Table des matières

Section Chemot

La sainteté des noms 1
Le décret de l'asservissement égyptien 6
L'ordre de Pharaon aux sages-femmes 16
Le conseil de Balaam – Laban, l'impie 20
La Torah : les Noms de l'Eternel 25
La vertu de la prière 30
La compassion de notre maître Moïse 36
Moïse, le serviteur de l'Eternel 46
La pudeur, ferment de la délivrance d'Egypte 53
La crainte de Dieu 58

Annexes

Le moment approprié pour bien agir 64
La naissance de Moïse 66
Les trois vertus caractéristiques du peuple juif 68
La gravité du péché de médisance 69
Car l'homme est semblable à l'arbre du champ 70

Section Vaéra

Il n'y a pas de foi sans Torah 73

Le sens mystique de l'exil et de la délivrance 77
Examen de conscience 99
L'impiété de Pharaon 106
L'intention divine dissimulée derrière l'endurcissement du cœur de Pharaon 111
La vertu de la reconnaissance 117
Enseignements à tirer de la plaie des bêtes féroces 123
Une route de trois jours 128
L'entêtement de Pharaon 131
Les deux forces en puissance dans l'homme 143

Annexes

La plaie du sang 145
Pharaon endurcit son cœur 147
La prophétie d'Ezéchiel au sujet de l'Egypte : 150

Section Bo

Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis 153
La participation des enfants et des vieillards à la marche vers le désert 159
L'emprunt d'objets aux Egyptiens 164
Le butin de la mer des Joncs en opposition au butin de l'Egypte 168
La promesse divine de protection contre toute mauvaise influence en Egypte 178
Une mitsva en entraîne une autre 189
La mitsva de bénir la nouvelle lune 194

L'essence du sacrifice pascal 197
La mitsva des tefillin éveille la foi 201

Annexes

L'enseignement : un moyen d'élévation 210
L'ordre de prendre le butin d'Egypte 213
Le saut du Saint béni soit-Il au-dessus des maisons juives 215
L'ordre de se considérer comme étant soi-même sorti d'Egypte 216

Section Bechala'h

Le peuple juif et la séparation de la mer des Joncs 219
La Providence divine dans le monde 226
Le dévouement 232
La délivrance d'Egypte en regard des autres délivrances 236
Le pouvoir de l'influence 243
La joie : une condition indispensable au maintien de la Torah 247
La mort des premiers-nés et la séparation de la mer des Joncs 252
« Le voici qui se tient derrière notre muraille » 256
La mission de l'homme dans le monde 265
Le labeur vainc l'habitude 271
La guerre contre Amalec : mesure pour mesure 278

Annexes

La Torah : une arme absolue 281

La guerre selon les directives de la Torah 284
La part de notre maître Moïse dans le butin d'Egypte 286
La fidélité à la voie de la Torah : l'arme épargnant l'homme du mauvais penchant 287
La Torah protège et sauve 290
Renforcer sa foi pour détourner la Justice 291
Lien entre les ossements de Joseph et la séparation de la mer 293
Lien entre la recherche du conjoint, le gagne-pain et la séparation de la mer des Joncs 295
La poursuite du peuple juif par les Egyptiens, chargés de leurs biens 297
Les eaux de la mer des Joncs, dressées en muraille 299
Le délice du monde à venir et l'essence de la sainteté 301
L'Eternel combat en faveur de Ses pieux 303
« Mara » : du nom des eaux amères 305
Le mois d'Iyar : préparation au don de la Torah 305
La manne consommée dans le désert 306
Les mains de Moïse pendant la guerre 308
Moïse, Aaron et Hour au sommet de la colline 310

Section Yitro

La vertu de Yitro qui « a entendu et est venu » 313
Il a entendu la vérité de celui qui l'a prononcée 323
L'écoute de Yitro 331
L'obligation de nous rapprocher de l'Eternel 340

Sois entier avec l'Eternel ton Dieu 346
Le rappel des péchés comme tremplin pour un nouveau départ 351
La médisance et les péchés : des écrans à l'influence de la Torah 356
Une conversion authentique 364
La vertu de la solidarité 369
La domination de l'homme sur la nature grâce au pouvoir de la Torah 373
Observer la Torah avec enthousiasme 387
Le pouvoir de l'influence 393
La signification du don de la Torah 398
Le "mariage" du Saint béni soit-Il et du peuple juif 406
La racine de la haine viscérale des nations à l'égard du peuple juif 412
Un renouveau dans le service divin 416
Qui est sage ? Celui qui anticipe l'avenir 423
La vision des voix 428

Annexes

L'approche belliqueuse de Yitro à l'encontre d'Amalec 432
L'importance du commencement dans l'accomplissement des mitsvot 434
L'accomplissement des mitsvot par sentiment de soumission 437
Dans tous tes chemins, reconnais-Le ! 439

La finalité de la sortie d'Egypte : le don de la Torah *441*
Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif : une entité unique *442*
La perpétuelle lutte contre le mauvais penchant *444*
Lien entre les sections Yitro et Michpatim *446*

Section Michpatim

La Torah et sa récompense *449*
Le serviteur de l'Eternel se réjouira du cadeau qu'il a reçu . . . *457*
Les mitsvot de la Torah *471*
Le don de la Torah : un mariage *476*
L'essence des trois fêtes de pèlerinage *480*
Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur ? *488*
Le mérite de la Torah *493*
La supériorité de l'homme, créé le sixième jour *496*
Les degrés de la foi *502*
L'affranchissement de la matérialité comme condition à l'acceptation de la Torah *510*
La terre, domicile de la Torah *515*
La Torah : un moyen pour travailler ses vertus *522*

Annexes

Lien entre les fêtes de pèlerinage et l'interdiction de consommer simultanément lait et viande *528*
La période des Chovavim : un renforcement en Torah et en crainte de Dieu *530*

Section Terouma

La participation du peuple juif à la construction du tabernacle 539
« Je résiderai au milieu d'eux » 548
La vertu de la solidarité 558
La nécessité de construire le tabernacle 566
L'arche sainte, symbole de la Torah 576
L'obligation relative à l'ordre de l'Eternel de recouvrir l'arche d'or pur, à l'intérieur et à l'extérieur 580
L'arche et ses barres : Issachar et Zabulon 584
La construction du tabernacle : une leçon de morale 588

Annexes

La participation des enfants d'Israël à la construction du tabernacle 598
La Torah, fille unique de l'Eternel 600
Le renoncement à l'argent comme condition au maintien de la Torah 603
La condition nécessaire à la résidence de la Présence divine . . 604
Les enseignements à tirer du tabernacle 605
Les ustensiles sacrés du tabernacle : des messages pour l'homme 607
L'honneur de la Torah 609

Section Tetsavé

Un dévouement exceptionnel 611
La vertu de l'attachement aux justes 615
Ce qui est à moi, t'appartient 623
L'abnégation de l'homme pour la foi et l'attachement à la Torah 636
Un "habit" de Torah 654
Le pouvoir de la pureté face au pouvoir de l'impureté 658

Annexes

L'apport de l'huile comme première nécessité 663
La mitsva du chandelier : une allusion au Temple 666
La Torah n'est pas dans le ciel 668
L'absence du nom de Moïse dans la section Tetsavé 670

Section Ki-Tissa

La moitié du sicle 673
La cause du péché du veau d'or 678
Tous les Juifs sont solidaires 683
Le pouvoir de la Torah et celui de la volonté comme fondements de l'existence 689
La primauté de la spiritualité sur la matérialité 695
Les tables de la Loi et le péché du veau d'or 700
Explication du péché du veau d'or 707
La Torah ou la voie vers l'harmonie 716

Le péché du veau d'or : un enseignement quant au pouvoir de la Torah *720*
La prière de Moïse suite au péché du veau d'or *724*
Les tables brisées : un message pour les générations *727*
La brisure des tables de la Loi *732*
Les germes de la construction du veau d'or *736*
Les débris des tables de la Loi *741*
La Torah : réceptacle de la bénédiction *745*

Annexes

L'amour de l'Eternel pour le peuple juif *756*
Par mérite et non par charité *757*
La brisure des tables par Moïse *760*
La Torah, antithèse de la matérialité *761*
La seconde ascension de Moïse au ciel *762*
La lumière de la Torah *765*

Section Vayakhel

Le Chabbat, un avant-goût du monde à venir *767*
Importance du respect du Chabbat et de l'étude pratiquée en ce jour *774*
La solidarité : condition à la résidence de la Présence divine . . *779*
Les propos de Moïse, adressés à tout membre du peuple juif . . *782*
Le peuple juif prend congé de Moïse *787*
Les lois et les "marches" *796*

Le Chabbat, source de bénédiction 811
La sanctification de la matière 819

Annexes

La juxtaposition des sections Ki-Tissa et Vayakhel 828
Pourquoi les hommes ont devancé les femmes dans les dons pour le tabernacle 830
La valeur d'un supplément de sainteté 832

Section Pekoudei

Du devoir de procéder à un examen de conscience 835
L'homme, un petit sanctuaire 842
La symbolique du tabernacle du Témoignage 851
L'obligation de préserver le cœur et le cerveau 860
Lien entre la destruction des Temples et le tabernacle 864
Pourquoi le tabernacle devait être construit avant les ustensiles 869
L'arche d'Alliance 874

Annexes

« Mon péché est sans cesse sous mes regards » 888
L'impression du péché 889

Haftara de Chekalim

Le roi Joas 892

Section Chemot

La sainteté des noms

« Et voici les noms des enfants d'Israël, venus en Egypte ; avec Jacob, ils vinrent chacun avec sa famille. »

(Exode 1, 1)

Ce premier verset de Chemot soulève une difficulté : pourquoi l'Eternel compta-t-Il une nouvelle fois les enfants d'Israël, alors qu'Il les avait déjà comptés auparavant, en détaillant les descendants de chaque famille, selon les maisons de leurs pères ? Rachi explique (ad loc.) que le fait de les compter plusieurs fois témoigne l'affection du Saint béni soit-Il pour Ses enfants, semblables, à Ses yeux, aux étoiles du ciel, qu'Il compte et nomme chaque jour, ainsi qu'il est dit : « Il fait sortir leur légion céleste en les comptant, Il les appelle toutes par leurs noms. » (Isaïe 40, 26)

Nous pouvons également expliquer qu'en comptant, une fois supplémentaire, les enfants d'Israël, le Créateur a voulu leur enseigner que le nom d'un homme correspond à son essence, ce qui le rend précieux et plein de sens.

Tant qu'un homme est à l'état d'éveil, il a la possibilité d'étudier la Torah et d'accomplir les *mitsvot*, que ce soit le jour ou la nuit. La Torah, qui protège l'homme et le préserve de toute calamité (Sota, 21a), représente le meilleur remède contre les puissances impures et autres nuisances. Or, lorsqu'un homme va dormir, ce moyen de protection lui est retiré – le sommeil étant de la nature de la mort (Berakhot, 57b) – donc, comment peut-il, à ce moment-là, se protéger contre ces nuisances et son mauvais penchant ?

Dieu fit à nouveau le compte des enfants d'Israël, afin de leur enseigner que leurs noms, formés et basés sur des noms saints, par lesquels Jacob avait appelé ses enfants, constituent la protection la plus efficace pour un homme, lorsqu'il dort. Car notre patriarche Jacob n'a pas inventé les noms de ses enfants à partir de sa propre imagination, mais les a puisés dans les sources supérieures liées à la royauté de l'Eternel dans le monde, de sorte qu'ils puissent ainsi bénéficier d'une protection divine particulière. Aussi, le verset : « Et voici les noms des enfants d'Israël, venus en Egypte » signifie que ces derniers sont restés fidèles à la tradition reçue de leur père, en continuant à nommer leur progéniture par les mêmes noms saints et purs que Jacob avait choisis pour ses enfants (Cantique des Cantiques Rabba 4, 25), convaincu que ces noms les aideraient à résister à l'assaut des puissances impures, quelle que soit la situation, et en particulier lorsqu'ils "dormiraient", c'est-à-dire ne seraient pas occupés à étudier la Torah.

Les enfants d'Israël, qui avaient atteint le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro), méritèrent pourtant d'être finalement délivrés de l'asservissement égyptien, du fait qu'ils avaient respecté trois coutumes, grâce auxquelles ils purent résister à l'assimilation : leurs noms, leurs habitudes vestimentaires, et leur langue. Ils restèrent tout particulièrement fidèles à leurs noms, conscients de leur sainteté intrinsèque et de

l'importance de cet héritage, légué par leur ancêtre Jacob, père des douze tribus de l'Eternel.

Sur le mode allusif, ajoutons que le mot *veélé* (littéralement : et voici) a la même valeur numérique que le terme *bam*, allusion à la Torah, au sujet de laquelle il est dit : « tu en (*bam*) parleras » (Deutéronome 6, 7). Dès lors, nous pouvons dire que par le biais des noms saints, par lesquels les enfants d'Israël sont appelés, ils détiennent le mérite de se trouver attachés à la sainte Torah, qui, elle aussi, est écrite à partir des Noms divins (Zohar II, 124a, et introduction du Ramban sur la Torah). Il en ressort que, mis à part le lien des enfants d'Israël avec la Torah, ils bénéficient aussi, grâce à leurs noms, d'un attachement au Maître du monde.

La Guemara (Mena'hot, 43b) nous rapporte l'anecdote au sujet du roi David qui, alors qu'il se tenait à l'entrée de l'établissement des bains, avait soudain été pris d'une grande frayeur ; se retrouvant nu, il s'était senti dénué de *mitsvot*. Il était sur le point de faire marche arrière, pour se replonger dans l'étude de la Torah, quand ses yeux se posèrent sur sa *mila* : il changea alors d'avis et se consola, en se disant qu'il détenait le mérite de cette *mitsva*, qui avait le pouvoir de le protéger de tout danger, même au moment où il n'était pas en mesure d'étudier.

Je me suis posé la question suivante, sur ce passage de la Guemara : pourquoi le roi David n'éprouvait-il pas cette sensation de peur, lorsqu'il se trouvait aux toilettes ? En effet, à ce moment-là, l'homme n'a pas plus la possibilité d'étudier la Torah, et il semble donc aussi dénué de *mitsvot* ; aussi, quelle différence existe-t-il entre ces deux situations ? Apparemment, lorsque le roi David allait satisfaire ses besoins, il ne se sentait pas dépourvu de *mitsvot*, du fait qu'il devait alors respecter les lois de pudeur relatives à ce moment-là (il nous incombe de ne pas découvrir notre nudité plus que le strict nécessaire). Or, le respect de la pudeur faisant partie

des *mitsvot* (Michée 6, 8), le roi David se sentait protégé contre l'attaque des forces nuisibles (Berakhot, 62a), ce qui n'était pas le cas dans l'établissement des bains, lieu où aucune loi de la sorte n'est prescrite par la Torah.

Pourtant, nous pouvons nous demander pourquoi le roi David ne comptait pas sur la sainteté de son nom – de même valeur numérique, plus ou moins un, que le Nom *Ya* (*Youd-Hé*) de l'Eternel – pour se sentir protégé contre tout danger, à un moment où, se trouvant dans l'établissement des bains, il ne pouvait pas étudier la Torah. Il semble que le roi David était conscient du fait que son nom, évoquant la sainteté divine, ne pouvait le protéger que lorsqu'il réfléchissait à son essence ; or, il ne sied pas d'avoir de telles pensées en ce lieu, puisque cela aurait constitué un manque de respect par rapport à la sainteté de son nom, qui rappelait celle de Dieu. Pour cette raison, ce n'est que quand il s'est souvenu de la *mila* que son esprit s'est apaisé, conscient alors que le mérite du signe de la sainte alliance le protégerait des puissances malfaisantes.

En outre, l'importance suprême du nom et le fait qu'il reflète l'essence de l'homme, peuvent également se déduire de l'habitude que nous avons d'ajouter un nom à un malade dont la vie est en danger, afin que ce nouveau nom le préserve de la mort, empêchant les forces nuisibles de mettre en œuvre leurs mauvais desseins (cf. Roch Hachana, 16b). De même, j'ai lu dans des ouvrages de Kabbale (Chaar Haguilgoulim, introduction, 23) qu'après cent vingt ans, lorsque l'homme se tient devant le tribunal céleste, la première question qu'on lui pose est en rapport avec son nom – puisque, comme nous l'avons expliqué, le nom indique l'essence, et a donc le pouvoir de renseigner sur l'intériorité d'un individu et sur la façon dont il a conduit sa vie. Dans ce sens, il est rapporté qu'à l'époque du Talmud, on avait l'habitude de demander à un homme son nom,

dans le but de connaître sa valeur – était-il juste, avait-il une ascendance illustre ? Il est de même connu que Rabbi Meïr parvenait à déterminer l'essence d'un homme en fonction de son nom, et à savoir s'il était un juste ou un méchant (Yoma, 83b).

Les multiples répétitions du compte des enfants d'Israël, selon leurs noms et leurs familles, dont la Torah fait mention, nous enseignent l'importance des noms dans le judaïsme, ainsi que les idées profondes qui s'y rattachent.

Résumé

- Rachi explique que le Saint béni soit-Il a compté une nouvelle fois les enfants d'Israël, en raison de Son affection pour eux. De plus, l'expression du verset : « Et voici les noms » nous apprend que le nom révèle l'essence d'un homme et a le pouvoir d'influencer ce dernier.
- Quand un homme étudie la Torah, le jour ou la nuit, celle-ci le protège, mais qui le protège-t-il donc lorsqu'il dort ? C'est son nom, formé à partir d'une racine sainte, qui le protège alors. Il est certain que, lorsque notre patriarche Jacob a donné à ses enfants des noms saints, il a pensé au pouvoir protecteur de ceux-ci.
- Lorsque le roi David s'est retrouvé dans l'établissement des bains, il s'est senti dénué de *mitsvot* et a été pris de peur, jusqu'à ce qu'il se soit souvenu de sa *mila*, rappel qui l'a apaisé. Pourquoi n'a-t-il pas éprouvé cette même sensation quand il se trouvait dans les lieux d'aisance ? Car des règles de pudeur sont applicables en ce lieu, et leur respect a le pouvoir de protéger l'homme, alors qu'il n'existe pas de telles lois concernant les bains.
- Pourquoi le roi David n'a-t-il pas compté sur la sainteté de son nom – dont la valeur numérique équivaut à celle du Nom de Dieu – pour le protéger dans l'établissement des bains ? Le nom d'un homme a le pouvoir de le protéger uniquement dans la mesure où il réfléchit à son

sens profond ; or, penser à un nom saint est déplacé dans un établissement de bains, c'est pourquoi David s'est effrayé, se demandant qu'est-ce qui le protégerait.

Le décret de l'asservissement égyptien

« Les Egyptiens asservirent les enfants d'Israël avec dureté. »

(Genèse 1, 13)

Le sujet de l'asservissement en Egypte suscite notre réflexion : pour quelle raison a-t-il été décrété que les enfants d'Israël devaient être asservis sous le joug égyptien et opprimés par de durs travaux pendant quatre cents ans ? Certes, nous trouvons une explication de nos Sages, de mémoire bénie, (Pirkei de Rabbi Eliezer, 47), selon laquelle le décret de l'asservissement trouve sa racine dans la phrase prononcée par notre patriarche Abraham : « Comment saurai-je que j'en hériterai ? » (Genèse 15, 8), ce doute ayant causé la descente de sa descendance en Egypte. Pourtant, Abraham était le symbole de la foi : c'est lui qui avait enseigné cette notion au monde entier, à qui il déclarait qu'il n'existait rien en-dehors de Dieu (Rambam, Avoda Zara 1, 3). Dès lors, comment affirmer qu'Abraham ait fait preuve d'un manque de foi, à l'origine de l'asservissement de ses descendants ? Il semble clair qu'une raison plus profonde soit à l'origine de ce décret divin.

Ce sujet soulève également une autre difficulté. Il est écrit : « Mais, à son tour, la nation qui les asservira sera jugée par Moi. » (Genèse 15, 14) Autrement dit, le Saint béni soit-Il punira le peuple égyptien pour avoir opprimé les enfants d'Israël. S'il en est ainsi, pourquoi

cet asservissement était-il nécessaire ? N'aurait-il pas semblé plus logique de ne pas le décréter à l'encontre du peuple juif et de ne pas devoir punir les Egyptiens suite à cela ?

A cette deuxième interrogation, nous pouvons répondre que le Tout-Puissant punit les Egyptiens du fait qu'ils humilièrent les enfants d'Israël, en les opprimant par des travaux dont la dureté dépassait la mesure d'un asservissement ordinaire.

Ceci peut être mis en parallèle avec le cas du roi Ezéchias. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Berakhot, 10a) que le prophète Isaïe vint lui dire : « Donne tes dernières instructions à tes enfants, car il a été décrété que tu vas mourir, dans ce monde comme dans le monde à venir, parce que tu ne t'es pas marié et as ainsi manqué d'accomplir la *mitsva* de procréation. »

La *mitsva* de procréation a une place considérable, et quiconque ne se marie pas, transgresse une grave interdiction (Yebamot, 63b et 64a). Le Ari, zal, écrit (Likoutei Torah sur Mikets) que les enfants d'Israël durent descendre en exil dans le but de réparer la faute qu'Adam avait commise, lorsqu'il s'est séparé de sa femme pendant une période de cent trente ans. Cette faute était involontaire, et Adam avait agi de façon désintéressée, la preuve étant qu'on a même qualifié ce comportement de « pieux » (Erouvin, 18b). Il pensait réparer quelque chose en se séparant de sa femme, mais causa finalement du tort, puisque des étincelles de sainteté le quittèrent – tout ceci, parce qu'il avait agi sans demander conseil à l'Eternel.

Lorsque le roi Ezéchias entendit qu'il devait mourir parce qu'il ne s'était pas marié, il dit à Isaïe : « Donne-moi alors ta fille pour femme. » Et Isaïe de répondre : « Crois-tu que je veux qu'elle devienne veuve ? N'est-ce pas que le Saint béni soit-Il a décrété ta mort ? » Ezéchias reprit : « J'ai appris, dans la maison de mon père, que même si un homme a une épée suspendue au-dessus de sa tête, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde. » Il est rapporté (Rois II 20, 2)

qu'Ezéchias tourna ensuite sa tête vers le mur, pour pleurer et supplier le Seigneur. Aussitôt, Dieu fit savoir à Isaïe qu'il allait accorder à Ezéchias quinze années supplémentaires. Toutefois, pourquoi Ezéchias tourna-t-il sa tête en direction du mur ? S'il désirait prier avec ferveur, il aurait été plus logique qu'il lève ses yeux vers le ciel ! Quel intérêt y avait-t-il à fixer le mur ?

Nous pouvons observer, dans ce monde, de nombreuses personnes qui vivent dans l'opulence, dont la maison ressemble à un palais et dont tout l'intérêt se limite à l'argent et aux autres possessions matérielles. Or, ce train de vie est incompatible avec une vie de Torah. Quant à nous, nous vivons, grâce à Dieu, dans un monde de Torah, et c'est elle qui occupe notre esprit. On raconte l'anecdote suivante, à propos de Rav Moché Feinstein, de mémoire bénie. Une fois, un nanti de ce monde vint le voir dans sa maison. Lorsqu'il constata la simplicité et la pauvreté de son intérieur, il décida de faire remplacer tout le mobilier. Lorsque le Gaon, Rav Moché, voulut rentrer chez lui et vit ce qui s'était passé, il refusa de pénétrer dans sa demeure, déclarant qu'il n'était plus chez lui. Il ne retrouva son calme qu'au moment où on remit en place tous ses anciens meubles. Car son monde était celui de la Torah, tandis que ce monde-ci ne l'intéressait nullement.

Un exemple, emprunté à la vie courante, nous permettra d'illustrer à quel point l'homme mène une vie matérielle. Un homme affamé entre à la synagogue ; il voit que des aliments ont été disposés sur une table. Lorsqu'on lui demande de prononcer une bénédiction sur l'un d'entre eux, pour la guérison d'untel, il pense davantage au plaisir que va lui procurer cette consommation qu'à la bénédiction qu'il s'apprête à prononcer. C'est que, la nature est telle que la matérialité joue le rôle d'un écran, qui sépare l'homme de son Créateur.

Revenons-en au cas du roi Ezéchias. Ce roi, qui vivait dans un

magnifique palais, craignait que ce monde matériel, dans lequel il était plongé, ne perturbe sa prière et la pureté de ses pleurs ; c'est pourquoi, il tourna sa tête en direction du mur, afin qu'il n'y ait rien devant lui. C'est aussi pour cette raison que nous fermons parfois les yeux pendant notre prière, car lorsqu'un objet quelconque entre dans notre champ de vision, nous avons tendance à y penser, au lieu de concentrer uniquement notre esprit sur le Très-Haut (cf. Talmidei Rabbi Yona, Berakhot, 22b).

D'ailleurs, nos Maîtres, de mémoire bénie, nous enseignent (Maximes de nos Pères 3, 7) qu'un homme qui étudie en marchant et interrompt son étude pour dire : « Comme cet arbre est beau ! » met sa vie en danger. Lorsqu'on étudie la Torah, il est interdit de penser à d'autres choses, seraient-elles en rapport avec notre admiration pour les créations de Dieu – « Que Tes œuvres sont grandes, ô Seigneur ! » (Psaumes 104, 24) Car l'étude de la Torah doit, en soi, représenter l'objet essentiel de notre admiration, et on ne peut comparer la beauté d'un arbre à celle de la Torah. Ayant fourni tous les efforts possibles pour ôter tout écran entre lui et son Créateur afin que sa prière soit pure, Ezéchias mérita que celle-ci soit exaucée.

Nous comprenons, à présent, la nécessité de l'exil égyptien pour nos ancêtres. Les enfants d'Israël allaient devenir le peuple de prédilection de l'Eternel ; or, connaître et reconnaître le Maître du monde, nécessitait, au préalable, un affranchissement total de la matérialité – en effet, lorsqu'un homme est plongé dans le matérialisme, son esprit s'y trouve concentré, et il ne peut être en mesure de servir Dieu.

Après s'être eux-mêmes rabaissés et avoir souffert, nos patriarches méritèrent également de connaître une élévation : Isaac, lorsqu'il se montra prêt à être sacrifié sur l'autel, comme une bête, et Jacob, quand il dut supporter les incessantes poursuites de Laban et d'Esaü.

D'où la raison profonde de l'asservissement égyptien : celui-ci avait pour but de faire perdre aux enfants d'Israël toute leur indépendance, de manière à couper radicalement leur lien avec la matérialité, leur permettant ainsi de reconnaître leur Créateur. Le Ibn Ezra explique (Exode 2, 3, et 14, 13), au sujet de l'esclavage, qu'il n'existe pas de plus grande souffrance, pour un homme, que celle d'être un esclave, qui perd son indépendance et est contraint d'agir contre son gré. Lorsque, suite à l'esclavage, les enfants d'Israël implorèrent l'Eternel, leur prière était libérée de tout écran, comme il est dit : « ils se lamentèrent et leur plainte monta vers Dieu » (Exode 2, 23). Il est écrit, par ailleurs : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse (…) » (Jérémie 2, 2) Autrement dit, par le mérite des quatre fondements auxquels les enfants d'Israël sont restés fidèles – respect de leurs noms et habitudes vestimentaires, éloignement des unions illicites et de la médisance – ils purent se rapprocher du Saint béni soit-Il et être délivrés (Yalkout Chimoni sur Exode, 226).

Si, à Dieu ne plaise, le roi Ezéchias n'avait pas tourné sa tête vers le mur et sa prière n'avait pas été acceptée, nous n'aurions pas pu mériter la venue du Messie, qui doit être son descendant. Quinze ans ont été ajoutés à Ezéchias (Rois II 20, 6), car ce nombre correspond à la valeur numérique du terme *gaava*, signifiant orgueil : du fait qu'il avait renoncé à l'orgueil de la royauté, on lui a ajouté quinze années de règne, mesure pour mesure. Plus encore, à la mort du roi Ezéchias, on construisit une *Yechiva*[1] près de sa sépulture (Baba Kama, 16b), en récompense pour l'effacement de soi qu'il avait témoigné en se tournant vers le mur – le mur étant comparable à la tombe. Il est écrit, à ce sujet : « Il n'est point de pouvoir contre le jour de la mort. » (L'Ecclésiaste 8, 8) Or, le roi Ezéchias ayant renoncé à son pouvoir, il mérita qu'une *Yechiva* soit

1. Institut d'étude de la Torah pour jeunes hommes.

construite à côté de sa sépulture et qu'on se souvienne ainsi de lui, même de façon posthume.

Ainsi donc, la raison de l'asservissement égyptien ne se limite ni aux doutes exprimés par Abraham – « Comment saurai-je (…) ? » – ni à la faute commise par Adam lorsqu'il s'est séparé de sa femme, erreur qui aurait pu être corrigée par d'autres moyens. Mais le but ultime de ce décret divin était de faire passer les enfants d'Israël par cet esclavage, afin qu'ils se détachent de toute matérialité, se purifient et soient aptes à devenir le peuple de prédilection. Seules ces souffrances qu'ils durent endurer pouvaient leur permettre de sentir ensuite le réel délice de la Torah, qui est un arbre de vie. Car les épreuves représentent le purgatoire nécessaire à une étude authentique de la Torah ; de même, afin de pouvoir apprécier la valeur de la Terre Sainte, il fallait que le peuple juif descende d'abord en Egypte et y tombe jusqu'au quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro). Opprimé par l'esclavage, il apprit à implorer l'Eternel et à apprécier la valeur de la prière.

Il existe une coutume selon laquelle, lorsqu'un homme décède, ses enfants ne l'accompagnent pas jusqu'au cimetière. La raison est la suivante : quand un homme monte au ciel, on lui demande ce qu'il détient, et, si, à Dieu ne plaise, ses enfants sont indignes, on lui répond : « Est-ce donc pour cela que tu es descendu dans ce monde ? » Par contre, si les enfants du défunt sont absents au moment des funérailles, on considère la Torah et les bonnes actions qu'il a à son actif. Quand un homme meurt, on lui ferme les yeux (Rambam, « Avélout » 4, 1). Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Yalkout Chimoni sur les Psaumes, 688) que lorsqu'un homme décède, la dernière vision qu'il a est celle de son Créateur ; or, le Saint béni soit-Il désire que cette vision reste éternellement inscrite dans ses yeux, c'est pourquoi, Il les lui ferme ensuite. Il devrait en

être de même du vivant de l'homme : celui-ci doit se demander comment il peut envisager de contempler des visions impures avec les yeux qu'il met à contribution dans son étude de la Torah. Quiconque se travaille pour renforcer la sainteté de son comportement, anéantira l'écran le séparant de l'Eternel, et verra ses prières exaucées.

Nous pouvons déduire de cet enseignement un raisonnement a fortiori : si déjà on ferme les yeux du défunt après qu'il a vu le Tout-Puissant, parce que des yeux dans lesquels s'est inscrite une telle vision ne doivent pas regarder d'autres choses, même après la mort où l'homme n'a plus de mauvais penchant, à plus forte raison, lorsqu'un homme vit et goûte aux délices de l'Eternel en accomplissant les *mitsvot* et en étudiant la Torah, lui est-il interdit de contempler des spectacles interdits.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « Tu as acquis peu : tu as effectivement acquis ; tu as acquis beaucoup : tu n'as rien acquis. » (Roch Hachana, 4b) « Peu » fait référence à la Torah, qui repose dans un coin perdu et que seule une minorité de personnes recherche. « Beaucoup » sont les autres pôles d'intérêt de ce monde : un homme qui cherche à les acquérir, en plus de la Torah, ne détiendra finalement même pas cette dernière.

La Guemara rapporte qu'avant de quitter ce monde, Rabbénou Hakadoch leva ses dix doigts vers le ciel et s'exclama : « Tu es certainement conscient que je n'ai en rien profité de ce monde ! » (Ketouvot, 104a) Chaque génération a connu des justes de cette stature.

Mon grand-père, le juste Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, était un homme très riche, mais la nuit, il était pauvre. En effet, il avait l'habitude, le soir, de distribuer tout l'argent qui lui restait pour l'aumône. Une fois, on le vit en train de nettoyer la poche dans laquelle il gardait son argent ; il expliqua qu'il agissait ainsi dans le but de la nettoyer de l'empreinte de la matérialité.

Mon père et maître, de mémoire bénie, m'a aussi raconté qu'une nuit, mon grand-père ne parvenait pas à s'endormir. Il demanda alors à sa femme si elle avait touché à sa poche, et elle lui répondit qu'elle en avait retiré quelques pièces pour les besoins domestiques. Mon grand-père lui demanda d'y remettre immédiatement ces pièces, car il ne pouvait pas dormir en sachant qu'il détenait de l'argent qui n'avait pas été dispensé aux nécessiteux.

En réfléchissant à cette anecdote, j'en ai retiré une leçon de morale. Notre façon de penser est diamétralement opposée à celle-ci : nous ne trouvons pas le sommeil, soucieux par rapport à notre gagne-pain, alors que nos ancêtres avaient une telle foi en l'Eternel qu'ils n'arrivaient à dormir que lorsqu'ils s'étaient débarrassés de tout leur argent. Nous ne devons toutefois pas, que Dieu nous en préserve, désespérer de notre bas niveau, mais au contraire nous renforcer, en prenant conscience de la grande récompense qui nous sera réservée, si nous parvenons à étudier la Torah dans une époque comme la nôtre, où les épreuves sont beaucoup plus nombreuses que dans les générations précédentes. La majorité de l'humanité nous dénigre en nous qualifiant de "paresseux", du fait que nous sommes prêts à renoncer à toute la matérialité de ce monde pour nous plonger dans l'étude de la Torah.

Un jour, un Juif très opulent vint me voir dans ma maison d'étude de Lyon, pour me demander une bénédiction. Cet homme refusait de donner le moindre sou pour les personnes étudiant la Torah, prétextant qu'ils étaient des paresseux qui refusaient de travailler. Je lui répondis que, si telle était réellement son opinion, je lui suggérerais de s'asseoir lui-même une journée entière pour étudier, lui ajoutant qu'ensuite, j'exaucerais toutes ses requêtes. Il me répondit que, dans ce cas, il était prêt à étudier une semaine entière. Il s'installa alors pour étudier, mais ne tint pas plus de cinq minutes. Lorsqu'il prit conscience de la difficulté considérable de l'étude de

la Torah et de la concentration qu'elle exige, il décida de faire don d'une importante somme d'argent à la *Yechiva*.

Comme nous l'avons dit, c'est avec ténacité que nous devons emprunter ce chemin, celui qui associe le service divin et l'étude de la Torah. Il est écrit (Moèd Katan, 28a) : « Heureux celui qui arrive là-haut, muni de son étude. » « Là-haut » fait référence au monde à venir, le monde du délice, où il n'y a pas de mauvais penchant. Seul possède ce mérite l'homme qui arrive à cet endroit avec – littéralement – « son étude dans la main », c'est-à-dire celui dont le comportement a été imprégné par l'étude, car si la Torah n'est pas associée à la crainte de Dieu, elle n'a aucune valeur (Chabbat, 31). Un homme qui arrive au monde à venir muni de sa Torah, prouve ainsi qu'il détient également la crainte de Dieu. Il nous incombe d'étudier la Torah en effaçant tout écran qui nous séparerait du Saint béni soit-Il, en créant, au contraire, un écran entre nous et la matérialité, à l'instar du roi Ezéchias et de nos ancêtres, qui s'étaient détachés de toute matérialité en Egypte, comportement grâce auquel « leur plainte monta vers Dieu » (Exode 2, 23). Il est aussi écrit : « Mais Je passai auprès de toi, Je te vis t'agiter dans ton sang, et Je te dis : "Vis dans ton sang !" Je te dis : "Vis dans ton sang !" » (Ezéchiel 16, 6) L'expression « dans ton sang » signifie dans tes péchés ; « De ces péchés, Je te laverai, dit l'Eternel, et Je te dirai : dans ton sang, tu vivras. »

Ainsi donc, par le mérite des quatre impératifs que nos ancêtres ont respectés, ils ont pu être délivrés d'Egypte (Yalkout Chimoni sur l'Exode, 226). Le 'Hatam Sofer explique que ces quatre éléments se trouvent évoqués, sous forme d'allusion, dans le premier verset de notre section. « Et voici les noms » renvoie au fait qu'ils ont conservé leurs noms ; « Israël » a le sens de parler, et signifie qu'ils se sont gardés de médire ; « venus en Egypte avec Jacob » nous enseigne qu'ils ont été fidèles à leurs habitudes vestimentaires ; « chacun avec

sa famille » est une allusion au respect des lois de pureté familiale. Le 'Hidouchei Harim interprète l'emploi du présent du verbe *habaïm* (littéralement : qui viennent) de la façon suivante : à chaque génération où le peuple juif se trouvera en exil, priera l'Eternel et cherchera à se rapprocher de Lui, Il le protégera, et, de même que les enfants d'Israël furent délivrés grâce au mérite de leur attachement à quatre piliers de leur patrimoine, de même, si nous nous renforçons dans ces quatre domaines, nous mériterons la délivrance finale.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il a décrété que les enfants d'Israël descendent en Egypte, car, pour devenir le peuple de prédilection, ils devaient d'abord passer par l'asservissement et l'humiliation ; ceci leur a permis de se détacher de la matérialité de ce monde et, simultanément, de se rapprocher de Dieu. Ce purgatoire n'a été décrété que pour leur bien : après avoir souffert de l'esclavage, ils surent apprécier, au moment de leur délivrance accompagnée de miracles hors du commun, l'inestimable valeur de l'Eternel et de Sa Torah.

- Quinze années de vie furent ajoutées au roi Ezéchias, du seul fait qu'il tourna sa tête en direction du mur pour adresser sa prière à Dieu. Car, par cet acte, il créa un écran entre lui, d'une part, et la matérialité de son palais et la fierté de son royaume, de l'autre, de manière à libérer son esprit pour se consacrer pleinement à son Créateur.

- « Tu as acquis peu : tu as effectivement acquis ; tu as acquis beaucoup : tu n'as rien acquis » : lorsqu'un homme cherche à acquérir, en plus de la Torah, également des possessions matérielles, pensant être à la fois en mesure d'étudier et de profiter de ce monde, il ne pourra même pas acquérir la Torah, celle-ci exigeant un affranchissement total de la matérialité.

- « Heureux l'homme qui arrive là-haut, muni de son étude » : là-haut, c'est-à-dire dans le monde à venir, qui est le monde de la crainte de

Dieu. Une Torah dépourvue de crainte de Dieu, n'a aucune valeur et ne peut se maintenir dans le monde à venir.

♦ Le présent de *habaïm* (qui viennent) est une allusion au fait qu'à chaque génération, lorsque les enfants d'Israël se rapprocheront du Saint béni soit-Il, Il les délivrera de l'exil. De même qu'ils furent délivrés d'Egypte grâce au mérite de quatre éléments – respect de leurs noms et de leurs habitudes vestimentaires, éloignement de la médisance et des unions illicites – de même, quand nous serons fidèles à ces quatre fondements, nous mériterons la délivrance finale.

L'ordre de Pharaon aux sages-femmes

« Le roi d'Egypte s'adressa aux sages-femmes des Hébreux, dont le nom de l'une était Chifra et celui de l'autre Poua ; et il dit : "Lorsque vous accoucherez les femmes des Hébreux, vous regarderez sur le siège d'enfantement : si c'est un fils, faites-le périr ; une fille, qu'elle vive." »

(Exode 1, 15-16)

Pharaon convoqua les sages-femmes des Hébreux, Chifra et Poua, pour leur ordonner de vérifier le sexe du nouveau-né dès sa naissance, afin de le tuer s'il s'agissait d'un garçon et de le laisser en vie, au cas où c'était une fille. Les sages-femmes refusèrent d'obéir à cet ordre, et Pharaon se mit en colère contre elles, comme le souligne le verset : « Le roi d'Egypte manda les sages-femmes et leur dit : "Pourquoi avez-vous agi ainsi, avez-vous laissé vivre les garçons ?" » (Exode 1, 18)

Nous pouvons nous poser la question suivante : si Pharaon

désirait tuer tous les nouveau-nés garçons, afin d'éviter la naissance du libérateur du peuple juif, pourquoi en a-t-il chargé les sages-femmes des Hébreux, plutôt que d'en nommer des égyptiennes, qui se seraient, de façon sûre, pliées à ses directives ? Plus encore, Pharaon pensait-il réellement que seules deux sages-femmes seraient en mesure d'accoucher toutes les femmes juives d'Egypte, alors que chacune d'elles donnait naissance à six enfants à la fois (Exode Rabba 1, 8) ? Aussi, il semblait évident que ces sages-femmes n'auraient ni la volonté, ni la possibilité de se plier à cet ordre !

En réalité, Pharaon démontrait ainsi la pertinence de son intelligence. Il savait, en son for intérieur, que seule la solidarité était en mesure d'unifier les enfants d'Israël et de leur permettre de devenir un peuple. En l'absence de cette solidarité et de ce rapprochement des cœurs, ils ne pourraient être désignés par le titre de peuple, et seraient exposés à l'attaque de tous leurs ennemis et accusateurs, qui n'attendent que de les détruire. Pharaon savait également que notre patriarche Jacob avait rassemblé ses enfants autour de lui avant sa mort, en leur disant : « Rassemblez-vous et je vous raconterai ce qui vous arrivera à la fin des jours ; unissez-vous et écoutez, enfants de Jacob » (Genèse 49, 1-2). Jacob avait intentionnellement employé les termes de rassemblement et d'union, afin d'enseigner à ses enfants que seules l'union et la solidarité leur donneraient le titre de peuple, qu'ils ne détiendraient pas s'ils en venaient à s'opposer et à se disperser.

D'ailleurs, l'Histoire a démontré que l'absence d'union a toujours été à l'origine d'une calamité. Dès l'aube de l'humanité, le serpent originel créa une dissidence entre Adam et Eve, suite à laquelle ils péchèrent en mangeant du fruit de l'arbre de la connaissance. Bien plus tard, les enfants d'Israël durent descendre en Egypte et y être asservis, à cause de la haine des tribus pour Joseph, qui le jetèrent

dans un puits et vendirent. Si Joseph n'avait pas été vendu comme esclave en Egypte, les enfants d'Israël n'y auraient pas été asservis ; c'est donc le manque de solidarité au sein des tribus qui fut à l'origine du décret divin d'un pénible exil, long de quatre cents ans.

La Torah nous rapporte que Jacob plaça des pierres autour de sa tête, et la Guemara explique ('Houlin, 91b) que celles-ci se disputèrent, chacune désirant que le juste la choisisse pour reposer sa tête, jusqu'à ce qu'elles s'unifient en un seul bloc pour former une sorte de gouttière (Genèse Rabba 68, 11). Lorsque Jacob se rendit compte de ce miracle, il se réjouit profondément, comprenant qu'il constituait une allusion au fait que les enfants d'Israël resteraient unis, dans l'avenir, et formeraient une entité unique (ibid.), par le mérite de laquelle ils seraient délivrés de l'asservissement égyptien.

Pharaon était conscient que seule une union qui rassemblait tous les membres du peuple juif pour former un bloc, lui garantissait sa pérennité. C'est pourquoi, il chercha à dissocier les enfants d'Israël, afin qu'ils ne méritent pas d'être libérés de leur joug. Dans cette intention, il convoqua les sages-femmes des Hébreux, pour leur donner l'ordre de vérifier le sexe des nouveau-nés des femmes juives. J'ai pensé que le terme *ovnaïm* (littéralement : siège d'enfantement) peut être rapproché du mot *avanim* (pierres) ; autrement dit, Pharaon voulut s'attaquer à ce bloc de granit qui s'était formé autour de la tête de Jacob, c'est-à-dire à l'unité du peuple juif, grâce à laquelle il devait être délivré. Or, lorsque le but est de porter atteinte à cette unité, deux sages-femmes suffisent pour susciter querelle et dispute au sein des femmes juives. Nous comprenons donc pourquoi Pharaon choisit Chifra et Poua, afin de réaliser son mauvais dessein.

En outre, Pharaon choisit précisément Jocabed et Myriam (désignées par les noms de Chifra et Poua) en raison de leur appartenance à la tribu de Lévi, tribu d'élite qui, seule, n'avait pas

été asservie (Exode Rabba 5, 16). En choisissant des personnes issues de la tribu de Lévi, il pensait susciter une querelle au sein du peuple juif, et causer un dommage d'autant plus important, repoussant ainsi au maximum le moment de la délivrance. Mais le projet machiavélique de Pharaon échoua, puisque les sages-femmes restèrent fidèles à leur peuple et à leur Créateur. Grâce à cela, le peuple juif resta uni, et cette unité lui permit de mériter la délivrance et d'être libéré du joug de l'asservissement.

La Torah fait l'éloge de ces sages-femmes et précise la récompense qui leur fut attribuée pour leur foi, comme il est dit : « Or, pour récompenser les sages-femmes de leur crainte de Dieu, Il fit d'elles des dynasties. » (Exode 1, 21) Rachi explique : « Des dynasties de prêtres, de Lévites et de royauté, qui sont appelées maisons. » La récompense dévolue aux sages-femmes est très significative : la maison est le symbole de l'union et de la paix. Du fait que les sages-femmes ont sauvé la vie des nouveau-nés, permettant par là l'établissement de nombreux foyers juifs et assurant également la perpétuation de la tradition de solidarité du peuple juif, elles méritèrent, à leur tour, de fonder des lignées de prêtres, de Lévites et de rois. Car la royauté unit le peuple autour de son dirigeant. Le nom « Lévites » peut être interprété dans le sens d'accompagnement (*livouy*) – comme dans le verset : « à présent, mon mari m'accompagnera » (Genèse 29, 34) – qui, lui aussi, connote l'idée de solidarité entre deux personnes. En effet, quand deux hommes prennent la route ensemble, l'un protège l'autre, car « deux valent mieux qu'un ».

Résumé

- Pharaon donna l'ordre aux sages-femmes de vérifier le sexe des nouveau-nés et de les tuer lorsqu'il s'agissait de garçons. Pourquoi n'a-t-il pas chargé de cette tâche des sages-femmes égyptiennes, afin de s'assurer que son ordre soit exécuté ? De plus, pourquoi n'a-t-il

choisi que deux sages-femmes ; pensait-il réellement qu'elles pourraient accoucher toutes les femmes juives, dont les naissances étaient multiples ?

- La solidarité a une portée considérable. Avant sa mort, Jacob rassembla ses enfants en leur disant : « Rassemblez-vous (…) unissez-vous », mots exprimant l'idée d'union. Il voulait ainsi leur enseigner que la solidarité était la condition sine qua non à l'existence du peuple juif. Si l'union avait régné au sein des tribus, Joseph n'aurait pas été vendu, et les enfants d'Israël n'auraient pas dû descendre en Egypte.
- Pharaon connaissait le caractère fondamental de l'unité, c'est pourquoi, il voulut susciter une dissension au sein du peuple juif, en ordonnant aux sages-femmes juives de tuer les nouveau-nés garçons. Il suffisait de désigner deux sages-femmes pour réaliser son projet destructeur.
- En récompense à leur refus d'obéir à l'ordre de Pharaon, l'Eternel accorda aux sages-femmes des « maisons ». La maison est le symbole de l'union, à laquelle elles eurent droit, mesure pour mesure, parce qu'elles n'avaient pas porté atteinte à l'unité au sein de leur peuple.

Le conseil de Balaam – Laban, l'impie

« Pharaon donna l'ordre suivant à tout son peuple : "Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille, laissez-la vivre." »

(Exode 1, 22)

Les astrologues de Pharaon lui dirent qu'un enfant mâle allait naître et qu'il serait celui qui délivrerait le peuple juif de l'esclavage

(Midrach Tan'houma sur Vayakhel, 4). Pharaon rassembla alors ses conseillers, pour leur demander ce qu'il pouvait faire afin d'empêcher la venue au monde de ce libérateur. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Sota, 11a) que les trois conseillers, convoqués par Pharaon, étaient Balaam, Job et Yitro : Balaam lui conseilla de jeter au fleuve tout nouveau-né mâle ; Job se tut ; quant à Yitro, il s'enfuit. Balaam, qui était à l'origine de ce décret royal, fut puni de mort après un certain temps ; Job, qui se tut, subit immédiatement d'atroces souffrances ; Yitro, qui prit la fuite, accéda à la grandeur.

Mon fils m'a posé une question à ce sujet. Balaam savait que le Saint béni soit-Il hait la débauche et, fort de cette connaissance, il avait conseillé à Balak, roi de Tsipor, de faire fauter les enfants d'Israël dans ce domaine, afin de causer leur anéantissement ; leur Dieu aurait ainsi tôt fait de déverser sur eux Son courroux et de les détruire (Sanhédrin, 106a). Il s'avéra effectivement qu'Il les frappa d'une épidémie, qui fit de nombreuses victimes, jusqu'à ce que Pin'has, dans son zèle, venge l'honneur divin, suite à quoi l'épidémie prit fin. Nous pouvons nous demander pour quelle raison Balaam n'a pas donné ce même conseil à Pharaon, à savoir, de faire trébucher le peuple juif dans le domaine des relations prohibées, afin qu'il ne mérite pas la naissance de son libérateur – ce qui lui aurait permis de l'asservir encore de nombreuses années.

Il semblerait que Balaam n'ait pas recommandé ce plan d'action à Pharaon du fait qu'il savait, dans sa grande ruse, que le peuple juif n'avait pas encore reçu la Torah ; aussi, même s'il fautait par des relations interdites, ce péché serait considéré comme un cas de force majeure, puisqu'il est dit : « J'ai créé le mauvais penchant, et J'ai créé la Torah comme antidote. » (Kidouchin, 30b) Etant donné que le Saint béni soit-Il n'avait pas encore donné la Torah à ce moment-là, Il n'aurait pas pu tenir rigueur aux enfants d'Israël pour

un comportement immoral, ni les en punir. Par contre, lorsque ceux-ci ont fauté avec les filles de Moab – suite au conseil pernicieux de Balaam à Balak – ils avaient déjà reçu la Torah ; ils furent donc sévèrement punis, et nombre d'entre eux tombèrent en ce jour. Car ils avaient la possibilité de se préserver du péché, en s'appuyant sur la Torah qui leur avait été donnée, puisque celle-ci possède le pouvoir de protéger l'homme et de le sauver du péché (Sota, 21a).

En outre, les enfants d'Israël furent délivrés de l'asservissement égyptien par le mérite de quatre facteurs identitaires auxquels ils sont restés attachés : leurs noms, leur langue, les secrets que leur avait transmis leur père Jacob et l'abstinence de médire (Yalkout Chimoni sur Exode, 226). Le respect de ces quatre paramètres les a protégés, et de la sorte, ils ne se sont pas corrompus comme le peuple égyptien et ont pu préserver leur identité juive. Par conséquent, il est probable que, même si Pharaon les avait entraînés à la débauche, ils auraient su éviter le piège, tant ils tenaient à préserver leur identité juive. C'est pourquoi, à cette époque, Balaam n'a pas donné un tel conseil à Pharaon, car il se serait avéré inefficace.

Enfin, proposons un troisième élément de réponse. Le peuple juif souffrait tellement de son lourd asservissement qu'il avait perdu tout intérêt pour les relations conjugales, et ceci, au point que les femmes juives étaient obligées de fournir de nombreux efforts pour se rendre attirantes – à l'aide de miroirs – afin de susciter le désir de leurs maris (Sota, 11b). Aussi, la dureté de l'esclavage n'aurait sans doute pas laissé de place dans le cœur des Hébreux pour qu'ils soient attirés par la débauche, et donc, tout complot dans ce domaine se serait révélé infructueux.

Des ouvrages saints rapportent (Yalkout Chimoni sur Exode, 168, Ets 'Haïm 38, 3) que Balaam était en réalité Laban l'impie, qui « désirait tout détruire ». Dès lors, comment expliquer qu'il ait

conseillé qu'on décrète de tuer tous les nouveau-nés garçons, qui n'étaient autres que ses descendants (les enfants de son gendre, Jacob) ? Généralement, même les impies tiennent à la vie de leurs enfants, qui leur sont chers comme la prunelle de leurs yeux ; s'il en est ainsi, comment Laban a-t-il pu conseiller qu'on tue ses descendants ? La réponse est contenue dans l'affirmation de nos Sages, qui nous enseignent : « L'ignorant n'est pas un juste. » (Maximes de nos Pères 2, 5) Autrement dit, celui qui ne s'implique pas dans la Torah et les *mitsvot*, n'a pas la possibilité de devenir pieux, et il est impossible d'évaluer jusqu'où son mauvais penchant risque de le faire trébucher, pouvant aller jusqu'à le pousser à commettre les actes les plus abominables – comme celui de causer l'anéantissement de sa propre descendance.

Laban a été surnommé « l'impie », parce que, toute sa vie, il s'est mal comporté : il a corrompu son âme et a atteint le comble de la déchéance, ne ressentant aucune peine à l'idée de détruire sa propre descendance. Ceci constitue la preuve qu'une personne dépourvue de Torah peut perdre tout sens moral et abolir ses inclinations positives, au point de désirer porter atteinte aux personnes les plus proches et les plus chères.

De plus, le comportement cruel de Balaam, qui était Laban, s'explique aussi par cet enseignement de nos Maîtres : « La jalousie, les passions et l'honneur abrègent la vie de l'homme. » (Maximes de nos Pères 4, 21) Laban l'araméen était extrêmement jaloux de son gendre Jacob, qui avait travaillé pour lui pendant une période de quatorze ans, suite à laquelle il avait pris de l'envergure, fort des possessions acquises en serviteurs, servantes, menu et gros bétail et autres biens considérables. Dans sa grande mesquinerie, Laban n'a pas accepté que Jacob ait pu accéder à cette position dans son propre foyer. Le fait de voir Jacob à la tête d'une famille nombreuse et noble, qui allait constituer la base de toute la lignée du peuple

juif, a amplifié la jalousie de Laban, qui s'est rabaissé jusqu'à devenir l'instigateur d'un décret visant à anéantir sa propre descendance.

Combien l'existence d'un homme, en l'absence de Torah, est-elle périlleuse ! Car seule la Torah possède le pouvoir de raffiner son âme, en lui transmettant sagesse, intelligence et morale. Quant à ceux qui n'ont pas le mérite de trouver refuge sous l'ombre de la Torah et de puiser dans sa sagesse, ils risquent fort de corrompre leur âme, au point de ne plus éprouver le moindre scrupule à s'attaquer à leur propre descendance.

Résumé

- Après avoir consulté ses trois conseillers, Balaam, Job et Yitro, Pharaon ordonna qu'on jette tous les nouveau-nés mâles dans le fleuve. C'est Balaam qui était à l'origine de ce mauvais dessein, alors que Job se tut et que Yitro choisit de s'enfuir. Pourquoi Balaam n'a-t-il pas donné à Pharaon le même conseil qu'il a plus tard donné à Balak, celui de faire fauter les enfants d'Israël dans le domaine de la débauche – afin qu'ils ne méritent pas la venue au monde de leur libérateur ?

- A l'époque de Balaam, les enfants d'Israël avaient déjà reçu la Torah. Celle-ci représentant l'antidote du mauvais penchant, ils ont été punis pour avoir fauté avec les filles de Moab. Par contre, s'ils avaient commis ce péché en Egypte, on ne leur en aurait pas tenu rigueur, car n'ayant pas encore reçu la Torah, ils n'auraient pas réellement été en mesure de maîtriser leur mauvais penchant. C'est pourquoi, Balaam s'est abstenu de donner ce conseil à Pharaon.

- De plus, en Egypte, les Hébreux restèrent fidèles à leurs noms, à leur langue, aux secrets transmis par Jacob et à l'interdiction de médire ; pour cette raison, Balaam savait qu'il serait impossible de les faire fauter avec les filles égyptiennes.

- Enfin, la rudesse de l'asservissement égyptien excluait, elle aussi, toute possibilité de faire fauter le peuple juif par la débauche, à un moment où les hommes étaient abattus au point de ne plus être

naturellement attirés par leurs épouses, qui devaient, pour cela, s'embellir à l'aide de miroirs.

♦ Selon certains avis, Balaam n'était autre que Laban l'impie, dont la méchanceté parvint à son paroxysme, lorsqu'il devint l'instigateur d'un décret visant à détruire sa propre descendance – et ceci, à cause de la jalousie qu'avait provoquée en lui la réussite de son gendre Jacob. Combien les méchants sont-ils cruels !

La Torah : les Noms de l'Eternel

« Il répondit : "Qui t'a placé comme notable, prince et juge sur nous ? As-tu l'intention de me tuer, comme tu as tué l'Egyptien ?" Moïse prit peur et se dit : "Certes, l'incident est connu !" »

(Exode 2, 14)

Ce verset rapporte les propos que Datan et Aviram ont adressés à Moïse (cf. Nedarim, 64b), après que ce dernier leur a reproché de s'être frappés l'un l'autre ; ils lui demandèrent s'il avait l'intention de les tuer de la même façon qu'il avait tué l'Egyptien.

Rachi commente ce verset de la façon suivante : « "Est-ce pour me tuer que tu parles ?" [traduction littérale] : nous apprenons de là que Moïse avait tué l'Egyptien en prononçant le Nom ineffable. » Cette explication soulève toutefois une difficulté : si Datan et Aviram avaient effectivement vu Moïse tuer l'Egyptien par la seule prononciation du Nom ineffable, comment expliquer qu'ils aient osé s'insurger contre lui avec une telle effronterie ? Comment n'ont-ils pas été impressionnés par la grandeur de Moïse ?

En réalité, ce n'est pas uniquement le Nom ineffable, utilisé ici par Moïse pour tuer l'Egyptien, qui a la dimension des Noms divins, mais tel est le cas de chacun des mots de la Torah (Zohar II, 124a ; introduction du Ramban sur la Torah). Ceci souligne l'importance considérable de notre devoir d'étudier la Torah ainsi que chacune de ses lettres, car, étant essentiellement constituée des Noms de l'Eternel, elle possède une valeur prépondérante.

Par exemple, lorsque nous étudions le passage de la Michna traitant du cas de « deux personnes qui tiennent en main le même *talith*[2] » (Baba Metsia, 2a), nous traitons certes de la situation où deux individus se disputent la propriété de ce *talith,* mais, plus encore, les Noms de l'Eternel se trouvent en fait dissimulés dans ce passage de la Torah.

Une fois, un Juif me demanda si je savais méditer sur le Nom ineffable, et je lui répondis par l'affirmative. Cet homme, ébahi, refusa d'y croire. Je lui expliquai alors qu'à chaque fois que nous prononçons une bénédiction en disant : « Béni sois-Tu, Eternel notre Dieu, Roi du monde », cela revient en réalité au Nom ineffable. Il est important de savoir que la kabbale pratique ne se limite pas uniquement à combiner les attributs divins en ayant des pensées très profondes liées à la Torah ésotérique, mais qu'elle englobe aussi toute *mitsva* que l'on accomplit, toute parole de Torah que l'on s'efforce de comprendre, chacun selon son niveau, toute prière prononcée avec ferveur, et, enfin, toute proclamation de l'unicité de Dieu – « Ecoute, Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est Un » (Deutéronome 6, 4). Tous ces actes ont la même force spirituelle que la kabbale pratique, et reviennent, eux aussi, à méditer sur le Nom ineffable.

---

2. Châle de prière ou vêtement garni de franges à ses quatre coins.

J'aimerais vous rapporter ici une histoire formidable. Le médecin que je consulte, en France, est l'un des plus célèbres du pays. Il s'agit d'un Juif qui s'est réellement repenti et qui a pris sur lui d'étudier la Torah à des moments fixes, avec assiduité ; pendant ces heures-là, il refuse catégoriquement de s'occuper de médecine. Un jour, il arriva que son collègue, lui aussi Juif, tombe gravement malade. On avait découvert, à un stade déjà bien avancé, qu'il souffrait de cette terrible maladie, et il en était alors atteint très sérieusement, au point que tout espoir de survie semblait perdu. Mon médecin vint lui rendre visite et lui affirma que même si, d'après les lois de la nature, on meurt d'une maladie si violente, cependant, il était possible que l'Eternel l'avait frappé de cette maladie afin qu'il se renforce dans la Torah, et qu'un tel engagement lui sauverait peut-être la vie. Son collègue écouta attentivement ce conseil, l'accepta, et commença à se fixer des moments pour étudier la Torah, tout en se renforçant dans l'accomplissement des *mitsvot*. Incroyable mais vrai ! Après quelques mois, le médecin était complètement guéri, et toute trace de la maladie avait disparu. Cette guérison était de l'ordre du miracle, et tous les médecins affirmèrent alors n'avoir jamais vu un malade, atteint à ce degré, se rétablir.

Seule la Torah peut être à l'origine d'un tel miracle. Car la Torah est elle-même une kabbale pratique et possède le pouvoir d'entraîner des miracles de cette ampleur. Il est écrit : « Il fera la volonté de ceux qui Le craignent » (Psaumes 145, 19), autrement dit, la volonté des érudits, qui, sans même qu'ils n'aient besoin de faire appel à la kabbale pratique, ont le mérite que l'Eternel accomplisse leur volonté.

S'il en est ainsi, pourquoi ne sommes-nous pas impressionnés et influencés par les Noms de l'Eternel, lorsque nous étudions la Torah et observons les *mitsvot* ? Il semble que ceci soit dû au fait que nous sommes, en même temps, encore attachés aux vanités de ce monde,

et, tant qu'on ne s'en affranchit pas, nos oreilles, comme nos autres sens, sont obstrués. Tel était également le cas de Datan et Aviram : en dépit du fait qu'ils aient assisté au miracle de la mort de l'Egyptien, suite à la seule prononciation par Moïse du Nom ineffable, ils ne s'en sont pas laissés impressionnés, parce qu'ils étaient des hommes pécheurs et médisants. Or, quiconque demeure attaché aux vanités de ce monde, et, a fortiori, celui qui commet des transgressions, perdent toute possibilité de se laisser impressionner par les prodiges de l'Eternel et de croire en Lui et en Moïse Son serviteur.

Il est vrai que ce monde-ci est rempli d'épreuves, les unes plus difficiles que les autres, et nombreux sont ceux qui tombent au piège. Il y a quelque temps, j'ai rencontré un jeune homme qui avait tout abandonné de la religion. Il était habillé comme ces jeunes gens vides et oisifs. Il s'agissait du fils d'un grand Rav. Malheureusement, ce jeune n'a pas su faire face à cette rude épreuve. J'ai éprouvé beaucoup de peine à le voir dans cet état. Quoi qu'il en soit, nous devons faire le maximum de sacrifices pour nous éloigner des vanités de ce monde, afin que notre cœur puisse être ouvert à la Torah, à l'amour et à la crainte de Dieu. De cette manière, nous aurons la possibilité d'être influencés et impressionnés par les Noms divins.

J'ai appris la leçon suivante, suite à un voyage que j'avais entrepris d'Israël à Buenos-Aires, en faisant escale à New York, afin de pouvoir être *Sandak*[3] à une circoncision. A New York, lorsque nous montâmes dans le second avion, la neige s'était tellement amoncelée qu'il nous fut impossible de décoller. Nous restâmes assis dans l'avion pendant six heures, sans qu'il puisse bouger, et je

---

3. Littéralement, parrain. Personne qui tient le nouveau-né dans ses bras lors de la circoncision (cet honneur est souvent donné à un grand Rav).

commençai à penser que tout le long voyage que j'avais déjà fait jusqu'à New York allait s'avérer vain, si nous n'arrivions pas à temps pour la circoncision. Je savais toutefois que la famille m'attendrait tant qu'il ferait jour, mais que, si ce contretemps se prolongeait davantage, je risquerais fort d'arriver à la nuit tombée et de manquer la *mitsva* pour laquelle j'avais fourni tant d'efforts. Je priai alors l'Eternel pour qu'Il me permette, tout au moins, de parvenir à destination avant la tombée de la nuit. Finalement, j'y arrivai, grâce à Dieu, juste avant le coucher du soleil, et on procéda immédiatement à la circoncision, à laquelle j'eus le mérite d'être le *Sandak*. Nous priâmes ensuite *Arvit*[4], avant de prendre le chemin du retour, en destination de New York, puis d'Israël. En réfléchissant, je me mis à méditer sur le dévouement que nous avions investi dans le seul but d'accomplir une *mitsva*. J'en déduisis ensuite la mesure considérable de dévouement qu'il nous incombe d'investir dans l'accomplissement de chaque *mitsva*.

Je suis convaincu que les jeunes gens qui se renforcent dans les voies de la Torah et abandonnent les vanités de ce monde – dans lesquelles sont plongés les autres jeunes de leur âge qui vagabondent – afin d'étudier avec dévouement la Torah et de se soumettre à l'autorité de leurs maîtres, en dépit de la difficulté et de la gène qu'implique cette soumission, bénéficieront en retour d'une récompense considérable de la part de l'Eternel, comme il est dit : « Qu'elle est grande Ta bonté, que Tu tiens en réserve pour Tes adorateurs ! » (Psaumes 31, 20)

Au cours de l'un de mes voyages, il m'arriva de voir un jeune homme qui, tout le long du vol, resta immobile, la tête baissée et les yeux fermés, afin d'éviter de voir le film immoral, d'une durée de

---

4. Prière du soir.

trois heures, présenté par l'écran de télévision qui était en face de lui. Même si, à plusieurs occasions, son mauvais penchant avait réussi à l'emporter en l'incitant à lever la tête, il se ressaisissait immédiatement, pour la rabaisser à nouveau. Il est certain que cette maîtrise de soi a été considérée par l'Eternel comme un immense mérite.

Résumé

- Datan et Aviram ont vu Moïse tuer l'Egyptien par la prononciation du Nom ineffable. Dès lors, comment ont-ils pu ne pas en être impressionnés et se montrer insolents à son égard ?
- Toute la Torah revient essentiellement au Nom ineffable et à une kabbale pratique. Nous avons rapporté l'anecdote d'un médecin qui était gravement malade et s'est rétabli par miracle, lorsqu'il s'est renforcé dans l'étude et la pratique de la Torah.
- Un grand dévouement est nécessaire si nous désirons éviter de subir l'influence de la rue. J'ai appris ce principe lors d'un long voyage pour l'Argentine, que j'ai entrepris uniquement pour participer au bref instant de la *mitsva* de circoncision.

La vertu de la prière

« Il arriva, au cours de ces nombreuses années, que le roi d'Egypte mourut. Les enfants d'Israël gémirent du sein de l'esclavage, et se lamentèrent ; leur plainte monta vers Dieu, du sein de l'esclavage. Dieu entendit leur

supplication, et Il se souvint de Son alliance avec Abraham, avec Isaac, et avec Jacob.»

(Exode 2, 23-24)

Le peuple juif, souffrant de la dureté de l'esclavage égyptien, implora le Saint béni soit-Il. La Torah rapporte qu'Il écouta leur plainte, c'est-à-dire, leur prière. D'autre part, le verset rappelle également l'alliance que l'Eternel avait conclue avec les saints patriarches, leur promettant qu'Il délivrerait plus tard leurs descendants d'Egypte.

L'asservissement des enfants d'Israël en Egypte était un décret prononcé par Dieu ; or, Il avait simultanément promis aux patriarches qu'après une période d'esclavage de quatre cents ans, ils mériteraient d'être libérés, « d'une main haute, d'un bras étendu, et avec de grandes richesses » (Genèse 15, 13-14).

Je me suis posé la question suivante. Le verset semble sous-entendre que sans le mérite de leurs prières, les enfants d'Israël n'auraient pas été délivrés ; pourtant, la sortie d'Egypte faisait partie de l'alliance conclue entre le Tout-Puissant et les patriarches ! En effet, Il leur avait promis que la délivrance suivrait l'asservissement, en d'autres termes qu'elle aurait lieu dans tous les cas, et ne dépendait d'aucun facteur extérieur – tel que la prière. Dès lors, pourquoi le verset souligne-t-il le fait que le Créateur écouta la prière de Ses enfants, grâce à laquelle, semblerait-il, ils méritèrent d'être libérés d'Egypte ? Comment comprendre cette contradiction ?

Proposons l'explication suivante. La véritable finalité de la délivrance était le lien qu'elle allait créer entre le peuple juif et le Maître du monde. En l'absence de ce lien, la délivrance aurait perdu tout son sens. Comme nous le savons, la prière relie l'homme à son Créateur. Aussi, ce sont les supplications que les enfants d'Israël adressèrent au Saint béni soit-Il, qui leur donnèrent le mérite d'être

délivrés et de se sentir proches de leur Libérateur. C'est leur prière qui donna tout son sens à leur libération, car sans elle, ils n'auraient pas été aptes à recevoir la Torah. Par conséquent, s'il est vrai qu'ils auraient été libérés de l'esclavage même sans leurs prières, en vertu de l'alliance divine conclue avec les patriarches, la délivrance n'aurait pourtant pas eu la même dimension que celle qu'elle acquit par le pouvoir de leurs prières. En effet, celles-ci idéalisèrent la délivrance en lui donnant un caractère absolu, du fait que les enfants d'Israël ressentirent leur dépendance totale vis-à-vis de l'Eternel, duquel tout provient. C'est pourquoi, la Torah a jugé nécessaire de nous mentionner la prière que les enfants d'Israël adressèrent au Tout-Puissant avant leur délivrance.

Avec l'aide de Dieu, j'ai eu le mérite d'aider un certain nombre de personnes à sortir de prison, par les prières que j'ai adressées en leur faveur au Maître du monde. Toutefois, ces personnes l'ignorent totalement, et jusqu'à ce jour, elles sont convaincues que telle était leur destinée et sont bien loin de s'imaginer que c'est moi qui suis, en fait, à l'origine de leur libération. Pour cette raison, elles ne me sont nullement reconnaissantes. Tel est justement le but de la prière : lorsqu'un homme prie et déverse son cœur devant son Créateur, il prend conscience que tout provient de Lui. Puis, une fois qu'il est libéré de sa détresse, il est plein de reconnaissance à l'égard de son Dieu, qui l'a aidé à sortir de ses difficultés. C'est ce qui arriva aux enfants d'Israël : leur prière éveilla leur reconnaissance envers l'Eternel, qui l'exauça et les délivra d'Egypte.

La Guemara (Berakhot, 10a) rapporte l'histoire du roi Ezéchias, auquel le prophète Isaïe était venu annoncer qu'il allait mourir et serait également privé de la vie du monde à venir, du fait qu'il ne s'était jamais marié, ayant ainsi manqué à l'observance d'une *mitsva* de la Torah. Lorsque Ezéchias entendit cela, il se mit à pleurer et demanda à Isaïe de lui donner sa fille pour épouse. Isaïe lui répondit

que c'était trop tard, puisque l'Eternel avait déjà prononcé ce décret contre lui. Refusant d'accepter cette réponse, le roi Ezéchias demanda à Isaïe de terminer sa prophétie pour prendre congé de lui. Ezéchias monta sur son lit – comme nous le savons, la mort commence à s'emparer de l'homme par les pieds – puis, après qu'il eut perdu toute sensibilité au niveau de ses pieds, il se mit à implorer l'Eternel du plus profond de son être, Le suppliant de lui accorder une dernière chance pour rectifier son comportement et se marier. Dieu agréa sa prière et lui ajouta quinze années de vie supplémentaires, lors desquelles il pourrait s'amender et épouser une femme. Car la prière d'Ezéchias provenait des profondeurs de son cœur, et avait surgi d'une réelle prise de conscience que « même lorsqu'un homme a une épée tranchante au-dessus de sa tête, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde ».

Cependant, nous pouvons nous poser la question suivante. Le prophète Isaïe savait que « tant que la bougie est allumée, il est possible de réparer », autrement dit, que le roi Ezéchias avait la possibilité de prier l'Eternel et de Le supplier d'annuler Son décret de mort. En effet, comme nous l'avons dit, même dans les moments les plus difficiles, il nous est interdit de désespérer de la Miséricorde divine. Dès lors, comment expliquer que le prophète ait prétendu devant le roi qu'il était trop tard et qu'il demeurait impossible de s'amender ? De même, on se serait tout au moins attendu à ce que, constatant la profonde tristesse d'Ezéchias, Isaïe prie lui-même en sa faveur, et, en tout cas, qu'il ne lui fasse pas dès le départ perdre tout espoir.

En réalité, la prière qu'un homme adresse à Dieu pour lui-même n'est pas comparable à celle qu'un autre prononce en sa faveur. Le prophète Isaïe était conscient qu'à l'heure où un décret de mort avait été prononcé contre le roi Ezéchias, seule la prière de ce dernier aurait le pouvoir de le modifier, du fait qu'elle proviendrait

des profondeurs de son cœur, et serait prononcée avec une force et une ferveur exceptionnellement intenses. Il savait que la prière d'Ezéchias détenait un potentiel beaucoup plus important que la sienne, car la prière d'un homme pour lui-même est celle qui a le plus d'effet (Genèse Rabba 53, 14). C'est pourquoi, le prophète s'abstint de prier en faveur du roi, afin que ce dernier ne compte pas sur sa prière et que, plongé dans la détresse, il supplie lui-même l'Eternel et parvienne ainsi à annuler le mauvais décret prononcé à son encontre.

Ezéchias eut le mérite d'être à l'origine d'un nouveau principe, qui allait s'appliquer à l'ensemble du peuple juif, à savoir, que l'homme ne doit pas désespérer de la Miséricorde, à tout moment et quelle que soit la situation. Le prophète Isaïe, quant à lui, n'eut pas ce mérite, du fait qu'il avait en quelque sorte médit des enfants d'Israël auprès du Saint béni soit-Il en disant : « Je demeure au milieu d'un peuple aux lèvres impures » (Isaïe 6, 5). Ayant calomnié le peuple juif, Isaïe ne mérita pas de nous enseigner ce principe de foi ; celui-ci nous fut transmis par le roi Ezéchias qui, en dépit de la gravité de sa situation, ne désespéra pas de la Miséricorde divine et implora l'Eternel avec le peu de forces qui lui restait.

Nos Sages nous enseignent : « Ne dénigre pas la valeur de la prière d'un homme simple. » (Berakhot, 7a) En effet, nous avons parfois tendance à nous considérer comme des personnes de piètre valeur et à nous sous-estimer au point de croire que notre prière ne détiendrait pas le moindre pouvoir, raison pour laquelle nous nous abstenons de prier. Pourtant, comme nous l'avons expliqué, la prière d'un homme pour lui-même est celle qui a le plus d'effet, car elle provient des profondeurs de son âme et de son cœur ; elle est capable d'affecter les cieux et de lui apporter le salut. En outre, lorsqu'un homme prie pour lui, il se lie, par sa prière, à tout le peuple juif ; aussi, même si ses propres mérites ne suffisent pas pour

que sa prière se trouve agréée, il bénéficiera du mérite de l'assemblée, qui aura un grand effet dans le ciel. C'est pourquoi, il incombe à chaque individu de supplier l'Eternel par ses prières, car, même s'il pense être quelqu'un de simple et craint que ses propres prières ne méritent pas d'être agréées, il est possible que Dieu les accepte grâce au mérite du peuple juif, auquel il est lié.

Je me souviens que mon vénéré père, de mémoire bénie, avait toujours l'habitude de prier et invoquer la Miséricorde divine en faveur du peuple juif, de la terre d'Israël et pour délivrance finale. Je suis convaincu que s'il arrivait qu'un homme ne fût pas suffisamment méritant pour que sa prière soit exaucée, la prière pure de mon père lui tenait certainement lieu de mérite personnel et lui donnait droit au salut divin. Lorsqu'un homme se rend chez un juste, il mérite le salut, d'une part grâce au mérite du juste, de l'autre, parce qu'il a été prêt à s'effacer devant ce dernier, en se présentant à lui.

Résumé

- Il est rapporté que lorsque le peuple juif implora l'Eternel, Il entendit ses prières et le libéra d'Egypte. Pourtant, la sortie d'Egypte faisait partie de la promesse formulée par Dieu aux patriarches, donc, pourquoi le verset semble-t-il la faire dépendre de la prière ?
- Certes, les enfants d'Israël seraient sortis d'Egypte même s'ils n'avaient pas prié, conformément à la promesse faite à leurs ancêtres. Cependant, une délivrance qui n'aurait pas été la résultante de leur proximité avec le Créateur n'aurait eu aucun intérêt. C'est pourquoi, le verset précise que cette libération était le résultat de leur prière, qui les lia au Saint béni soit-Il, les rendant aptes à recevoir la Torah.
- Un décret de mort avait été prononcé à l'encontre du roi Ezéchias du fait qu'il ne s'était pas marié, mais, grâce à de pressantes prières, il parvint, au dernier moment, à annuler cette sentence. Nos Maîtres ont déduit de l'histoire du roi Ezéchias que « même lorsqu'une épée

tranchante est suspendue au-dessus de la tête d'un homme, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde ».

- Le prophète Isaïe n'a pas prié en faveur du roi Ezéchias, parce qu'il savait que la prière d'un homme pour lui-même a plus de chance d'être acceptée, en raison de son exceptionnelle pureté. Tout homme doit prendre conscience que, même s'il ne mérite pas d'être exaucé, il lui incombe néanmoins de prier, car sa prière le lie à toutes les prières du peuple juif, et il bénéficie ainsi du mérite de l'assemblée.

La compassion de notre maître Moïse

« Un ange du Seigneur lui apparut dans une flamme de feu du milieu du buisson. Et voici que le buisson était en feu, et cependant le buisson ne se consumait point. »

(Exode 3, 2)

Avant de demander à notre maître Moïse d'aller libérer les enfants d'Israël du pays d'Egypte, le Saint béni soit-Il introduisit cette requête par l'image du buisson. Il s'adressa à Moïse en lui disant qu'il était le seul à pouvoir remplir cette mission. Moïse essaya de s'y dérober, mais le Tout-Puissant, qui avait prévu cette réaction, l'anticipa par une vision, comme le souligne le verset : « Et voici que le buisson était en feu, et cependant le buisson ne se consumait point. » Cette vision a une valeur symbolique, du fait que le buisson représente l'homme – comme il est dit : « Car l'homme est un arbre du champ » (Deutéronome 20, 19). De même qu'un arbre ne peut pas pousser sans eau, de même, le peuple juif ne peut-il vivre

sans la Torah, comparable à l'eau. Plus encore, un homme qui ne respecte pas la Torah et les *mitsvot*, risque de brûler sous le feu du désir. De même qu'il était miraculeux que le buisson en feu ne se consumât pas, ainsi, le fait que les enfants d'Israël soient restés en vie était de l'ordre du miracle ; toutefois, leurs mérites, qui leur avaient permis de survivre jusqu'à ce moment, étaient sur le point de s'épuiser, et il devenait donc urgent de les délivrer au plus vite d'Egypte.

Il est écrit : « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez » (Lévitique 26, 3). Autrement dit, tout homme a l'obligation d'étudier la Torah et d'observer les *mitsvot*, sans quoi il ne peut se maintenir dans ce monde. A ma grande tristesse, je me souviens avoir, une fois, eu l'intention de commettre un certain péché, mais je m'étais immédiatement ressaisi, me disant : « Toi, David Pinto, qui étudies la Torah, tu te rendrais coupable d'une telle transgression ? » C'est de cette manière que je me suis finalement abstenu de commettre ce péché. Cette anecdote illustre à quel point la sainte Torah possède le pouvoir de protéger l'homme et de le préserver du péché.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Exode Rabba 2, 3) que, avant de confier à Moïse la mission de dirigeant du peuple juif, le Saint béni soit-Il l'a testé en considérant la façon dont il s'occupait du bétail. Nous connaissons tous l'anecdote racontée au sujet de Moïse, qui avait porté une brebis perdue dans ses bras et lui avait donné à boire. En dépit du fait que toutes les brebis se ressemblent extérieurement, Moïse avait su remarquer l'absence de l'une d'entre elles, ce qui souligne son niveau de sensibilité hors du commun. Or, un homme qui se soucie à un tel point des animaux, compatit à plus forte raison pour les êtres humains. C'est la raison pour laquelle l'Eternel choisit Moïse pour faire sortir les enfants d'Israël d'Egypte et les guider dans le désert.

On raconte qu'un jour, Rav Chakh, de mémoire bénie, entra dans la grande salle d'étude de la *Yechiva* de Ponievitz, qui était comble, et demanda où se trouvait un certain étudiant. Il était parvenu à remarquer l'absence d'un seul élève, parmi des centaines, en raison de l'intérêt qu'il témoignait pour chacun d'eux. Il s'avéra effectivement que cet étudiant était malade, raison pour laquelle il était absent ce jour-là. C'est ce type de compassion intense qui animait notre maître Moïse, qui éprouvait ce sentiment même à l'égard des bêtes.

Il est écrit : « Ce fut, en ces temps-là, Moïse grandit ; il sortit parmi ses frères, et vit leurs lourdes peines. Il aperçut un homme égyptien frappant un homme hébreu de ses frères. Il se tourna ça et là, et il vit qu'il n'y avait pas d'homme ; il frappa l'Egyptien et l'ensevelit dans le sable. » (Exode 2, 11-12) Devant cet acte de violence, notre maître Moïse vérifia que personne ne l'observait, et tua l'Egyptien en prononçant le Nom ineffable. Nous pouvons nous demander pourquoi il ne l'a pas tué de ses propres mains, alors qu'il était un homme vaillant. En fait, Moïse ne voulait pas se conduire avec cruauté ; aussi, s'est-il dit : « Je vais prononcer le Nom ineffable ; si le Saint béni soit-Il me donne raison, cet Egyptien mourra, et sinon, il restera en vie. » Ceci illustre, une fois de plus, le degré de compassion de Moïse, d'une ampleur telle qu'il était incapable de tuer même un non-juif. C'est la raison pour laquelle il fut choisi pour être le "berger" du peuple juif, ainsi que pour le délivrer d'Egypte, mission que lui seul était en mesure de remplir.

Le lendemain de cet incident, Moïse vit Datan et Aviram se quereller, et lorsqu'il essaya de les séparer, ils lui rétorquèrent insolemment : « Qui t'a placé comme notable, prince et juge sur nous ? » (Exode 2, 14) Suite à cela, ils le dénoncèrent auprès de Pharaon, en racontant qu'il avait, la veille, tué un Egyptien. En réalité, ces deux querelleurs avaient le statut de délateurs, et Moïse

était donc en droit de les tuer. Cependant, dans sa grande compassion, il préféra s'exiler à Midian, afin de ne devoir faire de mal à aucun Juif.

Aujourd'hui, nous sommes conscients de l'importance de nous investir dans nombre de domaines que nous devons corriger. Ainsi, nous prions pour les défunts comme pour les vivants, pour les malades comme pour les personnes stériles. Mais malheureusement, nous demeurons insensibles à l'importance d'améliorer notre amour pour le prochain, alors qu'il s'agit d'une acquisition spirituelle des plus vitales. En outre, les opportunités d'aimer notre frère juif nous sont offertes à de multiples occasions dans la vie ; il nous suffit de bien vouloir observer autour de nous pour les déceler.

A la fin de la section de Chemot, il est rapporté que notre maître Moïse s'insurgea contre le Ciel en disant : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? » (Exode 5, 22) A première vue, cette réaction semble en contradiction avec le comportement de Moïse, qui se conduisait toujours avec compassion. Aussi, pour quelle raison s'est-il ici, contrairement à son habitude, exprimé avec dureté envers l'Eternel ? Apparemment, Moïse a employé ces durs termes du fait que, lorsqu'il est sorti du palais de Pharaon, il a rencontré Datan et Aviram qui l'attendaient pour se plaindre ainsi : « Vous nous avez mis en mauvaise odeur auprès de Pharaon et de ses serviteurs, en mettant le glaive dans leur main pour nous faire périr ! » (ibid. 5, 21) Moïse aurait pu leur en vouloir du fait qu'ils s'étaient adressés à lui en termes méprisants, mais, il ne s'est pas pour autant mis en colère contre eux ; au contraire, il s'est tourné vers Dieu pour Lui demander la raison pour laquelle Il continuait à laisser Son peuple souffrir. Autrement dit, il a interprété favorablement la réaction de Datan et Aviram, qui s'étaient montrés sensibles à la souffrance du peuple

juif, et c'est dans cet esprit qu'il a rapporté leurs paroles au Saint béni soit-Il.

La réaction de Moïse peut être analysée sous un autre angle. Au sujet de Moïse, il est dit : « Il sortit parmi ses frères » (Exode 2, 11), puis : « Il aperçut un homme égyptien frappant un homme hébreu de ses frères. » (ibid.) Moïse considérait chaque Juif comme son frère, comme une partie de sa propre chair. Il se sentait incapable de diriger les enfants d'Israël comme des subordonnés, leur étant, bien au contraire, entièrement dévoué, comme la Torah le souligne à de multiples reprises : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle », et : « Ce fut après la mort de Moïse, serviteur de l'Eternel » (Josué 1, 1). De plus, après le don de la Torah, il est écrit : « Moïse descendit de la montagne vers le peuple » (Exode 19, 14), autrement dit, au lieu de s'occuper de ses propres affaires, il alla directement de la montagne vers les enfants d'Israël, tant il se mettait à leur service, en raison de l'amour hors du commun qu'il ressentait pour eux. Or, c'est justement avec cet esprit de serviteur qu'il se tourna vers l'Eternel, pour Lui poser la question douloureuse : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? » La réaction de Moïse n'émanait pas d'un sentiment de supériorité, mais témoignait au contraire de sa compassion face à la détresse du peuple, auquel il s'identifiait. C'est pourquoi, le Créateur ne se mit pas mis en colère contre lui.

Une fois, alors que je revenais d'un voyage, quelqu'un me demanda comment le vol s'était passé, si j'avais été satisfait du service à bord, du repas qu'on m'avait servi, et ainsi de suite. Les multiples questions qu'il me posa me donnèrent le sentiment qu'il désirait que je lui fasse part des agréables moments que j'avais passés à l'étranger, comme si je m'y étais rendu dans ce but. J'expliquai alors à cet individu que, s'il était vrai que je travaillais pour des causes sacrées, mon travail n'en était pas pour autant

facile, bien au contraire, puisqu'il s'apparentait plutôt à une servitude – néanmoins, cet exil expie de nombreux péchés.

La Guemara rapporte que Raban Gamliel désirait nommer princes certains hommes, mais que ces derniers tentèrent de s'y soustraire, prétendant qu'ils redoutaient les honneurs et les titres et préféraient rester des hommes simples. Raban Gamliel leur répondit alors : « Croyez-vous donc que j'ai l'intention de vous donner une place de dirigeant et de prince ? C'est à une tâche asservissante que je vais vous assigner ! » (Horayot, 10b)

Il est écrit (Deutéronome 17, 19-20 ; Sanhédrin, 21b) que tout roi juif avait l'obligation d'emporter un rouleau de Torah dans tous ses déplacements, afin d'éviter qu'il ne s'enorgueillisse. En outre, la Guemara rapporte (Sanhédrin, 104b) que les sages voulaient compter le roi Salomon parmi les personnes qui n'ont pas de part au monde à venir, du fait qu'il avait transgressé plusieurs interdits. En dépit du fait que Salomon avait déjà été puni pour ses péchés, puisque le Saint béni soit-Il l'avait écarté du trône, les sages restèrent pourtant sur leur position et désirèrent donner à ce roi le même statut que Jéroboam, fils de Nebat, et que Menaché. Pour quelle raison ? Parce que le roi Salomon siégeait sur le trône céleste, et un homme d'un tel niveau aurait dû se montrer particulièrement scrupuleux d'éviter de commettre la moindre transgression, les yeux de tout le peuple étant fixés vers lui.

Dans sa détresse, le roi David, père du roi Salomon, s'adressa aux sages pour leur demander de bien vouloir avoir pitié de son fils, mais ces derniers refusèrent de l'écouter, au point qu'un feu dut descendre du ciel et qu'une voix céleste sortit pour ordonner aux sages de cesser d'accuser le roi Salomon. S'il est vrai que, depuis que la Torah a été donnée aux hommes, elle n'est plus dans le ciel (Baba Metsia, 59b), toutefois, lorsqu'il s'agit de sceller la punition d'un individu, c'est le Maître du monde qui en décide.

A ce sujet, la Guemara demande pourquoi tous les rois et princes ont le devoir de se sentir comme s'ils étaient chargés d'un panier rempli de vers. Elle répond que la vermine symbolise l'humilité et la honte, et ce sont ces sentiments qui doivent pénétrer les dirigeants du peuple juif, afin qu'ils ne s'enorgueillissent point.

Tous ces exemples illustrent combien la royauté est en réalité un asservissement.

A présent, revenons à notre sujet. Si l'on réfléchit, on constatera que tous les dirigeants du peuple juif se sont distingués par leur vertu de compassion. En fait, c'est après avoir décelé que cette qualité était profondément ancrée dans leur cœur, que le Saint béni soit-Il leur a confié cette mission de leader.

Lorsque Abraham voulut se séparer de Loth, en raison des voies divergentes choisies par chacun d'eux, il ne le fit pas avec effronterie, mais au contraire de façon amicale, en commençant par dire : « Nous sommes des hommes frères, sépare-toi, de grâce (*na*), de moi » (Genèse 13, 8-9). Le terme *na* exprime invariablement une requête (Berakhot, 9a) ; ici, cet emploi laisse entendre qu'Abraham était animé d'un grand amour pour ses frères juifs. Au sujet du verset : « Abraham courut au troupeau », il est également rapporté (Yalkout Chimoni sur Genèse, 82) que l'animal s'était enfui et qu'Abraham avait couru derrière lui pour le rattraper, de peur qu'il se perde et par crainte qu'il n'aille paître dans des champs étrangers. C'est pourquoi, en dépit de son âge avancé, il courut pour le ramener vers le reste du troupeau.

Il est dit : « Ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8), la vertu faisant référence à la bonne renommée de l'homme. Le roi David s'était fait un bon renom grâce à l'habitude qu'il avait prise d'enterrer les corps de ses ennemis, tombés sur le champ de bataille (Rachi sur Samuel II 8, 13). Pourtant, le roi David se

distinguait par de nombreuses autres qualités exceptionnelles ; pourquoi donc est-ce ce point précis qui lui donna le mérite d'acquérir un bon renom ? Car, lorsque les nations du monde apprenaient ce comportement noble du roi David, il en résultait une très grande sanctification du Nom divin, du fait qu'un tel degré de miséricorde ne se trouve chez aucun autre peuple – au contraire, puisque l'habitude consiste plutôt à mépriser et outrager les corps des ennemis. Par ailleurs, il est également rapporté (Berakhot, 4a) que le roi David était constamment occupé à trancher des cas relevant des lois de pureté familiale, décidant si les femmes étaient permises ou non à leurs maris. N'y avait-il donc pas suffisamment d'autres décisionnaires dans sa génération pour que le roi lui-même doive ait dû s'astreindre à cette tâche, qui, à première vue, n'est pas des plus honorables ? Mais, en réalité, le roi David se considérait comme le serviteur du peuple, aussi, ne voyait-il aucune contradiction entre sa position de roi et cette tâche. Enfin, on raconte que lorsque le roi David vit un lion et un ours se battre contre une brebis, il alla lui-même combattre ces bêtes féroces pour sauver le pauvre animal (Samuel I 17, 34-35). Il est évident qu'une personne qui a pitié des animaux, a aussi pitié des hommes, c'est pourquoi, le roi David fut choisi pour être à la tête des enfants d'Israël.

C'est cet enseignement que nous apprenons de la section de Chemot : l'importance de l'amour pour notre frère juif. Moïse se considérait comme le serviteur du peuple juif. C'est pourquoi, suite au péché du veau d'or, il se tourna vers l'Eternel pour Lui dire que s'Il avait l'intention de tuer Son peuple, alors : « efface-moi de Ton livre » (Exode 32, 32). En effet, en l'absence de la nation juive, Moïse n'aurait plus été en mesure de se mettre au service de celle-ci, et sa mission dans le monde aurait donc pris fin. Le 'Hatam Sofer affirme que les enfants d'Israël n'ont été délivrés qu'une fois qu'ils avaient

recréé un réel amour en leur sein. Il est dit : « Et voici les noms des enfants d'Israël, qui viennent en Egypte », alors qu'il aurait été plus logique de dire : « qui sont venus ». L'emploi du présent nous enseigne que nous aurons la possibilité d'être libérés de tous les exils futurs, mais uniquement si nous préservons en nous l'étincelle d'amour pour notre frère juif.

Résumé

- Le buisson que le Saint béni soit-Il montra à Moïse symbolise l'homme, surnommé « arbre du champ ». En l'absence de la Torah qui le protège, l'homme risquerait de se brûler sous le feu de la passion ; au contraire, les personnes qui s'impliquent dans l'étude de la Torah, ne tombent pas dans les pièges du mauvais penchant, à l'image du buisson ardent qui ne se consumait point.
- L'Eternel testa la miséricorde de Moïse en observant son comportement envers les animaux. La compassion de Moïse à l'égard des bêtes constituait une preuve a fortiori de sa compassion envers les hommes.
- Lorsque Moïse vit un Egyptien frapper un Juif, il le tua en prononçant le Nom ineffable, plutôt que par la force. Il choisit d'agir ainsi, se disant que si cet Egyptien ne méritait pas réellement de mourir, la prononciation du Nom ineffable n'entraînerait pas sa mort.
- Lorsque Datan et Aviram se querellèrent et que Moïse intervint pour les séparer, ils voulurent le dénoncer en racontant qu'il avait tué un Egyptien. Or, au lieu de les tuer, conformément à la loi en vigueur pour un délateur, Moïse, animé de miséricorde à leur égard, préféra s'enfuir à Midian.
- Il est écrit : « Il sortit parmi ses frères (…) Il aperçut un homme égyptien frappant un homme hébreu, de ses frères. » Autrement dit, notre maître Moïse considérait chaque Juif comme son propre frère, et c'est pourquoi, il était préoccupé du bien-être de chacun d'eux, au

point d'avoir même osé rétorquer à Dieu : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? »

- Diriger le peuple juif ne représente pas une fonction d'honneur et de prestige, mais plutôt une servitude. Lorsque Raban Gamliel désira nommer princes certains sages, ceux-ci s'y opposèrent. Raban Gamliel leur répondit qu'il ne s'agissait pas d'un honneur, mais au contraire d'une charge.
- Les rois juifs ne devaient pas être orgueilleux. Il leur incombait de veiller tout particulièrement à se comporter dignement, car les yeux de tous étaient dirigés vers eux. Pour cette raison, les sages avaient voulu priver le roi Salomon du monde à venir, car il n'avait pas été attentif à certaines exigences que sa fonction royale impliquait.
- Notre patriarche Abraham se distinguait, lui aussi, par sa vertu de miséricorde. Il courut pour ramener un animal qui s'était enfui, craignant qu'il ne se trompe de chemin et se perde. De même, lorsqu'il décida de se séparer de Loth, il lui fit part de sa décision sous forme de requête.
- Le roi David acquit un bon renom du fait qu'il avait l'habitude d'enterrer les corps de ses ennemis, tombés à la guerre. Il se considérait comme le serviteur du peuple juif, et tranchait des cas de pureté, décidant si la femme était permise au mari. Une fois, il vit un lion et un ours qui se battaient contre une brebis, et, pris de pitié pour ce pauvre animal, il lutta contre ces bêtes pour le sauver.
- Cette étude démontre le caractère indispensable de la vertu de miséricorde pour être qualifié à diriger le peuple juif, le dirigeant devant se considérer comme un véritable serviteur de sa communauté.

Moïse, le serviteur de l'Eternel

« Un ange du Seigneur lui apparut dans une flamme de feu, du milieu du buisson. Et voici que le buisson était en feu et cependant, le buisson ne se consumait point. »

(Exode 3, 2)

La Torah nous rapporte qu'alors que Moïse était en train de faire paître le bétail de son beau-père Yitro, il fut soudain témoin d'un spectacle extraordinaire : un buisson était la proie des flammes sans pour autant se consumer, restant entier. Moïse, ébahi par ce miracle, se dit : « Je veux m'écarter et voir ce grand phénomène : pourquoi le buisson ne brûle pas. » (ibid. 3, 3) Puis, une fois qu'il s'approcha du buisson, il entendit la voix de l'Eternel, qui s'adressait à lui pour lui demander d'ôter ses souliers, en raison de la sainteté de la terre qu'il foulait.

Le Saint béni soit-Il demanda ensuite à Moïse d'aller délivrer le peuple juif du joug de l'esclavage égyptien, déclarant : « J'ai vu l'humiliation de Mon peuple qui est en Egypte, et J'ai entendu sa plainte. » (ibid. 3, 7) L'Eternel a choisi d'attirer l'attention de Moïse par le spectacle du buisson, à cause de sa valeur symbolique : le buisson est une espèce d'arbre, auquel l'homme est comparé, comme il est dit : « car l'homme est un arbre du champ » (Deutéronome 20, 19). En effet, de même que l'eau est indispensable à la vie et à la croissance d'un arbre, de même, en l'absence de Torah, comparée à l'eau, le peuple juif ne serait pas en mesure de survivre et d'assurer la continuité des générations. Le Tout-Puissant a choisi un buisson, plutôt qu'un autre arbre, parce qu'il s'agit d'un petit arbuste (Chabbat, 67a) ; ainsi, à travers cette image, Il désirait

exprimer à Moïse l'idée selon laquelle « [Il est] avec lui dans la détresse ». Le fait que le buisson continuait à brûler sans que le feu ne parvienne à le consumer, nous enseigne que les enfants d'Israël purent survivre en Egypte, en dépit de leur lot de souffrances et de détresse, grâce au mérite de trois points d'ancrage dans leur tradition, en l'occurrence leurs noms, leurs habitudes vestimentaires et leur langue. Cette fidélité leur permit, de fait, de préserver l'étincelle juive qui brûlait en leur sein, les empêchant de s'assimiler aux Egyptiens et de se corrompre parmi eux (Cantique des Cantiques Rabba 4, 25).

Par le spectacle du buisson ardent qui, contrairement aux lois de la nature, ne se consumait point, le Saint béni soit-Il désirait transmettre à Moïse que la survie du peuple juif en Egypte était, elle aussi, de nature surnaturelle. Cependant, étant donné que l'homme ne peut survivre en comptant uniquement sur le miracle et le surnaturel, le moment était arrivé pour le Créateur de demander à Moïse d'aller délivrer Ses enfants d'Egypte. Dans ce sens, Il souligna à Moïse que les enfants d'Israël risquaient sous peu de tomber dans le cinquantième degré d'impureté, et qu'arrivés à cette situation, les barrières qu'ils s'étaient fixées ne seraient plus en mesure de les préserver de l'assimilation et de leur donner droit à la libération.

Ces paroles que Dieu adressa à Moïse sont porteuses d'une édifiante leçon de morale : l'homme ne peut pas compter sur l'observance d'une certaine *mitsva* – comme le port des phylactères ou le respect du Chabbat – pour lui assurer sa survie. S'il est vrai que chaque *mitsva* accomplie représente un mérite extraordinaire, cependant, si l'on désire mener une vie de Juif authentique, avec tous les mérites que ce statut représente, il est nécessaire d'étudier la Torah et d'observer l'ensemble des *mitsvot*. Au Maroc, en Tunisie et en Algérie, il existait de nombreuses personnes animées d'une foi pure, mais qui n'observaient pas scrupuleusement toutes les

mitsvot, et n'étudiaient pas non plus la Torah. Malheureusement, cette déficience eut des répercutions sur la génération suivante : les enfants de ces Juifs s'éloignèrent de leur tradition, allant parfois jusqu'à se marier avec des jeunes filles non-juives et à donner naissance à des enfants non-juifs, que Dieu nous en préserve.

L'intention n'est pas, à Dieu ne plaise, de dénigrer la valeur des *mitsvot* comme celles des tefillin, des *tsitsit*[5], de l'aumône, et autres. Toutefois, il s'agit de prendre conscience que l'accomplissement isolé d'une *mitsva*, ou de quelques *mitsvot*, ne possède pas le pouvoir de nous protéger ni de nous préserver d'une déchéance spirituelle. C'est la raison pour laquelle nous avons affirmé que seules l'étude de la Torah et l'observance de l'ensemble des *mitsvot*, sans distinction aucune, sont à mêmes d'assurer au Juif une protection efficace et de le rapprocher de son Créateur.

La lecture de ces versets soulève cependant une question : comment Moïse a-t-il osé refuser la requête de l'Eternel, en se déclarant impropre à remplir la mission qu'Il désirait lui confier, alors qu'il connaissait la situation spirituelle délicate dans laquelle le peuple juif se trouvait ? Il était conscient que le jour risquait d'arriver où les enfants d'Israël tomberaient dans le cinquantième degré d'impureté, et qu'il ne serait alors plus possible de les délivrer. Dès lors, comment expliquer que Moïse ait rétorqué au Saint béni soit-Il : « Qui suis-je pour aborder Pharaon ? » (Exode 3, 11) En outre, même après que le Tout-Puissant lui a promis qu'Il serait à ses côtés et le protégerait, Moïse a persisté dans son refus et a médit du peuple juif, prétendant qu'il ne croirait pas à ses paroles et ne l'écouterait pas. Enfin, quel n'est pas notre étonnement de constater que le débat entre l'Eternel et Moïse n'était pas encore

---

5. Franges qu'un homme a l'obligation de porter aux quatre coins de son vêtement.

achevé, puisque Dieu se trouva dans l'obligation de lui fournir des signes, qui lui serviraient de preuve auprès des enfants d'Israël, démontrant qu'il était bien Son envoyé. Cependant, ces signes ne suffirent pas à Moïse, qui, une fois de plus, exprima ses réticences en disant : « Envoie donc par la main de qui Tu envoies » (Exode 4, 13), c'est-à-dire, par l'entremise de celui que Tu as coutume d'envoyer, autrement dit, Aaron, mon grand frère (Exode Rabba 3, 16).

Tentons de comprendre comment Moïse a osé discuter avec le Maître du monde et refuser d'accepter la mission qu'Il désirait lui confier, alors qu'Il lui avait fait une promesse explicite de protection et lui avait donné des signes prouvant qu'il était réellement Son envoyé. En outre, lorsque, plus tard, Moïse est revenu de sa mission auprès de Pharaon – cette mission s'étant soldée par un échec, puisque le cœur de Pharaon s'est endurci et qu'il a encore davantage alourdi ses décrets à l'encontre du peuple juif – il s'est tourné vers l'Eternel pour dire : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? » (Exode 5, 22) A première vue, ces paroles de Moïse semblent insolentes ; avait-il l'intention de s'insurger contre le Saint béni soit-Il ? Comment expliquer cette réaction ?

Ces différents passages nécessitent une étude approfondie.

Proposons l'explication suivante. En réalité, Moïse était d'une modestie telle qu'il ne s'est jamais considéré comme le dirigeant du peuple juif, mais plutôt comme son serviteur. D'ailleurs, la Torah nous rapporte que, durant toutes les années où il a grandi dans le palais royal, Moïse cherchait à aider ses frères et à partager leurs souffrances. A priori, il aurait pu se sentir supérieur à ces derniers, du fait qu'il avait été élevé comme un prince ; pourtant, il était si humble qu'il se considérait comme leur égal, ce que soulignent les versets où apparaît le mot « frère » – « Il sortit parmi ses frères (…)

il aperçut un homme égyptien frappant un homme hébreu de ses frères. » (ibid. 2, 11) Ceci signifie que Moïse prenait part à la détresse des enfants d'Israël et cherchait, par tous les moyens, à les secourir.

La Torah rapporte (ibid.) que le premier jour où Moïse sortit du palais royal, il vit un Egyptien frapper un Juif ; il éprouva tant de peine pour ce Juif qu'il tua l'Egyptien en prononçant le Nom ineffable – après avoir vu, par Esprit saint, que cet homme ne compterait pas de justes dans sa descendance – puis, il l'ensevelit dans le sable (Exode Rabba 1, 29). Le lendemain, lorsque Moïse sortit, il vit deux hommes hébreux se disputer ; il s'adressa alors à celui qui avait levé la main sur son antagoniste, en lui disant : « Méchant, pourquoi t'apprêtes-tu à frapper ton frère ? » Les commentateurs expliquent qu'il s'agissait de Datan et Aviram, personnalités que la Torah mentionne à plusieurs reprises de façon dépréciative. Puis, lorsque ces deux querelleurs reprochèrent à Moïse le meurtre de l'Egyptien, duquel ils avaient été témoins la veille, Moïse comprit que « l'incident était connu », et il s'empressa de s'enfuir pour sauver sa vie.

Si l'on réfléchit, on comprendra que Moïse a été prêt à sacrifier son bien-être personnel en faveur de celui du peuple juif. En effet, a priori, Moïse était en droit de tuer ces deux querelleurs, et ils n'auraient ainsi pas été en mesure de médire de lui devant Pharaon. Cependant, il préféra la fuite à Midian à la défense de ses intérêts immédiats. En outre, il jugea favorablement Datan et Aviram, supposant que la dureté de l'esclavage était certainement la cause de leur insolence à son égard. Aussi, en dépit du fait que Moïse connaissait, par Esprit saint, la méchanceté de ces querelleurs, il choisit de s'enfuir à Midian plutôt que de les punir.

Dans la prière de Chabbat matin, nous disons : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle. » Nous en

déduisons la façon dont se comportaient les dirigeants du peuple juif. Moïse vivait son statut de serviteur du peuple juif avec un réel sentiment de joie et de plénitude. Seulement dans la mesure où il se sentait à l'entière disposition du peuple, il atteignait un niveau de joie authentique. D'ailleurs, suite au don de la Torah, le verset précise : « Moïse descendit de la montagne vers le peuple » (Exode 19, 14), et nos Sages, de mémoire bénie, de commenter qu'après les quarante jours et quarante nuits qu'il avait passés au ciel sans manger ni se reposer, il s'est immédiatement dirigé vers le peuple, afin de lui enseigner ce que lui-même avait appris de la bouche du Tout-puissant, plutôt que de se reposer ou de vaquer à ses propres affaires dans un premier temps. C'est ce qu'explique Rachi : « Ceci nous enseigne que Moïse ne s'est pas occupé de ses affaires personnelles, mais est allé directement de la montagne vers le peuple. »

La Guemara (Horayot, 10a) rapporte l'histoire de Raban Chimon ben Gamliel qui désirait nommer deux des grands de sa génération comme présidents d'un certain endroit. Ces derniers refusèrent cette proposition, sous prétexte qu'ils craignaient de devenir orgueilleux à cause des honneurs qu'on leur rendrait de par cette position. Raban Gamliel leur répondit alors : « Croyez-vous que c'est un poste d'honneur que je désire vous confier ? Il ne s'agit pas d'un honneur, mais d'une charge ! » Tel était aussi le sens de la phrase, adressée par Josué à Moïse : « Donne-leur un poste de responsabilité publique, et cela épuisera leurs forces ! » (Sanhédrin, 17a)

Notre maître Moïse se considérait comme le serviteur du peuple juif, c'est pourquoi, quand le Saint béni soit-Il lui demanda d'aller libérer Son peuple, il tenta de repousser cette mission, du fait qu'il ne se sentait pas suffisamment à la hauteur et digne de la remplir – et non pas, bien sûr, parce qu'il ne recherchait pas l'intérêt et la délivrance des enfants d'Israël. Dans sa grande modestie, Moïse

pensait que son frère, Aaron le prêtre, méritait davantage de se voir confier cette tâche – alors que lui-même, qui bégayait et s'exprimait difficilement, ne se considérait que comme le serviteur du peuple.

En outre, lorsque, plus tard, Moïse s'est adressé à l'Eternel en disant : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? » (Exode 5, 22), il était loin de vouloir s'insurger contre Lui, à Dieu ne plaise. Il a simplement formulé une question douloureuse, après avoir ressenti, au plus profond de lui, une réelle détresse, lorsque, suite à son entrevue avec Pharaon, celui-ci avait durci les conditions d'asservissement des enfants d'Israël. Or, en dépit du fait que la Justice divine désirait attaquer Moïse, le Saint béni soit-Il, conscient qu'il avait parlé de la sorte pour prendre la défense du peuple juif, l'empêcha de sévir (Exode Rabba 5, 22).

Il est écrit : « Souvenez-vous de la Torah de Moïse Mon serviteur » (Malachie 3, 22). Ce verset souligne le fait que le Seigneur a approuvé le sentiment de servitude que Moïse ressentait à l'égard du peuple juif, allant même jusqu'à le transformer en titre honorifique, en surnommant Moïse « serviteur de l'Eternel ».

Résumé

- Dieu est apparu à Moïse du milieu d'un buisson ardent, afin de laisser entendre, sur le mode symbolique, qu'en dépit de toutes les souffrances que le peuple juif a dû endurer, il survivra. L'Eternel ordonna à Moïse de se rendre auprès de Pharaon, pour lui demander de libérer le peuple juif, qui était sur le point de tomber dans le cinquantième degré d'impureté, duquel on ne peut se relever.
- Moïse refusa la requête de l'Eternel, malgré les signes qu'Il lui donna, demandant que son frère aîné Aaron soit envoyé à sa place. Comment Moïse a-t-il pu refuser de remplir cette mission divine, puis, plus tard, après l'avoir accomplie et constaté que l'asservissement n'avait fait que se renforcer, se plaindre auprès du Saint béni soit-Il en disant :

« Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? » ?

- En fait, Moïse s'est, toute sa vie, considéré comme le serviteur des enfants d'Israël, et recherchait constamment un moyen pour leur venir en aide et les soulager du joug de l'asservissement. C'est justement du fait qu'il se sentait l'égal de ses « frères » qu'il ne pensait pas être suffisamment digne pour que la mission de les délivrer lui soit confiée.
- Il est écrit : « Souvenez-vous de la Torah de Moïse, Mon serviteur » : le Maître du monde approuva le sentiment de subordination ressenti par Moïse à l'égard du peuple juif, et le transforma en titre d'honneur, en le surnommant Son serviteur.

La pudeur, ferment de la délivrance d'Egypte

« Et maintenant, la plainte des enfants d'Israël est venue jusqu'à Moi ; et de même, J'ai vu la tyrannie dont les Egyptiens les accablent. Et maintenant, va, Je t'enverrai à Pharaon ; et fais sortir Mon peuple, les enfants d'Israël, d'Egypte. »

(Exode 3, 9-10)

Le Midrach rapporte (Yalkout Chimoni sur le Cantique des Cantiques 8, 993), au nom de Rabba, l'explication suivante sur le verset : « sous ce pommier, Je t'ai éveillé » (Cantique des Cantiques 8, 5) : « Les enfants d'Israël ont été délivrés d'Egypte grâce au mérite

des femmes pieuses de cette génération. » Pourtant, nos Sages donnent, par ailleurs (Midrach Rabba sur le Cantique des Cantiques 4, 25), une autre explication : nos ancêtres ont été libérés d'Egypte parce qu'ils sont restés fidèles à leurs noms et à leur langue, et se sont abstenus de médire et de fauter par les relations illicites. Dès lors, par quel mérite ont-ils réellement été libérés ? En outre, si l'on prend en compte le fait que la tribu de Lévi étudiait assidûment la Torah pendant toute la durée de l'esclavage en Egypte (Nombres Rabba 3, 6), pourquoi nos ancêtres n'ont-ils pas été libérés par ce mérite, plutôt que grâce à celui des femmes pieuses ?

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Yalkout Chimoni sur Exode, 162) que les enfants d'Israël durent souffrir en Egypte parce qu'ils pénétrèrent peu à peu dans des lieux de jouissance, desquels ils subirent l'influence, puisqu'ils relâchèrent leur assiduité dans l'étude de la Torah. De même, à chaque fois qu'un homme sort pour se promener, il encourt le risque de se trouver influencé par ce qui l'entoure, et il lui incombe donc de se montrer très vigilent.

Lorsque le peuple juif commença à rechercher les plaisirs frivoles en Egypte, il fut progressivement influencé par ce pays, surnommé « la nudité de la terre » (L'Ecclésiaste Rabba 1, 9 ; « Ets 'Haïm » 43, 1). Même Dina, fille de notre patriarche Jacob, qui sortit pour voir les filles du pays (Genèse Rabba 80, 1-5), fut punie, puisqu'elle fut violée par Chekhem, fils de 'Hamor – on lui a tenu rigueur d'être sortie voir les filles égyptiennes, alors qu'elles n'étaient pas à son niveau de piété. [Quant à Léa, qui sortit à la rencontre de Jacob pour accomplir une *mitsva*, elle mérita de donner naissance à Issachar, qui fixera sa demeure dans la tente de la Torah (Erouvin, 100b).] Aussi, lorsque les enfants d'Israël sortirent pour visiter le pays d'Egypte, ils furent punis. Puis, ils décidèrent de se fixer des limites pour éviter de ressembler aux Egyptiens, en se montrant fidèles à leurs noms, à leurs habitudes vestimentaires et à leur langue ; de

cette façon, ils désiraient mériter l'expiation de leur péché, et échapper à la punition divine.

Pourtant, c'est avant tout le mérite des femmes pieuses qui permit à nos ancêtres d'être délivrés de l'esclavage. En effet, bien que la nature des femmes soit d'aimer sortir de leurs maisons, celles de cette génération s'abstinrent d'explorer le pays d'Egypte. C'est pourquoi, nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Sota, 11b) que le peuple juif a été libéré d'Egypte grâce au mérite des femmes pieuses. Ce que la Torah, étudiée par la tribu de Lévi, n'a pas pu apporter aux enfants d'Israël, à savoir le droit à la délivrance, la piété des femmes en a eu le pouvoir. Seulement ceci constituait un mérite suffisant, car la pudeur représentait à cette époque une valeur primordiale, protégeant les Hébreux de l'impureté égyptienne environnante. En outre, lorsque les femmes juives étaient fidèles à la pudeur et préservaient leur pureté, c'est dans cette atmosphère de sainteté qu'elles élevaient leurs enfants, qui restaient ensuite fidèles à leurs noms, à leurs habitudes vestimentaires et à leur langue. Rappelons l'histoire connue, rapportée par nos Sages (Yoma, 47a), selon laquelle Kim'hit eut le mérite de donner naissance à sept garçons qui devinrent tous grands prêtres, de par son extrême pudeur, qui était telle qu'elle n'avait jamais découvert ses cheveux, même devant les murs de sa maison. La sainteté particulière qui imprégnait son comportement, lui donna le mérite d'avoir sept fils qui servirent dans le Saint des saints.

A propos des miroirs apportés par les femmes pour la construction du bassin d'airain (Exode 38, 8), nos Maîtres, de mémoire bénie, expliquent (Tan'houma sur Pekoudei, 9) qu'il s'agissait de ceux utilisés par les femmes juives en Egypte, et qui eurent alors une influence très bénéfique sur l'ensemble du peuple juif. En effet, en s'embellissant à l'aide de ces miroirs, les femmes pieuses donnèrent à leurs maris les forces nécessaires pour faire

face à la dureté de l'esclavage, et les encouragèrent à donner naissance à de nouveaux enfants. La pudeur constitue la nature profonde de la femme juive, et c'est de cette qualité que découlent toutes les bénédictions. A cet égard, l'Eternel qualifie le peuple juif de « peuple saint » (Deutéronome 7, 6), en raison de la pudeur qui le caractérise.

Trois associés participent à la création d'un être humain : le Saint béni soit-Il, son père et sa mère. Par conséquent, l'interdiction de regarder des spectacles interdits est d'une très grande gravité, car le Créateur ne désire pas s'associer à un homme qui pense à une autre femme, alors qu'il s'unit à son épouse pour procréer. Aussi, incombe-t-il à l'homme de veiller particulièrement à préserver ses yeux des visions interdites pendant la journée, afin d'éviter, à Dieu ne plaise, que celles-ci ne reviennent à son esprit la nuit.

Le but de la création est de fructifier et de se multiplier. C'est d'ailleurs la première *mitsva* qui fut donnée à Adam. Alors même que tous deux étaient nus, Adam n'éprouvait pas de honte devant Eve, du moins avant le péché. Puis, lorsqu'ils fautèrent, le mauvais penchant pénétra en eux, et l'Eternel dut leur coudre des tuniques de peau – car, dès lors que l'homme possède le mauvais penchant, il ne peut se maintenir qu'avec la pudeur. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il ne fait résider Sa présence au sein d'un couple que lorsque la pudeur y règne (Sota, 17a). Aujourd'hui, l'homme se trouve confronté à une épreuve très difficile dans ce domaine. Le mauvais penchant essaie, par tous les moyens, de l'inciter à commettre de graves péchés et à laisser échapper de la semence en vain. A nous de nous montrer à la hauteur de cette épreuve, afin de mériter que le Messie vienne nous délivrer. Il existe effectivement un avis selon lequel le Messie sera un descendant de Joseph, surnommé « pilier » (« Ets 'Haïm » 32, 9). Ainsi, le comportement de Joseph le juste, qui résista aux avances de la femme de Putiphar, nous tiendra lieu de mérite.

De façon générale, quel est le principe d'une association ? Il s'agit de l'union de plusieurs personnes qui désirent investir ensemble, de sorte que chacune en sorte gagnante. Or, ce principe est aussi valable concernant l'association que représente le mariage : l'homme doit investir toutes ses pensées uniquement en sa femme, et le Tout-Puissant lui déversera alors toutes Ses bénédictions.

Un roi a le droit d'avoir jusqu'à dix-huit femmes (Sanhédrin, 21a). Pour quelle raison ? Non pas pour satisfaire ses désirs, mais afin d'être en mesure de régner sur l'ensemble des douze tribus, en épousant au moins une femme de chacune d'elles.

Quant à l'homme commun, il doit réaliser son devoir de ne penser et de ne désirer que sa propre épouse, raison pour laquelle il lui incombe de se préserver des visions interdites.

Résumé

- Les enfants d'Israël ont été libérés d'Egypte grâce au mérite des femmes pieuses. Pourquoi la Torah, étudiée par la tribu de Lévi, ne leur a-t-elle pas tenu lieu de mérite ? Pourquoi affirme-t-on, par ailleurs, qu'ils ont été délivrés grâce à leur fidélité à leurs noms, à leurs habitudes vestimentaires et à leur langue ?
- Nos Sages affirment que le peuple juif dut souffrir en Egypte, lorsqu'il commença à y vagabonder, pour profiter des beautés du pays. Dina fut, elle aussi, punie quand elle sortit pour voir les filles du pays.
- Afin de corriger la faute des enfants d'Israël, qui sortaient pour voir la « nudité du pays », le mérite des femmes justes était nécessaire, et c'est ce mérite seul qui leur donna droit à la délivrance.
- La piété des femmes juives, en Egypte, s'illustre aussi par le fait qu'elles s'arrangeaient à l'aide de miroirs afin de susciter le désir de leurs maris et de pouvoir donner jour à de nouvelles générations.
- Pour un homme, la contemplation de spectacles impudiques est d'une gravité très sévère, car le Saint béni soit-Il, qui participe à la

procréation de chaque enfant, ne désire pas s'associer à un homme qui – à Dieu ne plaise – pense à une autre femme au moment de procréer.

- La première *mitsva* prescrite à Adam était celle de fructifier et de se multiplier. Suite à son péché, le mauvais penchant pénétra en lui, et l'Eternel lui fit immédiatement une tunique de peau, car on ne peut faire face au mauvais penchant que grâce à la pudeur.
- Le roi juif pouvait épouser plusieurs femmes, non pas pour satisfaire ses désirs, mais dans le but de pouvoir régner sur l'ensemble des tribus, en épousant une femme de chacune d'elles.

La crainte de Dieu

« Il dit : "De grâce, Seigneur ! Charge donc un autre émissaire de cette mission !" La colère de l'Eternel s'enflamma contre Moïse, et Il dit : "Et bien ! Ton frère Aaron, le Lévite, Je sais que lui, il parlera ! Il sort déjà à ta rencontre ; il te verra et se réjouira dans son cœur." »

(Exode 4, 13-14)

Le Saint béni soit-Il se révéla à Moïse au buisson ardent et lui demanda de se rendre auprès du peuple juif afin de lui annoncer qu'Il allait le délivrer d'Egypte, au moyen de signes et de prodiges, puis le conduire dans le désert pour lui donner la Torah, et enfin, le faire entrer en Terre Promise. Dieu transmit à Moïse des signes miraculeux, qu'il pourrait montrer aux enfants d'Israël afin de les convaincre pleinement qu'il était bien Son envoyé et ne leur racontait pas de fausses promesses.

Au départ, Moïse refusa de remplir cette mission divine, sous prétexte qu'il bégayait et avait des difficultés à s'exprimer, ce handicap l'empêchant de mener à bien cette mission. L'Eternel lui promit alors qu'Il serait avec lui, comme il est dit : « J'assisterai ta bouche » (Exode 4, 15), mais Moïse persista dans son refus et tenta, de toutes ses forces, d'échapper à cette mission. Quand il constata finalement qu'il avait épuisé tous ses arguments, il suggéra au Seigneur : « Charge donc un autre émissaire de cette mission ! », autrement dit « Confie la mission de délivrer les enfants d'Israël d'Egypte à celui à qui Tu as l'habitude de confier de telles missions, c'est-à-dire à Aaron. » (Exode Rabba 3, 16)

Cette longue discussion entre le Tout-Puissant et Moïse soulève une grande difficulté : comment Moïse a-t-il osé essayer, par tous les moyens, de se soustraire à cette mission divine, et ceci en dépit des signes prodigieux que l'Eternel lui avait donnés et de la protection particulière qu'Il lui avait promise ? A priori, il aurait semblé logique que Moïse accepte sans conteste cette mission, étant donné que seul le Créateur sait quel est l'homme le plus apte à remplir une certaine tâche ! Aussi, s'Il avait demandé à Moïse d'annoncer aux enfants d'Israël leur délivrance imminente, c'était certainement parce qu'Il le considérait comme la personne la plus apte à remplir ce rôle. Tentons donc d'éclaircir ce passage.

La suggestion de Moïse au Saint béni soit-Il, « Charge donc un autre émissaire de cette mission ! », fait apparaître une seconde difficulté : si Moïse désirait ici faire allusion à Aaron, pourquoi n'a-t-il pas mentionné explicitement le nom de ce dernier, en disant : « Envoie donc Aaron » ?

Proposons l'explication suivante. L'Eternel connaissait le comportement de Moïse à l'égard de Son peuple, et avait constaté à quel point il s'était montré prêt à descendre de son piédestal pour partager la souffrance de ses frères. Sa sensibilité à leur détresse

était telle qu'il était allé jusqu'à remettre en cause son statut à la cour de Pharaon. En effet, après avoir tué l'Egyptien par la prononciation du Nom ineffable et enfoui son corps dans le sable, il fut dénoncé par Datan et Aviram auprès de Pharaon, qui voulut aussitôt le tuer et le déchoir de ses fonctions. Si l'on réfléchit, dès lors que cet Egyptien était mort, Moïse aurait facilement pu nier avoir été l'auteur de ce meurtre ; quant à Datan et Aviram, qui n'auraient pas détenu de preuves à l'appui de leur médisance, ils auraient pu être tués par le roi, pour avoir médit à tort. Cependant, Moïse, dans sa grandeur d'âme, préféra prendre la fuite du palais royal pour sauver sa vie, plutôt que de causer un préjudice à deux Juifs.

Par conséquent, lorsque le Saint béni soit-Il constata l'exceptionnel degré de miséricorde dont Moïse était animé pour Son peuple, lui qui partagea toute sa vie les souffrances de ses frères et cherchait constamment des moyens pour les en soulager, Il désira le choisir comme leader du peuple juif, voyant en lui la personnalité la plus apte à le délivrer de l'asservissement égyptien.

Quant à Moïse, il était si modeste qu'il craignait de s'enorgueillir et de se sentir supérieur au reste du peuple, suite à la mission que l'Eternel lui demandait de remplir. C'est pourquoi, il essaya à plusieurs reprises de se soustraire à cette mission. Aussi, la longue discussion entre Moïse et le Créateur ne doit pas être interprétée comme une volonté de révolte, mais au contraire comme une appréhension des conséquences néfastes qui étaient susceptibles de découler de cette mission, à savoir, un sentiment de fierté, qui entacherait à son tour sa crainte de Dieu.

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Berakhot, 33b) : « Tout est dans les mains du Ciel, à l'exception de la crainte de Dieu. » Autrement dit, dans tous les domaines de la vie – comme l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot* – l'homme a la

possibilité de bénéficier de l'aide divine, qui lui permet de réussir et de s'élever. Par contre, il existe un domaine précis dans lequel l'homme ne peut compter que sur lui-même : la crainte de Dieu. Un homme ne peut progresser dans ce domaine que s'il le désire, aspire à s'élever et fournit un travail personnel. C'est pourquoi, en dépit de la protection divine particulière qui fut promise à Moïse, il craignit pourtant d'accepter cette mission, conscient qu'elle risquait de porter atteinte à sa crainte de Dieu, ce dont il était le seul responsable – dans ce cas, s'il en venait à éprouver de l'orgueil, même l'assistance divine ne lui serait d'aucun secours.

Lorsque Moïse constata qu'il était à court d'arguments, puisque l'Eternel avait réfuté chacun d'entre eux, il dit alors : « Charge donc un autre émissaire de cette mission. » Moïse n'a pas mentionné explicitement le nom d'Aaron, parce qu'il connaissait la modestie et la pudeur de son frère, comme le souligne le verset : « Et nous (*vena'hnou*), que sommes-nous, pour que vous provoquiez des murmures contre nous ? » (Exode 16, 7) Le terme *vena'hnou*, écrit sans la lettre *Aleph*, signifie qu'Aaron avait annulé sa propre personnalité, en effaçant totalement son ego. Or, respecter la volonté d'un homme, c'est lui faire honneur, et « on conduit l'homme vers la voie qu'il désire emprunter » ; Moïse respecta donc la volonté de son frère de demeurer humble et effacé, en omettant de mentionner explicitement son nom. Aussi, est-ce par respect de la pudeur d'Aaron que Moïse choisit de faire seulement allusion à lui.

Quand le Saint béni soit-Il s'avisa de la volonté déterminée de Moïse de se comporter humblement et de son appréhension d'éprouver de la fierté, Il lui dit : « il te verra et se réjouira dans son cœur ». C'est seulement après avoir entendu ces mots-là que Moïse accepta de remplir sa mission. Comment cette phrase a-t-elle pu avoir un tel effet ? Quel secret contient-elle pour que Moïse se soit soudain plié à l'ordre divin, alors qu'il venait de se livrer à une si longue et vive discussion avec le Maître du monde ?

En fait, en annonçant à Moïse qu'Aaron se réjouirait de la mission donnée à son frère, le Saint béni soit-Il lui a révélé, par allusion, qu'il pourrait continuer à Le servir avec modestie et crainte. En effet, si cette mission comprenait le risque de faire tomber Moïse dans le travers de l'orgueil, il est certain qu'Aaron, qui se distinguait par sa pudeur et sa modestie, ne s'en serait pas réjoui. Par conséquent, lorsque l'Eternel a annoncé à Moïse qu'Aaron se réjouirait pour lui, Moïse en a déduit que cette mission n'entacherait pas ses bonnes vertus, et qu'il serait en mesure de continuer à servir Dieu avec crainte et modestie.

Il est écrit : « Qu'est-ce que l'Eternel demande de toi, si ce n'est de Le craindre ? » (Deutéronome 10, 12) Ce verset sous-entend que la crainte de Dieu correspond à une nécessité vitale, sans laquelle l'homme ne peut se maintenir dans ce monde. Par ailleurs, la Torah ne peut être acquise que par celui qui se fait petit devant elle (Dérekh Erets Zouta, 8), ce qui n'est possible que lorsque l'homme craint son Créateur et se montre prêt à s'effacer devant la Torah et les *mitsvot*.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il dut insister auprès de Moïse pour qu'il consente à délivrer les enfants d'Israël d'Egypte. Moïse lui dit : « Charge donc un autre émissaire de cette mission », c'est-à-dire, Aaron. Lorsque l'Eternel lui répondit ensuite : « Il te verra et se réjouira dans son cœur », Moïse accepta finalement cette mission. Comment expliquer que Moïse ait refusé si longtemps, et pourquoi n'a-t-il pas mentionné explicitement le nom de son frère Aaron ?
- Moïse craignait de s'enorgueillir suite à cette mission, ce qui aurait entaché également sa crainte de Dieu. Or, « tout est dans les mains du Ciel, à l'exception de la crainte de Dieu », d'où le refus de Moïse de se charger de cette mission, qui ne correspondait certainement pas à une volonté de désobéir à l'ordre divin.

- Moïse a mentionné son frère Aaron sur le mode allusif, par respect pour sa pudeur, car « on conduit l'homme vers la voie qu'il désire emprunter ».
- Quand le Saint béni soit-Il annonça à Moïse : « Il te verra et se réjouira dans son cœur », il accepta la mission. Ces mots eurent plus d'effet que les autres arguments, parce que Moïse comprit que si Aaron se réjouirait de sa mission, c'était une preuve qu'elle n'entraînerait pas de chute spirituelle.

Annexes

Le moment approprié pour bien agir

« Il se leva un nouveau roi sur l'Egypte, qui ne connaissait pas Joseph. Il dit à son peuple : "Voyez le peuple des enfants d'Israël est plus nombreux et plus puissant que nous. Allons, ingénions-nous contre lui, de peur qu'il ne s'accroisse encore, et alors, en cas de guerre, il pourrait se joindre à nos ennemis, nous combattre et il quitterait le pays." »

(Exode 1, 8-10)

La Guemara (Sota, 11a) rapporte : « Trois personnes participèrent à ce complot : Balaam, Job et Yitro. Balaam, auteur de ce conseil, fut exécuté ; Job, qui se tut, fut puni par des souffrances ; Yitro, qui prit la fuite, mérita de voir ses fils siéger au tribunal de Jérusalem. »

Lorsque Yitro entendit le conseil donné par Balaam, il reconnut la vérité, en dépit du fait qu'il était lui aussi non-juif. Il savait que c'est le Saint béni soit-Il qui dirige le monde et que les enfants d'Israël

deviendraient le peuple de prédilection, aussi, choisit-il de prendre la fuite. L'auteur du « Beer Yosseph » demande pourquoi Yitro n'a pas exprimé à haute voix son opposition à ce décret contre les Hébreux, et a choisi de s'enfuir sans prononcer le moindre mot de désapprobation à ce sujet.

Apparemment, Yitro savait que s'il s'était opposé ouvertement à ce décret, on l'aurait mis à mort ; d'un autre côté, il était aussi conscient qu'opter pour le silence n'était pas non plus une solution satisfaisante, car « qui ne dit mot, consent » – ce que prouve la punition infligée à Job, qui, lui, choisit le silence. D'où le choix judicieux de Yitro de ne rien dire et de prendre la fuite, exprimant par là sa désapprobation concernant ce nouveau décret.

Ajoutons un élément supplémentaire à notre explication. Yitro savait que s'il avait essayé de prendre position en faveur des enfants d'Israël, les autres conseillers se seraient levés contre lui en affirmant que la querelle régnait parmi ces derniers et qu'ils méritaient donc de subir ce décret – comme Moïse lui-même l'avait laissé entendre lorsqu'il a affirmé : « Voilà que l'incident est connu », autrement dit : « Je me demandais en quoi les enfants d'Israël avaient fauté pour mériter d'être asservis avec tant de dureté, et à présent, je vois qu'ils le méritent. » (Rachi) Par conséquent, défendre le peuple juif risquait d'accentuer encore davantage l'accusation déjà prononcée à son encontre, tant de la part des autres conseillers que de celle du Ciel – du fait qu'à ce moment-là, la Justice divine était dans une phase de grande rigueur – c'est pourquoi, Yitro jugea bon de ne pas exprimer sa désapprobation concernant ce décret, afin d'éviter de causer une aggravation.

Le comportement de Yitro nous enseigne l'importance de bien agir au moment approprié. En effet, un acte réfléchi, de cette nature, possède le pouvoir d'entraîner l'effet désiré, et, à plus forte raison, de ne pas nuire. Le choix de Yitro de s'enfuir d'Egypte lui donna le

mérite de parvenir à déceler la lumière de la Vérité, de se rallier au peuple juif, et d'avoir des enfants qui siégèrent au Sanhédrin de Jérusalem.

La naissance de Moïse

« Un homme de la famille de Lévi alla et épousa une fille de Lévi. Cette femme conçut et enfanta un fils. Elle vit qu'il était bon, et le cacha pendant trois mois. »

(Exode 2, 1-2)

Jocabed, mère de Moïse, avait cent trente ans au moment où elle l'enfanta. A ce propos, mon fils, qu'il ait une longue et bonne vie, m'a posé la question suivante. A aucun endroit, nous ne trouvons que la Torah ait fait grand cas de la mise au monde de Moïse par Jocabed, ni qu'elle ait décrit l'émotion qu'a suscitée cette naissance, chez une femme d'un âge si avancé. Par contre, dans le passage évoquant la naissance d'Isaac, alors que Sarah était âgée de quatre-vingt-dix ans, on peut noter l'intensité de la surprise et de l'émotion, suscitées par un tel miracle – Sarah elle-même en avait ri, ne croyant pas qu'elle pourrait en être l'objet. Quelle différence existe-t-il donc entre la naissance d'Isaac et celle de Moïse, alors que tous les deux sont nés d'une mère très âgée ? Comment expliquer que la naissance d'Isaac ait été longuement relatée par la Torah et ait touché le monde entier, alors que, bien que Jocabed ait enfanté Moïse à un âge encore bien plus avancé que Sarah, la naissance de ce dernier semble pourtant avoir été passée sous silence ?

Proposons l'explication suivante. Au moment de la naissance d'Isaac, la Torah était absente de ce monde, et la royauté de l'Eternel demeurait étrangère à la plupart de l'humanité. C'est pourquoi, lorsque Sarah, âgée de quatre-vingt-dix ans, donna naissance à Isaac, cet événement suscita une émotion générale, car les hommes de cette génération ne pensaient pas qu'il existait une force supérieure, capable de modifier les lois de la nature. Par contre, à l'époque de la naissance de Moïse, bien que la Torah n'eût pas encore été donnée dans le monde, la tribu de Lévi l'étudiait en terre de Gochen. Les membres de cette tribu étaient conscients que la Torah possédait le pouvoir de modifier les lois de la nature et de provoquer de grands miracles. Aussi, sachant que l'Eternel avait, aussi bien, la possibilité de conduire Son monde à l'encontre des lois naturelles, et confiante que la Torah protège ceux qui l'étudient et leur fournit toujours un secours, serait-ce de manière surnaturelle, la naissance de Moïse ne surprit donc pas la tribu de Lévi.

Quant aux autres tribus, qui n'étudiaient pas la Torah, nous pouvons expliquer que le dur labeur, auquel elles étaient asservies, ne leur a pas laissé la possibilité de s'émouvoir du miracle que constituait cette naissance. Elles étaient en effet tellement opprimées que, en- dehors de leur condition d'esclavage, elles ne parvenaient rien à considérer d'autre.

Enfin, les Egyptiens, qui étaient étrangers au respect de la Torah et de ses *mitsvot*, avaient pourtant perçu le pouvoir supérieur que détenaient leurs esclaves hébreux; aussi, ont-ils associé la naissance d'un nouveau-né, chez une mère âgée, à la série de miracles qui assurait la survie du peuple juif.

Les trois vertus caractéristiques du peuple juif

« Elle l'ouvrit, elle y vit l'enfant : l'enfant pleurait. Elle eut pitié de lui, et dit : "C'est un enfant hébreu." »

(Exode 2, 6)

Explication de Rachi :

« L'enfant pleurait » : sa voix était celle d'un grand garçon [et non pas d'un bébé].

La Guemara (Sota, 12b) rapporte que Batia, fille de Pharaon, désirait abandonner les abominations de l'Egypte et s'attacher au peuple juif ; dans cet esprit, elle alla se tremper dans le fleuve, accompagnée de ses servantes, pour se nettoyer de l'impureté qu'elle avait héritée de la maison de son père idolâtre. C'est alors qu'elle aperçut un berceau qui flottait sur l'eau. Elle « envoya sa main » – d'autres disent, l'une de ses servantes – pour rapprocher ce berceau. Certains expliquent même que sa main s'est allongée pour qu'elle soit en mesure d'atteindre le berceau et de le rapprocher d'elle. Lorsqu'elle l'ouvrit, elle y vit un bébé qui pleurait, mais dont la voix ressemblait à celle d'un jeune homme. Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a fait en sorte que la voix de Moïse ressemble à celle d'un jeune homme, plutôt qu'au cri d'un nourrisson. De plus, Batia aurait pu être effrayée de ces pleurs, qui n'étaient pas en accord avec les lois de la nature, et s'abstenir de sauver le bébé et de l'amener, avec elle, au palais royal. S'il en avait été ainsi, comment les enfants d'Israël auraient-ils pu, plus tard, être délivrés d'Egypte, par l'intermédiaire de Moïse ?

Le peuple juif se caractérise par trois vertus particulières : l'humilité, la miséricorde et la recherche de la bienfaisance (Yebamot, 79a). Batia était venue se laver dans le fleuve pour se purifier de l'idolâtrie dont elle s'était imprégnée au sein du foyer paternel ; elle désirait ainsi amorcer son intégration au peuple juif. C'est pourquoi, l'Eternel voulut tester Batia par une épreuve qui déterminerait si ses qualités personnelles correspondaient aux vertus propres à Son peuple, auquel elle désirait tant appartenir. Aussi, lorsque Batia décida de sauver le bébé qui se trouvait dans le berceau, en dépit de l'étrangeté de son cri adulte, elle fit preuve de la profonde miséricorde qui était ancrée en elle, qualité justifiant son droit d'appartenance au peuple juif.

La gravité du péché de médisance

« Il répondit : "Qui t'a placé comme notable, prince et juge sur nous ? As-tu l'intention de me tuer, comme tu as tué l'Egyptien ?" Moïse prit peur et se dit : "Certes, l'incident est connu !" »

(Exode 2, 14)

Explication de Rachi :

Le Midrach explique que Moïse a pris peur lorsqu'il a vu qu'il y avait des délateurs dans le peuple juif ; il craignait que le peuple ne mérite alors, peut-être plus, d'être délivré.

Notre maître Moïse craignit que les enfants d'Israël ne méritent plus d'être délivrés, à cause du péché de médisance. Il est effectivement rapporté que les hommes de la génération d'Achab, qui étaient idolâtres, sortaient pourtant toujours vainqueurs des

guerres, du fait que l'exceptionnelle unité qui régnait parmi eux leur servit de protection contre la Rigueur divine (Yalkout Chimoni sur Rois I, 213). Par contre, à l'époque de David, où même les jeunes enfants maîtrisaient les lois de pureté et d'impureté, le peuple juif ne l'emportait pas toujours, parce que ses soldats médisaient les uns des autres (ibid.).

Les *Guedolei Hador*[6], qu'ils aient une longue et bonne vie, ne cessent de nous mettre sévèrement en garde à ce sujet, car une grande partie des malheurs qui nous arrivent aujourd'hui trouve sa source dans le péché de médisance. En particulier, les personnes qui étudient la Torah doivent redoubler de vigilance, car leurs propos montent directement au ciel, et ils risquent, à Dieu ne plaise, d'en subir une punition.

Car l'homme est semblable à l'arbre du champ

« Un ange du Seigneur lui apparut dans une flamme de feu du milieu du buisson. Et voici que le buisson était en feu et cependant le buisson ne se consumait point. »

(Exode 3, 2)

Le Saint béni soit-Il apparut à Moïse à travers un buisson ardent. Etant donné que Moïse était, à ce moment-là, occupé à faire paître son troupeau, l'Eternel aurait pu se révéler à lui à travers une pierre

---

6. Grands Rabbanim de la génération.

ou l'une de ses bêtes. Aussi, nous pouvons nous demander pourquoi Il a choisi de lui apparaître à travers un buisson, et pourquoi celui-ci devait être en feu. Un sens profond semble être dissimulé dans le choix de cette vision.

Proposons l'explication suivante. Le Tout-Puissant désirait, par cette vision, faire allusion à Moïse au fait que l'homme est semblable à l'arbre du champ : de même qu'un arbre nécessite de l'eau pour pousser, de même, l'homme a-t-il besoin de la Torah, comparée à l'eau – conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « l'eau se réfère toujours à la Torah » (Baba Kama, 17a) –, pour assurer sa survie. En outre, de la même façon que les eaux de la mer sont nombreuses et qu'on ne peut les mesurer, ainsi, la Torah est d'une profondeur illimitée, et quiconque désire l'étudier, a la possibilité de la méditer à l'infini. Dans la bénédiction sur la Torah, nous proclamons : « Une vie éternelle, Il a implantée en nous ». Autrement dit, le Créateur a ancré dans le cœur de tout Juif la volonté et la possibilité d'étudier et d'approfondir la Torah, comparable à « un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent ».

Le buisson dans lequel l'Eternel est apparu à Moïse était en feu, parce que le feu symbolise le désir, qui possède le pouvoir de brûler et détruire l'homme, en le projetant hors de ce monde. Toutefois, si l'homme étudie la Torah avec assiduité, alors « le buisson ne se consum[era] point », parce que la Torah protège l'homme et le sauve de toute calamité.

Il existe de nombreuses sortes d'arbres ; certains sont stériles, d'autres fruitiers. De même, on peut distinguer plusieurs catégories de personnes. Les méchants sont assimilables aux arbres stériles, qui ne détiennent rien mais font beaucoup de bruit, alors que les justes sont semblables aux arbres fruitiers, parce qu'ils possèdent beaucoup de Torah et de bonnes actions – à l'image d'un arbre plein de fruits.

Certains arbres sont toute l'année recouverts d'un feuillage vert, y compris pendant la période de l'effeuillaison, alors que d'autres ne gardent leurs feuilles que durant certaines saisons, les perdant ensuite à l'époque de la chute des feuilles. Là encore, nous pouvons établir une comparaison entre ces différents types d'arbres et les diverses catégories d'individus. Le juste est comparable à un arbre dont les feuilles fleurissent et bourgeonnent pendant toute l'année, sans être perturbé par les changements successifs de saisons. En effet, il observe la parole divine et surmonte vaillamment les épreuves de leur vie, sans tomber à chaque fois qu'un vent contraire se lève.

Quant au reste du peuple, il est comparable aux arbres qui sont tantôt recouverts de leur feuillage, et tantôt non. Car si ces hommes simples accomplissent parfois les *mitsvot*, il leur arrive souvent de s'éloigner de la voie de l'Eternel, se laissant entraîner par leur mauvais penchant ; ils se retrouvent alors pris dans ses griffes, et se soumettent à son autorité. Puis, peu après, ils réalisent soudain qu'ils ont fait fausse route, et se repentent – à l'image des feuilles qui, comme au préalable, recouvrent à nouveau les arbres.

Nous comprenons, à présent, pourquoi le Saint béni soit-Il a précisément choisi de se révéler à travers un buisson ardent : l'arbre, qui symbolise l'homme, nous livre un précieux enseignement au sujet des différents niveaux de personnes, qui composent le peuple juif.

Section Vaéra

Il n'y a pas de foi sans Torah

« Mais Moïse parla devant l'Eternel en disant : "Quoi ! Les enfants d'Israël ne m'ont pas écouté, et comment Pharaon m'écouterait-il, moi, qui suis incirconcis de lèvres !" »

(Exode 6, 12)

Rav Chakh, de mémoire bénie, demande en quoi l'argument de Moïse selon lequel, si le peuple juif ne l'avait pas écouté, Pharaon ne l'écouterait forcément pas non plus, constitue un raisonnement a fortiori. En effet, la Torah précise la raison pour laquelle les enfants d'Israël ne donnèrent pas crédit aux paroles de Moïse : « à cause de leur souffle court et à cause de la dure servitude » (Exode 6, 9) ; or, Pharaon, quant à lui, siégeait paisiblement sur son trône royal et n'avait à affronter ni la moindre difficulté, ni un quelconque désagrément. Aussi, en quoi semblait-il logique qu'il n'écoute pas Moïse ?

Ce passage soulève également une seconde difficulté. Pourquoi

les enfants d'Israël n'écoutèrent-ils pas Moïse, alors qu'ils l'avaient écouté la première fois qu'il s'était adressé à eux, comme le souligne le verset : « Aaron dit toutes les paroles que l'Eternel avait adressées à Moïse, et il opéra les prodiges à la vue du peuple. Le peuple eut foi et écouta » (Exode 4, 30-31) ? Que s'était-il passé entre-temps, pour qu'ils n'écoutent pas Moïse, la seconde fois où il leur parla ?

Proposons l'explication suivante. Les initiales de l'expression *kotser roua'h* forment le terme *kar* (froid). Autrement dit, le souffle court des enfants d'Israël, au moment où Moïse se représenta à eux, était le signe qu'ils s'étaient refroidis dans leur foi. La veille, ils avaient cru en Dieu, leur foi s'était éveillée, et ils s'étaient prosternés devant leur Créateur ; mais, entre-temps, cette foi s'était affaiblie. Nous en déduisons une leçon édifiante : dès le moment où un homme ressent un élan d'éveil dans sa foi, ou dans un autre domaine de son service divin, il se doit de s'empresser d'agir dans le but de préserver cet élan ; or, seule l'étude de la sainte Torah possède le pouvoir de l'aider à le conserver. Cependant, à l'époque de l'exil égyptien, le peuple juif n'avait pas encore reçu la Torah ; aussi, sa foi s'est-elle affaiblie, car un délaissement de la Torah mène à l'ennui (Ketouvot, 59b), et l'ennui mène au refroidissement de la foi. C'est la raison pour laquelle il n'écouta pas Moïse, comme il l'avait fait la première fois.

Sur le mode allusif, on peut également retrouver cette idée en considérant la première et la dernière lettre de l'expression *kotser roua'h* : elles forment le mot *ka'h*, qui renvoie à la notion de *ki'ha* (prise). Or, cette notion fait toujours référence à la Torah, comme il est dit (Proverbes 4, 2) : « Car Je vous ai donné une utile leçon (*léka'h*) : n'abandonnez pas Ma Torah. » (Taanit, 7a) Ainsi donc, ce verset insinue que, du fait que les enfants d'Israël ne se sont pas renforcés dans la Torah, leur foi en Dieu s'est retrouvée affaiblie.

Dès lors, nous comprenons la question de Rav Chakh, que son

mérite nous protège. Moïse a voulu dire à l'Eternel : « Si déjà les enfants d'Israël, qui possèdent en eux une partie divine supérieure (cf. Chla, « Dix paroles », parole seconde, 17), se sont refroidis dans leur foi, en l'absence de Torah, et n'ont pas écouté ma voix, il est sûr que Pharaon, qui ne possède pas en lui cette étincelle divine et est dénué de Torah, se refroidira et ne m'écoutera pas. »

D'ailleurs, la suite de notre section souligne la vitesse avec laquelle la foi de Pharaon s'est estompée, et ceci alors même qu'il venait d'exprimer son repentir. En effet, lorsque la grêle survint, Pharaon s'empressa de faire appeler Moïse et Aaron afin qu'ils prient pour la cessation de cette plaie. A ce moment, il déclara : « Cette fois, j'ai péché : l'Eternel est juste, et c'est moi et mon peuple qui sommes mécréants. » (Exode 9, 27) En d'autres termes, des sentiments de repentir se sont éveillés en lui. Cependant, dès que la situation redevint meilleure, la foi de Pharaon s'estompa à nouveau, il oublia sa belle déclaration et rendurcit son cœur, comme le souligne le verset : « Pharaon, voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, recommença à pécher et endurcit son cœur, lui et ses serviteurs. » (ibid. 9, 34)

Avec l'aide de Dieu, nous sommes à présent en mesure de comprendre l'explication du Zohar (34, 1) sur le premier verset de la section de Bo, « Rends-toi chez Pharaon », qu'il commente ainsi : « Je suis l'Eternel – l'Eternel qui aide Moïse. » Nous pouvons nous demander pourquoi, seulement à cette étape de son intervention auprès de Pharaon, Moïse ressentit soudain le besoin de se faire accompagner par Dieu pour se présenter auprès de ce dernier. En fait, après que Moïse a constaté l'extrême impiété de Pharaon, qui avait à nouveau rendurci son cœur alors qu'il venait juste de se repentir, il a craint d'avoir à faire avec lui et de subir sa mauvaise influence. En effet, le seul fait de regarder le visage d'un méchant constitue une interdiction, et il est donc, à plus forte raison, interdit

de discuter avec une telle personne. En réponse à ces appréhensions, le Tout-Puissant promit à Moïse qu'Il l'accompagnerait auprès de Pharaon et le protégerait.

Ce passage nous enseigne une leçon de morale : nul ne peut parvenir à la foi sans Torah. Et, si la foi existait sans Torah, elle ne pourrait alors être authentique. Il est écrit : « Ils crurent en l'Eternel et en Moïse, Son serviteur. » (Exode 14, 31) L'Eternel fait référence à la foi, alors que Moïse représente la Torah. Aussi bien en France qu'au Maroc, j'ai côtoyé de nombreuses personnes qui avaient foi en Dieu. Toutefois, du fait qu'elles n'étudiaient pas la Torah, elles transgressaient des interdits de la loi. Malheureusement, certaines finirent par perdre l'étincelle divine qu'elles détenaient, que Dieu nous en préserve.

Résumé

- Moïse présenta à l'Eternel un raisonnement a fortiori : si déjà le peuple juif ne l'avait pas écouté, comment Pharaon l'écouterait-il ? Rav Chakh nous rappelle que les enfants d'Israël n'ont pas écouté Moïse « à cause de leur souffle court » ; dans ce cas, comment dire que Pharaon, qui siégeait paisiblement sur son trône, ne l'écouterait certainement pas ?
- Pourquoi, réellement, les enfants d'Israël n'ont-ils pas écouté Moïse, alors qu'ils ont cru en lui, la première fois où il s'est présenté à eux, comme il est dit : « le peuple eut foi » ?
- Les initiales de « *kotser roua'h* » forment le mot *kar* (froid), allusion à l'affaiblissement de la foi du peuple juif – par rapport à sa première rencontre avec Moïse –, dû à un délaissement de la Torah qu'il n'avait pas étudiée, ce délaissement estompant la foi de l'homme. D'où le raisonnement a fortiori de Moïse : il semblait certain que Pharaon, qui ne possédait pas de partie divine en lui, s'endurcirait et ne l'écouterait pas.

- De plus, les première et dernière lettres de l'expression *kotser roua'h* forment le mot *ka'h*, qui fait référence à la Torah. Autrement dit, en l'absence de Torah, la foi de l'homme s'estompe. C'est ce qui advint chez Pharaon, qui, frappé par la grêle, avait reconnu que l'Eternel est juste, puis, lorsque cette plaie cessa, endurcit de nouveau son cœur.
- Le Zohar explique le verset : « Rends-toi chez Pharaon » en commentant : « Je suis l'Eternel, autrement dit, qui suis avec toi. » Pourquoi Moïse a-t-il soudain ressenti le besoin de se faire accompagner par Dieu pour se présenter à Pharaon ? Car il eut peur de subir l'influence d'un si grand mécréant, qui, juste après s'être repenti, s'est aussitôt rendurci.

Le sens mystique de l'exil et de la délivrance

« C'est Aaron et Moïse, à qui Dieu a dit : "Faites sortir les enfants d'Israël du pays d'Egypte, avec leurs troupes." »

(Exode 6, 26)

Nous pouvons nous demander pour quelle raison les enfants d'Israël ont été délivrés de l'asservissement égyptien, précisément par des hommes de la tribu de Lévi, et pourquoi justement par Moïse et Aaron.

Lien entre la sphère Eternité et la sphère Majesté

En guise d'introduction, proposons, avec l'aide de Dieu, une explication aux paroles du saint Zohar (Raaya Méhémana, Nombres,

236a) au sujet des sphères Eternité et Majesté. Il affirme : « Elles sont comparables aux deux moitiés d'un corps », autrement dit, elles ne peuvent jamais être séparées l'une de l'autre.

Par ailleurs, le Ari, zal, écrit (Ets 'Haïm 35, 5) que les puissances impures et les forces du Mal ont une emprise sur la sphère Majesté, alors qu'elles n'en ont aucune sur la sphère Eternité, qui est immuable. Les puissances impures sont mensongères (Zohar 'Hadach sur Ki-Tissa, « Les dix paroles »), c'est pourquoi, elles sont surnommées *Sitra A'hara* – littéralement : l'autre côté. [Lorsque le Ari, zal, évoque l'emprise des puissances impures sur la sphère Majesté, il désire signifier que cette emprise atteint uniquement les trois extrémités inférieures de cette sphère.] De même, la Torah rapporte que lorsque l'ange tutélaire d'Esaü qui n'était autre que le Satan et les puissances impures (Zohar sur Genèse 170, 1), combattit notre patriarche Jacob, ce dernier lui demanda de le bénir, ce à quoi il répondit : « Pourquoi demandes-tu donc mon nom ? » (Genèse 32, 30), et Rachi de commenter : « Nous n'avons pas de nom fixe ». Pourquoi l'ange tutélaire d'Esaü n'avait-il pas un nom propre à lui ? Car le nom indique l'essence, donc seul un être ayant une essence peut avoir un nom. Aussi, l'ange tutélaire d'Esaü qui n'était pas un être réel et ne possédait pas d'essence propre, n'avait-il pas de nom.

A présent, cette explication du Ari, zal, semble être en contradiction avec le Zohar précité, qui affirme que les sphères Eternité et Majesté ne peuvent jamais être séparées. En effet, si les puissances impures possèdent le pouvoir d'attirer vers elles la sphère Majesté et de la garder captive, pouvoir qu'elles ne détiennent pas contre la sphère Eternité, il semblerait que cette dernière se retrouve alors seule, et soit ainsi séparée de la sphère Majesté !

En réalité, s'il est vrai que les puissances impures peuvent s'emparer de la sphère Majesté, cependant, lorsqu'elles s'emparent

de cette sphère, une partie d'elle demeure pourtant attachée à la sphère Eternité. C'est à cela que le Zohar fait allusion lorsqu'il affirme que ces deux sphères sont inséparables. Le commentaire de nos Sages, de mémoire bénie, sur le verset : « Jacob sortit de Beer-Chéva » (Genèse 28, 10) confirme cette idée. Rachi rapporte leurs propos : « Ceci nous enseigne que le départ d'un juste fait impression dans sa ville (…) quand il la quitte, la ville perd en beauté, en éclat et en majesté. » (Genèse Rabba 68, 6) Autrement dit, lorsque la ville perd de sa majesté, il en reste néanmoins encore. De même, quand le Saint béni soit-Il a créé le monde, Il S'est fait petit, afin que Sa présence ne soit pas ressentie de façon claire dans la Création. Dès lors, seule la réflexion nous permet de déceler la marque de la Présence divine, que le Tout-Puissant a laissée dans le monde, après s'y être dissimulé – de même qu'il est possible de remarquer l'impression laissée par un juste, suite à son départ d'un certain endroit. Telle est la raison profonde du lien permanent existant entre les sphères Majesté et Eternité : même si les puissances impures s'emparent de la sphère Majesté – jusqu'à ce que les enfants d'Israël viennent la restituer – sa marque reste toujours rattachée à la sphère Eternité.

L'exil : la Majesté prise dans l'exil des puissances impures

Essentiellement, l'exil renvoie à la notion d'exil de la Présence divine, prise en captivité, si l'on peut dire, par les puissances impures. Evidemment, c'est seulement la sphère Majesté qui est alors captive et sous la domination des méchants. Il est écrit, à ce propos : « Il a fait de moi une ruine, un être souffrant (*dava*) sans trêve. » (Lamentations 1, 13) Le terme *dava*, qui littéralement signifie détresse, est composé des mêmes lettres que le mot *hod*, signifiant majesté (Raaya Méhémana, Nombres, 243a). Autrement dit, nous nous affligeons, toute la journée, du fait que la sphère Majesté a été prise en captivité par les puissances impures (cf. les écrits du Ari, de mémoire bénie).

Nos saints patriarches constituaient le Char céleste (Genèse Rabba 47, 6), et les tribus ont été appelées : « tribus de *Ya*, témoignage pour Israël » (Psaumes 122, 4). Ceci signifie que le peuple juif porte en lui la Présence divine, en l'occurrence la partie Majesté ; c'est pourquoi, le roi David a nommé ses tribus « tribus de *Ya* » plutôt que « tribus de l'Eternel », *Ya* ayant la même valeur numérique que *hod*. Lorsque les enfants d'Israël descendirent en Egypte pour y être exilés, la Présence divine les accompagna (Yalkout Chimoni sur Exode, 210) sous Son aspect Majesté. Aussi, quand les Egyptiens dominèrent et asservirent les enfants d'Israël, ils exercèrent, du même coup, leur domination sur la sphère Majesté, qui était associée à eux. Or, au moment où les puissances impures s'emparent de la sphère Majesté, celle-ci se trouve séparée de la sphère Eternité, à l'exception d'une partie qui ne peut jamais en être dissociée.

La délivrance : un lien entre l'Eternité et la Majesté

Dans la prière du matin (« *Vehou Ra'houm* »), nous disons : « Jusqu'à quand Ta puissance (*ouzekha*) sera-t-elle en captivité (*bichvi*), et Ta gloire dans les mains de l'ennemi ? » Si l'on décompose le mot *bichvi*, on obtient les syllabes *bich* et *vi* ; la petite valeur numérique[7] de *bich*, cinq, est identique à celle du mot *kérèv*, tandis que la valeur numérique de *vi* équivaut à douze, allusion aux douze tribus. Quant au terme *ouzkha*, il fait référence à la Torah, désignée par *oz* (Lévitique Rabba 31, 5).

Le sens de cette prière est le suivant : nous implorons l'Eternel en Lui demandant jusqu'à quand Sa Torah sera ainsi humiliée, dans cet état de captivité. En effet, la Torah se trouve humiliée,

---

7. Elle s'obtient de la manière suivante : on calcule tout d'abord la valeur numérique du terme en question, puis on additionne les chiffres la composant.

conformément à l'enseignement de nos Sages, de mémoire bénie : « Chaque jour, une voix céleste sort du mont Horeb pour s'exclamer : "Malheur aux hommes pour la honte essuyée par la Torah !" » S'il est vrai que la Torah est éternelle et que la sphère Eternité ne subit pas l'emprise des puissances impures, toutefois, cette sphère étant intrinsèquement liée à la sphère Majesté, elle se trouve elle aussi affectée, lorsque la Majesté, prise en captivité par les puissances impures, la quitte. Par conséquent, c'est comme si l'Eternité se retrouvait, également elle, captive, ce qui constitue une humiliation pour la Torah.

Bich fait allusion au mot *kérev*, qui a le sens de rapprochement. Autrement dit, nous demandons au Créateur de rapprocher de Lui les douze tribus (*vi*, de valeur numérique douze), afin de recréer le lien entre la sphère Majesté et la sphère Eternité, de manière à ce que la Torah, qui est l'Eternité, ne soit plus en exil. [Dans la suite de cette prière, nous disons : « et Ta gloire dans les mains de l'ennemi » ; la gloire fait référence à Jacob, qui personnifie la vertu de gloire (Zohar I, 157b), qui se trouve en exil.] Aussi, lorsque Pharaon vint combattre le peuple juif à la Mer des Joncs, ceci suscita immédiatement le rapprochement des enfants d'Israël de l'Eternel, et, suite à leur repentir, la Majesté se rattacha à nouveau à l'Eternité, permettant, par là même, leur délivrance. Cette idée du rapprochement de Ses enfants de Dieu (Exode Rabba 21, 5) se trouve d'ailleurs suggérée par le verset : « Pharaon s'approcha » (Exode 14, 10).

Tel est aussi le sens de la requête que nous exprimons, en clôture du livre des Lamentations : « Ramène-nous vers Toi, ô Eternel, et nous reviendrons ; renouvelle pour nous les jours d'autrefois ! » (Lamentations 5, 21) Car si nous nous rapprochons de l'Eternel et nous nous repentons, Il renouvellera pour nous les jours d'autrefois, c'est-à-dire qu'Il se reliera à nouveau à l'Eternité, ce qui sera synonyme de délivrance.

Moïse et Aaron : Eternité et Majesté

Comme nous l'avons expliqué, il était nécessaire de rattacher intégralement la Majesté à l'Eternité, dans le but de délivrer les enfants d'Israël d'Egypte. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il choisit d'envoyer Moïse et Aaron pour cette mission, car chacun correspondait à l'un de ces aspects : Moïse, à l'Eternité, et Aaron, à la Majesté (Zohar I, *Hichamtout*, 6a). Ces dimensions qui les caractérisaient leur permirent de libérer le peuple juif. D'ailleurs, lorsque Joseph annonça à ses frères la délivrance d'Egypte, il leur dit : « Se souvenir, Dieu se souviendra (*pakod yifkod*) de vous » (Genèse 50, 25). Nous pouvons nous demander pourquoi Joseph ne s'est pas exprimé en termes de délivrance, à proprement parler, mais a plutôt choisi d'utiliser la notion de *pekouda*. Car il désirait insinuer ainsi le fait que cette délivrance prendrait l'aspect d'une mission (*pekida*) particulière, par son intermédiaire ainsi que par le biais de son frère Aaron.

Notre maître Moïse correspond à la sphère Eternité, car c'est lui qui a transmis la Torah aux enfants d'Israël. Dans les Hagiographes, la Torah est désignée par le mot *lé'hem* (pain), comme le souligne le verset : « Venez, mangez de mon pain » (Proverbes 9, 5). Or, pain est synonyme de farine, *kéma'h*, dont la valeur numérique équivaut à celle du mot *nétsa'h*, éternité. La Torah correspond donc bien, dans son essence, à la sphère Eternité, comme nous l'avons expliqué. En effet, l'essence de l'Eternité est éternelle, vraie et immuable, et telle est également l'essence de la Torah. Comme nous l'affirmons, dans les treize principes de foi : « Je crois d'une foi intègre que cette Torah ne sera jamais modifiée. » Par conséquent, la Torah possède le pouvoir d'éveiller l'impression de Majesté, qui reste toujours liée à l'Eternité, par le biais de « cette voix, c'est la voix de Jacob » (Genèse 27, 22), c'est-à-dire, de l'étude de la Torah (Genèse Rabba 65, 20). Cette idée se retrouve dans le verset :

« Proclamez la puissance (*oz*) de Dieu ; Sa gloire (*gaavato*) s'étend sur Israël » (Psaumes 68, 35), le mot *oz* faisant référence à la Torah – comme dans la prière : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité ? » – et le terme *gaava* ayant la même valeur numérique que le mot *hod*, majesté.

Ce verset signifie donc que le Saint béni soit-Il attend de la part des enfants d'Israël qu'ils restaurent la sphère Majesté, comme le souligne la suite du verset : « Sa gloire s'étend sur Israël, et Sa puissance éclate dans les nuées. » (ibid.) Or, seule la Torah et l'effacement de l'homme devant celle-ci sont en mesure de libérer la sphère Majesté de l'emprise des puissances impures. Ceci rejoint l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie (Zohar II, 90b ; III, 4b) selon lequel, « le peuple juif, le Saint béni soit-Il et la Torah ne forment qu'une seule entité ». En effet, le peuple juif est Vérité, l'Eternel est Vérité, et la Torah est Vérité. En outre, vérité signifie aussi éternité, donc, tous ces trois ont pour essence l'Eternité. L'expression de l'éternité de Dieu est Sa royauté. Toutefois, en l'absence d'un peuple, la royauté d'un roi perd tout son sens ; aussi, le Créateur a-t-Il, si l'on peut dire, besoin des enfants d'Israël comme peuple. D'où le sens du verset : « Sa gloire s'étend sur Israël ». Israël, en qualité de peuple de l'Eternel, correspond à l'aspect Majesté. Il en résulte que grâce au lien entre le peuple juif et la Torah, c'est-à-dire, entre la Majesté et l'Eternité, nous méritons de nous attacher à la royauté divine, en qualité de peuple du Saint béni soit-Il.

Nous retrouvons également cette idée dans le verset : « Les tribus de *Ya*, un témoignage pour Israël » (Psaumes 122, 4), où le terme *Ya* a la même valeur numérique que le mot *hod*, majesté. Autrement dit, les tribus possèdent l'aspect Majesté, et, en se liant au témoignage, en d'autres termes à la Torah – comme il est dit : « le témoignage de l'Eternel est véridique : il donne la sagesse aux simples » (ibid. 19, 8) –, elles s'attachent à l'Eternel.

Aaron, le prêtre, correspond à l'aspect Majesté, du fait qu'il servait l'Eternel dans le Temple, qui représente la source de la sphère Majesté (Berakhot, 58a). Il est écrit : « Il a fait de moi une ruine, un être souffrant (*dava*) toute la journée. » (Lamentations 1, 13) Comme nous l'avons expliqué plus haut, le mot *dava* est composé des mêmes lettres que le mot *hod*, ce qui signifie que lorsque l'Eternel a laissé le peuple juif ravagé, suite à la destruction du Temple, la Majesté s'est retrouvée exilée. Nous en déduisons qu'Aaron, de par sa fonction, s'identifiait au Temple, et possédait donc aussi l'aspect Majesté. En outre, le Temple se caractérisait également par une dimension supplémentaire : celle du cœur. Si l'on réfléchit à la façon dont les tribus campaient dans le désert, on constatera qu'elles étaient ordonnées de manière particulière, en cercles concentriques : le camp d'Israël se situait dans la périphérie ; à l'intérieur de lui, était installé celui des Lévites ; puis, à l'intérieur de ce dernier, se trouvait le camp de la Présence divine, au centre duquel il y avait le Temple et le Saint des saints. Ce modèle de campement peut être comparé au corps humain, dont le cœur se situe au centre. Aaron, identifiable au Temple, se caractérisait par ses qualités de cœur, comme le souligne le verset : « Il te verra et se réjouira dans son cœur » (Exode 4, 14).

Il est écrit : « Moïse et Aaron parmi Ses prêtres, tout comme Samuel parmi ceux qui invoquent Son Nom » (Psaumes 99, 6), et nos Maîtres, de mémoire bénie, de commenter (Yalkout Chimoni sur Samuel, 89) que Samuel équivalait à Moïse et Aaron réunis. Cela signifie en fait que Samuel possédait en lui tant Majesté qu'Eternité. D'ailleurs, Samuel a affirmé à Saül : « Du reste, le Protecteur (littéralement : l'Eternité) d'Israël n'est ni trompeur, ni versatile » (Samuel I 15, 29).

Les négociations de Moïse avec l'Eternel

Lorsque l'Eternel ordonna à Moïse de se rendre en Egypte, auprès

des enfants d'Israël, il s'y refusa. Le Saint béni soit-Il dut insister pendant trois jours, durant lesquels Moïse refusa obstinément, jusqu'à ce que l'Eternel lui promette finalement d'associer Aaron à cette mission, comme le souligne le verset : « Et Aaron, ton frère, sera ton prophète. » (Exode 7, 1) Cette réaction de Moïse ne manque pas de nous surprendre : qu'est-ce qui l'a poussé à refuser de sauver le peuple juif, alors que l'Eternel venait de lui dire que « la plainte des enfants d'Israël [était] venue vers [Lui] » ? Comment a-t-il pu y rester insensible et ne pas se laisser gagner par la miséricorde envers ses frères souffrants ?

Comme nous l'avons expliqué précédemment, Moïse possédait la caractéristique propre à la sphère Eternité, c'est-à-dire celle de la Torah. Or, nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent : « La Torah ne se trouve qu'en celui qui se rabaisse devant elle. » (Dérekh Erets Zouta, 8) Moïse était humble au point qu'il n'était pas conscient de sa grandeur ; il ne pensait pas détenir l'aspect Eternité, et c'est la raison pour laquelle il refusa la mission divine, estimant qu'il était nécessaire de choisir une autre personne que lui, qui, elle, posséderait cette qualité. Or, c'est justement la modestie, dont Moïse a ici fait preuve, qui l'a rendu encore plus assimilable à l'aspect Eternité, qui ne tolère que l'humilité. D'où les insistances du Saint béni soit-Il pour qu'il accepte malgré tout Sa mission. Cependant, Moïse refusa jusqu'au bout, et l'Eternel lui proposa alors qu'Aaron l'accompagne. Car, même une fois que Moïse s'est rendu compte que c'était bien lui qui détenait l'aspect Eternité, il a pensé que l'aspect Majesté devait également s'y associer, afin de délivrer les enfants d'Israël. C'est pourquoi, l'Eternel lui donna Son accord, associant Aaron, à savoir, l'aspect Majesté, à sa mission.

A présent, nous pouvons comprendre le verset : « Lui sera pour toi une bouche, et tu seras pour lui comme un Dieu. » (Exode 4, 16) La somme des valeurs numériques des mots *nétsa'h* (éternité) et *hod*

(majesté) équivaut à cent soixante-trois, qui correspond à l'un des comptes du Nom saint. Autrement dit, Moïse et Aaron seront, ensemble, liés à l'essence divine. Par ailleurs, il est dit, au sujet de Moïse : « Moïse, l'homme de Dieu » (Deutéronome 33, 1). En effet, l'Eternité est immuable, et Dieu est éternel : l'aspect Eternité est donc intrinsèquement lié à Dieu. En outre, la Majesté, qui est liée à l'Eternité, se rattache donc elle aussi à Dieu, et c'est pourquoi, il est également dit d'Aaron qu'il sera comme un Dieu. Dans le verset : « Proclamez la puissance de Dieu » (Psaumes 68, 35), la puissance fait référence à la Torah, qui est Eternité. Lorsqu'on l'associe à la Majesté, il résulte de cette alliance la proclamation de la puissance divine.

L'humilité : une condition indispensable au maintien de la Torah

Nous pouvons nous demander pourquoi, comme l'enseignent nos Sages (Dérekh Erets Zouta, 8), la Torah ne se trouve qu'en celui qui se rabaisse devant elle. En outre, nous trouvons par ailleurs des versets qui présenteraient une contradiction avec la modestie prônée par nos Maîtres. En effet, il est écrit : « Sa gloire s'étend sur Israël » (Psaumes 68, 35), et : « Une dynastie de prêtres et un peuple saint » (Exode 19, 6), versets qui semblent souligner, pour le peuple juif, la nécessité d'être fier. De même, nos Sages affirment qu' « un érudit a besoin d'une toute petite dose de fierté » (Sota, 5a). Comment résoudre cette contradiction ?

Proposons l'explication suivante. La Torah se définit par les Noms de l'Eternel (Zohar II, 124a, et introduction du Ramban à la Torah). D'autre part, elle a précédé l'homme de 974 générations (Chabbat, 88b), aussi, ne tolère-t-elle pas l'orgueil chez celui-ci. Or, comme nous l'avons expliqué, la spécificité de la Torah est qu'elle possède le pouvoir de délivrer la sphère Majesté de l'emprise du Mal et des puissances impures, en l'associant à la sphère Eternité, c'est-à-dire

à la Torah – qui, comme nous l'avons expliqué, est essentiellement éternelle. Dès lors, tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres : l'homme doit se rabaisser devant la Torah, afin de mériter de l'acquérir, se rendant ainsi apte à libérer la sphère Majesté. Puis, une fois qu'il a libéré la Majesté, l'orgueil lui sied alors, car c'est en soi une fierté. Comme nous l'avons longuement développé, le verset : « Sa gloire s'étend sur Israël » évoque le lien que le peuple juif établit entre l'Eternité et la Majesté ; d'où la notion de fierté, qui s'y trouve mentionnée, fierté qui découle de l'union rétablie entre les sphères Eternité et Majesté.

La spécificité de la tribu de Lévi

Comme nous le savons, la tribu de Lévi n'a pas subi l'asservissement égyptien (Exode Rabba 5, 16). La raison en est la suivante. Les Egyptiens ont pris la sphère Majesté en captivité. Moïse et Aaron, qui appartenaient à la tribu de Lévi, détenaient respectivement les aspects Eternité et Majesté (Zohar III, *Hichamtout* 256, 2), qui allaient leur permettre de délivrer les enfants d'Israël. Aussi, le Tout-Puissant a-t-Il fait en sorte que les Egyptiens ne les asservissent pas et ne s'emparent pas de leur Majesté, afin que celle-ci reste intacte et leur permette de libérer le peuple juif le moment venu. D'ailleurs, dès le moment de sa naissance, Moïse avait été choisi par Dieu pour être celui à qui Il confierait cette mission (Exode Rabba 2, 4). Comme l'enseignent nos Maîtres, de mémoire bénie : « Pourquoi s'appelait-il Lévi ? Parce que l'Eternel a accompagné (*liva*) sa naissance de cadeaux, en le choisissant depuis les entrailles de sa mère. » Les qualités Eternité et Majesté, propres à l'Eternel, se trouvaient unies au sein de la tribu de Lévi, et c'est pourquoi les libérateurs n'appartenaient qu'à cette tribu.

La tribu de Lévi possédait deux occupations majeures : l'étude de la Torah et son enseignement, ainsi que le service divin au Temple et au tabernacle. La Torah constituait la sauvegarde de la sphère

Eternité, propre à la tribu de Lévi, et le service au Temple lui assurait son aspect Majesté.

Ajoutons l'idée suivante. Notre patriarche Jacob, qui faisait partie du Char divin et avait conservé la sphère Majesté, avait déjà assigné à la tribu de Lévi un rôle particulier. Lorsqu'il demanda qu'on rapporte son tombeau en Terre Sainte, les enfants d'Israël craignirent que la sphère Majesté ne se perde, dès lors, en tombant dans les mains des puissances impures, et qu'ils s'assimilent au peuple égyptien, au point qu'il deviendrait impossible de délivrer cette sphère. C'est pourquoi Jacob attribua, dès le départ, une fonction particulière à la tribu de Lévi, à savoir l'étude de la Torah et le service divin au Temple (Rambam, Avoda Zara 1, 3) afin de préserver les sphères Majesté et Eternité, de sorte que, le moment venu, le peuple juif puisse être délivré. Je pense que c'est aussi la raison pour laquelle Joseph le juste utilisa la double expression : « Se souvenir, Dieu se souviendra de vous, et alors, vous emporterez mes ossements de ce pays » (Genèse 50, 25) ; ce double emploi du verbe se souvenir renvoie aux sphères Eternité et Majesté, grâce auxquelles les enfants d'Israël allaient pouvoir être libérés d'Egypte.

Le sens mystique de l'exil en Egypte et la lutte de Pharaon

Approfondissons encore ce sujet. Le saint Ari, zal, explique (Likoutei Torah sur Mikets) que les enfants d'Israël ont dû être exilés en Egypte afin de libérer les étincelles de sainteté qu'Adam avait perdues lorsqu'il avait jeûné pendant cent trente ans. En effet, ces étincelles étaient descendues en Egypte, et c'est à cause d'elles que le peuple juif fut contraint de s'y rendre, dans le but de les purifier et de les restituer. Tel est le sens de la déclaration que nous prononçons lors de la soirée pascale : « Voici le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Egypte », autrement dit, voici les étincelles de sainteté que nos ancêtres ont récupérées puis purifiées en Egypte, suite à quoi ils méritèrent d'être délivrés. Aussi

mangeons-nous de la *matsa*, ce pain de misère, en souvenir de ces étincelles de sainteté, qui étaient "pauvres", c'est-à-dire, emprisonnées par les puissances impures. Finalement, quand les enfants d'Israël furent délivrés, ils reçurent la *mitsva* de consommer la *matsa*, ce « pain de misère ». C'est ainsi que les étincelles de sainteté, qui étaient pauvres et perdues, ont été libérées ; elles se sont transformées en *matsa* et le peuple juif a été délivré.

Pharaon, qui représentait le pouvoir du Mal et les puissances impures, cherchait à empêcher qu'on libère ces étincelles de sainteté. Aussi s'est-il attaqué à la sphère Majesté, sur laquelle les puissances impures ont une emprise. Le peuple juif, quant à lui, désirait rallier intégralement les sphères Majesté et Eternité, afin de mériter la délivrance, tout en libérant simultanément les étincelles de sainteté. Pharaon alla donc à l'encontre de ce projet, en cherchant à séparer ces deux sphères par la prise en captivité de la Majesté. En outre, il eut également l'audace de renier l'existence de l'Eternité, lorsqu'il affirma à Moïse : « Qui est l'Eternel pour que j'écoute Sa voix ? » (Exode 5, 2) – en d'autres termes, je ne crois pas en la sphère Eternité. C'est la raison pour laquelle Moïse, qui possédait l'aspect de la sphère Eternité – à savoir, la vérité et l'éternité – ne supportait pas la proximité ni la vue de Pharaon, au point que le Saint béni soit-Il se trouva contraint de lui dire : « Va (*bo*) vers Pharaon » (Exode 10, 1), le Zohar interprétant le mot *bo* comme signifiant : « Moi et toi » – la lettre *Beth* de ce mot faisant allusion aux deux personnes qui devaient se rendre auprès de Pharaon, c'est-à-dire Moïse et Aaron, alors que la lettre *Aleph* se réfère au Maître (*Alouf*) du monde, le Saint béni soit-Il.

Telle était donc la lutte entre Moïse et Pharaon : qui s'emparerait de la Majesté ? Serait-ce, à Dieu ne plaise, Pharaon le méchant, qui représentait les puissances impures, ou bien notre maître Moïse, qui, fort de la Majesté, délivrerait les étincelles de sainteté, en même

temps que les enfants d'Israël, qui recevraient alors la Torah éternelle ?

La guerre contre Amalec, sous tous ses aspects

Amalec sortit en guerre contre les enfants d'Israël, dès qu'ils s'étaient engagés dans la route du désert. Comme nous le savons, Amalec est la racine des puissances impures (Megalé Amoukot, Vaet'hanan, 42). C'est cette nature profonde qui explique son désir ardent de s'attaquer au peuple juif et de le corrompre, avant le don de la Torah. En effet, Amalec savait que lorsque ce dernier recevrait la Torah, il serait en mesure de libérer définitivement la sphère Majesté, et qu'alors « l'Eternel règnera[it] à jamais » (Exode 15, 18) ; à ce moment-là, les puissances impures ne pourraient plus s'emparer de la sphère Majesté. Tel est le sens de la déclaration de Dieu à Moïse : « Car la main est sur le trône de *Ya*, guerre à Amalec de par l'Eternel, de génération en génération ! » (ibid. 17, 16) Le nom *Ya* a la même valeur numérique que le mot *hod*, majesté ; en d'autres termes, Amalec cherchait à porter atteinte à la Majesté, à la prendre en captivité, afin de la séparer de l'Eternité. La guerre contre Amalec est éternelle, et elle consiste à récupérer la Majesté et à la rallier de nouveau à l'Eternité. Tant qu'Amalec subsiste, l'union entre la Majesté et l'Eternité ne pourra être parfaite ; ce ne sera possible que lorsque Amalec sera intégralement détruit.

A présent, lorsque les enfants d'Israël reçurent la Torah, qui est l'Eternité, la possibilité de restituer la Majesté leur fut donnée, comme nous l'avons expliqué plus haut. Cependant, ils acceptèrent la Torah sous la contrainte, conformément à l'enseignement de nos Sages, de mémoire bénie : « La montagne était suspendue au-dessus d'eux comme un baquet » (Chabbat, 88a). Par conséquent, le lien entre l'Eternité et la Majesté s'est produit de manière forcée, et donc déficiente. A cause de cela, Amalec n'a pas été vaincu de façon absolue, et il a continué à lutter contre le peuple juif. C'est la raison

pour laquelle le Saint béni soit-Il donna à Saül la mission d'exterminer Amalec. Mais Saül eut pitié et ne tua pas intégralement ce peuple. Le prophète Samuel lui reprocha sa conduite en ces termes : « Du reste, le Protecteur (littéralement : l'Eternité) d'Israël n'est ni trompeur, ni versatile » (Samuel I 15, 29). Par cette phrase, le prophète désirait faire allusion au peuple juif, composé de douze tribus, qui détient le pouvoir de rallier la Majesté à l'Eternité. Les lettres finales de *nétsa'h* et *hod*, respectivement *'Hèt* et *Dalet*, équivalent ensemble à douze, allusion aux douze tribus. Ainsi, Samuel voulait laisser entendre à Saül que le peuple juif n'est ni trompeur, ni versatile, et qu'il finira par ressouder la Majesté et l'Eternité.

Finalement, ce seront Mardochée et Esther, descendants du roi Saül, qui s'acquitteront de la mission consistant à détruire Amalec. A cette époque, Aman le méchant, descendant d'Amalec, ainsi que ses dix fils, voulurent exterminer le peuple juif – les dix fils d'Aman symbolisent les dix puissances impures des dix sphères d'impureté (cf. Meguilat Setarim de Rabbénou Yaacov de Lissa 1, 1). Le Zohar explique (III, 41b) que de la même façon qu'il existe dix sphères de sainteté, il existe, en parallèle, dix sphères d'impureté ; cependant, celles d'impureté ne possèdent pas de réalité et sont semblables à une ombre ; on ne peut les déceler que lorsque les sphères de sainteté disparaissent. De plus, il suffit de renforcer les sphères de sainteté pour annuler les sphères d'impureté, celles-ci n'ayant pas d'existence propre. Tel est le sens figuré du verset : « Cinq d'entre vous en poursuivront une centaine, et cent d'entre vous une myriade » (Lévitique 26, 8) – car les forces du Mal ne détiennent aucun pouvoir.

Au temps de Mardochée et d'Esther, le peuple juif, réuni, accepta de nouveau la Torah, comme le rapporte la Meguila : « Les Juifs confirmèrent et acceptèrent » (Esther 9, 27). Nos Maîtres, de

mémoire bénie, expliquent (Chabbat, 88a) qu'ils acceptèrent cette fois la Torah de plein gré. Autrement dit, ce que le peuple juif avait accepté de force au mont Sinaï, il l'accepta de plein gré à cette époque, créant ainsi un lien fort entre l'Eternité et la Majesté. C'est grâce à cela qu'ils parvinrent à vaincre Aman et ses dix fils et à annihiler les puissances du Mal et les dix sphères d'impureté. Ce combat valut à Mardochée et Esther le titre de *Yehoudim* (« Juifs »), terme dont les lettres centrales forment le mot *hod*, en allusion à la Majesté qu'ils récupérèrent, en la ralliant à l'Eternité.

Telle est aussi la raison pour laquelle la construction du Temple avait été entreprise sous le règne de Cyrus, pour n'être achevée qu'après l'époque de Mardochée et d'Esther. En effet, le Temple symbolisait le cœur du peuple juif et possédait l'aspect Majesté ; dès lors, tant que la Majesté n'avait pas été totalement restituée, le Temple ne pouvait être entièrement reconstruit. Aussi, dès que le peuple juif eut fini de réparer la sphère Majesté, au temps de Mardochée et d'Esther, le moment était venu pour achever la reconstruction du Temple.

Les dix sphères de sainteté, le moyen d'union entre l'Eternité et la Majesté

Dans son ouvrage saint, « 'Hessed Le-Avraham » (2, 5), le grand-père du célèbre Gaon, le 'Hida, que son mérite nous protège, écrit l'idée suivante : « L'homme possède en lui les dix sphères, qui lui permettent de se lier au Saint béni soit-Il. Il nous est difficile d'estimer l'ampleur de ce pouvoir que nous détenons. Toutefois, il nous incombe de veiller avec grande précaution à utiliser ces dix sphères à bon escient : par le biais de la Torah et des *mitsvot*, nous pouvons faire descendre vers nous la bénédiction céleste, grâce au canal que représentent ces sphères, qui établissent le lien entre l'homme et son Créateur. A l'inverse, nos transgressions abîment ces sphères et les affaiblissent, que Dieu nous en préserve. »

Expliquons ces saintes paroles. Nos patriarches faisaient partie du Char céleste (Genèse Rabba 47, 6), en d'autres termes, c'est comme si l'Eternel les avait, si l'on peut dire, associés à la Création. Il en est de même concernant les sept bergers. Comme nous le savons, chacun des patriarches, comme chacun des bergers, correspond à l'une des dix sphères. Or, nous, qui sommes leurs descendants, avons hérité de leur pouvoir, et par conséquent, nous possédons le pouvoir des dix sphères de la Création, grâce au mérite de nos ancêtres et à la Torah.

Nous pouvons trouver une allusion à cette idée dans le mot *merkava*. En le décomposant, on obtient *mar*, *ko*, ainsi que la lettre *Beth*. Tel qu'il est écrit, le mot *mar* signifie amer, tandis que l'inversion de ses lettres donne le mot *ram*, signifiant élevé. La valeur numérique – plus ou moins un – du mot *ko* est la même que celle du Tétragramme, allusion au fait que les enfants d'Israël détiennent le pouvoir d'élever (*leromem*, provenant de la racine *ram*) l'Eternel par le biais de la Torah et des *mitsvot*. Quant à la lettre *Beth*, elle renvoie à la Torah écrite et à la Torah orale, grâce à l'étude desquelles nous élevons le Nom divin, associé au Char céleste. A l'inverse, il est possible, à Dieu ne plaise, de rabaisser, par nos transgressions, les dix sphères ainsi que l'honneur de l'Eternel, provoquant ainsi une dissociation entre la Majesté et l'Eternité. Suite à cela, nous coupons le courant d'influence dont nous bénéficiions, au moment où ces deux sphères étaient liées, comme nous l'affirmons dans ce passage du *Chema* : « Prenez garde que votre cœur ne cède à la séduction, que vous ne deveniez infidèles, au point de servir d'autres dieux et de leur rendre hommage. La colère du Seigneur s'allumerait contre vous, Il défendrait au ciel de répandre la pluie, et la terre vous refuserait son tribut. » (Deutéronome 11, 16-17) Or, lorsque le peuple juif est privé de la bénédiction divine, il est plongé dans l'amertume – *mar*. Le verset des Lamentations (1, 4) : « Elle-même est abreuvée d'amertume » décrit aussi notre situation douloureuse en exil. Tels sont les deux

sens du mot *merkava* : en inversant les lettres de *mar*, nous obtenons le mot *ram*, signifiant que les enfants d'Israël élèvent le Nom de Dieu, auquel la seconde partie du mot *merkava* – *ko* – fait allusion ; ou bien, le mot *mar* renvoie à l'idée selon laquelle, lorsque le peuple juif faute, il rabaisse, si l'on peut dire, le Nom divin, et provoque l'arrêt de l'abondance céleste, se plongeant ainsi dans une situation amère.

La faute des disciples de Rabbi Akiba

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Yebamot, 62b) que pendant la période du compte de *l'Omer*[8], vingt-quatre mille élèves de Rabbi Akiba sont décédés, parce qu'ils ne s'étaient pas comportés avec respect les uns envers les autres. Comment comprendre que les disciples de ce saint *Tana* ne se soient pas mutuellement honorés ? Le terme *kavod* (respect) contient un élément de réponse : il a la même valeur numérique que le mot *lev*, allusion au fait que le service divin consiste en un travail sur soi, jusqu'au tréfonds du cœur.

L'homme est un microcosme du sanctuaire, comme il est dit : « Ils Me construiront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux » (Exode 25, 8), c'est-à-dire, au sein de chaque homme, en particulier (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4, notes). Le monde se maintient « par la Torah, par le service divin et par la bienfaisance » (Maximes de nos Pères 1, 2). Or, la Torah possède l'aspect de l'Eternité, et le service divin du Temple possède celui de la Majesté (Berakhot, 58a). Ce sont ces bases qui permettent au monde de se maintenir, mais ceci, lorsque la Torah est liée au service divin – autrement dit, l'Eternité à la Majesté – par le biais de la bienfaisance. En effet, la bienfaisance suscite chez l'homme un travail sur lui-même, c'est-à-dire qu'elle le pousse à acquérir de bonnes vertus, indispensables à l'acquisition

---

8. Période séparant la fête de Pessa'h de celle de Chavouot, durant laquelle nous avons le commandement de compter les jours.

de la Torah. Rav Israël de Salant, de mémoire bénie, affirme que les quarante-huit clés pour acquérir la Torah, auxquelles la Michna des Maximes de nos Pères fait allusion, correspondent à quarante-huit vertus. Il ajoute que pendant la période se situant entre Pessa'h et Chavouot, lorsque nous comptons les quarante-neuf jours du *Omer*, il s'agit du moment propice pour acquérir ces quarante-huit clés, en préparation au don de la Torah, qui va se produire lors de la fête de Chavouot. Aussi est-il recommandé de réparer chaque jour une de ces clés, pour finalement arriver, le quarante-neuvième jour, à réacquérir toutes ces clés d'un seul coup. D'ailleurs, l'expression *guemilout 'hassadim*, en abrégé *guema'h*, comporte une allusion aux quarante-huit (*ma'h*) clés d'acquisition de la Torah. Ainsi donc, la bienfaisance nous permet de rallier la Majesté à l'Eternité. Tel est aussi le sens de la Michna (Maximes de nos Pères 2, 2) : « Il est bon d'allier la Torah aux règles de savoir-vivre », le savoir-vivre faisant référence aux bonnes vertus et à la bienfaisance.

Rav Israël de Salant explique également que face aux quarante-huit degrés de sainteté, il existe quarante-huit degrés d'impureté, c'est-à-dire autant de défauts. Le terme *ma'h* contient aussi une allusion à cette idée : il peut se lire *ma'h* ou *'ham*, et suggère alors deux alternatives. On retrouve le mot *'ham* dans le verset : « mon cœur est brûlant (*'ham*) en moi » (Psaumes 39, 4), où le cœur renvoie aux vertus de l'homme, qui possèdent le pouvoir de lier l'Eternité et la Majesté. Autrement dit, l'homme a la possibilité de relier ces deux sphères grâce à ses quarante-huit vertus. A l'inverse, le terme *ma'h* se réfère aussi au cerveau de l'homme, qui, à Dieu ne plaise, peut être le siège de nombreux défauts.

Fusion de l'Eternité et de la Majesté grâce à un travail sur soi

Comme nous l'avons rapporté plus haut, « la Torah ne se trouve qu'en celui qui se rabaisse devant elle » (Dérekh Erets Zouta, 8). Nous avons alors expliqué la signification de cet enseignement selon

lequel, en se rabaissant, on relie la Majesté et l'Eternité. A présent, ajoutons un élément supplémentaire à cette explication : le lien entre la Majesté et l'Eternité se fait, d'une part, par la Torah, que l'on acquiert par les quarante-huit clés d'acquisition, et d'autre part, par le travail sur soi, en cultivant les vertus qui se trouvent au plus profond de notre être. Tel est le sens de l'enseignement précédent : nous devons descendre jusqu'au fond de nous-mêmes, dans le but d'acquérir la Torah, et de lier, par là même, l'Eternité et la Majesté.

Les deux faces de l'orgueil : son aspect positif et son aspect négatif

Les disciples de Rabbi Akiba ne se respectaient pas intérieurement, et c'est pourquoi, ils se sont laissés gagnés par l'orgueil. Il s'agissait là du mauvais orgueil, qui se tient à l'antipode du rabaissement, nécessaire au lien entre l'Eternité et la Majesté, et c'est la raison pour laquelle ces élèves finirent par décéder.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le terme *bichvi* du verset : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité (*bichvi*) ? » peut être décomposé en deux parties : *bich* et *vi*. *Bich*, qui a la même valeur numérique que *kérev*, dénote l'idée d'un rapprochement de l'Eternel, car nous lions ainsi la Majesté et l'Eternité. En outre, le mot *kérev* peut aussi se lire *rékev*, terme que nous trouvons dans le verset : « La jalousie est la carie (*rékev*) des os. » (Proverbes 14, 30) La jalousie découlant directement de l'orgueil, il s'agit donc là de l'aspect négatif de ce trait de caractère, qui s'oppose radicalement à l'orgueil positif, capable de lier l'Eternité à la Majesté – le mauvais orgueil ne conduit, en effet, qu'à leur séparation. C'est cet aspect négatif de l'orgueil que possédaient les disciples de Rabbi Akiba.

Malheureusement, lorsque la solidarité fait défaut au sein du peuple juif, et qu'à l'inverse, l'orgueil et les autres défauts d'âme

règnent parmi lui, il est envoyé en exil, du fait que la Majesté se trouve séparée de l'Eternité, prise en captivité par les puissances impures. Alors, la situation décrite par le verset : « un être souffrant (*dava*) toute la journée » (Lamentations 1, 13) s'installe, *dava* étant composé des mêmes lettres que *hod*, en référence à la captivité de la sphère Majesté (Raaya Méhémana, Nombres, 243a) – comme nous l'avons expliqué précédemment.

Résumé

- Pour quelle raison sont-ce précisément Moïse et Aaron qui ont été choisis pour délivrer le peuple juif d'Egypte, et pourquoi était-il nécessaire que ce soient des personnes appartenant à la tribu de Lévi ?
- Le Zohar explique que les sphères Eternité et Majesté ne sont jamais séparées. Cependant, le Ari, zal, explique que les puissances impures ont une emprise sur la Majesté, mais n'en ont pas sur l'Eternité : dès lors, il semble que ces sphères puissent se retrouver séparées ! En réalité, même lorsque la Majesté est prise en captivité, sa marque reste toujours liée à l'Eternité, de la même manière que nous disons que la marque d'un juste subsiste toujours dans le lieu qu'il a habité.
- L'exil en Egypte était l'expression de la captivité de la Majesté par Pharaon, et la délivrance a été la réunion de la Majesté et de l'Eternité.
- Notre maître Moïse possédait l'attribut d'Eternité, car c'est par son intermédiaire que la Torah, qui est éternelle et appartient à la sphère Eternité, a été donnée. Aaron, le prêtre, servait le Saint béni soit-Il au Temple ; il possédait des qualités de cœur, c'est-à-dire de Majesté – le Temple représentant le cœur du peuple juif.
- Lorsque Moïse et Aaron s'associèrent pour délivrer les enfants d'Israël, ils rallièrent la Majesté à l'Eternité.
- L'occupation de la tribu de Lévi était l'étude de la Torah, qui s'apparente à l'aspect Eternité, ainsi que le service au Temple, caractérisé par l'aspect Majesté. De cette façon, cette tribu était en

mesure de préserver ces deux sphères, ce qui la rendait apte à délivrer les enfants d'Israël. D'où la désignation de cette tribu pour une telle mission. Jacob fit allusion à la délivrance par la double expression : « *pakod yifkod* », allusion aux deux sphères Eternité et Majesté, grâce auxquelles ses descendants seraient libérés.

- Au départ, Moïse refusa la mission de délivrer les enfants d'Israël, parce que, dans sa grande modestie, il ne pensait pas posséder en lui l'aspect Eternité. Il resta sur son refus jusqu'à ce que l'Eternel lui associe Aaron, qui détenait l'aspect Majesté.

- Amalec lutta pour s'emparer de la Majesté avant le don de la Torah, afin de l'empêcher de se lier définitivement à l'Eternité, ce qui n'aurait plus permis aux puissances impures de la capturer. D'où la déclaration de Dieu aux enfants d'Israël : « Car la main est sur le trône de *Ya*, guerre contre Amalec pour l'Eternel, de génération en génération ! » Telle sera la situation, jusqu'à ce que la Majesté et l'Eternité se rallient à nouveau, et que les puissances impures ne soient alors plus en mesure de s'emparer de la Majesté.

- Au mont Sinaï, les enfants d'Israël acceptèrent la Torah de force, et le lien qu'ils créèrent entre les deux sphères était donc peu solide. Plus tard, à l'époque de Mardochée et d'Esther, ils l'acceptèrent à nouveau, mais cette fois de plein gré, créant ainsi un lien définitif entre la Majesté et l'Eternité. Grâce à cela, ils purent vaincre Aman, descendant d'Amalec, et méritèrent de pouvoir reconstruire le Temple, symbole de l'union entre l'Eternité et la Majesté.

- L'homme possède en lui les dix sphères de sainteté, qui lui permettent de devenir un char de la Présence divine. A l'inverse, l'homme peut également, à Dieu ne plaise, commettre des transgressions et tomber dans les dix sphères d'impureté. Le mot *merkava* fait allusion à cette idée. *Mar* peut se lire *ram*, autrement dit, l'homme peut s'élever et devenir un char de la Présence divine. Mais *mar* signifie aussi amer, en référence à l'amertume de la situation, lorsque nous coupons le courant d'influence divine. Quant à la lettre *Beth*, elle fait allusion à la

Torah écrite et à la Torah orale, grâce à l'étude desquelles nous pouvons nous élever et acquérir le statut de char de la Présence divine.

- Les disciples de Rabbi Akiba ne se respectaient les uns les autres qu'extérieurement, et non intérieurement, alors que la fusion entre l'Eternité et la Majesté nécessite l'intériorité.
- Seule l'intériorisation permet à la Majesté et à l'Eternité de s'allier pour engendrer un orgueil positif. A l'inverse, le mauvais orgueil les sépare.
- « La Torah ne se trouve qu'en celui qui se rabaisse devant elle », c'est-à-dire, chez les personnes humbles. Toutefois, il est dit : « Sa gloire s'étend sur Israël », ce qui sous-entend la nécessité de l'orgueil ! En réalité, l'aspect positif de l'orgueil est nécessaire : c'est celui de l'homme qui se rabaisse dans le but de lier l'Eternité et la Majesté.

Examen de conscience

« Et Moi, J'endurcirai le cœur de Pharaon, et Je multiplierai Mes signes et Mes prodiges dans le pays d'Egypte. »

(Exode 7, 3)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de se rendre auprès de Pharaon, et, dès le départ, Il lui fit savoir qu'Il endurcirait son cœur et le frapperait de nombreuses plaies jusqu'à ce qu'il libère les enfants d'Israël de son pays. A première vue, ceci semble surprenant : pourquoi le Tout-Puissant n'a-t-il pas envoyé à Pharaon une seule plaie, suffisamment forte pour qu'il accepte immédiatement de laisser partir le peuple juif ? En quoi toutes ces

démonstrations de puissance, que représentaient les plaies, étaient-elles nécessaires ?

Plus encore, le fait que, à chaque fois que survenait une nouvelle plaie, Pharaon promettait qu'il était prêt à libérer les enfants d'Israël, pour ensuite, dès que cette plaie cessait, revenir sur sa décision – ce qui obligeait l'Eternel à lui envoyer une plaie supplémentaire –, créait, a priori, une profanation du Nom divin. En effet, il semblait que Pharaon pouvait agir comme il l'entendait, tout en méprisant l'Eternel et Moïse, reniant ainsi l'Essentiel. Aussi, notre question se renforce : pourquoi le Créateur n'a-t-Il pas choisi de frapper Pharaon d'un seul coup, assez puissant pour provoquer la délivrance de Ses enfants ?

Si l'on réfléchit, on comprendra que le peuple juif, asservi en Egypte, s'est lui aussi posé ces questions : « Le Saint béni soit-Il n'est-Il pas assez puissant pour nous libérer ? Pourquoi ne frappe-t-Il donc pas Pharaon d'un seul coup, comme il en aurait besoin ? »

Comme nous le savons, la tribu de Lévi n'a pas été asservie en Egypte (Exode Rabba 5, 16), parce qu'elle étudiait la Torah en terre de Gochen. Par contre, le reste des tribus, qui s'étaient quelque peu relâchées dans l'étude de la Torah, ont subi l'asservissement égyptien. Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Berakhot, 5a) que si des malheurs arrivent à un homme, il doit examiner scrupuleusement sa conduite ; puis, si cet examen de conscience n'engendre aucun résultat, il attribuera alors ses calamités à un manque d'assiduité dans l'étude de la Torah. Nous en déduisons que la plupart du temps, c'est le manque d'assiduité dans l'étude, ou le manque d'estime que nous accordons à notre persévérance dans ce domaine, qui est à l'origine des souffrances que nous endurons. Le plus logique est donc de relier nos souffrances à ce péché. Aussi, telle était la cause profonde de l'asservissement égyptien des tribus d'Israël, dont a été exemptée la tribu de Lévi.

La tribu de Lévi, qui était occupée à étudier la Torah, n'avait pas besoin de procéder à un examen de conscience, ce qui, par contre, s'avérait nécessaire pour les autres tribus. Cependant, ces dernières n'y parvinrent pas, en raison de l'extrême dureté de leur condition d'esclave, comme le souligne le verset : « Ils n'écoutèrent point Moïse à cause de leur souffle court, et à cause de la dure servitude. » (Exode 6, 9) Aussi, l'Eternel plaça-t-Il les enfants d'Israël dans cette situation, afin qu'ils voient, à travers le personnage de Pharaon, son incapacité de procéder à un examen de conscience, due au fait qu'il ne possédait pas de Torah qui, seule, permet à l'homme d'examiner sa conduite. En outre, même si quelqu'un qui ne détient pas la Torah se livrait à une introspection, il ne pourrait pas attribuer sa détresse à un manque d'assiduité dans l'étude, ce qui remettrait en cause toute l'utilité de cet examen de conscience. Ceci servit de leçon de morale pour le peuple juif.

Lorsque Pharaon a été frappé par les plaies, il n'a pas eu l'intention de se soumettre à l'Eternel, du fait qu'il se prenait lui-même pour un dieu (Exode Rabba 8, 2). Il courrait aveuglément derrière les honneurs et cherchait chaque fois à faire cesser la plaie qui l'accablait, afin de pouvoir à nouveau être respecté en tant que divinité. C'est pourquoi, les plaies ne suscitèrent pas en lui le moindre examen de conscience. Dès qu'une nouvelle plaie survenait, il promettait à Moïse qu'il libérerait les enfants d'Israël, puis, dès que celle-ci cessait, il revenait sur sa décision. Ce scénario répétitif était porteur d'un message édifiant pour le peuple juif : lorsque le Saint béni soit-Il frappe l'homme, il lui incombe d'examiner sa conduite et de se repentir ; s'il ne le fait pas, il risque de subir un coup plus fort que le premier, et ceci, jusqu'à ce que son cœur rebelle accepte finalement de se soumettre. Or, le premier domaine sur lequel doit porter l'introspection de l'homme est celui de son assiduité dans l'étude de la Torah.

La recherche des honneurs fit complètement perdre la raison à

Pharaon, au point qu'il ne parvint même pas à procéder à un examen de conscience, qui l'aurait mené à comprendre la nécessité de libérer les enfants d'Israël. Cette incapacité, dont il fit preuve, provenait du fait qu'il se complaisait à vivre dans le mensonge, en pensant que les honneurs représentaient le but principal de la vie ; la vérité et la justice ne l'intéressaient pas, et par conséquent, il demeurait incapable d'examiner ses actes et de se rendre compte de son erreur.

Ainsi donc, le scénario répétitif qui caractérisa le déroulement des événements, constituait un enseignement pour le peuple juif : la Torah est l'essentiel et, sans elle, l'homme ne vaut rien, puisqu'il n'est même pas en mesure de procéder à l'examen de conscience le plus élémentaire. C'est ce message que l'Eternel désirait transmettre au peuple juif, à travers le nombre important de plaies qu'Il envoya à Pharaon, suite à ses successifs changements d'avis, qui découlaient eux-mêmes d'une recherche des honneurs. Et effectivement, les enfants d'Israël comprirent combien la poursuite des honneurs et l'absence de Torah peuvent précipiter l'homme dans les plus profonds abîmes.

Le seul honneur authentique, qui existe dans ce monde, est celui qu'on accorde à la Torah. Un jour, je me trouvais à Chicago, où je m'étais déplacé pour participer à un mariage. Un très grand notable se joignit à l'assemblée, et je me tins de côté pour observer si on allait l'honorer. Je constatai alors que personne ne prêta attention à sa présence, ni ne lui rendit le moindre honneur. Quelques instants plus tard, un *Roch Yechiva*, qui n'avait pas un centime en poche et qui, vivant dans les enceintes de la *Yechiva*, ne possédait même pas d'appartement personnel, fit irruption dans la salle. Cette fois, je pus remarquer les honneurs que tous les convives lui témoignèrent, réalisant ainsi, à cet instant, à qui revenait, dans ce

monde, la réelle dignité : l'honneur ne sied qu'à celui qui étudie la Torah avec assiduité. En effet, même si le riche se sent, au fond de lui, honoré, et même s'il est entouré d'une "cour" qui semble le respecter, les gens ne font en réalité que le mépriser, ces honneurs n'étant qu'artificiels. A l'inverse, le respect témoigné à un homme pour sa persévérance dans la Torah, correspond à un honneur authentique, qui découle de notre appréciation pour cet homme que l'étude a réellement élevé.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, Pharaon a asservi les enfants d'Israël, parce qu'ils manquaient d'assiduité dans l'étude de la Torah. Tel a aussi été le cas à l'époque d'Amalec : dès que le peuple juif s'est relâché dans ce domaine, Dieu a envoyé Amalec pour les combattre, conformément à l'enseignement de nos Maîtres sur le verset : « Amalec vint et attaqua Israël à Refidim » (Exode 17, 8) : « Ceci nous enseigne qu'ils se sont relâchés dans l'étude de la Torah. » (Bekhorot, 5b)

Les nations du monde ne procèdent jamais à leur examen de conscience. Même lorsque l'Eternel leur envoie des calamités afin de susciter leur réflexion, elles préfèrent supporter celles-ci plutôt que de s'interroger sur la raison de leur apparition. Se complaisant dans leur situation, elles ne ressentent aucun manque. A l'inverse, l'homme qui détient la Torah, reconnaît également son Créateur et a conscience de la mission qu'Il lui a confiée dans ce monde, et dès lors, lorsque des malheurs lui surviennent, il examine sa conduite pour ensuite la corriger.

A une certaine occasion, il m'arriva de rendre visite à un ami, qui était atteint de la terrible maladie. Lorsque je vis son état, j'en fus profondément bouleversé, d'autant plus que, seulement un mois auparavant, il était venu me voir en parfaite santé. Du jour au lendemain, voilà qu'il s'était retrouvé gravement malade. Or, ceci

peut arriver à n'importe qui, que Dieu nous en préserve, car quelle différence existe-t-il donc entre cet homme et nous autres ? Cet incident suscita alors en moi un examen de conscience, et je me mis aussitôt à remettre en question ma propre conduite.

Quiconque réfléchit réalisera que seul l'homme qui respecte et estime la Torah, sera capable de procéder à un examen de conscience au moment opportun. A l'inverse, celui qui ne s'est pas du tout impliqué dans la Torah, ne sera jamais à même de comprendre pourquoi ses épreuves lui sont survenues, et même s'il tentait d'en saisir le sens, il se leurrerait, se cachant à lui-même leurs causes réelles et prétendant les ignorer. Par la suite, faute de ne pas s'être corrigé, sa punition gagnerait, à Dieu ne plaise, encore plus d'ampleur.

A nous de tirer leçon de ce qui advint à Pharaon en Egypte : de même que le Saint béni soit-Il le frappa de plaies dans le but de susciter son repentir, de même, nous interpelle-t-Il continuellement par le biais de moyens divers. Nous devons prendre garde de ne pas réagir comme Pharaon, qui ne sut pas tirer leçon de tout ce qui lui arriva. A l'inverse, s'il nous arrive de déceler des signes du Ciel, il nous incombe de procéder à un scrupuleux examen de conscience, pour ensuite modifier nos voies. De cette façon seulement, le Bien pourra être notre lot, toute notre vie durant.

Résumé

- Avant même de commencer à frapper Pharaon, l'Eternel prévint Moïse qu'Il lui enverrait de nombreuses plaies, suite auxquelles, seulement, Il libérerait les enfants d'Israël d'Egypte. Comment expliquer que le Tout-Puissant n'ait pas frappé Pharaon d'un seul coup, suffisamment fort pour qu'il accepte de suite de les libérer de l'esclavage ? Plus encore, ce long enchaînement d'événements, au cours duquel Pharaon se moquait, plaie après plaie, de Moïse en prétendant accepter de

relâcher le peuple juif, puis ne tenait pas promesse, semble avoir produit une profanation du Nom divin !

- Les enfants d'Israël, en Egypte, se sont vraisemblablement eux-mêmes posé ces questions, et c'est sans doute dans ce but que le Saint béni soit-Il choisit d'agir de la sorte, afin de susciter leur réflexion au sujet du nombre impressionnant de plaies qui frappèrent Pharaon.
- L'essentiel du message que le Créateur désirait faire passer, par la multiplication des plaies, était que Pharaon, en raison de sa constante recherche d'honneur, demeurait incapable de procéder à un examen de conscience élémentaire, qui lui aurait fait réaliser la nécessité de libérer le peuple juif. A cause de ce comportement, il dut endurer toutes les plaies. Un tel aveuglement n'arrive qu'à un homme qui ne détient pas la Torah.
- La tribu de Lévi ne fut pas asservie en Egypte, parce qu'elle étudiait la Torah, alors que les autres tribus subirent l'asservissement, en raison d'un relâchement dans leur étude. Nos Sages affirment que si des malheurs arrivent à un homme, il lui incombe d'examiner sa conduite, et s'il ne trouve rien à corriger, il doit alors les attribuer à un manque d'assiduité dans son étude de la Torah.
- L'honneur authentique, dans ce monde, est celui qu'on témoigne à un homme pour la Torah qu'il a étudiée, car celle-ci, élevant sa personnalité, lui confère un respect intrinsèque. A l'inverse, les honneurs rendus aux hommes riches – si toutefois on leur en témoignait – ne sont qu'artificiels.

L'impiété de Pharaon

« Et Moi, J'endurcirai le cœur de Pharaon, et Je multiplierai Mes signes et Mes prodiges dans le pays d'Egypte. »

(Exode 7, 3)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de se rendre auprès de Pharaon, et, dès le départ, Il lui fit savoir qu'Il endurcirait son cœur et le frapperait de nombreuses plaies jusqu'à ce qu'il libère les enfants d'Israël de son pays. A première vue, ceci semble surprenant : pourquoi le Tout-Puissant n'a-t-il pas envoyé à Pharaon une seule plaie, suffisamment forte pour qu'il accepte immédiatement de laisser partir le peuple juif ? En quoi toutes ces démonstrations de puissance, que représentaient les plaies, étaient-elles nécessaires ?

Plus encore, le fait que, à chaque fois que survenait une nouvelle plaie, Pharaon promettait qu'il était prêt à libérer les enfants d'Israël, pour ensuite, dès que cette plaie cessait, revenir sur sa décision – ce qui obligeait l'Eternel à lui envoyer une plaie supplémentaire –, créait, a priori, une profanation du Nom divin. En effet, il semblait que Pharaon pouvait agir comme il l'entendait, tout en méprisant l'Eternel et Moïse, reniant ainsi l'Essentiel. Aussi, notre question se renforce : pourquoi le Créateur n'a-t-Il pas choisi de frapper Pharaon d'un seul coup, assez puissant pour provoquer la délivrance de Ses enfants ?

Si l'on réfléchit, on comprendra que le peuple juif, asservi en Egypte, s'est lui aussi posé ces questions : « Le Saint béni soit-Il n'est-Il pas assez puissant pour nous libérer ? Pourquoi ne frappe-t-Il donc pas Pharaon d'un seul coup, comme il en aurait besoin ? » J'ai pensé que le Maître du monde a intentionnellement agi de la sorte,

afin d'enseigner aux enfants d'Israël l'extrême degré d'impiété des méchants.

Pharaon se faisait prendre pour un dieu (Exode Rabba 8, 2), et il faisait croire à son peuple qu'il n'avait pas de besoins naturels comme le reste des hommes. L'Eternel dit à Moïse : « Va trouver Pharaon le matin, au moment où il se dirigera vers les eaux ; tu te tiendras sur son passage, au bord du fleuve ; et le bâton qui a été changé en serpent, tu le prendras en main. » (Exode 7, 15) En d'autres termes, Il ordonna à Moïse de se rendre auprès de Pharaon, précisément au moment où il serait en train de faire ses besoins, ce qui révélerait au grand jour sa tromperie. De cette façon, Pharaon, empli de honte, serait peut-être prêt à laisser les enfants d'Israël partir d'Egypte. Cependant, en dépit de tout cela, Pharaon, le mécréant, resta sur sa position et continua à asservir ces derniers, ainsi qu'à feindre d'être un dieu.

La façon d'agir du Saint béni soit-Il consiste à frapper l'homme petit à petit, afin de lui laisser la possibilité de se repentir avant que ne surviennent de plus grandes calamités. Nous retrouvons cette idée au sujet de la lèpre : au départ, le Tout-Puissant frappait la maison de l'individu, ensuite, c'étaient ses habits qui étaient atteints, et seulement à la fin, le corps de l'homme lui-même en était touché. Car le Créateur est longanime, et Il usa également de cette vertu à l'égard de Pharaon, lui laissant la possibilité de se repentir. Mais Pharaon, le méchant, resta sur sa position.

Pharaon était plongé dans une attirance phénoménale pour les honneurs, au point qu'il se faisait passer pour un dieu ; parallèlement, il était également animé d'une seconde passion : celle de l'argent. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il le punit en le frappant d'une plaie après l'autre, dans le but de lui démontrer que s'il restait dans la voie qu'il avait choisie, il se retrouverait dénué de tout ce qu'il chérissait, à savoir l'honneur et l'argent. Or, malgré ces avertissements, il ne prêta pas oreille aux paroles divines.

En Egypte, les enfants d'Israël furent témoins de nombreux prodiges, spectacle auquel aucune autre génération de notre peuple n'a jamais assisté. Cependant, je pense qu'il existe un miracle encore plus impressionnant que tous ces prodiges : celui d'un homme qui parviendrait à corriger l'un de ses défauts. C'est justement ce que l'Eternel désirait susciter chez le personnage de Pharaon, mais ce dernier ne sut pas déceler les signes du Ciel qui lui étaient adressés.

J'ai lu une anecdote, rapportée au sujet de Rav Chakh, de mémoire bénie. Une fois, alors qu'il participait à un mariage, on l'invita à prononcer la bénédiction des noces. Il tenait déjà le verre sur lequel il s'apprêtait à prononcer la bénédiction, quand il aperçut soudain le saint *Admour* de Vizhnitz, que son mérite nous protège, qui venait juste d'arriver. Sans hésiter un instant, il s'approcha de lui pour lui tendre le verre. Dans un premier temps, l'*Admour* refusa, puis, il finit par répondre à sa demande. Cette attitude constitue une édifiante leçon de morale pour nous, qui n'aurions jamais été capables de renoncer à un tel honneur, ou, si nous y étions parvenus, aurions certainement été motivés par l'honneur recueilli, auprès du public, pour y avoir renoncé ! Il n'existe pas de plus grand miracle que celui d'un homme qui parvient à s'effacer devant son prochain, qu'il estime supérieur à lui et à qui il cède l'honneur qui lui revenait personnellement.

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Nedarim, 38a) que notre maître Moïse était très riche. En effet, il est écrit : « Le Seigneur dit à Moïse : "Taille pour toi deux tables de pierre semblables aux précédentes" » (Exode 34, 1), et Rachi de commenter : « Il lui a fait voir, dans sa tente, la taille du saphir et lui a dit : "Les débris seront pour toi." C'est de là que Moïse est devenu très riche. » L'auteur de l'ouvrage « Ra'hchei Lev » demande pourquoi Moïse avait besoin d'une telle richesse, alors qu'il n'était certainement pas attiré par l'argent ; aussi, pour quelle raison l'Eternel lui en a-t-Il fait don ?

Apparemment, le Saint béni soit-Il désirait enseigner aux enfants d'Israël la manière appropriée d'envisager ses rapports avec l'argent, à l'image de Moïse, qui, en dépit de sa grande fortune, n'y accordait aucune importance. Il alla directement de la montagne au peuple, puis directement du peuple vers la montagne, afin de recevoir la Torah et de la lui transmettre. Moïse se comporta ainsi, du fait qu'il était conscient de l'importance suprême de la Torah. C'est ce message que l'Eternel a voulu transmettre au peuple juif : malgré la considérable fortune détenue par Moïse, il ne s'occupait que de Torah, qui représentait, pour lui, l'affaire la plus avantageuse.

Telle était aussi l'attitude de nos saints patriarches par rapport à l'argent : pour eux, l'argent représentait un moyen et non un but en soi. De même, à la fin de sa vie, Rabbi, qui était d'une opulence considérable, leva ses doigts en direction du ciel, pour déclarer qu'ils étaient témoins qu'il n'avait en rien profité de ce monde (Ketouvot, 104a). L'honneur des justes ne leur revient pas par la richesse, mais par la Torah qu'ils détiennent, au point que si l'Eternel en venait à leur retirer toutes leurs possessions, ils n'en éprouveraient aucune peine.

Il n'en est pas ainsi des méchants, dont la vie se caractérise par une course effrénée à l'argent. Tel était le cas de Pharaon, qui avait, toute sa vie, recherché l'argent et l'honneur. Le seul moyen de punir ces méchants, consiste à leur causer une perte d'argent, et c'est uniquement de cette façon que leur conscience peut s'éveiller. Cependant, ces punitions n'eurent pas d'effet sur Pharaon, qui refusa d'y prêter attention, et ceci, même lorsque ses serviteurs lui firent remarquer : « Ne sais-tu pas encore que l'Egypte est perdue ? » (Exode 10, 7) Jusqu'à la fin, Pharaon persista dans son impiété, ce qui illustre l'extrême degré d'incroyance des méchants.

Résumé

- Avant même de commencer à frapper Pharaon, l'Eternel prévint Moïse qu'Il lui enverrait de nombreuses plaies, suite auxquelles, seulement, Il libérerait les enfants d'Israël d'Egypte. Comment expliquer que le Tout-Puissant n'ait pas frappé Pharaon d'un seul coup, suffisamment fort pour qu'il accepte immédiatement de les libérer de l'esclavage ? Plus encore, ce long enchaînement d'événements, au cours duquel Pharaon se moquait, plaie après plaie, de Moïse en prétendant accepter de relâcher le peuple juif, puis ne tenait pas promesse, semble avoir produit une profanation du Nom divin !

- Les enfants d'Israël, en Egypte, se sont vraisemblablement eux-mêmes posé ces questions, et c'est sans doute dans ce but que le Saint béni soit-Il choisit d'agir de la sorte, afin de susciter leur réflexion au sujet du nombre impressionnant de plaies qui frappèrent Pharaon.

- Pharaon se considérait comme un dieu, et il prétendait même ne pas avoir de besoins naturels comme le reste des êtres humains. C'est pourquoi l'Eternel dit à Moïse d'aller le retrouver, à proximité du fleuve, au moment où il faisait ses besoins, pensant que la honte qu'il éprouverait ainsi lui ferait peut-être changer d'attitude.

- Le Saint béni soit-Il punit toujours l'homme progressivement. Avant de frapper le médisant de lèpre, Il en touchait la maison, puis les vêtements, pour seulement, en dernier recours, frapper le corps du pécheur lui-même. De même, Il commença à frapper doucement Pharaon, afin qu'il se repente, mais ce dernier ne se montra pas attentif à ces signes.

- En Egypte, les enfants d'Israël assistèrent à de nombreux prodiges. Néanmoins, je pense que le plus grand des miracles est celui d'un homme qui parvient à corriger totalement l'un de ses défauts. C'est cette occasion que le Créateur désirait offrir à Pharaon, mais celui-ci ne la mit pas à profit, refusant de se repentir.

- Le Saint béni soit-Il donna à Moïse une grande fortune, en lui destinant les débris issus de la taille des tables de la Loi. L'ouvrage « Ra'hchei

Lev » soulève la question suivante : en quoi Moïse avait-il besoin de cette richesse ? Afin de servir d'exemple aux enfants d'Israël : en dépit de toute cette fortune, il ne s'occupait que de Torah, qui représente l'essentiel. Les patriarches, ainsi que les grandes personnalités du peuple juif, considéraient eux aussi l'argent comme un moyen, et non comme une fin en soi.

- Le but des mécréants est l'acquisition de l'argent et des honneurs. Dieu les punit en leur faisant perdre leurs possessions. Or, Pharaon était mécréant au point que même ce châtiment ne le fit pas changer d'attitude.

L'intention divine dissimulée derrière l'endurcissement du cœur de Pharaon

« L'Eternel dit à Moïse : "Le cœur de Pharaon est opiniâtre ; il refuse de renvoyer le peuple. Va trouver Pharaon le matin, au moment où il se dirigera vers les eaux ; tu te tiendras sur son passage, au bord du fleuve ; et le bâton qui a été changé en serpent, tu le prendras en main." »

(Exode 7, 14-15)

Explication de Rachi :

« Au moment où il se dirigera vers les eaux » : pour ses besoins. Car il se faisait passer pour un dieu, sans besoins physiques. Il se levait de grand matin, et sortait vers le Nil dans le but de se soulager.

L'Eternel ordonna à Moïse d'aller vers le fleuve, au moment où Pharaon s'y trouverait pour faire ses besoins, de sorte à lui démontrer qu'il connaissait cette habitude et était tout-à-fait conscient de la tromperie que représentaient ses prétentions à la divinité. Suite à cet incident, il aurait été logique que Pharaon éprouve de la honte devant Moïse, et revienne sur son refus opiniâtre de libérer les enfants d'Israël. En effet, ce dernier venait de le surprendre, dans une situation honteuse, en flagrant délit de mensonge sur son caractère divin. Cependant, Pharaon endurcit son cœur, et continua, sans la moindre honte, à se faire passer pour un dieu.

Cette introduction va nous permettre de comprendre une idée supplémentaire se rattachant à notre sujet. Une de mes connaissances m'a posé la question suivante. Pourquoi le Saint béni soit-Il a-t-Il endurci le cœur de Pharaon lors des cinq dernières plaies ? En effet, Il ne punit généralement un homme que si ce dernier détenait le libre arbitre. Or, s'Il a endurci le cœur de Pharaon, celui-ci ne possédait plus cette possibilité de choisir entre le bien et le mal, et il aurait donc semblé logique qu'il ne soit pas puni. Le Ramban propose une explication au verset : « Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon et il ne leur céda point. » (Exode 9, 12) Il fait remarquer que jusqu'à présent, c'est-à-dire lors des cinq premières plaies, il était écrit : « le cœur de Pharaon s'est endurci », ou « Pharaon a endurci son cœur » – ou autres tournures analogues – alors que par la suite, à partir de la plaie de la grêle, la Torah emploie l'expression : « Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon ». Le Ramban en déduit que, lors des cinq premières plaies, c'est Pharaon, qui, de sa propre initiative, endurcissait son cœur. Par contre, lorsque la grêle, ainsi que les plaies suivantes, sont survenues, Pharaon désirait se repentir et non pas endurcir son cœur, mais Dieu le lui a endurci après chaque plaie, et ceci jusqu'à la dernière. Aussi, pour quelle raison Pharaon a-t-il été puni ?

Comme nous l'avons expliqué, Pharaon avait endurci son cœur après chacune des cinq premières plaies, et continuait, avec effronterie, à prétendre être un dieu, même devant notre maître Moïse, qui l'avait surpris en train de faire ses besoins au bord du fleuve. Après l'avoir frappé de cinq plaies et constaté que Pharaon choisissait chaque fois de rendurcir son cœur, c'est-à-dire optait pour le mal, sans essayer de choisir, même une seule fois, le bien et de constater combien il était bon – tant il n'avait de goût que pour le mal –, l'Eternel le punit en lui retirant son libre arbitre. Pharaon qui, jusqu'alors, avait toujours choisi d'opter pour le mal, n'avait donc plus le choix que de continuer à se comporter conformément aux incitations des forces du Mal qui se trouvaient en lui. Car, selon la voie qu'un homme se fixe pour lui-même, on lui détermine du ciel la suite de son parcours en lui retirant le libre arbitre, l'obligeant en quelque sorte à poursuivre dans la voie pour laquelle il avait au départ opté (cf. Makot, 10b).

Nous retrouvons cette idée à propos de Jéroboam, fils de Nebat, qui, lui-même pécheur, avait également incité le peuple juif à fauter. L'Eternel lui était apparu pour lui dire de se repentir, afin de mériter de se promener avec Lui dans le jardin d'Eden, en compagnie du roi David. Mais, au lieu de se repentir, il avait endurci son cœur (Sanhédrin, 102a). Comment l'expliquer ? C'est qu'il avait péché et incité les autres à fauter pendant une période si grande que le libre arbitre lui fut finalement retiré, au point qu'il n'était plus en mesure d'opter pour le bien. D'ailleurs, en dépit du fait qu'Ahiyya, de Silo, avait prophétisé à Jéroboam que sa fin serait amère et qu'il mériterait la géhenne (Rois I 14, 10-14), il resta cependant un mécréant.

Le cas d'A'her constitue un exemple similaire. A son propos, une voix céleste déclara : « Le repentir de n'importe qui sera accepté, à l'exception de celui d'A'her. » ('Haguiga, 15a) Car, du fait qu'A'her

avait péché un si grand nombre d'années, le libre arbitre lui avait été retiré ; il n'avait plus la possibilité de choisir le bien, et les portes du repentir s'étaient fermées devant lui.

Le Midrach Rabba (Exode 13, 3) rapporte une discussion entre Rabbi Yo'hanan et Rèch Lakich : « Rabbi Yo'hanan affirme : Le verset : "Car J'ai endurci son cœur" apporte un argument aux hérétiques pour affirmer que l'Eternel n'a pas laissé à Pharaon le choix de se repentir. Rèch Lakich lui répond : « L'Eternel raille les railleurs. » Car le Saint béni soit-Il avertit l'homme une fois, une seconde, puis une troisième ; s'il ne s'est toujours pas repenti, Il ôte de son cœur cette possibilité, en guise de punition pour son péché répétitif. Ainsi, après avoir prévenu Pharaon à cinq reprises – par le biais des cinq premières plaies – sans que ce dernier n'ait prêté attention à Ses paroles, le Maître du monde lui a dit : « Tu as endurci ta nuque et renforcé ton cœur : Je vais alors intensifier ton état actuel d'impureté. »

Il est écrit : « Ceux qui craignaient la parole du Seigneur, parmi les serviteurs de Pharaon, mirent à l'abri leur gens et leur bétail dans leurs maisons ; mais, ceux qui ne tinrent pas compte de la parole du Seigneur, laissèrent leur gens et leur bétail aux champs. » (Exode 9, 20-21) Avant que l'Eternel ne frappe l'Egypte par la grêle, Moïse avait prévenu Pharaon et ses serviteurs que celui qui désirait être épargné des ravages de cette plaie devrait s'abriter à l'intérieur de sa maison et y faire entrer toutes ses possessions. Ceux qui crurent en Dieu, suivirent ces directives et ne furent pas touchés par la grêle, alors que ceux qui n'eurent pas foi en Lui, ne prirent pas ces précautions et furent frappés. Comment comprendre que certains n'aient pas cru en l'Eternel, alors que, lorsque la plaie des poux était survenue, les magiciens avaient déjà fait remarquer à Pharaon : « Il s'agit là du doigt de Dieu » (ibid. 8, 15) ?

Le juste Rabbi Yochiyahou Pinto, de mémoire bénie, propose

l'explication suivante, dans son ouvrage « Kessef Mezoukak ». S'il est vrai que, dès l'arrivée des premières plaies, Pharaon et ses serviteurs ont été sujets à une certaine prise de conscience et ont désiré se repentir, cependant, ce repentir demeurait encore purement extérieur et ne provenait pas du tréfonds de leurs cœurs. C'est la raison pour laquelle, ils n'ont pas tous rassemblé leurs possessions à l'intérieur des maisons, suite à l'avertissement de Moïse. Autrement dit, lorsque le repentir reste purement verbal, l'homme demeure le même impie qu'il était auparavant ; il croit seulement s'être repenti, mais, en réalité, son repentir n'est qu'hypocrite et ne peut donc être agréé.

Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, explique de la façon suivante le verset : « L'Eternel dit à Moïse : "Va chez Pharaon, car Moi-même J'ai endurci son cœur et le cœur de ses serviteurs, afin que Je place Mes signes au milieu d'eux." » (Exode 10, 1) Lorsque le Saint béni soit-Il constata que Pharaon ne s'était pas repenti sincèrement, mais uniquement de façon superficielle, Il endurcit son cœur, dans le but de le frapper encore par les sauterelles, l'obscurité et la mort des premiers-nés, pour qu'il finisse par se repentir intégralement, c'est-à-dire jusqu'au plus profond de son cœur.

Toutefois, l'Eternel continua à endurcir le cœur de Pharaon, même suite à la dernière plaie – la mort des premiers-nés – pour qu'il poursuive les enfants d'Israël jusqu'à la mer des Joncs. En quoi était-ce nécessaire ? En réalité, lorsque la mort des premiers-nés est survenue, Pharaon ne s'est repenti que parce qu'il craignait d'en être lui aussi touché, et non par soumission devant le Tout-Puissant. Ceci illustre à quel point on tient rigueur à l'homme pour son comportement.

Cette étude nous livre un enseignement important : il ne suffit pas de se repentir verbalement, mais le repentir de l'homme doit surgir

du tréfonds de son cœur. Or, si nous désirons nous assurer que notre repentir provient bien de l'intériorité de notre être, il nous incombe de procéder à un scrupuleux examen de conscience. Car un homme qui ne se repent que verbalement, et non parce qu'il a le cœur déchiré, demeurera dans son impiété et ne pourra réellement se repentir ; dès lors, il ne parviendra jamais à craindre la parole divine.

Résumé

- L'Eternel dit à Moïse de sortir vers le fleuve, à la rencontre de Pharaon, afin de le surprendre en train de faire ses besoins. Le but recherché était d'humilier Pharaon, pour qu'il cesse de prétendre publiquement qu'il était un dieu. Malgré cela, Pharaon continua, sans la moindre gêne, à endurcir son cœur.
- Pourquoi, comme l'explique le Ramban, le libre arbitre a-t-il été retiré à Pharaon, lors des cinq dernières plaies ? Le Midrach Rabba explique que lorsque Dieu constata, lors des cinq premières plaies, que Pharaon choisissait chaque fois de s'attacher au mal, Il le punit en lui retirant son libre arbitre.
- De même, après que Jéroboam, fils de Nebat, eut repoussé toutes les opportunités de repentir, on lui retira son libre arbitre.
- Comment expliquer qu'une partie des Egyptiens n'ait pas écouté le conseil de Moïse consistant à abriter leur troupeau pour le protéger de la grêle, alors que le peuple égyptien, dans son ensemble, avait déjà compris qu'il s'agissait du « doigt de Dieu », au moment de la plaie des poux ?
- Rabbi Yochiyahou Pinto explique que le repentir des Egyptiens était superficiel et non authentique. C'est pourquoi Pharaon, lui aussi, endurcissait à chaque fois son cœur, car son repentir était purement verbal et ne surgissait pas d'un profond sentiment du cœur. Au moment de la mort des premiers-nés, son repentir était certes

authentique, mais il résultait d'une peur de la punition ; aussi le Saint béni soit-Il lui endurcit-Il une nouvelle fois le cœur, au moment de l'épisode de la mer des Joncs.

La vertu de la reconnaissance

« L'Eternel dit à Moïse : "Dis à Aaron : Prends ton bâton, étends ta main sur les eaux des Egyptiens, sur leurs fleuves, sur leurs canaux, sur leurs étangs, sur tous leurs réservoirs d'eau, et elles deviendront du sang ; et il n'y aura que du sang dans tout le pays d'Egypte, dans le bois et dans les pierres." »

(Exode 7, 19)

Explication de Rachi :

« Dis à Aaron » : Parce que le fleuve avait protégé Moïse quand son berceau a été déposé sur le Nil, les plaies du sang et celle des grenouilles n'ont pas été déclenchées par Moïse, mais par Aaron.

La Torah nous rapporte l'ordre divin, donné à Moïse, d'enjoindre Aaron de frapper le fleuve, afin de déclencher la plaie du sang sur l'Egypte. Pourquoi était-il nécessaire que ce soit Aaron qui se charge de cette mission, et non pas Moïse ? Nos Sages, de mémoire bénie, nous en donnent la raison (Exode Rabba 9, 10) : le fleuve avait protégé Moïse lorsqu'il était bébé. En effet, Pharaon avait décrété que tout nouveau-né mal devait être jeté au fleuve (Exode 1, 22). Le Saint béni soit-Il accomplit un miracle en faveur de Moïse : sa mère,

Jocabed, lui donna naissance après six mois de grossesse ; après l'avoir caché trois mois, elle le mit dans un berceau qu'elle déposa sur le fleuve. C'est ainsi que Moïse échappa au décret de Pharaon. Le fait que l'Eternel ait défendu à Moïse de frapper le fleuve qui l'avait protégé, nous enseigne une formidable leçon de morale que l'on pourrait formuler ainsi : « Ne jette pas une pierre dans le puits duquel tu as bu de l'eau. » (Nombres Rabba 22, 4) En d'autres termes, la reconnaissance est une vertu sublime, qui raffine l'homme, purifie son cœur, et peut l'élever jusqu'aux niveaux spirituels les plus élevés.

De même, nous pouvons remarquer que c'est Aaron qui frappa le sol pour déclencher la plaie des poux, et non Moïse lui-même, pour une raison similaire : quand Moïse avait tué l'Egyptien, c'est la terre qui l'avait aidé à achever son travail en engloutissant le corps de ce dernier ; il aurait donc été ingrat, de la part de Moïse, de frapper la terre, qui l'avait assisté lorsqu'il en avait eu besoin. C'est pourquoi, il demanda à son frère Aaron d'agir à sa place (Exode Rabba 10, 7).

Il est écrit : « Moïse a reçu la Torah au mont Sinaï, puis il l'a transmise à Josué, et Josué aux Anciens, et les Anciens aux prophètes, et les prophètes l'ont transmise aux hommes de la Grande Assemblée. » (Maximes de nos Pères 1, 1). Cette Michna nous enseigne comment la tradition a été transmise de génération en génération : chaque génération était responsable de transmettre la Torah à la génération suivante, afin que le peuple juif ne l'oublie jamais. Par la suite, nombre d'années plus tard, la dégradation des générations obligea les sages à transcrire par écrit la Torah orale, car il n'y avait plus suffisamment de personnes capables de transmettre fidèlement l'intégrité de l'enseignement oral qu'eux-mêmes avaient reçu, sans omettre aucun détail.

Tout homme qui a eu le mérite de bénéficier de la sagesse en Torah de son maître, a un devoir de reconnaissance à l'égard de ce

dernier. En effet, si son maître n'avait pas fait l'effort de lui enseigner la Torah, qui sait ce qu'il serait devenu aujourd'hui ? De même qu'il nous paraît logique d'être reconnaissant envers nos ancêtres, grâce auxquels la tradition est arrivée jusqu'à nous, ainsi nous devons prendre conscience que ce même devoir de reconnaissance s'impose également à l'égard de nos Maîtres et *Rabbanim*, qui nous ont permis de grandir dans la Torah et la crainte de Dieu. Ajoutons aussi que tout homme, doté de talents pour l'enseignement, et qui possède les capacités intellectuelles nécessaires pour approfondir la Torah et transmettre ses élucidations aux générations suivantes, est semblable, s'il ne le fait pas, à un voleur, car il se montre ingrat envers l'Eternel qui lui a alloué cette sagesse. En réalité, tout homme a pour mission de transmettre la tradition et l'enseignement, qu'il a lui-même reçus, aux générations suivantes. Certains n'ont la capacité de léguer cet héritage qu'aux membres de leur famille, du fait qu'ils n'ont pas été dotés de dons spécifiques pour l'enseignement. D'autres ont le mérite d'être doués d'un sens pédagogique exceptionnel ; s'ils ne se soucient pas de transmettre leur Torah en l'enseignant aux générations suivantes, et se contentent de la garder pour eux-mêmes, ils seront considérés comme des voleurs. Car la Torah qu'ils détiennent ne se limite pas à une acquisition personnelle et exclusive, mais doit plutôt être considérée comme le patrimoine propre à tout le peuple juif.

Comme nous le savons, les Dix commandements se partagent en deux parties : la première est composée de *mitsvot* envers l'Eternel, alors que la seconde est constituée de *mitsvot* entre l'homme et son prochain. Pourtant, nous pouvons constater que la *mitsva* relative au respect des parents a été écrite et prononcée avec la première catégorie de *mitsvot*. Cet emplacement ne manque pas de nous surprendre ! En effet, il aurait semblé plus logique que cette *mitsva* soit associée à celles de l'homme envers son prochain ; pour quelle

raison se trouve-t-elle donc écrite avec les commandements à l'égard de Dieu ?

En fait, lorsqu'un homme honore ses parents, il se montre reconnaissant à leur égard pour toute la peine qu'ils se sont donnée pour lui. Or, « trois associés participent à la création de l'homme : son père, sa mère et le Saint béni soit-Il » (Nida, 31a). Par conséquent, honorer ses parents et leur exprimer sa reconnaissance revient, pour l'homme, à honorer aussi le troisième associé à sa création, le Maître du monde, et à se montrer reconnaissant à Son égard pour tous les bienfaits qu'Il lui a prodigués durant ses années de vie sur terre. Il en résulte donc que le respect des parents est intrinsèquement lié aux *mitsvot* de l'homme envers l'Eternel.

Dans un certain ouvrage, j'ai lu la question suivante : pourquoi Moïse s'est-il montré reconnaissant envers l'eau et la terre, alors qu'il n'a pas été reconnaissant à l'égard de Pharaon, qui l'avait élevé dans son palais et rendu prince ? Si un homme est reconnaissant envers une créature inanimée, a fortiori doit-il l'être à l'égard d'un être humain ! De plus, non seulement Moïse n'a pas été reconnaissant envers Pharaon, mais en plus, il a été responsable des dix plaies qui l'ont frappé.

Je propose de répondre à cette interrogation par le récit d'un incident qui m'est arrivé. Quelqu'un vint une fois me voir pour me dire que nous devons être reconnaissants à Hitler – que son nom soit effacé –, car c'est grâce à lui que l'Etat d'Israël a pu être fondé. En effet, si ce dernier n'avait pas exterminé le peuple juif, les nations du monde n'auraient pas ressenti la nécessité de lui accorder un état. Cette réflexion me scandalisa : comment est-il possible d'éprouver de la reconnaissance à l'égard de celui qui causa la mort de six millions de Juifs ?! Cela serait aussi ridicule que d'affirmer que nous devons être reconnaissants à Aman, du fait que grâce à son projet d'exterminer le peuple juif, nous fêtons aujourd'hui Pourim,

avec toutes les *mitsvot* que cette fête inclut. De tels raisonnements sont à la fois odieux et insensés.

Néanmoins, cette anecdote nous permet de comprendre pourquoi Moïse ne s'est pas montré reconnaissant à l'égard de Pharaon pour toutes les années durant lesquelles il l'avait élevé dans son palais. Car Pharaon, qui persécutait le peuple juif, avait le statut d'un vrai mécréant ; aussi, même s'il a été bienveillant envers Moïse lorsque celui-ci était enfant, cette bonté s'apparentait à celle décrite par le verset : « La bonté des peuples est un crime » (Proverbes 14, 34). Il n'était donc nullement nécessaire de lui témoigner de la reconnaissance, au contraire, il fallait le punir doublement pour toute la peine et le mal qu'il avait causés aux enfants d'Israël en les asservissant. A l'inverse, si un homme se montre reconnaissant envers un mécréant, c'est comme s'il donnait son accord à ses actions mauvaises et s'associait aux forces impures. Si, à Dieu ne plaise, Moïse avait exprimé son estime pour la bonté que Pharaon lui avait témoignée, il aurait, pour ainsi dire, soutenu un pécheur et donné son appui à ses actes maléfiques.

C'est pour cette raison que je m'efforce de ne pas accepter d'argent de personnes qui profanent le Chabbat. Car utiliser cet argent reviendrait à donner appui à ces gens-là, comme si on attestait la droiture de leur conduite, ce qui leur permettrait de continuer à profaner ce jour saint. D'ailleurs, il est très courant que des personnes ouvrant leur commerce le Chabbat, cherchent ensuite à apaiser leur conscience en consacrant une partie de leurs bénéfices à des œuvres de charité et de bienfaisance. Il nous appartient de nous renforcer en prenant conscience que l'utilisation de fonds provenant d'un péché, ne procure aucune bénédiction. De plus, faire usage de cet argent risque d'être interprété comme une attestation accordée au donateur, qui sera alors encouragé à poursuivre dans sa mauvaise voie.

Ainsi donc, ce passage de la Torah nous enseigne l'importance de la reconnaissance, vertu qui purifie et raffine le cœur de l'homme, et lui permet de s'élever dans son service divin. En outre, celui qui est reconnaissant envers son prochain, finira par être également reconnaissant envers son Créateur.

Résumé

- C'est Aaron qui frappa le fleuve et le sol pour déclencher les plaies du sang, des grenouilles et des poux ; Moïse s'en abstint, en raison de la reconnaissance qu'il éprouvait vis-à-vis de l'eau et de la terre, qui l'avaient secouru dans un moment de détresse. Nos Sages en déduisent le principe : « Ne jette pas une pierre dans le puits duquel tu as bu de l'eau. »
- La vertu de la reconnaissance améliore l'homme, purifie son cœur et l'élève à de hauts niveaux spirituels.
- Nous avons un devoir de reconnaissance envers nos ancêtres, qui nous ont fidèlement fait parvenir la tradition. De même, nous devons être reconnaissants envers nos Maîtres, qui ont fourni tant d'efforts pour nous enseigner la Torah. Un homme qui possède des talents d'enseignant a l'obligation d'en faire bon usage, en transmettant son enseignement aux générations à venir ; s'il ne le fait pas, c'est comme s'il se montrait ingrat vis-à-vis de l'Eternel, qui l'a doté de telles facultés.
- La *mitsva* du respect des parents a été écrite et prononcée avec les *mitsvot* de l'homme envers Dieu, ce qui semble en contradiction avec son emplacement logique ! En réalité, lorsqu'un homme honore ses parents, il leur exprime sa reconnaissance, ce qui l'entraînera ensuite à reconnaître la bonté de l'Eternel, qui est le troisième associé dans sa création.

Enseignements à tirer de la plaie des bêtes féroces

« Je distinguerai, en ce jour-là, la province de Gochen où réside Mon peuple, en ce qu'il n'y paraîtra point de bêtes sauvages : afin que tu saches que Je suis l'Eternel au milieu de la terre. Je ferai une séparation entre Mon peuple et ton peuple ; ce signe sera pour demain. »

(Exode 8, 18-19)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse d'aller trouver Pharaon de bon matin, pour le prévenir que s'il continuait à s'entêter en refusant de libérer les enfants d'Israël de son pays, Il lui enverrait la plaie des bêtes féroces, qui le frapperait lui, ses serviteurs et son peuple. Le verset poursuit ensuite en ces termes : « Je distinguerai, en ce jour-là, la province de Gochen. » Rachi explique l'emploi du verbe distinguer comme signifiant que l'Eternel marquerait une séparation entre les maisons des Egyptiens et celles des Juifs : seules les premières seraient envahies par les bêtes sauvages, contrairement aux secondes, desquelles aucune bête féroce ne s'approcherait. Le verset suivant : « Je ferai une séparation entre Mon peuple et ton peuple » exprime, lui aussi, l'idée d'une démarcation entre, d'une part le peuple juif, et de l'autre, le peuple égyptien.

Ce passage soulève la question suivante. Pourquoi la Torah a-t-elle attendu la quatrième plaie – celle des bêtes féroces – pour exprimer la distinction entre les Israélites et les Egyptiens, alors que

les trois premières plaies – celles du sang, des grenouilles et des poux – avaient, elles aussi, frappé uniquement le peuple égyptien ? Aussi, pour quelle raison la Torah n'a-t-elle pas fait mention, à ces occasions-là, de la distinction que ces trois plaies avaient mise à jour entre le peuple juif et le peuple égyptien ?

Proposons l'explication suivante. S'il est vrai que les trois premières plaies ne touchèrent pas les enfants d'Israël, à ce stade, ces derniers n'avaient cependant pas encore conscience de leur spécificité. C'est uniquement au terme de ces plaies qu'ils réalisèrent pleinement la distinction essentielle qui les séparait du peuple égyptien. Par exemple, lorsque les enfants d'Israël constatèrent qu'eux-mêmes pouvaient boire de l'eau, alors que les Egyptiens se trouvaient contraints de boire du sang, ils prirent conscience de leur spécificité et de la chance qu'ils avaient d'être Juifs. Même si les Egyptiens essayaient de boire l'eau des Israélites, celle-ci, une fois transvasée dans leurs ustensiles, se transformait en sang ! Les enfants d'Israël, quant à eux, disposaient d'eau pure à volonté.

Lorsque les enfants d'Israël se trouvaient en Egypte, ils se sont montrés attentifs au respect de trois données de base : leurs noms, leurs habitudes vestimentaires et leur langue (Cantique des Cantiques Rabba 4, 25 (12)). Toutefois, leur fidélité à ces coutumes n'était pas due à une fierté intérieure, découlant d'une conscience de leur spécificité en tant que Juifs, conformément à l'avis de nos Sages, de mémoire bénie, selon lequel elle n'était qu'une conséquence du mérite de leurs saints patriarches. Autrement dit, c'est ce mérite qui permit aux enfants d'Israël de s'attacher à ces trois points d'ancrage de leur tradition et de ne pas s'assimiler, puisque, sans lui, ils n'auraient pas réussi à faire face à cette épreuve. Puis, suite aux trois premières plaies, lors desquelles ils

réalisèrent la différence essentielle qui existait entre eux et les non-juifs, ils ressentirent un réel sentiment de fierté intérieure, découlant de leur statut de peuple de prédilection.

A présent, nous comprenons pourquoi le terme « séparation » a été employé au sujet de la plaie des bêtes féroces : car c'est seulement à partir de cette quatrième plaie que les enfants d'Israël ressentirent réellement la différence de fond qui les distinguait des non-juifs, c'est-à-dire une dissemblance qui ne se limitait pas uniquement au respect des noms, des habitudes vestimentaires et de la langue, mais qui se caractérisait, bien plus profondément, par une distinction propre à leur essence. C'est à ce moment qu'ils en prirent conscience, comme nous proclamons que Dieu « ne nous a pas donné le même lot qu'eux ».

Le Ben Ich 'Haï explique (« Chana Richona », Vaéra) l'expression : « Ce signe sera pour demain (*ma'har*) » (Exode 8, 19) sur le mode allusif. Si on inverse les lettres du terme *ma'har*, on obtient le mot *rama'h* ; autrement dit, c'est le mérite des efforts, fournis par les enfants d'Israël, pour préserver leurs deux cent quarante-huit (valeur numérique de *rama'h*) membres et leurs trois cent soixante-cinq nerfs, et pour se séparer de façon catégorique du peuple égyptien, qui leur a permis d'échapper totalement à la plaie des bêtes féroces, au point que ces dernières ne les ont non seulement pas attaqués, mais en plus, n'ont même pas pénétré le domaine de leurs habitations.

Nos Sages, de mémoire bénie, insistent sur le fait que l'emploi, par la Torah, du terme *arov* pour désigner la plaie des bêtes féroces – plutôt que de celui de *'hayot raot* – est significatif. En effet, le terme *arov* souligne que ces bêtes étaient mélangées, c'est-à-dire comprenaient une grande variété d'animaux sauvages, et pourtant, elles ne se sont pas dévorées les unes les autres – en dépit des lois

de la nature, selon lesquelles le plus petit est la proie du plus grand. Ceci constitue une allusion pour le peuple juif : à l'époque messianique, lorsque la royauté divine se révélera dans le monde, les "bêtes sauvages" cohabiteront en paix et cesseront de se nourrir l'une de l'autre pour assurer leur survie, en vertu de la promesse du verset : « Alors, le loup habitera avec la brebis » (Isaïe 11, 6). En d'autres termes, le peuple juif, comparé à une brebis perdue au milieu de soixante-dix loups (cf. Tan'houma sur Toldot, 5), n'éprouvera plus aucune crainte des nations qui l'entourent, du fait que son prestige sera rehaussé parmi ces dernières, qui n'oseront plus s'attaquer à lui.

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que pour l'ensemble des plaies – et pas uniquement lors de celle des bêtes féroces –, la nature est allée à l'encontre de ses habitudes, afin de se plier à la volonté divine. Par exemple, lors de la plaie des grenouilles, celles-ci ont été prêtes à mourir en sautant dans les fours des Egyptiens (Pessa'him, 53b). Pendant la plaie des bêtes féroces, ces animaux ont coexisté en harmonie, sans se déchiqueter les uns les autres. Lorsque la grêle est tombée, le feu et l'eau se sont unis pour satisfaire la volonté du Créateur. Ces plaies étaient donc porteuses d'un message de morale pour les enfants d'Israël, à l'approche du don de la Torah : pour recevoir celle-ci, il leur serait nécessaire de vivre dans un climat d'amour et de solidarité mutuels, ainsi que de se montrer prêts à se dévouer pleinement pour accomplir la parole de Dieu.

Résumé

♦ Il est écrit : « Je distinguerai, en ce jour-là, la province de Gochen », verset que Rachi explique par les termes : « Je séparerai ». Pourtant, pourquoi l'idée de séparation entre le peuple juif et le peuple égyptien n'est-elle mentionnée qu'au niveau de la quatrième plaie, alors que cette distinction existait déjà lors des trois premières ?

- Dès les premières plaies, le Saint béni soit-Il distingua les Israélites des Egyptiens, en récompense de leur fidélité à trois coutumes essentielles. Nos Sages expliquent que les enfants d'Israël sont parvenus à respecter ces trois points, grâce au mérite des patriarches, et non par conscience de leur spécificité en tant que peuple de prédilection. C'est seulement suite aux trois premières plaies qu'ils atteignirent le niveau de rester fidèle à ces trois domaines, suite à une prise de conscience profonde de leur identité. C'est pourquoi, la notion de séparation n'apparaît qu'au moment de la quatrième plaie, où ils ressentirent, cette fois par leur propre mérite, la distinction qui les séparait des non-juifs.
- Le Ben Ich 'Haï interprète l'expression : « Ce signe sera pour demain (*ma'har*) » comme une allusion aux deux cent quarante-huit (*rama'h*) membres et trois cent soixante-cinq nerfs que les enfants d'Israël ont préservés, ce qui leur valut d'être épargnés de la plaie des bêtes féroces de façon absolue.
- La Torah a choisi de désigner la quatrième plaie par *makat arov* plutôt que par *'hayot raot*, en allusion au fait que des bêtes d'espèces variées cohabiteront, sans se déchiqueter les unes les autres. De même, dans le monde futur, toutes les nations coexisteront en paix avec le peuple juif et ne chercheront plus à l'exterminer.
- Dans l'ensemble des plaies, les lois de la nature ont été modifiées, et la nature a accepté nombre de contradictions qu'elle ne tolère généralement pas. Ceci constitua un message pour les enfants d'Israël : s'ils désiraient mériter le don de la Torah, ils devaient s'assurer que la solidarité règne en leur sein.

Une route de trois jours

« C'est à trois journées de chemin dans le désert que nous voulons aller, et nous sacrifierons à l'Eternel notre Dieu, selon ce qu'Il nous enjoindra. »

(Exode 8, 23)

Ce verset soulève une difficulté : pourquoi Moïse a-t-il affirmé à Pharaon que les enfants d'Israël désiraient quitter l'Egypte pour une route de trois jours, afin d'offrir des sacrifices à l'Eternel, alors qu'il savait qu'une période si brève ne suffirait pas pour réaliser un tel projet ? Comment expliquer que Moïse n'ait pas dit la vérité ?

Apparemment, Pharaon était conscient que sa vie était en danger, et qu'il continuerait à vivre uniquement tant que le peuple juif serait asservi en Egypte. Au fond de lui, il savait que dès l'instant où les enfants d'Israël quitteraient son pays, il aurait vite fait de perdre sa royauté et d'être puni. Aussi, Pharaon, qui était intelligent, endurcit-il son cœur pour rester sur son refus catégorique de les libérer de son pays.

Quant à Moïse, il savait, de son côté, que Pharaon considérait le peuple juif comme une planche de secours, qu'il maintenait, pour cette raison, près de lui, en s'assurant qu'il ne s'échapperait pas de son asservissement. L'attitude de Moïse est comparable à celle d'un homme qui désire exprimer une requête, tout en étant conscient qu'elle a peu de chance d'être exaucée ; il s'adresse alors au détenteur de l'objet désiré, et lui présente sa demande tout en minimisant la valeur réelle de cet objet. Ceci rejoint le principe : « Ouvrez-Moi une ouverture grande comme le chas d'une aiguille, et Moi Je vous ouvrirai une ouverture vaste comme la porte du Vestibule. » (cf. Cantique des Cantiques Rabba 5, 3 (2))

Moïse, qui connaissait l'avarice et l'entêtement de Pharaon, lui demanda de laisser les enfants d'Israël partir pour seulement trois jours. En effet, il était conscient que s'il avait demandé à Pharaon de les libérer pour une plus longue période, il aurait refusé, et ils auraient été contraints de rester en Egypte.

En outre, Moïse présenta une demande de trois jours, car cela correspondait à un laps de temps raisonnable pour envisager un tel voyage ; cette proposition lui ouvrait donc les portes du dialogue avec Pharaon. Par contre, s'il lui avait suggéré de libérer le peuple juif pour un ou deux jours, il aurait tout de suite compris qu'on essayait de se moquer de lui et n'aurait pas donné son accord.

Une autre explication est envisageable. Moïse a voulu insinuer à Pharaon qu'il était préférable que les enfants d'Israël s'éloignent d'une route d'au moins trois jours pour offrir des sacrifices à l'Eternel, afin que cette odeur ne parvienne pas au peuple égyptien, qui s'en trouverait fortement indisposé, du fait qu'il adorait ces bêtes en tant que divinités. L'intention de Moïse n'était donc pas de dire que le peuple juif ne partirait que pour une durée de trois jours, mais qu'il était nécessaire qu'il s'éloigne de cette distance minimale, afin d'éviter que les odeurs des sacrifices ne parviennent aux Egyptiens.

Enfin, proposons une dernière démarche explicative. Comme nous le savons, les enfants d'Israël étaient, en Egypte, plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro), et n'étaient, dans cet état, pas encore aptes à recevoir la Torah dans le désert, ni à mériter tous les miracles dont ils bénéficieraient pendant les quarante ans où ils allaient y rester. Moïse, conscient de la délicate situation dans laquelle le peuple juif se trouvait, pensait, au départ, qu'il aurait été préférable, pour celui-ci, de sortir d'Egypte de manière graduelle, plutôt que de façon soudaine, de sorte qu'il retire progressivement de lui l'impureté

égyptienne et finisse par mériter la délivrance, ainsi que les miracles du désert. Quant au Saint béni soit-Il, Il savait que la triste situation dans laquelle Ses enfants étaient plongés, était le signe que l'heure de leur délivrance pressait, et que s'ils restaient encore en Egypte, serait-ce une année supplémentaire, ils risqueraient fort de sombrer dans le cinquantième degré d'impureté et de ne plus pouvoir être libérés.

Par conséquent, lorsque Moïse adressa à Pharaon la demande de partir avec le peuple pour une durée de trois jours, il parla par rapport à sa conception personnelle des événements, puisqu'il pensait réellement que les enfants d'Israël devraient par la suite revenir en Egypte pour une certaine période. En effet, comme nous le savons, ils sortirent d'Egypte avant le terme qui avait été fixé, le Tout-Puissant les ayant précocement libérés en raison de la dureté particulière de leur asservissement. C'est seulement une fois que Moïse eut terminé de discuter avec Pharaon, que l'Eternel lui fit part de son erreur et lui annonça Son désir de libérer Son peuple de façon immédiate et définitive.

Résumé

- Pourquoi Moïse a-t-il dit à Pharaon que le peuple juif désirait partir pour une route de trois jours, alors qu'il savait pertinemment que ce voyage prendrait beaucoup plus de temps ? Moïse connaissait l'entêtement de Pharaon, aussi a-t-il diminué la valeur réelle de ce voyage, afin que ce dernier agrée cette demande – car, autrement, il se serait heurté à son refus. Par ailleurs, il suggéra une durée de trois jours de voyage, afin que cette proposition raisonnable ouvre les portes au dialogue.
- Autre explication : Moïse a voulu dire à Pharaon qu'il était nécessaire que le peuple juif s'éloigne d'une route de trois jours, afin que l'odeur de leurs sacrifices ne parvienne pas au peuple égyptien.

♦ Autre explication : au départ, Moïse pensait réellement que la sortie des enfants d'Israël d'Egypte se ferait de façon graduelle plutôt que soudaine, de manière à les rendre progressivement aptes à vivre des miracles au quotidien. D'où la proposition d'un voyage de trois jours, qu'il a présentée à Pharaon. Mais le Maître du monde en avait décidé autrement : Il libéra Son peuple, dès ce moment, et de manière définitive.

L'entêtement de Pharaon

« Pharaon fit vérifier, et de fait, pas un animal du bétail des Israélites n'était mort ; Et le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne renvoya point le peuple. »

(Exode 9, 7)

Le verset nous rapporte que Pharaon endurcit une nouvelle fois son cœur, suite à la plaie de la grêle. Ceci ne manque pas de nous surprendre : comment put-il continuer à s'entêter, alors même qu'il venait juste d'assister à un miracle tellement impressionnant, lorsque seuls les animaux appartenant aux Egyptiens étaient morts, alors que ceux des Israélites avaient été épargnés ? Il s'agissait là clairement d'une Providence individuelle, exercée par l'Eternel, pour distinguer entre ces deux catégories de bêtes. La foi de Pharaon aurait dû tout naturellement s'éveiller !

Le Malbim propose la démarche suivante. Il fait remarquer que l'expression : « pas un » (littéralement : jusqu'à un), utilisée ici dans le verset, se trouve également employée à deux autres occasions.

L'une de ces occurrences se situe à la fin de la section de Bechala'h, suite à l'épisode de la séparation de la mer des Joncs, comme il est dit : « Les eaux refluèrent et submergèrent les chars et les cavaliers pour toute l'armée de Pharaon qui était entrée à leur suite dans la mer ; pas un d'entre eux n'y réchappa. » (Exode 14, 28) La seconde occurrence de cette expression se trouve dans les Prophètes, comme il est dit : « Toute l'armée de Sisara tomba sous le tranchant du glaive, pas un seul n'y réchappa. » (Les Juges 4, 16) Or, nos Sages interprètent de la même façon l'emploi de cette expression pour ces deux épisodes, comme signifiant que tous moururent, à l'exception d'un seul : Pharaon échappa à la mort, qui fut le sort des Egyptiens au moment de la séparation de la mer des Joncs, tandis que Sisara fut également le seul à survivre de la guerre. Par conséquent, l'emploi de cette expression au sujet de la plaie de la grêle, signifie aussi que tous les animaux des enfants d'Israël furent épargnés de cette plaie, à l'exception d'un seul : un animal qui appartenait à un Juif, dont la mère était juive mais le père égyptien, comme le souligne un verset de la section d'Emor (Lévitique 24, 10). Lorsque Pharaon constata que cette bête était morte, il en déduisit que la prophétie de Moïse ne s'était pas accomplie à la lettre, et renforça son cœur, refusant une fois de plus de libérer les enfants d'Israël.

En réalité, cet animal était mort pour une bonne raison : s'il est vrai que la mère de son propriétaire était juive, du fait que son père était égyptien, on considéra que cet animal appartenait à un Egyptien, et il est donc mort comme les autres bêtes des Egyptiens.

Toutefois, nous pouvons nous interroger sur le raisonnement du Malbim : Pharaon a constaté que la prophétie de Moïse s'était réalisée de manière presque totale, puisque, effectivement, toutes les bêtes appartenant aux Israélites avaient été épargnées, à l'exception d'une seule, alors que celles des Egyptiens avaient toutes trouvé la mort. Il s'agissait là d'un miracle impressionnant. Dès lors, comment expliquer que la mort d'une seule bête des

enfants d'Israël ait provoqué une moquerie de la part de Pharaon, qui continua à endurcir son cœur ? Plus encore, cette bête en question n'appartenait pas à un Juif né de deux parents juifs, ce qui renforce encore notre interrogation.

Nous pouvons déduire de ce fait l'explication suivante. Il semble évident que l'entêtement répétitif de Pharaon, pendant toute la période des dix plaies, ne provenait pas d'un manque de foi en Dieu. Car, si chacune des plaies n'avait pas eu le pouvoir d'éveiller la foi de Pharaon, l'Eternel ne l'en aurait pas frappé. En effet, le seul fait qu'Il ait choisi d'envoyer une certaine plaie à Pharaon, était la preuve que celle-ci détenait le potentiel de faire surgir sa foi.

Cependant, Pharaon mettait en doute le statut de Moïse en tant qu'envoyé de l'Eternel, et c'est la raison pour laquelle, durant toute la période des dix plaies, il en a examiné les moindres détails, afin de tester le degré d'authenticité des paroles de Moïse. Lorsqu'il constatait que la prophétie de ce dernier ne s'était pas accomplie de façon totalement exacte, il endurcissait son cœur, refusant de croire qu'il était l'envoyé de l'Eternel – dont les paroles doivent être en parfaite adéquation avec la réalité effective.

D'ailleurs, nous pouvons remarquer que notre maître Moïse lui-même, conscient de la suspicion de Pharaon à son sujet, veillait avec une grande précaution au langage qu'il employait. Par exemple, lorsqu'il vint annoncer à Pharaon que la dernière plaie, celle de la mort des premiers-nés, allait survenir, il dit : « Ainsi a dit l'Eternel : "Vers le milieu de la nuit, Je m'avancerai à travers l'Egypte." » (Exode 11, 4) Et nos Sages, de mémoire bénie, d'expliquer (Berakhot, 4a) : Moïse a dit « vers le milieu » plutôt que « au milieu », de peur que les astrologues de Pharaon ne se trompent et accusent Moïse d'être un menteur. En effet, Moïse craignait que s'il annonçait le moment exact du milieu de la nuit, les astrologues de Pharaon fassent un mauvais calcul, et lui attribuent leur erreur ; aussi, choisit-il de parler d'une heure approximative.

Dans l'un de ses ouvrages, mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, développe longuement le sujet d'une étude désintéressée de la Torah. Il y explique que seules une étude et une pratique désintéressées de la Torah, détiennent le pouvoir de sauver l'homme, alors qu'une étude intéressée ne lui est d'aucun secours. Il nous incombe donc de tirer leçon de cette vérité perçante, en nous efforçant d'étudier la Torah de manière désintéressée ; nous serons alors en mesure, au moment de l'épreuve, d'échapper aux filets du mauvais penchant. Dans cette optique, il est possible qu'avant le don de la Torah, les enfants d'Israël n'aient pas étudié de manière désintéressée, la Torah ayant par conséquent été incapable de les épargner du péché. D'ailleurs, la preuve que cette étude n'était pas réellement désintéressée est que, lorsque Moïse tarda à descendre de la montagne, ils eurent immédiatement recours à l'idolâtrie, désirant la lui substituer et en faire leur dirigeant.

Nous pouvons tirer de ce passage une leçon de morale, puisqu'il nous illustre à quel point nous devons veiller à servir l'Eternel en conformité absolue avec la Torah et la loi. En effet, si nous nous trompons dans l'application de la loi, serait-ce d'un seul petit détail, nous risquons d'induire les autres en erreur, au point qu'en se basant sur notre comportement approximatif, ils pourraient, à Dieu ne plaise, tomber encore bien plus bas. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres : « Vous, les sages, soyez circonspects dans vos paroles ! (…) Vos disciples pourraient en boire et mourir. » (Maximes de nos Pères 1, 11)

Il semble évident qu'après que Pharaon eut assisté au miracle de la plaie de la grêle, il croyait en Dieu, ; d'ailleurs, comme nous l'avons expliqué, il avait déjà foi en l'Eternel, dès la première des dix plaies. Cependant, le fait qu'une bête, parmi celles des Israélites, était morte – même s'il est vrai qu'elle appartenait à un Juif dont le père était égyptien – suffit pour provoquer chez lui le doute quant au statut de Moïse en tant qu'envoyé de Dieu. C'est pourquoi,

convaincu que Moïse n'était pas Son envoyé, Pharaon endurcit son cœur, car il n'avait plus aucune raison de libérer les enfants d'Israël qui, en l'absence d'un envoyé divin, ne pourraient être délivrés.

Dans son ouvrage de recueils « Guinzei Yossef », le célèbre auteur, Rabbi Yossef haCohen Schwartz, de mémoire bénie, rapporte la question que nous avons posée au début de ce sujet : comment comprendre que Pharaon ait endurci son cœur, suite au miracle extraordinaire de la plaie de la grêle, qui épargna les bêtes appartenant aux Juifs ? Il y répond selon une toute autre démarche. Lorsque Pharaon constata que les animaux des Israélites n'avaient pas été tués, le fait que ceux des Egyptiens étaient morts ne le dérangeait plus, car il pensa immédiatement voler les bêtes des enfants d'Israël, afin de remplacer celles qu'ils avaient perdues. Dès lors, il ne ressentit pas le manque que cette plaie avait causé.

A la lumière de cette élucidation, le Rav haCohen répond également à une autre interrogation, qui a été largement débattue par nombre de commentateurs. Par la suite, la Torah rapporte que Pharaon fit don de bêtes aux enfants d'Israël, pour que ces derniers les offrent en sacrifice, comme le souligne le verset : « Toi aussi, tu donneras en nos mains des sacrifices et des holocaustes » (Exode 10, 25). Comment expliquer que le peuple juif ait utilisé ces animaux, alors qu'il existe une loi explicite selon laquelle il est interdit d'offrir en sacrifice une bête qui a été adorée en tant qu'idolâtrie (Temoura, 28) ? Or, il était très probable que Pharaon et les Egyptiens se soient servis de ces bêtes en tant qu'idole, d'autant plus que celles-ci étaient considérées en Egypte comme des divinités, comme il est dit : « Voici que nous immolerions, sous leurs yeux, l'abomination des Egyptiens, et ils ne nous lapideraient point ! » (Exode 8, 22) Aussi, comment les enfants d'Israël ont-ils pu apporter ces bêtes en sacrifice, si elles étaient considérées comme impropres à être offertes, du fait qu'elles avaient été adorées ?

Le Rav Yossef haCohen s'appuie donc sur son commentaire précité, pour répondre à cette difficulté. Ce sont les bêtes que Pharaon avait volées aux Israélites, suite à la plaie de la grêle, qu'il leur a rendues au moment où ils en avaient besoin pour apporter des sacrifices. Par conséquent, ces bêtes n'étaient pas impropres à être offertes en sacrifice, puisqu'elles ne possédaient pas le statut de bêtes idolâtrées, en vertu du principe : « Un homme ne peut pas rendre interdit un objet qui ne lui appartient pas. » ('Houlin, 40b) Autrement dit, seul le propriétaire d'un bien détient le droit de rendre son bien interdit, alors que quelqu'un qui n'est pas son propriétaire n'en possède pas le pouvoir ; même si ce dernier essayait concrètement d'agir en ce sens, ses actions s'avéreraient vaines, du fait que le bien en question ne lui appartient pas. C'est pourquoi, Pharaon et les Egyptiens n'avaient pas la possibilité de rendre ces bêtes interdites au sacrifice, en dépit du fait qu'ils les adoraient, parce qu'ils se les étaient appropriées par le vol et n'en étaient donc pas les réels propriétaires.

(Cette élucidation se trouve également rapportée, au nom de l'ancien *Admour* de Gour, dans l'ouvrage « Talelei Orot », section Bo, à propos du verset : « Toi aussi, tu donneras en nos mains des sacrifices et des holocaustes. »)

Nous pouvons envisager la difficulté qui se pose à nous sous un autre aspect. Les bêtes appartenant à Pharaon n'étaient pas les seules à être impropres au sacrifice du fait qu'elles avaient été idolâtrées, mais tel était aussi le cas de celles appartenant aux enfants d'Israël, en vertu du principe selon lequel « les biens du serviteur appartiennent à son maître » (Pessa'him, 88b). Par conséquent, les animaux possédés par le peuple juif, qui était l'esclave de Pharaon, appartenaient automatiquement à celui-ci ainsi qu'aux Egyptiens, qui les adoraient en tant que divinité ; dès lors, comment ont-ils pu s'en servir ensuite pour les apporter en sacrifice ?

Comme nous l'avons expliqué, il semble évident que durant tout le déroulement des dix plaies, Pharaon avait foi en l'Eternel. Si le Tout-Puissant choisit de frapper l'Egypte d'un si grand nombre de plaies, c'était dans le but d'implanter la foi au sein de Ses enfants et de leur démontrer que c'est Lui qui dirige la nature – y compris les divinités égyptiennes – comme il est dit : « Son emprise s'étend sur tout. » Les forces de l'impureté et de l'idolâtrie étaient très développées en Egypte, où se trouvaient les plus impressionnants magiciens. Or, le Saint béni soit-Il envoya aux Egyptiens et à leurs divinités une plaie après l'autre, prouvant ainsi qu'ils ne détenaient aucun pouvoir. D'ailleurs, dès la plaie des poux, les magiciens et les sorciers reconnurent qu'« il s'agit là du doigt de Dieu » (Exode 8, 15) – car eux-mêmes n'étaient pas en mesure de créer des poux. De même, la plaie de la grêle, durant laquelle les bêtes des Juifs ne sont pas mortes, était une démonstration tout à fait miraculeuse de la puissance divine.

Aussi, ce qui incita Pharaon à endurcir son cœur et à refuser de libérer les enfants d'Israël du joug de l'asservissement, était uniquement le fait qu'il mettait en doute le statut de Moïse en tant qu'envoyé de Dieu. Dès que Pharaon apercevait une faille chez Moïse, il pensait qu'il n'était plus apte à accomplir sa mission, et qu'en l'absence d'un envoyé pour les délivrer, les enfants d'Israël resteraient à jamais ses serviteurs. Cette explication est en accord avec celle que le Rav haCohen Schwartz propose à sa première question, à savoir, comment Pharaon put renforcer son cœur, après avoir assisté au miracle, si impressionnant, de la grêle. Selon lui, Pharaon a volé les bêtes des enfants d'Israël. La difficulté de cette démarche – comment Pharaon n'a pas craint de voler ces possessions, suite au spectacle miraculeux de cette plaie – se résout ainsi : selon sa compréhension des événements, Pharaon avait décelé une faille chez Moïse, et c'est pourquoi, il ne craignait plus personne.

Ceci n'empêche pas que, dès le début des dix plaies, Pharaon croyait en Dieu et avait compris qu'il ne pouvait plus assujettir le peuple juif. Aussi, dès que la plaie du sang survint, les enfants d'Israël furent libérés de ce joug. En effet, lors de cette plaie, toutes les eaux du pays se transformèrent en sang, et on rapporte que les Egyptiens, qui n'avaient plus d'eau à boire, se trouvèrent contraints d'en acheter aux Juifs – qui, quant à eux, en détenaient – en argent comptant (Exode Rabba 9, 10). Or, si le peuple juif avait encore le statut d'esclave, pourquoi les Egyptiens ne leur auraient-ils pas pris de l'eau de force ? Le fait qu'ils aient payé pour en obtenir nous oblige à déduire qu'il était déjà affranchi du joug de l'esclavage égyptien, ce qui prouve que les Egyptiens avaient foi en Dieu, dès la première plaie.

De même, quatre jours avant le quatorze Nissan, date où les enfants d'Israël devaient apporter le sacrifice pascal, ils reçurent l'ordre de préparer l'agneau pour ce sacrifice, en l'attachant au pied de leurs lits. Or, nous pouvons remarquer qu'ils ne redoutèrent pas la réaction des Egyptiens, alors que ces derniers adoraient ces bêtes, comme nous l'avons souligné plus haut – « l'abomination des Egyptiens » (Exode 8, 22). Comment ont-ils pu lier ces agneaux aux yeux de tous les Egyptiens, sans craindre d'éveiller leur colère à leur encontre ? Une fois de plus, nous en déduisons que les enfants d'Israël ont été exemptés du joug de l'esclavage, dès le début des plaies.

Dès lors, la difficulté que nous avions rencontrée se trouve résolue : comment ont-ils pu offrir en sacrifice les bêtes des Egyptiens, qui avaient servi à l'idolâtrie ? En réalité, ces bêtes n'appartenaient plus à Pharaon, car le principe selon lequel « les biens d'un serviteur appartiennent à son maître » ne pouvait plus s'appliquer, du fait que les enfants d'Israël avaient déjà été affranchis du joug de l'esclavage. Par conséquent, ces bêtes n'étaient pas impropres au sacrifice.

Quant à la question posée par les *A'haronim*[9] – comment le peuple juif a pu apporter en sacrifice des animaux qui avaient appartenu à Pharaon et possédaient donc le statut de bêtes adorées, impropres à être offertes – nous pouvons y répondre de deux façons.

Premièrement, Pharaon a certes eu l'intention de voler les bêtes des enfants d'Israël, mais il n'a finalement pas réussi à réaliser ce projet.

Deuxièmement, le Saint béni soit-Il demanda aux enfants d'Israël d'attacher des agneaux au pied de leurs lits, aux yeux de tous, dans le but de démontrer aux Egyptiens que leur divinité ne détenait aucun pouvoir. En effet, lorsque ces derniers constatèrent que rien n'était arrivé aux Israélites après qu'ils eurent lié la bête qu'eux-mêmes considéraient comme une divinité, ils réalisèrent son impuissance. Le but recherché consistait donc à démontrer l'inexistence de leur force, comme le souligne le verset : « Ceux que l'Eternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés, l'Eternel faisant ainsi justice de leur divinité. » (Nombres 33, 4) Par conséquent, les Egyptiens prirent conscience de l'impuissance de l'idolâtrie, ou tout au moins des bêtes adorées en tant que telles. C'est pourquoi, suite à la plaie de la grêle, ils eurent l'intention de voler les animaux appartenant aux Israélites, bien que ce fût en contradiction avec la croyance qu'ils avaient jusqu'alors – à savoir, que les bêtes étaient sacrées, et qu'il était interdit de les toucher, donc, a fortiori, de les voler pour se les approprier. Mais, quand l'Eternel leur démontra à quel point l'objet de leur idolâtrie était impuissant, les Egyptiens ne crurent plus en lui et se permirent donc de les voler. Dès le moment où les Egyptiens ne croyaient plus au

---

9. Sages ayant vécu dans la période s'étendant environ du quinzième au milieu du vingtième siècle.

caractère divin de ces bêtes, ils ne les servaient plus en tant qu'idoles, et il n'y avait donc plus lieu de craindre qu'elles aient le statut de bêtes idolâtrées, impropres au sacrifice.

Enfin, l'entêtement de Pharaon peut également s'expliquer de la façon suivante. Pharaon cherchait à railler Moïse afin qu'il se décourage et s'abstienne de poursuivre sa mission d'envoyé de Dieu ; dans ce cas, les enfants d'Israël lui resteraient assujettis. C'est la raison pour laquelle Pharaon endurcit de nouveau son cœur, lorsque la plaie de la grêle cessa, alors qu'il venait juste d'avouer : « L'Eternel est juste, et c'est moi et mon peuple qui sommes les mécréants. » (Exode 9, 27) En effet, en entendant un tel aveu de la part de Pharaon, Moïse pensa certainement que ce dernier était sur le point d'accepter de libérer les enfants d'Israël ; or, contrairement à toute attente, voilà qu'il rendurcit au contraire son cœur et s'entêta à rester sur son refus. En se moquant ainsi de Moïse, Pharaon avait l'intention de le briser intérieurement, de sorte qu'il désespère d'accomplir sa mission.

A ce sujet, mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, écrit, dans son ouvrage « Kessef Niv'har », que Pharaon a bel et bien réussi à humilier notre maître Moïse. Au moment de la plaie de la grêle, il demanda à Moïse de prier pour que les tonnerres et la grêle cessent, et suite à ses prières, la pluie cessa également, bien qu'il ne l'ait pas mentionnée. Nous pouvons remarquer qu'à cause de cela, Moïse eut honte de se représenter auprès de Pharaon pour le prévenir que la prochaine plaie – celle des sauterelles – allait bientôt survenir, au point que l'Eternel dut insister pour l'en persuader.

Pharaon a préféré continuer à endurcir son cœur, tout en sachant qu'il devrait alors subir de nouvelles plaies, car il pensait parvenir ainsi à faire perdre tout espoir à Moïse, qui abandonnerait alors sa

mission d'envoyé de Dieu ; or, en l'absence d'un tel envoyé, le peuple juif resterait assujetti à son joug. C'est la raison pour laquelle il eut l'audace de voler les bêtes appartenant à ce dernier, suite à la plaie de la grêle – selon l'explication du Rav haCohen Schwartz, rapportée plus haut. En effet, il s'était déjà imaginé que Moïse avait désespéré de sa mission, et que les enfants d'Israël resteraient donc sous sa domination ; s'appuyant sur le principe selon lequel « les biens d'un serviteur appartiennent à son maître », rien ne l'empêchait donc de voler leurs bêtes. Cependant, grâce à la bonté divine, le projet de Pharaon échoua, et Moïse l'obligea à libérer les enfants d'Israël.

Résumé

- Suite à la plaie de la grêle, Pharaon endurcit son cœur, alors qu'il venait d'assister à un miracle hors du commun, à savoir que la mort n'avait pas touché les bêtes des enfants d'Israël. Comment expliquer ce paradoxe ?
- Le Malbim fait remarquer l'emploi de l'expression : « pas un animal du bétail des Israélites n'était mort », signifiant en fait qu'une seule de ces bêtes était morte, celle appartenant à un Juif, né d'une mère juive et d'un père égyptien.
- Rabbi Yochiyahou Pinto prolonge l'explication du Malbim, en expliquant que Pharaon mettait en doute le réel statut de Moïse en tant qu'envoyé de Dieu, et c'est pourquoi il endurcit son cœur suite à la plaie de la grêle, car la pluie avait elle aussi cessé, sans que Moïse n'en ait fait la demande. De même, il profita de la mort d'une bête des Israélites pour mettre en doute la fiabilité de Moïse. A cause de cela, Moïse veilla à annoncer la plaie de la mort des premiers-nés de façon approximative en disant qu'elle aurait lieu « vers le milieu de la nuit ».
- L'auteur de l'ouvrage « Guinzei Yossef » explique que Pharaon avait l'intention de voler les bêtes des Israélites, qui avaient survécu à la

grêle. Ceci répond à la question des *A'haronim* : comment le peuple juif a-t-il pu utiliser des bêtes adorées pour les offrir comme sacrifice pascal, alors que ce statut les y rendait impropres ? Car ces bêtes avaient été volées aux enfants d'Israël, et « un homme ne peut pas rendre interdit un objet qui ne lui appartient pas ».

- Autre démarche répondant à la question des *A'haronim*. Dès le début des plaies, les enfants d'Israël ont été affranchis du joug de l'esclavage, car les Egyptiens ont immédiatement eu foi en l'Eternel. En effet, lors de la plaie du sang, ils ne volèrent pas d'eau aux Israélites, mais la payèrent au prix fort. De même, les Juifs n'eurent pas peur de lier au pied de leurs lits l'agneau destiné au sacrifice pascal. Les Egyptiens ne mettaient en doute que la crédibilité de Moïse, aussi, n'ont-ils pas hésité à voler les bêtes des enfants d'Israël, qui n'étaient pas considérées comme des bêtes adorées, du fait que leurs propriétaires n'étaient plus asservis à Pharaon. Quant à Pharaon lui-même, ou bien il n'a pas réussi à voler les bêtes du peuple juif, ou bien il ne croyait plus au caractère divin de celles-ci, puisqu'il avait à présent foi en Dieu – la preuve étant que lui et les Egyptiens furent prêts à voler des bêtes, alors qu'ils les considéraient auparavant comme leur divinité.
- Autre explication à l'entêtement de Pharaon : il cherchait à railler Moïse et à le faire désespérer de sa mission d'envoyé de l'Eternel, conscient que sans envoyé, les enfants d'Israël resteraient sous sa domination.
- Rabbi Yochiyahou Pinto explique que Moïse eut honte, lorsque la pluie cessa, en même temps que la grêle, sans qu'il n'ait prié pour cela.

Les deux forces en puissance dans l'homme

« Ceux qui craignaient la parole du Seigneur, parmi les serviteurs de Pharaon, mirent à l'abri leur gens et leur bétail dans leurs maisons ; mais, ceux qui ne tinrent pas compte de la parole du Seigneur, laissèrent leur gens et leur bétail aux champs. »

(Exode 9, 20-21)

Le Steipler, de mémoire bénie, auteur de l'ouvrage « Kehilot Yaacov », exprime son étonnement au sujet de ce verset : comment expliquer qu'il existait une distinction entre les personnes craignant l'Eternel et celles qui ne Le craignaient point, alors que les Egyptiens avaient déjà tous pris conscience que les paroles de Moïse, envoyé de Dieu, s'étaient toujours réalisées ? Dès lors, comment comprendre que certains d'entre eux aient négligé cet avertissement et aient laissé leur bétail à l'extérieur ?

Le Rav Chakh, de mémoire bénie, propose une explication à cette interrogation. L'homme possède en lui deux forces opposées : l'une le stimule à faire le Bien, alors que l'autre le pousse à choisir le Mal. Pharaon se faisait passer pour une divinité, et prétendait, pour cette raison, ne pas avoir de besoins naturels. Or, après que Moïse l'avait surpris en train de faire ses besoins, il est retourné à son palais, et, comme si rien ne s'était passé, il a continué à cultiver ce mensonge. Autrement dit, la force du mal en puissance a pris, en Pharaon, le dessus sur la logique la plus élémentaire – à savoir, que son secret était à présent divulgué – et l'a mené à se comporter de façon stupide.

Il incombe à l'homme de prendre conscience des deux forces qui sont en puissance en lui, et de toujours s'attacher à la force du bien. Les Egyptiens qui ont craint la parole de l'Eternel, ont fait entrer leur bétail à l'intérieur de leurs maisons ; ils sont parvenus à un niveau tel qu'ils ne donnaient plus de crédit à Pharaon. Ceci s'explique par le fait qu'ils ont laissé leur force du bien les dominer. A l'inverse, ceux qui ont laissé leur bétail à l'extérieur croyaient certes en l'Eternel et en Son serviteur Moïse, mais cette foi était restée au niveau de l'inconscient, alors qu'ils continuaient à se laisser guider par leurs deux forces antagonistes ; c'est pourquoi, ils ne pouvaient plus être désignés par le titre de « personnes craignant Dieu ».

Il m'arriva une fois de surprendre un jeune homme en train de commettre une transgression. Malheureusement, ce dernier continua à agir dans cette voie, car les forces en puissance, en lui, exerçaient leur influence de manière confuse. Dès lors, comment peut-on être en mesure de surmonter cette contradiction interne ? Par une étude fixe de la morale, qui possède le pouvoir de faire triompher la force du Bien sur la force du Mal. En outre, celui qui craint réellement la parole de l'Eternel, ne cherchera pas à se trouver des permissions ou des facilités.

Résumé

- Le Steipler demande comment certains Egyptiens ont pu ne pas craindre l'Eternel, après avoir assisté à tant de plaies.
- Rav Chakh répond que l'homme possède en lui deux forces antagonistes, l'une le poussant vers le bien, l'autre vers le mal. Aussi, ceux qui se laissèrent influencer par la force du bien, mirent leur bétail à l'abri, alors que ceux qui ne surent pas faire face à la confrontation de leurs deux tendances, laissèrent leur bétail à l'extérieur.
- L'étude de la morale permet à l'homme de faire triompher sa force du Bien sur sa force du Mal, et d'être ainsi en mesure de dominer le Mal.

Annexes

La plaie du sang

« Ainsi parle l'Eternel : Voici qui t'apprendra que Je suis l'Eternel ! Voici, je vais frapper, de ce bâton que j'ai en main, les eaux du fleuve, et elles seront changées en sang. »

(Exode 7, 17)

Le Saint béni soit-Il a commencé à frapper l'Egypte par la plaie du sang. Il existe de nombreuses raisons expliquant pourquoi cette plaie a été la première, plutôt qu'une autre des dix plaies. Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Exode Rabba 9, 9) que lorsque Dieu désire punir une certaine nation, Il s'attaque en premier lieu à sa divinité. Or, comme nous le savons, les Egyptiens considéraient le Nil comme une divinité, et c'est pourquoi, le Tout-Puissant a choisi de débuter les plaies par la transformation des eaux de ce fleuve en sang.

En outre, l'Eternel désirait enseigner à Moïse qu'il ne devait pas se charger lui-même de frapper le fleuve pour déclencher la plaie du sang, mais confier cette mission à son frère Aaron. Nos Sages nous enseignent en effet (Nombres Rabba 22, 4) le principe suivant : « Ne

jette pas une pierre dans l'eau du puits où tu as bu. » Or, le Nil avait protégé Moïse lorsque, nouveau-né, sa mère l'avait déposé dans un berceau sur le fleuve ; aussi, s'il avait frappé le fleuve, il se serait montré ingrat vis-à-vis du Nil (Exode Rabba 9, 10).

Le Saint béni soit-Il savait que Moïse prêtait particulièrement attention à l'honneur d'autrui. La Torah rapporte, à ce sujet, que, dans un premier temps, Moïse refusa d'accepter la mission de délivrer les enfants d'Israël d'Egypte, en disant : « Charge donc un autre émissaire de cette mission » (Exode 4, 13). Le Créateur désirait enseigner à Moïse qu'il lui incombait de veiller à l'honneur d'une créature inanimée autant qu'à celui d'un être humain. Moïse s'abstint effectivement de frapper le Nil du fait qu'il l'avait protégé lorsqu'il était enfant. Par conséquent, c'est dans le but de transmettre à Moïse ce message que l'Eternel a choisi de commencer à frapper l'Egypte par la plaie du sang.

Enfin, ajoutons que la valeur numérique du mot *dam* (sang) équivaut – plus ou moins un – à celle du mot *adam*, allusion au fait que la plaie du sang était une réparation au péché d'Adam. En effet, lorsque Adam fauta, les étincelles de sainteté se dispersèrent dans toutes les directions, et arrivèrent notamment en Egypte. Quand le Saint béni soit-Il commença à frapper l'Egypte, Il voulut leur signifier allusivement que les étincelles perdues suite au péché d'Adam, avaient été récupérées ; c'est pourquoi, Il choisit d'envoyer la plaie du sang en premier lieu. Dans ce sens, le saint Ari interprète (cf. Likoutei Torah sur Mikets) l'expression : « Voici le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Egypte », en expliquant que chaque personne dans le besoin, qui vient manger ce pain de misère, contribue à la réparation, du fait que les *matsot* contiennent des étincelles de sainteté, datant de l'époque d'Adam.

Pharaon endurcit son cœur

« Mais Pharaon s'opiniâtra cette fois encore, et il ne laissa point partir le peuple. »

(Exode 8, 28)

La Torah rapporte que, lors du déroulement des plaies, Pharaon endurcissait son cœur, une fois après l'autre. Cette attitude ne manque pas de nous surprendre ! Pharaon avait déjà subi plusieurs plaies, et il savait que la plaie de la grêle devait bientôt sévir ; comment a-t-il pu une nouvelle fois endurcir son cœur ? En réalité, un homme qui ne possède ni Torah, ni foi, s'endurcit automatiquement. Même s'il est conscient de la vérité et perçoit clairement la main de l'Eternel, cela ne l'empêchera pas de continuer à s'entêter, car seule la Torah détient le pouvoir d'annuler en l'homme le sentiment de croire en sa propre force.

Le comportement opiniâtre de Pharaon nous livre un message édifiant : un homme sans Torah et sans foi est tout à fait semblable à un aveugle plongé dans l'obscurité, puisqu'il ne parvient même pas à discerner les manifestations les plus claires de la Providence divine.

Nos Sages affirment (Chabbat, 88a) que les enfants d'Israël furent contraints par le Saint béni soit-Il d'accepter la Torah. Puis, une fois qu'ils eurent goûté à ses délices, ils désirèrent l'observer de leur plein gré. Car, lorsqu'on détient la Torah, on voit la vérité de manière si évidente qu'il demeure impossible de se la cacher ou de la nier.

La section de Bechala'h s'ouvre par le verset : « Ce fut lorsque Pharaon renvoya le peuple » (Exode 13, 17). Certains commentateurs posent la question suivante (Exode Rabba 20, 3). Balaam, le

méchant, a lui-même affirmé : « Quand Dieu le fit sortir de l'Egypte » (Nombres 24, 8) ; autrement dit, il a reconnu que c'est l'Eternel qui a libéré les enfants d'Israël d'Egypte. Dès lors, comment comprendre la formulation du verset : « Ce fut lorsque Pharaon renvoya le peuple » ?

Nos Sages, de mémoire bénie, proposent l'explication suivante (Exode Rabba 20, 3).

« Les paroles de qui se réaliseront ? Celles de Pharaon, qui a affirmé : "Je ne renverrai point Israël" (Exode 5, 2), ou celles de Dieu, qui lui a ordonné : "Laisse partir Mon peuple" (ibid. 5, 1) ? Il est dit : "Ce fut lorsque Pharaon renvoya" ; c'est ce qui est écrit : "Il envoie Ses ordres sur la terre, Sa parole vole avec une extrême rapidité." (Psaumes 147, 15) Malheur aux mécréants, qui sont semblables à la vermine, qui disparaissent de ce monde et qui cherchent à annuler la parole divine ! Le Tout-Puissant leur a déclaré : "Vous avez dit : "Je ne renverrai point Israël", et Moi Je vous avais dit : "Laisse partir Mon peuple" : nous allons voir les paroles de qui s'accompliront !" Finalement, Pharaon lui-même se rendit auprès de Moïse pour tomber à ses pieds et lui demander de transmettre aux enfants d'Israël : "Allez, partez (…)" Le Saint béni soit-Il dit alors à Pharaon : "Tes paroles ou les Miennes se sont-elles accomplies ?" C'est pourquoi, il est dit : "Il envoie Ses ordres sur la terre." A quel propos ? "Lorsque Pharaon renvoya." »

Cette interprétation du Midrach soulève une difficulté : il est évident que ce sont toujours les paroles du Créateur qui s'accomplissent, et donc, toute éventualité que ce soient celles de Pharaon qui se réalisent était d'emblée exclue ! Dès lors, quel était l'intérêt de cette discussion entre l'Eternel et Pharaon ? En réalité, ce dialogue a pour but de livrer un enseignement aux générations à venir : un homme qui ne détient pas de Torah peut en arriver à nier la vérité, se la cacher, et s'opposer aux paroles divines, au point de penser que ce sont les siennes qui vont s'accomplir. On tombe dans

une telle situation, lorsque la Torah et son "goût" subtil nous font défaut ; c'est ce qui explique que Pharaon ait pu se leurrer dans une telle mesure. Par contre, Balaam, mécréant lui aussi, était pourtant conscient que la sortie des enfants d'Israël d'Egypte résultait de la volonté divine. En réalité, les paroles que Balaam a prononcées ont suivi le don de la Torah, ce qui lui a permis de comprendre que le Tout-Puissant avait libéré les enfants d'Israël d'Egypte dans le but de la leur donner. D'ailleurs, lorsqu'on demanda à Balaam si le Saint béni soit-Il avait l'intention de détruire le monde, il répondit par la négative, en disant : « Que l'Eternel donne la force à son peuple ! » (Psaumes 29, 11) En d'autres termes, Dieu désirait donner au peuple juif la Torah, surnommée « force », et c'est la raison pour laquelle Il avait fait tant de démonstrations de force (Zeva'him, 116a).

Haftara de la section Vaéra

La prophétie d'Ezéchiel au sujet de l'Egypte :

Un message pour le peuple juif

Il est écrit : « Dans la dixième année, le dixième mois, le douze du mois, la parole de l'Eternel me fut adressée en ces termes : "Fils de l'homme, dirige ta face contre Pharaon, roi d'Egypte, et prophétise sur lui et sur l'Egypte entière. Prononce ces paroles : Ainsi parle le Seigneur Dieu : voici, Je M'en prends à toi, Pharaon, roi d'Egypte, grand crocodile, couché au milieu de tes fleuves, toi qui dis : "Mon fleuve est à moi, c'est moi qui l'ai créé !" (…) Le pays d'Egypte deviendra une solitude et une ruine, et l'on saura que c'est Moi l'Eternel – parce qu'il a dit : "Le fleuve est à moi, et c'est moi qui l'ai fait." Oui, certes, Je M'en prends à toi et à tes fleuves et Je ferai du pays d'Egypte des ruines désolées et solitaires, de Migdol à Syène et aux confins de l'Ethiopie. Nul pied d'homme ne la foulera, nul animal n'y portera ses pas : il ne sera plus habité pendant quarante années." » (Ezéchiel 29, 1-3 et 9-11)

L'envoyé de l'Eternel pour combattre l'Egypte était Nabuchodonosor. Mais ce dernier avait dépensé tout son argent

lorsqu'il avait assiégé Tyr, comme le souligne le verset : « Fils de l'homme, Nabuchodonosor, roi de Babylone, a fait faire à son armée une rude besogne contre Tyr (…) Or, ni lui ni son armée n'ont recueilli de salaire de Tyr pour la besogne qu'il a faite contre elle. » (ibid. 29, 18) C'est pourquoi, il refusa de faire la guerre à l'Egypte, car il n'avait pas de quoi rétribuer ses soldats. L'Eternel demanda alors à Ezéchiel de lui faire savoir qu'Il lui donnerait tout le butin de l'Egypte, comme il est dit : « Donc, ainsi parle le Seigneur Dieu : "Voici, Je vais livrer à Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Egypte, pour qu'il puisse en emporter les richesses, en prendre le butin, et le mettre au pillage : ce sera le salaire de son armée. Comme prix de son labeur qu'il a accompli contre Tyr, Je lui donne le pays d'Egypte." » (ibid. 29, 19-20)

Nous pouvons nous demander pourquoi il était nécessaire qu'Ezéchiel, prophète du peuple juif, prophétise au sujet de Pharaon et de l'Egypte. De même, pour quelle raison devait-il lui-même convaincre Nabuchodonosor de combattre l'Egypte ? Enfin, quel est l'intérêt de rapporter cette prophétie dans le livre des Prophètes ? Quel message livre-t-elle au peuple juif ?

Apparemment, l'Eternel désirait ainsi enseigner aux enfants d'Israël qu'ils ne doivent pas placer leur confiance dans les nations du monde, comme ils l'ont fait, par exemple, à l'égard de l'Egypte. C'est dans ce but qu'Il envoya le roi de Babylone combattre l'Egypte et la rendre désolée pour une période de quarante ans. En effet, de cette façon, le peuple juif comprit que l'Egypte n'était pas plus solide qu'un roseau, comme l'affirme le prophète : « Tous les habitants d'Egypte sauront alors que c'est Moi l'Eternel, parce qu'ils avaient prêté un appui de roseau à la maison d'Israël. » (ibid. 29, 6)

« Toutes les paroles des prophètes sont véridiques »

Comme le rapporte le verset, le prophète Ezéchiel a prophétisé que l'Egypte serait désolée pendant quarante ans, au point que pas

un seul animal ne traverserait ce pays durant cette période. Il est évident que même si une seule petite bête était passée par l'Egypte, la prophétie d'Ezéchiel se serait avérée fausse, et il aurait été considéré, à Dieu ne plaise, comme un prophète mensonger. Mais le prophète Ezéchiel était certain de la véracité de sa prophétie, et n'avait pas le moindre doute à son sujet. Il n'a pas envisagé un seul instant que sa prophétie ne se réaliserait pas. Et effectivement, durant quarante ans, aucun animal n'a porté ses pas en Egypte. Ceci nous enseigne que toutes les paroles des prophètes sont véridiques.

Section Bo

Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis

« Moïse et Aaron se rendirent chez Pharaon et lui dirent : "Ainsi parle l'Eternel, Dieu des Hébreux : jusque quand refuseras-tu de te soumettre à Moi ? Laisse partir Mon peuple pour qu'il Me serve ! " »

(Exode 10, 3)

Dans son ouvrage « Yisma'h Israël », l'*Admour* d'Alexander, que son mérite nous protège, pose la question suivante. Comme nous le savons, le fait que Pharaon ait endurci son cœur et refusé d'écouter Moïse et Aaron, était conforme à la volonté divine ; dès lors, quel sens y avait-t-il à se plaindre qu'il refusait de les écouter, alors que c'était l'Eternel qui dirigeait son cœur et déterminait ses choix et son comportement ? De même, si Pharaon a réellement endurci son cœur parce qu'il y a été contraint par le Tout-Puissant, pourquoi a-t-il finalement dû être puni par les dix plaies ?

Répondons à cette interrogation en nous appuyant sur l'enseignement de nos Sages : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est

permis. » (Yebamot, 20a) Autrement dit, bien que, dans la vie courante, certaines actions ne soient pas interdites par la Torah, toutefois, si l'homme, par crainte de Dieu, se met des barrières même dans ces domaines, il méritera de s'élever à de hauts niveaux de crainte et de sainteté. Car on ne peut pas comparer celui qui sert son Créateur par crainte à celui qui Le sert par amour (cf. Yoma, 86a). Or, il est certain que l'homme qui se sanctifie dans les choses qui sont, a priori, permises, agit par amour pour son Créateur ; aussi, méritera-t-il de se sanctifier et de s'élever vers Lui.

(Cette idée se trouve développée par le Ramban, section Kedochim, Lévitique 19, 1.)

En outre, la personne qui s'impose des limites dans le domaine des actions permises par la Torah, parviendra, a fortiori, à respecter ce qu'elle interdit. En effet, si cette personne s'est montrée déterminée à s'éloigner de ce qui est permis, il est sûr qu'elle aura aussi le courage de ne pas commettre de transgressions. Inversement, celui qui ne s'habitue pas à se placer des barrières dans ce qui est permis, d'où puisera-t-il la force de s'abstenir des choses interdites par la Torah ? Cette personne est comparable à un homme qui, au cours d'un repas de noces, se goinfre de tous les plats raffinés lui venant sous la main et se saoule du bon vin qui y est servi ; il est certain qu'il risque, dans cet état d'égaiement et de festivité, de très vite trébucher en contemplant ce qui n'est pas autorisé. Or, cette faute sera due au fait qu'il ne s'est pas placé de barrières. Il est connu que la base de la sainteté est l'annulation de ses propres désirs. Celui qui s'habitue à renoncer à ses désirs et veille à s'éloigner même de ce qui lui est permis, ne cessera pas de s'élever dans les niveaux de sainteté et de pureté.

A présent, revenons au cas de Pharaon. Du fait qu'il n'avait jamais fourni d'effort pour renoncer à ses désirs, il était l'incarnation des

puissances impures et leur essence (cf. Chaar Hapsoukim, Vayéchev). Si l'on ne s'attendait certes pas, de la part de Pharaon, à ce qu'il annule entièrement ses désirs et se sanctifie même dans ce qui est permis, il aurait, tout au moins, pu reconnaître l'existence du Créateur, béni soit-il, suite à toutes les opportunités qui s'étaient présentées à lui.

L'Eternel désirait tester Pharaon : reconnaîtrait-il Sa royauté dans le monde, après tous les miracles auxquels il avait assisté, ou resterait-il sur sa position, en continuant à nier Son existence dans le monde ? Lorsqu'Il constata que Pharaon bouchait ses oreilles et son cœur, les empêchant d'écouter Sa parole, Il endurcit encore davantage son cœur, en punition pour son opiniâtreté. Puis, quand le cœur de Pharaon s'endurcit, Dieu lui envoya les plaies, qu'il méritait pleinement pour avoir refusé de reconnaître Son existence. En d'autres termes, le Saint béni soit-Il ne renforça le cœur de Pharaon qu'après avoir constaté que ce dernier refusait de Le reconnaître, malgré tous les prodiges dont il avait été témoin.

Nous pouvons également expliquer d'une autre manière les griefs exprimés par Moïse à l'égard de Pharaon. On reprocha à Pharaon de n'avoir pas, tout au moins, regretté le fait que l'Eternel ait endurci son cœur. En effet, Pharaon aurait dû dire qu'il était prêt à alléger les dures conditions d'asservissement des enfants d'Israël ; cependant, il n'avait pas la possibilité de proposer une telle alternative, parce que Dieu avait endurci son cœur. Toutefois, il aurait pu éprouver de la peine et se désoler de la situation dans laquelle il se trouvait. Or, au lieu de cela, il ne s'est pas, pour le moins du monde, effacé devant Moïse. C'est pourquoi Moïse l'accusa, en lui reprochant son refus de se plier à la parole divine.

Le Talmud rapporte l'anecdote suivante. Un Chabbat, Elicha ben Abouya, surnommé « A'her », chevauchait un cheval, tandis qu'il

cheminait en compagnie de Rabbi Meïr, quand il l'arrêta soudain pour le mettre en garde : « Durant Chabbat, nous n'avons pas le droit d'aller au-delà de cette limite. » Rabbi Meïr lui fit alors remarquer : « Si tu es donc si versé dans les secrets de la sainte Torah, pourquoi ne te repentirais-tu pas de façon intègre, en abandonnant ta mauvaise conduite ? » Elicha ben Abouya lui répondit qu'il était en fait intéressé à se repentir, mais qu'il avait entendu une voix céleste déclarer que l'humanité entière avait la possibilité de se repentir, à l'exception de lui-même (*'Haguiga*, 15a). Par ces paroles, A'her a exprimé la peine qu'il éprouvait concernant sa situation et son désir de se repentir, malgré la possibilité qui lui en avait été retirée.

Pharaon, quant à lui, a toujours continué à se comporter de façon identique, c'est pourquoi, le Saint béni soit-Il a endurci son cœur ; cependant, il n'a pas exprimé le moindre regret à ce sujet. Tel est le reproche adressé, par notre maître Moïse, à Pharaon, et telle est aussi la raison pour laquelle ce dernier fut puni par les dix plaies.

Sur le mode allusif, nous pouvons remarquer que les dernières lettres de l'expression : « *mata**y** méân**ta*** » (littéralement : quand refuseras-tu) ont la même valeur numérique que le terme *kadoch* (saint). Il en est de même concernant les dernières lettres de l'expression : « *léano**t** mipana**y*** » (de t'humilier devant Moi). Ceci nous enseigne que Pharaon aurait dû se sanctifier, surmonter ses désirs matériels et reconnaître l'existence du Créateur, béni soit-il, au lieu de rester fier et orgueilleux, sentiments qui le conduisirent à sa fin amère et cruelle. En effet, lorsque Pharaon était parvenu à déceler l'existence de Dieu, il aurait dû se soumettre à Son autorité, abandonner sa mauvaise voie et cesser de Le renier.

Un jour, un Rabbin libéral se présenta à moi pour me demander une bénédiction, ainsi qu'un conseil sur un sujet donné. J'ai été très impressionné par l'humilité de cet homme, qui s'était montré prêt à

se rabaisser pour se rendre auprès d'un Rav orthodoxe, dont les opinions contredisaient certainement son mode de vie et sa conception du monde. Ce Rabbin m'expliqua qu'il y avait longtemps de cela, son ami était venu lui parler pour le persuader d'aller me voir et m'entretenir de sujets religieux. Le jour où cet homme se présenta à moi, de nombreuses personnes attendaient, elles aussi, un conseil ou une bénédiction ; je ne pouvais donc pas me permettre de discuter trop longtemps avec lui. Or, la Providence me permit de prononcer les mots qu'il fallait pour produire de l'effet. Je citai à ce Rabbin le premier verset du livre de l'Exode : « Et voici les noms des enfants d'Israël, venus en Egypte ; avec Jacob, ils vinrent chacun avec sa famille. » J'insistai sur les mots « avec Jacob », je les répétai et les criai à plusieurs reprises. A cet instant, je constatai que le visage de l'homme, que j'avais en face de moi, était devenu livide et qu'il semblait sur le point de s'évanouir. Il me demanda comment je pouvais savoir que l'ami qui l'avait encouragé à venir me voir se nommait Jacob. Je lui répondis que je l'ignorais, mais que l'Eternel avait placé sur mes lèvres les mots qui contenaient le potentiel de susciter en lui un éveil et de l'inciter au repentir, du fait que lui-même avait fait l'effort de se surpasser, en se rendant auprès d'un Rav orthodoxe, dont les opinions contredisaient les siennes.

Pour en revenir à Pharaon, si l'Eternel avait décelé en lui une volonté de reconnaître Son existence, grâce aux différentes opportunités qui lui avaient été présentées dans ce but, il est sûr qu'Il n'aurait pas renforcé son opiniâtreté en endurcissant son cœur. Mais, du fait que Pharaon n'a pas su tirer leçon de toutes ces révélations de Dieu, et n'a fait, au contraire, qu'amplifier sa mécréance en renvoyant Moïse et Aaron de devant lui, il fut puni pour son comportement par les dix plaies, qui le frappèrent, ainsi que tout son peuple.

Résumé

- Si le Saint béni soit-Il a endurci le cœur de Pharaon, pourquoi Moïse lui a-t-il reproché de refuser de libérer les enfants d'Israël ? De même, en quoi méritait-il d'être puni ?
- Il existe une notion de se sanctifier dans ce qui est permis : il est recommandé à l'homme de renoncer à certaines choses permises, de manière à se faciliter le respect des interdits. Le problème de Pharaon était que, non seulement il suivait tous ses désirs, mais en plus, il s'empêchait lui-même de voir et de reconnaître l'Eternel, en dépit de toutes les occasions qui lui en étaient offertes.
- Bien que ce soit Dieu qui ait endurci le cœur de Pharaon, ceci résultait du choix initial de ce dernier dans ce sens. De plus, le Créateur désirait tester la réaction de Pharaon suite à l'endurcissement de son cœur qu'Il avait suscité ; or, ce dernier n'en exprima pas la moindre peine. Par contre, dans le cas d'A'her, il est rapporté qu'il fut peiné d'entendre la voix céleste annoncer que son repentir ne serait pas accepté.
- La valeur numérique des dernières lettres des expressions : « *mata**y** méân**ta*** » ou « *léano**t** mipana**y*** » équivaut à quatre cent dix, nombre qui correspond à la valeur numérique du mot *kadoch*, allusion au fait que la sainteté faisait défaut à Pharaon. Là se situait le début de son erreur, qui le mena finalement à devenir le summum de l'impureté.

La participation des enfants et des vieillards à la marche vers le désert

« Moïse et Aaron furent ramenés auprès de Pharaon et il leur dit : "Allez servir l'Eternel votre Dieu ; quels seront les participants ?" Moïse répondit : "Nous irons avec nos jeunes gens et nos vieillards ; nous irons avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et nos bœufs, car nous avons une fête en l'honneur de l'Eternel." »

(Exode 10, 8-9)

Le juste Rabbi Yochiyahou Pinto explique la discussion qui s'est tenue entre Moïse et Pharaon. Il est écrit : « quels seront les participants » ; autrement dit, Pharaon était prêt à laisser partir le peuple juif, mais à la condition que Moïse et Aaron ne prennent avec eux que les personnes prêtes à participer, c'est-à-dire, qui partiraient de leur plein gré. Aussi, Pharaon ne voulait-il pas qu'ils emmènent les enfants et les jeunes gens, ni les vieillards ; les premiers, parce qu'ils ne comprennent pas le sens d'un sacrifice, les seconds, parce qu'il leur serait difficile d'entreprendre une si longue route. Moïse lui répondit qu'aussi bien les jeunes que les vieillards devaient s'associer à cette fête, « car nous avons une fête en l'honneur de l'Eternel » ; en d'autres termes, de la même façon que nous avons l'obligation d'associer nos enfants à la joie de notre fête – même s'ils n'en ont pas eux-mêmes l'obligation – comme il est dit : « tu te réjouiras lors de ta fête, toi, ton fils et ta fille » (Deutéronome 16, 14), de même, il était nécessaire que tous prennent part à cette marche dans le désert, les jeunes comme les vieillards.

Je propose d'expliquer ces saintes paroles de la façon suivante. En réalité, il est très probable que les enfants juifs, qui habitaient en Egypte, n'auraient pas voulu quitter ce pays, caractérisé par l'impureté et le matérialisme – comme il est dit : « la nudité de la terre » –, pour se diriger vers le désert, et ceci d'autant plus que, depuis la plaie du sang, le peuple juif était devenu très riche. En effet, lorsque cette plaie est survenue, les Egyptiens se sont trouvés contraints d'acheter de l'eau aux Israélites, afin que celle-ci ne se transforme pas en sang, et ces derniers s'en sont considérablement enrichis (Exode Rabba 9, 10). Il est évident que l'accumulation de tant de biens matériels joua une influence sur les enfants, en diminuant leur envie de partir vers le désert. Mais l'argument de Moïse était que justement lorsqu'on sortirait ces enfants de l'Egypte pour les conduire vers un endroit spirituel comme le désert, aux antipodes du matérialisme, ils aimeraient la Torah et désireraient de leur plein gré l'étudier, en vertu du verset : « Goûtez et voyez que l'Eternel est bon » (Psaumes 34, 9). Lorsqu'ils goûteraient aux délices de la Torah, ils ne pourraient plus s'en séparer ; le verset : « car nous avons une fête en l'honneur de l'Eternel » s'appliquerait alors, c'est-à-dire que la Torah serait vécue par eux comme une fête. C'est donc dans le but d'éduquer les enfants à la Torah que Moïse voulait les faire participer à cette marche, conformément au principe selon lequel « on peut faire acquérir un bien à une personne, même en son absence » (Guitin, 11b), c'est-à-dire ici faire en sorte que ses enfants (considérés comme "absents", car mineurs) grandissent dans la bonne voie.

A cette réponse de Moïse, Pharaon réagit de la sorte : « Que l'Eternel soit avec vous ! Partez, vous et vos enfants ! Prenez garde aux malheurs que vous encourez ! » (Exode 10, 10) Selon Rabbi Yochiyahou Pinto, nous devons comprendre le sens de l'argument de Pharaon : « Voyez comme le mal est devant vous », dans le contexte de sa discussion avec Moïse et Aaron, au sujet de son refus

initial de laisser partir les enfants. De même, en quoi la réponse de Moïse constituait-elle un argument en faveur de la nécessité d'emmener les enfants dans le désert – lorsqu'il affirma que même s'ils ne désireraient pas partir, une fois qu'ils goûteraient à la Torah, ils finiraient par l'apprécier d'eux-mêmes ?

Apparemment, Pharaon laissait entendre à Moïse que les enfants ne voudraient peut-être pas de la Torah et ne s'en réjouiraient pas, et qu'il était donc dommage de les faire quitter le pays ; tel est le sens de son argument : « Prenez garde aux malheurs que vous encourez », autrement dit, il est possible que la Torah soit vue comme un « mal » par les enfants. Cependant, Moïse n'accepta pas cet argument de Pharaon, car il lui avait déjà expliqué que même si la Torah est parfois perçue négativement par les novices, elle est par la suite appréciée lorsqu'on la goûte, au point qu'on ne peut plus s'en séparer.

En outre, notre maître Moïse ajouta qu'ils emporteraient également le bétail, afin de démontrer aux enfants qu'il n'était pas une divinité, comme le pensaient les Egyptiens. Pharaon lui répondit : « Prenez garde aux malheurs que vous encourez », allusion au fait que ce bétail allait entraîner le péché du veau d'or (Yalkout Chimoni sur Exode, 392).

Finalement, Pharaon conclut en ces termes : « "Il n'en sera pas ainsi ! Allez donc, vous les hommes, et servez l'Eternel, puisque c'est là ce que vous désirez." Et on les chassa de devant Pharaon. » (Exode 10, 11)

A présent, analysons de plus près les différentes étapes de cette scène. Suite aux insistances pressantes de son peuple – « Ne sais-tu pas encore que l'Egypte est perdue ? » (ibid. 10, 7) – pour que Pharaon libère les enfants d'Israël, ce dernier agréa sa demande en convoquant, une fois de plus, Moïse et Aaron. Il mena une discussion avec Moïse, visant à limiter le nombre de personnes

participant à ce départ. Une fois que Pharaon constata que Moïse n'était pas prêt à faire la moindre concession, il le renvoya. Si l'on réfléchit, ce verset se présente comme une allusion à la façon dont le mauvais penchant vient nous attaquer. Comme nous le savons, la force du mauvais penchant consiste à chercher toutes sortes de moyens pour faire trébucher l'homme et l'inciter au péché ; par conséquent, seul celui qui reste ferme sur ses positions, sera en mesure de le chasser. Ici, lorsque Pharaon comprit que Moïse et Aaron étaient déterminés et ne se laissaient pas influencer par ses arguments, il les congédia.

Cette interprétation apporte un éclaircissement à la remarque de Rachi sur le verset précité (10, 11) : « Le style est elliptique, le sujet du verbe chasser n'est pas exprimé. » En effet, l'absence de sujet au verbe chasser nous laisse entendre que le verset ne vient pas simplement nous informer du fait que Pharaon a chassé Moïse et Aaron, mais qu'il vise aussi à nous insinuer que le mauvais penchant – personnifié ici par Pharaon qui, de par son orgueil, ne parvenait pas à se soumettre à l'autorité de Moïse – disparaît devant l'homme qui se montre ferme sur ses principes. C'est pourquoi, la Torah n'a pas jugé nécessaire d'expliciter la personne qui les a renvoyés. L'essentiel du message, contenu dans ce verset, est le suivant : quand le mauvais penchant constate que l'homme, qui se tient en face de lui, demeure ferme comme un rocher et n'est pas prêt à modifier ses principes d'un cheveu, il se retire et cesse de l'importuner.

L'homme a également la possibilité de fuir lui-même la présence du mauvais penchant, au lieu de rester à ses côtés et d'écouter ses incitations au mal. Un Juif m'a raconté qu'il s'est une fois rendu, pour des affaires, à un certain commerce, et qu'il y a aperçu une femme, dont la présence lui a fait sentir qu'il se trouvait dans un très grand danger spirituel ; il a alors renoncé à ses affaires, pour s'éloigner à grands pas de cet endroit, sans y jeter un regard.

Au sujet de Moïse, nous pouvons donc aussi expliquer qu'il s'est retiré de devant Pharaon de sa propre initiative, lorsqu'il a constaté que discuter avec lui ne menait à rien. Il a pris congé de Pharaon, pour ne pas rester face à ce méchant.

Résumé

- Moïse et Pharaon étaient en désaccord en ce qui concernait le départ des enfants et des vieillards dans le désert. Rabbi Yochiyahou Pinto explique que Pharaon suggéra que seules les personnes le souhaitant, quittent le pays, tandis que Moïse répondit qu'ils avaient « une fête dans le désert en l'honneur de l'Eternel », et que les enfants et les vieillards devaient donc y participer.
- Autre explication de l'argument de Pharaon : les jeunes ne voudront pas quitter le pays pour une cause spirituelle, mais préfèreront rester dans le matérialisme de l'Egypte. Réponse de Moïse : une fois que les enfants auront goûté aux délices de la spiritualité, ce matérialisme ne les attirera plus guère.
- Pharaon dit ensuite : « Prenez garde aux malheurs que vous encourez. » D'après Rabbi Yochiyahou Pinto, ceci signifie que Pharaon voulait les convaincre que les enfants verraient la spiritualité comme un « mal » et ne la désireraient pas, raison de plus pour les laisser en Egypte.
- Ou bien : Pharaon leur dit que de ce bétail qu'ils allaient prendre, résulterait un malheur, à savoir la faute du veau d'or.
- Il est écrit : « Et on les chassa de devant Pharaon », alors que c'était Pharaon lui-même qui les avait fait appeler ! Rachi commente : « Le sujet du verbe chasser n'est pas exprimé. » Cette ellipse peut être interprétée comme une allusion au mauvais penchant, dont le pouvoir séducteur est redoutable, puisqu'il incite l'homme à fauter, même une fois qu'il a commencé à se repentir. Il nous incombe donc de fuir sa présence au plus vite, au risque de tomber dans ses filets.

L'emprunt d'objets aux Egyptiens

« "Fais entendre, s'il te plaît, au peuple le message suivant : que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine des vases d'argent et des vases d'or." Le Seigneur fit trouver grâce à Son peuple aux yeux des Egyptiens ; cet homme, Moïse, était très considéré en Egypte, auprès des serviteurs de Pharaon et du peuple. »

(Exode 11, 2-3)

La Torah nous rapporte que le Saint béni soit-Il demanda aux enfants d'Israël d'emprunter des objets d'or et d'argent aux Egyptiens, et le verset précise qu'Il leur fit trouver grâce aux yeux des Egyptiens. Le Midrach explique que ces derniers apprécièrent la conduite du peuple juif, qui ne s'empara pas de ces biens de valeur lorsque l'opportunité s'était présentée à lui, lors de la plaie de l'obscurité – durant laquelle il les avait repérés – mais attendit la fin de cette plaie pour leur demander de les emprunter, avec leur accord (Exode Rabba 14, 3).

Je me suis demandé pourquoi le Tout-Puissant n'a pas fait en sorte que les Egyptiens donnent de leurs biens aux enfants d'Israël, de leur propre initiative, afin d'éviter qu'ils n'aient à faire la démarche humiliante de le leur demander. En outre, si déjà les enfants d'Israël devaient eux-mêmes demander ces objets d'or et d'argent, pourquoi devait-ce être sous la forme d'un emprunt, plutôt que d'un don, en dédommagement des deux cent dix années d'asservissement en Egypte ? En effet, comme nous le savons, cette

oppression était terrible : des myriades de Juifs, dont de nombreux bébés, y ont trouvé la mort. Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent à ce propos (Exode Rabba 1, 34) que lorsque Pharaon était atteint de lèpre, il avait l'habitude de tuer chaque jour trois cents bébés pour se laver dans leur sang ; rien que pour cette barbarie, les Juifs auraient été en droit d'exiger de recevoir des biens en tant qu'indemnités. Aussi, quelle logique y avait-il à leur dire d'aller emprunter ces objets aux Egyptiens ?

Répondons à cette interrogation par le verset suivant : « Le jour où vous êtes sortis d'Egypte, de la maison de servitude » (Exode 13, 3). La Torah insiste sur l'expression : « maison de servitude » pour nous enseigner que tant que les enfants d'Israël se trouvaient en Egypte, ils craignaient les Egyptiens à la façon dont un esclave craint son maître ; même lorsque l'Eternel commença à frapper le peuple égyptien de redoutables plaies, les enfants d'Israël se considéraient encore comme des esclaves, et ne pouvaient donc pas envisager d'exiger, de la part des Egyptiens, des biens en compensation à leur asservissement. Aussi, afin d'éviter d'en arriver à une situation où seule la première partie de la prophétie divine se réalise – « ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront durant quatre cents ans » (Genèse 15, 13) – le Saint béni soit-Il ordonna au peuple juif de demander des objets de valeur aux Egyptiens ; de cette façon, la seconde partie de la prophétie – « et alors, ils la quitteront avec de grandes richesses » (ibid. 15, 14) – pourrait, elle aussi, se réaliser, sans que les Israélites n'appréhendent cette démarche d'emprunt. Tel est le sens de l'interprétation de Rachi sur notre verset : « Afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront" : cela, Dieu l'a réalisé ; mais : "ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses" : cela, Il ne l'a pas réalisé. »

Nos Sages, de mémoire bénie, ajoutent (Exode Rabba 24, 2) que

c'est seulement à partir du moment où les enfants d'Israël ont vu les Egyptiens se noyer dans les profondeurs de la mer des Joncs, avec leurs chevaux et leurs chars, qu'ils ont ressenti de façon absolue leur libération de l'asservissement – car leurs oppresseurs étaient alors bel et bien morts, disparus devant leurs yeux dans les eaux de la mer. Or, étant donné que ce sentiment n'avait pas encore pénétré le peuple juif tant qu'il se trouvait en Egypte, il n'était pas en mesure d'exiger des Egyptiens des biens, en guise de dédommagement pour la servitude à laquelle ils l'avaient astreint.

Néanmoins, notre seconde difficulté subsiste : pour quelle raison le Maître du monde n'a-t-Il pas fait en sorte que les Egyptiens donnent, de leur propre initiative, leurs objets d'or et d'argent aux enfants d'Israël ? Car il est possible que si ces derniers avaient reçu ces biens des Egyptiens sans avoir à fournir d'effort, ils seraient tombés dans la situation de : « Yechouroun, engraissé, regimbe » (Deutéronome 32, 15), et se seraient leurrés en pensant que : « C'est ma propre force, le pouvoir de mon bras, qui m'a valu cette richesse. » (ibid. 8, 17) Par contre, en leur ordonnant d'aller eux-mêmes demander des biens aux Egyptiens, le Saint béni soit-Il a suscité en eux une prise de conscience que tout leur provenait de Lui, et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'enorgueillir, puisque la richesse qu'Il leur avait accordée ne correspondait qu'à un emprunt et non à un salaire dû.

Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (Méchekh 'Hokhma sur Deutéronome 29, 16, au nom de la Mekhilta sur Bo, 84) que lorsque les enfants d'Israël ont rôdé dans les maisons des Egyptiens pendant la plaie de l'obscurité, ils ont constaté qu'elles étaient remplies d'idolâtries ; ils se sont ainsi rendus compte que leurs oppresseurs étaient en fait eux-mêmes asservis à des vanités et se tenaient donc loin de la réelle liberté. Par ce biais, Dieu désirait démontrer au peuple juif que celui qui sert l'idolâtrie, s'emprisonne

lui-même dans une servitude, et qu'« il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah ». Aussi, l'Eternel donna-t-Il au peuple juif les biens des Egyptiens, uniquement en tant qu'emprunt, afin qu'il sache que s'il cherchait à amasser des possessions matérielles, il en deviendrait l'esclave, à la façon dont les idolâtres se rendent eux-mêmes esclaves.

Par conséquent, l'emprunt de ces objets aux Egyptiens constituait un avertissement pour les enfants d'Israël, de la part du Saint béni soit-Il : en dépit du fait qu'ils se sentaient à ce moment libérés de leur asservissement, ils devaient être conscients qu'ils étaient encore assujettis à celui de leur mauvais penchant et aux vanités de ce monde ; ce joug ne leur serait retiré que lorsqu'ils se tiendraient au pied du mont Sinaï, et déclareraient, comme un seul homme : « Nous accomplirons et nous écouterons. » Seulement là, ils vivraient l'expérience de la vraie liberté, conformément à l'enseignement de nos Sages : « Il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah. » (Maximes de nos Pères 6, 2)

Résumé

- Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël d'aller emprunter des objets d'argent et d'or aux Egyptiens. Pourquoi n'a-t-Il pas fait en sorte que les Egyptiens viennent d'eux-mêmes leur donner ces biens ? De même, pourquoi fallait-il que ce soit un emprunt plutôt qu'un don, en dédommagement du dur labeur auquel ils avaient été astreints ?
- L'Eternel n'a pas ordonné aux enfants d'Israël d'exiger ces biens en tant que récompense pour leur travail, parce qu'ils en auraient été incapables, du fait qu'ils craignaient leurs maîtres, les Egyptiens – en dépit de tous les miracles et plaies qui avaient déjà eu lieu. Il leur a alors ordonné d'aller emprunter ces objets, afin de réaliser Sa promesse qu'« ils la quitteront avec de grandes richesses ».

- Il fallait éviter que les Egyptiens ne proposent d'eux-mêmes ces biens au peuple juif, pour que celui-ci ne pense pas les avoir mérités grâce à sa propre force ; c'est pourquoi le Saint béni soit-Il l'a contraint à se donner la peine de faire cette démarche d'emprunt.
- Les enfants d'Israël ont été réellement affranchis de leur condition d'esclave et de la peur qui en résultait, lorsqu'ils assistèrent à la mort de leurs oppresseurs, noyés dans la mer des Joncs. Dieu leur fit alors remarquer : « Ne pensez pas avoir atteint la liberté totale : vous ne deviendrez réellement libres que quand vous accepterez la Torah », car « il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah ».

Le butin de la mer des Joncs en opposition au butin de l'Egypte

« "Fais entendre, s'il te plaît, au peuple le message suivant : que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine des vases d'argent et des vases d'or." Le Seigneur fit trouver grâce à Son peuple aux yeux des Egyptiens ; cet homme, Moïse, était très considéré en Egypte, auprès des serviteurs de Pharaon et du peuple. »

(Exode 11, 2-3)

Explication de Rachi :

« Le terme *na* (littéralement : s'il te plaît) exprime toujours une demande : afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils

seront leurs esclaves et ils les opprimeront" : cela, Dieu l'a réalisé ; mais : "ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses" : cela, Il ne l'a pas réalisé. »

Cette interprétation de nos Maîtres, rapportée par Rachi, soulève plusieurs difficultés.

Tout d'abord, pourquoi cet ordre, dans lequel l'Eternel a promis aux enfants d'Israël qu'ils recevraient des trésors d'or et d'argent et trouveraient simultanément grâce aux yeux des Egyptiens, devait-il être exprimé en termes de demande et de supplications ? Un homme qui permettrait à son prochain de se servir, à son gré, de ses trésors, aurait-il réellement besoin de le supplier pour qu'il l'accepte ?!

Deuxièmement, pourquoi le Saint béni soit-Il n'a-t-Il pas fait en sorte que les Egyptiens fassent don de leurs biens au peuple juif de leur propre initiative ? Ce déroulement des événements aurait été plus honorable pour ce dernier, à la façon dont on donne au pauvre avant qu'il ne soit lui-même contraint de mendier.

Enfin, de nombreux commentateurs posent la question suivante : comment dire que le Maître du monde craignait qu'Abraham conteste Sa façon d'agir, s'Il ne réalisait pas la seconde partie de Sa promesse : « ils la quitteront avec de grandes richesses » ? Abraham était pourtant connu pour sa foi exceptionnelle ; dans ce cas, pourquoi donc soupçonner, à Dieu ne plaise, un manque de foi de sa part ?

Proposons l'explication suivante. Le peuple juif était composé de deux catégories de personnes. La première, celle des justes, pour qui le surplus d'argent n'était pas nécessaire et représentait même un désagrément – comme on le rapporte au sujet de nombreux justes, qui préféraient posséder le moins d'argent possible, afin de ne pas devoir s'occuper de ces affaires, qui les auraient obligés à quitter momentanément leur étude. D'ailleurs, il est écrit à la fin du

livre d'Esther que Mardochée, le juste, était « apprécié par la majorité de ses frères », et nos Maîtres, de mémoire bénie, expliquent (Meguila, 16b) qu'une partie des membres du Sanhédrin avait pris ses distances par rapport à lui, car il n'étudiait plus comme auparavant, du fait qu'il avait pris des fonctions dans la royauté. Bien que ce soient les circonstances qui aient contraint Mardochée à délaisser son étude, pour donner priorité aux affaires publiques du peuple juif, toutefois, une partie de ses collègues lui ont reproché un manque d'assiduité dans l'étude. A plus forte raison, celui qui manque d'assiduité dans son étude, non pas pour s'occuper d'affaires publiques, mais pour gérer ses propres affaires, sera condamnable. Aussi, les justes, qui faisaient partie du peuple juif, n'étaient pas du tout intéressés à recevoir d'argent, au moment de la sortie d'Egypte.

La seconde catégorie de personnes était composée de gens qui aimaient l'argent. Ceux-ci étaient très heureux de pouvoir disposer des trésors de l'Egypte, et ils n'auraient certainement pas eu besoin qu'on les supplie de le faire.

Par conséquent, l'ordre divin était plus particulièrement adressé à la catégorie des justes, qui n'étaient aucunement attirés par la richesse, du fait qu'elle contenait le risque d'un délaissement de l'étude de la Torah et de la pratique des *mitsvot*. Le Saint béni soit-Il dut donc les supplier, afin d'éviter qu'Abraham ne voit uniquement une partie de sa descendance sortir d'Egypte avec de grandes richesses, et ne conteste alors le fait que la seconde partie de la promesse divine ne se soit que partiellement réalisée. Abraham n'aurait pas su que, si cette partie de sa descendance était restée démunie, il se serait agi de justes qui ne désiraient pas cette richesse ; il aurait seulement constaté que la totalité de sa descendance ne serait pas sortie enrichie. C'est pourquoi, l'Eternel supplia les justes de prendre cette richesse et de l'utiliser pour les besoins des *mitsvot*.

Cette démarche répond, du même coup, à notre troisième question : comment Dieu soupçonnait-Il Abraham de contester Ses paroles ? Car si Abraham avait vu une partie de ses descendants quitter l'Egypte les mains vides, il n'aurait pas compris le motif volontaire de ce dénuement, à savoir leur piété, et aurait pu revendiquer la réalisation complète de la promesse divine : « ils la quitteront avec de grandes richesses ».

Nous pouvons ajouter que l'ordre divin était, en réalité, également nécessaire pour la catégorie des personnes avides d'argent. En effet, il existait un risque que ces individus n'utilisent pas ces richesses pour des causes sacrées, et même qu'ils en fassent usage pour des transgressions. C'est la raison pour laquelle l'Eternel a fait en sorte que ce soit par le biais d'une *mitsva* – « Fais entendre, s'il te plaît, au peuple, le message suivant » – que les enfants d'Israël reçurent ces biens, afin qu'ils prennent conscience qu'ils provenaient de Dieu, et qu'en se souvenant de cela, ils ne les utilisent que pour accomplir des *mitsvot*.

Approfondissons encore davantage ce sujet du butin ramené d'Egypte. Le Saint béni soit-Il craignait qu'à l'intérieur de l'argent et de l'or appartenant aux Egyptiens, ne fussent dissimulées les puissances du Mal et l'impureté. A ce propos, la Torah rapporte qu'à la fin de sa vie, notre patriarche Abraham donna des cadeaux aux enfants de Ketoura, puis les renvoya (Genèse 25, 6). Nos Sages expliquent (Sanhédrin, 91a) qu'il leur donna des noms de l'impureté, parce qu'il avait peur que ces noms-là pénètrent, à Dieu ne plaise, dans son foyer, s'attachent à ses nombreux biens et les rendent impurs. C'est pour cette même raison que l'Eternel octroya aux enfants d'Israël les biens des Egyptiens dans le cadre d'une *mitsva*, de sorte que la sainteté de l'accomplissement de cette *mitsva* annule les puissances du Mal et les autres impuretés.

Pourtant, si l'on affirme que le butin d'Egypte avait été sanctifié

et destiné à être exclusivement utilisé pour l'accomplissement de *mitsvot*, comment expliquer que le peuple juif en ait, par la suite, construit un veau d'or (forgé à partir d'or et d'argent) ? Deux explications sont envisageables.

Premièrement, on peut expliquer que c'était le « mélange de peuples » (*Erev Rav*) – qui s'était joint aux enfants d'Israël au moment de la sortie d'Egypte – qui fauta en construisant le veau d'or, du fait que, dès le départ, ces personnes n'avaient pas pris ces biens de l'Egypte avec une bonne intention ; ce sont elles qui incitèrent le peuple juif à s'associer à ce péché. Mais ce dernier n'utilisa, de sa propre initiative, cet argent que pour accomplir des *mitsvot*, comme celle de la construction du Tabernacle.

Il est aussi possible de dire que la pureté du butin de l'Egypte a effectivement été préservée. Quant au veau d'or, il a été construit à partir du butin amassé à la mer des Joncs, qui s'est ainsi transformé en une calamité. En effet, l'attitude des enfants d'Israël différait fondamentalement lors de la prise de ces deux butins. Comme nous l'avons expliqué, l'Eternel donna au butin de l'Egypte la dimension d'une *mitsva*, lui octroyant, par là même, de la sainteté. A l'opposé, la façon dont le butin déposé sur le rivage de la mer a été acquis s'est, dès le départ, présentée comme une accusation contre le peuple juif. En effet, à la fin du passage qui rapporte le chant entonné par celui-ci suite au miracle de la séparation de la mer des Joncs, il est écrit : « Moïse fit partir Israël de la plage des Joncs » (Exode 15, 22), et Rachi de commenter : « Il les a fait partir contre leur gré. Car les Egyptiens avaient paré leurs chevaux d'ornements d'or, d'argent et de pierres précieuses, et les Israélites étaient occupés à les sortir de la mer. Le butin de la mer a été plus grand que le butin de l'Egypte, ainsi qu'il est dit : "Nous te ferons des chaînettes d'or, avec des paillettes d'argent." (Cantique des Cantiques 1, 11) C'est pourquoi, il a été obligé de les faire partir contre leur gré. »

Lorsque les enfants d'Israël ont exprimé une attirance pour l'argent et l'or, en cherchant à récupérer le butin qui s'était déposé sur le rivage de la mer des Joncs – au point que Moïse a dû leur faire quitter cet endroit contre leur gré –, et ceci, alors même qu'ils venaient juste de bénéficier de miracles extraordinaires, ils ont créé une accusation à leur encontre. Comment comprendre qu'après avoir été témoins de révélations divines d'une si grande ampleur, puisqu'ils étaient parvenus au niveau de pouvoir affirmer : « Voici mon Dieu, je vais L'embellir » (Exode 15, 2) – et nos Sages de commenter : « une servante a vu à la mer ce qu'Ezéchiel ben Bouzi, le prophète, n'a lui-même pas perçu » (Mekhilta sur Bechala'h, parachat hachira, 3) – ils se soient ensuite rabaissés en se jetant sur ce butin de la mer ? On se serait attendu à ce qu'ils s'abstiennent d'en prendre possession, ou tout au moins, qu'ils le fassent avec moins d'avidité !

A présent, une nouvelle interrogation surgit : pourquoi l'Eternel a-t-Il donné aux enfants d'Israël un butin dès leur sortie d'Egypte plutôt que de repousser cette opportunité au moment de la séparation de la mer des Joncs, où ils s'empareraient de toute façon du butin des Egyptiens ? Le Saint béni soit-Il pensait certainement qu'après que le peuple juif aurait assisté aux miracles hors du commun de la mer des Joncs, il n'attacherait plus d'importance à l'héritage d'un butin ; aussi, a-t-Il devancé les choses, en leur offrant de telles richesses dès leur sortie d'Egypte. Mais finalement, non seulement les enfants d'Israël ne se retinrent pas de ramasser le butin déposé sur le rivage de la mer, mais en plus, ils s'adonnèrent à cette tâche avec un enthousiasme excessif, au point que Moïse s'est trouvé contraint de les faire quitter l'endroit contre leur gré. Ainsi, au lieu de devenir dignes de louanges pour leur admiration devant les prodiges divins, les enfants d'Israël devinrent blâmables pour l'attirance qu'ils démontrèrent à l'égard de l'argent. En outre,

cette accusation ne fit que renforcer davantage leur attachement à l'impureté égyptienne.

Le verset : « Nous te ferons des chaînettes d'or, avec des paillettes d'argent » (Cantique des Cantiques 1, 11) fait allusion à cette idée. Rachi explique (ibid.) qu'il se réfère à l'opposition existant entre le butin de l'Egypte et celui de la mer. La valeur numérique des dernières lettres de l'expression *nekoudot hakessef* (des paillettes d'argent) équivaut à celle de Lilith (un des noms de l'impureté). Ceci signifie que l'impureté était attachée au butin ramassé par le peuple juif à la mer des Joncs.

Par ailleurs, l'expression « des paillettes d'argent » rappelle l'aspect ambivalent de l'argent. D'un côté, l'argent peut s'attacher aux puissances impures, et détourner ainsi son propriétaire vers le péché, à la façon dont les enfants d'Israël utilisèrent le butin de la mer pour construire le veau d'or. Tel est le sens de l'avertissement du roi Salomon : « Qui aime l'argent, n'en sera jamais rassasié. » (L'Ecclésiaste 5, 9) D'un autre côté, l'argent permet à l'homme d'accomplir de bonnes actions, de soutenir l'étude de la Torah, ou d'accomplir des *mitsvot* – comme la participation à la construction du Tabernacle. C'est d'ailleurs l'usage que fit le peuple juif du butin de l'Egypte, auquel se réfère l'expression « des paillettes d'argent », conformément à l'interprétation de Rachi.

Notons que le terme *nekouda* se traduit littéralement par le mot point ; le point est un signe de forme ronde, qui ressemble au chiffre zéro, allusion supplémentaire à l'idée selon laquelle l'argent peut tout autant s'associer au bien qu'au mal – comme le démontre l'opposition entre le butin de l'Egypte et celui de la mer des Joncs.

Dès lors, nous comprenons pourquoi l'Eternel a ordonné aux enfants d'Israël d'emprunter aux Egyptiens leurs objets précieux, plutôt que de faire en sorte que ces derniers les leur proposent, de leur propre initiative : de peur que les Egyptiens fassent pénétrer les

puissances impures dans ces biens-là. Car le peuple juif se trouvait déjà plongé dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro), et qui sait jusqu'où les puissances impures auraient pu l'entraîner, s'il n'avait pas été protégé par l'accomplissement de cet ordre divin, qui annihila toute trace d'impureté de ces possessions.

Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a utilisé un langage dur – *daber*, parle – pour exprimer un ordre qui était dans l'intérêt du peuple juif. Ceci est comparable à un père, qui ordonne à son fils de manger à satiété d'un certain aliment, ou de boire un certain médicament, afin qu'il guérisse ; il s'adresse à son fils sur un ton autoritaire, bien qu'il soit empli d'amour pour lui. De même, l'Eternel s'est ici adressé aux enfants d'Israël avec une dureté qui provenait de Son amour pour eux : Il désirait tant les préserver du danger que constituait l'attachement des puissances impures à l'argent, qu'Il a octroyé à la prise de ce butin le caractère d'une *mitsva*, de manière à neutraliser, sur ces biens, l'emprise du pouvoir du Mal – emprise qui peut aller jusqu'à expulser l'homme de ce monde et lui faire perdre sa raison.

J'aimerais vous rapporter une anecdote. Une fois, un Juif trouva un plateau fait d'argent pur, qui avait servi à l'idolâtrie. Il conserva très précautionneusement ce bien. Finalement, ce plateau lui porta chance, puisqu'il s'enrichit considérablement. Or, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, perçut, grâce à son esprit saint, que cette richesse avait sa source dans l'idolâtrie. Il se rendit alors auprès de ce Juif, pour lui donner l'ordre de brûler toutes ses possessions, du fait que l'impureté de l'idolâtrie s'y était attachée, que Dieu nous en préserve.

Nous pouvons en retirer un enseignement terrifiant. Il peut arriver qu'un homme cultive son avidité pour l'argent et ressente une très grande attirance pour ses possessions matérielles, puis, que les

puissances impures s'attachent, à Dieu ne plaise, à ses biens. Qui sait alors si tout cet argent ne va pas lui porter malheur ? Par contre, celui qui chérit l'argent du fait qu'il lui permet d'accomplir des *mitsvot* – comme le soutien de la Torah, ou des dons charitables aux érudits et aux pauvres – se trouvera protégé par le mérite de celles-ci, qui empêcheront toute mauvaise influence de s'attacher à son argent.

Il est probable que le Saint béni soit-Il nous ait ordonné de prélever la dîme de nos revenus et de nous montrer généreux dans nos dons charitables, justement dans le but d'allouer à l'argent un caractère essentiellement saint, de par les *mitsvot* qui lui sont liées, de sorte que les puissances impures ne puissent pas s'y attacher. Cependant, celui qui occupe son temps à amasser le plus d'argent possible dans le but d'en jouir, et qui, de plus, repousse les opportunités qui lui sont offertes de donner l'aumône, verra, sans aucun doute, sa richesse lui porter malheur.

Résumé

- Pourquoi l'ordre divin aux enfants d'Israël de prendre le butin de l'Egypte a-t-il été exprimé dans un langage de demande et de supplication, alors qu'il s'agissait-là d'une faveur ? Pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas fait en sorte que les Egyptiens viennent eux-mêmes offrir une partie de leurs biens au peuple juif, pour qui cette démarche aurait été plus honorable ? Enfin, comment soupçonner, de la part d'Abraham, un manque de foi en la promesse divine ?

- Le peuple juif était composé de deux catégories de personnes : les justes, qui abhorraient l'argent, et le reste du peuple, qui l'aimait. Pour ces deux types d'individus, un ordre de Dieu était nécessaire : pour les premiers, parce qu'ils avaient l'habitude de repousser l'argent ; pour les seconds, afin de les avertir qu'ils devaient prendre ces biens en tant que *mitsva*. L'Eternel craignait que si Abraham voyait ces justes quitter

l'Egypte les mains vides, il n'en comprenne pas la raison, et proteste à cause de la réalisation partielle de la promesse divine.

- Le Saint béni soit-Il a fait de la prise du butin d'Egypte une *mitsva*, pour deux raisons. Premièrement, afin que les enfants d'Israël n'utilisent ces biens que pour la bonne cause, en ayant conscience qu'ils proviennent de Dieu. Deuxièmement, dans le but de retirer de ces biens les puissances impures qui leur étaient attachées.
- Le veau d'or a été construit soit avec l'argent du *Erev Rav*, soit avec celui du butin de la mer des Joncs, au sujet duquel on a accusé le peuple juif de s'être emparé avec trop d'empressement – au point que Moïse a dû leur faire quitter cet endroit de force.
- Le verset : « Nous te ferons des chaînettes d'or, avec des paillettes d'argent » fait référence au butin de l'Egypte et à celui de la mer des Joncs. Les dernières lettres de l'expression *nekoudat hakessef* ont la même valeur numérique que le nom Lilith, allusion à l'impureté qui était attachée à ce dernier butin.
- « Fais entendre, s'il te plaît » exprime un langage dur, mais qui provient de l'amour, à l'image d'un père qui ordonne à son fils, sur un ton autoritaire, de manger d'un certain aliment ou d'avaler un médicament.
- Une fois, Rabbi Yochiyahou Pinto donna l'ordre à un homme fortuné, qui s'était enrichi grâce à un objet servant à l'idolâtrie, de brûler tous ses biens, afin de ne pas s'attacher aux puissances impures qui s'étaient liées à ces possessions.
- Moralité : l'homme qui utilise son argent pour accomplir des *mitsvot*, est épargné de l'emprise des puissances impures, alors que celui qui ne l'utilise que pour satisfaire son avidité personnelle, risque, à Dieu ne plaise, de voir son argent lui porter malheur.

La promesse divine de protection contre toute mauvaise influence en Egypte

« Fais entendre, s'il te plaît, au peuple le message suivant : que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine des vases d'argent et des vases d'or. »

(Exode 11, 2)

Explication de Rachi :

« Le terme *na* (littéralement : s'il te plaît) exprime toujours une demande : afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront" : cela, Dieu l'a réalisé ; mais : "ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses" : cela, Il ne l'a pas réalisé. »

Le Saint béni soit-Il a ordonné au peuple juif : « Que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine (…) » ; pourtant, les Egyptiens étaient-ils les amis des Israélites ? En outre, les enfants d'Israël s'étaient beaucoup enrichis durant toute l'année où les plaies avaient frappé l'Egypte. Nos Maîtres rapportent en effet (Exode Rabba 9, 10) que lors de la plaie du sang, les Egyptiens étaient contraints de leur acheter de l'eau, parce que partout où ils puisaient, l'eau se transformait en sang. Une troisième interrogation se pose : le Maître du monde, qui connaît l'avenir, savait donc que le peuple juif récupérerait les fabuleux trésors emportés par les Egyptiens, qui se noieraient dans la mer des Joncs ; dès lors, pourquoi lui a-t-Il ordonné ici d'emprunter des objets d'or et d'argent ? Enfin, comment expliquer les appréhensions de l'Eternel

au sujet d'une revendication éventuelle de la part d'Abraham : « afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas (…) » (Berakhot, 9a) ? En effet, la Torah rapporte qu'Abraham aurait pu, à maintes reprises, contester les voies divines, mais s'en est abstenu. Par exemple, lorsque le Saint béni soit-Il lui a ordonné de sacrifier son fils Isaac, il aurait pu protester en disant : « Tu m'as pourtant promis : "Tu auras une descendance par Isaac" (Genèse 21, 12), aussi comment peux-Tu m'ordonner à présent de le sacrifier ? » Or, Abraham ne réagit pas ainsi, donc, pourquoi y aurait-il, juste ici, matière à craindre qu'il conteste les voies divines ?

Proposons l'explication suivante. Un très grand miracle eut lieu le *Chabbat Hagadol*[10], où les enfants d'Israël reçurent l'ordre de prendre un agneau pour l'offrir en sacrifice pascal : les Egyptiens assistèrent à ce spectacle, virent, en grinçant des dents, leur divinité capturée en vue d'un sacrifice, mais ne réagirent d'aucune manière, comme le rapportent nos Maîtres (Pessikta de Rav Cahana 5, 17 ; Exode Rabba 16, 3 ; Tour, Ora'h 'Haïm, 430). Ceci signifie qu'à partir de ce moment, les Egyptiens comprirent que Pharaon les avait trompés ; ils réalisèrent que l'issue était inéluctable et que l'Egypte allait bientôt être frappée d'un coup redoutable. Pris de terreur, ils cherchèrent alors à se rapprocher du peuple juif, et à devenir leurs "amis". Aussi, même si les enfants d'Israël s'étaient déjà enrichis au moment de la plaie du sang et qu'ils allaient également hériter du butin considérable de la mer des Joncs, l'Eternel ne voulait pas qu'ils se plaignent plus tard de n'avoir acquis leurs richesses que sur le mode de la "trouvaille", sans avoir bénéficié d'un don direct de Dieu. C'est pourquoi, Il leur donna le butin de l'Egypte, avant même qu'ils ne quittent ce pays, en leur faisant trouver grâce aux

---

10. Chabbat précédant la sortie d'Egypte. De nos jours, Chabbat précédant la fête de Pessa'h.

yeux des Egyptiens.

Quant à notre patriarche Abraham, il est évident qu'il ne contesterait pas les voies divines, mais il craignait que ses descendants ne subissent la mauvaise influence des Egyptiens, suite à la faveur qu'ils trouveraient auprès d'eux. Comme nous l'avons expliqué, les Egyptiens, qui prirent conscience du malheur que l'avenir leur réservait, commencèrent à se rapprocher du peuple juif. Or, Abraham aurait préféré que ses descendants ne prennent rien de ce qui appartenait aux Egyptiens, afin de ne pas entrer en contact avec eux. Tel est le sens de l'interprétation rapportée par Rachi : « Afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront" : cela, Dieu l'a réalisé ; mais : "ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses" : cela, Il ne l'a pas réalisé. » Autrement dit, Abraham appréhendait que ses descendants quittent l'Egypte avec des richesses matérielles, certes, mais qu'ils héritent, en même temps, d'une influence spirituelle néfaste – à cause du danger que représentait une trop grande proximité des Egyptiens, desquels ils risquaient d'apprendre de mauvais comportements, à Dieu ne plaise.

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que cette attitude d'Abraham face aux mauvaises influences extérieures se retrouve à plusieurs reprises. Ainsi, il s'est éloigné de son neveu Loth, afin que ses élèves n'apprennent pas de ses défauts. De même, lorsque Sarah lui a dit de chasser sa servante Agar, son intention était d'éviter la mauvaise influence d'Ismaël sur Isaac, influence qu'elle redoutait ; Abraham a suivi ce conseil. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nos Sages nous ont interdit de consommer un plat cuit par un non-juif, et qu'ils ont institué l'interdiction de vin consacré[11] (aux

---

11. De nos jours, interdiction de consommer du vin produit par un non-juif, ou même avec lequel ce dernier est entré en contact – serait-ce le plus minime.

idoles) – cf. Avoda Zara 35b et Rachi ad loc. ; Chabbat 17b. De fait, nous pouvons constater que les Egyptiens – surnommés *Erev Rav* – qui s'étaient rapprochés du peuple juif et convertis, ont bel et bien exercé une mauvaise influence sur les enfants d'Israël, puisqu'ils les ont incités à construire le veau d'or. Telles étaient les appréhensions d'Abraham. Il est possible que les enfants d'Israël, eux-mêmes, craignaient également de s'approcher des Egyptiens, et c'est pourquoi, l'Eternel a dit à Moïse : « Parle, Je te prie, aux oreilles du peuple », c'est-à-dire, dis-leur qu'ils n'appréhendent pas de demander ces objets aux Egyptiens, de peur de subir une influence néfaste, car J'empêcherai tout rapprochement entre eux et les Egyptiens.

Lorsque, dans le ciel, Abraham a vu que le Tout-Puissant avait protégé ses descendants, en empêchant les Egyptiens d'exercer leur mauvaise influence sur eux, il s'est réjoui, car : « Au milieu de la colère, Tu te souviendras de la clémence. » (Habacuc 3, 2) En effet, en dépit du fait que les enfants d'Israël étaient tombés dans le quarante-neuvième degré d'impureté, l'Eternel les a pris en pitié, en empêchant les Egyptiens de se lier à eux. Par conséquent, si le Saint béni soit-Il avait accompli cette promesse, il était certain qu'Il réaliserait également les autres, notamment celle de les faire hériter de la Terre Sainte.

Nous comprenons, à présent, le sens de l'ordre divin, adressé aux enfants d'Israël. Dieu leur a ordonné de demander aux Egyptiens des objets d'or et d'argent, tout en les rassurant quant aux conséquences d'un tel rapprochement. Car l'amitié des Egyptiens était sans fondement, et l'Eternel allait protéger Ses enfants de toute mauvaise influence en provenance de ces derniers, devenus leurs "amis", en leur octroyant un « fil de grâce ».

Le fil de grâce et de sainteté : une protection constante pour les enfants d'Israël contre l'influence égyptienne

La Torah poursuit en expliquant pourquoi les enfants d'Israël n'avaient pas lieu d'avoir peur : « Le Seigneur fit trouver grâce à Son peuple aux yeux des Egyptiens. » (Exode 11, 3) Ceci signifie qu'Il l'entoura d'un fil de grâce et de charité, ce qui le préserva du risque d'une proximité excessive des Egyptiens. En effet, lorsque les Egyptiens constatèrent que les enfants d'Israël étaient entourés de ce fil de grâce, c'est-à-dire de sainteté, ils prirent peur et se retinrent de leur parler de vulgarités et d'idolâtrie. Ce fil de grâce est celui auquel fait allusion le verset : « Tous les peuples de la terre verront que le Nom de l'Eternel est associé au tien, et ils te redouteront. » (Deutéronome 28, 10) Nos Maîtres affirment (Exode Rabba 18, 10) que de nombreux Egyptiens se sont convertis à ce moment-là. Dès lors, nous comprenons mieux le sens de la suite du verset : « Cet homme, Moïse, était très considéré en Egypte, auprès des serviteurs de Pharaon et du peuple » : un fil de grâce, qui découlait de la sainteté, entourait continuellement Moïse, et, à travers lui, tout le peuple juif. De même, nos Sages expliquent (Meguila, 13a) que lorsque Esther s'est présentée au roi Assuérus, le Saint béni soit-Il l'a enveloppée d'un fil de grâce, et elle a ainsi immédiatement trouvé la faveur du roi. Ils affirment également ('Haguiga, 12b) que « lorsqu'un homme étudie la Torah la nuit, un fil de bonté l'entoure ensuite durant toute la journée ». C'est donc ce fil de grâce, qui entourait les enfants d'Israël, qui empêcha les Egyptiens d'exercer une influence néfaste sur eux.

Par la suite, il est écrit : « Quant aux enfants d'Israël, pas un chien ne remuera la langue » (Exode 11, 7) ; nous pouvons expliquer le mot chien comme étant une allusion aux puissances impures, désignées ainsi. En effet, le peuple égyptien était caractérisé par une considérable impureté, et nos Maîtres, de mémoire bénie, d'affirmer

(Kidouchin, 49b) : « Dix mesures de sorcellerie sont descendues dans le monde ; l'Egypte en a récupérées neuf, tandis qu'une s'est dispersée dans le reste du monde. » Le pays d'Egypte est surnommé « la nudité de la terre » ; même un homme qui n'avait jamais vu de femme de sa vie, y était pénétré par des pensées impures, tant l'atmosphère environnante était immonde. Il aurait semblé naturel que les enfants d'Israël aient, eux aussi, subi l'influence impure de « ces chiens insolents » qui représentent les puissances impures ; or, le verset souligne, au contraire, que « pas un chien ne remuera la langue », c'est-à-dire, que ces puissances impures se sont soumises au peuple juif, et que, par conséquent, les Egyptiens ont également eu peur de lui.

Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah a jugé nécessaire de préciser que le Saint béni soit-Il a protégé les enfants d'Israël des chiens. En effet, lors de la plaie des bêtes féroces, Il les a sauvés d'animaux beaucoup plus dangereux, donc il était évident qu'ils n'avaient pas non plus à redouter des chiens ! Ceci prouve bien que le verset fait référence aux « chiens insolents », autrement dit aux puissances impures, de l'attaque desquelles l'Eternel a sauvé Son peuple.

Nous pouvons en retirer une leçon : seul l'homme qui craint Dieu et qui est empli de Torah, peut être assuré qu'Il lui viendra en aide et l'empêchera de déchoir spirituellement. Par exemple, il peut arriver qu'on voyage en bus ou qu'on doive se rendre à un certain endroit, où l'on risque d'être influencé par son entourage ; l'Eternel nous aidera alors et nous évitera de succomber sous cette mauvaise influence. La grâce qui accompagnait les enfants d'Israël était un cadeau du Ciel. En effet, étant donné qu'ils n'avaient pas encore reçu la Torah et étaient encore asservis à l'Egypte, ils avaient donc besoin d'une aide divine. Plus tard, lorsqu'ils reçurent la Torah, c'est ce pouvoir qui leur permit d'entrer en terre de Canaan, car la

Torah protège et sauve l'homme (Sota, 21a) ; à ce moment-là, c'est la Torah, qui déploie son fil de grâce sur l'homme, qui les a préservés de l'influence des Cananéens.

« Pessa'h » : un enseignement-clé pour le service divin

Il est écrit : « Vous direz : "C'est le sacrifice pascal en l'honneur de l'Eternel, qui a passé par-dessus les demeures des Israélites." » (Exode 12, 27) Comme nous le savons, la fête de Pessa'h porte deux noms : d'une part, « Pessa'h », d'autre part, la « fête des Azymes ». Si l'on réfléchit, il aurait semblé plus logique de nommer cette fête par cette seconde appellation, puisqu'elle évoque les *matsot* que nous consommons durant toute la fête, alors que la première est un rappel du sacrifice pascal, qui était apporté dans la demi-journée précédant la fête.

Mais le nom « Pessa'h » nous transmet en réalité une idée très profonde. Littéralement, il signifie sauter, rappelant le fait que le Saint béni soit-Il a sauté au-dessus des maisons des enfants d'Israël. Autrement dit, Il a protégé Ses enfants des puissances impures, qui ont également sauté au-dessus de ces derniers. De plus, les Egyptiens ont, en quelque sorte, eux aussi, "sauté", puisqu'ils n'ont pas osé réagir. Il en résulte donc que tous ont sauté au-dessus du peuple juif. Quant à l'homme, il doit apprendre à sauter au-dessus des transgressions. De même que le Maître du monde a passé outre les péchés des enfants d'Israël et s'est attaché à eux, de même l'homme doit ignorer une transgression qui se présente à lui et accomplir, à la place, une *mitsva*.

Le nom « Pessa'h » peut également constituer une allusion au fait que, par le mérite des *mitsvot* que les enfants d'Israël se sont engagés à pratiquer – la circoncision et le sacrifice pascal – l'Eternel a sauté au-dessus de leurs demeures.

Les *Poskim*[12] mentionnent (Choul'han Aroukh 429, 1) l'habitude de donner *Kim'ha Depiss'ha* avant la fête de Pessa'h. Le mot *kéma'h*, farine, composé des mêmes lettres que le mot *mika'h*, fait référence à la Torah, au sujet de laquelle il est dit : « Car Je vous donne une bonne doctrine (*léka'h*) : n'abandonnez pas Ma Torah. » (Proverbes 4, 2) L'homme qui désire étudier la Torah et accomplir les *mitsvot*, doit sauter au-dessus des transgressions. Ainsi donc, la *Kim'ha Depiss'ha*, que nous donnons avant Pessa'h, constitue une allusion, d'une part aux *mitsvot* de l'homme envers son prochain – soutien matériel apporté au pauvre – d'autre part à la Torah, qui ne peut être acquise par l'homme que s'il saute au-dessus des transgressions. Ces deux approches combinées, à savoir, la solidarité, l'entraide, et l'étude de la Torah, procurent à l'homme le mérite de se rapprocher de son Créateur.

Les péchés de l'homme : une barrière à ses prières et ses bonnes actions

Le saint Rav Elimélekh de Lizensk, que son mérite nous protège, écrit, dans son ouvrage « Noam Elimélekh » (Likoutei Chochana, « Vayassev 'Hizkiyahou »), que lorsqu'un homme s'apprête à prier, il doit préalablement veiller à se repentir, afin d'éviter que ses mauvaises actions n'empêchent ses prières de monter au ciel. Parfois, il peut arriver qu'on lise des centaines de fois la même explication, sans parvenir à en saisir réellement le sens profond ; c'est impressionnant…

Grâce à Dieu, un incident qui m'est arrivé m'a enfin permis de comprendre la profondeur de cette réflexion. Une fois, je me trouvais à l'aéroport, en train de faire la queue pour me présenter au guichet. Au départ, la queue était courte, puis, en quelques

---

12. Auteurs de décisions halakhiques (relatives à la loi juive).

minutes, elle devint très longue. Je suggérai alors à la personne qui m'accompagnait : « N'est-ce pas que nous voyageons en classe "affaires" ? Pourquoi ne sauterions-nous pas toute cette queue pour arriver directement au but ? » Il observa un instant et m'expliqua : « Il y a là-bas une femme qui a perdu son billet ; elle est en train de le chercher et c'est ce qui retarde tout le monde. » A cet instant, je compris : « Tu vois, lui répondis-je, il suffit d'une seule petite transgression, comme une médisance a priori anodine, pour bloquer toutes les bonnes actions que nous avons accomplies et empêcher nos prières de monter au ciel ! » Par conséquent, l'homme doit constamment procéder à un examen de conscience pour s'assurer qu'il s'est repenti de façon complète. Il lui incombe aussi de veiller à ne pas abîmer son cœur, ses pensées ou ses actes. Il est si affligeant de penser que la querelle empêche les *mitsvot* et les prières de monter au ciel !

Un Rav qui, pendant trois mois, était brouillé avec sa femme, a pris la décision de ne pas recevoir le public pour le bénir, ni de donner cours durant cette période. Le choix de ce comportement s'explique par le fait que lorsque qu'on se trouve dans de mauvaises dispositions, on n'est plus en mesure de bénir autrui. Or, le repentir et les bonnes actions constituent le remède miracle pour surmonter tous ces obstacles. Lorsqu'un homme s'efforce de "sauter" au-dessus de ses péchés, il peut être assuré que les puissances impures passeront au-dessus de lui et ne l'attaqueront pas, car la Torah lui tiendra lieu de protection. C'est cette idée que le nom de « Pessa'h », donné à cette fête, vient nous rappeler, celle de toujours chercher à s'éloigner des transgressions.

Résumé

♦ « Fais entendre, s'il te plaît, au peuple, le message suivant : que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine » ; ce verset soulève plusieurs questions. Tout d'abord, les Egyptiens étaient-ils réellement

les amis des Israélites ? De plus, en quoi était-il nécessaire de leur ordonner ici de s'emparer du butin de l'Egypte, alors qu'ils allaient bientôt hériter de celui de la mer des Joncs, qui était bien plus considérable ? Enfin, que signifie l'interprétation de Rachi : « Afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront", cela Dieu l'a réalisé. Mais : "ensuite ils sortiront avec de grandes richesses", cela Il ne l'a pas réalisé » ? Comment soupçonner Abraham de se plaindre à ce sujet, alors qu'il ne l'a jamais fait, malgré toutes les opportunités qui s'étaient présentées à lui – notamment lors de la *Akéda* [13] ?

- Au moment de la sortie d'Egypte, la situation a changé : les Egyptiens ont pris conscience du malheur qui les attendait, ont eu peur des enfants d'Israël, et ont commencé à se convertir au judaïsme. C'est cette appréhension qui animait Abraham, à savoir que sa descendance ne subisse l'influence néfaste des Egyptiens, qui désiraient se rapprocher d'eux. Telle est d'ailleurs la raison de toutes les barrières que nos Sages ont instituées entre nous et les non-juifs. L'Eternel rassura les enfants d'Israël en leur disant qu'ils n'avaient rien à craindre, du fait qu'Il déploierait sur eux un fil de grâce protecteur – Esther bénéficiera de ce même fil de grâce, et on affirme qu'un érudit qui étudie la nuit, bénéficie aussi d'un fil de grâce la journée suivante. Ce fil de grâce, ou de sainteté, suscitait la peur de tous ceux qui entouraient les enfants d'Israël et cherchaient à les faire fauter.

- Lorsque le peuple juif sortit d'Egypte, il est écrit que « pas un chien ne remuera la langue », allusion aux puissances impures qui sont surnommées « chiens insolents ». Moralité : celui qui craint réellement

---

13. Littéralement : ligotage. Dernière des dix épreuves par lesquelles l'Eternel désirait tester la foi d'Abraham. L'ordre divin consistait à sacrifier Isaac qui, une fois l'inébranlable foi de son père prouvée, fut remplacé par un bélier, offert en sacrifice.

Dieu, bénéficiera d'une assistance divine dans n'importe quelle situation, et sera préservé d'une décadence spirituelle.

- La fête de Pessa'h possède deux noms : Pessa'h et la fête des Azymes. Nous consommons les *matsot* pendant sept jours, alors que le sacrifice pascal n'était consommé que le premier jour et qu'on y procédait une demi-journée avant la fête elle-même ; cependant, le nom « Pessa'h » est porteur d'un message édifiant pour toutes les générations : de la même façon que les puissances impures, les Egyptiens et Pharaon ont "sauté" au-dessus de nous et que l'Eternel a passé outre nos péchés pour se rapprocher de nous, de même, nous devons sauter au-dessus des transgressions, afin de nous attacher à Lui. « Pessa'h » rappelle aussi les deux *mitsvot* – sacrifice pascal et circoncision – grâce auxquelles le peuple juif fut libéré d'Egypte.
- « *Kim'ha Depiss'ha* » fait aussi allusion à cette idée : *kéma'h* est composé des mêmes lettres que *mika'h*, qui fait référence à la Torah. Autrement dit, nous devons sauter au-dessus des transgressions et nous attacher à la Torah et aux *mitsvot*. *Kéma'h* rappelle aussi notre obligation de donner la charité aux pauvres et d'aider notre prochain, qui correspond à l'une des acquisitions de la Torah.
- Rabbi Elimélekh de Lizensk affirme qu'avant de prier, on doit se repentir. Nous en déduisons que nos péchés créent un écran, qui empêche nos *mitsvot* et nos prières d'atteindre le ciel, que Dieu nous en préserve ; à l'inverse, le repentir et les bonnes actions ouvrent les portes du ciel et permettent aux *mitsvot* et aux prières d'y accéder.

Une *mitsva* en entraîne une autre

« Parlez à toute l'assemblée d'Israël en disant : "Au dixième jour de ce mois, que chacun se procure un agneau par maison paternelle, un agneau par maison." »

(Exode 12, 3)

Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël d'apporter un agneau en sacrifice. Car, en sacrifiant la divinité des Egyptiens devant leurs yeux et en l'offrant en sacrifice à l'Eternel, ils allaient démontrer qu'ils ne considéraient pas cet animal comme une divinité (Exode Rabba 16, 2 ; Tour, Ora'h 'Haïm, 430). Si l'on réfléchit, la *mitsva* du sacrifice pascal exigeait de la part du peuple juif un dévouement exceptionnel. En effet, quatre jours avant le sacrifice lui-même, le Créateur leur a ordonné d'attacher l'agneau au pied de leur lit et de s'assurer qu'il n'avait aucun défaut (qui l'aurait rendu impropre au sacrifice). Il semble évident qu'au moment où les Egyptiens virent les Israélites sur le point de sacrifier l'animal qu'ils adoraient, ils s'emplirent de fureur. Or, les enfants d'Israël n'appréhendèrent pas la réaction des Egyptiens, se plièrent à l'ordre divin, et l'accomplirent avec dévouement (cf. Exode Rabba 16, 3).

La deuxième année après la sortie d'Egypte, le peuple juif a également apporté le sacrifice pascal. Plusieurs personnes se sont alors rendues auprès de Moïse pour lui faire part de leur déception d'avoir manqué à l'accomplissement de cette *mitsva*, du fait qu'elles étaient, à ce moment-là, impures (par le contact d'un mort) ; se sentant ainsi défavorisées, elles lui ont demandé de consulter l'Eternel sur ce problème. Lorsque Moïse a constaté la réelle volonté de ces individus d'accomplir la parole divine, il a demandé au

Tout-Puissant ce qu'il était possible de faire en leur faveur, et Il lui a répondu qu'une seconde opportunité d'apporter le sacrifice pascal leur serait offerte, un mois après la fête de Pessa'h, c'est-à-dire le quatorze Iyar, comme le souligne le verset : « C'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils le feront ; ils le mangeront avec des azymes et des herbes amères. » (Nombres 9, 11)

Il est intéressant de remarquer que, non seulement ces personnes ont eu le mérite de pouvoir célébrer Pessa'h conformément à la loi et d'apporter le sacrifice pascal, mais que, en plus, ce sont elles qui ont été à l'origine de cette *mitsva* de la Torah, puisque, comme nous l'avons expliqué, le Saint béni soit-Il a ajouté la *mitsva* de « Pessa'h *chéni* » lorsqu'Il a constaté leur désir ardent d'accomplir Sa parole. Nous pouvons en retirer une leçon de morale concernant l'importance d'exprimer notre désir et notre volonté d'observer les *mitsvot* de l'Eternel. En outre, il existe un célèbre principe selon lequel « une *mitsva* entraîne une autre *mitsva* » (Maximes de nos Pères 4, 2). En d'autres termes, celui qui accomplit une *mitsva* avec entrain et enthousiasme, aura par la suite l'opportunité, offerte par le Saint béni soit-Il, d'accomplir une autre *mitsva*, ce qui augmentera encore ses mérites. Plus un homme exprime son désir d'accomplir la parole divine et de respecter les *mitsvot*, plus l'Eternel le préservera du péché et multipliera en sa faveur les occasions d'accomplir des *mitsvot*.

Par contre, quand un homme transgresse la parole divine avec arrogance et ne ressent pas le moindre regret d'avoir ignoré les *mitsvot* de la Torah, Dieu ne lui accorde ni bénédiction, ni protection. En outre, plus il faute, et plus le Tout-Puissant lui donnera de nouvelles occasions de fauter, au point que sa journée ne sera remplie que de transgressions.

Par ailleurs, il existe un autre principe selon lequel « le Saint béni

soit-Il assimile une bonne intention à une bonne action » (Kidouchin, 40a). Par conséquent, si un homme a voulu accomplir une certaine *mitsva*, mais que, pour une raison ou pour une autre, il n'a pas été en mesure de la réaliser, l'Eternel considérera comme s'il avait effectivement accompli cette *mitsva*, et, en plus de cela, lui offrira l'opportunité d'en accomplir une nouvelle, en vertu du premier principe mentionné – « une *mitsva* entraîne une autre *mitsva* ». La majorité des gens sont prêts à certifier qu'ils ressentent une très grande volonté de se plier à la parole divine, mais que les soucis de la vie quotidienne les en empêchent. Si l'on désire vérifier à quel point cette impression est vraie, il nous suffit de procéder à un petit examen de conscience, au cours duquel on se demandera si cette volonté d'accomplir les *mitsvot* de l'Eternel représente réellement une priorité pour nous, au point que nous serions prêts à fournir tous les efforts possibles pour y parvenir, ou s'il ne s'agit que d'une simple aspiration, identique à toutes celles que nous éprouvons pour les affaires séculières.

Illustrons cette idée par un exemple. Un homme achète un billet de loto, et va le remplir à son domicile. De retour au guichet de vente, il constate qu'il est déjà fermé. Il est quelque peu déçu. Le lendemain, il apprend que le numéro gagnant correspond exactement à celui qu'il avait écrit sur son billet ; cette fois, c'est une déception sans borne qui s'empare de lui. « Quelle terrible perte ! », se dit-il. Ainsi, lorsqu'un homme manque l'opportunité d'accomplir une *mitsva*, il analysera s'il est plutôt triste comme cet homme au moment où il a vu le guichet fermé, ou comme à l'instant où il a constaté que le numéro gagnant était identique à celui écrit sur son billet, resté à la maison…

Cependant, cet exemple est peut-être un peu dur, car l'homme est naturellement attiré par le matérialisme, et seule une élite

d'individus exceptionnels ressentent une réelle tristesse, lorsqu'ils n'ont pas été en mesure d'accomplir une certaine *mitsva*, à laquelle ils avaient aspiré de toute leur âme. Toutefois, il est à la portée de tout homme de s'habituer à réfléchir à la valeur des *mitsvot* et à la récompense inestimable qu'elles lui réservent ; de cette façon, il renforcera son désir de les accomplir, et sera prêt à le faire, même au prix de nombreux efforts et d'un grand dévouement. Or, il existe une promesse explicite selon laquelle, plus un homme s'investit dans l'accomplissement des *mitsvot*, plus le Saint béni soit-Il lui offrira de nouvelles occasions d'en réaliser, au point qu'il sera, par la suite, uniquement occupé à l'accomplissement des *mitsvot*.

Nous pouvons associer le principe : « une *mitsva* entraîne une autre *mitsva* » à l'image d'une chaîne, formée de nombreux anneaux. Tant que les anneaux sont attachés les uns aux autres, la chaîne tient et demeure une chaîne à part entière. Mais, dès l'instant où un anneau se détache de sa place, la chaîne à laquelle il était attaché n'en est plus une à proprement parler. Ainsi, chaque *mitsva* est semblable à un anneau d'une chaîne, qui est lié, de part et d'autre, à deux autres anneaux. De plus, de même qu'il n'y a ni début ni fin à une chaîne, de même, il n'existe pas de fin à l'accomplissement des *mitsvot*, puisque chaque *mitsva* en entraîne une autre, à l'infini. Si, à Dieu ne plaise, une *mitsva* venait à se détacher de notre chaîne de *mitsvot*, c'est toute notre chaîne qui perdrait de sa valeur.

Résumé

- Le sacrifice pascal est le symbole d'un service divin accompli avec dévouement, car une grande mesure d'abnégation était exigée des enfants d'Israël lorsqu'ils durent accomplir cette *mitsva* en Egypte. La deuxième année après la sortie d'Egypte, un groupe d'individus impurs, n'ayant pas pu accomplir cette *mitsva*, s'est présenté à Moïse,

pour exprimer son regret d'avoir eu cet empêchement. Leur désir d'accomplir la volonté divine fut récompensé : ils méritèrent de pouvoir apporter le sacrifice pascal un mois plus tard, et plus encore, la *mitsva* de Pessa'h *chéni* a été instituée, suite à leur démarche.

- Plus un homme exprime le désir d'accomplir les *mitsvot*, plus le Saint béni soit-Il lui en donne l'opportunité. Par contre, à un homme qui exprime sa satisfaction de commettre des transgressions, Dieu présente de nouvelles occasions de faire des *avérot*. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres : « Une *mitsva* entraîne une autre *mitsva*, et une *avéra* entraîne une autre *avéra*. »
- L'Eternel considère une bonne intention comme un bon acte ; aussi, si quelqu'un exprime un désir ardent pour une *mitsva*, mais qu'il n'a pas eu l'occasion de la réaliser, ce sera comme s'il l'avait effectivement accomplie, et d'autres *mitsvot* se présenteront à lui. L'homme doit évaluer, en toute honnêteté, s'il est réellement animé d'un désir pur d'accomplir les *mitsvot* du Créateur, ou s'il ne s'agit que d'une volonté banale, semblable à tous ses autres désirs.
- Le principe selon lequel « une *mitsva* entraîne une autre *mitsva* » est assimilable à l'image d'une chaîne, composée de nombreux anneaux, liés les uns aux autres : ainsi, les *mitsvot* sont indissolublement liées, et elles n'ont ni début, ni fin – ce qui nous permet, infiniment, de progresser dans la sainteté.

La *mitsva* de bénir la nouvelle lune

« Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année. »

(Exode 12, 2)

Explication de Rachi :

« Ce mois-ci » : « Dieu lui a montré la lune au moment de son renouvellement, et lui a dit : "Quand la lune se renouvelle, ce sera pour toi *Roch 'Hodech*, le commencement du mois." »

Les enfants d'Israël ont reçu l'ordre de bénir la nouvelle lune, alors qu'ils se trouvaient encore en Egypte ; pourquoi était-il nécessaire qu'ils accomplissent cette *mitsva* en terre d'Egypte ? De manière plus générale, en quoi réside l'importance de cette *mitsva* pour qu'elle ait été choisie comme l'une des premières *mitsvot* prescrites au peuple juif ?

Proposons l'explication suivante. La seule créature sur laquelle nous pouvons déceler, de façon sensible, le renouvellement, est la lune, qui se renouvelle chaque mois. Durant les six jours de la Création, le Saint béni soit-Il créa un monde parfait, dépourvu de tout péché. Puis, lorsque Adam fauta en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, il porta atteinte à cette faculté de renouvellement, atteinte qui accompagnera le peuple juif tout au long des générations. Dans Sa grande Miséricorde, le Saint béni soit-Il voulut pardonner ce péché à Son peuple, et c'est pourquoi, Il lui prescrivit la *mitsva* de bénir chaque mois la nouvelle lune. Car chaque fois que les enfants d'Israël prononcent la bénédiction sur la nouvelle lune, ils en viennent à renouveler également leur propre

âme et à la purifier de la souillure provoquée par le péché d'Adam.

Ainsi donc, cette *mitsva* a été donnée aux enfants d'Israël, tandis qu'ils se trouvaient encore en Egypte, car elle détient le pouvoir de renouveler l'âme et de la nettoyer de toutes ses impuretés, ce qui était alors nécessaire, étant donné qu'ils étaient plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro). De plus, du fait qu'ils se trouvaient dans cet extrême degré d'impureté, il fallait qu'ils lèvent leur tête en direction du ciel, afin de se rappeler : « Qui a créé ceux-là » (Isaïe 40, 26) ; d'où une raison supplémentaire à l'accomplissement de cette *mitsva*, à ce moment-là.

Le jour de *Roch 'Hodech* est propice au pardon des fautes, car le Saint béni soit-Il l'assimile aux six jours de la Création, durant lesquels le monde était encore nouveau et dépourvu de tout péché. C'est la raison pour laquelle le peuple juif recevra plus tard la *mitsva* d'apporter à *Roch 'Hodech* un bouc en sacrifice expiatoire. Sur le mode allusif, nous pouvons remarquer que le mot *séïr* (bouc) est composé des mêmes lettres que le mot *racha* (méchant) ; d'autre part, le bouc apporté en sacrifice fait allusion à la géhenne, si l'on s'en tient au verset : « l'effronté (*az panim*) ira à la géhenne » (Maximes de nos Pères 5, 20). Autrement dit, le bouc apporté en sacrifice expiatoire avait pour but d'expier les péchés des méchants, les sauvant ainsi de la géhenne.

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Pessa'him, 54a) qu'avant même de créer le monde, Dieu créa le repentir, parce qu'Il savait que, sans cela, le monde ne pourrait se maintenir. A ce sujet, nous pouvons nous demander pourquoi l'Eternel n'a pas empêché le peuple juif de commettre la faute du veau d'or. En effet, le fait que les enfants d'Israël sont tombés du niveau si haut où ils se tenaient – lorsqu'ils ont affirmé « Nous ferons et nous comprendrons » – à un

degré tellement bas – au point qu'ils ont construit un veau d'or –, démontre clairement que le Tout-Puissant a fait en sorte qu'ils puissent connaître une telle décadence. Dès lors, pourquoi leur a-t-Il donné cette possibilité de commettre un péché d'une gravité telle que sa punition se répercuterait dans toutes les générations à venir ?

Il semble que le Maître du monde ait intentionnellement programmé ce péché au sein du peuple juif, dans le but de prouver qu'une possibilité de se repentir et de voir ses fautes pardonnées existe toujours, même lorsqu'il s'agit d'un péché d'une très grande gravité (cf. Avoda Zara, 4b). Ceci constitue un message pour toutes les générations à venir : on ne doit jamais désespérer de la Miséricorde divine, car, même si on a commis de très graves fautes, l'Eternel est toujours prêt à accepter notre repentir. Chaque mois, une possibilité de se repentir de façon complète est offerte à l'homme : de même que la lune se renouvelle, l'homme peut, lui aussi, renouveler son âme, en demandant le pardon pour ses péchés et en se rapprochant à nouveau de son Créateur.

Le fait que nous sanctifions chaque mois la nouvelle lune, tout en demandant l'expiation de nos péchés, nous enseigne que le Saint béni soit-Il est toujours prêt à écouter nos prières et à accepter notre repentir.

De même que le bouc expiatoire, qui était apporté au Temple le jour de Kippour, apportait le pardon, de même, le bouc expiatoire apporté à *Roch 'Hodech* possédait-il cette faculté. Nos Maîtres, de mémoire bénie, nous enseignent (Chevouot, 9a) que Dieu a affirmé aux enfants d'Israël : « Apportez un sacrifice expiatoire pour Moi, parce que J'ai diminué la lumière de la lune. » Or, si l'on peut dire que l'Eternel a demandé qu'on apporte un sacrifice expiatoire pour Lui, à plus forte raison ce sacrifice détient-il le pouvoir d'apporter le pardon à nos propres fautes.

Résumé

- Alors qu'il se trouvait encore en Egypte, le peuple juif reçut l'ordre de sanctifier la nouvelle lune ; qu'est-ce que cette *mitsva* possède de particulier, pour qu'elle lui ait été donnée avant les autres *mitsvot* ?
- La lune est la seule des créations dont nous pouvons observer le renouvellement chaque mois ; c'est une allusion à l'homme, à qui il incombe de se renouveler en corrigeant son comportement.
- Avant qu'Il ne crée le monde, le Saint béni soit-Il a créé le repentir, celui-ci représentant une condition à la pérennité du monde.
- Le péché du veau d'or nous enseigne qu'il est possible de se repentir, y compris d'une faute très grave.

L'essence du sacrifice pascal

« Moïse convoqua tous les anciens d'Israël et leur dit : "Choisissez et prenez chacun du menu bétail, selon vos familles, et égorgez le sacrifice pascal." »

(Exode 12, 21)

Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël de prendre un agneau et de l'attacher pendant quatre jours au pied de leur lit, pour seulement ensuite le sacrifier, le faire griller au feu, et le consommer en groupe, sans rien laisser de sa chair jusqu'au matin, tout en veillant également à ne pas casser d'os (Exode 12, 46).

L'ordre de l'Eternel d'offrir le sacrifice pascal est exprimé dans la

Torah par l'expression : « choisissez (littéralement : retirez) et prenez », et Rachi d'interpréter : « Retirez vos mains de l'idolâtrie, et occupez-les par la *mitsva* du sacrifice pascal », de sorte que celle-ci constitue un mérite, pour les enfants d'Israël, afin qu'ils soient épargnés de la plaie de la mort des premiers-nés. Par ailleurs, nous savons que l'agneau était considéré, par les Egyptiens, comme une divinité, et représentait également toutes les vanités matérielles de ce monde. Le Saint béni soit-Il désirait qu'avant même que le peuple juif ne quitte l'Egypte, il se détache de tout ce qui était lié aux vanités de ce monde, d'où cet ordre de capturer un agneau.

Cependant, si l'on réfléchit, cet ordre contient une contradiction. En effet, Dieu a ordonné aux enfants d'Israël de consommer le sacrifice pascal grillé et non pas cuit à l'eau ; or, une viande grillée fait partie des plats les plus raffinés. Aussi, le fait de prendre l'agneau, qui, comme nous l'avons expliqué, symbolise l'annulation du matérialisme, semble s'opposer à la façon dont il devait être consommé ! Plus encore, l'Eternel ne s'est pas contenté de leur ordonner de goûter à ce sacrifice grillé, mais les a obligés à le terminer intégralement, de sorte qu'il n'en reste plus pour le lendemain. Tentons de comprendre la raison profonde de ce commandement, dans lequel le but de la consommation du sacrifice semblait être en opposition radicale avec la façon dont il devait être consommé.

Lors d'un de mes voyages à New York, je suis allé rendre une visite de deuil à une femme âgée, qui venait de perdre son mari. Je fus frappé par le fait que cette femme semblait avoir déjà complètement oublié son défunt mari, au point qu'on n'aurait pas imaginé qu'il avait été enterré seulement quelques jours auparavant. Elle était soigneusement arrangée, comme à l'habitude. Tout d'un coup, son fils fit irruption dans la salle où nous étions assis. Elle s'adressa à lui en anglais, pour lui demander quelles étaient les

prévisions météorologiques pour la fin de la semaine. Il lui répondit que le temps risquait d'être pluvieux, à quoi elle réagit immédiatement en disant : « Alors, nous ne pourrons pas aller à la mer. » Son fils la rassura en expliquant qu'elle ne devait pas s'inquiéter, parce qu'il avait préparé l'appartement de vacances : la piscine avait été nettoyée, on avait loué des films et acheté de la viande pour les grillades. Elle pouvait donc être sereine, puisqu'un bon programme de week-end l'attendait. Toutefois, la vieille dame n'avait pas encore retrouvé son calme, et elle continuait à demander à son fils : « Et la mer… ? »

Lorsque la mère et le fils eurent fini de discuter, je me tournai vers la veuve pour lui dire : « Je m'excuse, mais étant donné que je parle anglais, j'ai saisi la conversation. Aussi, ai-je une petite question : pourquoi n'êtes-vous préoccupés que par l'aspect matériel de votre week-end ? Ne pensez-vous pas que dans ce programme tellement chargé et si bien organisé, il faudrait peut-être accorder un espace, même minime, pour votre âme ? Le bon Dieu n'a-t-Il pas droit, Lui aussi, à une place d'honneur dans ce long week-end ? » Ne sachant que répondre, la femme me jeta un regard consterné.

Apparemment, lorsque les enfants d'Israël se trouvaient en Egypte, ils étaient plongés dans le matérialisme à un degré semblable à celui évoqué dans l'anecdote précédente. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il désirait qu'avant de quitter ce pays pour Le suivre vers une terre désertique, ils goûtent au préalable à un plat raffiné – symbole du matérialisme à un très haut degré. De cette façon, une fois qu'ils seraient entourés des nuées dans le désert et nourris directement du ciel, ils pourraient avouer auquel de ces deux moments ils avaient ressenti une réelle satisfaction : lorsqu'ils étaient occupés à consommer de la viande grillée en Egypte, ou à l'heure où ils ont marché dans le désert et se sont élevés spirituellement de jour en jour, à l'approche du don de la Torah ?

A l'ordre de consommer le sacrifice pascal, l'Eternel ajouta : « Vous n'en romprez point d'os ». Autrement dit, au moment où un homme s'occupe d'affaires matérielles, relèveraient-elles d'une *mitsva*, il lui incombe de préserver sa pureté et sa finesse, parce qu'il est un Juif et appartient au peuple de prédilection. A l'inverse, ce philosophe non-juif, qui avait été surpris en train de consommer un membre d'un animal vivant, avait répondu aux interrogations des gens : « Lorsque je mange, je ne suis pas Aristote. »

Effectivement, le peuple juif dans son ensemble – à l'exception de certains individus qui s'étaient ajoutés à lui, surnommés *Erev Rav* – exprima sa préférence pour la proximité de Dieu plutôt que pour les vanités de ce monde, représentées par les abominations égyptiennes. Dans le désert, les enfants d'Israël eurent le mérite de s'élever, en se détachant des quarante-neuf degrés d'impureté pour acquérir les quarante-neuf degrés de sainteté et devenir purs au point d'être aptes à recevoir la Torah, au mont Sinaï, de la bouche du Tout-Puissant.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël de prendre un agneau pour le sacrifice pascal. Il est écrit : « Retirez et prenez » : il fallait retirer ses mains de l'idolâtrie. Le but de ce sacrifice était de se détacher de la divinité égyptienne, l'agneau, et de couper tout lien avec les vanités et plaisirs de ce monde. Dès lors, pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné au peuple juif de consommer ce sacrifice grillé, alors que les grillades, qui sont un plat raffiné, semblent être en contradiction avec l'idée d'affranchissement du matérialisme, qui était le but essentiel du sacrifice pascal ?

- Certes, le but de ce sacrifice était de détacher l'homme des vanités de ce monde ; toutefois, le Saint béni soit-Il a voulu faire goûter aux enfants d'Israël cette viande grillée, afin qu'ils puissent ensuite comparer le plaisir procuré par la consommation de ce plat au délice

spirituel du rapprochement de Dieu, qu'ils allaient expérimenter dans le désert. A l'exclusion de la minorité que représentait le *Erev Rav*, l'ensemble du peuple juif s'éleva alors dans la sainteté et réalisa la différence entre un plaisir physique et un délice spirituel.

La *mitsva* des tefillin éveille la foi

« Et ce sera pour toi un signe sur ton bras, et un rappel entre tes yeux, afin que la Torah de l'Eternel reste dans ta bouche : c'est d'un bras puissant que l'Eternel t'a fait sortir d'Egypte. »

(Exode 13, 9)

Le Saint béni soit-Il dit à Moïse d'ordonner aux enfants d'Israël de se souvenir perpétuellement du miracle de la sortie d'Egypte, en écrivant le passage évoquant ce miracle sur les parchemins des tefillin, qui doivent être attachés quotidiennement sur le bras et sur la tête (entre les yeux). C'est ainsi que Rachi interprète ce verset : « Et ce sera pour toi un signe : la sortie d'Egypte sera pour toi un signe. Sur ton bras et un rappel entre tes yeux : tu écriras ces passages et tu les fixeras à la tête et au bras. »

Autrement dit, lorsque les Juifs mettront chaque jour les tefillin, qui contiennent les passages relatant la sortie d'Egypte, ils se souviendront continuellement de leur libération de ce pays, ainsi que des miracles, hors du commun, qui l'ont caractérisée. La *mitsva*

des tefillin fait d'ailleurs partie des premières *mitsvot* qui ont été prescrites au peuple juif après la sortie d'Egypte, du fait qu'elle possède le pouvoir d'éveiller et de renforcer la foi de l'homme. La première chose que le Saint béni soit-Il demanda à Ses enfants, après les avoir délivrés de l'esclavage, était d'avoir foi en Lui et en Moïse Son serviteur. Car la foi représente la clé et la base de l'existence du peuple juif en tant que peuple de prédilection. En effet, en l'absence d'une foi intense et passionnée, le peuple juif n'a pas la possibilité de se lier à la Torah et de l'étudier. C'est pourquoi, il était au préalable nécessaire qu'il croit d'un cœur entier en son Créateur, pour être ensuite en mesure de recevoir la Torah avec enthousiasme et mériter d'être choisi, parmi tous les peuples, comme peuple de prédilection.

A travers le monde, il existe de nombreux Juifs qui mènent une vie conforme à la Torah et aux *mitsvot*, mais qui agissent de façon automatique, comme si la foi leur faisait défaut. Depuis leur plus jeune âge, ils ont pris l'habitude d'accomplir machinalement les *mitsvot*, néanmoins ils n'y mettent aucun sentiment. Certes, ils étudient la Torah et accomplissent les *mitsvot*, mais sans être convaincus que ces actes les rapprochent de leur Créateur et renforcent le triple lien entre la Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif (cf. Zohar II, 90b ; III, 4b). Ces personnes-là sont comparables à un homme très riche, qui, en fait, est semblable à un pauvre misérable, car il a toute sa vie couru après l'argent, sans avoir finalement eu le loisir d'en profiter. D'ailleurs, il m'est plusieurs fois arrivé de rencontrer des hommes très opulents, qui étaient si occupés par leurs affaires qu'ils ne s'étaient, pendant très longtemps, pas donné le temps de manger, au point qu'ils avaient une mauvaise haleine, comme de pauvres mendiants.

La foi est la source vitale de l'homme : c'est elle qui donne tout

son sens à la vie. En l'absence d'une foi vivante et effervescente, les *mitsvot* de la Torah perdent leur sens profond et essentiel, et celui qui les accomplit sans foi, perd sa source vitale, qui est aussi la base de l'existence du peuple juif.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « Chacun doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte. » (Pessa'him, 116b) Six fois par jour, nous mentionnons le miracle de la sortie d'Egypte. Pour quelle raison le Saint béni soit-Il désire-t-Il que nous nous souvenions perpétuellement du miracle de la sortie d'Egypte, rappel qui ne correspond pas à un simple conseil, mais à une obligation incombant à tout homme, partout où il se trouve – conformément aux termes employés par nos Sages dans la maxime précédemment citée. En réalité, la fête de Pessa'h, lors de laquelle on relate les miracles de la sortie d'Egypte, est la fête de la foi, car les miracles exceptionnels dont les enfants d'Israël ont bénéficié à cette période de l'histoire, ont renforcé sa foi en Dieu. Or, la foi étant la pierre angulaire de l'existence du peuple juif, nous avons donc le devoir de veiller à nous souvenir de la sortie d'Egypte plusieurs fois par jour – notamment, par la mise des tefillin, où sont écrits les passages relatifs aux miracles de cette délivrance. En outre, l'homme peut, à tout instant, se trouver confronté à une épreuve, à laquelle il devra vaillamment faire face ; c'est aussi pourquoi le Créateur nous a ordonné de mentionner plusieurs fois par jour le souvenir de la sortie d'Egypte, afin que notre foi se renforce et nous procure les forces nécessaires pour surmonter avec succès les diverses épreuves de la vie.

Dans la Torah, l'ordre de mettre les tefillin suit immédiatement le verset : « Tu raconteras à ton fils en disant : "C'est en vue de ceci que l'Eternel a agi en ma faveur quand je suis sorti d'Egypte." » (Exode 13, 8) On peut se poser la question suivante : la Torah aurait pu

juxtaposer la *mitsva* de raconter la sortie d'Egypte à ses enfants à n'importe quelle autre *mitsva* en rapport avec Pessa'h ; aussi, pourquoi a-t-elle choisi précisément celle de mettre les tefillin ? L'usage veut que l'on prononce, à chaque situation, des propos adéquats. Ainsi, un fiancé ne parle pas avec sa future épouse des vêtements qu'ils achèteront aux enfants qu'ils mettront au monde, pas plus qu'on ne s'entretient d'une circoncision lors d'un enterrement. Par conséquent, si la *mitsva* des tefillin a été placée juste après celle du récit que l'on doit faire à son fils de la sortie d'Egypte, c'est bien que ces deux sujets sont intrinsèquement liés. D'après ce qu'on vient d'expliquer, le lien apparaît évident. Pessa'h est la fête de la foi, et pour renforcer cette foi, nous avons le devoir de mentionner les miracles qui ont accompagné la sortie d'Egypte, de manière à nous rapprocher de notre Créateur ; or, la *mitsva* des tefillin ayant, elle aussi, pour but de rappeler de la sortie d'Egypte, source et symbole de notre foi, la Torah a donc choisi de juxtaposer ces deux sujets.

Chaque matin, au moment du lever, les premiers mots que nous prononçons sont : « Je suis reconnaissant envers Toi, Roi vivant et éternel, qui m'as rendu mon âme, avec Miséricorde, grande est Ta foi. » Cette petite phrase, dite chaque matin, fait entrer l'homme, dès son lever, dans un monde de foi. Nous exprimons notre foi en Dieu, qui, avec Miséricorde, nous a rendu notre âme après la nuit. Lorsque les enfants d'Israël croient en l'Eternel, Il exprime alors, Lui aussi, Sa confiance en eux en leur rendant leur âme, bien qu'ils n'aient pas satisfait pleinement Sa volonté durant la journée précédente, dans l'espoir qu'ils se repentent rapidement de leur mauvaise conduite.

Nous avons la *mitsva* de mettre les tefillin, à la fois sur le bras gauche et sur la tête, conformément à l'interprétation de Rachi sur

le verset (Deutéronome 6, 8) : « "Tu les attacheras en signe sur ta main" : ce sont les tefillin du bras, et : "ils seront un fronteau entre tes yeux" : ce sont les tefillin de la tête. » Le Ben Ich 'Haï propose une raison à cette *mitsva* (« Chana Richona » sur Vayéra) : les tefillin attachés au bras gauche correspondent au cœur, situé à gauche dans le corps humain, tandis que ceux qu'on lie à la tête correspondent au cerveau ; car le cerveau et le cœur ont constamment besoin d'être surveillés de près, afin d'éviter qu'ils ne nous entraînent à pécher. Tout Juif croyant, qui est attaché à son Créateur, doit Lui soumettre son cœur et son cerveau, de sorte que toutes les pensées de son esprit et les aspirations de son cœur ne soient vouées qu'à la volonté divine. L'esprit et le cœur sont naturellement attirés vers la matérialité ; toutefois, lorsque la foi brûle dans le cœur de l'homme, elle détient le pouvoir d'orienter ses désirs vers la sainteté et la spiritualité.

A propos de la *mitsva* des tefillin, il est dit : « Vous les attacherez » (Deutéronome 11, 18). Autrement dit, nous avons l'obligation de lier les lanières des tefillin au bras et d'attacher ceux de la tête entre les yeux. Dans certaines communautés, on a l'habitude de faire sept tours autour de la main, et dans d'autres, l'habitude est d'en faire huit ; quoi qu'il en soit, nous attachons tous les tefillin. J'ai pensé que cette habitude était un symbole de l'idée selon laquelle, l'homme doit toujours être attaché à l'Eternel et à la Torah, et ceci en renforçant sa propre foi.

Le roi David affirme : « Décharge-toi sur Dieu de ton fardeau, Il prendra soin de toi. » (Psaumes 55, 23) En d'autres termes, lorsqu'un homme vit, intimement persuadé que seul l'Eternel est en mesure de résoudre ses difficultés, et que, fort de cette certitude, il place tous ses espoirs en Lui, il mérite que le Maître du monde prenne soin de lui, en le tirant d'embarras et en dirigeant ses pas de façon

avisée. A l'inverse, celui qui ne compte que sur lui-même dans la vie – même s'il s'agit d'un Juif observant, ou d'un Rav – exprime, par son comportement, un manque de foi, car s'il était réellement animé d'une foi pure en Dieu, il ne compterait pas sur ses propres facultés pour résoudre toutes les difficultés auxquelles il est confronté.

Les enfants d'Israël ont été asservis en Egypte pendant deux cent dix ans. En effet, depuis la naissance d'Isaac jusqu'à la sortie d'Egypte, quatre cents ans se sont écoulés, et si on déduit de ces années les années de vie d'Isaac ainsi que celles des tribus – l'asservissement n'ayant commencé qu'après la mort du dernier fils de Jacob – on obtient le compte de deux cent dix. Sur le mode allusif, nous pouvons retrouver ce nombre : la valeur numérique des premières lettres des mots ***y**ad* (main) et ***r**och* (tête), membres sur lesquels s'applique la *mitsva* des tefillin, est de deux cent dix. Ainsi donc, le Saint béni soit-Il nous a ordonné de mettre les tefillin sur la main et sur la tête, parce qu'Il désirait que nous nous souvenions perpétuellement des miracles dont le peuple juif a bénéficié pendant ses années d'asservissement. Les termes *ro**ch*** et *ya**d*** contiennent une allusion supplémentaire : leurs dernières lettres forment le mot *chèd* – signifiant démon – allusion au fait que, si l'homme n'accomplit pas la *mitsva* des tefillin, il perd sa foi en l'Eternel et permet, à Dieu ne plaise, aux puissances impures d'exercer leur emprise sur lui.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, certains ont l'habitude de lier les tefillin en faisant sept tours, d'autres en faisant huit tours. J'ai remarqué que la somme des chiffres sept et huit équivaut à la valeur numérique du Nom divin *Ya*, Nom qui correspond à ce monde-ci et au monde à venir, respectivement créés avec la lettre *Hé* et avec la lettre *Youd* (Mena'hot, 29b). Dès lors, nous pouvons expliquer que lorsque les Juifs du monde entier accomplissent la

mitsva de tefillin – chacun selon son habitude – ils permettent à ces deux mondes de se rapprocher et de se lier l'un à l'autre, participant ainsi à la réalisation du projet divin, c'est-à-dire à la fusion entre les mondes supérieurs et inférieurs.

Du fait que la *mitsva* des tefillin vise à affaiblir à la fois le mauvais penchant qui siège dans la tête et celui qui siège dans le cœur de l'homme, affaiblissement qui a pour effet le renforcement de notre foi, nous avons l'habitude de commencer par attacher les tefillin de la main avant ceux de la tête. En effet, si nous mettions d'abord les tefillin de la tête, nous commencerions à frapper le mauvais penchant au niveau de la tête, ce qui signifierait que nous lui accordons une grande importance à cause de sa force dominante et, du coup, nous nous sentirions faibles. Or, le Saint béni soit-Il désirait insinuer au peuple juif que le mauvais penchant est vieux et faible et qu'il n'est pas nécessaire de commencer à l'attaquer par la tête. Plus encore, il suffit même de le frapper par la main gauche – sur laquelle on attache les tefillin –, qui est la main faible. Quant à la main droite, elle représente la Torah, comme il est dit : « Dans Sa droite, une loi de feu » (Deutéronome 33, 2). Lorsque le mauvais penchant constate que l'homme détient la Torah "dans sa main droite", il s'affaiblit et perd de sa vigueur. Par contre, lorsque la Torah et la foi sont absentes à la droite de l'homme, son côté droit est alors aussi faible que le gauche.

Nous pouvons également remarquer que les initiales des termes ***m****oa'h* et ***l****èv* forment le mot *mal*, allusion à la *mitsva* de la circoncision. De plus, les dernières lettres de ce terme ont pour valeur numérique dix, qui est aussi celle de la lettre *Youd*, composant le Nom divin. Autrement dit, l'homme qui croit en l'Eternel et qui Lui voue pleinement son esprit et son cœur mérite qu'Il enlève le prépuce de son cœur, qui le gêne dans son service

divin, en vertu du principe : « On conduit l'homme vers la voie qu'il désire emprunter. » (Makot, 10b) En outre, lorsqu'un homme consacre son esprit et son cœur à son Créateur, il renforce sa foi et s'attache aux dix commandements, qui représentent la mission de tout Juif.

Comme nous le savons, la *mitsva* des tefillin ne s'applique pas le Chabbat et les jours de fête (Rambam, Tefillin 4, 10). Pourtant, si le symbole de cette *mitsva* est si profond, pourquoi ne l'observe-t-on pas en ces jours, si saints pour le peuple juif ? En réalité, de même que l'essence de la *mitsva* des tefillin est la foi et le lien de l'homme avec l'Eternel, de même, le Chabbat et les jours de fêtes – qui sont « un rappel de la sortie d'Egypte » – possèdent, eux aussi, cette essence. En effet, celui qui se repose le septième jour, témoigne, par ce comportement, qu'il croit en Dieu qui a créé le monde en six jours et S'est reposé le septième. L'homme qui s'assoit pendant sept jours dans la *soukka*, prouve également qu'il croit aux sept nuées qui ont entouré le peuple juif dans le désert. Par conséquent, le Chabbat et les jours de fête étant, en eux-mêmes, des jours de foi, il n'est donc pas nécessaire de leur ajouter la *mitsva* des tefillin.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il a donné aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, la *mitsva* des tefillin. Ceux-ci contiennent des passages évoquant la sortie d'Egypte et d'autres sujets renforçant la foi de l'homme. La sortie d'Egypte contient les germes de la foi, aussi, avons-nous l'obligation de nous considérer comme étant nous-mêmes sortis d'Egypte.
- Les tefillin doivent être attachés à la main et à la tête, car le bras gauche correspond au cœur, tandis que la tête est le siège de l'esprit, qui, tous deux, nécessitent une protection contre le mauvais penchant.

Nous mettons les tefillin sur la main gauche, qui est la plus faible, en allusion à la faiblesse du mauvais penchant, alors que la main droite représente la Torah, dont la force est supérieure. Les tefillin de la main sont attachés avant ceux de la tête, pour enseigner également à l'homme que la guerre contre le mauvais penchant n'est pas si ardue, et qu'il est possible de le vaincre sans devoir amorcer l'attaque au niveau de la tête.

♦ Le Chabbat et les jours de fête, on ne met pas les tefillin, parce que tout le but de cette *mitsva* est de renforcer notre foi, ce qui ne s'avère pas nécessaire en ces jours saints, dont le respect même prouve la foi de l'homme.

Annexes

L'enseignement : un moyen d'élévation

« L'Eternel dit à Moïse : "Va chez Pharaon, car Moi-même J'ai endurci son cœur et le cœur de ses serviteurs, afin que Je place Mes signes au milieu d'eux." »

(Exode 10, 1)

Le saint Zohar explique (II, 34a) l'expression : « Va chez Pharaon » comme signifiant : « Moi et toi », c'est-à-dire, le Saint béni soit-Il et Moïse.

Tentons de comprendre cette interprétation. L'intention du Zohar est de mettre en valeur l'amour que le Créateur porte pour Ses envoyés. La preuve en est que, lorsqu'Il envoya Moïse en mission vers Pharaon, Il l'accompagna pour le protéger. De plus, Moïse reçut l'ordre d'accomplir la mission de Dieu, qui est la Torah. Or, nos Sages affirment (Exode Rabba 33, 1) que l'Eternel s'est, si l'on peut dire, "vendu" avec la Torah, qu'Il a donnée au peuple juif. Autrement dit, lorsqu'un homme étudie la Torah, l'Eternel l'accompagne dans son étude. Enfin, nos Sages expliquent par ailleurs (Raaya Méhémana, Pin'has, 232a) que la Présence divine parlait à travers la

gorge de notre maître Moïse, qui était Son envoyé, en vertu du principe : « L'envoyé d'un homme est comme l'homme lui-même. »

Cette interprétation du Zohar m'a permis de répondre à une question que m'a posée le *Roch Yechiva*[14] de Kol Torah, le Gaon Rav Moché Yehouda Schlesinger, qu'il ait une longue et bonne vie. A l'époque, les justes avaient l'habitude de s'isoler afin de servir l'Eternel ; ils disposaient de beaucoup de temps pour eux-mêmes, comme le soulignent nos Sages (Berakhot, 32b) : « Les personnes pieuses d'autrefois méditaient une heure entière avant la prière, et encore une heure après celle-ci. » Par contre, aujourd'hui, les *Rabbanim* et les *Rachei Yechivot*[15] sont constamment occupés par les affaires du public, par la diffusion de la Torah et la formation d'élèves. Aussi, où peuvent-ils trouver le temps pour progresser personnellement dans leur élévation spirituelle ?

Je lui ai répondu que justement lorsqu'un Rav interrompt ses propres occupations pour se consacrer au progrès de ses élèves et à leur évolution dans le service divin, il s'améliore et s'élève lui aussi. Tel est le sens de l'interprétation donnée par le Tana debé Eliahou (Zouta, 17) : « Les érudits diffusent la paix dans le monde, comme il est dit : "Tous tes enfants seront les disciples de l'Eternel" (Isaïe 54, 13) : ne lis pas tes enfants (*banayikh*), mais ceux qui te construisent (*bonayikh*). » Ceci signifie que lorsque les érudits construisent et corrigent leurs élèves ou d'autres personnes, ils se construisent simultanément eux-mêmes. Il est écrit : « L'Eternel s'est complu, pour le triomphe de Sa Justice, à rendre Sa doctrine grande et glorieuse » (ibid. 42, 21) ; or, telle est aussi l'œuvre des érudits, à savoir la diffusion et la glorification de la Torah.

A ce sujet, il est écrit : « Moïse descendit de la montagne vers le

---

14. Rav qui a la direction d'une *Yechiva*.
15. Pluriel hébraïque de *Roch Yechiva*.

peuple » (Exode 19, 14), et Rachi d'expliquer : « Ceci nous apprend que Moïse n'est pas allé s'occuper de ses affaires personnelles, mais il est allé directement de la montagne au peuple. » Il est évident que les occupations personnelles de Moïse n'étaient pas d'ordre matériel, puisqu'il s'était même séparé de sa femme ; donc, Rachi fait ici référence à ses occupations spirituelles personnelles, qu'il a mises de côté pour se consacrer à l'élévation du peuple juif dans son service divin en leur enseignant la Torah.

Illustrons cette idée par l'exemple d'une maîtresse de maison qui se donne beaucoup de mal pour préparer un plat aux membres de sa famille. Au moment du repas, elle reste debout pour servir tout le monde et n'a pratiquement pas le temps de goûter elle-même ce qu'elle a cuisiné. Malgré cela, elle n'a pas faim, parce qu'elle est rassasiée de voir les autres manger à satiété, et c'est de là qu'elle retire toute sa satisfaction. De même, la satisfaction du Rav lui provient du fait qu'il nourrit spirituellement ses élèves.

En outre, il est certain que le dévouement des *Rabbanim* pour les autres, constitue un éternel mérite. Si l'on se rend dans un pays étranger, seul l'argent en vigueur dans ce pays nous sera utile. Même un homme très riche ne pourra rien s'acheter, s'il ne détient pas de monnaie courante. Aussi, devons-nous préparer, dans ce monde, la monnaie qui sera en vigueur dans le monde à venir, et celle-ci ne se mesure qu'en heures d'étude accumulées et de diffusion de la Torah. Mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, écrit que de la même façon que l'homme ne peut vivre sans argent, ainsi, il ne peut vivre sans Torah.

L'ordre de prendre le butin d'Egypte

« Fais entendre, s'il te plaît, au peuple, le message suivant : que chacun emprunte à son voisin, et chacune à sa voisine, des vases d'argent et des vases d'or. »

(Exode 11, 2)

A propos de ce verset, nos Sages expliquent (Berakhot, 9a) : « L'école de Rabbi Yanaï affirme : le mot *na* exprime toujours une demande. Afin que ce juste, leur père Abraham, ne dise pas : "Ils seront leurs esclaves et ils les opprimeront" : cela, Dieu l'a réalisé ; mais : "ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses" : cela, Il ne l'a pas réalisé. »

L'ouvrage Or Meïr pose la célèbre question : le verbe *daber* a une connotation dure, donc comment peut-on l'associer au terme *na*, qui, lui, exprime une demande ? De plus, pourquoi était-il nécessaire d'encourager les enfants d'Israël à s'emparer de ce butin ? L'argent est le moyen de survie de l'homme, et il aurait semblé évident qu'ils s'adonnent à cette tâche avec entrain ! Comment expliquer que l'Eternel ait dû leur formuler cet ordre comme une demande ? Enfin, l'ouvrage « Pa'had David » demande : Abraham aurait-il réellement éprouvé de la peine si ses descendants n'avaient pas hérité d'une grande richesse matérielle ? Ne se serait-il pas contenté du fait qu'ils ont mérité d'être entourés d'un cortège de nuées et ont encore eu droit à d'autres trésors spirituels ?

Nous en déduisons l'explication suivante. Il était nécessaire de s'adresser aux enfants d'Israël par un langage dur – *daber* –, car ils auraient pu se dire que la délivrance d'Egypte leur était amplement suffisante et ne pas ressentir le besoin de s'attribuer encore une

partie des biens de ce pays. Ceci était d'autant plus vrai concernant les justes de cette génération, qui n'éprouvaient aucun attrait pour l'argent, comme par exemple Aaron, Moïse et Josué. D'ailleurs, à propos de notre maître Moïse, le verset dit : « l'esprit sage choisira les *mitsvot* » (Proverbes 10, 8), car pendant que tout le peuple était occupé à s'emparer du butin de l'Egypte, Moïse s'est soucié d'emporter avec lui les ossements de Joseph (Sota, 13a). D'où la nécessité d'employer un langage dur, afin de s'assurer que tous accompliraient cet ordre divin, en se forçant à aller emprunter aux Egyptiens des objets d'or et d'argent.

Quant au terme *na*, il a été employé à l'intention des personnes simples du peuple, qui étaient effectivement attirées par l'argent. Il était nécessaire de les informer que ce butin devait être pris avec une intention pure, puisqu'il visait à leur permettre d'accomplir la Torah et les *mitsvot*. Il fallait éviter qu'ils ne pensent : « C'est ma force, c'est le pouvoir de mon bras, qui m'a valu cette richesse. » (Deutéronome 8, 17) Tout ceci, afin que leur ancêtre, le juste Abraham, ne dise pas que cet argent leur avait porté malheur. En effet, l'argent est susceptible de faire tomber l'homme de son niveau spirituel, et si tel avait été ici le cas, cela aurait compromis la promesse : « Ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses » (Genèse 15, 14), qui se réfère aux richesses spirituelles. En outre, Abraham aurait pu éprouver de la tristesse s'il avait vu les justes – qui n'étaient pas attirés par l'argent – quitter l'Egypte les mains vides, sans avoir rien reçu en contrepartie de leur asservissement ; il se serait aussi inquiété en se demandant comment ils pourraient étudier la Torah et observer les *mitsvot* dans le dénuement.

Enfin, il était nécessaire que la promesse divine – « ensuite, ils la quitteront avec de grandes richesses » – se réalise, car son but ultime était que les enfants d'Israël aient la possibilité financière de

faire des dons pour la construction du tabernacle, ainsi que pour le demi-sicle nécessaire à leur dénombrement.

Le saut du Saint béni soit-Il au-dessus des maisons juives

> ***« Le sang sera pour vous un signe sur les maisons où vous habitez : Je verrai le sang et Je passerai par-dessus vous, et il n'y aura pas contre vous de destruction lorsque Je sévirai sur le pays d'Egypte. »***
>
> ***(Exode 12, 13)***

Si nous croyons, certes, au miracle au cours duquel Dieu sauta au-dessus des maisons des enfants d'Israël, il nous est pourtant difficile de comprendre et d'imaginer clairement comment cela s'est passé.

Un jour, un Juif brésilien me fit le récit, à la fois effrayant et encourageant, de ce qui lui était arrivé. Cette histoire éveille inévitablement la foi de celui qui l'entend. Cet homme fut kidnappé au Brésil. On le garda en otage pendant plusieurs jours, l'enferma dans une petite pièce, et lui ôta les habits – ne lui laissant que ses sous-vêtements – afin qu'il soit la proie des moustiques. Or, par miracle, les moustiques s'approchèrent de lui, mais ne le piquèrent pas, alors qu'ils piquèrent les personnes qui le surveillaient. Les moustiques "sautèrent" littéralement au-dessus de lui, et les kidnappeurs en restèrent ébahis. Ils pensaient que la transpiration

de cet homme, ou son type de sang, avait repoussé les moustiques. Quand cet homme fut libéré, il alla immédiatement vérifier son groupe sanguin, et il s'avéra qu'il possédait le sang favori des moustiques. C'est là qu'il réalisa clairement le miracle dont il venait de bénéficier. Puis, il ressentit ce miracle encore plus profondément dans sa chair, lorsque, la nuit suivant sa libération, il alla dormir dans sa maison et se réveilla couvert de piqûres de moustiques sur tout son corps. Le Saint béni soit-Il désirait lui montrer qu'Il l'avait protégé quand il avait été pris en otage, la preuve étant qu'une fois rentré chez lui, il s'était fait piquer. De cette façon, il ne ferait pas l'erreur de croire que les moustiques n'aimaient pas son sang, mais prendrait conscience de la Providence divine dont il venait d'être gratifié.

C'est exactement ce qui se passa en Egypte, en faveur des enfants d'Israël, et cette anecdote nous permet de ressentir clairement ce qui eut lieu.

L'ordre de se considérer comme étant soi-même sorti d'Egypte

> ***« Moïse dit au peuple : "Qu'on se souvienne de ce jour-ci, où vous êtes sortis d'Egypte, de la maison de servitude ; car c'est par la puissance de Son bras que l'Eternel vous a fait sortir d'ici ; et il ne sera point mangé de pain levé." »***
>
> ***(Exode 13, 3)***

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « Chacun doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte. » (Pessa'him,

116b) Par conséquent, s'il ne parvient pas à une telle sensation, il n'aura pas accompli son devoir. En effet, comme le Gaon de Vilna, de mémoire bénie, l'écrit (« Maassé Rav »), à chaque fois qu'il est dit : « chacun doit », cela signifie qu'il s'agit d'une *mitsva* positive que nous devons accomplir, et non d'un simple conseil.

Ainsi donc, lorsque nous sommes assis autour de la table du *Séder*[16], c'est pour nous souvenir que nous sommes nous-mêmes sortis d'Egypte. Malheureusement, aujourd'hui, nous sommes bien éloignés de ce sentiment et avons tendance à célébrer Pessa'h de manière mécanique. Si l'on regarde les personnes assises autour de soi lors de la soirée pascale, on observera qu'elles sourient de manière détachée. Or, en réalité, la raison pour laquelle nous sommes assis ce soir-là, est afin que nous ressentions concrètement la façon dont nous sommes sortis d'Egypte et apprécions le fait d'être devenus ensuite des hommes libres.

Dans la *Haggada*, nous disons le passage : « Anecdote (*maassé*) au sujet de Rabbi Eliezer, de Rabbi Yehochoua, de Rabbi Elazar ben Azaria, de Rabbi Akiba et de Rabbi Tarfon, qui étaient attablés à Bené-Brak et qui ont fait le récit de la sortie d'Egypte durant toute cette nuit (…) » Je me suis toujours demandé pourquoi cette histoire a été qualifiée de *maassé* ; est-il si surprenant que ces saints *Tanaïm*[17] aient accompli la *mitsva* de raconter la sortie d'Egypte, obligation qui incombe à tout Juif ? Dans ce cas, quel élément nouveau cette anecdote vient-elle nous enseigner ? Nous en déduisons que ces *Tanaïm* ne se sont pas contentés de raconter la

---

16. Soirée pascale, lors de laquelle nous avons notamment le devoir de raconter l'histoire de la sortie d'Egypte.

17. Sages qui sont à l'origine des enseignements compilés dans la Michna par Rabbi Yehouda Hanassi.

sortie d'Egypte, mais l'ont ressentie comme s'ils y avaient eux-mêmes participé. D'où l'utilisation du mot *maassé*, qui nous indique qu'ils n'ont pas uniquement appliqué la *halakha*, mais qu'ils l'ont littéralement vécue. A ce sujet, nos Maîtres ont enseigné : « L'étude est supérieure, en cela qu'elle conduit à l'acte. » (Kidouchin, 40b)

Nous en déduisons que quiconque s'identifie profondément aux récits rapportés par la Torah, comme ceux relatant les actions des patriarches, sera, avec l'aide de Dieu, en mesure de parvenir lui aussi aux sublimes niveaux de ces derniers.

Section Bechala'h

Le peuple juif et la séparation de la mer des Joncs

« Et toi, lève ton bâton et étends ta main sur la mer, et divise-la, et les enfants d'Israël entreront au milieu de la mer à sec. »

(Exode 14, 16)

Nous connaissons bien les paroles de nos Sages, de mémoire bénie, selon lesquelles (Exode Rabba 21, 6), au moment où Moïse tendit sa main sur la mer pour qu'elle se fende, les eaux ne voulurent pas se plier à son ordre. Elles continuèrent à couler, en dépit de la condition que le Saint béni soit-Il leur avait fixée, dès les six jours de la Création – à savoir, qu'elles devraient se fendre lorsque le jour viendrait, où les enfants d'Israël, sortis d'Egypte, seraient poursuivis par les Egyptiens désirant les attaquer, puis engloutir ces derniers dans ses eaux (cf. Genèse Rabba 5, 5).

Le saint Or Ha'haïm pose la question suivante (Exode 14, 27) : comment expliquer que la mer ait refusé de se fendre, à l'époque de notre maître Moïse, et d'accomplir l'ordre divin ? De plus, cette

condition avait été établie avec la mer, depuis les six jours de la Création. Enfin, nous trouvons par ailleurs, dans la Guemara, un certain nombre d'anecdotes au sujet de *Tanaïm* et d'*Amoraïm*[18], en faveur desquels les eaux d'un fleuve se sont fendues – par exemple, pour Rabbi Pin'has ben Yaïr ('Houlin, 7a). Il nous faut donc comprendre la différence de fond existant entre d'une part, la génération de Moïse, pour qui la mer a refusé, dans un premier temps, de se fendre, et d'autre part, celle de Rabbi Pin'has ben Yaïr ou d'autres *Tanaïm* et *Amoraïm*, en faveur desquels il arrivait que des fleuves se fendent.

Selon le Or Ha'haïm, la clé de cette énigme se trouve dans le fait qu'au temps de notre maître Moïse, les enfants d'Israël n'avaient pas encore reçu la Torah, et ne détenaient donc pas ce mérite pour que le monde s'écarte des lois naturelles selon lesquelles il est régi ; c'est pourquoi, la mer n'a pas voulu se fendre devant eux. Par contre, Rabbi Pin'has ben Yaïr a pu bénéficier de ce miracle, grâce au pouvoir de la Torah de sa génération ; c'est ce qui lui a donné le mérite que les eaux s'arrêtent en sa faveur, en dépit des lois naturelles (cf. le long développement du Or Ha'haïm à ce sujet).

Cette différence entre la génération de Moïse, qui se situait avant le don de la Torah, et celle des *Tanaïm* et *Amoraïm*, qui étudiaient et accomplissaient celle-ci avec une grande méticulosité, nous mène à la conclusion suivante : la Torah détient un pouvoir redoutable ; elle protège ceux qui l'étudient et leur donne un mérite tel que les lois de la nature peuvent être modifiées en leur faveur.

Finalement, le Saint béni soit-Il dut s'adresser à la mer pour lui expliquer que, s'il est vrai que les enfants d'Israël n'avaient pas encore reçu la Torah, ils en avaient l'intention, et c'était vers ce but

---

18. Sages qui sont à l'origine des enseignements compilés par Ravina et Rav Achi dans la Guemara (le Talmud), commentaire de la Michna.

qu'ils se dirigeaient ; cette seule intention était suffisante pour que leur soit octroyé le mérite donné aux personnes qui étudient. La mer se fendit alors en deux.

Dans la suite du passage évoquant la séparation de la mer des Joncs, il est écrit : « Le Seigneur dit à Moïse : "Etends ta main sur la mer, que les eaux reviennent sur l'Egyptien, sur ses chars et sur ses cavaliers." » (Exode 14, 26) Le Or Ha'haïm pose une nouvelle question : « Quel intérêt y avait-t-il à ordonner à Moïse d'étendre sa main sur la mer, une fois de plus, afin qu'elle retourne à son niveau et engloutisse les Egyptiens dans ses eaux ? En effet, le but de la séparation de la mer des Joncs était que les enfants d'Israël puissent la traverser à sec, et que les Egyptiens, derrière eux, soient ensuite engloutis ; donc, si la mer était restée fendue, les Egyptiens auraient, eux aussi, pu la traverser à sec, et ce miracle n'aurait servi à rien ! L'ordre du Saint béni soit-Il à Moïse, de tendre sa main une nouvelle fois, semblerait donc superflu, puisque la mer aurait dû d'elle-même retourner à son niveau. »

Il est écrit : « La mer vit et se mit à fuir » (Psaumes 114, 3), et nos Maîtres d'interpréter (Yalkout Chimoni sur Exode, 234) que la mer a vu l'image du Tout-Puissant et s'est enfui de devant elle. En d'autres termes, la mer avait besoin d'une révélation divine afin de se séparer en deux. Pourtant, ceci semble incompréhensible : comment expliquer que la mer n'ait pas voulu se plier à la condition que Dieu lui avait fixée pendant les six jours de la Création, au point qu'Il a dû se révéler à elle pour qu'elle l'accepte ? En outre, pourquoi était-il nécessaire que Moïse étende sa main sur la mer pour qu'elle retourne à son niveau initial et noie les Egyptiens ?

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Yalkout Chimoni sur Exode, 234) que la mer a entendu l'accusation de l'ange Samaël, qui objectait que « ceux-ci sont idolâtres, et ceux-là sont aussi idolâtres. » En d'autres termes, en quoi les enfants d'Israël

auraient-ils droit à un traitement de faveur – la séparation de la mer, en dépit des lois naturelles – alors que les Egyptiens, quant à eux, ne mériteraient pas ce miracle ? Ce raisonnement, rapporté par nos Maîtres, ne manque pas de nous surprendre : comment comparer le degré d'idolâtrie du peuple juif à celui du peuple égyptien, d'autant plus que les enfants d'Israël étaient déjà bien loin des quarante-neuf degrés d'impureté dans lesquels ils étaient plongés en Egypte, puisqu'ils avaient cessé de pratiquer l'idolâtrie (cf. Exode Rabba 16, 2) et avaient progressé vers la pureté ? Dès lors, qu'est-ce qui a fait croire à la mer que, comme le prétendait l'Accusateur, le peuple juif était idolâtre au même point que le peuple égyptien ?

Proposons l'explication suivante. A propos de la génération du roi Ezéchias, il est dit qu'elle ne comprenait pas un seul garçon, ni une seule fille, qui ne fût pas versé dans les moindres détails des lois de pureté et d'impureté. Car Ezéchias avait planté une épée à l'entrée de la salle d'étude et avait déclaré que celui qui ne s'y assiérait pas pour étudier la Torah, finirait par en être transpercé (Sanhédrin, 94b). Ces paroles d'Ezéchias ne doivent pas être interprétées au sens littéral. En effet, nous avons certes foi en notre devoir d'étudier la Torah, qui, d'une part, aiguise l'intelligence de l'homme, et d'autre part, le protège du mauvais penchant, comme il est dit : « J'ai créé le mauvais penchant, et J'ai créé la Torah comme antidote. » (Kidouchin, 30b) Cependant, alors que nous trouvons que celui qui n'accomplit pas les *mitsvot* qui lui ont été prescrites finira par être puni – car cela revient à commettre des *avérot*, pour lesquelles la Torah a prévu et décrit de lourdes punitions – toutefois, il n'est dit nulle part de façon explicite que l'individu qui manquera à l'obligation d'étudier la Torah, en sera puni par la mort. Autrement dit, l'étude de la Torah constitue un mérite pour ceux qui l'étudient, mais l'absence de son étude n'entraîne pas la peine capitale pour une personne qui, par ailleurs, veille à accomplir toutes les *mitsvot*. Dès lors, nous pouvons nous demander comment le roi Ezéchias a

pu affirmer que quiconque s'esquivait de la salle d'étude, finirait par être transpercé par le glaive.

Il est intéressant de remarquer que le mot *'hérev* (épée) est composé des mêmes lettres que le mot *re'hov* (rue) ; aussi, le roi Ezéchias n'avait-il pas l'intention d'exécuter physiquement les personnes qui manquaient d'assiduité dans l'étude de la Torah, mais désirait insinuer au peuple juif que celui qui ne veille pas à s'asseoir dans la salle d'étude pour l'étudier, ne pourra naturellement mériter que celle-ci pénètre son cœur, qui sera alors ouvert à toutes les vanités matérielles. La rue (*re'hov*) pénétrera dans le corps et l'âme de cet homme, et ce sera comme s'il se donnait lui-même la mort par l'épée (*'hérev*). Car, en plus de la mort physique à proprement parler, il existe une mort spirituelle, qui est infiniment plus grave. L'Histoire du peuple juif est remplie de terribles exterminations qui se sont succédées, comme par exemple celle de l'Holocauste, qui a rasé la plus grande part du judaïsme européen. Mais, si l'on est scandalisé à chaque fois qu'on nous décrit les atrocités subies par notre peuple durant cette sombre période de l'Histoire, pourtant, la destruction spirituelle d'un être constitue un désastre encore plus important – comme ce fut le cas, lorsque la Grèce maléfique voulut tuer le peuple juif spirituellement en l'éloignant de l'Eternel.

La différence fondamentale entre ces deux types de mort provient du fait que, lorsqu'un homme meurt physiquement, son âme continue à vivre dans le monde à venir, alors que quand un homme est perdu spirituellement, il perd non seulement sa vie dans ce monde-ci, mais aussi dans le monde à venir. Tel est le sens de la déclaration du roi Ezéchias : celui qui n'étudie pas la Torah, invite, par là même, tous les plaisirs de ce monde à pénétrer en lui, tuant ainsi son âme ; c'est donc la rue (*re'hov*, tranchant imagé du *'hérev*) qui finira par le tuer.

Dès lors, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi la mer a refusé, dans un premier temps, de retourner à son niveau pour noyer les Egyptiens. Elle pensait que les enfants d'Israël se trouvaient au même degré d'idolâtrie que les Egyptiens, du fait qu'ils n'avaient pas encore reçu la Torah et ne détenaient donc aucune protection contre les épreuves de ce monde. De plus, les désirs matériels sont assimilables à l'idolâtrie, source de ravages spirituels pour le peuple juif. Or, la mer a constaté l'importance considérable des biens possédés par les enfants d'Israël – qu'ils avaient hérités du butin de l'Egypte – et l'a interprétée comme un signe de leur attirance vers la matérialité, comparable à l'idolâtrie. Aussi, est-ce uniquement lorsque le Saint béni soit-Il a expliqué à la mer que ces biens représentaient la concrétisation de Sa promesse, faite aux patriarches – « ils la quitteront avec de grandes richesses » – qu'elle a accepté de retourner à son niveau pour engloutir les Egyptiens.

Le verset : « Retirez et prenez pour vous » (Exode 12, 21) apporte une preuve supplémentaire à notre interprétation. Les commentateurs (cf. Rachi) expliquent ce verset de la façon suivante : « Retirez vos mains de l'idolâtrie, et prenez pour vous un agneau, la divinité de l'Egypte, pour l'apporter en sacrifice. » Or, en sacrifiant la divinité des Egyptiens, les enfants d'Israël ont, en même temps, sacrifié le mauvais penchant pour l'idolâtrie, qui était en eux. Cet acte leur a permis de se détacher du culte du désir et de la matérialité, qui dominait largement au sein du peuple égyptien. L'Eternel a donc démontré à la mer que les enfants d'Israël n'avaient plus aucun rapport avec l'idolâtrie des Egyptiens, de laquelle ils s'étaient retirés.

Résumé

- Le Or Ha'haïm demande pourquoi la mer a refusé de se fendre du temps de Moïse, alors que cette condition avait été établie dès les six

jours de la Création, et que, de plus, de nombreux fleuves se sont plus tard séparés en faveur de *Tanaïm* et d'*Amoraïm*. Car, à l'époque de Moïse, la Torah n'avait pas encore été donnée, contrairement à l'époque des *Tanaïm* et des *Amoraïm* ; il arrivait donc que le fleuve se sépare en leur faveur, parce que le mérite de leur Torah permet la modification des lois de la nature. Lorsque le Maître du monde dit à la mer que le peuple juif avait l'intention d'accepter la Torah, elle fut satisfaite et se fendit.

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné à Moïse de tendre une nouvelle fois sa main sur la mer, afin qu'elle retourne à son niveau ; la mer aurait dû le faire d'elle-même ! En vérité, nos Sages affirment que la mer s'y est opposée, disant : « Ceux-ci sont idolâtres, et ceux-là sont idolâtres. » Comment comparer le peuple juif au peuple égyptien concernant l'idolâtrie, d'autant plus que le peuple juif avait déjà bien entamé un processus d'amendement ?

- Le roi Ezéchias avait planté une épée (*'hérev*) à l'entrée de la salle d'étude et avait proclamé que quiconque manquerait d'assiduité dans son étude, en serait transpercé. En réalité, il désirait signifier que les désirs de la rue (*re'hov)* pénétreraient dans cet individu et le feraient tomber dans les profondeurs de l'abîme, le tuant spirituellement.

- L'attrait pour la matérialité est comparable à l'idolâtrie. Aussi, lorsque la mer vit tous les biens possédés par le peuple juif, elle pensa qu'il était plongé dans les vanités de ce monde, et le compara donc au peuple égyptien idolâtre. Puis, elle comprit que les enfants d'Israël avaient déjà cessé toute pratique idolâtre et que leurs richesses provenaient du butin d'Egypte, qui faisait partie de la promesse divine ; elle trouva alors satisfaction et accepta de se fendre.

La Providence divine dans le monde

« Moïse étendit sa main sur la mer, et l'Eternel refoula la mer, toute la nuit, avec un vent d'est puissant. Il la mit à sec et les eaux furent divisées. Les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer à sec, et les eaux formaient une muraille à leur droite et à leur gauche. »

(Exode 14, 21-22)

Peu de temps après que les enfants d'Israël étaient sortis d'Egypte, ils se retrouvèrent bien vite dans une situation extrêmement difficile : le peuple égyptien avait quitté son pays pour les poursuivre, la mer était à leur droite et le désert à leur gauche. En dépit de toutes leurs tentatives pour échapper à l'ennemi, ils se retrouvèrent comme pris au piège, ne pouvant plus avancer dans aucune direction. Plongés dans le désespoir, ils s'adressèrent à Moïse pour implorer son secours. Moïse se tourna alors vers l'Eternel pour Le supplier de sauver Son peuple, afin que les nations du monde ne disent pas qu'Il l'avait libéré d'Egypte pour le laisser mourir dans le désert, du fait qu'Il ne détenait pas le pouvoir de le faire entrer en Terre Sainte.

L'Eternel écouta les plaintes des enfants d'Israël et ordonna à Moïse de tendre sa main sur la mer, afin qu'elle se fende pour les laisser passer à sec. Moïse se plia aux instructions divines, et, incroyable mais vrai, les eaux jaillissantes de la mer des Joncs interrompirent soudain leur flot galopant, pour former une muraille de part et d'autre du peuple juif. Certains commentateurs expliquent même que les eaux se sont fendues en douze parties, pour former douze passages, de sorte que chaque tribu traversa la

mer dans le passage qui lui avait été réservé (Tan'houma sur Bechala'h, 10 ; Pérouch Hamichnayot du Rambam, Avot 5, 4).

Si l'on réfléchit aux faits tels qu'ils se sont déroulés, une question nous apparaîtra de façon flagrante : où ont donc disparu toutes les eaux de la mer ?

On se souvient encore de la nouvelle terrifiante, qui avait bouleversé le monde entier, en 5765 (2005), lorsqu'un Tsunami avait dévasté certains pays asiatiques. D'énormes vagues s'étaient élevées à une hauteur impressionnante, pour engloutir tout ce qui était sur leur passage. Par contre, lorsque la mer des Joncs s'est séparée, les eaux se sont aussi élevées à une hauteur exceptionnelle, sans pour autant noyer les enfants d'Israël, qui les ont traversées. Quoi de plus miraculeux, et surtout lorsque l'on constate les conséquences dévastatrices d'un raz-de-marée ordinaire, qui, en l'absence de miracle, détruit toute vie sur son passage.

Quoi de plus clair que le Tsunami, comme preuve que c'est le Saint béni soit-Il qui dirige la nature, et que, dès l'instant où Il décide d'en retirer Sa Providence et cesse de lui déterminer des limites – comme il est dit : « Tu leur as fixé des barrières infranchissables » (Psaumes 104, 9) –, les habitants du monde entier peuvent en constater les désastres ?

Au moment de la séparation de la mer des Joncs, les vagues se sont élevées très haut, mais elles se sont durcies comme des murailles et sont restées en l'air. Non seulement la mer s'est fendue, mais en plus Dieu a ordonné aux eaux de rester sur place ; c'était un miracle supplémentaire s'ajoutant à la chaîne de miracles dont le peuple juif a bénéficié. Il est écrit : « Yitro entendit » (Exode 18, 1), et Rachi de commenter : « Quelle nouvelle a-t-il entendue qui l'ait fait venir ? La séparation de la mer des Joncs et la guerre contre Amalec. » A présent, il nous reste à comprendre pourquoi Yitro, plus que tout autre non-juif, a décidé de se convertir suite à la nouvelle

de la séparation de la mer des Joncs. En effet, c'est le monde entier qui a assisté aux miracles hors du commun, accomplis en faveur des enfants d'Israël à ce moment-là !

Apparemment, Yitro possédait un sens intérieur particulièrement développé, qui lui a permis de déceler l'immensité du miracle fait en faveur du peuple juif. Il a compris que la mer s'était non seulement fendue, mais qu'en plus, les eaux s'étaient tenues de part et d'autre et n'avaient pas englouti les enfants d'Israël. De plus, une fois que ces derniers avaient fini de traverser la mer, les eaux étaient retournées à leur niveau initial pour noyer les Egyptiens, qui tentaient de les traverser. Le fait que les eaux aient, d'une part protégé le peuple juif, et d'autre part englouti sans pitié le peuple égyptien, a suscité la réflexion de Yitro, qui en a déduit l'existence d'une force supérieure, qui dirige Son monde avec intelligence.

On raconte de nombreuses histoires au sujet de la catastrophe naturelle qui a eu lieu en Asie. Lorsque j'ai entendu l'une d'elles, je me suis dit que le Créateur désirait, indubitablement, nous secouer pour nous transmettre un message. Au Sri Lanka, il existe un zoo, où se trouvent de nombreux lions, éléphants et damans. Un quart d'heure avant que les vagues du Tsunami ne s'élèvent, le zoo était entièrement vide, car tous les animaux avaient pris la fuite, s'éloignant du lieu du danger. Personne ne comprit ce qui s'était passé. Grâce à un sens particulièrement développé, les bêtes étaient parvenues à ressentir le danger imminent et à y échapper. Il est impossible d'entendre une telle histoire sans s'arrêter quelques minutes pour y réfléchir. Je pense qu'une telle situation, où des animaux ont pu être sauvés, alors que des hommes sont morts, prouve la véracité de l'enseignement suivant de nos Sages, de mémoire bénie. Ces derniers nous enseignent (Sanhédrin, 38a) que lorsque Dieu créa Adam, Il lui dit : « S'il est vrai que les bêtes t'ont précédé dans la Création, cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont plus importantes que toi. » Toutefois, ce n'est vrai que tant que

l'homme est attaché à l'Eternel et à la Torah ; mais, dès l'instant où il abandonne la Torah et les *mitsvot*, les animaux deviennent supérieurs à lui, du fait de l'avantage qu'ils détiennent d'avoir été créés avant l'homme. Les faits ont démontré que le Saint béni soit-Il a été fidèle à Ses paroles, en pourvoyant aux bêtes une intuition leur permettant d'échapper au danger, alors que les hommes n'en ont pas eu la possibilité – ceci étant la preuve qu'ils doivent corriger leur conduite et revenir vers Dieu.

Suite au déluge que le Saint béni soit-Il avait décrété à l'époque de Noé, Il a promis qu'Il ne ferait plus tomber de déluge depuis le ciel ; mais, malheureusement, Il n'a pas promis qu'Il n'enverrait pas de déluge en provenance de la terre ou de la mer. La catastrophe du Tsunami fait prendre conscience aux hommes qu'ils ne tiennent pas les rênes de la nature, mais qu'il existe un Créateur au monde, qui le dirige et exerce sur lui Sa Providence depuis les cieux. Cependant, de nombreuses personnes cherchent à trouver des explications rationnelles aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à mettre en place des systèmes de détection qui permettraient de prévenir l'humanité de l'imminence d'un danger. Or, nous qui sommes des Juifs croyants, fils de croyants, savons que l'esprit de l'homme est étroit et que sa main est courte, face à la volonté divine ; nous demeurons donc totalement impuissants pour éviter de tels phénomènes par des systèmes de détection, l'unique alternative capable d'empêcher ces catastrophes étant celle du repentir et du rapprochement de notre Créateur.

Certains scientifiques consacrent des journées entières de recherche pour mettre en place un système de radars, capable d'enregistrer les mouvements oscillatoires de la mer ; si ces oscillations devenaient anormales, ce système enverrait des signes à la chambre de contrôle, qui préviendrait l'humanité de la catastrophe imminente. En théorie, tout ceci semble très beau, mais

il suffirait qu'une petite bande de poissons s'attache à ce système-radar pour que celui-ci fasse parvenir de faux indices ! Aussi, nous appartient-il de prendre conscience que toutes nos investigations technologiques demeurent impuissantes face à la volonté divine.

On demanda une fois à un scientifique comment il expliquait rationnellement ce qui s'était passé lors de la séparation de la mer des Joncs. Il expliqua alors que cet événement ne correspondait absolument pas à un miracle hors du commun, tel que les Juifs ont l'habitude de le présenter, mais que la mer a soudain été secouée par une tempête telle que les eaux ont reculé en arrière, laissant passer les enfants d'Israël à sec. Ce scientifique préférait opter pour ce raisonnement erroné plutôt que de faire l'effort de reconnaître la puissance et l'existence d'un Créateur. Quant à nous, nous n'avons pas l'ombre d'un doute que ces événements ont été dirigés par le Saint béni soit-Il Lui-même, qui a voulu sauver Son peuple et noyer ses ennemis dans la mer.

Une fois, le Maître du monde voulut me démontrer, personnellement, combien les forces et les capacités humaines sont limitées. L'homme a beau croire qu'il se rappelle, comprend et sait tout, il n'en est rien ! Il y a quelque temps, j'avais perdu la canne de mon grand-père, de mémoire bénie. Cet objet, auquel j'attribuais une valeur inestimable, représentait pour moi le plus précieux des biens, et je n'aurais pas été prêt à y renoncer, même si l'on m'avait proposé en échange tout Paris. Pendant un mois entier, j'ai cherché cette canne, en essayant de me souvenir où je l'avais rangée, mais sans succès. Une nuit, mon grand-père m'apparut en rêve, pour m'affirmer : « Aujourd'hui, tu vas retrouver la canne. » Le lendemain matin, je n'ai pas accordé grande importance à ce rêve, pensant simplement qu'il m'était venu cette nuit du fait que j'y pensais tellement la journée. Or, à ma grande surprise, une femme se

présenta à moi ce jour-là, la canne à la main, me remerciant d'avoir bien voulu la lui prêter durant cette période.

Sur ces entrefaites, je restai ébahi. Je ne m'étais pas du tout rappelé que j'avais prêté cette canne à une dame. Combien d'objets avais-je retournés ici et là, sans me souvenir que la canne n'avait pas disparu, mais avait simplement été prêtée pour quelques jours à une personne âgée ! Cet incident m'a fait prendre conscience du fait que, de temps à autre, le Saint béni soit-Il désire nous rappeler que c'est Lui qui dirige les événements, et non pas l'homme. Lorsque ce dernier pense être maître de sa vie, Dieu lui envoie alors des signes lui démontrant le contraire.

Le déluge a ravagé le monde, parce que la terre s'était corrompue. A cette époque, non seulement les hommes se livraient à la débauche, mais les animaux, également, s'accouplaient en-dehors de leur espèce (Genèse Rabba 28, 8). Il est connu que l'immoralité règne dans la région où a eu lieu le Tsunami, au point que des hommes du monde entier y affluent rien que pour s'adonner au "tourisme sexuel". De plus, les gens ont l'habitude d'y vendre leurs filles pour en retirer de l'argent. Dans ce pays, la débauche "crie jusqu'au ciel". Aussi, le Tout-Puissant désirait-Il prouver aux êtres humains que là où la pudeur fait défaut, Il retire Sa Providence, et de lourdes catastrophes ne tardent pas à suivre. Il est triste de voir tant de personnes tenter d'expliquer cet événement sur des bases scientifiques, refusant d'éveiller la conscience humaine au fait que tout provient des cieux et qu'il s'agissait là d'une punition divine, en réaction à l'excès de débauche qui régnait en ce lieu. En effet, il est écrit : « Car l'Eternel ton Dieu marche au centre de ton camp pour te protéger et pour te livrer tes ennemis : ton camp doit donc être saint. Il ne faut pas que Dieu voie chez toi une attitude de débauche, car Il se retirerait d'avec toi. » (Deutéronome 23, 15)

Résumé

- La mer des Joncs s'est séparée en deux parties, sans causer le moindre dégât humain. Par contre, lors du Tsunami, les vagues qui se sont levées sur la terre d'Asie ont entraîné la mort de milliers de personnes. Ceci nous enseigne que c'est le Saint béni soit-Il qui dirige le monde.
- Les animaux n'ont pas été victimes de la catastrophe du Tsunami, grâce à leurs sens développés, qui leur ont permis de ressentir l'imminence du danger. En revanche, les habitants de ce pays, qui étaient de grands pécheurs, n'ont pas eu l'intuition du danger, et n'ont pas pu échapper à la punition que Dieu désirait leur infliger.
- Cette catastrophe s'est produite dans un pays où règnent la débauche et l'immoralité ; ce sont ces péchés qui ont entraîné la punition divine. L'Eternel avait promis de ne plus punir le monde par un déluge d'eau provenant du ciel ; ce raz-de-marée était un déluge provenant de la mer, en punition pour les fautes commises par ces hommes.

Le dévouement

« Et les enfants d'Israël avancèrent à sec au milieu de la mer, et les eaux formaient une muraille à leur droite et à leur gauche. »

(Exode 14, 29)

Le Keli Yakar fait remarquer (14, 22) que le terme *'homa* (muraille) est écrit sans la lettre *Vav* dans notre verset (14, 29) et peut donc être lu *'héma*, signifiant colère. Car les eaux de la mer des Joncs étaient en colère sur le fait que le peuple juif n'était pas entré

immédiatement dans la mer, confiant que le Saint béni soit-Il allait la fendre pour le sauver. Ce refus premier de mettre les pieds à l'eau constituait, en soi, un signe de son manque de foi.

Le mot *'homa* apparaît également plus haut dans le verset 22 : « Et les eaux formaient une muraille à leur droite et à leur gauche » ; or, ici, il est écrit avec un *Vav*. Cette inversion ne manque pas de nous surprendre : on se serait attendu à ce que la Torah omette, en premier lieu, le *Vav* de ce terme, pour exprimer la colère des eaux, puis qu'elle le transcrive par la suite avec un *Vav* ! En réalité, l'Eternel a intentionnellement écrit le mot *'homa* avec un *Vav* dans le verset qui rapporte la traversée à sec des enfants d'Israël, afin d'éviter d'exciter la Justice à leur encontre. En effet, il existait un risque que la Justice accuse le peuple juif en disant qu'il ne méritait ce miracle que parce qu'il allait plus tard accepter la Torah ; or, la Torah demande avant tout un dévouement de la part de l'homme, sans quoi elle ne peut se maintenir. Aussi, le fait que les enfants d'Israël se soient montrés, dès ce moment-là, incapables de dévouement, aurait été la preuve de leur inaptitude à recevoir la Torah, et, par là même, à mériter que la mer se sépare en leur faveur.

Le Saint béni soit-Il, qui ne désirait pas éveiller la Justice – dont les arguments auraient été fondés – a inversé l'ordre des versets de la Torah, en ajoutant un *Vav* là où il n'y aurait pas dû en avoir, et inversement.

Le sujet de la séparation de la mer des Joncs s'ouvre par le verset : « L'Eternel dit à Moïse : "Qu'as-tu à crier vers Moi ? Parle aux enfants d'Israël et qu'ils avancent." » (Exode 14, 15) A première lecture, cette réaction du Saint béni soit-Il nous surprend. En effet, lorsqu'un homme est plongé dans un malheur, il a l'habitude de se tourner vers son Dieu et d'implorer Son secours ; s'il en est ainsi, quel est le sens de l'exclamation divine : « Qu'as-tu à crier vers

Moi ? » ? Apparemment, elle semble correspondre à une réplique à la phrase que Moïse venait juste de prononcer au peuple juif : « L'Eternel combattra pour vous ; et vous, gardez le silence ! » (ibid. 14, 14) ; autrement dit, les enfants d'Israël devaient aspirer à atteindre un niveau élevé, où ils seraient tellement certains que l'Eternel les sauverait qu'ils ne ressentiraient même pas le besoin de L'implorer. Le Saint béni soit-Il dit alors à Moïse : « Toi, qui es le leader du peuple juif, dois croire en tes propos et avoir un comportement exemplaire. Si donc tu leur demandes de se taire et d'avoir une foi inébranlable en Mon secours, dès lors, pourquoi te mets-tu à M'implorer dès maintenant ? Ces cris sont en contradiction avec le discours que tu viens de leur tenir ! »

Le miracle de la séparation de la mer des Joncs n'a pas été accordé si facilement au peuple juif, afin d'enseigner à tous les habitants de la terre que, pour se maintenir, le monde a besoin de la Torah et du dévouement qui l'accompagne. Lorsque ces deux éléments primordiaux font défaut, il n'est pas évident que l'Eternel modifie les lois de la nature. Dès l'instant où Na'hchon ben Aminadav se montra prêt à exposer sa vie, en commençant à entrer dans la mer, celle-ci calma sa fureur et se fendit en deux (Sota, 37a). Car, par ce comportement, il prouva sa capacité à se dévouer, aptitude qui va de pair avec l'acceptation de la Torah. Or, toute la justification du miracle, fait en faveur des enfants d'Israël, reposant sur leur future acceptation de la Torah, la mer fut apaisée dès qu'un homme du peuple juif démontra son dévouement.

Les commentateurs (Or Ha'haïm sur Exode 14, 27) demandent comment la mer a osé continuer à laisser couler ses eaux et à ne pas se fendre, alors que le Saint béni soit-Il lui avait fixé comme condition, dès les six jours de la Création, qu'elle devrait se fendre, le moment venu, pour permettre au peuple juif de la traverser à sec. A présent, nous en comprenons la raison : en refusant, au départ, de

pénétrer dans la mer, les enfants d'Israël firent preuve d'un manque de dévouement ; aussi, le refus de la mer de se fendre avait pour but de susciter leur repentir dans ce domaine, ce qui produisit l'effet désiré, puisque Na'hchon ben Aminadav fut le premier à en tirer leçon, suivi ensuite par le reste du peuple.

Le sujet de la séparation de la mer des Joncs nous livre un enseignement : il ne peut y avoir de miracle qui fasse défi aux lois naturelles qu'en réponse à un effort personnel de l'homme. Celui qui désire bénéficier d'un miracle doit donc détenir suffisamment de mérites, aptes à intercéder en sa faveur ; dans ce cas seulement, il méritera que le Tout-Puissant modifie à son intention les lois de la nature.

Résumé

- Le Keli Yakar fait remarquer que le *Vav* du mot *'homa* est omis, signifiant alors que la mer était en colère (*'héma*) à cause du manque de foi du peuple juif, qui n'avait pas fait preuve de dévouement en pénétrant dans ses eaux avant qu'elles ne cessent de s'agiter. Mais, si tel est le sens de cette omission, c'est dans le premier verset de la Torah que ce mot aurait dû figurer sans *Vav*, et dans le second verset, avec un *Vav* ! En fait, le Créateur ne désirait pas éveiller la Justice à l'encontre de Son peuple, en lui donnant l'occasion de l'accuser d'un manque de dévouement, et c'est pourquoi, Il a inversé l'ordre des choses.
- Si l'habitude est d'implorer le Tout-Puissant dans un moment de détresse, que signifient les mots adressés par Dieu à Moïse : « Qu'as-tu à crier vers Moi ? » Moïse venait de dire au peuple : « L'Eternel combattra pour vous, et vous, gardez le silence ! » Le Saint béni soit-Il désirait ainsi lui dire qu'il donnait l'impression de se contredire, plutôt que de servir d'exemple au peuple.
- Le miracle ne leur a pas été accordé facilement, afin de démontrer que la Torah et le dévouement sont nécessaires à un changement des lois

naturelles. Du fait qu'ils n'avaient pas encore reçu la Torah, ils devaient d'autant plus faire preuve de dévouement. Na'hchon ben Aminadav tira leçon du refus de la mer de se fendre, en sautant en premier dans la mer, suivi ensuite par le reste du peuple. Immédiatement après, la mer se sépara.

- La mer ne s'est pas pressée de se fendre, en dépit de la condition que l'Eternel lui avait fixée dès les six jours de la Création, dans le but de susciter le repentir du peuple, qui regretterait son manque de dévouement.

La délivrance d'Egypte en regard des autres délivrances

« L'Eternel, en ce jour, sauva Israël de la main de l'Egypte, et Israël vit les Egyptiens morts sur le rivage de la mer. »

(Exode 14, 30)

Le 'Hida pose la question suivante : pourquoi rappelle-t-on à toutes les occasions – bénédictions, prières – le souvenir de la sortie d'Egypte, alors qu'on ne mentionne pas le souvenir des autres délivrances, dont le peuple juif a bénéficié, tout au long de l'Histoire ? Nous n'évoquons, en effet, ni le rappel des délivrances qui ont eu lieu à l'époque des juges – lors desquelles l'Eternel a sauvé les enfants d'Israël de ses oppresseurs – ni celui de la délivrance de Babylonie, pas plus que celui du salut au moment du complot d'Aman, à l'époque de Mardochée et d'Esther, ou de

l'attaque des Grecs au temps des Hasmonéens. Aussi, qu'est-ce qui a donné à la délivrance d'Egypte ce caractère si particulier ?

Avec l'aide de Dieu, proposons l'explication suivante. La libération d'Egypte différait fondamentalement des autres délivrances, car le miracle qui l'a caractérisée était général, c'est-à-dire que sans lui, le peuple juif, dans son ensemble, n'aurait pas pu survivre. En effet, c'est le peuple entier qui était plongé dans la servitude, sous la domination de Pharaon, et il n'était pas loin de tomber dans le cinquantième degré d'impureté.

Par contre, lors des autres exils, il est certain qu'au moins un petit groupe de Juifs aurait pu être sauvé, même sans la délivrance divine. En effet, si une seule femme juive avait survécu, et même dans le cas où elle se serait mariée à un non-juif, son enfant aurait été Juif – conformément à la loi s'appliquant au serviteur non-juif, qui se marie avec une fille juive (Yebamot, 45b) –, et cela aurait suffi pour que le nom du peuple juif ne soit pas effacé à jamais. Suite au décret d'Aman, il est sûr que quelques Juifs auraient survécu ; de même, les Grecs ne seraient pas parvenus à assimiler tout notre peuple. Même l'Holocauste, qui est la persécution la plus terrifiante qu'aie jamais subie le judaïsme européen, n'a pas réussi à le décimer totalement. Seule la délivrance finale – lorsque le Messie viendra – sera de même nature que la délivrance d'Egypte, à savoir une délivrance générale, et, de ce fait, on s'en souviendra à jamais (Berakhot, 12b). Tel est le sens du verset, qui se rapporte à la délivrance finale : « Comme à l'époque de ta sortie d'Egypte, Je te ferai voir des prodiges. » (Michée 7, 15) La délivrance d'Egypte, plus grande que les autres, les englobe toutes, c'est pourquoi on ne mentionne que celle-ci.

Afin de mieux saisir ce concept, illustrons-le par un exemple. Le cadeau d'un riche est généralement important, alors que celui d'un pauvre est plus modeste. Tant qu'on a devant les yeux le cadeau du

riche, celui du pauvre semblera insignifiant et on ne s'en souviendra pas ; par contre, lorsqu'on regardera le cadeau du pauvre, on se souviendra aussi de celui du riche, bien plus considérable.

Tel est le lien existant entre la sortie d'Egypte d'une part, et les autres délivrances, d'autre part : l'importance prédominante de la sortie d'Egypte a pour conséquence qu'on s'en souvienne aussi lorsqu'on parle des autres délivrances. Il est évident que nous devons également être reconnaissants envers l'Eternel de nous avoir libérés des exils de plus petite ampleur, mais ceux-ci sont inclus dans le souvenir de la délivrance générale, celui de la sortie d'Egypte. Aussi, lorsque nous disons : « en souvenir de la sortie d'Egypte », nous incluons, dans ce rappel, celui de toutes les autres délivrances dont notre peuple a bénéficié – car la sortie d'Egypte était la plus puissante de toutes les délivrances.

En outre, les autres délivrances ne possédaient pas le même caractère international que celle d'Egypte. A la fin de l'exil de Babylonie, certains Juifs sont encore restés exilés, et ceci même après la délivrance, lorsque le peuple juif était déjà monté en Terre Sainte pour reconstruire le second Temple. De même, la culture grecque n'a pas fini d'exercer son influence dans le monde. Enfin, même si les Juifs ont été épargnés du décret d'Aman, ce type de décret s'est malheureusement renouvelé tout au long de l'Histoire.

Nous pouvons expliquer, selon une autre démarche, la spécificité de la délivrance d'Egypte par rapport à toutes les autres.

Un sage a posé la question suivante, au sujet de l'enseignement du *Tana* (Sanhédrin, 90a) : « Tout Juif possède une part dans le monde à venir » : quelle part est réservée aux mécréants, qui ne détiennent aucun mérite ? Comment le *Tana* peut-il être certain que tout Juif aura une part au monde à venir ?

Lorsque les enfants d'Israël sortirent d'Egypte, ils n'avaient pas encore reçu la Torah et étaient plongés dans le quarante-neuvième

degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro). Pourtant, en dépit de cela, le prophète les a loués en disant : « Ainsi parle l'Eternel : "Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte." » (Jérémie 2, 2) Jusqu'à aujourd'hui, l'Eternel se souvient de la foi que son peuple Lui a témoignée, lorsqu'il L'a suivi dans le désert, sans vivres, comme le souligne le verset : « Et de provisions, ils ne s'en étaient pas munis. » (Exode 12, 39) Bien qu'ils fussent conscients que le désert est une terre sèche, désolée et aride, les Juifs ne se sont pas souciés de la survie de leurs femmes et de leurs nombreux enfants – nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Exode Rabba 1, 8) que les femmes de cette époque donnaient naissance à des sextuplés. Par leur comportement, nos ancêtres nous ont donc transmis un exemple de foi, et, à leur instar, nous sommes confiants que « même si un homme a une épée tranchante suspendue au-dessus de la tête, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde » (Berakhot, 10a).

La foi pure, qui animait les enfants d'Israël à cette période-là, doit nous servir de modèle. Par exemple, si un Juif a perdu tout son argent, juste après en avoir prélevé la dîme, il ne doit pas se dire : « Comment ai-je pu perdre tous mes biens, alors qu'il est écrit dans la Torah : "Prélever, tu prélèveras la dîme", redondance interprétée par nos Maîtres dans le sens de : "Prélève la dîme afin de t'enrichir" (Taanit, 9a) ? » Plutôt que de contester cette promesse, il aura foi en Dieu, à la manière dont ses ancêtres eurent foi lorsqu'ils Le suivirent aveuglément dans le désert. Il est probable que les miracles, hors du commun, auxquels le peuple juif a assisté en Egypte, ont eu une influence sur leur foi. Aujourd'hui, où nous détenons la Torah, qui constitue un soutien naturel à la foi, il nous incombe, à plus forte raison, d'être animés d'une foi pure.

Ainsi donc, même un homme qui serait plongé dans le

quarante-neuvième degré d'impureté, est en mesure d'accomplir un acte de foi tel que l'Eternel s'en souviendrait à jamais. Même un mécréant a la possibilité de gagner sa part dans le monde à venir par un seul acte, conformément au principe selon lequel « il est possible d'acquérir son monde en une seule heure » (Avoda Zara, 10b). Dès lors, nous comprenons l'enseignement du *Tana* qui affirme que tout Juif possède une part dans le monde à venir, y compris les méchants.

D'autre part, plus essentiellement encore, tout Juif possède, ancré en lui, le potentiel de devenir un juste. A l'instant même où un mécréant est occupé à manger un animal non sacrifié ou un autre aliment interdit, il peut éprouver du regret et désirer se repentir. C'est pourquoi, nos Sages ont comparé le Juif à la grenade, en affirmant que même les méchants du peuple juif sont remplis de *mitsvot* comme la grenade (Erouvin, 19a). Aussi, lorsque les enfants d'Israël furent délivrés d'Egypte, c'était dans le but de leur donner la Torah, et bien qu'ils ne l'eussent pas encore acceptée à ce moment-là, le Saint béni soit-Il considéra qu'ils s'y étaient déjà attachés. De la même manière, l'Eternel considère que tout Juif peut, en l'espace d'un petit instant, se repentir de façon complète et se diriger, à nouveau, vers la voie de la Torah. Car, au fond de son être, tout Juif, serait-il mécréant, possède une « étincelle divine supérieure », c'est-à-dire une part de l'Eternel dans son être même. « La Torah se trouve à tous les coins de rue » (Yoma, 72b ; Kidouchin, 66a), et elle attend, à chaque instant, de ramener les enfants d'Israël vers un repentir sincère.

Un riche, qui n'a ni mangé ni bu pendant quelques jours, mais qui a dans sa poche l'argent nécessaire pour s'approvisionner en vivres et casser son jeûne, s'appuiera sur cette réalité pour tenir bon – conscient que, d'un instant à l'autre, il pourra soulager sa faim et sa soif. Par contre, un pauvre affamé et assoiffé, qui ne possède pas de

quoi se nourrir, se trouvera dans une détresse bien plus oppressante. Le Juif est comparable au riche, puisqu'il a toujours, "dans sa poche", la possibilité de revenir vers son Créateur. Tel est le sens de la déclaration du *Tana* : « Tout Juif possède une part dans le monde à venir », c'est-à-dire que tout Juif détient en lui le potentiel lui permettant l'accès au monde à venir.

A présent, nous pouvons répondre à l'interrogation du 'Hida. La délivrance d'Egypte possède un caractère particulier par rapport aux autres délivrances, parce que seuls la Torah et le repentir représentent, pour le Juif, une réelle libération. A l'inverse, l'exil est synonyme d'éloignement de la Torah. D'ailleurs, le terme *galout* (exil), proche du terme *gueoula* (délivrance), contient donc également une connotation de libération, la Torah étant le seul élément qui les sépare.

La délivrance d'Egypte avait pour but le don de la Torah. Si les enfants d'Israël acceptaient le joug de la Torah et des *mitsvot*, ils seraient immédiatement libérés. Toutefois, malgré le fait qu'ils ne détenaient pas encore ce mérite et étaient, de plus, plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté, l'Eternel les a délivrés, de façon surnaturelle. C'est pourquoi, nous profitons de chaque occasion pour mentionner le souvenir des bienfaits dont le Saint béni soit-Il nous a gratifiés au moment de la sortie d'Egypte. Par contre, les autres délivrances ont eu lieu lorsque le peuple juif détenait déjà la Torah et les *mitsvot*, et les exils en question étaient survenus à cause d'un relâchement en Torah. A chaque fois que les Juifs s'étaient replongés dans la Torah, les persécutions avaient cessé, et la délivrance avait suivi. C'est la raison pour laquelle on ne rappelle pas le souvenir de ces délivrances, car nous détenions, en réalité, le pouvoir de les mériter, lorsque nous le désirions – pouvoir qui, aujourd'hui, est encore entre nos mains, puisque « la Torah se trouve à tous les coins de rue, et est à la disposition de tout celui qui la désire » (Yoma, 72b ; Kidouchin, 66a).

Résumé

- En quoi la délivrance d'Egypte a-t-elle été spécifique par rapport aux autres délivrances, au point qu'on rappelle à maintes reprises : « en souvenir de la sortie d'Egypte » ?
- Première explication : la délivrance d'Egypte a concerné l'ensemble du peuple, alors que les autres fois, même en cas de massacre, une partie du peuple juif aurait pu survivre. Cette supériorité de la délivrance d'Egypte sur les autres délivrances, explique qu'on la mentionne exclusivement.
- Deuxième explication : la délivrance ne peut passer que par la Torah. Le peuple juif a été libéré d'Egypte dans le but de recevoir la Torah. Ce fut un signe indicateur pour toutes les autres délivrances à venir, qui sont survenues par le biais de la Torah.
- Le *Tana* affirme : « Tout Juif possède une part dans le monde à venir. » Un sage a demandé comment les mécréants peuvent avoir une part dans le monde à venir.

  Premièrement, il est certain que même un mécréant a la possibilité d'accomplir une *mitsva* suffisamment importante pour lui permettre de mériter le monde à venir, de la même manière que les enfants d'Israël, pourtant plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté, ont suivi avec foi l'Eternel vers une terre inculte – ce qui leur a valu d'être surnommés « saint Israël », avant même qu'ils n'aient reçu la Torah.

  Deuxièmement, une part signifie une porte au monde à venir. Autrement dit, tout Juif détient le potentiel de se repentir intégralement, grâce à la partie divine qui est en lui, et ceci, en intégrant la Torah, qui est à la disposition de tous ; telle est la clé ouvrant les portes du monde à venir.

Le pouvoir de l'influence

« Alors, Moïse chanta, ainsi que les enfants d'Israël, l'hymne suivant à l'Eternel. Ils dirent : Je veux chanter à l'Eternel, car majestueux, Il a été majestueux. Ensemble, cheval et cavalier, Il les a précipités dans la mer. »

(Exode 15, 1)

Lorsque, après s'être séparée, la mer des Joncs est retournée à son niveau initial pour engloutir les Egyptiens, leurs chars et leurs chevaux ont également été noyés, comme le souligne le verset de l'hymne, entonné par Moïse et le peuple juif : « Ensemble, cheval et cavalier, Il les a précipités dans la mer. » Nous pouvons nous demander pourquoi les chevaux ont, eux aussi, été punis par cette mort violente, alors que c'étaient les cavaliers égyptiens qui avaient décidé de poursuivre les enfants d'Israël. Les moralistes expliquent que, du fait que les chevaux avaient aidé les Egyptiens à mal agir, ils méritaient également cette punition, en vertu du principe : « Dieu se sert d'un coupable pour exécuter une action condamnable. »

Nous en déduisons une leçon impressionnante au sujet de la participation d'un individu à un péché : même si un homme n'a pas lui-même péché, mais a aidé une autre personne à le faire, il sera aussi rendu coupable pour la transgression de cette dernière, et devra en rendre compte. Plus encore, si déjà les chevaux, qui sont des animaux et ne sont donc pas animés par de mauvaises intentions, ont malgré tout été punis, en étant noyés en même temps que leurs cavaliers, à plus forte raison, un homme, capable de réfléchir, qui aide son prochain à transgresser un interdit, a-t-il sa

part de culpabilité dans cet acte. D'ailleurs, toutes proportions gardées, nous trouvons également chez les non-juifs des lois qui attribuent aussi la culpabilité d'un crime à l'individu ayant aidé le coupable ; même si cet individu n'a certes pas lui-même commis de crime, il a pourtant permis au criminel d'atteindre son but – par exemple, en lui donnant refuge dans sa demeure. Son comportement le rend donc coupable, au titre d'association de malfaiteurs, et justifie qu'il soit puni, le moment venu.

Pourtant, cette explication reste difficile à saisir. En effet, les chevaux ont-ils réellement conduit leurs cavaliers de leur propre gré, à la poursuite des enfants d'Israël ? C'étaient les Egyptiens qui, avec empressement, les avaient attelés pour poursuivre le peuple juif ; Pharaon lui-même n'a pas voulu voyager avec son char royal, mais a choisi de monter à cheval. La punition des chevaux peut nous conduire à l'interrogation suivante : la voiture conduite par un criminel doit-elle aussi rendre des comptes pour sa participation au crime, alors même qu'elle n'a aucun sentiment et n'est pas en mesure de comprendre vers où on la dirige, ni quelle est l'intention de son chauffeur ? Les chevaux des cavaliers égyptiens ne savaient pas non plus vers où on les dirigeait, donc comment comprendre qu'ils aient été punis au même titre que ces derniers, en subissant la même mort ?

La clé de cette énigme réside dans la notion du pouvoir d'influence qui domine dans le monde. Comme nous le savons, le Saint béni soit-Il ne s'est pas contenté de transmettre à Moïse les principes essentiels de la Torah, alors qu'il se trouvait sur terre, mais Il lui a demandé de monter au ciel afin de recevoir la Torah, et ceci, malgré le danger que cela représentait pour sa vie. Dans quel but ? Car Il désirait que Moïse transmette la Torah au peuple juif en étant animé d'un sentiment puissant et profond, ce qui n'était possible que suite à un passage au ciel. En effet, la vision des saints

patriarches en train d'étudier la Torah au ciel, a imprégné Moïse de l'atmosphère particulièrement spirituelle qui y régnait, et lui a ensuite donné la possibilité de transmettre la Torah aux enfants d'Israël avec cette même force d'enthousiasme. Par contre, si Moïse l'avait reçue sur terre, il n'aurait pas été entouré par la force spirituelle caractéristique aux mondes supérieurs, et ce manque se serait ressenti dans sa transmission de la Torah au peuple juif.

La nature humaine est telle que l'homme est influencé par son entourage, dont il a tendance à imiter le comportement. C'est la raison pour laquelle nos Sages nous ont recommandé de nous éloigner d'un mauvais voisin (Maximes de nos Pères 1, 7) et d'habiter au même endroit que des hommes de bien, qui pratiquent la bienfaisance. Car, lorsqu'on voit ses voisins emprunter le droit chemin, on désire soi-même suivre leur exemple. Dans ce cas, le pouvoir de l'influence s'exprime de façon positive. Mais, si on habite parmi des pécheurs, on risque fort de subir une influence néfaste de leur part (Rambam, Déot 6, 1).

Ainsi donc, il semble que, dès l'instant où les Egyptiens ont attelé leurs chevaux pour commettre un mauvais acte et qu'ils les ont chevauchés dans le but de poursuivre le peuple juif, ils ont, par le pouvoir de l'influence, transmis à leurs bêtes leurs mauvaises intentions, si bien que celles-ci sont devenues associées à leur transgression. La force de l'influence est d'une puissance telle qu'une bête, qui réagit en réponse à des instincts, peut en voir sa nature transformée, au point d'en venir à se réjouir de participer au mal. A ce sujet, il est connu que le déluge a également anéanti les animaux, du fait qu'ils s'étaient eux aussi corrompus, en s'accouplant en-dehors de leur espèce – ce qui est contraire à leur nature – à cause de la mauvaise influence que les hommes avaient exercée sur eux. L'immoralité de cette génération était parvenue à un degré tel, qu'elle a eu pour effet de modifier le comportement naturel des bêtes (Genèse Rabba 28, 8).

La Guemara (Talmud de Jérusalem, Demaï 1, 3) rapporte l'anecdote à propos de l'âne de Rabbi Pin'has ben Yaïr, qui fut, une fois, volé par des brigands. Lorsque ces derniers voulurent le nourrir, l'âne refusa de manger. Car, jusqu'à ce jour, il avait pris l'habitude de consommer uniquement des aliments cachère, dans la maison de Rabbi Pin'has, et voilà qu'on lui en proposait maintenant des interdits. Lorsque les brigands constatèrent que l'âne n'était pas prêt à manger ce qu'ils lui proposaient, ils comprirent qu'il s'agissait là d'un âne exceptionnel et s'empressèrent de le restituer à son propriétaire. Quand Rabbi Pin'has retrouva son âne, la première chose qu'il fit fut de le nourrir, car, connaissant les habitudes de son animal, il se douta qu'il était bien probable qu'il n'avait rien avalé depuis son enlèvement. Cette anecdote illustre la portée impressionnante du pouvoir de l'influence, puisque même des bêtes peuvent se trouver imprégnées de l'atmosphère ambiante, et réagir en fonction.

Dès lors, nous comprenons pourquoi les chevaux ont, eux aussi, été engloutis par les eaux de la mer : afin de nous démontrer la force impressionnante du pouvoir de l'influence, pour le meilleur ou pour le pire. Même les chevaux, qui ne détenaient pas de libre arbitre, ont été influencés par l'enthousiasme de leurs cavaliers à poursuivre les enfants d'Israël. Or, s'il en est ainsi des bêtes, combien plus en est-il des êtres humains, animés d'aspirations et d'états d'âme !

Résumé

- Pourquoi les chevaux des Egyptiens ont-ils été punis en étant engloutis par les eaux de la mer des Joncs, alors que seulement leurs cavaliers désiraient poursuivre le peuple juif ? Les moralistes expliquent qu'ils ont été punis pour avoir aidé les Egyptiens à mal agir, car « Dieu se sert d'un coupable pour exécuter une action condamnable ». Moralité : si déjà un animal est puni lorsqu'il aide quelqu'un à commettre une transgression, à plus forte raison un homme le sera-t-il dans un tel cas.

♦ Cependant, les chevaux ne sont dotés ni de sentiments, ni de compréhension, et ont été attelés de force par les Egyptiens, donc en quoi méritaient-ils d'être punis ? Tout s'explique par le pouvoir de l'influence, pour le meilleur et pour le pire : il est capable de modifier la nature des êtres présents, y compris celle des animaux – à l'époque du déluge, les bêtes, influencées par la corruption générale, ont elles aussi été punies. Ici, l'enthousiasme des Egyptiens à poursuivre les enfants d'Israël, a été transmis à leurs chevaux, qui méritaient donc bien de mourir avec leurs cavaliers.

La joie : une condition indispensable au maintien de la Torah

« Alors, Moïse chanta, ainsi que les enfants d'Israël, l'hymne suivant à l'Eternel. Ils dirent : Je veux chanter à l'Eternel, car majestueux, Il a été majestueux. Ensemble, cheval et cavalier, Il les a précipités dans la mer. »

(Exode 15, 1)

Dans le Midrach, il est écrit : « Les anges ont voulu chanter un hymne à la gloire de Dieu, et l'Eternel leur a dit : "Les créatures de Mes mains sont en train de se noyer dans la mer, et vous prononceriez un hymne en Mon honneur ?!" » (Yalkout Chimoni sur Exode, 233)

Ce Midrach soulève la question suivante : comment expliquer que

les enfants d'Israël aient, quant à eux, eu la permission de chanter cet hymne ? Quelle différence existait-il entre eux et les anges ?

Proposons l'explication suivante. Certes, il est difficile pour le Saint béni soit-Il de punir Ses propres créatures, et c'est pourquoi, Il n'a pas permis aux anges de chanter un hymne. Cependant, aux enfants d'Israël, qui avaient, pendant toutes ces années, tant souffert de l'oppression égyptienne, Il a accordé le droit de prononcer cet hymne, lorsque leurs ennemis ont été noyés dans la mer des Joncs. Car s'ils n'avaient pas chanté ce chant, qui a jailli du fond de leurs cœurs, emplis de joie, ils n'auraient pas été en mesure de ressentir qu'ils étaient devenus libres et avaient été affranchis du joug de l'esclavage égyptien afin de devenir les serviteurs de l'Eternel.

Nous pouvons également envisager une autre démarche. Le peuple juif était sur le point de recevoir la Torah ; or, la joie est indispensable au maintien de la Torah, comme le souligne le verset : « Servez le Seigneur avec joie » (Psaumes 100, 2). Aussi, Dieu a-t-Il permis aux enfants d'Israël de chanter et de se réjouir, afin que cette joie constitue une étape préparatoire au don de la Torah. En outre, cette joie leur était également indispensable à la révélation divine.

On raconte que Rabbénou Tam, un des Tossaphistes, avait l'habitude, au moment où il étudiait, de placer devant lui de l'argent afin qu'il emplisse son cœur de joie et que son étude gagne ainsi en qualité. Il va sans dire que la Torah était plus importante à ses yeux que l'argent – la preuve étant qu'il consacra toute sa vie à l'étude et ne chercha pas à amasser des biens matériels. Mais l'argent lui procurait un sentiment de joie, et c'est pourquoi, il le plaçait devant lui au moment de l'étude. Ceci nous permet de comprendre qu'après que les enfants d'Israël se sont réjouis de la perte des Egyptiens, l'Eternel les ait encore fait hériter du butin déposé sur le rivage de la mer, pour que leurs cœurs soient davantage comblés de joie, lorsqu'ils recevraient, plus tard, la Torah.

Rabbénou Hakadoch était connu pour son opulence exceptionnelle, comme l'attestent nos Sages, de mémoire bénie, lorsqu'ils affirment (Avoda Zara, 11a) que Rabbi était l'ami de l'empereur romain Antonin, et qu'il n'a jamais manqué à leur table ni radis, ni raifort. Cependant, il ne profita en rien de ses biens matériels, comme en témoigne l'exclamation qu'il fit avant sa mort, lorsque, levant ses doigts en direction du ciel, il déclara n'avoir jamais joui de ce monde-ci, serait-ce de son plus petit doigt (Ketouvot, 104a). Dès lors, nous pouvons nous demander pourquoi il a amassé une telle richesse. Car cette richesse représentait pour lui un moyen d'éprouver de la joie, grâce à laquelle il était ensuite en mesure de se dévouer pleinement à l'étude de la Torah – sans finalement n'avoir réellement profité de cet argent.

Le roi David s'exclame dans les Psaumes (84, 3) : « Mon âme soupirait (*nikhssefa*) et languissait après les parvis du Seigneur ! » Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, explique que le verbe *nikhssefa* exprime la nostalgie que le roi David éprouvait pour le Temple. D'autre part, ce terme est formé à partir de la racine *kessef* (argent). Autrement dit, l'argent procure une joie telle qu'il ouvre les portes au sentiment de nostalgie pour le Temple de l'Eternel.

Cette interprétation nous permet de comprendre un aspect supplémentaire de notre sujet. A priori, on pourrait se demander pourquoi Dieu a donné aux enfants d'Israël le butin de la mer des Joncs, alors qu'Il leur avait déjà fait cadeau de celui d'Egypte. En réalité, Il leur a donné un butin, dès leur sortie d'Egypte, afin qu'ils en éprouvent de la joie et soient ainsi aptes à recevoir la Torah. Cependant, immédiatement après cela, Pharaon et les Egyptiens se sont mis à leur poursuite pour les tuer ; la peur s'est alors emparée d'eux, estompant leur joie. C'est pourquoi, l'Eternel leur a offert une seconde opportunité de s'emparer d'un butin – celui déposé sur le

rivage de la mer – dans le but de rétablir la joie et d'ouvrir leur cœur pour leur donner la Torah.

Ceci explique simultanément pourquoi le butin d'Egypte devait se présenter sous la forme d'un emprunt auprès des Egyptiens, plutôt que d'être le résultat d'un miracle divin. Le Midrach rapporte (Midrach sur Psaumes, 92) qu'une fois, les disciples de Rabbi Chimon bar Yo'haï furent jaloux de l'un d'entre eux, qui s'était enrichi. Le maître les mena alors vers une vallée, à laquelle il ordonna de faire jaillir de l'argent. A priori, le Saint béni soit-Il aurait pu faire un miracle semblable en faveur des enfants d'Israël. Mais, comme nous l'avons expliqué, tout le but du butin d'Egypte était de procurer de la joie au peuple juif, après les longues et douloureuses années durant lesquelles il avait souffert de l'asservissement égyptien. S'ils avaient quitté ce pays les mains vides, leur souffrance aurait encore été amplifiée, car ils auraient été frustrés d'avoir été asservis sans avoir reçu la moindre compensation. Aussi, lorsqu'ils ont demandé des objets précieux aux Egyptiens, sans avoir pour intention de les leur restituer, ils ont ressenti qu'ils prenaient le salaire de leur travail, qui leur revenait de plein droit. Par contre, si l'Eternel leur avait fait parvenir ces biens par le biais d'un miracle, ils n'auraient pas éprouvé le sentiment qu'il s'agissait d'un dû, mais auraient considéré ce butin comme un don charitable de Dieu. Dans le même ordre d'idées, notre patriarche Jacob s'était réjoui d'avoir à travailler pour pouvoir épouser Rachel et Léa, filles de Laban ; il ne voulait pas recevoir de salaire gratuitement. Dans le même sens, après le repas, nous disons dans les bénédictions de grâce : « Ne me rends pas dépendant des dons des êtres humains. »

Enfin, ajoutons que lorsque, plus tard, le Saint béni soit-Il demandera aux enfants d'Israël de faire parvenir leurs donations pour la construction du tabernacle, ils pourront avoir le sentiment

de donner de leurs propres biens, alors que s'ils avaient reçu ces biens sur le mode d'une charité, ils auraient simplement eu l'impression de rendre ce qu'on leur avait donné. Du fait qu'ils donneront leurs contributions en sentant que ces objets leur appartenaient en propre, ils accompliront cet acte avec cœur et pourront alors pleinement réaliser l'ordre divin : « Tout homme que portera son cœur (…) » (Exode 25, 2)

Résumé

- Au moment où les Egyptiens furent engloutis par les eaux de la mer, Dieu interdit aux anges de chanter un hymne en Son honneur, alors qu'Il en donna l'autorisation aux enfants d'Israël. Pourquoi ? Car ces derniers avaient souffert de l'esclavage en Egypte. De plus, cet hymne avait pour but de leur procurer de la joie, afin de les rendre apte à recevoir la Torah.
- Pourquoi l'Eternel a-t-Il donné au peuple juif le butin de la mer, après lui avoir donné celui d'Egypte ? L'intérêt du butin était de le réjouir, pour qu'il puisse recevoir la Torah. Or, le butin d'Egypte a été suivi par la poursuite de Pharaon, poursuite qui eut pour effet d'estomper sa joie. Aussi, un nouveau butin était-il nécessaire, afin de la rétablir.
- L'Eternel n'a pas donné aux enfants d'Israël le butin d'Egypte par le biais d'un miracle, mais ce sont eux-mêmes qui sont allés demander des biens aux Egyptiens, pour qu'ils ressentent qu'il s'agissait d'un dû, en compensation pour tout leur travail. Puis, lorsqu'ils ont contribué à la construction du tabernacle, ils ont pu ressentir qu'ils cédaient, de tout leur cœur, des biens leur appartenant.

La mort des premiers-nés et la séparation de la mer des Joncs

« Il est ma force et ma louange, l'Eternel ! Je Lui dois mon salut. Voici mon Dieu, je veux Le célébrer ; le Dieu de mon père, et je veux L'exalter. »

(Exode 15, 2)

Si l'on compare les deux grands miracles qu'ont représenté, d'une part la mort des premiers-nés, et d'autre part la séparation de la mer des Joncs, on constatera que leur essence et leur influence sur le monde étaient à la fois différentes et complémentaires. La particularité de cette dixième plaie s'est exprimée par une domination complète et précise du Saint béni soit-Il, qui a prouvé qu'Il connaissait la vie intime de toutes Ses créatures. En l'espace d'un instant, au milieu de la nuit, Il a retiré l'âme de tous les aînés d'Egypte, depuis l'homme jusqu'à la bête. Certains Egyptiens aînés se comportaient comme s'ils n'en étaient pas, prétendant ainsi qu'ils n'allaient pas être tués – mais, évidemment, le Tout-Puissant les tua eux aussi. Par ailleurs, les femmes égyptiennes se prostituaient et avaient donc plusieurs aînés, chacun étant né d'une relation avec un autre célibataire ; l'Eternel, connaissant leur statut, les tua également en tant qu'aînés (Yalkout Chimoni sur Exode, 208). Par conséquent, cette plaie démontra à l'Egypte, ainsi qu'au reste du monde, l'omniscience absolue du Créateur, à qui rien n'échappe.

Au moment de la séparation de la mer des Joncs, le Saint béni soit-Il sépara les eaux du monde entier, à l'encontre des lois naturelles (Exode Rabba 21, 6). Ce miracle démontra que Lui seul dominait le monde entier ; tous les habitants de la terre virent

clairement que l'Eternel était le Dieu unique, et qu'il n'existait rien en-dehors de Lui. C'est à cet instant que les enfants d'Israël eurent réellement le mérite de voir, de leurs propres yeux, la divinité de l'Eternel, comme le souligne le verset : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer » (Exode 15, 2). Même les nouveau-nés purent voir l'Eternel (Sota, 30b). Quant à Pharaon, qui s'était insurgé contre Moïse en disant : « Qui est l'Eternel pour que j'écoute Sa voix ? » (Exode 5, 2), il vit ici qui était l'Eternel et comprit qu'il était nécessaire de Lui obéir. Toutes les nations du monde tremblèrent elles aussi de peur devant cette manifestation si claire de la majesté et de la gloire divines, comme Moïse et le peuple juif y font allusion dans leur hymne : « Alors, s'effraient les princes d'Edom ; les vaillants de Moab, la terreur les saisit. Ils défaillent, tous les habitants de Canaan. Que tombe sur eux la frayeur, l'épouvante (…) » (Exode 15, 15-16)

A présent, la différence de fond entre la mort des premiers-nés et la séparation de la mer des Joncs apparaît. Alors que ce premier miracle a prouvé la connaissance divine absolue de tous les secrets des hommes comme des bêtes, ce second miracle a démontré, aux yeux de tous, que l'Eternel était Dieu et qu'Il exerçait Son influence et Sa domination sur le monde entier. En conclusion, la mort des premiers-nés était une preuve de la domination du Saint béni soit-Il même sur les domaines intimes et cachés, alors que la séparation de la mer des Joncs constituait une révélation de la Présence divine, qui domine tout ce qui est visible.

A la lumière de cette explication, nous pouvons répondre à une autre question majeure : pourquoi l'Eternel a-t-Il laissé un laps de temps entre la mort des premiers-nés et la séparation de la mer des Joncs, et pour quelle raison sept jours d'intervalle étaient-ils nécessaires entre ces deux événements – en effet, la mort des premiers-nés eut lieu le premier jour de Pessa'h, tandis que la séparation de la mer des Joncs intervint le septième jour ?

Il semble que pour être en mesure de voir la divinité de l'Eternel, qui allait se révéler à la mer des Joncs, les enfants d'Israël avaient besoin de sept jours de préparation, et ceci, en dépit du fait qu'ils avaient déjà assisté à une démonstration de la Providence divine sur Ses créatures, au moment de la mort des premiers-nés. Ceci peut être comparé au cas d'un homme, qui est resté longtemps dans une chambre obscure ; lorsqu'il en sort, il doit veiller à s'exposer très progressivement à la lumière, pour s'y réhabituer au fur et à mesure. S'il s'exposait directement à une grande lumière, il risquerait d'en subir des dégâts. De même, lorsque les enfants de Jacob voulurent lui annoncer que Joseph était encore en vie, ils ne le firent pas brutalement, de peur qu'il ne meure, sous l'effet du choc, mais l'informèrent de cette nouvelle de manière progressive, par le biais d'une mélodie – « Joseph vit encore » – jouée par Séra'h, la fille d'Acher (explication des Tossaphistes sur Genèse 45, 26). Par conséquent, les enfants d'Israël, qui étaient asservis en Egypte pendant une période de deux cent dix années, au bout de laquelle ils se sont retrouvés plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté, avaient perdu toute leur personnalité et leur propre estime. Il fallait donc qu'ils se préparent, petit à petit, une étape après l'autre, afin d'être en mesure de voir la divinité de l'Eternel, qui allait se révéler à la mer des Joncs.

A présent, pourquoi précisément un intervalle de sept jours était-il nécessaire entre ces deux événements ?

Au moment de la séparation de la mer des Joncs, le peuple juif eut le mérite de percevoir clairement la Présence divine. On peut mettre en parallèle la vision qu'ils ont eue à cette date de l'Histoire, à celle dont nous bénéficions le jour de Chabbat, où nous sommes également imprégnés de la sainteté de la Présence divine. Aussi, de même que le Chabbat est le septième jour de la semaine, de même, la vision de la Présence divine lors de la séparation de la mer des Joncs devait, elle aussi, avoir lieu le septième jour. De la même façon

que six jours de préparation précèdent la venue du Chabbat, de même, cet intervalle de temps était nécessaire afin de se préparer à la révélation divine qui aurait lieu à la mer des Joncs. Enfin, de même que le Chabbat est un avant-goût du monde à venir, ainsi, la révélation de la Présence divine à la mer des Joncs possédait également ce caractère. C'est pourquoi, les enfants d'Israël s'exclamèrent, dans leur hymne : « l'Eternel règnera à jamais ! » Et de fait, s'ils ne s'étaient pas ensuite corrompus en commettant la faute du veau d'or, ils auraient pu jouir à jamais d'un monde parfait, suite au don de la Torah. Aujourd'hui, il est évident qu'un homme qui se prépare durant toute la semaine à la venue du Chabbat, méritera que s'applique à son sujet la promesse : « Celui qui a peiné la veille de Chabbat, mangera le Chabbat » (Avoda Zara, 3a), et parviendra à ressentir cet avant-goût du monde à venir – car « la récompense est proportionnelle à l'effort ». Qui sait si l'homme ira même jusqu'à mériter de ressentir la Présence divine, grâce au supplément d'âme qui lui est alloué la veille de Chabbat ?

Résumé

- La mort des premiers-nés a prouvé la connaissance et la domination de l'Eternel sur toutes Ses créatures, tandis que la séparation de la mer des Joncs était une révélation directe de la Présence divine.
- Le Maître du monde a marqué un temps entre ces deux miracles, afin de permettre aux enfants d'Israël de se préparer progressivement à la révélation divine, qui ne devait pas survenir soudainement, suite à une longue période où ils étaient plongés dans l'impureté égyptienne.
- Une période de sept jours a séparé ces deux miracles, parce que la révélation divine à la mer des Joncs possédait un avant-goût du monde à venir, de même que le Chabbat qui vient après une préparation de six jours.

« Le voici qui se tient derrière notre muraille »

« Il est ma force et ma louange, l'Eternel ! Je Lui dois mon salut.
Voici mon Dieu, je veux Le célébrer ; le Dieu de mon père, et je veux L'exalter. »

(Exode 15, 2)

« Le voici qui se tient derrière notre muraille, qui regarde par les fenêtres, qui observe par le treillis ! »

(Cantique des Cantiques 2, 9)

Peu après la sortie d'Egypte, les enfants d'Israël se sont tous exclamés, dans l'hymne de la mer : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer. » Ils avaient atteint un très haut niveau spirituel, en raison de l'influence que la « nuit protégée » avait exercée sur eux. En effet, lors de cette nuit, le Saint béni soit-Il s'était révélé à eux de façon très claire, lorsqu'Il avait tué tous les premiers-nés égyptiens, vision qui ne s'estompera jamais du souvenir du peuple juif. Au milieu de cette nuit, Pharaon s'était levé de son lit, désirant renvoyer immédiatement les enfants d'Israël de son pays. En réalité, Pharaon est le symbole de la nuit, c'est-à-dire, qu'il représente l'obscurité et les puissances impures ; autrement dit, le fait que Pharaon se soit levé de son lit au milieu de la nuit, signifie que l'impureté s'est soumise à la sainteté, et c'est cette soumission que le peuple juif n'oubliera jamais. Sept jours plus tard, les enfants d'Israël ont atteint le sommet de reconnaissance envers leur Créateur, lorsqu'ils se sont exclamés, dans l'hymne de la mer : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer. »

De même que les enfants d'Israël ont dit, après la sortie d'Egypte : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer », de même, nous dirons lors des temps messianiques : « Voici notre Dieu, en qui nous avons mis notre confiance pour être secourus, voici l'Eternel en qui nous espérions : soyons à la joie et à l'allégresse grâce à Son appui. » (Isaïe 25, 9) Ainsi donc, nous retrouvons l'emploi de la même expression à trois occasions différentes : suite à la sortie d'Egypte, les enfants d'Israël se sont exclamés : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer » ; aujourd'hui, alors que nous sommes en exil, nous disons : « Le voici qu'Il se tient derrière notre muraille » (Cantique des Cantiques 2, 9) – le terme derrière laissant entendre que, depuis la destruction du Temple, il ne nous reste plus que le Mur des lamentations, qui correspond à cette dimension de dévoilement inférieur (cf. Cantique des Cantiques Rabba ad loc.) – ; enfin, aux temps messianiques, nous dirons : « Voici notre Dieu, en qui nous avons mis notre confiance. »

Le Mur des lamentations, surnommé *Kotel hamaaravi*, est le seul vestige de notre Temple, et nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Exode Rabba 2, 2) que depuis le jour de la destruction du Temple, la Présence divine n'a pas quitté cet endroit. Réfléchissons au sens du terme *maaravi* : il est construit à partir du radical *érev*, signifiant soir : ce terme, associé au mot Mur, connote donc l'idée d'obscurité, résultant de la destruction du Temple. Toutefois, le Saint béni soit-Il est à nos côtés en exil, Il « se tient derrière notre muraille », et exerce Sa Providence sur nous. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que le peuple juif est également appelé *ivriim* – « les Hébreux » –, et ce, depuis notre patriarche Abraham qui fut surnommé l'Hébreu. D'après le sens littéral, ceci signifie que le monde entier se tenait d'un côté (*éver*), alors qu'Abraham se tenait de l'autre. Or, ce mot, composé des mêmes lettres que le mot *érev* (soir), renferme une similarité sémantique, puisqu'il constitue une allusion supplémentaire au fait que l'Eternel nous accompagne toujours

dans nos détresses – conformément à Sa promesse : « Je suis avec lui dans la détresse » (Psaumes 91, 15) –, même lorsque l'obscurité pesante de l'exil se laisse cruellement ressentir.

Avec l'aide de Dieu, le jour de la délivrance finale, nous serons en mesure de dire : « Voici notre Dieu, en qui nous avons mis notre confiance », à la façon dont les enfants d'Israël ont pu s'exclamer, suite à la délivrance d'Egypte : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer. »

Nous pouvons nous demander pourquoi le tribunal siégeait précisément à Jérusalem, à l'époque où le Temple existait. Le roi David affirme, dans les Psaumes (122, 2) : « Nous sommes debout dans tes portiques, ô Jérusalem ! », et nos Sages, de mémoire bénie, d'interpréter (Makot, 10a) : « dans tes portiques, ô Jérusalem » signifie que, dans les portiques de Jérusalem, « ils se livraient à une bataille de Torah, afin d'en comprendre les profondeurs ». Dans ce sens, il est écrit : « Car c'est de Sion que sort la Torah, et de Jérusalem la parole du Seigneur. » (Isaïe 2, 3) Par conséquent, c'est à Jérusalem que l'étude de la Torah atteint sa primauté. Il nous reste à comprendre qu'est-ce qui donne à la Torah de Jérusalem ce caractère supérieur. En outre, il est écrit, par ailleurs : « Un pays sur lequel veille l'Eternel, ton Dieu, et qui est constamment sous l'œil du Seigneur » (Deutéronome 11, 12), ce qui laisse entendre que la Terre Sainte, dans son ensemble, possède un caractère particulier, du fait qu'elle bénéficie d'une Providence divine constante ; dès lors, pourquoi la Torah étudiée à Jérusalem est-elle prééminente ?

Le Zohar explique (II, 161a) que le Saint béni soit-Il a regardé la Torah puis a créé le monde. Il a commencé à créer le monde à partir de Jérusalem, au futur emplacement du Saint des saints et de la pierre d'assise ; c'est sur ces bases qu'Il a créé Son monde (Yoma, 54b). Aussi, c'est avec cette pierre d'assise que l'Eternel a créé le monde entier, grâce au pouvoir de la Torah, qu'Il a regardée pour le

créer. Par conséquent, toute la Torah repose sur un seul et même endroit, à partir duquel a commencé la création du monde. Nous comprenons, à présent, pourquoi la Torah sort précisément de Sion, et également pourquoi le tribunal y siégeait : Jérusalem est le centre du monde, qui a été créé en fonction de la Torah, et il s'agit donc du lieu, par excellence, de l'étude de la Torah, comme il est dit : « L'atmosphère de Jérusalem rend sage. » Ceci explique simultanément pourquoi la Présence divine n'a jamais quitté le Mur des lamentations, car le Maître du monde a promis que Sa Torah ne serait jamais oubliée de notre descendance ; or, c'est du Mur, seul vestige du Temple, que nous puisons toute la force de la Torah que nous détenons.

On raconte que de nombreux justes languissaient la Terre Sainte, au point qu'ils étaient prêts à faire de grands sacrifices dans le but de s'y rendre, conscients de l'inestimable valeur de ce pays. Notre patriarche Abraham a traversé cette terre de long en large, afin d'accumuler les mérites de toutes les quatre coudées qu'il franchissait.

Ainsi donc, le principal siège de la Torah est Jérusalem, plus précisément l'endroit où est localisée la pierre d'assise. De même que le monde entier a été créé à partir de la pierre d'assise, de même, c'est à partir de ce lieu que l'influence de la Torah s'étend sur l'ensemble du monde. En dépit de l'obscurcissement spirituel du monde suite à la destruction du Temple, la Torah, de laquelle il était le vecteur, subsiste toujours. Tel est le sens du verset : « Le voici qui se tient derrière notre muraille », signifiant que la Torah existe toujours à Jérusalem, comme dans le monde entier.

Nos Sages interprètent le verset : « Un homme qui apporte, parmi vous » (Lévitique 1, 2) en expliquant que l'homme doit se sacrifier lui-même (Tikounei Zohar 21, 63a). Quel sens donner à cette interprétation ? Un homme a-t-il réellement la possibilité de se

sacrifier ? La Torah n'a pas dit : « Un homme qui apporte un sacrifice », mais : « Un homme qui apporte, parmi vous », d'où nos Sages déduisent l'obligation de se sacrifier soi-même. En réalité, tout homme qui étudie la Torah est assimilable à un petit Temple ; de même qu'au Temple, on apportait des sacrifices, l'homme qui étudie la Torah en apporte également. Quels sont ces sacrifices ? L'homme sacrifie ses volontés et ses désirs bestiaux, afin de devenir saint, à l'image du Temple.

Le Temple se trouve à l'endroit de la pierre d'assise, créée par le pouvoir de la Torah, par lequel le monde entier a été fondé. Ceci explique pourquoi le Saint béni soit-Il a écrit la Torah sur un support de pierre et, simultanément, pourquoi l'autel était fait de pierres. L'importance de ce minéral provient du fait que la pierre d'assise a été créée par le pouvoir de la Torah et, en cela, représente l'essence du monde. La pierre contient également un autre message : elle insinue que, bien que l'homme soit dur comme elle, pourtant, de même que l'eau parvient à user la pierre, de même, la Torah, comparée à l'eau, possède-t-elle le pouvoir de transformer l'homme, en faisant de lui un petit sanctuaire. On raconte que lorsque Rabbi Akiba constata l'effet que l'érosion avait, goutte après goutte, sur la pierre, il en déduisit sa capacité d'étudier la Torah (Avot de Rabbi Nathan 6, 2) ; sa persévérance dans l'étude permit effectivement au pouvoir de la Torah de s'exercer sur lui, jusqu'à ce qu'il devienne un grand sage. Aussi, le verset : « Un homme qui apporte, parmi vous » signifie qu'un homme a la possibilité de se transformer en petit sanctuaire, en étudiant la Torah avec assiduité et en annulant ses désirs personnels – tels sont les sacrifices qu'un homme peut apporter durant son vivant.

Rav Chakh, de mémoire bénie, disait que l'homme se relie, toute la journée, au Saint béni soit-Il en disant : « grâce à Dieu », « avec l'aide de Dieu », ou d'autres formules similaires ; cependant, il ne

ressent malheureusement pas ce lien, et, bien souvent, ces expressions restent purement verbales. Aussi, le seul moyen qui permette à l'homme de ressentir réellement la proximité de l'Eternel, est l'étude de la Torah, accompagnée d'une annulation de ses désirs personnels. Par ailleurs, Rav Chakh écrit, dans l'un de ses ouvrages, que le Créateur parle à l'homme à travers la sainte Torah, à la façon dont nos Sages affirment (Zohar III, Raaya Méhémana, 232a) qu'Il parlait à travers la gorge de Moïse, par le biais de l'étude de la Torah. Car, lorsqu'un homme étudie la Torah en profondeur, il devient un petit sanctuaire, ce qui lui permet de ressentir la Présence divine. De même que, depuis la destruction du Temple, la Torah et la Présence divine n'ont pas quitté l'endroit du Temple, comme le souligne le verset : « Le voici qui se tient derrière notre muraille », de même, l'homme qui fait de lui un petit sanctuaire, pourra toujours en être le réceptacle.

Dans la Haggada de Pessa'h, nous disons : « L'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte. » Il est connu que le Gaon avait l'habitude de dire que partout où il est écrit : « l'homme doit », il s'agit d'une réelle obligation. Cependant, nous pouvons nous demander comment un homme peut parvenir à se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte, alors qu'il n'a jamais été asservi. D'après ce que nous venons d'expliquer plus haut, il est certain que tout homme qui est lié à la Torah, se souvient de la phrase prononcée par les enfants d'Israël, lors de l'ouverture de la mer des Joncs : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer. » En effet, ces mots ont été ancrés dans l'âme de tout Juif, puisque toutes les âmes étaient présentes à cet instant-là, de même qu'elles l'étaient au moment du don de la Torah. Par conséquent, c'est toute la descendance de chaque individu sorti d'Egypte qui se tenait à ses côtés pour s'exclamer avec lui : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer. » Plus encore, il existe une *mitsva* positive de croire que l'Eternel nous a fait sortir d'Egypte, comme il est dit : « Je suis

l'Eternel ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte » (Exode 20, 2) ; or, l'étude de la sainte Torah constitue, pour l'homme, un moyen de renforcer sa foi.

Il est rapporté (Sanhédrin, 94b) que le roi Ezéchias avait planté une épée à l'entrée de la salle d'étude, en déclarant que celui qui n'étudierait pas la Torah, en serait transpercé. Pourtant, si nous trouvons une *mitsva* d'étudier la Torah, il n'est dit, nulle part, que celui qui n'étudie pas est passible de mort. Mais, en réalité, la Torah se trouve « derrière notre mur », et par conséquent, tout homme qui passe à côté de la salle d'étude sans y pénétrer, risque de tomber dans les griffes du mauvais penchant, puisqu'il reste à l'extérieur, alors que la Torah, elle, est derrière le mur. Le mot *'hérev* (épée), composé des mêmes lettres que le mot *re'hov* (rue) contient une allusion à cette idée. Aussi incombe-t-il à l'homme de diriger ses pas vers la salle d'étude, afin d'étudier la sainte Torah et de se transformer en petit sanctuaire.

Il est important de savoir que le Saint béni soit-Il nous a créés avec une certaine nature. Cependant, comme l'explique Rav Chakh, de mémoire bénie, nous pouvons tirer une leçon des animaux. Naturellement, les bêtes n'auraient pas possédé la faculté du souvenir, mais, l'Eternel l'a ancrée en elles, afin qu'elles puissent se rappeler de ce qu'elles ont besoin pour vivre – par exemple, de leur lieu d'habitation. Or, ce que le Créateur a ancré dans la bête, c'est ce qu'elle restera toujours, ni plus, ni moins, car Il ne lui a pas donné de libre arbitre. A l'inverse, l'homme possède une nature, mais détient également la possibilité de la modifier, par l'exercice de son libre arbitre. Par ailleurs, Dieu a ancré dans la nature de l'homme la volonté de se dévouer à la Torah. C'est pourquoi, il est écrit : « Un homme qui apporte, parmi vous », car l'homme détient en lui cette faculté de sacrifice. Le terme *adam*, désignant l'homme, contient une allusion à cette idée : sa valeur numérique équivaut à quarante-cinq,

qui correspond aussi à la valeur numérique complète[19] de l'un des Noms de l'Eternel, *Youd-Hé-Vav-Hé*. Autrement dit, le Saint béni soit-Il a ancré Son Nom en l'homme, afin qu'il soit en mesure de se dévouer pour Lui. Toutefois, l'homme détient le libre arbitre, et le choix de vouer, ou non, sa vie à son Créateur, repose donc entre ses mains. S'il opte pour la voie de la Torah et du sacrifice de soi, il méritera de devenir un petit sanctuaire.

Par conséquent, le Créateur n'a ancré dans la nature des bêtes que la faculté de se souvenir de certaines données vitales, mais ne les a pas dotées de mauvais penchant. Par contre, Il a ancré en l'homme, d'une part, le nombre quarante-cinq correspondant à Son nom, lui donnant le potentiel de se dévouer à Lui, et d'autre part, un mauvais penchant, dualité de laquelle découle le libre arbitre. Or, par ailleurs, le souvenir de la sortie d'Egypte est aussi ancré en tout Juif, plus encore, chacun d'entre nous s'est tenu à ce moment-là pour s'exclamer : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer ! » Ainsi, personne ne peut nier ce fait, et c'est précisément ce qui justifie la possibilité d'observer l'ordre : « L'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte. » Enfin, l'homme dispose du libre arbitre, afin de choisir le chemin qu'il désire emprunter.

Aujourd'hui, nous pouvons constater à quel point les gens sont méticuleux dans leur recherche, précédant la fête de Pessa'h, de la moindre miette de *'hamets*, afin de s'assurer de ne pas enfreindre les interdictions prescrites par la Torah, « On ne verra pas » et « On ne trouvera pas ». Or, si l'homme parvient à démontrer une si grande précaution dans ce domaine, c'est parce que la sortie d'Egypte a été ancrée en lui, et qu'il a entendu le Tout-Puissant prononcer la parole : « Je suis l'Eternel ton Dieu (…) » De même, on peut expliquer

---

19. On l'obtient en additionnant la valeur numérique de chacune des lettres, écrite telle qu'elle se prononce, composant le terme en question.

que le fait d'avoir été présent au moment de la sortie d'Egypte et d'avoir dit : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer », transmet à l'homme le potentiel lui permettant de respecter tous les nombreux détails des lois de pureté familiale. En effet, c'est grâce à cela qu'il est capable de ne pas toucher à sa femme pendant la période où elle est impure, et ceci, même si, dans son foyer, il se trouve à l'abri des regards – la capacité de l'homme de respecter ces lois étant d'autant plus remarquable que, selon certains avis, l'interdiction de toucher sa femme durant cette période ou de lui passer directement des objets, relève seulement d'une interdiction de nos Maîtres. De même, au moment du don de la Torah, nous étions tous présents, nous avons vu et entendu, ce qui a ancré en nous le potentiel de respecter les *mitsvot*. L'homme qui respecte avec dévouement les *mitsvot* prescrites par nos Maîtres, parviendra même à se montrer fidèle aux plus ardues d'entre elles.

Résumé

- Lorsque les enfants d'Israël sont sortis d'Egypte, ils ont dit : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer », et, avec l'aide de Dieu, nous utiliserons une expression analogue lors des temps messianiques : « Voici l'Eternel, en qui nous espérions. » En attendant, nous nous trouvons aujourd'hui, depuis la destruction du Temple, dans une période où la face du Créateur est cachée, comme il est dit : « Le voici qui se tient derrière notre muraille. »
- Quelle est la spécificité de Jérusalem, pour que le Sanhédrin ait justement siégé à cet endroit, pour qu'elle soit définie comme le vecteur de la Torah et pour que l'on dise qu'elle était le théâtre d'une « bataille de Torah » ?
- La supériorité de Jérusalem provient du fait que le monde a été créé par le pouvoir de la Torah, l'Eternel ayant regardé la Torah pour créer le monde. Or, le Saint béni soit-Il a commencé à créer le monde à partir

de Jérusalem, plus précisément, de l'endroit de la pierre d'assise. D'où la suprématie de Jérusalem.

- Comment l'homme peut-il se transformer en petit sanctuaire, et comment parvient-il à se sacrifier pour l'Eternel ? D'où puise-t-il les forces pour atteindre de tels niveaux ?
- Ceci s'explique par la différence fondamentale existant entre l'homme et la bête : seul l'homme détient le libre arbitre, ce qui lui permet de s'élever à de hauts niveaux. De plus, la présence de toutes les âmes du peuple juif au moment de la sortie d'Egypte et du don de la Torah a eu, dans les générations à venir, un effet considérable sur ces âmes.

La mission de l'homme dans le monde

« Moïse fit partir Israël de la place des Joncs, ils débouchèrent dans le désert de Chour, et ils marchèrent trois jours sans trouver d'eau. »

(Exode 15, 22)

Explication de Rachi :

« Il les a fait partir contre leur gré. Car les Egyptiens avaient paré leurs chevaux d'ornements d'or, d'argent et de pierres précieuses, et les Israélites étaient occupés à les sortir de la mer. Le butin de la mer a été plus grand que le butin de l'Egypte. »

Ce sujet soulève plusieurs questions.

Premièrement, pourquoi le butin de la mer n'a-t-il pas été reçu sous forme d'emprunt, comme cela a été le cas en Egypte ? Deuxièmement, pourquoi le butin d'Egypte devait-il être emprunté plutôt que reçu sous forme de don ? Enfin, plus essentiellement,

pour quelle raison était-il nécessaire que les enfants d'Israël descendent en Egypte et y soient asservis ?

Avec l'aide de Dieu, tentons de répondre à toutes ces interrogations.

De nombreuses personnes s'interrogent, au cours de leur vie, sur leur raison d'être dans ce monde. Les scientifiques pensent que l'homme vient au monde dans le but de profiter au maximum de son existence, au même titre que la bête. Or, il suffit de réfléchir un peu pour comprendre l'absurdité de cette théorie. En effet, si c'était pour vivre puis mourir comme une bête, aurait-il réellement valu la peine que l'homme vienne au monde ?

Les renégats, quant à eux, affirment que l'homme descend de l'animal, et c'est pourquoi, ils ont l'habitude de brûler le cadavre d'un défunt. Du début à la fin, leur vie est dénuée de sens. Nombreuses sont les nations du monde qui vivent selon cette conception, et pour qui le profit et la domination constituent les seuls objectifs. De même qu'une bête doit lutter pour survivre et est constamment occupée, soit à déchiqueter une autre bête pour la dévorer, soit à se défendre d'un animal venu l'agresser, de même, les nations, qui vivent comme des bêtes, sont toujours préoccupées par des guerres de domination, et essaient de se conquérir les unes les autres. Un coup, c'est l'une qui prend le dessus, et un coup, c'est l'autre, exactement comme les animaux.

Dans l'Egypte antique, on vivait aussi selon ce mode de vie, et ceci, au point que les Egyptiens en étaient arrivés à adorer les bêtes, pensant qu'elles leur étaient supérieures. C'est pourquoi, l'Eternel a fait descendre le peuple juif en Egypte, afin qu'il constate le comportement piètre et bestial des Egyptiens, en tire leçon et comprenne que ce n'est pas la bonne voie à suivre. De cette façon, il réalisa en effet que, bien loin de se limiter à vivre comme une bête, sa mission dans ce monde consistait à servir l'Eternel et à mériter la vie éternelle du monde à venir.

A présent, nous pouvons comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il a donné aux enfants d'Israël le butin d'Egypte sous forme d'emprunt : afin qu'ils prennent conscience que l'argent provient uniquement de Lui et qu'il n'y a aucun intérêt à chercher à amasser le plus de biens possible. En effet, tout dépend de la volonté de l'Eternel : s'Il décide de leur donner, ils recevront même sans avoir travaillé, et s'Il en décide autrement, ils ne recevront pas, même s'ils travaillent. Ainsi, les enfants d'Israël ne se leurreront pas en pensant : « C'est ma propre force, c'est le pouvoir de mon bras, qui m'a valu cette richesse. » (Deutéronome 8, 17) Ils comprendront, au contraire, que leur mission dans ce monde est de se préparer au monde à venir. C'est pourquoi, le butin d'Egypte leur a été donné comme un emprunt, car s'ils l'avaient reçu en cadeau, ils auraient cru qu'il s'agissait d'un salaire pour leur travail.

Quant au butin de la mer des Joncs, il a été donné comme un cadeau, car, cette fois, le Créateur désirait transmettre un autre enseignement important à Son peuple, avant de lui donner la Torah : l'homme est propriétaire et maître de son argent, et non l'inverse. Autrement dit, il ne doit pas se laisser asservir par son argent, en passant sa vie à le poursuivre et à s'inquiéter vainement à son sujet. Mais il lui incombe de centrer tous ses soucis sur la Torah et les *mitsvot* et de s'y soumettre pleinement. La preuve étant, que les enfants d'Israël reçurent gratuitement nombre de biens de l'Eternel, dans le butin de la mer.

A une certaine occasion, un Juif vint me voir en pleurant ; il semblait soucieux, comme s'il lui était arrivé un très grand malheur. Je lui demandai ce qui l'accablait tant, et il me répondit que, depuis déjà un an, il avait une dette de quelques dizaines de milliers de *chekalim*. Sans trop comprendre comment il pouvait se faire tant de mauvais sang pour une difficulté financière, je m'empressai toutefois de lui remettre cette somme, suite à quoi il retrouva rapidement son

calme. A ce moment, j'étais vraisemblablement l'envoyé choisi par Dieu pour transmettre à ce Juif cette somme d'argent. Tout provient de l'Eternel, et il n'y a pas lieu de s'inquiéter, conformément à la déclaration du roi David : « D'où me viendra le secours ? Mon secours vient de l'Eternel (…) » (Psaumes 121, 1-2) En d'autres termes, lorsque l'homme se demande : « D'où me viendra le secours ? » et qu'il ne place pas sa confiance dans des êtres humains, alors, il bénéficie instantanément de la délivrance divine en vertu du verset : « Mon secours vient de l'Eternel ».

On raconte l'histoire suivante, au sujet du Saba de Novardok, que son mérite nous protège. Au début de sa vie, il tenait un commerce, afin d'être en mesure de subvenir aux besoins de sa famille. Une fois, Rabbi Its'hak Blazer, de mémoire bénie, le rencontra et lui demanda pourquoi il tenait ce commerce et n'était pas entièrement impliqué dans son étude de la Torah et son service divin. Le Saba lui expliqua que s'il ne travaillait pas, il n'aurait pas de quoi vivre. Et Rabbi Blazer de répondre : « Mais comment auras-tu donc de quoi mourir ? » Autrement dit, qu'est-ce que tu emporteras avec toi dans le monde à venir, et à quoi bon se rendre esclave de l'argent, plutôt que de n'être l'esclave que de la Torah ?

C'est également la raison pour laquelle les enfants d'Israël devaient attacher l'agneau du sacrifice pascal au pied de leurs lits : afin de démontrer que ce sont les bêtes qui sont asservies à l'homme, et non l'inverse, comme c'était le cas des Egyptiens.

Il s'agit là d'un principe fondamental selon lequel, si l'homme ne vit pas dans le but de réaliser sa réelle mission, celle de se préparer au monde à venir, il deviendra semblable à la bête, voire même inférieur à elle.

Au cours de l'année 5765, l'Asie connut de terribles catastrophes naturelles, surnommées Tsunami. Un tremblement de terre, survenu dans les fonds marins, provoqua un énorme raz-de-marée, qui

engloutit de vastes étendues de terres, avec les maisons et les hommes qui s'y trouvaient. On a compté plus d'un quart de millions de victimes. Par contre, on a, par ailleurs, remarqué que tous les animaux, du plus petit au plus grand, ont échappé à cette catastrophe, grâce à leur sens sain et développé, qui leur a signalé l'imminence du danger, et les a poussés à s'enfuir pour sauver leur vie. De plus, le léopard a couru aux côtés de la gazelle, sans penser à la déchiqueter, tant les bêtes étaient préoccupées à fuir le danger. Il est intéressant de noter que, peu de temps après cela, deux avions, qui venaient de décoller, faillirent entrer en collision ; cet accident fut évité de justesse, grâce à une opération de dernière minute, entreprise par l'un des pilotes. Des recherches ont ensuite révélé que le radar de l'un des avions s'était détérioré. Or, le radar est une invention humaine, ce qui met en relief la différence de fond existant entre le "radar" que Dieu a implanté dans la bête pour lui permettre de pressentir le danger, et celui inventé par l'homme, sujet à la détérioration.

Un jour, un Juif vint me voir, au Mexique, pour me demander de le bénir afin qu'il puisse mener à bien ses desseins. Je lui demandai ce qu'il désirait entreprendre, et il me répondit qu'il ne souhaitait pas m'en faire part. Je lui dis alors que je n'avais pas l'habitude de donner une bénédiction en ignorant sur quoi elle reposait. A ce moment-là, il me révéla qu'il avait l'intention de se suicider. Je fus surpris d'apprendre qu'un Juif, qui avait une famille, de laquelle il ne retirait que de la satisfaction, et qui, d'autre part, était très aisé, ne trouvait pas de goût ni de sens à sa vie et désirait y mettre fin. Ceci ne peut arriver qu'à une personne qui ne croit pas en Dieu et en Sa Torah. Comme il est écrit dans l'ouvrage « Messilat Yecharim » (« La voie des justes », chap.2), il existe des personnes qui sont aveugles de naissance, et d'autres qui refusent elles-mêmes de voir. Il est possible de passer à côté d'une synagogue et d'en voir l'enseigne, tout en fermant ses yeux et son cœur à cette vision.

D'ailleurs, les chercheurs ont trouvé qu'il existe même des animaux qui ont tendance à se suicider. En effet, on peut observer des groupes de souris, de rats, ou de sauterelles, qui se jettent à l'eau pour se donner la mort. Si un homme vit comme une bête, il peut, lui aussi, désirer mettre fin à ses jours. Tout ceci provient du fait qu'il ferme ses yeux à la Torah, car un homme qui se refuse à considérer la parole divine, marche dans l'obscurité et devient semblable à la bête, qui ne vit que pour vivre et se suicide dès qu'elle s'en lasse.

Résumé

- Pour quelle raison fallait-il que les enfants d'Israël descendent en Egypte ? Pourquoi le butin d'Egypte avait-il la forme d'un emprunt et non d'un don, et pourquoi le butin de la mer lui était-il différent, correspondant, lui, à un cadeau ?
- Certains pensent que le but de l'homme dans ce monde est identique à celui de la bête, à savoir, lutter pour survivre. Tel était le mode de vie des Egyptiens, qui adoraient les bêtes en tant qu'idoles. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il a envoyé Son peuple en Egypte, afin qu'il observe ces comportements et en tire leçon.
- L'Eternel a donné aux enfants d'Israël le butin d'Egypte en tant qu'emprunt, afin qu'ils sachent que tout provient de Lui, et que ces biens n'étaient pas une compensation pour leur travail en Egypte.
- Le butin de la mer leur a été donné en cadeau, dans le but de leur enseigner que l'argent ne doit pas assujettir l'homme, mais que c'est l'homme qui est propriétaire de son argent – la preuve étant qu'ils ont reçu ces biens gratuitement.
- La catastrophe du Tsunami a démontré à quel point l'intuition de la bête est plus développée que celle de l'homme. Alors que beaucoup d'êtres humains ont été emportés par ce raz-de-marée, les animaux ont pris la fuite, avant même que la catastrophe ne se soit annoncée. Moralité : lorsque l'homme vit comme la bête, la bête le dépasse.

Le labeur vainc l'habitude

« Le peuple était là, assoiffé d'eau, et le peuple murmura contre Moïse et dit : "Pourquoi nous as-tu fait sortir d'Egypte, pour faire mourir de soif, moi, mes enfants et mes troupeaux ?" »

(Exode 17, 3)

Dans le désert, les enfants d'Israël ressentirent soudain une sensation de soif intenable. Ils se plaignirent alors auprès de Moïse, en lui demandant pourquoi il les avait fait sortir d'Egypte, si c'était pour les laisser mourir de soif dans le désert ; ils auraient pu, tout aussi bien, mourir en Egypte ! Moïse comprit que le peuple était devenu très amer, au point qu'il risquait, d'ici peu, de le lapider. Aussi, se tourna-t-il vers le Saint béni soit-Il, pour Le supplier de secourir Son peuple en lui donnant de l'eau, avant qu'il ne s'attaque à lui.

Comment comprendre que le peuple juif qui, au moment de la sortie d'Egypte, avait atteint un très haut niveau de foi en Dieu, soit soudain tombé à un niveau si bas, en se plaignant de la sorte à l'Eternel et à Moïse, Son serviteur ? En effet, les enfants d'Israël étaient si confiants, lorsque le Saint béni soit-Il les a libérés d'Egypte, que « même de provisions, ils ne s'étaient pas munis » (Exode 12, 39), et qu'ils avaient suivi l'Eternel vers une terre inculte (Jérémie 2, 1). Par conséquent, comment est-il possible, en dépit de leur foi si ardente en Dieu et de leur certitude qu'Il pourvoirait à tous leurs besoins dans le désert, qu'ils en vinrent à manquer de respect à Son égard, en prononçant de mauvaises paroles, trahissant leurs doutes : « l'Eternel est-Il au milieu de nous ? » (Exode 17, 7)

S'il est vrai que le Saint béni soit-Il désirait tester Ses enfants et

vérifier leur niveau de foi en Lui, Il voulait pourtant qu'ils continuent à s'émerveiller des miracles hors du commun dont Il les gratifiait quotidiennement et continuellement, dans le désert. Rachi nous propose (17, 8) une illustration à cette idée : « Un homme prend son fils sur son épaule et se met en route. Le fils voit un objet et dit : "Père, prends cet objet et donne-le moi." Son père le lui donne. Et ainsi une seconde fois, et ainsi une troisième. Ils rencontrent alors un autre homme, et ce fils lui dit : "Aurais-tu vu mon père ?" Son père lui dit : "Ne sais-tu pas où je suis ?" Il le fait descendre de son épaule, et un chien vient et le mord. » De même, Dieu avait fait des miracles extraordinaires aux enfants d'Israël et avait pourvu à tous leurs besoins dans le désert. Puis, à l'instant même où ils ont soudain ressenti un manque, ils se sont plaints auprès de Moïse. Lorsque l'Eternel constata qu'ils ne reconnaissaient pas Sa royauté, en dépit de tous les bienfaits qu'Il leur avait prodigués, Il leur envoya Amalec, pour que ce dernier les combatte et suscite ainsi leur éveil, de sorte qu'ils se souviennent à nouveau de leur Père miséricordieux.

Il semble que l'effet de l'habitude soit à la racine de la déchéance spirituelle des enfants d'Israël, qui en vinrent à manquer de respect à l'égard du Tout-Puissant. En effet, ils s'étaient accoutumés à ce que le Saint béni soit-Il les conduise dans le désert selon un mode de vie miraculeux, grâce auquel tous leurs besoins se trouvaient satisfaits. En conséquence de cela, ils sont arrivés à une situation où le miracle était devenu naturel à leurs yeux, au point qu'ils ne ressentaient plus le besoin de s'en émerveiller, ni de remercier pour la Providence exceptionnelle qui était à la source de toutes ces bénédictions. L'habitude ayant pris le dessus, ils n'ont pas éprouvé la moindre gêne de se montrer insolents envers Moïse ni d'exiger qu'il leur procure de l'eau pour soulager leur soif, tant il leur semblait naturel que le Créateur satisfasse tous leurs désirs, qu'ils le méritent ou non.

De même, il existe des personnes qui se lèvent le matin sans

ressentir le besoin de remercier l'Eternel de leur avoir rendu leur âme, avec Miséricorde. De leur point de vue, il s'agit d'un phénomène naturel : tous les matins, elles se réveillent, se lèvent et sortent au travail, comme à l'habitude. Malheureusement, ce n'est que lorsqu'un changement vient modifier sa routine, lorsque l'homme ne se sent soudain pas aussi bien que la veille, qu'il se met à réaliser tous les bienfaits que le Saint béni soit-Il lui a prodigués jusqu'à présent ; dès lors, il comprend que tout ne lui est pas dû.

Il arriva qu'un couple, dont la femme était devenue profondément dépressive, vienne se présenter à moi. Cette femme était tombée dans cette dépression suite à la mort soudaine de son père, qui n'était âgé que de cinquante-deux ans. Son père était un homme riche et fort, qui n'avait jamais souffert ni connu de difficultés. En l'espace d'un instant, il avait rendu l'âme, alors qu'il était en pleine discussion avec sa fille. Cette dernière n'a pas pu supporter la brutalité de cette disparition, tant elle était certaine que, de la même manière qu'il avait vécu jusqu'à présent sans problèmes particuliers, il allait continuer à vivre encore longtemps. Or, en réalité, chaque jour de la vie d'un homme, représente un merveilleux cadeau de la part du Saint béni soit-Il, cadeau pour lequel nous devons Le remercier de tout notre être, et surtout ne pas nous y habituer, en finissant par penser que c'est un dû.

Nous pouvons nous demander quelle est l'arme la plus efficace contre la force de l'habitude, ou, dit autrement, comment l'homme peut s'éduquer à ne pas sombrer dans les conséquences fâcheuses de celle-ci, en pensant que tout lui est dû. Il semble que la force du labeur puisse vaincre celle de l'habitude. En effet, lorsqu'un homme étudie la Torah avec assiduité, il chasse de lui le sentiment d'invariabilité de la vie routinière, et aboutit à la reconnaissance que tout provient du Saint béni soit-Il. A l'inverse, quand il n'est pas occupé à étudier la Torah, il tombe sous l'emprise de l'habitude. Or,

dès lors que l'habitude prend une place fixe dans le cœur de l'homme, le danger qu'il encourt est considérable.

Si le peuple juif en est arrivé à fauter au sujet des « eaux de révolte », c'est parce qu'il a manqué d'assiduité dans l'étude de la Torah, conformément au verset introduisant notre sujet, qui rapporte que les enfants d'Israël ont campé à Refidim. Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Tan'houma sur Bechala'h, 25) en effet qu'on ne trouve aucun lieu, dans le désert, portant ce nom, et en déduisent qu'il a été nommé ainsi d'après l'événement qui s'y est produit, en l'occurrence, un relâchement (*rafou yedeihem*) dans la Torah. Dès l'instant où l'homme manque d'assiduité dans la Torah, l'habitude commence à exercer son influence sur lui, au point que le Saint béni soit-Il se trouve contraint de le frapper pour lui faire prendre conscience de son erreur, à la façon dont Il a envoyé Amalec combattre les enfants d'Israël, afin qu'ils reviennent vers Lui, se réveillent de leur torpeur et reconnaissent à nouveau les merveilles dont Il les gratifiait.

Un jour, un homme vint me voir, pour m'avouer qu'il n'était pas intéressé par l'étude de la Guemara, mais uniquement par celle du *'Houmach*[20], parce que la première lui demandait trop d'efforts, qui étaient au-dessus de ses forces. Je lui répondis que c'était le mauvais penchant qui l'incitait à réfléchir de la sorte, et que, par ailleurs, il devait savoir que tous les livres saints, qui représentent les œuvres les plus prestigieuses du peuple juif, n'ont pas été écrits d'eux-mêmes, mais ont été le résultat de nombreux efforts. D'ailleurs, de la même façon que la Torah exige de l'homme beaucoup d'efforts, les autres domaines de la vie en demandent également. Ainsi, il n'est jamais arrivé qu'un bébé naisse sans que

---

20. Etude du Pentateuque.

sa mère ne l'ait porté durant neuf mois, ni qu'un bon repas ne se prépare tout seul, sans les efforts de la maîtresse de maison pour le faire mijoter avec soin.

Le mauvais penchant de l'homme l'incite à manquer d'assiduité dans l'étude de la Torah, tout en l'encourageant, parallèlement, à investir tous ses efforts dans les vanités de ce monde. Personnellement, je connais beaucoup de gens qui prétendent toujours ne pas avoir le temps, ni la possibilité, de s'asseoir pour étudier la Torah, alors qu'ils refusent d'interrompre leurs affaires, ne serait-ce même qu'une seule petite minute, et consacrent toutes les heures du jour comme de la nuit à l'accumulation de leur fortune.

Au sujet des paroles de Torah, il est dit (Rachi sur Exode 19, 1 ; Midrach Tan'houma sur Ekèv, 7) : « Qu'elles soient, chaque jour, nouvelles à tes yeux. » Cette attitude est nécessaire, car un manque d'intérêt pour la Torah est susceptible d'user l'homme, au point qu'il peut en arriver à perdre goût à l'étude. Par contre, lorsque l'homme ressent quotidiennement la nouveauté de la Torah, comme si celle-ci venait juste de lui être donnée au mont Sinaï, il bénéficie de nouvelles forces, qui lui permettent de retourner à son étude avec un enthousiasme redoublé. Illustrons cette idée par un exemple. Un homme qui vient de s'acheter un nouveau costume, le porte avec fierté le premier jour ; il marche en se tenant bien droit, et s'empresse d'en ôter toute trace éventuelle de poussière, afin qu'elle ne ternisse pas son éclat. Le deuxième jour, il le porte toujours avec fierté et allégresse, mais l'enthousiasme de la veille s'est déjà quelque peu estompé. Le troisième jour, il jette la veste sur ses épaules avec négligence, sans s'attendrir davantage sur son caractère nouveau, qui s'est d'ailleurs totalement effacé de son esprit.

Si un homme ne s'efforce pas de chercher chaque jour des nouveautés dans l'étude de la Torah, la routine finira bien vite par le frapper, et il perdra rapidement tout goût pour l'étude. Seul un

homme qui est constamment intéressé à entendre de nouvelles élucidations qu'il ignorait jusqu'alors, et qui tente de remonter à la racine de la *souguia*[21], sans épargner le moindre effort, aura le mérite que le goût sublime de la Torah l'accompagne durant tout son vivant.

Le roi David affirme : « Il est une chose que je demande au Seigneur, que je réclame instamment, c'est de séjourner dans la maison de l'Eternel tous les jours de ma vie, de contempler la splendeur de l'Eternel et de visiter Son sanctuaire. » (Psaumes 27, 4) Les moralistes expliquent le sens de cette requête : le roi David, craignant de perdre l'entrain nécessaire à son étude, demanda au Créateur que la Torah ne devienne pas routinière à ses yeux. Son unique désir était d'être assis, toute sa vie, dans la maison de l'Eternel, et de ressentir, grâce à cela, un renouveau dans son étude de la Torah. Quand un homme visite pour la première fois un nouveau site, il est empli d'émotion – l'habitude actuelle étant même de le photographier afin d'en garder le souvenir. Aussi, le roi David exprima-t-il la requête de pouvoir ressentir son étude de la sainte Torah, comme s'il s'agissait de la première fois qu'il la « visitait », c'est-à-dire, que la douceur de sa première approche ne quitte jamais sa bouche. Ceci était possible grâce à la création perpétuelle d'un nouveau lien avec la Torah, dynamisme apte à empêcher la routine de s'emparer de l'homme. De cette façon, le roi David put, toute sa vie, être « visiteur » dans la maison de l'Eternel.

Je propose de conclure ce chapitre par l'exemple d'un homme qui m'a fait part de son attitude par rapport à son maître. Cet homme a attesté avoir toujours eu l'habitude, du vivant de son maître, de ne jamais s'asseoir à côté de lui, ni de le regarder dans les yeux, afin de ne pas s'habituer à sa grandeur. Il avait une telle volonté de

---

21. Littéralement : cheminement de la discussion. Passage talmudique sur un sujet donné.

ressentir continuellement une crainte pour son Rav, qu'il s'était lui-même fixé des barrières, de sorte à susciter perpétuellement en lui une nouvelle vénération pour son maître, auprès duquel il se tenait. Si seulement nous pouvions atteindre un tel niveau à l'égard de la sainte Torah !

Résumé

- Lorsque les enfants d'Israël n'eurent pas d'eau à boire, ils exprimèrent de vives plaintes à l'encontre du Saint béni soit-Il et de Moïse. Comment expliquer qu'une génération qui avait assisté à tant de miracles en Egypte, se soit ensuite plainte de la sorte et ait questionné : « l'Eternel est-Il au milieu de nous ? »
- C'est le pouvoir de l'habitude qui frappa les enfants d'Israël. Ils s'étaient habitués à la proximité de Dieu et à la quotidienneté de grands miracles, au point qu'ils n'en étaient finalement plus impressionnés, ce qui les fit tomber à un niveau si bas.
- Seule l'assiduité dans la Torah est capable de vaincre l'habitude et la perte d'impression qu'elle occasionne, car elle permet à l'homme d'innover constamment et de se réjouir de ces paroles, comme lorsqu'elles ont été données au Sinaï.
- Le roi David demanda au Saint béni soit-Il de « séjourner dans la maison de l'Eternel tous les jours de [sa] vie », et ceci en « visit[ant] Son sanctuaire ». Visiter signifie être chaque fois nouvellement empli d'émotion. Ce sentiment de perpétuel renouveau spirituel donna au roi David le mérite d'être, tout son vivant, assis dans la maison de l'Eternel.

La guerre contre Amalec : mesure pour mesure

« Amalec vint et attaqua Israël à Refidim. »

(Exode 17, 8)

Lorsque les enfants d'Israël sont sortis d'Egypte, ils ont parcouru le désert, puis ont campé à Refidim. Nos Sages, de mémoire bénie, demandent (Tan'houma sur Bechala'h, 25) : « Pourquoi l'endroit où ils ont campé est-il surnommé Refidim ? Parce qu'ils ont "relâché leurs mains"(*rafou yedeihem*) de l'étude de la Torah. » Or, à ce moment-là, seules quelques *mitsvot* avaient été prescrites au peuple juif, qui n'avait pas encore reçu la Torah, et, malgré ce nombre limité de *mitsvot*, ce dernier a fait preuve d'un relâchement, d'où la colère de l'Eternel à son égard et la nécessité de lui envoyer Amalec pour le combattre.

Proposons une allégorie pour illustrer cette idée. S'il arrive, une fois, à un serviteur du roi, sur qui repose de nombreuses fonctions, de n'avoir pas exécuté à la perfection une certaine tâche, on aura tendance à se montrer indulgent à son égard pour ce manquement, étant donné qu'il a, par ailleurs, accompli toutes ses autres tâches avec zèle et réussite. Par contre, si ce serviteur n'a été chargé que d'un petit nombre de fonctions, et que même ce peu de tâches a été négligé, on lui en voudra beaucoup. En effet, la colère envers ce serviteur sera très grande, étant donné que la négligence qu'il aura témoignée pour un nombre si restreint de tâches, sera la preuve d'un total manque d'intérêt pour le bon fonctionnement du royaume.

Quand les enfants d'Israël ont campé à Refidim, ils étaient semblables à un serviteur, à qui on n'a confié que peu de responsabilités, et qui ne s'est pas montré capable de remplir de façon satisfaisante ces quelques tâches. Le Saint béni soit-Il les avait

fait bénéficier de nombreux miracles et leur avait seulement prescrit un nombre limité de *mitsvot*, qu'ils n'ont pas accomplies ; c'est pourquoi, la colère de Dieu s'enflamma à leur égard, et Il leur envoya Amalec pour les combattre.

Puis, à l'époque de Mardochée et d'Esther, Aman, qui était un descendant d'Amalec, tira au sort le jour, où il avait pour dessein d'exterminer tout le peuple juif, hommes, femmes et enfants. Or, ce décret prit forme à cette période-là, parce qu'elle était, elle aussi, caractérisée par un "refroidissement" dans le service divin du peuple juif. En effet, celui-ci avait profité du festin donné par le roi mécréant Assuérus, alors que Mardochée lui avait ordonné de ne pas y participer (Meguila, 12b).

L'attaque d'Amalec contre les enfants d'Israël répond au principe de « mesure pour mesure » : les enfants d'Israël ayant démontré un "refroidissement" à l'égard de l'Eternel, Amalec vint les combattre, refroidissant ainsi la peur que les nations du monde avaient, à cette époque, à leur égard, suite aux miracles hors du commun dont ils avaient bénéficié en Egypte et dans le désert.

L'attaque d'Amalec est comparable à un homme, qui saute dans une baignoire pleine d'eau brûlante, et refroidit ainsi un peu cette eau ; en étant entré le premier, il permet ensuite à d'autres personnes d'y pénétrer également, l'eau s'étant à présent refroidie (Yalkout Chimoni sur Ki-Tétsé, 938). De même, en ayant osé combattre les enfants d'Israël, Amalec atténua la peur des nations du monde à leur égard, et celles-ci n'hésitèrent plus à les combattre, à leur tour.

A l'époque de Mardochée et d'Esther, les enfants d'Israël jeûnèrent trois jours et se repentirent, de façon totale, de leur relâchement en Torah. Suite à cela, ils méritèrent que le sort se retourne en leur faveur, comme il est dit, dans la Meguila (8, 16) : « Pour les Juifs, c'était la lumière, la joie, l'allégresse et les marques d'honneur », car ils s'étaient réchauffés par la lumière de la Torah et

libérés de la froideur qui les animait auparavant. En outre, nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Meguila, 16b) que le terme *vikar* (littéralement : marques d'honneur) fait allusion aux tefillin que l'on met sur la tête, qui possèdent le pouvoir de réchauffer la tête et le cœur du Juif et de le rapprocher de son Père céleste. A ce moment, la même appréhension que les nations du monde éprouvaient à l'égard du peuple juif suite à la séparation de la mer des Joncs, s'empara à nouveau d'elles. Par conséquent, l'histoire de la Meguila illustre de façon claire le principe selon lequel, lorsque la voix de Jacob est forte, les mains d'Esaü ne peuvent dominer – Amalec représentant ici Esaü – puisque dès que les enfants d'Israël se ressaisirent, Aman, descendant d'Amalec, n'eut plus aucun moyen de les attaquer.

Résumé

- A Refidim, Amalec se leva contre les enfants d'Israël pour les détruire, parce qu'ils avaient "relâché leurs mains" de la Torah. De plus, à ce moment-là, l'Eternel ne leur avait prescrit qu'un petit nombre de *mitsvot*. Aussi, étaient-ils comparables à un serviteur qui manque à l'accomplissement de ses fonctions, alors qu'on ne lui en avait que peu confiées, et qui sera donc en butte à la colère de son maître.
- A l'époque de Mardochée et d'Esther, Aman, descendant d'Amalec, voulut exterminer le peuple juif. Ce décret était une punition, mesure pour mesure : le refroidissement des enfants d'Israël, dans le domaine de la crainte de Dieu, entraîna l'attaque d'Amalec, qui, par son dessein, refroidit la peur dont les nations du monde étaient, durant cette période, animées à l'égard du peuple juif.
- Après que les enfants d'Israël se furent repentis de leur relâchement, leur sort se retourna en leur faveur et ils méritèrent de bénéficier de joie et d'allégresse. Certains expliquent que *vikar* fait allusion aux tefillin de la tête, qui réchauffent la tête et le cœur du Juif.

Annexes

La Torah : une arme absolue

« Il détourna le peuple du côté du désert, vers la Mer Rouge, et les enfants d'Israël partirent armés du pays d'Egypte. »

(Exode 13, 18)

La Torah rapporte que le peuple juif a quitté l'Egypte armé ; autrement dit, il s'est muni d'instruments de guerre, afin d'être prêt pour tout affrontement qui surviendrait. Notre maître Moïse ne s'est pas opposé à cette initiative, et il semble même qu'il l'ait approuvée. Comment comprendre qu'il n'ait pas reproché aux enfants d'Israël de partir armés, alors que cette attitude exprimait, a priori, une faille dans leur foi en Dieu, qui, seul, détient le pouvoir de nous secourir de toute détresse ? En effet, il est écrit, par la suite : « L'Eternel combattra pour vous, et vous, gardez le silence ! » (Exode 14, 14), ce qui signifie qu'il est inutile de s'armer, puisque « l'Eternel est le maître des batailles » (Exode 15, 3). Dès lors, pourquoi était-il nécessaire qu'ils se munissent d'armes ?

Proposons l'explication suivante. Notre maître Moïse a donné son accord aux enfants d'Israël, dans le but de leur démontrer que des

armes, seules, s'avèrent impuissantes pour l'homme, en l'absence de Torah. D'ailleurs, c'est ce qu'ils ont eux-mêmes ressenti, puisque, comme le souligne le verset, dès qu'ils virent les Egyptiens s'approcher, ils se mirent à implorer et supplier l'Eternel, en dépit des armes qu'ils détenaient. Moïse leur demanda pourquoi ils criaient, alors qu'ils possédaient des armes pour combattre l'ennemi. Cette expérience, dans laquelle ils ont été plongés, a été une véritable leçon de morale pratique, leur démontrant la véracité de la déclaration divine : « Ni par la puissance, ni par la force, mais bien par Mon esprit, dit l'Eternel. » (Zacharie 4, 6) Autrement dit, toutes les armes du monde demeurent incapables de secourir l'homme, s'il ne détient pas la sainte Torah. Or, à ce moment-là, les enfants d'Israël n'avaient pas encore reçu la Torah, et c'est pourquoi, bien qu'ils fussent armés, ils eurent peur des Egyptiens et implorèrent le salut divin.

La Guemara (Houlin, 7a) rapporte que lorsque Rabbi Pin'has ben Yaïr devait traverser le fleuve, celui-ci se fendait immédiatement en deux, sans hésitation ni contestation aucune. Par contre, au moment où les enfants d'Israël, poursuivis par les Egyptiens, se tenaient devant la mer des Joncs, notre maître Moïse a ressenti une grande détresse, la mer ayant refusé, dans un premier temps, de se fendre. A ce sujet, le saint Or Ha'haïm pose la question suivante (Exode 14, 27) : comment expliquer que la mer ait refusé de se fendre à ce moment-là ? L'élève était-il donc plus grand que le maître ? Pourquoi le fleuve se fendait-il si facilement pour Rabbi Pin'has ben Yaïr, alors que Moïse – le maître – a dû faire face à de nombreuses difficultés et objections, jusqu'à ce que la mer accepte de se fendre en faveur des enfants d'Israël ? De même, pourquoi Moïse a-t-il craint que la mer ne se fende pas, alors que, depuis les six jours de la Création, le Saint béni soit-Il avait fixé avec elle la condition qu'elle devrait se montrer prête à se fendre en ce jour-là, pour les enfants d'Israël, à l'époque de la sortie d'Egypte (Genèse Rabba 5, 5) ? Le Or Ha'haïm

répond que Rabbi Pin'has ben Yaïr a eu ce mérite particulier, en raison du pouvoir de la Torah qu'il détenait. Car rien au monde ne peut barrer la route ou s'opposer au pouvoir de la Torah. Cependant, lorsque le peuple juif se tenait sur le bord de la mer des Joncs, il n'avait pas encore reçu la Torah, et la mer ne voulait donc pas se comporter à l'encontre des lois naturelles, prétextant que, dépourvu de Torah, il ne méritait pas ce miracle. Aussi, Moïse, qui comprenait et approuvait le bien-fondé de la position de la mer, ressentit une réelle détresse et implora l'Eternel de sauver Son peuple.

Normalement, l'homme ne devrait avoir peur d'aucun être vivant au monde et ne craindre que le Créateur. Le fait qu'un homme ait peur d'un autre homme ou d'un animal, qu'il soit sauvage ou domestique, prouve qu'il a commis des transgressions, car s'il n'avait pas fauté, il serait animé d'une foi inébranlable en Dieu, et convaincu qu'll peut le sauver de tout danger. Le Saint béni soit-Il a créé le monde de façon telle que la bête craint naturellement l'homme, qui est le summum de la création. Pourtant, lorsque l'homme corrompt sa voie et l'image divine qui est en lui, les bêtes ne ressentent plus sa supériorité ni sa spécificité par rapport à elles, et, suite à cela, osent s'approcher de lui et l'attaquer. Il faut savoir qu'a priori, un homme qui est intègre dans sa Torah comme dans sa foi, n'a aucune raison de craindre quoi que ce soit, et peut sereinement être assuré de la protection divine, le Tout-Puissant le préservant, à chacun de ses pas, du danger.

La guerre selon les directives de la Torah

« Il détourna le peuple du côté du désert, vers la Mer Rouge, et les enfants d'Israël partirent armés du pays d'Egypte. »

(Exode 13, 18)

Nos Maîtres rapportent (Exode Rabba 20, 19) un avis selon lequel le terme *'hamouchim* doit être interprété littéralement, à savoir que les enfants d'Israël se sont munis d'armes. Cependant, nous pouvons nous demander pourquoi ils se sont armés, alors qu'ils venaient juste de voir que l'Eternel avait combattu en leur faveur en Egypte ; de même qu'Il les avait aidés à ce moment-là, Il combattrait certainement les Philistins à leur entrée en Terre Sainte. D'ailleurs, l'Eternel les a également assistés dans la guerre contre Amalec.

En réalité, le Saint béni soit-Il désirait mettre le peuple juif à l'épreuve, en lui permettant de se munir d'armes, alors qu'il ne pourrait pas réellement s'en servir, puisque, à ce moment-là, il n'avait pas encore reçu la Torah, dont l'étude seule lui octroie la possibilité de combattre.

Il est écrit, par ailleurs : « Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis » (Deutéronome 21, 10), sous-entendu, grâce au pouvoir de la Torah. C'est ainsi que le roi David ne partait en guerre que lorsqu'il voyait les feuilles bouger (Yalkout Chimoni sur Samuel, 142), car on doit sortir en guerre uniquement suite à un signe de la Torah et selon ses directives. Josaphat et Ezéchias, eux aussi, n'allaient combattre que par le pouvoir de la Torah. Quant au roi Saül, qui était intrinsèquement lié à la Torah, il n'eut même pas besoin de sortir en guerre, car l'attachement à la Torah fournit à

l'homme le pouvoir de combattre l'ennemi, pouvant aller jusqu'à éviter la nécessité de toute guerre.

La victoire des Hasmonéens, alors qu'ils étaient une minorité face à un ennemi puissant, s'explique également par le pouvoir de la Torah, exprimé par le verset : « Qui donc T'égale, parmi les puissants, Seigneur ? » Tel est également le sens du verset : « L'Eternel combattra pour vous » : lorsque l'homme détient Torah et foi, le Saint béni soit-Il combat en sa faveur ; « et vous, taisez-vous ! » : vous n'aurez nul besoin de combattre.

Lors de la guerre contre Amalec, les enfants d'Israël ont combattu l'ennemi, bien qu'à ce moment-là ils ne fussent pas attachés à la Torah, comme le souligne le verset : « Amalec survint et attaqua Israël à Refidim » (Exode 17, 8), que nos Maîtres interprètent ainsi : « Ils s'étaient relâchés dans l'étude de la Torah. » (Tan'houma, Bechala'h, 25) Cette guerre correspondait, en réalité, à un cas de force majeure, car une guerre sans Torah représente un manque, du fait qu'elle ne peut mettre clairement en valeur la royauté de Dieu. D'ailleurs, si les enfants d'Israël ne s'étaient pas relâchés dans l'étude de la Torah, ils auraient combattu Amalec en s'appuyant sur le pouvoir de celle-ci, et auraient ainsi pu restaurer la royauté divine dans le monde. Car le fait que la Torah sorte vainqueur aurait témoigné de la royauté du Tout-Puissant. Cependant, ils n'ont pas eu la possibilité de réaliser ce projet, à cause de leur relâchement dans le domaine de la Torah, ce qui explique alors la nécessité de faire une « guerre à Amalec pour l'Eternel, de génération en génération » (Exode 17, 16). Lorsque le peuple juif s'installera en Terre Sainte et aura un roi, il devra réparer ce à quoi il avait porté atteinte à l'époque de la guerre contre Amalec, en le combattant dès lors selon les directives du roi, conformes à la Torah. Tel est le sens du verset des Psaumes (20, 8) : « Que les uns se fient aux chars, les

autres aux chevaux, nous nous réclamons du Nom de l'Eternel notre Dieu », conscients que « l'Eternel est le maître des batailles ; Eternel est Son Nom ! » (Exode 15, 3)

La part de notre maître Moïse dans le butin d'Egypte

« Moïse emporta les ossements de Joseph avec lui ; car celui-ci avait fait jurer les enfants d'Israël, en disant : "Dieu se rappellera de vous, et vous emporterez mes ossements d'ici avec vous." »

(Exode 13, 19)

Nos Sages, de mémoire bénie, attribuent (Sota, 13a) à notre maître Moïse le verset : « Un esprit sage choisira les injonctions » (Proverbes 10, 8). Car, au moment où les enfants d'Israël étaient occupés à demander à leurs voisins des ustensiles d'or et d'argent, Moïse, quant à lui, s'était soucié de retrouver les ossements de Joseph, afin de respecter le serment qu'il avait fait prêter aux tribus, à savoir d'emporter avec eux ses ossements lorsqu'ils sortiraient d'Egypte.

Nous pouvons nous poser la question suivante. Demander aux Egyptiens des objets d'or et d'argent était un ordre divin, comme il est dit : « Parle, Je te prie, aux oreilles du peuple, que chacun demande à son voisin (…) » (Exode 11, 2) ; dès lors, comment comprendre que Moïse ne l'ait pas accompli ?

Plusieurs explications sont envisageables. Peut-être l'Eternel lui

a-t-Il ordonné d'abandonner la *mitsva* de s'emparer du butin d'Egypte, dans le but de s'occuper de celle consistant à transporter les ossements de Joseph. Peut-être Moïse a-t-il demandé à quelqu'un d'accomplir la *mitsva* du butin d'Egypte en son nom. Ou bien, Moïse aurait lui-même demandé à un voisin égyptien un petit objet, afin d'être quitte de cette *mitsva*, puis se serait rapidement libéré pour s'occuper de celle concernant les ossements de Joseph.

La fidélité à la voie de la Torah : l'arme épargnant l'homme du mauvais penchant

« L'Eternel allait devant eux, le jour, dans une colonne de nuée, pour les diriger sur la route ; la nuit, dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils puissent marcher jour et nuit. »

(Exode 13, 21)

« L'Eternel allait devant eux » signifie qu'Il marchait avec eux. A ce sujet, il est écrit : « comme un père porte son fils » (Deutéronome 1, 31), c'est-à-dire que le Saint béni soit-Il portait les enfants d'Israël à la façon d'un père, qui marche dans un désert rempli de serpents et de scorpions, en tenant son fils unique par la main afin de le protéger de tout danger. Tel était justement le but des nuées protectrices qui entouraient le peuple juif lors de cette traversée (Soukka, 11b). Les lettres du mot *itam* (avec eux) sont similaires à

celles du mot *émet* (vérité) ; or, *émet* fait référence à la Torah : autrement dit, lorsque les enfants d'Israël suivent la voie de la Torah, qui est Vérité, l'Eternel est avec eux.

Dans la suite de la section, il est écrit : « Pharaon fit approcher, et les enfants d'Israël levèrent les yeux, et voici que l'Egypte marchait derrière eux ; ils furent remplis d'effroi, et les enfants d'Israël crièrent vers l'Eternel. » (Exode 14, 10) Certains commentateurs expliquent (cf. Moussar du Rambam à son fils) que Pharaon représente le mauvais penchant. Selon cette interprétation, le verset signifie que le mauvais penchant s'approchait, et que lorsqu'il s'approche, il faut immédiatement s'attacher, encore davantage, à la Torah et aux *mitsvot*, implorer par la prière le Maître du monde, et persévérer ensuite dans cette voie, qui est celle de la Vérité, afin que l'Eternel reste avec nous.

Notre verset contient également une allusion à l'épisode de Joseph le juste, mis à l'épreuve par la femme de Putiphar. Il est écrit : « Il est venu dans la maison pour faire son travail » (Genèse 39, 11), et Rachi de rapporter, à ce propos, deux opinions de nos Sages (Sota, 36b) : certains affirment qu'il est effectivement venu pour accomplir son travail, d'autres, qu'il est également venu pour avoir des rapports avec elle – car le mauvais penchant l'avait séduit et placé face à une très grande épreuve, au point qu'il en est lui-même venu à désirer fauter. Comme nous l'avons expliqué, cette situation correspond à « Pharaon s'approcha », c'est-à-dire à l'attaque de plus en plus virulente du mauvais penchant contre l'homme, dans le but de le faire trébucher.

La Guemara rapporte (ibid.) que Joseph a été épargné du péché, grâce à l'image de son père qui lui est apparue, et également parce qu'il a vu par Esprit Saint que s'il fautait, son nom ne serait pas écrit

sur le *éphod*[22], avec celui des autres tribus. Le verset : « les enfants d'Israël levèrent les yeux » contient une allusion à cette idée : d'une part, Israël c'est Jacob, père de Joseph, dont l'image lui est apparue et l'a sauvé du péché ; d'autre part, Israël fait allusion à l'avertissement qui a été transmis à Joseph par Esprit Saint, à savoir, que son nom risquait de ne pas être transcrit parmi celui des autres tribus d'Israël.

Ce qui a protégé Joseph, c'est son attachement à la Torah et aux *mitsvot*, auquel la suite du verset fait allusion : « Les enfants d'Israël crièrent vers l'Eternel. » En effet, comme nous l'avons dit en introduction, celui qui est attaché à la Torah, qui est Vérité, mérite que Dieu soit à ses côtés. Or, Joseph le juste était attaché à la Torah, puisque, comme le précise le verset, au moment où il a révélé à ses frères son identité, il a demandé qu'on fasse parvenir à son père des chariots, et nos Maîtres de commenter (Genèse Rabba 94, 3) que ceux-ci constituaient une allusion à la *souguia* traitant de la génisse à la nuque brisée, qu'il était en train d'étudier avec son père, avant qu'il n'ait été vendu. Par ce biais, Joseph désirait transmettre à Jacob un message : en dépit de son séjour prolongé en Egypte parmi des non-juifs sorciers, il était resté lié à la Torah. Grâce à cet attachement soutenu, il eut le mérite d'échapper au péché avec la femme de Putiphar, en parvenant à résister aux séductions du mauvais penchant – assimilables à la situation décrite par le verset : « Pharaon s'approcha ».

Le verset peut aussi être interprété relativement aux enfants d'Israël qui, lorsqu'ils ont constaté que Pharaon, représentant le mauvais penchant, s'approchait d'eux afin de semer la panique, de les plonger dans l'épreuve et de les faire désespérer dans leur service divin, se sont immédiatement tournés vers leur Père céleste,

---

22. Un des huit vêtements du grand prêtre.

comme il est dit : « Les enfants d'Israël levèrent les yeux » ; ainsi, ils se sont renforcés, sont parvenus à maîtriser leur peur, et ont imploré l'Eternel pour qu'Il les sauve des mains de Pharaon le mécréant.

Cet enchaînement des événements constitue une véritable leçon de morale pour les générations à venir.

La Torah protège et sauve

« Pharaon dira des enfants d'Israël qu'ils sont égarés dans ce pays ; le désert les a emprisonnés. »

(Exode 14, 3)

Les dernières lettres du mot *nevoukhim* (égarés), *Youd* et *Mèm*, ont pour valeur numérique cinquante : autrement dit, les enfants d'Israël étaient à la limite d'atteindre le cinquantième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro), raison pour laquelle Pharaon dirait qu'ils sont égarés dans le pays et que le désert les a emprisonnés. Ce verset contient encore une autre allusion : le terme *sagar* (emprisonné) peut être rapproché du terme *guirsa* (étude), signifiant alors que lorsque le peuple juif n'étudie pas la Torah, il tombe dans une situation où le désert l'emprisonne. En l'absence de Torah, l'homme risque de perdre sa foi et peut même se dégrader jusqu'au cinquantième degré d'impureté.

Renforcer sa foi pour détourner la Justice

« L'Eternel dit à Moïse : "Qu'as-tu à crier vers Moi ? Parle aux enfants d'Israël et qu'ils avancent." »

(Exode 14, 15)

Le saint Or Ha'haïm explique (ibid.) qu'à ce moment-là, la Justice accusait les enfants d'Israël, auxquels il incombait de faire basculer la balance du côté de la Miséricorde ; Moïse leur conseilla alors de renforcer leur foi, de tout leur cœur. Aussi pénétrèrent-ils dans la mer, confiants que l'Eternel réaliserait un miracle. La foi et la confiance en Dieu, qui animent l'homme, possèdent le pouvoir de détourner la Justice, en faveur de la Miséricorde.

Ce conseil de Moïse, tout comme l'ordre de l'Eternel, semblent sous-entendre que les enfants d'Israël manquaient de foi ; pourtant, comment le comprendre, alors qu'ils venaient juste de sortir d'Egypte, pour se diriger vers le désert, terre inculte, sans même s'approvisionner en vivres – témoignant ainsi de leur haut niveau de foi en Dieu. En outre, il est évident qu'après avoir assisté aux prodigieux miracles et aux dix plaies que le Tout-Puissant avait accomplis en leur faveur en Egypte, ils croyaient fermement en Lui. Donc, pourquoi était-il nécessaire qu'Il leur ordonne, au moment où ils se trouvaient au bord de la mer, de se renforcer dans ce domaine ?

En réalité, le Saint béni soit-Il ne fait pas de miracle gratuitement. Généralement, la Torah et les *mitsvot* constituent un mérite y

donnant droit. Cependant, les enfants d'Israël n'avaient pas encore reçu la Torah ni les *mitsvot*, donc, comment mériteraient-ils d'être sauvés des griffes des Egyptiens ? En effet, en l'absence d'un mérite provenant de la Torah ou des *mitsvot*, ils avaient pourtant été délivrés d'Egypte, grâce à la promesse divine faite à Abraham : « Et alors, ils la quitteront avec de grandes richesses. » (Genèse 15, 14) Mais, une fois que l'Eternel avait réalisé Sa promesse, sur quel mérite les enfants d'Israël s'appuieraient-ils, alors qu'ils se tenaient devant la mer ? D'où l'injonction du Saint béni soit-Il de renforcer leur foi, car il s'agissait là de leur seule possibilité d'acquérir un mérite. C'est aussi pourquoi, cet ordre a été formulé durement (*daber*) – nos Maîtres, de mémoire bénie, affirment (Makot, 11a) que ce verbe exprime invariablement un langage dur –, de sorte à souligner la nécessité, pour le peuple juif, de redoubler au maximum de foi, afin de se rendre méritant.

Nous en déduisons une leçon de morale : nous devons perpétuellement renforcer notre foi et nous impliquer davantage dans la Torah, afin d'annuler la Justice au profit de la Miséricorde. D'ailleurs, le prophète Habacuc a résumé toute la Torah en une seule *mitsva* (Makot, 24a), lorsqu'il a affirmé : « Le juste vivra par sa foi. » ('Habacuc 2, 4) Autrement dit, c'est la foi qui procure à l'homme le mérite de vivre – notons que 'Habacuc n'a pas attribué ce mérite à la Torah.

Lien entre les ossements de Joseph et la séparation de la mer

« Moïse étendit la main sur la mer, et l'Eternel refoula la mer, toute la nuit, avec un vent d'Est puissant. Il la mit à sec, et les eaux furent divisées. »

(Exode 14, 21)

« La mer le vit et se mit à fuir, le Jourdain retourna en arrière. »

(Psaumes 114, 3)

Le Midrach Cho'her Tov (Psaumes, 114) demande : « Qu'est-ce que la mer a vu qui l'ait fait reculer ? Elle a vu les ossements de Joseph. » Cette explication semble surprenante : quel rapport y a-t-il donc entre les ossements de Joseph et la séparation de la mer des Joncs ?

En fait, la mer a vu notre maître Moïse frapper les eaux de son bâton, afin de les fendre. Or, au moment où les enfants d'Israël étaient occupés à s'emparer des objets d'or et d'argent des Egyptiens, Moïse s'est désintéressé du butin pour se consacrer à la recherche des ossements de Joseph, dans le but de respecter le serment que ce dernier avait fait prêter à ses enfants – à savoir qu'ils emporteraient avec eux ses ossements, lorsqu'ils sortiraient d'Egypte. Moïse, qui était entièrement impliqué dans la Torah et les *mitsvot*, s'était montré prêt à tout abandonner pour accomplir cette *mitsva*.

Le mot *atsamot* (littéralement : ossements) fait écho au verset : « Tous mes membres (*atsmotay*) diront : "Seigneur, qui est comme Toi ?" » (Psaumes 35, 10), c'est-à-dire, à l'essence profonde de

l'homme. Moïse avait placé tout son être à la disposition de l'Eternel et de Ses *mitsvot* ; dans cet esprit, il a consacré son temps à l'accomplissement du serment que Joseph avait fait prêter, plutôt que d'aller rassembler de l'or et de l'argent (cf. Sota, 13a). En outre, le nom Joseph exprime l'idée d'ajout (*lehossif* signifiant ajouter) ; autrement dit, Moïse, qui avait consacré toute son existence à Dieu, désirait toujours accomplir davantage de *mitsvot*.

Soulignons, de plus, que le verset du début de la section de Bechala'h emploie le verbe *laka'hat* – comme il est dit : « Moïse prit (*vayika'h*) les ossements de Joseph » – qui est une allusion au mariage. En effet, il est écrit, d'une part : « Quand un homme aura pris une femme » (Deutéronome 24, 1), et d'autre part : « Le prix de ce champ, prends-le de moi » (Genèse 23, 13), d'où nos Maîtres déduisent, par analogie, que ce que l'argent représentait dans le cas du champ d'Efron, il représente aussi concernant le mariage. Ils en concluent (Kidouchin, 4b) la possibilité d'épouser une femme suite à une transaction monétaire, l'argent permettant l'acquisition. Dès lors, la notion de *ki'ha* (prise) est une allusion au mariage, et notre verset signifie donc que Moïse était, si l'on peut dire, marié avec la Torah.

C'est ce que la mer a vu, et c'est la raison pour laquelle elle a fini par se fendre : elle a constaté que Moïse avait annulé son ego pour la Torah, et, s'appuyant sur un raisonnement a fortiori, elle a déduit qu'il lui incombait, encore plus, de renoncer à sa position et de se fendre en faveur de la Torah. Car il était évident que les enfants d'Israël, qui côtoyaient Moïse, lui-même parvenu à annuler sa personnalité en faveur de la Torah, seraient, eux aussi, imprégnés par ce comportement. Moïse, qui était très considéré par les Egyptiens, l'était encore davantage par le peuple juif, qui, en s'inspirant de son comportement, se rattacherait également à la Torah. De plus, le fait que Moïse s'était exclusivement occupé de rechercher les ossements de Joseph le juste, prouve le pouvoir

important de ce dernier, et c'est pourquoi, quand la mer vit le cercueil de Joseph, elle se fendit.

Lien entre la recherche du conjoint, le gagne-pain et la séparation de la mer des Joncs

> ***« Moïse étendit la main sur la mer, et l'Eternel refoula la mer, toute la nuit, avec un vent d'Est puissant. Il la mit à sec, et les eaux furent divisées. »***
>
> ***(Exode 14, 21)***

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment, d'une part, que la recherche du conjoint est aussi difficile que la séparation de la mer des Joncs (Sota, 2a), et d'autre part, que le gagne-pain de l'homme est aussi difficile à obtenir que la séparation de la mer des Joncs (Pessa'him, 118a). Tentons de comprendre quelle est la difficulté commune au gagne-pain et à la trouvaille du conjoint adéquat, pour que tous deux aient été comparés à la séparation de la mer des Joncs. De même, nous devons élucider le rapport existant entre les difficultés de la subsistance et de la trouvaille du conjoint, et celles de la séparation de la mer des Joncs.

Proposons l'explication suivante. Lorsque les enfants d'Israël se tenaient devant la mer et que les Egyptiens étaient derrière eux, en train de les poursuivre, la pensée que le Saint béni soit-Il allait fendre la mer en leur faveur et que le salut leur proviendrait de ce

côté, ne leur a même pas effleuré l'esprit. Toutefois, ils étaient animés d'une conviction absolue que l'Eternel les sauverait des mains de l'ennemi – car s'Il n'en avait pas eu l'intention, pourquoi les aurait-Il libérés d'Egypte et accompli tant de prodiges ? Aussi, se sont-ils mis à L'implorer pour qu'Il leur vienne en secours. Mais, malgré leur foi, ils n'avaient aucune idée d'où leur proviendrait le salut divin. Tel est le sens du verset : « Je lève les yeux vers les montagnes, pour voir d'où me viendra le secours. Mon secours vient de l'Eternel, qui a fait le ciel et la terre. » (Psaumes 121, 1-2) Autrement dit, lorsqu'un homme croyant en Dieu se trouve dans la détresse, il prie, lève les yeux vers son Créateur, et Le supplie de le secourir. Car il est convaincu que le salut ne peut lui provenir que du Maître du monde, tout en ignorant d'où et de quelle manière il surviendra. Quoi qu'il en soit, il sait fermement que le Saint béni soit-Il trouvera, sans aucun doute, le meilleur moyen de lui venir en aide.

C'est dans cette situation que les enfants d'Israël se trouvaient lorsqu'ils se tenaient devant la mer : ils étaient conscients de la toute-puissance du Saint béni soit-Il et de Sa capacité de les secourir, fût-ce à l'encontre des lois de la nature, mais ignoraient de quel côté leur proviendrait la délivrance. J'ai pensé que la recherche du conjoint et l'assurance d'un gagne-pain sont assimilables à la séparation de la mer des Joncs, car dans ces deux domaines, l'homme ne sait pas d'où lui viendra le salut. En effet, il arrive qu'un homme investisse toute son énergie dans l'ouverture d'un certain commerce, ou dans un autre domaine, pensant pouvoir en retirer une subsistance, et que l'Eternel, qui en avait prévu autrement, lui envoie son gagne-pain d'une toute autre manière, à laquelle cet homme n'avait même pas pensé – à la façon dont le peuple juif n'a pas envisagé un instant que le salut lui proviendrait du côté de la mer.

De même, un homme qui recherche une conjointe pourrait penser

que lui seul est maître de décider quelle épouse lui convient. Pourtant, c'est en réalité le Créateur, qui, grâce à Sa connaissance profonde de l'homme, sait quelle femme est la plus adéquate pour un certain homme, et sera en mesure, par l'association que représente le mariage, de l'aider à fonder un foyer béni et à effectuer un travail sur soi. Aussi, même si, à première vue, il semble à un homme qu'une certaine femme ne corresponde pas à son propre caractère et qu'il leur serait difficile de vivre sous un même toit, il doit être confiant et se rappeler que les enfants d'Israël, eux aussi, ne pensaient pas un instant que le salut leur viendrait du côté de la mer. De la même façon, il se peut que le Saint béni soit-Il ait prévu qu'une certaine femme, et elle seule, soit son associée la plus adaptée, aussi difficile à concevoir que cela puisse a priori être.

Cependant, un homme ne pourra atteindre son objectif que s'il croit fermement que le secours lui proviendra du Tout-Puissant. Par contre, s'il s'entête à penser que le salut doit lui parvenir d'une certaine façon donnée, c'est la preuve qu'il croit en lui-même plutôt qu'en Dieu, et il ne parviendra jamais à atteindre son objectif.

La poursuite du peuple juif par les Egyptiens, chargés de leurs biens

« Les Egyptiens les poursuivirent, et tout cheval de Pharaon, ses chars, ses cavaliers, entrèrent à leur suite au milieu de la mer. »

(Exode 14, 23)

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (commentaire rapporté par Rachi, Exode 15, 22 ; cf. Mekhilta de Rachbi 12, 36) que les

Egyptiens avaient paré leurs chevaux d'ornements d'or, d'argent et de pierres précieuses, lorsqu'ils s'étaient mis à la poursuite des enfants d'Israël, après que Pharaon les eut renvoyés du pays. Ce sont de ces biens que le peuple juif a pu s'emparer, et qui ont constitué le butin de la mer.

La raison pour laquelle les Egyptiens ont poursuivi les enfants d'Israël était qu'ils désiraient récupérer tous les biens qu'ils leur avaient pris, en butin, au moment de la sortie d'Egypte, comme l'explique Rachi, au début de la section de Bechala'h (Exode 14, 6) : « Il prit avec lui son peuple : il les gagna par des paroles : "Nous avons été frappés, ils ont pris notre argent, et nous les avons laissé partir." » Dès lors, pourquoi, quand ils ont poursuivi le peuple juif, les Egyptiens ont-ils encore pris avec eux tant de richesses ?

Car les Egyptiens avaient imprégné leurs biens d'or et d'argent des puissances du mal et de l'impureté, dans le but de souiller les enfants d'Israël par leur biais. C'est dans cette intention qu'ils ont pris avec eux leurs possessions. C'est pourquoi l'Eternel les a punis également par leur argent, comme le souligne le verset : « Ensemble, cheval et cavalier, Il les a précipités dans la mer. » (ibid. 15, 1) Lorsque le Saint béni soit-Il punit les nations du monde, Il commence par punir leurs dieux, à la façon dont Il a tué les premiers-nés égyptiens avant le reste du peuple, parce que les Egyptiens avaient l'habitude de les servir et de les adorer.

C'est aussi pourquoi Dieu a ordonné aux enfants d'Israël de camper devant Baal-Tsefon, qui était l'une des idolâtries des Egyptiens, afin de démontrer à ces derniers que celle-ci était incapable de les secourir. De même, Il a lancé dans la mer les cavaliers avec leurs chevaux, ainsi que les noms de l'impureté et les puissances du mal qui leur étaient attachées, pour leur prouver leur nullité et leur impuissance.

Les eaux de la mer des Joncs, dressées en muraille

« Et les enfants d'Israël avancèrent à sec au milieu de la mer, et les eaux formaient une muraille, à leur droite et à leur gauche. »

(Exode 14, 29)

Nous pouvons nous demander pourquoi le miracle de la séparation de la mer des Joncs a été effectué de sorte que les eaux se sont rassemblées pour former une muraille ; les eaux auraient aussi bien pu tomber de part et d'autre tout en laissant un passage sec au milieu !

Plusieurs explications sont envisageables.

Premièrement, si les eaux s'étaient écoulées dans toutes les directions, elles auraient inondé le monde entier. Or, l'Eternel désirait montrer que même lorsqu'Il juge les êtres humains, Sa Miséricorde continue néanmoins à agir et L'empêche de détruire l'ensemble du monde. C'est pourquoi, Il a dressé les eaux en murailles, afin de maintenir l'équilibre naturel des eaux. C'est également pour cette raison qu'Il n'a pas autorisé les anges à chanter un cantique, suite à la mort des Egyptiens, pour lesquels Il éprouvait de la peine. Car, même au moment où les mécréants sont punis par la Justice, la Miséricorde est présente aux côtés de l'Eternel (Meguila, 10b).

Deuxièmement, la nature est telle que l'eau coule en direction du sol et ne peut se maintenir en l'air. Ici, l'Eternel a dirigé les eaux, à l'encontre de leur nature, en les faisant tenir pour former une muraille. Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Tan'houma sur

Bechala'h, 10 ; Pérouch Hamichnayot du Rambam, 5, 4) que le Saint béni soit-Il a divisé les eaux de la mer en douze murailles, afin que chaque tribu avance sur un sentier distinct. Autrement dit, Il a fait de prodigieux miracles avec l'eau, contredisant les lois naturelles, afin de sanctifier Son Nom, qu'il soit béni.

J'ai pensé à une troisième explication possible. Lorsque les enfants d'Israël marchaient entre les murailles, ils ne pouvaient pas regarder sur les côtés, et il ne leur restait donc plus qu'à lever leurs yeux vers le ciel et à unifier leurs cœurs pour l'Eternel, qui les avait gratifiés de cette grande bonté. Et effectivement, ils eurent le mérite de voir la Présence divine, de La désigner (Sota, 30b) en disant : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer », et d'accepter sur eux le joug de la royauté divine : « L'Eternel règnera à jamais. »

Or, nous aussi avons la possibilité, en méditant sur le miracle de la séparation de la mer des Joncs, de mériter une nouvelle révélation de la Présence divine, semblable à celle dont le peuple juif bénéficia à cette époque. Car, lorsque l'homme étudie la Torah, la Présence divine se tient, si l'on peut dire, face à lui. De même, nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Zohar III, Raaya Méhémana, 232a) que l'Eternel parlait à travers la gorge de notre maître Moïse. Il est également écrit (Exode 33, 11) que Moïse parlait avec Dieu face à face, puis le verset précise, immédiatement, que « Josué, fils de Noun, le serviteur, ne quittait pas l'intérieur de la tente ». Autrement dit, Josué eut le mérite de diriger le peuple juif, parce qu'il s'était isolé à l'intérieur de la tente afin d'étudier la Torah ; ainsi, il bénéficia de l'influence de Moïse, qui parlait lui-même, face à face, avec le Tout-Puissant. Du fait qu'il étudiait la Torah, la Présence divine se tenait face à lui, comme nous l'avons expliqué.

Celui qui étudie les récits rapportés par la Torah, mérite que les portes célestes lui soient ouvertes, et peut avoir accès à l'influence particulière qui régnait au moment de l'événement en question.

Aussi, si l'on étudie le sujet de la séparation de la mer des Joncs, on méritera d'être imprégné de l'élan spirituel particulier qui régnait alors.

Le délice du monde à venir et l'essence de la sainteté

> ***« Alors Moïse chanta, ainsi que les enfants d'Israël, l'hymne suivant à l'Eternel. Ils dirent : "Je veux chanter à l'Eternel, car majestueux, Il a été majestueux. Ensemble, cheval et cavalier, Il les a précipités dans la mer. »***
>
> ***(Exode 15, 1)***

Dans le Midrach (Yalkout Chimoni sur Exode, 233), il est écrit : « Les anges ont voulu entonner un cantique, et l'Eternel leur a dit : "Les œuvres de Mes mains sont en train de se noyer dans la mer, et vous diriez un cantique ?" » Que signifie la volonté des anges de prononcer un hymne ? Il est compréhensible que nous, êtres humains, en qui brûle le mauvais penchant et qui sommes constamment confrontés à des luttes intérieures, éprouvons une satisfaction et un plaisir à chanter suite à la disparition de nos ennemis, mais les anges, qui n'ont pas à lutter contre un penchant et sont uniquement bons, quel plaisir peuvent-ils bien éprouver à dire : « Saint, Saint… » ? Le Gaon de Vilna, de mémoire bénie, explique, à cet égard, que l'homme est appelé « personne en mouvement », alors que l'ange est désigné par le qualificatif

« statique ». Car l'homme doit, toute sa vie, lutter pour rassembler des *mitsvot* et s'élever – d'ailleurs, même de façon posthume, les *mitsvot* de ses enfants lui permettent de continuer à progresser – alors que l'ange reste toujours au même niveau, depuis qu'il a été créé. D'où notre étonnement quant au plaisir que les anges puissent éprouver à dire : « Saint, Saint ».

Tentons de comprendre ceci, en nous appuyant sur un enseignement de nos Sages, de mémoire bénie, selon lequel (Berakhot, 17a), « dans le monde à venir, chaque juste est assis, une couronne sur la tête, et jouit de l'éclat de la Présence divine ». Or, l'essence de ce délice découle, en réalité, du travail que le juste aura accompli dans ce monde et des efforts qu'il aura fournis pour accomplir les *mitsvot* et se plier à la volonté divine. En fonction du plaisir que nous retirons, dans ce monde, de l'accomplissement des *mitsvot*, nous jouirons, dans le monde futur, de l'éclat de la Présence divine. Le plaisir ressenti dans ce monde pour l'accomplissement d'une *mitsva* est certes éphémère, mais il est à la source de la jouissance éternelle qu'il nous procurera dans le monde à venir.

Les anges, eux aussi, sont prêts à se sacrifier pour jouir du délice que représente la vision de la face de l'Eternel, conformément au commentaire de nos Sages, de mémoire bénie, selon lequel, après que les anges disent : « Saint, Saint », ils tombent dans le fleuve Dénur, dans lequel ils sont brûlés (Lamentations Rabba 3, 8). Ils se sacrifient littéralement pour jouir du seul instant où ils prononcent ce cantique, car, aussi, bref fût-il, son délice est éternel.

Nous pouvons retirer plusieurs leçons de morale de l'attitude des anges.

Si déjà les anges sont prêts à se sacrifier pour un instant de jouissance, à plus forte raison, l'homme doit-il se dévouer, de toute son âme, pour mériter de jouir de délices spirituels éternels – d'autant plus que, dans ce monde, il reçoit déjà une partie de ces délices, du Saint béni soit-Il.

En outre, lorsque les anges disent : « Saint, Saint », il s'agit aussi d'une reconnaissance qu'ils expriment à l'Eternel, pour le mérite qu'ils détiennent de se tenir devant Lui, même s'ils n'en ont la possibilité que pour l'espace d'un seul instant ; à plus forte raison, l'homme doit-il remercier le Créateur pour le droit qu'Il lui donne de se tenir devant Lui, de façon éternelle, dans le monde à venir. A ce sujet, le roi David s'est exclamé : « Je séjournerai à jamais (*olamim*) sous Ta tente ! » (Psaumes 61, 5) Et nos Sages, de mémoire bénie, de commenter : « *Olamim* [littéralement : les mondes] fait référence aux deux mondes, ce monde-ci et le monde à venir : nous devons vivre dans ce monde, en visant le monde à venir. » (Yebamot, 96b) Car le goût d'une jouissance dans le domaine de la Torah ou des *mitsvot*, dans ce monde, est un aperçu du goût de la jouissance éternelle du monde à venir. D'ailleurs, nos Maîtres affirment, dans les Maximes de nos Pères (4, 17) qu'« une heure de béatitude de la vie future surpasse toutes les jouissances de la vie présente ».

L'Eternel combat en faveur de Ses pieux

« L'Eternel est un homme de guerre, l'Eternel est Son Nom. »

(Exode 15, 3)

Le langage employé dans ce verset est surprenant : que signifie que l'Eternel est un « homme de guerre » ? De même, quel est le sens de l'expression : « l'Eternel est Son Nom » ? De plus, qu'en est-il

finalement : l'Eternel est-Il un homme de guerre, ou est-Il Son Nom ?

Proposons l'explication suivante. Lorsque le Saint béni soit-Il constate que l'homme est attaché à Son Nom et suit Ses voies, alors, Il s'associe à lui, "main dans la main", et combat en sa faveur, comme s'Il faisait de Lui un homme de guerre. Dès lors, le verset se comprend ainsi : si, du point de vue de l'homme, « l'Eternel est Son Nom », c'est-à-dire qu'il consacre toute son existence à son Créateur et vit constamment attaché à Son Nom, alors, l'Eternel se fera pour lui homme de guerre et combattra à sa place, comme le souligne le verset : « Il veille sur les pas de Ses pieux » (Samuel I 2, 9).

Une fois, un soldat, qui avait participé à la guerre de Kippour, me raconta l'anecdote suivante. Au cours de cette guerre, il lui arriva de se retrouver soudainement seul, face à des troupes blindées de quarante tanks, appartenant à l'ennemi. A cet instant, un malaise s'empara de lui. Pensant qu'il était en train de vivre ses dernières minutes sur terre, il essaya, dans sa détresse, de les mettre encore à profit, en se convainquant qu'il était sur le point de mourir pour la sainteté de la terre d'Israël. Alors qu'il était plongé dans ses pensées, il n'en crut pas ses yeux, lorsque, subitement, il vit tous les tanks faire demi-tour, pour bientôt complètement disparaître de l'horizon. Quoi de plus miraculeux qu'un tel incident, où l'homme voit de façon claire comment le Saint béni soit-Il fait de Lui un « homme de guerre », et l'aide à combattre ses ennemis ?

« Mara » : du nom des eaux amères

« Ils arrivèrent à Mara, et ils ne purent boire l'eau de Mara, car elle était amère ; c'est pourquoi, on appela son nom Mara. »

(Exode 15, 23)

J'ai lu la question suivante : pourquoi cet endroit n'a-t-il pas été nommé « Matok » (doux), du fait que les eaux amères y ont été rendues douces ? Car même si un miracle s'est produit à cet endroit et les eaux y sont devenues douces, cependant, on ne pouvait le nommer que « Mara », en souvenir de l'amertume de ses eaux, car en l'absence de Torah, il était impossible de ressentir pleinement la douceur des eaux. En effet, la Torah est « plus douce que le miel, que le suc des rayons » (Psaumes 19, 11), et on ne peut donc réellement apprécier aucune douceur en-dehors de celle-ci.

Le mois d'Iyar : préparation au don de la Torah

« Il dit : "Si tu écoutes bien la voix de l'Eternel ton Dieu, tu feras ce qui est droit à Ses yeux, tu prêteras l'oreille à Ses préceptes, et garderas toutes Ses lois, toutes les plaies dont J'ai frappé

l'Egypte, Je ne les mettrai pas sur toi, car Je suis l'Eternel qui te guéris."»

(Exode 15, 26)

Ce verset insiste sur notre fidélité à notre Créateur et à Sa volonté, à travers l'observance de tous Ses préceptes. Or, il se conclut par l'affirmation : « Je suis l'Eternel qui te guéris », expression dont les initiales forment, en hébreu, le mot Iyar. Nous pouvons alors y lire en filigrane l'idée selon laquelle, lorsque nous observons la Torah, l'Eternel nous guérit. Durant le mois d'Iyar, nous travaillons tout particulièrement sur nous-mêmes afin de nous rendre aptes à recevoir la Torah, lors de la fête de Chavouot.

La manne consommée dans le désert

« La maison d'Israël appela son nom : manne. C'était comme une graine de coriandre blanche, et sa saveur comme un gâteau au miel. »

(Exode 16, 31)

On explique que la manne, consommée dans le désert par le peuple juif, lui a été donnée dans le but de l'affliger (Deutéronome 8, 2). Cette interprétation ne manque pas de nous surprendre, car la manne était un délice, tant par son aspect blanc et semblable à la graine de coriandre, que par la douceur de son goût, assimilable à celui d'un gâteau au miel ! Comment une telle bénédiction peut-elle être qualifiée de souffrance ? En réalité, la consommation de la

manne ne nécessitait aucune digestion ; autrement dit, elle s'intégrait parfaitement au corps des enfants d'Israël, sans qu'aucun déchet ne doive en être rejeté. De plus, ces derniers n'avaient pas la possibilité de choisir s'ils en ramassaient ou non, car s'ils s'étaient abstenus d'en ramasser, ils seraient morts de faim, et s'ils en ramassaient une trop grande quantité, le surplus pourrissait – il ne se conservait pas dans leurs ustensiles. Autrement dit, ils étaient contraints de ramasser la manne, exactement selon l'ordre divin, ne disposant donc plus de libre arbitre.

Ces deux réalités, à savoir, l'absorption intégrale de la manne dans leur corps et l'absence de libre arbitre, ont haussé les enfants d'Israël au niveau des anges. C'est justement en cela que résidait la difficulté : d'un côté, la manne présentait une forme et un goût matériels, mais d'un autre côté, elle était d'origine céleste et exigeait du peuple juif un comportement semblable à celui des anges. D'où la souffrance que représentait cette épreuve. Les enfants d'Israël devaient jongler entre ces deux mondes, ne sachant pas exactement s'ils devaient être semblables à des anges ou à des êtres humains. Or, le fait de balancer entre deux attitudes, représente, pour un homme, une difficulté majeure. Le Saint béni soit-Il les a intentionnellement confrontés à cette épreuve, afin de leur faire goûter la saveur du jardin d'Eden et de susciter ainsi en eux l'aspiration à l'atteindre, par le biais de l'observance de la Torah et des *mitsvot*.

Les mains de Moïse pendant la guerre

« Moïse dit à Josué : "Choisis-nous des hommes, et sors, combats Amalec ; demain, je me tiendrai au sommet de la colline, le bâton divin dans ma main." Josué fit comme lui avait dit Moïse, en livrant bataille à Amalec, tandis que Moïse, Aaron et Hour montèrent au haut de la colline. Et ce fut, lorsque Moïse levait sa main, c'est Israël qui avait le dessus ; et lorsqu'il laissait fléchir sa main, c'est Amalec qui l'emportait. »

(Exode 17, 9-11)

Notre maître Moïse s'adressa à Josué pour lui dire de choisir des hommes afin de combattre Amalec, alors que lui-même allait monter au sommet de la colline, avec son bâton. Ces versets soulèvent deux questions. Premièrement, quel sens y avait-il à monter sur la colline avec ce bâton ? Et si ce bâton possédait effectivement un pouvoir miraculeux, comme c'était le cas en Egypte, où il a provoqué le déclenchement des plaies, ou encore, plus tard, la séparation de la mer, pourquoi Moïse devait-il demander à Josué de choisir des hommes vaillants pour le combat, plutôt que de compter sur son bâton pour qu'il opère ses prodiges ? Deuxièmement, quelle était la signification des levées et déclins successifs des mains de Moïse, tels que, lorsqu'il levait les mains, le peuple juif avait le dessus, et lorsqu'il les baissait, c'est Amalec qui l'emportait ? Pour reprendre les termes de Rachi : « Mais, étaient-ce donc les mains de Moïse qui gagnaient la bataille ? » (Exode 17, 11)

En fait, ces deux questions n'en font qu'une. Le bâton de Dieu

était le symbole de la Torah et de l'attachement de l'homme au Saint béni soit-Il. En montant sur la colline avec ce bâton, Moïse désirait transmettre aux enfants d'Israël l'idée suivante : il détenait "dans ses mains" le mérite de la Torah, aussi, si eux-mêmes faisaient preuve d'un renforcement dans l'étude de la Torah et démontraient leur attachement à l'Eternel, ce mérite serait en mesure de les protéger ; toutefois, si, à Dieu ne plaise, ils se relâchaient dans ces domaines, le bâton ne pourrait plus les protéger et ils se trouveraient contraints de combattre Amalec de façon naturelle, en s'appuyant sur leurs hommes vaillants. Dans ce cas, les rapports de force seraient inégaux et Amalec risquerait de l'emporter facilement sur eux. C'est la raison pour laquelle Moïse demanda à Josué de choisir des hommes pour ce combat, en plus du fait qu'il soit lui-même monté au sommet de la colline, car deux possibilités se présentaient au peuple juif : combattre de façon naturelle – en comptant sur la vaillance des soldats – ou de manière surnaturelle – à l'aide du bâton, symbolisant l'attachement à la Torah et aux *mitsvot* de l'Eternel, c'est-à-dire, en comptant sur Dieu, qui est un « homme de guerre », prêt à combattre pour Ses enfants.

En outre, les mains de Moïse jouaient le rôle d'un signe pour les enfants d'Israël, leur indiquant si leur attachement à la Torah était suffisant ou non. En effet, lorsque les mains de Moïse étaient élevées, ils savaient qu'ils étaient proches de l'Eternel et de Sa Torah et pourraient donc vaincre Amalec. Par contre, quand ses mains tombaient vers le bas, ils déduisaient qu'ils s'étaient relâchés dans leur observance de la Torah, et qu'Amalec parviendrait facilement à l'emporter. Par conséquent, ce n'étaient pas les mains de Moïse qui déterminaient le sort de la bataille, mais elles étaient simplement un signe indicateur du niveau spirituel du peuple juif, déterminant lui-même de quel côté serait la victoire.

Moïse, Aaron et Hour au sommet de la colline

« Josué fit comme lui avait dit Moïse, en livrant bataille à Amalec, tandis que Moïse, Aaron et Hour montèrent au haut de la colline. »

(Exode 17, 10)

Nous pouvons nous demander pourquoi ce sont précisément Moïse, Aaron et Hour, qui ont été choisis pour monter en haut de la colline, lors de la guerre contre Amalec.

Il est intéressant de remarquer que les initiales des noms de ces trois justes, *Mèm*, *Aleph* et *'Hèt*, ont, ensemble, une valeur numérique de quarante-neuf. Or, plutôt que d'attendre que les enfants d'Israël soient installés en Terre Sainte, Amalec était intentionnellement venu les combattre dans le désert, conscient que pendant cette période, séparant la sortie d'Egypte du don de la Torah, ces derniers travaillaient sur eux-mêmes pour se libérer des quarante-neuf degrés d'impureté, dans lesquels ils étaient plongés en Egypte, et, parallèlement, acquérir les quarante-neuf degrés de sainteté. Amalec désirait justement souiller le peuple juif, le replonger à nouveau dans les quarante-neuf degrés d'impureté, et, par ce biais, le vaincre.

Telle est la signification du déroulement particulier de cette guerre. Moïse devait lever ses mains, et, lorsqu'il les levait, le peuple juif avait le dessus, alors que lorsqu'il les baissait, c'est Amalec qui l'emportait. Car les mains vers le ciel représentent les quarante-neuf degrés de sainteté, d'où, dans ce cas, la victoire des enfants d'Israël.

Par contre, les mains vers le bas symbolisent les quarante-neuf degrés d'impureté, d'où, cette fois, la victoire d'Amalec.

Quant à Hour, qui, lors de ce combat, devait se joindre à Moïse et Aaron, il était un grand juste. En effet, il est écrit que Betsalel, fils d'Ouri, lui-même fils de Hour, était un jeune homme lorsqu'il a construit le tabernacle (Sanhédrin, 69b) ; or, la construction du tabernacle reposait sur les associations de lettres et de Noms de l'Eternel (Berakhot, 55a), par lesquelles le monde a été fondé. Si Betsalel, à un âge précoce, était parvenu à un tel niveau, son grand-père Hour avait sans doute, lui-même, atteint un niveau encore plus élevé !

Section Yitro

La vertu de Yitro qui « a entendu et est venu »

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

Explication de Rachi :

« Yitro entendit : quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. »

Dans le Cantique de la mer, il est dit : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent, un frisson s'empare des habitants de Philistie. Alors, s'effraient les princes d'Edom ; les vaillants de Moab, la terreur les saisit. Ils défaillent, tous les habitants de Canaan. » (Exode 15, 14-15) Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Yalkout Chimoni sur Josué, 9) que, pendant quarante ans, les habitants du monde entier ont parlé de la séparation de la mer Rouge ; ces derniers avaient effectivement tous assisté à cet événement,

puisque, au même moment, toutes les eaux du monde s'étaient également fendues (Exode Rabba 21, 6). De même, le livre de Josué nous rapporte qu'après les quarante ans que les enfants d'Israël ont passés dans le désert, Rahav a encore évoqué devant Pin'has et Caleb le miracle de la séparation de la mer des Joncs. Autrement dit, les nations sont restées, très longtemps, marquées par ce miracle, qui, contrairement aux plaies subies par les Egyptiens qui n'ont pas été divulguées dans le monde entier, a été vu et connu par toute l'humanité.

Le saint Or Ha'haïm fait remarquer (Exode 14, 27) que de nombreux justes étaient réputés pour leur faculté d'opérer des miracles, comme Rabbi Pin'has ben Yaïr, par exemple, qui était connu pour sa capacité de fendre les eaux. Cependant, lorsque Moïse a voulu fendre la mer, il s'est heurté à des difficultés, puisque, en dépit de l'ordre divin auquel il désirait se plier, la mer a refusé de se fendre. Pour quelle raison Rabbi Pin'has ben Yaïr parvenait-il facilement à fendre le fleuve, alors que Moïse, lui-même, n'a pas réussi immédiatement ?

Le Or Ha'haïm explique que, du fait que Rabbi Pin'has ben Yaïr appartenait à une époque postérieure au don de la Torah, il détenait le pouvoir de celle-ci, alors que, quand les enfants d'Israël se sont tenus devant la mer, ils ne l'avaient pas encore reçue. Certes, ils avaient, à ce moment-là, atteint un niveau très élevé, puisque nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Mekhilta, Bechala'h, Parachat Hachira 3) qu'une servante est parvenue à voir, au bord de la mer Rouge, ce qu'Ezéchiel ben Bouzi n'a lui-même pas réussi à percevoir. En d'autres termes, bien qu'ils aient perçu la Présence divine de façon très claire, ils ne détenaient cependant pas la Torah, ce qui constituait un manque pour l'obtention du miracle recherché.

Finalement, la mer accepta de se fendre devant les enfants d'Israël, car, en dépit du fait qu'ils ne détenaient pas encore la

Torah, ils étaient sur le point de la recevoir, et puisque le Saint béni soit-Il considère une bonne intention comme un bon acte, c'était donc comme s'ils l'avaient déjà acceptée. C'est ce que la mer comprit, et c'est la raison pour laquelle elle finit par se fendre, admettant qu'il n'était pas justifié de leur faire obstacle.

Suite à cela, il est écrit : « Amalec vint et attaqua Israël à Refidim » (Exode 17, 8), et le Baal Hatourim de commenter le nom de Refidim dans le sens de relâchement (*rifyon*), imputé aux enfants d'Israël dans l'accomplissement des *mitsvot*. Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent effectivement (Bekhorot, 5b) qu'il n'existe pas d'endroit portant le nom de Refidim, et que ce nom vient donc nous indiquer qu'ils s'étaient relâchés dans l'étude de la Torah, raison pour laquelle Amalec est venu les combattre en ce lieu.

A présent, réfléchissons un instant. A ce moment-là, les enfants d'Israël venaient juste, les semaines passées, de fournir de gros efforts : ils étaient sortis d'Egypte et avaient traversé la mer. Ils avaient certainement besoin de souffler un peu, aussi était-ce réellement le moment pour les accuser d'un relâchement dans le domaine de la Torah ? Plus encore, puisqu'ils ne l'avaient même pas encore reçue, que pouvait-on donc exactement leur reprocher ?

Répondons à cette question en s'appuyant sur une anecdote. J'ai demandé à une certaine dame la raison pour laquelle elle ne voyageait jamais vers diverses destinations, et elle m'a répondu qu'il était arrivé, au cours d'un de ses voyages en avion, que l'appareil tombât en panne, et que depuis ce jour, elle était incapable de reprendre l'avion. J'ai essayé de lui expliquer que les voyages en voiture étaient encore plus dangereux, mais je ne suis pas parvenu à la convaincre. Car celui qui touche une fois au feu, ne reprendra pas ce risque une seconde fois ; il sera encore marqué par la peur qui l'a alors saisi.

Dès lors, nous pouvons comprendre pourquoi Dieu a tenu rigueur

aux enfants d'Israël, à Refidim. Lorsque ces derniers se sont trouvés devant la mer et qu'elle a refusé de se fendre parce qu'ils ne détenaient pas la Torah, alors que les Egyptiens étaient à leur poursuite, ils ont réalisé qu'on ne pouvait exister en l'absence de Torah. Du fait qu'ils venaient juste de surmonter une épreuve difficile, qui leur avait démontré l'impossibilité de vivre sans Torah, et que, malgré tout, ils se sont immédiatement après relâchés dans ce domaine, ne tirant pas leçon de ce qu'ils venaient de vivre, on s'est montré sévère à leur égard.

Nos Sages, de mémoire bénie, comparent (Talmud de Jérusalem, Taanit 4, 5 ; Chabbat, 116a) les enfants d'Israël au moment où ils quittèrent le mont Sinaï à un enfant qui s'enfuit de l'école, du fait qu'ils ne ressentirent aucune difficulté à quitter l'endroit où ils avaient reçu la Torah et où le Saint béni soit-Il leur avait pardonné le péché du veau d'or. On leur a tenu rigueur de n'avoir pas ressenti de peine à se séparer de la Présence divine. C'est une révélation de cet ordre qu'ils ont vécue à la séparation de la mer des Joncs, et l'impression de cet événement aurait donc dû se graver dans leur mémoire. Aussi, du fait qu'ils n'en sont pas restés impressionnés, dès qu'ils se sont relâchés dans l'étude de la Torah, l'Eternel s'est montré rigoureux envers eux et a envoyé Amalec pour les combattre.

A nous d'en tirer leçon et de déduire à quel point les paroles de Torah nécessitent un renforcement permanent. En effet, même la génération de la connaissance, qui est sortie d'Egypte et a reçu la Torah, échoua dans ce domaine, puisqu'elle fit preuve d'un relâchement au point que, lorsqu'elle quitta le mont Sinaï, on l'a comparée à un enfant qui s'enfuit de l'école.

Comme nous l'avons expliqué, Yitro s'est joint au peuple juif après avoir eu écho des miracles de la mer Rouge et de la guerre contre Amalec. Pourtant, le Tout-Puissant avait également opéré de

nombreux autres prodiges, comme par exemple celui de la manne et la présence d'un puits qui les suivait dans tous leurs déplacements, aussi pourquoi sont-ce précisément ceux-là qui décidèrent Yitro ? En réalité, l'homme n'est véritablement influencé que par ce qu'il voit de ses propres yeux. Le monde entier avait assisté à la séparation de la mer des Joncs, puisqu'à ce moment-là, toutes les eaux du monde s'étaient aussi fendues. Entendre quelque chose n'a pas le même effet que la voir. Les enfants d'Israël, eux-mêmes, ont cru en Dieu et en Son serviteur Moïse parce qu'ils ont vu Sa main puissante, comme le souligne le verset : « Israël vit la main puissante que l'Eternel avait employée sur l'Egypte, et le peuple craignit l'Eternel ; et ils eurent foi en l'Eternel et en Moïse son serviteur. » (Exode 14, 31)

Toutefois, Yitro n'était pas le seul à avoir vu et entendu parler de ces miracles, dont l'écho avait au contraire retenti dans le monde entier, comme il est dit : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent » (ibid. 15, 14). S'il en est ainsi, pourquoi seul Yitro « a entendu et est venu » ?

L'auteur de l'ouvrage « Messilat Yecharim » (chap.2) nous en livre la clé. Il explique qu'il existe deux catégories d'aveugles : les aveugles de naissance, que ce handicap physique empêche de voir, et les personnes qui choisissent de l'être, c'est-à-dire celles dont les yeux ont la capacité physique de voir, mais qui sélectionnent ce qu'elles désirent voir. Tel était le cas des habitants du monde à cette époque : ils ont certes entendu parler de la séparation de la mer des Joncs, mais ont fait comme s'il n'en était rien, puisqu'ils n'y ont pas réfléchi et n'en ont pas tiré de conclusion. Par contre, lorsque les enfants d'Israël ont vu ces miracles, ils se sont mis à réfléchir et à croire en l'Eternel. De même, Yitro, qui a réfléchi à ce qu'il a vu et entendu, s'est joint au peuple juif.

Comme nous le savons, la tribu de Lévi n'avait pas été asservie en

Egypte. Aussi, pendant la période de l'asservissement égyptien, cette tribu étudiait-elle sans doute la Torah, révisant tout ce qu'elle avait appris des patriarches. Dès lors, nous comprenons ce qui a été reproché au peuple juif. Nous nous demandions comment on pouvait lui imputer un relâchement en Torah, alors qu'il ne l'avait pas encore reçue : c'est parce qu'il avait, en fait, la possibilité de l'étudier auprès de la tribu de Lévi – reproche d'autant plus fondé qu'il croyait en l'Eternel suite aux prodiges auxquels il avait assisté.

En outre, lorsqu'on n'étudie pas la Torah, la foi s'affaiblit. C'est ce qui arriva aux enfants d'Israël, qui demandèrent : « L'Eternel est-Il au milieu de nous, ou non ? » (Exode 17, 7) Telle était la raison de la terrible accusation à leur encontre, qui fut à l'origine de l'attaque d'Amalec. Personnellement, je me souviens qu'au Maroc, il existait de nombreuses personnes animées de foi en Dieu, mais qui n'étudiaient pas la Torah ; souvent, elles trébuchaient devant l'épreuve. Une fois de plus, ceci illustre qu'en l'absence de Torah, la foi se trouve, elle aussi, affaiblie.

A présent, nous sommes en mesure de comprendre quelle était la vertu particulière de Yitro. Comme nous l'avons dit, le monde entier avait entendu parler de ces prodiges, mais seul Yitro y a réagi en venant s'associer au peuple juif. Précisons ici que Yitro était le prêtre de Midian et qu'il avait servi toutes les idolâtries du monde (Mekhilta, Yitro, 1), ce qui rend sa démarche d'autant plus surprenante ! Néanmoins, suite à ce qu'il a entendu, Yitro s'est mis à réfléchir et à croire en Dieu ; il s'est alors immédiatement joint au peuple juif afin d'étudier la Torah, conscient que s'il ne s'impliquait pas tout de suite dans cette étude, sa foi finirait, elle aussi, par s'estomper, et il ne resterait plus en lui aucune impression de ce qu'il avait vu et entendu. Plus encore, Yitro a constaté que dès l'instant où les enfants d'Israël s'étaient relâchés dans leur étude de la Torah, Amalec était venu les combattre. C'est pourquoi, il a voulu

s'associer au peuple juif, pour étudier la Torah et s'assurer de ne pas perdre sa foi.

Cette démarche constituait une épreuve très difficile pour Yitro, car, en tant que prêtre de Midian, il était une personnalité importante et respectée par son peuple. En dépit de tout cela, il fut prêt à quitter sa position confortable pour se joindre à Moïse et au peuple juif, conscient qu'en l'absence de Torah, il risquerait bien vite de perdre sa foi, comme ce fut le cas des enfants d'Israël à Refidim.

Le don de la Torah

Le comportement de Yitro est une véritable propédeutique au don de la Torah. La Torah nous rapporte que Yitro s'est joint au peuple juif, puis, immédiatement après, relate le don de la Torah. La juxtaposition de ces deux sujets nous enseigne que, si déjà Yitro, qui était non-juif, a tiré des conclusions des miracles de la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec, dont il a entendu parler, à plus forte raison, il incombe aux enfants d'Israël de réfléchir et de méditer sur ces miracles, que le Saint béni soit-Il a opérés en leur faveur, et d'accepter la Torah de plein gré.

Rav Israël de Salant, que son mérite nous protège, affirme que lors de chacun des jours qui séparaient la sortie d'Egypte du don de la Torah, les enfants d'Israël ont travaillé sur eux-mêmes pour réparer une des cinquante « portes » et finalement arriver à la cinquantième, alors aptes à recevoir la Torah. Toutefois, nous pouvons nous poser la question suivante. A priori, si l'on affirme qu'ils s'étaient relâchés dans l'étude durant quelques jours, ceci signifierait que, pendant cette période-là, ils n'auraient pas corrigé ce qu'ils auraient dû, et donc, comment auraient-ils pu, par la suite, recevoir tout de même la Torah en temps et en heure ?

Nous en déduisons donc que les enfants d'Israël n'ont, en toute

évidence, pas entièrement abandonné l'étude de la Torah. Durant cette période de relâchement, ils continuaient à étudier, mais avec un sentiment de satiété, au lieu d'être pénétrés par un désir ardent d'investir toutes leurs forces dans l'étude. Autrement dit, ils sont parvenus à corriger chaque jour ce qu'ils devaient corriger en ce jour donné, mais auraient dû le faire avec plus d'ardeur. Illustrons cette idée par une allégorie. Un roi fait entrer un homme dans la salle aux trésors et lui donne l'instruction d'y amasser tout ce qu'il peut. Il semble évident que cet homme ne se mettra pas à l'œuvre avec nonchalance, mais qu'il travaillera au contraire avec zèle, tentant de rassembler le plus possible de trésors. C'est avec cette attitude que les enfants d'Israël auraient dû étudier la Torah ; cependant, du fait qu'ils manquèrent de zèle, Amalec vint les combattre. Suite à cette guerre, ils se replongèrent sans doute avec enthousiasme dans l'étude de la Torah et dans le travail sur soi, afin de combler le manque qu'ils avaient cumulé pendant ces jours de relâchement.

La catastrophe naturelle en Asie

Au mois de Tévet de l'année 5765, l'Asie a été victime d'une terrible catastrophe naturelle, qui a entraîné la mort de plus de trois cent mille personnes. Un énorme raz-de-marée, provenant des profondeurs de la mer, a rasé des régions entières habitées. J'ai entendu qu'au Sri Lanka, plus de cent éléphants ont réussi à prendre la fuite, quelques minutes avant la catastrophe, alors que les hommes eux-mêmes ne se doutaient pas de l'imminence de ce désastre. Réfléchissons un instant. Les animaux sont-ils meilleurs que les hommes, du fait qu'eux seuls détiennent un sens leur permettant de déceler un danger et d'y échapper ?

Je propose la réponse suivante. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Berakhot, 6b) que lorsqu'un homme emprunte la voie de l'Eternel, le monde entier, qui a été créé pour lui, est à sa

disposition ; par contre, s'il ne suit pas cette voie, on lui rappelle : « Le moustique t'a précédé dans la création », sous-entendant qu'il est plus important que lui (Sanhédrin, 38a). C'est que, les bêtes n'ont pas la Torah pour les protéger, aussi sont-elles dotées de sens naturels, qui leur permettent d'échapper aux calamités de la nature. L'homme, quant à lui, possède la Torah, et tout Juif qui l'étudie détient une étincelle de notre maître Moïse. Par conséquent, il n'a pas besoin d'un sens particulier pour échapper aux catastrophes naturelles, puisque c'est la Torah qui le protège et le sauve de tout danger. Toutefois, si nous n'étudions pas suffisamment, des désastres frappent le monde, le manque en Torah étant à l'origine de toute calamité. C'est pourquoi, les bêtes, qui ne méritent pas d'en être victimes, possèdent un sens qui leur permet d'y échapper.

Nous devons réaliser que lorsqu'une catastrophe de cette ampleur a lieu en Asie, c'est dans le but de susciter notre éveil et de nous faire prendre conscience des limites de nos forces. En effet, l'homme ne peut vivre sans le mérite de la Torah. Tout ce que le Saint béni soit-Il fait dans le monde, a pour but de provoquer notre ressaisissement, à nous, Ses enfants. Il nous incombe de réfléchir et de nous imaginer dans quel état nous aurions été si, à Dieu ne plaise, cette catastrophe était arrivée dans notre pays. En réalité, le monde est rempli de maux, et c'est à nous de tirer leçon de la maladie de l'un, ou de la détresse de l'autre, afin de nous ressaisir.

Résumé

- « Yitro a entendu » : il a entendu parler de la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec, et s'est joint au peuple juif. En réalité, ces miracles avaient eu un écho dans le monde entier, comme il est dit : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent. » Nos Sages affirment que les habitants du monde ont continué à en parler durant quarante ans, et il est effectivement rapporté que, quarante ans après, Rahav a encore évoqué ces miracles devant Pin'has et Caleb.

- Le Or Ha'haïm demande pourquoi le fleuve se fendait facilement pour Rabbi Pin'has ben Yaïr, alors que la mer Rouge a d'abord refusé de se fendre devant notre maître Moïse et le peuple juif. Il explique que Rabbi Pin'has ben Yaïr détenait le pouvoir de la Torah, contrairement aux enfants d'Israël qui, au moment où ils se tenaient devant la mer, n'avaient pas encore reçu la Torah. Finalement, la mer a accepté de se séparer, parce que les enfants d'Israël étaient sur le point d'accepter la Torah, et que le Saint béni soit-Il considère une bonne intention comme une bonne action.

- On explique qu'Amalec est venu combattre le peuple juif parce que ce dernier s'était relâché dans l'étude de la Torah. Pourtant, les enfants d'Israël venaient de sortir d'Egypte et de traverser la mer des Joncs, et un peu de repos aurait semblé légitime. Mais, ils venaient juste de voir, à travers leurs péripéties, qu'on ne peut pas vivre en l'absence de Torah – puisque la mer avait, dans un premier temps, refusé de se fendre devant eux. Ils auraient donc dû se remettre, de toutes leurs forces, à l'étude de la Torah.

- Autre difficulté : les enfants d'Israël n'avaient pas encore reçu la Torah, aussi pourquoi leur reprocher un relâchement dans ce domaine ? Car la tribu de Lévi, qui n'avait pas été asservie en Egypte, étudiait alors la Torah, qui leur avait été transmise par les patriarches ; on a donc reproché aux enfants d'Israël de ne pas être allés étudier auprès de cette tribu.

- L'homme est particulièrement influencé par ce qu'il voit de ses propres yeux, comme le souligne le verset : « Israël vit la main puissante que l'Eternel avait employée sur l'Egypte, et le peuple craignit l'Eternel ; et ils eurent foi en l'Eternel et en Moïse son serviteur. »

- Pourquoi Yitro a-t-il été le seul, parmi tous ses contemporains, à se convertir suite à ce qu'il avait entendu ? Le « Messilat Yecharim » explique qu'il existe des personnes dont les yeux voient, mais qui demeurent pourtant aveugles, du fait qu'elles ne réfléchissent pas à ce qu'elles voient.

- Yitro a constaté que lorsque les enfants d'Israël s'étaient relâchés dans leur étude, Amalec était venu les combattre, c'est pourquoi, il s'est empressé de se convertir, conscient que, dans le cas contraire, sa propre foi risquait elle aussi de s'estomper. En effet, en l'absence de Torah, la foi de l'homme s'affaiblit, comme ce fut le cas des enfants d'Israël qui questionnèrent : « l'Eternel est-Il au milieu de nous, ou non ? »
- L'histoire de Yitro est rapportée en tant qu'introduction au don de la Torah, les enfants d'Israël devant tirer leçon de son comportement.
- Le Tsunami a causé d'énormes dégâts humains, alors que de nombreux animaux ont ressenti l'imminence du danger et ont pris la fuite. Pourquoi seules les bêtes possèdent-elles ce sens particulier, qui leur permet de déceler le danger ? L'homme n'a pas besoin de ce sens, car il détient la Torah, qui le protège et le sauve de tout danger. En l'absence de Torah, l'homme ne peut compter sur rien d'autre pour le protéger.

Il a entendu la vérité de celui qui l'a prononcée

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

La section de Yitro décrit le don de la Torah au peuple juif. Nous pouvons nous demander pourquoi cette section porte le nom de ce personnage, alors qu'il aurait semblé plus logique de l'intituler « Matan Torah » (don de la Torah), ou encore « Moïse », lui qui, avec

un dévouement extrême, a joué le rôle d'intermédiaire pour transmettre aux enfants d'Israël la Torah provenant du Ciel. Aussi, qu'est-ce qui a valu à Yitro le mérite qu'une section si importante de la Torah porte son nom, alors même que, peu de temps avant cela, il était encore prêtre de Midian et qu'il n'existait pas une idolâtrie au monde qu'il n'eût servie (Mekhilta, Yitro, 1) ?

Si le Saint béni soit-Il a choisi d'intituler « Yitro » la section évoquant le don de la Torah, c'est certainement dans le but de nous enseigner les qualités particulières de cet homme. Il est dit : « Yitro entendit », et Rachi de commenter : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Toutefois, dans le Cantique de la mer, nous avons l'habitude de dire : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent », ce qui signifie que Yitro n'a pas été le seul à avoir entendu parler des prodiges hors du commun qui ont été opérés en faveur des enfants d'Israël. Cependant, Yitro s'est distingué par une vertu particulièrement élogieuse, à savoir, la capacité d'intérioriser le message reçu. Ce ne sont pas ses seules oreilles qui ont entendu, mais bien plutôt son cœur. A l'inverse, les nations se sont, quant à elles, contentées d'entendre passivement ce qui s'était passé, sans fournir l'effort d'intérioriser le message, ce qui explique qu'elles ont très vite oublié ce qu'elles avaient vu, pour retrouver leurs occupations routinières.

Yitro n'était pas un non-juif commun ; il avait la capacité et la modestie de reconnaître qu'il avait, jusqu'à ce moment, vécu de façon erronée. C'est pourquoi, dès que la première occasion de reconnaître l'existence de Dieu et l'éternité du peuple juif s'est présentée à lui, il a reconnu son erreur et décidé de se convertir. Certaines personnes ont l'habitude de célébrer le « festin de Yitro », en souvenir de celui célébré par ce dernier, à l'époque où il avait découvert la grandeur de l'Eternel et s'était joint au peuple juif. Ce

festin, organisé par Yitro, prouve, une fois de plus, à quel point il était capable de reconnaître la vérité et de la divulguer ouvertement, sans éprouver nulle honte envers son entourage. Aussi, cette section a-t-elle été intitulée Yitro afin de transmettre au peuple juif le message selon lequel, pour servir l'Eternel et suivre Ses voies, il est nécessaire de s'attacher à la Vérité et de la reconnaître, sans prendre en considération les éventuelles moqueries de ceux qui nous entourent. L'homme qui n'a pas honte de reconnaître ses erreurs et qui se montre assez déterminé pour abandonner sa mauvaise voie et s'attacher à la Vérité, détient un mérite incommensurable, semblable à celui de Yitro, dont la capacité à reconnaître la vérité lui a octroyé le mérite de donner son nom à la section relatant le don de la Torah.

En outre, nous pouvons déduire un raisonnement a fortiori de l'histoire de Yitro : si déjà cet homme qui, étant prêtre à Midian, demeurait très éloigné de la Torah, a pourtant été capable de prendre conscience de cette vérité et de s'y attacher sans tenir compte des éventuels railleurs, à plus forte raison, nous, qui appartenons au peuple juif, devons-nous nous attacher à la Vérité, en étant fiers de notre judaïté. Ce n'est que lorsque l'homme ne prête pas attention à ses adversaires ou aux moqueurs qu'il peut être en mesure de suivre la voie de l'Eternel, de s'attacher à Sa Torah et d'observer Ses commandements.

La logique humaine veut que celui dont la maison s'est effondrée cherche tous les moyens pour la reconstruire et entreprenne les travaux nécessaires, dès que les moyens et la possibilité de le faire s'offrent à lui. Cette réalité apparaît comme une évidence pour n'importe quel être humain. Dans cette optique, il nous est difficile de comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il n'a pas Lui-même adopté une telle conduite, en s'abstenant de reconstruire Son monde, après qu'Adam l'eut corrompu par son péché. En effet,

comme nous le savons, l'Eternel a créé le monde pendant les six jours de la Création selon un plan parfait, et c'est Adam qui, en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, a entaché cette perfection. Depuis ce jour, le monde n'est jamais revenu à sa perfection originelle, et il ne la retrouvera que lorsque le Messie viendra et que la Royauté de Dieu sera restaurée.

Or, lorsque le Maître du monde a donné la Torah au peuple juif, toutes les nations L'ont craint, comme le souligne le verset : « Alors, s'effraient les princes d'Edom ; les vaillants de Moab, la terreur les saisit. Ils défaillent, tous les habitants de Canaan. Que tombe sur eux la frayeur, l'épouvante » (Exode 15, 15-16). Lorsque Dieu a proclamé : « Je suis l'Eternel », cette déclaration a retenti dans le monde entier, et il n'y a pas eu une seule créature qui ne l'ait entendue et n'ait reconnu l'existence du Tout-Puissant (Zeva'him, 116a). Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent également (ibid.) que suite au don de la Torah, les nations du monde se sont rassemblées autour de leur prophète, Balaam le méchant, pour lui demander si le monde allait bientôt être détruit. Ce dernier leur a répondu que le monde continuerait encore des milliers d'années à se maintenir, mais que le Saint béni soit-Il venait simplement de donner la sainte Torah à Son peuple. Les nations en ont déduit que la Torah représentait le but ultime du monde, justifiait son existence et lui assurait toute sa vitalité. Dès lors, pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas profité de cette situation, où le monde entier reconnaissait Son existence et craignait Son pouvoir supérieur, pour faire venir le Messie et restaurer Sa royauté dans le monde ?

Au sujet des temps messianiques, il est dit : « L'Eternel sera Roi sur toute la terre ; en ce jour, l'Eternel sera un, et unique sera Son Nom. » (Zacharie 14, 9) Autrement dit, lors des temps messianiques, la royauté de l'Eternel s'imposera au monde entier, et il n'existera plus personne qui ne La reconnaîtra pas. Lorsque le Nom divin sera

ainsi unifié, le monde retrouvera son état de perfection originelle, celui de l'époque d'Adam avant le péché, au moment où l'univers venait d'être construit selon des bases parfaites.

A présent, tentons de comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il a préféré attendre les temps messianiques pour ramener le monde à la perfection et y restaurer Sa royauté, plutôt que de profiter du don de la Torah pour s'imposer au monde entier, lorsque tous Le redoutaient. Pourquoi fallait-il attendre la venue du Messie et faire endurer au peuple juif un si long exil, parsemé de souffrances, alors que tout ceci aurait pu être évité, du moment que les nations du monde croyaient déjà en l'Eternel et en Sa Torah, et auraient donc aisément accepté Son autorité ? Si cette occasion avait été mise à profit, Amalec ne serait pas venu combattre les enfants d'Israël, et, au cours des générations, nous n'aurions pas eu à endurer les attaques de tous nos autres persécuteurs. En toute logique, il aurait alors semblé probable que le Saint béni soit-Il eût nommé Moïse comme Messie, et de cette façon, le peuple juif n'aurait pas dû subir toutes les souffrances qu'il a essuyées durant son long exil.

Répondons à cette problématique en nous appuyant sur le verset : « Et vous, vous serez pour Moi une dynastie de *cohanim* et une nation sainte. » (Exode 19, 6) L'expression « vous serez pour Moi » signifie que les enfants d'Israël seront choisis et choyés par l'Eternel, à la façon dont la dynastie des *cohanim* est supérieure au reste du peuple et, plus généralement, à l'ensemble de l'humanité. En outre, il est intéressant de remarquer que le terme *li* (pour Moi), de valeur numérique quarante, contient une allusion au fait que ce caractère de peuple de prédilection, choisi par Dieu, provient de la Torah, donnée en quarante jours et quarante nuits. En d'autres termes, le Saint béni soit-Il avait prévu, dès le départ, que les enfants d'Israël formeraient un peuple particulier, supérieur à tous les

autres, et ceci par le fait qu'ils étudieraient la Torah. Ce projet n'aurait pas été réalisable si toutes les nations s'étaient immédiatement montrées prêtes à accepter de se plier aux prescriptions de la Torah, lorsqu'elles ont entendu : « Je suis l'Eternel », auquel cas le peuple juif n'aurait pas pu mériter son statut exclusif – « vous serez pour Moi ».

D'autre part, le comportement du peuple juif n'a pas non plus contribué à une restauration rapide de la royauté de Dieu dans le monde, puisqu'il fauta en construisant le veau d'or. La gravité majeure de ce péché empêcha, en effet, les enfants d'Israël de restaurer la royauté divine dans le monde, et créa la nécessité de les purifier par un long exil. Le but de cet exil était de leur apporter l'expiation, suite à quoi seulement, ils seraient en mesure de ramener le monde à sa perfection originelle. Dans le verset précédant celui que nous avons cité plus haut, il est écrit : « Car toute la terre est à Moi » (ibid. 19, 5), affirmation soulignant l'appartenance du monde entier à son Créateur. Partant de cela, il aurait semblé logique que tous les habitants de la terre croient en son Propriétaire ; cependant, du fait que le peuple juif s'est corrompu en manquant de patience pour attendre que Moïse redescende du ciel et en choisissant de construire le veau d'or, il a, simultanément, corrompu l'humanité et entaché la réalité décrite par le verset : « Car toute la terre est à Moi ». En conséquence, les nations du monde ont, elles aussi, été incapables de croire en l'Eternel et en Sa Torah, car du moment que le peuple de prédilection avait exprimé ses doutes en s'empressant de construire un veau d'or, il était à plus forte raison évident que les autres peuples ne pourraient pas non plus se dévouer pour Dieu ni avoir foi en Lui.

Dans le saint Zohar, il est écrit (II, 161b) que « le Saint béni soit-Il a regardé la Torah puis a créé le monde ». Autrement dit, Il a regardé

la Torah, et c'est tout en l'observant qu'Il a créé le monde. Comment comprendre que l'Eternel ait eu besoin, pour chaque création, de consulter la Torah, alors qu'Il l'a Lui-même écrite et en connaît donc pertinemment le contenu ? Il semble qu'Il ait agi ainsi dans un but précis, celui d'enseigner au peuple juif que le monde ne peut se maintenir que par l'étude de la sainte Torah. Si, à Dieu ne plaise, ce dernier abandonnait la Torah, le monde entier perdrait son droit à l'existence.

Lorsque les enfants d'Israël fautèrent en construisant le veau d'or, ils entachèrent le monde d'une imperfection supplémentaire à celle qui avait déjà résulté du péché d'Adam. Suite à cela, le Saint béni soit-Il ne désira plus profiter du don de la Torah pour restaurer Sa royauté dans le monde, la faute de Son peuple endiguant ce projet. Par conséquent, ce ne sera qu'aux temps messianiques, quand le peuple juif reviendra de son long exil et aura obtenu le pardon de ses fautes – en particulier, de celle du veau d'or – que nous mériterons de voir le monde retourner à son état originel et que l'existence de Dieu sera reconnue de tous les êtres vivants.

Résumé

- Comment expliquer que le nom de Yitro ait été choisi pour intituler une section si importante de la Torah, comme celle relatant les dix commandements, alors que cet homme venait à peine d'abandonner ses pratiques idolâtres ? Car Yitro détenait un mérite particulier, en l'occurrence, sa capacité d'intérioriser ce qu'il entendait, contrairement aux autres hommes qui avaient entendu les mêmes faits que lui, mais de façon détachée, pour vite retourner à leur routine. Yitro n'a pas prêté attention aux personnes qui se moquaient de lui, et, dès l'instant où il a reconnu la vérité, il s'est converti. Cette section, intitulée Yitro, enseigne au peuple juif l'importance d'intérioriser les messages perçus et de tenir tête à tous les railleurs.

- Pourquoi le Créateur ne s'est-Il pas empressé de rétablir, dans Son monde, la perfection qui avait été entachée suite au péché d'Adam ? Pourquoi n'avoir pas profité de l'occasion du don de la Torah, alors que toutes les nations L'ont craint et ont reconnu Sa royauté, et avoir au contraire reporté ce projet aux temps messianiques ? En outre, si le monde avait retrouvé sa perfection lors du don de la Torah, toutes les souffrances subies par le peuple juif en exil auraient, a priori, pu être évitées.
- En réalité, le Saint béni soit-Il désirait que le peuple juif soit pour Lui « une dynastie de *cohanim* et une nation sainte » ; ceci n'était possible que par le biais de la Torah, donnée en quarante jours et quarante nuits, comme l'insinue le verset : « vous serez pour Moi (*li*) », où le terme *li* a pour valeur numérique quarante. C'est la Torah qui octroie au peuple juif son exclusivité. Si les nations du monde s'étaient, elles aussi, empressées de l'accepter, le peuple juif aurait perdu son statut d'élite de la création.
- D'autre part, le peuple juif s'était corrompu en construisant le veau d'or, ce qui a encore renforcé l'imperfection du monde, déjà causée par le péché d'Adam. Ces imperfections successives ont engendré la nécessité de l'exil pour le peuple juif, dans le but de le purifier, et c'est seulement ensuite que le monde entier pourra à nouveau reconnaître que « toute la terre est à Moi ». Cette réalité a effectivement été ternie par le péché du veau d'or, expression d'un manque de foi de la part des enfants d'Israël, qui finit par affecter le reste de l'humanité.

L'écoute de Yitro

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

« Yitro, beau-père de Moïse, vint, avec les fils et la femme de celui-ci, chez Moïse, au désert où il campait, près de la montagne du Seigneur. »

(Exode 18, 5)

Cette section, qui décrit le don de la Torah, ne porte pas le nom de notre maître Moïse, qui a transmis la Torah aux enfants d'Israël, ni celui de ces derniers, qui l'ont reçue du Tout-Puissant ; elle n'a pas non plus été intitulée « la section de la Torah ». Contrairement à toute attente, on lui a donné le nom de Yitro, ce qui nous conduit à nous demander par quel mérite particulier cet homme a recueilli un tel honneur.

Il est certain que si la section relatant le don de la Torah et les préparatifs qui l'ont précédé, a été intitulée « Yitro », c'est que cet homme détenait des mérites exceptionnels. Comme nous le savons, Yitro était prêtre à Midian, où il servait l'idolâtrie (Mekhilta, Yitro, 1). Or, lorsqu'il entendit parler des miracles hors du commun accomplis par le Saint béni soit-Il dans le monde, il abandonna immédiatement richesse et honneur, pour venir se joindre au peuple juif.

Chaque homme qui décide d'abandonner les vanités de ce monde pour se rapprocher du Créateur, est motivé par une raison donnée. D'ailleurs, il est écrit : « Un bœuf connaît son possesseur, un âne la crèche de son maître » (Isaïe 1, 3), ce qui signifie que même les bêtes, qui se tiennent à un niveau inférieur à l'homme, possèdent la capacité de reconnaître leurs propriétaires, qui les nourrissent et assurent leur subsistance sur terre. De même, il arrive, à certains moments, qu'une étincelle s'allume dans le cœur du Juif pour le lier à son Créateur, qui assure continuellement sa survie dans ce monde.

De même qu'un meuble témoigne de l'existence du menuisier qui l'a façonné, ou qu'un vêtement témoigne de l'existence du couturier qui l'a confectionné, ainsi, le monde témoigne de l'existence d'un Créateur. Lorsque Yitro a réalisé les miracles exceptionnels que le Saint béni soit-Il avait opérés, il n'y est pas resté indifférent, mais a, au contraire, cherché à se rapprocher de Lui. « Yitro entendit » signifie qu'il a ouvert ses yeux et son cœur pour être attentif à la parole divine, et c'est cette attitude d'écoute active, suivie de sa conversion, qui lui a valu le mérite de donner son nom à la section du don de la Torah.

En outre, le mérite de Yitro était supérieur à celui des enfants d'Israël pour la raison suivante. Ces derniers sont sortis d'Egypte en pleine nuit, dans la hâte et contre leur gré, la précipitation de ce départ étant telle que leur pâte n'a même pas eu le temps de lever. Même s'ils n'avaient pas voulu être libérés, le Saint béni soit-Il les aurait malgré tout délivrés, du fait que cette libération constituait un décret de la Torah, à savoir, que suite à quatre cents années d'asservissement et de souffrances, ils sortiraient avec une grande richesse. Par contre, Yitro est venu se joindre au peuple juif de son plein gré, puisque rien ne l'y obligeait. De plus, il a dû abandonner sa confortable position de prêtre de Midian, ainsi que toute sa

richesse et les honneurs qui lui étaient dus, pour suivre Dieu vers une terre inculte. Tel n'était pas le cas des enfants d'Israël qui, lorsqu'ils sont sortis d'Egypte, étaient plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro), et ont accepté de suivre Moïse vers le désert, non pas par désir de s'attacher au Tout-Puissant et à Ses vertus, mais simplement afin d'échapper à l'esclavage, qu'ils ne pouvaient plus supporter.

A présent, nous comprenons pourquoi cette section a été intitulée Yitro : cet homme, qui était non-juif, a cherché à s'attacher à l'Eternel et a décidé, de son plein gré, de se convertir et d'accepter le joug des *mitsvot*, alors que rien ne l'y obligeait. La vertu particulière de Yitro est qu'il n'est pas resté indifférent au récit des miracles divins accomplis en Egypte et dans le désert, et qu'il a réagi en se convertissant.

J'ajouterais que la supériorité de Yitro par rapport aux enfants d'Israël tenait également au fait que, contrairement à ces derniers qui avaient eux-mêmes assisté à tous les miracles opérés par le Saint béni soit-Il, il en avait, quant à lui, uniquement entendu parler, puisqu'il n'avait vu de ses propres yeux que celui de la séparation de la mer Rouge. Or, en dépit de cela, il a pris la ferme décision de suivre l'Eternel. Généralement, on a l'habitude de dire que l'écoute d'un certain fait n'a pas le même effet que sa vision. Cependant, Yitro a su intérioriser ce qu'il avait entendu, pour ensuite réagir en conséquence. Il y est parvenu en se représentant le déroulement du miracle, comme s'il avait lui-même participé à cet événement. Autrement dit, il a utilisé son imagination pour servir l'Eternel, puisque grâce à ce pouvoir, il a pu ressentir et vivre les miracles de l'Egypte et ceux du désert comme s'il y avait réellement assisté. C'est pourquoi, la seule écoute lui a été suffisante pour y puiser le courage d'abandonner sa position de prêtre de Midian et de s'attacher à l'Eternel et à Sa Torah.

Il est rapporté à propos de Menaché, le fils du roi Ezéchias, qu'il n'existait pas une idolâtrie au monde qu'il n'eût servie. Il avait également placé une idole dans le Temple, ce qui avait entraîné l'extinction du feu de l'autel, et s'était montré arrogant au point de tuer le prophète Isaïe (Sanhédrin, 103b). Malgré tout, alors que Menaché, en proie à de terribles souffrances, était agonisant, il se mit soudain à implorer l'Eternel et à se repentir (ibid., 101b). Les anges, qui étaient conscients de la grande mécréance de Menaché, voulurent alors fermer les portes du ciel afin que sa prière ne puisse pas être exaucée ; mais, le Saint béni soit-Il les en empêcha (Yalkout Chimoni sur Rois II, 246).

N'est-il pas surprenant qu'après avoir transgressé tant de péchés, Menaché ait désiré se repentir ? Qu'est-ce qui l'y a donc incité ? Apparemment, alors qu'il était sur le point de quitter le monde, Menaché s'est souvenu des paroles de son père Ezéchias. Ce dernier se trouvait, lui aussi, passible de la peine capitale, du fait qu'il avait fauté en s'abstenant de se marier ; or, au dernier instant, il avait réussi, grâce à sa prière, à modifier ce décret, et quinze années de vie lui avaient été ajoutées. Suite à cela, Ezéchias avait déclaré : « Même si un homme a une épée tranchante suspendue au-dessus de la tête, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde. » (Berakhot, 10a) Ce sont ces paroles, enregistrées par Menaché, qui lui ont appris à implorer le Maître du monde par la prière.

Aux moments les plus douloureux où le feu était en train de brûler les pieds de Menaché, celui-ci s'est souvenu des paroles de son père, et, alors qu'il ne pouvait plus supporter ces douleurs, il s'est mis à implorer l'Eternel et à se repentir de façon sincère. Dans les ouvrages saints, il est rapporté un certain avis selon lequel Menaché aurait été nommé responsable des portes du jardin d'Eden destinées aux repentis.

Cette histoire illustre le formidable pouvoir de l'écoute, qui peut

aller jusqu'à susciter l'éveil d'un homme, dans les derniers instants de sa vie, et modifier radicalement son sort, par le biais d'un repentir sincère.

Tout homme qui se repent est semblable à un bébé qui vient de naître, dont les pensées sont pures et qui n'a encore jamais fauté. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « Le monde ne se maintient que grâce aux paroles prononcées par la bouche des jeunes enfants. » (Chabbat, 119b) En d'autres termes, la vertu des jeunes enfants est supérieure à celle des justes, puisque le monde se maintient par leur mérite. Personnellement, je me souviens que lorsque j'étais enfant, j'entendais parler à la maison de certains grands justes ; or, jusqu'à ce jour, ces paroles sont restées gravées dans ma mémoire, et l'impression de leurs actes élevés continue encore à m'accompagner. Ceci s'explique par le fait que le cœur du jeune enfant, pur et exempt de toute mauvaise pensée, est capable d'absorber les paroles saintes qu'il entend et qui l'accompagneront ensuite tout le reste de sa vie.

Pour en revenir au cas de Menaché, en dépit du fait qu'il s'était souillé pendant de nombreuses années par ses pratiques idolâtres, il eut finalement le mérite de se repentir et de confesser ses péchés, grâce aux paroles de son père qu'il avait entendues dans son enfance. En effet, alors qu'il était en train de vivre ses derniers instants, Menaché s'est souvenu de ces paroles, qui s'étaient gravées en sa mémoire, selon lesquelles l'homme ne doit pas désespérer de la Miséricorde, fût-ce dans les moments les plus difficiles. Aussi, le recours à ce souvenir a-t-il permis aux supplications de Menaché d'atteindre le trône céleste.

Je me souviens aussi que lorsque j'étais enfant, mon saint père, que son mérite nous protège, avait l'habitude de proclamer, à toute occasion, l'expression : « avec l'aide de Dieu » (en langue hébraïque), et la douce mélodie de ces mots continue, aujourd'hui encore, à

résonner en moi. Car le pouvoir de l'écoute est d'une portée exceptionnelle, et il est d'autant plus important que cette écoute a lieu à un âge plus précoce. Je me rappelle également qu'il arrivait parfois à mon père de laisser échapper un soupir, empreint de tristesse, et de s'exclamer : « Les hommes de foi ne sont plus ! » Toutefois, il se reprenait aussitôt pour rectifier ses paroles et ajouter : « Non, non, les hommes de foi n'ont pas disparu, ils continuent à vivre et à permettre au monde d'exister ! » Sur ces paroles, il se levait, se renforçait comme un lion pour servir son Créateur et prouver à tous qu'« ils viennent par la force de leurs actions ».

En réalité, le premier verset de Yitro tient lieu d'introduction à toute cette section, qui évoque le don de la Torah. De même que tout livre est précédé d'une introduction qui en présente les sujets, de même, l'écoute de Yitro représente-t-elle une introduction au don de la Torah. En effet, l'histoire de cet homme, qui était prêtre de Midian et ne manquait d'aucun bien matériel et fut malgré tout prêt à renoncer à sa position prestigieuse pour se joindre au peuple juif, constitue, pour celui-ci, une preuve du pouvoir et de la valeur inestimables de la Torah. Si le seul fait d'avoir entendu parler des prodiges divins sans y avoir assisté, a suffi pour pousser Yitro à se convertir, c'est la preuve la plus probante de la toute-puissance du Saint béni soit-Il. Par conséquent, ce récit constitue bien une réelle introduction au don de la Torah, du fait qu'il rehausse, aux yeux des enfants d'Israël, la valeur de cette dernière.

Comment expliquer que Yitro ait pu se repentir, alors qu'il n'avait pas vu, mais seulement entendu parler des miracles opérés par l'Eternel en faveur de Son peuple ? De plus, ses contemporains avaient, eux aussi, entendu parler de ces prodiges, sans pour autant désirer se rattacher au peuple juif. Aussi, quelle force particulière et exclusive, qui lui a permis de se repentir suite à un seul message auditif, cet homme détenait-il ?

Comme nous l'avons expliqué précédemment, Yitro a développé en lui-même le pouvoir de l'imagination, afin de se figurer l'ampleur des miracles divins accomplis en Egypte, et ceci au point qu'il est parvenu à se les imaginer comme s'il y avait, lui aussi, assisté. C'est pourquoi, en dépit du fait qu'il avait seulement entendu parler de ces prodiges, il a pu ressentir l'émotion particulière qui pénétrait les personnes présentes à ce moment.

L'anecdote suivante est rapportée (Midrach sur les Proverbes, 31) au sujet de Rabbi Meïr Baal Haness. A l'heure de *Min'ha*[23] d'un certain Chabbat, il étudiait la Torah dans la maison d'étude. Pendant ce temps, ses deux fils moururent ; leur mère déposa leurs corps sur un lit. A la clôture du Chabbat, Rabbi Meïr rejoignit son foyer et, constatant l'absence de ses fils, questionna sa femme à ce sujet. Et de répondre qu'ils s'étaient attardés à la maison d'étude. Malgré les objections du maître, son épouse refusa de lui en dire davantage jusqu'à ce qu'il eût prononcé la *havdala*[24], où elle lui fit part de la tragédie de manière allusive, en le questionnant sur la loi relative au droit de propriété d'un gage qui nous est confié. Puis, le conduisant vers une pièce située à l'extrémité de leur demeure, Berouria lui montra les corps inanimés de leurs deux enfants. Face aux pleurs de Rabbi Meïr, elle lui fit remarquer : « Ne viens-tu pas de me dire que nous devons rendre les biens qui nous ont été confiés à leur propriétaire ? » Rabbi Meïr acquiesça et conclut : « L'Eternel avait donné, l'Eternel a repris, que le Nom de l'Eternel soit béni ! » (Job 1, 21)

Lorsque j'ai lu cette histoire, j'ai été saisi par un frisson. D'où Berouria a-t-elle puisé une si grande force d'âme pour se taire, retenir ses pleurs durant le Chabbat, et ne pas révéler la dramatique

---

23. Prière de l'après-midi.

24. Prière, composée de plusieurs bénédictions, qui marque la fin du Chabbat.

nouvelle à son mari, afin de ne pas entacher la joie de ce saint jour ? De même, comment Rabbi Meïr est-il parvenu à accepter le jugement divin de façon si sereine ?

Il apparaît que, lorsque la Torah se trouve dans le cœur de l'homme, elle y prend toute la place, et élargit cet espace au point qu'il ne reste plus de place pour le reste. En outre, elle fournit également à l'homme le courage nécessaire pour surmonter ses souffrances et les difficultés. D'où la noble réaction de Rabbi Meïr Baal Haness, qui était entièrement plongé dans les "quatre coudées de la loi" et dans la Torah, ainsi que celle de sa femme Berouria, qui était une femme juste, auprès de qui les *Guedolei Hador*[25] eux-mêmes venaient écouter les pieuses paroles. Du fait que ces deux conjoints étaient entièrement impliqués dans la sainte Torah, celle-ci leur a transmis les forces nécessaires pour faire face à la douleur de cette tragique perte et faire preuve d'une maîtrise totale de soi et d'une capacité d'accepter le jugement divin avec amour.

De même, lorsque Yitro accepta le joug de la royauté divine, la Torah élargit son cœur et y prit toute la place, si bien qu'il ne ressentit plus aucune attirance pour les nombreux biens qu'il détenait à l'époque où il était prêtre à Midian. Yitro était empli d'amour pour l'Eternel, en qui il avait foi, puisqu'il a été prêt à Le suivre dans le désert, vers une terre inculte, confiant qu'Il le guiderait et pourvoirait à ses besoins avec sagesse. La Torah nous rapporte les paroles prononcées par Yitro : « Yitro dit : "Que l'Eternel soit béni !" », soulignant ainsi qu'il a été le premier à bénir le Nom divin et à transmettre cette bénédiction aux générations futures.

L'histoire de Yitro, qui constitue une introduction au don de la Torah, nous enseigne l'étendue du pouvoir de l'écoute, qui possède la capacité de renverser radicalement des situations, de libérer

---

25. Grands érudits d'une certaine génération

l'homme des ténèbres pour faire jaillir sur lui la lumière, et de le faire passer de l'asservissement à la délivrance.

Dès lors, nous comprenons pourquoi Moïse et les enfants d'Israël acceptèrent de bon gré le conseil de Yitro consistant à nommer des responsables sur mille personnes, sur cent, et ainsi de suite, sans craindre que cette démarche ne porte atteinte à la position de Moïse. En effet, du fait que Yitro avait, de par sa propre initiative, entrepris de s'engager dans cette voie difficile, Moïse et le peuple juif comprirent que son conseil était sincère, bienveillant et visait leur intérêt, à savoir, la recherche d'une solution pour éviter que les enfants d'Israël n'attendent trop longtemps avant d'être jugés, ce qui causait une grande perte de Torah.

Résumé

- Pourquoi la section tellement importante, décrivant le don de la Torah, a-t-elle été intitulée « Yitro », plutôt que de porter le nom de notre maître Moïse, qui a transmis la Torah aux enfants d'Israël, ou celui de ces derniers, qui l'ont acceptée ?
- Car Yitro détenait un mérite particulier par rapport au peuple juif, du fait qu'en entendant parler des miracles divins, il se les est imaginés au point de les ressentir, pour ensuite décider, de sa propre initiative, de se repentir. Les enfants d'Israël, quant à eux, ont quitté l'Egypte contre leur gré ; en outre, ils l'ont fait dans le but d'échapper à l'asservissement, contrairement à Yitro, dont l'unique intention était de se repentir. De plus, Yitro, qui était non-juif, n'avait aucune obligation d'observer les *mitsvot*, mais il a désiré se repentir et a suivi l'Eternel vers un désert aride.
- Yitro détient aussi le mérite particulier de s'être repenti uniquement après avoir entendu parler des miracles, alors que les enfants d'Israël les avaient vus de leurs propres yeux.
- Yitro a su utiliser à bon escient le puissant pouvoir de l'écoute, grâce auquel il s'est repenti. De même, Menaché qui, toute sa vie, était un

grand mécréant, finit par se repentir dans ses derniers moments : lorsque ses ennemis étaient en train de le brûler, il s'est souvenu des paroles de son père, le roi Ezéchias, selon lesquelles « même si un homme a une épée tranchante suspendue au-dessus de la tête, il ne doit pas désespérer de la Miséricorde ».

- La section s'ouvre par les mots : « Yitro entendit », afin d'enseigner aux enfants d'Israël l'importance considérable de la Torah, puisque Yitro « a entendu et est venu » pour recevoir, lui aussi, la Torah dans le désert, et ceci au prix d'un renoncement à tous ses biens et honneurs.
- Anecdote au sujet des deux enfants de Rabbi Meïr, décédés pendant Chabbat. Leur mère, Berouria, passa sous silence leur disparition durant tout le Chabbat, afin que son mari ne s'attriste pas en ce jour. Cette femme pieuse puisa le courage de se taire, et Rabbi Meïr, celui de réagir sereinement, dans la sainte Torah qui, remplissant tout leur cœur, leur transmit la force de surmonter une détresse d'une si grande ampleur.

L'obligation de nous rapprocher de l'Eternel

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

Explication de Rachi :

« Yitro entendit : quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. »

Amalec est venu combattre le peuple juif à Refidim, et nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Pessikta de Rav Cahana 3, 1) que le relâchement des enfants d'Israël dans l'étude de la Torah était la cause de cette guerre. Pourtant, à ce moment-là, le peuple juif n'avait pas encore reçu la Torah ni l'ordre de l'étudier, donc, comment peut-on l'accuser d'un manque d'assiduité dans l'étude ?

Après la séparation de la mer Rouge, le monde entier craignait l'Eternel, comme le souligne le verset : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent, un frisson s'empare des habitants de Philistie. » (Exode 15, 14) Or, lorsque Amalec s'est levé contre les enfants d'Israël, il a refroidi l'atmosphère de foi générale qui s'était répandue suite aux miracles de la séparation de la mer des Joncs. Nos Sages, de mémoire bénie, illustrent (Yalkout Chimoni sur Ki-Tétsé, 938) cette idée par la parabole d'une baignoire pleine d'eau bouillante, dans laquelle personne n'ose pénétrer, jusqu'à ce qu'un sot y entre et se brûle ; s'il s'est certes brûlé, il a toutefois aussi refroidi ces eaux. De même, en allant combattre le peuple juif, Amalec a refroidi la foi en Dieu de toute l'humanité.

A présent, comment comprendre que l'Eternel ait donné à Amalec le pouvoir de porter atteinte à l'atmosphère de foi pure qui régnait au moment de la séparation de la mer Rouge, de sorte que cela constitue une punition au manque d'assiduité de Son peuple dans l'étude de la Torah ?

Proposons l'explication suivante. Comme nous le savons, un fils doit honorer son père, parce que c'est à lui qu'il doit toute sa vie : il l'a d'abord mis au monde, puis l'a éduqué, nourri, guidé et soutenu tout au long de son enfance. Cependant, le jeune enfant ne réalise pas à quel point son père ne cesse de veiller à son bien-être, ce qu'il apprécie davantage quand il grandit, comprenant alors son obligation de reconnaissance. Le bienfait d'un parent envers son enfant peut être illustré par l'anecdote suivante, rapportée par la

Guemara (Talmud de Jérusalem, Kidouchin 1, 7). Lorsque le *Tana* Rabbi Tarfon tomba malade, sa mère vint évoquer devant ses amis les mérites qu'il détenait, afin qu'ils prient en faveur de sa guérison. Elle raconta que Rabbi Tarfon était particulièrement méticuleux dans l'honneur qu'il lui rendait. Une fois, alors qu'elle cheminait avec son fils sur une route, ses chaussures se sont déchirées, et Rabbi Tarfon s'est agenouillé pour mettre ses mains sous les pieds de sa mère et lui permettre d'y marcher, afin d'éviter qu'elle ne piétine les dures pierres de la rue. Les sages lui répondirent que le bienfait qu'elle avait rendu à Rabbi Tarfon en le mettant au monde et en l'élevant, était toutefois infiniment plus important que le remarquable comportement qu'il avait eu à son égard.

Quoi qu'il en soit, un enfant mineur, qui ne comprend pas la mesure du bienfait que lui prodiguent ses parents, n'est pas puni pour leur avoir manqué de respect. Cependant, les codificateurs (Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm, 343) précisent qu'un mineur qui est intelligent mérite d'être puni, parce qu'il aurait été en mesure d'utiliser sa sagesse pour comprendre son devoir d'honorer ses parents – comme toute autre *mitsva* – en dépit du fait qu'avant l'âge de treize ans, il n'y est pas astreint.

Or, les enfants d'Israël ont assisté aux miracles hors du commun que le Saint béni soit-Il a opérés en leur faveur lors de la sortie d'Egypte et de la séparation de la mer des Joncs. Ils ont vu, de leurs propres yeux, qu'alors que les Egyptiens, tout comme eux, étaient entrés dans la mer, eux seuls avaient pu la traverser à sec, alors que leurs ennemis s'étaient noyés dans ses profondeurs. Nos Sages vont jusqu'à affirmer (Mekhilta sur Bechala'h, Parachat Chira, 3) qu'une servante a pu voir, au moment de la séparation de la mer, ce que le prophète Ezéchiel lui-même n'a pas perçu dans sa prophétie. Par conséquent, le niveau de sagesse des enfants d'Israël était tel qu'ils

auraient dû comprendre l'importance de leur obligation de reconnaissance envers l'Eternel pour tous Ses bienfaits et être constamment proches de Lui, sans que ce sentiment ne leur fasse un seul instant défaut. En réalité, la finalité essentielle de l'étude de la Torah est le rapprochement de l'homme de son Créateur. Aussi, s'il est vrai qu'à ce moment-là le peuple juif n'avait pas encore reçu l'ordre d'étudier la Torah, il aurait cependant dû s'appuyer sur sa sagesse pour raffermir son rapprochement de l'Eternel. On retrouve cette idée dans la Guemara, où il est écrit (Erouvin, 100b) que si la Torah ne nous avait pas été donnée, nous aurions eu le devoir d'utiliser notre sagesse pour déduire l'obligation de respecter les règles de pudeur, en établissant un raisonnement a fortiori à partir du comportement du chat, la prohibition du vol, en observant la fourmi, et ainsi de suite. Cependant, en s'exclamant : « l'Eternel est-Il au milieu de nous, ou non ? » (Exode 17, 7), les enfants d'Israël ont exprimé leur doute quant à la présence de Dieu en leur sein, et se sont ainsi éloignés de Lui, ce qui leur a sévèrement été considéré comme un manque d'assiduité dans la Torah, d'autant plus que le Créateur se montre pointilleux envers Ses fidèles même pour un écart de l'épaisseur d'un cheveu. C'est là qu'Amalec profita des doutes, au niveau de la foi, exprimés par le peuple juif, pour s'attaquer à lui et refroidir complètement la "baignoire" bouillante de foi et de crainte en l'Eternel.

Par la suite, l'attaque d'Amalec eut pour effet de susciter, au sein du peuple juif, un nouvel élan de repentir et de reconnaissance, ravivant sa foi et l'encourageant à se rapprocher de Dieu. C'est ainsi qu'on peut réparer les dommages causés par la guerre d'Amelec : en se renforçant dans la Torah et la foi, neutralisant ainsi l'atteinte que cet ennemi a portée à celle-ci. Car, chaque fois qu'on se renforce dans la Torah, on ébranle le pouvoir hérétique d'Amalec. Tel est le sens du verset : « Guerre à Amalec pour l'Eternel, de génération en

génération !» (Exode 17, 16) Autrement dit, nous avons le devoir d'affermir notre attachement à la Torah, afin d'apporter une réparation au dommage qu'Amalec a causé dans notre foi.

Le verset précédent : « Car la main (*yad*) est sur le trône de l'Eternel, guerre à Amalec pour l'Eternel, de génération en génération ! » contient une allusion à cette idée. En effet, la valeur numérique du terme *yad* équivaut à celle du terme *zahav* (littéralement : or), qui fait référence au silence, comparé à l'or. Se taire, c'est s'abstenir de médire. Or, lorsque les enfants d'Israël dirent : « l'Eternel est-Il au milieu de nous, ou non ? », cela équivalait à de la médisance, donc à l'inverse du silence qui est d'or. S'ils s'étaient abstenus de médire, le Nom *Ya* de l'Eternel, lui aussi d'une valeur numérique, plus ou moins un, équivalente aux deux termes précédents, serait resté intact. Cependant, en médisant, ils portèrent atteinte au silence d'or, ainsi qu'au Nom divin. Yitro analysa le déroulement de ces événements : les enfants d'Israël avaient perçu très clairement la Présence divine lors de la séparation de la mer des Joncs, suite à quoi il était logique d'exiger de leur part un maintien de leur proximité de l'Eternel ; malgré cela, ils exprimèrent des doutes au niveau de leur foi et furent alors punis par l'attaque d'Amalec. Yitro en déduisit à quel point on tient rigueur à une personne qui a perçu l'honneur du Saint béni soit-Il et n'a pas préservé sa proximité de Lui, et c'est pourquoi, il fut prêt à abandonner sa brillante carrière à Midian pour venir apprendre la Torah et se rapprocher de l'Eternel dans le désert, sous la direction de son gendre Moïse.

C'est en cela que Yitro s'est distingué, et tel est justement l'éloge que la Torah a voulu faire de lui en intitulant la section particulière du don de la Torah de son nom. Lorsque Yitro est venu se joindre au peuple juif, Moïse, accompagné de tous les anciens, est venu à sa

rencontre pour l'accueillir comme un roi (Yalkout Chimoni sur Exode, 268). En outre, Yitro a eu le mérite supplémentaire qu'un chapitre entier de cette section soit consacré au conseil qu'il donna à Moïse, en l'occurrence celui de nommer des chefs l'assistant dans le jugement du peuple. Yitro n'a pas eu gratuitement le mérite de donner ce conseil à notre maître Moïse, qui était un grand prophète, mais ce privilège lui est provenu de la profonde compréhension qu'il avait acquise quant à l'importance de se rapprocher constamment de l'Eternel.

Résumé

- Lorsque Yitro a eu écho de la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec, il a rejoint le peuple juif dans le désert.
- L'attaque d'Amalec était la conséquence du relâchement dans la Torah qui a eu lieu à Refidim. Si les enfants d'Israël n'avaient certes pas encore reçu la Torah ni l'obligation de l'étudier, ils auraient néanmoins dû s'appuyer sur leur sagesse pour déduire, à partir des miracles de la séparation de la mer, l'importance d'être toujours proche de l'Eternel et d'avoir foi en Lui. Cette faille a permis à Amalec de venir refroidir la foi effervescente, qui s'était propagée dans le monde depuis la séparation de la mer. Yitro, qui, intelligemment, sut tirer leçon de tous ces événements, quitta Midian pour le désert, grâce à quoi il mérita tout l'honneur décrit dans la section intitulée de son nom.

Sois entier avec l'Eternel ton Dieu

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

La section de Yitro s'ouvre par les mots : « Yitro entendit », et Rachi de commenter : « quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Si l'on réfléchit, une grande difficulté se trouve dissimulée dans cette explication. En effet, pourquoi Rachi n'a-t-il pas interprété la venue de Yitro comme une conséquence des échos qui lui sont parvenus des miracles de la guerre contre l'Egypte ? Pour quelle raison sont-ce précisément ceux de la guerre d'Amalec qui l'ont incité à se joindre au peuple juif ?

J'ai pensé que l'attaque d'Amalec contre les enfants d'Israël consistait, par essence, à refroidir leur crainte de Dieu et à éteindre leur foi en leur Créateur, en cultivant des doutes dans leur cœur. Les Egyptiens, quant à eux, ont plutôt cherché à exterminer physiquement le peuple juif, en l'asservissant dans le but qu'il cesse de croître, pour finalement disparaître. Amalec ne visait pas à réduire quantitativement le peuple juif en le tuant, mais à le détacher du Saint béni soit-Il, causant ainsi sa mort spirituelle.

Il est intéressant de remarquer que lorsque les Egyptiens poursuivirent les enfants d'Israël dans le désert, ces derniers se mirent immédiatement à implorer l'Eternel pour qu'Il les secoure, comme le souligne le verset : « Et voici que l'Egypte marchait derrière eux, et ils furent remplis d'effroi, et les enfants d'Israël

crièrent vers l'Eternel. » (Exode 14, 10) Par contre, quand Amalec vint les combattre, nous ne trouvons pas qu'ils se soient tournés vers Dieu pour implorer Son aide. L'explication de cette différence d'attitude semble être la suivante. Lorsque le peuple juif réalisa que les Egyptiens, armés d'épées dégainées, étaient en train de s'approcher de lui, il comprit aussitôt que sa vie était en danger, raison pour laquelle il implora l'assistance divine. Cependant, Amalec ne combattit pas les enfants d'Israël par les armes : il s'agissait d'une guerre silencieuse mais destructive, qui visait à refroidir leur foi et à cultiver des doutes dans leur cœur. Aussi, du fait qu'ils ne surent pas identifier la nature spirituelle de ce danger et ne réalisèrent pas qu'Amalec leur livrait réellement combat, ils n'adressèrent pas de prières au Tout-Puissant pour qu'Il leur vienne en aide.

La guerre d'Amalec contre le peuple juif représentait un plus grand danger que celle que lui avait livrée l'Egypte, puisqu'il dut alors y prendre une part active, alors que le Saint béni soit-Il avait combattu seul l'Egypte. En outre, dans le verset : « car la main est sur le trône (*kess*) de l'Eternel (*Ya*) », le terme désignant le trône céleste (*kess*) n'est pas transcrit en entier (*kissé*), de même que le Nom de l'Eternel (*Ya*), duquel ne figurent que les deux premières lettres, parce que ce n'est que dans le monde à venir que le Nom et le trône de Dieu pourront être complets, lorsque tout le peuple d'Amalec sera définitivement anéanti. A présent, Yitro, qui était prêtre à Midian, a réussi à déceler la racine spirituelle du danger que représentait l'attaque d'Amalec, à savoir, un refroidissement dans le service divin et l'apparition de doutes dans la foi, et c'est cette prise de conscience qui le mena à reconnaître le Créateur et à se joindre au peuple juif. Par conséquent, Yitro décida de se convertir après avoir entendu parler de la guerre d'Amalec, plutôt que suite à la nouvelle de la guerre contre l'Egypte, du fait qu'il fut le premier à identifier la gravité du danger que constituait ce type de guerre.

A une certaine occasion, alors que je me promenais dans une grande ville, je remarquai soudain devant moi un magnifique bâtiment, qu'on construisait à l'aide des technologies les plus avancées, en mettant à contribution toutes les possibilités sophistiquées offertes par le marché. Quelques temps plus tard, j'eus à nouveau l'occasion de passer par cet endroit, et, à ma grande surprise, je constatai que l'immeuble que j'avais vu la première fois était toujours en construction et n'avait pas été achevé. Je me dis alors que, tandis qu'autrefois on avait l'habitude de construire des bâtiments simples, dont la construction s'achevait rapidement et qui étaient dans un court délai mis à la disposition des habitants, aujourd'hui, les entrepreneurs s'ingénient à inventer des projets de construction sophistiqués, mais ils sortent bien souvent perdants de l'affaire, au point de ne pas être en mesure de mener leurs projets à bout.

En réalité, cet exemple est l'illustration parfaite de l'existence du peuple juif et de sa survie dans ce monde. Il est écrit : « Sois entier avec l'Eternel ton Dieu » (Deutéronome 18, 13), ce qui signifie que nous devons servir l'Eternel avec simplicité et confiance, c'est-à-dire sans chercher à poser de questions, mais en agissant dans le but de se plier à Sa volonté. Or, Amalec, qui était conscient que les enfants d'Israël ne pouvaient croire en Dieu que s'ils plaçaient en Lui une foi simple, chercha par quel moyen il pourrait refroidir cette foi, et c'est pourquoi, il commença à cultiver en leur cœur des doutes dans ce domaine. Ainsi, par le biais de cette attaque déguisée, Amalec suscita au sein du peuple juif des doutes, au point que ceux-ci le menèrent finalement à construire le veau d'or, qui s'inscrivit, dans l'Histoire du peuple juif, comme un opprobre éternel.

Lorsque je reçois le public, il arrive souvent que des personnes éloignées du respect de la Torah et des *mitsvot* se présentent à moi pour me demander une bénédiction dans un certain domaine qui les

préoccupe. Généralement, avant d'agréer leur requête, je leur demande de prendre sur elles un engagement quelconque, de sorte que ma bénédiction puisse effectivement se réaliser à leur bénéfice. Certains acceptent immédiatement et s'engagent à se renforcer sur un certain point, par exemple en réservant des moments fixes pour l'étude de la Torah, en portant les *tsitsit* ou les tefillin, en se couvrant la tête, en s'habillant de façon pudique, ou encore en respectant les lois de pureté familiale. Par contre, d'autres tentent de se montrer plus rusés que moi, me demandent quel est l'intérêt de prendre sur soi un simple engagement, et essaient, par tous les moyens, de rompre le lien existant entre la bénédiction que je m'apprête à leur faire et la nécessité de l'engagement pour lequel je leur ai demandé de se prononcer. De même, il existe des individus qui, au lieu de répondre « Amen » à ma bénédiction, m'observent d'un regard interrogateur, l'air de dire : « C'est donc tout ce que vous avez à nous proposer ? », comme s'ils désiraient que je fasse quelque chose de plus concret pour leur apporter le salut. J'aimerais dire à ces personnes que lorsqu'un homme croit en une bénédiction et en son pouvoir salutaire, celle-ci est alors en mesure de se concrétiser en sa faveur. Par contre, si la foi simple et entière lui fait défaut et qu'il tente, à la façon d'Amalec – toutes proportions gardées – de s'ingénier dans une autre voie, par tous les moyens possibles, il est clair qu'une bénédiction prononcée à son intention ne pourra lui profiter.

Yitro, qui comprit la valeur de la foi pure, et, simultanément, le danger ravageur d'une tentative de ruser avec l'Eternel, s'empressa de se joindre au peuple juif et de s'attacher à Dieu. En outre, sa conversion eut pour effet de débarrasser les enfants d'Israël de leurs doutes et de rétablir en leur sein une foi pure en leur Créateur, béni soit-Il.

Résumé

- Rachi explique que Yitro s'est joint au peuple juif après avoir entendu parler des miracles de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec. Pourquoi les miracles qui eurent lieu en Egypte n'ont-ils pas été la cause de sa conversion ?
- L'objectif profond de la guerre des Egyptiens contre les Hébreux était leur destruction physique, alors que le but de la guerre d'Amalec était une atteinte spirituelle, par le biais d'une mise en doute de leur foi. Les enfants d'Israël, conscients du danger physique que représentait l'attaque des Egyptiens, avaient alors imploré le secours divin, alors qu'ils ne surent pas identifier la menace spirituelle de l'attaque d'Amalec, et pour cette raison, ne se tournèrent pas vers l'Eternel.
- Yitro qui, grâce à sa sagesse, sut reconnaître que la menace spirituelle de l'attaque d'Amalec était plus importante que la menace physique en provenance de l'Egypte, se joignit au peuple juif, à qui il fit prendre conscience de son erreur, en renforçant en son sein le principe : « Sois entier avec l'Eternel ton Dieu. »

Le rappel des péchés comme tremplin pour un nouveau départ

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah a mentionné l'ancien titre de Yitro, celui de prêtre de Midian, autrement dit, prêtre pour l'idolâtrie, alors qu'il existe un principe selon lequel on ne rappelle pas ses égarements à un repenti (Baba Metsia, 58b). Plus encore, le verset poursuit en précisant qu'il était le « beau-père de Moïse » ; comment comprendre la juxtaposition de cet éloge au blâme qui le précède ? En outre, n'est-ce pas également un blâme pour Moïse que d'associer son nom à celui de son beau-père, présenté comme un ancien idolâtre ?

Il est écrit : « Mon péché est sans cesse sous mes regards. » (Psaumes 51, 5) Pourquoi le pécheur doit-il constamment se souvenir de sa faute ? Car le fait de se souvenir de sa faute, incite le pécheur à s'en éloigner et à la corriger, et simultanément, l'encourage à accomplir plus de *mitsvot* et à s'engager dans la voie de la Torah. Le pécheur cherchera alors, chaque jour, à s'éloigner davantage de sa faute, connaissant ainsi un perpétuel élan de renouveau. Tel fut le cas de Yitro : lorsqu'il se souvenait des idolâtries qu'il servait dans le passé – nos Sages affirment (Mekhilta sur Yitro, 1) qu'il n'existait pas une seule idolâtrie qu'il n'eût servie –, cela le motivait à se renforcer, avec un entrain renouvelé, dans la Torah et les *mitsvot*. Par conséquent, c'est pour cette raison que

notre verset précise : « prêtre de Midian », puisqu'il s'agit d'un éloge, soulignant ce qui aida Yitro à progresser de niveau en niveau. C'est aussi pourquoi la Torah ajoute ensuite qu'il était le beau-père de Moïse, afin de l'honorer encore davantage par ce titre. De même, du point de vue de Moïse, le fait que son nom se trouve associé à celui de Yitro, ne constituait donc aucunement un blâme.

Il m'est une fois arrivé de rencontrer un repenti qui m'a fait part d'une constatation personnelle. Il essayait constamment d'effacer de sa conscience ses égarements passés, mais, à chaque fois qu'il agissait dans ce sens, il trébuchait à nouveau. Par contre, lorsqu'il se souvenait de ses péchés et de cette période passée où il fautait, il connaissait un nouvel élan d'élévation. Ceci rejoint l'idée que nous venons d'évoquer selon laquelle, la remémoration de ses péchés permet à l'homme de progresser et de s'élever.

La douleur du souvenir du péché comme réparation du péché

Il existe une raison supplémentaire à la nécessité d'évoquer son péché passé. Rav Israël de Salant, que son mérite nous protège, explique cette nécessité par un exemple. Si un homme saute un repas, il ne pourra jamais le remplacer. En effet, s'il lui arrive de ne pas manger le dîner, il ne prendra pas pour autant deux repas à l'heure du petit-déjeuner, car un seul suffira pour le rassasier. De même, au cours des prochains repas de la journée, il ne parviendra pas à ingurgiter une portion supplémentaire pour combler le manque de la veille. Autrement dit, il ne sera jamais en mesure de remplacer le repas sauté. Il en est de même concernant le pécheur, qui n'aura jamais la possibilité de réparer et de compléter le manque causé au moment où il était en train de fauter. Par exemple, si quelqu'un annule son étude du matin pour commettre un péché, il ne pourra pas prétendre la rattraper le soir, car s'il était capable d'étudier aussi le soir, cette étude nocturne lui serait considérée

comme obligatoire et ne pourrait donc pas remplacer l'étude diurne, qu'il aurait irrévocablement manquée. Par conséquent, seule la douleur éprouvée par le pécheur lorsqu'il se remémore sa faute, peut lui tenir lieu de réparation et d'accomplissement.

Raison supplémentaire à la mention du titre « prêtre de Midian »

Pourquoi le verset rappelle-t-il le titre de « prêtre de Midian », alors qu'il semble constituer un blâme pour la Torah, pour notre maître Moïse et pour Yitro lui-même, qui était un repenti ?

Proposons une démarche différente de la précédente. Lorsque Yitro reconnut l'existence de l'Eternel, il s'exclama : « Je sais maintenant que l'Eternel est plus grand que tous les dieux » (Exode 18, 11). Autrement dit, il éprouva une grande peine du fait qu'il était, jusqu'à ce jour, inconscient de cette réalité, de laquelle il n'avait pris conscience que suite à la séparation de la mer Rouge et à la guerre d'Amalec. Ce n'est qu'à ce moment que la supériorité de l'Eternel par rapport à tous les autres dieux, devint évidente à Yitro, qui eut beaucoup de peine à réaliser qu'il venait de découvrir une réalité qui avait pourtant toujours existé.

Donnons un autre exemple. Nous avons l'habitude d'affirmer que Christophe Colomb a découvert l'Amérique, puisque c'est lui qui révéla au monde l'existence de ce continent. Pourtant, si l'on réfléchit, cela ne correspond pas à une réelle découverte, car ce continent existait depuis toujours et était même habité par des peuplades indiennes. Or, c'est justement ce point qui causa de la peine à Yitro et pour lequel il s'en voulut : l'Eternel existait déjà dans le passé, mais il n'avait jusqu'alors pas eu le mérite de Le reconnaître. Le fait que Yitro ait éprouvé de la peine concernant ses égarements passés et ait désiré les corriger, l'empêcha de continuer à fauter, car s'il n'avait pas encore entièrement réparé son passé,

comment oserait-il y ajouter de nouveaux péchés, qui nécessiteraient, à leur tour, de nouvelles réparations ?

Ce raisonnement constitue une réponse éternelle aux incitations du mauvais penchant, qui tente perpétuellement de faire fauter l'homme, lui prétextant qu'il pourra ensuite se repentir. En effet, cet argument est erroné, car quelqu'un qui a déjà péché et ne s'est pas encore repenti, n'a aucun intérêt à accumuler de nouvelles transgressions, ce qui ne ferait qu'amplifier son devoir de repentir. Afin d'échapper au péché, l'homme doit continuellement penser à l'omniprésence de Dieu, comme il est dit : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur » (Psaumes 16, 8). S'il a déjà fauté, il doit alors considérer son péché, conformément au verset : « Mon péché est sans cesse sous mes regards » (ibid. 51, 5), de sorte à annihiler son désir pour la faute et à être ainsi en mesure de se repentir. Par conséquent, le titre de « prêtre de Midian » a été évoqué par la Torah dans le but d'honorer Yitro, puisqu'il souligne ce qui lui permit de se renforcer dans son service divin et l'empêcha de retomber dans le péché.

A présent, expliquons pourquoi la Torah a appelé Yitro « prêtre de Midian », alors que le terme *cohen* (prêtre) fait référence à la sainteté. Sur le mode allusif, le mot *cohen* peut être décomposé en deux parties : d'une part, les lettres *Kaf* et *Hé*, de valeur numérique vingt-cinq, font référence au Nom divin – de même valeur numérique, plus ou moins un – et d'autre part, la lettre *Noun* rappelle les cinquante degrés de sainteté. Autrement dit, les *cohanim* sont saints, car ils sont prêtres de l'Eternel et s'élèvent vers les cinquante degrés de sainteté, annulant ainsi les cinquante degrés d'impureté. Or, Yitro, qui était au départ un prêtre idolâtre, plongé dans le quarante-neuvième degré d'impureté, se convertit ensuite, devenant, à ce moment, prêtre pour l'Eternel, et s'élevant dans les cinquante degrés de sainteté. C'est pourquoi, le verset

rappelle son ancien titre de « prêtre de Midian », afin de souligner qu'en dépit de sa fonction passée de prêtre idolâtre, il devint ensuite prêtre pour le service divin, auquel il décida de se consacrer exclusivement et de tout son cœur.

Résumé

- Pourquoi la Torah précise-t-elle l'ancien titre de Yitro, « prêtre de Midian », rappelant ainsi son passé idolâtre ? Car Yitro veillait à se souvenir continuellement de son péché, afin de s'encourager à progresser. Ce titre constitue donc un éloge.
- L'homme ne peut réparer son péché que lorsqu'il éprouve de la peine d'avoir fauté. Rav Israël de Salant explique qu'en l'absence de cette peine, l'homme ne pourra jamais réparer le préjudice qu'il a causé en fautant, de même qu'il demeure impossible de remplacer un repas sauté.
- Autre explication : quand Yitro se souvenait de ses égarements passés, il perdait tout goût au péché, car il ne voulait pas augmenter encore davantage son devoir de repentir déjà existant.
- Le terme *cohen* peut se décomposer en deux : la valeur numérique des deux premières lettres équivaut à celle du Nom divin, et celle de la dernière lettre, cinquante, fait référence aux cinquante degrés de sainteté, ou au contraire, d'impureté. Autrement dit, il existe des prêtres de l'Eternel, qui sont saints, et, toutes proportions gardées, des prêtres idolâtres, comme par exemple Yitro qui était « prêtre de Midian ». Or, Yitro est passé de prêtre idolâtre, plongé dans les quarante-neufs degrés d'impureté, à prêtre de l'Eternel, impliqué dans ces mêmes degrés de sainteté.

La médisance et les péchés : des écrans à l'influence de la Torah

« Yitro, beau-père de Moïse, vint, avec les fils et la femme de celui-ci, chez Moïse, au désert où il campait, près de la montagne du Seigneur. »

(Exode 18, 5)

Yitro s'est montré prêt à abandonner tout le confort matériel et l'honneur dont il jouissait, pour se diriger vers un désert aride, dans le but d'absorber la Torah, parole de l'Eternel. Tentons de comprendre comment cet homme est parvenu à ouvrir son cœur à la Torah, au point qu'il a renoncé à tant de biens et d'honneur.

En réalité, c'est justement sa disposition à abandonner tous ses biens matériels, qui a constitué un mérite pour que son cœur s'ouvre pleinement à la parole divine. En effet, il nous incombe de réaliser que tout lien, serait-ce le plus étroit, avec des intérêts étrangers, éloigne notre cœur et obstrue nos oreilles, nous empêchant d'être attentifs à la Torah et à la voix de l'Eternel.

Dans la section de Chemot, il est rapporté que Moïse se demandait pourquoi le peuple juif devait être si durement asservi et tant souffrir sous le joug égyptien. Néanmoins, il comprit peu de temps après la raison de ce décret divin, à travers l'incident suivant. Un jour, il constata que « deux hommes hébreux se disputaient », et, suite à son intervention, ces derniers – qui, selon nos Sages (Tan'houma, Exode, 10), n'étaient autres que Datan et Aviram – lui répondirent : « Qui t'a placé comme notable, prince et juge sur nous ? Aurais-tu l'intention de me tuer comme tu as tué l'Egyptien ? » Moïse se dit alors : « Certes, la chose m'est connue » (Exode 2, 14), et Rachi

de commenter (ibid.) : « Maintenant, j'ai trouvé la solution du problème qui me tourmentait : en quoi Israël a-t-il péché, plus que toutes les soixante-dix nations, et qu'est-ce qui lui a valu d'être écrasé sous une cruelle servitude ? Mais, je vois qu'il le mérite. »

Nous pouvons nous demander comment Moïse a vu, à travers cet incident, que le peuple juif méritait effectivement d'être asservi. Les dernières lettres de l'expression : « *akhen noda hadavar* » (littéralement : certes, la chose est connue) forment le mot *naèr*, signifiant être dépourvu : autrement dit, les enfants d'Israël étaient, à ce moment-là, démunis de *mitsvot*, à l'image d'un vêtement que l'on a secoué pour le débarrasser de la poussière. A présent, au-delà de cette allusion, il nous reste à comprendre ce qui a provoqué cette situation.

Rachi, dans son commentaire, apporte également une autre explication de nos Sages sur le verset : « Moïse prit peur et se dit : "Certes, la raison m'est connue." » De quoi a-t-il eu peur ? Nos Maîtres, de mémoire bénie, expliquent que Moïse a craint que le peuple juif ne mérite pas d'être libéré de l'esclavage, en raison de l'existence de délateurs en son sein (Exode Rabba 1, 30). En effet, Datan et Aviram avaient médit au sujet de Moïse qui avait tué l'Egyptien, en allant le dénoncer devant Pharaon (ibid., 31). Or, le fait de médire les a dépouillés des *mitsvot* qu'ils avaient à leur actif, puisque, comme nous l'avons expliqué, tout lien avec le matériel, et, a fortiori, avec le péché, éloigne l'homme des *mitsvot*. Plus encore, ce principe est d'autant plus vrai concernant la médisance, à propos de laquelle nos Sages affirment (cf. Tossefta de Péa 1, 2) qu'elle prive les délateurs d'une part au monde à venir.

Il arriva une fois qu'un monsieur vienne me voir à Paris pour médire d'un certain Juif, me demandant de le réprimander pour sa mauvaise conduite. Je le questionnai au sujet de la source sur laquelle il s'appuyait pour affirmer de tels faits. Suite à son refus de

me le révéler, je lui répondis que c'était bien la preuve qu'il mentait, que de tels soupçons étaient infondés et qu'il n'y avait donc pas lieu de réprimander cet homme. Sur ces entrefaites, le monsieur prit congé. Peu de temps après, il me téléphona pour me présenter ses excuses, m'expliquant que ma dénégation de sa médisance avait suscité ses propres doutes quant à l'authenticité de ces rumeurs ; il s'était alors renseigné de plus près pour finalement apprendre qu'elles étaient sans fondement. Je lui dis que j'étais reconnaissant envers l'Eternel de m'avoir aidé à ne pas croire en sa médisance, car si j'y avais accordé du crédit, j'aurais non seulement transgressé ce grave interdit, mais en plus réprimandé injustement un Juif. Car, conformément à l'enseignement de nos Sages (Arakhin, 15b), « la médisance cause la mort de trois personnes : celle du délateur, celle de son auditeur, et celle de la personne de qui on médit ».

L'incident qui eut lieu avec Datan et Aviram démontre à quel point la médisance représente un écran, empêchant l'homme de déceler le miracle et de croire en l'Eternel. En effet, ces deux hommes avaient vu Moïse tuer l'Egyptien, et nos Maîtres affirment (Exode Rabba 1, 29) qu'il l'a tué en prononçant le Nom ineffable. Or, mettre ainsi fin à la vie d'un homme, constituait un miracle impressionnant qui, démontrant de manière manifeste la sainteté du Nom divin, aurait dû, en toute logique, susciter un raffermissement de la foi des personnes témoins. Mais, au lieu de sortir renforcés de ce spectacle, Datan et Aviram en profitèrent pour répondre insolemment à Moïse, lorsque celui-ci les réprimanda du fait qu'ils se querellaient, en lui rétorquant : « Aurais-tu l'intention de me tuer comme tu as tué l'Egyptien ? » (Exode 2, 14) En réalité, cet incident eut lieu parce que ces hommes étaient des délateurs, ce qui les empêchait de déceler les miracles. En outre, s'ils se sont ainsi montrés insolents à l'égard de Moïse, ils auront également la même attitude vis-à-vis de l'ordre de l'Eternel, car leur insolence les conduira à aller à son encontre. Telle sera en effet leur attitude par rapport à l'ensemble des

exigences de la Torah : ils n'en tiendront pas compte, se trouvant ainsi démunis de *mitsvot*. Nous en déduisons un principe fondamental selon lequel tout péché, ou simplement profit des vanités de ce monde, empêche l'homme de jouir de l'influence bénéfique de la Torah.

Lors d'un de mes voyages en avion, j'aperçus une fois un jeune homme qui étudiait la Guemara, tout en écoutant une cassette avec son walkman. Au départ, je le jugeai au bénéfice du doute, en estimant que cette cassette contenait certainement des paroles de Torah, mais finalement, lorsque je passai près de lui, je constatai qu'il s'agissait en réalité de musique. Je restai alors consterné, me demandant comment il était possible de saisir et d'être impressionné par la Torah et la Guemara, tout en étant simultanément plongé dans la musique.

La rupture avec les vanités de ce monde et le péché de Pharaon

De même qu'on ne peut regarder le soleil directement, mais seulement à l'aide de lunettes ou à travers un rideau, de même, l'homme a-t-il besoin d'un "volet" pour filtrer ce qui parvient à ses oreilles, afin de s'assurer qu'elles n'entendent que de bonnes paroles. Cette même nécessité s'impose concernant les yeux, que nous devons préserver des spectacles indécents, qui détournent notre cœur et nos oreilles et les empêchent d'être attentifs à la Torah.

Un jour où je me trouvais dans le cabinet d'un O.R.L., je remarquai sur le mur un schéma exposant toutes les ramifications du système auditif ; cela ressemblait à une ville entière, dont les rues partaient dans toutes les directions. Pour quelle raison l'Eternel a-t-Il donc créé l'oreille humaine d'une telle façon ? Assurément, dans le but que nous l'utilisions exclusivement pour le bien et afin de Le servir.

A plus forte raison, les autres membres du corps humain ont, eux aussi, été créés uniquement pour satisfaire la volonté divine. Il nous incombe notamment de veiller à éviter de prononcer des vulgarités, qui sont encore plus préjudiciables que la médisance. De fait, celle-ci remet en question les droits du délateur et de son auditeur au monde à venir, alors que la vulgarité endommage également le monde présent de la personne qui la prononce (Chabbat, 33a).

Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a endurci le cœur de Pharaon, et l'a ensuite puni par des plaies pour son entêtement. En effet, on explique que les premières plaies ont été envoyées à Pharaon parce qu'il s'était entêté suite à sa propre décision, et méritait donc pleinement d'être puni. Cependant, suite à la plaie de la grêle, Pharaon avait reconnu : « l'Eternel est juste, et c'est moi et mon peuple qui sommes coupables » (Exode 9, 27), et avait cessé de s'entêter volontairement. A ce stade, c'était donc Dieu qui avait continué à renforcer son cœur, comme le souligne le verset : « Car Moi-même J'ai endurci son cœur et le cœur de ses serviteurs » (ibid. 10, 1). Dès lors, pourquoi a-t-il dû subir de nouvelles plaies ? En réalité, le Tout-Puissant avait apparemment décelé qu'en dépit de cet éveil de Pharaon à la foi, ce dernier était néanmoins encore plongé dans les vanités de ce monde qui, comme nous l'avons expliqué, portent atteinte à la qualité de notre foi en Dieu ; du fait de cette emprise, son cœur n'était pas pleinement disponible au service divin. En effet, la foi ne se limite pas au domaine de l'intellect, mais doit aussi impliquer le cœur de l'homme, qui nécessite un renforcement permanent, sans lequel on risque à nouveau de sombrer dans la recherche futile de stratagèmes.

C'est justement ce qui arriva à Pharaon. En effet, le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse : « Lève-toi de bon matin, présente-toi devant Pharaon » (Exode 8, 16), et ceci afin de le rencontrer quand « il se

dirige vers les eaux ». Rachi explique (ibid. 7, 15) que Pharaon se faisait prendre pour une divinité par les Egyptiens, en prétendant ne pas avoir de besoins naturels, qu'il allait en réalité faire de bon matin, dans le fleuve, à l'abri de tout regard. Or, il continua à faire usage de cette ruse, même après avoir reconnu et cru en l'Eternel. Car, tant qu'un homme ne libère pas son cœur des vanités de ce monde, la foi ne peut réellement s'y ancrer, et il se trouve alors exposé à la tentation de rechercher sans cesse des stratagèmes pour échapper à la réalité.

Tel est le sens de ce verset des Psaumes : « Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas » (115, 6), affirmation apparemment paradoxale ! Mais le sens de ce verset est à rapprocher de l'idée que nous avons expliquée plus haut. Certes, la possibilité d'entendre ou de prononcer des paroles de Torah et de foi, grâce à notre intellect – à la façon dont Pharaon a exprimé sa foi en Dieu – nous est continuellement offerte. Toutefois, ces paroles ne parviennent pas toujours jusqu'à notre cœur, en particulier lorsque nous manquons de les traduire en actes. A cet égard, nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Edouyot 5, 7) : « Ce sont tes actes qui te rapprocheront, et ce sont eux qui t'éloigneront. » Par conséquent, celui dont l'esprit est plongé dans les futilités – comme par exemple les nouvelles diffusées par les journaux ou la radio – et qui ouvre ensuite une Guemara pour étudier, balance entre deux attitudes et ne pourra pas pleinement jouir de l'effet bénéfique de son étude qui, conformément à l'enseignement de nos Sages, a la capacité de mener l'homme à l'acte, comme il est dit : « L'étude est primordiale, en cela qu'elle mène à l'acte. » (Kidouchin, 40b)

Tel est également le sens de la prière que nous prononçons lorsque nous sortons un rouleau de Torah : « Je suis le serviteur du Saint béni soit-Il, et je me prosterne devant Lui et devant l'éclat de Sa Torah. » Autrement dit, c'est notre appréciation de la valeur

inestimable de la Torah qui nous incite à servir notre Créateur et à nous prosterner devant Lui. Or, cette appréciation demeure impossible tant que notre attention se dirige aussi vers d'autres pôles d'intérêt. Car la Torah doit être maintenue pure comme de la fleur de farine, et ce, grâce à la vigilance que l'on témoignera à s'éloigner des transgressions en général, et de celles envers son prochain, en particulier.

Si nous désirons mériter l'influence bénéfique de la Torah, il nous incombe d'aménager en nous une place, exempte de toute transgression et futilité, pour la Présence divine, en vertu de la promesse du verset : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Exode 25, 8) En d'autres termes, c'est uniquement lorsque nous faisons de nous un "sanctuaire" que la Présence divine peut résider en notre sein.

Le roi David s'est exclamé dans les Psaumes (8, 4) : « Lorsque je contemple Tes cieux, œuvre de Ta main, la lune et les étoiles que Tu as formées (…) ! » En tout élément de la création, David percevait l'œuvre divine, et ce spectacle renforçait ainsi sa foi. Dès lors, pour quelle raison ne parvenons-nous pas toujours, nous aussi, à y déceler des messages de foi ? Parce que notre esprit est également habité par d'autres préoccupations, qui entravent l'influence de la foi et l'empêchent de développer une juste vision du monde et d'y découvrir, à l'instar du roi David, l'œuvre grandiose de l'Eternel.

Yitro nous donne également l'exemple d'un tel comportement, puisque, quand il entendit les prodiges accomplis par l'Eternel à la mer des Joncs et lors de la guerre d'Amalec, il fut prêt à abandonner totalement les vanités de ce monde, pour ensuite revivre et intégrer l'histoire de ces miracles et finalement parvenir à la perception claire selon laquelle – pour reprendre ses termes –: « Maintenant je sais que l'Eternel est plus grand que tous les dieux. »

Résumé

- Comment Yitro est-il parvenu à renoncer à tous ses biens et son honneur pour se joindre au peuple juif en direction du désert ? C'est que, le fait même qu'il s'est montré prêt à laisser derrière lui toutes les vanités de ce monde, a libéré son cœur, qui s'est alors ouvert pour être réceptif à la voix de l'Eternel.
- Notre maître Moïse a compris que le décret d'asservissement du peuple juif en Egypte était une conséquence de son dénuement en *mitsvot*. L'expression : « *akhen noda hadavar* », dont les dernières lettres forment le terme *naèr*, signifiant secoué, contient une allusion à cette idée.
- Datan et Aviram étaient dépouillés de *mitsvot*. En dépit de leur présence lors du miracle qui avait conduit à la mort de l'Egyptien par la seule prononciation du Nom ineffable, ils se montrèrent insolents envers l'Eternel et Moïse, et ce, à cause de la médisance qui les entachait.
- Pourquoi Pharaon méritait-il d'être puni par des plaies, alors que Dieu avait endurci son cœur ? Car, même une fois que Pharaon a cru en l'Eternel, il a continué à user de ruses et à se faire passer pour une divinité – en allant faire ses besoins dans le Nil de bon matin, à l'abri des regards –, comportement qui témoignait de la superficialité de sa foi.

Une conversion authentique

« Il dit à Moïse : "Moi, ton beau-père Yitro, je viens à toi avec ta femme et ses deux fils avec elle." »

(Exode 18, 6)

Le Midrach explique, à propos de ce verset, que lorsque Yitro entendit les miracles qui eurent lieu à la mer des Joncs et lors de la guerre d'Amalec, il fut prêt à abandonner tout l'honneur et la richesse dont il jouissait en tant que prêtre de Midian pour se joindre au peuple juif et se rapprocher de l'Eternel. Nos Sages précisent (cf. Mekhilta, Yitro, 1) qu'au départ, Moïse ne voulut pas accepter la demande de conversion de son beau-père, ignorant si ses motivations étaient réellement pures. Yitro, conscient des réticences de son gendre, lui dit : « Si tu ne veux pas m'intégrer au peuple juif par mon propre mérite, tout au moins, accepte-moi par le mérite de ta femme, qui est ma fille. Et si tu refuses de m'accepter, aussi bien par mon mérite que par le sien, accepte-moi alors, tout au moins, par celui de tes fils, qui sont mes petits-enfants. » (Mekhilta, ibid.) Le Midrach poursuit en affirmant qu'en dépit de toutes les supplications de Yitro, Moïse resta sur son refus, au point que le Saint béni soit-Il dut se tourner vers lui et dire : « Je suis (*ani*) ton beau-père », le terme *ani* se référant à Dieu Lui-même, qui donna l'ordre à Moïse d'accepter la conversion de son beau-père, malgré ses appréhensions.

L'ouvrage « Histakel Beoraïta » soulève la question suivante. Pour quelle raison Moïse s'est-il montré si réticent à la demande de conversion de son beau-père et est-il resté sur son refus, même après que ce dernier se fut rabaissé, en demandant d'être accepté,

non pas par son propre mérite, mais par celui de sa fille et de ses petits-fils ?

Proposons l'explication suivante. Moïse craignait d'accepter la conversion de son beau-père, à cause des préjudices qu'avait causés celle du *Erev Rav* qui s'était joint au peuple juif, comme il est dit : « De plus, une tourbe nombreuse (*érev rav*) les avait suivis » (Exode 12, 38). En effet, lorsque les enfants d'Israël sortirent d'Egypte, de nombreux non-juifs, impressionnés par l'ampleur des miracles redoutables dont ils avaient été témoins, désirèrent se convertir et s'unir au peuple élu, qui bénéficiait d'un traitement de faveur si miraculeux. Or, ce *Erev Rav* avait décidé de se convertir suite à une impulsion momentanée, mais n'était en réalité pas prêt à se vouer pleinement à la satisfaction de la volonté divine.

Au sujet du verset : « Ils campèrent à Refidim » (Exode 17, 1), nos Maîtres affirment (Bekhorot, 5b) qu'il n'existait, dans le désert, aucun endroit de ce nom, et en déduisent que la Torah l'a surnommé ainsi afin de nous enseigner que les enfants d'Israël s'y sont relâchés (*rafou yedéhem*) dans l'étude de la Torah. A présent, comment comprendre que cette « génération de la connaissance » – telle qu'on la surnomme – qui avait directement assisté à tant de prodiges hors du commun, ait pu se relâcher de la sorte ? En fait, le peuple juif avait subi l'influence néfaste du *Erev Rav*, qui s'était joint à lui lors de la sortie d'Egypte et qui lui avait porté une réelle atteinte, refroidissant la crainte en Dieu que tous ces miracles avaient suscitée en son sein.

Cette influence néfaste du *Erev Rav*, qui avait d'abord conduit à un relâchement en Torah et, en conséquence, à la guerre d'Amalec, mena finalement le peuple juif à la construction du veau d'or. C'est pourquoiMoïse, conscient du résultat hautement dévastateur, pour le peuple juif, du rapprochement de nations étrangères, a craint d'accepter la conversion de son beau-père, qui

était anciennement prêtre de Midian, avait servi toutes les idolâtries du monde, et était conseiller du roi Pharaon. En effet, Moïse ignorait si la motivation de Yitro ne provenait que d'un enthousiasme éphémère, dû aux miracles de la mer des Joncs et de la guerre d'Amalec, élan qui risquait bien vite de disparaître, ou s'il s'agissait réellement d'un éveil durable, qui allait encore s'affermir et se développer davantage, au fur et à mesure que Yitro renforcerait son identité juive et son lien avec le peuple élu. Moïse appréhendait énormément l'influence néfaste des nations sur le peuple juif, influence qui s'avère parfois aussi redoutable que la peste. C'est pourquoi, il était même prêt à renoncer à la proximité de sa femme et de ses enfants pour éviter l'influence hypothétiquement nuisible de son beau-père sur les enfants d'Israël.

Aussi, ce n'est que suite à l'intervention du Saint béni soit-Il en faveur de Yitro, que Moïse accepta finalement la demande de conversion de ce dernier. Car Dieu le rassura quant à la pureté des motivations de son beau-père qui, bien loin d'influencer négativement le peuple juif, lui apporterait, au contraire, une influence bénéfique inestimable. Yitro ne déçut effectivement pas tous les espoirs qu'on avait mis en lui, puisque, grâce à son conseil judicieux consistant à nommer des chefs sur mille et sur cent personnes – Moïse n'étant plus en mesure, à lui seul, de donner suite à toutes les sollicitations du peuple – il parvint à améliorer la situation qui régnait au sein du peuple juif.

Lorsque notre maître Moïse se rendit compte que le Saint béni soit-Il s'était porté garant des motivations pures de Yitro – qui n'avaient rien à voir avec celles du *Erev Rav*, dont l'influence sur le peuple juif s'était révélée dévastatrice –, il s'empressa de sortir à sa rencontre et de l'accueillir favorablement et avec chaleur, comme le souligne le verset : « Moïse sortit au-devant de son beau-père ; il s'inclina, il l'embrassa, et ils s'informèrent mutuellement de leur bien-être. » (Exode 18, 7)

A la lumière de cette explication, nous pouvons à présent comprendre pourquoi la Torah a mentionné, à deux reprises, les noms des enfants de Moïse ainsi que les raisons de leurs choix, comme il est écrit : « Guerchom, car j'étais un étranger sur une terre étrangère » (ibid., 3), et : « Eliezer, parce que le Dieu de mon père m'est venu en aide et m'a sauvé du glaive de Pharaon. » (ibid., 4) Yitro a précisé les noms de ses petits-fils dans le but d'attester qu'il s'était soucié de préserver l'éducation pure de ces derniers et n'avait pas cherché à les influencer négativement, la preuve étant qu'ils avaient conservé leurs noms juifs. En effet, si leur grand-père, qui était prêtre de Midian, avait voulu les inciter à servir l'idolâtrie, ils n'auraient pas été en mesure de lui résister et auraient notamment, sans doute, délaissé leurs noms juifs. Aussi, en précisant les noms de ses petits-enfants, Yitro désirait insinuer à Moïse que, de même qu'en tant que non-juif, il n'avait jamais essayé d'exercer une influence néfaste sur eux, ainsi n'avait-il aucune mauvaise intention, a fortiori, de porter atteinte à la spiritualité du peuple juif lorsqu'il se joindrait à lui, ni de le détourner du droit chemin.

En outre, les commentateurs expliquent que Yitro a mentionné les noms de ses petits-enfants, parce qu'il s'identifiait lui-même, du fait de sa situation personnelle, à de tels noms. Tout d'abord, celui de « Guerchom » lui rappelait qu'il se sentait étranger vis-à-vis de son ancienne culture idolâtre, puisqu'il venait de reconnaître la grandeur du Saint béni soit-Il. Quant à celui d'« Eliezer », il ravivait en Yitro le sentiment d'avoir largement bénéficié de l'aide de l'Eternel, qui avait ouvert ses yeux et orienté ses pas vers le but ultime, la sainte Torah.

Par conséquent, ces propos de Yitro témoignaient de façon très claire sa sincérité, et c'est pourquoi le Maître du monde considéra qu'il fallait l'aider, en indiquant à Moïse de l'accepter en raison de

ses bonnes intentions. Il existe une loi selon laquelle on doit repousser à trois reprises un individu désirant se convertir, et c'est uniquement s'il persiste encore dans son désir de se joindre au peuple juif qu'on lui en offre l'opportunité (Yebamot, 47b). Ces sévères mesures de réticence ont justement été instituées en raison de la triste réalité qui a marqué notre Histoire, lorsque des personnes converties, suite à une impulsion momentanée et en l'absence d'une prise de conscience profonde et réelle, causèrent de dramatiques dommages à notre peuple, l'entraînant jusqu'à la construction du veau d'or, péché dont nous subissons encore la lourde accusation (Exode Rabba 42, 6).

Résumé

- Après avoir entendu parler des miracles opérés par l'Eternel en faveur du peuple juif, Yitro vint demander à Moïse de l'intégrer à ce dernier. Mais, dans un premier temps, Moïse refusa, et ceci en dépit de la requête de son beau-père de l'accepter par le mérite de sa fille et de ses petits-fils. Quelles étaient les raisons d'un tel refus ?
- Moïse craignait que Yitro ne soit animé que d'un enthousiasme éphémère qui allait bien vite s'estomper. En effet, c'était un tel enthousiasme qui avait, autrefois, poussé le *Erev Rav* à se convertir, et ces nations ne s'étant en fait pas réellement repenties, elles avaient causé un grand préjudice aux enfants d'Israël, en les incitant à construire le veau d'or.
- La Torah mentionne à deux reprises les noms des enfants de Moïse et les raisons de ces choix, afin de souligner que Yitro, qui était non-juif, n'a toutefois pas cherché à modifier les noms de ses petits-fils, ni à porter atteinte à leur foi, raison pour laquelle il eut le mérite d'être intégré au peuple juif.
- Les commentateurs expliquent que la Torah précise à nouveau ces noms et leurs significations, parce que Yitro s'identifiait à leur signification profonde : il se sentait étranger vis-à-vis de son ancien

statut d'idolâtre – « Guerchom » – et reconnaissait avoir bénéficié de l'aide divine – « Eliezer ».

La vertu de la solidarité

« Ils partirent de Refidim, ils entrèrent dans le désert de Sinaï et ils campèrent dans le désert. Et Israël campa là-bas, face à la montagne. »

(Exode 19, 2)

Explication de Rachi :

« Et Israël campa là-bas : comme un seul homme, d'un seul cœur. »

Car la solidarité constitue la condition initiale à l'acceptation de la Torah.

L'idée selon laquelle la solidarité représente la condition sine qua non au don de la Torah, peut s'expliquer par le célèbre enseignement du saint Zohar selon lequel « le peuple juif, le Saint béni soit-Il et la Torah ne font qu'un » (II, 90b ; III, 4b). Or, c'est uniquement lorsqu'un homme aime son prochain qu'il peut se lier au Saint béni soit-Il et à Sa Torah, et que s'applique à son sujet la promesse du verset : « Et un triple lien ne se rompra pas de si tôt. » (L'Ecclésiaste 4, 12) Cependant, lorsque l'amour et le respect sincères et mutuels font défaut dans les relations humaines, ce triple lien se trouve, lui aussi, endommagé.

La vertu de la solidarité, liée à celle du respect, est vitale pour l'étude de la Torah. En effet, s'il arrivait, par exemple, que des élèves ne respectent pas leur maître, qui s'est donné du mal pour leur

préparer un cours, cette situation ôterait à ce dernier toute motivation pour poursuivre son enseignement, et finalement, les élèves ne pourraient plus profiter de la Torah de leur Rav.

A une certaine occasion, un homme avait entendu de la médisance au sujet d'un érudit. Lorsque celui-ci vint donner cours dans notre *Yechiva*, cet homme s'abstint d'y assister, bien qu'il s'agît d'un cours de très haut niveau. Peu après, il s'avéra que les propos médisants qu'il avait entendus ne concernaient pas ce Rav, mais quelqu'un d'autre. Je fis alors remarquer à l'homme qui avait prêté foi à ces mauvaises paroles, que même si celles-ci avaient réellement été prononcées au sujet de ce Rav, il n'aurait pas eu le droit d'y croire. De plus, du fait qu'il avait adhéré à cette médisance, qui porte atteinte à l'image divine que nous portons, il avait perdu l'opportunité de profiter de ce brillant cours de Torah. En d'autres termes, en péchant par la médisance, il avait non seulement manqué au devoir de solidarité, mais en plus, perdu l'occasion d'écouter des paroles de Torah.

Il m'arriva une fois de rencontrer un Juif simple qui, avec grand enthousiasme, me fit part de l'élucidation, plutôt banale, qu'il avait eue. Je l'en complimentai beaucoup, et mon estime fit tant plaisir à cet homme que, suite à cela, il se fixa deux heures d'étude par jour. Cette anecdote illustre l'importance considérable d'être solidaires les uns envers les autres et de se témoigner une estime réciproque.

Lors d'un de ses cours, le Beit Halévi posa une question, à laquelle son fils, Rav 'Haïm, répondit sur le champ. Le Beit Halévi le frappa, tout en le réprimandant de n'avoir pas fourni d'efforts avant de répondre. Rav 'Haïm ne se justifia pas en disant qu'il s'était empressé de répondre afin qu'aucun autre élève ne propose une réponse avant lui et recueille les compliments à sa place, car, animé d'un profond sentiment de solidarité, il s'en serait au contraire réjoui. Cette vertu possède la propriété de transmettre à autrui la force nécessaire pour se renforcer dans l'étude de la Torah.

La loi que nous observons est tranchée selon les décisions du tribunal d'Hillel, car, comme l'expliquent nos Maîtres, « on y cherchait non seulement à pénétrer les raisons de ses propres décisions, mais également de celles du tribunal de Chamaï ». Autrement dit, en dépit de leur désaccord, ils respectaient la façon dont leurs prochains étudiaient la Torah. C'est pourquoi, à propos des divergences d'opinions entre ces deux tribunaux, il a été dit : « Celles-ci comme celles-là sont les paroles du Dieu vivant. » (ibid.) Or, du fait que *Beit Hillel*[26] exposait également les enseignements de *Beit Chamaï*[27], de sorte que quiconque venait écouter son enseignement entendait aussi celui de son dissident et le respectait, c'est *Beit Hillel* qui mérita que ses décisions deviennent, dans la pratique, « paroles du Dieu vivant ».

C'est justement cet élément qui faisait défaut aux disciples de Rabbi Akiba, qui furent frappés de mort pour avoir manqué de respect envers la Torah de leurs prochains (Yebamot, 62b). Ces hommes pieux n'ont pas, à Dieu ne plaise, péché volontairement en lésant leurs prochains. D'ailleurs, il est affirmé que suite à leur disparition, le monde devint désolé et obscur (ibid.), ce qui prouve que, de leur vivant, ils l'éclairaient grâce à leur Torah. Lorsqu'ils décédèrent, la voix de la Torah cessa soudain, et l'obscurité du monde fut alors semblable à celle qui régnait à l'époque de l'exil sous la domination grecque, au sujet duquel il est dit (Genèse 1, 2 ; Yalkout Chimoni sur Genèse, 4) : « Des ténèbres couvraient la face de l'abîme ». Nous en déduisons qu'il a été tenu rigueur à ces sages, pour le seul fait qu'ils ne respectaient pas suffisamment la façon dont leurs prochains abordaient la Torah.

---

26. Nom donné au tribunal dirigé par Hillel.
27. Nom donné au tribunal dirigé par Chamaï.

Or, la solidarité représente la préparation nécessaire à la période séparant Pessa'h de Chavouot.

Déjà dans le désert, le Saint béni soit-Il avait accordé aux enfants d'Israël une période de cinquante jours pour se préparer en vue du don de la Torah. S'Il l'avait voulu, l'Eternel aurait pu les transporter directement, sur des ailes d'aigles, jusqu'au mont Sinaï. En effet, le Targoum Yonathan explique le verset : « Je vous ai portés sur des ailes d'aigles, et vous ai amenés à Moi » (Exode 19, 4) comme signifiant que Dieu a déposé les enfants d'Israël sur les dos d'aigles, pour les transporter jusqu'au Temple, afin qu'ils puissent y offrir le sacrifice pascal. Toutefois, avant le don de la Torah, le Maître du monde a choisi de conduire Son peuple pendant quarante-neuf jours dans le désert, afin de lui donner l'opportunité de s'y préparer, par l'acquisition de la vertu de solidarité.

Résumé

- « Israël campa là-bas » : en toute solidarité. La solidarité nous permet de réaliser la symbiose évoquée par le Zohar : « Le peuple juif, le Saint béni soit-Il et la Torah ne font qu'un. »
- La vertu de la solidarité est essentielle à l'étude de la Torah. En outre, elle procure de la joie à nos semblables et leur transmet la force de continuer à s'élever dans leur étude.
- La loi est tranchée selon le tribunal d'Hillel, car il respectait la position adoptée par celui de Chamaï. Ce respect faisait défaut aux disciples de Rabbi Akiba, qui moururent suite à une épidémie.
- La solidarité constitue la préparation nécessaire au don de la Torah, et c'est pourquoi, celle-ci n'a été donnée au peuple juif que cinquante jours après sa sortie d'Egypte – au bout desquels il se serait efforcé à acquérir cette vertu.

La domination de l'homme sur la nature grâce au pouvoir de la Torah

« Et vous, vous serez pour Moi une dynastie de cohanim et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux enfants d'Israël. »

(Exode 19, 6)

Ce verset contient de nombreuses allusions à l'essence de l'homme.

« *Veatèm* » (et vous) est formé des mêmes lettres que le terme *émet* (vérité).

« *Li* » (pour Moi) a une valeur numérique de quarante, allusion aux quarante jours durant lesquels Moïse a séjourné sur le mont Sinaï pour recevoir la Torah.

« *Mamlékhet* » est construit sur le même radical que *malkhout* (royauté) ; or, « Qui sont appelés rois ? Ce sont les sages. » (Guitin, 62a) Autrement dit, lorsque nos Sages détiennent la Vérité, c'est-à-dire la Torah, ils détiennent également la royauté.

« *Cohanim* » : Rachi explique que cela signifie des princes, comme dans le verset : « Les fils de David étaient des *cohanim* » (Samuel II 8, 18).

« *Vegoy* » : la valeur numérique de ce mot équivaut, plus ou moins un, à celle du Nom divin, à savoir vingt-six, allusion au fait que le Saint béni soit-Il et Son peuple ne font qu'un (Zohar III, 4b), grâce au pouvoir de la Torah, appelée Vérité.

Par conséquent, grâce au pouvoir de la Torah, l'homme détient la possibilité de parvenir à l'intégrité, au point que sa valeur numérique est équivalente à celle du Nom de Dieu. Un homme qui

étudie la Torah et qui lui est attaché, ne peut jamais se tromper, car, du fait de son lien intrinsèque avec la Torah, qui est véridique, et de sa proximité du Nom divin – auquel son nom fait allusion – le Tout-Puissant fait en sorte que sa bouche ne profère jamais de mensonge.

Toutefois, nos Sages, de mémoire bénie, précisent (Lévitique Rabba 14, 1) que tout ceci est vrai, uniquement lorsque l'homme suit la voie de l'Eternel, auquel cas l'univers entier a été créé pour le servir. Cependant, s'il est infidèle à cette voie, même les bêtes lui sont supérieures. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps (au mois de Tévet de l'année 5765), une catastrophe naturelle s'est produite en Asie, causant la mort de centaines de milliers de personnes, et j'ai entendu, à ce sujet, la réflexion suivante du Gaon Rabbi Yehouda Rakov, qu'il ait une longue et bonne vie. De nombreux animaux, domestiques et sauvages, purent échapper à cette catastrophe, grâce au sens particulier qu'ils détiennent, leur permettant de déceler, dans la nature, certains signes annonciateurs. Si l'on y réfléchit, n'est-il pas a priori surprenant que des bêtes parviennent à déceler des signaux qui échappent aux hommes ? Pourquoi ne nous a-t-il pas été donné les moyens et les sens nécessaires pour échapper à de tels dangers ? Il en ressort que la bête a besoin de ces sens afin d'assurer sa survie, raison pour laquelle le Créateur l'a dotée de cet instinct. Par contre, l'homme ne possède pas cette capacité parce qu'il n'en a pas besoin, du fait qu'il a, quant à lui, la possibilité de s'attacher à la Torah, qui joue pour lui ce même rôle protecteur. Des anecdotes illustrent la façon dont nombre de nos Sages dominaient la nature – plutôt que d'être dominés par celle-ci – par le seul pouvoir de leur parole. Aussi un homme qui devrait avoir recours à des instincts primitifs, prouverait une défaillance essentielle, lui qui, fondamentalement, est un être "entier", puisant sa force dans le pouvoir de la Torah.

Au Maroc, dans la ville de Mogador, il existe une famille du nom

de Benchabbat. Le Rav Mordehaï Benchabbat, qui appartient à cette famille, était mon maître lorsque j'étais un jeune enfant. Il porte ce nom de famille, parce que son grand-père, Rav Yaacov Benchabbat, respectait le Chabbat avec un dévouement hors du commun. On raconte en effet l'anecdote suivante à son sujet. Alors que Rabbi Yaacov voyageait avec un groupe d'hommes, l'heure marquant l'entrée du Chabbat arriva. Or, bien que tous poursuivissent leur route, il les quitta pour s'arrêter à un endroit, pourtant réputé pour être peuplé de nombreuses bêtes sauvages. Plus tard, à la clôture du Chabbat, il apprit que tous ses compagnons avaient été assassinés par des brigands, à l'exception de l'un d'entre eux qui avait eu la vie sauve. Ce rescapé demanda à Rabbi Yaacov comment il avait survécu à l'attaque des bêtes sauvages et il lui répondit que la Torah protège et sauve (Sota, 21a), en particulier celui qui se dévoue, envers et contre tout, pour la respecter. Suite à cette anecdote, cette famille fut surnommée Benchabbat.

De même, on raconte à propos du saint Or Ha'haïm qu'il arriva une fois qu'un lion s'approche de lui, prêt à l'attaquer. Il lui montra alors sa *mila*, suite à quoi, le lion s'abstint de lui faire le moindre mal, en raison de la sainteté de la *mila* et du pouvoir de la Torah qui en émanait.

Ces anecdotes illustrent donc bien le fait que l'homme n'a pas besoin d'avoir recours à des instincts primitifs pour être épargné d'un danger, puisque, au contraire, il détient la possibilité de dominer la nature et même les animaux en s'appuyant sur le pouvoir de la Torah.

A propos de la plaie des bêtes sauvages, Rachi explique que Moïse dut s'impliquer de toutes ses forces dans la prière pour la faire cesser, comme le laisse entendre la formulation du verset : « Moïse sortit de chez Pharaon et il implora le Seigneur. » (Exode 8, 26) Certains commentateurs demandent pourquoi il lui a été nécessaire, précisément lors de cette plaie, d'insister tant dans ses prières.

Nous pouvons répondre que le mot *arov* (désignant la plaie des bêtes sauvages) est construit sur le même radical que le mot *arev* (solidaire), allusion au fait qu'en Egypte, les bêtes sauvages se sentaient les égales des Egyptiens. En effet, les Egyptiens ressemblaient à des animaux, et pour cette raison, les bêtes considéraient tout simplement ces derniers comme une espèce différente de la leur. Par conséquent, les bêtes sauvages avaient du mal à cesser de s'attaquer aux Egyptiens, ce qui obligea Moïse à redoubler d'efforts dans sa prière afin de les disperser. A l'opposé, comme nous l'avons expliqué précédemment, la bête n'a aucune emprise ni même n'ose s'approcher d'un homme qui appartient à un peuple saint et dont le nom équivaut à la valeur numérique du Nom divin.

La particularité des noms des fils de Moïse

La Torah rapporte que lorsque Yitro entendit les miracles accomplis par l'Eternel à la mer des Joncs et lors de la guerre d'Amalec, il décida de quitter Midian et de rejoindre Moïse, comme le soulignent les versets : « Yitro, beau-père de Moïse, emmena Tsipora, épouse de Moïse, après son renvoi, et ses deux fils, dont le nom de l'un était Guerchom, car, avait-il dit, "j'étais un émigré sur une terre étrangère", et le nom de l'autre, Eliezer, "parce que le Dieu de mon père m'est venu en aide, et m'a sauvé du glaive de Pharaon." » (Exode 18, 2-4) Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah mentionne une nouvelle fois les noms des fils de Moïse, ainsi que les raisons de leurs choix, alors que tout ceci avait déjà été précisé précédemment dans la section de Chemot (2, 22).

Afin d'expliquer cette répétition, penchons-nous, tout d'abord, sur le sujet de la séparation de la mer des Joncs. Le Or Ha'haïm demande (Exode 14, 27) pourquoi la mer ne s'est pas aussitôt séparée devant Moïse et les enfants d'Israël, alors que le fleuve se fendait régulièrement pour laisser passer, par exemple, Rabbi

Pin'has ben Yaïr ('Houlin, 7a). Il répond que si Moïse et les enfants d'Israël se situaient à une époque antérieure au don de la Torah, Rabbi Pin'has ben Yaïr, quant à lui, appartenait à une époque postérieure au don de la Torah. Par conséquent, ce dernier détenait le pouvoir de la Torah, ce qui lui permettait de fendre le fleuve, contrairement aux enfants d'Israël qui ne possédaient pas ce pouvoir.

Pourtant, une difficulté subsiste : la mer n'étudie pas la Torah, pas plus qu'elle ne comprend ce qu'est la Torah, donc, comment affirmer qu'elle est capable de faire la distinction entre une situation où elle doit se fendre et une autre où elle doit s'en abstenir ? En outre, le Nil s'était plié à l'ordre qui lui avait été donné, en transformant ses eaux en sang, sans opposer la moindre résistance ; de même, on ne trouve pas, au sujet des autres plaies, que la nature se soit opposée aux changements que celles-ci exigeaient d'elle. Aussi, pour quelle raison seule la mer n'a-t-elle pas voulu se fendre devant le peuple juif ?

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Maximes de nos Pères 5, 6) que dix créations ont vu le jour la veille de Chabbat, au crépuscule. L'une d'elles est le bâton d'Aaron, sur lequel était écrit « *Detsakh*, *Adach*, *Bea'hav* », c'est-à-dire les initiales des dix plaies. Dès lors, nous comprenons pourquoi la nature a accepté tous les changements que lui ont occasionnés les dix plaies, du fait que ceux-ci avaient déjà été fixés depuis la Création. Par contre, la séparation de la mer des Joncs ne figurait pas sur ce bâton, et cet événement n'a donc pas été enregistré par la nature au moment de la Création, d'où l'objection de la mer d'aller à l'encontre de sa nature en se séparant en deux. Car la mer connaît sa mission et refuse de s'en détourner, ce qu'elle ne fera que suite à l'intervention de Dieu, qui lui ordonnera de se fendre devant les enfants d'Israël.

Toutefois, nos Sages expliquent (Genèse Rabba 5, 5) que, dès la

Création, le Saint béni soit-Il avait également fixé une condition avec la mer, selon laquelle elle devrait plus tard se fendre afin de laisser passer le peuple juif. En tenant compte de cela, comment expliquer l'opposition de la mer ? Apparemment, la mer pensait que les enfants d'Israël se trouveraient alors à un niveau élevé en Torah et en *mitsvot*, raison pour laquelle ils mériteraient un tel miracle ; or, quand elle constata le médiocre niveau dans lequel ils se trouvaient à leur sortie d'Egypte, plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar Hadach, début de Yitro), elle refusa de se fendre en leur faveur.

Il en ressort que chaque création connaît la mission pour laquelle elle a été créée.

Au Maroc, il y avait un certain chien, que les habitants de la ville avaient surnommé Eliahou, du fait qu'il venait assister à toutes les circoncisions. Finalement, il mourut au cours de l'une d'elles. Or, personne n'avait donné l'instruction à ce chien d'assister à ces célébrations, et il semble donc clair qu'il était la réincarnation d'une certaine personne, consciente de sa mission dans ce monde. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Baba Kama, 60b) que les chiens sont les seules créatures capables de déceler la présence de l'ange de la Mort, si bien que lorsque cet ange se trouve dans une ville, les chiens pleurent, et les hommes ont donc tout intérêt à se diriger vers ses abords. On raconte qu'une fois, un Rav a aperçu un chien se diriger vers l'extrémité des chemins ; il l'a alors poussé vers le centre de la route, suite à quoi le chien est mort sur le champ. Ceci illustre, une fois de plus, à quel point chaque créature connaît sa mission dans le monde.

Or, l'homme est supérieur à la bête, puisqu'il détient le pouvoir de la Torah, qui le protège et le sauve, et n'a donc pas besoin d'avoir recours à des instincts primitifs. Cependant, comme nous le savons, si la Torah n'avait pas été donnée, nous aurions pu tirer leçon du

comportement des animaux (Erouvin, 100b). Ainsi, chaque créature a une prière, tel un chant, qui lui est propre. Par exemple, le chien s'exclame : « Venez, prosternons-nous et agenouillons-nous ! » (fin du Pérek Chira) Le pluriel du verbe « venez » indique que le chien enseigne à l'homme la nécessité de remercier le Saint béni soit-Il. Or, l'homme ne peut réellement remercier son Créateur qu'en s'attachant à la Torah, devenant ainsi un être entier, appartenant pleinement à la « nation (*vegoy*) sainte », dont l'essence relève du nombre vingt-six.

Par conséquent, la mer des Joncs refusa, dans un premier temps, de se fendre devant le peuple juif, car celui-ci ne détenait pas encore le pouvoir de la Torah. Puis, elle accepta finalement de se séparer en sa faveur lorsque l'Eternel lui en donna l'ordre. Toutefois, Dieu aurait-Il eu l'intention d'humilier Moïse en lui disant : « Etends ta main sur la mer et divise-la » (Exode 14, 16), tout en sachant pertinemment que celle-ci s'y refuserait ? Il est certain que non, mais cet épisode s'est déroulé de cette façon dans le but de nous enseigner que seul le pouvoir de la Torah est en mesure de susciter une modification des normes de la nature.

A présent, revenons à l'histoire de Yitro. La réputation de Moïse avait parcouru le monde entier ; tous avaient entendu parler de la séparation de la mer des Joncs, tout comme des plaies de l'Egypte et de la guerre d'Amalec, comme le souligne le verset : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent ; un frisson s'empare des habitants de Philistie. » (Exode 15, 14) Aussi Yitro retirait-il certainement beaucoup d'honneur du fait que c'était son gendre qui avait joué le rôle d'intermédiaire dans tous ces miracles. Dès lors, comment comprendre qu'il ait décidé de quitter Midian, où les habitants devaient considérablement l'honorer du fait de sa parenté avec Moïse ? En outre, la section s'ouvre par le verset : « Yitro entendit », et Rachi de commenter : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il

soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Certains affirment (Zeva'him, 116a) que Yitro a également entendu parler du don de la Torah, et que c'est seulement suite à cet événement qu'il s'est joint au peuple juif. Quoi qu'il en soit, lorsque Yitro entendit parler de ces événements, il prit la décision de se convertir. Or, les habitants du monde entier en avaient eux aussi entendu parler, et cependant, seul Yitro y a réagi. Comment l'expliquer ?

En réalité, il semble que, durant cette période-là, ce sont les noms de ses petits-fils qui ont renforcé Yitro dans son parcours personnel. En effet, ces noms constituaient pour lui des signes allusifs. Tout d'abord, le nom de Guerchom, choisi par Moïse parce qu'il « était un émigré sur une terre étrangère » (Exode 18, 3), transmettait à Yitro le message selon lequel l'homme, dans ce monde-ci, ressemble à un étranger. C'est dans ce sens que le roi David affirme dans les Psaumes (144, 4) : « Ses jours sont comme une ombre qui passe ». L'interception de la lumière par un corps opaque forme une ombre. Or, la vie de l'homme est comparable, non pas à l'ombre d'un mur, qui reste fixe pendant une certaine durée, mais à celle d'un oiseau qui vole, éphémère comme l'espace d'un instant (Genèse Rabba 96, 2). Telle est la signification profonde du nom Guerchom.

De même, le nom Eliezer, choisi par Moïse « parce que le Dieu de mon père m'est venu en aide, et m'a sauvé du glaive de Pharaon » (Exode 18, 4), était également source d'un profond message pour Yitro. Le terme *'hérev* (épée), composé des mêmes lettres que le terme *re'hov* (rue), constituait pour Yitro une allusion au fait que la rue, représentée par Midian, était le siège du mauvais penchant, avec lequel l'homme est incapable de se mesurer. En effet, comme nous l'indiquent nos Sages (Maximes de nos Pères 2, 4), on ne doit pas présumer de soi jusqu'au jour de sa mort Il semble donc

évident, a fortiori, que Yitro, qui habitait à Midian, ne pouvait pas avoir confiance en lui. En outre, ce dernier avait constaté que les enfants d'Israël eux-mêmes, qui avaient directement assisté à tant de miracles, avaient néanmoins connu par la suite un certain relâchement, suite à quoi Amalec était venu les combattre ; il en a déduit qu'il ne serait certainement pas en mesure de persister dans ses élans s'il restait à Midian. D'où sa décision qui s'ensuivit de tout abandonner pour rejoindre Moïse.

Désormais, nous comprenons pourquoi la Torah a choisi de répéter les noms des enfants de Moïse, ainsi que les raisons de leurs choix : c'est ce qui a renforcé Yitro, durant toute cette période, et ce qui lui a indiqué la voie à suivre. C'est également la raison pour laquelle seul Yitro, et justement lui, mérita de se repentir après avoir entendu parler des miracles opérés par l'Eternel.

Ainsi, ce sont tous les miracles dont Yitro a entendu parler qui l'ont renforcé et incité à rejoindre Moïse et à approfondir la Torah. Personnellement, j'ai l'habitude, avant de m'endormir, de penser aux tremblements de terre et aux guerres, afin de rappeler à ma conscience que c'est ce qui arriverait dans le monde, si la Torah venait à manquer. Ces pensées produisent en moi le même effet de renforcement qu'ont pu avoir les miracles de la séparation de la mer des Joncs et la guerre d'Amalec.

Nous pouvons trouver, aujourd'hui encore, des exemples de dévouement exceptionnel, comme celui dont Yitro fit preuve lorsqu'il renonça à tout l'honneur dont il jouissait à Midian. Rabbi Yehouda Rakov, qu'il ait une longue et bonne vie, m'a raconté l'anecdote suivante, au sujet du Gaon, Rav Yerou'ham, que son mérite nous protège. Un soir, alors que ce dernier étudiait à la *Yechiva*, sa mère a tellement langui, loin de lui, qu'elle a décidé d'aller lui rendre visite. La *Yechiva* entière était plongée dans la pénombre, à l'exception d'un seul coin, éclairé par une lumière. La

mère de Rav Yerou'ham monta à l'oratoire pour femmes, d'où elle constata que c'était son fils qui était en train d'étudier. Elle renonça à le déranger, décidant de le laisser poursuivre son étude à sa guise. Voilà un exemple actuel de dévouement d'une personne pour la Torah. Quant à moi, je me souviens qu'à l'âge précoce de dix ans, mon père m'avait envoyé à la *Yechiva*, suite à quoi je ne l'ai pas vu pendant une période de six ans ! Pour y arriver, j'avais dû faire un long voyage de quatre jours en train, sans trop comprendre quelle en était la raison… Aujourd'hui, avec du recul, je réalise ce que cela représentait, en l'occurrence, un dévouement pour la Torah.

La section qui évoque le don de la Torah a été intitulée Yitro, car le comportement de ce dernier en représente une introduction. En effet, son aptitude à quitter Midian, à tout laisser derrière lui et à se diriger vers le désert, constitue, pour chacun d'entre nous, un exemple à suivre. En outre, nous devons prendre conscience qu'un relâchement en Torah provoque, à l'opposé, une chute pouvant aller jusqu'à entraîner une guerre avec Amalec. De même que Yitro s'est montré prêt à abandonner tout ce dont il jouissait pour acquérir la Torah, de même, la Torah ne se maintient qu'en celui qui se rabaisse devant elle.

Il est écrit : « Ils campèrent à Refidim » (Exode 17, 1), et nos Sages de commenter (Bekhorot, 5b) qu'en ce lieu, les enfants d'Israël se sont relâchés dans l'étude de la Torah, suite à quoi Amalec est venu les combattre. Pourtant, si l'on réfléchit, cette explication est surprenante, car existe-t-il réellement un homme qui ne se repose jamais ? Aussi, de quoi les a-t-on donc accusés ? Plus encore, Rav Israël de Salant, que son mérite nous protège, explique que lors de chaque jour qui séparait la sortie d'Egypte du don de la Torah, le peuple juif a réparé et acquis une vertu ; or, si l'on affirme qu'il s'est relâché dans le domaine de la Torah, il aurait été logique que le don

de la Torah ait dû être repoussé, puisque, durant cette période de relâchement, il n'aurait, semble-t-il, pas acquis les vertus correspondant à ces jours-là. Nous en déduisons l'explication suivante. Il est évident que tout homme a besoin de repos, et cela ne constitue en rien un péché. Cependant, le repos n'est envisageable que suite au don de la Torah, car avant cet événement, il représentait un danger considérable – la guerre d'Amalec qui s'ensuivit en étant la preuve. Illustrons cette idée par un exemple. Si un homme, qui vient d'acheter un ticket de loto et ignore absolument s'il sortira gagnant, commence déjà à éprouver de la fierté, son comportement semblera ridicule et étrange. De même, le repos des enfants d'Israël avant même le don de la Torah n'était pas raisonnable, et c'est pourquoi Amalec est venu les combattre.

Réflexion au sujet de la séparation de la mer des Joncs

Le miracle de la séparation de la mer des Joncs est très difficile à concevoir pour une personne qui n'a pas assisté à cet événement. Comment imaginer que les eaux se sont tenues de part et d'autre pour laisser un peuple entier traverser la mer à pied sec ? S'il est certain que nous y croyons tous, il n'en demeure pas moins que nous avons du mal à nous le représenter clairement. On raconte qu'un homme a questionné un juste au sujet de la séparation de la mer des Joncs, lui affirmant qu'il éprouvait des difficultés à saisir pleinement la façon dont ce miracle s'était déroulé. Le juste lui a répondu qu'il comprendrait mieux cela lorsqu'il rentrerait chez lui, dans la soirée. De retour à son foyer, l'homme trouva sur la table une assiette de soupe. Le juste s'empara des couverts, à l'aide desquels il donna un coup sur la soupe… qui se sépara en deux ! Il commenta ensuite : « A présent, saisis-tu mieux ce qui s'est passé ? C'est ainsi que l'Eternel a agi, en faveur des enfants d'Israël, peu après leur sortie d'Egypte. »

Personnellement, je me suis moi-même demandé comment il était possible de mieux comprendre ce miracle et de ressentir ce qui s'y est passé. Or, la catastrophe naturelle qui a eu lieu en Asie – en Tévet 5765 – m'a apporté un éclaircissement au sujet de cet événement. La force de ce tremblement de terre, qui s'est manifesté au milieu de la mer, a donné naissance à de gigantesques vagues, qui ont inondé et dévasté une grande partie du continent asiatique, provoquant la mort de milliers de personnes – le bilan des dégâts n'ayant pu être définitivement établi que bien longtemps après. Si l'on réfléchit, cette catastrophe peut nous permettre de saisir davantage le miracle de la séparation de la mer des Joncs. En effet, si un tremblement de terre a été capable de créer de si grandes vagues, qui ont submergé le continent sur quelques kilomètres, nous pouvons nous imaginer l'effet qu'a eu le vent d'Est, que le Saint béni soit-Il a fait lever sur la mer des Joncs, de sorte que « les eaux formaient une muraille, à leur droite et à leur gauche » (Exode 14, 22). L'ampleur de ce miracle était tel que le monde entier en parlait, et que Rahav l'évoquera encore, quarante ans plus tard, devant Pin'has et Caleb.

Toutefois, nous pouvons nous demander comment le Tsunami a pu se produire en Asie, alors que le Saint béni soit-Il a fixé une limite à la mer, comme le souligne le verset : « Tu leur as fixé des barrières infranchissables, pour les empêcher de submerger à nouveau la terre. » (Psaumes 104, 9) Aussi, comment expliquer que, lors de cette catastrophe, des vagues aient pu dépasser leur "frontière" ? Proposons l'explication suivante. Généralement, les vagues proviennent de la surface de la mer et sont donc visibles, alors que lors du Tsunami, elles ne l'étaient pas et provenaient des profondeurs de la mer. Or, le sable de la terre est en mesure d'arrêter les vagues qui proviennent de la surface de la mer, car celles-ci voient la limite qui leur a été fixée et retournent en arrière.

Par contre, les vagues qui proviennent des profondeurs de la mer ne connaissent pas cette limite et sont donc susceptibles de la dépasser.

Comme nous l'avons déjà expliqué, cette catastrophe n'a pas provoqué la mort des animaux, qui ont pu y échapper grâce à leur instinct développé. Ces sens sont indispensables à la survie des bêtes, alors que l'homme n'en a pas besoin, du fait qu'il détient la Torah, grâce à laquelle il peut dominer la nature et échapper à ses catastrophes. Un homme qui se sert de ses instincts primitifs, prouve, par son comportement, sa déficience en Torah.

Résumé

- Le verset : « Et vous, vous serez pour Moi une dynastie de *cohanim* et une nation sainte » contient plusieurs allusions au pouvoir de la Torah, qui caractérise l'homme.
- La survie de la bête est assurée par son instinct, alors que l'homme n'en a pas besoin, car la Torah le sauve et le protège de toute calamité.
- L'anecdote concernant le juste, Rabbi Yaacov Benchabbat, illustre le pouvoir que détiennent les personnes qui observent scrupuleusement la Torah. Le surnom donné à cet homme a été inspiré par le remarquable sacrifice qu'il avait fait pour observer le Chabbat, suite à quoi il avait eu la vie sauve. De même, le Or Ha'haïm a pu échapper aux attaques d'un lion après lui avoir montré sa *mila*.
- Moïse dut prier de toutes ses forces pour faire cesser la plaie des bêtes sauvages – ce qui n'avait pas été nécessaire pour les autres plaies – car les bêtes considéraient les Egyptiens comme leurs semblables et avaient donc du mal à se séparer d'eux.
- La Torah répète les noms des fils de Moïse et les raisons de leurs choix, dans le but de souligner que ce sont ces noms qui ont transmis à Yitro la force nécessaire pour quitter Midian. C'est ce qui explique

le fait que seul Yitro a rejoint le peuple juif, après avoir entendu parler des miracles de la séparation de la mer des Joncs et de la guerre d'Amalec, alors que tous ses contemporains, qui en avaient également eu l'écho, n'ont cependant pas franchi ce pas. Le nom « Guerchom » rappelle que l'homme est étranger sur une terre étrangère, autrement dit que ses jours sur terre sont semblables à une ombre fugitive. Le nom « Eliezer » évoque le fait que l'Eternel a sauvé Moïse du glaive de Pharaon – le mot *'hérev* (glaive), composé des mêmes lettres que le mot *re'hov* (rue), constituant pour Yitro une allusion quant à la nécessité de couper tout lien avec Midian.

- Le Or Ha'haïm demande pourquoi le fleuve se séparait en deux pour laisser passer Rabbi Pin'has ben Yaïr, alors que la mer a au départ refusé d'en faire de même devant Moïse et le peuple juif. Il répond que ce *Tana*, appartenant à une époque postérieure au don de la Torah, détenait le pouvoir de cette dernière, contrairement aux enfants d'Israël à l'époque de la sortie d'Egypte. Cependant, pourquoi la mer n'a-t-elle pas voulu se fendre, alors que les autres éléments de la nature avaient accepté les changements que leur avaient imposés les plaies et s'étaient pliés à l'ordre de Moïse ou d'Aaron ? Car les plaies étaient inscrites sur le bâton d'Aaron, qui a été créé le sixième jour de la Création, à la veille du Chabbat, et donc ces modifications avaient été enregistrées par la nature. Par contre, il n'était pas prévu que la mer se fende, d'où son refus.

- Il existe des exemples actuels de dévouement pour la Torah. La mère de Rav Yerou'ham était une fois venue lui rendre visite à la *Yechiva*, mais s'était finalement abstenue de le déranger, en constatant qu'il était encore en train d'étudier à une heure tardive. De même, lorsque j'avais dix ans, mon père m'a envoyé à la *Yechiva*, et je ne l'ai pas vu pendant une période de six ans.

- Pourquoi a-t-il été reproché au peuple juif de s'être reposé à Refidim ? Le repos n'est-il pas légitime pour tout homme ? Certes, mais seulement suite au don de la Torah.

♦ Le Tsunami nous permet de mieux concevoir le miracle de la séparation de la mer des Joncs. Lors de cette catastrophe naturelle, les vagues provenaient des profondeurs de la mer, ce qui explique qu'elles n'ont pas respecté la limite fixée aux eaux par l'Eternel, comme il est dit : « Tu leur as fixé des barrières infranchissables », limite que seules les vagues provenant de la surface de la mer connaissent.

Observer la Torah avec enthousiasme

***« Et vous, vous serez pour Moi une dynastie de cohanim* et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux enfants d'Israël. »**

(Exode 19, 6)

Lorsque le Saint béni soit-Il voulut transmettre la Torah à l'humanité, Il la proposa, tour à tour, à l'ensemble des nations du monde. Celles-ci demandèrent alors ce qui y était écrit, et, en guise de réponse, l'Eternel leur donna le détail des dix commandements. Constatant les difficultés que représentait l'acceptation de la Torah, elles répondirent par la négative, refusant la Torah. Finalement, le Tout-Puissant s'adressa aux enfants d'Israël qui, bien que conscients de tous les devoirs prescrits par la Torah et des restrictions qu'elle imposait, l'acceptèrent immédiatement, s'exclamant, comme un seul homme et d'une seule voix : « Nous ferons et nous comprendrons ».

Ce refus de la part des nations n'est-il pas surprenant ? En effet, lors de la période antérieure au don de la Torah, la royauté de l'Eternel était reconnue de tous les peuples, qui étaient conscients

de la gloire du Créateur et de Sa toute-puissance, dont ils étaient encore impressionnés suite à l'écho des miracles des dix plaies et de ceux qui se sont déroulés au moment de la sortie d'Egypte et de la séparation de la mer des Joncs. Tous craignaient et reconnaissaient le Saint béni soit-Il, comme le souligne le verset : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent ; un frisson s'empare des habitants de Philistie. » (Exode 15, 14) Aussi, si l'on tient compte de l'atmosphère qui régnait à cette époque, comment expliquer que les nations du monde aient osé refuser l'offre de Dieu, en se déclarant non intéressées à accepter la Torah ?

Certes, de même qu'un immeuble témoigne de l'existence de son entrepreneur, ou qu'un vêtement prouve l'existence du couturier qui l'a confectionné, de même, à l'époque du don de la Torah, la royauté du Créateur était reconnue de toute l'humanité. Au fond d'eux-mêmes, tous les peuples savaient pertinemment que c'était l'Eternel qui dirigeait le monde, et qu'il n'existait aucun autre pouvoir en-dehors de Lui. Cependant, et c'est justement là que se situe la racine du problème, ces nations n'étaient pas enthousiasmées par cette connaissance, restée purement théorique ; celle-ci n'avait pas pénétré leur cœur, en dépit de la première impression qui les avait marquées lorsqu'elles avaient entendu parler des miracles divins. Du fait que les nations ne s'étaient pas donné la peine de se déplacer pour voir, de leurs propres yeux, les miracles dont les enfants d'Israël bénéficiaient dans le désert, l'impression qui les avait pourtant tant marquées s'amenuisa puis disparut bien rapidement.

A ce sujet, je peux témoigner que, malgré les nombreux articles que j'ai lus à propos du tragique effondrement des Tours jumelles, et en dépit des photographies, éternisant ces effroyables instants, que j'ai pu avoir sous les yeux, cela n'a néanmoins pas suffi à satisfaire mon esprit jusqu'au jour où j'ai eu l'occasion de me rendre

moi-même sur ces lieux, pour contempler l'endroit où, seulement peu de temps auparavant, se tenaient encore ces immenses tours. Je ressentais le besoin de voir cet endroit de mes propres yeux, afin de saisir pleinement ce qui s'y était passé.

De même, les nations qui avaient entendu parler des prodiges divins, n'auraient pas dû se contenter de ces seuls échos, mais plutôt se déplacer jusqu'au désert pour y assister de plus près et voir le peuple élu, conduit par de si puissantes forces. Car si elles avaient fourni l'effort d'aller voir, de leurs propres yeux, ces miracles hors du commun, il est certain que la compréhension intellectuelle aurait également atteint leur cœur, au sein duquel elle aurait suscité un enthousiasme. De plus, elles n'auraient sans doute pas répondu par la négative à l'offre du Saint béni soit-Il, qui leur proposait d'accepter la Torah.

Un jour, je suis allé rendre visite à un malade, hospitalisé à Jérusalem, qui avait échappé à un accident de voiture meurtrier. Cet homme blessé m'a affirmé que si un homme, dans le monde, désirait reconnaître le Créateur et croire en Son existence, il pouvait venir le questionner au sujet de ce qui lui était arrivé. Il était effectivement persuadé que s'il avait été épargné d'une mort certaine, c'était uniquement parce qu'il existait un Dieu dans le ciel qui l'avait miraculeusement sauvé. Peu de temps après, j'eus à nouveau l'occasion de rencontrer cet homme, à qui je demandai si, suite au miracle exceptionnel dont il avait bénéficié, il s'était engagé à mettre quotidiennement les tefillin, question à laquelle il répondit par la négative. Je lui objectai alors : « Tu m'avais pourtant déclaré, il y a quelques jours seulement, que ton accident te permettait de témoigner de l'existence d'un Créateur au monde. Or, comment peux-tu affirmer ceci, alors que tu ne te plies pas aux ordres qu'Il t'a donnés, et en particulier lorsque tu viens juste de bénéficier d'une Providence individuelle miraculeuse de Sa part ? » Conscient que j'avais raison, l'homme n'osa pas répondre.

J'ai eu vent de cas similaires, où des gens m'ont affirmé ne mettre les tefillin qu'à certaines occasions, comme le jour de *Roch 'Hodech*[28], ou lorsqu'un Rav vient les leur mettre. J'avoue que ces comportements dépassent mon entendement : ces personnes ne veillent-elles également à manger qu'à *Roch 'Hodech*, ou seraient-elles, à Dieu ne plaise, handicapées au point d'être incapables de procéder seules à la mise des phylactères et de devoir avoir recours à l'assistance d'un Rav ? Après réflexion, je me suis dit qu'un tel comportement provenait certainement d'une absence d'enthousiasme dans l'accomplissement de la parole divine. En effet, si un homme éprouve du plaisir à accomplir les *mitsvot*, il le fera dès qu'il en aura l'opportunité, alors que si cette observance est vécue comme un fardeau, difficile à porter, il aura vite fait d'y renoncer et de s'abstenir de s'y plier.

Par conséquent, un homme qui a eu le mérite de bénéficier d'une intervention miraculeuse de la Providence, a le devoir de traduire, immédiatement, l'émotion de cet instant en acte. Car la nature de l'homme est telle qu'il a tendance à s'habituer à une certaine situation, au point même d'oublier les moments les plus intenses vécus dans le passé, jusqu'à ce que ces impressions s'effacent totalement, pour disparaître aussi vite qu'elles étaient survenues. D'où la nécessité de prendre tout de suite sur soi un engagement et de veiller à ne jamais y manquer, de sorte que, même si l'impression passée s'efface naturellement, cet engagement subsiste et éveille en l'homme l'enthousiasme passé de l'événement oublié, au point même de pouvoir l'inciter, dans cet engouement, à observer la Torah dans sa totalité.

A l'époque de la sortie d'Egypte, les nations du monde avaient

---

28. Premier jour du mois juif.

entendu parler de la grandeur redoutable du Saint béni soit-Il et de tous les prodiges qu'Il avait accomplis en faveur du peuple juif, aussi bien en Egypte que dans le désert. Cependant, du fait qu'elles ne sont pas venues observer, de leurs propres yeux, cette manifestation de la royauté divine, l'enthousiasme leur a fait défaut, et la seule connaissance de ces faits, qui était insuffisante, s'est rapidement effacée de leur esprit, les conduisant finalement à refuser audacieusement l'offre de la Torah.

Je propose un éclairage supplémentaire à notre sujet. Les peuples ont demandé à Dieu : « Qu' (*ma*) y est-il écrit ? » Or, le terme *ma* a la même valeur numérique que le terme *adam*, et équivaut également à la valeur numérique complète du Nom de l'Eternel (*Youd*, *Hé*, *Vav*, *Hé*). Autrement dit, l'interrogation de ces peuples revenait à dire que si la Torah représentait les Noms divins ainsi que l'homme entier, prêt à s'abstenir des vanités de ce monde, ils n'étaient alors pas intéressés à l'accepter, car ils menaient une vie semblable à celle de la bête et ne désiraient aucunement changer leurs habitudes.

A l'opposé, les enfants d'Israël, qui avaient campé devant Pi Ha'hirot, savaient que la Torah avait été dictée par la bouche du Saint béni soit-Il, comme le suggère le verset : « Car c'est Ma bouche (*pi*) qui vous parle » (Genèse 45, 12). C'est pourquoi, ils ne posèrent aucune question et répondirent immédiatement, d'une seule voix : « Nous ferons et nous comprendrons », exprimant ainsi à l'Eternel leur désir de se lier à Ses saints Noms et à Sa Torah, expression de la volonté divine.

De nombreux commentateurs demandent pourquoi Dieu a précisément choisi de mentionner aux nations les interdictions de la Torah qui font également partie des sept *mitsvot* noa'hides – comme par exemple : « Tu ne voleras pas », ou « Tu ne tueras pas » –

plutôt que d'autres *mitsvot*, alors que celles-ci leur avaient déjà été prescrites. Car ceci Lui fournirait, dans le monde à venir, un contre-argument face aux réclamations des nations, qui se plaindront d'avoir été défavorisées en n'ayant pas reçu la Torah. Il leur répondra alors qu'au moment où Il la leur a proposée, elles sont allées jusqu'à repousser fermement même les *mitsvot* noa'hides, qui leur avaient pourtant déjà été prescrites, et que par conséquent, leurs prétendus arguments ne tenaient pas.

En outre, comme nous l'avons expliqué, le fait que les nations ne se sont pas donné la peine de se déplacer jusqu'au désert pour assister aux miracles divins et se sont contentées du seul écho de ces prodiges, était la preuve qu'elles ne désiraient pas servir le Créateur avec joie et enthousiasme, mais plutôt dans la froideur des sentiments, niveau qui correspond à leur routine et à leur "nourriture quotidienne".

Désormais, nous pouvons comprendre pourquoi nous mentionnons quotidiennement la sortie d'Egypte : dans le but de nous remémorer tous les bienfaits dont le Saint béni soit-Il nous a gratifiés, rappel qui ravive en nous le désir d'accomplir la Torah avec une ferveur et un enthousiasme renouvelés.

Résumé

- Avant de donner la Torah au peuple juif, l'Eternel l'a proposée à toutes les autres nations qui l'ont refusée. N'est-il pas surprenant qu'elles aient osé la refuser, si l'on prend en compte le fait qu'à cette période, la royauté divine était reconnue dans le monde entier ?
- En fait, un élément fondamental distingue la connaissance théorique de son intégration dans notre cœur. Il est possible qu'un homme entende une certaine donnée et même la saisisse, mais l'oublie ensuite, car dans

le cas où il ne l'a pas intégrée dans son cœur, son impression s'efface rapidement. C'est ce qui arriva aux nations du monde. Ces dernières n'ont pas voulu accepter les interdictions de la Torah, y compris celles qui faisaient partie des sept *mitsvot* noa'hides, parce qu'elles n'avaient pas intégré en leur cœur la conscience que le Saint béni soit-Il était le Maître du monde.

Le pouvoir de l'influence

« Et ce fut au cours du troisième jour, le matin, il y eut du tonnerre et des éclairs, ainsi qu'une nuée épaisse sur la montagne, et un son de cor très intense. Tout le peuple, dans le camp, s'effraya. »

(Exode 19, 16)

Explication de Rachi :

« Le matin : ceci nous enseigne que Dieu y était avant eux. Ce qui n'est pas l'usage, chez des êtres de chair et de sang, que le maître attende l'arrivée de l'élève. »

Alors que la Torah nous décrit les préparatifs qui ont précédé le don de la Torah et les instants sublimes où la gloire de l'Eternel s'est révélée sur la montagne, elle précise aussi que la nuit précédant cet événement, le peuple juif n'a pas veillé, mais est allé dormir comme à son habitude, comme s'il ne devait pas se passer, le lendemain, une scène historique unique et impressionnante. Plus encore, au lieu que ce soient les enfants d'Israël qui aient attendu, au pied de la montagne, que le Saint béni soit-Il vienne se révéler à eux, c'est

Lui qui les a précédés, au point que Moïse a dû venir les tirer de leur sommeil et les réveiller. Pourquoi l'Eternel s'est-Il, si l'on peut dire, tenu en ces lieux avant eux et non pas l'inverse ? N'est-ce pas contraire aux règles de bienséance qu'un maître doive attendre l'arrivée de ses élèves, et a fortiori, lorsqu'il s'agit du Maître de l'univers ?

Quiconque se penche sur les versets qui décrivent le don de la Torah, accompagné d'éclairs, de tonnerre, d'une fumée et d'un son puissant de cor, effrayant toutes les personnes présentes, ainsi que sur les miracles qui l'ont précédé – la séparation de la mer des Joncs et la guerre d'Amalec – ne manquera pas d'être saisi d'une émotion intense. Il ressentira la sainteté particulière qui régnait en ces instants, lorsque, en plein désert, la Présence divine s'est directement révélée aux enfants d'Israël.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander comment il a été possible que Yitro ait été le seul homme à se convertir, suite à l'écho des nombreux miracles accomplis par Dieu, dans le désert, en faveur de Son peuple, conformément à l'interprétation de Rachi du verset : « Yitro entendit » : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Pourtant, le monde entier avait entendu parler de ces miracles – comme il est dit : « Des peuples l'apprennent et ils tremblent » (Exode 15, 14) – ainsi que du don de la Torah, événement unique en son genre, dans toute l'Histoire de l'humanité. Comment donc tous ces habitants du monde ont-ils pu camper sur leurs positions, au lieu de prendre conscience de l'opportunité qui leur était offerte de s'engager à accepter le joug divin ?

Or, cette question se renforce encore davantage si l'on tient compte du fait qu'à l'époque de Mardochée et d'Esther, lorsque le Créateur a renversé la situation de Son peuple en transformant une date qui aurait dû être fatidique en un jour de festin et de

réjouissances, de nombreux non-juifs ont reconnu Son existence et abandonné leurs anciennes croyances pour s'attacher au peuple juif, comme le souligne la Meguila : « Un grand nombre parmi les gens du pays se firent juifs, tant la crainte des Juifs s'était emparée d'eux. » (Esther 8, 17) Dès lors, comment comprendre, comparativement à la conversion de nombreuses personnes suite au miracle de Pourim, qu'au moment du don de la Torah, Yitro a été le seul à faire cette démarche, en abandonnant ses anciennes divinités pour venir s'abriter sous les ailes de la Présence divine ? Quelle est la différence de fond existant entre la génération du désert et celle de Mardochée et d'Esther ?

Proposons l'explication suivante. S'il est vrai que les enfants d'Israël ont déclaré, comme un seul homme et d'une seule voix : « Nous ferons et nous comprendrons », au moment du don de la Torah, toutefois, on explique par ailleurs (Chabbat, 88a) que le Saint béni soit-Il a suspendu la montagne au-dessus d'eux comme un baquet pour les contraindre à l'accepter. Désormais, nous comprenons pourquoi, la nuit précédant le don de la Torah, ils sont, comme à l'habitude, allés dormir, plutôt que d'attendre avec joie l'imminente révélation de la Présence divine. Par contre, à propos de l'époque de Mardochée et d'Esther, il est dit : « Les Juifs appliquèrent et acceptèrent pour eux » (Esther 9, 27), et nos Maîtres d'expliquer (Chabbat 88a ; Rachi ad loc.) qu'ils se sont, à ce moment-là, repentis, en acceptant le joug de la royauté divine de leur plein gré et avec joie, contrairement à leurs ancêtres, qui avaient accepté la Torah contre leur gré, lorsque l'Eternel avait suspendu la montagne au-dessus d'eux comme un couvercle.

Par conséquent, c'est en cela que réside la raison profonde expliquant pourquoi seul Yitro s'est converti suite à l'écho des miracles divins perpétués dans le désert, alors que de nombreux non-juifs se sont convertis, suite à des miracles semblables, à

l'époque de Mardochée et d'Esther. En effet, lorsque les nations du monde ont constaté que, la nuit précédant le don de la Torah, les enfants d'Israël sont allés dormir comme à l'ordinaire, elles en ont déduit que si même ces derniers n'étaient pas "remués" par l'événement qui les attendait, c'était la preuve qu'il n'était pas si impressionnant ni sublime. Or, si, au lieu de cela, les nations avaient décelé, au sein du peuple juif, une joie et une émotion intenses à la veille de cet événement, elles se seraient certainement converties en grand nombre, suite à une telle sanctification du Nom divin dans le monde.

Je me souviens encore que, lors de mon enfance, le roi du Maroc s'était une fois annoncé dans notre ville. La veille de ce cet événement, j'étais tellement excité que je ne suis pas parvenu à fermer l'œil de toute la nuit. Je suis alors allé me réserver une bonne place, d'où je serais en mesure de bien voir le spectacle que constituait cette visite du roi ; j'y suis resté durant toute la nuit, jusqu'au lever du jour, pour finalement voir défiler sous mes yeux la scène tant attendue. Or, si l'émotion peut atteindre ce degré pour un roi humain, a fortiori devrait-elle être d'autant plus intense quand il s'agit du Roi de l'univers !

Il semblerait que la profusion des miracles et révélations divines, auxquels les enfants d'Israël avaient déjà eu droit dans le désert, a été responsable de leur manque d'excitation avant le don de la Torah. D'ailleurs, le Zohar explique (I, 8a) qu'aujourd'hui, nous avons l'habitude de veiller toute la nuit de Chavouot pour étudier, afin de réparer l'erreur de nos ancêtres, en cette veille du don de la Torah.

A l'époque de Mardochée et d'Esther, les Juifs, ainsi que tous ceux qui se sont joints à eux, ont à nouveau accepté la Torah, dans la solidarité et dans la joie. Lorsque leurs contemporains ont constaté la solidarité et le dévouement qu'ils témoignaient pour

l'accomplissement d'une *mitsva*, ils n'ont pas pu rester indifférents et ont décidé de se rapprocher, eux aussi, du Saint béni soit-Il.

Cette étude comparative démontre l'ampleur du pouvoir de l'influence, qui peut aussi bien agir positivement, en ramenant des âmes perdues vers leur Père céleste – comme il advint à l'époque de Mardochée et d'Esther – qu'agir dans le sens contraire, en propageant dans le monde une atmosphère de refroidissement dans le domaine de la crainte de Dieu – ce qui fut le cas suite au manque de respect et à l'indifférence qui ont été témoignés au moment du don de la Torah.

Résumé

- La nuit précédant le don de la Torah, les enfants d'Israël sont allés dormir comme à l'ordinaire, au lieu de se préparer avec enthousiasme à l'événement du lendemain. De plus, le Saint béni soit-Il a dû attendre leur venue pour leur donner la Torah. Comment comprendre ces faits ?
- Pourquoi seul Yitro s'est-il converti suite à l'écho des miracles divins accomplis en faveur du peuple juif, alors qu'à l'époque de Mardochée et d'Esther, de nombreuses personnes se sont converties ?
- Les enfants d'Israël ne se sont pas préparés au don de la Torah et ne se sont pas rendus en avance au mont Sinaï ; ils n'ont pas accepté la Torah de plein gré, et Dieu a dû suspendre la montagne au-dessus d'eux comme un couvercle. Leur comportement a eu de l'effet sur le reste du monde : les nations ne sont pas venues se convertir. Par contre, à l'époque de Mardochée et d'Esther, les enfants d'Israël ont accepté la Torah de leur plein gré, ce qui a incité de nombreux non-juifs à se convertir.

La signification du don de la Torah

« Moïse fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Dieu, et ils campèrent au bas de la montagne. »

(Exode 19, 17)

Explication de Rachi :

« Au bas de la montagne : suivant le sens littéral, au pied de la montagne. Mais le Midrach explique que la montagne a été arrachée de sa base et a été soulevée au-dessus d'eux comme un couvercle. »

La Guemara (Chabbat, 88a) commente également ce verset : « "Ils s'arrêtèrent au bas de la montagne". Selon Rav Avdimi bar Hama bar Hassa, ce verset nous enseigne que le Saint béni soit-Il a suspendu la montagne au-dessus d'eux comme un baquet, et leur a dit : "Si vous acceptez la Torah, c'est bien, et sinon, vous serez enterrés ici." Et Rav Aha bar Yaacov de commenter : d'ici, nous déduisons l'importance considérable du respect de la Torah. » Rachi explique (ad loc.) que le fait que l'Eternel ait ainsi forcé les enfants d'Israël à recevoir la Torah, leur a fourni un élément d'"autodéfense" : s'il leur arriverait parfois de manquer à l'observance des *mitsvot* de la Torah, ils pourraient répondre qu'ils n'avaient pas accepté celle-ci de leur gré, mais y avaient été contraints.

En réalité, c'est seulement à l'époque de Mardochée et d'Esther que, suite aux grands miracles accomplis par l'Eternel, les enfants d'Israël ont accepté la Torah de leur plein gré – comme il est dit : « Les Juifs appliquèrent et acceptèrent » – et qu'ils ont dépassé le caractère contraignant de la Torah, tel qu'ils le percevaient initialement (ibid.).

Pourtant, comment peut-on affirmer que le Saint béni soit-Il ait dû suspendre au-dessus des enfants d'Israël la montagne comme un couvercle, alors que ces derniers venaient juste de percevoir la Présence divine de leurs propres yeux, lors des miracles des dix plaies, de la sortie d'Egypte, de la séparation de la mer des Joncs, ainsi que tout au long de la conduite miraculeuse dont ils bénéficiaient dans le désert, prodiges qui prouvaient clairement l'existence d'un Créateur au monde ?

Cette question se renforce encore davantage, si l'on tient compte de l'explication des Tossaphistes (Chabbat, 89a) selon laquelle l'Eternel, conscient que le Satan risquait de s'opposer à Son projet de donner la Torah à Ses enfants, l'a perturbé et repoussé. Le Satan disposait en effet d'un élément d'accusation contre le peuple juif et aurait ainsi pu objecter devant Dieu : « En quoi une nation qui va fauter seulement quarante jours plus tard mérite-t-elle qu'on lui donne la Torah ? N'est-ce pas mépriser la Torah que de la donner à un peuple qui niera ce qui y est écrit en construisant une idole sous la forme du veau d'or ? » C'est pourquoi le Tout-Puissant l'a éloigné, afin qu'il n'entrave pas le don de la Torah.

De même, la Guemara (ibid.) rapporte que lorsque Moïse descendit du mont Sinaï avec les deux tables de la Loi, le Satan vint demander au Saint béni soit-Il où se trouvait la Torah. Et le Saint béni soit-Il de répondre qu'elle se trouvait à présent sur terre. Le Satan descendit alors sur terre pour mener ses recherches à tous les endroits possibles : sur la terre, dans la mer, à la géhenne, mais en vain. Suite à cela, il retourna auprès de l'Eternel, pour Lui dire qu'il avait cherché la Torah partout sur terre mais ne l'avait trouvée nulle part. Cette fois, Dieu lui répondit qu'elle se trouvait chez le fils d'Amram. Sur ces entrefaites, le Satan se présenta à Moïse pour le questionner au sujet de la Torah, mais Moïse nia le fait qu'il la détenait, déclarant : « Qui suis-je donc pour détenir la Torah ? » Le

Tout-Puissant reprocha à Moïse : « Tu es un menteur ! Lorsque tu es monté au ciel, c'est à toi que J'ai confié les tables de la Loi ! » Et Moïse de répondre : « Tu possèdes un bien précieux parmi Tes trésors, avec lequel Tu Te réjouis tous les jours, aussi, comment pourrais-je m'attribuer un bien que je ne possède pas ? » Suite à ces paroles, le Créateur dit à Moïse : « Puisque tu t'es ainsi rabaissé, la Torah sera appelée en ton nom, comme il est dit : "Souvenez-vous de la Torah de Moïse, Mon serviteur." »

Quel est le sens de cette discussion entre le Saint béni soit-Il et le Satan, et quel intérêt ce dernier avait-il à savoir où se trouvait la Torah ? En effet, les créatures célestes, qui sont dépourvues de mauvais penchant, n'ont pas besoin de la Torah, comme il est dit : « J'ai créé le mauvais penchant, et J'ai créé la Torah comme antidote. » (Baba Batra, 16a) Il semble donc logique que le Satan n'ait nullement besoin de la Torah, donc pour quelle raison a-t-il tant recherché sa localisation ?

Ces paroles de la Guemara viennent apparemment nous prouver la valeur inestimable de la Torah, en nous affirmant qu'en dépit du fait qu'elle n'était pas nécessaire au Satan, il a malgré tout ressenti, suite au don de la Torah, la nécessité de s'enquérir de sa nouvelle localisation. Car les lumières de la Torah étaient perceptibles dans le ciel et, lorsque Moïse l'a amenée sur terre, les anges, et parmi eux le Satan, ont été sensibles à cette absence, bien qu'ils n'en eussent pas directement besoin.

On peut illustrer, à l'aide de l'exemple suivant, le manque causé par l'absence des lumières de la Torah dans le ciel. Lorsque l'une des lampes d'un lustre précieux n'éclaire plus, on ressent un manque de lumière, en dépit du fait que le reste des lampes continue à éclairer. De même, tant que la Torah se trouvait dans le ciel, toutes les créatures célestes percevaient sa présence, et quand elle a été descendue sur terre, ces dernières ont ressenti l'absence

de ses lumières, bien qu'elles ne fussent pas astreintes à l'observance de la Torah.

Cette Guemara souligne la valeur incommensurable de la Torah. Cependant, il nous est désormais plus difficile de comprendre pourquoi le peuple juif a accepté la Torah sous la contrainte plutôt que de plein gré et dans la joie, comme l'aurait fait un homme à qui on aurait remis un cadeau de valeur. En outre, si déjà les anges, et parmi eux le Satan, étaient tant attirés par la Torah, alors qu'ils n'en avaient pas besoin, à plus forte raison les enfants d'Israël auraient-ils dû se réjouir de ce don, puisque la Torah était vitale aussi bien pour leur survie physique que spirituelle.

En réalité, cette étude met en évidence l'étendue exceptionnelle de la bonté de Dieu à l'égard de Son peuple. En effet, le Saint béni soit-Il connaissait le bien-fondé des arguments du Satan, selon lesquels les enfants d'Israël allaient sous peu se rendre coupables d'un péché de taille en construisant le veau d'or. D'ailleurs, l'ange de la Mort, lui aussi conscient qu'ils seraient bientôt condamnables à mort, a enseigné à Moïse le secret du cantique de l'encens, qui a pour effet d'apporter l'expiation aux âmes coupables du peuple juif (Chabbat, 89a). Par conséquent, en considérant le fait que Ses enfants allaient plus tard fauter en délaissant la Torah et en transgressant les *mitsvot*, et se rendraient ainsi condamnables, le Maître du monde leur a prévu une "issue de secours", c'est-à-dire une excuse toute prête, qui justifierait leurs égarements : ils n'avaient pas choisi de leur plein gré d'accepter la Torah mais y avaient été contraints.

Naturellement, il aurait été logique que le peuple juif accepte la Torah avec un grand enthousiasme, en reconnaissance pour tous les miracles dont il avait quotidiennement bénéficié, et suite à la foi que ceux-ci avaient suscitée. Cependant, le Saint béni soit-Il, plein de Miséricorde, a modifié ces dispositions d'esprit naturelles, de sorte

que les enfants d'Israël acceptent la Torah sous la contrainte et soient en mesure, le jour du jugement venu, de se défendre quant à leurs si nombreux péchés. Ainsi, l'immensité de la Miséricorde de l'Eternel pour Ses enfants était telle qu'Il a prévu un remède au mal, avant même que celui-ci ne se soit manifesté.

Il est également rapporté (ibid.) que lorsque les enfants d'Israël étaient sur le point de recevoir la Torah, les anges sont venus déposer sur leurs têtes deux couronnes de Majesté, en référence aux deux Temples qui allaient être construits. Mais, quand ils ont fauté en construisant le veau d'or, les anges leur ont retiré ces couronnes. Comme nous le savons, les deux Temples finiraient par être détruits et leur Majesté serait prise en captivité par les puissances impures. En effet, le prophète Jérémie se lamenta au sujet de la destruction du Temple, en s'exclamant : « Un être souffrant (*dava*), sans trêve » (Lamentations 1, 13), et le Ari, zal, commente ce verset (Ets 'Haïm 18, 5) en faisant remarquer que les lettres du terme *dava* sont les mêmes que celles du terme *hod* (majesté), allusion au fait que le Temple, qui possède le caractère de la sphère Majesté, a été pris en captivité par les puissances impures.

D'ailleurs lorsque, au temps des Hasmonéens, on allumait le chandelier au Temple, on permettait à la sphère Majesté de se libérer de l'emprise des puissances impures et de revenir résider au sein des enfants d'Israël, comme à l'époque du don de la Torah, où deux couronnes de Majesté avaient été déposées par les anges sur leurs têtes.

Comme nous l'avons affirmé, lorsque le peuple juif fauta en construisant le veau d'or, les deux couronnes de Majesté leur furent retirées. Or, notre maître Moïse, qui n'avait pas participé à ce péché (Chabbat, 88a), put conserver ces deux couronnes, ce à quoi fait allusion le verset en écrivant que son visage rayonnait. Du fait que

les enfants d'Israël ont été démunis des couronnes de Majesté, cette sphère a été prise en captivité par les puissances impures, et la Torah s'est alors retrouvée en danger. Suite à cela, le Saint béni soit-Il s'exclama : « Que va-t-il donc advenir de la Torah ? », et c'est pourquoi, Il laissa ces couronnes sur la tête de Moïse. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie (Zohar I, 25a ; Likoutei Torah sur les Psaumes, 90), selon lequel, à chaque génération, vient au monde une âme qui est une étincelle de celle de Moïse, et sans la présence de laquelle les hommes de cette génération n'auraient pas été capables de comprendre la Torah. C'est la présence réitérée dans chaque génération d'une âme, étincelle de celle de Moïse qui détient éternellement les couronnes de la Majesté, qui, seule, octroie au peuple juif l'aptitude d'étudier, d'observer la Torah et d'exister grâce à elle – son acceptation, dans le désert, ayant été à l'origine du mérite de posséder ces couronnes.

Désormais, nous comprenons mieux pourquoi le Saint béni soit-Il a commencé par répondre au Satan que la Torah se trouvait sur terre, plutôt que de le diriger directement vers Moïse. En réalité, Il désirait enseigner à l'humanité que la Torah ne se maintient qu'en celui qui est prêt à annuler tout son aspect corporel, c'est-à-dire qui, comme la terre, s'écrase et s'abaisse devant ses paroles. Au départ, le Satan n'a pas compris l'intention sous-jacente dans la réponse de l'Eternel, à savoir, qu'il devait se diriger vers Moïse, dont la modestie et l'abnégation évoquaient l'image de la terre ; il a interprété Ses paroles à la lettre, allant donc chercher la Torah sur la terre elle-même. Vraisemblablement, le Satan n'était pas en mesure de concevoir que Moïse qui, en tant qu'être humain, était par définition limité, puisse détenir la Torah, qui est elle si vaste – en vertu du principe selon lequel, ce qui est inférieur ne peut contenir ce qui lui est supérieur.

Par la suite, lorsque les recherches du Satan sur terre se sont

avérées infructueuses, Dieu lui a explicitement dit que la Torah se trouvait auprès de Moïse. En effet, en dépit de la logique purement physique qui veut que l'inférieur ne peut contenir ce qui lui est supérieur, du fait que Moïse s'était efforcé d'annuler l'aspect matériel de son être, il a ainsi permis à la Torah de résider en lui. Remarquons, par ailleurs, que le Saint béni soit-Il a désigné Moïse en le nommant « fils d'Amram » plutôt que par son prénom personnel. Car les lettres du nom Moïse (en hébreu : Moché) sont identiques à celles du Nom « Hachem » ; toutefois, Moïse ressentait que cette similarité entre son nom et le Nom divin dépassait son niveau, et a donc demandé qu'on le nomme « fils d'Amram ». Nous en déduisons la modestie et la piété exceptionnelles de notre maître Moïse. Or, c'est justement la modestie témoignée par Moïse devant le Créateur et la Torah qui lui a donné le mérite, à la fois de la détenir et que lui soit donné son nom comme appellation. En effet, contrairement aux rois humains, qui ont l'habitude de nommer leurs palais d'après leurs propres noms, le Saint béni soit-Il a choisi de nommer la Torah selon le nom de Son serviteur Moïse, comme le souligne le verset : « Souvenez-vous de la Torah de Moïse, Mon serviteur » (Malachie 3, 22).

Résumé

♦ Au moment du don de la Torah, le Saint béni soit-Il a suspendu la montagne au-dessus des enfants d'Israël afin qu'ils acceptent la Torah, et ce ne sera qu'à l'époque de Mardochée et d'Esther qu'ils l'accepteront de plein gré. Comment comprendre que le peuple juif, qui avait assisté aux dix plaies, aux miracles de la mer et avait clairement perçu la Présence divine, n'ait pas accepté la Torah de son propre chef ? De plus, les anges se sont opposés au fait que la Torah soit donnée aux hommes, et le Satan a lui-même lutté pour cette cause contre Moïse, donc, comment les enfants d'Israël ont-ils été prêts à

renoncer à un cadeau si important, au point que l'Eternel a dû les y contraindre ?

- Certes, en toute logique, le peuple juif aurait dû accepter la Torah de plein gré. Cependant, le Saint béni soit-Il était conscient que Ses enfants finiraient par fauter en construisant le veau d'or et Il a donc prévu un argument pour leur défense : ils n'avaient pas choisi eux-mêmes d'accepter la Torah.
- Le Satan demanda au Saint béni soit-Il où se trouvait la Torah, et Il lui répondit qu'elle était sur terre. Il l'y chercha, mais en vain. De retour auprès de Dieu, il renouvela sa question, et cette fois, Il lui répondit : « Je l'ai donnée au fils d'Amram. » Pourquoi ne pas lui avoir donné directement cette réponse ? Car, à travers cette allusion, l'Eternel désirait nous enseigner que la Torah ne se maintient qu'en celui qui, à l'instar de la terre, se rabaisse devant elle. Le Satan n'ayant pas saisi cette allusion, Dieu lui a alors explicité la localisation de la Torah, en lui révélant qu'elle se trouvait auprès de Moïse.
- Suite au péché du veau d'or, les deux couronnes, qui avaient été données aux enfants d'Israël lorsqu'ils avaient déclaré : « Nous ferons et nous comprendrons », leur ont été retirées, de même que les deux Temples, qui symbolisent la sphère Majesté, finiront par être détruits, quand cette sphère sera prise en captivité par les puissances impures (cf. à ce sujet les écrits du Ari, zal, sur la Torah). Seul notre maître Moïse a pu conserver ces couronnes, qui ont fait rayonner son visage. A chaque génération, il existe une âme qui provient de celle de Moïse et éclaire le monde par sa majesté, nous permettant d'étudier et de comprendre la Torah.

Le "mariage" du Saint béni soit-Il et du peuple juif

« Moïse fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Dieu, et ils campèrent au bas de la montagne. »

(Exode 19, 17)

Explication de Rachi :

« Au bas de la montagne : suivant le sens littéral, au pied de la montagne. Mais le Midrach explique que la montagne a été arrachée de sa base et a été soulevée au-dessus d'eux comme un couvercle. »

Il nous faut comprendre pour quelle raison le Saint béni soit-Il a décidé de suspendre la montagne au-dessus des enfants d'Israël comme un couvercle.

En fait, depuis la sortie d'Egypte, ces deux protagonistes avaient commencé à tisser des liens conjugaux. Ce processus a débuté lorsque les enfants d'Israël sont sortis d'Egypte sans emporter avec eux la moindre provision : ce peuple, composé de plusieurs millions de personnes dont une grande partie de femmes et de jeunes enfants, a compté sur Dieu, confiant qu'Il pourvoirait à ses besoins dans le désert, à la façon dont une femme compte sur son époux et place sa confiance en lui. Tel est le sens du verset du prophète : « Ainsi parle l'Eternel : "Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte." » (Jérémie 2, 2) Cette période de « fiançailles » marqua le début des liens entre le Saint béni soit-Il et Son peuple. Ces liens se renforcèrent par la suite pour se conclure par un mariage, lorsque, au mont Sinaï, les enfants d'Israël entrèrent sous le dais nuptial (Taanit, 26b), représenté par la

montagne que le Tout-Puissant suspendit au-dessus d'eux comme un couvercle.

Il existe une coutume voulant que le fiancé donne à sa fiancée un anneau, en tant que cadeau de mariage. Au mont Sinaï, le peuple juif a, lui aussi, reçu un "cadeau de mariage" de la part du Saint béni soit-Il, en l'occurrence la Torah. Celle-ci constitue le plus beau cadeau de ce monde comme du monde à venir, dont le goût est semblable à celui du miel et dont l'agrément dépasse tous les autres.

Lorsque l'épouse reçoit l'anneau nuptial, elle veille à le conserver soigneusement ; elle ne le donne à personne et n'est prête à le vendre contre aucune somme d'argent. Car cet anneau symbolise l'amour, exprimé par son mari, lorsqu'il l'a choisie pour conjointe. Il est un objet si personnel, qui touche au plus profond le cœur et l'âme de la femme, qu'elle ne peut s'en séparer. De même, la sainte Torah représente notre anneau de noces : nous ne pourrons jamais l'oublier ni nous en séparer, et ne serons prêts à la céder contre aucune richesse de ce monde.

D'après la loi juive, une femme ne peut pas quitter son mari sans l'accord de ce dernier, et même si elle prenait la fuite pour aller à l'autre bout du monde, elle resterait encore attachée à lui par le lien du mariage – seul la délivrance du *guèt*[29] étant en mesure de rompre ce lien. Ainsi, depuis son mariage qui a été célébré au mont Sinaï, le peuple juif est lié à l'Eternel par un lien identique à celui qui unit une femme à son mari. Par conséquent, même si nous essayons de fuir Dieu et de nous cacher, ce lien ne sera pas rompu, puisqu'il nous lie à jamais à Lui. De façon similaire, de même qu'un époux est contraint de subvenir aux besoins de sa femme, de même, le

---

29. Acte de divorce religieux.

Créateur est, si l'on peut dire, responsable de subvenir à nos besoins. Combien avons-nous lieu de nous réjouir d'avoir le Saint béni soit-Il pour "époux" nourricier !

A chaque anniversaire de noces, la femme a l'habitude de mettre son anneau, afin de se souvenir de ces beaux instants et de raffermir le lien qui l'attache à son mari. De même, nous revivons chaque année, lors de la fête de Chavouot, cet amour intense qui nous liait au Saint béni soit-Il au moment du don de la Torah, tandis que chacun d'entre nous met à profit l'influence de cette célébration.

Le lien conjugal : un renfort pour la Torah

La Torah symbolise l'anneau de noces qui lie le peuple juif à Dieu. Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Yebamot, 62b) : « Celui qui n'a pas d'épouse, n'a pas non plus de Torah et n'a pas accès à la joie. » En d'autres termes, c'est la femme juive qui permet à son mari de goûter à la joie, par le biais de l'étude de la Torah ; sans elle, il n'est pas considéré comme lié à la Torah. On peut expliquer cette idée simplement, par le fait que c'est la femme qui incite son mari à étudier la Torah et l'encourage à progresser.

Toutefois, il existe également un sens plus profond. La femme permet à l'homme d'engendrer des enfants, lui donnant ainsi l'opportunité d'accomplir la *mitsva* de leur enseigner la Torah. C'est uniquement grâce à son épouse que l'homme a la possibilité d'observer cette *mitsva*. Un homme célibataire peut certes étudier la Torah, mais pas en vue de l'enseigner. Or, il est écrit que celui qui a à la fois le mérite d'étudier la Torah et de l'enseigner à autrui, peut être assuré d'avoir une part au monde futur – de par l'importance considérable de l'enseignement, qui constitue une part indissociable de l'étude. Du fait que notre maître Moïse nous a donné l'exemple en étudiant la Torah dans le but de l'enseigner – comme il est dit : « La Torah, Moïse nous l'a ordonnée, en héritage

pour la communauté de Jacob » (Deutéronome 33, 4) –, l'homme qui reste célibataire et se soustrait ainsi à l'opportunité d'enseigner la Torah à ses enfants, se rend directement responsable d'une défaillance dans sa Torah, au point qu'il sera considéré comme n'y ayant lui-même pas accès.

A l'origine, Adam n'avait pas d'épouse. Puis, le Saint béni soit-Il a dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; Je lui ferai une aide face à lui. » (Genèse 2, 18) La femme représente donc un soutien pour l'homme, puisqu'elle le seconde dans son étude de la Torah et lui offre la possibilité de transmettre cette étude à autrui. Aussi lui permet-elle d'accomplir sa mission dans ce monde.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Guitin, 90b) : « Pour celui qui divorce de sa première femme, même l'autel verse des larmes. » De nombreux commentateurs demandent quel est le rapport entre l'autel et le divorce d'un couple. Si l'on tient compte de ce que nous avons expliqué plus haut, nous pouvons proposer l'explication suivante. L'autel était l'endroit où des sacrifices étaient offerts pour l'expiation des fautes. Or, la femme est celle qui encourage son mari à s'attacher à la Torah et aux *mitsvot*. En outre, s'il arrivait à une personne généralement scrupuleuse dans l'observance des mitsvot de commettre un certain péché, elle se repentait sans doute rapidement et apportait le sacrifice correspondant à celui-ci. Ainsi, le fait qu'un homme soit marié avait pour conséquence que des sacrifices étaient offerts sur l'autel, alors qu'un célibataire avait moins tendance à en apporter pour ses égarements. C'est pourquoi l'autel verse des larmes quand un homme se sépare de sa femme. De plus, lors des trois fêtes de pèlerinage, l'homme et son épouse avaient l'habitude de se rendre ensemble à Jérusalem, pour offrir chacun au Temple les sacrifices qu'il devait apporter. Plus l'homme et la femme étaient liés au Temple, plus leur lien avec le Saint béni soit-Il se trouvait, lui aussi, renforcé, puisque la Présence divine résidait en ce lieu saint.

Ceci nous fournit un nouvel éclairage sur l'histoire du roi Ezéchias. Le prophète Isaïe était venu lui annoncer qu'il devait rédiger son testament, du fait que, ne s'étant pas marié et n'ayant pas eu d'enfants, il allait bientôt mourir. Le roi lui avait alors expliqué qu'il ne s'était pas marié et n'avait pas voulu engendrer d'enfants parce qu'il avait vu, par Esprit saint, qu'il donnerait naissance à un mécréant, nommé Menaché, qui irriterait l'Eternel. Et Isaïe de répondre : « Ne t'occupe pas des desseins cachés de Dieu. » En d'autres termes, il n'aurait pas dû se mêler des projets du Maître du monde, mais simplement se plier à Son ordre : « Fructifiez et multipliez-vous » et se marier. Du fait qu'il avait manqué à l'accomplissement de cette *mitsva*, il devait mourir et perdre les deux mondes (Berakhot, 10a). Toutefois, nous pouvons nous demander comment un seul manquement, en l'occurrence celui d'avoir négligé l'accomplissement de la *mitsva* de procréation, pouvait être suffisant pour justifier la mort d'un juste comme le roi Ezéchias, d'autant plus que ce dernier était animé de bonnes motivations – éviter d'engendrer un fils qui irriterait l'Eternel.

En réalité, le Saint béni soit-Il a tenu rigueur à Ezéchias du fait qu'en s'abstenant de se marier, il s'était retiré l'opportunité d'engendrer des enfants, à qui il aurait pu enseigner la Torah. Or, s'il n'a pas été sensible au manque, pourtant crucial, que représentait l'impossibilité pour un homme de transmettre la Torah à autrui, c'était la preuve qu'il n'estimait pas cette dernière à sa juste valeur, puisque, comme nous l'avons expliqué, l'enseignement constitue une part indissociable de l'étude. Cette conception erronée faillit causer la mort d'Ezéchias qui, prenant finalement conscience de son erreur, se repentit à ce moment ultime, pria et fut exaucé. Il se maria aussitôt pour donner naissance à des enfants et, s'il est vrai que l'un d'eux fut au départ mécréant, il finit par se repentir. Car ce qu'un homme demeure incapable de faire, le Saint

béni soit-Il peut le réaliser, en modifiant les inclinations de son cœur afin de l'inciter à la pénitence.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il a suspendu, au-dessus des enfants d'Israël, le mont Sinaï comme un couvercle, image du dais nuptial célébrant le mariage de ces deux protagonistes. Ce lien a commencé dans le désert, lorsque le peuple juif a été prêt à suivre l'Eternel vers une terre inculte. La Torah représente l'anneau de noces, "cadeau de mariage" qui nous a été remis lors de cet événement.
- De même que la mariée attache beaucoup d'estime à son anneau nuptial, de même devons-nous estimer à sa juste valeur notre précieuse Torah. Dieu est, si l'on peut dire, responsable d'assurer notre subsistance, à la façon dont cette obligation incombe à un époux envers sa conjointe.
- Une femme ne peut pas rompre le lien qui l'attache à son mari, même si elle prend la fuite ; de même, nous ne pouvons pas nous détacher de l'Eternel, même si nous Le fuyons.
- L'épouse permet à son conjoint de s'élever dans la Torah. Elle lui donne aussi la possibilité de donner naissance à des enfants et de leur enseigner la Torah.
- L'autel verse des larmes pour un homme qui divorce, car un célibataire a moins tendance à apporter de sacrifices pour ses péchés.
- Une sentence de mort avait été prononcée au sujet du roi Ezéchias, parce qu'il ne s'était pas marié et s'était donc retiré l'opportunité d'enseigner la Torah à ses enfants – en dépit du fait qu'il dispensait cet enseignement à d'autres. Finalement, ce décret fut annulé suite au repentir du roi, qui réalisa son erreur et se maria.

La racine de la haine viscérale des nations à l'égard du peuple juif

« Et la montagne de Sinaï était toute entière en fumée, parce que le Seigneur y était descendu au milieu du feu ; sa fumée montait comme la fumée d'un four, et la montagne entière tremblait violemment. »

(Exode 19, 18)

Au moment où la Présence divine est descendue sur le mont Sinaï, toute la montagne était enfumée, et nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Exode Rabba 29, 9) que quand la Torah est descendue sur terre, deux phénomènes ont simultanément eu lieu. D'une part, le mont Sinaï a tremblé et s'est déplacé, conformément à l'affirmation du verset : « Il regarde la terre, et elle vacille, Il effleure les montagnes, et elles fument. » (Psaumes 104, 32) D'autre part, le monde entier est devenu muet, et nos Maîtres de préciser (ibid.) que, lorsque les dix commandements ont été prononcés, pas un seul oiseau n'a gazouillé et pas une vache n'a meuglé.

A priori, cette situation dans laquelle le monde était plongé semble contradictoire : d'un côté, le mont Sinaï se déplaçait, alors que de l'autre, le reste du monde semblait comme paralysé. Quel est donc le sens de ce paradoxe ?

Apparemment, le Saint béni soit-Il désirait transmettre au monde le message selon lequel, en l'absence de Torah, l'univers devient muet et n'est plus en mesure d'exister – c'est la raison pour laquelle le monde entier, qui n'avait pas encore reçu la Torah, est resté figé à sa place et réduit au silence. Or, si l'absence de Torah provoque le silence général, à l'inverse, sa présence diffuse au monde entier

une grande vitalité, au point que même un être inanimé, comme une montagne, a pu se mettre à remuer et à se mouvoir, du fait du dynamisme transmis par la sainteté de la Torah qui s'y trouvait.

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Chabbat, 89a) que le mont Sinaï a été nommé ainsi du fait qu'au moment où l'Eternel y a donné la Torah, la haine (*sina*) est également descendue sur terre. Tentons de comprendre pourquoi les nations du monde ont haï le peuple juif depuis le don de la Torah. En effet, les nations étaient, elles aussi, conscientes que seule la Torah donnait au monde le mérite d'exister, et qu'en son absence, l'univers entier devenait muet. Il aurait donc semblé logique qu'elles se réjouissent du fait que les enfants d'Israël avaient accepté la Torah, qu'elles-mêmes avaient refusée, puisqu'ils permettaient ainsi au monde de se maintenir. Plus encore, elles auraient dû être reconnaissantes à l'égard du peuple juif, grâce auquel, par le pouvoir de la Torah, elles avaient retiré le mérite de subsister.

Proposons l'explication suivante. Le Saint béni soit-Il a intentionnellement fait descendre la haine sur terre en même temps que la Torah, parce que c'est la haine des nations qui nous ramène sur le droit chemin. En effet, lorsque le peuple juif s'éloigne de la Torah et de l'observance des *mitsvot* et ne respecte plus les conditions qui lui ont été fixées au mont Sinaï, il perd son droit à l'existence, ce qui entraîne la haine des nations qui perçoivent inconsciemment ce danger. Or, le Créateur étant miséricordieux et longanime, Il ne s'empresse pas de punir Ses enfants, mais commence par leur envoyer des rappels à l'ordre, par le biais des nations qui expriment de la haine à leur égard. Lorsqu'un Juif perçoit la haine que lui témoigne un non-juif, il réfléchit en effet et prend conscience que cette manifestation hostile n'est que le résultat de son propre éloignement de la voie de la Torah et des *mitsvot*.

Le verset précité : « Il regarde la terre, et elle vacille » (Psaumes 104, 32) peut être expliqué de la façon suivante. Le Saint béni soit-Il provoque des secousses et des catastrophes naturelles dans le monde, dans le but de susciter le repentir de Son peuple. Ainsi, lorsqu'un violent tremblement de terre ébranle un endroit de la planète, même éloigné et où n'habite aucun Juif, cela ne signifie pas que nous n'en sommes pas concernés, voire même responsables. Mais il nous incombe plutôt de comprendre que l'Eternel, dans Sa grande Miséricorde, a choisi de nous remettre en question par un incident frappant des hommes qui renient Son existence, en espérant que ce signe soit suffisant pour que nous nous repentions, conscients que ce malheur aurait dû nous arriver et qu'il ne nous a été épargné que par grâce divine.

Alors que je donnais cours à Lyon, il arriva une fois que l'un de mes auditeurs, qui souffrait d'une tumeur au cerveau, dut, suite à un léger malaise, quitter la salle pour respirer un peu d'air frais. A l'instant même où il sortit dans la rue, un non-juif, qui passait à ses côtés, l'interpella pour l'insulter de « sale Juif ». L'homme, ne comprenant pas pourquoi il avait mérité une telle insulte, demanda innocemment au non-juif : « Que t'ai-je donc fait pour que tu me parles de la sorte ? », et ce dernier de répondre, tout en haussant les épaules : « Je ne te supporte pas du seul fait que tu es Juif ! »

A la fin du cours, ce Juif, complètement bouleversé, vint me demander : « Pourquoi ce non-juif m'a-t-il parlé ainsi ? Lui ai-je causé un tort quelconque ? » Je lui répondis en lui posant une autre question : « Mets-tu les tefillin, es-tu attentif au respect de la *cacherout*[30] et des autres obligations qui nous incombent ? » Il me répondit par la négative. Je continuai à le questionner : « Es-tu Juif ? » Cette fois, la réponse fut affirmative. Je lui fis alors remarquer : « En

30. Ensemble de règles garantissant que les aliments seront rituellement permis.

quoi penses-tu être Juif ? Crois-tu qu'il est possible d'être Juif sans respecter les conditions inhérentes à ce statut ? »

Cet incident renforce l'idée que nous avons expliquée et dont nous avons parfois l'occasion de faire l'expérience au quotidien, à savoir que même si nous ne cherchons pas à nous confronter aux nations et ne leur causons aucun tort, elles nous haïssent malgré tout. Or, nous devons prendre conscience que cette haine représente un cadeau de la part du Créateur qui, plutôt que de punir Ses enfants dès l'instant où ils fautent, attend avant de prononcer Sa sentence et envoie les nations nous combattre, afin que nous nous repentions.

Dans le monde futur, le Saint béni soit-Il fera passer le monde entier en justice, et les Juifs fidèles, qui ont suivi Sa voie, mériteront d'assister à la révélation authentique de Sa royauté. Il est écrit, au sujet des temps messianiques : « L'Eternel sera Roi sur toute la terre ; en ce jour, l'Eternel sera un et unique sera Son Nom. » (Zacharie 14, 9) Ce verset signifie que lorsque le Messie viendra, seule la royauté de l'Eternel régnera dans le monde et, du fait que tout le peuple juif suivra alors Sa voie, il n'aura plus besoin de la haine des nations pour susciter son repentir. Plus encore, non seulement les non-juifs ne nous haïront plus, mais ils nous craindront et chercheront à nous servir et à nous rendre honneur.

Résumé

- Au moment du don de la Torah, deux phénomènes opposés ont eu lieu dans le monde : le mont Sinaï a tremblé et s'est déplacé, alors que tout le reste du monde est resté figé sur place. Que signifie cette situation ambivalente ?
- L'Eternel désirait transmettre un message au peuple juif : un monde sans Torah est privé de vie, au point que même les animaux deviennent silencieux. Par contre, la Torah possède le pouvoir d'infuser la vie

même à des êtres inanimés, comme à la montagne sur laquelle les tables de la Loi ont été données.

- Le nom Sinaï est similaire au terme *sina* (haine), car suite au don de la Torah, la haine est descendue sur terre. La finalité essentielle de la haine des nations à l'égard du peuple juif est le repentir de ce dernier ainsi que son retour vers le droit chemin. Tel est aussi le but de toutes les calamités et catastrophes qui affectent le monde. Dans le monde à venir, lorsque seul l'Eternel régnera, le peuple juif, dans son ensemble, se rapprochera de Dieu, et la haine des nations, qui ne sera donc plus nécessaire, disparaîtra.

Un renouveau dans le service divin

« Et Dieu prononça toutes ces paroles en disant : "Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, d'une maison d'esclaves." »

(Exode 20, 2)

Au mont Sinaï, le Saint béni soit-Il se révéla directement aux enfants d'Israël, pour prononcer Lui-même les dix commandements. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Exode Rabba 29, 9) que la terreur qui s'empara alors de l'univers était telle qu'aucune vache ne meugla et que pas un oiseau ne gazouilla. La voix de l'Eternel retentissait d'un bout du monde à l'autre, de sorte que toutes les nations prirent conscience qu'Il était en train de donner la sainte Torah au peuple juif.

Au sujet du premier des dix commandements : « Je suis l'Eternel,

ton Dieu », je me suis posé la question suivante. En quoi le Tout-Puissant a-t-Il jugé nécessaire de s'adresser aux enfants d'Israël pour leur affirmer qu'Il était leur Dieu ? En effet, ils le savaient déjà, donc, quel intérêt y avait-il à le répéter ? De même qu'il ne viendrait à l'esprit de personne qu'un roi se tienne devant ses sujets pour leur annoncer qu'il est leur roi, ni qu'un *Roch Yechiva* vienne déclarer en public qu'il est le maître de ses élèves, de même, il est difficile de concevoir pourquoi, lorsque le Saint béni soit-Il s'est révélé à Son peuple, Il l'a informé du fait qu'Il était le Dieu qui l'avait libéré d'Egypte, alors que cette information ne représentait, pour ce dernier, rien de nouveau.

L'interprétation de nos Maîtres (Yalkout Chimoni sur les Proverbes, 937) du verset : « Ils seront à tes yeux comme nouveaux » peut nous permettre de répondre à cette difficulté. Ils expliquent qu'il nous est interdit de nous considérer comme maîtrisant parfaitement la Torah, de peur que nous en venions à observer les *mitsvot* de façon automatique ; à l'inverse, il nous incombe de ressentir chaque jour un renouveau perpétuel dans notre service divin et d'être inspirés d'un nouvel élan par rapport à la veille. C'est la raison pour laquelle os Maîtres nous ont recommandé de prononcer les bénédictions avec ferveur, du fait que l'habitude de réciter les cent bénédictions quotidiennes est à l'origine d'une tendance naturelle à ne pas prêter attention aux mots que nous prononçons, cette routine contenant le risque de l'ennui. Or si, au moment de prononcer une bénédiction, un homme se concentre comme s'il prenait soin de calculer et de peser ses mots, à la manière dont on compte des pierres précieuses, il sera en mesure, par la ferveur qu'il aura ressentie, d'éveiller à chaque fois en lui un enthousiasme et une émotion renouvelés dans son service divin.

Cette idée peut également être appliquée au don de la Torah. Jusqu'à ce moment, le Saint béni soit-Il s'était révélé au peuple juif

par le biais d'un intermédiaire en la personne de Moïse, Son serviteur. Si les enfants d'Israël étaient certes conscients que Moïse était l'envoyé de Dieu, toutefois, leur lien avec l'Eternel était de nature indirecte, puisqu'il dépendait toujours d'un médiateur. Il est vrai qu'ils savaient que le Saint béni soit-Il les avait libérés d'Egypte, « d'une main puissante et d'un bras étendu ». Cependant, au moment où ils se sont tenus au pied du mont Sinaï pour constituer un peuple et accepter la Torah, le Créateur désirait susciter en eux un sentiment de renouveau dans leur service divin, dont l'effet bénéfique se prolongerait durant toute leur vie et celle de leurs enfants. C'est pourquoi, l'Eternel s'est, contrairement à Son habitude, adressé directement à Ses enfants de vive voix, dans le but de créer une émotion exceptionnelle, qui marquerait leur cœur et leur ferait prendre conscience du fait que le service divin nécessite un perpétuel renouveau émotionnel. Or, si l'on réfléchit, on réalisera qu'il n'y avait pas de moment plus adéquat pour transmettre ce message que celui où les enfants d'Israël sont devenus un peuple et ont reçu la Torah. Aussi le Tout-Puissant a-t-Il choisi le jour du don de la Torah pour révéler Sa gloire à Ses enfants, et leur déclarer, de Sa propre voix, qu'Il était l'Eternel, leur Dieu.

A propos de la fête de Chavouot, il est écrit dans la Torah : « Vous offrirez à l'Eternel une oblation nouvelle. » (Lévitique 23, 16) L'expression employée dans le verset confirme l'idée expliquée précédemment. En effet, comme nous le savons, l'essence de la fête de Chavouot est le don de la Torah, et c'est la raison pour laquelle on évoque le sacrifice lui correspondant en termes d'oblation nouvelle, afin de nous informer de la nécessité d'un renouveau dans le service divin. D'ailleurs, du fait que la Torah elle-même ne précise pas la date du don de la Torah, il existe un différend entre les *Tanaïm* quant à sa datation exacte : certains affirment que cet événement a eu lieu le six, et d'autres le sept Sivan (Chabbat, 86b). Or, il semblerait que cette omission soit intentionnelle, son but

étant de nous enseigner la nécessité de considérer la Torah comme nouvelle et son don comme perpétuel, plutôt que limité à un seul jour de l'année.

Dans les Prophètes, il est rapporté (Samuel II 6, 3-7) qu'Ouza et ses frères, fils d'Avinadav, étaient responsables de l'arche sainte. Afin de transporter l'arche vers la ville de David, ces derniers l'avaient déposée sur une charrette, attelée à des bœufs. Tous les enfants d'Israël fêtaient cet événement en jouant aux tambours et en dansant devant l'arche. Tout d'un coup, Ouza remarqua que les bœufs qui tiraient la charrette avaient glissé et, afin d'éviter qu'elle ne tombe de la charrette, il s'empressa de soutenir l'arche de sa main, comme le souligne le verset : « Ouza s'élança vers l'arche du Seigneur et la retint, parce que les bœufs avaient glissé. » (ibid. 6, 6) Le Saint béni soit-Il punit immédiatement Ouza de mort car, sachant que c'était l'arche qui soutenait ceux qui le portaient (Sota, 35a), il n'aurait pas dû faire ce geste pour la rattraper. On lui reprocha d'avoir craint la chute de la charrette et d'avoir tenté de la rattraper, ce comportement témoignant, de sa part, un manque de foi qui le rendit passible de mort, comme il est dit : « Il le tua sur place, pour cette faute, et il mourut là, à côté de l'arche de Dieu. » (Samuel II 6, 7) Lorsque le roi David constata à quel point la colère divine s'était enflammée, il décida que l'arche resterait à sa place et qu'on ne la monterait pas vers sa cité.

Toutefois, cet incident soulève une grande difficulté : comment comprendre qu'Ouza, qui était un très grand juste puisqu'il avait été nommé responsable de l'arche sainte, ait pu chercher à rattraper celle-ci, alors qu'il était certainement conscient que c'était elle qui soutenait ses porteurs ? En fait, à ce moment-là, le peuple juif était plongé dans une joie intense, du fait que l'arche venait d'être libérée et était sur le point de réintégrer son emplacement naturel, comme il est écrit : « David et toute la maison d'Israël jouaient, devant le

Seigneur, de toutes sortes d'instruments de bois de cyprès : harpes, luths, tambourins, sistres et cymbales. » (ibid. 6, 5) Apparemment, il semble que l'intensité de cette joie, qui avait envahi aussi bien le peuple dans son ensemble qu'Ouza lui-même, ait empêché ce dernier de maîtriser ses actes. En effet, il arrive parfois qu'un homme soit plongé dans une joie si extrême, qu'à force, il en vienne à faire des gestes incontrôlés. Ouza a été victime de ce phénomène, au point qu'il est devenu incapable de maîtriser pleinement ses gestes.

En outre, l'erreur d'Ouza était d'autant plus grave que l'arche contenait les tables de la Loi, sur lesquelles était gravé le commandement de : « Je suis l'Eternel (…) », dont toute la signification est, comme nous l'avons expliqué, la nécessité d'un renouveau dans le service divin. Par conséquent, le comportement d'Ouza était hautement répréhensible, puisque c'était l'habitude qui était à l'origine de sa faute à l'égard de l'arche, alors que celle-ci soulignait l'importance à accorder au renouveau dans le service divin, afin d'éviter de tomber dans le piège de la routine.

Cependant, cette réponse fait apparaître une autre difficulté. Ouza était un homme très pieux, le rôle qui lui a été consigné en étant la preuve, donc, comment affirmer qu'il ne ressentait pas cet élan de renouveau dans son service divin et que l'intensité de sa joie ait pu le faire tomber dans le piège de l'habitude ? Il semble qu'Ouza se tenait à un degré si haut dans le service divin qu'il tentait de mettre à profit chaque instant de sa vie pour s'élever davantage et atteindre un niveau encore supérieur. Il a voulu atteindre un niveau qui dépassait le sien, au point qu'il en vint finalement à ne plus ressentir de renouveau et à réagir de façon incontrôlée à l'égard de l'arche sainte. C'est une erreur de cette nature qu'avaient faite Nadab et Abihou, les fils d'Aaron, lorsqu'ils ont apporté auprès de l'Eternel un feu étranger. En effet, ces derniers désiraient ajouter un

nouvel élément à leur service divin, en faisant brûler un nouveau feu ; mais ce sacrifice fut considéré comme un feu étranger, qui finit par causer la mort de ceux qui l'avaient apporté. Ouza était, lui aussi, animé d'un désir de se sanctifier et de s'élever davantage dans son service divin, mais, cette volonté brûlait tant en lui que l'élévation à laquelle il aspirait avait outrepassé la mesure du raisonnable, le menant à mal réagir à l'égard de l'arche sainte.

Par leur mort, Nadab et Abihou d'une part, et Ouza de l'autre, nous livrent un message édifiant : l'homme doit certes chercher à renouveler son approche et à s'élever dans les degrés de la Torah et de la crainte de Dieu, mais seulement en fonction du niveau spirituel où il se tient. De même, il n'est pas en mesure d'acquérir d'un seul coup plusieurs degrés de sainteté, mais doit avancer progressivement, afin d'éviter, à Dieu ne plaise, le risque de reculer par la suite, conformément à l'avertissement de nos Sages : « Si tu as acquis beaucoup, saches que tu n'as rien acquis ! » (Souka, 5a) – ou, dit autrement : « Qui trop embrasse, mal étreint. » C'est aussi la raison pour laquelle, seul un homme âgé d'au moins quarante ans, qui a déjà acquis un solide bagage en *Chass*[31] et en *Poskim*[32], est en mesure de se lancer dans l'étude de la Torah ésotérique (Chakh, Yorei Déa, 246, alinéa 6), alors qu'il est interdit à un homme jeune, ne maîtrisant pas la Torah, la Michna et la Guemara, de toucher à cette partie de la Torah, du fait que son niveau spirituel ne lui permet pas encore d'appréhender les notions ésotériques dont traite la Kabbale.

En outre, au moment où un homme est parvenu à acquérir un

---

31. Abréviation formée à partir des initiales de « Chicha Sidrei », signifiant les six sections de la Michna, en référence au Talmud (Guemara), qui en est le commentaire.
32. Ouvrages de référence relatifs à la loi juive.

nouveau palier spirituel dans le domaine de son service divin, il lui incombe ensuite de s'efforcer de maintenir cette élévation et de la rendre stable, de sorte qu'elle ne disparaisse pas soudainement.

Dans le monde entier, les Juifs ont pris l'habitude de veiller durant toute la nuit de Chavouot, afin d'apporter, par leur étude, une réparation au comportement de leurs ancêtres qui, non seulement ont dormi la nuit précédant le don de la Torah, mais en plus ne se sont pas réveillés d'eux-mêmes pour attendre la venue de la Présence divine. En effet, Moïse dut les réveiller et les conduire au mont Sinaï, comme il est dit (Exode 19, 17) : « Moïse fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Dieu » (Cantique des Cantiques Rabba 1, 12, 2). Je pense que c'est l'habitude de proximité de l'Eternel, durant toute la période qui a précédé le don de la Torah, qui a neutralisé, au sein du peuple juif, tout sentiment d'excitation et d'émotion à l'approche de cet événement, l'empêchant de ressentir le besoin de se lever pour attendre la venue de la Présence divine.

Cette étude nous démontre la nécessité vitale de ressentir perpétuellement un renouveau dans la Torah et le service divin, afin d'éviter le risque que représente l'observance des *mitsvot* par habitude et routine. Or, il nous incombe, simultanément, de veiller à estimer, de façon juste, le niveau où l'on se tient, de manière à ne pas chercher à acquérir ce qui n'est pas encore à notre portée – car, le cas échéant, on risquerait fort d'en sortir perdant.

Résumé

- Dieu se révéla aux enfants d'Israël pour leur déclarer, dans le premier des dix commandements : « Je suis l'Eternel (…) » Quelle était la nécessité d'une telle déclaration, alors qu'ils connaissaient et avaient déjà reconnu le Saint béni soit-Il ?
- L'habitude de l'homme, dans un certain domaine, diminue sa capacité à se maîtriser dans ce domaine. Aussi, bien que le peuple juif eût déjà

reconnu l'Eternel, il était néanmoins encore nécessaire qu'Il se révèle directement à lui. Moralité : l'importance vitale d'un perpétuel renouveau.

- Ouza fauta en tentant de retenir l'arche sainte de sa main. Comment expliquer sa faute, alors qu'il s'agissait d'un très grand juste ? Ouza s'est laissé emporter par une joie si intense, en l'honneur de la Torah, qu'il n'est plus parvenu à maîtriser ses gestes. Ceci lui est arrivé du fait qu'il avait voulu atteindre un niveau trop élevé, attitude qui était également à l'origine du péché de Nadab et Abihou.
- En conclusion, l'homme doit constamment aspirer à un renouveau dans son service divin, mais en réfléchissant au domaine dans lequel il doit s'investir et en évitant de sauter les étapes.

Qui est sage ? Celui qui anticipe l'avenir

« Et tout le peuple vit les voix, les feux, le bruit du cor et la montagne fumante ; et le peuple vit, et ils tremblèrent et se placèrent à distance. »

(Exode 20, 18)

Que signifie l'expression, employée par la Torah : « Et tout le peuple vit (*roïm*) les voix » ? Généralement, une voix est perçue par l'ouïe, donc pourquoi le verset évoque-t-il ici le sens de la vue ? On peut interpréter le verbe *roïm* dans le sens de *vayirou*, c'est-à-dire comme signifiant qu'ils ont, non pas vu les voix, mais qu'ils en ont eu peur. En effet, les puissants sons du cor, qui allaient en

amplifiant, les ont effrayés, car, comme nous le savons, le cor était soit le symbole de la guerre, soit celui du jugement. Cependant, nous devons respecter le sens littéral du verset et, par conséquent, que signifie le fait de voir des voix ?

Selon le courant éthique, le verbe voir employé dans ce verset a un sens similaire à celui employé dans un autre verset : « Qui est sage ? Celui qui anticipe [littéralement : qui voit] l'avenir. » (Tamid, 32a) En effet, au moment du don de la Torah, les enfants d'Israël détenaient cette capacité, propre au sage, d'anticiper l'avenir. Toutefois, c'est désormais l'emploi de ce verbe, dans ce nouveau verset, qui doit être expliqué, car si un homme peut certes être en mesure d'essayer d'anticiper ce que lui réserve l'avenir, il demeure pourtant incapable d'en avoir une vision claire ! Proposons alors l'explication suivante. La sagesse de l'homme se mesure à sa capacité d'anticiper et de prévoir à l'avance les conséquences de ses *mitsvot* : les a-t-il accomplies de façon totalement désintéressée, ou contiennent-elles, à Dieu ne plaise, un soupçon de tare, résultant du mélange d'une motivation impure ? Ce cas peut même devenir similaire à celui d'une *mitsva*, pour l'accomplissement de laquelle on a également transgressé une *avéra*, et qu'il aurait donc été préférable de s'abstenir d'accomplir.

Plus un homme s'investit dans la réflexion afin de s'imaginer ce que lui réserve l'avenir, plus il sera capable d'anticiper et de voir réellement, devant ses yeux, les conséquences de ses *mitsvot*. Par ailleurs, celui qui accomplit une *mitsva*, poussé par la seule motivation de satisfaire la volonté de l'Eternel et de glorifier Son saint Nom dans le monde, bénéficiera d'une Providence particulière, de manière à ce qu'aucune conséquence fâcheuse ne s'ensuive.

Il est écrit : « Un esprit sage choisira les *mitsvot* » (Proverbes 10, 8), et nos Maîtres de commenter (Sota, 13a) que ce verset s'applique à Moïse qui, pendant que les enfants d'Israël étaient occupés à

s'emparer du butin d'Egypte, alla chercher les ossements de Joseph – ce dernier ayant fait jurer, avant sa mort, qu'au moment de la sortie d'Egypte, on transporterait ses ossements pour les enterrer en Terre Sainte. Je me suis demandé pourquoi ce verset n'a été attribué qu'à Moïse, alors que les enfants d'Israël étaient, à ce moment-là, eux aussi en train d'accomplir une *mitsva*, puisque la prise de ce butin consistait en un ordre de l'Eternel, qui avait promis à Abraham : « Et suite à cela, ils la quitteront avec de grandes richesses » (Genèse 15, 14). Par conséquent, s'ils s'étaient abstenus de s'emparer de ce butin, on aurait considéré qu'ils avaient manqué à l'accomplissement de cet ordre divin. Dès lors, pourquoi Moïse, et non le peuple juif, a-t-il été considéré comme observant une *mitsva*, au point que le verset des Proverbes lui a été attribué à l'exclusivité ?

Proposons l'explication suivante. Le fait de prendre possession du butin d'Egypte constituait effectivement un ordre divin. Cependant, au moment où les enfants d'Israël étaient en train d'accomplir cette *mitsva*, ils n'ont pas pensé à l'exécuter en tant que telle, mais tout leur être était concentré sur leur attirance pour l'argent et les biens matériels. Aussi cet acte ne leur a-t-il pas été considéré comme une *mitsva* à proprement parler, c'est-à-dire comme une action résultant d'une préparation mentale à se plier à l'ordre divin, et le verset : « Un esprit sage choisira les *mitsvot* » ne peut donc leur être appliqué. Par contre, notre maître Moïse s'est comporté comme un sage qui anticipe l'avenir, puisque, dans sa grandeur et la puissance de son esprit, il fut capable de prévoir les conséquences, même lointaines, de cette prise de butin, raison pour laquelle il préféra s'impliquer dans une autre *mitsva*, celle de rechercher les ossements de Joseph, en s'appuyant sur le principe selon lequel : « Quiconque est occupé à accomplir une *mitsva*, est exempt de l'accomplissement d'une autre *mitsva*. » (Soukka, 25a) Par ailleurs, il est probable que Moïse ait pris un objet quelconque

appartenant aux Egyptiens, afin de s'acquitter également de cet ordre divin. En outre, Moïse était, d'un certain point de vue, considéré comme le fils de Batia ; or, celle-ci avait accompagné le peuple juif dans le désert, et avait certainement emporté avec elle des objets de la maison paternelle. De ce fait, Moïse lui-même pouvait être considéré comme étant sorti « avec une grande richesse ».

Etant donné que les enfants d'Israël ne se sont pas efforcés d'anticiper les conséquences de la prise du butin considérable d'Egypte, des motivations impures, comme l'attirance pour la matérialité, se sont mêlées à leur acte, pour finalement le faire aboutir au péché du veau d'or – puisque ce sont ces biens qu'ils apportèrent auprès d'Aaron, dans le but d'ériger cette idole.

Or, lorsque le Saint béni soit-Il bénit un homme d'une grande richesse, ce n'est évidemment pas dans le but qu'il l'utilise pour de vaines causes, mais plutôt afin de l'éduquer à dispenser l'aumône et à soutenir les personnes faibles ou déprimées. Cependant, il arrive que l'homme tombe dans le piège et considère l'argent qu'il détient comme un but en soi, et non comme un seul moyen en vue d'atteindre une fin. Dès lors, même s'il accomplit une *mitsva*, elle sera assimilable à une *mitsva* pour l'accomplissement de laquelle une transgression a aussi été commise, et ceci à cause de son incapacité à anticiper l'avenir.

Toutefois, les enfants d'Israël se sont, par la suite, purifiés durant une période de cinquante jours, jusqu'au don de la Torah, où ils ont été capables d'affirmer : « Nous ferons et nous comprendrons », ayant alors atteint le niveau des anges, qui s'engagent à accomplir les missions de l'Eternel avant même de savoir en quoi elles vont consister (Chabbat, 88a). Or, lorsqu'ils se sont exclamés : « nous ferons » avant de dire : « nous comprendrons », ils ont prouvé leur capacité à anticiper l'avenir, c'est-à-dire que ce niveau élevé, auquel

ils se tenaient alors, leur a permis de voir les conséquences de leur acceptation de la Torah. Tel est justement le sens du verset : « Tout le peuple vit les voix », signifiant que le peuple juif, alors au niveau des anges, était en mesure de voir, de façon concrète, les conséquences bénéfiques de l'acceptation de la Torah et des *mitsvot*. D'où l'emploi du verbe voir dans le verset.

Enfin, je propose une lecture mystique du verset : « Qui est sage ? Celui qui anticipe l'avenir. » Littéralement, la seconde partie de ce verset se traduit ainsi : « Celui qui voit ce qui naît », que nous pouvons aussi interpréter comme signifiant : celui qui se voit lui-même avant qu'il soit né, c'est-à-dire au moment où il se trouvait dans le ventre de sa mère. Durant cette période, un ange était à ses côtés pour lui enseigner toute la Torah (Nida, 30b), lui expliquant à quelle *mitsva* correspondait chacun des membres de son corps qui se développait, raison pour laquelle il sera tenu, une fois venu au monde, de veiller à observer l'ensemble des *mitsvot*. Aussi, quand le verset affirme que lors du don de la Torah, les enfants d'Israël ont vu les voix, il fait référence aux voix des anges qui leur avaient enseigné la Torah pendant la période de gestation. C'est pourquoi, ils ont été en mesure de déclarer : « Nous ferons et nous comprendrons », ayant compris, comme au temps prénatal, les conséquences de leur acceptation de la Torah et des *mitsvot*.

Résumé

- « Et tout le peuple vit les voix » : que signifie le fait de voir des voix ? On peut expliquer qu'ils ont eu peur (*vayirou*) de ces voix.
- Autre explication : le sens du verbe voir est à rapprocher de celui du verset : « Qui est sage ? Celui qui anticipe l'avenir. » Quand les enfants d'Israël ont déclaré : « Nous ferons et nous comprendrons », ils avaient atteint le niveau des anges, capables de s'engager à un acte avant d'en connaître la nature. Ils sont parvenus à ce degré élevé, car ils étaient sages, c'est-à-dire conscients des conséquences bénéfiques de

l'acceptation de la Torah et des *mitsvot*, auxquelles ils aspiraient.

- Selon nos Sages, le verset : « L'esprit sage choisira les *mitsvot* » s'applique à Moïse, qui se soucia de rechercher les ossements de Joseph, alors que le reste du peuple juif était en train de s'emparer du butin d'Egypte. Pourquoi cet acte, qui a permis à l'Eternel de réaliser Sa promesse faite à Abraham, ne leur a-t-il pas été considéré comme une *mitsva* ? Moïse, qui était sage, anticipa l'avenir : conscient que personne d'autre n'irait rechercher les ossements de Joseph, tout le peuple étant occupé à récupérer des biens des Egyptiens, il s'en chargea lui-même. Quant aux enfants d'Israël, qui prirent ce butin non pas pour accomplir une *mitsva* mais à cause de leur attirance pour l'argent, ils ne méritèrent donc pas le titre d'« esprit sage ».
- Autre interprétation du verset : « Qui est sage ? Celui qui voit ce qui naît » (traduction littérale) : il s'agit de l'homme qui se voit avant sa naissance, au moment où un ange lui enseignait toute la Torah, et lui expliquait à quelle *mitsva* correspondait chaque membre qui se développait en lui. Dès lors, un homme peut observer les *mitsvot* à partir de ce qu'il a appris durant cette période prénatale.

La vision des voix

« Et tout le peuple vit les voix, les feux, le bruit du cor et la montagne fumante ; et le peuple vit, et ils tremblèrent et se placèrent à distance. »

(Exode 20, 18)

Que signifie l'expression : « Le peuple vit les voix » ? La voix est limitée au sens physique de l'ouïe et ne se perçoit donc pas par le sens de la vue !

L'épisode de l'épouse soupçonnée par son mari d'infidélité (Nombres 5, 11-31) peut nous apporter un éclaircissement à ce sujet. Lorsqu'un homme soupçonnait sa femme d'avoir eu une relation avec un autre homme, il la conduisait au Temple et la présentait au *cohen*, qui lui donnait à boire des eaux amères, dans lesquelles le Nom de l'Eternel avait été dilué. Si l'épouse avait effectivement fauté dans ce domaine, son ventre gonflait et éclatait.

A priori, on pourrait se demander quel était l'intérêt de faire jurer, au Nom de l'Eternel, la femme soupçonnée qu'elle était innocente. En effet, si elle avait été prête à avoir une relation avec un autre homme, elle pouvait, tout aussi bien, porter un faux témoignage à ce sujet – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne demandait pas à un homme, soupçonné de vol, de jurer qu'il n'avait pas volé.

Mais, en réalité, le son de la parole, qui provient de la bouche, possède une signification et une portée profondes, du fait qu'on ne peut plus revenir sur ce qu'on a dit. C'est pourquoi, lorsqu'on faisait jurer une femme, soupçonnée d'infidélité, on ne craignait pas qu'elle porte un faux témoignage. Car les paroles que l'on prononce ont un sens et une puissance tels qu'il est difficile d'effacer l'effet qu'elles produisent.

A présent, revenons à notre verset : « Et tout le peuple vit les voix ». Le Saint béni soit-Il a montré aux enfants d'Israël la signification profonde d'une parole prononcée et l'étendue de son effet. Or, de même qu'il existe une parole impropre, comme celle d'un serment en vain, au Nom de l'Eternel, dont les dramatiques conséquences sont difficiles à estimer, de même, il existe aussi des paroles constructives, comme celles de la Torah, cette « voix de Jacob », dont l'effet retentit dans le monde entier.

Je me souviens que lorsque mon vénéré maître, le Gaon Rav Chamaï Tsan, de mémoire bénie, donnait un cours, tout son corps tremblait, au point qu'on avait l'impression que la voix de la Torah, qui sortait de sa bouche, jaillissait également de ses mains, de ses

pieds, de son cœur et de son ventre ! Son être, dans sa totalité, était imprégné du feu de la Torah, et ses paroles, qui provenaient du cœur, atteignaient directement celui de ses élèves. La façon dont il donnait cours nous permettait de voir littéralement la voix de la Torah, c'est-à-dire d'en saisir pleinement la signification profonde.

Durant la période de préparation au don de la Torah, nous devons nous sensibiliser à la voix de la Torah. Le « don de la Torah » correspond, comme son nom l'indique, à un cadeau, plus précieux que l'or pur et que les perles. Or, en réalité, c'est l'homme lui-même qui détient le pouvoir de déterminer l'étendue du cadeau qu'il recevra lors de la fête de Chavouot. En effet, si, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le Chavouot de l'an précédent, il s'est beaucoup investi et élevé dans l'étude, alors, le cadeau qu'il recevra, lors de ce nouveau don de la Torah, sera plus important que celui de l'an passé, puisque, entre temps, il sera parvenu à faire de nouvelles acquisitions en Torah. A l'inverse, s'il a manqué d'assiduité dans son étude et ne s'est pas efforcé de voir et d'intensifier la voix de la Torah, son cadeau de la nouvelle année sera inférieur à celui de l'an passé. Car, dans le service divin, on ne peut pas stagner, et donc, si on n'a pas avancé, c'est un signe qu'on a reculé, comme il est dit : « Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur ? Qui se tiendra dans Sa sainte résidence ? » (Psaumes 24, 3)

Pour mieux rendre compte de cette idée, je propose de l'illustrer par un exemple relevant de la vie courante. Il existe des personnes qui ont pris l'habitude de consacrer une partie de leurs rentrées au soutien d'institutions de Torah. Or, si au départ ces donateurs se contentaient de faire des dons plutôt symboliques, au fur et à mesure qu'ils ont eux-mêmes progressé dans leur service divin, leurs dons sont devenus plus considérables, parallèlement à leur appréciation grandissante de la valeur inestimable de la Torah.

A ce sujet, nos Sages, de mémoire bénie, nous rapportent

(Pessa'him, 68b) cette exclamation de Rav Yossef : « Si ce n'était grâce à ce jour-là, j'aurais été semblable à n'importe quel autre Yossef de la rue ! » Il désirait ainsi signifier qu'en l'absence du don de la Torah et de la fête de Chavouot, il aurait été l'égal de tous les autres hommes de la rue, dénommés Yossef, la « voix de Jacob », c'est-à-dire celle de la Torah, constituant l'élément déterminant qui l'avait différencié d'eux et élevé au niveau de Rav Yossef. Le terme Rav contient l'idée de multiplication (*ribouy*), autrement dit, du fait qu'il s'était investi dans la Torah, il avait mérité d'amplifier, d'année en année, son propre cadeau de la Torah, saisissant chaque fois mieux sa profondeur.

Résumé

- « Et tout le peuple vit les voix » : que signifie le fait de voir des voix ?
- A l'époque du Temple, on avait l'habitude de faire boire à la femme soupçonnée d'infidélité des eaux amères, dans lesquelles le Nom de l'Eternel avait été dilué, et de lui demander de prêter serment. Pourquoi la faisait-on jurer et pour quelle raison le Nom divin devait-il être effacé ? La voix possédant une signification profonde, il n'y avait pas lieu de craindre que cette femme jure en vain.
- De même qu'un faux témoignage est d'une gravité considérable, de même, une voix à valeur positive, comme celle de l'étude de la Torah, possède-t-elle une remarquable portée. Le Saint béni soit-Il, qui désirait faire ressentir aux enfants d'Israël le pouvoir exceptionnel de la voix, a fait en sorte qu'ils puissent miraculeusement voir les voix, c'est-à-dire en comprendre le sens profond.
- Un homme est en mesure de faire de nouvelles acquisitions en Torah en fonction des outils qu'il se prépare lui-même. Ainsi, chaque année, à Chavouot, l'homme mérite de bénéficier de l'influence de la Torah selon sa propre préparation de l'année passée. Par conséquent, il nous incombe de nous préparer et de nous sanctifier, à l'approche du don de la Torah.

Annexes

L'approche belliqueuse de Yitro à l'encontre d'Amalec

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

Rachi explique : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. »

Sur le mode allusif, nous pouvons expliquer que la guerre d'Amalec fait référence à la lutte de l'homme contre le mauvais penchant, dont la difficulté est comparable à celle de la séparation de la mer des Joncs. En outre, de même qu'à ce moment critique, aucune issue n'apparaissait aux enfants d'Israël, les Egyptiens étant à leur poursuite, la mer devant eux, et des bêtes sauvages à leurs côtés, de même, le mauvais penchant tente de piéger l'homme en le bloquant de toutes parts. Plus encore, même à l'instant où l'homme est en train d'accomplir une *mitsva*, le mauvais penchant se met à l'œuvre, en faisant pénétrer dans son esprit une mauvaise intention.

Or, l'homme n'a la possibilité de vaincre le mauvais penchant que par le biais de la Torah. En effet, le nom « Amalec », de même valeur numérique que le terme *safek* (doute), signifie que la tactique du mauvais penchant consiste à cultiver des doutes dans le cœur de l'homme, que seule une étude assidue de la Torah est en mesure de repousser. Par conséquent, c'est lorsque Yitro a saisi la difficulté de la guerre contre le mauvais penchant, comparable à celle de la séparation de la mer des Joncs, qu'il a pris la décision de se diriger vers le désert, afin d'étudier la Torah.

Cependant, cette explication fait apparaître une autre difficulté. Lorsque le roi Saül s'apprêta à combattre Amalec, il se rendit auprès des Kénéens, qui faisaient partie des descendants de Yitro, pour leur demander de se séparer des Amalécites ; il voulait éviter de les tuer, du fait que leur ancêtre avait rendu service au peuple juif en conseillant à Moïse de nommer des juges – le mérite de Yitro étant tel qu'il donna son nom à une section de la Torah. Comment expliquer que les Kénéens aient choisi de s'installer au sein des Amalécites, alors que c'était à cause d'Amalec, qui représentait le mauvais penchant, que leur ancêtre avait quitté Midian ?

En réalité, c'est justement pour cette raison que les Kénéens se sont installés parmi les Amalécites, afin d'inscrire en leur mémoire ce qui avait autrefois incité leur ancêtre à se convertir et à accepter la Torah, en vertu du principe : « Mon péché est sans cesse sous mes regards. » (Psaumes 51, 5) Tel est aussi le sens de l'enseignement de nos Sages, de mémoire bénie : « Que l'homme confronte toujours son bon penchant à son mauvais penchant. » (Berakhot, 5a) Cependant, le roi Saül les a mis en garde contre le grand danger qu'ils encouraient en habitant à proximité de celui qui représentait le mauvais penchant, puisqu'ils risquaient de s'attacher à lui pour finalement se laisser prendre au piège. C'est dans ce sens qu'il leur dit : « De peur que je vous anéantisse avec lui » (Samuel I 15, 6),

c'est-à-dire que, risquant de subir l'influence du mauvais penchant, ils deviendraient semblables aux Amalécites, et seraient alors également passibles de mort.

L'importance du commencement dans l'accomplissement des *mitsvot*

« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »

(Exode 18, 1)

Explication de Rachi : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. »

Pour quelle raison sont-ce précisément ces deux événements, la séparation de la mer des Joncs et la guerre d'Amalec, qui ont incité Yitro à se joindre au peuple juif pour se convertir ? En outre, qu'est-ce qui a donné à Yitro le mérite qu'une section entière de la Torah soit intitulée de son nom ? Enfin, quel lien existe-t-il entre les sections de Yitro et de Michpatim, qui se trouvent juxtaposées ?

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de déduire de notre étude l'importance de la démarche entreprise par un homme en vue d'accomplir une *mitsva*, puisqu'il sera hautement récompensé pour chacun des pas qu'il aura effectués. Ceci s'explique par le fait que le parcours menant à l'accomplissement de la *mitsva* en constitue le commencement, dont la valeur est

inestimable. Plus encore, le Saint béni soit-Il va jusqu'à considérer l'intention d'accomplir une *mitsva* comme l'accomplissement même de cette dernière (Kidouchin, 40a).

Il est ainsi rapporté (Juges 3, 20) qu'Eglon, roi de Moab, qui se leva afin d'écouter la parole de l'Eternel, prononcée par le juge Ehud, mérita d'être l'ancêtre du Messie (Yalkout Chimoni sur les Juges, 42). De même, Nabuchodonosor régna sur le monde entier par le mérite des pas qu'il effectua afin de corriger la formulation de la lettre, envoyée par Meraudah Baladan, roi de Babylone, à Ezéchias, roi de Juda, suite au miracle de l'arrêt du soleil sur son orbite – miracle qui avait permis la guérison d'Ezéchias. En effet, Nabuchodonosor, à cette époque, scribe de son père, le roi, était à ce moment absent, et lorsqu'il fut de retour, la lettre avait déjà été envoyée. Il s'enquit alors de son contenu, et on l'en informa. Nabuchodonosor fit aussitôt remarquer : « Il fallait écrire en premier : "Salutations au Dieu d'Ezéchias", puis seulement : "Salutations à Ezéchias, roi de Juda." » (Sanhédrin, 96a) Sur ces entrefaites, il s'empressa de rattraper l'émissaire, et les quatre pas de course qu'il fit dans ce but lui conférèrent le mérite de régner sur le monde entier pendant trois générations – idée développée de manière un peu différente dans le Cantique des Cantiques Rabba 3, 6.

De même, lorsque les enfants d'Israël sont sortis d'Egypte, sans préparer aucune provision pour le chemin et en comptant uniquement sur le Saint béni soit-Il, ils ont fait preuve d'une foi ardente, comme il est dit : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte. Israël est une chose sainte, appartenant à l'Eternel, les prémices de Sa récolte : ceux qui en font leur nourriture sont en faute ; il leur arrivera malheur. » (Jérémie 2, 2-3) Il en ressort que tout a été fonction des premiers pas qu'ils ont effectués en direction du mont Sinaï pour y recevoir la Torah, puisque, même s'ils ne l'avaient alors pas encore reçue, ils ont été récompensés pour la marche qui menait vers cet objectif,

bénéficiant de la protection de nuées et étant quotidiennement nourris par la manne.

Tous ces exemples illustrent la vertu inestimable, dans l'accomplissement d'une *mitsva*, d'un commencement enthousiaste. La seule démarche visant à effectuer une *mitsva*, crée des anges qui lui sont propres. (C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous devons veiller à ne pas entreprendre de transgresser un péché, qui s'inscrit déjà dans les premiers pas vers le mal, pour lesquels l'homme est également puni.) Car la façon dont nous commençons à accomplir une *mitsva* détermine celle dont nous allons l'achever. De plus, si nous manquons de zèle, l'opportunité de la *mitsva*, qui s'était présentée à nous, risque de nous échapper. C'est le zèle témoigné par Pin'has lorsqu'il s'empara d'une lance pour tuer, sur le champ et aux yeux de tous, Zimri ben Salou qui lui valut d'être récompensé.

Ceci explique également pourquoi le Satan s'attaque plus particulièrement à l'homme au moment où il s'apprête à recevoir le Chabbat. En effet, lors du Chabbat, l'homme se trouve élevé au-dessus de la nature, puisqu'il ne compte que sur son Créateur. Nos Maîtres nous recommandent (Guitin, 6b) de veiller spécialement à éviter les disputes les veilles de Chabbat, car ces instants marquent le début de l'accomplissement de cette *mitsva*, dont la vertu exceptionnelle est telle que le Satan tente de nous perturber.

Ainsi donc, Amalec s'attaqua aux enfants d'Israël, justement lorsqu'ils venaient d'entreprendre leur marche en vue du don de la Torah, car, symbole du Satan, cet ennemi de tout temps profite de la valeur particulière du commencement d'une *mitsva* pour tenter de refroidir notre élan.

Dès l'instant où Yitro eut vent des miracles effectués par l'Eternel, en faveur de Son peuple, lors de la séparation de la mer des Joncs

et de la guerre d'Amalec, il vint se joindre à lui, dans le désert. C'est pourquoi il mérita que Moïse et tout le peuple juif sortent à sa rencontre pour lui rendre honneur, et qu'une section de la Torah soit intitulée de son nom. De plus, ses petits-enfants siégeront au Sanhédrin de Jérusalem (Sanhédrin, 106a). Les enfants d'Israël méritèrent que la mer s'ouvre devant eux grâce à l'enthousiasme dont ils firent preuve au moment de la sortie d'Egypte, lors du début de leur marche vers le don de la Torah. C'est en s'inspirant de cette leçon que Yitro déduisit l'importance du zèle qui doit marquer le commencement d'une *mitsva*. D'autre part, il constata également le redoutable dommage causé par Amalec, qui était venu attaquer le peuple juif, dès les premiers instants où il avait témoigné un relâchement dans l'étude de la Torah. Par conséquent, ce sont précisément ces deux événements qui éveillèrent la conscience de Yitro et lui permirent de comprendre la nécessité de venir immédiatement s'abriter sous les ailes de la Présence divine.

L'accomplissement des *mitsvot* par sentiment de soumission

> ***« Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, car l'Eternel avait fait sortir Israël d'Egypte. »***
>
> ***(Exode 18, 1)***

Réfléchissons au rapport existant entre les sections de Yitro et de Michpatim.

La section de Yitro relate le don de la Torah, tandis que celle de Michpatim évoque l'observance des *mitsvot*. Leur juxtaposition nous enseigne qu'immédiatement après avoir accepté la Torah, il nous incombe de respecter ses *mitsvot* et ses lois. C'est ainsi que nous devenons les serviteurs de l'Eternel, aussi bien dans ce monde-ci que dans le monde à venir. D'ailleurs, le premier commandement, qui introduit le don de la Torah, est : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, d'une maison d'esclaves. » (Exode 20, 2) En d'autres termes, le Saint béni soit-Il a libéré les enfants d'Israël de l'esclavage égyptien afin qu'ils deviennent Ses serviteurs, et ceci par le biais de l'observance de la Torah et des *mitsvot*.

Or, il existe une différence fondamentale entre le respect des *mitsvot* accompagné, chez l'homme, du sentiment de servir le Créateur et leur observance en l'absence de ce sentiment. Car servir le Très-Haut procure un plaisir extraordinaire. Ceci peut être comparé à un homme qui travaille pour gagner de l'argent : il éprouve de la satisfaction à peiner à son labeur, conscient qu'il représente le moyen lui permettant de ramasser le plus d'argent possible. De même, celui qui accomplit les *mitsvot* dans le but de devenir le serviteur de l'Eternel, en retire un plaisir, et chaque nouvelle *mitsva* accomplie renforce davantage son lien avec le Saint béni soit-Il, jusqu'à ce qu'il soit digne d'être surnommé Son fidèle serviteur.

Il arrive qu'un homme ne parvienne à ressentir la valeur exceptionnelle des *mitsvot* qu'après qu'un malheur lui est survenu, que Dieu nous en préserve. En effet, à ce moment, on ressent souvent un sentiment de proximité de l'Eternel, et désirons Le servir de façon authentique.

Je connais un Juif, originaire du Mexique, qui est très honnête envers lui-même, mais qui respecte les *mitsvot* sans rien ressentir. J'ai eu beau essayer d'éveiller en lui des sentiments dans son

service divin, mais mes efforts sont restés stériles. Un jour, je fus surpris de voir cet homme prier avec entrain et ferveur. Lorsque je le questionnai au sujet de cette métamorphose, il me répondit qu'il venait de perdre son père.

Il est très affligeant de constater que, bien souvent, ce sont les malheurs auxquels nous sommes exposés qui nous relient à notre Créateur. Tirons-en leçon, afin de parvenir à acquérir un tel sentiment, sans devoir, à Dieu ne plaise, être éprouvés !

Dans tous tes chemins, reconnais-Le !

« Yitro, beau-père de Moïse, offrit un holocauste et d'autres sacrifices pour Dieu ; et Aaron vint et tous les anciens d'Israël, manger le pain avec le beau-père de Moïse, devant Dieu. »

(Exode 18, 12)

Lorsque Yitro se joignit au peuple juif, il voulut agir en sa faveur. Dans cet esprit, il organisa un grand festin en l'honneur des anciens d'Israël, et le verset précise que le Saint béni soit-Il, Lui-même, y participa. La Torah nous rapporte ce fait afin de nous enseigner que même au moment où nous mangeons pour répondre à nos besoins corporels, nous devons savoir que l'Eternel se tient à nos côtés et observe notre comportement. C'est pourquoi il nous incombe de manger poliment et conformément aux règles de bienséance, car le Très-Haut est présent avec nous dans toutes les situations.

A une certaine occasion, un homme, qui avait l'air très affamé,

vint me voir. Quand je constatai l'état dans lequel il se trouvait, je demandai à l'un de mes proches de bien vouloir aller acheter quelque ravitaillement pour cet invité, afin qu'il retrouve ses esprits. Après quelques instants, mon envoyé revint, pour présenter une belle part de sandwich au *Chowarma*[33] à mon hôte. Je dis à ce dernier qu'il était invité à procéder à l'ablution des mains et à manger, et qu'une fois qu'il se sentirait mieux, on pourrait commencer la discussion. J'ajoutai aussi que j'allais sortir de la pièce, afin de le laisser manger à son aise, et que je reviendrais dix minutes plus tard pour m'entretenir avec lui. Or, après deux minutes, je me rendis compte que j'avais oublié de lui servir à boire. Je retournai alors dans la pièce, une boisson à la main, et, à ma grande surprise, je vis cet homme, aisé et honorable, qui se jetait sur sa nourriture, tandis qu'une abondante quantité de sauce dégoulinait de sa bouche. On aurait dit qu'il était à la guerre, comme le dit le proverbe populaire : « Heure du repas, heure du combat ». Je fus particulièrement gêné pour cet homme que j'avais surpris dans une situation déshonorante.

Yitro a organisé un festin pour les anciens d'Israël, avec la participation du Saint béni soit-Il, dans le but de nous enseigner que même au moment où nous mangeons, il nous incombe de nous souvenir que nous sommes les enfants du Roi et de nous comporter en conséquence. Quant à l'Eternel, conscient de la bonne intention de Yitro de se joindre au peuple juif et de faire profiter les érudits de sa richesse, Il s'est joint à ce festin.

Moïse et Aaron ont également participé à ce festin. La Présence divine s'y est aussi jointe, parce que Yitro avait offert des sacrifices uniquement au Saint béni soit-Il et avait cessé de servir les divinités

---

33. Viande grillée, généralement servie dans un sandwitch, aussi garni de salades et de sauces.

étrangères. Le fait que Yitro soit venu se convertir sans avoir lui-même vu les miracles divins, mais uniquement après en avoir entendu parler, a éveillé la Rigueur divine, car si les enfants d'Israël n'avaient pas directement assisté à ces miracles, il n'est pas évident qu'ils auraient suivi Dieu. D'où l'emploi, par le verset, du nom *Elokim*, faisant référence à la Justice divine.

La finalité de la sortie d'Egypte : le don de la Torah

« Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, d'une maison d'esclaves. »

(Exode 20, 2)

Les commentateurs (Rav Avraham Ibn Ezra, Exode 20, 1) demandent pourquoi le premier commandement présente Dieu comme Celui qui nous a fait sortir d'Egypte, plutôt que comme le Créateur du monde. De nombreuses raisons ont été données pour expliquer ce choix.

Proposons l'explication suivante. Lorsque le Saint béni soit-Il annonça à notre maître Moïse qu'Il délivrerait Son peuple d'Egypte, Il lui dit : « Quand tu auras fait sortir ce peuple d'Egypte, vous servirez Dieu sur cette montagne-là. » (Exode 3, 12) Autrement dit, la finalité de la sortie d'Egypte était d'arriver au mont Sinaï pour y recevoir la Torah. D'où la formulation du premier commandement : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte », signifiant qu'au moment du don de la Torah, l'objectif de la délivrance serait atteint. Puis, lorsque les enfants d'Israël

reconnaîtraient l'Eternel comme le Dieu qui les a fait sortir d'Egypte, et qui, pour cela, a modifié les lois de la nature, ils comprendraient également que c'est Lui qui a créé le monde.

Ainsi donc, ce n'est pas par hasard que toute la délivrance d'Egypte était sous le signe de l'arrivée au mont Sinaï, puisque son but ultime était un rapprochement et une perception de l'Eternel, qui ont caractérisé la manifestation dont ce lieu fut le théâtre, lorsque l'Eternel ouvrit les sept cieux pour se révéler à Son peuple dans toute Sa splendeur (Pessikta Rabati, 20).

Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif : une entité unique

« Et tout le peuple vit les voix, les feux, le bruit du cor et la montagne fumante ; et le peuple vit, et ils tremblèrent et se placèrent à distance. »

(Exode 20, 15)

Le Rav Chakh, de mémoire bénie, explique, dans l'un de ses ouvrages, que la Torah est semblable au Saint béni soit-Il, du fait qu'elle est indéfinissable et infinie. Les concepts humains, qui dépendent du temps et de l'espace, demeurent limités. Notre compréhension est déterminée par des données précises, traduites par des chiffres, et sans lesquelles nous sommes incapables de conceptualiser le monde. Par contre, Dieu, qui est éternel, ne peut être défini par un qualificatif précis. Or, de même qu'Il est illimité et

dépasse toute définition, de même, Sa Torah est éternelle et possède ce caractère infini. Les enfants d'Israël possèdent une âme qui provient des sphères supérieures et qui continue donc à exister même après leur mort. C'est cette partie divine infinie, qui lui a été insufflée, qui distingue le peuple juif des autres nations du monde. C'est aussi elle qui lui garantit une survie éternelle, jusqu'à la fin des temps, en dépit de son lot de souffrances et de tragédies. Tel est le sens de l'affirmation du Zohar (II, 90b ; III, 4b) : « Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif sont un. » En effet, leur dénominateur commun est l'éternité, essence qui leur est similaire. Le Saint béni soit-Il est illimité et éternel et Sa Torah l'est également, comme le souligne l'enseignement de nos Maîtres (Maximes de nos Pères 5, 22) : « Retourne-la dans tous les sens, car elle contient tout. » Quant au peuple juif, qui étudie la Torah et y ressource son âme éternelle, il existe lui aussi à jamais.

J'ajouterais, aux pures paroles de Rav Chakh, l'idée suivante. Nos Sages affirment que lorsque les enfants d'Israël ont entendu la voix divine en provenance de la montagne, leur âme les a quittés pour monter au ciel, jusqu'à ce que les anges la leur aient restituée (Chabbat, 88b). Je me suis demandé pourquoi l'âme du peuple juif l'a quitté précisément à cet instant, alors que tout le but du don de la Torah était que cette âme s'engage à accepter la Torah et les *mitsvot*, et qu'elle devait donc, plus que jamais, y être présente !

En réalité, au moment où les enfants d'Israël se tenaient au pied du mont Sinaï, l'impact de la souillure égyptienne était encore présent sur leur âme, qui devait donc les quitter momentanément pour revenir ensuite purifiée – comme s'ils étaient morts, puis nés une nouvelle fois, exempts de tout péché, à l'image d'un nouveau-né. Ceci constitue une preuve du caractère éphémère du corps, dont la seule présence n'était pas suffisante pour recevoir l'éternelle Torah, leur âme immortelle devant également assister à cet événement. Aussi, l'âme est-elle montée au ciel afin d'être purifiée, puis a été

restituée au peuple juif, qui était alors prêt à prendre sur lui le joug de la Torah et des *mitsvot*.

La perpétuelle lutte contre le mauvais penchant

« L'Eternel dit à Moïse : "Ainsi tu diras aux enfants d'Israël : vous avez vu, vous-mêmes, que c'est du ciel que Je vous ai parlé. Ne faites, auprès de Moi, aucune divinité ; dieux d'argent, dieux d'or, vous n'en ferez pas pour vous. Tu feras pour Moi un autel de terre, et tu y sacrifieras tes holocaustes et tes sacrifices rémunératoires, ton menu bétail et ton gros bétail ; en tout lieu où Je ferai invoquer Mon Nom, Je viendrai à toi et te bénirai. »

(Exode 20, 19-21)

Nous pouvons nous poser la question suivante. Les versets antérieurs à ce passage décrivaient le don de la Torah au mont Sinaï, caractérisé par la révélation du Saint béni soit-Il aux enfants d'Israël. Or, au second commandement, l'Eternel les avait mis en garde en ces termes : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant Moi. » (Exode 20, 3) Dès lors, que vient donc ajouter l'interdiction du verset : « Ne faites, auprès de Moi, aucune divinité ; dieux d'argent (…) » ? Cette recommandation n'est-elle pas superflue ? De nombreux commentateurs répondent à cette question. Proposons une

explication moraliste, qui met en valeur le redoutable pouvoir du mauvais penchant.

Lors du don de la Torah, le mauvais penchant s'est totalement retiré du cœur des enfants d'Israël, du fait qu'ils se sont hissés au niveau le plus élevé. Or, celui qui atteint un si haut degré doit se comporter en conséquence. Si, à l'inverse, il se relâche à ce moment-là dans le domaine de la Torah pour s'occuper de vanités, il sera exposé à un redoutable danger. Car les vanités de ce monde sont semblables à l'idolâtrie, et c'est pourquoi, la Torah a jugé nécessaire d'insister, une fois de plus, en disant : « Ne faites, auprès de Moi, aucune divinité (…) »

L'*Admour* de Satmar, le juste Rabbi Yoël, que son mérite nous protège, affirme que la télévision, qui met en images les vanités de ce monde, est une forme d'idolâtrie moderne. Au moment du don de la Torah, lors duquel les enfants d'Israël se tenaient à un niveau extrêmement élevé, ils devaient se tenir particulièrement sur leurs gardes afin d'échapper aux prises du mauvais penchant, car celui-ci est justement présent aux endroits saints, où réside la Présence divine. Aussi, est-il écrit, dans le verset qui précède le passage précité : « Moïse approcha vers l'épais brouillard » (ibid. 20, 18), autrement dit, il entra en lutte contre le mauvais penchant, symbolisé ici par l'image du brouillard. Nous pouvons y lire en filigrane notre devoir de prendre conscience que, plus nous désirons nous approcher du Saint béni soit-Il, plus le mauvais penchant tentera de s'attaquer à nous, attaque à laquelle nous devrons réagir.

Rabbénou Be'hayei, que son mérite nous protège, écrit (Exode 20, 20) que lorsqu'on est en train de prier l'Eternel, il est interdit de penser à des affaires d'argent ou d'or, auquel cas, Dieu considérerait que nous avons construit des divinités d'argent et d'or. Cette

explication témoigne du fait que, même à un endroit saint comme la synagogue, et même au moment saint où l'on prie, l'homme peut en venir à penser à l'argent et à l'or, d'où la nécessité de la recommandation du verset : « Ne faites, auprès de Moi, aucune divinité (…) » En dépit du niveau particulièrement élevé où se tenaient les enfants d'Israël suite au don de la Torah, le mauvais penchant avait la possibilité de faire pénétrer dans leurs cœurs de mauvaises pensées, lorsqu'ils prieraient ou se trouveraient dans des lieux saints.

Lien entre les sections Yitro et Michpatim

« Si tu fais un autel de pierres, tu ne le construiras pas en pierres de taille ; car tu lèverais ton fer sur lui, et tu le profanerais. »

(Exode 20, 22)

« Si tu achètes un esclave hébreu, il restera six années esclave, et la septième il sera remis en liberté, sans rançon. »

(Exode 21, 2)

La section de Yitro s'achève par l'ordre relatif à la construction d'un autel de pierres, alors que celle de Michpatim s'ouvre par la *mitsva* de l'achat d'un esclave juif. Comme nous le savons, il existe toujours un rapport entre le sujet traité à la fin d'une section et celui

par lequel s'ouvre la section suivante, ce rapport étant porteur d'un message important. Quel est donc le lien entre ces deux sujets et que vient-il nous enseigner ?

En réalité, l'ordre de construire un autel de pierres enseigne simultanément à l'homme son devoir de se transformer lui-même en un autel, c'est-à-dire de se faire petit et bas comme la terre devant la volonté de l'Eternel, afin d'être en mesure de suivre Ses voies et de s'attacher à Sa Torah, conformément à l'enseignement de nos Sages selon lequel « la Torah ne peut être acquise que par celui qui se rabaisse devant elle ». En outre, la *mitsva* de construire un autel de pierres est une allusion à la constitution de l'homme, fait à partir de poussière et destiné à y retourner ; ainsi, de même que la terre demeure silencieuse et ne laisse échapper aucun son, de même, l'homme se doit-il de garder le silence pour satisfaire la volonté de son Créateur, y compris lorsque Ses ordres lui semblent obscurs et inconcevables.

Or, c'est uniquement lorsque l'homme adoptera la vertu du silence, propre à la terre, qu'il sera en mesure de devenir le serviteur de l'Eternel qui, seul, peut être considéré comme un homme libre. La juxtaposition de ces deux sujets laisse donc entendre que celui qui est prêt à faire taire ses volontés devant celle du Tout-Puissant, pourra se hisser au niveau saint de serviteur de l'Eternel, à l'instar de notre maître Moïse, au sujet duquel il est dit : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle. »

Section Michpatim

La Torah et sa récompense

« Et voici les lois que tu placeras devant eux. »

(Exode 21, 1)

« Ils partirent de Refidim, ils entrèrent dans le désert de Sinaï et ils campèrent dans le désert. Et Israël campa là-bas, face à la montagne. »

(Exode 19, 2)

Rachi commente l'emploi du singulier, dans le verset : « Israël campa », comme signifiant que le peuple juif était uni, comme un seul homme pourvu d'un seul cœur. Le Maître du monde a, en effet, attendu que les enfants d'Israël soient unis, pour leur donner la Torah. Pour quelle raison ? Car Il désirait ramener le monde à son état originel, qui précédait le péché d'Adam, lorsque seuls Lui, la Torah et Adam existaient et se trouvaient en état de symbiose. Le saint Zohar affirme, à ce sujet (II, 90b ; III, 4b) : « Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif ne font qu'un », tout le reste étant partie négligeable. Adam n'aurait pas souhaité ressentir qu'il recevait gratuitement un cadeau, aussi, l'Eternel lui a-t-Il prescrit des *mitsvot*

à accomplir dans ce monde, pour lesquelles il serait récompensé en fonction de ses efforts (cf. Maximes de nos Pères 5, 23).

Cependant, lorsque Adam fauta, il porta atteinte à la solidarité de l'ensemble du peuple juif, du fait qu'il contenait en lui toutes ses âmes, la création entière dépendant donc directement de lui. Suite à son éjection du jardin d'Eden, le mauvais penchant commença à se mettre à l'œuvre, incitant l'homme à s'adonner à l'idolâtrie et excitant ensuite son désir pour les unions prohibées. Puis, il y eut la génération de la dispersion, qui était unie mais ne se comportait pas en conformité avec la Torah. Vinrent ensuite nos saints patriarches, qui commencèrent à enseigner la Torah aux hommes, dans le but de retisser le lien entre le monde, le Saint béni soit-Il et Sa Torah, ce à quoi ils ne parvinrent point. Le peuple juif dut alors descendre en Egypte et y être asservi pour, après être délivré de cet esclavage, recevoir la Torah. Or, cet événement nécessitait une solidarité au sein du peuple juif lui-même, ainsi que le rétablissement de la fusion entre ce dernier, le Saint béni soit-Il et la Torah. Ce point culminant fut atteint lorsque les enfants d'Israël déclarèrent, comme un seul homme : « Nous ferons et nous comprendrons ».

Il est connu que les justes aiment chaque Juif, qu'ils sont solidaires à l'ensemble du peuple et ne font qu'un avec le Saint béni soit-Il et la Torah. Ces caractéristiques qui leur sont propres, dues à leur amour pour l'Eternel et à leur observance scrupuleuse des *mitsvot*, leur permettent de mériter la promesse du verset : « Il accomplira le désir de ceux qui Le craignent » (Psaumes 145, 19). Autrement dit, l'Eternel réalise la volonté des justes, car, lorsque Lui, la Torah et le peuple juif ne font qu'un, un intense degré de proximité du Créateur peut être atteint.

La section de Yitro souligne l'extrême degré de solidarité atteint par le peuple juif, qui lui permit de se lier à la Torah et de l'accepter,

se trouvant, par ce biais, uni avec le Saint béni soit-Il. L'Eternel proclama au peuple juif : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte » (Exode 20, 2). En d'autres termes, il avait, jusqu'à présent, été délivré d'Egypte par le seul mérite de la promesse faite à ses ancêtres, alors qu'à ce moment, ce fut « l'Eternel, [son] Dieu » qui s'adressa directement à lui dans un but d'union.

La section de Michpatim s'ouvre par le verset : « Et voici les lois que tu placeras devant eux. » (Exode 21, 1) Tentons de comprendre le rapport existant entre les sections de Yitro et de Michpatim, qui sont juxtaposées dans la Torah. Toutes proportions gardées, nous pouvons expliquer ce lien à l'aide de l'exemple suivant. Lorsque doivent se dérouler des élections pour la présidence d'un pays, chaque candidat expose au peuple ses projets de gestion du pays, et les citoyens s'appuient sur ces discours pour élire le candidat de leur choix. De même, les enfants d'Israël choisirent le Saint béni soit-Il, et le Saint béni soit-Il leur fit part de Ses lois. Le peuple juif les approuva alors toutes, en déclarant : « Nous ferons et nous comprendrons ».

Par conséquent, telles étaient les conditions : les enfants d'Israël choisirent l'Eternel, et l'Eternel leur exposa Ses lois. Il les prévint que s'ils remplissaient ces conditions, Il réaliserait leurs volontés. Lorsqu'un candidat à la présidence fait part de ses projets aux citoyens, il leur promet toutes sortes d'avantages, afin d'obtenir leur crédit et de gagner leurs voies. On n'a encore jamais vu de candidat annoncer qu'il imposerait des taxes ou d'autres contraintes, auquel cas personne ne l'élirait. Or, le Saint béni soit-Il a prévenu le peuple juif que s'il Le choisissait, Il lui imposerait six cent treize *mitsvot* positives et négatives qui, comme le souligne le verset évoquant la bénédiction de Jacob à Issachar : « Et il est devenu tributaire », sont

assimilables à une imposition. En effet, les lois divines représentent une charge, difficile à assumer, puisqu'il nous est demandé de respecter les lois de pureté familiale, le Chabbat… Toutefois, en proclamant : « Nous ferons et nous comprendrons », le peuple juif a, en dépit de ces difficultés, choisi le Saint béni soit-Il, qui lui a ensuite exposé Ses lois, comme il est dit : « Et voici les lois ».

A présent, tentons de comprendre pourquoi personne n'élirait à la présidence un candidat qui imposerait des conditions contraignantes à ses citoyens, alors que, toutes proportions gardées, lorsque le Saint béni soit-Il a prévenu les enfants d'Israël des exigences difficiles qu'Il aurait envers eux, ils ont malgré tout consenti en proclamant : « Nous ferons et nous comprendrons ».

En réalité, si le respect de toute la Torah représente certes une tâche laborieuse, le Créateur a, simultanément, fait part aux enfants d'Israël des avantages qu'il représentait. En effet, s'ils accomplissaient la volonté divine, ils fusionneraient avec le Saint béni soit-Il et Sa Torah, et, en conséquence, verraient leurs désirs se concrétiser, comme le souligne le verset : « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison (…) » (Lévitique 26, 3-4). Autrement dit, l'Eternel a promis à Son peuple, en contrepartie de son respect des *mitsvot*, toutes les bénédictions, ainsi que le droit à une part au monde à venir. L'ouvrage « 'Hessed Le-Avraham » explique (4, 3) que l'homme représente un canal par lequel, grâce à son observance des *mitsvot*, l'abondance divine se déverse sur tous les mondes. Par conséquent, s'il n'est certes pas aisé de respecter l'ensemble des *mitsvot*, c'est pourtant par ce biais que le Saint béni soit-Il nous fait d'une part parvenir Son flux de bénédictions, et de l'autre transmet au juste un pouvoir décisionnaire, en vertu du principe : « Le juste décrète, et le Saint béni soit-Il fait exécuter. »

A ce sujet, le Rav Ourfaly, qu'il ait une longue et bonne vie, m'a raconté l'histoire suivante, qu'il a lui-même entendue d'un homme qui en était témoin. Une fois, mon saint et vénéré père, que son mérite nous protège, était invité, au Maroc, à un certain repas. Au cours de ce dernier, la quantité de pain apportée aux convives s'avéra insuffisante. L'homme, apparemment très affamé, qui était assis à côté de mon père, lui fit ironiquement remarquer : « Peut-on réellement être rassasié d'une si petite tranche de pain ? Il en faudrait plusieurs de cette taille pour rassasier un homme ! » Et mon père, de mémoire bénie, de répondre : « Avec l'aide de Dieu, tu vas manger de ce pain, en être rassasié, et en avoir même en plus. » Cet homme se mit à rire, suivi par toute l'assemblée. Finalement, tous les convives furent effectivement rassasiés de ces modestes tranches de pain, qu'ils ne parvinrent même pas à finir, à l'instar du miracle qui s'était produit au temps du prophète Elisée[34].

Cette anecdote illustre la promesse du verset : « Il accomplira le désir de ceux qui Le craignent » (Psaumes 145, 19). En d'autres termes, lorsqu'un homme suit la voie de l'Eternel et qu'il Lui est attaché au point que tous ses sens et membres ne sont impliqués que dans la Torah, il mérite de voir ses paroles se réaliser. En effet, le verset : « Il ne violera pas sa (Sa) parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il (Il) l'accomplira » (Nombres 30, 3) peut signifier que le Saint béni soit-Il accomplira tout ce que dira la personne, fidèle à Sa parole. La mission de l'homme, dans ce monde, consiste à atteindre un niveau où il a conscience des exigences du Créateur à son égard et se sent proche de Lui.

---

34. Le prophète Elisée donna l'instruction à la veuve d'un jeune prophète d'emprunter à ses voisins autant de vases vides que possible pour y verser de l'huile. Un miracle se produisit et une petite quantité d'huile remplit un très grand nombre de vases, au point que la veuve put utiliser cette huile pour s'acquitter de sa dette et vivre avec le surplus (Rois II 4, 1-7).

Par conséquent, le Saint béni soit-Il assure aux enfants d'Israël une récompense considérable pour le respect de la Torah. Or, le mauvais penchant essaie de cacher cette réalité à l'homme, en lui montrant uniquement les difficultés que représente l'observance des *mitsvot*. Il nous incombe donc de bien réfléchir afin de prendre conscience des avantages inestimables résultant directement du respect des *mitsvot*, et du fait que le mauvais penchant œuvre à nous montrer uniquement ce qui est apparent et cherche à nous dissimuler les aspects cachés. Comme nous le savons, « la bénédiction ne réside que sur une chose cachée de l'œil » (Baba Metsia, 42a). En raison de ce principe, on ne fait pas étalage de tout son argent en le déposant sur une table aux yeux de tous et, pour cette même raison, on a également l'habitude de couvrir le rouleau de la Torah. Aussi devons-nous fournir de nombreux efforts afin de découvrir les aspects cachés de la Torah, tâche que personne ne peut remplir à notre place et pour laquelle il nous incombe donc de nous investir au maximum.

Après que les enfants d'Israël eurent accepté la Torah, le Saint béni soit-Il leur fit le détail de ses lois. Alors qu'au mont Sinaï ils avaient accepté les dix commandements, Il leur exposa, à ce moment, en quoi ils consistent. En outre, Il leur enjoignit de se plier également aux directives des justes et grands de chaque génération, obligation incluse dans la déclaration de : « Nous ferons et nous comprendrons ».

Au sujet du don de la Torah, il est écrit : « L'Eternel descendit sur le mont Sinaï » (Exode 19, 20). Quoi de plus effrayant que ce verset, qui affirme que le Saint béni soit-Il est descendu sur terre ? En effet, à cet instant, le mont Sinaï est devenu semblable à l'état du monde avant le péché d'Adam, lorsque l'Eternel descendait vers le monde, accompagné de Ses anges. De plus, on affirme (Chabbat, 88b) que

lorsque le Saint béni soit-Il est descendu sur le mont Sinaï, une odeur édénique s'est dégagée étant donné que, lors de cet événement, les enfants d'Israël se trouvaient dans un état de solidarité identique à celui d'Adam avant le péché, lorsque les âmes de tout le peuple juif se trouvaient unies en son sein. Cette descente de l'Eternel sur terre visait une ascension, à savoir, l'élévation et le rehaussement du niveau des enfants d'Israël.

Désormais, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi la section de Michpatim s'ouvre par la *mitsva* du serviteur hébreu. Ceci fait allusion au fait que l'homme doit être le fidèle serviteur de l'Eternel. Un autre message se trouve également dissimulé ici : celui qui refuse de devenir le serviteur de Dieu et essaie de se soustraire à l'observance des *mitsvot*, finira, poussé par son mauvais penchant, par être assujetti à ses propres passions et à être vendu en tant qu'esclave. Aussi, l'homme a-t-il tout intérêt à accepter d'être le serviteur du Saint béni soit-Il, par le biais de l'observance des *mitsvot*.

Il en ressort que le but ultime de la sortie des enfants d'Israël d'Egypte était le tissage de liens d'amour et de solidarité réciproques en leur sein, qui permettraient à la Torah qu'ils accepteraient de se maintenir. En effet, les six cent treize *mitsvot* correspondent aux six cent treize membres et nerfs du corps humain, et par conséquent, seul leur respect permet au peuple juif de s'unifier avec la Torah, union à laquelle le Créateur se joint également, de telle sorte que « le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif ne font qu'un ».

Résumé

♦ Il est écrit : « Et Israël campa là-bas, face à la montagne », et Rachi de commenter : « Comme un seul homme, d'un seul cœur ». Ceci nous

enseigne que le Saint béni soit-Il ne voulait pas donner la Torah à Son peuple tant qu'il n'était pas uni, parce qu'Il désirait ramener le monde à son état originel, lorsque, avant le péché d'Adam, une union parfaite régnait entre le Créateur, la Torah et Adam.

- Lorsqu'un dirigeant humain cherche à être élu par le peuple, il lui promet toutes sortes d'avantages. De même, toutes proportions gardées, après que nous eûmes choisi l'Eternel comme Dieu, Il nous donna les lois à respecter, afin qu'Il puisse, en retour, nous déverser Son abondance. D'où la juxtaposition des sections Yitro et Michpatim.
- Le respect des *mitsvot* représente certes une tâche ardue, mais pour laquelle le Maître du monde nous réserve une grande récompense. D'une part, nous pouvons, par ce biais, être unis avec notre Créateur, puisque « le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif ne font qu'un », et d'autre part, nous serons récompensés par une bénédiction matérielle, comme il est dit : « Je vous donnerai les pluies en leur saison. »
- La section de Michpatim s'ouvre par le sujet du serviteur hébreu, allusion au fait que nous devons être les fidèles serviteurs de l'Eternel, d'autant plus que l'autre alternative est de devenir l'esclave de son mauvais penchant.

Le serviteur de l'Eternel se réjouira du cadeau qu'il a reçu

« Et voici les lois que tu placeras devant eux. Si tu achètes un esclave hébreu, il restera six années esclave, et la septième, il sera remis en liberté sans rançon. »

(Exode 21, 1-2)

La première loi appartenant au *'Hochen Michpat*[35], rapportée par la Torah, est celle relative à l'esclave hébreu. Nous pouvons nous demander, tout d'abord, pourquoi la Torah a choisi de commencer à énumérer ces lois alors qu'elles relèvent plutôt du domaine des juges, et ensuite, pour quelle raison c'est celle relative à l'esclave hébreu qui, parmi ces lois, a été choisie pour être évoquée en premier.

Dans la *Haftara* de la section de Michpatim (Jérémie, 34), il est rapporté qu'à l'époque du roi Sédécias, le prophète Jérémie avait averti les enfants d'Israël que Nabuchodonosor, roi de Babylone, était sur le point de se lancer à la conquête de Jérusalem. Entendant cela, les enfants d'Israël se repentirent immédiatement, et chacun d'eux libéra son esclave. Puis, on leur annonça ensuite que Nabuchodonosor et ses troupes armées avaient fait retraite. Le peuple juif ne s'était pourtant pas engagé à se renforcer dans le respect d'autres *mitsvot*, comme par exemple celle de Chabbat, chacun ayant uniquement libéré son esclave hébreu. Aussi, quelle est donc la particularité de cette *mitsva*, dont le mérite s'est avéré

---

35. Littéralement : Pectoral du droit. Code civil rabbinique.

suffisant pour sauver les enfants d'Israël de l'attaque de leur ennemi ?

Il nous est ensuite rapporté qu'une fois cette menace disparue, chacun reprit son ancien esclave, qui retourna à ses fonctions, comme il est dit : « Mais, après coup, ils s'étaient ravisés, ils avaient repris les esclaves et les servantes qu'ils avaient affranchis, et les avaient contraints de redevenir esclaves. » (Jérémie 34, 11) Comme nous le savons, il arrive souvent qu'un homme se repente au moment où un malheur survient, mais que, une fois sorti de cette détresse, il reprenne aussitôt ses mauvaises habitudes. C'est ce qui arriva aux enfants d'Israël : ils décidèrent d'affranchir leurs esclaves, puis, une fois le danger dissipé, ils les reprirent à leur service. Cette fois, Nabuchodonosor vint réellement s'attaquer à Jérusalem et la conquit.

Un homme qui a travaillé pour son maître en tant que serviteur, pendant un certain nombre d'années, a fait de sa personne un serviteur. En effet, il craint naturellement son maître, à l'ombre duquel il vit, et cette attitude persistera même après son affranchissement. L'esclave n'a pas de personnalité propre, au point que tout ce qui lui appartient, appartient en réalité à son maître. C'est pourquoi, la Torah ordonne que tout maître offre des cadeaux à son esclave, au moment où il le libère, comme le souligne le verset : « Donne-lui des présents, de ton menu bétail, de ta grange et de ton pressoir ; ce dont l'Eternel, ton Dieu, t'aura favorisé, fais-lui-en part. » (Deutéronome 15, 14) Ces dons avaient pour but de donner à l'esclave le sentiment qu'il redevenait, à cet instant, maître de lui-même, et pouvait reprendre le mode de vie habituel d'un homme libre.

Le Ibn Ezra demande (cf. Exode 2, 3 et 14, 13) pourquoi la Torah rappelle, à maintes reprises, que nous étions esclaves en Egypte, alors qu'il s'agit là d'un fait historique passé, puisque nous sommes

à présent des hommes libres. Il explique que la condition d'esclave est une réalité qui reste longtemps ancrée dans l'âme de l'homme, et dont il éprouve des difficultés à se détacher. C'est la raison pour laquelle la Torah a jugé nécessaire de répéter, de nombreuses fois, que nous étions autrefois esclaves en Egypte mais que nous en avons ensuite été libérés, afin que nous prenions bien conscience que nous sommes maintenant réellement libres.

Lorsque, à l'époque de Jérémie, les enfants d'Israël reprirent les esclaves qu'ils avaient affranchis, le prophète les réprimanda en disant : « Puis, vous ravisant, vous avez outragé Mon Nom, et chacun a repris son esclave, et chacun sa servante, que vous aviez rendus libres à eux-mêmes. » (Jérémie 34, 16) Si l'on s'en tient aux termes employés par le prophète, on déduira que le fait d'avoir repris son ancien esclave revenait à une profanation du Nom divin. Il est aisé de comprendre que celui qui, par exemple, s'abstient de mettre les tefillin, qui représentent un signe entre le Saint béni soit-Il et Son peuple, profane ainsi Son Nom ; mais, en quoi reprendre son esclave pouvait-il également être considéré comme tel ?

Dans la prière de Chabbat matin, nous disons : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle. » Autrement dit, toute la grandeur de Moïse découlait du fait que le Saint béni soit-Il pouvait le désigner comme serviteur fidèle. Toutes proportions gardées, un esclave est considéré comme fidèle par le roi, si son comportement dans le palais témoigne qu'il fait tout son possible en faveur de sa majesté. Il y a de nombreuses années – en l'an 5734 – il y eut un complot contre le roi du Maroc : des terroristes avaient envoyé un missile en direction de l'avion dans lequel se trouvait le roi, alors qu'il était en train de survoler la ville d'Ouezzane et se dirigeait vers Kenitra. [A Ouezzane, se trouve enterré le Gaon, Rabbi Amram Diwan, que son mérite nous protège, qui avait été envoyé, par Israël, pour une mission au Maroc, au

cours de laquelle il est décédé ; le roi du Maroc a attribué le miracle de sa survie au mérite de ce juste.] Le missile avait atteint son but, et l'avion s'était mis à pivoter dans les airs. Le pilote eut l'idée de prendre immédiatement contact avec les rebelles pour leur déclarer qu'ils avaient réussi à tuer le roi, et que seuls lui et son équipe étaient restés vivants, leur demandant donc de bien vouloir cesser leurs tirs, pour leur accorder la vie sauve. Cette ruse permit au pilote de mener à bien son atterrissage. Quant au roi, il reprit ses fonctions et fit condamner à mort tous les rebelles, alors qu'il célébra et rehaussa l'honneur de ce pilote, qui avait fait preuve d'une fidélité exemplaire à son égard en lui sauvant la vie, grâce à la ruse à laquelle il avait eu recours à ce moment critique. Cette anecdote constitue l'illustration de ce qu'on appelle un serviteur fidèle, titre qui, toutes proportions gardées, fut donné à Moïse en raison de son dévouement pour l'Eternel.

Chacun d'entre nous est le serviteur du Saint béni soit-Il. Cependant, seul l'Eternel est en mesure de déterminer qui est réellement Son serviteur fidèle, ce qu'Il a témoigné au sujet de Moïse en disant : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue (…) » A quoi fait référence cette part ? Elle désigne l'étincelle divine supérieure qui se trouve en tout homme et qui représente le plus précieux des cadeaux. En effet, « Celui qui souffle, c'est de Lui-même qu'Il souffle » (Ramban, Genèse 2, 7), de même que l'air qui se trouve dans un ballon appartient à celui qui y a soufflé (Néfech Ha'haïm, porte 1, 15). Autrement dit, tout homme possède en lui une partie divine supérieure ; or, seul celui qui ressent que c'est l'Eternel qui la lui a insufflée, c'est-à-dire que toute son essence provient de Lui, pourra devenir Son serviteur fidèle, car il est certain qu'il Le servira comme il se doit.

A présent, réfléchissons au cas d'un homme qui, suite à un vol qu'il a commis, est vendu en tant qu'esclave : il va vivre un réel

bouleversement, puisque, de l'état d'homme libre où il pouvait à sa guise servir le Saint béni soit-Il, il deviendra dorénavant le serviteur d'un homme. Le fait qu'il devienne serviteur d'un être humain, va modifier sa propre essence, c'est-à-dire sa partie divine : le souffle de l'Eternel qu'il détient sera profané, étant donné que cet homme ne sera plus en mesure de servir son Créateur. Toutefois, il existe une réparation à cela, à savoir, lorsque ce serviteur sera affranchi, il redeviendra à nouveau le serviteur du Saint béni soit-Il.

Un esclave est exempt de l'observance des *mitsvot*, la contrainte qu'il a de servir son maître étant considérée comme un cas de force majeure. En outre, comme nous l'avons expliqué, il perd également l'image divine qui est en lui. C'est la raison pour laquelle la Torah ordonne au maître d'honorer son serviteur – en dépit de son infériorité par rapport à lui – car ce respect, témoigné à son égard, lui permettra de ressentir combien il perd en hypothéquant sa liberté, et cette détresse contribuera à l'expiation de son péché.

Cependant, il pouvait arriver qu'un serviteur déclare à son maître : « J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas être affranchi. » (Exode 21, 5) Il s'agissait d'un homme qui était parvenu à un grave état de dégradation, puisque, alors qu'il avait la possibilité de redevenir le serviteur de l'Eternel, il préférait continuer à servir un homme. Sa punition consistait à le rendre esclave à vie, lui faisant définitivement perdre son essence divine supérieure.

Lorsqu'un esclave désirait continuer à servir son maître, on le faisait approcher de la porte ou du poteau, où on lui perçait l'oreille avec un poinçon. Pourquoi fallait-il que cette procédure ait précisément lieu près de la *mezouza*[36] ? Car le Nom de Dieu s'y

---

36. Ecriteau fixé, dans les maisons juives, au montant des portes.

trouve écrit, et le Ben Ich 'Haï explique (« Chana Chenia », Ki-Tavo), en se basant sur les ouvrages kabbalistiques, qu'au moment de la circoncision, le Nom divin s'associe au nouveau-né. En effet, jusqu'à cet instant, l'être humain est dénommé démon (*chèd*) et, dès qu'on lui retire le prépuce, la lettre *Youd* s'associe à son nom pour le compléter et le rendre équivalent au nom de Dieu (*Chadaï*). J'ajouterais à ces saintes paroles l'idée suivante. Comme nous le savons (Mena'hot, 29b), la lettre *Youd* symbolise le monde à venir, comme il est dit : « Car avec *Ya* (*Youd*, *Hé*), l'Eternel a créé les mondes » (Isaïe 26, 4), verset signifiant que ce monde-ci a été créé avec la lettre *Hé* du Nom divin, et le monde à venir avec la lettre *Youd* de ce Nom. Or, l'homme qui désire attirer à lui la sainteté supérieure doit lui-même préserver la sainteté de sa *mila*, de manière à pouvoir bénéficier du courant de sainteté que lui apporte la lettre*Youd* et de compléter son être en le hissant au niveau du Nom *Chadaï*. Par conséquent, le serviteur qui exprimait son refus de redevenir serviteur du Saint béni soit-Il, était approché de la *mezouza* où le Nom *Chadaï* était écrit, afin de lui faire comprendre qu'en se soustrayant à ce joug, il ôtait le Nom divin de sa propre personne.

A présent, nous comprenons mieux pourquoi le prophète Jérémie dit aux enfants d'Israël que, en reprenant leurs anciens serviteurs, ils avaient profané le Nom de l'Eternel. En effet, en agissant ainsi, ils empêchèrent leurs serviteurs de revenir à leur essence divine et de réaliser leur mission, à savoir, celle de servir le Tout-Puissant. Or, il s'agissait là d'une perte considérable, puisque toute la Torah est constituée des Noms divins, et donc, les serviteurs, qui ne pouvaient pas l'étudier, perdaient l'accès à ces saints Noms. Par conséquent, la reprise de ces serviteurs revenait à une profanation du Nom divin.

J'aimerais vous rapporter ici l'anecdote suivante. Une femme,

habitant au Mexique, avait perdu son frère deux ans auparavant, le quatre février, tandis que sa sœur était elle aussi décédée à cette même date, l'année suivante. L'année d'après (5765), cette femme est venue me voir, complètement bouleversée, quelques jours avant la date fatidique du quatre février, pour me faire part de son histoire. Je lui ai suggéré de transmettre les noms de ses frère et sœur défunts à un *avrekh*[37] afin qu'il étudie pour l'élévation de leur âme, ainsi que son propre nom afin que ce dernier étudie en faveur de sa réussite. Cette femme s'est adressée au Rav Twil, qu'il ait une longue et bonne vie, Rav de la communauté du Mexique, qui lui a lui-même suggéré de venir me voir. Elle me confia alors ce qui lui était arrivé. Une nuit de la semaine où tombait le jour du quatre février, elle sentit subitement que quelqu'un la touchait et, lorsqu'elle ouvrit les yeux, elle vit qu'il s'agissait d'une femme. Terrorisée, elle réveilla immédiatement son mari. Je me dis, de deux choses l'une : soit, il s'agissait d'un rêve futile – étant même possible que cette femme souffrait de troubles psychiques – soit, cette histoire était réellement véridique, puisque les ouvrages saints rapportent qu'il arrive que les défunts reviennent sur terre, sous la forme de vivants. [Le saint Zohar affirme, à ce sujet, que l'Eternel amène parfois un défunt à l'endroit où il avait commis un péché de son vivant, pour l'y punir. Bien que nous ne puissions le voir, nous y croyons cependant, de même que nous croyons en l'existence des anges, ou en la venue du prophète Elie lors des circoncisions et à Pessa'h au moment où nous proclamons : « Déverse Ta colère sur les nations (…) »]

Par conséquent, estimant que ses paroles contenaient peut-être de la vérité, je lui demandai s'ils possédaient autrefois, dans leur maison, un arbre fruitier qu'ils avaient ensuite déraciné. Elle me

---

37. Homme se consacrant à l'étude de la Torah.

répondit par l'affirmative. Or, déraciner un arbre représente un très grave péché (Baba Batra, 26a). Lorsque, à la *Yechiva* de Lyon, nous étions obligés de déraciner un arbre, afin de pouvoir construire une *soukka*, nous posions toujours la question au Rav, et, selon sa réponse, nous déracinions l'arbre pour le planter à un autre endroit et en profitions également pour prononcer un *tikoun*[38]. Quoi qu'il en soit, je répondis à cette femme que si elle désirait réparer ce grave péché, elle devait prendre un fruit et le déposer à l'endroit où se trouvait l'arbre. Quant à l'incident qui lui était arrivé, je me dis que si elle avait effectivement vu une femme s'approcher d'elle, elle la reverrait une nouvelle fois, et sinon, celle-ci cesserait de lui apparaître. Or, le lendemain matin, elle entendit la voix d'une femme, provenant de la chambre de son fils cadet. Escortée par son mari, elle se dirigea vers cette chambre, pour entendre son fils lui raconter qu'une femme venait juste de faire apparition dans sa chambre. Le couple vint aussitôt me voir. Cette fois, je leur dis de se rendre, le jour du quatre février, à la demeure du père de cette femme et de ne pas en sortir durant toute la journée. Malheureusement, ils ne suivirent pas mes instructions et en sortirent. Alors que son père, qui était invalide et paralysé, était en train de fumer une cigarette, celle-ci lui échappa de la main et tomba sur son lit. Etouffé et brûlé par la fumée, il trouva la mort.

Cette histoire ne peut manquer de nous interpeller. Elle nous démontre clairement qu'« il y a un jugement, et [qu'] il existe un Juge », et nous rappelle ce que nous avons souvent tendance à oublier, à savoir que notre mission dans ce monde est d'être les

---

38. Texte de liturgie, prononcé en faveur des âmes de défunts qui, selon l'avis d'un Rav, ont certainement été réincarnées dans un être vivant animal, végétal ou minéral. Les versets prononcés on pour but d'aider l'âme en question à s'amender.

serviteurs de l'Eternel. Il nous incombe de prendre conscience que nous détenons, en notre sein, un souffle divin, qui représente le plus précieux des cadeaux. Aussi, combien devons-nous nous réjouir de cette part qui nous a été allotie ! De cette manière, nous pourrons devenir les fidèles serviteurs du Saint béni soit-Il et nous attacher à Lui par le biais de l'étude de la Torah.

Pour en revenir à l'anecdote précédente, ce sont trois personnes de la même famille qui ont disparu, un an après l'autre, à la même date du quatre février, la femme qui m'en a rapporté le récit ayant été la seule à avoir été épargnée. Il se trouve, par ailleurs, que quelques jours seulement avant le décès de son père, ce dernier était venu me voir et, lorsqu'il m'avait quitté, il était tombé dans les escaliers et s'était blessé. Si l'on réfléchit, cette chute ressemblait à une lapidation, en même temps qu'à une mise à mort, puisque cet homme avait été gravement blessé. Lorsque, quelques jours plus tard, il a réellement trouvé la mort, étouffé et brûlé par la fumée, on peut considérer qu'il a été puni par les quatre types de condamnation à mort en vigueur à l'époque où siégeait le tribunal de la Grande Assemblée. Sans aucun doute, cette femme a été épargnée par le mérite de sa charité, apte à « sauver de la mort », ainsi que par celui de l'étude de la Torah, qui avait été fait en sa faveur. Cette histoire illustre, une fois de plus, le pouvoir considérable de la Torah, capable de sauver la vie d'une personne, même si un décret de mort semblait avoir été prononcé sur toute sa famille, que Dieu nous en préserve.

Précisons que ces trois personnes sont décédées à une même date du calendrier civil, du fait que cette famille, non pratiquante, ne menait pas sa vie selon le calendrier juif. Aussi, le Maître du monde, qui désirait leur démontrer que ces disparitions successives n'étaient pas le fruit du hasard, les a toutes suscitées à la même date du calendrier civil, afin de les interpeller et de leur faire prendre conscience de Sa Providence, dissimulée derrière ces événements.

[J'ai choisi de rapporter ce récit, après avoir consulté les *Rabbanim*, qui m'y ont encouragé, en raison de l'effet bénéfique qu'il pourrait avoir au sein de la communauté. Lorsque j'ai demandé à mon vénéré maître, le Rav Kaufman, qu'il ait une longue et bonne vie, si je devais faire part d'anecdotes de la sorte qui proviennent à mes oreilles, il m'a répondu par le verset : « Ne refuse pas un bienfait à ceux qui y ont droit » (Proverbes 3, 27). Autrement dit, rapporter de tels récits représente une obligation, de par l'impact certain qu'ils peuvent avoir sur le public. Rappelons ici la célèbre anecdote au sujet de Rav 'Haïm de Volozin, de mémoire bénie. Une fois, lorsqu'un de ses élèves était décédé, Rav 'Haïm demanda qu'on l'appelle avant de procéder à l'enterrement. Il arriva à ce moment-là et vit le défunt, vivant, allongé sur le cercueil qui lui était destiné – au lieu de se trouver à l'intérieur. Le maître demanda à son disciple l'explication de ce fait, ce à quoi il lui répondit qu'étant donné que le mur de sa maison se trouvait dans le territoire appartenant au voisin, ce qui était considéré comme du vol, on ne lui avait pas permis d'entrer au jardin d'Eden ; toutefois, grâce au mérite de la Torah qu'il avait étudiée, on lui avait accordé le droit de revenir sur terre, vivant, afin de réparer ce péché. Voici donc l'exemple d'un défunt qui avait retrouvé la vie.]

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Tikounei Zohar, 112a ; Or Ha'haïm sur Exode 27, 20) que tout Juif, qui étudie la Torah, détient en lui une étincelle de notre maître Moïse, et se doit, par conséquent, à l'instar de ce dernier, de ressentir une joie dans son service divin, comme nous l'affirmons dans la prière du Chabbat matin : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue ».

Nos Maîtres avaient l'habitude de prévenir un homme qui achetait un serviteur, en lui disant : « Sache que tu as acquis un maître. » (Kidouchin, 22a) En effet, la Torah exige du maître qu'il se soucie des besoins personnels de son esclave et qu'il les comble de la

même façon que les siens – par exemple, en lui donnant à manger les mêmes aliments qu'il mange lui-même. Ces lois, relatives à l'esclave hébreu, ne manquent pas de nous surprendre : comment expliquer tout le respect que le maître devait rendre à un homme acheté en tant qu'esclave, suite à un vol commis ? En réalité, le Saint béni soit-Il désirait signifier au maître, à travers toutes ces exigences, qu'en achetant un esclave, il retirait de cet individu le souffle divin, c'est-à-dire sa proximité de Lui, lui soustrayant la possibilité de Le servir. Ainsi, tous les devoirs du maître par rapport à son esclave représentaient, en fait, une punition pour le maître, qui était contraint de considérer l'esclave comme son égal, puis, plus tard, au moment de son affranchissement, de lui offrir des cadeaux, pour lui permettre de reprendre le mode de vie normal d'un serviteur de l'Eternel.

Désormais, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi la Torah commence par l'évocation de la loi relative à l'esclave hébreu. Le Saint béni soit-Il désire, avant tout, que l'homme devienne Son serviteur et soit proche de Lui. Or, le statut d'esclave abolissait celui de serviteur de l'Eternel, ce qui constituait une profanation de son Nom, d'où la place primordiale des lois qui lui sont relatives. Le nom donné à l'esclave juif contient également une allusion à cette idée : on l'appelait « *évèd ivri* » ; le terme *ivri*, qui a le sens de *avar* (passé), se réfère à notre patriarche Abraham – qui représente notre passé et a été surnommé *ivri*. Autrement dit, il nous incombe de poursuivre la voie qu'il nous a tracée, dans le service divin, en nous liant aux Noms divins.

Dans la prière du matin, nous disons : « Que nous puissions tous connaître Ton Nom et étudier Ta Torah, de manière désintéressée ! » Car, lorsque nous étudions la Torah de façon désintéressée, nous nous rallions au Créateur et à Ses Noms, pour finalement devenir des personnes qui « connaissent [Son] Nom ». Puissions-nous

remplir notre devoir, en méritant de devenir les fidèles serviteurs de l'Eternel, nous-mêmes, ainsi que nos enfants et petits-enfants !

Alors que la majeure partie de la journée, l'homme est plongé dans les soucis du quotidien, la prière constitue le moment propice pour s'adresser et se lier au Saint béni soit-Il. Or, seul celui qui prend le temps de réfléchir aux mots composant sa prière, méritera d'en comprendre la portée et de se rapprocher réellement de son Créateur.

La Torah : le générateur de la réussite spirituelle

L'histoire rapportée précédemment, au sujet de cette femme mexicaine, nous a démontré le formidable pouvoir protecteur de la Torah, puisque, par le mérite du soutien que cette dernière avait apporté à l'étude, elle fut épargnée de la mort, qui avait frappé, trois années consécutives à la même date, un autre membre de sa famille proche.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que la prospérité économique de nombreuses régions du monde, est due au mérite du développement de la Torah en ces endroits. Il est rapporté, dans les discours du Rav Chakh, de mémoire bénie, que lorsqu'on lui a demandé s'il était préférable de construire une synagogue ou une *Yechiva*, il a répondu que, grâce à Dieu, il ne manquait pas de synagogues mais qu'il n'y avait malheureusement pas suffisamment de *Yechivot*. Il a ajouté que les nouvelles villes qui avaient été construites sans structures de Torah n'avaient pas tenu, et qu'il était donc préférable d'investir dans la construction d'une *Yechiva*.

Personnellement, j'ai moi-même eu l'occasion d'être témoin de ce phénomène. A l'époque où la Torah était florissante au Maroc, l'économie de ce pays prospérait également, puis, quand, plus tard, l'étude de la Torah s'y est affaiblie, la richesse s'est, elle aussi, estompée. Le phénomène inverse a eu lieu aux Etats-Unis, qui, il y a

quarante ans, n'étaient pas encore réellement reconnus pour leur prospérité. Or, à l'heure actuelle, et ceci depuis que les Juifs s'y sont progressivement installés et y ont implanté des institutions de Torah, les Etats-Unis ont connu l'abondance matérielle. Je me souviens également qu'il y a vingt ans, on pouvait compter sur les doigts des mains le nombre de personnes vraiment aisées, habitant en France, alors qu'aujourd'hui, où de nombreuses maisons d'étude ainsi que d'autres structures similaires ont été construites, un nombre impressionnant de nouveaux riches a simultanément apparu. Par exemple, la ville de Lyon, où seuls quelques magasins isolés pouvaient être localisés, a connu un développement exceptionnel du commerce, suite au mérite de la Torah qui s'y est également développée. De même, il y a de nombreuses années, à l'époque où j'étais *Machguia'h*[39] à Manchester, cette ville ne comprenait que deux *Collelim* : celui de mon vénéré maître, le Rav Kauffman, qu'il ait une longue et bonne vie, et celui des « Ma'hzikei Hadat », alors qu'aujourd'hui, l'étude de la Torah s'y est, grâce à Dieu, considérablement développée, au point qu'on a comparé Manchester à une « petite Jérusalem ». Parallèlement, l'économie s'y est, elle aussi, développée. Si les dirigeants d'Israël prenaient conscience que toute la réussite et la survie du pays dépendaient de la Torah qui y est étudiée, la situation serait différente et bien meilleure pour nous. Mais malheureusement, ces dirigeants se laissent largement dominer par leur mauvais penchant, qui œuvre pour leur dissimuler cette réalité.

Le cœur est composé de deux ventricules, le droit et le gauche. Le ventricule droit est le siège de la Torah, alors que le gauche est celui du mauvais penchant. Le côté droit, qui est saint, est si faible qu'on a tendance à ne pas l'écouter. A l'opposé, le côté gauche est

---

39. Directeur spirituel d'une *Yechiva*.

dominant, ce qui explique la persécution dont la Torah est victime. Toutefois, si l'humanité réalisait que toute notre existence repose sur la Torah, elle aurait, à son égard, une toute autre attitude, dont nous profiterions certainement.

Résumé

- Pourquoi la Torah commence-t-elle, dans la section de Michpatim, à nous donner la loi relative à l'esclave hébreu ?
- Dans la *Haftara* de Michpatim, il est rapporté que lorsque les enfants d'Israël entendirent que Nabuchodonosor s'apprêtait à conquérir Jérusalem, ils se repentirent en affranchissant leurs serviteurs. Ils furent ainsi épargnés de cette attaque. Mais ils reprirent ensuite leurs serviteurs, suite à quoi Nabuchodonosor conquit Jérusalem. Le prophète Jérémie leur dit que leur comportement constituait une profanation du Nom de l'Eternel. En quoi était-ce le cas ?
- Un homme qui devient esclave perd toute sa personnalité, et c'est pourquoi la Torah ordonne à son maître de lui offrir des cadeaux, le jour de son affranchissement.
- Pourquoi la Torah nous rappelle-t-elle, à tant de reprises, que nous étions asservis en Egypte ? Le Ibn Ezra explique que ces répétitions ont pour but de souligner que si nous étions autrefois esclaves, nous sommes à présent des hommes libres, ces nombreux rappels étant nécessaires du fait qu'il est très difficile, même après de longues années, de se détacher de l'esprit d'esclave.
- « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle » : la vertu essentielle de Moïse consistait à être le fidèle serviteur de l'Eternel. Nous sommes tous les serviteurs du Saint béni soit-Il, car Il a insufflé, en chacun de nous, une partie divine supérieure. En effet, « Celui qui souffle, c'est de Lui qu'Il souffle », à l'image de l'air, contenu dans un ballon, qui provient de celui qui y a soufflé. Or, un homme qui avait été vendu en tant qu'esclave et devait servir quelqu'un d'autre que l'Eternel, perdait cette étincelle divine ; d'où la

gravité liée à l'achat d'un esclave, qui constituait une profanation du Nom divin, puisque cela revenait à empêcher un homme de servir son Créateur.

- Si un esclave refusait d'être affranchi, on lui perçait l'oreille devant la *mezouza*, car le Nom de l'Eternel s'y trouve inscrit. Avant la circoncision, l'homme est appelé *chèd* ; puis, la circoncision lui ajoute la lettre *Youd*, et son nom s'apparente alors à *Chadaï*. De ce fait, un esclave, qui porte atteinte à son essence de serviteur de l'Eternel, porte donc aussi atteinte au Nom *Chadaï*.
- Tout Juif qui étudie la Torah détient un aspect de Moïse, et nous devons nous réjouir de cette part, qui nous a été allotie.
- Le fait de traiter son esclave sur un plan d'égalité, constituait pour le maître une punition, dans la mesure où il empêchait son subordonné de servir l'Eternel, endommageant ainsi son souffle divin.
- La réussite spirituelle, dans ce monde, provient du pouvoir de la Torah, ce qui est illustré par de nombreux faits, observés en différents points du globe.

Les *mitsvot* de la Torah

« Et voici les lois que tu placeras devant eux. Si tu achètes un esclave hébreu, il restera six années esclave, et la septième, il sera remis en liberté sans rançon. »

(Exode 21, 1-2)

Explication de Rachi :

« Que tu placeras devant eux : comme une table, dressée devant quelqu'un, toute prête pour y manger. »

Le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse d'enseigner au peuple juif toutes les lois, c'est-à-dire toutes les *mitsvot* de la Torah, en lui précisant qu'il devait les présenter de façon très claire, comme on présente une table dressée à un homme afin de lui éviter de devoir réfléchir et de chercher ce qu'il va manger. Ainsi, Moïse devait veiller à ne pas transmettre ces lois aux enfants d'Israël de telle sorte que cela aurait nécessité un effort de leur part pour les comprendre, mais il lui incombait de les leur expliquer jusqu'à ce qu'elles soient limpides pour eux.

Cependant, nous pouvons nous poser la question suivante. Pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas dit à Moïse : « Et voici la Torah que tu placeras devant eux » ? En effet, il est connu qu'en l'absence d'étude de la Torah, il demeure impossible d'observer l'ensemble des *mitsvot*, puisque c'est l'étude qui mène à l'acte. C'est pourquoi, toutes les personnes qui respectent les *mitsvot* mais n'étudient pas la Torah, finiront par n'observer qu'une partie des *mitsvot* et par dénigrer celles qui leur sembleront inconcevables. Car la Torah possède le pouvoir de transmettre à l'homme la crainte de Dieu, ancrant ainsi en lui la conscience de son obligation d'observer l'ensemble des *mitsvot*, sans distinction aucune, uniquement parce que l'Eternel les lui a ordonnées. Par conséquent, comment un homme, qui n'étudie pas la Torah, peut-il être en mesure d'atteindre ce niveau, et dès lors, pourquoi Dieu a-t-Il enjoint à Moïse d'enseigner les *mitsvot* aux enfants d'Israël, avant même de leur avoir ordonné d'étudier la Torah ? L'ordre inverse aurait semblé plus logique !

En outre, une seconde interrogation surgit. Pourquoi la Torah a-t-elle choisi d'évoquer, en premier lieu, la loi relative à l'esclave hébreu, alors qu'il s'agit d'une *mitsva* qui ne trouve pas d'application dans toutes les générations (elle n'est d'ailleurs plus du tout d'usage de nos jours) ? Pour quelle raison n'a-t-elle pas

choisi une *mitsva* de nature plus générale et valable de tout temps, comme l'interdiction de consommer simultanément viande et lait, le port des *tsitsit*, des tefillin, ou toute autre *mitsva* encore ?

Proposons l'explication suivante. De même qu'un homme ne se rend à la synagogue que dans le but de prier et que ce but est clair pour lui, et de même qu'il est évident à une personne, invitée pour Chabbat, que ses hôtes ont l'intention de l'associer aux repas, de même, les enfants d'Israël savaient, de façon claire, que tout le but de leur venue au monde était d'accepter la Torah. Aussi, lorsque l'Eternel s'est adressé à eux pour leur demander s'ils désiraient l'accepter, ils ont immédiatement répondu : « Nous ferons et nous comprendrons. » Contrairement à l'habitude des êtres humains, ils se sont montrés prêts à accomplir avant même de comprendre, et ceci, en raison de la conscience, profondément ancrée en eux, que telle était leur seule raison d'être dans ce monde. D'ailleurs, avant que l'âme ne descende sur terre pour être placée dans le corps de l'homme, on lui fait prêter serment qu'elle se pliera à son obligation d'étudier la Torah, qui seule, lui conférera le droit à l'existence. Car l'homme a été créé et projeté dans ce monde, dans le seul but qu'il y étudie la Torah et en vienne ainsi à accomplir les *mitsvot*.

De même qu'un principe évident n'a pas besoin d'être prouvé, de même, le Saint béni soit-Il n'a pas ressenti le besoin d'ordonner une fois de plus aux enfants d'Israël d'étudier la Torah, puisqu'ils étaient déjà conscients de ce devoir. Tel est le sens de l'enseignement de nos Sages (Mekhilta sur Bechala'h, « Vayissa », 2) : « La Torah n'a été donnée qu'à l'intention des personnes consommant de la manne. » En d'autres termes, c'est le niveau élevé que les enfants d'Israël avaient atteint, qui leur a donné le mérite de recevoir la Torah du Ciel, et qui a gravé en leur cœur la conscience de leur devoir d'accepter la Torah, de l'étudier, et d'en respecter les *mitsvot*.

Cette idée peut être rapprochée de l'explication proposée par le

Ibn Ezra (Exode 20, 2), en réponse à la difficulté suivante. Pourquoi est-il dit, dans le premier commandement : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte », plutôt que « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui ai créé le ciel et la terre » ? A priori, présenter l'Eternel en tant que Créateur de l'univers aurait, semble-t-il, induit en l'homme une plus forte conscience de ses obligations et suscité en lui plus de foi que de Le présenter en tant que Libérateur de l'esclavage égyptien. En effet, les créations divines et leur maintien permanent peuvent être observés par l'humanité entière, à toutes les générations, alors que la sortie d'Egypte était un événement ponctuel, qui n'a concerné que cette génération. Le Ibn Ezra répond que le Saint béni soit-Il a intentionnellement choisi de fonder la foi du peuple juif sur la base des miracles exceptionnels relatifs à la sortie d'Egypte, qui constituaient pour eux une nouveauté, à même de les éblouir encore. Par contre, le fait que l'Eternel était le Créateur du monde, était déjà connu et accepté de tous, et il n'y avait donc pas lieu d'insister une seconde fois en disant que l'Eternel était le Dieu qui avait créé le ciel et la terre.

Désormais, nous comprenons pourquoi la section de Michpatim s'ouvre par ces termes : « Et voici les lois que tu placeras devant eux. » En effet, il n'était pas nécessaire de commencer par mentionner l'obligation d'étudier la Torah, qui représentait déjà une réalité acceptée et incontestée pour le peuple juif, conscient que c'était uniquement dans ce but qu'il avait été délivré d'Egypte. Il ne restait donc plus qu'à lui enseigner les *mitsvot* contenues dans la Torah. En outre, la Torah a choisi d'évoquer, en premier lieu, la *mitsva* relative à l'esclave hébreu, bien qu'elle ne s'applique pas à toutes les générations, en raison du message édifiant qu'elle livre au Juif de tout temps, à savoir, qu'il est essentiellement le serviteur de l'Eternel et qu'il a été créé dans ce seul but, afin de remplir cette mission. Or, lorsqu'un homme se consacre pleinement à sa mission, il échappe, par là même, à l'emprise et à la domination des vanités

et plaisirs de ce monde, devenant un homme réellement libre, conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah. » (Maximes de nos Pères 6, 2)

En comparaison à toute autre servitude, l'assujettissement au joug divin représente la servitude la plus élevée et la plus bénéfique pour l'homme, puisqu'il lui permet de s'affranchir du matérialisme et de se libérer ainsi du joug de son mauvais penchant, pour finalement devenir maître de lui-même, de ses propres pensées et de ses volontés.

Dès lors, l'expression du verset : « que tu placeras (*tassim*) devant eux », peut être interprétée sur le mode allusif. On peut expliquer le verbe *tassim* dans le sens d'élévation (*nessia*), signifiant alors que si un homme accomplit toutes les lois, qui ont été placées devant lui comme une table dressée, il méritera de s'élever grâce à ces *mitsvot* et sera affranchi du joug des vanités de ce monde.

Résumé

- La section de Michpatim s'ouvre par l'énumération des lois de la Torah, en commençant par celle relative à l'esclave hébreu. Pourquoi n'a-t-il pas été ordonné, en premier lieu, au peuple juif, d'étudier la Torah, et pour quelle raison avoir commencé par la loi relative à l'esclave hébreu, qui n'est pas en vigueur dans toutes les générations ?
- L'obligation d'étudier la Torah représentait, pour les enfants d'Israël, une évidence telle qu'il n'était pas nécessaire de la leur ordonner. En effet, avant qu'une âme ne descende en ce monde, on lui fait jurer qu'elle étudiera la Torah et accomplira les *mitsvot*. C'est pourquoi, la Torah commence directement par le développement des lois.
- De même, le Ibn Ezra explique que le Saint béni soit-Il a basé la foi du peuple juif sur l'histoire de la sortie d'Egypte, plutôt que sur celle de la Création du monde, car celle-ci constituait une réalité évidente, reconnue de tous, alors que les miracles liés à la sortie d'Egypte

représentaient une nouveauté, qui avait besoin d'être renforcée. D'où la formulation du premier commandement : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte. »

♦ La Torah commence par évoquer la loi de l'esclave hébreu, afin de nous enseigner que nous sommes les serviteurs du Saint béni soit-Il, et qu'« il n'est d'homme libre que celui qui étudie la Torah ».

Le don de la Torah : un mariage

« Et voici les lois que tu placeras devant eux. »

(Exode 21, 1)

Explication de Rachi :

« Que tu placeras devant eux : comme une table, dressée devant quelqu'un, toute prête pour y manger. »

Le Saint béni soit-Il ordonne à Moïse de présenter les lois de la Torah aux enfants d'Israël, comme une table dressée devant quelqu'un, toute prête pour y manger. L'Eternel insiste en disant : « que tu placeras devant eux », afin que Moïse ne pense pas qu'il serait suffisant de leur répéter plusieurs fois les lois jusqu'à ce qu'elles leur soient claires, mais comprenne la nécessité de les leur exposer comme une table dressée.

Comme nous le savons, la Torah procure une joie intense à celui qui l'étudie (Taanit, 30a). C'est la raison pour laquelle une personne endeuillée n'a pas le droit d'étudier (Moèd Katan, 15a), et c'est aussi pourquoi l'étude de la Torah est interdite le neuf Av, considéré

comme un jour de deuil. Il semble que Dieu ait ordonné à Moïse de présenter les lois de la Torah comme une table dressée, dans le but d'augmenter encore davantage, à l'intention de Ses enfants, la joie inhérente à l'étude, à la façon dont une table soigneusement dressée, remplie de mets variés et de couleurs différentes, suscite naturellement la joie de l'homme.

A ce sujet, je me suis posé la question suivante. Pourquoi l'Eternel a-t-Il donné la Torah, au mont Sinaï, dans un climat de peur, comme le souligne, dans la section de Yitro, le verset : « Il y eut des tonnerres, des éclairs, une nuée épaisse sur la montagne, et un son de cor très intense. Tout le peuple s'effraya dans le camp » (Exode 19, 16) ? Dans le même sens, nos Sages, de mémoire bénie, interprètent (Chabbat, 88b) le verset : « Mon âme est sortie par Sa parole » en expliquant que lorsque le Saint béni soit-Il s'est révélé à Ses enfants en proclamant, de Sa propre voix : « Je suis l'Eternel », leurs âmes les ont quittés et les anges ont dû, ensuite, les leur restituer. Tentons de comprendre pourquoi, alors que l'Eternel a ordonné à Moïse de présenter aux enfants d'Israël les lois comme une table dressée qui ouvre l'esprit de l'homme, Il n'en a pas fait de même lorsqu'Il leur a donné la Torah au mont Sinaï. En effet, si la Torah suscite naturellement la joie de l'homme, l'atmosphère de terreur dans laquelle elle a été donnée semble en contradiction avec cette idée et aurait, de plus, pu contenir le risque d'apparaître comme une charge, désespérément lourde, qui assombrit l'existence de l'homme. Suite à cela, nous aurions pu en venir à l'observer uniquement par crainte, plutôt que par amour ; or, conformément à l'enseignement de nos Maîtres (Sota, 31a) : « On ne peut comparer celui qui accomplit les *mitsvot* par crainte à celui qui les accomplit par amour. »

Afin d'éclaircir cette apparente contradiction, tentons, au préalable, de répondre à la question suivante. Pourquoi la coutume

veut-elle que, dans les communautés juives du monde entier, le marié brise un verre sous le dais nuptial, alors que, comme nous le savons, cet acte symbolique constitue un rappel de la destruction du Temple ? Par conséquent, quel sens y a-t-il à évoquer, précisément en ce jour de joie intense, le souvenir de cette tragédie, bien qu'on ne doive généralement pas mêler la tristesse à la joie ?

Apparemment, il est justement nécessaire, au jour le plus joyeux de la vie de l'homme, de lui rappeler le souvenir de la destruction du Temple, afin qu'il prenne conscience de la nécessité de se tenir constamment sur ses gardes s'il désire préserver l'amour au sein de son foyer et lui éviter une fin amère, comme l'a été celle du Temple, détruit à cause de la haine gratuite. C'est donc lorsque la joie atteint son paroxysme qu'il faut prévenir l'homme de la nécessité d'œuvrer constamment en faveur de l'amour gratuit, cet investissement constituant une garantie de pérennité pour le foyer fondé.

A présent, le don de la Torah au mont Sinaï est comparable à un mariage (Taanit, 26b), lors duquel le Saint béni soit-Il, qui était le marié, a donné la Torah au peuple juif, Sa future épouse. Or, en ce jour saint et grandiose, un climat de peur a entouré les enfants d'Israël, afin qu'ils prennent conscience de leur obligation de veiller, tout particulièrement, au respect des paroles de la Torah et de suivre la voie divine, puisque, dans le cas contraire, des malheurs risqueraient de leur arriver. Car ce sont justement les moments de crainte qui suscitent la réflexion de l'homme, l'invitant à se représenter les conséquences d'un éventuel délaissement, de sa part, des traditions de ses ancêtres et des directives de la sainte Torah.

Puis, une fois que les enfants d'Israël ont, au mont Sinaï, intégré ce message, à savoir la nécessité d'être constamment fidèles aux instructions de la Torah, le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse de

leur transmettre les lois sous le signe de la joie, afin qu'ils puissent les observer par amour et que leur mérite augmente toujours davantage.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse d'enseigner aux enfants d'Israël les lois de façon ordonnée, afin qu'elles leur procurent de la joie. Pourtant, la Torah ayant elle-même été donnée dans une atmosphère de terreur, pourquoi l'Eternel désirait-Il ici créer, à l'inverse, un climat de joie ?
- Pour quelle raison le marié doit-il, le jour le plus heureux de sa vie, briser une coupe et se souvenir ainsi de la destruction du Temple ? En rappelant au marié que le Temple a été détruit à cause de la haine gratuite, cet acte vise à lui faire prendre conscience de la nécessité de s'investir dans l'amour gratuit, afin d'assurer la pérennité de son foyer.
- Le don de la Torah au mont Sinaï était comparable à un mariage entre le Saint béni soit-Il et le peuple juif. Or, si l'on désire éviter, que Dieu nous en préserve, une destruction de ce foyer, il nous incombe, dès le départ, de veiller à respecter l'ensemble des six cent treize *mitsvot* – d'où la nécessité du climat de peur, instauré à ce moment-là. Puis, cette peur devait ensuite laisser la place à la joie, et il fallait donc présenter les lois de la Torah de manière ordonnée, afin de réjouir le cœur de l'homme.

L'essence des trois fêtes de pèlerinage

« Et voici les lois que tu placeras devant eux. »

(Exode 21, 1)

La section de Michpatim traite essentiellement des lois relatives au rapport d'un homme à son prochain, lui indiquant à quel point il doit veiller à respecter autrui et éviter de lui causer de la peine. Tel est le but des lois comme celles de l'achat d'un serviteur hébreu, du kidnapping d'un homme suivi de sa vente, de l'attaque d'un individu, et autres lois similaires. Par la suite, nous trouvons dans cette section l'ordre de se rendre, trois fois par an, à Pessa'h, Chavouot et Soukkot, en pèlerinage à Jérusalem, comme il est dit : « Trois fois l'an, tout mâle paraîtra » (Exode 23, 17).

Le lien entre, d'une part, les lois relatives au respect du prochain, et de l'autre, la *mitsva* des fêtes de pèlerinage, semble être que toutes deux ont pour but de susciter la solidarité au sein du peuple juif. En effet, si ces lois sociales trouvent leur essence dans le développement d'une sensibilité à l'égard d'autrui, de même en est-il du pèlerinage qui était effectué par l'ensemble du peuple en direction du Temple, puisque ces occasions représentaient des opportunités d'entraide – en particulier envers les personnes qui s'étaient déplacées de loin – et renforçaient donc la paix et la fraternité au sein des enfants d'Israël.

En outre, ce n'est pas un hasard si les fêtes de pèlerinage étaient au nombre de trois, et non de quatre ou cinq, ce nombre faisant allusion au « triple lien [qui] ne se rompra pas rapidement » (L'Ecclésiaste 4, 12). Ce lien fait référence à celui évoqué par le Zohar, lorsqu'il affirme (II, 90b ; III, 4b) : « Le Saint béni soit-Il, le

peuple juif et la Torah ne font qu'un. » Or, les trois fêtes de pèlerinage renforçaient le lien existant entre ces trois protagonistes, grâce auxquels le monde peut continuer à exister.

En effet, la fête de Pessa'h est le symbole de la solidarité, du fait que c'est en tenant compte du mérite que détiendraient les enfants d'Israël lorsque, unis, ils accepteraient la Torah, que le Saint béni soit-Il les a délivrés d'Egypte, en dépit du quarante-neuvième degré d'impureté dans lequel ils étaient alors plongés (Zohar 'Hadach, début de Yitro). Or, ils ne déçurent pas les espoirs placés en eux, puisque, lorsqu'ils se tinrent au pied du mont Sinaï, ils déclarèrent, comme un seul homme, pourvu d'un seul cœur : « Nous ferons et nous comprendrons. » Par conséquent, la fête de Pessa'h est intrinsèquement liée au peuple juif, libéré d'Egypte par le mérite de la solidarité qui régnait en son sein et qui s'est ensuite exprimée de manière manifeste au moment du don de la Torah. Ainsi, le jour de Pessa'h, fête de la solidarité – comme le souligne d'ailleurs notre proclamation : « Quiconque a faim, vienne et mange ! » (Haggada) – nous commençons à compter l'*Omer*[40], en vue du don de la Torah, reçue à l'unisson, car c'est justement cette solidarité qui constitue la meilleure préparation à sa réception.

Chavouot, qui commémore le don de la Torah, est la fête célébrant la Torah, lors de laquelle nous revivons, chaque année, cet événement comme si nous venions nouvellement de la recevoir.

Quant à la fête de Soukkot, elle constitue essentiellement une allusion à l'Eternel qui, lors de la traversée du désert par les enfants d'Israël, les avait entourés de sept nuées protectrices (Soukka, 11b). D'ailleurs, nous avons l'habitude de dire, lors de cette fête : « Déploie sur nous la *soukka* de Ta paix ! » En outre, nous pouvons remarquer

---

40. Compte des jours séparant la fête de Pessah de celle de Chavouot.

que la valeur numérique du terme *soukka* équivaut à la somme de celles des Noms divins.

Ainsi donc, les trois fêtes de pèlerinage font respectivement allusion aux trois protagonistes du triple lien, à savoir le Saint béni soit-Il, le peuple juif et la Torah. Lorsque les Juifs montaient en pèlerinage, ils renforçaient ce lien les rattachant à la fois à Dieu et à la Torah.

La Guemara rapporte (Pessah'im, 3b) que Rabbi Yehouda ben Bétéra avait fréquemment des altercations avec un certain non-juif, qui avait coutume de se moquer du peuple juif et de chercher ses points faibles. Une fois, ce dernier se rendit auprès de Rabbi Yehouda pour lui demander comment la Torah pouvait prohiber à un non-juif de participer à la consommation du sacrifice pascal, alors qu'il avait lui-même l'habitude de se rendre, chaque année, à Jérusalem, afin d'y prendre part. Rabbi Yehouda, conscient des intentions provocatrices de ce non-juif, lui conseilla, lorsqu'il monterait cette année en pèlerinage, de demander à manger la queue du sacrifice, qui est l'un des plus beaux morceaux – connaissant l'interdiction de consommer cette partie de l'animal du fait qu'elle devait être offerte sur l'autel, il lui donna intentionnellement cette directive.

Le non-juif se conforma à l'instruction de Rabbi Yehouda et, arrivé au Temple, demanda qu'on lui donne à manger la queue. Lorsque les hommes participant à la consommation du sacrifice entendirent cette requête, ils se mirent immédiatement à douter de la judaïté de cet individu, étant donné que l'interdiction de consommer cette partie de l'animal représentait une loi connue. Les recherches qui furent entreprises révélèrent l'identité païenne de cet homme, qui fut aussitôt condamné à mort. Puis, quand les Juifs de Jérusalem comprirent que l'identité de ce non-juif avait été mise à jour grâce à Rabbi Yehouda ben Bétéra, ils lui envoyèrent une lettre à Netsivin,

dans laquelle ils écrivirent : « S'il est vrai que Rabbi Yehouda ben Bétéra habite à Netsivin, sa force d'action s'étend pourtant jusqu'à Jérusalem ! » Autrement dit, même s'il n'habitait pas à Jérusalem, son influence s'y faisait ressentir, comme l'illustre cette anecdote.

De nombreux commentateurs demandent pourquoi Rabbi Yehouda restait à Netsivin et ne participait pas lui-même au pèlerinage à Jérusalem, en dépit de l'ordre explicite de la Torah : « Trois fois l'an, tout mâle paraîtra ». Le Gaon de Vilna propose l'explication suivante. Rabbi Yehouda faisait partie des descendants de la tribu d'Ephraïm, qui avaient quitté l'Egypte avant que le terme de cet exil – au sujet duquel il est écrit : « Me souvenir, Je me souviendrai de vous » – n'ait été décrété, et qui, par la suite, ont été condamnés à mort (Sanhédrin, 92b). Nos Sages, de mémoire bénie, ajoutent (ibid.) que Rabbi Yehouda descendait d'un de ces hommes de la tribu d'Ephraïm qu'Ezéchiel ben Bouzi avait ressuscités. Or, étant donné que seules les personnes qui étaient sorties d'Egypte au moment de la délivrance et avaient reçu une part en Israël, étaient tenues de participer à la consommation annuelle du sacrifice pascal, Rabbi Yehouda, de par son ascendance particulière, en était exempt. Le Gaon de Vilna appuie son interprétation sur le fait que, lorsqu'une controverse s'est tenue au sujet de la véracité du miracle qu'avait effectué Ezéchiel ben Bouzi, Rabbi Yehouda est venu témoigner, se déclarant lui-même descendant de l'un de ces hommes, effectivement ressuscités par Ezéchiel ben Bouzi (ibid.).

Cependant, cette interprétation du Gaon soulève une grande difficulté. Même si l'on affirme que, selon la stricte loi, Rabbi Yehouda était exempt de l'obligation de se rendre au Temple en pèlerinage, du fait que ses ascendants n'étaient pas sortis d'Egypte en même temps que l'ensemble du peuple juif, toutefois, comment expliquer qu'il n'ait pas ressenti de lui-même le besoin de participer à cette *mitsva*, de par la signification symbolique qu'elle revêtait ? En

effet, comme nous l'avons expliqué, quiconque montait en pèlerinage, renforçait le lien entre le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif. Il semblerait que Rabbi Yehouda s'était rendu compte qu'en dépit du fait qu'il n'allait pas en pèlerinage à Jérusalem, son influence, qui s'y faisait malgré tout ressentir, avait en soi le pouvoir de renforcer ce triple lien. D'ailleurs, ce sentiment a été renforcé par le biais de la lettre que lui ont fait parvenir les hommes de Jérusalem, témoignant du fait que, bien qu'il habitât à Netsivin, son influence s'étendait jusqu'à Jérusalem. C'est pourquoi Rabbi Yehouda ne jugea pas nécessaire de participer au pèlerinage.

Comme nous le savons, durant toute la période de leur traversée du désert, les enfants d'Israël n'ont fêté qu'une seule fois Pessa'h, du fait que, n'étant pas circoncis, ils étaient impropres à consommer le sacrifice pascal – qui ne peut être consommé que par un Juif circoncis (Exode 12, 48). Ils n'avaient pas procédé à la circoncision à cause du danger que représentaient les fatigues de la route, et du fait qu'ils ignoraient le moment où la nuée se lèverait pour leur indiquer de poursuivre leur route (Yebamot, 71b). Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il, qui est Tout-puissant, n'a pas jugé nécessaire de leur donner l'opportunité de se circoncire, en ordonnant à la nuée d'attendre que toutes les personnes nouvellement circoncises se soient rétablies, pour seulement ensuite lui donner l'ordre de se lever. En réalité, Il a intentionnellement suscité cette situation, dans laquelle les enfants d'Israël n'avaient pas l'opportunité de procéder à la circoncision, en raison du péché de médisance dont s'étaient rendus coupables les explorateurs, qui avaient dit du mal de la terre d'Israël. Ce péché avait porté atteinte à la solidarité. Or, l'essence même du sacrifice pascal, lors duquel on se rassemblait en groupes pour le consommer, étant la solidarité, l'Eternel ne désirait pas que des personnes, qui avaient gâté cette solidarité, en consomment.

Désormais, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi l'interdiction de cuire « un agneau dans le lait de sa mère » se trouve juxtaposée à la *mitsva* des *Bikourim*[41] et à celle du sacrifice pascal (Exode 23, 18-19) – sujets, qui, a priori, ne semblent pas posséder de dénominateur commun. Si l'interdiction de cuire un agneau dans le lait de sa mère fait partie des lois irrationnelles, il est cependant possible de l'expliquer rationnellement. En effet, l'agneau est l'enfant, alors que le lait représente la mère. Or, étant donné qu'il pourrait arriver à un homme de cuire un agneau dans le lait de sa mère, la Torah lui interdit un tel acte, en raison de la cruauté qu'il laisserait transparaître. Même si l'agneau demeure lui-même inconscient de ce qui lui arrive, la cruauté impliquée dans cet acte est suffisante pour endommager l'âme de la personne qui l'exécute. En outre, malgré le faible degré de probabilité d'une telle situation, celle-ci fait partie des cas où l'on tranche plus sévèrement pour un doute.

De plus, la Torah désire nous enseigner que, si nous devons nous abstenir de cuire un agneau dans le lait de sa mère, de par la cruauté exprimée par cet acte, à plus forte raison, il nous incombe également de veiller au respect de notre prochain, en évitant de heurter ses sentiments. Or, l'essence des fêtes de pèlerinage, tout comme celle du sacrifice pascal, étant un rapprochement des cœurs et le développement d'une solidarité réciproque, la Torah a donc juxtaposé ces deux sujets au précédent. Le Ibn Ezra, le Keli Yakar et le Ramban expliquent en profondeur le sens de l'interdiction de cuire un agneau dans le lait de sa mère, ainsi que le rapport existant entre cette *mitsva* et celles qui lui sont juxtaposées.

Par ailleurs, au sujet du sacrifice pascal, la Torah précise : « Tu ne verseras pas, devant le levain, le sang de Mon sacrifice. » (ibid.)

---

41. Prémices de la récolte, que l'on apportait au Temple, en offrande à l'Eternel.

Nous pouvons nous demander en quoi le fait de posséder du levain dans sa maison, constituait une barrière à l'exécution du sacrifice pascal. En fait, le levain symbolise l'orgueil, puisqu'il provoque la levée de la pâte et lui permet de gagner en volume, de même que l'orgueil incite l'homme à lever bien haut le nez. A l'inverse, le sacrifice pascal était le symbole de l'humilité, du fait que, lorsqu'un homme constatait ce qu'on faisait subir à l'animal, il réalisait que c'était lui qui, en raison de ses péchés, aurait dû subir ce traitement. Par conséquent, l'orgueil et la modestie s'opposant radicalement, il était impossible de procéder au sacrifice pascal tant que l'on possédait du levain dans sa demeure.

En outre, comme nous l'avons déjà mentionné, la solidarité, au sein du peuple juif, constituait l'essence du sacrifice pascal. Or, l'orgueil empêche l'homme de se sentir solidaire de son prochain et de l'aimer comme lui-même, d'où l'ordre de la Torah de ne consommer le sacrifice pascal que lorsque tout levain avait été écarté de sa demeure.

Résumé

- La section de Michpatim rapporte différentes lois nous mettant en garde quant au respect de notre prochain. Puis, elle mentionne également l'ordre de se rendre en pèlerinage, à Jérusalem, à l'occasion des trois fêtes. Le lien entre cette *mitsva* et celles à l'égard d'autrui est que, de même que le respect de ces dernières renforçait la paix et la solidarité au sein du peuple juif, de même, le pèlerinage au Temple détenait, lui aussi, ce pouvoir unificateur, notamment grâce aux multiples occasions de pratiquer la bienfaisance qu'il offrait.
- Nous avons, trois fois par an, l'obligation de monter à Jérusalem en pèlerinage. Le chiffre trois peut être rapproché du triple lien existant entre le Saint béni soit-Il, le peuple juif et la Torah. La fête de Pessa'h est intrinsèquement liée au peuple juif, qui eut le mérite d'être libéré d'Egypte grâce à la solidarité qui régnait en son sein. La fête de

Chavouot célèbre la Torah. Quant à la fête de Soukkot, elle correspond essentiellement au Saint béni soit-Il, dont la Présence était représentée par les sept nuées protectrices. Aussi tout homme qui allait en pèlerinage pour les fêtes, renforçait-il le lien existant entre ces trois protagonistes, sur lesquels repose l'univers entier.

- Pourquoi Rabbi Yehouda ben Bétéra ne se rendait-il pas en pèlerinage à Jérusalem, se contentant de rester à Netsivin ? Car il descendait d'un des hommes de la tribu d'Ephraïm qui, n'étant pas sortis d'Egypte avec le reste du peuple et n'ayant pas hérité d'une part en Israël, avaient été condamnés à mort puis ressuscités par Ezéchiel ben Bouzi. Pourtant, comment a-t-il pu se résigner à perdre une telle opportunité ? Il ressentait, apparemment, que tout en habitant à Netsivin, il parvenait à exercer son influence jusqu'à Jérusalem, et c'était donc comme s'il s'y trouvait.
- Les enfants d'Israël n'ont pas fêté Pessa'h dans le désert, parce que les dangers des voyages les ont empêchés de pratiquer la circoncision. Pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas fait un miracle en leur faveur, en les protégeant de ce danger ? Car ils avaient prononcé de la médisance, et Dieu ne désirait alors pas qu'ils consomment le sacrifice pascal, symbole de la solidarité.
- L'interdiction de cuire un agneau dans le lait de sa mère se trouve juxtaposée à la *mitsva* relative aux fêtes de pèlerinage, pour nous enseigner que si la Torah a pris en considération un agneau, qui demeure insensible à ce qu'on lui fait, à cause de la cruauté que cet acte représente, à plus forte raison, devons-nous tenir compte des sentiments de notre prochain, et les fêtes de pèlerinage valorisaient, elles aussi, l'altruisme.
- Tant que l'on possédait du levain dans sa demeure, il était interdit de consommer le sacrifice pascal, à cause du caractère antithétique de ces deux notions, puisque l'essence du sacrifice pascal était la solidarité réciproque qui exigeait un rabaissement de soi, alors que le levain symbolise, au contraire, l'orgueil.

Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur ?

« Moïse et Aaron montèrent, accompagnés de Nadab, d'Abihou et des soixante-dix anciens d'Israël. Ils contemplèrent le Dieu d'Israël. Sous Ses pieds, comme un ouvrage en briques de saphir et comme l'aspect du ciel, en limpidité. Et, sur les nobles, parmi les enfants d'Israël, Il ne porta pas Sa main. Ils contemplèrent Dieu, ils mangèrent et burent. »

(Exode 24, 9-11)

Le jour du don de la Torah, Nadab, Abihou et les soixante-dix anciens d'Israël s'élevèrent à un très haut niveau, puisqu'ils furent en mesure de contempler l'Eternel. La Torah précise qu'au moment où ils perçurent la Présence divine, ils continuèrent à manger et à boire et ne furent pas saisis de peur devant la sainteté de cette révélation. Et Rachi de commenter, à l'appui du Midrach Tan'houma : « Ils Le regardaient avec une audace, qui leur venait d'avoir trop bu et trop mangé. » Cette interprétation ne manque pas de nous surprendre. Comment concevoir, en effet, que Nadab, Abihou et les soixante-dix anciens, qui se distinguaient par leur sainteté, aient pu continuer à boire et à manger à l'instant où l'Eternel se révélait à eux, alors que, même en présence d'un roi humain, il ne viendrait pas à l'esprit d'une personne sensée de porter quoi que ce soit en bouche ? Comment donc des hommes d'un niveau si élevé ont-ils pu manger et boire, sans se laisser impressionner par une telle vision, comme si celle-ci était pour eux chose commune ?

En réalité, il ne s'agissait pas là d'une consommation ordinaire, mais plutôt d'une consommation assimilable à l'apport d'un sacrifice, dans le sens du verset : « Voici la table qui est devant l'Eternel » (Ezéchiel 41, 22). En effet, lorsque les *cohanim* mangeaient au Temple, la nourriture qu'ils consommaient leur était considérée comme un sacrifice, apporté à l'Eternel, tandis que leur corps devenait similaire à l'autel sur lequel ce sacrifice était offert (« Messilat Yecharim », 26). Cette consommation revêtait une sainteté telle que la table, sur laquelle ils mangeaient, était qualifiée de « table qui est devant l'Eternel ».

Par conséquent, plutôt que la consommation elle-même, c'est le fait d'avoir regardé directement l'Eternel qui fut reproché à Nadab, Abihou et aux soixante-dix anciens. Car, s'il est vrai que Moïse, de par son niveau exceptionnellement élevé, a eu le mérite de parler face-à-face au Saint béni soit-Il, il ne s'est pourtant jamais permis de Le regarder droit en face, veillant toujours à baisser les yeux, conscient de la sévérité d'une telle audace, comme il est dit : « Nul homme ne peut Me voir et vivre » (Exode 33, 20). De même, les livres des Prophètes nous rapportent qu'immédiatement après avoir eu une vision prophétique, les prophètes avaient l'habitude de se laisser tomber de toute leur hauteur, afin d'éviter de regarder en face la Présence divine. Même lorsque Moïse a eu le mérite de percevoir le Saint béni soit-Il, il n'a aperçu de Lui que l'« arrière », enveloppé d'un talith, à cause de la redoutable sainteté inhérente à cette vision.

Aussi, l'Eternel n'a-t-Il pas reproché à Nadab, à Abihou et aux anciens d'avoir continué à manger en Sa Présence, mais plutôt d'avoir osé Le regarder en face. Car, s'ils étaient certes parvenus au niveau élevé d'être en mesure de contempler Dieu, ils auraient cependant dû considérer ce privilège avec plus d'égards et honorer le Seigneur en s'abstenant d'en profiter.

Le contenu du verset suivant immédiatement ce sujet, mérite notre attention. Il est écrit : « Monte vers Moi, sur la montagne, et demeures-y : Je veux te donner les tables de pierre, la loi et le commandement (…) » (Exode 24, 12). Ceci met en lumière l'estime particulière que le Saint béni soit-Il éprouvait à l'égard de Moïse qui, en dépit du fait qu'il avait atteint un niveau spirituel si élevé lui donnant droit de regarder l'Eternel, s'en est malgré tout abstenu afin d'éviter les risques que présentait une telle vision. En retour, le Tout-Puissant l'a alors invité à monter au ciel, afin de lui témoigner Son estime pour sa réserve et son respect. Or, même lorsque Moïse s'est retrouvé parmi les Séraphins et les anges saints, il n'a pas eu l'audace de regarder Dieu en face, mais a seulement saisi le trône céleste.

En rapport avec ce sujet, on raconte l'anecdote suivante, à propos de la fille du juste, Rabbi 'Haïm Pinto le Grand, que son mérite nous protège. Un jour, alors qu'elle entendait la voix de son père, en train d'étudier la Torah, elle perçut également celle d'un autre homme qui se mêlait à la sienne. Entendant ces deux voies, elle en déduisit que son père étudiait avec quelqu'un d'autre, et entra alors dans la pièce d'étude avec deux verres de café. Quand Rabbi 'Haïm eut terminé d'étudier, il appela sa fille pour lui demander si elle avait décelé la présence de cet invité. Elle répondit par l'affirmative, demandant, à son tour, pourquoi ce dernier n'avait pas bu le café qu'elle lui avait apporté. Et son père de répondre qu'il ne s'agissait pas là d'un invité de chair et de sang, mais du prophète Elie qui était venu étudier avec lui. Il ajouta ensuite que, du fait qu'elle avait osé regarder en face le prophète Elie, elle serait condamnée à mourir le jour de son mariage.

Suite à cet incident, Rabbi 'Haïm refusa toutes les propositions de mariage pour sa fille, conscient qu'elle risquait de mourir le lendemain de son mariage. Ne désirant pas précipiter ce terme, il lui

semblait donc préférable qu'elle reste jeune-fille. Un jour, Rabbi 'Haïm rêva que Rabbi Kelipa Malka, que son mérite nous protège, lui demandait sa fille en mariage pour son petit-fils. Rabbi 'Haïm alla lui faire part de son rêve, ajoutant qu'il appréhendait de marier sa fille, du fait que son mariage risquait de hâter sa fin. Rabbi Kelipa répondit qu'il fallait néanmoins marier ce couple, tout en suppliant l'Eternel que, dans Sa grande Miséricorde, Il permette à la mariée de rester en vie après son mariage. Les jeunes se marièrent à un moment propice et tout le monde pria avec ferveur pour qu'ils puissent s'élever ensemble et qu'il ne soit pas tenu rigueur à la fille de Rabbi 'Haïm. Ces prières furent exaucées et cette dernière mérita encore une longue vie.

Lorsqu'on m'a fait le récit de cette anecdote, je me suis posé la question suivante. De deux choses l'une : si la fille du saint Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, a eu le mérite de voir le prophète Elie et de rester en vie, cela signifie qu'elle était méritante et en était à la hauteur ; dès lors, pourquoi son père s'était-il montré si intransigeant à son égard, en prononçant à son encontre un décret de mort ? En réfléchissant, je me suis dit que Rabbi 'Haïm avait jugé sévèrement sa fille du fait que, consciente que son père étudiait seul et que personne n'était entré dans leur maison, elle aurait dû s'abstenir de pénétrer dans la salle d'étude pour observer ce qui s'y passait. Or, ce manque de maîtrise de soi, qui l'incita à regarder ce qu'il n'y avait pas lieu de regarder, même si elle était à la hauteur d'une telle vision, lui fut reproché.

Une fois de plus, nous constatons l'importance de veiller à détourner notre regard des visions saintes, afin d'éviter d'en subir de lourds préjudices, que Dieu nous en préserve.

Ainsi, s'il est vrai que Nadab et Abihou méritaient de regarder l'Eternel, ils auraient cependant dû, par respect pour Lui, détourner leur regard, plutôt que de Le contempler en face tout en continuant à manger.

Nous pouvons expliquer, sur le mode allusif, le verset : « Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur, et qui se tiendra sur Sa sainte résidence ? » (Psaumes 24, 3) En effet, un homme n'a pas la possibilité, au sens propre, de monter sur la montagne de l'Eternel et de rester à cet endroit, puisque ce lieu est exclusivement réservé à la Présence divine. Toutefois, lorsqu'un homme veille au respect de son Créateur en s'abstenant de contempler directement Sa Présence, il mérite alors, justement grâce à cette réserve, de s'élever, à l'instar de notre maître Moïse, qui fut récompensé pour sa retenue par une invitation à monter au ciel, invitation qui représentait une extraordinaire opportunité d'élévation.

Résumé

- La Torah et le Midrach rapportent que Nadab, Abihou et les soixante-dix anciens ont contemplé la Présence divine, tout en continuant à manger ; comment comprendre cela ?
- Cette consommation revêtait un caractère sacré, au même titre qu'un sacrifice apporté sur l'autel, comme il est dit : « Voici la table qui est devant l'Eternel ». Ce n'est pas tant cette consommation qui leur fut reprochée, que le fait d'avoir osé regarder Dieu en face.
- A l'inverse, notre maître Moïse, qui s'est abstenu de regarder directement le Saint béni soit-Il, mérita de s'élever, comme le souligne le verset qui suit directement ce sujet : « Monte vers Moi, sur la montagne, et demeures-y : Je veux te donner les tables de pierre. »

Le mérite de la Torah

« Moïse monta sur la montagne et la nuée recouvrit la montagne. »

(Exode 24, 15)

Lorsque notre maître Moïse monta au ciel pour y recevoir la Torah, les anges se levèrent immédiatement contre lui et désirèrent le brûler. Déconcertés, ils s'exclamèrent : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » (Chabbat, 88b), autrement dit, que fait un être de chair et de sang à l'endroit où réside la Présence divine et où se trouvent les créatures célestes, également dépourvues de corps ? Le Saint béni soit-Il, constatant que la présence de Moïse au ciel contrariait les anges, leur expliqua que ce dernier y était venu pour recevoir la Torah. Si l'on réfléchit, cette réponse ne constituait pourtant pas un réel apaisement pour les anges irrités, préoccupés par la présence, parmi eux, d'un être doté d'un corps. En effet, s'Il l'avait voulu, Dieu aurait pu donner à Moïse la Torah sur terre, donc, pourquoi a-t-Il choisi de le faire monter au ciel ?

Apparemment, l'Eternel a intentionnellement donné aux anges une réponse insatisfaisante, afin que Moïse lui-même se trouve contraint de se mesurer à eux, en rétorquant à leur opposition par une réplique personnelle. A priori, l'attitude du Créateur semble surprenante, puisqu'un roi a généralement l'habitude de protéger ses invités et d'éviter que ces derniers ne se sentent menacés par ses propres gardes. Dès lors, comment expliquer qu'Il ait laissé à Moïse le soin de répondre lui-même à l'opposition des anges, d'autant plus que si sa réponse s'était, elle aussi, avérée insuffisante, ils auraient risqué de le brûler ?

En réalité, le Saint béni soit-Il désirait que Moïse se confronte aux

anges dans le but de prouver à ce dernier le fait que, après cent vingt ans, l'homme ne pourra pas venir résider dans le monde du Bien et jouir de la proximité de la Présence divine, s'il ne s'est pas soucié, de son vivant, d'emplir son être de Torah. Or, ce message concernait même Moïse qui, malgré le niveau exceptionnel qu'il avait atteint, ne pouvait pas rester dans le ciel parmi les anges sans détenir la Torah, du fait que la matière s'oppose radicalement à la pureté et à la sainteté du monde de la Vérité.

La confrontation de Moïse avec les anges avait pour but de transmettre aux enfants d'Israël ce message édifiant, selon lequel le droit d'entrée à la vie du monde à venir n'est accordé qu'à l'homme qui détient Torah et *mitsvot* – en l'absence desquelles l'homme se trouve privé, après cent vingt ans, de la contemplation du Seigneur et de la proximité de Son trône céleste.

La Guemara ('Haguiga, 15) rapporte l'histoire d'Elicha ben Abouya, qui s'était détourné du droit chemin et était devenu mécréant, au point qu'on l'a surnommé « A'her » (littéralement : un autre). A sa mort, lorsque son âme fut convoquée devant le tribunal céleste, on voulut la faire entrer à la géhenne, tant elle était corrompue par les péchés. Or, la Torah qu'A'her avait par ailleurs étudiée, vint se poster devant la porte de la géhenne, empêchant son âme d'y pénétrer. Car, en dépit de toutes ses transgressions, Elicha ben Abouya avait également étudié énormément de Torah, de laquelle Rabbi Meïr lui-même avait retiré sagesse et enseignements. Constatant que la Torah détenue par A'her était intervenue pour le défendre, le tribunal céleste désira faire entrer son âme dans le jardin d'Eden. Cependant, ce furent, cette fois, ses nombreux péchés qui firent barrière à son entrée. C'est ainsi que l'âme d'Elicha ben Abouya resta errante entre les portes de la géhenne et celles du jardin d'Eden, sans être autorisée à franchir aucune d'elles.

Or, se retrouver « au creux de la fronde » constitue, pour l'âme, la

plus redoutable des punitions, puisqu'elle se voit retirée l'opportunité de s'amender de ses péchés et de mériter ensuite une part à la vie du monde à venir. Lorsque, arrivée au ciel, l'âme d'un homme perçoit toutes les âmes des justes, assis à proximité du Saint béni soit-Il et étudiant la Torah de Sa bouche, elle aspire ardemment à se joindre, elle aussi, à ce comité, afin de jouir de la Présence divine. Puis, combien grande est sa déception, au moment où ce privilège lui est refusé ! Cette situation est comparable à celle d'un jeune enfant, devant qui sont disposées toutes sortes de sucreries variées et colorées et à qui on défend d'y goûter.

Ainsi donc, il était nécessaire que Moïse monte au ciel pour y recevoir la Torah, afin de transmettre au peuple juif le message selon lequel seule la Torah accompagne l'homme vers sa dernière destination et constitue, pour lui, un mérite lui octroyant le droit d'entrée au monde de la Vérité. La preuve en est que Moïse lui-même, en dépit de sa grandeur exceptionnelle, s'est trouvé menacé par les anges du fait qu'il ne détenait pas encore la Torah. Tel est le sens du verset : « Ta justice marchera devant toi » (Isaïe 58, 8). En d'autres termes, le jour venu où un homme doit quitter ce monde, la Torah, désignée ici par la « justice », le précède pour lui ouvrir les portes du jardin d'Eden.

Résumé

- Lorsque notre maître Moïse monta au ciel, les anges célestes, contrariés par la présence d'un être humain parmi eux, voulurent le brûler. Le Saint béni soit-Il ne leur répondit pas de manière satisfaisante, afin d'obliger Moïse à se mesurer à eux, cette attitude semblant pourtant contraire à l'habitude d'un roi, qui est de protéger ses invités !
- L'Eternel aurait certes pu donner la Torah à Moïse sur terre, mais Il recherchait la confrontation de Moïse avec les anges, pour que ce dernier, contraint de leur répondre, en retire une leçon. Le message que

Moïse devait retirer et transmettre au monde entier était que, pour se voir accordé le droit d'entrée au monde à venir, il fallait détenir la Torah. De ce fait, lorsque les anges constatèrent que Moïse avait pour seule intention d'apprendre la Torah pour laquelle il s'était sanctifié, ils ne désirèrent plus le tuer.

- L'âme d'Elicha ben Abouya est restée errante entre les deux mondes, car ses péchés lui interdirent l'entrée au jardin d'Eden, alors que sa Torah l'empêcha d'entrer à la géhenne. Il s'agit là de la plus redoutable des punitions.

La supériorité de l'homme, créé le sixième jour

« Moïse monta sur la montagne et la nuée recouvrit la montagne. La majesté divine se fixa sur le mont Sinaï, et la nuée le recouvrit pendant six jours ; Il appela Moïse le septième jour, du milieu de la nuée. »

(Exode 24, 15-16)

Notre maître Moïse attendit six jours sur la montagne, et le septième jour, le Saint béni soit-Il l'invita à monter au ciel, pour une durée de quarante jours et de quarante nuits. A ce moment, « La majesté divine apparaissait comme un feu dévorant, au sommet de la montagne, à la vue des enfants d'Israël. » (Exode 24, 17)

Nous pouvons nous demander pourquoi il était nécessaire que Moïse attende six jours sur la montagne, à l'issue desquels l'Eternel

lui enjoignit de monter au ciel. Cette période d'attente semble significative et porteuse d'un enseignement.

Proposons l'explication suivante. L'homme, créé le sixième jour de la Création, possède deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs, qu'il a la possibilité d'utiliser, soit pour le bien, soit pour le mal, à Dieu ne plaise. Lorsque le Tout-Puissant créa l'homme, Son intention était d'ancrer en lui un sentiment de responsabilité par rapport aux membres de son corps, afin qu'il n'en fasse usage que pour le bien et la charité, et ne s'en serve pas pour commettre de péchés.

Par exemple, l'homme possède deux yeux, grâce auxquels il a la possibilité de contempler le monde, autour de lui. Or, ces yeux peuvent être utilisés en vue d'accomplir une *mitsva*, comme il est dit : « Vous le verrez et vous vous souviendrez » (Nombres 15, 39) – en référence aux *tsitsit* qui rappellent à l'homme les *mitsvot* et l'incitent à les accomplir – ou, au contraire, pour transgresser un péché. En effet, si un homme porte un regard jaloux sur la réussite de son prochain, il lui attire le mauvais œil. Je me souviens qu'une femme est une fois venue me voir, un verre brisé dans la main. Elle m'a alors raconté que le jour où elle et son mari fêtèrent l'inauguration de leur nouvelle maison, ce dernier tenait ce verre en main et s'apprêtait à y prononcer la bénédiction marquant cette célébration – par le traditionnel « *Le'haïm* ! » –, quand, soudain, il fut transpercé d'un trou ayant la forme d'un œil. Frappé par la manière, vraiment singulière, dont ce verre avait été brisé, je ne pus m'empêcher d'en déduire que le mauvais œil avait eu une emprise sur cet homme, en raison de sa nouvelle demeure.

Le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse d'attendre six jours sur la montagne, car ces derniers correspondaient aux six jours durant lesquels Il avait créé le monde en faveur de l'homme. Ce n'est, en effet, qu'une fois que le monde fut entièrement prêt à accueillir

l'homme que le Créateur façonna ce dernier et lui déclara : « Regarde tout ce que J'ai créé dans Mon monde, Je l'ai créé en ton honneur ; aussi, réfléchis et maintiens les mondes, plutôt que de les détruire ! » (L'Ecclésiaste Rabba 7, 1, 3) Par quels moyens l'homme a-t-il la possibilité de maintenir les mondes ? En faisant bon usage de ses membres, c'est-à-dire, en les employant au service des *mitsvot*, et en s'abstenant de commettre par leur biais des péchés, qui détiennent le pouvoir de détruire le monde, créé pendant ces six jours.

Par conséquent, le fait que Moïse ait attendu six jours sur la montagne, transmet un message aux enfants d'Israël : l'obligation de sanctifier leur corps, créé le sixième jour, afin d'être en mesure de s'élever le septième, allusion au Chabbat, qui est un jour saint pour l'Eternel. Ajoutons, en outre, que le Chabbat équivaut, en sainteté, à la Torah, puisque, comme l'enseignent nos Maîtres, de mémoire bénie, la Torah étudiée en ce jour a infiniment plus de valeur que celle étudiée en semaine, de par le délice particulier que la sainteté, intrinsèque au Chabbat, ajoute à l'étude. Il en résulte que celui qui désire s'élever en étudiant la Torah le Chabbat, doit, au préalable, comprendre la nécessité de sanctifier tous les membres de son corps, créés le sixième jour, les mettre exclusivement au service des *mitsvot* et les empêcher de devenir les médiateurs d'*avérot*.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que lorsque le Saint béni soit-Il a donné la Torah au mont Sinaï, Il a donné l'ordre que les animaux ne s'approchent pas de la montagne. Pourquoi désirait-Il qu'il en soit ainsi, alors que, vu le nombre important de bêtes que les enfants d'Israël possédaient à ce moment-là, cette exigence était certainement très difficile à appliquer ? En effet, nos Sages affirment (Bekhorot, 5b) que chaque Juif était propriétaire d'au moins quatre-vingt-dix ânes. Aussi, quel était donc le sens de cet ordre, donné par l'Eternel, alors que le peuple juif ne détenait naturellement pas les moyens de maîtriser un si grand nombre d'animaux ?

En réalité, cet ordre était, lui aussi, porteur d'un message pour les enfants d'Israël. Bien que les animaux, créés le cinquième jour, aient précédé l'homme dans la Création, cela ne signifie pas pour autant qu'ils lui sont supérieurs. Au contraire, l'homme, qui est la couronne de la création et en faveur de qui le monde entier a été créé, doit être conscient de sa supériorité sur la bête. C'est donc dans le but d'exprimer ce message que l'Eternel a exigé qu'on tienne les animaux à l'écart de la montagne.

Le Saint béni soit-Il a précisément choisi le moment du don de la Torah pour transmettre ce message à Ses enfants, afin qu'ils comprennent que leur supériorité sur la bête était intrinsèquement liée à cet événement. En effet, tant que l'homme étudie la Torah et observe les *mitsvot*, il est supérieur à l'animal, mais dès qu'il abandonne la Torah et les *mitsvot* et perd de vue sa mission, il se trouve dépossédé de cette supériorité, et même la bête, qui n'avait pas eu droit de s'approcher du mont Sinaï, le dépasse.

L'ordre d'éloigner les bêtes du mont Sinaï peut également être expliqué de la façon suivante. Les animaux qui, en Egypte, étaient adorés en tant que divinités, sont le symbole des vanités de ce monde. C'est pourquoi, l'Eternel a ordonné qu'on les écarte de la montagne dans le but de démontrer au peuple juif que la Torah ne pourra résider en son sein que dans la mesure où il retirera au préalable de son cœur l'empreinte des divinités égyptiennes, c'est-à-dire celle des vanités matérielles de ce monde. C'est uniquement de cette manière qu'il méritera que la Torah pénètre dans son cœur et s'y ancre durablement.

Nous nous étions demandés comment les enfants d'Israël avaient pu être en mesure de maîtriser un troupeau si important et de l'empêcher de s'approcher de la montagne. En réalité, le Saint béni soit-Il n'a pas donné aux animaux l'ordre explicite de ne pas s'approcher du mont Sinaï, mais le leur a simplement spécifié, ceci

ayant suffi pour qu'ils obéissent. Autrement dit, ce n'est pas le peuple juif qui a empêché ses bêtes de s'approcher de la montagne, mais c'est l'Eternel Lui-même. Cette obéissance des animaux est riche d'enseignements : ces créatures, qui ne possèdent pas d'auto maîtrise, ne se sont pas éloignées de la montagne, poussées par cette capacité, mais plutôt du fait qu'elles n'avaient pas de mauvais penchant les incitant à enfreindre l'ordre divin. Par conséquent, il a suffi que le Saint béni soit-Il leur parle pour qu'ils se plient à Sa parole.

Par contre, Dieu a dû donner aux enfants d'Israël, animés par le mauvais penchant, ce même ordre sous forme explicite. Il désirait ainsi leur enseigner qu'ils seraient hautement récompensés pour Lui avoir obéi, en dépit des incitations du mauvais penchant dans le sens contraire. En effet, le fait d'être parvenus à maîtriser ce penchant, en surmontant leur curiosité qui les poussait à s'approcher du mont Sinaï, justifiait une grande récompense, que les animaux n'ont pas méritée.

Plus encore, cet événement transmit aux enfants d'Israël une leçon édifiante pour l'avenir. En effet, à partir de ce moment où ils se tenaient prêts à recevoir la Torah, leur mauvais penchant allait se renforcer davantage et les inciter à mal agir, ce dernier étant d'autant plus actif dans le domaine de l'étude de la Torah. Or, de même qu'ils seraient récompensés pour s'être pliés à l'ordre divin en s'abstenant de s'approcher de la montagne, de même, recevraient-ils une récompense lorsque, en dépit des incitations de leur penchant, ils étudieraient la Torah et observeraient les *mitsvot*. En outre, cette récompense sera encore plus importante, car le mauvais penchant qui incite l'homme à manquer d'assiduité dans l'étude de la Torah a un pouvoir redoutable.

Lorsque l'homme se laisse séduire par son mauvais penchant et manque d'assiduité dans l'étude de la Torah, on lui rappelle alors

que la bête, qui l'a précédé d'un jour dans la Création, lui est supérieure. L'histoire de Balaam, le méchant, en est un exemple. En effet, alors que Balaam était en route pour maudire le peuple juif, son ânesse s'est soudain mise à parler pour le réprimander en ces termes : « Pourquoi m'as-tu frappée à trois reprises ? » (Nombres 22, 28) Nos Sages interprètent (Yalkout Chimoni sur Nombres, 765) les paroles de l'ânesse comme une réprimande, adressée à Balaam, qui s'apprêtait à maudire le peuple élu, peuple ayant l'habitude de se rendre, trois fois par an, en pèlerinage, et descendant, de plus, de la lignée illustre des trois patriarches. Nous en déduisons que lorsque l'homme désobéit à l'Eternel, il déchoit au point que la bête lui devient supérieure. La supériorité de l'homme sur l'animal ne provient que de l'étude de la Torah, et donc, celui qui délaisse cette étude suscite une situation où l'animal, créé avant lui, lui devient supérieur.

Cette réalité peut d'ailleurs, malheureusement, se vérifier dans les faits aujourd'hui, où de nombreuses personnes, éloignées du respect de la Torah et des *mitsvot*, se conduisent littéralement comme des bêtes. Ces individus n'hésitent pas à voler, à se battre, ou même à tuer leur prochain, afin de pouvoir satisfaire leurs désirs personnels, se rabaissant ainsi au niveau de la bête, qui se jette sur sa proie pour survivre. L'homme qui, au contraire, est conscient que toute sa raison d'être dans ce monde est de s'élever par l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*, méritera d'être réellement l'élu de la Création, en faveur duquel le monde entier a été créé.

Résumé

- Notre maître Moïse a attendu six jours au pied du mont Sinaï pour, seulement le septième jour, être invité par l'Eternel à monter au ciel. Quel enseignement peut-on en retirer ? L'homme, créé le sixième jour de la Création, a le devoir de sanctifier tous les membres de son corps, et c'est uniquement de cette manière qu'il sera ensuite en mesure de

monter au ciel. Les *mitsvot* permettent à l'homme de sanctifier son corps, les deux cent quarante-huit *mitsvot* positives correspondant au nombre de ses membres, et les trois cent soixante-cinq *mitsvot* négatives étant parallèles au nombre de ses nerfs.

- Le Saint béni soit-Il a également dit aux bêtes de ne pas s'approcher de la montagne, afin de nous enseigner que celles-ci nous sont inférieures, bien qu'elles nous aient précédés dans la Création. Cependant, cette supériorité de l'homme sur la bête n'est effective que lorsque ce dernier est fidèle à la Torah et aux *mitsvot*.
- Dieu n'a pas eu besoin d'ordonner aux animaux de ne pas s'approcher du mont Sinaï, mais une simple parole a suffi pour qu'ils Lui obéissent, car ils ne possèdent pas de mauvais penchant. Quant à l'homme, animé par un mauvais penchant, il a besoin d'un ordre explicite du Créateur pour parvenir à se plier à Sa volonté.

Les degrés de la foi

« Or, la majesté divine apparaissait comme un feu dévorant au sommet de la montagne, à la vue des enfants d'Israël. Moïse pénétra à l'intérieur de la nuée et s'éleva sur la montagne ; et Moïse resta sur la montagne quarante jours et quarante nuits. »

(Exode 24, 17-18)

Quand le Saint béni soit-Il voulut donner la Torah aux enfants d'Israël, Il ordonna à Moïse de monter sur la montagne, qui était entièrement entourée d'une nuée. L'Eternel se révéla alors à lui à

travers le feu. Il est surprenant de constater que le fait, a priori miraculeux, que Moïse, être de chair et de sang, a pu rester vivant après un séjour de quarante jours au ciel, pendant lesquels Dieu s'est révélé à lui à travers le feu, n'ait pas suscité l'étonnement général. De plus, il est par ailleurs rapporté que lorsque notre patriarche Abraham a été jeté, à Our Kassdim, dans une fournaise ardente et qu'il en est ressorti vivant sans la moindre brûlure, les habitants du monde entier en ont été profondément touchés. Aussi, je me suis demandé pourquoi la survie miraculeuse d'Abraham a suscité l'émotion générale, tandis que celle de Moïse, suite à un séjour long de quarante jours dans le ciel, n'a pas été objet d'étonnement. Quelle différence existe-t-il entre ces deux événements ?

En réalité, il existe une différence essentielle entre le feu de la Torah et un feu physique. En effet, alors que la propriété d'un feu physique est de brûler et de détruire, le feu de la Torah, non seulement ne brûle pas l'homme, mais lui transmet au contraire de la vitalité. [Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent à ce sujet (Talmud de Jérusalem, 'Haguiga 2, 1) l'anecdote relative à la circoncision d'Elicha ben Abouya, à laquelle des érudits étaient venus participer. Lorsque ces derniers se mirent à étudier la Torah, un feu descendit du ciel pour les entourer. Abouya craignit alors qu'ils ne soient venus pour brûler sa maison, et les sages le rassurèrent quant à leur intention, lui expliquant que la puissance de leur étude avait suscité ce feu céleste.]

Nous comprenons désormais la différence fondamentale entre le cas d'Abraham et celui de Moïse. Abraham a été jeté dans un feu physique, et donc, le fait qu'il en soit ressorti sain et sauf revenait bien à un miracle à proprement parler, duquel il y avait lieu d'être impressionné. Quant à Moïse, il a pénétré dans le feu de la Torah qui, non seulement ne détruit pas l'homme, mais est source de toute

sa vitalité – la Torah étant, en effet, surnommée un « élixir de vie » (Kidouchin, 30b). Par conséquent, sa survie ne constituait pas un fait surprenant.

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent : « La Torah ne se maintient que chez celui qui se tue à la tâche pour elle. » (Berakhot, 63b) En d'autres termes, il incombe à l'homme de s'effacer devant la Torah et de faire d'elle l'essentiel de sa vie, et, par le mérite de cette abnégation, il bénéficiera de la vitalité de la Torah, feu spirituel qui brûlera dans tout son être. A l'inverse, le feu du désir est un feu physique dévastateur, qui possède le pouvoir d'expulser l'homme, aussi bien de ce monde-ci que du monde à venir.

Au sujet de la séparation de la mer des Joncs, il est affirmé (Mekhilta sur Bechala'h, Parachat Chira, 3) qu'une servante put voir, à ce moment-là, ce qu'Ezéchiel ben Bouzi ne fut lui-même pas capable de percevoir. Autrement dit, le peuple juif, dans son ensemble, était en mesure de discerner très clairement la Présence divine. Or, le Zohar rapporte (II, 38a) que lorsque les enfants d'Israël sortirent d'Egypte, la révélation de la Présence divine était telle que la nuit s'était transformée en jour. Pourtant, si cette révélation était réellement de nature tellement intense au moment de la sortie d'Egypte, pourquoi nos Sages n'ont-ils pas également affirmé à son sujet ce qu'ils ont affirmé à propos de celle qui caractérisa la séparation de la mer des Joncs ? Quelle différence de fond existait-il entre ces deux événements ?

Proposons l'explication suivante. Le premier commandement est formulé en ces termes : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, d'une maison d'esclaves. » (Exode 20, 2) Il n'est pas dit : « Je suis l'Eternel qui ai créé le ciel et la terre », car, après que les enfants d'Israël eurent vu tous les miracles que Dieu avait accomplis en Egypte et à la mer des Joncs, ils n'avaient plus aucun doute que c'était Lui le Créateur du monde ; il était donc inutile de

mentionner cette réalité au moment du don de la Torah. Lorsque le peuple juif est parvenu à un niveau si clair de reconnaissance de la royauté divine dans le monde, il a suivi l'Eternel dans le désert, animé par une foi aveugle qu'Il y pourvoirait à tous ses besoins, comme le souligne le verset : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte. » (Jérémie 2, 2)

D'autre part, le verset relatif au premier commandement insiste sur le fait que le pays d'Egypte était « une maison d'esclaves », afin de rappeler qu'au moment de la sortie d'Egypte, les enfants d'Israël étaient encore entravés par les chaînes de l'impureté. C'est la raison pour laquelle ils n'étaient pas en mesure de déceler la révélation, pourtant évidente, de la Présence divine, qui était alors tellement intense que la nuit s'était transformée en jour. C'est également pourquoi nos Sages n'ont pas affirmé, au sujet de la sortie d'Egypte, ce qu'ils ont affirmé à propos de la mer des Joncs – à savoir, le niveau exceptionnel que même les servantes avaient alors atteint – puisque, à ce moment-là, les enfants d'Israël ne détenaient effectivement pas cette aptitude à percevoir clairement l'Eternel. C'est seulement à la mer des Joncs, lorsque le peuple juif s'est entièrement détaché de l'esclavage égyptien et de toute l'impureté qu'il véhiculait, qu'il a pu percevoir le Saint béni soit-Il de manière très claire. Puis, enfin, au moment du don de la Torah, il a atteint un niveau encore plus élevé, au point qu'il n'était même plus nécessaire de mentionner le fait que l'Eternel était le Créateur du monde. Tous les miracles, hors du commun, faits en faveur des enfants d'Israël, aussi bien au moment de la sortie d'Egypte que lors de leur traversée du désert, ont contribué à leur progression dans la reconnaissance de Dieu, pour finalement les élever à un niveau de foi absolu.

S'il est vrai que, déjà en Egypte, la révélation de la Présence divine

était claire, cependant, tous n'étaient pas en mesure de la déceler, à cause de l'impureté qui leur faisait écran. Par contre, à la mer des Joncs, tous sont parvenus à un niveau élevé et ont pu déclarer : « Voici mon Dieu, je veux Le célébrer ! » (Exode 15, 2) C'est pourquoi, nos Sages ont affirmé (Mekhilta, Bechala'h, Parachat Chira, 3) qu'à ce moment-là, même les servantes avaient atteint un niveau exceptionnel de foi, ce qu'ils n'ont pas dit au sujet de la sortie d'Egypte.

Schématiquement, on peut distinguer trois degrés dans la foi. Le premier est celui atteint par Noé, à l'époque précédant le déluge, qui « croyait et ne croyait pas que le déluge allait venir ». Il s'agit d'une foi variable qui, tantôt anime l'homme, tantôt lui fait défaut, lorsqu'il se laisse distraire et oublie qui est le Créateur du monde. C'est ce niveau de foi qui caractérisait également les enfants d'Israël au moment de la sortie d'Egypte. Le second niveau de foi est celui qu'ils ont atteint à la mer des Joncs, quand tout le peuple, y compris les servantes, a perçu l'Eternel face à face. Le troisième degré, qui est le plus élevé, a été acquis par le peuple juif au pied du mont Sinaï, où il a été capable de « voir les voix » (Exode 20, 15), niveau de foi encore plus élevé que celui des anges. L'homme qui arrive à ce degré parvient, simultanément, à maîtriser ses penchants et ses sens, au point que le Saint béni soit-Il Lui-même en exprime Son étonnement : « Qui a révélé ce secret à Mes enfants ? » (Chabbat, 88a)

Un érudit doit, toute sa vie, aspirer à atteindre ce troisième degré de foi, qui est le plus élevé. Or, il est très difficile d'y parvenir, le chemin menant à ce point culminant étant rempli d'embûches, du fait que, plus un homme est élevé, plus son mauvais penchant est, lui aussi, important. Toutefois, il est certain que celui qui fait preuve d'une réelle détermination à progresser dans les degrés de la Torah et de la crainte de Dieu, bénéficiera de l'assistance divine.

La section de Yitro s'ouvre par le verset : « Yitro entendit », et

Rachi de commenter : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Pourtant, Yitro n'avait-il pas également entendu parler, comme le reste du monde, de tous les miracles hors du commun relatifs à la sortie d'Egypte, et de la façon dont le Saint béni soit-Il a libéré, au milieu de la nuit, une nation entière de l'esclavage, en battant Pharaon et ses serviteurs à plate couture ? Dès lors, comment expliquer que ces événements impressionnants ne l'aient pas incité à quitter Midian et à se joindre au peuple juif, ce que seuls les miracles de la mer des Joncs et de la guerre d'Amalec ont eu pour effet, éveillant en lui l'étincelle du repentir ?

En fait, comme nous l'avons expliqué, les enfants d'Israël subissaient encore l'emprise des puissances impures, au moment de la sortie d'Egypte, où ils étaient plongés dans le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, début de Yitro) ; par conséquent, Yitro n'a, lui aussi, pas été en mesure de ressentir la puissance de ce miracle. Par contre, au cours des épisodes de la mer des Joncs et de la guerre d'Amalec, lors desquels le peuple juif s'était débarrassé de l'impureté égyptienne et avait accepté le joug de la royauté divine, les miracles de l'Eternel étaient perceptibles par tous et possédaient donc également le potentiel d'éveiller la foi de Yitro.

Malheureusement, il existe aujourd'hui de nombreux jeunes hommes qui sont plongés dans l'étude de la Torah, et même versés dans les écrits de Rabbi Akiva Eiger, de mémoire bénie, mais dont la foi est déficiente. En plus de cela, au lieu d'essayer de combler cette déficience, ils lui permettent de prendre davantage d'ampleur. Or, un jeune homme qui a atteint un haut niveau en Torah, mais dont la foi est faible, remet en question toute la valeur de sa Torah. En effet, il est comparable à une personne qui se trempe dans un

mikvé[42], tout en tenant dans sa main une vermine : elle restera impure, même après s'être trempée.

Le Créateur m'a donné le mérite de grandir au Maroc, pays où une foi pure anime le cœur des hommes. Ces derniers se conforment, en effet, aveuglément aux instructions de leurs maîtres, se pliant avec simplicité à l'injonction du verset : « Ne t'écarte de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche » (Deutéronome 17, 11). Autrement dit, même si notre maître nous affirme que notre droite est, en réalité, notre gauche, nous avons l'obligation d'y croire sur parole, et ne devons pas chercher à jouer au plus fin (Sifrei Chophtim, 11).

Lors d'un de mes séjours au Mexique, une femme fit soudain irruption dans la maison où on m'avait reçu. Elle se mit à pousser des cris si forts que tout le voisinage accourut, curieux de voir ce qui lui était arrivé. Cette femme me raconta alors qu'elle n'avait pas d'enfants, alors qu'elle était déjà mariée depuis de nombreuses années et que son mari était déterminé à la répudier. Constatant que la situation était en train de mal tourner, elle s'était engagée à respecter désormais les lois de pureté familiale, bien que cette décision l'exposât largement aux railleries de ses proches et connaissances. Lorsque son mari avait appris la décision de son épouse, il avait affirmé que cela ne faisait que renforcer davantage sa détermination à lui donner le divorce. La femme lui avait alors néanmoins exprimé sa volonté de respecter ces lois jusqu'au moment où il lui donnerait effectivement le *guèt*. Un miracle se produisit alors, et cette femme tomba rapidement enceinte, par le mérite de la foi pure qui l'avait animée.

Quand j'entendis cette histoire, je sentis un frisson parcourir mon corps. De quelle foi pure cette femme avait-elle fait preuve ! Nous

---

42. Bain rituel.

pouvons en conclure que, si déjà une femme simple est parvenue à trouver en elle le courage nécessaire pour décider de s'attacher à son Créateur, à plus forte raison nous-mêmes, qui sommes engagés dans la Torah, avons-nous le devoir de renforcer notre foi.

Résumé

- Notre maître Moïse est resté sur la montagne quarante jours et quarante nuits afin de recevoir la Torah. Pourquoi le fait qu'il ait survécu, suite à ce séjour à proximité du feu, n'a-t-il suscité aucun étonnement, alors que la survie d'Abraham, jeté dans la fournaise à Our Kassdim, a impressionné le monde entier ? Car survivre d'un feu physique, comme Abraham en a eu le mérite, constitue un miracle évident. Par contre, le feu de la Torah ne brûle pas l'homme, mais au contraire, réchauffe son cœur et le rapproche de son Père céleste.

- Nos Sages affirment : « Une servante était capable de voir, à la mer des Joncs, ce qu'Ezéchiel ben Bouzi, lui-même, n'est pas parvenu à percevoir. » Pourquoi n'ont-ils pas également formulé de tels propos concernant la sortie d'Egypte, où les révélations étaient telles que la nuit s'était transformée en jour (Zohar) ? Car en Egypte, le peuple juif subissait encore l'emprise de l'impureté, ce qui l'empêchait de percevoir clairement la Présence divine. Plus tard, au moment de la séparation de la mer des Joncs, les enfants d'Israël parvinrent tous, y compris les servantes, à percevoir l'Eternel, grâce à l'effet de ce miracle qui les libéra de l'influence de l'impureté.

- Il existe trois degrés dans la foi. Le premier est celui de Noé, qui tantôt croyait, tantôt ne croyait pas que le déluge allait venir ; c'était aussi celui des enfants d'Israël au moment de la sortie d'Egypte. Le second correspond à une réelle perception de la Présence divine, niveau atteint par le peuple juif au moment de la séparation de la mer des Joncs. Le troisième, qui est le plus élevé, est lorsqu'un homme « voit les voix », c'est-à-dire perçoit le Saint béni soit-Il de tous ses membres – degré atteint par nos ancêtres lors du don de la Torah. A ce niveau, il n'y

avait plus lieu de mentionner le fait que l'Eternel était le Créateur du monde, ceci étant alors tout à fait évident, et c'est pourquoi le premier commandement a plutôt été formulé en ces termes : « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte. »

- Yitro décida de se joindre au peuple juif après avoir entendu parler des miracles opérés par l'Eternel à la mer des Joncs et lors de la guerre d'Amalec, alors que les prodiges qui avaient eu lieu en Egypte n'eurent pas cet effet sur lui, car à ce moment-là, les enfants d'Israël, encore sous l'emprise de l'impureté, ne percevaient pas clairement la Présence divine, ce qui empêcha également Yitro de profiter de cette influence.

L'affranchissement de la matérialité comme condition à l'acceptation de la Torah

« Moïse pénétra à l'intérieur de la nuée et s'éleva sur la montagne ; et Moïse resta sur la montagne quarante jours et quarante nuits. »

(Exode 24, 18)

Lorsque notre maître Moïse monta au ciel pour y recevoir la Torah, les anges voulurent le brûler, avançant l'argument : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » Le Saint béni soit-Il dit à Moïse de leur répondre afin de repousser leur menace. Mais Moïse craignit qu'ils ne le brûlent par leurs seules paroles. Dieu lui répondit alors : « Prends appui sur Mon trône céleste et réponds-leur. » Moïse puisa, en effet, du trône céleste la force d'âme nécessaire pour répondre à l'argument des anges (Chabbat, 88b).

Ce Midrach soulève plusieurs interrogations. Tout d'abord, pourquoi Moïse a-t-il appréhendé de répondre aux anges, alors qu'il était monté au ciel en se pliant à l'ordre divin et que, de plus, il s'était sanctifié et avait atteint le niveau des créatures célestes ? En outre, pourquoi, suite à l'appréhension de Moïse, l'Eternel n'a-t-Il pas répondu Lui-même aux anges, mais a demandé à ce dernier de prendre appui sur Son trône céleste, de manière à y trouver l'inspiration pour leur répondre convenablement ? Enfin, pourquoi était-il nécessaire que Moïse monte au ciel pour y recevoir la Torah ? En effet, le Tout-Puissant aurait pu, tout aussi bien, la lui transmettre sur terre, dans le désert, ce qui aurait évité toutes ces altercations entre Moïse et les anges. D'ailleurs, il est même affirmé que la Torah « n'est pas dans le ciel » (Deutéronome 30, 12), donc, pour quelle raison fallait-il qu'elle y soit donnée ?

La démarche suivante va nous permettre de répondre, simultanément, à toutes ces difficultés.

Le Saint béni soit-Il désirait intentionnellement que Moïse monte au ciel pour y recevoir la Torah, afin de lui faire ressentir qu'il était l'élu de la création et n'avait donc rien à craindre de l'attaque des anges. En effet, lorsqu'un homme détient Torah et *mitsvot*, il s'élève à un niveau élevé et devient semblable aux créatures célestes. Du reste, les anges avaient été créés, au départ, dans le but de servir l'homme (Sanhédrin, 59b), mais Adam a perdu cet avantage, en même temps que son haut niveau, lorsqu'il a fauté en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, suite à quoi il n'a plus été considéré comme l'élite de la création. Par contre, notre maître Moïse, qui s'est sanctifié en s'abstenant même des choses permises, puisqu'il s'est séparé de sa femme et a jeûné tout le long de son séjour au ciel, s'est élevé au niveau des anges et n'avait donc aucune raison de craindre la confrontation. Au contraire, le fait que la Torah lui ait été donnée au ciel, a fait prendre conscience à Moïse que celui qui se voue à son étude devient semblable aux saintes créatures

célestes. Toutefois, Moïse, qui n'était lui-même pas encore conscient du haut niveau qu'il avait atteint, appréhenda la menace des anges, pensant qu'ils lui étaient supérieurs et qu'il était donc incapable de leur fournir une réponse satisfaisante.

Le Saint béni soit-Il s'est abstenu de répondre à la place de Moïse, car Il désirait qu'il trouve lui-même un contre argument à celui des anges. Ceci constitue un message, aussi bien pour Moïse que pour les hommes des générations à venir : il nous incombe de nous habituer à répondre aux anges et à contrecarrer leurs arguments, car, après cent vingt ans, lorsque nous monterons au ciel, nous les côtoierons – si toutefois notre jugement aura été favorable – et devrons nous mesurer à leurs questions. Ainsi, en rétorquant lui-même aux anges, Moïse transmit cette force à toutes les générations à venir.

En outre, nous pouvons ajouter que la Torah devait être donnée au ciel, en raison de la symbolique que cela véhicule, à savoir, la nécessité, pour l'homme, de rompre tout lien avec la matérialité, afin de s'élever et d'être en mesure de recevoir la Torah. En effet, la matière et la Torah sont deux réalités radicalement opposées, et si l'homme désire que la Torah se maintienne en lui, il doit renoncer aux vanités de ce monde. Aussi, le fait que Moïse ait jeûné pendant quarante jours, lors de son séjour au ciel pour y recevoir la Torah, constitue pour nous un message quant à l'impératif de rompre avec la matérialité pour se qualifier à recevoir la Torah.

Il est intéressant de remarquer que même la tente d'assignation ne représentait pas un endroit suffisamment saint et spirituel pour être choisi comme lieu propice au don de la Torah, du fait qu'il était garni d'objets matériels, comme par exemple les tentures. Ceci souligne, une fois de plus, la priorité extrême que représente la rupture totale avec la matérialité, pour mériter que la Torah se maintienne en soi. En outre, pour transmettre la Torah au peuple

juif, le Saint béni soit-Il s'est révélé sur une montagne, symbole de la rupture avec la terre et du dépassement de la matière. Ceci constitue une leçon pour tous les hommes des générations à venir qui désirent être des réceptacles de Torah.

J'ai lu une interprétation, rapportée au nom du Gaon Rabbi 'Haïm Zeichik, de mémoire bénie, *Roch Yechiva* de « Or Yossef ». Il demande pourquoi l'Eternel a ordonné à Moïse de rassembler les enfants d'Israël pour leur donner la *mitsva* du Chabbat, alors que les autres *mitsvot* étaient transmises de Moïse à Aaron, qui lui-même les transmettait à ses enfants, lesquels les transmettaient aux anciens, qui, enfin, les enseignaient à l'ensemble du peuple (Erouvin, 54b). Quelle est la raison de cette différence dans le mode de transmission de la *mitsva* de Chabbat, par rapport à toutes les autres, et pourquoi Moïse devait-il la transmettre lui-même de manière directe ?

En fait, lorsque Moïse est monté au ciel, il a pu ressentir le goût agréable des mondes supérieurs. Or, comme nous le savons, le Chabbat est un avant-goût du monde à venir. Par conséquent, seul Moïse, qui avait séjourné au ciel, était en mesure de transmettre au peuple, de manière claire et intense, le climat de douceur qui règne au jardin d'Eden. Ceci peut être comparé à un homme qui, après avoir lui-même respiré l'odeur particulière d'un parfum, en fait part à son ami ; ce témoignage sera bien plus authentique que celui d'une personne qui a uniquement entendu d'un tiers qu'un certain parfum avait une odeur exceptionnelle. Aussi, il fallait que Moïse, qui était monté au ciel et avait ressenti de tout son être la douceur du monde à venir, transmette directement aux enfants d'Israël la *mitsva* de Chabbat, afin que ces derniers n'aient pas l'ombre d'un doute quant à la subtilité de ce délice.

En outre, il est connu que quiconque observe le Chabbat, est considéré comme s'il avait accompli l'ensemble des *mitsvot* de la Torah (Zohar 'Hadach sur Genèse, « Midrach Hanéélam » 29, 2,

Naassé Adam). Il en résulte que Chabbat et la Torah sont une seule et même réalité, et c'est pourquoi, Moïse devait rassembler les enfants d'Israël pour les mettre en garde de leur obligation de respecter le Chabbat, obligation qui équivaut au respect de toute la Torah. Ainsi, Moïse les a, en réalité, à la fois avertis concernant la *mitsva* de Chabbat et le reste des *mitsvot* de la Torah, tout en leur concrétisant la lumière spirituelle du Chabbat.

Le roi David affirme : « J'ai médité sur mes voies, et ramené mes pas vers Tes statuts. Je me suis empressé, sans perdre un moment, d'observer Tes commandements. » (Psaumes 119, 59-60) Dans ces versets, le roi David atteste à tout le peuple juif qu'il est parvenu, suite à une recherche minutieuse, à la conclusion, dont il était déjà conscient dès le départ, qu'il n'existe rien dans ce monde qui vaille la Torah.

Tirons nous-mêmes leçon de ces paroles du roi David, et prenons conscience qu'il n'existe rien d'autre, hormis la Torah, qui a été reçue au ciel par Moïse. Réalisons aussi que, si nous désirons ressentir intensément son goût subtil, il nous incombe de nous débarrasser des entraves de la matérialité.

Résumé

- Lorsque Moïse monta au ciel, les anges voulurent s'attaquer à lui, prétextant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » Pourquoi Moïse a-t-il appréhendé de répondre aux anges, et pourquoi, dans ce cas, le Saint béni soit-Il n'a-t-Il pas répondu à sa place ? Plus généralement, pour quelle raison la Torah n'a-t-elle pas été donnée sur terre, et pourquoi fallait-il que Moïse monte au ciel pour la recevoir ?

- Le séjour de Moïse au ciel avait pour but de nous démontrer que, lorsque l'homme est impliqué dans la Torah et les *mitsvot*, il est l'élite de la Création. Or, Moïse, qui n'était pas conscient de sa supériorité sur les anges, a redouté leur attaque.

- Le Saint béni soit-Il s'est intentionnellement abstenu de répondre aux anges à la place de Moïse, afin de nous enseigner notre devoir de nous habituer à leur répondre par nos propres moyens, aptitude qui nous sera nécessaire au jardin d'Eden, lorsque nous côtoierons les anges.
- La Torah a été donnée au ciel pour que nous prenions conscience de notre devoir de nous détacher des vanités matérielles, afin de mériter la Torah. De plus, la montagne représente, elle aussi, un dépassement de la matière.
- Contrairement aux autres *mitsvot* transmises par intermédiaire, Moïse a directement prescrit celle du Chabbat au peuple juif, car lui seul, qui avait eu l'occasion d'apprécier le délice du jardin d'Eden, pouvait transmettre authentiquement le délice du Chabbat, avant-goût du monde à venir.

La terre, domicile de la Torah

« Moïse pénétra à l'intérieur de la nuée et s'éleva sur la montagne ; et Moïse resta sur la montagne quarante jours et quarante nuits. »

(Exode 24, 18)

Lorsque Moïse monta au ciel pour y recevoir la Torah, les anges l'attaquèrent en disant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » Ils s'apprêtaient déjà à le brûler, lorsque Moïse leur répondit qu'il était venu pour faire descendre vers les enfants d'Israël la Torah, sans laquelle le monde ne pouvait se maintenir (Chabbat, 88b). Quand j'ai lu ce Midrach, j'ai été interloqué. En effet, les enfants d'Israël venaient, juste à ce moment-là, de proclamer : « Nous ferons et nous

comprendrons », et les anges étaient descendus du ciel pour couronner chacun d'eux de deux couronnes, l'une en référence à leur premier engagement – « nous ferons » – et l'autre, en référence au second – « nous comprendrons ». Or, si les anges n'étaient pas intéressés à ce que le peuple juif reçoive la Torah, pourquoi se sont-ils tant réjouis, en venant lui attribuer des couronnes ? De même, s'ils ont réellement partagé la joie des enfants d'Israël, comment expliquer qu'ils aient ensuite attaqué Moïse, lorsqu'il est venu au ciel pour y chercher la Torah ?

En réalité, la réaction des anges, d'une part vis-à-vis de Moïse, de l'autre à l'égard des enfants d'Israël, nous livre un message essentiel : la Torah ne se trouve pas dans le ciel mais sur terre, où elle a élu domicile, et ce afin que les hommes l'étudient. Ainsi, lorsque les enfants d'Israël ont dit : « Nous ferons et nous comprendrons », les anges les ont couronnés de deux couronnes, afin d'exprimer leur joie de voir la Torah parvenir à sa destination ultime, la terre, où on allait l'étudier et l'observer. Cependant, lorsque Moïse est arrivé au ciel, les anges ont d'abord pensé qu'il était venu pour y étudier la Torah et ont, par conséquent, désiré le tuer, puisque c'est sur terre qu'on doit l'étudier. Par la suite, quand Moïse leur a expliqué qu'il était monté au ciel dans le but d'apprendre la Torah de la bouche du Tout-Puissant, pour la transmettre ensuite fidèlement sur terre aux enfants d'Israël, ils ont été apaisés et ont renoncé à leurs intentions meurtrières.

Or, l'étude de la Torah, dans ce monde, ne s'acquiert que suite à de laborieux efforts pour vaincre le mauvais penchant, qui attend l'homme au tournant, l'incitant, une fois après l'autre, à manquer d'assiduité dans son étude. Toutefois, plus un homme se heurte à de lourdes épreuves pour étudier la Torah, plus sa récompense sera, elle aussi, conséquente, car on ne peut comparer une étude acquise facilement à une étude acquise suite à une lutte acharnée.

A ce propos, j'ai lu l'histoire suivante, au sujet d'un maître de maison qui, avant sa mort, s'est adressé à Rabbi 'Haïm de Volozhin, que son mérite nous protège, pour lui faire part de sa requête, selon laquelle il était prêt à faire don de toute sa fortune à la *Yechiva*, à condition que Rabbi 'Haïm étudie, chaque jour, une *michna* en faveur de l'élévation de son âme – car, n'ayant pas eu d'enfant, personne ne prononcerait le *kaddich*[43] pour lui. Rabbi 'Haïm accepta et, après le décès de cet homme, se mit à étudier quotidiennement une *michna* pour l'élévation de son âme. Un jour, alors qu'il étudiait une certaine *michna*, il se heurta à des difficultés de compréhension et alla dormir, l'esprit encore plongé dans la complexité de ce passage. Cette nuit, le défunt lui vint en rêve pour lui demander si l'accord qu'ils avaient conclu était toujours en vigueur. Rabbi 'Haïm lui répondit par l'affirmative, ajoutant que la journée passée, il n'était cependant pas parvenu à saisir le sens profond de la *michna* et s'était trouvé contraint d'aller dormir sans l'avoir élucidé. Or, à la grande surprise du Rav de Volozin, ce simple Juif lui expliqua cette *michna* dans tous ses détails, et répondit à toutes les difficultés auxquelles il s'était lui-même heurté. Rabbi 'Haïm était si surpris que celui qui était, de son vivant, un simple maître de maison ne sachant pas réellement étudier, soit parvenu à un haut niveau de compréhension qui lui permettait même de saisir le sens de passages complexes, qu'il s'empressa de rassembler ses élèves pour leur démontrer l'ampleur de la récompense attribuée à la Torah. En effet, cet homme, qui avait fait don de toute sa fortune pour la Torah afin qu'on étudie en faveur de l'élévation de son âme, avait mérité, au jardin d'Eden, une place à proximité des justes, avec lesquels il étudiait la Torah.

---

43. Sanctification du Nom divin, prononcée par les enfants d'un défunt, en faveur de l'élévation de son âme.

Lorsque Moïse monta au ciel, les anges lui demandèrent s'il pensait recevoir la Torah gratuitement. Car la Torah exige de nombreux efforts de la part de l'homme, et donc, seul celui qui se tue à la tâche dans la tente de la Torah, méritera d'en acquérir les clés. De même, ce maître de maison n'a pu résoudre une difficulté dans la *michna* que parce qu'il avait su anticiper les événements et avait, en prévision de sa mort imminente, pris la décision de faire don de sa fortune en faveur de l'étude de la Torah, afin de mériter ainsi l'élévation de son âme. Aussi, c'est uniquement après avoir constaté que Moïse n'était pas intéressé à recevoir la Torah gratuitement, puisqu'il avait, au contraire, fait de nombreux sacrifices en se séparant de sa femme et en jeûnant pendant quarante jours, que les anges consentirent à l'accepter parmi eux et que l'ange de la Mort lui révéla même le secret de l'encens (Chabbat, 89a).

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent : « Le Saint béni soit-Il a voulu rendre le peuple juif méritant, c'est pourquoi Il a augmenté, en sa faveur, la mesure de la Torah et des *mitsvot*. » (Makot, 23b) Le Rambam explique (« Pérouch Hamichnayot » 3, 16) qu'il peut arriver qu'un homme ait accompli de son vivant de nombreuses *mitsvot*, mais qu'un certain nombre d'entre elles n'aient pas été observées avec joie et par désir de les exécuter ; pour cette raison, l'Eternel a prescrit un grand nombre de *mitsvot* aux enfants d'Israël, afin d'assurer à l'homme au moins une *mitsva* qu'il aura, de façon sûre, accomplie avec crainte et de manière méticuleuse et qui lui tiendra lieu de mérite au jour du jugement, lui donnant ainsi l'accès au monde à venir.

Or, le mauvais penchant de l'homme est le principal responsable de sa difficulté à accomplir une *mitsva* da façon parfaite. Par ailleurs, je pense qu'il s'attaque principalement à l'homme dans le domaine de l'argent, en l'empêchant d'accomplir les *mitsvot* de la Torah telles

qu'elles ont été prescrites. Pour appuyer mes propos, j'aimerais vous rapporter l'anecdote suivante, dont j'ai été témoin et qui m'a permis de réaliser, de manière flagrante, à quel point l'avidité pour l'argent s'était répandue, dans notre génération.

Un Chabbat, à l'époque où j'habitais à Paris, je suis allé prier dans une certaine synagogue. En y constatant la présence de femmes à la tête découverte, qui étaient assises au milieu des hommes, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas prier, puisque nos Sages nous ont enseigné qu'« un cheveu d'une femme est sa nudité » (Berakhot, 24a). Aussi, me suis-je adressé au Rabbin de cette synagogue, pour lui demander de dire aux femmes de bien vouloir monter à l'étage supérieur. Cependant, le Rabbin refusa de se soumettre à ma requête, prétextant que, étant donné que tel n'était pas leur usage, il ne pouvait l'exiger de leur part.

Je répondis au Rabbin en lui rapportant la remarque suivante de nos Sages, de mémoire bénie. Ils soulignent qu'à l'époque du Temple, lorsque les enfants d'Israël montaient en pèlerinage et fêtaient *Sim'hat Beit Hachoéva*[44], une grande réforme fut appliquée. Au départ, les femmes se tenaient à l'intérieur du parvis et les hommes à l'extérieur, où ils dansaient, tout en étant inspirés par l'Esprit saint. Cependant, en raison de l'esprit de légèreté qui régnait, on décida d'inverser les positions respectives des hommes et des femmes. Or, ceci ne suffisant toujours pas à contrer l'atmosphère frivole, on institua alors une réforme selon laquelle, les femmes devaient rejoindre une galerie supérieure, alors que les

---

44. Littéralement : « la joie du puits », dont l'on tirait l'eau, versée sur l'autel à Soukkot.
Grandes démonstrations de joie qui avaient lieu durant le pèlerinage du peuple juif lors de la fête de Soukkot. Ces manifestations accompagnaient l'apport de sacrifices et se caractérisaient par une profusion de danses et de chants.

hommes resteraient en bas. En dépit du fait que la Présence divine, qui résidait sur les hommes, neutralisait leur désir pour les femmes, toutefois, de sérieuses mesures furent prises pour séparer les uns des autres, ce qui représentait une grande réforme (Soukka, 51b).

Je poursuivis en demandant au Rabbin s'il pensait réellement que le niveau spirituel des hommes présents était supérieur à celui de ceux qui participaient à *Sim'hat Beit Hachoéva* et étaient inspirés par l'Esprit saint. Il était certain que, si déjà du temps du Temple, une séparation nette était nécessaire entre les hommes et les femmes, à plus forte raison, une telle séparation s'imposait-elle également de notre temps, caractérisé par la débauche. En guise de conclusion, je demandai aux femmes de bien vouloir rejoindre l'étage qui leur était réservé, afin que nous puissions commencer la prière, ce à quoi elles consentirent sans la moindre contestation.

J'ai déduit de cet incident qu'en réalité, les gens sont prêts à écouter, mais qu'il manque uniquement de personnes animées de zèle pour l'Eternel et prêtes à les reprendre dans le domaine de la pudeur. En effet, si nombreux sont ceux qui luttent, par tous leurs moyens, pour assurer au public une alimentation strictement cachère, par contre, il est rare de trouver des individus s'impliquant dans la lutte pour le respect de la pudeur, qui est alors complètement ignoré. Or, je me suis rendu compte que l'intérêt porté pour la *cacherout*, d'une part, et le délaissement des lois de la pudeur, de l'autre, s'expliquaient par le simple et triste fait que seul le premier domaine rapporte de l'argent. Celui qui relèverait, chez son prochain, une conduite impudique, n'en ressortirait pas enrichi, ce qui explique le manque d'intérêt et le délaissement de ce secteur, pourtant important.

Le roi David a ordonné à son fils Salomon : « Prends courage et sois homme ! » (Rois I 2, 1) En d'autres termes, il désirait lui signifier son devoir de renoncer à tous ses désirs et à toutes ses volontés

devant la sainte Torah, afin de mériter le titre d'homme, par lequel notre maître Moïse s'était distingué, comme il est dit : « Et l'homme, Moïse, était très humble » (Nombres 12, 3). Car ce sont l'exceptionnelle modestie de Moïse ainsi que sa capacité à renoncer aux vanités de ce monde, qui lui ont valu le titre honorifique d'homme. Tel est aussi le sens du premier verset des Psaumes : « Heureux l'homme qui ne suit point les conseils des méchants, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs » (1, 1) ; autrement dit, c'est la rupture totale du lien avec les vanités de ce monde qui nous gratifie du titre d'homme.

J'ajouterais que si on enlève au terme *ich* (homme) sa lettre centrale *Youd*, on obtient le mot *èch* (feu), allusion au fait qu'en l'absence des dix (valeur numérique du *Youd*) commandements, l'homme est exposé au feu ravageur du désir qui l'expulse à la fois de ce monde et du monde à venir. A l'opposé, avant sa mort, Rabbénou Hakadoch leva ses dix doigts en direction du ciel et s'exclama qu'ils étaient témoins qu'il n'avait jamais profité, même d'un seul de ses doigts, des plaisirs de ce monde (Ketouvot, 104a). Il a levé ses dix doigts car, comme nous l'avons expliqué, le chiffre dix fait référence aux dix commandements, ainsi qu'aux dix paroles par lesquelles le monde a été créé. Il est certain que celui qui, à l'instar de Rabbi, renonce au désir de l'argent et du matérialisme, pour se consacrer à la sainte Torah, méritera une récompense incommensurable.

Résumé

- Comment expliquer que les anges, qui venaient de couronner les enfants d'Israël suite à leur proclamation : « Nous ferons et nous comprendrons », aient ensuite voulu tuer Moïse ? Conscients que la terre est le domicile de la Torah, les anges se sont réjouis que celle-ci soit parvenue à sa destination et ont donc couronné les enfants d'Israël. Par la suite, ils ont voulu tuer Moïse, car ils ont pensé, au départ, qu'il

avait l'intention de recevoir la Torah gratuitement, puis, quand il leur a expliqué qu'il était venu dans le but de faire descendre la Torah sur terre, ils se sont immédiatement apaisés.

- La Torah exige de nombreux efforts de la part de l'homme. Celui-ci doit lutter contre son mauvais penchant, qui essaie de le détourner de son étude. Je pense que le mauvais penchant dans le domaine de l'argent, représente l'épreuve principale de notre époque.
- Le roi David a dit à son fils : « Prends courage et sois homme ! », autrement dit, maîtrise tes désirs afin de mériter le titre d'homme – qui a été attribué à Moïse. Sans sa lettre *Youd*, le mot *ich* devient *èch*, représentant le feu du désir ; grâce au *Youd*, qui fait référence aux dix commandements, l'homme mérite au contraire le titre de *ich*.
- A la fin de sa vie, Rabbénou Hakadoch leva ses dix doigts vers le ciel, les déclarant témoins qu'il n'avait profité en rien de ce monde. Il semble qu'il ait levé ses dix doigts en référence aux dix commandements.

La Torah : un moyen pour travailler ses vertus

« Moïse pénétra à l'intérieur de la nuée et s'éleva sur la montagne ; et Moïse resta sur la montagne quarante jours et quarante nuits. »

(Exode 24, 18)

Pour recevoir la Torah, notre maître Moïse monta au ciel, où il resta quarante jours et quarante nuits. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Chabbat, 88b) que lorsque les anges virent Moïse,

ils dirent au Saint béni soit-Il : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » Puis, lorsqu'ils comprirent que l'intention de Moïse était de transmettre la Torah aux enfants d'Israël, ils protestèrent auprès de Dieu, Lui demandant de l'en empêcher, étant donné qu'ils finiraient par la profaner. Nos Maîtres affirment par ailleurs (Maximes de nos Pères 6, 2) que chaque jour, la Torah se lamente sur son honneur bafoué et s'exclame : « Malheur aux hommes, pour la honte qu'ils causent à la Torah ! »

L'Eternel demanda à Moïse de rétorquer à ces accusations. Moïse leur répliqua donc qu'en tant que créatures célestes, les anges n'avaient pas de mauvais penchant contre lequel ils devaient lutter et n'avaient donc pas besoin de la Torah pour les protéger, les aider à corriger leurs vertus et leur indiquer le droit chemin. Par contre, les enfants d'Israël étaient animés à la fois d'un bon et d'un mauvais penchant, celui-ci tentant par tous les moyens de les faire trébucher. Par conséquent, seule la Torah détenait le pouvoir de guider les êtres de chair et de sang vers un comportement juste, et de les conduire sur la voie leur assurant la victoire contre leur mauvais penchant. Par ailleurs, le fait que les enfants d'Israël risquaient, par la suite, de profaner la Torah, constituait la meilleure preuve du redoutable pouvoir que le mauvais penchant exerçait sur eux, en les faisant dévier du droit chemin.

Le Zohar explique (II, 82b) que la Torah est assimilable à un livre de conseils pratiques pour lutter contre le mauvais penchant. En effet, les *mitsvot* qu'elle nous prescrit font d'elle un livre de lois, qui sont autant d'instructions nous indiquant la voie à suivre pour éviter de tomber dans l'abîme des pêchés. En outre, du fait que la Torah est composée des Noms divins (Zohar, II, 90b), celui qui l'étudie peut s'appuyer sur le pouvoir de ces Noms pour lutter contre son mauvais penchant, conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Si ce n'était que l'Eternel l'aide, il ne pourrait pas le vaincre. » (Soukka, 52b)

Il arriva qu'un homme vienne me voir, se lamentant du fait que, à chaque fois qu'il prononçait la prière de la *Amida*[45], des pensées étrangères venaient le perturber et l'empêchaient de se concentrer correctement. Je lui conseillai d'étudier les lois relatives à cette prière, car elles lui en feraient découvrir la valeur et l'aideraient, par ce biais, à maîtriser davantage ses pensées au moment où il se tenait devant le Roi des rois.

Le Saba de Novardok, de mémoire bénie, ajoute que notre sainte Torah ressemble à un livre de morale vivant incitant l'homme qui l'étudie à observer les *mitsvot* de l'Eternel et le dissuadant de suivre les inclinations de son cœur et de commettre des pêchés. Il suffit, en effet, de nous pencher sur la manière dont agissaient nos patriarches, pour que notre cœur s'éveille et désire œuvrer dans le sens du bien et de la charité.

Il est écrit, dans le Zohar (II, 161a) que le Saint béni soit-Il a regardé la Torah, puis a créé le monde. Autrement dit, l'univers entier a été construit sur les bases de la sainte Torah, sans laquelle il ne peut se maintenir. Ceci est comparable à un immeuble, construit avec grand soin et grâce aux technologies les plus avancées, qui se maintiendrait comme une place forte, qu'aucune des plus violentes tempêtes ne serait en mesure de démolir. Cependant, si un individu venait placer une voiture pleine d'explosifs à proximité de cet immeuble, celui-ci s'effondrerait en l'espace de quelques secondes, sans que les nombreux efforts, investis dans sa construction, ne puissent éviter ce désastre.

De même, l'univers a été créé à partir du plan de la sainte Torah, si bien que l'Eternel a marqué chaque endroit du monde du sceau de la Torah, qui lui permet de se maintenir. Or, malheureusement,

---

45. Partie centrale de la prière, récitée en position debout.

la dégradation morale de l'humanité détient le pouvoir d'anéantir le monde, à l'image de l'avion qui est entré en collision avec les Tours jumelles pour les réduire en poussière, comme si, avant cet instant dramatique, elles ne s'étaient jamais dressées à une hauteur si importante.

Ainsi donc, notre maître Moïse a demandé aux anges d'accepter que la Torah soit donnée aux enfants d'Israël, du fait qu'elle seule détenait le pouvoir de les aider à corriger leurs vertus et de leur indiquer le droit chemin, comme le souligne le verset : « J'ai créé le mauvais penchant, et J'ai créé la Torah comme antidote. » (Kidouchin, 30b)

Nous pouvons constater que toutes les sections des *Chovavim*[46] traitent du travail des vertus, de l'amendement dans le domaine de la sainteté (*tikoun hayessod*) et du repentir, domaines qui représentent les étapes préliminaires à l'acceptation de la Torah. J'ai lu dans un ouvrage qu'un certain juste avait l'habitude, lorsqu'il lisait la section de Bo, de préparer une valise qu'il déposait à côté de la porte de son domicile. Quand on lui demanda la raison de cet étrange comportement, il expliqua qu'il était sur le point de s'exiler, afin d'obtenir, par le biais de cette souffrance, le pardon de ses péchés. Ceci illustre le pouvoir de notre sainte Torah, qui insuffle la vie à l'âme d'un homme au point de lui donner l'impression qu'il est lui-même en train de vivre les événements relatés au sujet d'une certaine époque, comme s'il s'y trouvait, en chair et en os.

En outre, ces sections soulignent la grandeur exceptionnelle des enfants d'Israël qui, en dépit du fait qu'ils étaient plongés, lors de

---

46. Nom donné à la période durant laquelle nous lisons les sections hebdomadaires de Chemot, Vaéra, Bo, Bechala'h, Yitro et Michpatim, dont les initiales forment le mot *Chovavim*.

l'asservissement égyptien, dans une atmosphère des plus immorales, ont, tout de même, su préserver la sainteté de leur *mila* et rester fidèles à leurs noms, leur langue et leurs habitudes vestimentaires (Yalkout Chimoni sur Exode, 226). Nous pouvons en retirer une leçon de morale des plus actuelles, quant à notre devoir de sauvegarder notre judaïsme et de le considérer avec fierté, malgré tous les vents étrangers qui soufflent autour de nous.

Parallèlement, ces sections présentent l'image d'un Pharaon qui s'obstine à nier son caractère humain. Il se fait passer pour une divinité n'ayant pas de besoins naturels, et continue à le prétendre, même après que Moïse l'a surpris au bord du fleuve, dans une posture peu flatteuse, en flagrant délit de mensonge (Exode Rabba 9, 8). Suite aux dix plaies, par lesquelles le Saint béni soit-Il l'a frappé, il a néanmoins continué à endurcir son cœur et ne s'est pas pour autant repenti.

Les récits, rapportés par la Torah, constituent un réel livre de morale concret, nous donnant des directives pour corriger nos traits de caractère. Par ce biais, nous est offerte l'opportunité de nous élever à de hauts niveaux, à l'instar de celui que les enfants d'Israël ont atteint au moment du don de la Torah. Puissions-nous avoir le mérite de tirer leçon de ces sections de la Torah et de nous sanctifier devant l'Eternel, béni soit-Il, afin qu'Il nous considère comme nous étant nous-mêmes élevés des quarante-neuf degrés d'impureté aux quarante-neuf degrés de pureté !

Résumé

♦ Les anges voulurent brûler Moïse, prétextant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » Le Saint béni soit-Il demanda à Moïse de se défendre lui-même. Il leur expliqua alors que les enfants d'Israël avaient, outre le bon penchant, un mauvais penchant qui tentait de les détourner du droit chemin, et que seule la Torah détenait le pouvoir de les aider à le maîtriser, comme il est dit : « J'ai créé le mauvais

penchant et J'ai créé la Torah comme antidote. » Les anges acceptèrent cette réponse et cessèrent de menacer Moïse.

- Le Zohar affirme que la Torah est un livre donnant à l'homme des conseils sur la manière dont il doit se comporter. Le Saba de Novardok assimile la Torah à un livre de morale vivant qui préserve l'homme des péchés et l'encourage à accomplir les *mitsvot*.
- Les sections *Chovavim* traitent du travail des vertus et de la valeur du repentir, tout en faisant part de la grandeur des enfants d'Israël, restés fidèles à leur position malgré l'immoralité environnante, face à la petitesse d'un Pharaon s'obstinant à se faire passer pour une divinité, même après la divulgation de son secret.

Annexes

Lien entre les fêtes de pèlerinage et l'interdiction de consommer simultanément lait et viande

« Trois fois tu Me fêteras dans l'année. »

(Exode 23, 14)

« Le début des prémices de ton sol, tu l'apporteras dans la maison de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras pas cuire un chevreau dans le lait de sa mère. »

(Exode 23, 19)

Dans ces versets, l'obligation de se rendre en pèlerinage pour les trois fêtes et l'interdiction de consommer simultanément lait et viande, se trouvent juxtaposées. De plus, ce passage est lu lors des trois fêtes. Tentons de comprendre le lien existant entre ces deux sujets qui, à première vue, ne semblent pas avoir de rapport. L'ouvrage « Rav Peninim » rapporte les interprétations des commentateurs, qui explicitent cette corrélation.

Proposons l'explication suivante. La fête de Soukkot est celle qui, parmi toutes les fêtes, symbolise la délivrance finale, lorsque le Saint béni soit-Il déploiera au-dessus de nous la *soukka* de Sa paix, et que le Messie, descendant de David, viendra enfin libérer le peuple juif de toutes ses souffrances. A l'époque messianique, la nature du monde entier sera complètement modifiée. Les bêtes sauvages cohabiteront pacifiquement avec le menu et gros bétail, conformément à la promesse du verset : « Alors, le loup habitera avec la brebis » (Isaïe 11, 6). D'autre part, on n'apportera plus de sacrifices, à l'exception du sacrifice de remerciement (Lévitique Rabba 9, 7), du fait que le mauvais penchant disparaîtra du monde et qu'il n'y aura donc plus lieu d'offrir de sacrifice d'expiation. Enfin, les fêtes ne seront plus célébrées, hormis Pourim et Kippour (Midrach sur Proverbes, 9), et un grand nombre d'interdictions de la Torah ne seront plus en vigueur – nos Sages affirment notamment qu'à cette période, le Saint béni soit-Il purifiera le porc, qu'il sera permis de consommer (cf. Ritba sur Kidouchin, 49b).

La Torah a donc juxtaposé le sujet des fêtes de pèlerinage à celui de l'interdiction de consommer simultanément lait et viande, afin de nous enseigner que, tant que le peuple juif se trouve en exil et n'a pas été délivré de façon définitive, ou, en d'autres termes, tant qu'il continue à célébrer toutes les fêtes, il doit aussi respecter l'ordre de ne pas cuire un « agneau dans le lait de sa mère ». Cependant, lorsque viendra l'ère messianique et que les fêtes ne seront plus célébrées, nous ne serons plus tenus de respecter l'interdiction de mélanger lait et viande (cf. Nida, 61b, et Maharits 'Hiyout ad loc.).

La période des *Chovavim* : un renforcement en Torah et en crainte de Dieu

On désigne par « période des *Chovavim* » les six semaines durant lesquelles sont lues les sections de Chemot, Vaéra, Bo, Bechala'h, Yitro et Michpatim (dont les initiales forment le nom *Chovavim*). Cette période a été considérée comme propice au repentir et à l'expiation des péchés (cf. Chaar Maamarei Razal, Chabbat), à l'instar du mois d'Eloul et des dix jours de pénitence, où le Saint béni soit-Il est particulièrement proche de tous ceux qui L'implorent de façon sincère (Yebamot, 49b). Au Maroc, de nombreuses femmes avaient même l'habitude, pendant les *Chovavim*, de jeûner tous les jours de la semaine et de n'interrompre ce jeûne que la veille du Chabbat. Tentons de comprendre la particularité de ces jours-là, particulièrement appropriés au repentir et à l'expiation.

La section de Chemot relate la descente des enfants d'Israël en Egypte, suivie de leur asservissement dans ce pays où ils ont soufferts de terribles décrets. Par la suite, elle nous fait part de la révélation du Saint béni soit-Il à Moïse, lors de laquelle Il lui a demandé d'être Son intermédiaire pour libérer le peuple juif de l'esclavage. Ce n'est que suite à de nombreuses insistances que Moïse finira par y consentir. La section de Vaéra décrit ensuite les sévères plaies, envoyées par Dieu à Pharaon et à son peuple. La section de Bo nous fait part, quant à elle, des trois dernières plaies, ainsi que de la manière dont l'Eternel a préparé la sortie d'Egypte, en tuant, durant la plaie de l'obscurité, tous les Juifs qui ne désiraient pas être délivrés.

Après cela, la section de Bechala'h relate la sortie des enfants d'Israël d'Egypte. Alors que Pharaon avait, au départ, accepté de

laisser partir le peuple juif de son pays, à condition que cesse la mort des premiers-nés, il a vite regretté sa décision et s'est mis à sa poursuite, accompagné de toute son armée. Vient ensuite le miracle de la séparation de la mer des Joncs, lors duquel les enfants d'Israël ont pu traverser cette mer à pied sec, alors que les Egyptiens et toutes leurs possessions s'y sont noyés. A la vue de ce miracle exceptionnel, les enfants d'Israël ont chanté un hymne, en remerciement au Créateur du monde qui les en avait gratifiés. Ils ont ensuite poursuivi leur traversée du désert, durant laquelle ils ont eu le mérite de percevoir la Providence divine de façon très claire. La section de Yitro, qui la suit, décrit le don de la Torah, sur le mont Sinaï, lorsque le peuple juif, uni, a proclamé à l'unisson : « Nous ferons et nous comprendrons ».

Enfin, la section de Michpatim, qui rapporte un certain nombre de lois des six cent treize *mitsvot*, dont le respect distingue le peuple juif des autres nations, clôt la période des *Chovavim*. Par conséquent, la succession de ces sections souligne le fait que les enfants d'Israël ont dû descendre en Egypte dans le but de se rendre aptes à recevoir la Torah et à devenir le peuple de prédilection. Car l'homme n'a été créé qu'afin d'observer les lois, c'est-à-dire les *mitsvot* de l'Eternel, et c'est donc uniquement pour remplir cette mission que nos ancêtres ont été libérés d'Egypte. Aussi, la lecture de ces sections de la Torah, qui nous mène à une compréhension profonde de notre mission dans le monde, rend-elle cette période propice au repentir et à l'expiation.

Par ailleurs, durant la période des *Chovavim*, nous lisons six sections de la Torah, chiffre correspondant également à celui des jours de la semaine. Or, le saint Zohar explique (II, 89b ; Raaya Méhémana, Pin'has, 253a) que les six jours de la Création du monde correspondent aux six millénaires durant lesquels le monde est destiné à exister, suite auxquels le Messie viendra libérer

définitivement le peuple juif ; de même qu'à la clôture du sixième jour de la semaine, nous recevons le Chabbat, qui possède le pouvoir de nous libérer de nos soucis pour offrir à notre âme la sérénité, de même, à la fin du sixième millénaire, mériterons-nous la venue du Messie. Dès lors, ces six sections, parallèles aux six jours de la semaine, qui font eux-mêmes écho aux six millénaires d'existence du monde, nous rappellent notre devoir de fournir de nombreux efforts pendant toute cette période, afin d'avoir pleinement droit au septième jour, qui contient en lui le germe de la venue du Messie. En effet, étant donné que seul « celui qui peine la veille de Chabbat, pourra manger le jour de Chabbat » (Avoda Zara, 3a), il nous incombe donc, durant les *Chovavim*, de travailler sur nous-mêmes, afin d'obtenir l'expiation de tous nos péchés de l'année et de mériter, finalement, la venue du Libérateur. C'est aussi la raison pour laquelle la section de Michpatim s'ouvre par l'expression : « Et voici les lois », la conjonction « et » venant nous indiquer que, si l'homme corrige son comportement durant les six semaines des *Chovavim*, il méritera alors d'observer les lois de l'Eternel et de se rapprocher de Lui.

Le Saint béni soit-Il nous a ordonné de nous souvenir quotidiennement des miracles de la sortie d'Egypte (Berakhot, 12b). Pourquoi ne suffit-il pas de rappeler ces miracles uniquement lors de Pessa'h, fête qui les commémore ? Car, en réalité, la sortie d'Egypte représente la base du don de la Torah, qui est lui-même la condition sine qua non à l'existence du peuple juif sur terre. De même qu'un homme a besoin de se nourrir quotidiennement pour assurer sa survie et qu'il ne peut pas prétendre avoir mangé un jour également pour le lendemain, de même, la Torah et les *mitsvot* constituent la nourriture spirituelle de son âme, dont il doit chaque jour s'approvisionner. Or, du fait que le récit de la sortie d'Egypte sensibilise l'homme à sa mission dans ce monde, à savoir

l'acceptation de la Torah, il fait donc partie des obligations quotidiennes que ce dernier doit, toute sa vie, respecter.

Lorsque notre maître Moïse s'est rendu auprès de Pharaon pour le prévenir de l'imminence de la plaie des sauterelles, par laquelle l'Eternel allait frapper le peuple égyptien, les serviteurs de Pharaon se sont adressés à lui en ces termes : « Combien de temps celui-ci nous sera-t-il un piège ? Laisse partir ces hommes, qu'ils servent l'Eternel leur Dieu ; ne sais-tu pas encore que l'Egypte est perdue ? » (Exode 10, 7) Autrement dit, les serviteurs de Pharaon avaient compris que ce peuple, qui était asservi en Egypte, était un peuple particulier qui bénéficiait d'une Providence miraculeuse, et donc que, si Pharaon désirait éviter d'autres plaies à son pays, il n'aurait pas d'autre choix que de le libérer de l'esclavage.

Au départ, Pharaon a accepté les paroles de ses serviteurs et a fait convoquer Moïse et Aaron, afin de leur faire part de son accord de laisser partir les enfants d'Israël d'Egypte et de leur permettre d'offrir des sacrifices à l'Eternel. Mais cet accord se restreignait aux seuls hommes, alors que les femmes et les enfants devaient rester dans le pays en tant que gage lui assurant le retour de l'ensemble du peuple juif. Par ailleurs, Pharaon a ajouté à cette condition l'argument suivant : « Voyez comme le mal est devant vous ! » (Exode 10, 10) – il avait, en effet, vu qu'une mauvaise étoile se dirigeait contre le peuple juif, pour s'attaquer à lui (Yalkout Chimoni sur Exode, 392). Nous pouvons remarquer que Moïse et Aaron se sont abstenus de lui répondre, ceci étant la preuve qu'ils étaient conscients de la véracité de ces prédictions.

Cependant, comment expliquer que Pharaon ait pu avoir une telle prophétie, qui lui permit d'anticiper ce qui allait arriver au peuple juif, dans le désert, lors de l'épisode du veau d'or ? Il semble que lorsque les enfants d'Israël ne suivent pas la voie de l'Eternel, leurs ennemis bénéficient d'un certain degré de prophétie qui leur permet

de prévoir les punitions divines que ces derniers devront endurer. En outre, les nations du monde détiennent également une intuition particulière, qui leur permet de détecter le moment où le peuple juif s'éloigne du Saint béni soit-Il et de la Torah, et elles profitent alors de cette faiblesse pour le combattre.

A propos de la plaie du sang, certains expliquent que, pendant cette période, un commerce s'est établi entre le peuple juif et le peuple égyptien. En effet, les Egyptiens, qui ne disposaient plus d'eau potable, ont alors été contraints d'en acheter, à prix élevé, aux enfants d'Israël, étant donné que l'eau ne conservait son état que lorsqu'ils l'avaient payée en espèces sonnantes et trébuchantes. C'est ainsi que, suite à cette plaie, les Juifs se sont enrichis (Exode Rabba 9, 10). Ce phénomène a cultivé, chez une partie du peuple juif, un amour pour l'argent, auquel il s'était alors habitué, ainsi qu'un lien avec le peuple égyptien grâce auquel il s'était enrichi. A cause de cela, cette partie du peuple n'a pas voulu sortir d'Egypte. Tel est le sens du verset : « Yechouroun, engraissé, regimbe » (Deutéronome 32, 15), autrement dit, en dépit de tous les miracles exceptionnels que l'Eternel avait faits en leur faveur, leur avidité pour l'argent l'a emporté, et ils n'ont pas désiré être libérés.

Or, cette situation a éveillé une grande accusation à l'encontre du peuple juif, puisque Pharaon lui-même est parvenu à déceler, avec l'aide de ses sages, que le Saint béni soit-Il allait plus tard punir Son peuple pour cette mauvaise conduite, anticipation dont il a fait part à Moïse et Aaron en ces termes : « Voyez comme le mal est devant vous ! » (Exode 10, 10) Les commentateurs font remarquer que, si on inverse les lettres du terme *reou* (littéralement : voyez), on obtient le mot *or* (lumière). En employant ce terme, Pharaon a voulu signifier qu'au moment où Dieu frapperait le peuple égyptien de la plaie de l'obscurité, les enfants d'Israël, quant à eux, bénéficieraient de la lumière, mais que, simultanément, il arriverait un malheur

(*raa*) à certains d'entre eux, qui ne voudront pas sortir d'Egypte à cause de leur attirance pour l'argent et seront alors frappés de mort.

Il apparaît ainsi clairement que, lorsque le peuple juif n'est pas attaché à l'Eternel et à la Torah, le Destructeur a le champ libre pour accomplir ses mauvais desseins. Plus encore, les nations du monde sont dotées d'une intuition particulière leur permettant de déceler nos moments de faiblesse, et elles profitent alors du détournement de la face divine pour nous faire trébucher, à leur façon, et augmenter encore davantage la colère de Dieu à notre égard.

De même, ceci nous enseigne également que l'avidité pour l'argent et l'amour de la Torah ne peuvent coexister et que, par conséquent, celui qui aime la Torah et désire s'attacher réellement à elle, doit savoir quelles sont ses priorités. Il lui incombe de prendre conscience que la Torah est le but, alors que l'argent – qui nous permet de combler nos besoins élémentaires – n'est qu'un moyen pour atteindre cette fin. L'homme doit donc procéder à un examen de conscience, afin de définir dans quelle mesure il lui est nécessaire de s'investir dans son travail pour en retirer un gagne-pain, tout en sachant que, s'il en fait trop, ses efforts seront considérés comme superflus, n'ayant plus pour seul but le maintien d'une vie conforme à la Torah.

On m'a raconté l'histoire d'un homme, qui s'était fermement engagé à consacrer, chaque matin, deux heures (de neuf à onze heures) à l'étude de la Torah, durant lesquelles il ne s'occuperait de rien d'autre. Un jour, quelqu'un vint le voir, justement pendant ces heures-là, pour lui parler d'un certain commerce auquel il désirait l'associer ; celui-ci était susceptible de lui faire gagner une très grande somme d'argent, qui lui assurerait la subsistance pour une longue période. Or, cet homme ne prêta pas attention à cette proposition, et poursuivit son étude, comme si de rien n'était.

Quand l'homme d'affaire constata qu'il n'y avait pas à qui parler,

il s'adressa à la femme de cet individu, pour lui signifier que le comportement de son mari était totalement aberrant, puisque seul un fou ne sauterait pas sur une telle occasion. La femme s'empressa alors de trouver son mari dans la salle d'étude, mais ses paroles tombèrent à l'oreille d'un sourd. Les deux heures s'étant achevées, l'homme leva les yeux de ses livres d'étude. Il dit ensuite à sa femme : « Sache que l'individu qui s'est présenté à moi n'était autre que le mauvais penchant, déguisé en homme, qui est venu me mettre à l'épreuve, en testant si j'allais, ou non, tenir mon engagement. D'ailleurs, s'il s'était réellement agi d'une bonne proposition, le Saint béni soit-Il aurait fait en sorte qu'on vienne me la présenter à un autre moment que celui où j'étudie, que ce soit l'après-midi ou le soir. »

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Yalkout Chimoni sur Exode, 249) que lorsque Pharaon s'est mis à la poursuite des enfants d'Israël, il avait l'intention de récupérer tous les biens que ces derniers avaient repérés durant la plaie de l'obscurité et dont ils s'étaient emparés à leur sortie d'Egypte. Pourtant, le verset rapporte que quand Pharaon les a poursuivis, accompagné de son armée, il a emporté de nombreuses richesses en or et en argent, qui formèrent par la suite le butin de la mer (Tan'houma sur Les Juges, 13). Nous nous heurtons ici à une grande difficulté : si Pharaon avait réellement l'intention de reprendre au peuple juif le butin qu'il avait pris, à lui et à son peuple, comment expliquer qu'il l'ait poursuivi, regorgeant lui-même de biens de valeur ? En effet, si, par exemple, un Rav entreprend un voyage à l'étranger dans le but de ramasser de l'argent pour sa *Yechiva*, il semble évident qu'il ne va pas se présenter aux portes de ses donateurs les poches pleines d'argent, puisque son intention n'est pas de leur faire un don, mais plutôt d'en solliciter.

Apparemment, le Saint béni soit-Il a suscité cette sotte pensée

dans l'esprit de Pharaon, afin que le peuple juif hérite également de ces biens, qui se déposeront en effet sur le rivage de la mer. D'autres commentateurs expliquent que c'est Pharaon qui, connaissant l'attirance pour l'argent de certains éléments du peuple juif, s'est intentionnellement paré de biens de valeur, dans le but de les attirer et de les ramener, par ruse, vers son pays. Cependant, il a oublié le fait que, justement ces personnes, dont l'amour pour l'argent avait pris le dessus sur l'amour de Dieu, étaient mortes durant la plaie de l'obscurité, et par conséquent, son projet échoua, puisque, au lieu d'être attirés par cette fortune, les enfants d'Israël s'enfuirent en direction de la mer.

Nous pouvons en retirer une édifiante leçon de morale : lorsque le peuple juif est attaché à l'Eternel et ne se laisse pas détourner par la matérialité, le Tout-Puissant le récompense pour cette conduite, en le secourant de façon miraculeuse à l'heure de sa détresse, afin de le sauver de l'attaque de ses ennemis. Ainsi, ceci prouve bien que ce n'est pas l'argent qui peut tirer l'homme de l'embarras, mais que seul le Créateur est en mesure de sauver Ses enfants, lorsqu'Il constate leur foi en Lui et en Sa Torah. Par conséquent, les jours des *Chovavim*, lors desquels nous lisons dans la Torah le récit de l'asservissement en Egypte et de notre libération, renforcent notre foi et nous rapprochent du Maître du monde.

Résumé

- Les jours des *Chovavim* représentent une période propice au repentir ; tentons d'en comprendre la raison.
- Lors de cette période, nous lisons dans la Torah les sections relatant la descente des enfants d'Israël en Egypte, qui fut suivie de leur asservissement dans ce pays, ainsi que les plaies et autres miracles que l'Eternel a accomplis en leur faveur. Vient ensuite la sortie d'Egypte, la séparation de la mer des Joncs, et enfin, le don de la Torah. Aussi, ces sections forgent-elles la base de notre foi. De plus, leur lecture nous

faisant prendre conscience de notre mission dans ce monde, cette période est donc propice au repentir.

- Ces six sections possèdent également une valeur particulière, du fait qu'elles correspondent aux six jours de la Création, qui furent suivis par le Chabbat.
- Les nations du monde ressentent le moment où les enfants d'Israël ne sont pas attachés à la Torah, et en profitent pour les attaquer. Pharaon s'est servi de ce pressentiment pour prédire à Moïse l'imminence d'un malheur, à savoir, le péché du veau d'or, usant de cet argument pour lui déconseiller de faire sortir le peuple juif d'Egypte.
- Pourquoi Pharaon a-t-il poursuivi les enfants d'Israël en emportant avec lui une si grande fortune ? Le Saint béni soit-Il a suscité cette situation afin que Ses enfants puissent hériter d'un nouveau butin à la mer. On peut aussi expliquer que c'était un plan de Pharaon, visant à attirer le peuple juif vers l'Egypte pour qu'il désire y retourner ; mais, il n'a pas pris en compte le fait que les Juifs avides d'argent étaient morts lors de la plaie de l'obscurité.

Section Terouma

La participation du peuple juif à la construction du tabernacle

« L'Eternel parla à Moïse en disant : "Parle aux enfants d'Israël, qu'ils prennent pour Moi un prélèvement, de tout homme que portera son cœur, vous prendrez Mon prélèvement (…)" »

(Exode 25, 1-2)

La section de Terouma, qui relate la construction du tabernacle, s'ouvre par l'ordre du Saint béni soit-Il aux enfants d'Israël de prendre un prélèvement, de sorte que cela soit considéré comme s'ils L'avaient aidé à son établissement. Le Baal Hatourim interprète l'expression : « Parle aux enfants d'Israël » dans un sens de conciliation, comme dans le verset : « Parlez au cœur de Jérusalem » (Isaïe 40, 2). Autrement dit, il semblait nécessaire de s'adresser au peuple juif dans un langage doux, afin qu'il veuille bien participer à la construction du tabernacle.

Cependant, cette interprétation fait surgir une difficulté : comment

dire que le Créateur du monde, à qui tout appartient, avait besoin de présenter une telle requête aux enfants d'Israël ? En effet, Il aurait pu construire le tabernacle par Ses propres moyens, puisque : « A Moi appartient l'argent, à Moi l'or, dit l'Eternel-Cebaot » (Haggaï 2, 8), et : « c'est de Ta main que nous Te donnons » (Chroniques I, 29, 14). Il est évident que le Tout-Puissant avait la possibilité de dévoiler à Moïse la localisation d'un grand trésor ou d'une mine de diamants et d'or, de manière à ne pas devoir dépendre des dons de Son peuple.

Le Midrach rapporte que lorsque certains disciples de Rabbi Chimon bar Yohaï, à la recherche d'une source de subsistance plus large, avaient quitté la *Yechiva* et étaient plus tard revenus débordant d'or et d'argent, les autres élèves en avaient éprouvé de la jalousie. Rabbi Chimon en profita alors pour leur enseigner une leçon de morale. Il leur dit de le suivre, en direction d'une grande colline, à laquelle il ordonna de se remplir de perles et de pierres précieuses. Les disciples s'empressèrent aussitôt de ramasser le plus possible de ce trésor et d'en remplir leurs poches et sacs. Lorsqu'ils eurent fini, leur maître les prévint : « Vous pouvez ramener ce butin, mais sachez qu'il tiendra lieu de récompense pour vos bonnes actions, et remplacera, dans ce monde, la récompense que vous auriez méritée dans le monde à venir ! » Suite à cet avertissement, les disciples abandonnèrent tout ce qu'ils avaient ramassé, sans emporter le moindre trésor de cette colline (Exode Rabba 52, 3).

Par conséquent, si déjà un être humain, comme Rabbi Chimon bar Yohaï, détenait le pouvoir de remplir une colline entière de perles et de pierres précieuses, par la seule prononciation de paroles, à plus forte raison le Saint béni soit-Il, Roi du monde, avait-Il la possibilité de faire surgir, à partir de rien, ce qu'Il désirait et de Se fournir tous les matériaux précieux nécessaires à la construction du tabernacle. Dès lors, pourquoi le Créateur dut-il employer un

langage doux et conciliateur pour que les enfants d'Israël veuillent bien adresser leurs contributions à la construction du tabernacle ?

Illustrons ceci par un exemple qui nous permettra de résoudre cette difficulté. Une fois, un homme, larmoyant et abattu par son sort, vint me voir pour me faire part de sa détresse. Il me raconta que sa fille et son gendre avaient des problèmes dans leur couple et que celui-ci allait même jusqu'à la frapper. Il était d'autant plus affligé de cette situation qu'il l'avait accepté pour gendre alors que ce dernier était très pauvre, et lui avait ensuite donné la somme nécessaire pour ouvrir un commerce, tout en le soutenant par d'autres généreux dons et cadeaux. Or, en dépit de toutes ces manifestations charitables, son gendre ne se sentait pas du tout redevable et se comportait honteusement à l'égard de sa fille.

Lorsque je demandai à cet homme pourquoi il avait investi tant d'efforts pour son gendre et lui avait accordé tellement de dons, il me répondit que c'était dans l'intention d'obtenir de sa part un comportement plus respectueux à l'égard de sa fille, mais que tous ses rêves étaient à présent tombés à l'eau. Je m'interrogeai alors : pourquoi cette transaction n'avait-elle pas porté ses fruits ? Puis, je parvins à la conclusion suivante. Apparemment, ce gendre se considérait comme un simple employé qui, en tant que tel, cherchait naturellement à travailler le moins possible, conformément à l'enseignement de nos Sages selon lequel « un serviteur préfère l'aubaine » (Guitin, 13a). Par contre, si le gendre avait été le réel associé de son beau-père et avait partagé, de façon égale, les intérêts de ce "commerce", celui-ci n'aurait certainement pas échoué. Lorsque je compris cela, je sus quels conseils donner à cet homme quant à la manière dont il devait se comporter, à l'avenir, à l'égard de son gendre, et je lui souhaitai de pouvoir bientôt voir la paix conjugale régner au sein du foyer de sa fille.

Cet exemple illustre que la nature humaine est telle que seul un

homme qui a pris une part, en tant qu'associé, dans un certain commerce, y ressent une grande part de responsabilité. Désormais, nous comprenons mieux pourquoi le Saint béni soit-Il désirait que les enfants d'Israël participent activement à la construction du tabernacle, pour laquelle Il les a sollicités, puisque par ce biais, ils devenaient associés à cette construction et permettaient à la Présence divine de résider parmi eux.

Approfondissons encore davantage ce sujet, afin de comprendre la finalité essentielle de la participation du peuple juif à la construction du tabernacle. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Berakhot, 55a) que pour construire le tabernacle, Betsalel a relié les Noms de l'Eternel, par lesquels le monde a été créé. En effet, comme nous le savons, le Saint béni soit-Il « a regardé la Torah et a créé le monde » (Zohar II, 161b), et la Torah elle-même est entièrement composée des Noms divins (Zohar II, 90b). Or, avant la Création, la Torah n'était pas telle qu'elle se présente aujourd'hui, c'est-à-dire sous forme de *mitsvot* et de lois, mais ne comprenait que ces saints Noms. Puis, lorsque Dieu voulut créer le monde, Il distingua et agença chaque création à sa place, en fonction du commandement lui correspondant qu'Il s'apprêtait à écrire dans la Torah (cf. introduction du Ramban à la Torah). Par exemple, afin que puisse s'appliquer la *mitsva* de la Torah : « Ne laboure pas avec un bœuf et un âne attelés ensemble » (Deutéronome 22, 10), le Saint béni soit-Il créa un bœuf et un âne.

Par conséquent, lorsque Betsalel construisit le tabernacle selon les Noms de l'Eternel, par lesquels le monde a lui aussi été créé, ce fut comme s'il avait réduit le monde en une petite reproduction, le tabernacle devenant alors un microcosme de l'univers. Ainsi, quand les enfants d'Israël adressèrent leurs dons pour cette construction, ils devinrent les associés de la création de ce microcosme, ce qui constituait justement le but de leur participation. Tel est le sens de

cet enseignement de nos Maîtres selon lequel « celui qui dit : "Ainsi furent terminés les cieux et la terre" devient l'associé de Dieu dans l'œuvre de la Création » (Chabbat, 119b). Par ailleurs, ils affirment également (Nedarim, 32a) que « celui qui étudie la Torah, assure le maintien du monde et empêche qu'il ne soit détruit, comme il est dit : "Si ce n'était Mon pacte avec le jour et la nuit, Je cesserais de fixer les lois du ciel et de la terre" (Jérémie 33, 25) ».

Or, l'intérêt essentiel qui en découle est que nous, qui sommes, si l'on peut dire, les associés du Saint béni soit-Il dans la construction du tabernacle et donc également dans la création du monde, prenions conscience que si nous agissons mal, nous causons non seulement du tort à nous-mêmes, mais également au monde entier qui subit le préjudice de notre mauvais comportement, comme le souligne le verset : « Regarde l'œuvre de Dieu : qui peut redresser ce qu'il a fait courbe ? » (L'Ecclésiaste 7, 13)

Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (L'Ecclésiaste Rabba 7, 13) que lorsque Dieu créa Adam, Il lui montra tous les arbres du jardin d'Eden et lui dit : « Regarde combien Mes œuvres sont agréables et belles ! Sache que tout ce que J'ai créé, Je l'ai créé en ton honneur. Aussi, veille à ne pas abîmer ni détruire Mon monde. » En effet, un bon acte détient le pouvoir d'améliorer le monde, alors qu'un mauvais acte peut, au contraire, le détériorer. Adam comprit ce message selon lequel un associé ne doit pas endommager sa mission, mais plutôt œuvrer, serait-ce même au-delà de ses forces naturelles, pour que cette association soit couronnée de succès. S'il y parvient, il sera le premier à en être gagnant.

A présent, comment comprendre que le Saint béni soit-Il, comparé à un feu dévorant duquel il est impossible de s'approcher et auquel on ne peut donc s'attacher qu'en imitant les vertus, puisse résider au sein de tout homme du peuple juif (« Néfech Ha'haïm » 1, 4, cf. note), comme le souligne le verset : « Je résiderai parmi eux » (Exode

25, 8) ? Par ailleurs, outre le fait que l'homme, être de chair et de sang, redoute le contact du feu, quel mérite détient-il donc, lui qui provient d'une goutte de semence, pour que le Créateur, dont la gloire remplit l'univers, se rabaisse à venir résider en lui ?

Proposons l'explication suivante. Lorsque l'Eternel créa l'homme, Il rassembla de la poussière du monde entier (Sanhédrin, 38a) pour le forger ensuite de Ses propres mains. Il créa chaque membre en parallèle à un commandement positif, et chaque nerf en parallèle à un commandement négatif. Ainsi, l'homme fut composé de deux cent quarante-huit membres, correspondant aux deux cent quarante-huit *mitsvot* positives, et de trois cent soixante-cinq nerfs, correspondant aux trois cent soixante-cinq *mitsvot* négatives. Une fois que le corps de l'homme fut ainsi créé, Dieu y insuffla une âme, provenant des sphères supérieures. Il en résulte donc que, de par sa création, l'homme est devenu semblable à un réel livre de Torah, prêt à servir de réceptacle pour la Présence divine et à devenir un petit sanctuaire pour le Saint béni soit-Il, comme il est dit : « Je résiderai parmi eux ». Un homme qui s'efforce d'observer les *mitsvot* et veille à ne pas transgresser les interdits de la Torah, mérite de transformer son corps en un char pour la Présence divine. Dès lors, il n'y a plus rien de honteux, pour le Maître de l'univers, de résider en ce corps saint et pur, et, bien au contraire, la Présence divine éprouve même sérénité et joie à se trouver dans un corps si élevé, empli uniquement de Torah, c'est-à-dire des Noms divins (Zohar II, 90b).

Ainsi donc, le Créateur, qui désire notre bien, a voulu que nous soyons associés à la construction du tabernacle, microcosme du monde, lui-même créé à partir des Noms divins, qui composent la sainte Torah. Il incombe donc à l'homme de s'efforcer, de tout son possible, d'observer la Torah, afin de transformer son corps en un réceptacle digne d'accueillir la Présence divine. Il veillera aussi, tout

particulièrement, à ne pas se laisser entraîner, à Dieu ne plaise, par les transgressions, sans quoi il risquerait de perdre la jouissance que représente la proximité de l'Eternel. Car « une *mitsva* entraîne une autre *mitsva*, et une *avéra* entraîne une autre *avéra* ».

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Sanhédrin, 37a ; Avot de Rabbi Nathan 31, 3) que tout homme est un microcosme du monde, et que la participation de chaque Juif à la construction du tabernacle est une allusion au fait qu'il n'éprouve aucun intérêt pour le matérialisme et que son unique désir consiste à devenir l'associé du Saint béni soit-Il – la preuve étant qu'il s'est montré prêt à vouer ses biens au tabernacle afin de les élever à un niveau spirituel et de les mettre au service de la sainteté. De même que les enfants d'Israël participèrent à la construction du tabernacle, de même devons-nous consacrer une partie de notre argent à la construction et au maintien des *Yechivot* et autres institutions de Torah, de manière à permettre à l'Eternel de résider davantage parmi nous.

Généralement, la tendance est telle que lorsqu'un homme fait un don pour l'aumône, il a immédiatement l'impression d'avoir perdu de l'argent. Or, en réalité, il n'en est pas ainsi, bien au contraire, puisque nos Maîtres expliquent : « Prélève la dîme, afin de t'enrichir » (Taanit, 9a). Par contre, quand un homme prend part à une association, il ne ressent aucune perte personnelle, conscient qu'il s'agit là d'un investissement qui lui rapportera bientôt de larges intérêts. De même, en faisant participer activement les enfants d'Israël à la construction du tabernacle, le Saint béni soit-Il désirait les informer qu'ils deviendraient également associés à la création du monde et à la Torah, et que la récompense qui en résulterait serait inestimable. Aujourd'hui, où nous n'avons plus de Temple ni de tabernacle, nous avons néanmoins la possibilité de prendre une part active à la construction du monde et à la diffusion de la Torah en soutenant financièrement les institutions de Torah. Celui qui fait de

tels dons, ressentira la même joie que s'il avait investi son argent pour une affaire personnelle, étant donné que, dans le monde à venir, il méritera une récompense incommensurable.

Dès lors, nous comprenons mieux le verset : « qu'ils prennent pour Moi (*li*) un prélèvement », le terme *li* pouvant, en effet, être également traduit par « de Moi » (Terouma, 31b), puisqu'en réalité, tout ce que les enfants d'Israël ont apporté, a été pris de ce que l'Eternel leur avait donné. Par conséquent, lorsqu'ils ont fait ces dons, ils n'ont pas éprouvé un sentiment de perte, de même qu'un serviteur qui apporte au roi un cadeau, prélevé du trésor royal, n'a pas l'impression de perdre quoi que ce soit. En outre, le mot *terouma* peut être rapproché de la notion d'élévation, constituant alors une allusion au fait que, lorsque, en dépit de son ego l'incitant à conserver ses propres possessions, un homme maîtrise son mauvais penchant pour faire un don en l'honneur de Dieu, il se hisse à de hauts niveaux dans le service divin.

Enfin, nous pouvons également proposer l'explication suivante au fait que le Saint béni soit-Il ait demandé au peuple juif de participer à la construction du tabernacle. Le terme *damim* (paiement) est souvent employé à la place de *kessef* (argent), notamment dans le domaine du commerce, pour signifier, par exemple, qu'untel a investi beaucoup d'argent dans une certaine affaire. Or, le mot *damim* peut aussi désigner le sang (*dam*), et dès lors, au-delà d'une simple participation financière, c'est un don de soi que l'Eternel a voulu demander aux enfants d'Israël. Ceci nous enseigne que si nous désirons être de véritables serviteurs de Dieu, il nous sera parfois nécessaire de faire des sacrifices personnels. L'homme doit également être prêt à perdre toute sa fortune, si cela s'avérait nécessaire, afin d'éviter de contrarier la volonté divine. Dans notre génération, où la situation économique des *Yechivot* et autres institutions de Torah est des plus critiques, nous avons le devoir de

fournir des efforts particuliers pour les soutenir du fait qu'elles ont la dimension d'un petit sanctuaire, à l'instar de nos ancêtres qui participèrent activement à la construction du tabernacle.

Résumé

- Comment comprendre que le Saint béni soit-Il, à qui tout appartient, se soit rabaissé à demander au peuple juif une participation à la construction du tabernacle ? Si Rabbi Chimon bar Yohaï a pu remplir toute une colline d'or et d'argent, il est évident que l'Eternel le pouvait également et aurait donc pu se passer des dons d'êtres humains !
- En réalité, Dieu désirait que nous soyons les associés à la "transaction" du tabernacle, afin que nous nous y impliquions et développions, à son égard, un sens des responsabilités. De plus, Betsalel a construit le tabernacle à partir des Noms divins, par lesquels le monde a également été créé, et donc, la participation des enfants d'Israël à la construction du tabernacle les a simultanément rendus associés à la création du monde, et a permis de renforcer le lien entre le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif.
- Le but essentiel de notre participation à la construction du tabernacle et à la création du monde, est que nous prenions conscience de notre devoir de construire et de renforcer le monde grâce à nos bonnes actions, et de veiller à ne pas détériorer l'univers du Créateur.
- Comment le Saint béni soit-Il, comparé à un feu dévorant, peut-Il résider en un être de chair et de sang, provenant d'une goutte de semence et créé à partir de la poussière ? Car les membres et les nerfs qui composent le corps humain correspondent aux six cent treize *mitsvot* et le rendent ainsi semblable à un livre de Torah. Aussi, l'homme, par son essence même, a été créé pour être un réceptacle de la Présence divine, qui jouit de résider dans un corps si saint.
- Aujourd'hui, en l'absence de tabernacle, nous avons la possibilité d'être associés au maintien du monde et à la diffusion de la Torah en soutenant généreusement les institutions de Torah. De même qu'un

homme qui investit son argent dans une affaire personnelle n'a pas le sentiment d'y perdre, bien au contraire, de même devrions-nous être animés d'un tel sentiment lorsque nous soutenons des institutions saintes.

- Le terme *terouma* a également le sens d'élévation, signifiant que les dons adressés pour la construction du tabernacle permettaient à l'homme de s'élever. *Kessef* (argent) se dit aussi *damim* (pluriel de *dam* : sang), allusion au fait qu'en faisant don de leur argent, les enfants d'Israël étaient aussi prêts à faire des sacrifices personnels, en faveur de leur Créateur.

« Je résiderai au milieu d'eux »

« "Parle aux enfants d'Israël, qu'ils prennent pour Moi un prélèvement, de tout homme que portera son cœur, vous prendrez Mon prélèvement." »

(Exode 25, 2)

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Exode 25, 8)

La section de Terouma traite de la construction du tabernacle et de ses accessoires, ainsi que de tout ce qui était nécessaire à la réalisation de cette demeure pour l'Eternel. Or, il est intéressant de remarquer que cette section s'ouvre par l'ordre de donner un prélèvement pour cette construction, pour seulement ensuite faire

part de celui relatif à la construction elle-même. A priori, la logique aurait voulu que la Torah commence par donner l'ordre de construire le tabernacle, et qu'elle sollicite ensuite les enfants d'Israël pour des dons en faveur de ce projet. En effet, on a généralement l'habitude d'exposer une certaine marchandise et, seulement ensuite, d'en fixer le prix. Dès lors, pourquoi le verset : « Ils Me feront un sanctuaire » ne précède-t-il pas le verset : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » ?

Afin de répondre à cette interrogation, notons qu'il est dit : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement », et non pas : « qu'ils donnent pour Moi un prélèvement », alors qu'on parle généralement de faire don par un prélèvement, plutôt que de prendre un prélèvement ! En réalité, le monde entier appartient au Saint béni soit-Il, comme le soulignent les versets : « Sa royauté domine sur toutes choses » (Psaumes 103, 19), et : « La terre est pleine de Sa gloire » (Isaïe 6, 3). Par conséquent, il est impossible de faire don de quoi que soit au Créateur du monde, et il semblerait même ne pas y avoir de sens à Lui donner ce qui Lui appartient déjà. C'est justement la raison pour laquelle la Torah a employé l'expression : « qu'ils prennent pour Moi », signifiant ainsi que les enfants d'Israël devaient prendre de leur propre personnalité, pour consacrer cette partie de leur être au Saint béni soit-Il. En d'autres termes, l'Eternel désirait qu'ils Lui apportent un don élevé, comme un cœur pur, totalement voué au service divin, la crainte de Dieu, ou encore un grand amour pour le Créateur. De tels dons n'ont rien à voir avec des présents matériels, qui ne peuvent réellement être adressés au Saint béni soit-Il, à qui tout appartient. Un don spirituel, c'est-à-dire un niveau atteint par l'homme dans un certain domaine de son service divin, est seul apte à être offert à l'Eternel, à qui il procurera de la satisfaction. D'où l'emploi du verbe prendre, nous enseignant qu'il s'agit là d'un don bien particulier, sortant de l'ordinaire.

A présent, nous comprenons pourquoi la Torah a fait précéder

l'ordre relatif au prélèvement à celui relatif à la construction du tabernacle. En effet, étant donné qu'il s'agissait là d'un don particulier, celui de présenter un cœur pur consacré au service divin, ce n'était donc qu'après s'être impliqués dans cette disposition d'esprit que les enfants d'Israël pouvaient être en mesure d'ériger une maison pour la Présence divine. D'ailleurs, l'expression : « Je résiderai au milieu d'eux » apporte une preuve supplémentaire à notre interprétation : il n'est pas dit : « au milieu de lui », mais « au milieu d'eux » (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4 ; notes), parce qu'en réalité, chaque Juif est lui-même un réceptacle de la Présence divine, et le devient d'autant plus qu'il « prend » de sa personnalité pour la consacrer à l'Eternel, s'élevant ainsi dans le service divin et s'attachant davantage à son Créateur.

Le livre des Prophètes nous rapporte (Rois II, 11) l'histoire suivante, au sujet du roi Joas. Lorsque la reine Athalie fit exécuter tous les descendants de David, Joas fut le seul rescapé. Sa tante, Josabeth, fille du roi Joram, l'avait en effet caché dans le Saint des saints, alors qu'il était encore un jeune enfant (Yalkout Chimoni sur Rois II, 233). Il y grandit ensuite durant une période de six ans, jusqu'à ce que son oncle, le roi Joïada, vienne le délivrer et le nommer roi. Par la suite, il est rapporté (Rois II, 12) qu'un jour où le roi Joas pénétra dans le sanctuaire, il remarqua le mauvais état de ses murs qui nécessitaient de sérieuses réparations, cette détérioration étant indigne de la demeure de l'Eternel. Joas décida alors de déposer une caisse, à côté de l'autel, en déclarant qu'au lieu d'adresser des dons en faveur des *cohanim*, il était nécessaire de les consacrer à l'entretien du sanctuaire. Face à la sensibilité de Joas pour l'honneur de la maison de Dieu, les *cohanim* acceptèrent sa décision. Aussi, la somme d'argent, rassemblée grâce aux dons du peuple, permit-elle de restaurer le Temple et de sanctifier le Nom divin.

Cette anecdote soulève pourtant une grande difficulté. Comment

expliquer que Joas ait été le seul à ressentir la nécessité de restaurer le Temple pour lui redonner un aspect digne de l'honneur qui sied à Dieu, alors que les rois Josaphat et Assa, qui l'ont précédé, y sont restés insensibles, malgré leur exceptionnelle piété ? De plus, pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas fait un miracle, de manière à ce que le Temple, qui était Sa demeure, reste en bon état et ne nécessite aucune réparation, puisque, comme nous le savons, dix miracles y avaient déjà habituellement lieu – par exemple, le feu de l'autel ne s'éteignait jamais, les pains de proposition restaient frais et chauds durant toute la semaine, pas une mouche ne pénétrait dans le sanctuaire et aucune femme enceinte ne faisait de fausse-couche (Maximes de nos Pères 5, 5) ? En outre, il est dit que, durant les quarante ans lors desquels les enfants d'Israël ont traversé le désert, leurs « vêtements ne se sont point usés » (Deutéronome 29, 4), donc, pourquoi les murs du Temple n'ont-ils pas également bénéficié d'un tel miracle ?

Répondons à cette interrogation en nous appuyant sur l'enseignement de nos Maîtres : « Tout est entre les Mains du Ciel, en-dehors de la crainte de Dieu » (Berakhot, 33b). Le Saint béni soit-Il, infiniment élevé et supérieur à tout, dirige Son monde d'une Main élevée, et c'est de Lui seul que tout dépend, depuis la santé de chaque créature jusqu'à sa subsistance, et en passant par tous les domaines de sa vie. Pourtant, il existe un seul secteur qui ne dépend pas du Tout-Puissant mais qui est relatif au travail personnel de l'homme : il s'agit de la crainte de Dieu. Il est dit, à ce sujet : « Ce que l'Eternel, ton Dieu, te demande uniquement, c'est de Le craindre » (Deutéronome 10, 12). Autrement dit, le Saint béni soit-Il nous demande d'effectuer un travail personnel afin de Le craindre, cette crainte représentant la clé d'une élévation dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*. A présent, l'Eternel s'est intentionnellement abstenu d'entretenir miraculeusement les murs du Temple, afin que l'homme, semblable à un petit sanctuaire,

prenne conscience que, de même qu'il était de temps à autre nécessaire de rénover l'aspect du Temple, de même, il demeurait impératif de procéder à un examen de conscience personnel, susceptible d'éveiller un cœur léthargique à la crainte de Dieu. C'est donc à cause du lien étroit existant entre le Temple et l'homme que le Tout-Puissant a permis aux murs du sanctuaire de se détériorer, dans le but de transmettre à l'homme un message fondamental, selon lequel il lui incombait de "rénover" son âme pour raviver sa crainte de Dieu.

Joas a été le seul, parmi les rois, à s'être montré sensible à la nécessité de rénover les murs du Temple, du fait qu'il avait, pendant six années, grandi dans le Saint des saints. En effet, le miracle de sa survie en ce lieu saint, l'a élevé et l'a sanctifié au point d'éveiller en lui, non seulement une sensibilité à l'impératif de rénover régulièrement l'aspect extérieur du Temple, mais aussi à celui de revigorer le cœur de tout Juif.

Les Chroniques (II, 24, 17) et le livre des Rois rapportent que, suite au décès du roi Joïada, certains hommes du peuple juif se présentèrent à Joas pour lui dire que, s'il avait survécu après un séjour de six années dans l'endroit le plus saint, c'était la preuve qu'il était un dieu. Joas se laissa impressionner par ces paroles et commença à croire qu'il détenait des forces supérieures, pour finalement aller jusqu'à se considérer comme une divinité. Nous pouvons nous demander comment le roi Joas, qui eut le mérite d'être l'auteur d'une si grande innovation dans le service divin, a pu ensuite retomber si bas. En fait, il semble que le service divin de Joas, qui dépendait de l'influence de son oncle, le juste roi Joïada, manquait d'investissement personnel. En effet, tant que ce dernier était en vie, Joas se comportait comme un juste, mais, dès sa disparition, Joas n'eut pas le courage de préserver ses acquisitions spirituelles, ce qui explique pourquoi il dévia alors du droit chemin.

D'où le sens de l'avertissement de nos Maîtres, de mémoire bénie : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). Même un homme qui s'est hissé à un haut degré dans son service divin, doit se travailler continuellement afin de s'assurer de rester à ce niveau, du fait que son mauvais penchant est, lui aussi, de taille. Illustrons cette idée par un exemple. Si un homme ayant parfumé tout son corps entre en contact avec un objet sale, une mauvaise odeur aura vite fait de remplacer la bonne odeur qu'il dégageait, au point de ne plus en laisser aucun souvenir. Le roi Joas a certes été l'instigateur d'une considérable innovation au sein du peuple juif, à qui il a enseigné la profondeur du message lié à l'entretien du Temple, mais il s'est rendu comparable à un maître qui ne met pas en application ce qu'il professe, puisqu'il n'a pas servi l'Eternel par motivation personnelle mais plutôt sous l'influence de son oncle Joïada, le grand prêtre.

Les moralistes affirment que seulement ce que l'homme acquiert suite à des efforts pourra se maintenir, alors que ce qu'il atteint facilement finira par disparaître. Joas a grandi dans le Temple, sans être confronté à la moindre épreuve, puis a été libéré par son oncle qui l'a nommé roi. Etant donné que le niveau spirituel qu'il a atteint n'était pas le résultat d'efforts de sa part, il n'a pas pu se maintenir longtemps à ce niveau et, vers la fin de sa vie, a dévié du droit chemin. Il semble clair que si Joas avait travaillé sur lui-même pour renforcer le niveau de crainte de Dieu qu'il avait atteint gratuitement, il serait devenu l'un des grands justes de sa génération dont la piété ne dépend de personne d'autre.

Rapportons ici la célèbre anecdote, au sujet du Beit Halévi. Un jour, alors qu'il donnait cours, il posa une question à ses élèves. Or, parmi eux, se trouvait son fils, le Gaon Rav 'Haïm de Brisk, de mémoire bénie. Ce dernier répondit sur le champ, et sa réponse fut accueillie par une gifle, aussi immédiate, de son père. Le fils, surpris

par cette violente réaction, alla vérifier dans les livres d'étude s'il s'était trompé, mais, à son grand étonnement, il constata que sa réponse était juste. Il demanda alors à son père la justification de cette gifle, à quoi le Beit Halévi répondit que la Torah devait être acquise suite à des efforts et qu'on ne pouvait donc pas envisager de donner une réponse si rapide sans avoir auparavant longuement réfléchi à la question. En effet, lorsque nous nous hâtons de répondre, en faisant fi d'une analyse antérieure, nous ne pouvons nous assurer que cette élucidation en Torah nous sera réellement bénéfique et nous permettra de progresser dans notre service divin.

Nos Maîtres, de mémoire bénie, affirment (Yalkout Chimoni sur Psaumes, 699) que lorsque le roi Salomon voulut faire passer l'arche sainte par les portes du Temple, il se rendit compte que celles-ci étaient trop étroites. Pourtant, il avait construit le Temple conformément aux plans divins, qui lui avaient été transmis de génération en génération (Yalkout Chimoni 11, 1081), aussi, comment envisager qu'une erreur se soit glissée dans le calcul de ces dimensions ? Il semble que le roi Salomon ait intentionnellement construit ces portes trop étroites dans le but d'enseigner certaines leçons aux enfants d'Israël. En effet, quand il constata que les portes n'allaient pas s'ouvrir, il s'empressa de s'exclamer : « Souviens-Toi des grâces promises à David Ton serviteur » (Chroniques II, 6, 42), suite à quoi, les portes s'ouvrirent aussitôt (Chabbat, 30a). Par ce biais, le roi Salomon prouva au peuple juif le pouvoir considérable de la prière, capable de secourir l'homme de toute situation de détresse.

En outre, le roi Salomon désirait transmettre un second message aux enfants d'Israël. L'arche sainte, qui contenait les Tables de la loi, représentait la Torah et ne pouvait être placée dans le Temple qu'une fois que le Saint béni soit-Il avait sanctifié Sa maison pour

l'honneur de la Torah. Symboliquement, cela signifie que l'Eternel ne désire pas faire résider Sa présence dans le cœur d'un homme qui n'est pas pur. Or, seule la prière, qui renforce la crainte de l'homme en Dieu, peut purifier le cœur de ce dernier et faire de lui un réceptacle digne de la Présence divine. Enfin, les dimensions de l'arche, « deux coudées et demie de longueur, une coudée et demie de largeur et une coudée et demie de hauteur » (Exode 25, 10), contiennent un message supplémentaire. En effet, nous pouvons remarquer qu'aucune de ces trois dimensions ne correspond à un chiffre entier, allusion au fait que seul l'homme qui se sent incomplet et imparfait peut servir son Créateur de manière optimale et mériter qu'Il réside en son sein. L'homme, semblable à un petit temple, doit être prêt à s'effacer devant la Torah, afin de permettre à celle-ci de pénétrer son cœur.

A présent, nous pouvons nous interroger sur la raison profonde de l'ordre relatif à la construction du tabernacle : pourquoi l'Eternel a-t-Il demandé à Ses enfants de construire pour Lui une demeure parmi eux, alors que Sa présence réside en tout lieu ? En réalité, ce n'est pas pour répondre à Ses besoins qu'Il désirait résider parmi Ses enfants, mais plutôt pour répondre aux leurs et en leur faveur. En effet, les cieux sont le lieu propre à Dieu, et Il n'a a priori nul besoin de descendre sur terre, lieu d'habitation des hommes, comme le souligne le verset : « Les cieux, oui, les cieux sont à l'Eternel, mais la terre, Il l'a octroyée aux fils de l'homme » (Psaumes 115, 16). Mais le Saint béni soit-Il a demandé à Ses enfants de Lui construire une maison, afin de leur manifester Son amour pour eux. Toutefois, cette réponse suscite une nouvelle interrogation : si le tabernacle avait principalement une valeur symbolique, l'essentiel étant que la Présence divine réside dans le cœur de l'homme, pourquoi le Maître du monde a-t-Il jugé nécessaire d'ordonner qu'on construise le tabernacle ? N'aurait-il pas été suffisant que la Présence divine réside dans le cœur de tout Juif ?

Proposons l'explication suivante. Betsalel a construit le tabernacle en se basant sur les Noms saints par lesquels le monde a également été créé (Berakhot, 55a). Autrement dit, le tabernacle était une concentration des Noms de l'Eternel et, par conséquent, il ne nécessitait pas, en plus de cela, que la Présence divine réside en lui. L'homme, quant à lui, a été créé par le Saint béni soit-Il Lui-même, qui a insufflé en son corps une âme, partie divine supérieure. Ainsi, l'homme, qui détient en lui un élément d'origine divine (Pardès Rimonim 32, 1), est supérieur au tabernacle, qui n'est qu'un concentré des Noms divins. D'ailleurs, la valeur numérique du nom *adam* (homme) équivaut à la valeur numérique complète du Nom *Youd-Hé-Vav-Hé*. Par conséquent, tout l'intérêt et la nécessité de construire le tabernacle était de prouver au peuple juif à quel point son Créateur le chérit et l'apprécie, puisqu'Il était prêt à descendre de Sa demeure, les sphères supérieures, pour venir résider auprès de lui. Enfin, le tabernacle nous livre encore le message selon lequel, si déjà il fallait éviter de corrompre la sainteté de cet édifice, à plus forte raison, devons-nous constamment veiller à préserver la sainteté et la noblesse de notre âme, de provenance divine, afin de ne pas profaner le Nom divin.

Résumé

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il demandé aux enfants d'Israël de faire des dons en faveur de la construction du tabernacle, avant même qu'il n'ait été érigé, alors qu'on a généralement l'habitude de proposer, dans un premier temps, une certaine marchandise et seulement ensuite d'en revendiquer le prix ?
- Le roi Joas, seul survivant des descendants de David, a sollicité des dons du peuple, en faveur de la restauration du Temple. C'est le seul roi qui s'est montré sensible à un tel projet, du fait qu'il avait grandi six ans dans le Saint des saints. Soutenir un projet encore théorique

exige une très grande mesure de dévouement, et c'est ce que désirait le Saint béni soit-Il de la part des enfants d'Israël, lorsqu'Il leur a demandé de faire un prélèvement avant même que le tabernacle ne soit construit.

- Pourquoi Dieu n'a-t-Il pas voulu inclure la restauration du Temple dans le compte des autres miracles qui s'y produisaient continuellement ? Afin d'enseigner au peuple juif que, de même que le Temple avait besoin d'être restauré et qu'il ne s'entretenait pas tout seul, de même, il était nécessaire de scruter son cœur, semblable à un petit tabernacle.
- C'est pourquoi l'ordre d'adresser les dons pour la construction du tabernacle a précédé sa construction elle-même, afin de faire prendre conscience aux enfants d'Israël que la restauration du Temple dépendait d'eux-mêmes, au même titre que celle du petit sanctuaire qui se trouvait dans leur cœur. De plus, de même qu'un dévouement conséquent s'avère nécessaire pour soutenir un projet, de même, l'homme doit être prêt à faire un grand sacrifice pour se soumettre authentiquement à un examen de conscience intérieur.
- Une valeur atteinte suite à des efforts se maintient durablement et devient une acquisition définitive, alors qu'une valeur obtenue facilement ou gratuitement finit par disparaître aussi vite qu'elle est apparue.
- Le roi Salomon a intentionnellement construit les portes du sanctuaire trop étroites, afin de nous enseigner que la prière ouvre toutes les portes à l'homme. Ceci laisse également entendre que l'arche sainte ne peut pénétrer dans un lieu qui n'a pas été préalablement purifié.

La vertu de la solidarité

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Exode 25, 8)

Le Saint béni soit-Il a demandé aux enfants d'Israël de Lui construire un tabernacle, afin qu'Il puisse y faire résider Sa présence. Or, au lieu qu'il soit écrit : « Je résiderai au milieu de lui », comme on se serait attendu, il est écrit : « Je résiderai au milieu d'eux », au pluriel, et nos Sages, de mémoire bénie, interprètent ceci comme une allusion, de la part de l'Eternel, qu'Il désirait non seulement faire résider Sa présence dans le tabernacle, mais également au sein de tout homme du peuple juif, semblable à un petit sanctuaire (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4 ; notes). Or, il est important de savoir que la solidarité régnant au sein du peuple juif représente la condition sine qua non permettant à la Présence divine de résider en l'homme. En effet, le Saint béni soit-Il ne peut résider parmi les enfants d'Israël que dans la mesure où ils sont unis les uns aux autres et vivent dans une atmosphère de solidarité. Car l'essence de Dieu est la paix (Chabbat, 10b), et par conséquent, une situation de querelle et de dispute ne peut coexister avec l'essence divine. D'ailleurs, l'Eternel a conclu la bénédiction des *cohanim* en termes de paix, et la prière du *Chema*, tout comme celle de la *Chemoné Esré*[47], se clôturent également par la notion de paix (Nombres Rabba 21, 1).

De même, nous pouvons remarquer que le Maître du monde n'a

---

47. Littéralement : dix-huit. Partie cenntrale de la prière, récitée en position debout, et composée de dix-huit bénédictions.

donné la Torah au peuple juif que lorsqu'il était uni, comme le souligne l'emploi du singulier dans le verset : « Israël campa là-bas, face à la montagne ». Nous en déduisons en effet qu'à cet endroit, ils campèrent unis comme un seul homme pourvu d'un seul cœur (cf. Yalkout Chimoni sur Exode, 275). Du fait que la majorité des *mitsvot* prescrites par la Torah relève de la relation d'un homme envers son prochain, l'Eternel a uniquement donné la Torah à Ses enfants lorsqu'Il a constaté qu'ils étaient unis. Les enfants d'Israël ont donc dû prouver qu'ils vivaient en paix et en solidarité les uns avec les autres, afin de mériter de recevoir la Torah qui, seulement sous cette condition, pouvait se maintenir durablement en leur sein.

S'il est aisé de casser un seul bâton, il s'avère, au contraire, bien plus ardu de rompre un bloc de douze bâtons, liés les uns aux autres. De même, lorsque le peuple juif est désuni et que chacun vit pour soi, on peut facilement le briser moralement et le faire succomber, alors que quand ses douze tribus coexistent en paix, cette solidarité le renforce et le protège de toute attaque extérieure (Yalkout Chimoni sur Amos, 549).

Il est rapporté (« Ossé Phélé », 62) que lorsque Rabbi Yehochoua ben Lévi a rencontré le prophète Elie, il lui a demandé de lui permettre de l'accompagner, afin d'observer son comportement et d'en retirer des enseignements. Dans un premier temps, le prophète refusa cette requête, mais, une fois que Rabbi Yehochoua lui promit qu'il ne poserait pas de questions, il finit par l'agréer. Rabbi Yehochoua marcha aux côtés du prophète Elie, et ils arrivèrent à un certain village, où ils furent mal reçus par les habitants. Lorsqu'ils quittèrent cet endroit, le prophète Elie souhaita aux habitants de ce village de devenir tous des chefs réputés. Rabbi Yehochoua fut sidéré par l'aspect apparemment positif de la bénédiction du prophète, à l'égard d'hommes qui les avaient si mal accueillis. Cependant, il respecta sa promesse et s'abstint de le questionner à ce sujet.

Ils se dirigèrent ensuite vers un autre village où, cette fois, les habitants les reçurent chaleureusement. Quand ils quittèrent cet endroit, le prophète Elie bénit également ces habitants, mais en leur souhaitant que seul l'un d'entre eux devienne chef de leur communauté. A ce moment, Rabbi Yehochoua ne put plus retenir son étonnement et demanda au prophète pourquoi il avait prononcé une bénédiction plus importante aux hommes qui les avaient mal accueillis qu'à ceux qui les avaient bien accueillis.

Le prophète Elie lui répondit alors : « Sache que, loin de bénir les habitants du premier village, je les ai au contraire maudits en leur souhaitant qu'ils deviennent tous des chefs de la communauté car, dans une telle situation, chacun se croit important et pense avoir son mot à dire, ce qui compromet le climat de paix. Par contre, lorsque j'ai souhaité aux hommes du second village qu'uniquement l'un d'entre eux devienne chef, je les ai réellement bénis, car seule la soumission générale d'un groupe à une autorité, garantit le règne de la paix et de la solidarité en son sein.

L'histoire rapportée au sujet de la rivalité entre la lune et le soleil confirme cette idée. Au moment de la Création, la lune s'est plainte au Saint béni soit-Il en Lui disant qu'il était impossible, pour deux rois, de partager la même couronne. L'Eternel, conscient de la vérité de cet argument, diminua la taille de la lune, en lui associant toutefois l'armée des étoiles, en guise de compensation ('Houlin, 60b).

Le Midrach rapporte (Deutéronome Rabba 5, 9) que lorsque le roi Saül sortait en guerre, accompagné de ses troupes armées, nombre de ses soldats n'avaient malheureusement pas le mérite de rejoindre leur foyer et tombaient au combat. Par contre, les soldats du roi Achab survivaient généralement aux guerres et ne se voyaient pas contraints d'enterrer leurs morts. Cependant, sachant que les soldats du roi Saül étaient réputés pour leur grande piété et

qu'Achab était un pécheur qui incitait également le peuple juif à fauter, comment donc expliquer ce paradoxe ? Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (ibid.) que, en dépit du fait qu'ils étaient des justes et étudiaient la Torah, les soldats de Saül mourraient en guerre, leurs propos médisants portant atteinte à leur solidarité. A l'inverse, si les soldats d'Achab étaient des pécheurs, ils vivaient cependant dans un climat de paix et de fraternité, ce qui leur donnait le mérite d'être particulièrement protégés lors des combats desquels ils ressortaient sains et saufs.

Le fait que le Saint béni soit-Il ait permis aux soldats mécréants d'Achab de survivre et qu'Il ait, par ailleurs, condamné à mort ceux, pourtant justes, du roi Saül, nous enseigne à quel point Il estime et apprécie la solidarité, se montrant prêt à renoncer à Son propre honneur mais non à celui de Ses enfants.

Nous pouvons nous demander si, comme le soutient l'école de Chamaï (Erouvin, 13b), la création de l'homme ne représentait pas une erreur et s'il n'aurait pas été préférable que celui-ci ne soit pas créé, étant donné que son existence dans le monde suscite de nombreuses querelles, qui prennent parfois même la dimension de guerres. Toutefois, il semble que le Saint béni soit-Il n'ait pas simplement créé en l'homme cette tendance belliqueuse, mais lui ait, par ailleurs, donné le potentiel nécessaire pour créer un climat de paix et de solidarité dans le monde, permettant à tous les êtres humains de coexister paisiblement. Malheureusement, une grande partie de l'humanité, se contentant d'une analyse superficielle de la vie, ne perçoit pas l'importance suprême de la solidarité, et, au lieu d'utiliser à bien cette vertu pour renforcer les bases du monde et permettre son maintien, elle a plutôt tendance à cultiver son aspect opposé, à savoir la haine, la jalousie, ou d'autres expressions de discorde.

Si l'on réfléchit à la manière dont l'homme a été créé, on réalisera

qu'il fut le seul à être façonné par le Créateur Lui-même, alors que les autres créations furent produites uniquement par la parole divine. Le Saint béni soit-Il ne s'est pas contenté de dire : « que l'homme soit », mais s'est, si l'on peut dire, donné de la peine pour le créer, pour ensuite lui insuffler une âme provenant des sphères supérieures. Ceci nous enseigne une leçon : de même que l'Eternel a fourni des efforts pour créer l'homme, de même ce dernier doit-il, lui aussi, s'habituer à œuvrer de toutes ses forces en faveur de son prochain. En effet, si déjà le Roi des rois a investi des efforts dans la création de l'homme, à plus forte raison, nous incombe-t-il d'en investir pour le bénéfice d'autrui.

En outre, le Saint béni soit-Il a insufflé en l'homme un élément d'origine divine (Pardès Rimonim 32, 1) dans le but de lui insinuer son obligation de s'attacher à Ses vertus et de suivre Ses voies, en vertu de l'enseignement de nos Maîtres : « de même qu'Il est miséricordieux, ainsi, sois miséricordieux (…) » (Massékhet Sofrim 3, 13). Or, étant donné que l'essence de l'Eternel est la paix et qu'Il n'est occupé qu'à veiller au bien-être de Ses créatures, l'homme doit donc, lui aussi, imiter ce comportement. Ceci lui sera possible s'il vit dans un climat de solidarité avec son entourage, cette vertu incitant l'homme à pratiquer la bienfaisance et la charité envers son prochain.

Il m'est une fois arrivé de recevoir un appel téléphonique d'un jeune homme qui devait se marier seulement deux heures plus tard. Ce dernier me demanda de bien vouloir prier avec ferveur à l'intention d'un certain Rav qui était gravement malade. Il m'expliqua qu'il avait préféré me joindre à ce moment pour me faire part de cette requête, plutôt que de m'en parler lors de la célébration de son mariage, à laquelle je devais de toute façon assister, de peur que l'effervescence de ce moment ne le lui fasse

oublier. Or, le marié ne s'est pas contenté de me joindre pour que je prie en faveur de ce Rav et le bénisse, mais s'est également donné la peine, malgré ses nombreuses occupations, de lui rendre lui-même visite, quelque temps avant la célébration de son mariage. Je restai ébahi devant la noblesse d'âme de ce jeune homme qui, à un instant où l'on ne pense généralement qu'à soi, a fait preuve d'une entière ouverture d'esprit et de cœur à l'égard de son prochain, malade et dans le besoin. Si seulement le peuple juif comprenait plus de personnes de cette stature ! Je suis certain que si nous nous efforçons de cultiver cette vertu, consistant à penser constamment au bien-être d'autrui et à la façon dont nous pourrions satisfaire ses besoins personnels, nous engendrerions une atmosphère de paix et de solidarité, qui constitue un mérite rapprochant la délivrance.

Nous avons l'habitude, chaque Chabbat, lors de la répétition par l'officiant de la *Amida* de *Moussaf*[48], de proclamer : « Une couronne, ils te donneront, Eternel notre Dieu, les nombreux anges des sphères supérieures, accompagnés par ton peuple juif, rassemblé ici-bas, pour, ensemble, Te sanctifier par trois fois. » Tentons de comprendre le sens de cette prière. C'est précisément lors du Chabbat que les anges couronnent le Saint béni soit-Il, car ce jour est synonyme de paix (*chalom*) et de fraternité – raison pour laquelle, nous disons : « *Chabbat Chalom* ». Durant le Chabbat, tout le monde est plongé dans un état de repos et de sérénité, et par conséquent, personne ne pense à entrer dans une querelle, ce qui crée un climat de paix et de solidarité. Lorsque les anges constatent cette solidarité, ils couronnent l'Eternel, comme pour Lui attribuer

48. Prière supplémentaire, propre au Chabbat et aux jours de fête, qui suit la prière habituelle du matin (*Chah'arit*).

une médaille d'honneur pour la solidarité dont ses enfants font preuve ce jour-là.

Il est dit : « Que l'Eternel donne la force (*oz*) à Son peuple ! Que l'Eternel bénisse Son peuple par la paix ! » (Psaumes 29, 11) Le terme *oz* fait référence à la Torah (Lévitique Rabba 31, 5), ce verset signifiant que la Torah possède le pouvoir d'amener la paix et la bénédiction au peuple juif. En effet, lorsque les enfants d'Israël étudient la Torah, ils méritent la bénédiction divine qui s'exprime en termes de paix et de solidarité.

La raison pour laquelle la Torah apporte la paix au monde semble évidente. La Torah et les *mitsvot* éduquent l'homme, en l'habituant à ne plus penser qu'à lui-même, mais à considérer également son entourage. Aussi, lorsqu'un homme étudie la Torah et s'efforce d'accomplir ses *mitsvot*, il parvient à corriger ses défauts de caractère et à raffiner ses qualités ; cette purification de sa personnalité l'élève alors par la vertu de solidarité, ainsi acquise.

Aujourd'hui, où nous n'avons ni Temple, ni tabernacle, le foyer familial est assimilable à un petit sanctuaire. Par conséquent, si nous désirons mériter que la Présence divine réside dans notre foyer, nous devons réfléchir aux moyens dont nous disposons pour intensifier l'amour et la paix en son sein. Car, lorsque le Saint béni soit-Il constate que les conjoints s'aiment et se respectent, Il vient s'associer à leur foyer, de sorte que l'amour et la paix s'intensifient encore davantage. A l'inverse, quand règne un climat d'irrespect et de querelle au sein du foyer, l'Eternel s'empresse d'en retirer Sa présence, et, en l'absence de celle-ci et de l'assistance divine, la porte est malheureusement largement ouverte à la séparation du couple puis au divorce. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie : « Si un homme et une femme sont méritants, la Présence divine réside parmi eux, mais s'ils ne le sont pas, un feu dévorant les consume. » (Sota, 17a)

Résumé

- Il est écrit : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux » – et non : « au milieu de lui » – c'est-à-dire, au milieu de chacun des enfants d'Israël. La solidarité représente la condition sine qua non au don de la Torah et à la résidence de la Présence divine, car l'essence du Saint béni soit-Il est la paix, à laquelle la querelle s'oppose. C'est pourquoi, la Torah n'a été donnée au peuple juif qu'une fois qu'il était uni, comme il est dit : « Israël campa là », comme un seul homme, pourvu d'un seul cœur.

- Les soldats du roi Saül tombaient au combat, car, s'ils étaient des justes, ils s'étaient cependant rendus coupables de médisance. A l'inverse, les soldats du roi Achab, pourtant mécréants, revenaient sains et saufs du champ de bataille grâce à la solidarité qui régnait parmi eux. Ceci nous enseigne à quel point l'Eternel apprécie la paix et hait la querelle.

- Le Saint béni soit-Il s'est donné la peine de créer l'homme dans le but de nous enseigner une leçon de morale : s'Il s'est Lui-même investi dans la création de l'homme, à plus forte raison, devons-nous fournir des efforts en faveur de notre prochain. De plus, l'âme de l'homme, qui provient des sphères supérieures, lui permet de s'attacher aux vertus de l'Eternel, en vertu du principe : « De même qu'Il est miséricordieux, ainsi, sois miséricordieux (…) »

- Lors du Chabbat, les anges couronnent l'Eternel, en guise de louange pour le fait que Ses enfants coexistent, en ce jour, dans un climat de paix et de fraternité. Le verset : « Que l'Eternel donne la force à Son peuple, que l'Eternel bénisse Son peuple par la paix ! » nous enseigne que la Torah, surnommée force, fait jouir ceux qui l'étudient de paix et de bénédiction.

- Aujourd'hui, en l'absence du Temple, le foyer familial représente un petit sanctuaire au sein duquel il nous incombe de nous efforcer à cultiver la paix, afin que le Saint béni soit-Il puisse y faire résider Sa présence. En effet, en cas de querelle, Il risquerait de l'en retirer,

conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Si un homme et une femme sont méritants, la Présence divine réside parmi eux, mais s'ils ne le sont pas, un feu dévorant les consume. »

La nécessité de construire le tabernacle

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Exode 25, 8)

Il existe un désaccord entre le Rambam et le Ramban, au sujet de la nécessité qu'il y avait à construire un tabernacle et à y apporter des sacrifices pour l'Eternel.

Le Rambam affirme (« Moré Nevoukhim » ou « Le guide des égarés », III, 46) qu'étant donné que les enfants d'Israël avaient, en Egypte, servi l'idolâtrie et vu les Egyptiens adorer le bétail comme une divinité, le Saint béni soit-Il leur a ordonné de sacrifier des bêtes sur l'autel, afin qu'ils prennent conscience que celles-ci n'ont rien de divin et que seul l'Eternel est le Dieu du ciel et de la terre. D'où la nécessité de l'ordre : « Ils Me feront un sanctuaire », le terme « Me » signifiant pour Mon Nom (Tan'houma sur Terouma, 1 ; Rachi ad loc.), puisque, tout le but des sacrifices que les enfants d'Israël apportaient sur le tabernacle, était qu'ils reconnaissent le Nom de l'Eternel, Roi du monde.

Le Ramban, quant à lui, explique (Lévitique 1, 9) que le but de la construction du tabernacle et des sacrifices qu'on devait y apporter, était d'enseigner aux enfants d'Israël une leçon de morale selon

laquelle, tout ce qu'on faisait à l'animal sacrifié sur l'autel aurait dû, en réalité, être subi par l'homme qui l'apportait en raison de ses nombreux péchés. Mais le Saint béni soit-Il, qui avait pitié de Ses enfants, leur a demandé d'apporter des sacrifices, de sorte qu'en les offrant sur l'autel, ils en retirent une leçon. Ainsi, du fait qu'il était nécessaire d'apporter un sacrifice, y compris pour une transgression minime, l'homme prenait conscience que, même si le péché qu'il avait commis lui semblait de moindre importance, il aurait normalement mérité d'en être puni par la mort. En outre, l'homme pouvait également, à partir de là, établir un raisonnement a fortiori : du fait qu'il aurait dû être tué, à l'image de l'animal sacrifié, pour la transgression de péchés minimes, à plus forte raison, tel aurait dû être son sort en punition aux trois péchés de gravité majeure interdits par la Torah.

Mise à part cette controverse, le sujet de la construction du tabernacle soulève plusieurs difficultés. Tout d'abord, comme notre maître Moïse s'est lui-même demandé, pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné qu'on Lui construise le tabernacle comme demeure, alors que, même si l'on pouvait rassembler tous les mondes supérieurs et inférieurs, ils ne seraient pas suffisamment vastes pour contenir Sa grandeur et Sa redoutable majesté ? Dès lors, quel intérêt y avait-il à construire une maison, qui, de par son caractère limité, serait trop étroite pour contenir la Présence divine ?

En outre, comme nous le savons, les enfants d'Israël ont reçu l'ordre de construire le tabernacle suite au péché du veau d'or. Comment comprendre qu'après avoir assisté à une révélation si claire de la Présence divine, lors de laquelle ils ont bénéficié, notamment en Egypte, d'un lot de miracles hors du commun, ils soient immédiatement tombés à un niveau si bas au point de construire un veau d'or ? Comment un peuple, qui avait atteint un degré tellement élevé qu'il voyait l'Eternel « de ses propres yeux »,

était entouré de tous côtés de nuées protectrices et consommait du pain saint, provenant du ciel, a-t-il pu, si soudainement, se corrompre en construisant un veau d'or et en se prosternant devant celui-ci ?

Enfin, nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a laissé le peuple juif commettre le péché du veau d'or. En effet, au lieu d'attendre que les enfants d'Israël fautent pour dire à Moïse : « Va, descends, car ton peuple s'est corrompu » (Exode 32, 7), Il aurait pu lui dire de s'empresser de descendre du mont Sinaï, avant que cette tragédie n'arrive. Le fait que l'Eternel n'ait pas cherché à éviter ce péché semblerait, a priori, signifier qu'Il l'ait désiré. Cependant, si l'on soutient que le Saint béni soit-Il était favorable à la construction du veau d'or, comment expliquer qu'Il ait, par la suite, voulu punir Son peuple en l'effaçant radicalement de la surface de la terre ?

Ces différents points ne manquent pas de nous surprendre et demandent à être éclaircis.

Proposons la démarche suivante. Conscient que l'homme ne peut pas se mesurer à une épreuve qui dépasse ses capacités, le Saint béni soit-Il ne le soumet à un test que dans la mesure où il sera capable de le surmonter. Par ailleurs, plus un homme se trouve à un niveau élevé, plus il sera en mesure de faire face à une épreuve de taille. Or, lors de leur traversée du désert, les enfants d'Israël méritèrent de vivre de façon miraculeuse : leurs vêtements et chaussures ne se détérioraient pas, ils n'avaient, comme les anges, pas de besoins naturels, et l'Eternel s'adressait à eux « face à face ». Aussi, cette « génération de la connaissance », telle qu'on l'a surnommée, aurait dû, par rapport à son niveau exceptionnellement élevé, surmonter l'épreuve à laquelle elle a été confrontée, en s'abstenant de construire un veau d'or en dépit du retard apparent de son maître Moïse. Cette épreuve ne dépassait pas leur niveau, et

ils étaient tout à fait en mesure de la surmonter ; mais, c'est en se laissant séduire par leur mauvais penchant qu'ils commirent le péché du veau d'or.

Il est écrit : « Ils eurent foi en l'Eternel, et en Moïse, son serviteur. » (Exode 14, 31) Ce verset souligne que la foi des enfants d'Israël en Dieu, était basée sur leur foi en Moïse. En effet, Moïse, qui était le chef du peuple juif, représentait son intermédiaire avec le Saint béni soit-Il, et l'amenait à croire en Dieu. En outre, c'est par le mérite de Moïse que les enfants d'Israël bénéficièrent de tant de miracles dans le désert, puisque, n'ayant pas encore accepté la Torah, ils ne détenaient pas, à ce moment-là, de mérite personnel. Ceci constituait une raison supplémentaire à leur foi en Moïse, elle-même médiatrice de leur foi en Dieu. Leur foi en l'Eternel était toujours accompagnée de son "ombre", leur foi en Moïse, qui leur servait d'intermédiaire. Ils voyaient en Moïse une image divine, de laquelle ils puisaient les forces nécessaires pour servir l'Eternel.

Par conséquent, lorsque Moïse monta au ciel, les enfants d'Israël ressentirent soudain une terrible sensation de vide, puisque leur service divin se basait totalement sur cet intermédiaire. Or, Moïse, qui était conscient de l'attachement et de l'identification spirituelle à sa personne, leur avait conseillé, avant de monter sur le mont Sinaï, de s'attacher à Aaron et Hour et de puiser en eux, durant son absence, les forces dont ils auraient besoin pour servir l'Eternel. Cependant, les enfants d'Israël étaient attachés à Moïse de manière si radicale qu'ils n'y parvinrent point et s'égarèrent rapidement. En effet, dès que leur maître tarda à descendre de la montagne, ils n'en purent plus et construisirent le veau d'or.

Ceci nous enseigne un principe fondamental selon lequel, tout homme, de par son essence même, a besoin d'une image spirituelle à laquelle il peut s'attacher. Lorsque les enfants d'Israël étaient en Egypte, ils étaient attachés à l'image de Pharaon, en qui ils voyaient

une divinité du fait que les eaux du Nil montaient à sa rencontre (Rachi sur Genèse 47, 10). Par la suite, quand ils constatèrent que Pharaon lui-même se prosternait devant Moïse, ils transposèrent leur dépendance en Pharaon en une dépendance absolue en Moïse. Par conséquent, dès l'instant où Moïse tarda à redescendre du mont Sinaï, ils s'affolèrent, pensant que leur leader, en qui ils avaient placé tous leurs espoirs, était mort. Dès lors, ils recherchèrent immédiatement une nouvelle image qui leur servirait d'intermédiaire dans leur service divin et, sans laquelle, ils se sentaient totalement perdus. En construisant le veau d'or, ils se sont malheureusement replongés dans les abominables pratiques idolâtres de l'époque où ils servaient ces bêtes en Egypte.

Or, le Saint béni soit-Il, qui était conscient de la faiblesse de Son peuple, désirait le détacher complètement de cette habitude d'identification, et c'est pourquoiIl a fait en sorte que Moïse tarde à descendre de la montagne. Il pensait en effet que, par rapport au niveau qu'ils avaient atteint, les enfants d'Israël étaient capables de surmonter cette épreuve, en s'abstenant de construire un veau d'or, et simultanément, d'en déduire la nécessité de Le servir de manière directe, sans plus compter sur aucun médiateur. Cependant, une fois que le peuple juif ne s'est pas montré à la hauteur de cette épreuve, l'Eternel a dit à Moïse : « Descends, car ton peuple s'est corrompu » (Exode 32, 7). Autrement dit, du fait qu'ils voyaient en Moïse l'image d'un chef spirituel, par l'intermédiaire duquel seulement il leur était possible de s'attacher à Dieu, ils sont tombés à un niveau bas et indigne, allant jusqu'à construire un veau d'or, semblable aux abominations égyptiennes.

La vie d'un homme sur terre étant limitée, puisqu'il finit, un jour ou l'autre, par mourir, le Saint béni soit-Il cherchait donc à détacher Son peuple de cette habitude d'identification. En effet, même Moïse, qui se tenait à un niveau spirituel exceptionnellement élevé,

n'échapperait pas, pour autant, au sort commun à tout être humain. Aussi, si les enfants d'Israël ne s'habituaient pas à servir l'Eternel de façon directe, ils risquaient, dès la mort de Moïse, de se retrouver aussitôt complètement perdus, en l'absence de l'image spirituelle sur laquelle ils avaient toujours comptée pour les guider dans leur service divin. En leur laissant la possibilité de fauter, le Saint béni soit-Il leur a livré un message édifiant : seule la Torah est éternelle, et c'est uniquement par son biais que nous pouvons servir l'Eternel de manière absolue. Par contre, l'homme étant mortel, il n'est pas envisageable de se créer une dépendance absolue par rapport à une certaine personne, du fait que, dès sa disparition, on se retrouverait dans un état d'égarement, cette perte de repères pouvant même mener l'homme à une terrible chute dans son service divin. Rappelons, à ce sujet, la célèbre anecdote concernant l'élève de Rabbénou Hakadoch, qui, lorsqu'il apprit le décès de son maître, ressentit que la source de laquelle il puisait s'était tarie et décida de mettre fin à ses jours.

Nous sommes, à présent, en mesure de comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il a demandé aux enfants d'Israël de construire un tabernacle, lieu où résiderait Sa présence : afin qu'ils puissent y puiser les forces spirituelles nécessaires pour Le servir. Or, l'ordre du Saint béni soit-Il est exprimé dans les termes suivants : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux », plutôt que par l'expression : « au milieu de lui » (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4 ; notes), sous-entandent ainsi que tout homme doit préparer son corps à devenir un petit tabernacle, c'est-à-dire un réceptacle digne de la Présence divine. En effet, le tabernacle, qu'ils allaient construire, finirait par être détruit, et tel devait aussi être le sort des deux Temples qui seraient plus tard construits, comme le souligne le verset : « Voici les comptes du tabernacle, le tabernacle du Témoignage » (Exode 38, 21), dont la redondance a été interprétée par nos Sages (Tan'houma sur Pekoudei, 2) comme une allusion à la

destruction future des deux Temples. Aussi si l'homme ne s'était pas efforcé de devenir lui-même un réceptacle digne pour la Présence divine, il se serait, une fois de plus, trouvé désemparé suite aux destructions successives du tabernacle et des Temples. Tel est le sens du verset : « Là où il n'y a pas d'homme, efforce-toi d'en être » (Maximes de nos Pères 2, 5). Par conséquent, le tabernacle était un exemple symbolisant à l'homme la manière dont il devait rendre son être apte à devenir un lieu digne de la Présence divine.

Le livre des Rois rapporte (I, 12) que, suite au décès du roi Salomon, la royauté a été divisée en deux parties, celle de David, et celle d'Israël. Suite à cet événement, l'anecdote suivante nous y est rapportée. Jéroboam, fils de Nebat, roi des dix tribus, érigea, à Dan et à Beer-Chéva deux maisons pour l'idolâtrie, dans lesquelles il fit construire deux veaux d'or. Son calcul était le suivant : il connaissait, d'une part, l'ordre de la Torah selon lequel les enfants d'Israël doivent se rendre, trois fois par an, en pèlerinage au Temple de Jérusalem, mais était conscient, d'autre part, que seul un roi descendant de la lignée de David avait l'autorisation de s'asseoir dans la *Ezra* pour y prononcer son discours, alors que celui qui régnait sur les dix tribus devait s'y tenir debout, avec le reste du peuple (Sanhédrin, 101b). Aussi Jéroboam craignait-il sérieusement que, dès l'instant où les enfants d'Israël constateraient qu'il était contraint de se tenir debout dans la *Ezra*, ils l'abandonneraient pour choisir de soutenir Roboam, roi de Juda et de Benjamin. C'est la raison pour laquelle il fit construire deux maisons d'idolâtrie, à Dan et à Beer-Chéva, et ordonna à son peuple de s'y rendre en pèlerinage.

La lecture de ce passage n'a pas manqué de m'interpeller et je me suis posé la question suivante. Jéroboam aurait pu rester où il habitait et ordonner à son peuple d'en faire de même, donc,

pourquoi lui a-t-il plutôt donné l'ordre d'aller en pèlerinage dans d'autres villes, dans lesquelles il avait installé d'abominables idolâtries ? En outre, le prophète A'hiya, de Silo, lui avait promis que s'il suivait la voie de l'Eternel, sa royauté se renforcerait, à la manière dont celle du roi Salomon s'était renforcée.

Proposons l'explication suivante. Le roi Jéroboam était conscient que la nature de l'homme est telle qu'il a besoin d'une valeur spirituelle à laquelle se rattacher. Par conséquent, s'il leur avait simplement dit de rester sur place, les enfants d'Israël ne se seraient pas pliés à son ordre, mais se seraient au contraire révoltés, en se rendant malgré tout en pèlerinage à Jérusalem. D'un autre côté, Jéroboam appréhendait également un soulèvement de la part de son peuple, si celui-ci constatait, au cours de son pèlerinage au Temple, que seul Roboam était autorisé à s'asseoir dans la *Ezra*. Aussi, malgré lui, construisit-il à Dan et à Beer-Chéva deux maisons d'idolâtrie avec deux veaux d'or, et ordonna à son peuple de s'y rendre en pèlerinage. De cette manière, il souhaitait, d'une part, éviter une révolte de ses sujets, et de l'autre, satisfaire leur besoin d'attachement à une source spirituelle, par le biais d'un pèlerinage en ces nouveaux lieux de culte.

C'est dans ce même piège que les enfants d'Israël tombèrent dans le désert, au moment où, suite à la disparition de leur maître Moïse, ils ressentirent le besoin de se lier à une nouvelle image spirituelle et construisirent le veau d'or.

Aujourd'hui, en l'absence de Temple duquel nous aurions pu puiser des forces ravivant notre corps et notre âme, nous avons pris l'habitude de nous rendre sur les tombeaux des justes, pour nous y recueillir et prier. Toutefois, il nous incombe de veiller à ne pas nous laisser impressionner, en pensant, de façon erronée, que ce sont ces pèlerinages qui nous apporteraient le salut ou la guérison. Au contraire, nous devons prendre conscience que tout provient du

Saint béni soit-Il, et que les mérites du juste qui repose à un certain endroit ne font que favoriser la réalisation d'une bénédiction. Qu'on n'en vienne pas à croire, à Dieu ne plaise, que c'est le juste lui-même, plutôt que l'Eternel, qui nous a accordé cette bénédiction, le juste n'étant qu'un intermédiaire, intercédant, grâce à ses mérites, en notre faveur.

En conclusion, nous pouvons dire que : « Tout est bien qui finit bien ! » En effet, le fait que les enfants d'Israël aient péché en construisant le veau d'or, prouvant ainsi leur besoin d'attachement à une source spirituelle, a été à l'origine de l'ordre du Saint béni soit-Il de construire un tabernacle où résiderait Sa présence, et duquel ils auraient la possibilité de puiser les forces nécessaires pour leur service divin. Sur le mode allusif, remarquons que la faute du veau d'or est relatée par la Torah dans la section de Ki-Tissa – littéralement : « lorsque tu élèveras » – parce que c'est ce péché qui a suscité l'ordre relatif à la construction du tabernacle, grâce auquel le peuple juif put ensuite s'élever à de hauts niveaux spirituels.

Résumé

- Il existe un désaccord entre le Rambam et le Ramban, quant à la raison de l'ordre du Saint béni soit-Il de construire le tabernacle. Le Rambam soutient que cet ordre avait pour but de glorifier le Nom de Dieu : étant donné qu'en Egypte les enfants d'Israël avaient vu qu'on adorait les bêtes, il fallait à présent leur démontrer que celles-ci n'étaient que des créatures destinées à être sacrifiées à l'Eternel. L'opinion du Ramban est que les sacrifices apportés au tabernacle éveillaient la conscience de l'homme, lui enseignant qu'il aurait normalement dû mourir pour chacun de ses péchés, à l'image de la bête sacrifiée.
- L'ordre relatif à la construction du tabernacle soulève pourtant plusieurs difficultés. Premièrement, existe-t-il réellement un lieu qui puisse contenir la puissance de la Présence divine ? Deuxièmement, comment la "génération de la connaissance" a-t-elle pu fauter en

construisant le veau d'or (suite à quoi l'ordre de construire le tabernacle a été donné) ? Troisièmement, pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas dit à Moïse de descendre plus tôt du mont Sinaï, mais a attendu, comme s'Il le désirait, que le peuple juif faute ?

- Le Saint béni soit-Il ne confronte jamais l'homme à une épreuve qu'il ne pourra pas surmonter. Par conséquent, le peuple juif aurait pu éviter de trébucher en construisant le veau d'or. Cette épreuve détenait un intérêt sublime. Les enfants d'Israël avaient développé une redoutable dépendance par rapport à Moïse, sans l'intermédiaire duquel ils pensaient ne pas être en mesure de servir Dieu. Aussi, dès son retard, ils recherchèrent une autre image à laquelle s'attacher et construisirent le veau d'or. Le Saint béni soit-Il désirait les détacher de cette habitude, afin qu'ils comprennent qu'ils pouvaient Le servir de manière directe, par le biais de la sainte Torah.
- Suite à la mort du roi Salomon, le royaume d'Israël a été divisé en deux, Jéroboam, fils de Nebat, régnant sur les dix tribus, et Roboam sur Benjamin et Juda. Or, seul Roboam, qui descendait de la lignée de David, était autorisé, lors des pèlerinages, à s'asseoir dans la *Ezra*. Aussi, Jéroboam, qui craignait que son peuple s'insurge contre lui pour désormais soutenir Roboam, lui défendit de se rendre en pèlerinage à Jérusalem et fit construire, à la place, deux maisons d'idolâtrie, où il donna l'ordre de pèleriner. Plutôt que de proscrire tout pèlerinage, Jéroboam, conscient du besoin humain de s'identifier à un intermédiaire pour s'attacher au Saint béni soit-Il, fit construire pour son peuple des lieux de culte idolâtres, qui serviraient de substitut au Temple.

L'arche sainte, symbole de la Torah

« Ils feront une arche en bois de chittim : de deux coudées et demie sera sa longueur, d'une coudée et demie sa largeur, et d'une coudée et demie sa hauteur. »

(Exode 25, 10)

Le sujet des dimensions de l'arche fait l'objet d'une controverse parmi nos Maîtres (Baba Bara, 14a). Par ailleurs, la Guemara (Meguila, 10b) explique, à ce propos, la notion suivante : « Rabbi Lévi affirme : "Nous avons reçu une tradition de nos Maîtres, selon laquelle l'arche ne possédait pas de dimensions." Il existe une *Beraïta*[49] qui confirme cette idée : "Un espace de dix coudées séparait l'arche, construite par Moïse, de part et d'autre du mur. Or, le Saint des saints mesurait vingt coudées sur vingt coudées ! En outre, l'aile de chaque chérubin était de dix coudées. Par conséquent, où se situait donc le corps même de l'arche ? Nous en déduisons que l'arche sainte tenait par miracle." » Aussi, bien que la Torah précise les mesures de l'arche, il n'est pas clair que telles étaient ses réelles mesures. Ce sujet demande donc à être approfondi.

Nos Sages rapportent (Yalkout Chimoni sur Psaumes, 699) que lorsque le roi Salomon voulut faire passer l'arche par les portes du Temple, celles-ci étaient trop étroites pour la laisser passer. Pourtant, le roi Salomon ne connaissait-il pas les dimensions exactes de l'arche ? Et, s'il les connaissait, pourquoi aurait-il construit les

---

49. Enseignement des *Tanaïm* que Rabbi Yehouda Hanassi n'a pas inclus dans les six sections de la Michna.

portes du Temple de sorte que le passage soit trop étroit pour l'arche sainte ? La sagesse de ce roi dépassant celle de tout homme, il semble impossible qu'il n'ait pas réfléchi afin de construire les portes aux dimensions de l'arche !

En réalité, l'arche sainte était le symbole de la Torah, et donc, de même que la sainte Torah, qui est infinie, ne peut être délimitée, de même, l'arche ne pouvait être définie par des mesures précises. Or, le roi Salomon avait, dans son calcul, pris en compte les dimensions de l'arche données par la Torah. Le fait que l'arche sainte, qui contenait la Torah, dépassait toute dimension, constitue une allusion au caractère illimité de la Torah. Finalement, afin que les portes du Temple s'élargissent et laissent passer l'arche, le roi Salomon dut mentionner le mérite de son père, le roi David, qui chérissait la Torah au point de s'être exclamé : « Combien j'aime Ta Torah ! Toute la journée, elle est objet de mes méditations. » (Psaumes 119, 97)

Il est certain que le jour de Kippour, lorsque le grand prêtre devait pénétrer dans le Saint des saints, l'arche se trouvait à sa place, afin qu'il puisse déposer la pelle entre ses deux barres (Yoma, 52b). De même, au temps du second Temple, le grand prêtre déposait également la pelle à l'endroit où se trouvait l'arche du temps du premier Temple (ibid. 53b), ce qui prouve qu'une tradition avait été transmise, de génération en génération, quant à l'emplacement exact de l'arche à l'époque du premier Temple.

Comme nous l'avons affirmé, la sainte Torah est illimitée. Par conséquent, l'homme qui désire s'assurer qu'elle se maintiendra toujours dans son cœur, doit être conscient qu'il ne pourra jamais atteindre une perfection absolue dans l'étude, et qu'il lui incombe donc d'y consacrer tous ses efforts, de jour comme de nuit. La Torah, qui surpasse toute mesure, a été donnée en quarante jours et quarante nuits, afin d'insinuer que, de même qu'après quarante

jours, un embryon se forme dans le ventre de sa mère (Nida, 30a), de même, la Torah possède le pouvoir de transformer l'homme en une nouvelle créature. En outre, de même qu'il demeure impossible de prévoir la durée exacte de la vie d'un homme et d'en déterminer le terme (Chabbat, 30a), de même, il est également impossible de définir les mesures de l'arche sainte, du fait qu'elle contenait un rouleau de Torah ainsi que les tables de la Loi – aussi bien les premières, brisées, que les secondes – écrites par la main de Dieu (Baba Batra, 14). Enfin, comme nous le savons, l'arche sainte détenait ce pouvoir particulier de « porter ses porteurs » (Sota, 35a), idée invitant, une fois de plus, à la réflexion…

Il est intéressant de remarquer que, lorsqu'on célèbre la bar-mitsva d'un garçon, non seulement les jeunes de son âge y participent, mais des adultes se joignent, eux aussi, à cette festivité. La raison de ce fait est que la Torah, au centre de cette célébration, est infinie et plus vaste que les océans. Nos Sages affirment (Soukka, 28a), que l'érudition de Rabbi Yo'hanan ben Zakaï était telle qu'on ne pouvait mesurer sa sagesse. Or, si une telle assertion a été prononcée à propos de la sagesse d'un seul érudit, à plus forte raison doit-il en être de la profondeur de la Torah elle-même!

Par ailleurs, la joie suscitée par la célébration d'une bar-mitsva, suscite, de la part des adultes, un examen de conscience. En effet, lors de cette occasion, les hommes s'interrogent sur ce qu'ils ont accompli, depuis le jour de leur propre bar-mitsva, jusqu'au jour présent, essayant d'évaluer dans quelle mesure ils ont progressé en Torah et en crainte de Dieu, durant les dizaines d'années qui se sont écoulées. Il arrive parfois, au contraire, que ces personnes n'aient pas du tout progressé et se trouvent encore au même point qu'elles étaient tant d'années auparavant, leur niveau étant alors inférieur à celui du jeune bar-mitsva. Aussi la participation à la joie de cette célébration est-t-elle génératrice, au sein de l'homme, d'un certain

éveil ayant pour effet de renforcer son lien avec le Créateur et la Torah, qui, à son tour, élève l'homme davantage vers le sentier menant à la maison de Dieu.

Résumé

- En dépit du fait que la Torah précise les dimensions exactes de l'arche, nos Maîtres sont en controverse à ce sujet. Par ailleurs, il est rapporté que lorsque le roi Salomon voulut faire passer l'arche par les portes du Temple, il n'y parvint point. Il est extrêmement surprenant qu'un si grand sage n'ait pas mesuré correctement les dimensions de l'arche, de sorte à prévoir des portes suffisamment larges pour la laisser passer !
- En réalité, du fait que l'arche sainte contenait la Torah, elle ne pouvait être définie par des mesures précises, puisque la Torah est elle-même infinie. D'où le différend, existant entre nos Sages, quant aux mesures de l'arche. C'est pourquoi, le roi Salomon n'est pas immédiatement parvenu à faire passer l'arche par les portes du Temple, afin de nous enseigner que l'arche sainte, tout comme la Torah, dépasse toute mesure physique.
- De nombreux adultes se joignent à la célébration d'une bar-mitsva, car cette occasion renforce l'adulte et suscite, de sa part, un examen de conscience, l'invitant à considérer son évolution personnelle en Torah et en *mitsvot*, depuis le jour de sa propre bar-mitsva, et à déterminer dans quelle mesure il a progressé ou, à Dieu ne plaise, régressé.

L'obligation relative à l'ordre de l'Eternel de recouvrir l'arche d'or pur, à l'intérieur et à l'extérieur

« Ils feront une arche en bois de chittim : de deux coudées et demie sera sa longueur, d'une coudée et demie sa largeur, et d'une coudée et demie sa hauteur. Tu la recouvriras d'or pur, à l'intérieur et à l'extérieur tu la recouvriras, et au-dessus, tu construiras une corniche d'or tout autour. »

(Exode 25, 10-11)

Le Saint béni soit-Il a donné l'ordre de construire une arche en bois de *chittim*, de la recouvrir d'or pur, à l'intérieur comme à l'extérieur, et de construire une corniche d'or sur son pourtour supérieur. Comme nous le savons, du temps du premier Temple, l'arche sainte était déposée à l'intérieur du Saint des saints, dans lequel le grand prêtre ne pénétrait qu'une fois par an, le jour de Kippour. L'arche reposait donc à l'abri du regard des hommes, qui n'avaient jamais accès au lieu saint où elle se trouvait. Dès lors, dans quel intérêt l'Eternel ordonna-t-il de recouvrir l'arche d'or pur et de l'orner d'une couronne d'or, alors que personne n'était en mesure de profiter de cette beauté ? Quelle leçon peut-on retirer d'une telle majesté, qui devait rester cachée ?

D'un point de vue éthique, nous pouvons dire que tout Juif est semblable à une arche sainte, recouverte d'or à l'intérieur et à l'extérieur. Aussi, incombe-t-il à tout Juif craignant Dieu de veiller à observer les *mitsvot* de la Torah, non seulement de manière extérieure, c'est-à-dire lorsque tous le regardent, mais également de

l'intérieur, autrement dit quand il se trouve seul dans sa maison, à l'abri du regard d'autrui. En effet, conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Un œil voit, une oreille entend, et tous tes actes sont inscrits dans un livre. » (Maximes de nos Pères 2, 1) Par ailleurs, le roi David a affirmé : « Ta Torah a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles » (Psaumes 40, 9), signifiant, une fois de plus, que la Torah doit se trouver au plus profond de l'être de chaque Juif, à l'instar du rouleau de Torah qui était déposé à l'intérieur de l'arche sainte.

De même, il existe une *mitsva* de placer une *mezouza* sur le linteau de la porte de sa maison. Cet ordre a pour but de souligner le fait que le Saint béni soit-Il nous voit et observe continuellement notre comportement, même lorsque nous nous trouvons à l'intérieur de notre demeure. En effet, cette *mitsva* nous fait prendre conscience, de manière allusive, qu'un Juif ne peut jamais échapper à son obligation d'étudier la Torah et d'observer les *mitsvot*, puisque, de même qu'il se doit de respecter les *mitsvot* lorsqu'il se trouve à l'extérieur, exposé au regard du public, de même, ce devoir lui incombe-t-il dans l'intimité de sa propre demeure. Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'arche sainte, qui, en dépit du fait qu'elle était à l'abri des regards, était recouverte d'or à l'intérieur et à l'extérieur, nous enseigne le même principe que la *mezouza*, puisque celle-ci, placée sur le linteau à l'extérieur de la pièce et qu'on ne voit pas de l'intérieur, nous rappelle que l'Eternel, omniprésent et omniscient, sait tout ce qui se passe au sein d'un foyer.

Nos Sages, de mémoire bénie, nous rapportent (Baba Batra, 99a) que lorsque les enfants d'Israël se pliaient à la volonté de l'Eternel, les chérubins se faisaient face, tandis que quand, à Dieu ne plaise, ils s'éloignaient de la sainte Torah, les chérubins, eux aussi, se tournaient la nuque l'un à l'autre. Cette explication de nos Maîtres rencontre, encore une fois, la même difficulté : quelqu'un pouvait-il

donc voir vers où était tournée la face des chérubins qui se trouvaient sur l'arche ? Si l'on affirme certes que, lors des fêtes de pèlerinage, on ouvrait les portes de l'arche et qu'il était alors possible d'apercevoir les chérubins (Yoma, 54a), ceux-ci demeuraient cependant le reste du temps à l'abri du regard du peuple, à l'intérieur du Saint des saints. Par conséquent, en quoi l'orientation des chérubins était-elle significative, du moment que personne n'était en mesure d'en avoir connaissance ?

En réalité, l'homme doit constamment servir l'Eternel et travailler sur lui-même, et il n'a donc pas besoin de voir l'orientation des chérubins pour savoir où il en est. En effet, celui qui écoute l'Eternel et suit la voie de la Torah, en est forcément conscient, et, même sans voir les chérubins, il peut ressentir la présence du Saint béni soit-Il. A l'inverse, celui qui abandonne la tradition de ses ancêtres pour se laisser aller aux vanités mondaines, est, lui aussi, conscient de ses mauvais choix et de son comportement répréhensible et n'a pas besoin de voir les chérubins pour s'en assurer. Car c'est le sentiment intérieur de l'homme qui l'oriente et constitue, pour lui, une preuve de son degré d'attachement à la Torah et aux *mitsvot*.

Quant à l'arche sainte, elle est, dans son ensemble, symbole de foi et de Torah. En effet, la corniche d'or, qui l'entourait, représentait la Torah, alors que les chérubins symbolisaient la foi, puisque, sans les voir, l'homme avait l'obligation de croire que, du moment où il se pliait à la volonté divine, ils étaient face à face, alors que quand il tournait la nuque à l'Eternel, les chérubins se tournaient eux aussi la nuque.

Le fait que l'arche devait être recouverte d'or à l'intérieur et à l'extérieur, et qu'elle était entourée d'une corniche d'or, nous enseigne que l'homme doit sanctifier ses pensées depuis le plus profond de son être. En d'autres termes, il lui incombe, à l'instar de l'arche, d'être "beau" à l'intérieur comme à l'extérieur, et ceci même

quand il se trouve à l'abri du regard d'autrui, et doit au contraire éviter d'afficher uniquement en public une image positive de lui-même.

Lors d'un de mes voyages au Mexique, deux Juifs mexicains sont venus se présenter à moi. Ils avaient alors la tête couverte d'une *kippa*[50]. Par la suite, je les ai revus le Chabbat, alors qu'ils étaient en train de marcher en direction de la synagogue, et, à ma grande surprise, leur tête était cette fois découverte. Lorsqu'ils remarquèrent ma présence, ils furent extrêmement gênés. L'un d'eux suggéra même à son camarade de faire marche arrière, mais, du fait que son ami, qui ne m'avait pas reconnu, ne comprit pas pourquoi il désirait tant s'enfuir, il ne put le faire. Quand je parvins à leur hauteur, je retirai la *kippa* qui se trouvait sous mon chapeau afin de la placer sur la tête de l'un d'entre eux, qui s'en trouva encore plus gêné.

Cette anecdote a suscité en moi la réflexion suivante. C'est à ce type d'individu que ressemble un homme qui, toute sa vie durant, ne se montre pas scrupuleux au respect des *mitsvot* de la Torah, qu'il observe uniquement lorsqu'il en a envie. Malheur à lui, pour la honte qu'il devra essuyer dans le monde à venir ! Aussi, l'homme a-t-il tout intérêt à veiller constamment à être, profondément, tel qu'il apparaît, et ce même lorsqu'il se trouve à l'abri du regard d'autrui, parce que la gloire du Créateur remplit l'univers et que l'Eternel, omniscient, observe chacun de ses actes.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il a ordonné de construire une arche en bois de *chittim* et de la recouvrir d'or, à l'intérieur et à l'extérieur. Pourtant, cette dernière se trouvait en permanence à l'intérieur du Saint des

50. Calotte, avec laquelle tout homme Juif a l'obligation de se couvrir la tête.

saints, à l'abri des regards, donc, pourquoi était-il nécessaire de la rendre si belle ?

- Ceci avait pour but de transmettre un message à l'homme, dont la sainteté est comparable à celle de l'arche : il se doit d'être "beau" de l'intérieur comme de l'extérieur. Autrement dit, même lorsqu'il se trouve seul, à l'abri du regard d'autrui, il lui incombe, pour ainsi dire, d'orner ses actes d'une couronne d'or.
- De même, la *mezouza* doit être placée à l'extérieur de la maison, afin que nous prenions conscience de notre obligation de nous comporter, au sein de notre foyer, de la même manière que nous nous comportons à l'extérieur.
- L'orientation des chérubins symbolisait la proximité des enfants d'Israël du Saint béni soit-Il. Cependant, étant donné que personne ne pouvait les voir, à quoi cela servait-il ? En fait, tout homme connaît exactement son niveau de proximité de l'Eternel et n'a donc pas besoin de regarder le positionnement des chérubins pour s'en informer.

L'arche et ses barres : Issachar et Zabulon

« Tu passeras ces barres dans les anneaux, le long des côtés de l'arche, pour porter l'arche avec elles. »

(Exode 25, 14)

Le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse de construire des barres, puis de les faire passer dans les anneaux fixés sur l'arche, afin de permettre aux membres de la famille de Kehat de la porter. Pourtant, comme nous le savons, c'était en réalité l'arche qui portait

ses porteurs, et il suffisait que les enfants de Kehat touchent l'arche, pour que celle-ci les surélève et les porte. S'il en est ainsi, pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné à Moïse de faire passer des barres par les anneaux de l'arche, d'autant plus que ces dernières n'étaient pas fixes et pouvaient facilement être retirées, ce qui prouvait, une fois de plus, qu'elles n'étaient pas nécessaires au transport de l'arche ?

J'ai lu, dans des ouvrages saints (Alchikh sur Exode 25, 10-15 ; « Chem Olam » 1, 17), que l'arche représente Issachar, c'est-à-dire les personnes qui étudient la Torah, alors que les barres symbolisent Zabulon, autrement dit, les personnes qui la soutiennent. Cependant, la question reste entière : en quoi l'arche avait-elle besoin de barres qui ne lui étaient pas fixées ? En effet, si l'on affirme que c'était l'arche qui portait ses porteurs, en d'autres termes que ce sont, en réalité, les personnes qui étudient la Torah qui soutiennent, par leur étude, celles qui les supportent financièrement, quel était alors l'intérêt de ces barres ?

Proposons l'explication suivante. Il existe des personnes qui sont assimilables à Zabulon, du fait qu'elles travaillent pour gagner leur subsistance et soutiennent, simultanément, les personnes qui étudient la Torah. Or, il arrive parfois que de telles personnes viennent écouter un cours de Torah, et, dans ce cas, il devient difficile de définir si elles s'apparentent à Issachar ou à Zabulon. A priori, elles ne peuvent avoir le statut d'Issachar, puisqu'elles n'étudient pas la Torah toute la journée. D'un autre côté, les classifier comme des "Zabulon" ne semble pas suffisant, étant donné que, en venant écouter un cours de Torah, elles ont pris une part active dans son étude. Aussi, dans certains cas, il s'avère difficile de définir l'appartenance d'une certaine personne par rapport aux prototypes d'Issachar et de Zabulon.

En réalité, c'est justement dans le but de déterminer le statut de ce type d'individus que le Saint béni soit-Il a donné à Moïse l'ordre

de construire des barres pour l'arche. En effet, ces barres, qu'on faisait passer à l'intérieur des anneaux de l'arche, sans les fixer de manière définitive, sont comparables à une personne qui vient occasionnellement écouter un cours de Torah mais qui se replonge ensuite dans ses affaires, se détachant alors à nouveau de l'arche qui représente Issachar. Pourtant, on ne peut pas uniquement étiqueter cet homme du statut de Zabulon, étant donné qu'il ne s'est pas contenté de soutenir financièrement l'étude de la Torah, mais s'y est lui-même également impliqué. Par conséquent, cet individu, qui combine simultanément en lui l'essence d'Issachar et celle de Zabulon, incarne les deux aspects du verset : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui s'en rendent maîtres ; la soutenir, c'est s'assurer la félicité. » (Proverbes 3, 18) En écoutant un cours de Torah, il prend une part active dans son étude, et en lui apportant un support financier, il fait aussi partie des personnes qui la soutiennent. Or, le monde entier ne se maintient que grâce à l'action combinée des personnes qui étudient la Torah et de celles qui la soutiennent, en vertu du principe : « S'il n'y a pas de farine, il n'y a pas de Torah » (Maximes de nos Pères 3, 17).

En outre, comme nous le savons, l'arche sainte se trouvait à l'intérieur du Saint des saints, mais ses barres étaient visibles de l'extérieur. (Yoma, 54a) Cependant, si les barres étaient fixées à l'arche, pourquoi les apercevait-on de l'extérieur du Saint des saints, d'autant plus qu'elles devaient en même temps être à l'intérieur de celui-ci ?

En fait, comme nous l'avons expliqué, les barres sont le symbole des hommes qui viennent occasionnellement écouter des cours de Torah, pour se ressourcer auprès de ce puits de vie. Or, ces individus ressentent parfois que les maisons d'étude sont le lieu propre aux personnes qui étudient de façon ininterrompue et qui ont fait de la Torah leur lot. Quant à eux, qui sont quotidiennement

occupés par l'assurance d'un gagne-pain, ils ont tendance à penser qu'ils n'ont pas de place en ce lieu, exclusivement réservé à ses fidèles, à l'image du Saint des saints, dont l'accès était interdit à l'ensemble du peuple. Pourtant, la réalité n'est pas telle qu'ils se l'imaginent, et la position particulière des barres de l'arche vient justement nous le prouver. En effet, ces barres étaient certes fixées à l'arche, mais pouvaient être aperçues de l'extérieur du Saint des saints, allusion au fait que même les personnes qui étudient la Torah de manière occasionnelle détiennent une place, à part entière, qui leur est réservée dans la *Yechiva* ou dans la maison d'étude, symbolisée par l'arche. Par conséquent, ces lieux ne sont pas une "tour d'ivoire" uniquement réservée aux hommes qui étudient la Torah de façon fixe, mais sont, au contraire, ouverts à quiconque désire y puiser sagesse et mériter une part dans monde-ci ainsi que dans le monde à venir, en vertu du principe : « Torah et grandeur en un seul endroit ».

Résumé

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné à Moïse de construire des anneaux à l'arche et d'y faire passer des barres, alors que c'était en réalité l'arche qui portait ses porteurs ?
- De plus, pour quelle raison les barres, qui étaient fixées sur l'arche par les anneaux et se trouvaient, tout comme l'arche, à l'intérieur du Saint des saints, devaient simultanément être visibles de l'extérieur ? Inversement, si leur sainteté était inférieure à celle de l'arche elle-même, pourquoi devaient-elles alors être placées à l'intérieur du Saint des saints ?
- Les ouvrages expliquent que l'arche représente Issachar, alors que les barres symbolisent Zabulon, c'est-à-dire les personnes qui n'étudient pas la Torah mais la soutiennent. Il existe toutefois une troisième catégorie de personnes : celles qui travaillent pour leur gagne-pain, tout en participant également à des cours de Torah. Ces individus, qui

soutiennent la Torah et s'y impliquent aussi personnellement, s'apparentent à la fois au statut de Zabulon et à celui d'Issachar, à l'image des barres de l'arche qui étaient situées à l'intérieur du Saint des saints, tout en étant visibles de l'extérieur. Ces personnes sont chères au Saint béni soit-Il, comme les barres, qui avaient une place réservée dans le Saint des saints.

La construction du tabernacle : une leçon de morale

« Tu feras un chandelier d'or pur. D'une seule pièce sera fait le chandelier ; son pied et sa tige, ses coupes, ses pommeaux et ses fleurs viendront de lui. Six branches seront de ses côtés : trois branches du chandelier d'un côté, et trois branches du chandelier de l'autre. »

(Exode 25, 31-32)

Ce passage relate l'ordre, donné par le Saint béni soit-Il à Moïse, de construire le chandelier. La Torah nous détaille en longueur la manière complexe dont chacun des éléments, constituant le chandelier, devait être forgé, depuis ses coupes jusqu'à ses fleurs, en passant par ses pommeaux. Nous pouvons nous demander pourquoi les versets décrivent chacun des composants du chandelier dans ses moindres détails, alors que l'Eternel était conscient que, dans les faits, notre maître Moïse ne parviendrait pas à le confectionner lui-même, malgré l'image qu'il verrait dans un

moule de feu. Moïse finit en effet par prendre un *kikar*[51] d'or et le jeter dans le feu, pour que, miraculeusement, le chandelier se forme de lui-même. Telle est l'interprétation de nos Sages, de mémoire bénie, de l'expression : « le chandelier se fera », qui sous-entend : « de lui-même » (Tan'houma sur Chemini, 8). Constatant que Moïse éprouvait des difficultés à le construire, le Saint béni soit-Il lui dit de jeter un *kikar* dans le feu afin que le chandelier se forge de lui-même – c'est pourquoi, il est n'est pas dit : « tu feras ». Par conséquent, il est difficile de comprendre pourquoi l'Eternel a jugé nécessaire de s'attarder sur les détails de la construction du chandelier, alors qu'il Lui était évident que cet objet sacré se forgerait par miracle de lui-même ? En outre, si l'on soutient que la Torah nous a intentionnellement fait part de tous ces détails de construction afin qu'ils nous soient transmis au cours des générations, il aurait alors semblé plus logique de les mentionner dans les dernières sections du livre de l'Exode – Vayakhel et Pekoudei – qui traitent de la construction effective du chandelier.

Il semble donc qu'en détaillant la construction de chacun des éléments du chandelier, la Torah ait voulu nous enseigner une leçon de morale. Malgré les difficultés que Moïse a éprouvées à construire cet ustensile, et en dépit du fait qu'il a compris qu'il n'y parviendrait pas seul, il s'est toutefois efforcé de comprendre les détails de sa construction, afin d'estimer quelles étaient ses possibilités personnelles, plutôt que de se considérer, dès son premier échec, comme exempt de cette obligation. De même, il est important de savoir que lorsqu'un homme étudie la Torah et ne parvient pas instantanément à en saisir le sens profond, il ne doit pas perdre courage, mais au contraire, poursuivre et redoubler d'efforts jusqu'à ce que ce passage lui soit clair. C'est cette leçon de morale que nous

---

51. Mesure de poids

apprenons de Moïse, qui, tout en sachant qu'il serait incapable de saisir pleinement la complexité relative à la construction du chandelier, a cependant étudié ce sujet dans tous ses détails, et c'est pourquoi la Torah nous en fait part.

D'ailleurs, quand un homme s'efforce de comprendre un certain passage de Torah, la Torah elle-même demande au Saint béni soit-Il de lui révéler les secrets d'un autre passage de la Torah (Sanhédrin, 99b, Rachi ad loc.). Par conséquent, un effort acharné visant à comprendre la Torah, revient en soi à une acquisition en Torah. En outre, même lorsqu'un individu ne saisit pas pleinement la profondeur de ce qu'il a étudié, l'effort qu'il a fourni lui est déjà considéré comme une *mitsva*. Tel est le sens du verset : « Si vous suivez Mes lois » (Lévitique 26, 3), commenté par Rachi comme signifiant : « Que vous étudiez assidûment la Torah ». Car la mission essentielle de l'homme consiste à atteindre des acquisitions en Torah, par le biais d'efforts constants et acharnés. On affirme également que la Torah représente un élixir de vie pour ceux qui l'étudient.

A ce sujet, il est rapporté (Yalkout Chimoni sur les Juges, 38) que lorsque Yitro est allé étudier à la *Yechiva* d'Othoniel ben Kenaz, il n'est pas parvenu à saisir pleinement le sens des paroles de Torah, mais n'a pas pour autant quitté la *Yechiva*, et s'est, au contraire, dit : « Je vais continuer à m'asseoir pour étudier, et le Ciel ouvrira peut-être mon esprit et éclairera mes yeux. » Le Saint béni soit-Il lui a alors répondu : « Tu t'es dévoué pour ce qui M'appartient – la Torah –; par ce mérite, Je te jure que Je te l'enseignerai dans sa totalité. »

La construction du tabernacle soulève une seconde difficulté, relative à la bête surnommée *ta'hach*, dont la peau était utilisée pour la confection des tentures. Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Chabbat, 28b) que cet animal a été spécialement créé pour les

besoins de la construction du tabernacle et a ensuite été mis de côté. Autrement dit, il a été créé pour la seule nécessité du moment. Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a choisi de créer cette nouvelle bête au moment de la construction du tabernacle, pour laquelle on devait y avoir recours, et de la cacher par la suite. En effet, Il aurait également eu la possibilité de la créer dès les six jours de la Création, afin qu'elle soit immédiatement disponible, le moment venu. Si l'on soutient que l'Eternel souhaitait que cette bête rarissime ne soit jamais vue autre part que lors de la confection du tabernacle, Il aurait néanmoins pu la créer en même temps que tous les autres animaux et la cacher dans de lointaines forêts, pour ne révéler son existence qu'au moment de la construction du tabernacle. Aussi, tentons de comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il a décidé de concevoir une nouvelle créature, précisément à l'instant et pour les besoins de la construction du tabernacle.

En réalité, le Saint béni soit-Il désirait ainsi nous enseigner une leçon. De même que lorsqu'un besoin particulier, à savoir celui des peaux de *te'hachim*, s'est présenté pour la construction du tabernacle, l'Eternel y a immédiatement répondu en créant cet animal qui n'existait pas auparavant, de même, l'homme, comparable à un petit tabernacle – son esprit étant assimilable à l'arche sainte, ses yeux au chandelier, sa bouche à la table, et ainsi de suite – a le devoir de créer en lui de nouvelles forces, afin de s'élever dans son service divin. Or, même quand un homme a l'impression que toutes ses forces se sont épuisées, il ne doit pas se laisser aller, mais au contraire se ressaisir et mettre à profit ses dernières forces, conformément à l'enseignement du roi Salomon : « Si tu la souhaites comme de l'argent, et la recherche comme des trésors, alors, tu auras le sens de la crainte de l'Eternel » (Proverbes 2, 4-5). En d'autres termes, si un homme désire déterminer jusqu'à quel point il doit fournir des efforts pour acquérir la crainte de Dieu

et une juste compréhension de la Torah, et quel est le potentiel personnel dont il dispose, il lui suffit de s'imaginer quelles forces il aurait été prêt à investir pour gagner de l'argent et des trésors.

Imaginons un homme extrêmement fatigué et dépourvu de toute force ; son état d'épuisement est tel qu'il s'est laissé aller, abandonnant tout pour aller se reposer. Il semble évident que s'il recevait subitement un appel téléphonique lui annonçant qu'il est l'heureux gagnant d'une importante somme d'argent au loto, il se renforcerait aussitôt comme un lion, oublierait sa fatigue, et courrait chercher son dû, de peur qu'il ne soit trop tard et que cette heure de grâce ne lui échappe. Or, malheureusement, combien de personnes courent toute leur vie après l'argent et s'acharnent au travail pour finalement, dans les quelques instants qui leur restent, se retrouver épuisées face aux livres de Torah, devant lesquels elles éprouvent d'énormes difficultés à maintenir leurs yeux ouverts, comme si la fatigue avait soudain pris le dessus…

Le fait de renouveler perpétuellement ses forces pour étudier la Torah, plus précieuse que l'or et que les perles, représente, pour l'homme, un considérable travail sur lui-même. Le Saint béni soit-Il, qui désirait nous enseigner la constance de cette nécessité – y compris dans une situation critique où l'on pense ne plus avoir de forces – a attendu le moment de la construction du tabernacle pour créer le *ta'hach*, afin que nous prenions conscience qu'il nous incombe, à nous qui détenons la dimension du tabernacle, de nous attacher aux voies divines en ravivant nos forces pour les besoins de l'étude de la Torah et de l'accomplissement des *mitsvot*. De même, l'homme doit tenir compte de l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie, selon lequel son mauvais penchant se renouvelle chaque jour (Kidouchin, 30b), et en déduire son obligation de renouveler, lui aussi, ses propres forces, afin d'assurer l'efficacité de sa contre-attaque. Car si, à Dieu ne plaise, quelqu'un se relâchait, ne

serait-ce qu'un jour, dans son service divin, sa voie serait toute tracée vers une chute libre. On peut comparer ceci à une voiture en train de monter une pente : tant que le conducteur exerce, de son pied, une pression sur l'accélérateur, le véhicule continue à gravir la pente, mais, dès l'instant où il relâche cette pression, sa voiture dégringole, et qui sait jusqu'à quel abîme ?

Il y a de nombreuses années, la partie souterraine de la ville de Mexico a connu un terrible tremblement de terre, qui a causé la mort de myriades d'habitants et en a blessés des milliers. Le centre commercial, quant à lui, a été complètement rasé. Un homme, qui avait l'habitude d'organiser, dans ce centre commercial, un cours quotidien de Torah ainsi qu'une prière commune de *Min'ha*[52], m'a raconté que, suite à cette catastrophe, la région entière a été totalement détruite, y compris le bâtiment où se situait son petit bureau, mais que, au plus grand étonnement de toutes les personnes présentes, le bureau où avaient lieu les cours est resté intact, comme si rien n'était arrivé. S'ajoutant à la masse des témoins, des personnes de toutes parts affluaient et constataient que ce bureau était effectivement, de manière miraculeuse, resté indemne, au milieu du désastre général.

Cette anecdote semble venir confirmer l'enseignement précédemment rapporté : étant donné que les commerçants faisaient l'énorme effort de fermer leur magasin pour venir écouter un cours de Torah et se joindre à la prière, ce petit bureau était devenu générateur de nouvelles forces, mises au service de l'Eternel ; les murs qui ont absorbé ces forces se sont trouvés renforcés et furent ainsi protégés du désastre, au moment critique où survint le tremblement de terre.

Par conséquent, il incombe à l'homme de constamment chercher

---

52. Prière de l'après-midi

à progresser dans son service divin, en faisant de son cœur un petit générateur, toujours en activité, de nouvelles forces pour aimer et craindre Dieu. De cette manière, même s'il lui arrivait une fois de ressentir une soudaine faiblesse et un relâchement, il se ressaisirait immédiatement, se renforçant comme un lion et redoublant d'énergie dans son service divin grâce aux nouvelles forces générées. En outre, lorsque le Saint béni soit-Il constate le dévouement d'un homme, prêt à faire tant de sacrifices pour son service divin, Il lui accorde un soutien d'autant plus important, en vertu du principe : « Quiconque agit avec ardeur, on la lui consolide encore davantage. »

En conclusion, ajoutons l'interprétation de Rabbi Meïr, au sujet des tuniques de peaux (*or*, écrit avec un *Ayin*), que le Saint béni soit-Il a confectionnées en faveur d'Adam et d'Eve, suite à leur péché. Il explique (Genèse Rabba 20, 12) qu'il s'agissait de tuniques de lumière (*or*, écrit avec un *aleph*). Conformément aux lois de la physique, une lumière a le pouvoir d'éclairer en fonction de l'intensité dont on la charge. Ainsi, si une lampe dispose d'un grand nombre de Watts, elle diffusera une lumière forte, alors que si sa mesure énergétique est moindre, elle ne pourra diffuser qu'une plus faible lumière. De même, plus un homme investit de forces dans son service divin, plus il méritera de renforcer la lumière qui brille en lui, et à chaque fois qu'il renforcera cette lumière, ce sera comme s'il avait créé une nouvelle créature, à l'image des tuniques de lumière que l'Eternel avait créées en faveur d'Adam et Eve.

Comme nous le savons, la lumière qui émanait d'Adam, dès sa création, s'est éteinte suite à son péché. Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent qu'avant la faute, la lumière qu'Adam diffusait se propageait d'un bout du monde à l'autre, alors que suite à son péché, cette lumière l'a quitté (Nombres Rabba 13, 12), mais que son talon éclairait encore néanmoins de la même façon que le soleil

(Baba Batra, 58a). Après son péché, au moment où cette lumière quitta Adam, il éprouva un manque et ressentit qu'il était nu. Or, lorsque le Saint béni soit-Il constata qu'Adam avait honte de son péché et en était profondément affligé, Il s'empressa de lui coudre une tunique de peaux (Genèse 3, 21) qui, selon l'avis de Rabbi Meïr, était en réalité une tunique de lumière, ayant pour but de lui restituer une partie de la lumière qu'il détenait avant le péché.

A présent, nous comprenons mieux pourquoi, au moment de la construction du tabernacle, le Saint béni soit-Il a voulu créer une nouvelle créature, le *ta'hach*, dont les peaux serviraient à cette construction. En effet, par glissement de sens, ces peaux étaient semblables à de nouvelles lumières, et constituaient ainsi une allusion pour l'homme au fait que, de même que l'Eternel a créé une nouvelle créature pour les besoins du tabernacle, de même, il lui incombe à lui aussi de transmuter son être en quittant son aspect bestial pour acquérir une nouvelle lumière spirituelle, et de renforcer quotidiennement cette lumière en s'efforçant de toujours s'élever dans son service divin. S'il agit ainsi, on considérera qu'il s'est renouvelé, devenant une créature inédite. L'homme a le devoir d'aspirer constamment à évoluer dans son service divin, de manière à éviter, à Dieu ne plaise, de tomber dans le danger de la routine, l'accomplissement des *mitsvot* de façon automatique, sans ressentir le moindre sentiment ni la plus petite motivation.

Toutefois, il nous reste à éclaircir la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il s'est empressé de cacher le *ta'hach*, après qu'il eut été utilisé pour les besoins de la construction du tabernacle, plutôt que de le laisser dans le monde. Je pense que ce fait porte, une fois de plus, un message selon lequel l'homme se doit de servir l'Eternel avec un esprit d'abnégation, en ignorant ses volontés et ses besoins personnels, à l'instar de notre maître Moïse qui a déclaré : « et nous, que sommes nous ? » (Exode 16, 7), sous-entendu, poussière, cendre,

vers et asticots. Car l'homme, semblable à un petit tabernacle, doit construire sa personnalité de manière à orienter toutes ses aspirations vers l'Eternel, et ceci en ressentant à chaque instant de sa vie qu'il n'a été créé, en quelque sorte, que pour le besoin du moment. En vivant en permanence avec cette conscience à l'esprit, il réalisera que ses propres désirs matériels n'ont pas lieu d'être, et que seule importe la satisfaction qu'il s'efforcera de procurer à son Créateur.

L'homme qui ressent qu'il ne vaut pas plus qu'une créature, uniquement créée pour le besoin particulier du moment, parviendra à réduire son orgueil devant l'honneur de Dieu, et à réaliser l'idéal du verset : « Mais pour Toi, nous subissons chaque jour la mort » (Psaumes 44, 23).

Résumé

- Pourquoi la Torah s'est-elle tant attardée sur les détails de la construction du chandelier, alors que le Saint béni soit-Il savait que Moïse ne parviendrait pas à le confectionner et qu'il se forgerait finalement de lui-même, de façon miraculeuse ? Car le fait que la Torah ait longuement relaté tous ces détails, nous enseigne que Moïse s'est efforcé de les saisir pleinement, plutôt que de s'en considérer exempt, étant donné que, de toute façon, il ne parviendrait pas à construire le chandelier. De même, nous avons l'obligation d'investir tout notre potentiel dans la compréhension de la Torah, et le fait que nous ne la saisissons pas de façon immédiate ne saurait nous rendre exempt de ce devoir. Nous bénéficierons alors de l'aide de l'Eternel, qui ouvrira nos yeux à Sa Torah.

- Pourquoi l'Eternel n'a-t-Il créé le *ta'hach* qu'au moment où on en a eu besoin pour la construction du tabernacle, pour le retirer ensuite du monde ? A priori, Il aurait pu le créer dès les six jours de la Création, le cacher dans des forêts, puis révéler son existence à l'instant où le besoin se présenterait. Nous en déduisons une leçon : de même que la

construction du tabernacle nécessitait une nouvelle créature, de même, l'homme, semblable à un petit tabernacle, doit s'efforcer, de tout son possible, de créer en lui de nouvelles forces pour son service divin, comme il est dit : « Si tu la souhaites comme de l'argent et la recherche comme des trésors, alors, tu auras le sens de la crainte de l'Eternel ».

- Selon l'interprétation de Rabbi Meïr, nous pouvons également affirmer que, à chaque fois que l'homme crée en lui de nouvelles forces pour son service divin, c'est comme s'il créait une nouvelle créature, semblable aux tuniques de lumière confectionnées par le Saint béni soit-Il en faveur d'Adam et d'Eve.
- Suite au péché d'Adam, la lumière du monde s'est éteinte, et c'est pourquoi le Saint béni soit-Il a cousu à ce dernier des tuniques de peaux, c'est-à-dire de lumière, afin de lui restituer une partie de la lumière qu'il détenait avant la faute. Aussi l'Eternel a-t-Il ordonné que l'on fabrique, pour le tabernacle, des tentures à partir des peaux de *te'hachim*, assimilables à de nouvelles lumières, afin de signifier à l'homme son devoir de transformer son aspect bestial en une lumière spirituelle, se rendant ainsi semblable à une nouvelle créature.
- Une fois que le tabernacle a été érigé, Dieu a caché le *ta'hach*, dans le but d'enseigner à l'homme qu'il doit se considérer comme une créature passagère qui n'a été créée que pour le besoin particulier du moment, et annuler ainsi ses désirs et ses volontés face à la volonté divine.

Annexes

La participation des enfants d'Israël à la construction du tabernacle

« L'Eternel parla à Moïse en disant : "Parle aux enfants d'Israël qu'ils prennent pour Moi un prélèvement, de tout homme que portera son cœur, vous prendrez Mon prélèvement." »

(Exode 25, 1-2)

Le Saint béni soit-Il s'est révélé à Moïse pour lui dire de demander au peuple juif de faire des prélèvements, en faveur de la construction du tabernacle. Comment comprendre que le Saint béni soit-Il, qui est le Maître du monde et à qui appartiennent tous les biens matériels y existant, ait eu besoin des dons des enfants d'Israël pour construire le tabernacle ? Si tout Lui appartient, pourquoi a-t-Il eu recours aux donations de Son peuple, dont Il aurait pu disposer sans en demander la permission ?

En outre, le fait que l'Eternel soit venu solliciter la participation des enfants d'Israël pour la construction du tabernacle, ne sied pas à un Roi, puisque, toutes proportions gardées, nous ne trouvons

aucun roi, dans toute l'Histoire de l'humanité, qui soit venu demander à son peuple de bien vouloir contribuer, par des dons d'argent et d'or, à la construction de son palais.

Comme nous l'avons affirmé, le Saint béni soit-Il, qui a créé le monde, détient à Lui seul tout ce qui s'y trouve. Plus encore, certains éléments existant dans le monde n'ont été créés que dans le but de servir aux besoins de la construction du tabernacle. Par exemple, l'or a essentiellement été créé pour être utilisé lors de la construction du tabernacle et des Temples (Genèse Rabba 16, 2), et c'est seulement de façon accidentelle que, par la suite, l'humanité a également profité de ce précieux métal. De même, il existe un animal dénommé *ta'hach*, qui a été créé au moment de la construction du tabernacle afin qu'on puisse utiliser sa peau pour la confection des tentures, et qui a soudainement disparu en même temps que cette nécessité (Chabbat, 28b). Ces exemples nous prouvent que le Saint béni soit-Il est le Maître de tout l'univers, et que c'est fondamentalement pour Son Nom et pour Son honneur qu'ont vu le jour toutes sortes de créations, desquelles les êtres humains profitent eux aussi par la suite, mais seulement de manière accidentelle.

En réalité, le Saint béni soit-Il n'est pas comparable à un roi humain. En effet, le palais est le domaine privé et exclusif du roi, dans lequel aucun sujet n'a le droit de pénétrer sans en avoir auparavant présenté la requête explicite ; dans ce cas, même si une permission a été accordée, elle est temporellement limitée et sujette à certaines lois et conditions. Par contre, l'Eternel, dans Sa grande bonté, désirait faire participer les enfants d'Israël à la construction du tabernacle, afin qu'ils puissent se sentir personnellement liés à ce lieu saint et aient ensuite la possibilité d'y pénétrer pour Le servir. Par conséquent, les dons du peuple juif en faveur de la construction du tabernacle, avaient pour but de lui frayer le chemin

vers cette demeure de l'Eternel, dans laquelle il Lui apporterait des sacrifices. L'intention du Saint béni soit-Il était donc de rendre naturel l'accès à Son tabernacle, à l'inverse des rois humains qui définissent des interdictions dans ce domaine.

La participation des enfants d'Israël à la construction du tabernacle, qui a créé en eux un sentiment de responsabilité par rapport à ce lieu saint, a effectivement suscité leur amour pour les *mitsvot* de l'Eternel, ainsi qu'une appréciation, de leur part, du service divin effectué au tabernacle. Telle était justement l'intention du Saint béni soit-Il, lorsqu'Il leur a demandé d'adresser leurs dons en faveur de la construction du tabernacle : intensifier leur respect et leur estime pour Sa demeure.

La Torah, fille unique de l'Eternel

« Parle aux enfants d'Israël qu'ils prennent pour Moi un prélèvement, de tout homme que portera son cœur, vous prendrez Mon prélèvement. »

(Exode 25, 2)

Le Midrach (Exode Rabba 33, 1) explique le verset : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » de la façon suivante : « C'est ce qui est écrit : "Car Je vous donne une utile leçon : n'abandonnez pas Ma Torah" (Proverbes 4, 2), autrement dit, n'abandonnez pas la marchandise que Je vous ai donnée. Le Saint béni soit-Il dit au peuple juif : "Je vous ai vendu Ma Torah, et, si l'on peut dire, Je Me suis vendu avec elle", comme il est dit : "qu'ils prennent pour Moi

un prélèvement", que certains commentateurs interprètent dans le sens de : "qu'ils Me prennent" ».

Ceci est comparable à un roi qui a une fille unique. Un autre roi vient la lui demander pour épouse et désire, pour cela, qu'elle le suive dans son pays. Le roi lui répond : « C'est ma fille unique que je t'ai donnée. Il m'est impossible de me séparer d'elle. Je ne peux pas non plus t'interdire de la prendre, puisque tu l'as choisie comme femme. Alors, consens à me rendre cette faveur : étant donné que je ne peux quitter ma fille, réserve-moi, partout où tu iras, une petite chambre pour que je puisse habiter avec vous. »

De même, le Saint béni soit-Il a dit au peuple juif : « Je vous ai donné Ma Torah. Je ne peux ni Me séparer d'elle ni vous interdire de la prendre. Alors, partout où vous irez, vous Me ferez une petite demeure, dans laquelle Je pourrai résider. » Tel est le sens du verset : « Ils Me feront un sanctuaire » (Exode 25, 8).

Ces paroles de nos Sages démontrent à quel point il était difficile, pour le Saint béni soit-Il, de se séparer de la Torah, puisqu'Il n'a été prêt à la donner en cadeau aux enfants d'Israël qu'à la condition qu'ils l'étudient et Lui permettent, par ce biais, de résider parmi eux. En effet, dès l'instant où le peuple juif n'étudie pas la Torah, la Présence divine le quitte, en même temps que la Torah. Toutefois, même dans une telle situation, où l'absence de Torah les rend blâmables, le Saint béni soit-Il continue à éprouver de la Miséricorde pour Ses enfants et à agir avec bonté à leur égard en pourvoyant à leurs besoins. L'idée d'une séparation de l'Eternel, serait-elle limitée à une toute petite durée, est véritablement effrayante…

Il m'est une fois arrivé de voir une femme malade, hospitalisée, qui était entièrement assistée par des machines, et dont la vie était devenue complètement limitée. Elle ne pouvait plus respirer de façon autonome, mais seulement grâce à un appareil qui lui était relié, et sans lequel elle n'avait, apparemment, plus aucune chance

de survie. Ce triste spectacle a suscité en moi la réflexion suivante : en dépit du fait que nous nous rendons coupables de nombreux péchés, le Saint béni soit-Il ne met pas fin à notre vie, mais continue à nous maintenir vivants. Un autre exemple peut nous permettre de ressentir encore davantage l'immense bonté dont l'Eternel nous fait grâce. Imaginons un homme qui vivrait sur la lune, lieu où il n'existe pas du tout d'air respirable ; il est évident qu'il aurait besoin d'une grande réserve d'oxygène pour survivre, sans quoi il n'aurait aucune chance d'exister.

Or, dans Sa grande bonté, le Saint béni soit-Il nous fait continuellement don d'air pour respirer, même si nous ne le méritons pas toujours. Grâce à Sa Miséricorde infinie, nous respirons quotidiennement cet air gratuit, et notre cœur bat de façon naturelle, sans devoir être assisté par une machine. Ne serait-ce que pour ces faits, qui semblent a priori aller d'eux-mêmes, il nous incombe, à chaque instant, de remercier le Saint béni soit-Il pour l'immense bonté qu'ils représentent en réalité. A présent, comment donc exprimer notre dette de reconnaissance pour tous les bienfaits dont l'Eternel nous comble chaque jour ? En Lui donnant la possibilité de résider parmi nous, dans la tente de la Torah.

Le renoncement à l'argent comme condition au maintien de la Torah

« Et voici l'offrande que vous recevrez d'eux : or, argent et airain. »

(Exode 25, 3)

Ce verset peut être interprété sur le mode allusif.

Le terme *vezot* (littéralement : et voici) fait référence à la sainte Torah, au sujet de laquelle il est dit : « et voici la Torah » (Deutéronome 4, 44).

Le terme *terouma* (littéralement : offrande) comprend la lettre *Mèm* (de valeur numérique, quarante) et le mot Torah, allusion au fait que la Torah a été donnée en quarante jours et quarante nuits. De plus, si l'on décompose les lettres du terme *haterouma* (l'offrande), on obtient les mots *ma* et Torah. Or, le mot *ma* a la même valeur numérique que le mot *adam*, signifiant homme. Autrement dit, l'homme doit prendre conscience que la Torah, qui a été donnée en quarante jours et quarante nuits, ne peut résider en lui que s'il renonce à l'or, l'argent et l'airain.

Enfin, si l'on inverse les lettres du terme *achèr* (que), on obtient le mot *roch*, signifiant tête. Ceci nous enseigne notre devoir de retirer de notre esprit toute notre attirance pour l'argent, puisque, dans ce cas seulement, nous mériterons que la Torah réside et se maintienne durablement en nous.

La condition nécessaire à la résidence de la Présence divine

« Et voici l'offrande que vous recevrez d'eux : or, argent et airain. »

(Exode 25, 3)

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Exode 25, 8)

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (« Néfech Ha'haïm » 1, 4, au nom du Midrach) qu'il est écrit : « Je résiderai au milieu d'eux » plutôt que « au milieu de lui » afin de nous enseigner que tout homme doit faire de lui un réceptacle digne de recevoir la Présence divine, et devenir semblable à un petit sanctuaire en transcendant la matière et en la transformant en spiritualité. A priori, il semble difficile, pour un être de chair et de sang, d'ignorer cet aspect matériel de lui-même, pour ne considérer que son côté spirituel. Or, le saint Zohar (II, 82b) nous livre les secrets permettant d'y parvenir, lorsqu'il affirme que toutes les paroles de la Torah constituent, en réalité, des conseils quant à la manière dont l'homme peut purifier sa vaine "couverture" matérielle et l'élever vers la sainteté.

Nous pouvons retrouver une allusion à cette idée dans les mots du verset : « Et voici l'offrande », où la lettre *Vav* du terme *vezot* (littéralement : et voici), de valeur numérique six, fait allusion à l'homme, créé le sixième jour de la Création. Le terme *terouma*, composé du mot Torah et de la lettre *Mèm*, nous enseigne que la Torah, donnée en quarante jours et quarante nuits, est

indispensable à l'homme, créé le sixième jour, puisqu'elle lui permet d'atteindre de hauts sommets, lui donnant la capacité d'annuler totalement son aspect physique et de faire de son être un petit sanctuaire pour la Présence divine. La suite du verset : « que vous recevrez d'eux : or, argent et airain » nous enseigne que c'est uniquement lorsque l'homme retire de lui, de façon absolue, l'or, l'argent et l'airain, c'est-à-dire en fait totale abstraction de son esprit, il est mesure de transformer son être en un réceptacle pour la Présence divine. En effet, la matérialité et les vanités de ce monde, sont les seuls obstacles séparant l'homme de son Créateur.

Les enseignements à tirer du tabernacle

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Exode 25, 8)

Le tabernacle a été construit par Betsalel, puis, une fois sa construction achevée, c'est notre maître Moïse qui l'a monté. Or, nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Yalkout Chimoni sur Exode, 417, et Tan'houma sur Pekoudei, 11) qu'en réalité, le tabernacle, dans son ensemble, n'a pu être érigé que par miracle, puisque, d'une part, sa construction reposait sur une association des Noms de l'Eternel, par lesquels le monde avait été créé (Berakhot, 55a), et d'autre part, il était constitué de quarante-huit planches et pesait donc extrêmement lourd. Aussi, le fait que Moïse ait pu le soulever, après que Betsalel l'eut construit, représentait un miracle évident,

puisqu'une telle force physique dépasse largement les forces naturelles d'un être humain. Or, le tabernacle représentait, essentiellement, les trois piliers sur lesquels le monde se maintient : la Torah, le service divin et la bienfaisance. En effet, il contenait un rouleau de Torah, dans son arche sainte. En outre, le service divin y était pratiqué, par le biais des sacrifices. Enfin, la planche centrale qui reliait entre elles toutes les autres planches du tabernacle, provenait de la tente qu'avait plantée notre patriarche Abraham dans le but d'accueillir des invités et rappelait donc cette *mitsva*, symbolisant ainsi le pilier de la bienfaisance.

Le fait que le tabernacle ait été construit à partir d'associations des Noms divins, par lesquels le monde a également été créé, et qu'il repose essentiellement sur les trois piliers fondamentaux de l'univers, nous enseigne, sur le mode allusif, le désastre que représenterait sa destruction pour le monde entier. Par ce biais, le Saint béni soit-Il désirait éveiller les cœurs des enfants d'Israël, en leur faisant prendre conscience de leur responsabilité et de leur devoir d'étudier assidûment la Torah et de respecter les *mitsvot*, afin d'éviter la destruction du tabernacle, et, simultanément, celle du monde entier.

Quant à nous, qui sommes si petits et vivons dans une génération où il n'y a ni tabernacle ni Temple, nous devons en retirer une leçon, prier et espérer en faveur d'une construction prochaine et rapide du Temple, au cours de laquelle les noms de l'Eternel reviendront à nouveau remplir le monde.

Si les tabernacles et les Temples ont certes été détruits, l'homme a toutefois continué à vivre dans le monde. Ce fait est porteur d'un message édifiant : l'homme représente l'élite de la Création et il est plus important, aux yeux du Saint béni soit-Il, que tous les temples réunis, la preuve étant que l'Eternel a détruit le tabernacle, concentré de Ses Noms, ainsi que les Temples, mais a toujours

maintenu le monde et le peuple juif en vie, comme il est dit : « Le Protecteur d'Israël n'est ni trompeur, ni versatile » (Samuel I 15, 29). En réalité, l'homme est lui-même un tabernacle, comme il est écrit : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux », verset interprété par nos Maîtres (« Néfech Ha'haïm » 1, 4, au nom du Midrach) comme signifiant que l'Eternel résidera au sein des enfants d'Israël eux-mêmes – puisqu'il n'est pas dit : « au milieu de lui ». Par conséquent, le peuple juif est, en soi, un réceptacle de la Présence divine. Quant au tabernacle à proprement parler, il fournit à l'homme un exemple quant à la manière dont il peut combiner en lui la Torah, le service divin et la bienfaisance.

Les ustensiles sacrés du tabernacle : des messages pour l'homme

> ***« Ils feront une arche en bois de chittim* : de deux coudées et demie sera sa longueur, d'une coudée et demie sa largeur, et d'une coudée et demie sa hauteur. Tu la recouvriras d'or pur, à l'intérieur et à l'extérieur tu la recouvriras, et au-dessus, tu construiras une corniche d'or tout autour. »**
>
> ***(Exode 25, 10-11)***

Mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, affirme, dans son ouvrage « Kessef Niv'har », que les ustensiles sacrés du tabernacle détiennent un sens symbolique.

Il explique de la façon suivante le sens mystique de l'arche du

témoignage et des chérubins qui s'y trouvaient. Nos Sages affirment (Yoma, 72b) que l'arche était constituée d'une armoire en or, dans laquelle il y avait une armoire en bois, contenant elle-même une seconde armoire d'or. Au-dessus de l'arche étaient déposés deux chérubins, transmettant à l'homme le message selon lequel il a la possibilité d'atteindre le niveau des anges. En outre, le visage des chérubins était dirigé vers le sol, en direction de l'arche, ce qui rappelle à l'homme son devoir de regarder toujours vers le bas, c'est-à-dire de ne jamais s'enorgueillir. Quant aux deux armoires d'or, l'une apparaissant de l'extérieur, l'autre étant à l'intérieur, elles nous mettent en garde contre le fait que la beauté ne doit pas se limiter à une couverture extérieure et superficielle, mais doit aussi et surtout être intérieure. Autrement dit, il n'est pas question d'être hypocrite, notre parole devant au contraire refléter notre pensée profonde. L'armoire intérieure, confectionnée de bois, constitue, pour l'homme, un rappel de sa condition limitée : lui aussi, à l'image du bois destiné à pourrir, finira par mourir et retourner dans la terre, et par conséquent, il n'y a pas lieu de s'enorgueillir. Les anneaux fixés à l'arche représentent les érudits qui s'attachent, de toutes leurs forces, à la Torah, alors que les barres, par lesquelles on la portait, symbolisent les personnes qui soutiennent la Torah, sans lesquelles cette dernière, ainsi que ses étudiants, n'auraient pas la possibilité de se maintenir.

La table, quant à elle, signifie à l'homme son obligation de placer sa confiance en Dieu. En effet, de même que l'Eternel veillait à conserver frais et chaud le pain déposé sur la table, d'une veille de Chabbat à la suivante (ʼHaguiga, 26b), de même veille-Il continuellement sur Son peuple, en le protégeant de toute calamité et en assurant sa subsistance quotidienne.

Telles sont, en abrégé, les saintes paroles de mon ancêtre.

J'ajouterais l'idée suivante. Suite au péché du veau d'or, les

enfants d'Israël sont tombés du haut niveau spirituel où ils se tenaient auparavant, et leur foi en Dieu s'est estompée. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il leur a ensuite ordonné de construire, dans le tabernacle, une table, qui symbolisait la foi et la confiance en Dieu dans le domaine du gagne-pain. Par ailleurs, cette faute a également fait trébucher les enfants d'Israël dans le domaine de la pensée, puisqu'ils en sont arrivés à croire, de manière erronée, que : « c'est ma force et le pouvoir de ma main qui m'ont permis d'atteindre cette victoire », et ceci au point qu'ils sombrèrent dans un poignant désespoir et ne crurent plus en leur capacité de s'élever à nouveau. Aussi, l'Eternel leur ordonna-t-Il de construire une arche avec des chérubins, qui symbolisait leur réel potentiel d'atteindre le niveau des anges, dans le cas où ils se montreraient prêts à effacer leur ego devant les exigences de la Torah.

L'honneur de la Torah

« Tu passeras ces barres dans les anneaux, le long des côtés de l'arche, pour porter l'arche avec elles. »

(Exode 25, 14)

Nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent (Horayot, 13a) : « Entre un bâtard érudit et un grand prêtre ignorant, on honore plutôt le bâtard érudit, par respect pour la Torah qu'il détient. » Le fait qu'un bâtard érudit soit considéré comme plus important qu'un grand prêtre ignorant ne manque pas de nous surprendre, étant donné que c'est grâce à ce dernier que l'ensemble du peuple juif

obtenait, le jour de Kippour, le pardon de ses péchés. Apparemment, cette loi nous enseigne, si l'on s'appuie sur un raisonnement a fortiori, combien il nous incombe d'honorer un érudit. En effet, Chemaya et Avtalion, eux-mêmes, attendaient que le *cohen gadol* ressorte du Saint des saints, afin de l'honorer. Lorsque, enfin, il en ressortait sain et sauf, tout le peuple s'en réjouissait, mais, tous allaient ensuite suivre Chemaya et Avtalion vers leurs maisons, du fait que le *cohen gadol* de cette époque était un ignorant (Yoma, 71b).

Tentons de comprendre le sens profond de ces paroles de nos Sages. En réalité, la mission du juste est de devenir un érudit et de se sanctifier, à chaque instant de sa vie, à l'image du Saint des saints, et non pas une seule fois par an, le jour de Kippour. Par conséquent, un *cohen gadol* qui est ignorant s'élève certes à un extrême niveau de sainteté, mais seulement un jour par an, et on ne peut donc pas considérer qu'il a atteint un réel niveau en Torah, puisque, le reste de l'année, il ne se tient pas à ce niveau. C'est la raison pour laquelle on honore en priorité un bâtard érudit plutôt qu'un *cohen gadol* ignorant : ce dernier tient en effet uniquement les barres de l'arche et ne permet pas à la Torah, représentée par les tables de la Loi déposées dans l'arche de pénétrer en lui, alors que le bâtard érudit ne se contente pas de s'attacher à ces barres, c'est-à-dire à un ornement purement extérieur de la Torah, mais s'efforce d'ancrer profondément en lui l'essence de celle-ci, symbolisée par l'arche sainte elle-même. Aussi, en dépit de ses origines honteuses, le bâtard érudit mérite qu'on l'honore, grâce à la Torah qu'il détient.

Section Tetsavé

Un dévouement exceptionnel

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Nous pouvons remarquer que, dans l'ensemble de la section de Tetsavé, le nom de notre maître Moïse n'est jamais mentionné de façon explicite, mais seulement allusive. Quelle en est la raison ? Moïse a été affecté à un si haut point par le projet divin d'exterminer radicalement les enfants d'Israël suite au péché du veau d'or qu'il a déclaré que, s'il en était ainsi, son nom pouvait être effacé de la Torah (Exode 32, 32). Autrement dit, si le peuple juif était totalement annihilé, Moïse ne voyait plus le sens ni l'intérêt de vivre et ne trouvait pas non plus nécessaire que son nom soit mentionné dans la Torah.

Le Saint béni soit-Il désirait tester le dévouement de Moïse pour les enfants d'Israël, et c'est pourquoill n'a pas mentionné explicitement son nom dans la section de Tetsavé, le

désignant plutôt par le terme *veata*, et toi. Cette section s'ouvre par le sujet du chandelier, car, de même que le chandelier symbolise la solidarité qui règne au sein du peuple juif, de même, l'Eternel cherchait à mettre à jour la puissance de ce sentiment qui animait Moïse. Et effectivement, en dépit du fait que son nom n'ait pas été mentionné de façon explicite dans cette section, Moïse est resté fidèle au peuple juif, continuant à se comporter à son égard comme un père miséricordieux, suite à quoi le Saint béni soit-Il a de nouveau mentionné son nom dans les sections suivantes. En outre, le Tout-Puissant, qui scrute les reins et les cœurs, était conscient de l'extrême degré de dévouement de Moïse pour les enfants d'Israël, et Il ne désirait donc pas que le nom de ce dernier ne soit pas du tout mentionné. C'est pourquoi, Il l'a mentionné de manière allusive par le terme *veata*, de façon à ce que toutes les générations à venir sachent combien Moïse était indéfectiblement lié aux enfants d'Israël au point qu'il a demandé que son nom soit effacé de la Torah, l'essentiel étant à ses yeux que le peuple juif puisse continuer à exister sur terre.

Le Saint béni soit-Il a expliqué à Moïse que l'huile apte à servir pour l'allumage du chandelier était une « huile pure d'olives pilées », c'est-à-dire celle provenant de la première extraction de l'olive, que sa pureté exceptionnelle rendait la plus appropriée à l'alimentation de la lampe perpétuelle. Le terme « pilées » contient également un sens dissimulé : il fait allusion au fait que l'allumage du chandelier, comparé à la Torah, nécessite un sacrifice particulier qui, seul, en garantira la réalisation, comme il est dit : « car la *mitsva* est un flambeau et la Torah une lumière » (Proverbes 6, 23). L'expression : « pilées, pour le luminaire » signifie donc qu'il sera possible de mériter la lumière seulement s'il y a pilage, autrement dit sacrifice personnel, mais que, si à Dieu ne plaise, on ne fournit au contraire aucun effort, on ne pourra avoir accès à la lumière de la Torah.

Lorsque Dieu a proposé la Torah aux enfants d'Israël, ils ont

proclamé, comme un seul homme : « Nous accomplirons et nous comprendrons ». Cependant, l'Eternel ne se contenta pas de cette déclaration, mais exigea également d'eux un réel engagement à se dévouer pour le respect de la Torah, en dépit des difficultés qu'ils rencontreraient sur leur passage. Les enfants d'Israël répondirent alors que leurs patriarches étaient ceux qui se porteraient garants de leur acceptation de la Torah. Mais le Saint béni soit-Il leur objecta que ces derniers n'étaient déjà plus de ce monde, et que même s'ils avaient été vivants, ils n'auraient pas été en mesure de se porter garants, d'autant plus qu'ils descendaient de Téra'h, père d'Abraham, qui était un grand idolâtre. Les enfants d'Israël suggérèrent cette fois que leurs enfants soient les garants de leur fidélité à la Torah, proposition agréée par l'Eternel. En effet, comme nous le savons, il existe un principe selon lequel Dieu se souvient de « la faute des pères sur les fils ». Autrement dit, les enfants sont garants du respect des *mitsvot* de leurs parents, ce qui signifie que si ces derniers fautent et s'éloignent de la Torah, leurs enfants devront en rendre compte (Midrach sur Psaumes, 8).

A priori, il est difficile de concevoir pourquoi les enfants devraient porter la responsabilité des péchés de leurs parents. En réalité, le propre de la solidarité est l'aptitude à accepter un joug au prix d'un sacrifice personnel. Par conséquent, le Saint béni soit-Il, conscient que l'amour d'un père pour son fils représente l'amour le plus tenace qui existe sur terre, a accepté de donner la Torah aux enfants d'Israël en prenant les enfants comme garants de leurs parents. Nous pouvons toutefois nous demander pourquoi l'Eternel n'a voulu donner la Torah à Son peuple qu'en s'appuyant sur cet engagement en vertu duquel les enfants sont garants du comportement de leurs parents. Apparemment, c'est justement ce pilage pour l'allumage, c'est-à-dire cette preuve de sacrifice personnel, qui constitue l'élément indispensable au maintien de la Torah, puisque, en l'absence du dévouement d'un père pour son fils et vice-

versa, le peuple juif n'aurait eu aucune chance de perpétuer fidèlement ses traditions ancestrales, en dépit des nombreuses épreuves auxquelles il serait confronté. Ainsi, dès que les enfants d'Israël se sont montrés prêts à prendre leurs enfants comme garants de leur fidélité à la Torah, ils ont prouvé à l'Eternel qu'ils étaient conscients de la nécessité de se sacrifier pour l'observance de la Torah, au point que devait s'appliquer le principe selon lequel l'Eternel poursuit « la faute des pères sur les enfants » (Exode 20, 5).

En outre, selon une interprétation figurée, on peut retrouver, de façon allusive, le nom de notre maître Moïse dans cette section. En effet, le Saint béni soit-Il dit à Moïse d'ordonner aux enfants d'Israël de prendre une huile pure d'olives pilées, et nous pouvons remarquer que la valeur numérique du terme *chémen* (huile) équivaut à celle de l'expression *Moché adam* (littéralement : l'homme Moïse). Autrement dit, Moïse détenait en lui la dimension de l'huile : de même que l'huile flotte toujours au-dessus de l'eau et que rien ne peut la faire couler, de même, en dépit de son extrême humilité, Moïse dépassait tout le monde. Or, Moïse eut ce mérite justement du fait qu'il ne s'est jamais enorgueilli devant les enfants d'Israël, et s'est, au contraire, soucié d'eux de toute son âme et de tous ses moyens.

Résumé

- Le nom de Moïse n'est pas mentionné dans la section de Tetsavé, du fait que Moïse avait dit au Saint béni soit-Il que s'Il désirait détruire les enfants d'Israël, il souhaitait que son nom soit effacé de la Torah. L'Eternel, qui désirait tester à quel point Moïse était dévoué pour le peuple juif, a omis de mentionner explicitement son nom dans cette section. Nous en déduisons le degré de renoncement de Moïse en faveur des enfants d'Israël.
- Seule l'huile de première extraction était apte à l'allumage, car elle

était symbole d'un effort conséquent. Nous en retirons une leçon pour les générations à venir : uniquement au prix d'un grand sacrifice personnel, pourra-t-on mériter la Torah.

- Les garants de notre fidélité aux *mitsvot* sont nos enfants, car ce sont eux que nous aimons le plus au monde. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il a accepté cet engagement, et les enfants sont alors punis pour les manquements de leurs parents.

La vertu de l'attachement aux justes

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

« Et toi, fais approcher de toi Aaron ton frère, avec ses fils, du milieu des enfants d'Israël, pour le consacrer prêtre pour Moi : Aaron avec Nadab et Abihou, Eléazar et Itamar, fils d'Aaron. Tu feras confectionner pour Aaron ton frère des vêtements sacrés, pour l'honneur et pour la majesté. »

(Exode 28, 1-2)

Le Saint béni soit-Il a ordonné aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, d'apporter de l'huile pure d'olives pilées pour le luminaire, c'est-à-dire celle provenant de la première

extraction, que son extrême pureté rendait apte à être utilisée pour l'allumage du chandelier (Mena'hot, 86a). Il est intéressant de remarquer les termes employés par l'Eternel pour exprimer cet ordre : « de te prendre une huile pure ». Cette formulation ne manque pas de nous surprendre. En effet, cette huile, qui servait à allumer le chandelier, se trouvait dans le Temple et constituait donc un prélèvement pour le Saint béni soit-Il, aussi, pourquoi est-il écrit : « de prendre pour toi » plutôt que « de prendre pour Moi » ?

Cette difficulté se renforce si l'on tient compte du fait que, dans la section de Terouma, où il a été demandé aux enfants d'Israël de prélever de leurs biens en faveur de la construction du tabernacle, il est écrit : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement ». Dès lors, il nous reste à comprendre la différence existant entre d'une part, ce premier prélèvement pour le tabernacle, et de l'autre, le second prélèvement de l'huile d'olive pure. A priori, ces prélèvements étaient tous deux destinés au tabernacle, donc que justifie la formulation distincte les désignant respectivement ?

Dans les versets suivants, le Saint béni soit-Il ordonne à Moïse d'approcher de lui Aaron et ses fils afin de les oindre pour la prêtrise, puis de confectionner pour Aaron « des vêtements sacrés, pour l'honneur et pour la majesté ». Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé ces ordres à celui d'apporter de l'huile d'olive pure ? Quel lien existe-t-il entre ces sujets ?

Proposons l'explication suivante. Comme nous le savons, avant qu'Il crée le monde, le Saint béni soit-Il était assis et se réjouissait avec la sainte Torah (Yalkout Chimoni sur Exode, 368). Puis, Dieu a créé le monde sur la base de la Torah, comme il est dit : « Il a regardé la Torah et a créé le monde » (Zohar II, 161b). Ceci signifie que la Torah constitue la base de l'existence du monde, puisque c'est en fonction d'elle que le monde a été créé. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Exode Rabba 33, 1) que le Tout-Puissant a éprouvé

beaucoup de difficultés à se séparer de la Torah pour la donner aux enfants d'Israël, mais que, conscient que le monde ne pouvait se maintenir sans la sainte Torah et que seule une étude acharnée, jour et nuit, en garantissait l'existence, Il leur en a fait cadeau, tout en leur enjoignant de l'étudier et d'en prendre soin comme de la prunelle de leurs yeux.

Nos Sages, de mémoire bénie, illustrent par une parabole cette difficulté du Saint béni soit-Il à se séparer de la Torah. Un roi avait une fille unique qu'il élevait et de la compagnie de laquelle il jouissait depuis de nombreuses années. Quand celle-ci atteignit un âge mûr et fut prête à se marier, le roi redouta cette séparation, tant il lui était affectivement attaché. Aussi, décida-t-il que seul le jeune homme qui accepterait de lui construire, à l'intérieur de sa maison, une chambre où il pourrait loger et grâce à laquelle il aurait la possibilité de voir sa chère fille, mériterait de devenir son gendre. Le roi trouva effectivement un jeune homme qui accepta cette condition et il put ainsi demeurer auprès de sa fille tant qu'il le désirait (ibid.). De même, pour le Saint béni soit-Il, Roi des rois, la Torah est semblable à une fille unique. Conscient qu'Il devrait se séparer de la Torah pour la descendre sur terre, du fait que le monde ne pouvait pas se maintenir sans elle, l'Eternel lui chercha alors un "conjoint" qui serait prêt à l'accepter sans condition, à l'étudier et à l'accomplir, et ceci tout en Lui réservant un petit lieu où Il pourrait concentrer Sa Présence, de manière à pouvoir rester proche de la sainte Torah. Tel est le sens du verset : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Exode 25, 8)

Dans les Maximes de nos Pères (5, 10), il est écrit : « Les hommes sont mus par quatre sortes de sentiments (relativement à la propriété). Celui qui dit : "ce qui est à moi m'appartient, ce qui est à toi t'appartient" est un homme moyen. Certains affirment qu'il s'agit du comportement des habitants de Sodome. Celui qui dit : "ce

qui est à moi t'appartient et ce qui est à toi m'appartient" est un ignorant. Celui qui dit : "ce qui est à moi t'appartient, mais ce qui est à toi t'appartient" est un pieux. Celui qui dit : "ce qui est à toi m'appartient et ce qui est à moi m'appartient" est un mécréant. » Lorsque le Saint béni soit-Il a donné la Torah à Ses enfants, Il s'est, pour ainsi dire, comporté pieusement, puisqu'Il a considéré : « ce qui est à Moi vous appartient ». En effet, la Torah qui, jusqu'à présent, était le bien exclusif de l'Eternel, est désormais devenue celui du peuple juif, à qui Il en a fait présent au mont Sinaï.

Dès lors, nous comprenons mieux le sens de l'ordre divin, donné aux enfants d'Israël par l'intermédiaire de Moïse : « de prendre pour Moi un prélèvement ». Le terme *terouma* (prélèvement), contenant les lettres du mot Torah en plus de la lettre *Mèm* (de valeur numérique quarante), fait allusion à la sainte Torah. Du fait que le monde ne peut se maintenir que par la force de la Torah, l'Eternel a ordonné à Ses enfants de l'étudier et de l'apporter devant Lui. Par la suite, lorsqu'ils étudieront effectivement la Torah avec assiduité, l'Eternel s'empressera de faire résider Sa présence en leur sein et ils en sortiront alors gagnants.

Or, de quelle manière le peuple juif peut-il parvenir à s'attacher à l'Eternel et à la Torah ? Justement en apportant de l'huile d'olive pure. Le mot *chémen* (huile), construit à partir des mêmes lettres que le mot *nechama* (âme), fait effectivement allusion au fait que les enfants d'Israël devaient "apporter" leur âme à notre maître Moïse ainsi qu'aux autres justes, c'est-à-dire la lier à celles de ces derniers, afin de la rendre pure comme l'huile de première extraction – que sa pureté exceptionnelle rendait apte à servir pour l'allumage du chandelier, symbole de la Torah.

La raison du glissement lexical entre les deux ordres du Saint béni soit-Il – « de prendre pour Moi un prélèvement » et « de prendre pour toi une huile d'olive pure » – apparaît à présent évidente : pour

apporter un prélèvement à l'Eternel, c'est-à-dire la sainte Torah, il faut, d'abord et avant tout, "apporter son âme" aux justes, car c'est seulement lorsqu'un homme s'attache à ces derniers qu'il devient un réceptacle digne de recevoir la Torah, qui peut alors résider en lui. En outre, dès lors que la Torah réside au sein de l'âme d'un homme, le Créateur s'empresse de faire résider Sa Présence en son corps, comme il est dit : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux », verset que nos Maîtres commentent en soulignant (Néfech Ha'haïm 1, 4 ; notes) : « Il n'est pas dit : au milieu de lui, mais : au milieu d'eux, c'est-à-dire au sein de tout homme appartenant au peuple juif ».

Il s'agit là d'un principe dont nous devons réaliser l'importance : l'attachement aux justes et le fait d'apprendre de leurs comportements exercent sur l'homme l'effet d'un livre de morale vivant. En effet, un homme qui médite sur les voies choisies par un juste au cours de sa vie, parvient à s'affiner et à améliorer son comportement, étant perpétuellement habité par l'aspiration : « Quand donc mes actes seront-ils semblables à ceux de mes ancêtres ? » Personnellement, je m'efforce, autant que je le peux, de lire des biographies de justes, tant je suis convaincu que de tels récits détiennent le pouvoir d'éveiller l'homme au repentir et de l'inciter à corriger ses péchés.

En outre, cette section nous livre un autre enseignement essentiel, puisqu'elle nous démontre l'importance de se comporter pieusement, à l'instar du Saint béni soit-Il, en considérant que ce qui est à nous appartient à notre prochain. Nous pouvons déduire de ce sujet un raisonnement a fortiori : si déjà l'Eternel, Roi et Maître du monde, a fait cadeau de la Torah a Ses enfants, bien qu'elle lui fût aussi chère qu'une fille unique, à plus forte raison devons-nous nous comporter de la sorte, en cédant de notre propre capital à autrui. Or, comment peut-on parvenir à acquérir une telle vertu ? En

prenant exemple du comportement des justes, qui veillent à donner de leurs biens et de leurs forces en faveur de la communauté.

Un homme m'a une fois demandé pourquoi les justes récitaient, eux aussi, le rituel de confession – « J'ai fauté, j'ai péché… » –, alors qu'il semblerait, a priori, uniquement réservé aux pécheurs. En effet, il est clair que les justes se tiennent éloignés des transgressions, donc comment comprendre qu'ils doivent, malgré tout, se confesser au même titre que le reste de la communauté ? Le kabbaliste Rabbi Chalom Charabi, de mémoire bénie, explique, à ce sujet, que toutes les âmes du peuple juif sont unies et solidaires les unes des autres, du fait que les enfants d'Israël ont reçu l'ordre de s'attacher aux justes. Par conséquent, l'âme de chaque juste est liée à celle d'un mécréant, et c'est pourquoi le juste doit se confesser, conscient qu'il doit demander l'expiation pour les transgressions de l'âme du pécheur qui est liée à la sienne. Ceci met en relief l'extrême piété des justes qui, à l'instar du Saint béni soit-Il, considèrent : « ce qui est à moi, t'appartient ». De fait, plutôt que de considérer leur propre réussite, ils se sentent responsable des membres de la communauté qu'ils dirigent, pour lesquels ils s'investissent pleinement. C'est dans cet esprit qu'ils ressentent le besoin de se confesser pour des péchés qu'ils n'ont pas eux-mêmes commis, afin de pouvoir apporter l'expiation aux âmes des pécheurs qui sont liées aux leurs.

Nous comprenons, à présent, le lien existant entre l'ordre d'oindre Aaron et ses fils et celui d'apporter, en prélèvement, de l'huile pour le chandelier. Si nous désirons atteindre cette vertu sublime, propre au Saint béni soit-Il – conformément à ce qui est écrit : « ce qui est à moi, t'appartient » (Maximes de nos Pères 5, 10) –, nous devons alors être « une dynastie de prêtres et un peuple saint » (Exode 19, 6). En effet, de même que le *cohen*, vêtu d'habits saints et servant dans le sanctuaire, mérite une proximité

particulière de l'Eternel, de même, nous incombe-t-il d'affiner nos vertus en nous attachant à celles du Saint béni soit-Il, comme il est dit : « De même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux (…) » (Massékhet Sofrim 3, 13). C'est la raison pour laquelle la Torah a juxtaposé à l'ordre relatif à l'apport de l'huile celui de confectionner pour Aaron des vêtements de prêtre, c'est-à-dire un revêtement de Torah et de *mitsvot*, afin de nous enseigner notre devoir de revêtir notre âme d'une telle parure, de manière à atteindre un niveau d'honneur et de majesté dans ce monde-ci comme dans le monde à venir.

La Torah rapporte (Genèse 3, 6-10) que, lorsque Adam et Eve péchèrent en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, ils réalisèrent soudain qu'ils étaient nus et en ressentirent une honte cuisante. Nous en déduisons que la Torah et les *mitsvot* sont une sorte de vêtement qui recouvre l'homme, et que, quand un homme faute et se révolte contre la parole divine, il se sent automatiquement dénué de Torah et de *mitsvot*. C'est en effet suite à leur péché qu'Adam et Eve ressentirent qu'ils étaient nus, réalité dont ils demeuraient, jusqu'à ce moment, inconscients. Le fait d'avoir transgressé la parole de l'Eternel en fautant a donc éveillé en eux le sentiment qu'ils étaient nus, pas seulement physiquement, mais également spirituellement, puisqu'ils s'étaient dépouillés des *mitsvot*. Le Saint béni soit-Il les a alors vêtus d'habits de lumière pour une période transitoire, en attendant qu'eux-mêmes commencent à observer la Torah et les *mitsvot* et puissent ainsi se recouvrir d'un revêtement saint, avec lequel ils continueraient, tout au long de leur vie, à servir le Seigneur.

Si le corps de l'homme finit par retourner dans la terre, son âme, qui est éternelle, remonte aux cieux, dans le monde supérieur. Or, si elle a le mérite d'y remonter, recouverte d'un vêtement de Torah et de *mitsvot*, sa récompense sera très grande, contrairement à l'âme

d'un homme qui se tiendra devant le tribunal céleste, dépouillée de Torah et de *mitsvot*. Lorsque les enfants d'Israël servent le Saint béni soit-Il comme une dynastie de prêtres et imitent Ses vertus en s'attachant aux âmes des justes et à leur parure de Torah, il n'existe pas d'honneur et de majesté plus grande que celle-ci.

Il est écrit : « Béni seras-tu à ton arrivée, et béni encore à ton départ ! » (Deutéronome 28, 6), et Rachi de commenter que, de même qu'un homme vient au monde pur de tout péché, de même, doit-il œuvrer toute sa vie afin de quitter ce monde également dans cet état de pureté. Car tout comme il nous semble évident que, si nous empruntons un costume à un ami, nous devons le lui rendre propre sans la moindre tache, de la même manière, il nous incombe de rendre au Créateur du monde l'âme, qu'Il nous a confiée en dépôt pour une certaine période, dans un état pur, c'est-à-dire enveloppée d'un revêtement de Torah et de *mitsvot* – la plus précieuse et sublime des parures existant sur terre (Chabbat, 152b).

Résumé

- Concernant l'ordre d'apporter de l'huile d'olive pure, il est écrit : « de prendre pour toi », alors qu'au sujet de l'ordre relatif à la construction du tabernacle, il est écrit : « qu'ils prennent pour Moi » : pourquoi cette différence ? De plus, pour quelle raison la Torah a-t-elle juxtaposé l'ordre de confectionner les vêtements de prêtre à celui d'apporter de l'huile ?
- Le Saint béni soit-Il a donné aux enfants d'Israël la Torah, qui Lui est chère comme une fille unique, tout en leur demandant de Lui construire un endroit parmi eux, afin de pouvoir demeurer à proximité d'elle. Il s'agissait du tabernacle. Lorsque l'Eternel a donné la Torah au peuple juif, Il s'est comporté selon la vertu de : « ce qui est à moi, t'appartient », puisqu'Il ne lui a rien demandé en retours, mais lui a uniquement cédé de Son propre bien.
- Le Saint béni soit-Il a commencé par dire : « qu'ils prennent pour Moi

un prélèvement », c'est-à-dire qu'ils étudient la Torah pour Moi, puis a ordonné : « de prendre pour toi », afin de nous enseigner que c'est en nous attachant aux justes que nous mériterons de nous rapprocher de Lui. C'est pourquoi, l'Eternel a demandé aux enfants d'Israël d'apporter l'huile d'olive pure à Moïse.

- Enfin, suit le sujet de la confection des vêtements de prêtre, duquel nous déduisons notre devoir de nous envelopper d'un revêtement de Torah et de sainteté, dans le but de permettre à notre Créateur de faire résider Sa présence, aussi bien dans le tabernacle qu'au sein de tout membre du peuple juif.

Ce qui est à moi, t'appartient

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

« Et toi, fais approcher de toi Aaron ton frère, avec ses fils, du milieu des enfants d'Israël, pour le consacrer prêtre pour Moi : Aaron avec Nadab et Abihou, Eléazar et Itamar, fils d'Aaron. Tu feras confectionner pour Aaron ton frère des vêtements sacrés, pour l'honneur et pour la majesté. »

(Exode 28, 1-2)

La lecture de ces versets soulève l'interrogation suivante. Pourquoi est-il écrit, dans la section de Terouma : « qu'ils prennent

pour Moi un prélèvement » (25, 8) – verset que Rachi commente : « pour Mon Nom » – alors qu'il est dit, dans Tetsavé : « de prendre pour toi une huile pure d'olives » ? Etant donné que cette huile était destinée à l'allumage des lampes du chandelier – comme il est dit : « afin d'allumer les lampes en permanence » – et qu'elle servait donc, au même titre que le reste des prélèvements (dont il est question à la section de Terouma), aux besoins du tabernacle, il aurait semblé logique que la même formulation soit employée, à savoir : « de prendre pour Moi une huile pure d'olives ».

En outre, le verset : « Et toi, fais approcher de toi Aaron ton frère » présente également une difficulté. En effet, aurait-on un instant pensé, à Dieu ne plaise, qu'il ait été nécessaire d'apaiser et d'encourager Aaron en lui expliquant la chance qu'il détenait de mériter le droit de pénétrer dans le sanctuaire pour y servir le Créateur du monde ? Au contraire, il semble évident qu'Aaron se réjouissait d'avoir toujours l'opportunité de s'élever davantage dans le domaine du service divin, grâce aux tâches qu'il effectuait dans le tabernacle. Dès lors, pourquoi Moïse a-t-il eu besoin de l'apaiser en lui disant : « Heureux sois-tu d'avoir mérité de servir dans le tabernacle ! » ?

Si l'on réfléchit, on constatera une troisième difficulté. Dans le verset qui évoque la mission propre à Aaron – en l'occurrence, une proximité constante de l'Eternel par le biais du service au tabernacle –, il est écrit : « fais approcher de toi », et non pas : « fais approcher de Moi ». Tentons donc de comprendre pourquoi ce verset est, une fois de plus, lié à Moïse plutôt qu'au Saint béni soit-Il.

Enfin, il nous reste également à comprendre la juxtaposition du sujet relatif à la confection des vêtements de prêtre à celui concernant l'apport de l'huile d'olive pure. Pourquoi la Torah n'a-t-elle pas évoqué à un autre endroit la confection de ces vêtements saints ?

Afin d'éclaircir ces différents points, proposons un petit prélude. Au sujet de la création d'Adam et Eve, nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il s'est donné tant de peine à rassembler du sable des quatre coins du monde pour les créer et ensuite insuffler en eux une âme vivante. Le Ramban explique (sur Genèse 2, 7) la signification de ce souffle de vie : « Celui qui souffle, souffle de l'intérieur de Lui-même. » En d'autres termes, l'Eternel leur a insufflé une partie de Son propre souffle. Cependant, pourquoi ne les a-t-Il pas créés par la seule parole, à la manière dont Il a créé le reste des créatures ? Le Saint béni soit-Il désirait apparemment démontrer au monde entier combien Adam et Eve étaient importants à Ses yeux, au point qu'Il a même été prêt à les façonner, si l'on peut dire, de Ses propres mains, et leur a délégué de Sa majesté.

Or, la valeur considérable d'Adam aux yeux du Saint béni soit-Il était due au fait que dans le corps de ce dernier – qui comprenait deux cent quarante huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs – se trouvaient gravées les six cent treize *mitsvot* de la Torah, qui, avant même la création du monde, étaient Son objet de réjouissance (Yalkout Chimoni sur Exode, 368), conformément à l'enseignement du roi Salomon : « Alors, j'étais à Ses côtés, habile ouvrière, dans un enchantement perpétuel, goûtant en Sa présence des joies sans fin » (Proverbes 8, 30). L'Eternel s'est donné la peine de façonner Lui-même l'homme, qui correspond à la Torah, afin de démontrer à ce dernier, ainsi qu'à toute l'humanité, l'intensité de Son amour pour la Torah, bien le plus précieux et le plus cher. Par ce biais, Il désirait insinuer à l'homme que, de même qu'Il avait fourni tant d'efforts pour sa création, de même, lui incombait-il également, pour sa part, de s'attacher à la Torah, de l'étudier avec acharnement et de s'efforcer d'accomplir ses *mitsvot*. De plus, étant donné que le corps de l'homme est basé sur les *mitsvot* de la Torah, repose alors sur lui un devoir de reconnaissance envers son Créateur qui s'est

donné la peine de le façonner de Ses propres mains, devoir qu'il peut remplir en menant une vie conforme à la Torah, remplissant ainsi la mission pour laquelle il a été créé.

Nous pouvons également expliquer, sous un autre angle, pourquoi le Saint béni soit-Il s'est Lui-même donné la peine de façonner l'homme. Cela nous enseigne en effet que, si déjà le Maître du monde, avec tout l'honneur qui Lui est dû, a été prêt à se rabaisser pour créer l'homme, avec bonté et Miséricorde, en fondant sur lui des espoirs tout en sachant qu'il fauterait dans l'avenir – prévoyant alors le chemin du retour, par le biais de la *mitsva* du repentir – à plus forte raison, nous incombe-t-il de nous comporter avec bienveillance envers notre prochain, qui est lui aussi une créature de Dieu. Nous ne devons pas nous contenter d'aider autrui par le biais d'un intermédiaire, mais il nous appartient de fournir nous-mêmes les efforts pour le soutenir, à l'instar du Tout-Puissant qui a façonné l'homme de Ses propres mains.

A ce sujet, Rabbi Akiba a affirmé : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même : c'est un principe fondateur de la Torah. » (Genèse Rabba 24, 7) De même, il est écrit : « le monde est fondé sur la bonté » (Psaumes 89, 3). Autrement dit, lorsque l'homme agit à l'égard de son prochain avec bienveillance, à l'instar du Saint béni soit-Il qui lui a témoigné Sa Miséricorde en le créant, il contribue à la réparation et à la construction du monde. C'est en cela que constitue notre devoir de base envers autrui. En outre, depuis les six jours de la création, la Torah est gravée en l'homme, et donc, quand un homme honore son prochain, il rend aussi honneur à la Torah qui se trouve en lui, envers laquelle il témoigne son appréciation.

Celui qui se comporte à l'égard d'autrui conformément à l'injonction de nos Sages : « ce qui est à moi, t'appartient » (Maximes de nos Pères 5, 10), agit noblement et est appelé juste. Si l'on s'en

étonne et se demande comment il est possible d'atteindre un tel niveau, on doit réaliser que le Saint béni soit-Il s'est Lui-même comporté selon cette vertu, lorsqu'Il a insufflé en l'homme une âme vivante, qui est une partie divine supérieure (Pardès Rimonim 32, 1), comme nous avons l'habitude d'affirmer dans la prière : « l'âme provient de Toi et le corps est Ton œuvre ». Du fait que nous avons le devoir d'imiter les voies divines, comme il est dit : « De même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux (…) » (Massékhet Sofrim 3, 13), il nous incombe donc également de prendre exemple de cette vertu propre à Dieu, en considérant : « ce qui est à moi t'appartient, et ce qui est à toi t'appartient ». Lorsqu'un homme veille à adopter une telle conduite, il rend en quelque sorte à l'Eternel la bonté qu'Il lui a témoignée quand Il lui a donné une partie de Lui-même, en insufflant une âme en son corps. Or, mise à part l'expression d'une reconnaissance envers le Créateur du monde, ce comportement revient également à un bienfait que l'homme exerce vis-à-vis de lui-même, puisqu'il permet ainsi au monde, fondé sur la charité, de continuer à se maintenir.

Il est rapporté que de nombreux *Guedolim* et justes pratiquaient la charité de manière exceptionnelle et se distinguaient particulièrement dans l'amour du prochain, au point qu'ils étaient prêts à faire de réels sacrifices personnels. Ils veillaient tout particulièrement à observer l'injonction de nos Sages, « ce qui est à moi, t'appartient » (Maximes de nos Pères 5, 10), conscients qu'il s'agissait là d'un pilier sur lequel le monde et la Torah reposent. En effet, il est dit : « Israël campa là-bas, face à la montagne » (Exode 19, 2), et nos Sages de commenter (Yalkout Chimoni sur Exode, 275) : « Il est écrit : il campa, et non pas : ils campèrent, car ils étaient tous unis comme un seul homme, d'un seul cœur. » Or, cet état de solidarité parfaite, qui régnait au moment du don de la Torah, visait à enseigner à toutes les générations futures que la solidarité réciproque représente la condition et la base de l'existence du

monde. Ce n'est que lorsque les enfants d'Israël sont solidaires les uns des autres et que chacun se soucie de son prochain, que la Torah peut se maintenir en leur sein. Cependant, quand, à l'inverse, la querelle et la discorde règnent parmi eux, toute la Torah du monde ne peut suffire à leur servir de mérite et à les protéger des calamités.

En réalité, lorsqu'un homme aide son prochain, plongé dans une situation de désespoir et en proie à la déprime, en lui permettant de surmonter les épreuves qui l'assaillent, son comportement devient assimilable à celui du Saint béni soit-Il. Plus encore, on va même jusqu'à considérer qu'il crée un être, puisqu'un homme se trouvant dans de réelles difficultés peut en venir à mettre fin à ses jours, tant il est accablé par son triste sort. Aussi, celui qui fait de son mieux pour le soutenir, le met en quelque sorte au monde, du fait qu'il lui redonne goût à la vie.

En vertu du principe selon lequel un homme doit aspirer à atteindre le niveau du juste et se comporter en considérant que ce qui est à lui, appartient à autrui, nous pouvons expliquer purquoi il est dit : « « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » dans la section de Terouma, alors que dans celle de Tetsavé, il est dit : « de prendre pour toi une huile pure d'olives ». En effet, lorsque le Saint béni soit-Il a créé l'homme, Il a insufflé en lui une âme vivante, partie divine supérieure (Chla, « Assara Maamarot », Maamar chéni). Ceci signifie qu'Il s'est comporté selon la vertu de « ce qui est à moi, t'appartient », puisqu'Il a donné à l'homme de Son propre bien. De plus, l'Eternel a également ancré en l'homme la Torah, à laquelle le verset : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » fait allusion – le terme *terouma* (prélèvement) pouvant être décomposé en : Torah et *Mèm*, lettre rappelant les quarante jours et quarante nuits pendant lesquels la Torah a été donnée. En dépit du fait que la Torah était « pour Moi », c'est-à-dire appartenait en propre au Tout-Puissant,

Il en a fait don à l'homme, afin qu'elle le protège du mauvais penchant.

Il est écrit : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement », car le Saint béni soit-Il désirait enseigner à l'homme que ce prélèvement, dont il est ici question, n'est en réalité autre que la Torah, donnée en quarante jours. Par conséquent, l'homme doit réaliser que la Torah ne lui appartient pas à lui seul, mais est en réalité le propre de son Créateur qui lui en a fait don – afin de le préserver du péché – et qu'il doit donc, a fortiori, dispenser lui aussi de sa Torah aux autres en la leur enseignant et en leur faisant part de ses élucidations. Par contre, le Saint béni soit-Il ne qualifiera pas de Torah, celle d'un homme qui n'en fait pas profiter autrui, du fait que, par son comportement, il ignore la vertu de Dieu consistant à partager ce que l'on détient avec autrui. Tel est le sens du verset : « Car Je vous donne d'utiles leçons : n'abandonnez pas Ma Torah » (Proverbes 4, 2), c'est-à-dire ne l'abandonnez pas à vous-mêmes, mais souciez-vous également de la mettre au profit de tous.

Nous devons prendre conscience que toute la richesse et l'honneur du monde appartiennent au Saint béni soit-Il. Aussi, celui qui pense donner de ses biens lorsqu'il fait un don en faveur d'une institution de Torah, se trompe, puisque tout est la propriété de Dieu – « pour Moi », pour Mon Nom – y compris nos propres legs. Il nous incombe de bien intégrer cette idée, afin de réaliser que notre argent n'est autre qu'un dépôt que l'Eternel a choisi de nous confier, et que nous devons donc en faire le meilleur usage, notamment en apportant notre soutien au monde de la Torah. C'est pourquoi, il est écrit : « qu'ils prennent pour Moi », afin que les enfants d'Israël se souviennent que le Créateur leur a donné de Lui-même et de Son propre bien, à savoir une âme et la Torah, et leur a créé un corps, et qu'ils se doivent donc, eux aussi, de veiller à donner de leur être aux autres, amplifiant, par ce biais, l'honneur de Dieu dans le monde.

Au sujet de l'huile qui, de par sa nature, flotte au-dessus de tout le reste, représentant ainsi l'abondance supérieure, il est écrit : « de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées ». L'adjectif « pilées » signifie qu'il s'agissait d'une huile de première extraction, dont la qualité supérieure la rendait apte à servir pour l'allumage du chandelier (Mena'hot, 86a), du fait que son extraction était le résultat d'un travail acharné de la part de l'homme. Cette huile de première qualité indique à l'homme son obligation de pratiquer la charité envers son prochain avec un grand dévouement. C'est pourquoi, il est dit : « de prendre pour toi », car la peine qu'un homme se donne pour autrui doit, à l'image de cette huile de première extraction, être des meilleures, et il parviendra à ce niveau lorsqu'il ressentira que ce qui lui appartient revient en fait à son prochain. Nous apprenons ce principe de cette huile d'olive pure, que l'homme ne pouvait obtenir qu'au prix de laborieux efforts. Si l'homme donne cette « huile » comme il le doit, à savoir en tenant compte du principe : « ce qui est à moi, t'appartient », son don sera alors des plus parfaits. C'est la raison pour laquelle la Torah a écrit : « de prendre pour toi », plutôt que « de prendre pour Moi », afin de nous enseigner notre obligation d'annuler notre sentiment naturel de propriété et d'égocentrisme et de faire profiter autrui d'un don parfait, possédant le pouvoir de renforcer la solidarité au sein de notre peuple.

Le Baal Chem Tov affirme (« Hosssafot leKeter Chem Tov », 36) que, si quelqu'un fait un don très généreux à un pauvre mais ne partage pas pleinement le sentiment de détresse de ce dernier, c'est comme s'il avait versé son sang. Car le don d'argent, à proprement parler, ne suffit pas, celui-ci devant être accompagné d'une réelle compassion pour autrui.

En pratique, nous trouvons dans la *Halakha* des lois conformes à cette idée. Le Rambam affirme (« Matanot Aniyim » 10, 4) :

« Quiconque donne l'aumône à un pauvre en affichant un visage mauvais ou en cachant sa tête dans le sable, perd tout son mérite, et ce même s'il lui donne mille pièces d'or. Il doit, au contraire, lui donner avec un visage bienveillant et joyeux, se lamenter avec lui de sa détresse (…) et le réconforter par ses paroles. »

Dans les notes « Yèch No'hlin », écrites par le père du Chla, il est dit (« Précautions relatives à l'aumône et à la dîme », 22) que celui qui donne de la charité comme si on le forçait, en exprimant sa colère ou sa peine, transgresse l'avertissement de la Torah : « ton cœur ne sera pas mauvais lorsque tu lui donneras » (Deutéronome 15, 10). Il incombe en effet à tout Juif de « s'apitoyer sur la détresse du pauvre qui est dans le besoin, tout en pensant que si lui-même était un pauvre, manquant de gagne-pain, de vêtements pour se couvrir en hiver ou de toute autre chose faisant partie du strict nécessaire, il aurait été contraint d'accepter la charité d'autrui, malgré l'humiliation que cela représente. Combien alors aurait-il éprouvé de satisfaction et de consolation si on lui avait donné cette aumône généreusement et avec des mots apaisants ! »

En conclusion, nous déduisons que, à l'antipode de la mentalité propre à la société moderne, dans laquelle on cherche constamment à faire valider ses droits pour toujours recevoir davantage, le principe fondateur de la Torah consiste à donner, tout en apprenant à perfectionner son don. Car en réalité, même celui qui a la possibilité de donner à autrui, a lui-même reçu gratuitement tous ses biens de la part du Saint béni soit-Il, et doit donc les partager plutôt que de se montrer avare.

Comme nous l'avons mentionné dans le verset : « Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël », le nom de notre maître Moïse ne figure pas explicitement. Cette omission intentionnelle a pour but de nous enseigner qu'il a été ordonné à tout Juif de ressembler au Créateur du monde, qui a donné de Lui-même à l'homme en

insufflant en lui une âme vivante provenant des sphères supérieures et en ancrant en lui la sainte Torah. Le nom de Moïse n'a pas été associé à ce verset, car l'ordre de s'attacher aux attributs de l'Eternel, qui s'est comporté envers l'homme selon la vertu de : « ce qui est à moi, t'appartient » concerne l'ensemble du peuple juif et ne lui a donc pas été adressé exclusivement.

A présent, nous pouvons comprendre pourquoi il est dit : « Et toi, fais approcher de toi Aaron ton frère ». Ne nous leurrons pas en pensant qu'il était nécessaire d'apaiser Aaron et de l'encourager à effectuer son service au sanctuaire. Mais ce verset vient plutôt nous enseigner une leçon de morale selon laquelle, au moment où un homme prend en considération les sentiments de son prochain et se conduit à son égard comme s'il était son propre frère – « ton frère » – il crée une force de rapprochement – « fais approcher » – et de solidarité au sein du peuple juif. Or, lorsque chaque individu parviendra à se sentir proche de son prochain comme de son propre frère, le monde entier sera empli de bonté et de miséricorde et tous les mondes jouiront de l'abondance divine, du fait que la lumière de l'Eternel sera allumée devant Lui. En effet, quand l'altruisme règne parmi les êtres humains, cela crée comme une sorte de lumière qui éclaire d'un bout du monde à l'autre. Cette lumière procure une immense satisfaction au Créateur, car il s'agit là du pilier essentiel de la création, comme le souligne le verset : « Le monde a été créé sur la bonté » (Psaumes 89, 3).

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Tan'houma, Tsav, 10) que Moïse a dû faire approcher son frère et l'apaiser par ses paroles, non pas parce qu'Aaron aurait cherché à échapper au service dans le sanctuaire, mais du fait qu'il pensait que Moïse, quoique son cadet, était plus apte que lui-même à prendre les fonctions de grand prêtre. Bien qu'Aaron désirât réellement avoir le mérite d'être celui qui effectuerait le service divin dans le sanctuaire, il se comporta

selon la vertu considérant que ce qui est à soi appartient à autrui, estimant donc que ce mérite revenait à son jeune frère. C'est pourquoi, Moïse dut apaiser et encourager Aaron, en lui expliquant que le projet de l'Eternel était qu'il serve en tant que grand prêtre, tandis que lui-même était destiné à être le leader du peuple juif.

Lorsque tous les membres du peuple juif se conduisent, les uns à l'égard des autres, avec abnégation et soumission, au point de ressentir que ce qui est à eux appartient à autrui, ils se hissent au noble niveau des grands prêtres, comme il est dit : « Et vous, vous serez pour Moi une dynastie de prêtres et une nation sainte » (Exode 19, 6). Quand les enfants d'Israël détiennent-ils le mérite d'être surnommés « nation sainte » ? Uniquement quand ils ressentent que leur prochain est celui qui est digne d'être le grand prêtre se tenant devant l'Eternel.

Enfin, la Torah a juxtaposé à ce sujet l'ordre relatif à la confection de vêtements saints, afin de nous enseigner que lorsque nous nous comportons, envers notre frère juif, avec bienfaisance et égard, nous méritons de porter l'habit des maîtres. Or, l'homme accomplit la finalité essentielle de son existence lorsqu'il est dit à son sujet : « Béni sois-tu à ta venue au monde – exempt de tout péché – et béni sois-tu à ton départ de ce monde – également exempt de tout péché. » (Baba Metsia, 107a) Comment l'homme peut-il donc parvenir à un tel mérite ? En s'enveloppant d'un revêtement saint, « pour l'honneur et pour la majesté », conscient que seule la Torah est source d'honneur. Aussi, la juxtaposition de ces sujets nous enseigne qu'un homme qui se pare des paroles de la sainte Torah et de la *mitsva* de bienfaisance – comparables à des "habits de gala" – acquerra honneur et majesté, autrement dit le mérite de quitter ce monde exempt de tout péché, comme il l'était le jour où il y est venu.

Ainsi donc, l'homme qui s'attache à la vertu de son Créateur, en

ressentant que tout ce qui est à lui, appartient en réalité à son prochain, devient semblable au grand prêtre, enveloppé de ses vêtements saints et se tenant à l'intérieur du sanctuaire pour servir l'Eternel.

Résumé

- Pourquoi est-il écrit, dans Terouma : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement », et dans Tetsavé : « de prendre pour toi une huile pure d'olives », alors que dans ces deux cas, les prélèvements étaient destinés au sanctuaire ? De plus, que signifie : « Fais approcher de toi Aaron ton frère ? Il semble improbable qu'Aaron ne désirât pas servir au sanctuaire au point que Moïse a dû l'y encourager et l'apaiser, donc que signifie cette expression, et pourquoi n'est-il pas plutôt dit : « Fais approcher de Moi » ? Enfin, pourquoi le sujet relatif aux vêtements du grand prêtre a-t-il été placé ici ?

- Le Saint béni soit-Il s'est Lui-même impliqué dans la création de l'homme et a insufflé en lui une âme vivante, ceci pour plusieurs raisons.

  1. Afin de démontrer l'importance primordiale de la Torah aux yeux du Saint béni soit-Il : du fait que les membres de l'homme correspondent aux six cent treize *mitsvot*, l'Eternel s'est Lui-même donné la peine de le créer.
  2. En insufflant en l'homme une âme provenant des sphères supérieures et en ancrant en lui la Torah – elle aussi d'origine céleste – le Créateur s'est comporté envers l'homme selon la vertu de : « ce qui est à moi, t'appartient ».

  Moralité : si déjà le Saint béni soit-Il a donné en cadeau de Son propre bien, à plus forte raison, devons-nous nous comporter à l'égard d'autrui avec bonté et miséricorde, en multipliant nos actes de bienveillance et en lui procurant le sentiment que ce qui est à nous, lui appartient.

- Il est écrit : « qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » en allusion à la Torah qui appartient au Saint béni soit-Il, mais qu'Il a donnée aux enfants d'Israël en quarante jours et quarante nuits, agissant en leur faveur en vertu du principe de : « ce qui est à moi, t'appartient ». Par contre, il est écrit : « de prendre pour toi une huile pure d'olives », afin de nous enseigner que l'huile, qui symbolise les actions charitables que nous accomplissons envers les autres, devait provenir d'olives pilées, c'est-à-dire être le résultat de la première extraction, que sa pureté hors pair rendait apte à l'allumage. L'homme doit donc s'habituer à parfaire ses dons à autrui, à l'image de cette huile extrêmement pure, de façon à ne plus ressentir aucun sentiment de propriété à l'égard de l'objet qu'il lui cède.
- Le verset : « Fais approcher de toi Aaron ton frère » ne signifie pas qu'Aaron ne désirait pas servir au sanctuaire. Mais il vient nous enseigner que lorsqu'un homme se rapproche de son prochain et lui fait un don authentique, comme s'il était son frère, tous les Juifs deviennent alors unis et solidaires les uns des autres. De plus, Aaron s'est comporté selon la vertu de : « ce qui est à moi, t'appartient », puisqu'il pensait que Moïse était plus digne que lui de servir dans le sanctuaire – ce qui a obligé Moïse à le rassurer en lui expliquant que le projet divin était de faire de lui le grand prêtre.
- Le sujet relatif aux vêtements du grand prêtre a justement été placé ici afin de nous enseigner que, si un homme se pare de majesté en s'enveloppant de paroles de Torah, de *mitsvot* et de bienfaisance, il recueillera honneur et gloire et quittera ce monde exempt de tout péché, comme le jour où il est né.

L'abnégation de l'homme pour la foi et l'attachement à la Torah

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Tout au long de la section de Tetsavé, le nom de notre maître Moïse n'a pas été mentionné. Les célèbres paroles que nos Sages ont exprimées à ce sujet sont rapportées par le saint Zohar (Pin'has 246, 1) en ces termes : la raison de cette omission est que, suite au péché du veau d'or, Moïse a voulu défendre les enfants d'Israël auprès de l'Eternel en déclarant : « Et maintenant, si Tu pardonnais leur faute… ! Sinon, efface-moi de Ton livre que Tu as écrit » (Exode 32, 32). C'est pourquoi, tout au moins le nom de Moïse n'apparaît pas dans une section de la Torah, celle de Tetsavé.

Ceci nous enseigne que les paroles prononcées par un juste se réalisent.

A priori, étant donné que la section de Tetsavé a été écrite avant celle de Ki-Tissa, dans laquelle est évoquée la faute du veau d'or, Moïse n'y avait donc pas encore fait une telle demande. Cependant, conformément au principe selon lequel il n'y a pas d'ordre chronologique dans la Torah, nous pouvons déduire que, chronologiquement parlant, cette demande a effectivement précédé la section de Tetsavé. Le commentaire de Rachi sur le verset de Ki-Tissa (Exode 31, 18) : « Il donna à Moïse, lorsqu'Il eut achevé de parler avec lui sur le mont Sinaï, les deux tables du Témoignage » se réfère d'ailleurs à ce même principe, comme il est dit : « Il n'y a pas

d'ordre chronologique dans la Torah ; l'histoire du veau d'or est de loin antérieure au commandement du travail du tabernacle. »

Cependant, nous pouvons nous poser la question suivante. En demandant : « efface-moi de Ton livre », Moïse avait l'intention de sauver les enfants d'Israël de l'anéantissement, donc en quoi a-t-il fauté ? Au contraire, il aurait été logique qu'il en soit récompensé ! Ceci peut être comparé à un roi qui s'est mis en colère contre son fils au point de vouloir le tuer ; si un valet se présentait au roi pour dire du bien de son fils dans le but de lui sauver la vie, il recevrait certainement de sa part une grande récompense. En effet, en exprimant sa volonté de sauver le prince, le valet témoignerait son amour pour la famille royale, ce qui le rendrait digne d'une récompense, et certainement pas d'une punition.

Ici aussi, notre maître Moïse a demandé à l'Eternel de laisser les enfants d'Israël en vie. Or, ces derniers sont les fils du Roi suprême et détiennent également la dimension de la Torah, à laquelle ils correspondent en nombre. Par conséquent, comment expliquer que le nom de Moïse ait été omis de la section de Tetsavé du fait qu'il a été prêt à se sacrifier pour invoquer la Miséricorde en faveur du peuple juif, en implorant le Tout-Puissant d'effacer son nom de la Torah s'Il ne pardonnait pas à Son peuple ?

La controverse opposant Rachi à Ramban, qui cherchent à savoir si le tabernacle n'a été construit que dans le but de réparer et d'expier la faute du veau d'or et si l'ordre de le construire n'a été donné que suite à ce péché, fait surgir une autre question. Rachi commente le verset : « Il donna à Moïse, lorsqu'Il eut achevé » en expliquant que l'histoire du veau d'or est de loin antérieure au commandement du travail du tabernacle. Mais le Ramban n'est pas de cet avis, puisqu'il affirme, à la section de Vayakhel (35, 1) : « Le sujet du tabernacle, dont Moïse a reçu l'ordre, a précédé la brisure des tables de la loi. » Dans le même sens, il explique, à la section de

Ekev (Deutéronome 10, 1) : « Ils feront une arche de bois de *chitim* : il s'agissait de leur première *mitsva*, car la finalité essentielle du tabernacle était que l'Eternel y réside au milieu des chérubins, et c'est seulement ensuite qu'ils ont construit le veau d'or. » Autrement dit, selon le Ramban, le tabernacle n'avait pas pour but d'expier la faute du veau d'or, mais visait à permettre à l'Eternel de résider au sein du peuple juif.

Pourtant, la position de Rachi semble logique. En effet, le but des sacrifices était l'expiation des fautes, et, comme l'affirment nos Sages, de mémoire bénie, le peuple juif se tenait, avant la faute du veau d'or, au niveau d'Adam avant son péché, et n'avait donc pas besoin d'avoir recours aux sacrifices. Ce n'est qu'une fois que les enfants d'Israël ont déchu, en construisant le veau d'or, qu'ils ont eu besoin des sacrifices pour expier leurs fautes.

Ainsi donc, si l'on s'en tient au commentaire de Rachi, selon lequel le tabernacle a été construit afin d'expier la faute du veau d'or, on comprend les paroles du Zohar. La Torah a effectivement omis le nom de Moïse suite à la demande qu'il a prononcée après le péché du veau d'or, alors que l'ordre relatif à la construction du tabernacle vient seulement après tous ces événements.

Par contre, selon le Ramban, qui affirme que l'ordre de construire le tabernacle a été donné au mont Sinaï et a donc précédé la faute du veau d'or, comment comprendre les paroles du Zohar selon lesquelles le nom de Moïse a été effacé de Tetsavé suite à sa requête, alors que celle-ci n'aurait été exprimée qu'après cette section ? Ceci est très surprenant.

Par conséquent, si l'on suit la démarche du Ramban, il nous faut trouver une autre raison pour laquelle la Torah a omis de mentionner le nom de Moïse dans la section de Tetsavé. Afin de déceler cette raison, appuyons-nous sur un principe de base dans le domaine de la foi en Dieu en particulier, et dans celui du service

divin et de l'étude de la Torah en général : l'homme doit totalement renoncer à son ego, c'est-à-dire annuler tout intérêt personnel – argent, honneur … – et ne prendre en considération que la Torah et les *mitsvot* pour amplifier la gloire de l'Eternel. Malheureusement, nous trébuchons tous quotidiennement dans ce domaine, à cause des intérêts personnels qui obstruent notre foi et nous empêchent de percevoir la Providence divine. Si nous parvenions à un niveau d'abnégation totale en ignorant tous nos intérêts, nous serions à même de voir et de croire.

J'aimerais rapporter ici une histoire qui a été divulguée en France. Un couple juif avait entrepris la construction d'un immense immeuble, destiné à des buts commerciaux et autres rassemblements divers. Plus de mille personnes avaient déjà participé à l'inauguration de cet immeuble, qui avait eu lieu un samedi soir, à la clôture du Chabbat. On s'attendait donc à ce que la foule soit encore bien plus imposante le lendemain, lorsqu'on ouvrirait réellement les portes de ce gigantesque complexe, au point qu'on estimait le nombre de participants à au moins cinq mille, dont plus de soixante-dix pour cent seraient supposés être juifs. Or, le lendemain matin, à sept heures moins le quart, autrement dit une heure et quart avant le grand événement, prévu pour huit heures, un tuyau de gaz, situé sous les bases de l'immeuble, explosa soudain très violemment, provoquant l'effondrement de tout le complexe, qui s'écroula comme un château de cartes. Par miracle, cet accident ne causa aucun dégât humain. Même le non-juif qui devait ouvrir les portes du bâtiment à sept heures, afin de préparer les lieux pour le grand rassemblement, eut du retard et fut épargné.

Quelques temps après cet incident, le couple qui avait construit cet immeuble et y avait fondé tous ses espoirs, vint me voir. Pleine de griefs contre l'Eternel, la femme se lamentait en disant : « Pourquoi Dieu nous a-t-Il donc fait cela ? Nous avons déjà essayé

d'entreprendre plusieurs affaires, et, comme par malchance, tous nos projets ont échoué. Il y a quelques jours, nous avons acheté une nouvelle voiture et, dès l'une de nos premières sorties, avons reçu une très lourde amende. Quand nous étions sur le point d'ouvrir un nouveau business, mon mari a été emprisonné. Et maintenant, lorsque nous projetions enfin de nous lancer dans le grand commerce, tout l'édifice s'est effondré en l'espace de quelques secondes, sans laisser derrière lui le moindre souvenir ! »

Je lui répondis que je n'avais encore jamais rencontré personne qui remette en cause les voies divines de la sorte, et que, au lieu de se plaindre comme ils le faisaient, ils devraient remercier l'Eternel pour le grand miracle dont Il les avait fait bénéficier en les épargnant, ainsi que les milliers d'individus qui devaient assister à l'ouverture des portes, d'une mort certaine, et en évitant simultanément à leurs enfants de devenir orphelins, que Dieu nous en préserve. Conformément à la loi, ils étaient même tenus de célébrer un repas de remerciement, pour l'honneur de l'Eternel.

En réalité, cette perception limitée des événements est propre aux personnes qui ne sont pas réellement impliquées dans la Torah et qui se laissent généralement aveugler par leurs intérêts personnels. Dans l'exemple précédent, le couple, dont la clairvoyance était troublée par des intérêts financiers, demeurait incapable de percevoir dans les faits l'œuvre miraculeuse de Dieu. A cause de cela, ils ne trouvèrent que des plaintes à exprimer au sujet de ce qu'ils avaient perdu, alors que s'ils avaient réfléchi, ne serait-ce que quelques secondes, ils auraient réalisé qu'au lieu de les enterrer vivants, l'Eternel avait eu pitié d'eux en leur faisant cadeau de la vie. En plus de la mort dont ils ont été épargnés, ils avaient aussi gagné une nouvelle possibilité de se lancer dans le commerce et d'y réussir – opportunité dont ils n'auraient évidemment pas bénéficié s'ils avaient trouvé la mort au cours de ce tragique accident.

Une fois, alors que je me trouvais dans le cimetière de Genève, je

remarquai, au milieu du terrain, une stèle particulièrement belle et imposante. Je demandai à mon accompagnateur qui y était enterré, et il me répondit que c'était la tombe du notable Edmond Safra, qu'il repose en paix. Je m'en approchai alors et, lorsque je m'y tins tout près, je compris concrètement le sens de l'enseignement du roi Salomon : « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort » (L'Ecclésiaste 9, 4). Lorsque ce célèbre homme était encore vivant, il fallait parfois attendre un ou deux ans, dans le meilleur des cas, pour pouvoir le rencontrer. Même de grands *Rabbanim* d'un âge avancé avaient dû attendre longtemps avant d'avoir le mérite de le voir, ne serait-ce qu'une seule fois. Et maintenant, son tombeau était déserté, personne ne s'y tenait ni y attendait son tour. Tant qu'on vit, on a toujours la possibilité d'œuvrer davantage, mais, dès l'instant où l'on meurt, cette opportunité nous est retirée.

Par la suite, je remarquai sur la stèle de cet homme une liste d'inscriptions, de laquelle je retirai une formidable leçon de morale. J'y lus ainsi : « Ici repose Edmond Safra, qui a érigé et soutenu de nombreuses institutions de Torah et synagogues, et généreusement pratiqué l'aumône envers les pauvres, la veuve et l'orphelin. » Quant à l'immense chaîne de banques qu'il dirigeait, l'épitaphe n'en faisait pas mention ; seuls figuraient ses actions charitables et ses dons en faveur de la Torah. Car, dans le monde de la Vérité, ni l'argent ni les banques et autres affaires ne sont pris en considération, l'étude de la Torah et les bonnes actions qui, seules, accompagnent l'homme vers sa destination finale, y étant les uniques valeurs.

Par conséquent, ce couple aurait dû se réjouir et remercier l'Eternel pour la chance qu'Il leur avait donnée de rester en vie. En effet, si à Dieu ne plaise, l'explosion de l'immeuble avait eu lieu une heure plus tard, ils y auraient trouvé la mort. Malheureusement, au lieu de remercier le Créateur pour ce miracle, ils ont trouvé matière à se plaindre.

Il est écrit, dans la Michna (Berakhot 9, 5) : « Un homme doit prononcer une bénédiction pour une mauvaise nouvelle, de même qu'il le doit pour une bonne nouvelle. » Cependant, l'homme a naturellement tendance à oublier de remercier l'Eternel quand il vit un heureux événement, tandis que, lorsqu'il lui arrive un malheur, il se plaint et s'interroge. Il nous incombe, au contraire, de réaliser que le Saint béni soit-Il agit envers nous avec bonté, à chaque pas de notre vie, et qu'il nous suffit de bien vouloir ouvrir les yeux pour le voir.

Il y a peu de temps, un enfant de notre communauté, à Ashdod, a failli mourir étouffé. Juste au moment de cet incident, l'Eternel a fait en sorte qu'un certain homme, qui savait apporter les premiers secours, passe à cet endroit et puisse lui sauver la vie. En vérité, l'Eternel est à nos côtés lors de chacune de nos respirations ; Il nous rend la vie et nous sauve. Devons-nous, à Dieu ne plaise, attendre qu'il nous arrive un accident pour nous rendre compte des bontés divines ? En fait, c'est uniquement si nous faisons abstraction de nos intérêts personnels que nous pouvons percevoir la Providence individuelle qu'Il exerce sur nous et croire en Lui de tout notre cœur. Car l'élévation spirituelle n'est possible qu'en l'absence d'intérêts personnels.

Le roi Salomon nous enseigne : « Mieux vaut aller dans une maison de deuil que dans une maison où l'on festoie. » (L'Ecclésiaste 7, 2) Quel avantage y a-t-il à se rendre dans une maison de deuil plutôt que dans une maison où l'on festoie, c'est-à-dire où l'on célèbre une *Seoudat mitsva*[53], comme *Sim'hat Torah*, une circoncision, ou autre ? En fait, la réelle élévation passe justement par ce qui est dépourvu d'intérêts personnels. Lorsqu'on participe à une réjouissance, on

---

53. Repas organisé pour célébrer un événement lié à une *mitsva*.

est généralement motivé par toutes sortes d'intérêts : on espère que la personne qui célèbre cet événement viendra à son tour partager notre fête, on se réjouit de manger un bon repas, ou encore, on espère y rencontrer des amis. Par contre, quand on fait une visite à un endeuillé, on n'espère évidemment pas qu'il nous rende en retour une telle visite, mais notre unique intention est de le réconforter et de partager sa peine. Tel est le sens de l'enseignement précédent. J'ai d'ailleurs eu, à de nombreuses reprises, l'occasion de remarquer que dans les maisons de deuil, les gens sont souvent plus réceptifs aux reproches, y compris concernant des lois de nos Maîtres, et nombre d'entre eux vont même jusqu'à se repentir. Ceci s'explique par le fait qu'en ces lieux, aucun intérêt personnel n'entre en jeu, ce qui nous permet de percevoir clairement la leçon que nous enseigne la personne défunte, à savoir que tout le monde finit, un jour ou l'autre, par mourir. Cette pensée suscite notre repentir et ouvre notre cœur aux paroles de Torah et de réprimande.

Personnellement, j'ai une fois eu l'occasion de constater clairement l'exercice de la Providence divine, un jour où j'étais invité à dîner chez une certaine famille. J'avais compris, au départ, qu'il s'agissait d'un petit repas familial, mais, arrivé sur les lieux, j'ai réalisé qu'il y avait un bon groupe d'au moins dix hommes. Je me suis alors souvenu que nous étions le sept Adar, jour du décès de notre maître Moïse, qu'il repose en paix. J'ai donc suggéré que ce repas soit consacré au souvenir de ce dernier, en l'honneur de sa *Hiloula*[54]. Alors que nous prononcions des paroles de Torah, l'un des participants se mit à pleurer. Lorsque je lui en demandai la raison, il m'expliqua que la veille, il avait rêvé qu'il participait à la fête de la *Hiloula* de notre maître Moïse, et voilà que son rêve s'était

54. Jour commémorant le décès d'un juste.

réalisé, ce qui l'avait profondément touché. Il s'agissait là d'une coïncidence véritablement providentielle, mais celui qui, refusant de faire fi de ses intérêts personnels, n'y aurait pas porté une vision attentive, n'aurait pas eu la chance de la déceler et l'aurait donc en quelque sorte niée. Seul celui qui annule son ego en faveur de la foi et de la Torah, pourra voir, clairement et simplement, la manifestation de la main de l'Eternel dans chacun de ses pas.

Voici une petite histoire qui s'est passée dans notre maison et qui démontre la Providence du Créateur sur toutes Ses créatures, y compris les plus petites. Le vendredi, j'ai l'habitude de mettre de côté toutes mes occupations, notamment celles de la communauté, pour participer, avec mes enfants, aux préparatifs de Chabbat J'ai hérité de mon père, que son mérite nous protège, cette habitude – telle une loi immuable – de consacrer le vendredi à l'arrangement de la maison pour Chabbat. Tout en travaillant pour ranger la maison, j'aperçus soudain une petite fourmi qui avançait doucement en direction de la cave, et me mis alors à l'observer. Notre domestique voulut aussitôt la tuer et l'enlever, mais je lui donnai l'instruction de s'en abstenir, désirant continuer à observer vers où se dirigeait cette fourmi. Chaque fois que je devais m'interrompre pour exécuter un travail à un autre endroit, je demandais au domestique de la surveiller à ma place. Finalement, au bout de deux heures, elle arriva enfin à la cave, où une araignée, qui y avait trouvé logis, l'attendait. Celle-ci se précipita sur sa proie pour s'emparer d'elle et la dévorer.

Je restai ébahi en songeant à la manière dont le Saint béni soit-Il avait vraisemblablement prévu cette fourmi, depuis les jours chauds, comme nourriture pour une araignée qui se trouverait, en hiver, dans la cave et n'aurait rien à manger un certain vendredi. Je réalisai alors que, si déjà l'Eternel exerce, de façon si spectaculaire, une Providence individuelle sur de petits êtres comme les araignées, à plus forte raison, exerce-Il également une telle Providence sur nous, les êtres humains. S'il en est ainsi, pourquoi nous

soucions-nous tant de notre subsistance ? De plus, de telles préoccupations sont encore moins justifiées pour les personnes qui étudient la Torah, puisque le 'Hatam Sofer affirme que l'Eternel leur accorde, ainsi qu'à leurs enfants, une attention particulière, du fait qu'elles étudient la Torah et l'enseignent à autrui.

Mon père et maître, que son mérite nous protège, avait l'habitude de dire qu'il est interdit d'affirmer de quelque événement que ce soit qu'il s'agit d'un hasard, conformément à l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie, selon lequel « un homme ne peut bouger son doigt ici-bas que s'il en a été décidé ainsi en haut » (Houlin, 7b). En d'autres termes, le plus infime mouvement de l'homme n'est pas le fruit du hasard, mais correspond uniquement à la réalisation du projet divin.

Par conséquent, toute action de l'homme est le résultat d'une assistance provenant du Ciel. Dès lors, nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il aide l'homme à se mouvoir lorsqu'il entreprend de commettre une transgression, alors qu'elle est évidemment en contradiction avec Sa volonté. En fait, cette réalité est due au fait que le Créateur a doté l'homme du libre arbitre. Ainsi, en transgressant un interdit, l'homme commet non seulement une transgression, mais, si l'on peut dire, contraint en plus l'Eternel à contribuer à cet acte. Certains, que Dieu nous en préserve, obligent l'Eternel à participer à la venue au monde de bâtards ; même si ces personnes seront plus tard purifiées, lors de l'ère messianique (Kidouchin, 72b), leur procréation n'en demeure pas moins un acte hautement répréhensible. D'ailleurs, le but pour lequel le Saint béni soit-Il a multiplié Ses prodiges en Egypte et dans le désert est d'enseigner, à toutes les générations à venir, que le hasard n'existe pas et que tout est, par essence, miraculeux.

Cependant, celui qui n'annule pas son ego et qui ne perçoit pas, dans tous les événements de ce monde, la Providence divine, ne

parviendra jamais à tirer leçon d'aucune réalité, devant laquelle il demeurera simplement aveugle.

Notre maître Rabbi Guerchon Liebmann, de mémoire bénie, racontait souvent l'histoire suivante, au sujet de Rav Israël de Salant, que son mérite nous protège. Un soir, à une heure très tardive, ce dernier vit un cordonnier qui était encore à l'œuvre, à la lumière d'une bougie. Il lui demanda pourquoi il travaillait encore alors qu'il était si tard, à quoi le cordonnier répondit : « Tant que la lampe brûle, il est encore possible de réparer. » Cette phrase toucha profondément le cœur de Rav Israël qui, de retour à son auberge, la répéta immédiatement à son hôte, en ajoutant que, de même, nous avons l'opportunité de nous amender tant que notre âme habite notre corps.

L'enseignement du roi Salomon s'inscrit également dans cette optique, puisqu'il affirme que nous avons même à apprendre du comportement d'une fourmi : « Va trouver la fourmi, paresseux, observe ses façons d'agir et deviens sage. » (Proverbes 6, 6) En effet, alors que la durée de vie de cet insecte est très limitée, il passe pourtant tout son temps à amasser d'énormes quantités de provisions, et nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Deutéronome Rabba 5, 2) qu'il agit ainsi dans l'espoir que l'Eternel, en qui il a foi, ait pitié de lui et prolonge son existence – auquel cas il aurait effectivement besoin de telles réserves. Le comportement de la fourmi, tout comme la réflexion du cordonnier, nous enseignent l'immense richesse enfouie dans les objets et créatures qui nous entourent, desquels nous pouvons retirer une grande sagesse, si seulement nous les considérons, avec abnégation, d'un regard purifié de tout intérêt personnel. En effet, il est possible de tirer leçon de toute la création.

Notre maître Moïse a été surnommé « berger fidèle » du fait qu'il faisait totalement abstraction de son propre être pour se consacrer

uniquement à l'Eternel et au peuple juif. Même lorsqu'il a reçu la Torah au mont Sinaï et qu'il l'a étudiée, il ne l'a pas fait pour lui-même mais seulement afin de la transmettre aux enfants d'Israël (cf. Nedarim, 38a). Tel n'est pas le cas de la plupart des gens, et, parmi eux, même de certains érudits, qui n'étudient que dans le but de devenir eux-mêmes des *Guedolim* en Torah mais ne se dévouent pas en faveur de la communauté. Lorsque, après leur mort, ils arriveront au tribunal céleste, on leur montrera d'une part le siège qu'ils ont atteint en s'élevant par l'étude de la Torah, mais, d'autre part, de nombreux sièges vides entourant le leur, qu'ils auraient eu la possibilité de remplir si, de leur vivant, ils avaient également encouragé d'autres personnes à étudier la Torah.

Notre maître Moïse avait entièrement annulé son ego et il ne subsistait en lui pas le moindre soupçon de fierté, son seul but étant de transmettre la Torah aux enfants d'Israël. La fierté est un vilain défaut. Une fois, dans un pays lointain, j'ai rencontré un homme qui, outre sa haute taille, portait aussi une très longue barbe. Il m'a raconté que lorsqu'il marchait dans la rue, tout le monde le regardait parce qu'il était grand et avait une longue barbe. Je lui ai demandé s'il préférait qu'on ne l'observe qu'à cause de son apparence extérieure, ou également en raison de ses qualités intérieures. Il comprit alors que je faisais allusion à son orgueil.

La gloire ne sied qu'à Dieu, comme il est dit : « L'Eternel règne ! Il est revêtu de majesté » (Psaumes 93, 1). Par contre, l'homme, dont le souvenir est destiné à s'effacer, n'est pas en mesure de s'enorgueillir. Notre maître Moïse, qui était le plus humble de tous les hommes, avait adopté cette attitude d'abnégation afin de se consacrer à l'enseignement de la Torah au peuple juif, comme le souligne le verset : « C'est pour nous qu'Il dicta la Torah à Moïse ; elle restera l'héritage de la communauté de Jacob. » (Deutéronome 33, 4) En d'autres termes, Moïse n'œuvrait que dans le but de

transmettre la Torah à la communauté de Jacob, et son unique volonté consistait à élever le niveau du peuple juif en Torah et en crainte de Dieu.

Le dévouement de Moïse à cette mission était tel que, lorsque le Saint béni soit-Il a voulu exterminer les enfants d'Israël suite au péché du veau d'or, il a déclaré : « Sinon, efface-moi de Ton livre » (Exode 32, 32). Il ne désirait pas que son nom figure dans la Torah, tant il s'était effacé pour se consacrer au peuple juif. Plutôt que d'être fier de dépasser le peuple en niveau, il aurait au contraire éprouvé une profonde joie dans le cas où « tout le peuple de Dieu [aurait été composé] de prophètes » (Nombres 11, 29).

C'est dans ce sens que le Ramban explique pourquoi le nom de Moïse a été omis de la section de Tetsavé. Notre maître Moïse, se percevant comme inexistant, pensait que son nom n'était pas digne d'être inclus parmi les lettres de la Torah. Il désirait que la Torah ne contienne que de la Torah, à proprement parler, et rien d'autre, et pensait que son nom ne relevait pas d'une telle dimension. C'est pourquoi, suite à la faute du veau d'or, Moïse a voulu dire au Saint béni soit-Il que la Torah qu'Il donnait aux enfants d'Israël ne leur appartenait qu'à eux seuls, et non à lui ou à sa tribu, et que, par conséquent, elle ne pouvait être appelée d'après son nom, dont il était même souhaitable qu'il soit effacé, afin que la Torah puisse n'appartenir qu'au peuple juif, en exclusivité.

J'aimerais rapporter l'anecdote suivante, au sujet du Rav de Ponievitz, que son mérite nous protège, qui avait lui aussi l'habitude de faire abstraction de ses volontés personnelles en faveur du peuple juif. Il fréquentait souvent de jeunes enfants afin de leur apporter un soutien et se mettait à leur niveau. Il entra une fois dans une institution érigée en faveur d'enfants rescapés de l'Holocauste, et leur demanda quel verset ils prononçaient à la fin de la prière de

la *Amida*[55], avant de dire « *yehi ratson…* »[56] Il faisait alors référence au fait que, lorsque le tribunal céleste débutera son jugement, on demandera à l'homme quel est son nom et il sera tellement terrorisé qu'il ne saura répondre ; la solution lui permettant alors de se souvenir de son nom, en dépit de sa frayeur, étant de prononcer, à la fin de la *Amida*, le verset dont la première lettre correspond à la première lettre de son nom et dont la dernière lettre correspond à la dernière lettre de son nom (cf. Yalkout Yachar, Rokéa'h, référence « *Chèm* »). Par exemple, une personne nommée David doit dire : « Mettez-vous (***D****irchou*) en quête de l'Eternel et de Sa puissance, aspirez constamment (*tami****d***) à jouir de Sa présence. » (Psaumes 105, 4) Après que chacun des enfants lui ait dit le verset qu'il prononçait, le Rav leur demanda combien de fois ils mentionnaient généralement leur nom, à toute occasion de la journée. Ils répondirent qu'ils le prononçaient des dizaines de fois, voire même une centaine. Il leur fit alors remarquer : « Voyez donc la force de la Torah ! Le fait de prononcer son nom à toutes les heures de la journée, du matin au soir, ne nous aidera pas à nous en souvenir dans le monde futur, alors qu'un verset de la Torah, prononcé seulement trois fois par jour, nous sauvera de l'embarras en nous permettant de nous le remémorer. »

Le sens profond dissimulé dans cette idée est le suivant. Le nom de l'homme, par lequel on le désigne quotidiennement à de multiples reprises, est employé pour tout ce qui est relatif à l'univers profane – comme par exemple, pour l'appeler à venir manger. Or, étant donné que, dans le monde futur, on ne pourra emporter que des acquisitions spirituelles, comme il est dit : « ta

---

55. Partie centrale de notre prière, qui, comme son nom l'indique, se prononce en position debout.
56. Phrase de clôture de la *Amida*.

vertu marchera devant toi », c'est donc uniquement par le biais d'un verset saint qu'on sera en mesure, au jour du jugement céleste, de se souvenir de son nom. Il est possible que telle était également la raison pour laquelle Moïse désirait que son nom soit omis de la Torah, estimant qu'il apparaissait aussi dans des contextes profanes et n'était donc pas digne d'être transcrit dans la sainte Torah. Cette conception des faits provenait de son attitude d'abnégation et de soumission, et, du fait que « l'on mène l'homme vers la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b), Dieu a, tout au moins, respecté la volonté de Moïse en faisant omission de son nom dans une section de la Torah.

Finalement, l'abnégation de Moïse était si grande, puisqu'il ne visait qu'à enseigner la Torah au peuple juif, qu'il mérita que la Torah soit scellée par son nom. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Lévitique Rabba 22, 1) que toutes les interprétations mises à jour par les érudits de tout temps, auront en réalité déjà été enseignées à Moïse. Tel est le sens de la louange que nous adressons à un érudit lorsqu'il suggère une nouvelle interprétation : « Tu as dit juste, Moïse » (Chabbat, 101b). Aussi, dans la section de Tetsavé, où le nom de Moïse a été omis, il est néanmoins écrit : « et toi, tu ordonneras », afin de souligner que c'est Moïse qui devait ordonner aux enfants d'Israël d'accomplir les commandements qui y sont donnés, et ce, même si son nom n'est pas explicitement mentionné.

Plus encore, sur le mode allusif, nous pouvons retrouver cette idée dans le verset : « de prendre pour toi une huile pure d'olives », où le terme *chémen* (huile), composé des mêmes lettres que le terme *nechama* (âme), signifie que les âmes du peuple juif sont incluses dans Moïse (Ets 'Haïm 32, 1). En effet, l'expression « huile pure d'olives pilées » est une allusion à l'attitude d'abnégation de notre maître Moïse, grâce à laquelle il mérita que les âmes du peuple

juif – l'« huile » – soient incluses en lui. La suite du verset : « pour le luminaire » laisse entendre que l'annulation de son ego a permis à Moïse d'éclairer, puisque c'est grâce à lui que toutes les âmes du peuple juif s'illumineront en comprenant la Torah.

Cette étude nous livre un principe fondamental selon lequel, si un homme n'est pas prêt à s'effacer devant des paroles de Torah et de foi, son cœur n'y sera pas réceptif. Il m'est une fois arrivé, lors d'un cours que je donnais à Paris, de constater dans l'auditoire qu'un homme qui, dans le passé, buvait avec avidité les paroles de Torah, semblait à présent somnoler, le visage sombre, tout en laissant ses pensées flotter durant toute la durée du cours. Je frappai alors soudain sur la table, et l'homme sursauta, comme tiré de sa torpeur. Je demandai : « Pourquoi l'Eternel a-t-Il donné la Torah dans le désert ? N'avait-Il pas les moyens, après tous les miracles qu'Il a accomplis en Egypte – comme il est dit : "ce que J'ai fait en Egypte" (Exode 10, 2) – d'amener le peuple juif en Israël pour lui y donner la Torah ? De plus, le Targoum Yonathan explique, au sujet du verset : "Je vous ai portés sur des ailes d'aigles, Je vous ai amenés à Moi" (Exode 19, 4) que le Saint béni soit-Il a pris les enfants d'Israël avec les agneaux qu'ils avaient préparés pour le sacrifice pascal, les a conduits en Israël sur des ailes d'aigles pour qu'ils y offrent ce sacrifice, et les a ensuite ramenés en Egypte. Si ceci n'avait pas été explicitement écrit dans le Targoum Yonathan, il aurait été difficile d'y croire ! S'il en est ainsi, l'Eternel aurait également pu les amener de cette manière en Israël pour leur y donner la Torah. L'explication est la suivante. L'Eternel désirait enseigner à toutes les générations à venir que tout endroit du monde où la Torah est absente ressemble à un désert, vide, désolé et rempli d'impuretés. Ceci constitue pour l'homme une leçon de morale selon laquelle, si sa soif pour la Torah est faible, c'est parce que son cœur ne lui est pas suffisamment lié et est semblable à un désert. Or, il nous incombe, à l'inverse, d'adopter l'attitude prônée par le *Tana* : "Bois leurs

paroles avec avidité" (Maximes de nos Pères 1, 4). Nous en aurons le mérite si nous nous montrons prêts à nous effacer devant la Torah pour nous attacher à elle, et si telle est notre seule aspiration. »

Un exemple de la sorte m'a été donné par la personnalité marquante de mon maître, le Gaon Rav Zeèv Kauffman, qu'il ait une longue et bonne vie. Une fois, lorsque je désirais lui parler, les membres de sa famille m'ont informé qu'il ne pourrait me recevoir qu'entre sept heures et huit heures et demie du soir, car le reste de la journée, il étudiait au *Collel* de Manchester. Il rentrait uniquement chez lui entre sept heures et sept heures et demie du soir, et repartait dès huit heures et demie pour continuer à étudier jusqu'à minuit et demie, moment où il regagnait enfin son foyer pour aller se coucher. Aujourd'hui, il a déjà atteint l'âge de quatre-vingts ans. Il est attaché à la Torah, devant laquelle il s'efface à un degré extraordinaire, et ce, grâce à l'aspiration puissante, qui l'a animé tout au long de ses années, de se lier toujours davantage à la Torah. Telle devrait être notre aspiration, exclusivement dirigée vers la Torah.

Résumé

- Le nom de notre maître Moïse ne se trouve pas mentionné dans la section de Tetsavé. Le Zohar en explique la raison : suite au péché du veau d'or, Moïse avait demandé : « efface-moi de Ton livre ».
- Il existe un différend entre Rachi et Ramban : selon Rachi, le tabernacle avait pour but de réparer la faute du veau d'or, alors que selon Ramban, il faisait partie des six cent treize *mitsvot*, qui ont été données au mont Sinaï avant ce péché.
- L'explication du Zohar ne se comprend que d'après l'avis de Rachi, selon lequel la requête de Moïse – « efface-moi de Ton livre » – a précédé l'ordre de construire le tabernacle, qui a été donné après la faute du veau d'or. Néanmoins, selon le Ramban, qui affirme que cet

ordre a précédé la demande de Moïse, comment expliquer l'omission du nom de Moïse de la section de Tetsavé ?

- Nous avons détaillé le principe de l'annulation de son ego, lorsque l'homme se libère de toute motivation personnelle ou pôle d'intérêt. Celui qui y parvient sera apte à déceler la Providence divine dans toute réalité. Il ne faut pas attendre que survienne une tragédie, à Dieu ne plaise, pour parvenir à percevoir dans la réalité la main du Tout-Puissant.
- Là où règne l'esprit de renoncement, il est possible de s'élever spirituellement. C'est pourquoi, il est préférable de se rendre dans une maison de deuil plutôt que dans une maison où l'on festoie, serait-ce pour une *mitsva*.
- Histoire d'une fourmi que l'Eternel avait prévue comme nourriture pour une araignée : si le Créateur exerce une Providence individuelle sur de si petits êtres, à plus forte raison le fait-Il également en notre faveur, et ce, en particulier pour les personnes qui étudient la Torah, puisque le 'Hatam Sofer affirme que ces dernières bénéficient davantage de l'influence divine.
- Mon père et maître disait qu'il est interdit d'assimiler quelque événement survenant dans le monde à un hasard.
- Celui qui annule son ego est en mesure de tirer leçon de toute chose, à l'instar de Rav Israël de Salant qui, de la persévérance d'un cordonnier à poursuivre son travail de nuit à la lumière d'une chandelle, a su déduire l'opportunité qui nous est offerte d'amender notre âme tant qu'elle habite encore notre corps.
- Notre maître Moïse effaçait son intérêt devant celui du peuple juif, contrairement à certaines personnes qui, certes étudient, mais ne permettent pas aux autres de profiter de leurs connaissances en Torah, ce pour quoi elles devront plus tard rendre des comptes.
- D'après le Ramban, le nom de Moïse ne figure pas dans Tetsavé, du fait que, mû par un sentiment d'abnégation et de peur que son nom ne soit également utilisé pour des affaires profanes, Moïse ne désirait pas qu'il soit mentionné dans la Torah,

- Le Rav de Ponievitz explique que, dans le monde futur, l'homme ne pourra se souvenir de son nom que par le biais du verset de la Torah qui lui correspond, et non par le fait qu'il l'emploie tout au long de la journée, car cet usage est souvent destiné à des intérêts profanes.
- La Torah a finalement été nommée du nom de Moïse, parce qu'il s'est effacé pour se consacrer uniquement au peuple juif.
- Le verset : « Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire » fait allusion au fait que les âmes du peuple juif –« une huile » – sont incluses dans Moïse – « pour toi » – en raison de son abnégation –« pilées » – qui lui a permis de tous nous éclairer – « pour le luminaire » – par la Torah, écrite en son nom.
- Le Targoum Yonathan affirme que l'Eternel a porté sur des ailes d'aigles les enfants d'Israël ainsi que les agneaux destinés au sacrifice pascal, pour les amener en Israël afin qu'ils y offrent ce sacrifice.
- La Torah a été donnée dans le désert afin de nous enseigner qu'un endroit ou un homme dépourvu de Torah, est semblable à un désert, empli d'impuretés.

Un "habit" de Torah

« Tu enjoindras donc à tous ceux qui ont la sagesse du cœur, que J'ai animés de l'esprit de sagesse, qu'ils exécutent le costume d'Aaron, pour le sanctifier, afin qu'il Me soit prêtre. »

(Exode 28, 3)

Le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse de rechercher des hommes dotés de sagesse et d'intelligence afin qu'ils confectionnent des

vêtements de prêtre pour Aaron. Je me suis demandé quel était le rapport entre la sagesse et l'aptitude à coudre des vêtements. En effet, n'importe quel artisan est capable d'effectuer un travail dans le domaine dans lequel il est qualifié, sans qu'il n'ait besoin, pour cela, d'avoir atteint un niveau d'intelligence hors du commun. Il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer des personnes simples d'esprit qui parviennent cependant à produire de vrais chefs-d'œuvre. Il nous faut donc comprendre la signification profonde qui se dissimule derrière l'ordre que l'Eternel a donné à Moïse de rechercher des personnes animées « de l'esprit de sagesse » pour les assigner, elles seules, à la confection des vêtements de prêtre.

Proposons l'explication suivante. Sur la robe d'Aaron étaient attachées des cloches, qui avaient une double fonction : d'une part, elles servaient à informer les enfants d'Israël de l'état du grand prêtre au moment où il se trouvait dans le Saint des saints – s'il arrivait qu'on n'entende plus leur son, il fallait s'assurer que le *cohen* allait bien – et d'autre part, elles avaient pour but de rappeler au prêtre lui-même devant qui il se tenait et pour qui il effectuait son service au sanctuaire. En effet, le retentissement des cloches ressemblait à un avertissement permanent, rappelant au *cohen* son obligation d'effectuer son travail de façon hautement méticuleuse et de calculer chacun de ses gestes, du fait de l'importance suprême de son service au sanctuaire. En réalité, tel doit être le comportement de tout homme, qui doit se souvenir de l'Eternel son Dieu à tout instant de son existence, et agir comme s'il se tenait devant un roi, comme il est dit : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur » (Psaumes 16, 8), et : « Sache devant qui tu te tiens » (Berakhot, 28b). Si déjà nous redoutons de nous tenir face à un roi humain, à plus forte raison devons-nous avoir peur lorsque nous nous tenons devant le Roi des rois.

A présent, nous pouvons comprendre pourquoi l'Eternel a

ordonné à Moïse de nommer des hommes animés de l'esprit de sagesse pour coudre les vêtements de prêtre, puisque, mise à part la capacité de confectionner ces vêtements, il fallait également être animé de crainte de Dieu, afin de transmettre cette foi et cette crainte aux vêtements, de sorte qu'ils puissent aider le *cohen* à s'élever dans son service divin et à effectuer son service au sanctuaire avec le maximum de vigueur. Les vêtements du prêtre ne se limitaient en effet pas à un but purement pratique, à savoir celui de recouvrir le corps, mais avaient une mission bien plus élevée, celle de renforcer la crainte de Dieu du prêtre et de lui rappeler perpétuellement devant qui il se tenait. D'ailleurs, le nombre important de ces vêtements prouve justement leur rôle essentiel, puisque deux ou trois vêtements auraient été suffisants pour remplir la seule fonction de recouvrir son corps. En outre, le fait que la sainte Torah ait mentionné ces vêtements, amplifie encore la sainteté et la pureté de ceux-ci.

Il était donc nécessaire que les artisans désignés pour la confection des vêtements de prêtre, soient des hommes sages craignant l'Eternel, dont les qualités distinctives se transmettraient à ces vêtements et aideraient ainsi le *cohen* à effectuer au mieux son service, sans commettre la moindre erreur.

On rapporte l'histoire suivante au sujet du 'Hozé (Voyant) de Lublin, que son mérite nous protège. On lui apporta une fois un livre de commentaires sur la Torah, lui demandant d'y ajouter son approbation. Il jeta un coup d'œil sur l'ouvrage, et, après quelques instants, le posa de côté sans rien n'y écrire. Lorsque les personnes qui l'entouraient lui demandèrent l'explication de son comportement, il leur répondit que, si ce livre était certes imprégné de Torah, il manquait cependant de crainte de Dieu, du fait que son auteur connaissait et comprenait la Torah, mais ne craignait pas suffisamment l'Eternel, comme cela se ressentait à travers ses

écrits. Le 'Hozé se sentait donc incapable d'écrire une approbation à cet ouvrage, car en l'absence de crainte de Dieu, la sagesse de la Torah ne peut se maintenir, conformément à l'enseignement du roi David : « Le début de la sagesse, c'est la crainte de l'Eternel » (Psaumes 111, 10).

Dans le même ordre d'idées, on raconte que lorsqu'on a présenté au Rav Elimélekh de Lizensk, que son mérite nous protège, le livre écrit par le Baal Hatania, que son mérite nous protège, il a affirmé que cet ouvrage n'avait besoin d'aucune approbation, du fait qu'il était tant imprégné de crainte de Dieu que cette vertu, qui caractérisait l'auteur, ressortait clairement à chaque ligne de ses écrits.

Après cent vingt ans, lorsque l'homme se tiendra en jugement devant le Créateur du monde, son vêtement témoignera de son degré d'attachement à la Torah. S'il aura consacré toute sa vie à l'étude de la Torah, il méritera de se présenter au tribunal céleste, revêtu de la tunique des sages, c'est-à-dire recouvert d'un "habit" de Torah, qu'il aura étudiée. Le vêtement porté par chaque homme témoignera, en effet, à quel point il aura sanctifié chaque instant de sa vie à la Torah et l'aura considérée comme une lumière éclairant chacun de ses pas, comme il est dit : « ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8), le terme *tsédek* (vertu) faisant toujours référence à la Torah.

Résumé

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il demandé à Moïse de rechercher des hommes sages pour confectionner les vêtements de prêtre, alors qu'a priori, il suffit au tisserand d'être expert dans son domaine pour être en mesure de coudre ? En fait, ces vêtements avaient pour but d'éveiller la foi et la crainte de Dieu du *cohen* qui les portait, ainsi que de lui rappeler devant qui il se tenait ; les artisans qui les confectionnaient devaient

donc être des personnes de qualité qui transmettraient leurs vertus à ces vêtements et aideraient ainsi le prêtre à parfaire son service.

♦ Après cent vingt ans, l'homme qui s'est efforcé d'étudier la Torah se présentera devant le Saint béni soit-Il, revêtu de la tunique des sages, c'est-à-dire d'un "habit" de Torah, qui témoignera du niveau qu'il aura atteint.

Le pouvoir de la pureté face au pouvoir de l'impureté

« L'un des agneaux, tu l'offriras le matin, et le second agneau, tu l'offriras vers le soir. »

(Exode 29, 39)

Rabbénou Yossef 'Haïm, que son mérite nous protège, auteur du Ben Ich 'Haï, explique (« Chana Richona », Pin'has) pourquoi il fallait apporter en sacrifice un holocauste perpétuel le matin et le soir, celui du matin apportant l'expiation des péchés commis la nuit et celui du soir expiant ceux de la journée. De plus, du fait que l'animal apporté en sacrifice perpétuel était acheté avec l'argent de la communauté, il possédait donc le pouvoir d'expier les fautes du peuple entier. Le Ben Ich 'Haï ajoute que le terme *olat* (holocauste) est assimilable au terme *tolaa* (vers), parce qu'il existe des mauvais anges, correspondant aux puissances impures, qui ressemblent à un vers cherchant à dévorer et à ronger tout ce qui se trouve sur son passage ; en apportant l'holocauste perpétuel, on affaiblissait ces anges et les empêchait de nous porter atteinte spirituellement et de nous détruire.

Le Saint béni soit-Il a créé un équilibre entre les forces du Mal et celles du Bien. Aussi, de même qu'il existe un mauvais ange nommé *tolaa*, il existe également un ange pur surnommé ainsi, dont la mission consiste à affaiblir le pouvoir de son adversaire et de l'empêcher à remplir son dessein. Or, le *tolaa* pur retirait la force de lutter contre le *tolaa* impur, justement du fait que les enfants d'Israël apportaient, chaque matin et chaque soir, l'holocauste perpétuel. C'est le mérite de ce sacrifice qui transmettait au bon *tolaa* le pouvoir de tuer le mauvais *tolaa*. Tel est aussi le sens de la phrase prononcée par l'Eternel à notre patriarche Jacob : « Ne crains rien, vermisseau de Jacob » (Isaïe 41, 14), autrement dit, n'aies pas peur du *tolaa* des puissances impures et des forces de l'impureté, car tu possèdes toi aussi un *tolaa*, capable d'anéantir tous tes ennemis (cf. le développement du Ben Ich 'Haï à ce sujet).

Nos Sages, de mémoire bénie, demandent (Nedarim, 81a ; Chabbat, 119b ; Baba Metsia, 30b) pour quelle raison la terre d'Israël a été mise en ruine. Le bien-fondé de cette question est le suivant : étant donné que l'holocauste perpétuel transmettait au bon *tolaa* le pouvoir de lutter contre les puissances impures, comment expliquer que les nations aient réussi à détruire la Terre Sainte ? Cette interrogation se renforce encore, du fait qu'habitaient à Jérusalem de grands érudits, animés de l'Esprit saint, qui avaient atteint un niveau hors du commun et qui faisaient jurer aux anges de service de venir combattre les pouvoirs destructeurs afin d'empêcher les nations d'anéantir la terre (Midrach Zouta sur Eikha 1, 7). Dès lors, comment les anges destructeurs étaient-ils en mesure d'accomplir leurs mauvais desseins ? Cette question fut posée à des sages et à des prophètes, mais aucun d'eux ne sut y répondre, jusqu'à ce que le Saint béni soit-Il Lui-même y apporta la réponse : « parce qu'ils ont abandonné Ma Torah » (Jérémie 9, 12). La Guemara (Nedarim, 81a) relie cette tragédie au fait qu'on omettait de prononcer la bénédiction propre à l'étude de la Torah avant de l'étudier. On

donne également pour cause de cet anéantissement (Chabbat, 119b) un délaissement de la Torah de la part des jeunes enfants. Enfin, selon un autre avis, les sages prononçaient leur verdict avec intransigeance, en conformité totale avec la loi de la Torah, sans rechercher dans celle-ci le moindre accommodement. Par conséquent, lorsque le peuple juif se trouva contraint – par pénurie de bétail – de cesser d'offrir l'holocauste perpétuel, qui apportait l'expiation pour les péchés du jour et de la nuit, il ne détint plus d'expiatoire, et donc, rien ne le protégea plus.

Le peuple juif n'avait le dessus sur ses ennemis que tant qu'il apportait l'holocauste perpétuel, qui était symbole d'élévation et octroyait du pouvoir au saint *tolaa*. Comme son nom l'indique, cette offrande devait être perpétuelle, ce qui signifie que son apport ne devait subir aucune interruption. Ceci peut être comparé à un avion qui décolle, qui doit constamment s'élever dans le ciel afin d'éviter de perdre de la hauteur et de retomber au sol. Aussi, dès le moment où les enfants d'Israël cessèrent d'apporter l'holocauste perpétuel, le *tolaa* saint perdit le pouvoir nécessaire pour vaincre les puissances impures, ce qui permit aux non-juifs de causer la désolation de Jérusalem.

Le dix-sept Tamouz, le peuple juif cessa d'apporter l'holocauste perpétuel, en raison d'une pénurie d'agneaux (Arakhin, 11b ; Rachi ad loc.). Au lieu de se soucier du fait qu'ils avaient soudain manqué d'agneaux et de se demander pourquoi ils en étaient arrivés à une telle situation, ils s'en sont contentés et n'ont pas cherché à y déceler un signe du Ciel leur soulignant la nécessité de corriger leur comportement.

Prenons l'exemple d'une maman qui remarque que son jeune enfant ne se développe pas comme il le devrait, ou qu'il ne dort pas aux heures de sommeil habituelles ; il est certain que ce comportement singulier éveillera rapidement ses soupçons et

qu'elle consultera immédiatement des médecins afin de déceler la source du problème. De même, quand un homme ressent qu'au lieu de s'élever, il ne fait que stagner, il lui incombe de s'en préoccuper et il n'a pas droit au repos tant qu'il n'a pas trouvé de solution à sa situation.

C'est la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il a fait en sorte qu'au fur et à mesure qu'un homme vieillit, ses cheveux blanchissent, tandis que le visage beau et lisse de sa jeunesse laisse peu à peu apparaître des rides. Pour quelles raisons des signes de vieillesse doivent-ils apparaître sur l'homme avant qu'il ne quitte ce monde ? N'aurait-il pas pu mourir tout en conservant l'aspect physique de sa jeunesse ? En fait, ces signes viennent justement nous rappeler que nous ne sommes pas destinés à vivre éternellement, que nos jours sur terre sont, au contraire, comptés, et que viendra bientôt le jour où nous devrons quitter ce monde et être enterrés. C'est cette prise de conscience qui doit éveiller tout Juif, afin qu'il mette à profit tous les jours de sa vie pour l'étude de la Torah et l'accomplissement des *mitsvot*, puisque viendra le moment où cette opportunité de s'élever spirituellement lui sera retirée et où il sera jugé en fonction de ses actes, sans qu'il n'ait plus aucun moyen de les rectifier.

De même, le peuple juif aurait dû se soucier du fait qu'il n'était plus en mesure d'apporter l'holocauste perpétuel et s'en demander la raison, la pénurie d'agneaux constituant effectivement une allusion à un relâchement dans l'accomplissement de la Torah. Cependant, les enfants d'Israël y restèrent indifférents et ne recherchèrent pas un moyen de renforcer le *tolaa* de sainteté, ce qui permit aux forces du Mal de prendre le dessus et de détruire Jérusalem.

De nos jours où, en l'absence du Temple, nous n'avons pas la possibilité d'apporter le sacrifice perpétuel, il nous incombe alors

de nous élever par la sainte Torah et d'examiner notre conduite dans le but de déterminer ce qui doit être corrigé. L'homme qui agit ainsi transmet une vigueur redoublée au pouvoir de la pureté, permettant de contrer le pouvoir de l'impureté.

Sur le mode allusif, nous pouvons ajouter l'idée selon laquelle l'holocauste perpétuel symbolisait également une abnégation permanente de soi, en référence à l'homme qui est prêt à se rabaisser et à annuler son ego devant la Torah. Le terme *tolaa* peut être rapproché du terme *hit'alout* (élévation), ce qui signifie qu'il existe une possibilité de s'élever, soit dans la sainteté, en se rabaissant devant la Torah, soit, au contraire, dans l'impureté.

Résumé

- Chaque jour, le peuple juif devait matin et soir apporter un holocauste perpétuel. L'auteur du Ben Ich 'Haï explique que l'holocauste du matin apportait l'expiation pour les péchés de la nuit, alors que l'holocauste du soir expiait ceux de la journée. Il ajoute que le mot *ola* peut être expliqué dans le sens de *tolaa*, qui est le nom d'un ange destructeur, auquel correspond un ange saint du même nom. L'holocauste perpétuel avait le pouvoir de renforcer cet ange du bien.
- Nos Sages n'ont pas su déterminer la raison de la destruction de Jérusalem, jusqu'à ce que l'Eternel l'ait révélée : « parce qu'ils ont abandonné Ma Torah. » Comment les forces destructrices sont-elles parvenues à provoquer cette désolation ? Car le dix-sept Tamouz, le peuple juif cessa d'apporter l'holocauste perpétuel, en raison d'une pénurie d'agneaux, ce qui permit au pouvoir du Mal, surnommé *tolaa*, de vaincre le bon *tolaa* et de détruire Jérusalem.
- On a reproché aux enfants d'Israël de n'avoir pas examiné leur conduite afin de déterminer la raison pour laquelle l'Eternel avait suscité cette pénurie d'agneaux. En effet, tout Juif a l'obligation de scruter quotidiennement ses actes dans le but de s'amender et d'améliorer son comportement.

Annexes

L'apport de l'huile comme première nécessité

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Le Saint béni soit-Il a ordonné aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, d'apporter tout ce qui serait nécessaire au tabernacle. Or, il est surprenant de constater qu'au lieu de demander, en premier lieu, d'apporter l'essentiel pour la construction de l'arche ou d'un autre élément d'importance majeure, la Torah commence par ordonner d'amener de l'huile pour l'allumage du chandelier. Quelle en est donc la raison ?

Proposons l'explication suivante. Comme nous le savons, quand on mélange de l'huile et de l'eau, l'huile émerge à la surface au bout de quelques secondes. Lors de mon enfance, lorsque je vivais dans la maison de mon père, que son mérite nous protège, j'ai pu

constater qu'il avait l'habitude d'allumer de nombreux verres d'huile, au point qu'il affirma même que sa vue avait été affectée par la fumée qui s'en dégageait. Il avait pris cette coutume pour commémorer le souvenir de justes. Une fois, un Juif, nommé Amram Benhamou, vint le voir justement au moment où il était en train d'allumer des bougies. Cet homme raconta à mon père que son cœur était faible et que les médecins lui avaient affirmé que s'il avait encore un arrêt cardiaque, même minime, celui-ci cesserait de battre. Mon père lui demanda alors s'il aimait le nombre vingt-six, et l'homme répondit par l'affirmative. Sur ces entrefaites, mon père déclara : « Puisse l'Eternel t'accorder encore vingt-six années de vie ! » Il y a quelques années, Monsieur Benhamou eut un arrêt cardiaque, et sa femme me téléphona pour m'annoncer que son mari était malade et me demander de venir lui rendre visite à l'hôpital. Je dis que je souhaitais lui parler directement, et il m'adressa les mots suivants : « Sache que je touche à la fin de mes jours. » Je le questionnai pour déterminer l'origine de cette certitude et il me répondit : « Ton père m'avait béni, il y a longtemps, pour que je vive encore vingt-six années supplémentaires. Or, le terme exact de ces années, depuis le jour où j'ai reçu cette bénédiction, sera atteint lundi prochain, et c'est pourquoi, je sais que je vais bientôt mourir. » Cet homme mourut effectivement le lundi suivant. Cette anecdote illustre le pouvoir incroyable de la foi, ainsi que le mérite de l'huile allumée par mon père, que son mérite nous protège, en souvenir des justes.

A présent, revenons à notre verset. La première offrande que le Saint béni soit-Il a demandée au peuple juif était l'huile. Or, le terme *chémen* (huile) étant composé des mêmes lettres que le terme *nechama* (âme), il vient donc nous signifier que l'Eternel nous demande de préserver la pureté et la sainteté de notre âme, qui devra, plus tard, retourner aux cieux. L'expression : « de prendre pour toi une huile » laisse entendre que les enfants d'Israël devaient

prendre leur âme et l'élever au niveau de celle de Moïse. Le Tout-Puissant n'a pas exigé qu'on allume le chandelier parce qu'Il manquait de lumière, mais du fait que l'huile utilisée pour cet allumage symbolise l'âme, qu'Il désire qu'on travaille de la même manière que l'huile d'olives pilées était travaillée, et ceci en dirigeant nos pas vers les maisons d'étude pour y étudier Sa Torah, représentée par la lumière du chandelier.

Cependant, par quoi passe le "pilage" de l'âme ? L'étude de la Torah et l'acquisition de la modestie et de la crainte de Dieu. C'est de cette manière que nous permettons à notre âme d'être agrée auprès de l'Eternel, qui ne supporte pas la proximité d'une personne orgueilleuse (Sota, 5a). C'est pourquoi, en dépit du caractère a priori secondaire de l'huile, le Saint béni soit-Il a demandé de l'apporter en premier, parce qu'elle symbolise notre essence profonde ainsi que notre mission, qui consiste à élever notre âme. Comme tout le monde le sait, le corps humain est composé principalement d'eau. Il incombe donc à l'homme d'élever son âme (*nechama*) au-dessus de son corps, à la façon dont l'huile (*chémen*) émerge toujours au-dessus de tout, de sorte que ce soit l'âme, spirituelle, qui domine son corps physique, et non, à Dieu ne plaise, l'inverse.

A Ashdod, j'ai été témoin de l'incident suivant. Un an après le décès d'un certain Juif lyonnais, on transporta son corps pour l'enterrer en Israël. Je fis remarquer aux membres de la *Hévra Kadicha*[57] que le cercueil semblait être rempli d'eau. Ils me répondirent que le corps humain se décompose en eau, et que, du fait que le corps du défunt était resté enfermé dans le cercueil pendant un an, de l'eau s'y était donc déposée. Lorsqu'ils ouvrirent le cercueil, ils constatèrent effectivement qu'il était plein d'eau. A

---

57. Confrérie pieuse qui s'occupe des morts.

l'intérieur de notre corps, principalement composé d'eau, le Saint béni soit-Il a placé de "l'huile", c'est-à-dire une âme, notre mission consistant à nous soucier que cette âme soit toujours à la surface, et ce, en l'éclairant par la Torah et les *mitsvot*. Car, comme l'illustre cette anecdote, sans cette "huile", sans cette âme qui éclaire le corps, c'est l'eau qui prédomine.

La *mitsva* du chandelier : une allusion au Temple

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Le Baal Hatourim fait remarquer que le terme *catit* (pilées) a pour valeur numérique la somme de quatre cent dix et quatre cent vingt, nombres correspondant respectivement à la durée d'existence des premier et second Temples, où l'allumage du chandelier était pratiqué. L'ouvrage « Toldot Its'hak » (section Tetsavé) ajoute que le mot *lamaor* (littéralement : pour le luminaire) fait, quant à lui, allusion au troisième Temple qui se maintiendra à jamais, comme l'insinue la suite du verset : « en permanence ».

D'après cette explication, nous pouvons comprendre pourquoi les Grecs ont uniquement souillé l'huile et n'ont pas détruit le Temple

lui-même. Par cet acte, il semble qu'ils désiraient en réalité porter atteinte au troisième Temple, dont l'existence devait être éternelle. En effet, sachant que ce troisième Temple ne serait construit qu'après que le chandelier aurait été allumé, dans le premier et le deuxième Temple, pendant un nombre d'années correspondant au terme *catit*, les Grecs ont justement souillé le chandelier et éteint ses lampes, afin d'empêcher l'allumage d'atteindre ce nombre d'années (*catit*) et de remettre ainsi en cause la construction du troisième Temple. Or, c'est justement ce qui constitua la force du miracle de la fiole d'huile, trouvée par les Hasmonéens. Celle-ci permit en effet au chandelier de continuer à brûler, et donc à l'allumage de ses lampes d'atteindre finalement le nombre d'années auxquelles fait allusion le mot *catit*, ce qui ne représentait pas moins que la condition sine qua non de la future construction du troisième Temple qui, le moment venu, se dressera de manière éternelle.

Cette démarche nous permet également de répondre à la question du Beit Yossef (Ora'h 'Haïm, 670). Il demande pourquoi nous fêtons huit jours de Hanoukka, alors que le fait que l'huile ait brûlé le premier jour ne revenait, a priori, pas à un miracle, puisque seuls les sept jours suivants en représentaient un. En réalité, conformément à ce que nous avons expliqué, la trouvaille même de cette fiole d'huile, qui permit l'allumage du chandelier – fût-ce un seul jour –, constituait déjà un miracle en soi, en cela qu'elle garantit l'existence future du troisième Temple et assura la pérennité du peuple juif.

La Torah n'est pas dans le ciel

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Sur le mode allégorique, le terme *chémen* peut être rapproché du terme *michna*, signifiant alors que le peuple juif doit prendre la Michna afin de l'étudier. En outre, de même qu'il lui incombe d'étudier la Michna, il doit également étudier tous les trésors de la Torah. Or, lorsque les enfants d'Israël étudient la Michna, qui est une partie de la Torah, toutes leurs âmes s'unissent les unes aux autres. En effet, le mot *nechama*, lui aussi assimilable au mot *chémen* du verset, peut également être rapproché du mot *michna*. Quant au terme *tetsavé*, il fait allusion au terme *tsavta* (compagnie), connotant alors l'idée selon laquelle, lorsque le peuple juif étudie la Torah de manière solidaire, il crée un lien entre toutes les âmes qui le constituent et permet ainsi au Saint béni soit-Il de faire résider Sa présence en son sein.

De plus, il est intéressant de remarquer que si l'on décompose le mot *zayit* (olive), on obtient d'une part les lettres *Zayin-Youd* et d'autre part la lettre *Tav*. Ces premières lettres ont la même valeur numérique que le mot *tov* (bien), qui se réfère toujours à la Torah. Quant à la lettre *Tav*, de valeur numérique quatre cents, elle correspond aux quatre cents puissances impures se trouvant dans le monde, qui perdent leur pouvoir et leur influence lorsque nous nous regroupons (*tsavta*) pour étudier la Michna et la Torah. Cette étude possède en effet le pouvoir de lier les âmes du peuple juif, tout en "pilant" les forces de l'impureté.

Le roi David affirme dans les Psaumes : « Tu es remonté dans les hauteurs, après avoir fait des prises ; tu as reçu des dons parmi les hommes » (68, 19). Le saint Ari, zal, explique que ce verset se réfère à notre maître Moïse, qui a capturé l'âme de Rabbi Chimon bar Yo'haï lorsqu'il est monté au ciel, comme le terme *chévi* (prises), composé des initiales de ce dernier, y fait allusion. Toutefois, pourquoi était-il nécessaire que Moïse capture l'âme de Rabbi Chimon bar Yo'haï et qu'il la fasse descendre sur terre ? Car Rabbi Chimon symbolise la Torah ésotérique, aussi, dès que son âme est descendue sur terre, tous les secrets de la Torah y sont également descendus, et celle-ci a, en quelque sorte, quitté le ciel. Tel est le sens du verset : « elle n'est pas dans le ciel » (Deutéronome 30, 12). Autrement dit, tout celui qui désire étudier la Torah en a la possibilité, du fait qu'elle « se trouve à tous les coins de rue » (Yoma, 72b ; Kidouchin, 66a).

Or, le fait que tous les secrets de la Torah, y compris les plus ésotériques d'entre eux, écrits par Rabbi Chimon bar Yo'haï dans le Zohar, ont été descendus sur terre, nous oblige encore davantage à étudier la Torah et nous empêche de fuir cette responsabilité, qui est la nôtre, en prétendant qu'il nous serait impossible de la comprendre. En effet, comme nous l'avons expliqué, dès le moment où la Torah a été donnée au monde, elle a été mise à la portée de tout homme, et ce, en particulier après que notre maître Moïse captura l'âme de Rabbi Chimon bar Yo'haï pour l'amener sur terre, ce qui a transporté les secrets de la Torah dans le monde et les a rendus perceptibles par tous.

L'absence du nom de Moïse dans la section Tetsavé

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. »

(Exode 27, 20)

Il est écrit : « Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël ». Or, le nom de Moïse, qui a été choisi par l'Eternel pour donner cet ordre au peuple juif, ne s'y trouve cependant pas mentionné, de même qu'il a été omis de l'ensemble de la section Tetsavé, où il ne figure que de manière allusive. Pourquoi en est-il ainsi ? Nous pouvons également nous demander quel est le sens de l'expression : « et toi », et pourquoi il n'a pas simplement été dit : « Ordonne aux enfants d'Israël ».

Répondons à ces questions en nous appuyant sur l'enseignement de nos Maîtres (Berakhot, 33b) selon lequel « tout est dans les mains du Ciel, à l'exception de la crainte de Dieu ». Ceci signifie que tout homme, même le plus bas, a la possibilité d'atteindre un niveau élevé en Torah et en crainte de Dieu. Etant donné que la Torah est assimilable à un ensemble d'enseignements et de directives qui indiquent à l'homme comment servir l'Eternel de manière authentique, elle nous donne ici un exemple où le nom de Moïse n'est pas mentionné, afin que chacun se sente concerné par cet appel comme s'il lui avait directement été adressé. C'est aussi la raison pour laquelle la Torah a employé l'expression : « Et toi, tu ordonneras » ; l'utilisation du style direct insinue à tout Juif que le Créateur s'adresse personnellement à lui pour le sommer de rester

partie intégrante du peuple de prédilection et de préserver la sainteté de son âme. Ceci lui sera possible s'il intègre en lui la dimension de l'huile (*chémen*) d'olive, c'est-à-dire celle de l'âme (*nechama*).

Si nous désirons purifier notre âme de sorte qu'elle soit toujours semblable à de l'huile d'olive pure, il nous incombe de travailler continuellement sur nous-mêmes. Nous devons, en effet, durant toute notre vie, rester attachés à notre Créateur et nous considérer comme partie intégrante du peuple juif, duquel nous sommes solidaires. A notre époque, ce travail sur soi est d'autant plus considérable que le mauvais penchant essaie, par tous les moyens, de nous prendre au piège et de nous faire trébucher en refroidissant notre enthousiasme à servir l'Eternel. En dépit du fait que Joseph le juste – qui fait partie des sept invités saints (« Peri Ets 'Haïm », 'Hag Hasoukkot, 3) – était éloigné de la maison paternelle et plongé dans les abominations égyptiennes, il sut préserver sa piété et maîtriser son mauvais penchant, qui avait tenté de le faire fauter avec la femme de Putiphar. Lorsque l'Eternel constata à quel point Joseph s'était sacrifié pour surmonter cette épreuve, Il l'aida en lui montrant l'image de son père, vision qui lui transmit les forces nécessaires pour se préserver du péché (Sota, 36b). A l'inverse, Jéroboam le méchant, qui était un descendant de Joseph, était au départ un juste, mais il s'est ensuite égaré pour finalement devenir un mécréant (Sanhédrin, 102a), au point que nos Sages l'ont compté parmi les personnes qui n'ont pas de part au monde à venir (ibid., 90a). Or, c'est parce que Jéroboam n'a pas fourni d'efforts pour surmonter son mauvais penchant et préserver la pureté de son âme, symbolisée par l'huile d'olive, qu'il a perdu toute son élévation antérieure et a tant déchu.

Section Ki-Tissa

La moitié du sicle

« L'Eternel parla à Moïse en disant : « Quand tu feras le compte des enfants d'Israël selon leur nombre, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement, et il n'y aura pas parmi eux de peste quand on les dénombrera. »

(Exode 30, 11-12)

La section de Ki-Tissa s'ouvre par l'ordre donné par le Saint béni soit-Il à Moïse, à l'intention des enfants d'Israël, d'apporter un demi-sicle afin qu'on puisse les compter, ce demi-sicle représentant également un moyen de protection permettant d'échapper à l'épidémie. La section poursuit ensuite par l'ordre divin relatif au respect du Chabbat, comme il est dit : « Gardez donc le Chabbat, car c'est une chose sainte pour vous ! Qui le profane mourra. » (Exode 31, 14) Puis, nous est finalement relaté le péché du veau d'or, lorsque les enfants d'Israël, constatant que Moïse tardait à redescendre de la montagne – tout au moins selon leur calcul –,

construisirent cette idole, dont ils se firent une divinité et un nouveau dirigeant.

Tentons de comprendre le lien existant, d'une part entre la *mitsva* du demi-sicle et la faute du veau d'or, et de l'autre entre celle du Chabbat et le reste des sujets mentionnés dans cette section. Avec l'aide de Dieu, proposons l'explication suivante. L'Eternel a juxtaposé le sujet du demi-sicle à celui du péché du veau d'or afin d'enseigner au peuple juif une leçon de morale selon laquelle toute pièce d'argent, serait-ce la plus petite, doit être consacrée à des causes saintes et pures, c'est-à-dire utilisée pour l'accomplissement d'une *mitsva*. A l'inverse, quand l'homme fait un mauvais usage de son argent en le gaspillant dans des vanités, même s'il s'agit au départ de sommes insignifiantes comme un demi-sicle, celles-ci s'accumuleront et finiront par corrompre son âme et porter atteinte à sa crainte de Dieu, au point qu'il risque d'en arriver à renier le Tout-Puissant – comme fut le cas du peuple juif qui dégénéra en construisant le veau d'or.

Soulignons, à ce propos, que nous avons souvent l'impression de ne pas être en mesure d'accomplir une bonne action ou un acte charitable avec une seule petite pièce. Or, c'est en réalité le contraire qui est vrai, puisque c'est justement lorsque l'homme donne, chaque fois, le peu qu'il détient qu'il s'auto-éduque à l'acquisition de bonnes vertus et qu'il renforce en lui la crainte de Dieu. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie : « Tout dépend de la fréquence de l'acte » (Maximes de nos Pères 3, 15), que le Rambam commente (ad loc.) en expliquant qu'il est préférable de donner cent fois un *chékel* que cent *chekalim* en une seule fois, du fait que la réitération d'un don, même modeste, entraîne l'homme à la générosité et purifie ses traits de caractère.

Malheureusement, de nombreuses personnes sont prêtes à investir des millions afin d'acquérir de vaines et futiles possessions,

qui sont au centre de leurs intérêts, alors qu'elles demeurent incapables d'ouvrir leur portefeuille pour en retirer quelques pièces au bénéfice de nécessiteux, calculant alors chaque centime. Il nous incombe de réaliser qu'un investissement excessif dans les vanités de ce monde, qui se traduit souvent par une accumulation de biens matériels, est susceptible de précipiter l'homme vers un profond abîme, voire même vers l'idolâtrie. A l'opposé, celui qui consacre une partie de son argent à l'aumône, en donnant à maintes reprises de modestes sommes, bénéficiera, grâce à ces dons répétés et formateurs, d'une élévation de sa personnalité. Nous comprenons, à présent, le lien existant entre le demi-sicle et le péché du veau d'or, la juxtaposition de ces sujets illustrant en effet la dégradation des personnes qui gaspillent stupidement leur argent, s'agirait-il de petites sommes.

Quant à la *mitsva* du Chabbat, elle a été placée entre le sujet du demi-sicle et celui du veau d'or afin de nous enseigner que l'homme qui fait bon usage de son argent en le consacrant à des causes saintes, prouve qu'il craint l'Eternel, cette crainte de Dieu étant elle-même génératrice d'un esprit de minutie qui l'incitera à respecter toutes les lois relatives au Chabbat. Par contre, celui qui investit vainement son argent dans la matérialité, régressera peu à peu, au niveau de sa crainte de Dieu, et finira par transgresser le Chabbat en public. Car le respect du Chabbat est le symbole de la foi. Or, cette foi se construit progressivement en l'homme à partir d'actes quotidiens les plus insignifiants, et donc, le domaine dans lequel il choisit d'investir son argent constitue une preuve de la crainte de Dieu qui l'anime et qui l'incitera, à son tour, à respecter le Chabbat ou, au contraire, à le profaner.

Il est écrit : « Car la *mitsva* est un flambeau, et la Torah une lumière. » (Proverbes 6, 23) Ce verset semble signifier que si l'homme désire que sa *mitsva* éclaire au loin, il lui incombe de réaliser la condition « la Torah est une lumière », c'est-à-dire qu'il

doit préalablement s'éclairer à la lumière de la Torah en s'efforçant de l'étudier. Seule cette situation garantit en effet l'authentique pureté de sa *mitsva*, qui sera alors en mesure d'éclairer, car elle n'aura pas été effectuée de manière automatique et forcée. De même qu'un flambeau sans flamme n'est d'aucune utilité, puisqu'il ne détient pas la capacité d'éclairer, de même une *mitsva* dépourvue du feu de la Torah demeure-t-elle vide, l'absence de sentiment et d'enthousiasme atténuant considérablement sa valeur.

Dans les domaines de la sagesse et de la morale, nous pouvons en retirer l'enseignement suivant. Il est parfois possible d'acquérir un sentiment d'enthousiasme dans le service divin à partir de biens a priori insignifiants, comme le demi-sicle. Néanmoins, l'accumulation des pièces, données par chaque membre du peuple juif, avait finalement engendré un puissant pouvoir d'achat permettant d'acquérir une offrande. Car c'est justement par le biais d'éléments apparemment secondaires, que l'homme a souvent tendance à négliger, que lui est offerte la possibilité de s'élever dans son service divin et de réaliser des acquisitions spirituelles.

Concernant la *mitsva* d'apporter le demi-sicle, la Torah précise : « Le riche n'augmentera rien, et le pauvre ne diminuera rien » (Exode 30, 15). Ceci a pour but de nous enseigner que celui qui désire adresser un don à la communauté ou donner l'aumône au pauvre, n'a pas besoin d'être nanti, puisqu'il suffit de peu d'argent pour être en mesure de le faire. En effet, c'est la volonté, plutôt que la richesse de l'individu, qui représente le moteur du don, conformément à l'enseignement selon lequel rien ne peut faire obstacle à la volonté.

Personnellement, je peux témoigner que j'éprouvais au départ beaucoup de difficultés à donner de grandes sommes pour la charité, me contentant donc, à chaque occasion, de faire un don modeste. Toutefois, au bout d'un certain temps, j'ai constaté que ces dons ne m'avaient pas occasionné la moindre perte financière,

et j'ai donc décidé d'en augmenter la somme. Or, même suite à cela, j'ai une fois de plus remarqué la bénédiction dont mon argent, qui n'avait en rien été réduit, avait au contraire bénéficié. Cette réalité confirme les paroles de nos Sages, qui affirment que la charité donnée par l'homme ne porte non seulement pas atteinte à ses biens, mais constitue, de surcroît, une source de bénédiction, comme il est dit : « Donner la dîme, tu la donneras », redondance interprétée comme signifiant : « Donne la dîme (*assèr*) afin de t'enrichir (*titacher*) » (Taanit, 9a).

Résumé

- Quel est le lien entre la *mitsva* du demi-sicle et le péché du veau d'or, et pourquoi la *mitsva* relative au respect du Chabbat a-t-elle été placée dans la section de Ki-Tissa ? La Torah a juxtaposé ces deux sujets pour nous enseigner que chaque pièce d'argent, même la plus petite comme celle du demi-sicle, doit être consacrée à une cause sainte, du fait que les pièces s'accumulent les unes aux autres et que, s'il n'en est pas fait bon usage, elles risquent d'engendrer un grand désastre comme le péché du veau d'or.
- De plus, avec de modestes sommes, comme celle du demi-sicle, on peut accomplir beaucoup, s'éduquer au don et acquérir de grandes vertus.
- La *mitsva* du Chabbat est le symbole de la foi, que l'on acquiert par le biais d'actes apparemment insignifiants, comme le don du demi-sicle. De même, celui qui s'efforce d'investir son argent pour des causes saintes, se renforcera dans le domaine de la crainte de Dieu, ce qui l'aidera également à respecter minutieusement les lois du Chabbat.
- Il est parfois possible d'acquérir un sentiment d'enthousiasme dans son service divin, justement par le biais de petits éléments ou actions qui s'ajoutent, de même que l'ensemble des demi-sicles a permis l'achat d'une offrande.

♦ Il est écrit : « Le riche n'augmentera rien et le pauvre ne diminuera rien », afin de nous enseigner que rien ne peut faire obstacle à la volonté, qui, plutôt que la richesse, représente le facteur déterminant du don.

La cause du péché du veau d'or

« L'Eternel parla à Moïse en disant : « Quand tu feras le compte des enfants d'Israël selon leur nombre, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement, et il n'y aura pas parmi eux de peste quand on les dénombrera. »

(Exode 30, 11-12)

Dans cette section, se trouve relaté le péché du veau d'or, auquel la Torah a fait précéder un certain nombre d'autres sujets : le demi-sicle, le bassin, l'huile d'onction, l'encens, les ustensiles sacrés, la table, l'autel et les vêtements de prêtre. Tentons de comprendre pourquoi ces divers sujets ont été placés avant celui du veau d'or. Cette recherche nous permettra de découvrir en quoi cette introduction constitue, en réalité, une description du perfectionnement de l'homme et de sa construction spirituelle.

Le demi-sicle : Le pauvre et le riche devaient apporter la même somme, un demi-sicle, de sorte que, ensemble, ils apportaient un

sicle entier ; cette égalité représente une application du principe consistant à partager le joug de son prochain.

Le bassin : Fait de cuivre, il était construit à partir des miroirs des « attroupées » (*hatsovot*), utilisés en Egypte par les femmes juives pour éveiller le désir de leurs maris. Ces dernières agissaient ainsi dans un esprit de sainteté – conformément à celui exprimé par le verset : « Je me lave les mains en état de pureté » (Psaumes 26, 6) – puisque leur intention était de donner naissance à des armées (*tsevaot*) d'enfants (cf. Rachi sur Exode 38, 8). Le miroir dans lequel nous nous regardons symbolise l'idée selon laquelle, de même que nous devons être propres extérieurement, de même, nous incombe-t-il de veiller à notre propreté intérieure, c'est-à-dire à rester dans un esprit de sainteté et de pureté, en nous consacrant au service de l'Eternel et nous montrant prêts à composer les soldats de Son armée (*tsava*). C'est cette notion que vient nous enseigner le bassin, construit à partir de ces miroirs.

L'huile d'onction : Cette huile, servant d'onction pour le prêtre, lui ajoutait un apport supplémentaire de sainteté, qui le protégeait des puissances impures. Ceci nous enseigne que nous devons nous écarter de toute source d'impureté.

Lors d'un de mes voyages en avion, il m'arriva de ressentir une certaine perturbation dans mes pensées. Je me mis alors à rechercher la racine du problème, et constatai finalement que le voyageur assis à côté de moi me touchait, alors qu'il était occupé à lire un ouvrage impur. Sur ces entrefaites, je veillai à éviter tout contact avec lui, puisque, vraisemblablement, le seul fait de frôler l'impureté cause des dommages – raison pour laquelle il est

également interdit, pour un homme, d'avoir le moindre contact avec son épouse lorsqu'elle est *nida*[58].

L'encens : Il avait une bonne odeur, allusion au bon renom que l'homme doit s'efforcer d'acquérir, comme il est dit : « Un bon renom est préférable à l'huile parfumée » (L'Ecclésiaste 7, 1).

La table : On y plaçait les pains de proposition. De même qu'une table accepte tout ce qu'on dépose sur elle, de même l'homme doit être prêt à accomplir toute *mitsva* qui se présente à lui. En outre, lorsque nous mangeons les aliments qui garnissent notre table, nous devons avoir pour seule intention de nous restaurer afin de mieux servir notre Créateur.

L'autel : L'apport des sacrifices est symbole de dévouement.

Un Juif m'a une fois raconté qu'il travaillait très dur, du matin au soir, pour assurer la subsistance à ses douze enfants, au point qu'il ne pouvait dormir que de trois heures à sept heures du matin. Je lui ai demandé ce qu'il faisait lorsqu'il rentrait chez lui, de minuit jusqu'à trois heures, et il m'a répondu que, n'ayant pas l'opportunité d'étudier la Torah durant le reste de la journée, il y consacrait ces heures-là. Voilà un vrai exemple de sacrifice personnel.

Le chandelier pur : Il est l'image de la sagesse de la sainte Torah.

Les vêtements saints : Ils font allusion à la tunique des maîtres, dont l'homme sera revêtu dans le monde à venir.

L'homme possède en lui la dimension d'un petit sanctuaire, comme la tente d'assignation. En effet, chaque partie du tabernacle correspond à un membre du corps humain – les planches correspondant, par exemple, à ses pieds. Quant aux ustensiles du tabernacle, ils font allusion aux bonnes vertus que l'Eternel a implantées en nous. Il nous incombe de respecter toutes les mesures de précaution que le tabernacle exigeait dans le domaine

---

58. Etat d'une femme ayant ses règles ou se trouvant dans la période d'impureté qui y suit.

de la sainteté, car celui qui n'observe pas ces conditions, exposées par la Torah en guise d'introduction, risque fortement de succomber dans le péché du veau d'or. Car ce péché ne se limite pas à la faute commise par le peuple juif dans le désert, mais désigne également tous les types d'adoration ou d'attirance pour les vanités de ce monde, que Dieu nous en préserve.

Lors d'un de mes voyages, alors que je me trouvais dans le couloir de l'avion, j'aperçus un Juif, que je connaissais bien, qui était en train de regarder l'écran de télévision. Je lui tapai amicalement l'épaule, il sursauta et en eut honte. Je lui fis remarquer que son comportement me rappelait les paroles que le saint *Tana*, Rabbi Yo'hanan ben Zakaï, avait prononcées à ses élèves avant sa mort : « Que votre crainte de Dieu soit équivalente à votre crainte des êtres humains ! » Ses disciples lui avaient répondu : « Rien que ceci et pas plus ? », et leur maître leur avait alors précisé : « Si seulement votre crainte de Dieu pouvait être au moins équivalente à votre crainte des hommes ! » (Berakhot, 28b) Aussi, ai-je reproché à cet homme d'avoir eu peur de moi, alors qu'il manquait de crainte en l'Eternel. Suite à cet incident, ma fille, qui voyageait avec moi, me demanda pourquoi j'avais ainsi humilié cet homme, et je lui répondis qu'il était préférable que ce dernier éprouve un peu de honte dans ce monde plutôt qu'une honte infinie dans le monde à venir.

Le *Roch Yechiva*, Rav Nathan Mréjen, qu'il ait une longue et bonne vie, a posé la question suivante au sujet de l'enseignement de nos Maîtres : « Tout érudit qui ne détient pas de sagesse, une charogne vaut plus que lui » (Yalkout Chimoni sur Lévitique, 429). Il demande pourquoi nos Sages ont employé le terme de bête morte (*nevéla*) plutôt que celui de bête impropre à la consommation (*treifa*).

En fait, un érudit qui ne détient pas de sagesse – c'est-à-dire, d'éthique et de savoir-vivre – perd également les bonnes vertus que

le Créateur a implantées en lui. Par contre, les animaux gardent toujours leurs tendances naturelles. Par conséquent, si un érudit n'a pas été capable de préserver ses bonnes vertus, même la charogne le dépassera. En effet, quand un homme, créé à l'image de Dieu, ne se comporte pas dignement et se laisse aller à son instinct bestial, la charogne vaut plus que lui, puisque lorsque celle-ci était vivante, elle incarnait une certaine qualité dont nous pouvions tirer leçon. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (cf. Erouvin, 100b) à cet égard que si la Torah n'avait pas été donnée, nous aurions pu apprendre les bonnes vertus à partir du comportement des animaux : le zèle de la fourmi, la charité de la cigogne, le dévouement de la souris, et ainsi de suite. Par ailleurs, la bête n'est ni punie ni récompensée après sa mort, alors qu'un érudit dont le comportement ne reflète pas de sagesse subit, après cent vingt ans, un châtiment. D'où le choix de nos Sages du terme *nevéla*, qui nous communique cette idée.

Tel est aussi le sens de l'enseignement de nos Maîtres (Sanhédrin, 38a) selon lequel, si un homme est méritant, on lui dit qu'il est l'élite de la création et qu'il a été créé en dernier afin que tout soit prêt à sa disposition, alors que s'il n'est pas méritant, on lui rappelle, au contraire, que même le moustique l'a précédé dans la création et qu'il lui est donc supérieur. Ceci est terrifiant…

Résumé

- Avant d'évoquer le péché du veau d'or, la Torah mentionne plusieurs autres sujets faisant allusion à l'intégrité de l'homme ; s'il respecte ces différents domaines, il ne succombera pas dans un péché d'une telle gravité.
- Le demi-sicle nous enseigne l'importance de partager le joug de son prochain ; le bassin et l'huile d'onction représentent la sainteté ; le reste des ustensiles du sanctuaire correspond aux membres du corps humain.

♦ Un érudit qui ne détient pas de sagesse, et de là, est dénué de vertus, vaut moins qu'une charogne, car celle-ci garde ses bonnes tendances naturelles que l'Eternel a implantées en elle.

Tous les Juifs sont solidaires

« Ceci ils donneront, tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, la moitié d'un sicle, selon le sicle du sanctuaire ; le sicle est de vingt ghêra, la moitié du sicle sera l'offrande prélevée pour le Seigneur. »

(Exode 30, 13)

Nous pouvons nous demander pourquoi l'Eternel a ordonné aux enfants d'Israël d'apporter un demi-sicle plutôt qu'un sicle entier.

Je propose de répondre en nous appuyant sur les paroles de nos Sages, de mémoire bénie, selon lesquelles « tous les Juifs sont solidaires les uns des autres » (Rachi sur Roch Hachana, 29a ; cf. Sota, 37b). En d'autres termes, tous les membres du peuple juif doivent être unis, et chaque Juif est responsable de son prochain.

Comme nous le savons, toutes les âmes juives sont liées les unes aux autres et ont pour source celle d'Adam (cf. Exode Rabba 40, 3). Notre maître, le Rachach, que son mérite nous protège, explique que c'est la raison pour laquelle les justes s'associent au reste du peuple pour prononcer le *vidouy*[59], en dépit du fait qu'ils n'ont pas

59. Confession prononcée au cours de la prière, après la *Amida*.

eux-mêmes fauté. En effet, toutes les âmes juives étant liées les unes aux autres et provenant d'Adam, lorsqu'un certain Juif faute, le juste en est lui aussi, d'une certaine manière, responsable et se doit, par conséquent, de se confesser pour ce péché. A ce titre, il lui incombe donc de se joindre à la communauté pour se confesser.

Comme nous le savons (cf. Tikounei Zohar 114, 1 ; Ets 'Haïm 32, 7), l'âme de notre maître Moïse était une réincarnation de celle d'Abel, fils d'Adam, tandis que celle de Rabbi Akiba sera ensuite une réincarnation de celle de Moïse (« Megalé Amoukot », Kedochim). Il existe encore d'autres exemples de réincarnations, qui prouvent que les âmes de tout le peuple juif dépendent les unes des autres. A présent, si l'âme d'un pécheur a dû être réincarnée en pierre, un juste viendra s'asseoir sur cette pierre pour y prier ou y étudier la Torah, apportant ainsi une réparation à l'âme de ce pécheur. Tout ceci relève de la solidarité des enfants d'Israël, responsables les uns des autres.

C'est ainsi que j'explique également la raison de l'habitude que nous avons de consommer du poisson lors de Chabbat. Il n'est effectivement pas exclus que l'âme d'un certain Juif ait été réincarnée dans un poisson, et donc, le fait de présenter ce poisson sur la table du Chabbat et de l'y consommer constituera un amendement pour l'âme de ce dernier. Etant donné le nombre important de variétés de poissons, il est presque certain que dans l'une d'elles ait été réincarnée une âme juive, suppliant qu'on la rachète.

Nous comprenons, à présent, pourquoi les enfants d'Israël devaient apporter un demi-sicle plutôt qu'un sicle entier, puisque de cette manière, chaque individu apportant un demi-sicle était obligé de se lier à un autre individu apportant cette même somme, et inversement. C'était donc, finalement, comme si chacun faisait un don pour son prochain, ce qui avait pour effet de lier les membres

du peuple juif les uns aux autres et de leur permettre d'appliquer le principe de solidarité.

Le décret d'Aman résultait du manque de solidarité au sein du peuple juif, comme le soulignent les mots prononcés par ce méchant : « Il est une nation répandue, disséminée » (Esther 3, 78). Grâce à l'esprit saint qui l'animait, la reine Esther comprit qu'il était nécessaire, afin de corriger cette faille, de réunifier les enfants d'Israël, ce qu'elle enjoignit à Mardochée : « Va rassembler tous les Juifs » (ibid. 4, 16). Ce rassemblement permit en effet d'annuler le décret d'Aman.

Remarquons, de même, que la prière de la *Amida* se clôt par les mots : « Celui qui fait régner la paix dans Ses hauteurs, la fera également régner parmi nous et au sein de tout le peuple juif ». Une fois de plus, nous exprimons notre responsabilité et notre solidarité à l'égard de nos frères juifs, à qui nous souhaitons de coexister en paix.

En introduction aux Maximes de nos Pères, nous affirmons : « Tout Juif a une part au monde à venir » (Sanhédrin, 90a). Autrement dit, lorsque tout Juif est considéré comme une part de l'ensemble du peuple juif, c'est-à-dire quand chacun de ses membres se sent solidaire de son prochain, il mérite alors une part au monde à venir. Comme nous le savons, Kora'h a précisément fauté en portant atteinte à cette solidarité, comme le souligne le verset : « Kora'h prit » (Nombres 16, 1), interprété par nos Maîtres comme signifiant qu'il s'est lui-même pris de côté, c'est-à-dire retranché de la communauté, ne se ressentant plus solidaire du reste du peuple juif.

Les disciples de Rabbi Akiba ont péché en manquant de respect les uns envers les autres (Yebamot, 62b). Le mot *kavod* (respect) a la même valeur numérique que le mot *lèv* (cœur), qui fait lui-même écho au profond sentiment intérieur liant un homme à son prochain,

sentiment qui faisait justement défaut aux élèves de Rabbi Akiba, et qui justifia le décret de mort prononcé à leur encontre.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « Au moment où le roi Salomon institua la *mitsva* du *Erouv*[60] et celle de l'ablution des mains, une voix céleste déclara : "Mon fils, si ton cœur acquiert la sagesse, Mon cœur à Moi en aura de la joie." (Proverbes 23, 15) » (Erouvin, 21b) Comme je l'ai déjà expliqué à une autre occasion, ces deux *mitsvot* ont une essence commune, la solidarité. Le *Erouv* consiste, en effet, à unir plusieurs cours en un seul domaine et revient donc à une union dans le monde matériel. Quant à l'ablution des mains, elle a pour but de les sanctifier, et la sainteté représente par ailleurs la solidarité régnant au sein du peuple juif. En outre, les mains sont, physiquement parlant, l'expression du lien existant entre un homme et son prochain, puisqu'elles lui permettent d'exprimer, par une poignée de main ou tout autre geste affectif, l'amour qui l'anime pour son frère juif. Par contre, lorsqu'un Juif ayant des mains impures tend la main à un autre Juif, il lui transmet son impureté et crée entre eux une séparation. Aussi, le roi Salomon a-t-il institué ces deux *mitsvot* afin qu'on se souvienne de l'importance de la solidarité, qui doit régner entre tous les membres de notre peuple. Or, la sagesse du cœur constitue la réelle solidarité, qui s'exprime par un amour, provenant du fond de l'être, pour autrui et ne se limite pas à des paroles extérieures et superficielles. Tel est donc le sens de la voix céleste : « Mon fils, si ton cœur est sage, mon cœur se réjouira également », qui fait allusion à la sagesse du cœur, autrement dit à la solidarité, restaurée par le roi Salomon.

Le manque de solidarité a également été responsable de l'asservissement des enfants d'Israël en Egypte, comme en témoigne

---

60. Mise en commun d'une cour ou, de façon plus large, d'une partie du domaine public, afin de pouvoir y porter pendant Chabbat.

la phrase prononcée par notre maître Moïse : « En vérité, la chose est connue » (Exode 2, 14). Rachi explique, en effet, que lorsque Moïse constata la manière dont Datan et Aviram se querellaient et médisaient de leurs frères, il comprit la raison du décret d'asservissement prononcé contre le peuple juif.

On peut retrouver cette idée, très profonde, dans la sagesse ésotérique. Le Ari, zal, explique (« Chaar Hapsoukim », Bo) que le peuple juif a dû descendre en Egypte afin d'apporter une réparation aux étincelles de sainteté qu'Adam avait perdues lorsque, suite à son péché, il s'était imposé un jeûne. Les deux cent quatre-vingt-huit étincelles de sainteté, ainsi perdues, avaient effectivement été capturées par les puissances impures régnant en Egypte, et il incombait donc aux enfants d'Israël d'aller les récupérer. Aussi ces derniers méritèrent-ils d'être libérés lorsqu'ils rétablirent la solidarité en leur sein et permirent, par ce biais, aux étincelles perdues par Adam, surnommées « pauvres » (*aniyim*), d'être réincarnées dans la *matsa* qu'ils consommèrent alors, comme nous l'affirmons le soir du *Séder* : « Voici le pain de misère (*ania*) ».

Nos Maîtres affirment à ce sujet (Cantique des Cantiques Rabba 4, 12) que lorsque les enfants d'Israël se trouvaient en Egypte, ils n'ont pas entaché la sainteté de leur *mila* et ont respecté les lois de pureté familiale. C'est cette sainteté qui les a unis, et c'est cette solidarité qui leur a, à son tour, permis de réparer et de libérer les étincelles de sainteté perdues par Adam et capturées par les puissances impures, méritant simultanément leur propre libération.

Il existe une grande controverse, dans la Guemara (Berakhot, 34b), au sujet de savoir ce qu'il adviendra aux temps messianiques. Certains affirment que le monde sera totalement spirituel et élevé, alors que Chemouel soutient, quant à lui – et tel est d'ailleurs l'avis du Rambam (Hilkhot Techouva 9, 2 ; Rois 12, 2 ; cf. également Hilkhot

Techouva 8, 7 et Kessef Michna) – que l'unique différence entre notre époque et les temps messianiques est qu'à ce moment-là, le peuple juif ne sera plus asservi par les nations. En d'autres termes, une solidarité universelle règnera entre les habitants du monde entier, au point que même les animaux coexisteront en paix, les plus faibles auprès des plus voraces, conformément à la promesse du prophète (Isaïe 11, 6) : « Alors, le loup habitera avec la brebis » (cf. à ce sujet le Rambam sur Hilkhot Melakhim, chap.12). Car, comme nous l'avons expliqué, la solidarité constitue la base de la délivrance.

Résumé

- Pourquoi a-t-il été ordonné aux enfants d'Israël d'apporter chacun un demi-sicle, plutôt qu'un sicle entier ? Afin de favoriser la solidarité au sein du peuple juif, chaque Juif devant se rattacher à un autre de sorte qu'ensemble, ils obtiennent un sicle entier.
- Le Rachach explique pourquoi les justes se confessent bien qu'ils n'aient pas fauté : toutes les âmes juives étant liées les unes aux autres et provenant de celle d'Adam, le juste est responsable des péchés des autres Juifs, pour lesquels il doit donc lui aussi se confesser.
- Nous avons l'habitude de consommer du poisson le Chabbat afin d'apporter une réparation aux âmes juives qui ont pu y être réincarnées.
- Le décret d'Aman était la conséquence d'un manque de solidarité au sein du peuple juif, et pour y échapper il fallut la recréer, comme il est dit : « Va rassembler ».
- L'absence de solidarité intérieure constituait la faute des disciples de Rabbi Akiba.
- La sagesse du cœur est l'essence de la *mitsva* du *Erouv* et de celle de l'ablution des mains.

♦ L'exil en Egypte avait pour but de réparer la solidarité au sein du peuple juif. D'après une explication ésotérique, il visait à libérer les deux cent quatre-vingt-huit étincelles de sainteté perdues par Adam et à les réunifier par la solidarité ; une fois les enfants d'Israël unis, ils méritèrent en effet de réparer ces étincelles.

Le pouvoir de la Torah et celui de la volonté comme fondements de l'existence

« Vois, J'ai désigné nommément Betsalel, fils d'Ouri, fils de Hour, de la tribu de Juda, et Je l'ai empli d'une inspiration divine, de sagesse, d'intelligence, de science, et d'aptitude pour tous les arts. Pour combiner des œuvres d'art ; mettre en œuvre l'or, l'argent et l'airain. »

(Exode 31, 2-4)

Le tabernacle, construit par Betsalel, détenait une signification profonde, puisqu'il se basait sur les Noms saints (Berakhot, 55a). Cette demeure du Saint béni soit-Il n'était digne de ce titre qu'en raison de son saint contenu. De même, son architecte, Betsalel, portait ce nom car il se tenait à l'ombre (*betsel*) de l'Eternel (*El*), autrement dit du fait que cette ombre l'accompagnait de manière permanente. Nous pouvons nous demander d'où Betsalel sut comment construire le tabernacle selon les Noms divins, alors qu'il n'est nulle part rapporté qu'il soit monté au ciel ou ait eu tout autre

type de révélation le lui enseignant. Il semble donc que lorsque le Tout-Puissant constate le dévouement d'un homme pour une tâche élevée, Il lui vient immédiatement en aide par le biais d'une vision céleste. Tel fut vraisemblablement le cas de Betsalel, en qui le Créateur avait décelé une profonde volonté de construire au mieux le tabernacle, ce pour quoi Il lui avait révélé les Noms saints par lesquels celui-ci devait, tout comme ses ustensiles, être construit. C'était donc comme si Betsalel était monté au ciel pour y écouter les paroles de Dieu, adressées à notre maître Moïse.

En réalité, à tout homme correspond un "reflet", c'est-à-dire un certain bagage en Torah qu'il a acquis au ciel. Par conséquent, on tient fortement rigueur à celui qui néglige ce reflet en ne fournissant pas suffisamment d'efforts pour trouver des interprétations en Torah. Lorsque notre maître Moïse monta au ciel, il y apprit en effet les élucidations que tous les élèves auraient dans les générations à venir. La Torah n'est donc pas dans le ciel, et il incombe à chaque Juif de "tirer" à lui ce reflet en étudiant assidûment la Torah. Tout homme qui propose une nouvelle interprétation en Torah peut être surnommé Betsalel, puisqu'il révèle ainsi sa volonté et son intérêt pour la sainte Torah et bénéficie, de cette manière, de l'aide divine.

Comment comprendre le verset des Psaumes : « Cantique de la dédicace du Temple par David » (30, 1), alors que c'est en réalité le roi Salomon qui construisit le Temple ? Car lorsque le Saint béni soit-Il constata les considérables efforts du roi David pour la construction du Temple, Il lui donna le mérite de se la voir attribuée (Yalkout Chimoni sur Josué, 2). Quant au roi Salomon, qui avait exprimé un grand enthousiasme à mener à bien cette construction, il mérita d'être accompagné de l'ombre de l'Eternel, qui lui accorda l'opportunité de construire le Temple grâce à l'esprit saint.

J'ai vu, il y a quelques temps, un livre écrit par l'un des *avrékhim* du *Collel*, dans lequel se trouve rapporté un fait au sujet de mon

maître, le vénéré Rabbi Guerchon Liebmann, de mémoire bénie. A l'époque où ce dernier était à Lakewood, un élève est venu lui poser la question suivante. Il est rapporté (Ezra 3, 12-13) que lorsque les hommes de la Grande Assemblée construisirent le second Temple, suite à la destruction du premier, il y eut une grande joie parmi les jeunes qui dansèrent en cet honneur, alors que les vieillards, qui se souvenaient encore du premier Temple, se lamentèrent amèrement, au point que l'intensité de leurs pleurs masqua les clameurs joyeuses du peuple. Cet élève demanda comment il était possible que les vieillards aient pleuré au lieu de se réjouir du fait que le Temple avait enfin été reconstruit, et pourquoi ils ont pleuré justement au moment où les jeunes se sont réjouis. Rabbi Guerchon Liebmann lui donna la réponse suivante, rapportée dans cet ouvrage.

Il existait une différence de fond entre, d'une part le tabernacle construit par Betsalel et le premier Temple construit par le roi Salomon, et d'autre part le second Temple construit par les hommes de la Grande Assemblée. La clé de cette différence se trouve dans le verset : « Pourquoi ce pays est-il ruiné ? (…) C'est parce qu'ils ont abandonné Ma Torah. » (Jérémie 9, 11-12) En d'autres termes, les vieillards ont pleuré parce qu'ils ont vu les jeunes de la nouvelle génération revenir de l'exil babylonien, dépourvus de Torah et de *mitsvot* ; ils ont alors comparé leur génération à celle qui vivait à l'époque du premier Temple, où les hommes étaient pleinement impliqués dans l'étude de la Torah.

En outre, ces vieillards étaient conscients que seul le premier Temple avait été construit d'après les Noms saints. Ils savaient, d'autre part, que la Torah et les Noms saints se renforcent mutuellement, se transmettant l'un à l'autre de la vitalité, et que subséquemment, le second Temple ne pourrait, en leur absence, se maintenir bien longtemps. Selon eux, il n'y avait donc pas de quoi se réjouir.

Aussi les vieillards ont-ils justement pleuré au moment où les jeunes se sont réjouis, afin d'éveiller ces derniers au repentir et de les inciter à étudier la Torah pour que le Temple puisse se maintenir une longue période dans son prestige, en dépit des nombreux éléments spirituels qui lui faisaient défaut par rapport au premier Temple (Yoma, 21b).

Nos Sages affirment (Chabbat, 88b) que notre maître Moïse fut très affligé lorsque les anges s'opposèrent à la volonté du Saint béni soit-Il de lui donner la Torah. Ces derniers soutinrent qu'étant donné que le peuple juif ne respecterait pas la Torah, il était préférable qu'elle reste au ciel plutôt que de descendre sur terre pour y être profanée. En outre, ils voulurent brûler Moïse, disant de lui : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? »

Cette explication soulève cependant l'interrogation suivante. Il y eut également d'autres personnes qui montèrent au ciel – comme par exemple 'Hanokh, Séra'h, la fille d'Acher, Rabbi Yehochoua ben Lévi, et le prophète Elie qui y monta dans un char de feu – et l'on ne trouve pas qu'elles furent la cible des anges ; quelle différence existait-il donc entre ces dernières et Moïse ? En fait, notre maître Moïse monta au ciel avant le don de la Torah, alors que ces autres personnes y montèrent après cet événement. Même si Moïse observait les *mitsvot* de la Torah de son propre gré, à la façon dont les patriarches eux-mêmes le faisaient, il ne connaissait cependant pas la Torah dans sa totalité, et c'est justement ce manque qui servit d'argument aux anges et suscita leur désir de le brûler. Par contre, les autres justes qui montèrent au ciel appartenaient à une époque postérieure au don de la Torah, et c'est pourquoi les anges, qui étaient conscients de leur impuissance face à ce pouvoir, ne s'aventurèrent pas à les attaquer – l'intégrité d'un homme dans la Torah le protégeant de toute attaque. [Notons toutefois que 'Hanokh et Séra'h vécurent à une époque antérieure au don de la Torah, ce point restant donc à approfondir.]

Dans le même ordre d'idées, le Or Ha'haïm explique (Exode 14, 27) que la mer n'a pas immédiatement accepté de se fendre en faveur des enfants d'Israël, alors que le fleuve se séparait tout de suite en deux devant Rabbi Pin'has ben Yaïr, parce que le peuple juif se trouvait alors à une époque antérieure au don de la Torah, alors que ce *Tana* appartenait à une époque postérieure au don de la Torah et détenait donc le mérite et le pouvoir de cette dernière.

Revenons à notre sujet. Lorsque Moïse se trouva confronté à l'attaque des anges, il se tourna vers l'Eternel pour L'implorer de lui venir en aide et de le sauver de cette menace. Jusqu'à présent, Moïse avait l'habitude de supplier le Saint béni soit-Il d'annuler un décret devant la menace d'êtres humains, alors qu'à ce moment-là, il fut pour la première fois confronté à la menace de créatures célestes, outre le fait qu'il se trouvait lui-même dans leur lieu de résidence, où leur influence était dominante. Dieu répondit à Moïse d'affronter lui-même ces anges, du fait qu'il en avait le pouvoir (Chabbat, 88b), ordre auquel il se plia. Lorsque le Tout-Puissant constata tous les efforts et la volonté déployés par Moïse pour faire descendre la Torah sur terre, Il lui vint en aide et le fidèle berger du peuple juif parvint alors à vaincre les anges. Après cette première victoire, Moïse fut, par la suite, également en mesure de prier en faveur des enfants d'Israël, suite au péché du veau d'or, et d'implorer en leur faveur la Miséricorde divine tant qu'il se trouvait encore dans les cieux, ce pour quoi il éprouvait auparavant des difficultés.

On a retrouvé, il y a peu de temps, un exemplaire original du manuscrit « Siftei Cohen », annoté de la sainte main de son auteur de nombreux ajouts et commentaires. Ce sage décéda à l'âge de quarante-six ans. Le Ari, zal, décéda à l'âge de trente-six ans, et certains affirment même à l'âge de vingt-huit ans. Rav 'Haïm Vital, que son mérite nous protège, composa son ouvrage de Kabbale à

l'âge de vingt-huit ans, et Betsalel construisit le tabernacle à l'âge de treize ans (Sanhédrin, 69b). A première vue, l'acquisition d'une telle érudition à un âge si précoce semble tout-à-fait miraculeuse et irrationnelle. Or, nous devons réaliser que le niveau d'un homme dépend en fait de sa volonté, qui est à la racine de tout, et dont le caractère illimité lui offre l'opportunité d'atteindre des hauteurs prodigieuses. Si seulement nous dirigions la force de notre volonté, que nous exploitons souvent pour amasser des biens matériels, vers de nobles objectifs, il est certain que nous progresserions de manière conséquente dans notre compréhension de la Torah.

Ainsi donc, il semble que ce soit la volonté particulièrement intense de Betsalel de construire le tabernacle conformément au projet divin, qui lui a donné le mérite d'avoir accès aux Noms saints par lequel ce dernier devait être érigé, en vertu du principe selon lequel « on mène l'homme vers le chemin qu'il désire emprunter » (Makot, 10b).

Résumé

- Betsalel construisit le tabernacle, à l'âge de treize ans, en se basant sur les Noms saints. D'où connaissait-il ces Noms, alors qu'il n'est jamais monté au ciel ? Car l'homme reçoit des forces en fonction de la volonté qui l'anime, donc Betsalel, qui avait une grande force de volonté, mérita d'atteindre un niveau extrêmement élevé qui lui permit de construire le tabernacle selon les Noms saints.
- Bien que ce soit le roi Salomon qui ait construit le Temple, il est dit : « Cantique de la dédicace du Temple par David », car l'intense volonté du roi David de le construire lui a donné le mérite de se voir attribuée cette construction.
- Lorsque le second Temple fut construit, les jeunes se réjouirent beaucoup et dansèrent, alors que les vieillards se lamentèrent. Pour quelle raison ces derniers pleurèrent-ils et pourquoi précisément au moment où les jeunes se réjouirent ? C'est que, les anciens se

souvenaient encore du premier Temple, qui avait pu se maintenir grâce à l'étude assidue de la Torah qui caractérisait cette époque. Par contre, à l'époque du second Temple, le niveau spirituel s'était dégradé, et les vieillards désiraient donc faire prendre conscience aux jeunes que s'ils n'étudiaient pas la Torah, ce nouveau Temple ne pourrait, à Dieu ne plaise, se maintenir.

♦ Pourquoi les anges voulurent-ils brûler Moïse lorsqu'il monta au ciel, alors qu'ils ne cherchèrent pas à s'attaquer aux autres justes qui y montèrent également ? Car Moïse, qui monta au ciel avant le don de la Torah, ne détenait pas le pouvoir de cette dernière, alors que les autres justes qui y montèrent appartenaient à une époque postérieure au don de la Torah, dont le pouvoir les protégeait face aux anges, impuissants.

La primauté de la spiritualité sur la matérialité

« La Tente d'assignation, l'arche pour le Témoignage, le propitiatoire qui est dessus, et toutes les pièces de la Tente. »

(Exode 31, 7)

Ordinairement, on a coutume de commencer par construire les fondations d'un immeuble, puis, à partir de ces bases, l'immeuble lui-même ; enfin, une fois cette construction achevée, on place dans la maison les meubles et autres objets devant s'y trouver. C'est conformément à cette logique que l'Eternel demanda à Moïse d'enjoindre à Betsalel de construire le tabernacle, à savoir de commencer par sa construction, puis, une fois celle-ci achevée, de

bâtir ses différents ustensiles saints, qui pourront ainsi être immédiatement placés à l'endroit approprié.

Or, la Torah rapporte que notre maître Moïse ne transmit pas ces paroles à Betsalel telles qu'il les avait lui-même reçues de la bouche du Tout-Puissant, mais en modifiant leur ordre, c'est-à-dire en lui ordonnant de commencer à monter les ustensiles, pour seulement ensuite se consacrer à la construction du tabernacle. Betsalel, ne concevant pas cet ordre des choses, exprima son désaccord à Moïse, lui expliquant qu'il était préférable de commencer par la construction du tabernacle et de terminer par celle de ses ustensiles. Comprenant le bien-fondé de ces propos, Moïse affirma : « Ton nom est Betsalel, car tu es à l'ombre (*betsel*) de l'Eternel (*El*), ce qui t'as permis d'appréhender la meilleure manière d'agir pour préserver la sainteté de la Présence divine. » (Berakhot, 55a)

Cette explication ne manque pas de nous étonner. Tout d'abord, pourquoi notre maître Moïse a-t-il modifié l'ordre des paroles de l'Eternel au lieu de les transmettre fidèlement à Betsalel, d'autant plus que cette modification aurait été susceptible de porter atteinte à la sainteté des ustensiles de service ? En outre, comment expliquer l'admiration de Moïse devant la sagesse de Betsalel et sa joie devant la position ferme de ce dernier, selon laquelle il valait mieux commencer par construire le tabernacle avant ses ustensiles, alors que cette conception ne représentait pas une nouveauté mais correspondait simplement au plan initial, ordonné par le Saint béni soit-Il ?

Il semblerait que Moïse ait intentionnellement modifié l'ordre des propos divins afin de tester la réelle capacité de Betsalel de construire le tabernacle. Par ce biais, il désirait effectivement s'assurer qu'il possédait une sagesse et une intelligence profondes, qui lui permettraient de déceler la volonté de Dieu et la manière par laquelle Sa gloire pourrait être préservée et perpétuée. Or, en

désapprouvant les propos de Moïse et en exprimant son désir de les modifier afin de les améliorer, Betsalel fit ses preuves, puisqu'il témoigna ainsi que toute sa vie et ses pensées étaient consacrées à la sanctification du Nom divin, et qu'il était donc bien la personne digne de construire une demeure pour la Présence divine.

Ajoutons, en outre, que le tabernacle représente l'aspect spirituel, alors que ses ustensiles symbolisent l'aspect matériel. Lorsque les ustensiles étaient déposés à l'intérieur de ce lieu saint, leur essence se trouvait modifiée, puisqu'ils se sanctifiaient et acquéraient eux aussi l'aspect spirituel propre au tabernacle. Nous pouvons en retirer une leçon de morale, selon laquelle tout objet matériel de ce monde peut être utilisé dans un but sacré, sa nature profane se trouvant alors modifiée en une nature essentiellement spirituelle. Tout dépend donc de la manière avec laquelle un objet est utilisé et du but pour lequel on l'utilise.

[cf. explication du Ben Ich 'Haï sur la Torah (« Chana Chenia », Vayakhel) au sujet du verset relatif au prélèvement en faveur du tabernacle : « les matériaux leur étaient suffisants (*dayam*) pour tout l'ouvrage, pour l'exécuter et pour qu'il en restât (*hoter*) » (Exode 36, 7), où les termes *dayam* et *hoter* semblent a priori contradictoires.]

En outre, le fait que le Saint béni soit-Il ait ordonné en premier lieu de construire le tabernacle, puis seulement par la suite ses ustensiles, prouve à l'humanité la nécessité de déterminer un ordre des priorités afin de réaliser la primauté des valeurs spirituelles sur les biens matériels. Or, la manière avec laquelle l'homme choisit d'agencer sa routine au quotidien et la place qu'il accorde à chaque domaine de la vie, constituent de précieux indices quant à son niveau personnel de crainte de Dieu.

Par conséquent, Betsalel qui a compris de lui-même la nécessité de commencer par construire le tabernacle, représentant la spiritualité, pour seulement ensuite se consacrer à la fabrication des

ustensiles, symbolisant la matérialité, a ainsi prouvé qu'il était la personne apte à remplir cette fonction suprême. Le fait qu'il se trouvait, comme son nom l'indique, à l'ombre du Saint béni soit-Il lui a effectivement donné le mérite de comprendre l'ordre juste des priorités.

Le matin, la première chose qu'un homme doit faire à son réveil est de proclamer « *Modé Ani* » – « Je Te remercie, Roi vivant et éternel, de m'avoir restitué mon âme, avec Miséricorde, grande est Ta foi ! » Cette déclaration est un appel saint qui incite l'homme, dès les premiers instants de son réveil, à ouvrir ses yeux pour pénétrer dans une réalité spirituelle ; cette conception continuera ensuite à l'influencer tout au long de sa journée, puisque, en faisant précéder le saint au profane, il fixe dès le départ son ordre de priorité. A l'inverse, il existe des personnes qui, au lieu de commencer leur journée par la prononciation de « *Modé Ani* », comme le font les personnes intègres et craignant l'Eternel, se mettent au contraire à penser et à se projeter dans les vanités de ce monde, si bien que leur esprit n'est plus du tout disponible pour le sacré – la prière, l'étude de la Torah ou l'observance des *mitsvot*. Ainsi, un homme qui veille à débuter sa journée par des paroles saintes, crée une influence positive sur tout le déroulement de celle-ci : il fait non seulement précéder le spirituel au matériel, mais, plus encore, élève le matériel au niveau du spirituel. Telle est l'explication que propose le Baal Chem Tov.

Résumé

- Le Saint béni soit-Il ordonna, par l'intermédiaire de Moïse, de commencer à construire le tabernacle, puis seulement ensuite ses ustensiles, afin que l'emplacement de ces derniers soit déjà fixé. Cependant, Moïse ne transmit pas telles quelles les paroles divines et donna à Betsalel l'instruction de construire les ustensiles en premier lieu. Betsalel rejeta ces recommandations, expliquant à Moïse qu'il

était préférable de commencer par la construction du tabernacle. Moïse, surpris par la sagesse de Betsalel, lui affirma : « Car tu te trouves à l'ombre de l'Eternel ».

- Comment expliquer que Moïse ait modifié l'ordre des paroles divines plutôt que de les transmettre fidèlement, et pourquoi a-t-il été si impressionné par la réflexion de Betsalel, alors qu'elle ne représentait aucune nouveauté mais correspondait simplement aux directives originelles de Dieu ? Moïse a agi ainsi dans le but de tester Betsalel et de déterminer s'il était réellement apte à édifier une demeure pour la Présence divine. En corrigeant les directives reçues, Betsalel prouva l'importance qu'il accordait à l'honneur de Dieu et donc son adéquation à cette mission, ce qui surprit agréablement Moïse.
- Le tabernacle représente la spiritualité, alors que ses ustensiles symbolisent la matérialité. Lorsque ces derniers étaient placés dans le tabernacle, ils étaient élevés et sanctifiés. Moralité : l'homme a la possibilité, par son travail, d'élever tout objet ou action profane à un niveau sacré.
- Le Saint béni soit-Il a donné l'ordre de commencer par la construction du tabernacle afin de nous enseigner quel doit être l'ordre des priorités. Grâce à son exceptionnelle sagesse, Betsalel est parvenu à comprendre la nécessité de construire en premier lieu le tabernacle, représentant le spirituel.
- L'homme qui ouvre ses yeux le matin en proclamant « *Modé Ani* », donne priorité à la spiritualité, qui influencera ensuite le reste de sa journée.

Les tables de la Loi et le péché du veau d'or

« Dieu donna à Moïse, lorsqu'il eut achevé de s'entretenir avec lui sur le mont Sinaï, les deux tables de la Loi, tables de pierre, burinées par le doigt de Dieu. »

(Exode 31, 18)

« Or, comme il approchait du camp, il aperçut le veau et les danses. Le courroux de Moïse s'alluma; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. »

(Exode 32, 19)

Notre maître Moïse monta au ciel pendant quarante jours et quarante nuits afin d'apprendre la Torah de la bouche du Tout-Puissant. A l'issue de cette période, durant laquelle Moïse s'éleva et sanctifia son corps et son esprit, devenant ainsi semblable aux anges, le Saint béni soit-Il lui donna les deux tables de la Loi, qu'il devait amener sur terre et transmettre aux enfants d'Israël. Cependant, avant que Moïse ne soit descendu du ciel, le peuple juif, pensant – à cause de calculs erronés – que leur dirigeant avait tardé et ne reviendrait plus auprès d'eux, fauta en construisant le veau d'or. Lorsque Dieu constata que Son peuple avait commis le péché d'idolâtrie, Sa colère s'enflamma et Il ordonna à Moïse : « Va, descends, car s'est perverti ton peuple » (Exode 32,7). Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Berakhot, 32a) que le Saint béni soit-Il désirait ainsi insinuer à Moïse le fait que toute la grandeur qu'il avait pu acquérir au ciel, lorsque qu'il se trouvait aux côtés des anges et

de la Présence divine, n'était due qu'au mérite du peuple juif, et que par conséquent, du fait que ce dernier s'était corrompu en commettant ce dramatique péché, il serait lui aussi, en tant que dirigeant, déchu de sa grandeur et contraint à redescendre sur terre.

J'ai lu l'explication suivante dans l'ouvrage « Hor Hahar ». L'auteur demande pourquoi l'Eternel a laissé les tables de la Loi aux mains de Moïse, lui donnant ainsi l'opportunité de les faire descendre sur terre, alors qu'Il savait que les enfants d'Israël n'étaient plus aptes, du fait de leur péché, à recevoir la Torah. De même, comment expliquer que Moïse lui-même n'ait pas cherché à rendre ces tables au Saint béni soit-Il, mais les ait plutôt prises avec lui lorsqu'il est descendu du mont Sinaï pour les briser peu de temps après ? Il répond que Dieu a intentionnellement laissé les tables de la Loi en possession de Moïse afin de le tester : avait-il réalisé que les enfants d'Israël n'étaient pas en mesure d'accepter la Torah dans un tel état, ou n'avait-il pas encore pleinement pris conscience que la foi exclusive en l'Eternel représentait simultanément le fondement et le but du respect de la Torah et des *mitsvot* ? En effet, quelqu'un qui accomplirait la Torah et les *mitsvot* sans croire en Dieu et en Sa royauté, remettrait en cause toute l'authenticité de sa pratique.

Moïse surmonta l'épreuve à laquelle le Créateur l'avait exposé, puisqu'il s'abstint de donner la Torah au peuple juif, alors que ce dernier était plongé dans le péché, et s'empressa de briser les tables de la Loi au pied de la montagne. Par cet acte, il prouva aux enfants d'Israël à quel point la colère divine s'était enflammée à leur encontre, après qu'ils eurent fauté en adorant un autre dieu.

Cependant, cette démarche n'est pas parfaitement satisfaisante. Elle résout effectivement notre première question, en précisant que le Saint béni soit-Il n'a pas repris les tables à Moïse afin de le mettre à l'épreuve, mais elle n'explique toutefois pas pourquoi Moïse

lui-même n'a pas pris l'initiative de les rendre à l'Eternel, sachant que le peuple juif, qui avait péché, ne méritait pas de les recevoir. Aussi, pourquoi Moïse a-t-il voulu les emporter en descendant de la montagne pour ensuite les briser au pied de celle-ci ?

Proposons l'explication suivante. La Torah rapporte qu'avant de donner les tables de la Loi à Moïse, Dieu lui a donné la *mitsva* du Chabbat, comme il est dit : « Les enfants d'Israël seront fidèles au Chabbat, en l'observant dans toutes les générations comme un pacte immuable. » (Exode 31, 16) Or, le mot Chabbat provient du mot *techouva* (repentir). Moïse en a déduit la raison pour laquelle l'Eternel lui avait enjoint, à ce moment précis, cette *mitsva*, qui fait allusion au repentir : Il savait que les enfants d'Israël fauteraient mais ne persisteraient pas longtemps dans ce péché, se repentiraient et en obtiendraient finalement l'expiation.

Du fait que le Saint béni soit-Il avait parlé à Moïse de la valeur du Chabbat, qui est une allusion au repentir, ce dernier en a conclu que le peuple juif finirait par se repentir. C'est pourquoi il n'a pas rendu les tables de la Loi à l'Eternel, mais a choisi de les emporter avec lui au pied de la montagne, afin de vérifier si les enfants d'Israël avaient déjà eu le temps de se repentir et méritaient de recevoir la Torah. Toutefois, lorsqu'il constata que le peuple juif était en train de danser joyeusement autour du veau d'or, il comprit qu'il était encore largement plongé dans le péché, et donc inapte à recevoir la Torah. Aussi, s'empressa-t-il aussitôt de briser les tables, afin d'interpeller les enfants d'Israël.

On trouve également une autre explication (Talmud de Jérusalem, Taanit 4, 5) selon laquelle le Saint béni soit-Il désirait reprendre les tables à Moïse, mais ce dernier l'en empêcha. Pourtant, comment comprendre une telle conduite, a priori effrontée et rebelle, de la part de ce fidèle serviteur de l'Eternel ? En réalité, Moïse savait que

le repentir avait précédé la création du monde. D'autre part, avant de lui donner les tables de la Loi, l'Eternel lui avait donné la *mitsva* du Chabbat, qui renferme une allusion au repentir. Partant de ces deux éléments, Moïse maintint fermement sa position, en gardant prise sur les tables, comme pour transmettre à Dieu que s'Il ne lui permettait pas de les descendre aux enfants d'Israël, c'était tout le fondement du repentir, existant dans le monde, qui s'effondrerait, alors que c'est sur cette base que repose l'existence même du peuple juif. Finalement, le Tout-Puissant, reconnaissant le bien-fondé du raisonnement de Moïse, lui permit de descendre du mont Sinaï avec les tables de la Loi. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres (Baba Metsia, 59b) : « Mes enfants M'ont dépassé », autrement dit, l'Eternel savait que l'inquiétude aiguë de Moïse quant au sort du peuple juif était justifiée.

Dans la section de Vayakhel, il est rapporté que Moïse a rassemblé tous les enfants d'Israël afin de leur demander d'adresser des dons en faveur du tabernacle. Or, il est très surprenant de constater qu'il a mêlé à cette requête l'ordre relatif au respect du Chabbat. Si l'on tient compte de ce que nous venons d'expliquer, la raison de cette demande nous apparaîtra évidente : Moïse désirait ainsi leur transmettre que, suite au péché du veau d'or, la Présence divine s'était retirée, et que son retour ne dépendait pas uniquement de la construction du tabernacle, mais également de leur repentir personnel. C'est pourquoi il a mentionné le Chabbat, qui fait allusion au repentir.

Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (Berakhot, 32a) qu'au moment où Moïse a essayé d'intercéder auprès du Saint béni soit-Il en faveur du peuple juif afin d'éviter qu'il ne soit totalement détruit par l'épidémie, il a, pour ainsi dire," saisi Ses vêtements" et Lui a dit : « "Et pourtant, si Tu voulais pardonner à leur faute ! Sinon, efface-moi du livre que Tu as écrit" (Exode 32, 32), de sorte qu'il ne soit pas dit

que j'ai été incapable d'implorer la Miséricorde pour eux.» Cependant, à quoi font allusion nos Maîtres lorsqu'ils affirment que Moïse a, si l'on peut s'exprimer ainsi, "saisi les vêtements" de l'Eternel, qui n'a pourtant ni de corps, ni d'image corporelle, et qui, de toute évidence, ne possède donc pas de vêtements ? Je pense que les «vêtements de Dieu» font référence à Ses attributs et que nos Maîtres désirent nous enseigner que Moïse s'est attaché aux attributs divins, en vertu du principe : «de même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux» («Massékhet Sofrim» 3, 13). Ainsi, en tentant d'apaiser le Saint béni soit-Il par un recours à Ses vertus, Moïse parvint à faire pencher la balance en faveur des enfants d'Israël et à les épargner du décret de mort.

Nous pouvons toutefois nous demander comment le peuple juif, surnommé à cette période «génération de la connaissance», qui avait eu le mérite d'assister à de prodigieux miracles hors du commun, a pu, si peu de temps après, tomber à un niveau tellement bas. Cette génération avait, en effet, vu la Présence divine face à face, comme le souligne le verset : «Voilà mon Dieu, je Lui rends hommage» (Exode 15, 2), et on affirme même (Mekhilta sur Bechala'h, Parachat Chira, 3) qu'une servante a été en mesure de voir, à la mer des Joncs, ce qu'Ezéchiel ben Bouzi, l'un des plus grands prophètes, a lui-même été incapable de percevoir. Il est donc difficile de comprendre comment les enfants d'Israël ont pu connaître une si grande déchéance spirituelle au point d'en venir à se corrompre par l'idolâtrie et à construire un veau d'or.

Proposons l'explication suivante. En réalité, les enfants d'Israël ont, au départ, accepté la Torah sous la contrainte, puisqu'ils n'ont pas eu l'audace de refuser la proposition du Saint béni soit-Il, qui venait juste d'opérer de grands miracles. Dans un premier temps, ils avaient en effet l'intention de refuser la Torah, mais, étant donné tous les prodiges dont ils avaient bénéficié, ils craignaient se

montrer ingrats et s'empressèrent alors de déclarer : « Nous ferons et nous comprendrons ». Leur cœur n'était cependant pas encore entier lorsqu'ils acceptèrent la Torah, ce que leur manque d'empressement pour se tenir au pied du mont Sinaï – Moïse ayant dû venir les réveiller – vient confirmer. De même, suite au don de la Torah, ils quittèrent aussitôt la montagne, à la manière dont un jeune enfant s'enfuit de l'école (Yalkout Chimoni sur Nombres, 729 ; Talmud de Jérusalem, Taanit 4, 5).

Pourtant, ceci ne répond pas encore à notre question. Si l'on peut effectivement admettre qu'ils ont commencé par accepter la Torah sous la contrainte, il demeure pourtant plus difficile de concevoir comment leur cœur ne s'est pas ensuite adouci, lorsqu'ils ont constaté que Moïse était monté sur la montagne enfumée sans que rien de malencontreux ne lui arrive. A priori, cette seule vision aurait semblé suffisante pour les ramener vers le droit chemin et leur faire prendre conscience de la sainteté de la Torah. En effet, Moïse était monté au ciel pour y recevoir les tables de la Loi, et les miracles dont il avait bénéficié témoignaient donc de la sainteté et de la redoutable puissance de la Torah.

Nous en déduisons donc que les enfants d'Israël n'ont pas cherché à se rapprocher du Saint béni soit-Il, mais ont préféré persévérer dans leur froideur et se tenir à l'écart, comme y fait allusion le verset : « ils se tinrent à distance » (Exode 20, 15), laissant entendre leur choix de maintenir cet état de réserve, en dépit de toutes les opportunités de rapprochement qui leur étaient offertes. Par conséquent, du fait que le peuple juif a choisi, une fois après l'autre, de s'éloigner de l'Eternel au lieu de se rapprocher de Lui, et ce, alors même qu'Il lui avait maintes fois tendu la main d'En Haut, il finit par être précipité à un niveau très bas et par commettre ce tragique péché, duquel toutes les générations suivantes continueront à subir de lourdes punitions.

Résumé

- L'auteur du « Hor Hahar » demande pourquoi le Saint béni soit-Il n'a pas repris les tables de la Loi à Moïse, une fois que le peuple juif n'était plus apte à les recevoir, mais les a laissées entre ses mains, ce qui provoqua ensuite leur brisure. De même, pourquoi Moïse ne Lui a-t-il pas rendu les tables, mais a-t-il choisi de les descendre pour les briser ensuite au pied de la montagne ? Il répond que l'Eternel désirait tester Moïse : comprendrait-t-il de lui-même que seule une foi exclusive en Dieu rendait l'homme apte à recevoir la Torah ? En brisant les tables de la Loi, Moïse prouva qu'il avait assimilé cette notion.

- Avant que Moïse monte au ciel, l'Eternel lui donna l'ordre relatif au respect du Chabbat. Cette *mitsva* faisant allusion au repentir (*techouva*), Moïse en a déduit que le peuple juif se repentirait et serait apte à recevoir la Torah, et c'est la raison pour laquelle il a descendu les tables, afin de vérifier si ce dernier s'était déjà repenti de son péché. Néanmoins, lorsqu'il constata que le peuple était encore plongé dans le péché, il brisa les tables.

- Selon un avis, le Saint béni soit-Il désirait reprendre les tables à Moïse, mais ce dernier n'a pas lâché prise. Ce comportement n'avait rien d'effronté, puisque Moïse désirait simplement souligner que le repentir était le fondement assurant l'existence au monde, ce à quoi l'ordre relatif au respect du Chabbat, qui avait été donné avant les tables de la Loi, fait également allusion. Or, si l'Eternel avait empêché Moïse de descendre les tables, le principe du repentir aurait pu être remis en question. L'Eternel reconnut le bien-fondé de la position de Moïse – comme il est dit : « Mes enfants M'ont dépassé » – et lui permit donc de descendre les tables.

- Nos Sages affirment que Moïse a saisi les « vêtements de l'Eternel », c'est-à-dire qu'il s'est attaché à Ses attributs, en vertu du principe : « de même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux » ; de cette manière, il a invoqué la clémence de Dieu en faveur des enfants d'Israël.

- Comment la « génération de la connaissance » a-t-elle pu tomber à un niveau si bas et construire un veau d'or ? Car les enfants d'Israël n'avaient pas accepté la Torah de plein gré, mais sous la contrainte, ce qui engendra finalement leur déliquescence ainsi que la brisure des tables par Moïse. Le fait de voir Moïse monter sur la montagne enfumée n'a pas non plus éveillé en eux l'amour de Dieu, car, au lieu de chercher à s'approcher de Lui, ils ont préféré conserver une distance et une froideur, qui se sont alors maintenues.

Explication du péché du veau d'or

« Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, s'attroupa autour d'Aaron et lui dit : "Allons ! Fais-nous un dieu qui marche à notre tête, puisque celui-ci, Moïse, l'homme qui nous a fait sortir du pays d'Egypte, nous ne savons ce qu'il est devenu. »

(Exode 32, 1)

« Ayant reçu cet or de leurs mains, il le jeta en moule et en fit un veau de métal ; et ils dirent : "Voilà tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Egypte ! »

(Exode 32, 4)

Lorsqu'on médite sur les versets de notre section, une problématique ardue apparaît : comment expliquer que le peuple juif, qui venait juste de bénéficier de miracles hors du commun,

comme celui de la séparation de la mer des Joncs – événement au cours duquel il a pu voir, de ses propres yeux et de manière évidente l'intervention du Tout-Puissant dans le monde – ait ensuite pu tomber à un niveau si bas, au point d'en venir à construire un veau d'or ? De plus, dans le désert, les enfants d'Israël étaient constamment guidés par une colonne de feu et une de nuée, vision qui mettait en évidence la distinction entre la lumière et l'obscurité et symbolisait ainsi, d'une part la récompense des personnes qui étudient la Torah, et de l'autre la punition de celles qui s'insurgent contre ses exigences. Enfin, lors de la plaie de l'obscurité, tous ceux qui ne croyaient pas en Dieu étaient morts, et donc, au moment du péché du veau d'or, le peuple juif était uniquement composé de membres d'élite, comme le souligne l'éloge du verset : « Ainsi parle l'Eternel : "Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert dans une région inculte." » (Jérémie 2, 2) Dès lors, comment comprendre que le seul fait que Moïse a, selon les calculs du peuple, tardé de six heures, ait suffi pour qu'il construise un veau d'or, d'autant plus que certains pensaient que ce compte était erroné et que Moïse n'était pas encore supposé redescendre du mont Sinaï ?

Une autre question se fait également jour : pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas ordonné à Moïse de descendre immédiatement, au moment où le veau d'or n'était encore qu'un projet, mais a attendu que le peuple juif le façonne pour déclarer à Moïse : « Va, descends ! Car s'est perverti ton peuple » (Exode 32, 7) ? En effet, si Moïse était descendu plus tôt du mont Sinaï, le péché du veau d'or aurait, vraisemblablement, pu être évité.

Il nous faut aussi comprendre pourquoi Moïse a choisi de détruire le veau d'or en le brûlant par le feu et en le réduisant en menue poussière, plutôt que de se contenter de le faire disparaître par la simple prononciation du Nom ineffable.

Tentons d'éclaircir ces différents points.

Au sujet de Noé, la Torah affirme : « Noé marchait avec Dieu » (Genèse 6, 9), ce qui signifie que l'Eternel marchait devant Noé pour lui indiquer la voie à suivre. Par contre, notre patriarche Abraham était parvenu à un niveau supérieur, puisqu'il cheminait devant le Saint béni soit-Il, c'est-à-dire qu'il n'avait pas besoin de Son aide et connaissait de lui-même la manière dont il devait se comporter afin de surmonter, par ses propres moyens, les vanités de ce monde. Quant aux enfants d'Israël, en dépit du fait qu'ils avaient déjà reçu la Torah – au sujet de laquelle il est dit : « ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8), allusion au fait que la Torah protège l'homme –, ils désiraient cependant que l'Eternel leur indique la voie à suivre. Or, ils n'auraient pas dû avoir une telle exigence, mais au contraire prendre exemple de leur patriarche Abraham, qui n'a jamais eu recours à l'assistance divine, et ce, avant même que la Torah n'ait été donnée. Aussi, le peuple juif, qui avait déjà reçu la Torah, capable de protéger l'homme, aurait-il dû compter sur ses propres forces pour avancer.

Cette exigence de la part des enfants d'Israël trouve son expression dans leur interrogation : « Où est Moïse ? », qui laisse justement transparaître leur incapacité à s'autogérer, ne serait-ce qu'un seul instant, et leur dépendance abusive d'un dirigeant – alors que l'homme doit être capable de trouver en lui-même les forces nécessaires pour affronter les épreuves, même difficiles, de la vie. Empruntons un exemple à la vie courante : s'il arrivait au Rav d'une synagogue de devoir s'absenter, à cause d'un certain empêchement, il serait impensable d'envisager que tous les fidèles quittent eux aussi ce lieu de prière, sous prétexte que leur Rav les a quittés ! Il leur faudrait, au contraire, s'armer de courage et poursuivre leur prière et leur étude, envers et contre tout.

La question posée par les enfants d'Israël – « Où est Moïse ? » – était donc déplacée et interdite, et, dès le moment fatidique où ils

l'ont formulée, elle a commencé à leur causer du tort, pour finalement devenir une véritable pierre d'achoppement. En réalité, la source profonde de cette question provenait de leur désir, encore subsistant, de rester attachés à la culture égyptienne, à laquelle ils n'avaient pas encore totalement renoncé. Cette culture, dont ils avaient constaté la pratique en Egypte et qui se basait sur la croyance en plusieurs idoles, fut la cause de leur décadence.

Nous pouvons également répondre à cette problématique en nous appuyant sur l'enseignement de Rabbi Chimon selon lequel (Maximes de nos Pères 3, 7) « un homme qui est en train d'étudier la Torah et s'interrompt pour dire : "Que cet arbre est beau!" compromet sa vie ». Les enfants d'Israël ont attendu pendant quarante jours le don de la Torah, période durant laquelle ils ont étudié et se sont, chaque jour, élevés à un niveau spirituel plus élevé. Or, à ce point culminant, le mauvais penchant les a attaqués en leur montrant le cercueil de Moïse (cf. Exode Rabba 41, 7), vision qui eut pour effet de susciter l'abandon de leur étude et, simultanément, de les précipiter dans un abîme spirituel, lorsqu'ils construisirent le veau d'or.

Dans l'un de ses ouvrages, mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto, que son mérite nous protège, développe longuement le sujet d'une étude désintéressée de la Torah. Il y explique que seules une étude et une pratique désintéressées de la Torah, détiennent le pouvoir de sauver l'homme, alors qu'une étude intéressée ne lui est d'aucun secours. Il nous incombe donc de tirer leçon de cette vérité perçante, en nous efforçant d'étudier la Torah de manière désintéressée ; nous serons alors en mesure, au moment de l'épreuve, d'échapper aux filets du mauvais penchant. Dans cette optique, il est possible qu'avant le don de la Torah, les enfants d'Israël n'aient pas étudié de manière désintéressée, la Torah ayant par conséquent été incapable de les épargner du péché. D'ailleurs,

la preuve que cette étude n'était pas réellement désintéressée est que, lorsque Moïse tarda à descendre de la montagne, ils eurent immédiatement recours à l'idolâtrie, désirant la lui substituer et en faire leur dirigeant.

En raison de ce principe, il peut arriver qu'un homme, qui vient juste de prier à la synagogue, s'adonne à des visions interdites ; sa prière machinale se résumant à une simple articulation de phrases devant être prononcées, n'est pas authentique, manque de ferveur et ne peut donc avoir aucun impact sur celui qui l'émet.

Enfin, certains expliquent le péché du veau d'or par le fait que le peuple juif n'a pas accordé à Moïse suffisamment de temps. Les enfants d'Israël ont proclamé : « Nous ferons et nous comprendrons » parce que le Saint béni soit-Il a suspendu la montagne au-dessus d'eux comme un baquet (Chabbat, 88a), et non en raison d'un désir personnel pour la Torah. Il est écrit : « Goûtez et voyez que l'Eternel est bon » (Psaumes 34, 9), autrement dit, il est nécessaire de goûter à la Torah pour en ressentir la douceur. Même une chose qui, à première vue, ne semble pas bonne, peut s'avérer, passé un certain temps et après y avoir goûté, exquise. Aussi, lorsque le peuple juif attendait le retour de Moïse, il aurait dû lui donner l'opportunité de redescendre du mont Sinaï ; dans ce cas, il aurait pu apprécier la douceur de la Torah et ne serait pas tombé dans un péché d'une telle gravité. Cependant, du fait qu'ils ne lui ont pas accordé cette opportunité, ils se sont retirés la possibilité de goûter à la saveur de la Torah et ont été amenés à fauter.

Aujourd'hui, s'il n'y a pas de figure comparable au veau d'or à proprement parler, il existe pourtant, dans ce monde empli de vanités, de nombreux objets de dévergondage, assimilables à des idoles. Certaines personnes sont tant fascinées par le football ou la télévision qu'elles vont jusqu'à en faire des "divinités".

Une fois, alors que j'étais à l'aéroport, se trouvait assis à mes côtés un homme tenant en main un journal largement ouvert. Soudain, par pur hasard et sans en avoir eu la moindre intention, mes yeux se posèrent sur une photo tout à fait indécente. Cette image, qui se fixa dans mon esprit, me dérangea énormément, et je priai alors Dieu pour qu'Il l'en retire, afin de l'empêcher d'exercer en moi son effet dévastateur. Il est évident que, lorsque les enfants d'Israël étaient en Egypte, ils étaient exposés à des visions interdites, visions qui continuèrent à agir sur eux au point de les mener, à l'instant où leur souvenir refit surface, à commettre le péché du veau d'or.

A présent, le Saint béni soit-Il s'est intentionnellement abstenu d'ordonner à Moïse de descendre immédiatement de la montagne, avant que le peuple juif construise le veau d'or, afin de nous enseigner un principe fondamental selon lequel, lorsqu'on n'efface pas totalement son sombre passé en le déracinant depuis sa profonde racine, il risque, dans l'avenir, de susciter une nouvelle chute. C'est ainsi, en effet, que les images, vues en Egypte par les enfants d'Israël, resurgirent soudain pour finalement les précipiter vers ce dramatique péché.

Un moraliste explique (Soukka, 52a) que le mauvais penchant est appelé *tsefouni*, du fait qu'il est caché (*tsafoun*) au fond du cœur de l'homme, mais fait vite de resurgir subitement, sans laisser à l'homme le temps de préparer de contre-attaque.

Lorsqu'un homme salit son vêtement, il ôte la saleté qui le recouvre, mais, cette saleté a en réalité pénétré bien plus profondément dans le vêtement lui-même, et il y reste des traces, assimilables à l'impression d'une tache. Il en est de même concernant le péché : il ne suffit pas de l'éliminer de manière superficielle, mais il est nécessaire de le déraciner depuis sa source

de façon à en éliminer toute impression. C'est la raison pour laquelle notre maître Moïse a brûlé le veau d'or et l'a réduit en menue poussière plutôt que de se contenter de le faire disparaître par la prononciation du Nom ineffable, parce qu'une mauvaise influence doit être détruite jusqu'à sa racine – la calcination symbolisant une destruction radicale.

A notre époque, nous devons principalement nous renforcer dans trois domaines : l'abstention de la médisance, le fait de se préserver des visions interdites et l'authenticité dans le service divin. Il est intéressant de noter que lorsque nous suivons la voie de l'Eternel, les non-juifs perçoivent eux aussi la Vérité, alors que quand nous dévions, serait-ce à un degré minime, ils ressentent que la Vérité a été falsifiée. Notre comportement a donc une influence directe et considérable sur la marche de l'Histoire, pour le meilleur et pour le pire. Pour illustrer nos propos, prenons l'exemple de ce qui eut lieu lors de la Seconde Guerre Mondiale. A cette époque, les yeux du monde entier étaient comme aveuglés sur les atrocités immondes que cet ennemi des Juifs – que son nom soit à jamais effacé – a fait subir à notre peuple. Comment expliquer que toute l'humanité se soit tue face aux actes barbares de cet assassin, alors qu'il en existait des preuves manifestes ? En fait, c'est comme si l'humanité avait soudain été frappée d'une cécité générale telle que, même si elle avait voulu ouvrir ses yeux, elle en aurait été incapable. Car, dès l'instant où le peuple juif s'écarte de la Torah pour emprunter la voie du mensonge, les nations du monde perçoivent, elles aussi, que la Vérité est devenue mensonge. Par conséquent, il nous incombe, à chacun d'entre nous, de nous dire : « Quand donc mes actions atteindront-elles celles de mes ancêtres ? » Ainsi, par le mérite de la Torah étudiée de manière désintéressée, nous mériterons de retirer l'écorce impure du péché du veau d'or et de la déraciner de façon radicale.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Tan'houma sur Terouma, 8) que les enfants d'Israël reçurent l'ordre de construire le tabernacle en tant que réparation du péché du veau d'or. En effet, si ce péché n'avait pas été commis, le Saint béni soit-Il aurait continué à résider parmi eux sans qu'il n'eût été nécessaire de construire une demeure, spécifiquement pour y faire résider Sa Présence. Lorsque la Présence divine se retira du peuple juif suite à la faute du veau d'or, ce nouveau besoin apparut. Nos Maîtres ajoutent (Tan'houma sur Pekoudei, 11) que, pendant une période de sept jours, Moïse montait puis démontait quotidiennement le tabernacle, ce qui, symboliquement, signifiait qu'il descendait progressivement la Présence divine pour l'approcher du peuple juif, l'abaissant chaque fois d'un espace – qui, comme nous le savons, sont au nombre de sept. Le huitième jour, il érigea le tabernacle de manière définitive et ne le démonta plus, du fait que la Présence divine y était alors pleinement présente.

A cause du péché du veau d'or, les enfants d'Israël perdirent l'effet bénéfique de ce qu'ils avaient entendu et vu ; seule la construction du tabernacle était alors en mesure de restituer leur niveau exceptionnellement élevé, lorsqu'ils étaient capables de « voir les voix » (Exode 20, 15). Un homme qui a assisté à un spectacle exceptionnel mais ne s'est pas efforcé, par la suite, d'en préserver l'impression pure, risque fortement d'en perdre l'effet transcendant. La construction d'un bâtiment exige de nombreux efforts laborieux, alors qu'il suffit d'un tout petit coup pour le raser complètement. C'est pourquoi, quand il nous arrive de bénéficier d'une élévation spirituelle à la suite d'une vision sainte, nous devons aussitôt effectuer un travail personnel afin de nous assurer que cette impression reste toujours ancrée en nous et ne nous quitte jamais, serait-ce l'espace d'un seul instant.

Résumé

- Comment le peuple juif, qui avait assisté à tant de miracles en Egypte et à la mer des Joncs, a-t-il pu commettre un péché comme celui du veau d'or, d'autant plus que les mécréants étaient morts lors de la plaie de l'obscurité et que le peuple n'était pas unanime à dire que Moïse était déjà supposé redescendre de la montagne ?
- Pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas ordonné à Moïse de descendre du mont Sinaï avant que les enfants d'Israël ne fautent, afin d'éviter ce péché ? Pour quelle raison Moïse a-t-il réduit le veau d'or en menue poussière, plutôt que de le faire disparaître par la prononciation du Nom ineffable ?
- En fait, le peuple juif aurait dû se montrer plus indépendant – à l'instar d'Abraham qui accomplissait de lui-même toutes les *mitsvot* – et ne pas chercher, à tout instant, un dirigeant qui lui indique la voie à suivre. C'est cette dépendance inconditionnelle par rapport à un guide qui fut à l'origine de son péché, dans lequel il sombra, dès la disparition de ce dernier.
- Leur faute peut aussi s'expliquer par une interruption dans leur étude de la Torah : ce manquement les rendit vulnérables à l'attaque du mauvais penchant qui leur montra l'image du cercueil de Moïse. Rabbi Yochiyahou Pinto affirme que seule une étude désintéressée de la Torah préserve l'homme du péché, et il semble donc qu'avant le don de la Torah, ils n'avaient pas atteint ce niveau d'étude. De plus, du fait qu'ils ont accepté la Torah sous la contrainte, celle-ci n'a pas été en mesure de les épargner des prises du mauvais penchant.
- Aujourd'hui, il n'y a certes pas de veau d'or à proprement parler, mais il existe d'autres formes d'idolâtrie qui lui sont similaires et dont nous avons tout intérêt à nous méfier.
- Le Saint béni soit-Il n'a pas ordonné à Moïse de rejoindre les enfants d'Israël avant qu'ils ne fautent, afin que leur péché nous serve de leçon : si un homme n'efface pas totalement ses erreurs passées, il

risque de récidiver, à la manière dont nos ancêtres retombèrent dans l'idolâtrie égyptienne, péché duquel ils ne s'étaient pas entièrement repentis.

- Lorsque le peuple juif faute, les nations du monde le perçoivent et ressentent que la Vérité a disparu et que le mensonge est devenu dominant. C'est cette situation qui leur donne le pouvoir de nous persécuter.

La Torah ou la voie vers l'harmonie

« Ayant reçu cet or de leurs mains, il le jeta en moule et en fit un veau de métal ; et ils dirent : "Voilà tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Egypte !" »

(Exode 32, 4)

Lorsqu'on réfléchit au péché du veau d'or, il nous est très difficile de concevoir comment un peuple, surnommé alors « génération de la connaissance », qui avait atteint une proximité exceptionnelle du Saint béni soit-Il et avait directement assisté, jour après jour et heure après heure, à des miracles hors du commun, a pu ensuite tomber à un niveau si bas. En outre, les enfants d'Israël reconnaissaient le royaume de l'Eternel et étaient conscients qu'Il les dirigeait de manière surnaturelle, traitement de faveur dont aucune autre nation n'avait jamais bénéficié ; ce seul fait aurait dû être suffisant pour justifier leur fidèle attachement au Tout-Puissant et leur désir de préserver cette proximité. Or, ils construisirent au

contraire un veau, auquel ils apportèrent des sacrifices, le substituant ainsi à Dieu, qui n'a pourtant ni de second ni d'égal. Ceci est comparable à un homme qui détiendrait une voiture des plus sophistiquées, équipée de tous les perfectionnements de la technologie avancée, et qui, au lieu d'en profiter, en négligerait la valeur et l'échangerait contre un simple vélo. De même que dans cet exemple une telle attitude semble absurde, de même, il demeure très difficile de comprendre comment le peuple juif a pu renoncer si facilement au service du Créateur, Roi des rois, pour adorer d'autres divinités qui, de surcroît, ne détenaient aucun pouvoir de les secourir dans leur détresse.

De nombreux commentateurs, et parmi eux le Ramban, expliquent le péché du veau d'or comme résultant d'une erreur de pensée. Les enfants d'Israël croyaient, en effet, que les personnes constituant le *Erev Rav*, qui les avaient accompagnés depuis l'Egypte, avaient raison, et ils se laissèrent alors entraîner par elles. Ils furent induits en erreur au point de suivre aveuglément le *Erev Rav* et de ne pas même exprimer leur désapprobation lorsque ces derniers tuèrent Hour, acceptant dans le silence cet abominable crime. Or, quand un homme observe son prochain fauter, se tait et s'abstient de le réprimander, on considère qu'il a lui-même péché, du fait que, par le biais d'une réprimande, il aurait été en mesure de l'empêcher de commettre une transgression ; son attitude passive ayant ouvert la porte à la faute, celle-ci lui est également attribuée. Tel est le sens du verset de la Torah : « Reprends ton prochain, et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui. » (Lévitique 19, 17) Autrement dit, il nous appartient de prévenir notre prochain par trois fois, puis, dans le seul cas où, suite à ces trois avertissements, il persiste dans sa voie perfide, nous serons quittes de notre devoir et ne serons pas tenus responsables de sa transgression. Par conséquent, du fait que les enfants d'Israël n'ont pas réprimandé le *Erev Rav* suite au

meurtre de Hour et sont restés passifs comme s'ils n'étaient pas concernés, le Saint béni soit-Il les a considérés comme s'ils avaient eux-mêmes été les auteurs de cet acte, pour lequel Il les a donc punis.

A présent, il nous reste à comprendre comment des hommes intègres et craignant Dieu, qui, tout au long de leur progression dans leur désert, percevaient la Présence divine, ont pu en arriver à se leurrer de manière si flagrante au niveau de la pensée. Proposons l'explication suivante. Un homme peut parfois présenter deux facettes : d'un côté, il se montre droit et pur, alors qu'intérieurement, il est en réalité corrompu. Il est alors comparable au porc, qui tend "patte blanche" et prétend être pur (Lévitique Rabba 13, 5). Il arrive qu'un individu ait l'aspect d'un homme religieux et que toute son apparence semble le témoigner, mais que celui qui le connaît de plus près sait à quel point sa crainte de Dieu est faible, et que, dès l'instant où il se retrouvera à l'abri des regards, il n'hésitera pas à violer les lois de la Torah.

De même, il existe des couples qui, extérieurement, semblent vivre en parfaite harmonie. Lorsqu'on observe les conjoints se promener, on se demande comment ils ont réussi à construire un réseau de liens si solide et harmonieux. Or, il arrive parfois que, peu de temps après, une triste rumeur circule dans la ville selon laquelle ce couple si amoureux et exemplaire aurait divorcé. Cette nouvelle, au sujet d'un couple qui représentait pour nous le symbole d'une vie heureuse, ne manque alors pas de nous surprendre et nous ébranle. Pourtant, les enfants de ce couple, qui vivaient sous le même toit que leurs parents, seraient en mesure de témoigner combien la paix et l'amour avaient toujours fait défaut de leur foyer, les apparences étant bien souvent trompeuses.

Le Torah enseigne et éduque l'homme à être entier avec lui-même, aussi bien dans son comportement que dans ses actes, et à

l'extérieur comme dans son propre foyer. L'homme qui suit la voie de la Torah aura automatiquement une vie et une conduite qui s'accordent, puisque la Torah prohibe l'hypocrisie. Mais les enfants d'Israël commirent le péché du veau d'or avant le don de la Torah, alors qu'ils possédaient encore, à ce moment, deux facettes. D'un côté, leur intériorité les poussait à s'attacher au Saint béni soit-Il, mais de l'autre, leur extériorité les conduisit finalement à un leurre puisqu'ils accordèrent crédit aux propos du *Erev Rav*.

Nous pouvons en retirer une édifiante leçon de morale : seule la sainte Torah détient le pouvoir d'unifier la personnalité de l'homme et de lui assurer une parfaite symbiose entre son être profond et son extériorité. C'est la raison por laquelle le peuple juif, qui, à cette époque, avait pourtant atteint un niveau très élevé, put commettre une erreur au niveau de la pensée et construire le veau d'or, du fait qu'il ne détenait pas encore le pouvoir protecteur de la Torah, qui, seule, est capable d'assurer une cohérence entre la pensée et le comportement de l'homme, les rendant tous deux conformes à sa voie qui est celle de la Vérité.

Résumé

- Comment la « génération de la connaissance », qui avait assisté à tant de prodiges, a-t-elle pu commettre le péché du veau d'or ?
- Selon le Ramban, la faille du peuple juif se situait au niveau de la pensée. Il s'est alors laissé entraîner par le *Erev Rav*, au point de rester passif devant le meurtre de Hour, péché qui, outre celui du veau d'or, lui fut attribué.
- De nombreuses personnes présentent deux facettes, une intérieure et l'autre extérieure. Au regard du public, l'homme peut apparaître juste, droit et correct, alors qu'il est en réalité dénué de crainte de Dieu comme de Torah. Seule la Torah détient le pouvoir d'unifier toutes les

tendances de l'homme, lui permettant ainsi d'être entier avec lui-même. Les hommes de la « génération de la connaissance », qui n'avaient pas encore reçu la Torah, présentaient donc une personnalité dissociée, dualité qui fut à l'origine de leur péché.

Le péché du veau d'or : un enseignement quant au pouvoir de la Torah

« Va, descends, car s'est perverti ton peuple, que tu as tiré du pays d'Egypte ! De bonne heure infidèles à la voie que je leur avais prescrite, ils se sont fait un veau de métal, ils se sont courbés devant lui, ils lui ont sacrifié et ils ont dit : "Voilà tes dieux, Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Egypte !" »

(Exode 32, 7-8)

Après une période de quarante jours durant laquelle notre maître Moïse apprit la Torah, il la reçut du Saint béni soit-Il. Puis, immédiatement, il reçut l'ordre : « Va, descends, car s'est perverti ton peuple ». A ce moment, l'Eternel désira lui reprendre les tables de la Loi, tandis que Moïse voulut les garder ; chacun tira de son côté, jusqu'à ce que Moïse l'emportât (Talmud de Jérusalem, Taanit 4, 5). Il les descendit alors avec lui du mont Sinaï, au pied duquel il les brisa, face aux enfants d'Israël. Il semble évident qu'avant de

briser les tables, Moïse avait eu le temps de voir le corps inanimé de Hour, qui était un prophète et un juste, pilier du monde, mis à mort par le *Erev Rav* suite à son opposition à la construction du veau d'or.

Ces faits soulèvent plusieurs questions. Premièrement, comment Moïse n'a-t-il pas craint que le *Erev Rav* le tue, de même qu'il avait assassiné Hour ? Deuxièmement, pourquoi ne l'ont-ils effectivement pas mis à mort ? Enfin, comment Moïse a-t-il pu se mesurer au Saint béni soit-Il et, plus encore, parvenir à l'emporter et à garder les tables ?

En réalité, ce passage nous démontre le pouvoir invincible de la Torah, qui, comme l'affirme la Guemara (Sota, 21a) « protège et sauve » de toute calamité. En effet, la Torah étant composée des Noms divins (Zohar II, 90b) contenus dans les versets, elle protège l'homme du mauvais penchant, de ses ennemis, et l'aide à résister aux tentations matérielles.

En méditant sur ce sujet, m'est revenue à la mémoire l'image de la modeste demeure de mon maître, le Gaon Rabbi 'Haïm Chemouel Lopian, de mémoire bénie. Ce juste vivait de façon extrêmement simple et son intérieur se limitait à une bibliothèque de livres. Comme tout le monde le sait, tout immeuble ou autre construction matérielle finit, un jour ou l'autre, par être démoli ou par tomber en ruine. Or, s'il en est ainsi d'un bâtiment solide, construit à partir de pierres, à plus forte raison, telle est également la fin que connaît tout homme. Aucune création de ce monde n'est éternelle, qualité qui n'est propre qu'à Dieu, comme le souligne le verset : « Toi, ô Eternel, qui sièges immuable » (Lamentations 5, 19). Toute chose a une fin, à l'exception de la sainte Torah, qui, correspondant à la volonté du Créateur, Dieu éternel, est elle aussi éternelle. En outre, elle offre également à l'homme l'éternité, conformément à

l'enseignement de nos Maîtres : « Les justes sont appelés vivants même de façon posthume » (Berakhot, 18a). En effet, lorsqu'un homme étudie la Torah et utilise ses deux cent quarante-huit membres et ses trois cent soixante-cinq nerfs – correspondant au compte des *mitsvot* – pour la mettre en application, il s'imprègne du caractère éternel de la Torah et celle-ci devient pour lui un véritable élixir de vie.

L'histoire relative à la mort de Rabbi Chimon bar Yo'haï, lors de laquelle un feu, descendu du ciel, ne parvint pas à le brûler (Zohar III, 296b), comme celle de 'Hanania, Michaël et Azaria, sur lesquels le feu n'eut pas d'emprise, ou encore celle de Daniel, qui survécut de la fosse aux lions, témoignent que, face à la Torah, toutes les autres forces demeurent impuissantes.

Expliquons, à présent, une idée proprement extraordinaire. Au moment où l'Eternel donna à Moïse les tables de la Loi, un lien se créa, durant quelques instants, entre le peuple juif, la Torah et le Saint béni soit-Il. En effet, Moïse équivalait à tout le peuple juif réuni, et donc, quand il reçut directement de Dieu la Torah, les enfants d'Israël, la Torah et le Saint béni soit-Il formèrent une entité unique. Aujourd'hui, l'homme a la possibilité de revenir à ces instants sublimes lorsqu'il étudie la Torah, puisqu'il ne fait alors qu'un avec son Créateur et la Torah. Or, face au fabuleux spectacle de ces trois partenaires unis, le mauvais penchant demeure impuissant.

Par conséquent, nous comprenons comment Moïse a pu se mesurer au Saint béni soit-Il et parvenir à maintenir la prise sur les tables de la Loi. Il dit en effet à l'Eternel : « Maître du monde, n'est-il pas vrai que si Tu reprends la Torah, nous ne pourrons jamais être unis ? Toute ma vie n'aurait alors aucun sens et je préférerais mourir. N'est-ce pas que Tu désires Toi aussi cette union ? » Sur ces

entrefaites, l'Eternel accepta les paroles de Moïse et lui permit de reprendre possession des tables.

Aussi, notre maître Moïse descendit-il du mont Sinaï, armé de l'aura de cette union. Un homme qui étudie la Torah et l'intériorise jusqu'à l'intégrer à son être, reste uni avec elle et le Saint béni soit-Il partout où il se trouve, et ce, même s'il ne tient pas en main un livre de Guemara. Lorsque le peuple juif, sous l'emprise du *Erev Rav*, vit Moïse descendre de la montagne, accompagné du pouvoir de l'Eternel, de la Torah, et du mérite de ceux, parmi les enfants d'Israël, qui n'avaient pas fauté, il prit aussitôt peur de lui et n'osa pas le tuer. La Torah joua donc bien son rôle protecteur.

Nous en déduisons notre devoir d'étudier la Torah à l'instar de notre maître Moïse, c'est-à-dire en l'ancrant profondément dans notre être. Tel est le sens des enseignements de nos Maîtres : « L'étude est primordiale, en cela qu'elle mène à l'acte » (Kidouchin, 40b), et : « Ce n'est pas l'étude qui est l'essentiel, mais la pratique » (Maximes de nos Pères 1, 17). C'est pourquoi, étudier puis transgresser ensuite ce que l'on a appris, revient à détruire la Torah et tout ce qu'elle contient. A l'inverse, lorsqu'un homme étudie de manière authentique, toutes les âmes du peuple juif se lient à la sienne, ce qui produit, dans le ciel, une symbiose, unique en son genre, entre le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif.

Résumé

- La Torah est la seule valeur éternelle existant dans ce monde. Aussi, celui qui s'y attache, acquiert cette éternité et est protégé de toute calamité. C'est pourquoi, lorsque notre maître Moïse descendit avec les tables de la Loi, il ne craignit pas que le peuple juif le mette à mort, comme il avait tué Hour.

♦ Plus encore, Moïse tira les tables de son côté, se mesurant ainsi à l'Eternel Lui-même. Son argument était que, si l'homme étudie la Torah dans ce monde et l'intègre réellement à son être, il pourra former une entité avec le Saint béni soit-Il et la Torah, idéal qui correspond justement à la volonté divine. Il était donc primordial que la Torah soit descendue sur terre, et c'est le mérite de ce pouvoir fusionnel qui protégea Moïse d'une attaque du peuple.

La prière de Moïse suite au péché du veau d'or

« Moïse implora la face de l'Eternel son Dieu, en disant : "Pourquoi, Seigneur, Ton courroux menace-t-il Ton peuple, que Tu as tiré du pays d'Egypte avec une si grande force et d'une main si puissante ?" »

(Exode 32, 11)

Au sujet de la prière prononcée par Moïse en faveur des enfants d'Israël suite au péché du veau d'or, la Torah précise qu'il a imploré l'Eternel. Devrait-on en déduire que les autres prières ne constituaient pas des supplications adressées au Seigneur ?

Avec l'aide de Dieu, proposons l'explication suivante. Lorsque l'Eternel annonça à Moïse Son désir d'exterminer les enfants d'Israël et de faire de lui un grand peuple, ce dernier ne s'en laissa pas impressionner, mais se montra au contraire prêt à renoncer à ce grand honneur afin de les sauver de ce redoutable décret. La Torah dit : « Moïse implora », et nos Sages, de mémoire bénie, d'expliquer

(Berakhot, 32a) ce terme dans le sens de *'houlin*, cet emploi laissant entendre que, par abnégation, Moïse renonça à cette offre d'honneur. Afin de prendre la défensive du peuple juif, son "fidèle berger" eut recours à l'argument suivant. Il dit au Saint béni soit-Il que, le fait qu'Il avait désiré faire de lui seul une grande nation, en raison de la grande estime qu'Il éprouvait pour lui, constituait une preuve que, lorsqu'Il avait déclaré : « Je suis l'Eternel ton Dieu » (Exode 20, 2), Il ne s'était adressé directement qu'à lui (cf. Rachi ad loc.). Par conséquent, il n'y avait pas lieu de tenir rigueur aux enfants d'Israël pour le péché du veau d'or, puisque la volonté divine était telle qu'ils ne reçoivent pas la Torah de manière directe au mont Sinaï, et c'est précisément ce qui les avait fait trébucher.

L'Eternel accepta la prière de Moïse et se laissa apaiser. Puis, Il s'enveloppa d'un talith, à la manière dont le fait le ministre-officiant (Roch Hachana, 17b). De même que cette coutume du ministre-officiant symbolise le fait qu'il lie, à sa prière, l'ensemble de la communauté, de même, l'Eternel enveloppa ici avec Lui tout le peuple juif. Puis, Il prononça en sa présence les treize attributs de Miséricorde.

Il en ressort que le mérite principal sur lequel reposait la prière de Moïse, et grâce auquel l'Eternel consentit à pardonner le péché des enfants d'Israël, était le caractère direct et exclusif des paroles adressées par l'Eternel à Moïse, au mont Sinaï. Tel est le sens de l'expression du verset : « Moïse implora la face (*penei*) de l'Eternel son Dieu », autrement dit, c'est en s'appuyant sur le mérite des paroles divines prononcées face à face (*panim el panim*) que Moïse implora le pardon divin.

En introduction aux treize attributs de Miséricorde, il est écrit : « L'Eternel passa devant lui et proclama » (Exode 34, 6). En d'autres termes, suite à la prière de Moïse, lors de laquelle il implora la face (*penei*) du Seigneur, il mérita que l'Eternel passe devant lui (*al panav*).

Suite à cela, Moïse demanda au Saint béni soit-Il : « Découvre-moi donc Ta gloire » (Exode 33, 18), à quoi Il lui répondit : « Car nul homme ne peut Me voir et vivre » (ibid. 33, 20). En effet, tant qu'un homme est vivant, il n'est pas en mesure de voir l'honneur de l'Eternel. D'ailleurs, les anges eux-mêmes ne supportèrent pas la présence de Moïse dans le ciel, lorsqu'il y monta pour recevoir la Torah, mécontentement qu'ils exprimèrent en s'exclamant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » (Chabbat, 88b) La matérialité s'oppose radicalement à la spiritualité. De même, il est rapporté que lorsque l'Eternel créa la femme à partir d'une côte de l'homme, Il fit peser une torpeur sur ce dernier, afin qu'il ne voie pas Sa face. Lorsque le matériel fait face au spirituel, il prend feu, car, du fait qu'il tire jouissance de la sainteté, le reste des plaisirs purement matériels apparaît comme insignifiant et est ainsi réduit à néant.

Il est dit : « Car nul homme (*haadam*) ne peut Me voir et vivre ». Le mot *haadam*, de valeur numérique cinquante, signifie que ce n'est que lorsqu'un homme meurt et atteint le cinquantième degré de sainteté qu'il est en mesure de voir la face de l'Eternel. Par contre, tant qu'un homme vit, il n'a pas la possibilité d'aller au-delà du quarante-neuvième degré de sainteté, et ne peut avoir accès à l'intégrité, du fait qu'il est toujours exposé au risque du péché, conformément à l'enseignement de nos Sages, de mémoire bénie : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). Tel est également le sens du verset : « Tu l'as fait presque l'égal des êtres divins » (Psaumes 8, 6). C'est pourquoi, il est impossible de voir la face de Dieu et de rester en vie.

Résumé

- Que vient souligner le verset : « Moïse implora la face de l'Eternel, son Dieu » ? Toutes les autres prières de Moïse n'étaient-elles pas également des supplications adressées au Seigneur ?

- La Torah semble ici faire allusion à l'argument essentiel sur lequel se basait la prière de Moïse : les paroles de l'Eternel au mont Sinaï lui avaient été directement adressées, et les enfants d'Israël ne s'en étaient donc pas réellement sentis concernés.
- Suite aux supplications qu'il adressa à la face (*penei*) de l'Eternel, Moïse mérita qu'Il passe devant lui (*al panav*).
- Moïse ne pouvait pas voir l'Eternel, car tant qu'un homme est vivant, il ne peut voir l'honneur de Dieu, du fait qu'il a toujours la possibilité de fauter.

Les tables brisées : un message pour les générations

« Or, comme il approchait du camp, il aperçut le veau et les danses. Le courroux de Moïse s'alluma ; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. »

(Exode 32, 19)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment que lorsque le peuple juif fauta en construisant le veau d'or, le Saint béni soit-Il refusa de donner la Torah à Moïse, qui se trouvait alors au ciel, exprimant ainsi Ses craintes : « Que va-t-il donc advenir de Ma Torah ? » Ils ajoutent (Talmud de Jérusalem, Taanit 4, 5) que Moïse ne lâchait pas prise afin de pouvoir descendre la Torah sur terre, tandis que l'Eternel la tirait de Son côté pour la maintenir dans le ciel, jusqu'à ce que Moïse l'emportât finalement et descendît avec lui les tables

de la Loi. C'est à ce sujet que le Saint béni soit-Il s'exclame : « Mes enfants M'ont dépassé ! »

Nous pouvons nous demander, au sujet de ce Midrach, quel était le lieu de cette discussion entre le Tout-Puissant et Moïse, et pourquoi ce dernier s'est entêté à descendre les tables de la Loi aux enfants d'Israël, alors que, lorsqu'il est descendu du mont Sinaï, il ne les leur a non seulement pas données, mais les a en plus brisées devant leurs yeux. Plus encore, si Moïse n'était pas intéressé à faire don de la Torah au peuple juif, pourquoi n'a-t-il pas caché les tables entières, mais a trouvé approprié de les briser auparavant, pour ensuite en cacher les débris dans l'arche de l'Alliance ?

Proposons l'explication suivante. Le Saint béni soit-Il a donné la Torah à Moïse sous les regards des anges, alors que, juste auparavant, ceux-ci avaient voulu tuer ce dernier, protestant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » (Chabbat, 88b) De même, les anges avaient déconseillé à l'Eternel de donner la Torah aux enfants d'Israël, du fait qu'ils allaient plus tard pécher et bafouer Son honneur. Aussi, lorsque le peuple juif fauta effectivement en construisant le veau d'or, Dieu craignit que les anges ne se représentent à Lui et avancent, une nouvelle fois, l'argument auquel ils avaient eu recours au moment de la création du monde, lorsqu'ils avaient exprimé leur opposition à la création de l'homme. Suite au péché du veau d'or, il semblait, en effet, que les anges aient eu raison et que le Saint béni soit-Il devait alors les écouter en s'abstenant de donner la Torah à Ses enfants.

Aussi, le Tout-Puissant lutta-t-Il contre Moïse plutôt que de lui céder la Torah facilement, afin de démontrer aux anges le dévouement exceptionnel de ce dernier pour la Torah. En effet, Moïse affirma à l'Eternel et aux anges que, dès lors qu'il avait goûté au délice de la Torah, il ne pouvait plus y renoncer et préférait mourir si l'opportunité de la recevoir et de la descendre au peuple

juif lui était retirée. Lorsque les anges constatèrent l'extrême désir de Moïse de recevoir la Torah, ils restèrent à court d'arguments. Moïse leur expliqua, par ailleurs, que justement du fait que les enfants d'Israël avaient fauté en construisant le veau d'or, ils avaient créé, dès ce moment, un besoin pour la Torah, puisqu'elle seule détient le pouvoir de lutter contre le mauvais penchant.

En outre, la victoire de Moïse, suite à son opposition au Saint béni soit-Il, constituait un exemple de dévouement pour le peuple juif. Moïse désirait effectivement transmettre aux générations futures le message selon lequel, afin de recevoir la Torah, de la garder et de l'observer, une attitude d'abnégation est nécessaire, l'homme devant être prêt à rendre son âme plutôt que de transgresser, serait-ce un de ses préceptes.

Lorsque Moïse descendit du mont Sinaï, il brisa les tables de la Loi, car les enfants d'Israël n'étaient pas dignes de les recevoir. Il les cacha ensuite dans l'arche d'Alliance, afin que tous prennent conscience que, si déjà les débris des tables étaient si saints, puisqu'on les avait dissimulés dans l'arche se trouvant dans le Saint des saints, à plus forte raison les tables entières l'étaient encore davantage.

De plus, Moïse a intentionnellement brisé les tables afin d'enseigner au peuple que, lorsqu'un homme manque d'assiduité dans son étude et que, au lieu d'étudier la Torah avec constance, il est perpétuellement à la recherche de prétextes qui justifieraient une interruption, sa Torah ne peut être "entière", son étude ne porte pas ses fruits et n'a pas de valeur, du fait que, à l'image des tables, elle est "brisée".

Si nous désirons que notre étude ait de la valeur, qu'elle contribue à la fois à notre enrichissement personnel et à la glorification de l'Eternel dans le monde, il nous appartient d'étudier en respectant un cadre et un programme fixes. En effet, seule une étude clairement

structurée a des chances de se maintenir durablement. Par contre, si on étudie un certain sujet et que, peu de temps après, on passe à un autre sujet, on sera finalement assis entre deux chaises et on n'aura suscité que de la honte à la Torah.

Sur le mode de la plaisanterie, on raconte l'histoire d'un homme qui passe devant la *gueniza*[61] et s'attriste devant la masse de pages de livres qui y ont été jetées et demeurent hors d'usage. Il décide alors de relier toutes ces feuilles pour en faire un nouvel ouvrage, qu'il s'assoit ensuite pour étudier. Il est aisé d'imaginer à quoi ressemblerait l'étude de ce Juif, à partir d'un livre dont chaque page proviendrait d'un autre ouvrage et traiterait d'un sujet différent…

Il y a quelques temps, j'ai eu le mérite de trouver la réponse à une question du Baal Hahaflaa, alors que j'avais étudié cette *souguia*[62] environ trente-cinq ans auparavant. Je suis convaincu que si ce sujet est resté si profondément ancré dans ma mémoire, c'est dû au fait que je l'avais étudié assidûment et conformément aux directives et au cadre, alors fixés par mes maîtres. A cette époque, où je m'étais, en quelque sorte, exilé vers un lieu de Torah, je me suis retrouvé séparé de ma famille pendant sept longues années. A la *Yechiva*, nous étions nourris de façon très sommaire, la seule fonction de la nourriture étant de pourvoir à nos besoins élémentaires ; nous n'avions pas non plus, comme de nos jours, des lits douillés avec des matelas et des draps de qualité. Or, ce sont justement la volonté et le dévouement qui m'animaient pour étudier et observer la Torah de manière désintéressée, qui m'ont donné le mérite, avec l'aide de

---

61. Dépôt de documents saints usés, ne pouvant pas être jetés à la corbeille en raison de leur sainteté.

62. Littéralement : cheminement de la discussion. Passage talmudique sur un sujet donné.

Dieu, de retrouver la réponse à cette question, alors que tant d'années avaient passé depuis le jour où j'avais étudié cette *souguia*.

En brisant les tables de la Loi, notre maître Moïse a voulu démontrer à tous qu'une étude de la Torah faite sans sacrifice personnel ne peut être qualifiée d'intègre, du fait qu'elle manquera inévitablement de clarté et d'ordre, et ne pourra donc se maintenir. Moïse décida pourtant de cacher les débris des tables, afin d'enseigner aux générations futures que les paroles de Torah sont saintes, de par leur essence, et ceci quand bien même elles seraient étudiées de manière désordonnée. Toutefois, si l'homme désire que sa Torah se maintienne durablement et devienne semblable aux tables entières, il lui incombe d'étudier avec dévouement et acharnement, ainsi qu'avec méthode.

Résumé

- Nos Sages rapportent la discussion qui se tint, dans le ciel, entre le Saint béni soit-Il, Moïse et les anges, au sujet de savoir si les tables de la Loi devaient, ou non, être transmises aux enfants d'Israël. Finalement, ce droit fut accordé à Moïse. Or, immédiatement après avoir descendu ces tables sur terre, il les brisa ; aussi quel intérêt y avait-il donc à les descendre ? Pourquoi Moïse a-t-il brisé les tables plutôt que de les mettre de côté, jusqu'au moment où le peuple juif mériterait de les recevoir ?
- Au moment où Dieu s'apprêtait à créer l'homme, les anges s'y opposèrent, sous prétexte que l'homme fauterait. Par la suite, le péché du veau d'or sembla leur donner raison. Moïse s'opposa alors aux anges en exprimant son extrême désir de recevoir la Torah. Le Saint béni soit-Il manifesta également Son opposition, dans le but de démontrer aux anges sa détermination et son dévouement, qui permirent finalement à Moïse de l'emporter.
- Moïse brisa les tables et en déposa les débris dans l'arche afin d'enseigner aux enfants d'Israël que la Torah est essentiellement sainte,

même lorsqu'elle est réduite à des débris. Il les brisa plutôt que de les cacher entières pour nous insinuer qu'une Torah qui n'est pas entière ne peut être qualifiée de Torah, et que seul un réel sacrifice personnel nous en donnera le mérite – dans le cas contraire, notre étude sera semblable aux tables brisées se trouvant dans l'arche, symbolisant le corps humain.

La brisure des tables de la Loi

« Or, comme il approchait du camp, il aperçut le veau et les danses. Le courroux de Moïse s'alluma ; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. »

(Exode 32, 19)

Lorsque notre maître Moïse descendit du mont Sinaï, il aperçut le peuple juif en train de danser joyeusement autour du veau d'or. Il ne put supporter ce spectacle, et, arrivé au pied de la montagne, il brisa immédiatement les tables de la Loi qu'il venait juste de descendre. Nous pouvons nous poser la question suivante. Comment expliquer que Moïse se soit laissé emporter par sa colère au point d'en venir à briser les tables, qui correspondaient aux « paroles du Dieu vivant » ? A priori, il aurait également pu les mettre de côté pour ne les donner aux enfants d'Israël qu'au moment où ils se repentiraient.

Il nous faut également comprendre pourquoi Moïse n'a pas craint qu'on le tue lorsqu'il briserait les tables et brûlerait le veau d'or, comme on avait mis à mort Hour, le fils de Myriam. A ce moment-là,

les enfants d'Israël étaient, en effet, passionnés par le veau d'or, qu'ils considéraient comme leur nouveau dirigeant et libérateur, au point que quiconque tentait de protester, se trouvait violemment rejeté. C'est ce qui arriva à Hour, qui fut exécuté pour avoir osé les réprimander.

Proposons une démarche répondant simultanément à ces deux questions. En réalité, Moïse cherchait, par ses actes, à secouer le peuple juif, de sorte à susciter une remise en question telle qu'il se repente et que son péché soit expié. Lors de ces instants, où Moïse a brisé les tables et brûlé le veau d'or, il ne pensait pas pour le moins du monde à lui-même, puisque son unique préoccupation était l'intérêt des enfants d'Israël et la manière par laquelle ils pourraient se corriger. Du fait que Moïse pensait que seule une importante secousse était en mesure d'engendrer leur repentir, il s'empressa de briser les tables et de brûler le veau d'or, allant jusqu'à négliger de prendre sa propre vie en considération. Ces actions précipitées de Moïse provoquèrent effectivement le repentir du peuple, qui regretta son péché.

A Bené-Brak, ville de Torah, l'histoire suivante est devenue célèbre. Avant de quitter ce monde, un certain Juif, très fortuné, avait laissé deux testaments à ses enfants, leur ordonnant d'ouvrir l'un d'eux immédiatement après sa mort, et l'autre, seulement après la période de *chiva*[63]. Lorsque cet homme décéda, ses enfants se plièrent à ses recommandations et ouvrirent le premier testament. A leur plus grande surprise, ils y découvrirent la volonté de leur père d'être enterré avec des chaussettes blanches. Face à cet étrange testament, les enfants ne surent que faire et s'empressèrent de demander conseil à un Rav, afin de savoir s'ils devaient respecter

---

63. Sept jours de deuil qui suivent le décès d'un proche-parent.

la volonté du défunt ou rester fidèles à la loi qui prohibait une telle pratique. Le Rav les informa évidemment de l'absence de toute permission d'enterrer un homme avec des chaussettes, et conclut par leur obligation d'enterrer leur père à la manière dont sont enterrés tous les hommes. Il ajouta toutefois qu'ils se devaient de demander pardon à ce dernier de n'avoir pas pu réaliser ses dernières volontés.

A la fin de la *chiva*, les enfants ouvrirent le second testament, où ils purent lire : « Mes enfants, je sais pertinemment que vous n'avez pas reçu la permission de m'enterrer vêtu de chaussettes, mais, par cette requête, j'ai voulu vous démontrer qu'en dépit de tout l'argent que j'ai amassé de mon vivant, je n'ai pas même été en mesure d'emporter avec moi des chaussettes dans le monde de la Vérité ! »

Cette démarche du père ne manqua pas d'interpeller ses enfants, et je suis convaincu que, même s'il n'avait cessé, de son vivant, de les sermonner au sujet de la nullité de l'homme qui, après cent vingt ans, doit laisser tous ses biens derrière lui, ce message ne se serait pas gravé dans leurs cœurs de la même manière qu'il le fut par le biais de ces deux testaments. Ceci s'explique par le fait qu'un acte frappant et inattendu – voire, non conventionnel – détient le pouvoir de secouer le cœur de l'homme et de l'inciter à remettre sérieusement en question ses agissements. Par contre, pour qu'un message véhiculé par des paroles de morale pénètre le cœur de l'homme et y suscite un tremblement, il est souvent nécessaire de les répéter un grand nombre de fois. Cette idée peut être rapprochée du comportement de Pin'has qui, lorsqu'il se leva farouchement pour tuer un chef de tribu aux yeux de tout le peuple, provoqua un choc qui permit de faire passer un message clair.

Rapportons aussi l'histoire d'un riche propriétaire foncier qui, avant de mourir, partagea ses richesses entre ses enfants. A la grande surprise de tous, son fils cadet n'hérita que d'un simple

morceau de tissu, d'une longueur de trois mètres. Au départ, tous étaient déconcertés du fait que cet enfant n'avait pas reçu de réel héritage, mais, après réflexion, on comprit qu'il en avait, en réalité, reçu la plus belle part, puisque, lorsqu'un homme quitte ce monde, il n'emporte avec lui ni argent, ni autre bien matériel, mais uniquement les quelques mètres de tissu dans lesquels on enveloppe son corps. Par conséquent, ce fils, qui reçut en héritage du tissu, bénéficia non seulement d'un cadeau éternel, mais aussi et surtout du message édifiant qu'il véhiculait.

A présent, Moïse a brisé les tables de la Loi et a brûlé le veau d'or, en dépit du danger auquel il s'exposait ainsi, du fait qu'il connaissait le remarquable pouvoir d'un acte fougueux, de par son effet décisif sur le cœur de l'homme. Par contre, si Moïse s'était verbalement adressé aux enfants d'Israël, il est fort probable que, trop pris par leur péché, ils n'auraient pas prêté attention à ses propos et se seraient même attaqués à lui. Dans l'anecdote précédente, le père, qui désirait transmettre à son fils cadet le message selon lequel l'homme est mortel, lui a fait hériter quelques mètres de tissu, qui, toute sa vie, lui tiendraient lieu d'un véritable livre de morale vivant, fonction que rien d'autre au monde n'aurait pu remplir.

Résumé

- Lorsque Moïse constata la présence du veau d'or, construit par le peuple juif, il brisa immédiatement les tables de la Loi qu'il tenait en main et brûla l'idole. Pourquoi Moïse n'a-t-il pas conservé les tables entières pour les donner aux enfants d'Israël au moment où ils se repentiraient ? Comment n'a-t-il pas craint que, suite à de tels actes, on le tue comme on avait assassiné son neveu Hour ?
- A cet instant, Moïse ne pensait pas du tout à lui-même, mais seul le bien du peuple juif importait à ses yeux. Conscient que seul un acte audacieux était en mesure d'ébranler le cœur des enfants d'Israël et de susciter leur repentir, il choisit d'agir de la sorte, en dépit du danger.

♦ Pin'has a, lui aussi, agi avec hardiesse en osant tuer, aux yeux de toute l'assemblée, le chef de la tribu de Siméon ; cet acte seul a été en mesure de faire cesser l'épidémie.

Les germes de la construction du veau d'or

« Et maintenant, va, conduis ce peuple où Je t'ai dit ; Mon envoyé te précédera. Mais le jour où J'aurai à sévir, Je leur demanderai compte de ce péché. »

(Exode 32, 34)

Explication de Rachi : « Il n'est pas de châtiment qui frappe Israël qui ne contienne une part de punition pour la faute du veau d'or (Sanhédrin, 102a). »

Le sujet du péché du veau d'or soulève la problématique suivante : comment les enfants d'Israël, qui venaient, à peine plus d'un mois auparavant, de recevoir la Torah, et qui se trouvaient encore au pied du mont Sinaï, lieu le plus saint du monde, ont-ils pu se rendre coupables au point de construire une divinité étrangère ? Plus surprenant encore est le fait que leur désir de forger ce veau fût si intense qu'ils allèrent jusqu'à tuer Hour, qui avait tenté de s'opposer à eux, et menacèrent Aaron de mort, dans le cas où il n'accepterait pas de coopérer.

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Exode Rabba 42, 6) que ce ne sont pas les enfants d'Israël qui construisirent le veau d'or,

mais le *Erev Rav*, qui s'était associé à eux au moment de la sortie d'Egypte.

Cependant, cet avis demande, lui aussi, un éclaircissement, puisque, s'il en est ainsi, en quoi le peuple juif s'est-il rendu tant coupable pour qu'il subisse, encore aujourd'hui, les répercussions de cet opprobre éternel ? En outre, comment expliquer que le *Erev Rav* ait osé construire le veau d'or, alors qu'il venait lui aussi de participer à la sainte révélation du don de la Torah ?

Répondons en apportant un principe fondateur du service divin. Il arrive souvent qu'un Juif désire se rapprocher de l'Eternel, par exemple par le biais d'une *mitsva*, mais que, dans son enthousiasme, il oublie les limites de la loi qu'il transgresse alors. Par exemple, un Juif qui veut à tout prix faire une prière matinale, se lèvera avant le lever du jour pour se rendre à la synagogue. Or, il n'est pas rare qu'une fois sur les lieux, il bouscule les autres fidèles afin de rejoindre rapidement sa place et d'être à l'heure pour le *nets*[64]. Il arrive également que lorsqu'il se lève de bon matin, il ne veille pas à ne pas faire de bruit et réveille sa femme et ses enfants, leur volant ainsi une partie de leur sommeil, ce qui constitue un grave péché. De même, un Juif qui désire donner l'aumône à un pauvre et, pour ce faire, le soumet à un interrogatoire devant toute la communauté – concernant sa provenance et autres questions similaires – ne se rend malheureusement pas compte qu'il lui fait honte en public, et ce, en raison de la passion qui l'anime pour cette *mitsva*, oubliant la manière dont il convient de l'accomplir.

Tentons d'imaginer ce que dirait un roi, si l'un de ses sujets poussait tous les autres afin d'être en mesure de le voir. Il semble évident que le roi s'emporterait considérablement contre cet

---

64. Lever du soleil ; moment auquel les fidèles s'efforcent de réciter la prière de la *Chemonei Essrei*.

homme, en dépit de sa bonne intention, du fait que sa conduite, honteuse, serait inexcusable.

De même, lorsque nous désirons servir notre Créateur, il nous incombe de veiller à respecter les limites de la loi, afin d'éviter, à Dieu ne plaise, que l'élan qui nous pousse à nous attacher à Lui nous fasse trébucher. Il s'agirait, en effet, d'une *mitsva*, pour l'accomplissement de laquelle on aurait aussi commis une *avéra*, et qui serait donc indésirable aux yeux du Tout-Puissant (Soukka, 30a). Telle était justement l'erreur de Nadab et Abihou qui, animés par un désir de se rapprocher du Saint béni soit-Il, apportèrent un « feu étranger, sans qu'Il le leur eût commandé » (Lévitique 10, 1), suite à quoi ils trouvèrent la mort.

Le *Erev Rav* désirait ardemment se lier et se rattacher à l'Eternel. Tant que Moïse était présent parmi eux, ils ressentaient qu'ils avaient la possibilité de se lier à Dieu par l'intermédiaire de ce dernier, qui était Son envoyé. Mais, dès l'instant où Moïse monta au ciel, leur intense désir, toujours subsistant, de se rapprocher du Saint béni soit-Il, les poussa à rechercher un moyen plus rapide pour ressentir cette proximité. Or, étant donné qu'ils avaient eu l'habitude, en Egypte, de se lier à des divinités par le biais de l'idolâtrie, le désir de construire un veau d'or s'éveilla alors en eux. Ainsi donc, nous constatons que, partis d'une bonne intention, ils finirent par transgresser l'un des péchés les plus condamnables.

Par conséquent, avant de se lancer dans l'accomplissement d'une *mitsva*, quelle qu'elle soit, il nous appartient de bien réfléchir à son dénouement éventuel, afin d'éviter, que Dieu nous en préserve, que des dommages ne s'ensuivent, à l'instar de ce qui arriva suite au péché du veau d'or. Tel est aussi le sens du célèbre principe : « Le dénouement de l'acte découle de la pensée première. » Aussi, de même qu'avant de se précipiter dans une certaine affaire, l'homme en évalue longuement les conséquences, de même est-il nécessaire de tenir compte des conséquences d'une *mitsva* avant de la réaliser.

En dépit du fait que seul le *Erev Rav* avait construit le veau d'or, les enfants d'Israël ont, eux aussi, été punis, du fait qu'ils se sont tus au lieu d'exprimer leur désapprobation et de les réprimander pour leur comportement hautement condamnable.

Il est écrit, dans les ouvrages saints, qu'avant de rejoindre leur place au jardin d'Eden, les justes doivent passer par la géhenne. Pourtant, s'ils méritent une place au jardin d'Eden, comment justifier la nécessité de ce passage ? En fait, celui-ci a pour but de leur montrer un certain nombre de mécréants qui, s'ils avaient veillé à les réprimander de leur vivant, auraient pu se repentir ou, tout au moins, s'abstenir d'une partie des péchés qu'ils ont transgressés. Nous avons, en effet, le devoir de nous sentir concernés par les péchés d'autrui et de l'en réprimander de manière fine et appropriée. Un jour, un homme, qui était sur le point de se marier avec une non-juive, vint me voir. Je le prévins qu'il s'agissait là d'une faute des plus graves. L'homme me répondit qu'il était pourtant écrit dans la Torah qu'on devait aimer son prochain comme soi-même, et donc, aimant cette femme, pourquoi ne devrait-il pas l'épouser ? Je réalisai alors tristement combien cet homme était éloigné de la Torah, au point qu'il ne parvenait pas à faire la distinction entre un Juif et un non-juif… Toutefois, mon devoir de tenter de l'écarter du péché n'en demeurait pas moins présent.

S'il semble évident que le veau d'or constituait un péché dans le domaine de l'idolâtrie, il est important de prendre conscience que celle-ci existe également de nos jours, sous forme déguisée. Par exemple, dans les pays de la Diaspora, combien de parents réveillent de bonne heure leurs enfants pour les envoyer dans les écoles publiques des non-juifs afin qu'ils y fassent des études profanes et scientifiques, mais, arrivé le jour de Chabbat, ont soudain pitié d'eux et les laissent dormir plus qu'à l'accoutumée, négligeant le fait qu'ils seront en retard pour la prière du matin ! Or,

un tel comportement, où les connaissances profanes sont plus valorisées que les valeurs juives – comme la prière et la Torah – s'identifie en fait à de l'idolâtrie. Nous devons nous montrer particulièrement vigilants, car le mauvais penchant accompagne l'homme tout au long de la journée et toute sa vie durant, conformément à l'enseignement de nos Sages : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). Dans le même sens, le « 'Hovot Halevavot » (5, 5) souligne qu'une certaine présence accompagne constamment l'homme durant sa vie, en l'occurrence, celle du mauvais penchant.

Résumé

- Comment les enfants d'Israël ont-ils pu construire le veau d'or, alors qu'ils venaient juste d'assister, au mont Sinaï, aux impressionnants miracles accompagnant le don de la Torah ? Nos Maîtres expliquent que c'était le *Erev Rav* qui avait construit le veau d'or. Mais, dans ce cas, pourquoi les enfants d'Israël ont-ils, eux aussi, dû être punis ?
- Le *Erev Rav* a construit le veau d'or dans l'intention de se rattacher à Dieu de manière rapide, par le biais de cet intermédiaire. Moralité : celui qui désire accomplir une *mitsva* doit veiller à respecter les limites de la loi.
- Le peuple juif était témoin du comportement du *Erev Rav* et ne l'a pas réprimandé, ce pour quoi il a été puni. Après leur mort, les justes passent par la géhenne avant d'arriver au jardin d'Eden, afin qu'ils constatent le résultat de leur abstention de réprimandes à leurs contemporains.
- L'inversion des valeurs n'est autre qu'une forme d'idolâtrie moderne, dans laquelle le savoir profane est valorisé au détriment des valeurs du Judaïsme.

Les débris des tables de la Loi

« Le Seigneur dit à Moïse : "Taille toi-même deux tables de pierre semblables aux précédentes ; et Je graverai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables, que tu as brisées. »

(Exode 34, 1)

Explication de Rachi : « Il lui a montré, depuis sa tente, l'extraction du saphir et Il lui a dit: "Les débris [de la taille] seront pour toi!" C'est ainsi que Moïse est devenu très riche. »

Un message très profond se trouve dissimulé dans les débris des tables. Les secondes tables, taillées par Moïse, devaient remplacer les premières qu'il avait brisées. Le Saint béni soit-Il désirait lui démontrer que des seuls débris des tables apparaissaient des diamants. Sur le mode allégorique, ceci illustre l'idée selon laquelle, même lorsqu'un Juif se trouve plongé dans la détresse, il détient toujours la possibilité d'en retirer des diamants et des perles, puisqu'il lui suffit de s'impliquer dans la Torah pour éprouver de la jouissance.

Un beau jour, un Juif, à qui j'avais eu le mérite de donner goût à la Torah, alors qu'il était encore au début de son parcours, vint me voir. Cet homme s'était attaché à la Torah, et son amour pour elle n'avait fait qu'augmenter. Il me révéla qu'il était sur le point de fermer son magasin et de déclarer faillite, du fait qu'il s'était mis à étudier au *Collel* tout au long de la journée et qu'il ne lui restait plus de temps pour travailler. En outre, sa situation pécuniaire était devenue très difficile. Je lui demandai alors pourquoi il n'ouvrait pas son magasin la journée, fixant le soir des heures d'étude. Il me

répondit que le soir, il était déjà trop fatigué pour étudier, et qu'il n'était prêt en aucun cas à renoncer au considérable plaisir que lui procurait l'étude de la Torah ; c'était la raison por laquelle il s'apprêtait à déclarer faillite, tout en gardant espoir relativement à son gagne-pain. Voilà l'exemple d'un Juif brisé, confronté à une difficile épreuve concernant sa subsistance, et qui, envers et contre tout, n'est pas prêt à renoncer à ses précieux instants d'étude. L'existence d'une telle situation s'explique par le principe évoqué précédemment selon lequel un Juif, même dans la détresse, reste néanmoins en mesure de trouver des "diamants", lorsqu'il étudie la Torah et jouit de sa richesse.

Nos Sages, de mémoire bénie, ont affirmé : « Les débris des tables reposent dans l'arche » (Berakhot, 8b). Je me suis toujours demandé ce que ces débris avaient de si particulier pour avoir été déposés dans l'arche d'Alliance, se trouvant elle-même à l'intérieur du Saint des saints. Désormais, en s'appuyant sur le principe que nous venons d'expliquer, nous pouvons dire que les tables brisées sont justement le témoignage que, même un Juif accablé a toujours l'opportunité d'accomplir nombre de *mitsvot* et de bons actes. Par conséquent, les tables brisées ont été déposées dans l'arche d'Alliance afin de nous enseigner que le peuple juif n'est jamais perdu et que, précisément à l'heure où il se trouve plongé dans la détresse et les épreuves, la Torah apparaîtra comme sa seule issue de secours.

Nous sommes, à présent, en mesure de comprendre le sens de la réplique, adressée par le Saint béni soit-Il à Moïse : « Bravo d'avoir brisé les tables ! » (Chabbat, 87a) L'Eternel félicita Moïse pour la brisure des tables, grâce à laquelle il transmit aux enfants d'Israël un enseignement fondamental : quelle que soit la situation dans laquelle se trouve un Juif, on exige qu'il accomplisse les *mitsvot* et de bonnes actions, parce que même, et parfois justement, lorsqu'un

homme est brisé, il a la possibilité de s'élever en Torah et en crainte de Dieu et d'en retirer de la jouissance – message communiqué par les débris des tables déposés dans l'arche, dont la valeur équivalait à de précieux diamants.

J'ai eu le mérite de voir le célèbre Rav Nissim Bijaoui, de mémoire bénie, auteur d'un commentaire en français sur la section *Zeraïm*[65]. Lorsqu'il atteignit la dernière phase de sa maladie, de laquelle il ne se remit jamais, il était arrivé au traité *Demaï*, connu pour sa complexité particulière. Or, en dépit des douleurs aigues dont il souffrait, il ne perdit pas un seul instant et continua à rédiger son remarquable ouvrage, qu'il réussit finalement à achever. Voilà l'exemple d'un érudit qui sut surmonter sa faiblesse et ses maux physiques et mérita d'apprendre et d'enseigner la Torah de manière exceptionnelle.

J'ai aussi eu le mérite de rencontrer le *Roch Yechiva* de Mir, le vénéré Rav Nathan Tsvi Finkel, qu'il ait une longue et bonne vie, qui, en dépit de la maladie dure et déprimante dont il est atteint, rassemble néanmoins toutes ses forces pour poursuivre sa lutte en faveur de la Torah. Il n'annule pas un seul de ses cours, au travers desquels il œuvre pour la propagation de l'étude, et porte constamment le joug de la *Yechiva*. Nous en déduisons, une fois de plus, que c'est précisément dans une situation d'accablement, que symbolisent les tables brisées, que le Juif détient, plus que jamais, le potentiel de générer Torah et *mitsvot*.

A l'opposé, il m'est arrivé de rencontrer un Juif malade, cloué sur une chaise roulante, qui passait son temps à regarder les images impures défilant sur l'écran de télévision. De même, un homme, qui éprouvait des difficultés financières, est venu me voir pour me faire part de son projet d'ouvrir son magasin le Chabbat. Ces personnes

---

65. Une des six sections composant la Michna.

ne comprennent malheureusement pas que, même confronté à une maladie ou à une autre épreuve, le Juif a l'obligation de respecter la Torah, et que c'est justement d'une situation difficile qu'il peut retirer des diamants, de par la jouissance que procure l'étude de la Torah.

Ainsi donc, c'est vraisemblablement pour cette raison que le Saint béni soit-Il a dit à Moïse de garder les débris de la taille des tables, desquels il s'est enrichi. Moïse n'a brisé les tables de la Loi que dans le but d'épargner les enfants d'Israël d'un mauvais décret, suite au péché du veau d'or, mais il en a éprouvé un profond chagrin, du fait que ces tables avaient été écrites de la main de Dieu. Aussi l'Eternel le rassura-t-Il en lui disant : « Sache qu'en brisant les tables, tu as permis à tout Juif de comprendre que, lorsqu'il se trouve accablé et opprimé, face à la détresse, aux épreuves ou à la maladie, et qu'il lui semble que tout espoir de se relever est perdu, il peut alors plus que jamais s'investir dans l'étude de la Torah, de laquelle il retirera de précieux "diamants", une jouissance extraordinaire. »

Résumé

- Moïse a hérité des débris de la taille des tables, afin de nous enseigner qu'à partir de débris, on peut retirer des diamants, autrement dit qu'un Juif accablé peut trouver, dans l'étude de la Torah, une guérison à son âme.
- Les débris des tables étaient déposés dans l'arche, symbolisant le fait que même un Juif opprimé a l'obligation d'observer les *mitsvot*.
- L'Eternel dit à Moïse : « Bravo d'avoir brisé les tables ! », ce qui peut signifier qu'en agissant ainsi, Moïse a permis au peuple juif de comprendre que même lorsqu'il serait brisé, il lui suffirait de s'impliquer dans la Torah pour en faire surgir des diamants.

La Torah : réceptacle de la bénédiction

> ***« Nul n'y montera avec toi, et nul, non plus, ne doit paraître sur toute la montagne ; qu'on ne laisse même paître aux environs de cette montagne ni menu ni gros bétail. »***
>
> ***(Exode 34, 3)***

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de tailler deux nouvelles tables, semblables aux premières, puis ajouta à cet ordre l'interdiction formelle, pour tout homme du peuple juif, de s'approcher de la montagne au moment où Il donnerait ces tables, cette interdiction incluant également celle de laisser paître les animaux à ces environs. Ceci laisse entendre que l'Eternel a ordonné à Moïse de transmettre aux enfants d'Israël l'ordre d'éloigner leur menu et gros bétail du mont Sinaï, pour les empêcher d'y paître.

L'interdiction de laisser paître les animaux face à la montagne appelle la réflexion. En effet, y avait-il lieu de craindre que le menu et le gros bétail s'emparent de la couronne du peuple élu ? Quel rapport existe-t-il donc entre ces bêtes et le don de la Torah aux enfants d'Israël ?

En réalité, les animaux sont le symbole de la matérialité et des plaisirs de ce monde, et c'est pourquoiDieu a ordonné à Moïse qu'au moment où les enfants d'Israël recevraient la Torah, ils veillent à éloigner leur bétail afin de couper tout lien avec la matérialité. La Torah étant essentiellement spirituelle, elle n'a aucune prise sur les vanités de ce monde, et donc, quiconque désire que les paroles de Torah se maintiennent en lui, doit de se détacher complètement de tout ce qui touche au matériel. Ajoutons, sur le

mode allusif, que le terme *hahou*, de l'expression : « aux environs de cette (*hahou*) montagne », a la même valeur numérique que le terme *tov* (bon), qui fait toujours référence à la Torah, conformément à la déclaration du roi David : « Plus précieuse [littéralement : bonne] est pour moi la Torah de Ta bouche que des monceaux de pièces d'or et d'argent. » (Psaumes 119, 72) Par conséquent, il était nécessaire d'éloigner les animaux du mont Sinaï, afin que le peuple juif puisse accéder au bien suprême qu'est la Torah, sans que ce bien ne soit pour le moins du monde entaché.

Un jour, alors que j'étais de passage à Miami, une femme d'un certain âge, résidente de la ville, se présenta à moi. Elle semblait fort impressionnée par le fait que j'étais le petit-fils du saint Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège. Elle me révéla que toute son existence lui avait, pour ainsi dire, été donnée en cadeau, puisqu'elle reposait sur la bénédiction de mon grand-père, de mémoire bénie. Elle me raconta ensuite, plus en détails, l'anecdote relative à sa naissance. Il y a de nombreuses années, son père était venu voir Rabbi 'Haïm, se lamentant du fait que ses enfants mouraient de manière précoce. Sa femme était alors enceinte et il craignait donc que ce nouvel enfant, qui devait bientôt naître, meurt lui aussi avant terme. Son père, malheureux, supplia le juste de lui donner une bénédiction lui assurant que l'enfant qui naîtrait jouisse d'une longue vie. Mon grand-père lui répondit que le jour où sa femme accoucherait, il viendrait pour la bénir, ainsi que le nouveau-né, d'une vie longue et saine. Le père de cette femme resta ébahi devant la promesse de Rabbi 'Haïm, du fait que sa femme n'était alors qu'au deuxième mois de sa grossesse, et que sept mois entiers devaient encore s'écouler jusqu'au moment de la naissance ; comment le juste pouvait-il donc s'engager tellement de temps à l'avance ?

Devant la consternation du père, mon grand-père le rassura en lui affirmant qu'il ne devait pas s'inquiéter, car il était certain qu'il serait

présent le jour de la délivrance pour bénir l'accouchée et son nouveau-né. Quelques mois plus tard, il s'avéra effectivement que le jour J, Rabbi 'Haïm se rendit auprès de cette famille. Lorsqu'il demanda à voir la femme pour la bénir, on lui dit qu'elle était en train d'accoucher. Mon saint grand-père la bénit alors, ainsi que son bébé qui devait naître, leur souhaitant une longue et bonne vie. Or, voilà que la fille de cette femme se trouvait à présent devant moi, pour me témoigner, non sans émotion, qu'elle devait sa vie au mérite de mon grand-père.

En réfléchissant à cette anecdote, je réalisai combien elle illustre la grandeur inestimable de mon saint grand-père. Il était animé d'une réelle compassion pour autrui, au point qu'il était en mesure de promettre, de façon certaine, sa venue à un certain événement qui ne devait avoir lieu que plusieurs mois plus tard – je suis sûr qu'il comptait les jours le séparant encore du jour tant attendu, à la manière dont on compte ceux du *Omer*[66]. Par ailleurs, je demeure convaincu qu'il a bénéficié de l'aide du Ciel pour faire irruption, auprès de l'accouchée, précisément au bon moment, sans qu'il ait eu besoin de se déranger plusieurs fois. Or, si l'on approfondit davantage la réflexion, on comprendra que la racine de sa sollicitude pour son frère juif, et simultanément, la Providence divine particulière dont il bénéficiait pour apparaître au moment opportun, découlaient de son total détachement de la matérialité, qui l'avait élevé à cet exceptionnel niveau de sainteté.

C'est la raison por laquelle le Saint béni soit-Il a ordonné aux enfants d'Israël de ne pas laisser leur bétail paître aux alentours de la montagne, afin qu'ils ne se lient pas avec la matérialité que celui-ci

---

66. Période séparant la fête de Pessa'h de celle de Chavouot, durant laquelle nous avons le commandement de compter les jours.

représente – le terme hébraïque *lirot* (paître), composé des mêmes lettres que le mot *réout* (amitié), venant renforcer l'idée selon laquelle il fallait exclure tout attachement au monde matériel.

Ce verset peut également être interprété sous un autre angle. Le menu et le gros bétail symbolisaient l'idolâtrie égyptienne, puisque, comme nous le savons, les Egyptiens considéraient ces animaux comme des divinités. Or, l'Eternel désirait qu'avant qu'Il donne la Torah aux enfants d'Israël, ces derniers se soient totalement détachés des abominations égyptiennes, de sorte que la sainte Torah puisse pénétrer pleinement leur être.

J'aimerais rapporter ici un autre incident qui m'est arrivé lorsque je séjournais à Miami. Un homme, qui devait avoir la soixantaine, vint me voir pour me faire part de l'histoire suivante. Lorsqu'il était jeune homme, il habitait à Los-Angeles, où il avait fait la connaissance d'une jeune fille, avec laquelle il s'était fiancé. Peu de temps après, ils rompirent leurs fiançailles, se rendant compte qu'ils ne pourraient construire un foyer solide, du fait que le jeune homme venait d'une famille religieuse, alors que la jeune fille n'était pas du tout pratiquante.

Avec le temps, cet homme rencontra une jeune femme pieuse et pudique, qu'il choisit comme conjointe et avec laquelle il construisit un merveilleux foyer. Un beau jour, alors qu'il voyageait en autobus, une femme, habillée de façon très indécente, se présenta à lui pour lui demander s'il la reconnaissait. Au départ, il eut de mal à l'identifier, mais, après quelques instants, il réalisa que c'était la jeune fille avec qui, quarante ans auparavant, il s'était fiancé. Celle-ci lui raconta qu'elle aussi s'était mariée, il y avait de là un bon nombre d'années, et qu'elle avait ensuite divorcé. De retour chez lui, cet homme se surprit, à maintes reprises, en train de songer à cette femme, dont l'image revenait sans cesse à son esprit.

Il était donc venu me voir pour me demander ce qu'il pouvait faire

pour se tirer d'ennui. Je lui répondis que si cette femme impudique perturbait ses pensées, c'était la preuve qu'il manquait d'assiduité dans son étude de la Torah, ce qui avait permis à des images indésirables de pénétrer son esprit (Rambam, « Issourei Bia » 22, 21). Par conséquent, s'il désirait se soustraire à cette vision, il lui fallait être prêt à tout abandonner pour se consacrer exclusivement à une étude acharnée de la Torah, celle-ci représentant sa seule chance de retrouver son état d'esprit antérieur.

Cette anecdote illustre, une fois de plus, le fait que, si l'on désire être en mesure de recevoir la Torah et de l'enseigner de manière authentique, il nous appartient, au préalable, de nous détacher de manière absolue de toutes les vanités et abominations de ce monde, cette condition représentant la seule chance d'y parvenir.

Dans la section de Yitro, il est écrit : « Yitro, prêtre de Midian, beau-père de Moïse, entendit » (Exode 18, 1), et Rachi de commenter : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Cette explication semble, a priori, surprenante. En effet, comment admettre que seuls ces deux événements aient incité Yitro à se joindre au peuple juif dans le désert, alors que, en tant que beau-père de Moïse, il avait certainement entendu parler de tous les miracles effectués par Dieu en Egypte, dans lesquels son gendre, le leader du peuple juif, avait servi d'intermédiaire ?

Ce verset soulève une autre difficulté. Pourquoi Yitro est-il qualifié de prêtre de Midian, alors que, dès le moment où les habitants de Midian ont appris sa volonté de se joindre au peuple juif, ils l'ont déchu de ses fonctions de prêtre ? Il aurait donc semblé plus logique que le verset le nomme par son nom seul.

Proposons l'explication suivante. A l'instant précis où Yitro voulut se repentir et s'attacher à l'Eternel et à Sa Torah, son mauvais penchant vint l'attaquer en lui disant : « N'est-ce pas que jusqu'à

présent tu étais prêtre de Midian et que tous te respectaient pour ton honorable situation ? Si tu te joins au peuple juif, tu seras déchu de tes fonctions et perdras tous ces avantages ! » Cependant, il ne réussit pas à le convaincre, car, à ce même moment : « Yitro (…), beau-père de Moïse, entendit ». Autrement dit, s'il était vrai que Yitro avait déjà largement entendu parler de tous les miracles divins, dans la réalisation desquels son gendre avait servi d'intermédiaire, toutefois, suite à la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec, les échos de ces prodiges s'ancrèrent profondément en lui et lui permirent d'accéder à une réelle reconnaissance de l'Eternel en tant que dirigeant du monde, ce qui, simultanément, lui fournit les forces nécessaires pour vaincre son mauvais penchant. Par conséquent, c'est un profond sentiment intérieur qui incita Yitro à se joindre au peuple juif.

Par la suite, il est écrit : « Yitro, beau-père de Moïse, vint, avec les fils et la femme de celui-ci, trouver Moïse au désert » (ibid. 18, 5). Cependant, le fait que Yitro avait l'intention de se diriger vers le désert ne représente pas une nouveauté, donc en quoi cette précision est-elle nécessaire ? Car elle souligne justement le fait que Yitro fut prêt à renoncer à tous les honneurs qu'on lui rendait et à ses nombreux biens matériels, se rendant ainsi semblable au désert, lieu public et abandonné, afin de pouvoir recevoir la Torah de manière entière, conformément à l'idée connotée par le verset : « qu'on ne laisse même paître aux environs de cette montagne ni menu ni gros bétail » (Exode 34, 3).

En outre, il semble improbable que les nations du monde ne désiraient pas recevoir la Torah, puisqu'elles avaient également entendu parler des miracles hors du commun accomplis par l'Eternel en faveur des enfants d'Israël, aussi bien en Egypte que dans le désert. Elles auraient donc certainement voulu être choisies en tant que "peuple de prédilection" et recevoir la Torah, mais elles

ne furent pas prêtes à renoncer aux vains plaisirs de ce monde. Or, la Torah et la matérialité ne pouvant coexister, ou, plus encore, la Torah n'ayant aucune prise sur la vaine réalité matérielle, le Saint béni soit-Il a donc choisi un peuple qui accepterait le joug de la Torah tout en sachant qu'il devrait aussi, inévitablement, renoncer à ses volontés personnelles.

Dans son ouvrage « Daat ouMoussar », le Rav Avraham Yapan, de mémoire bénie, explique qu'il existe deux sortes de récipients : un récipient apte à recevoir la bénédiction et un récipient qui n'y est pas apte. Lorsqu'un récipient inapte à recevoir la bénédiction est rempli à ras bords, il est impossible d'y ajouter la moindre goutte. Par contre, même si un récipient apte à recevoir la bénédiction est déjà rempli à ras bords, il sera toutefois toujours possible d'y ajouter, sans craindre que le contenu présent ne se renverse. Cependant, que signifie le fait qu'il est toujours possible de remplir davantage un récipient apte à recevoir la bénédiction, sans en diminuer son contenu existant ?

Rabbi Avraham Yapan explique que le récipient fait référence à l'homme, alors que la bénédiction se réfère au pouvoir de l'écoute. Aussi, il existe des personnes qui, ayant rempli leurs oreilles de futilités, demeurent incapables d'intégrer la moindre parole de Torah ; elles sont assimilables à un récipient inapte à recevoir la bénédiction. A l'opposé, d'autres personnes, dont les oreilles ont absorbé énormément de Torah, sont pourtant capables d'en entendre encore davantage, à l'image d'un récipient apte à recevoir la bénédiction, dans lequel il est toujours possible d'ajouter, même lorsqu'il est rempli à ras bords, sans devoir craindre de perdre une partie du contenu déjà existant. Pour en revenir à celui qui est comparable à un récipient inapte à recevoir la bénédiction, pour peu qu'il soit prêt à libérer son esprit, ne serait-ce que partiellement, des vanités de ce monde, il sera en mesure de devenir réceptif aux

paroles de Torah, qui agiront remarquablement en lui pour le métamorphoser en un véritable réceptacle de bénédiction.

A l'époque où le célèbre *Tana*, Rabbi Akiba, était encore un ignorant, il dit aux membres de sa famille : « Présentez-moi un érudit et je le mordrai comme un âne ! » (Pessa'him, 49b) Or, l'homme qui fit une telle déclaration finit par devenir lui-même un érudit, réceptacle de la bénédiction ! Cette métamorphose débuta lorsqu'il prit leçon de l'action de l'eau sur les pierres, qui, suite à ce frottement, s'en trouvaient usées. Devant la vision de ce phénomène naturel, il se dit en effet (Avot de Rabbi Nathan 6, 2) que, de la même manière que l'eau était capable d'éroder les roches, ainsi, la Torah, comparée à l'eau de vie, serait sans doute en mesure de briser son cœur de pierre. Rabbi Akiba s'exila alors de son foyer pendant une période de vingt-quatre ans (Ketouvot, 63a), lors de laquelle il œuvra à se détacher de la matérialité, pour finalement se hisser à un très haut niveau.

J'ai vu une explication, rapportée au nom de Rabbi Avraham Halimi d'Algérie, de mémoire bénie, au sujet du verset : « Reprends ton prochain » (Lévitique 19, 17). Il demande pourquoi il est nécessaire de réprimander plusieurs fois de suite un mécréant, alors que s'il n'a pas écouté la première fois, c'est le signe qu'il ne désire pas prêter attention à ces remontrances. Il répond qu'au moment où la réprimande a été adressée au pécheur, il est possible que le cœur de ce dernier n'était pas encore prêt à l'accepter. Puis, à mesure que le temps avance, ces paroles pénètrent progressivement en lui, jusqu'à ce que, le moment favorable venu, elles ressurgissent à son esprit, suscitent son repentir, et lui permettent finalement de redevenir un réceptacle de bénédiction.

Mon expérience personnelle me permet de témoigner que de nombreuses personnes ont tendance à rester sur leurs positions même après avoir été l'objet de réprimandes répétées. Toutefois,

lorsqu'un malheur survient et qu'elles se sentent perdues, elles se souviennent aussitôt de ces paroles moralisatrices et se repentent intégralement. Du fait qu'elles se sont montrées prêtes à libérer leur cœur de tout ce qui a trait à la matérialité pour être réceptives aux paroles de réprimande, elles méritent que les paroles de Torah les pénètrent, cette fois, de manière authentique.

De même, à l'époque où il était prêtre idolâtre à Midian, Yitro avait déjà largement entendu parler de la toute-puissance du Saint béni soit-Il et du fait que Moïse était le dirigeant du peuple juif, mais ces faits n'avaient pourtant eu aucun impact sur lui. C'est uniquement lorsqu'il entendit parler de la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec qu'il décida de s'attacher à l'Eternel et d'opérer cette métamorphose qui fit de lui un réceptacle pour la bénédiction. Ces événements s'avérèrent effectivement décisifs, puisqu'ils jouèrent le rôle de déclencheur, poussant Yitro à renoncer aux vanités matérielles auxquelles il était encore attaché.

La Guemara rapporte ('Haguiga, 15a) qu'Elicha ben Abouya a été surnommé A'her parce qu'il était devenu mauvais. Une voix céleste était alors sortie pour déclarer que tous les hommes étaient invités à se repentir et à hériter d'une part au monde à venir, à l'exception d'Elicha ben Abouya. Lorsque ce dernier entendit ceci, il s'emplit de colère et de désespoir, et devint encore plus mécréant. Toutefois, il est certain que son cœur s'est également empreint de tristesse au moment où il a entendu cette voix céleste, puisque, à l'ultime instant précédant sa mort, alors que des larmes ruisselaient sur son visage, il finit par se repentir. Cette histoire illustre le pouvoir considérable de l'écoute, capable de rendre un homme meilleur et de le détourner de la mauvaise voie, car, même si des paroles entendues n'agissent pas toujours de façon immédiate, elles ne sont jamais perdues et finissent, un jour ou l'autre, par exercer leur effet.

Il est dit : « Ce sera, suite (*ékev*) à votre écoute » (Deutéronome 7,

12). Le terme *ékev*, signifiant littéralement talon, peut être interprété dans le sens de fin, le talon se situant à l'extrémité du corps humain. Ce verset signifierait alors qu'il arrive que des paroles, entendues par un homme au cours de sa vie, à un moment donné, n'aient pas d'effet immédiat, mais qu'elles finissent, au moment opportun, par le sauver et le rendre meilleur. C'est pourquoi, il incombe à l'homme d'écouter le maximum de paroles de Torah, car celles-ci, ainsi que leur étude, le mèneront à l'acte (Kidouchin, 40b).

Résumé

- Le Saint béni soit-Il dit à Moïse d'ordonner aux enfants d'Israël d'éloigner leur bétail du mont Sinaï. En quoi cette injonction était-elle nécessaire ? Il n'y avait pourtant pas lieu de craindre que les bêtes prennent la place du peuple juif et reçoivent la Torah !
- Le bétail est le symbole de la matérialité, qui, de par son opposition absolue avec la Torah, ne peut coexister avec elle. L'homme qui désire permettre à la Torah de résider en lui, doit donc s'éloigner de tout soupçon de matérialité. Le bétail symbolisait également l'idolâtrie égyptienne ; aussi le peuple juif devait-il se débarrasser de tout résidu de ces abominations, afin d'être en mesure de recevoir la Torah.
- Il est écrit : « Yitro entendit », et Rachi d'expliquer : « Quelle nouvelle a-t-il entendue pour qu'il soit venu ? La séparation de la mer Rouge et la guerre d'Amalec. » Yitro, qui était le beau-père de Moïse, n'a-t-il entendu qu'à ce moment-là parler des prodiges accomplis par l'Eternel ? Pourquoi le verset dit-il : « Yitro, prêtre de Midian, entendit », alors qu'à cet instant, il n'était plus prêtre, puisque les habitants de Midian l'avaient déjà déchu de ses fonctions ?
- La raison en est que le mauvais penchant a essayé de convaincre Yitro de rester prêtre, étant donné tous les honneurs qui lui revenaient, grâce à cette fonction. Mais son statut de beau-père de Moïse lui donna le mérite de résister à ces attaques. Yitro avait beau avoir, maintes fois, entendu parler des miracles divins, ces rumeurs ne se sont réellement

ancrées en lui que suite à la séparation de la mer Rouge et de la guerre d'Amalec, événements qui l'ont finalement décidé à se joindre au peuple juif.

- Rabbi Avraham Yapan, de mémoire bénie, affirme qu'il existe deux types d'individus, les uns étant assimilables à un récipient apte à recevoir la bénédiction, les autres à un récipient inapte à la recevoir. Les premiers, déjà emplis de Torah, détiennent une capacité d'absorption illimitée, telle qu'ils peuvent intégrer de nouvelles paroles de Torah sans en perdre d'anciennes. Par contre, les seconds, totalement empreints des vanités mondaines, demeurent incapables d'intégrer les moindres paroles de Torah.
- Il n'y a personne qui n'ait son heure. Aussi, même si quelqu'un a plusieurs fois entendu un reproche, sans qu'aucun effet ne se soit ensuivi, on ne peut savoir quand celui-ci agira et l'incitera à se repentir, comme en témoigne l'histoire d'Elicha ben Abouya.
- « Ce sera suite (*ékev*) à votre écoute » : le mot *ékev* signifie fin, autrement dit, les bonnes paroles, entendues par un homme au cours de sa vie, finissent toujours par agir dans le bon sens. Ainsi, les nouvelles relatives aux miracles divins finirent par pénétrer le cœur de Yitro, grâce à son choix de renoncer à son honneur de prêtre et de se considérer modestement comme le beau-père de Moïse.

Annexes

L'amour de l'Eternel pour le peuple juif

> ***« Quand tu feras le dénombrement général des enfants d'Israël, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement, afin qu'il n'y ait point de mortalité parmi eux à cause de cette opération. »***
>
> ***(Exode 30, 12)***

Nous pouvons constater que la section de Ki-Tissa s'ouvre par l'ordre divin : « Quand tu feras le dénombrement général des enfants d'Israël, chacun d'eux paiera au Seigneur le rachat de sa personne », alors que le sujet du veau d'or se trouve seulement évoqué à la fin. Etant donné que ce dramatique péché représente le thème central de cette section, l'ordre de la narration ne manque pas de nous surprendre. Tentons de comprendre pourquoi ce sujet n'a été mentionné qu'en dernier lieu, ainsi que la raison du titre Ki-Tissa donné à cette section plutôt que "section du veau d'or".

En réalité, ces choix découlent directement de l'amour du Saint

béni soit-Il pour Son peuple. En effet, désirant à tout prix éviter de fournir des arguments aux accusateurs, Il n'a évoqué le péché du veau d'or qu'à la fin de la section et s'est également abstenu de l'intituler d'après ce sujet, afin de le taire au maximum. A nous de tirer leçon de cette judicieuse alternative de l'Eternel pour notre défensive, en Lui témoignant, nous aussi, notre amour et en nous montrant reconnaissants à Son égard – et non ingrats, à Dieu ne plaise.

En outre, il semble que le Tout-Puissant ait voulu anticiper la guérison à la plaie, puisque l'aumône représente, pour l'homme, un moyen d'échapper aux mauvais décrets, comme il est dit : « la charité sauve de la mort » (Proverbes 10, 2). Autrement dit, le fait de donner de l'argent pour le rachat de sa personne, constitue un moyen de se soustraire à la peine de mort, qu'on aurait dû mériter en raison de ses péchés.

Par mérite et non par charité

« L'Eternel dit à Moïse : "Va, descends ! Car ton peuple, que tu as tiré du pays d'Egypte, s'est perverti." »

(Exode 32, 7)

Suite au péché du veau d'or, le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de descendre de la montagne afin de rejoindre le peuple, qui s'était rendu inapte à recevoir les tables de la Loi. Rachi explique le verset précité en commentant : « Descends de ta grandeur. Je ne t'avais conféré ta dignité que dans leur intérêt. » En d'autres termes, la

signification profonde de l'ordre : « Descends ! », donné par l'Eternel, était que toute la grandeur à laquelle Moïse avait eu le mérite d'accéder, lors de son séjour de quarante jours et quarante nuits au ciel – pendant lesquels il avait appris la Torah de la bouche du Tout-Puissant – n'était due qu'au mérite du peuple juif. En effet, si Moïse n'avait pas reçu l'ordre de transmettre fidèlement et littéralement la Torah aux enfants d'Israël, il n'aurait pas séjourné auprès de Dieu, des séraphins et des anges saints, ni accédé à une telle élévation.

Par conséquent, lorsque les enfants d'Israël fautèrent en construisant le veau d'or, le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de quitter le ciel pour les rejoindre, du fait que tout le mérite qu'il détenait de séjourner dans les cieux ne reposait que sur sa mission de leur transmettre la Torah. Aussi, dès l'instant où ce dernier pécha et se rendit inapte à la recevoir, Moïse perdit ce mérite et se trouva donc contraint de descendre du ciel.

Or, lorsque Moïse entendit et comprit ces paroles de Dieu, il désira ardemment Lui prouver qu'il était digne de cette élévation, non pas uniquement par le seul mérite des enfants d'Israël, mais également par le sien propre. En effet, son amour et son attachement à la Torah n'étaient pas seulement dus à la fonction qui lui avait été attribuée de la transmettre au peuple juif, mais aussi à son essence divine. Aussi, afin de se rehausser à nouveau au niveau où il se tenait avant le péché des enfants d'Israël, Moïse fit-il de nombreux efforts pour étudier assidûment la Torah, efforts qui furent couronnés de succès puisqu'il parvint finalement à atteindre ce degré, cette fois, par son mérite personnel.

Il est rapporté (Chabbat, 89a) qu'après que le Maître du monde eut donné la Torah à Moïse, le Satan vint demander où elle se trouvait. Dieu lui répondit qu'elle se localisait sur terre, mais le

Satan, l'y ayant cherchée en vain, se présenta à nouveau pour réitérer sa question. Cette fois, Il lui répondit qu'elle se trouvait chez le fils d'Amram. Ce Midrach semble, a priori, surprenant. En effet, pourquoi l'Eternel a-t-Il pris la peine de discuter avec le Satan et ne l'a-t-Il pas simplement renvoyé ? En outre, qu'importait-il donc au Satan de savoir où se trouvait la Torah ? En fait, il semble que l'Eternel ait intentionnellement envoyé le Satan auprès de Moïse, afin qu'il constate à quel point ce dernier chérissait la Torah, qu'il étudiait jour et nuit.

Plus encore, nous pouvons ajouter l'élément suivant, dans l'interprétation du verset : « Il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. » (Exode 32, 19) Selon un sens plus profond, il signifierait effectivement que Moïse a brisé les tables de la Loi, qu'il n'avait pas reçues par un réel mérite mais uniquement en raison de sa mission de les transmettre au peuple juif, afin de recevoir ensuite de nouvelles tables de manière pleinement méritée – c'est-à-dire suite à une élévation personnelle se caractérisant par un attachement authentique à l'Eternel et une étude assidue de la Torah. C'est ainsi que Moïse mérita de recevoir une seconde fois les tables de la Loi, par mérite et non par charité. Tel est bien le sens de l'exclamation du Saint béni soit-Il : « Souvenez-vous de la Loi de Moïse, Mon serviteur ! » (Malachie 3, 22), dans laquelle Il attribue la Torah à notre maître Moïse, en la dénommant à son nom.

La brisure des tables par Moïse

« Or, comme il approchait du camp, il aperçut le veau et les danses. Le courroux de Moïse s'alluma ; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne. »

(Exode 32, 19)

On peut expliquer de la manière suivante pourquoi Moïse a brisé les tables de la Loi. Moïse, constatant l'acuité avec laquelle la Justice accusait les enfants d'Israël pour le péché du veau d'or, a cherché à apaiser celle-ci en brisant les tables. En effet, tant que les tables étaient présentes, l'accusation pesait elle aussi dans toute sa vigueur, du fait que le peuple juif venait juste de recevoir ces tables où figurait l'interdiction formelle de servir toute forme d'idolâtrie.

Par ailleurs, en brisant les tables écrites par la main de Dieu, Moïse transféra l'accusation de la Justice, du peuple juif à lui-même ; puis, une fois que la Justice condamna Moïse, l'Eternel accepta le motif qui l'avait poussé à les briser et s'exclama : « Bravo d'avoir brisé les tables ! » (Chabbat, 87a)

La Torah, antithèse de la matérialité

« Nul n'y montera avec toi, et nul, non plus, ne doit paraître sur toute la montagne ; qu'on ne laisse même paître aux environs de cette montagne ni menu ni gros bétail. »

(Exode 34, 3)

Avant le don de la Torah, le Saint béni soit-Il fit transmettre, par Moïse, aux enfants d'Israël l'ordre de ne pas marcher aux alentours du mont Sinaï, sur lequel allaient bientôt être données les tables de la Loi. Cette interdiction incluait également celle de laisser paître le bétail aux environs de la montagne.

Si l'ordre concernant les enfants d'Israël semble tout à fait rationnel, de par la sainteté inhérente à ce lieu, il nous est cependant plus difficile de comprendre pourquoi il fallait aussi éviter que les animaux aillent paître en ces alentours, alors que, n'étant pas dotés d'intelligence humaine, ils demeuraient certainement incapables de percevoir cette sainteté. Par conséquent, quel intérêt y avait-il à prévenir les enfants d'Israël de surveiller que leur bétail ne paisse pas près du mont Sinaï ?

Nous pouvons expliquer simplement, conformément à la démarche de nombre de commentateurs, que laisser les animaux brouter à leur gré de l'herbe aux alentours du mont Sinaï, alors que la Torah devait juste y être donnée par le Tout-Puissant, aurait représenté un réel manque de respect. Cependant, une signification bien plus profonde se trouve dissimulée dans cet ordre. En effet, le menu et le gros bétail symbolisent la superficialité, la matérialité et les vanités de ce monde, aussi, de même que le matériel et les passions qui le caractérisent ne peuvent coexister avec la Torah,

essentiellement spirituelle, de même était-il nécessaire d'empêcher les animaux de paître aux alentours du mont Sinaï, où la sainte Torah devait être donnée. Lorsque le cœur d'un homme se laisse séduire par les vanités de ce monde, celles-ci le rendent insensible à toute perception spirituelle. Par conséquent, l'ordre donné par l'Eternel au peuple juif visait à lui faire opérer une distinction nette entre, d'une part la sainteté, et de l'autre les vanités mondaines, qui représentent deux réalités totalement antithétiques. Le message édifiant qui en ressort est qu'un homme ne sera à la hauteur de devenir un réceptacle de la sainte Torah que dans la mesure où il aura préalablement épuré son être de toute sa bestialité.

En outre, le terme *yirou*, employé par le verset, peut être rapproché du terme *réout*, signifiant l'amitié, et renforce alors l'idée selon laquelle le matériel ne peut coexister harmonieusement avec le spirituel, c'est-à-dire la Torah. Enfin, le mot *hahou* (littéralement : cette) a la même valeur numérique que le mot *tov* (bon), qui se réfère toujours à la Torah. La Torah représentant le bien suprême, il nous incombe de nous y attacher en évitant, à tout prix, de lui associer d'autres pôles d'intérêts, ces "faux-amis" que sont le désir et la matérialité étant incompatibles avec elle.

La seconde ascension de Moïse au ciel

« L'Eternel dit à Moïse : "Consigne par écrit ces paroles ; car c'est à ces conditions mêmes que J'ai conclu une alliance avec toi et avec Israël." Et il passa là avec le Seigneur

quarante jours et quarante nuits, ne mangeant point de pain, ne buvant point d'eau ; et Dieu écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, les dix commandements. »

(Exode 34, 27-28)

Ces versets relatent la seconde ascension de Moïse au ciel, lors de laquelle, après avoir brisé les premières tables de la Loi suite au péché du veau d'or, il reçut une nouvelle fois la Torah. Il monta en effet au ciel pour une deuxième période de quarante jours et de quarante nuits, pendant lesquels il sanctifia son corps en s'abstenant de boire et de manger. Au terme de ces quarante jours, durant lesquels Moïse réapprit la Torah de la bouche du Tout-Puissant, l'Eternel écrivit les secondes tables, avec lesquelles Moïse redescendit ensuite vers le peuple.

Le Sefat Emet demande pourquoi il était nécessaire que Moïse monte une seconde fois au ciel pendant quarante jours pour y apprendre une nouvelle fois la Torah, alors qu'il l'avait déjà apprise lors de sa première ascension. Il aurait, en effet, semblé suffisant que Moïse remonte au ciel uniquement pour y écrire les secondes tables, donc en quoi ce réapprentissage de la Torah était-il impératif ?

Répondons à cette interrogation en nous appuyant sur l'interprétation du Ben Ich 'Haï (cf. « Chana Richona », Ki-Tissa). Ce dernier fait remarquer que lorsque notre maître Moïse implora la Miséricorde divine en faveur des enfants d'Israël, il s'adressa à Dieu au pluriel, s'incluant comme s'il avait lui-même fauté. Nous pouvons nous demander pourquoi Moïse s'est inclus dans le péché du peuple juif et n'a pas uniquement sollicité la Clémence divine pour ce dernier, qui semblait pourtant être le seul fautif, d'autant plus que Moïse se trouvait au ciel au moment du péché.

Le Ben Ich 'Haï répond que le juste tient lieu d'expiation pour sa génération. Si la communauté faute, cela signifie que son leader n'a pas réussi à la diriger comme il se devait, puisque, s'il l'avait réprimandée et renforcée spirituellement, il est probable qu'elle n'en serait pas arrivée à pécher. Moïse a donc ressenti une part de culpabilité quant au péché du veau d'or, pensant qu'il n'avait pas suffisamment raffermi les enfants d'Israël avant de monter au ciel, auquel cas ils n'auraient peut-être pas commis ce grave péché. C'est pourquoi, il s'est lui aussi inclus dans sa requête de pardon auprès de l'Eternel, de sorte que, lorsque Dieu aurait pardonné sa propre faute, celle du peuple juif pourrait également être absoute de manière radicale.

Selon cette interprétation, il semble que Moïse ait voulu monter une seconde fois au ciel pour y réapprendre la Torah, afin que ce réapprentissage rende celle-ci pure et limpide et la débarrasse de tout lien avec le péché du veau d'or. En outre, Moïse ressentait apparemment que sa première ascension au ciel visait son propre bénéfice, puisqu'il devait lui-même apprendre la Torah, alors qu'il désirait consacrer sa deuxième ascension à l'intérêt exclusif du peuple juif. Aussi, tenant à ce que les secondes tables soient entièrement pures et ne soient aucunement entachées de péché, Moïse réapprit la Torah lors de sa seconde ascension, de sorte à transmettre aux enfants d'Israël la force nécessaire pour observer la Torah dans un état de pureté renouvelé.

La lumière de la Torah

« Or, lorsque Moïse redescendit du mont Sinaï, tenant en main les deux tables de la Loi, il ne savait pas que la peau de son visage était devenue rayonnante lorsque Dieu lui avait parlé. »

(Exode 34, 29)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment que, en dépit de son projet initial d'exterminer les enfants d'Israël pour fonder un nouveau peuple, le Saint béni soit-Il consentit finalement à expier leur péché en raison de la grâce particulière que Moïse avait acquise à ce moment-là. En effet, face au visage de ce dernier devenu rayonnant, l'Eternel ne put repousser sa requête et l'agréa.

Nous pouvons en déduire le pouvoir considérable de la Torah. En effet, l'exceptionnel dévouement témoigné par Moïse lorsqu'il monta par deux fois au ciel en dépit du danger auquel il s'exposait – les anges protestèrent : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » et voulurent même le tuer – lui permit de mériter que son visage reflète l'éclat de la Torah. Puis, dès que Dieu constata ce rayonnement particulier, qui attestait le dévouement hors-pair de Son fidèle serviteur pour la Torah, Il lui manifesta aussitôt Son estime et s'emplit de Miséricorde pour le peuple juif comme pour son leader.

Par conséquent, c'est le remarquable dévouement de Moïse pour la Torah, à la source du rayonnement de son visage, qui permit aux enfants d'Israël d'obtenir le pardon du péché du veau d'or.

Section Vayakhel

Le Chabbat, un avant-goût du monde à venir

> ***« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer. Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. »***
>
> ***(Exode 35, 1-2)***

Cette section s'ouvre par le rassemblement, initié par Moïse un jour après être descendu du ciel, pour donner l'ordre au peuple juif de respecter le Chabbat. Nous pouvons nous demander pourquoi il a attendu un jour entier pour organiser ce rassemblement, plutôt que de l'effectuer dès sa descente sur terre, d'autant plus que nous trouvons (Yalkout Chimoni sur Exode, 281) qu'il avait l'habitude de transmettre les paroles de l'Eternel immédiatement après qu'elles lui eurent été dites. Par conséquent, pourquoi, justement dans ce cas précis, Moïse a-t-il modifié son habitude ?

Un autre point demande également à être éclairci. Les versets suivants précisent que ce rassemblement visait à demander aux enfants d'Israël une contribution en faveur de la construction du tabernacle, comme il est dit : « Prélevez sur vos biens une offrande pour l'Eternel ; que tout homme de bonne volonté l'apporte, ce tribut du Seigneur : de l'or, de l'argent et du cuivre. » (Exode 35, 5) Dès lors, pourquoi Moïse a-t-il choisi ce moment pour ordonner au peuple juif la *mitsva* du Chabbat ?

Proposons l'explication suivante. Conformément à l'enseignement de nos Sages (Berakhot, 57b), le Chabbat est un avant-goût du monde à venir. Or, au sujet du monde à venir, il est écrit : « Jamais œil humain n'avait vu » (Isaïe 64, 3 ; Berakhot, 34b), autrement dit, l'être humain n'a pas la possibilité de sentir ni de s'imaginer ce qui y aura lieu. Comme nous le savons, lorsque le Saint béni soit-Il a créé le monde, l'univers entier avait la dimension spirituelle du jardin d'Eden, puis, suite au péché d'Adam et Eve, Dieu les expulsa de cet endroit, qu'Il mit de côté pour le monde à venir. Désormais, ce n'est qu'après sa mort que l'homme mérite de goûter à la vie du monde à venir, si toutefois il détient Torah et *mitsvot*. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Nombres Rabba 16, 24) que tel n'était cependant pas le projet divin originel, puisque l'Eternel désirait a priori que Ses créatures puissent déjà jouir du jardin d'Eden dans ce monde-ci. D'où la place centrale du Chabbat, qui, de par sa qualité d'avant-goût du monde à venir, assure la plénitude de la Création. De même qu'on ne pourrait envisager de mariage sans mariée, de même l'univers entier n'aurait aucun sens en l'absence du Chabbat.

Le Chabbat est le symbole de la foi et de la confiance en Dieu, puisque l'homme qui respecte ce jour saint, témoigne qu'il croit au fait que le Tout-Puissant a créé le monde en six jours et s'est arrêté le septième pour se reposer. A l'inverse, celui qui profane le

Chabbat atteste, par son comportement, son absence de foi, puisque, s'il était animé d'une foi élémentaire, il n'aurait certainement pas osé agir de la sorte.

La foi qui anime le cœur de l'homme suscite en lui un sentiment de bonheur profond, ce dernier étant conscient que tout ce qui lui arrive correspond à la volonté divine et que si Dieu ne l'avait pas voulu ainsi, les événements ne se seraient pas déroulés de la sorte. Par contre, un individu qui ne croit pas en l'Eternel et ne réalise pas que c'est la Providence qui dirige le cours de sa vie sur terre, finira par sombrer dans la tristesse et l'accablement. En effet, son manque de foi l'incitera à ne compter que sur ses faibles ressources personnelles pour surmonter ses difficultés, alors qu'elles demeurent évidemment incapables de le tirer d'embarras, et il tombera bien vite aux prises du désespoir. Tel est le sens du verset : « Quiconque a confiance en l'Eternel, se trouve environné de Sa grâce. » (Psaumes 32, 10) En d'autres termes, le fait même de pouvoir croire en Dieu représente un immense bienfait pour l'homme, puisque cela lui permet de réaliser que son sort repose dans les mains du Ciel. De même que des parents ne désirent de tout cœur que le bien-être de leurs enfants, de même notre Père céleste ne cherche, par tous les moyens, qu'à agir pour le bénéfice de nous, Ses créatures.

Cependant, nous avons parfois l'impression que des calamités nous assaillent de toute part, et éprouvons alors des difficultés à comprendre en quoi cette situation de détresse correspond, elle aussi et contrairement à toute apparence, à la volonté de notre Père clément. Expliquons ce paradoxe par l'exemple suivant. Lorsqu'un père emmène son fils malade chez le médecin et que les soins de ce denier font mal à l'enfant, ils n'en demeurent pas moins dans son intérêt puisqu'ils ne visent que sa guérison. Dans le même sens, lorsque nous nous trouvons accablés de souffrances, il nous

incombe de réaliser que leur but est uniquement de susciter notre repentir et de nous rapprocher de notre Père céleste. Plus encore, si le Saint béni soit-Il n'aimait pas tant Ses enfants, Il ne chercherait pas à les éprouver afin d'éveiller leur repentir et de les ramener à nouveau vers Lui.

Comme nous l'avons expliqué, le Chabbat est le symbole de la foi. En outre, du fait qu'il est également un avant-goût du monde à venir, la foi qui mène l'homme à son respect détient aussi, par conséquent, le pouvoir de lui donner foi dans le monde à venir, pourtant éloigné de la perception humaine. Le Chabbat représente le plus grand cadeau que le Créateur a accordé à Ses enfants ; le repos et la sérénité se retrouvent dans chacun de ses aspects, tandis qu'une chaleureuse atmosphère familiale y règne. Le Ben Ich 'Haï ajoute par ailleurs (« Chana Chenia », section Chemot) que l'étude de la Torah effectuée le Chabbat a infiniment plus de valeur que celle des jours de semaine, et que sa récompense en est considérablement plus importante. Or, si déjà l'étude de la Torah le jour du Chabbat, qui est un avant-goût du monde à venir, est d'une si grande valeur, combien plus en sera-t-il de la Torah étudiée dans le monde à venir lui-même ! On ne peut imaginer le délice auquel goûtera l'âme, lorsque, au jardin d'Eden, elle étudiera la Torah avec la Présence divine, en-dessous du Trône céleste.

Lorsque notre maître Moïse est descendu du ciel, il a voulu prouver au peuple juif qu'il était possible de percevoir, déjà dans ce monde-ci, la douceur du monde à venir, et ce par le biais du respect du Chabbat, qui en est un avant-goût. Ce sera, en effet, en goûtant au subtil délice du Chabbat que les enfants d'Israël en viendront à désirer mériter une part de la vie du monde à venir, avec tout l'agrément, la sérénité et la béatitude qui la caractérisent.

Répondons, à présent, à la question que nous avions posée, à savoir pourquoi Moïse ne s'est pas empressé de leur donner l'ordre

relatif au respect du Chabbat dès sa descente du ciel et a choisi, pour ceci, d'attendre le lendemain. En fait, Moïse est descendu du ciel le jour de Kippour, lorsque l'Eternel a déclaré : « J'ai pardonné selon tes paroles. » Autrement dit, le péché du veau d'or, commis par les enfants d'Israël, venait juste de leur être pardonné, et, dès ce moment, ils étaient de nouveau agréés auprès du Seigneur (Tan'houma sur Pekoudei, 11). Lorsque Moïse descendit avec les secondes tables et annonça aux enfants d'Israël que l'Eternel leur avait pardonné, leur joie fut infinie. Or, conformément au principe selon lequel on ne mélange pas une joie à une autre, Moïse attendit donc un jour pour leur donner la *mitsva* du Chabbat, afin d'éviter de mêler la joie de cette dernière, avant-goût du monde à venir, à celle du don de la Torah accompagné du pardon divin.

Le Chabbat détient le pouvoir de communiquer à l'homme joie et bénédiction pour la semaine qui suit. Lorsqu'un homme, poussé par sa foi en Dieu, respecte le Chabbat, la foi qui l'anime s'en trouve renforcée encore davantage et l'accompagne tout au long de la semaine, influençant ainsi toutes ses voies. Or, il n'existe pas de plus grand délice que celui-ci.

J'ai entendu l'anecdote suivante. Un jour, un Arabe a accosté un Juif pour lui lancer, sur un ton provocateur : « Nous avons plus de fêtes que vous ! » Et le Juif de répondre : « Détrompe-toi, c'est nous qui en avons plus ! » Ne parvenant pas à se mettre d'accord, ils décidèrent que chacun d'entre eux frapperait le dos de l'autre d'autant de coups que sa religion contenait de fêtes durant l'année. L'Arabe commença à frapper le Juif et cessa au bout de douze coups. Vint alors le tour du Juif de frapper l'Arabe : après lui avoir donné autant de coups que le nombre de nos fêtes, il le frappa encore cinquante-deux fois, en référence au nombre de Chabbats d'une année entière. Lorsque l'Arabe s'étonna d'avoir reçu tant de coups, le Juif lui répondit que chaque Chabbat est, en réalité, une

fête en soi, de par la sérénité et la joie qui le caractérisent. Or, c'est uniquement lorsqu'un homme base son repos du Chabbat sur le respect attentif de ses lois, qu'il mérite de ressentir son avant-goût de monde à venir.

Au moment où notre maître Moïse a rassemblé les enfants d'Israël dans le but de leur demander une contribution pour le tabernacle, il a commencé par leur énoncer la *mitsva* du Chabbat. Moïse était apparemment conscient qu'il n'y avait aucun intérêt à construire le tabernacle tant que la foi et la confiance en Dieu faisaient défaut au sein du peuple juif, et c'est pourquoi il était nécessaire de leur donner en premier lieu la *mitsva* du Chabbat, capable de raffermir la foi, pour seulement ensuite leur demander une contribution pour le tabernacle. De cette manière, une fois qu'ils eurent bien compris l'essence du Chabbat, à savoir la foi, et qu'ils l'eurent intégrée à eux, ils purent, avec un grand enthousiasme et poussés par un intense désir de proximité du Créateur, apporter de généreux dons pour le tabernacle.

A la fin de la section de Ki-Tissa, il est écrit : « Et les enfants d'Israël remarquaient le visage de Moïse, dont la peau était rayonnante » (Exode 34, 35), et Rachi de commenter : « Ils voyaient les cornes de splendeur sur son visage. » Les commentateurs expliquent (« Vaye'hi Yossef » sur Lévitique, p.15) que lorsque Moïse descendit du ciel, deux cornes de lumière éclairaient son visage, l'une correspondant à l'âme qui se trouve toujours en l'homme, l'autre correspondant au supplément d'âme dont il bénéficie le jour de Chabbat. Nous pouvons en déduire un raisonnement a fortiori : si déjà lors du Chabbat, qui n'est qu'un avant-goût du monde à venir, l'homme bénéficie d'un supplément d'âme, à plus forte raison dans le monde à venir, son âme se trouvera-t-elle encore plus renforcée. Lorsque Moïse descendit des cieux, il était doté de deux âmes, et c'est la raison por laquelle son visage était illuminé par deux

cornes. Devant cette vision, le cœur des enfants d'Israël s'éveilla et ils ressentirent soudain la sainteté inhérente au Chabbat, avant-goût du monde à venir. Quand Moïse constata la détermination du peuple juif à observer le Chabbat, il le prévint que les deux cornes de splendeur qui ornaient son visage se référaient aux deux commandements relatifs à son respect – celui de l'observer et celui de s'en souvenir – et que seul celui qui veillait à les accomplir, mériterait ces ornements, c'est-à-dire l'âme humaine ainsi que le supplément d'âme propre à ce saint jour.

Au départ, lorsque les enfants d'Israël constatèrent l'éclat qui émanait du visage de Moïse, ils prirent peur ; aussi, Moïse les rassembla-t-il autour de lui afin de leur expliquer l'essence de ces cornes de splendeur, de sorte qu'ils soient ensuite prêts à accepter le Chabbat avec amour et à renforcer leur foi. Et effectivement, au moment où les enfants d'Israël s'engagèrent à respecter le Chabbat, leur foi en l'Eternel se raffermit. Simultanément, ils désirèrent ardemment que la Présence divine réside parmi eux, ce qui les encouragea à contribuer immédiatement à la construction du tabernacle.

Résumé

- Pourquoi notre maître Moïse a-t-il attendu un jour pour énoncer aux enfants d'Israël la *mitsva* du Chabbat, au lieu de le faire dès sa descente du ciel, conformément à son habitude ? De plus, pourquoi a-t-il commencé par la *mitsva* relative au Chabbat pour seulement ensuite les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, alors que tel était le but de leur rassemblement ?
- Le Chabbat est un avant-goût du monde à venir, au sujet duquel il est dit : « Jamais œil humain n'avait vu. » Par ailleurs, il représente la foi suprême, du fait que l'homme qui observe ce saint jour témoigne que l'Eternel a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième. L'essence du Chabbat étant la foi, il détient même le pouvoir d'éveiller

la foi de l'homme au sujet du monde à venir, pourtant loin de sa perception.

- Moïse a attendu un jour pour donner au peuple juif la *mitsva* du Chabbat, car il est descendu du ciel le jour de Kippour – lorsque Dieu a proclamé : « J'ai pardonné, selon tes paroles » – et il ne désirait pas mêler la joie suscitée par le pardon divin à celle du Chabbat.
- Moïse a fait précéder l'ordre concernant la *mitsva* de Chabbat à celui relatif aux contributions en faveur du tabernacle, car l'essence du Chabbat est la foi, qui représentait une condition sine qua non à la construction du tabernacle.
- Lorsque Moïse descendit du ciel, deux cornes illuminaient son visage, l'une en rapport avec l'âme animant continuellement l'homme, l'autre en référence avec le supplément d'âme dont il bénéficie le jour de Chabbat. D'où le raisonnement suivant : si déjà lors d'un Chabbat ordinaire, qui est uniquement un avant-goût du monde à venir, l'homme est doté d'un supplément d'âme, à plus forte raison en sera-t-il encore davantage dans le monde à venir.

Importance du respect du Chabbat et de l'étude pratiquée en ce jour

« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : « "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer. Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel ; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort (...)" »

(Exode 35, 1-2)

« Prélevez sur vos biens une offrande pour l'Eternel ; que tout homme de bonne volonté l'apporte, ce tribut du Seigneur : de l'or, de l'argent et du cuivre. »

(Exode 35, 5)

La section de Vayakhel s'ouvre par l'ordre donné par Moïse au peuple juif, relatif au respect du Chabbat. En dépit du fait que le but essentiel du rassemblement des enfants d'Israël était de les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, nous trouvons cependant que la Torah lui fait précéder la *mitsva* du Chabbat.

Or, comme nous le savons, loin d'être le fruit du hasard, l'ordre narratif de la Torah est, au contraire, très significatif. Ici, notre maître Moïse désirait transmettre au peuple juif le message selon lequel, en dépit du fait qu'il les rassemblait à ce moment-là pour les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, l'importance considérable de respecter le Chabbat outrepassait toutefois cette *mitsva* de charité. Il existe, en effet, des personnes qui, d'un côté foulent aux pieds la sainteté du Chabbat de manière odieuse, et d'un autre côté dispensent généreusement l'aumône aux nécessiteux afin de calmer leur conscience. Ces individus se consolent en se disant que s'ils n'observent certes pas le Chabbat, ils se montrent néanmoins particulièrement scrupuleux concernant la *mitsva* de charité. En outre, s'appuyant sur la promesse du verset : « la charité sauve de la mort » (Proverbes 10, 2), ils se croient immunisés de toute calamité.

La première fois que notre maître Moïse a entretenu les enfants d'Israël au sujet de la *mitsva* de Chabbat, il a voulu leur faire réaliser son importance suprême et ancrer cette conscience dans leur cœur. Nous connaissons le célèbre enseignement du kabbaliste Rav 'Haïm Vital, que son mérite nous protège, selon lequel (Chaarei Kedoucha II, 7), si un homme transgresse un interdit, il pourra perdre une

mitsva qu'il avait accomplie, à l'exception de celle de charité, qui ne peut être perdue. Ici, Moïse désirait insister sur le fait que le respect du Chabbat outrepassait encore notre devoir de charité, pourtant lui aussi capital. Le Saint béni soit-Il a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième, aussi, nous incombe-t-il de respecter la sainteté du Chabbat en consacrant ce jour au Seigneur. Notre récompense sera alors inestimable.

Les ouvrages saints rapportent que lorsque Betsalel a construit le tabernacle, il s'est concentré sur les secrets ésotériques relatifs aux Noms saints, par lesquels l'Eternel a créé le monde durant les six jours de la Création. Etant donné que le tabernacle comprenait ces saints Noms, il fut interdit au peuple juif d'y pratiquer des *melakhot*[67] le jour du Chabbat afin d'éviter de profaner ces derniers. L'arrêt de ces travaux constituait une preuve du caractère crucial du Chabbat, qui dépassait celui de la charité, puisque, en dépit du fait que le tabernacle avait pu être construit grâce aux généreux dons des enfants d'Israël, il leur demeurait toutefois interdit d'y pratiquer toute *melakha* en ce jour saint, consacré au Seigneur.

Loin de minimiser, à Dieu ne plaise, la valeur considérable de la *mitsva* de charité, ces propos ont uniquement pour but de nous faire prendre conscience de la gravité liée au respect du Chabbat, qu'il nous appartient d'observer avec le plus grand scrupule.

Le livre d'Esther s'ouvre par l'incipit : « Ce fut (*vayehi*) au temps d'Assuérus ». Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent que le terme *vayehi* dénote la détresse (Meguila, 10b), dans laquelle le peuple juif se trouvait ici plongé du fait que la reine Vachti, épouse du roi Assuérus, maltraitait les jeunes filles juives et les obligeait à

---

67. Trente-neuf travaux qu'il était interdit de pratiquer le Chabbat au tabernacle, et desquels nos Sages ont déduit tous les interdits relatifs au Chabbat.

travailler le Chabbat (ibid., 12b). Les Juifs furent punis de cette manière parce qu'ils manquaient eux-mêmes de foi, ce qui avait entraîné leur assimilation. Or, leur foi s'était affaiblie parce qu'ils ne respectaient pas le Chabbat de manière suffisamment méticuleuse – son respect amplifiant, comme on le sait, la foi de l'homme – et ce, au point qu'ils en vinrent aux mariages mixtes (Ezra 10, 2). Ainsi, les filles juives furent punies, mesure pour mesure, en se trouvant contraintes par Vachti à travailler le Chabbat, ces souffrances ayant eu pour but de susciter un examen de conscience de la part des enfants d'Israël.

A l'opposé, ce sujet nous enseigne également que l'homme qui vit en permanence avec une foi intègre, mérite que toute la Torah se maintienne en lui. Or, comme nous l'avons expliqué, c'est le Chabbat qui mène l'homme à la foi. J'ai vu une explication, rapportée au nom du Ben Ich 'Haï (« Chana Chenia », Exode), selon laquelle tout homme doit fournir le maximum d'efforts pour étudier la Torah le jour de Chabbat, et que même celui qui a l'habitude de se soustraire à cette obligation en semaine, à cause des contraintes du gagne-pain, n'en est aucunement exempt en ce jour saint, lors duquel le Saint béni soit-Il Lui-même s'est reposé.

Sur le mode allusif, notons que le mot *Vayakhel* peut être décomposé en deux. Ses premières lettres, *Vav* et *Youd*, ont la même valeur numérique – plus ou moins un – que le mot *tov* (bon), désignant la Torah, comme il est dit : « Car Je vous ai donné de bonnes leçons : n'abandonnez pas Ma Torah. » (Proverbes 4, 2) Quant à ses lettres *Kouf* et *Lamed*, formant le mot *kol* (voix), elles se réfèrent au verset : « la voix est la voix de Jacob » (Genèse 27, 22). En d'autres termes, la voix de Jacob, c'est-à-dire celle de la Torah, doit résonner avec une intensité particulière le jour de Chabbat, *mitsva* évoquée dans la section de Vayakhel.

Nos Sages affirment (Chabbat, 119b) que Jérusalem a été détruite parce que le peuple juif ne respectait pas le Chabbat. Pourtant, les Juifs de cette génération observaient le Chabbat. Il semble donc qu'on leur ait reproché le fait de ne pas avoir étudié la Torah en ce saint jour, alors que l'étude qu'on y consacre est d'une qualité et d'une pureté suprêmes. Nos Sages nous enseignent par ailleurs (Berakhot, 5a) que, s'il arrive un quelconque malheur à un homme, il lui incombe d'examiner scrupuleusement sa conduite afin de déterminer la racine profonde de sa détresse, et que, s'il ne trouve rien de blâmable, il doit attribuer son infortune au manque d'assiduité dans l'étude de la Torah, qui constitue en soi un grave péché. Or, le jour de Chabbat, ce péché est d'autant plus répréhensible que l'homme dispose de plus temps libre, et doit donc, plus particulièrement, s'efforcer de consacrer un moment pour l'étude.

Résumé

- En dépit du fait que le but du rassemblement des enfants d'Israël était de les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, la Torah a mentionné en premier l'ordre relatif au Chabbat, afin de prouver la prépondérance de cette *mitsva*, dont l'importance dépasse celle de l'aumône.
- Celui qui profane le Chabbat n'est pas en droit de calmer sa conscience en dispensant l'aumône, du fait de l'importance suprême du respect du Chabbat, lors duquel l'homme témoigne, par son repos, que le Maître du monde s'est Lui aussi reposé.
- Betsalel a construit le tabernacle en rassemblant tous les Noms saints avec lesquels l'Eternel avait créé le monde. L'arrêt des travaux dans le tabernacle le septième jour prouvait la supériorité du Chabbat sur la *mitsva* d'aumône, grâce à laquelle ce lieu pour la Présence divine avait lui-même été érigé.

- L'incipit du livre d'Esther exprime le climat de détresse qui régnait alors, lorsque la reine Vachti obligea les jeunes filles juives à travailler le Chabbat. Le peuple juif mérita cette punition mesure pour mesure, car il n'avait pas respecté le Chabbat comme il se devait, ce qui avait affaibli sa foi et l'avait conduit à s'assimiler.
- Le Ben Ich 'Haï affirme que tout homme a l'obligation d'étudier la Torah le Chabbat, car cette étude est d'une qualité supérieure et le mène, de façon certaine, à la foi en Dieu.
- Le mot *Vayakhel* peut être décomposé en deux : la valeur numérique des premières lettres équivaut – plus ou moins un – à celle du mot *tov*, se référant à la Torah, tandis que les lettres *Kouf* et *Lamed* font écho à la voix (*kol*) de Jacob, celle de la Torah. Autrement dit, l'ordre d'étudier la Torah le jour de Chabbat se trouve insinué dans la section de Vayakhel.
- Nos Sages nous enseignent que si un malheur accable un homme, il doit examiner sa conduite et que, s'il ne trouve rien de répréhensible suite à cet examen, il peut en déduire qu'il a certainement manqué d'assiduité dans l'étude de la Torah. Nous en déduisons la gravité de ce péché, encore plus considérable le jour de Chabbat.

La solidarité : condition à la résidence de la Présence divine

« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer. Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous

aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. »

(Exode 35, 1-2)

Notre maître Moïse a rassemblé tout le peuple juif afin de le solliciter en faveur de la construction du tabernacle. Or, au lieu de l'entretenir immédiatement de ce sujet, qui représentait le but du rassemblement, il lui a auparavant, et contrairement à toute attente, fait part de la *mitsva* du Chabbat. Comment expliquer cet ordre des événements ?

Proposons l'explication suivante. Lorsque Moïse monta au ciel, il ressentit l'intense délice de l'expérience spirituelle qu'offrait le monde à venir, et c'est justement ce goût subtil qu'il voulut faire goûter aux enfants d'Israël. C'est pourquoi, il commença par leur ordonner la *mitsva* de Chabbat, avant-goût du monde à venir, de sorte qu'en le célébrant avec joie, ils aspirent à se délecter également de la réelle source de cette spiritualité, c'est-à-dire du monde à venir lui-même. En effet, si déjà le Chabbat, qui n'est qu'un avant-goût du monde à venir, possède un goût si subtil, à plus forte raison, dans le monde à venir lui-même, pourrons-nous nous jouir de délices infinis.

Moïse a transmis au peuple juif le message selon lequel il est nécessaire de s'unir afin de respecter le Chabbat comme il se doit, de par la solidarité intrinsèque à ce jour. Il est affirmé (fin du traité Tamid) que le monde à venir est un jour entièrement sabbatique, et donc, quiconque désire y mériter une part, doit auparavant observer le Chabbat, qui contient un avant-goût du jardin d'Eden. Comme nous le savons, le but de la construction du tabernacle était de permettre à la Présence divine de résider au sein des enfants d'Israël (cf. Exode 25, 8) ; or, ceci nécessitant au préalable l'union de

ces derniers, Moïse leur a ordonné la *mitsva* de Chabbat, qui est la source de la solidarité. Ainsi, par le biais du respect de ce saint jour furent-ils en mesure de s'unir, permettant par là-même à la Présence divine de résider parmi eux.

Ajoutons que si l'on décompose le mot *vayakhel*, on obtient d'une part les lettres *Vav* et *Youd*, qui équivalent au mot *tov* (bon), se référant à la Torah – comme il est dit : « il n'y a de bon que la Torah » (Maximes de nos Pères 6, 3) – et d'autre part le terme *kahal* (communauté), allusion à notre mission particulière, dans ce monde, d'étudier la Torah en assemblée. Les Juifs doivent en effet prendre conscience que tout le bien dissimulé dans la Torah ne peut leur profiter que lorsqu'ils sont unis, mais que, dès l'instant où la solidarité leur fait défaut, l'étude de la Torah perd tout sens.

En s'appuyant sur cette idée, le Ben Ich 'Haï explique (« Chana Chenia », Exode) que l'étude de la Torah effectuée le Chabbat est d'une qualité et d'une pureté supérieures, étant donné qu'en ce saint jour l'homme cesse de travailler et qu'il a donc l'opportunité d'impliquer son esprit exclusivement dans la Torah. En outre, le Chabbat, lors duquel nous sommes tous unis, est le symbole de la solidarité, qui constitue elle-même le fondement de la Torah ; le Chabbat et la Torah sont donc intrinsèquement liés, l'un dépendant de l'autre, et l'étude accomplie le Chabbat est infiniment précieuse aux yeux du Saint béni soit-Il.

Avant de solliciter la participation des enfants d'Israël à la construction du tabernacle, Moïse les a entretenus de deux autres sujets qui représentaient la base de l'existence de celui-ci, à savoir l'étude de la Torah et le respect du Chabbat conformément à ses lois. L'étude de la Torah, et en particulier celle effectuée le Chabbat, permet à l'homme de savourer un avant-goût du monde à venir, qui constitue l'essence de ce jour saint. Du fait que l'étude de la Torah et le respect du Chabbat renforcent, tous deux, la solidarité au sein

du peuple juif, il fut ensuite digne de mériter que la Présence divine réside en son sein. Nous comprenons, dès lors, pourquoi Moïse a ouvert ses propos par la *mitsva* relative au Chabbat, puisqu'il désirait permettre aux enfants d'Israël de réaliser, à la fois l'importance d'observer le Chabbat, avant-goût du monde à venir – que l'homme acquiert grâce à l'étude de la Torah – et également celle de la solidarité – à laquelle le respect du Chabbat et l'étude de la Torah nous permettent d'accéder.

Résumé

- Lorsque Moïse a rassemblé le peuple juif afin de le solliciter en vue de la construction du tabernacle, il lui a d'abord parlé de la *mitsva* de Chabbat et des lois lui étant relatives. Pourquoi ?
- La finalité essentielle du tabernacle était de permettre à la Présence divine de résider au sein des enfants d'Israël, et c'est pourquoi Moïse les a tout d'abord mis en garde au sujet de la *mitsva* d'étudier la Torah et de celle du Chabbat, avant-goût du monde à venir, du fait que toutes deux favorisent largement la solidarité.

Les propos de Moïse, adressés à tout membre du peuple juif

« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer (…)" »

(Exode 35, 1)

Ce verset nous relate le fait que Moïse a rassemblé tout le peuple juif pour lui transmettre la parole de Dieu. Comment comprendre

qu'il ait pu faire passer un message à un peuple entier, composé de millions d'individus – hommes, femmes et enfants – alors qu'il n'existait à cette époque aucun moyen technologique d'amplification du son, comme par exemple celui des haut-parleurs ?

Cette même interrogation apparaît au sujet de la révélation du mont Sinaï, lors de laquelle nous trouvons également que Moïse a transmis la parole divine aux enfants d'Israël, qui furent tous en mesure de l'entendre, sans qu'il ait eu besoin d'avoir recours à aucun appareil amplificateur. Or, là aussi, il s'agissait de millions de personnes qui s'étaient rassemblées. Enfin, une troisième occurrence de ce phénomène se retrouve avant la mort de notre maître Moïse, lorsqu'il communiqua au peuple son dernier message, comme le souligne ce verset de la section de Haazinou : « Moïse vint faire entendre au peuple toutes les paroles de ce cantique, lui avec Hochéa[68], fils de Noun. » (Deutéronome 32, 44)

De même, on raconte à propos du saint Rav Yossef 'Haïm, auteur du Ben Ich 'Haï, que son mérite nous protège, qu'il avait l'habitude de prononcer un sermon le Chabbat à la synagogue centrale, alors que près de trois mille hommes, avides d'écouter ses paroles pures, s'y trouvaient rassemblés. Lui aussi transmettait son message sans être assisté par le moindre amplificateur de son, et l'ancien kabbaliste Rav Its'hak Kadouri, que son mérite nous protège, a une fois lui-même témoigné de ce fait remarquable, y ajoutant qu'en dépit de cela, chaque individu présent était en mesure d'entendre ses paroles !

En réalité, si de nos jours nous avons besoin de moyens d'assistance artificiels permettant d'amplifier la voix des *Rabbanim* afin que leur message de Torah parvienne à nos oreilles, c'est que

---

68. Nom de Josué avant que Dieu le lui modifie.

nous avons malheureusement perdu le sens de perception de cette réelle voix, celle de la Torah. Sur le mode allusif, cette idée peut être retrouvée dans le terme *ramkol* (haut-parleur) qui, lorsqu'on le décompose et inverse les lettres de sa première syllabe, peut signifier *mar kol*, une voix amère. En d'autres termes, à cause de nos nombreuses fautes, nous portons atteinte à la voix de la Torah, qui devient alors amère, ce qui rend par conséquent nécessaire l'utilisation de moyens technologiques amplifiant le son pour nous la faire parvenir.

Au sujet du don de la Torah, il est écrit : « Or, tout le peuple vit ces voix » (Exode 20, 15). Comment peut-on comprendre ce verset littéralement ? Les voix sont généralement perçues par le sens de l'ouïe ! Est-il donc réellement possible de voir des voix ? Il semble qu'au moment du don de la Torah, lorsque les enfants d'Israël ont déclaré en premier lieu « nous ferons » et seulement ensuite « nous comprendrons », ils avaient atteint un niveau si élevé – équivalent à celui des anges – qu'ils étaient alors en mesure de dépasser les limites physiques, au point qu'il leur a suffi d'utiliser le sens de la vue pour entendre la parole divine. La voix de l'Eternel est, en fait, celle de la Torah, dans laquelle se trouve dissimulée la voix de Jacob, et si nous désirons la comprendre, il nous appartient de la méditer. Tel est le sens de l'expression du verset : « vit les voix », qui signifie que le peuple vit la voix de l'Eternel à travers la sainte Torah. Il est aussi écrit : « Moïse parlait et la voix divine lui répondait » (Exode 19, 19), autrement dit, du fait que Moïse était un homme de vérité et que sa Torah détenait également ce caractère, le Saint béni soit-Il l'a aidé en lui donnant la force d'amplifier sa voix et de se faire entendre de l'ensemble du peuple (cf. Rachi).

La voix des justes correspond à la voix de la Torah, et par conséquent, si nous désirons la percevoir et la comprendre, il nous incombe de renforcer perpétuellement notre lien avec la Torah. En

effet, la voix des sages et celle de la Torah ne font qu'une, et c'est la raison por laquelle l'ensemble du peuple juif put entendre la voix de Moïse sans l'assistance d'aucun moyen amplificateur de son. Car la Torah réside dans l'être profond du juste, si bien que lorsqu'il prend la parole, ses auditeurs voient littéralement les paroles que ses mots symbolisent ou, plus encore, la voix qui représente ce juste, c'est-à-dire celle de la Torah. Le fait que nous sommes aujourd'hui incapables d'entendre des paroles de Torah sans l'assistance de haut-parleurs, témoigne, non pas d'une faille de la part de nos *Rabbanim*, mais plutôt d'un manquement de notre part : nous demeurons inaptes à percevoir de loin la voie de la Torah.

Il est rapporté (Soukka, 51b) qu'en Egypte, à Alexandrie, alors que le nombre de fidèles venant prier le Chabbat à la synagogue était estimé à environ deux fois six cent mille, le ministre-officiant avait pris l'habitude de faire un signe à l'assemblée, à l'aide d'un drapeau, afin de lui signaler les moments où il fallait répondre « Amen » au *kaddich*. Le recours à ce moyen de communication artificiel constituait un blâme, non pas pour le ministre-officiant dont la voix ne portait pas suffisamment, mais plutôt pour l'assemblée, dont le niveau spirituel ne lui permettait pas de percevoir la voix de ce dernier.

De même, à notre époque où des systèmes de haut-parleurs sont utilisés pour amplifier la voix des *Rabbanim*, ceci ne constitue ni un déshonneur pour eux ni pour leur Torah, mais bien pour nous, puisque, si nous étions suffisamment impliqués dans les trésors de la Torah, nous aurions été à la hauteur d'entendre et de comprendre directement leurs saintes paroles, sans devoir être assistés par aucun moyen technologique.

Lorsque vient l'heure pour un juste de quitter ce monde, sa voix, c'est-à-dire sa Torah, disparaît, elle aussi, simultanément, et on en pleure dans le ciel. Ainsi, lorsque notre patriarche Jacob quitta

Beer-Cheva, il est dit : « Jacob quitta » (Genèse 28, 10), et Rachi de commenter que la beauté, l'éclat et la majesté de la ville disparurent à ce même moment, du fait que la voix de sa Torah – qui représentait toute la splendeur de cette ville – cessa d'y résonner, absence qui se fit ressentir par tous les habitants.

Il arrive souvent que se succèdent, dans la vie d'un homme, des périodes d'élévation spirituelle et des périodes de rechute, dues à un certain relâchement ou consécutives à différents soucis venant perturber son étude de la Torah. Or, si nous désirons surmonter ce mauvais penchant qui entrave notre étude, il nous appartient de nous rendre chez un grand érudit pour écouter la sainte voix de sa Torah ; celle-ci constitue en effet une réprimande, tel un cri de guerre lancé au mauvais penchant, qui battra aussitôt en retraite. Dans le même sens, il est conseillé de regarder des portraits de justes, par le biais desquels nous pouvons nous imprégner de leur Torah, en vertu du principe : « tes yeux pourront voir ton guide » (Isaïe 30, 20). Car « les justes sont appelés vivants même de façon posthume », du fait que la voix de leur Torah continue à retentir dans le monde entier.

Résumé

- Comment Moïse a-t-il pu se faire entendre par un peuple entier, comprenant des millions d'individus (ce même phénomène surprenant se retrouvant d'ailleurs au mont Sinaï ainsi qu'avant la mort de Moïse) ?
- Car la Torah dépasse toute limitation physique. Ceci explique aussi le fait qu'au mont Sinaï, les enfants d'Israël ont pu voir les voix et n'ont pas eu besoin de les écouter. Un homme dont la Torah a pénétré tout l'être, est capable d'entendre des paroles de Torah de n'importe quelle distance. Mais de nos jours, où nous ne sommes pas totalement impliqués dans la Torah, nos sens se sont détériorés et nous devons

alors avoir recours à des instruments médiateurs pour nous faire parvenir la voix de la Torah.

- Il est rapporté que les sages des anciennes générations, comme par exemple le Ben Ich ’Haï, étaient capables de se faire entendre par des milliers de personnes sans le moindre haut-parleur, grâce à la vigueur de leur niveau spirituel et de celui de l’assemblée, due à une implication totale dans la Torah.

Le peuple juif prend congé de Moïse

« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer (…)" »

(Exode 35, 1)

« Toute la communauté des enfants d’Israël se retira de devant Moïse. »

(ibid. 35, 20)

Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah a jugé nécessaire de préciser que lorsque Moïse a cessé d’entretenir les enfants d’Israël au sujet de la *mitsva* du Chabbat, du tabernacle et des vêtements de prêtre, ces derniers ont pris congé de lui. Ce fait semble pourtant constituer une évidence, dans la mesure où, une fois le but du rassemblement accompli – à savoir, la réception du message divin – il était logique que chacun se retire pour retourner chez lui.

Personnellement, il m’est arrivé, par trois fois, d’avoir eu le mérite

de vivre une formidable expérience, celle de jouir de la proximité de grands justes.

La première fois se situe lors de mon enfance, lorsque j'habitais à Armentières et que le célèbre Rabbi Avraham Yapan, de mémoire bénie, gendre du Saba de Novardok, auteur de l'ouvrage « Madrégat Haadam », devait y être de passage. L'émotion de la ville entière était à son comble, tandis que tous attendaient impatiemment sa venue. Lorsqu'il vint enfin, il avait l'apparence d'un ange de l'Eternel.

Quelques années plus tard, quand j'avais une vingtaine d'années, j'ai vécu une seconde expérience de la sorte. Accompagné de mon frère, je me suis en effet rendu chez Baba Salé, de mémoire bénie, pour une visite de deuil. Lorsque ce grand juste alla se laver les mains et croisa un homme en train de converser avec sa femme, il se mit à les réprimander vivement. Quand on lui dit qu'il s'agissait d'un couple, il répondit qu'ils devaient malgré tout aller parler à un autre endroit. Car ce juste se tenait à un niveau spirituel si élevé qu'il appréhendait de trébucher suite aux ruses du mauvais penchant. On raconte également au sujet du 'Hafets 'Haïm que, lors de ses vieux jours, il faisait encore l'effort de prier *Arvit*[69] à la *Yechiva*, et qu'en hiver, on lui apportait un verre de thé afin que son corps, qui s'était refroidi en chemin, puisse rapidement se réchauffer. Une fois, c'est une femme qui le lui apporta, mais il ne dit mot. Cependant, quand le lendemain cette même femme se représenta pour lui servir le thé, il protesta contre le fait qu'on le mettait ainsi à l'épreuve et qu'il risquait de trébucher. Ses élèves, consternés, lui demandèrent : « Maître, vous êtes pourtant âgé et cette femme l'est également, donc en quoi y a-t-il lieu de craindre le péché ? » Et le 'Hafets 'Haïm de répondre : « Sachez qu'aux yeux du

---

69. Prière du soir.

mauvais penchant, je suis un jeune homme et elle est une jeune femme !»

La troisième de ces expériences eut lieu lorsque j'avais la quarantaine et que j'eus le mérite d'accompagner le Rav Walkin, qu'il ait une longue et bonne vie, auprès du Rav Chakh, de mémoire bénie.

Lors de ces trois occasions, je fus pénétré par des sentiments extraordinaires, à la fois impressionné par la sainteté de ces grands justes que j'eus le mérite de contempler, et simultanément, subitement confronté, en comparaison, à ma propre petitesse. L'homme a toujours la possibilité de se tromper quant à son réel niveau et de croire à tort qu'il détient plus de qualités qu'il n'en a réellement, alors qu'il a souvent tendance à oublier de prendre en considération ses défauts. Or, au moment où il se trouve directement confronté à la Vérité, qui jaillit des justes, il ne peut plus tomber dans un tel leurre.

Nous comprenons à présent le sens de la précision, donnée par la Torah, concernant la prise de congé par le peuple juif de Moïse. C'est immédiatement dès le lendemain de Kippour, lorsqu'il est descendu du ciel après y être resté quarante jours, que Moïse a donné au peuple la *mitsva* relative au tabernacle, et par conséquent, l'odeur du jardin d'Eden céleste émanait de lui. Ceci peut être comparé à une personne qui pénètre dans une parfumerie, où se mêlent les odeurs de parfums nombreux et variés ; même si elle ne touche à rien, elle en ressortira imprégnée d'une agréable odeur, perçue par son entourage, qui en profitera. C'est ainsi que les enfants d'Israël purent jouir de l'odeur édénique émanant de Moïse. Le monde à venir étant exclusivement composé de joie – contrairement à ce monde où se succèdent moments de joie et moments de tristesse –, cette odeur procure à l'homme une joie illimitée. Le Chabbat, auquel nous avons déjà accès dans ce

monde-ci, nous procure de la joie alors qu'il n'est qu'un avant-goût du monde à venir, ce qui nous permet d'avoir un aperçu de la joie incommensurable inhérente au monde à venir lui-même.

L'unique comparaison dont nous disposons, dans ce monde, pour apprécier l'intensité de la joie propre au monde à venir, est celle de la joie engendrée par l'étude de la Torah. En effet, quiconque a essayé, par exemple, de répondre à une quelconque question de Rabbi Akiva Eiger, de mémoire bénie, peut témoigner de la douceur et de la joie particulières dont il a joui en ces instants magiques.

Ainsi, lorsque Moïse est descendu du ciel, il était encore imprégné de l'atmosphère de joie propre au monde à venir, grâce au niveau élevé de proximité de l'Eternel et de Sa Torah qu'il avait atteint. Il est écrit : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux » (Exode 25, 8), et nos Maîtres d'interpréter (« Ets Hadaat Tov », Ki-Tissa) l'emploi du pluriel – « au milieu d'eux » – plutôt que du singulier – au milieu de lui – comme laissant entendre que l'Eternel résiderait en tout homme du peuple juif, le verset s'adressant au cœur des enfants d'Israël (« Néfech Ha'haïm » 1, 4, note). C'est précisément sur ce point que Moïse se distingua, puisque, en effectuant un remarquable travail sur lui-même, il transforma son être en un réel sanctuaire pour l'Eternel, méritant alors qu'Il réside en lui. On retrouve un comportement semblable chez les justes des dernières générations. Par exemple, le Gaon de Vilna, que son mérite nous protège, avait l'habitude de se travailler et se montrait méticuleux concernant chaque détail de la loi, par crainte d'en venir à fauter, et ce, alors qu'il s'était hissé à un niveau spirituel très élevé. Or, c'est justement de cette manière qu'il s'est construit. Il en fut de même concernant Rav Israël de Salant, que son mérite nous protège.

Rabbi Mena'hem Berlin, qu'il ait une longue et bonne vie, m'a raconté l'anecdote suivante, au sujet de la petite-fille du 'Hafets

'Haïm. Cette dernière s'était quelque peu laissée influencée par l'atmosphère "éclairée" de l'époque, et avait entrepris des études scientifiques. Le jour où l'avion a été inventé, elle se trouvait chez son grand-père, qui était en train d'étudier la Torah. Elle lui annonça, non sans laisser transparaître sa vive émotion, qu'on venait de découvrir l'avion, véhicule capable de s'élever dans les hauteurs du ciel. Le 'Hafets 'Haïm leva alors les yeux de son livre d'étude pour lui faire remarquer : « Construire, créer et inventer, on peut le faire sans limite ; mais, pour bâtir un homme, il n'existe qu'un seul moyen : s'asseoir et étudier la Torah ! »

C'est de cette façon que notre maître Moïse se construisit et qu'il parvint à une proximité particulière de l'Eternel, proximité qui était telle que nos Maîtres (Zohar III, 232a) ont affirmé qu'il arrivait à « la Présence divine de parler à travers la gorge de Moïse ». Lorsque les enfants d'Israël se sont tenus devant Moïse, ils ont perçu et joui de cette exquisité spirituelle. Puis, quand Moïse cessa de leur parler, ils se ressentirent soudain comme expulsés de cette magnifique révélation, pour se retrouver à nouveau plongés dans la routine quotidienne et, simultanément, exposés à leur propre bassesse. Telle est l'allusion contenue dans la précision du verset : « toute la communauté des enfants d'Israël se retira », qui insiste sur le passage d'une haute révélation spirituelle à la conscience de son modeste niveau personnel.

Le serviteur de l'Eternel : un homme libéré de l'emprise du mauvais penchant

Nous pouvons expliquer suivant une autre démarche pourquoi la Torah précise que les enfants d'Israël prirent congé de Moïse lorsqu'il finit de leur parler. Dans la prière du Chabbat matin, nous disons : « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle ». Si l'on réfléchit, cette déclaration présente une difficulté. En effet, comment comprendre que Moïse se

soit réjoui du fait qu'il ait été appelé serviteur, alors que cette servitude fait référence à la Torah, composée d'un très grand nombre de *mitsvot* et de lois, qui, a priori, semblent plutôt constituer une limitation pour l'homme ? En quoi y a-t-il donc lieu de se réjouir d'une telle difficulté ? En réalité, celui qui sert l'Eternel en se conformant à tous les moindres détails de la loi est l'homme le plus libre du monde, car il se libère ainsi du joug du mauvais penchant. C'est à cette joie que l'on fait référence dans notre prière, autrement dit à celle éprouvée par Moïse lorsque, devenant le fidèle serviteur de Dieu, il s'est totalement soustrait à l'emprise du mauvais penchant pour jouir d'une réelle liberté.

Loin de correspondre à une contrainte, l'asservissement à l'Eternel provient d'un choix délibéré de la part de l'homme. Le Tout-Puissant a effectivement doté l'homme du libre arbitre, lui donnant ainsi le choix de choisir, ou non, la voie de la Torah. Dès lors, celui qui opte pour cette voie, exprime par ce choix son amour pour la Torah.

Rapportons ici l'anecdote suivante. Un soir, à une heure très tardive, Rabbi Arié Lévine, de mémoire bénie, aperçut une femme encore à l'œuvre, penchée sur un travail de couture. Il lui demanda pourquoi elle n'était pas encore allée dormir pour reprendre des forces. La femme lui répondit que, en plus du joug de la subsistance de sa famille qui reposait sur ses épaules, elle devait également financer l'apprentissage de son jeune fils, Betsalel, auprès d'un *Rebbe* au Talmud-Torah, et qu'il lui fallait donc travailler des heures supplémentaires. Or, il s'avéra que cet enfant devint finalement un grand juste, le Rav Betsalel Joulti, de mémoire bénie, qui fut le grand-Rabbin de Jérusalem.

Ce dur labeur que cette femme s'était imposée provenait d'un choix personnel, découlant d'un amour et d'une estime intenses pour la Torah. Ce qui aurait pu apparaître comme une servitude,

avait acquis un caractère plaisant, de par la profonde appréciation qui animait cette femme pour cette cause élevée. Cette attitude donna à cette dernière le mérite de voir son fils devenir un grand juste, pilier du monde.

Il semble évident qu'au moment où notre maître Moïse est venu annoncer aux enfants d'Israël que l'Eternel allait les libérer d'Egypte pour devenir Ses serviteurs, ils l'ont questionné au sujet de la différence existant entre le statut de serviteur de Pharaon et celui de serviteur de Dieu. Moïse leur a alors expliqué que, alors que la première servitude était physique – comme le souligne le verset : « des travaux pénibles sur l'argile et la brique, des corvées rurales » (Exode 1, 14) –, la seconde s'identifiait quant à elle à un service du cœur – comme il est dit : « de tout ton cœur et de toute ton âme » (Deutéronome 6, 5) –, autrement dit à une libération de l'emprise du mauvais penchant.

J'ai un ami qui a grandi dans le giron de la doctrine libérale, qui prône l'abandon du joug de la Torah, du respect de la pudeur et de la *cacherout*. Le Rabbin de leur synagogue est une femme ! Un jour où cet homme se retrouva dans une véritable maison d'étude, où un Rav était en train de donner un cours concernant certains points de la loi, il prit soudain conscience que le Judaïsme authentique était, en apparence, une servitude, mais qui revenait en fait à une réelle liberté. Aujourd'hui, il est devenu un homme religieux, animé d'une profonde crainte du Ciel.

Ceci s'explique par le fait que la soumission à l'Eternel mène à un puissant sentiment de liberté. La valeur numérique du terme *adam* (homme) est de quarante-cinq, de même que la valeur numérique complète du Nom divin (*Youd-Hé-Vav-Hé*), allusion au lien direct existant entre l'homme et Dieu, de par la partie divine supérieure implantée en tout homme (Chla, « Les dix paroles », parole seconde, 17). Lorsqu'un homme se lie à son Créateur, lien qui ne peut passer

que par une acceptation du joug de la Torah, il se rattache en réalité à son propre être et devient alors maître de lui-même. Or, qui donc peut se prétendre plus libre que celui qui est son propre maître ? Par exemple, quelqu'un qui surmonte sa fatigue afin d'étudier la Torah, effectue un choix personnel allant à l'encontre de son mauvais penchant, qui lui revendique son droit au sommeil. Dans ce cas, l'homme devient son propre maître, alors que le mauvais penchant est refoulé au rôle de serviteur. Par contre, que répondra celui qui veille la nuit pour transgresser un interdit, lorsque, venu le jour du jugement, il devra rendre compte de ses actions devant le Maître du monde ? A l'inverse, combien l'Eternel se réjouira-t-Il au sujet des érudits qui auront veillé des nuits entières, plongés dans l'étude de la Torah, ou encore de cette femme vertueuse qui travaillait jusqu'aux heures tardives de la nuit pour permettre à son fils – plus tard devenu un grand juste – d'étudier la Torah auprès d'un Rav !

Dans le même ordre d'idées, on raconte que des élèves du 'Hatam Sofer, consternés, sont venus lui demander comment il était possible que ses propres fils soient devenus de si grands érudits, au point qu'il leur arrivait de donner des cours encore plus brillants que ceux de leur père. Le 'Hatam Sofer leur a répondu : « Si vous saviez combien de larmes j'ai versées pour que l'Eternel ouvre leur cœur à la compréhension de la Torah et qu'ils deviennent des érudits ! » Une telle attitude émane d'un profond amour pour la Torah, résultant d'un choix délibéré de l'individu, qui acquiert par cela sa propre liberté. En outre, comme nous pouvons le constater, l'homme qui commet une transgression fait bien vite, après un court instant de plaisir illusoire, de regretter son acte, alors que celui qui accomplit une *mitsva*, est animé d'une joie intense qui l'accompagnera jusque dans le monde à venir.

Nous comprenons désormais le sens de la proclamation que nous

faisons le soir du *Séder* : « Nous étions les serviteurs de Pharaon en Egypte, et l'Eternel notre Dieu nous a délivrés de là », sous-entendu, dans le but de devenir Ses serviteurs et d'être soustraits à l'emprise du mauvais penchant.

A présent, la raison de l'insistance du verset sur le fait que le peuple juif a pris congé de Moïse apparaît comme évidente. Comme nous l'affirmons dans la prière, Moïse était un fidèle serviteur de l'Eternel et il en était heureux, ce que les enfants d'Israël perçurent justement lorsqu'ils se trouvaient face à lui. Toutefois, parallèlement à leur admiration devant la grandeur de leur guide spirituel, ils ressentirent également leur propre bassesse. Ils prirent en effet conscience de leur assujettissement au mauvais penchant, résultant de leur attachement encore subsistant au matériel, la construction du veau d'or en étant la preuve. « Toute la communauté des enfants d'Israël se retira de devant Moïse » signifie donc qu'ils quittèrent ce lieu de rassemblement, animés de ce sentiment ambivalent et pleinement conscients de ce qu'est réellement un homme libre.

Résumé

- Pourquoi la Torah précise-t-elle que les enfants d'Israël se sont retirés lorsque Moïse avait terminé ses propos ?
- A trois occasions, j'ai vécu une expérience unique, celle de voir de près le visage de grands justes, en les éminentes personnes de Rabbi Avraham Yapan, le juste Baba Salé et le Rav Chakh, que leur souvenir soit source de bénédiction. La sensation est très élévatrice, bien qu'elle mette simultanément en valeur notre propre bassesse. C'est ce que ressentirent les enfants d'Israël au moment où ils quittèrent Moïse.
- L'odeur du jardin d'Eden, qui procure une joie aucunement entachée par la tristesse, s'est attachée à Moïse, du fait qu'il avait effectué un travail personnel en se construisant pour devenir un véritable

sanctuaire, apte à recevoir la Présence divine, qui parlait même au travers de sa gorge.

- « Moïse se réjouira de la part qu'il a reçue, car Tu l'as appelé serviteur fidèle » : quelle joie y a-t-il donc à être un esclave ? Devenir le serviteur de l'Eternel résulte d'un choix, lors duquel on se libère du mauvais penchant et on accède à la réelle liberté. Servir le Saint béni soit-Il revient à un travail du cœur, alors que l'esclavage égyptien était un asservissement du corps.
- La valeur numérique du terme *adam* (homme) et la valeur numérique complète du Nom de l'Eternel équivalent, toutes deux, à quarante-cinq, allusion au fait que lorsque l'homme se lie à Dieu, il se rattache à la partie divine supérieure qui est en lui et devient alors maître de lui-même.
- « Toute la communauté des enfants d'Israël se retira de devant Moïse » signifie qu'ils ont été impressionnés par le niveau de soumission à l'Eternel atteint par Moïse, et ont éprouvé de la peine du fait qu'eux-mêmes s'en trouvaient si loin.

Les lois et les "marches"

« Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer (…)" »

(Exode 35, 1)

La Guemara clôt le traité Nida par les mots suivants : « Il est écrit dans Tana debé Eliahou : "Quiconque révise quotidiennement les lois, peut être assuré d'avoir une part dans le monde futur, comme

il est dit (Habacuc 3, 6) : "*halikhot olam lo*" – littéralement : elles sont ses routes séculaires. Ne lis pas *halikhot* (les routes), mais *halakhot* (les lois)." »

Cette interprétation de la Guemara demande à être éclaircie : s'il est écrit *halikhot*, pourquoi l'explique-t-on dans le sens de *halakhot* ? En effet, si le verset avait voulu parler de *halakhot*, c'est ce mot qui aurait dû être employé !

Au mois d'Adar 5765, à l'époque où fut achevée l'étude d'un cycle d'étude du *Chass*[70], les *Guedolei Hador*[71], qu'ils aient une longue et bonne vie, ont appelé le public à étudier dorénavant, de manière quotidienne, la loi relative à la page de Guemara étudiée en ce jour dans le cadre du *Daf Hayomi*[72]. Il est possible que cette injonction ait été motivée par l'enseignement contenu dans la fin du traité Nida selon lequel quiconque révise quotidiennement les lois peut être assuré d'avoir une part dans le monde à venir.

Le Gaon de Vilna, de mémoire bénie, affirme que chaque fois que nos Sages disent : « Un homme a l'obligation de (…) », il faut le comprendre, littéralement, dans le sens d'un devoir à accomplir. Par exemple, lorsqu'ils affirment : « Un homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte » (Pessa'him, 116b), il s'agit là d'une réelle obligation, et ce, en dépit du fait que nous n'avons jamais été dans ce pays et que nous n'avons pas non plus la moindre idée de ce qu'est l'esclavage. La raison de ce devoir est qu'il détient le pouvoir d'éveiller en l'homme la crainte de Dieu, en lui permettant de réaliser que le Saint béni soit-Il n'a pas uniquement libéré ses ancêtres d'Egypte, mais également lui-même.

---

70. Nom donné à l'ensemble des traités comprenant la Guemara.
71. Grands *Rabbanim* de la génération.
72. Etude quotidienne d'une page de Guemara, étudiée simultanément par les Juifs du monde entier.

De l'enseignement du Gaon de Vilna, nous déduisons notre obligation de revivre littéralement la sortie d'Egypte. C'est aussi pour cette raison que j'ai personnellement pris l'habitude de m'imaginer, de façon concrète, tout acte que j'ai vu ou entendu au sujet de *Guedolei Hador*.

Il est écrit : « Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : "Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer (…)" » (Exode 35, 1) Je me suis demandé comment Moïse a pu rassembler un peuple si nombreux, composé de centaines de milliers d'individus, alors qu'il ne disposait d'aucun système de haut-parleur. En fait, la réponse se trouve insinuée dans la fin du verset, où le dernier mot, *otam* (littéralement : leur), composé des mêmes lettres que le mot *émet* (vérité), fait allusion à la Torah. Autrement dit, lorsque la Loi divine, qui est Vérité, a été prononcée par Moïse, elle a rassemblé autour de lui tous les enfants d'Israël. Car « les paroles émanant du cœur (de l'orateur) pénètrent directement le cœur (de ses auditeurs) », si bien que, dès l'instant où Moïse a voulu rassembler les enfants d'Israël pour leur transmettre la parole divine, ces derniers se sont d'emblée regroupés autour de lui afin de l'écouter, renforçant également le lien les unissant.

Moïse les a alors entretenus de la *mitsva* relative au Chabbat. Trois protagonistes participent au maintien du monde : le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif. Or, comme le souligne le Zohar (II, 90b et III, 4b), ces trois forment, en réalité, une entité unique. Par ailleurs, lorsque l'homme observe le Chabbat, il devient, conformément à l'enseignement de nos Sages (Chabbat, 119b), l'associé de Dieu dans la Création du monde, autrement dit, il assure avec Lui le maintien de l'univers.

En outre, le respect du Chabbat se présentait comme une expiation du péché du veau d'or. En effet, en construisant le veau

d'or, les enfants d'Israël en étaient venus à renier le Créateur du monde, et par conséquent, en acceptant par la suite d'observer le Chabbat, qui, au contraire, fait de l'homme l'associé de Dieu dans la Création, ils ont prouvé qu'ils avaient compris l'erreur dans laquelle ils étaient auparavant tombés. C'est pourquoi, ce sujet a justement été énoncé lors d'un rassemblement, de sorte que, lorsque tous les membres du peuple juif furent réunis afin d'écouter et d'accepter avec joie l'ordre de respecter le Chabbat, on considéra qu'ils l'avaient réellement observé – une bonne intention étant assimilée à un bon acte –, formant alors une entité unique avec le Saint béni soit-Il et la Torah. Dès lors, Moïse fut en mesure de les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, puisque leurs dons seraient agréés par l'Eternel, de qui ils étaient devenus les associés dans la Création. C'est pourquoi Moïse commença par ordonner au peuple juif la *mitsva* du Chabbat, et n'évoqua que par la suite celle relative à une contribution pour la construction d'une demeure pour l'Eternel.

Dans le verset : « Moïse convoqua toute la communauté des enfants d'Israël », notons l'emploi du terme « communauté », qui souligne le fait que tout le peuple, présent à cet endroit, formait une entité. Au cours de ce rassemblement, Moïse a prescrit aux enfants d'Israël la Torah, qui est Vérité, et dès lors, les trois protagonistes, que sont le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif, se trouvent réunis dans ce verset.

Le péché du veau d'or

Alors que les enfants d'Israël venaient juste de proclamer : « Nous ferons et nous comprendrons », s'élevant ainsi au niveau des anges – au point que le Saint béni soit-Il, surpris, s'était demandé : « Qui a donc révélé ce secret à Mes enfants ? » (Chabbat, 88a) –, ils se corrompirent subitement en construisant le veau d'or, comme il est écrit : « de bonne heure infidèles à la voie que Je leur avais

prescrite » (Exode 32, 8). Comment expliquer une telle décadence ? L'Eternel se demanda si les enfants d'Israël n'avaient pas prononcé une telle proclamation sans réellement la peser. Il semble effectivement qu'ils n'étaient pas pleinement impliqués dans leur déclaration, à la manière d'un homme, du bien-être duquel on s'enquiert, qui répond, sans trop y penser, que tout va bien. C'est apparemment dans cet état d'esprit, toutes proportions gardées, que le peuple juif a dit : « Nous ferons et nous comprendrons », ce qui explique qu'il se soit ensuite si vite montré infidèle.

« As-tu conduit tes affaires avec honnêteté ? »

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Chabbat, 31a) que lorsque, après cent vingt ans, un homme est appelé à rendre compte de ses actions au ciel, on lui pose un certain nombre de questions. On lui demande notamment s'il a conduit ses affaires avec honnêteté et s'il a fixé des moments pour l'étude de la Torah. Cet enseignement de nos Sages soulève deux interrogations. D'une part, quel lien existe-t-il entre ces deux questions, posées consécutivement à l'homme ? D'autre part, il semble évident que celui qui a négocié avec droiture a également étudié la Torah, donc pourquoi est-il nécessaire de poser cette seconde question à l'homme ?

En fait, ces deux notions sont intimement liées, et c'est la raison pour laquelle ces questions sont tour à tour posées à l'homme. En effet, comment un homme qui n'étudie pas la Torah peut-il être en mesure de conduire ses affaires avec honnêteté, alors même qu'il ignore les lois relatives au commerce (comme par exemple celle du prélèvement de la dîme) ? Aussi, demande-t-on à l'homme, de manière simultanée, s'il a négocié avec droiture et s'il a fixé des moments pour l'étude de la Torah.

Je connais un homme qui, en dépit du fait qu'il était éloigné de la

voie de la Torah, tenait cependant à respecter scrupuleusement la *mitsva* de la dîme. Or, lorsqu'il se repentit et se plongea dans l'étude de la loi, quelle ne fut pas sa stupéfaction de découvrir que, toute sa vie, il ne s'y était pas conformé. Autant bouleversé qu'attristé, il vint me demander ce qu'il pouvait faire à présent pour réparer tous ses manquements passés. Cette anecdote illustre bien le fait que, sans l'étude de la Torah, il demeure impossible de conduire ses affaires avec honnêteté, malgré la meilleure volonté du monde. D'où le lien intime entre ces deux notions, qui se trouvent accolées dans le questionnaire du tribunal céleste.

Lorsqu'un homme se lève le matin pour aller prier à la synagogue, son acte a la dimension d'une marche (*halikha*) en direction de la *mitsva*. Toutefois, il ne peut s'y rendre sans avoir, au préalable, appris les lois (*halakhot*) relatives à la prière. Inversement, l'homme ne peut accomplir une *mitsva* sans effectuer les premiers pas, souvent indispensables, qui l'y conduisent. Par conséquent, chacun de ces deux éléments est capital en soi, tout en étant complémentaire à l'autre : la marche (*halikha*) vers une *mitsva* n'est pas envisageable si l'on ignore la loi (*halakha*) la concernant, et il est tout aussi impossible de mettre en pratique une loi *(halakha*) sans marcher (*halikha*) en direction de cette *mitsva*. C'est pourquoi nos Sages (Meguila, 28b) interprètent le terme *halikhot* du verset dans le sens de *halakhot*.

Il m'arriva une fois de participer à un mariage, lors duquel je demandai au marié s'il avait étudié les lois de pureté familiale. Il me répondit par la négative. Lorsque je posai la même question à la jeune épouse, j'eus, en retour, une réponse identique. Ces jeunes gens étaient donc en train d'effectuer les premiers pas vers la *mitsva* du mariage, sans avoir pris le soin d'étudier auparavant les lois lui étant relatives, inconscients que l'un n'était pourtant pas envisageable sans l'autre !

Au sujet du rassemblement des enfants d'Israël, opéré par notre maître Moïse, nos Sages, de mémoire bénie, posent la question suivante ('Haguiga, 3a). Si l'on comprend que les adultes devaient se rassembler dans le but d'étudier la Torah, toutefois, pourquoi était-il nécessaire que les enfants participent eux aussi à ce rassemblement ? Et nos Maîtres de répondre que Moïse a également rassemblé les enfants afin qu'ils soient récompensés pour leur venue, d'où nous déduisons qu'il existe une récompense pour les pas effectués (*halikha*) en vue de l'accomplissement d'une *mitsva*, au même titre qu'il y a une récompense pour l'apprentissage de la loi (*halakha*) lui correspondant. Cependant, alors qu'un mineur peut se contenter de la récompense propre à la marche vers la *mitsva*, un majeur n'y est pas autorisé, puisqu'il doit également se soucier de bien connaître la loi. Or, c'est justement en révisant quotidiennement les lois que l'homme méritera d'acquérir une part au monde à venir, conformément à l'enseignement du Tana debé Eliahou.

On m'a raconté l'histoire d'un homme qui était propriétaire d'une grande usine en Israël, dans laquelle étaient employés de nombreux travailleurs. Un jour, il informa ces derniers de sa visite prochaine. Subitement, tous s'affairèrent : on remit tout en ordre, on prépara au directeur une chambre dans laquelle il pourrait passer la nuit, etc. Quelques jours plus tard, le propriétaire téléphona pour annoncer que sa femme viendrait elle aussi. Tandis que la tension s'intensifiait, les travailleurs se remirent à l'œuvre de plus belle, afin que la visite se passe de la meilleure manière possible. Passés encore quelques jours, le patron les rappela une nouvelle fois pour leur annoncer qu'il enverrait son chien, par avion, en avant-garde, leur demandant de bien vouloir l'accueillir. Les employés s'empressèrent alors de préparer tout le nécessaire en vue de la venue du chien, s'assurant qu'il ne manquerait de rien. Lorsqu'ils arrivèrent sur le lieu d'atterrissage, on leur remit une boîte fermée.

En l'ouvrant, quelle ne fut pas leur stupéfaction d'y trouver un chien mort ! Redoutant la colère de leur patron, ils se mirent immédiatement à la recherche d'un chien semblable à celui qui était mort, qu'ils lui présenteraient à la place. Par chance, ils trouvèrent exactement le même type de chien ; ils le préparèrent en vue de l'arrivée du patron. Quelques heures plus tard, ce dernier arriva, accompagné de son épouse. Quand il aperçut un chien aux côtés de ses employés, il les questionna à son sujet. Ils lui répondirent, feignant un ton le plus naturel possible, qu'il s'agissait du chien qu'il leur avait envoyé. Sur ces entrefaites, le maître, fulminant, rétorqua : « Ce n'est pas mon chien ! Le mien était mort, et je vous l'avais envoyé afin que vous l'enterriez en Israël ! »

Dans cette anecdote, se trouve dissimulée une édifiante leçon de morale : l'homme doit être le fidèle serviteur de son Créateur. En outre, un mort ne peut être assimilé à un vivant, et un homme vivant n'a donc pas le droit de se conduire comme un mort. A présent, de quelle manière l'homme peut-il réellement se comporter comme un vivant ? Uniquement en étudiant la Torah. A ce sujet, je me souviens avoir une fois été hébergé au Mexique chez un certain monsieur, qui possédait une somptueuse maison, équipée de tous les accessoires modernes possibles. Cependant, je n'ai pu déceler, au sein de cette famille, une atmosphère de joie authentique. Ainsi donc, un homme peut passer sa vie à profiter de tous les plaisirs de ce monde, sans pour autant avoir réellement vécu, voire même en s'étant comporté comme un mort. C'est pourquoi, nous avons besoin à la fois d'*halakhot* et d'*halikhot*, leur combinaison nous procurant, à elle seule, une vie authentique, sans laquelle nous risquons d'être condamnés, que Dieu nous en préserve, à vivre comme des morts.

Je connais quelqu'un qui a toute sa vie étudié les lois de médisance à partir de l'ouvrage du 'Hafets 'Haïm. Un jour, alors que

je fis intrusion dans une maison d'étude, je remarquai un groupe d'hommes qui étaient en train de discuter de divers sujets mondains, auxquels se mêlaient également des propos médisants. A ma grande stupéfaction, je découvris que cet individu de ma connaissance s'était lui aussi joint à cet attroupement. Je m'empressai alors de l'interroger : « N'étudies-tu pas pourtant, de manière régulière, les lois de médisance ? Comment donc peux-tu t'associer à un tel comité ? » Je me demandai vraiment comment il pouvait écouter et prononcer des paroles médisantes, et je conclus qu'il n'avait certainement pas intégré ces lois dans son cœur. Or, en dépit du fait que cet homme était physiquement vivant, il était considéré au ciel comme mort, parce qu'il ne vivait pas conformément à la Vérité que représente la Torah. Il est en effet écrit : « Voici les choses que l'Eternel vous a ordonné de (littéralement : les) faire » ; le terme *otam* (les) étant composé des mêmes lettres que le terme *émet* (vérité), nous en déduisons que quiconque n'est pas lié à la Torah, qui est la Vérité absolue, ressemble à un mort et ne peut être considéré comme vivant.

Moralité à retirer de la migration des oiseaux

Comme nous le savons, un des phénomènes naturels caractérisant l'hiver est la migration des oiseaux, appellation donnée à l'habitude annuelle de ces animaux de quitter leur lieu de résidence froid pour rejoindre une région plus chaude.

J'ai lu l'histoire d'une bande d'oiseaux, qui avait migré d'un pays froid vers un pays au climat plus ensoleillé. Un certain oiseau, paresseux, était cependant resté en retrait. Or, quand le temps devint glacial, cet oiseau désira lui aussi quitter ce pays, mais il en fut incapable car ses pattes et ses ailes avaient déjà gelé. Quelques jours plus tard, alors que le soleil avait commencé à percer et que le climat s'était à nouveau réchauffé, l'oiseau voulut profiter de cette occasion pour quitter cet endroit. Mais malheureusement, il

gazouilla tant de joie qu'il attira l'attention d'un chat, qui se précipita sur lui pour en faire sa proie.

Ce curieux récit nous livre une édifiante leçon de morale selon laquelle, notre vie sur terre est limitée et, que Dieu nous en préserve, est susceptible, d'un jour à l'autre, de toucher à son terme. Il incombe donc à l'homme de bien mettre ses jours à profit. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (cf. Pessa'him, 54b ; Rachi ad loc.) que l'homme ignore le sort qui lui est réservé dans ce monde, et qu'il ne peut donc croire en lui jusqu'au jour de sa mort. Lorsqu'il m'est arrivé de perdre un élève parisien, à peine âgé de quarante-et-un ans, j'ai senti dans ma chair cette cruelle réalité. Cet homme était tout-à-fait bien portant, lorsque, soudainement, il fut atteint d'une terrible maladie qui, en l'espace de seulement trois mois, mit fin à ses jours.

Lorsqu'on questionnait mon père et maître, que son mérite nous protège, en termes de lendemain, il avait l'habitude de préciser dans sa réponse : « si nous sommes encore en vie d'ici là », ou : « si l'Eternel décrète que nous continuions à vivre ». Autrement dit, il vivait avec la conscience perpétuelle que la vie n'était aucunement garantie à l'homme, et que, même si au présent tout semblait se dérouler normalement, le lendemain, tout pouvait tout d'un coup être fini, que Dieu nous en préserve.

Par ailleurs, je pense que la migration annuelle des oiseaux n'est pas un phénomène anodin, mais que le Créateur l'a intentionnellement suscitée afin que nous en retirions une leçon. En effet, à l'instar des oiseaux qui migrent d'un pays froid vers un pays chaud, il nous appartient également de déserter les endroits "froids" en Torah et en crainte du Ciel pour rejoindre ceux où règne la gloire de la Torah, véritable feu réchauffant notre âme. De plus, il est interdit à l'homme de se montrer paresseux, de prétendre que l'endroit où il est installé lui convient et ne pas concevoir l'intérêt

qu'il aurait à déménager. Agir ainsi reviendrait à tomber aux prises du mauvais penchant et risquerait d'ôter à cet individu, dans l'avenir, l'opportunité de changer de lieu d'habitation, lorsque, à l'image de cet oiseau, il serait véritablement "congelé". J'ai une fois fait remarquer à un certain Juif que le mauvais penchant ne recherche pas des personnes "chaudes", car ce type d'individus lui échappe généralement, mais qu'il s'attaque plutôt aux gens "froids", c'est-à-dire à ceux qui négligent la révision des lois, qui constituent ses proies de choix.

Le redoutable pouvoir du mauvais penchant

Lors d'un de mes séjours aux Etats-Unis, alors que je m'apprêtais à donner un cours à des personnes éloignées de la Torah, je priai le Maître du monde de me venir en aide. Ces hommes, qui n'étaient pas du tout pratiquants, ne se couvraient pas la tête et n'avaient jamais étudié la Torah, avaient cependant des Rabbins et prétendaient étudier la kabbale. Trouver les mots qui seraient susceptibles de les toucher représentait une tâche bien ardue. Lorsque je pénétrai dans la salle où je devais donner cours, je remarquai qu'ils avaient, à la presqu'unanimité, la tête découverte. Je m'empressai alors de leur souligner que, du fait qu'ils n'étaient pas venus pour écouter une conférence mais plutôt pour entendre la parole de l'Eternel, ils étaient donc dans l'obligation de porter une *kippa*[73]. Il s'avéra, plus tard, que les hommes qui se plièrent avec soumission à cette instruction, parvinrent à se repentir, alors que ceux qui exécutèrent ce même geste, mais sans réelle conviction, ne méritèrent pas d'affermir leur foi et leur engagement. Nous en déduisons notre devoir d'accomplir toutes les paroles de la Torah

---

73. Calotte que tout homme juif a l'obligation de porter pour se couvrir la tête.

avec un souci d'authenticité, c'est-à-dire en nous conformant strictement à la loi.

Grâce à Dieu, j'ai eu le mérite, en Terre Sainte, d'empêcher trois personnes de participer à de tels cours de kabbale. L'anecdote précédente illustre à quel point le pouvoir du mauvais penchant est redoutable. Il incite en effet l'homme à étudier la kabbale et à méditer sur les saints Noms de l'Eternel, l'essentiel étant qu'il réussisse à le prendre dans ses pièges et le pousse, par exemple, à consommer de la nourriture non cachère et à marcher la tête découverte. Nous devons prendre conscience que, de la même manière que le mauvais penchant est capable de faire trébucher un homme avec un livre de Zohar à la main, ainsi, il peut aussi faire tomber un homme tenant un livre de Guemara en main. Or, celui qui ne révise pas régulièrement les lois, tombe de façon certaine dans les pièges du mauvais penchant. L'homme se doit donc de les réviser et de s'assurer qu'il détient à la fois ces *halakhot* et les *halikhot*, de sorte à mériter une part dans le monde à venir.

Le Rav Teboul, qu'il ait une longue et bonne vie, *Roch Collel* de l'une de nos institutions en France, m'a raconté qu'une fois, alors qu'il cheminait en direction de la *Yechiva*, un groupe de femmes, habillées de façon impudique, marchaient en face de lui. Il voulut alors traverser la rue pour rejoindre le trottoir d'en face, mais, là-bas également marchaient des femmes mal habillées. Il décida alors de rester où il se trouvait et poursuivit son chemin. Lorsqu'il parvint à proximité de ces femmes, il tourna la tête vers le mur, mais un miroir, qui avait été placé là, lui renvoya leur image! Cette anecdote illustre, une fois de plus, jusqu'où le mauvais penchant poursuit l'homme puisque, même lorsque nous tournons la tête pour fuir ses attaques, il trouve d'autres moyens pour nous contraindre à fauter, par exemple par la contemplation de scènes

impudiques. Il incombe donc à l'homme de veiller à réviser quotidiennement les lois afin de s'armer contre les redoutables attaques du mauvais penchant.

Je me souviens qu'un jour où je voyageais dans la ville de Strasbourg, je m'étais, durant toute la route, entretenu de Torah avec l'homme qui m'accompagnait. L'espace d'un instant, je jetai un coup d'œil à l'extérieur du véhicule, alors que nous passions justement à côté d'un de ces indécents panneaux d'affichages ; je m'empressai alors d'en détourner mon regard, expliquant à mon accompagnateur que je désirais préserver ma pureté pour l'Eternel et pour le peuple juif. Cette expérience aiguisa toutefois ma conscience quant au pouvoir considérable du mauvais penchant, qui ne cesse de poursuivre l'homme. C'est pourquoi, nous supplions l'Eternel de ne pas nous mettre à l'épreuve, celle-ci étant souvent très ardue et périlleuse. Quiconque désire s'assurer de ne pas faillir, se doit d'étudier les lois, et le Saint béni soit-Il l'aidera ensuite à ne pas trébucher.

Il est écrit dans la Michna (début de Baba Metsia) : « Si deux personnes tiennent en main un talith et que chacune affirme qu'il lui appartient à part entière, elles doivent le partager. » Comme nous le savons, lorsqu'un homme meurt, on l'enveloppe d'un talith avant de l'enterrer. Sur le mode allusif, cette loi peut donc symboliser la vie de l'homme dans ce monde, lors de laquelle deux forces, à savoir le bon penchant et le mauvais penchant, se disputent sa propriété ; tous deux prétendent que l'homme leur appartient de plein droit et de façon exclusive, et finalement, chacun y prend une part. Par conséquent, si l'homme désire échapper à l'emprise du mauvais penchant et ne rester que dans les mains du bon penchant, il doit fournir de grands efforts. Face au redoutable pouvoir du mauvais penchant, il existe deux conseils permettant à l'homme de lui faire

face : l'étude et la mise en pratique des lois (*halakhot*) – indissociables de la marche (*halikha*) conduisant à l'exécution de la *mitsva* – et la réitération de la prière suivante, adressée à l'Eternel : « Ne nous mets pas à l'épreuve. »

Résumé

- Nos Maîtres concluent le traité Nida par l'enseignement : « Quiconque révise quotidiennement les lois, peut être assuré d'avoir une part au monde futur, comme il est dit : "*halikhot olam lo*" – littéralement : elles sont ses routes séculaires. Ne lis pas *halikhot*, mais *halakhot* (les lois). » Pourtant, si le verset signifie réellement *halakhot*, pourquoi est-il écrit *halikhot* ? Car ces deux notions sont intimement liées et interdépendantes : on ne peut observer une *halikha* (marche vers l'accomplissement d'une *mitsva*) sans connaître au préalable la *halakha* (loi), et il est impossible de mettre la loi en pratique sans effectuer les pas qui nous mènent vers cette exécution.

- Le verset : « Moïse convoqua (…) », qui nous fait part du rassemblement des enfants d'Israël, venus écouter la parole divine – c'est-à-dire la Torah –, fait allusion aux trois protagonistes qui assurent le maintien du monde : le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif, qui forment une entité unique. La Torah est Vérité, en hébreu *émet*, terme à rapprocher de *otam*, dernier mot du verset : « voici les choses que l'Eternel a ordonné d'observer ». Autrement dit, ces paroles véridiques ont eu pour effet de rassembler tout le peuple autour de Moïse.

- Comment la « génération de la connaissance », qui venait juste d'accepter la Torah et de proclamer : « Nous ferons et nous comprendrons », a-t-elle pu si rapidement faire preuve d'infidélité en construisant le veau d'or ? Car un engagement qui n'est pas accompagné d'une ferme décision et d'une réflexion sur sa signification profonde, ne peut subsister durablement.

- Nos Sages affirment que lorsqu'un homme quitte ce monde, on lui demande au tribunal céleste si, de son vivant, il a conduit ses affaires avec honnêteté et a fixé des moments pour l'étude de la Torah. Ces deux questions sont posées à la suite, du fait qu'il est impossible d'être droit dans le commerce sans avoir étudié les lois qui lui sont relatives.
- Nos Sages expliquent que Moïse a également rassemblé les jeunes enfants, afin qu'ils soient récompensés pour ce déplacement – *halikha*. Les mineurs peuvent se contenter de cette récompense, alors que les majeurs doivent également s'assurer de mériter celle destinée à l'étude de la *halakha*.
- A l'instar des oiseaux, qui migrent chaque année des pays froids vers les pays chauds, nous devons nous aussi quitter les endroits "froids" dans le service de l'Eternel pour rejoindre des lieux de Torah, véritable feu réchauffant l'âme du Juif.
- Face au redoutable pouvoir du mauvais penchant, il existe deux moyens permettant à l'homme d'échapper à son emprise : la révision quotidienne des lois et leur mise en application, ainsi que la réitération de la prière, prononcée avec ferveur : « Ne nous mets pas à l'épreuve. »
- La Michna relative à deux personnes qui se disputent la propriété d'un même talith peut faire allusion à la condition de l'homme, dans ce monde, dans lequel le bon et le mauvais penchant essaient, tour à tour, de lui dicter sa conduite, chacun prétendant être son "propriétaire". A l'homme de veiller à s'opposer à ce partage et à n'accepter que l'autorité du bon penchant !

Le Chabbat, source de bénédiction

« Pendant six jours, le travail sera fait, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel ; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. »

(Exode 35, 2)

Moïse a rassemblé les enfants d'Israël pour leur donner la *mitsva* du Chabbat. La tournure grammaticale employée par le verset : *téassé* (littéralement : sera fait), nous enseigne que ce n'est pas l'homme qui accomplit la tâche et s'enrichit grâce à ses efforts, mais que ce travail se fait de lui-même, c'est-à-dire qu'il se trouve accompli suite à un ordre du Saint béni soit-Il – à la façon dont le monde entier a été créé par Sa seule parole. Par conséquent, l'homme n'a pas lieu de s'enorgueillir en imputant sa réussite à ses efforts, mais il lui incombe au contraire de bien prendre conscience du fait que le travail se réalise de lui-même pendant les six jours de la semaine, parce qu'il se plie à la volonté divine, et non pas en réponse à ses propres investissements. D'ailleurs, certains individus ne se tuent pas à la tâche pour s'assurer un gagne-pain, mais comptent uniquement sur quelques appels téléphoniques pour conclure des affaires de grande envergure. A l'opposé, il existe des personnes qui gagnent leur subsistance à la sueur de leur front, et à qui la chance ne sourit cependant pas. Ces réalités confirment l'enseignement précédent selon lequel la subsistance de l'homme ne dépend pas des efforts qu'il investit, mais lui est fixée par l'Eternel depuis le début jusqu'à la fin de l'année (Beitsa, 16a). Seul le Tout-Puissant décide qui sera riche et qui sera pauvre.

Ce verset nous livre également un autre enseignement, à savoir

que le temps devant être consacré au travail se limite aux six jours de la semaine, suivis du Chabbat, temps consacré au Seigneur, comme il est dit : « une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel ». Il nous arrive parfois de rencontrer des personnes non pratiquantes qui laissent leur commerce ouvert le Chabbat. Or, si l'on se hasarde à les réprimander sur ce sujet, elles s'empressent généralement de répondre que le Chabbat représente le jour le plus florissant pour le commerce et que si elles y fermaient leur magasin, elles risqueraient de connaître un énorme déficit. Il nous appartient de répondre à ces personnes, plongées dans l'erreur, que c'est le mauvais penchant qui sème de tels raisonnements dans leur esprit, et que le gain résultant d'une profanation du Chabbat n'est qu'une illusion trompeuse et est, en réalité, dénué de bénédiction. L'homme qui pense s'enrichir en ouvrant son commerce sept jours sur sept se leurre totalement, puisque seuls les six premiers jours ont été prévus pour permettre à la tâche d'être accomplie. De manière superficielle, il semble à l'homme que s'il travaille un jour de plus, il gagnera davantage. Or, outre le fait que ce raisonnement est erroné, car au bout de six jours la tâche a déjà été effectuée, il s'oppose radicalement à la réalité, étant donné que l'individu travaillant le Chabbat en sortira même perdant.

Notre maître Moïse désirait raviver la foi au sein du peuple juif en lui permettant de réaliser que sa subsistance est décidée par Dieu, et qu'il y a un temps pour tout. L'homme n'a pas le droit de passer sa vie à courir, à un rythme vertigineux, les richesses, au prix d'une profanation de Chabbat ; un tel comportement ne lui sera non seulement pas bénéfique, mais lui portera de plus préjudice. Il existe également de nombreux Juifs qui ne vont pas prier à la synagogue sous prétexte qu'ils doivent se dépêcher d'ouvrir leur commerce le matin afin que leurs clients ne se trouvent pas contraints d'attendre à l'extérieur. Or, l'homme qui ne sait pas faire bon usage de son

temps et marquer une distinction nette entre le saint et le profane, sortira perdant. En pensant gagner davantage à renoncer à la prière collective pour ouvrir son magasin de bonne heure, il perdra finalement le seul héritage réel et éternel, celui du monde à venir.

Après cent vingt ans, lorsque l'homme doit rejoindre sa tombe, il n'a aucun moyen d'emporter avec lui toute la richesse qu'il a amassée de son vivant. Cette réalité doit nous inciter à effectuer un examen de conscience, en nous demandant quelle place nous accordons aux biens matériels d'une part, et aux *mitsvot* et bonnes actions, de l'autre – qui, seules, seront en mesure de nous accompagner dans le monde de la Vérité pour défendre notre cause devant le tribunal céleste. Il est intéressant de remarquer que les initiales des mots *chéchet yamim* (littéralement : six jours) forment le mot *chaï* (cadeau), alors que ses dernières lettres forment le terme *tam* ou le terme *mèt* (mort). Autrement dit, quiconque accomplit son travail uniquement pendant les six premiers jours de la semaine, mérite en cadeau la bénédiction divine ; ses efforts seront couronnés de succès, au même titre que celui qui est entier avec l'Eternel et sur qui se déverse également Sa bénédiction. A l'inverse, l'homme qui ne se contente pas de travailler durant six jours, mais cherche à travailler également le septième, finira vite par devenir – d'un point de vue spirituel – "mort", comme le souligne la fin du verset : « Quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. »

Il nous est interdit de croire que plus on gagne d'argent et amasse de biens, plus on vivra longtemps. On doit au contraire réaliser que la richesse matérielle est limitée à ce monde et que tout homme est mortel. Que répondra donc, à son Créateur, celui qui a profané le Chabbat, lorsqu'Il lui demandera pourquoi il a ainsi stupidement perdu sa vie éternelle ?

Une fois, un homme vint me voir pour me confier que sa femme ne cessait de se plaindre de lui, lui reprochant d'investir une trop

grande partie de son temps à l'accomplissement des *mitsvot*, au détriment du travail et du gagne-pain. Cet homme désirait que je lui donne un conseil pour faire face aux récriminations de son épouse. Je décidai, dans un premier temps, de parler directement à sa femme. J'essayai de la persuader qu'on ne sort jamais perdant de la fidélité à la Torah et aux *mitsvot*, bien au contraire, puisqu'elle est source de bénédiction pour l'homme, sur qui elle déverse tout le bien du monde. Mais la femme refusa de se laisser convaincre. Je compris alors que ma démarche s'était avérée infructueuse, et je retournai parler à son mari, lui conseillant d'écouter son épouse et de s'investir davantage dans son travail. Un an plus tard, cet homme vint me revoir, avec une tête d'enterrement, pour se plaindre amèrement : « Pourquoi m'avez-vous donc conseillé de m'investir plus dans mon travail ? Voilà maintenant que j'ai complètement fait faillite, au point d'avoir même perdu ce que je possédais auparavant ! » Je lui répondis que je lui avais donné ce conseil, par crainte qu'il perde non seulement son argent, mais également sa femme. Il me fit alors remarquer qu'il se trouvait exactement dans cette situation, du fait que la perte de tous ses biens avait simultanément fragilisé la paix conjugale dans son foyer. Lorsqu'il cessa de se lamenter, je lui conseillai cette fois de retourner à sa situation originelle en consacrant à nouveau son temps à l'étude de la Torah et à l'accomplissement des *mitsvot*, tout en lui assurant que le Saint béni soit-Il l'aiderait dans cette voie. Je lui dis également que même si on ne perçoit pas toujours dans ce monde le cadeau – *chaï* – que l'Eternel accorde aux personnes qui étudient la Torah, cela ne signifie certainement pas que ces dernières ne seront pas rétribuées. En effet, l'Eternel choisit parfois de récompenser l'homme pour ses bonnes actions dans le monde futur, lui octroyant alors un cadeau éternel, à savoir trois cent dix – valeur numérique de *chaï* – mondes de salut et de bénédiction (Sanhédrin, 100a).

A une autre occasion, un homme vint me voir pour me demander pourquoi la chance ne lui souriait jamais dans ses entreprises. Je lui demandai s'il respectait le Chabbat, ce à quoi il me répondit par l'affirmative. Je me hasardai à pousser plus loin la question, lui demandant cette fois s'il regardait la télévision le Chabbat. Il m'avoua qu'il la regardait, mais en programmant son allumage par le biais d'une minuterie. Je le sermonnai alors en ces termes : « Sache que même si tu ne transgresses aucun interdit et que tu respectes le Chabbat, puisque tu n'allumes pas toi-même l'écran, toutefois, le fait de regarder la télévision en ce jour élevé entache sa sainteté et sa pureté intrinsèques et lui donne un aspect profane. » J'ajoutai en expliquant à ce Juif que le Chabbat est la source de la bénédiction (Zohar II, 88a) et qu'il avait donc tout intérêt à l'observer en s'efforçant de préserver au maximum sa sainteté, de façon à mériter la bénédiction divine dans toutes ses œuvres.

Il est affirmé (cf. Berakhot, 57b ; « Maarékhet Haélokout », 13) que le Chabbat possède un avant-goût du monde à venir. Ceci signifie que, par le biais du respect du Chabbat, est offerte à l'homme l'opportunité de goûter, déjà dans ce monde, au subtil délice du monde à venir ; de cette manière, le désir d'en hériter une part s'éveille en lui. En outre, du fait que l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot* représentent la voie menant au monde à venir, nous en déduisons donc que le respect du Chabbat incite l'homme à se renforcer dans ces domaines. Illustrons cette idée par l'exemple suivant. Lorsqu'un homme a devant lui un thé bien sucré mais brûlant, il ne peut l'avaler d'un seul trait, mais doit le boire par petites gorgées jusqu'à ce que sa bouche s'habitue progressivement à sa température élevée et qu'il puisse alors profiter de son goût sucré. De même, le monde à venir représente la perfection et le délice suprêmes ; néanmoins, si l'homme désire, le moment venu, être en mesure de s'imprégner de ce délice céleste, il lui appartient préalablement de s'exercer, dans ce monde, à cette expérience

spirituelle en respectant le Chabbat, en étudiant la Torah et en accomplissant les *mitsvot*.

Le 'Hafets 'Haïm, de mémoire bénie, ainsi que d'autres sages (Ben Ich 'Haï, « Chana Chenia », Exode), affirment que la récompense attribuée à l'étude de la Torah effectuée le Chabbat est infiniment supérieure à celle attribuée à l'étude faite en semaine. Tentons d'en comprendre la raison. Je propose l'explication suivante. Durant la semaine, l'homme, plongé dans les soucis du gagne-pain et de la bonne marche de son foyer, ne peut se consacrer pleinement à l'étude de la Torah. Même lorsqu'il est assis en train d'étudier, son esprit n'est pas entièrement présent, d'autres pensées traversant également son esprit – des factures devant être payées, un rendez-vous prévu avec un certain voisin, ou autres préoccupations encore. Par conséquent, son étude n'est pas pure à cent pour cent, puisque les soucis de ce monde s'y mêlent. Par contre, quand vient le Chabbat, et avec lui la sérénité résultant d'un détachement des préoccupations mondaines, l'esprit de l'homme se trouve aussitôt pleinement disponible, et ce dernier peut alors se consacrer totalement à l'étude de la Torah. Il en résulte que l'étude effectuée le Chabbat est d'une pureté considérablement supérieure à celle effectuée en semaine, ce qui explique que la récompense lui étant attribuée l'est également. D'ailleurs, le Ben Ich 'Haï va jusqu'à affirmer (ibid.) que le Chabbat n'a été donné au peuple juif que dans le but de lui permettre de se consacrer, dans la plus grande sérénité, à l'étude de la Torah.

La Guemara rapporte (Chabbat, 12b) la divergence d'opinion entre Rabbi Yichmaël et les autres sages, au sujet de savoir s'il était permis, ou non, d'étudier le Chabbat à la lumière d'une lampe. Les sages tranchèrent que c'était interdit, parce que la personne qui étudiait risquait, par mégarde, de déplacer la mèche de la lampe, tant elle était absorbée dans son étude. Quant à Rabbi Yichmaël, il

avança qu'il était impossible qu'un homme oublie que c'était Chabbat, même s'il était plongé dans son étude, et qu'il n'y avait donc pas lieu d'y prohiber l'étude à la lumière d'une lampe. Peu de temps après, alors que Rabbi Yichmaël était en train d'étudier la Torah le Chabbat avec ses élèves, il déplaça, par inadvertance, la mèche de la lampe. Consterné, il revint immédiatement sur sa position, regrettant amèrement de ne pas s'être soumis, avant cet incident, à l'avis des sages, ce qui lui aurait évité d'en venir à une telle transgression. Son affliction était telle qu'il déclara que lorsque le Temple serait reconstruit, il y apporterait un grand sacrifice expiatoire.

Cette anecdote suscite l'interrogation suivante. Si l'étude de la Torah effectuée le Chabbat est si précieuse et élevée, pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas fait en sorte qu'il soit impossible que l'homme profane ce saint jour lorsqu'il est plongé dans l'étude ? Car le Saint béni soit-Il désirait ainsi enseigner à l'homme que, en dépit de l'importance suprême de l'étude de la Torah le Chabbat, celle du respect de ce saint jour l'outrepassait cependant, ce que confirme le verset : « quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort » – peine qui n'est pas attribuée pour un manque d'assiduité dans l'étude. Ainsi, si l'étude de la Torah représente certes un devoir impératif pour l'homme, et en particulier le Chabbat, pourtant il nous incombe de bien prendre conscience du fait que le Chabbat lui-même est une réalité encore plus conséquente et que nous devons donc nous efforcer, par tous les moyens, de préserver la sainteté de ce jour, source de bénédiction.

Résumé

- Moïse dit aux enfants d'Israël : « Pendant six jours, le travail sera fait (…) », autrement dit, de lui-même. Par conséquent, il nous est interdit de croire que ce sont nos efforts qui nous permettent de gagner une

subsistance, et que si nous travaillons le Chabbat, nous gagnerons davantage. Au contraire, c'est l'Eternel qui détermine le gagne-pain de chaque individu et qui permet l'accomplissement du travail.

- Les initiales de *chéchet yamim* sont *chaï* tandis que ses lettres finales forment le mot *mèt* : Dieu accorde un cadeau à l'homme qui ne travaille que six jours – l'héritage de trois cent dix mondes de bénédiction – alors qu'Il considère comme un mort celui qui travaille le Chabbat – comme il est dit : « quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort ».
- La récompense attribuée à l'étude de la Torah effectuée le Chabbat est infiniment plus grande qu'à celle réalisée en semaine, car sa qualité est nettement supérieure, du fait que l'esprit de l'homme est, en ce saint jour, entièrement disponible.
- Rabbi Yichmaël était en désaccord avec les sages, qui interdisaient d'étudier le Chabbat à la lumière d'une lampe de peur d'en venir à modifier sa flamme. Un Chabbat, il lui arriva néanmoins de transgresser par mégarde cet interdit, après quoi il regretta sa prise de position. Toutefois, si l'étude de la Torah le Chabbat est si primordiale, pourquoi l'Eternel n'a-t-Il pas préservé ce sage de ce péché afin qu'il puisse étudier ? Afin de lui enseigner, ainsi qu'à chacun d'entre nous, que l'importance de respecter le Chabbat dépasse encore l'étude de la Torah en ce jour, pourtant elle-même fondamentale, et qu'il nous incombe donc de veiller à n'y commettre aucune transgression.

La sanctification de la matière

« Les matériaux suffirent, et par delà, pour l'exécution de tout l'ouvrage. »

(Exode 36, 7)

Le Or Ha'haïm soulève l'oxymore, contenu dans le verset, par l'emploi des mots « suffirent » et « par delà » : les enfants d'Israël ont-ils apporté exactement ce qu'il fallait, ou plus encore qu'il ne fallait pour les besoins de la construction du tabernacle ? Il explique que leurs contributions avaient effectivement dépassé ces besoins, mais qu'il y eut un miracle qui permit de tout utiliser pour la construction du tabernacle (cf. développement de l'explication du Or Ha'haïm à ce sujet).

Le Ben Ich 'Haï pose la même question (« Chana Chenia », Vayakhel) : comment peut-on affirmer, en même temps, que les dons du peuple juif correspondaient précisément aux besoins du tabernacle et qu'ils les dépassaient ?

Le Ben Ich 'Haï répond à cette interrogation en expliquant, tout d'abord, le sens profond de la construction du tabernacle. Lorsque notre maître Moïse reçut l'ordre de construire le tabernacle, il se heurta à une grande difficulté de compréhension. En effet, comment le Saint béni soit-Il, qui représente la spiritualité et la sainteté par excellence, a-t-Il pu demander qu'on Lui construise une demeure matérielle ? Celle-ci n'était-elle pas en contradiction directe avec l'essence divine ?

En réalité, il est évident – et nous n'oserions nous leurrer sur ce point – que l'Eternel n'a pas envisagé de faire résider Sa Présence en un lieu purement matériel, avec lequel Son essence spirituelle aurait été en opposition totale – le matériel et le spirituel ne pouvant

coexister. Mais Il demanda à Moïse et à Betsalel, fils d'Ouri, de construire une demeure pour Sa Présence à partir de l'ensemble des dons du peuple, qui, en dépit de leur caractère matériel – or, argent et cuivre –, furent sanctifiés par le biais des Noms saints à partir desquels le tabernacle fut construit (Berakhot, 55a). De cette manière, le Saint béni soit-Il put faire résider Sa Présence en ce lieu.

A présent, poursuit le Ben Ich 'Haï, nous sommes en mesure de résoudre la contradiction apparente du verset précédent. D'une part, « les matériaux suffirent », autrement dit, les enfants d'Israël apportèrent exactement ce qu'il fallait – ce qu'on leur avait demandé pour la construction du tabernacle. D'autre part, du fait que Betsalel avait sanctifié ces dons matériels en y faisant pénétrer les Noms divins, il les avait, pour ainsi dire, amplifiés, en transmutant leur essence matérielle en essence spirituelle, l'expression suprême de la sainteté et de la pureté. Le fait que le Saint béni soit-Il ait effectivement pu faire résider Sa Présence dans cette demeure, construite à partir d'objets matériels, en constitue la preuve, puisque ceci n'aurait pas été possible si Betsalel n'avait pas élargi les limites de la matière en la sanctifiant.

Rachi explique, par son saint langage, le verset en commentant : « les matériaux qu'on avait apportés (*melékhèt hahavaa*) étaient suffisants ». Pourquoi Rachi parle-t-il en termes de *melakha* (littéralement : travail), alors que les enfants d'Israël n'ont pas eux-mêmes participé à la construction du tabernacle, mais ont uniquement été sollicités par des dons ? Répondons en nous appuyant sur l'explication du Ben Ich 'Ha. Lorsque le peuple juif a apporté sa contribution, il l'a fait afin d'élever et de sanctifier le Nom de Dieu, comme le souligne le verset : « pour Moi » (Exode 25, 2), autrement dit « pour Mon Nom » (Midrach Tan'houma sur Terouma, 1). Il en résulte que les objets matériels apportés par les enfants d'Israël ont acquis une essence sacrée dès le départ, c'est-à-dire

avant même qu'ils ne les eussent donnés à Betsalel, puisque le but même de ces prélèvements consistait en la glorification du Nom divin. Il est donc possible d'affirmer que le peuple juif était l'associé de Betsalel dans le travail relevant de la construction du tabernacle, du fait que son intention sainte et élevée a sanctifié la matière avant même qu'il ne l'ait présentée sous forme de dons.

Par conséquent, on peut considérer que tout le travail de construction du tabernacle, entrepris par Betsalel, s'appuyait en quelque sorte sur celui effectué par les enfants d'Israël lorsqu'ils ont fait leurs prélèvements dans l'intention de sanctifier le Nom divin. En effet, dès cet instant, la matière a été sanctifiée par le peuple juif, qui l'a vouée au spirituel, et, par conséquent, l'œuvre-même de construction – *melakha* – leur a également été attribuée.

Il est écrit : « Elles se renouvellent chaque matin, grande (*rabba*) est Ta bienveillance » (Lamentations 3, 23). Interprétons le terme *rabba* à la lumière de ce que nous avons expliqué précédemment. Lorsqu'un homme dort, il ressemble, dans une certaine dimension, à un mort, et nos Sages d'affirmer que le sommeil représente un soixantième de la mort (Berakhot, 57b). Pendant que l'homme dort, son âme s'élève vers les cieux et, s'il a auparavant récité le *Chema* avec ferveur et sanctifié le Nom de l'Eternel au courant de la journée, il méritera que son âme se hisse à de hauts degrés de Torah et de crainte du Ciel. C'est ce qui explique que, quand il se lève le lendemain, sa foi en Dieu se trouve amplifiée, en raison de l'enrichissement spirituel dont son âme a bénéficié au cours de la nuit. Aussi, la nuit, lors de laquelle l'âme humaine apprend la Torah de la bouche du Tout-Puissant, procure-t-elle à l'homme un supplément spirituel dans son service divin, l'élevant au-dessus du niveau où il se trouvait jusque là ; sa foi et sa compréhension en Torah se renforcent donc chaque matin, d'où le sens du terme *rabba*, employé par le verset.

Une analyse superficielle laisserait croire que l'ascension de Moïse au ciel correspondait à une perfection et à une élévation spirituelles suprêmes, niveau à partir duquel on ne peut plus s'élever davantage – correspondant au terme *dayam* (suffirent) du verset –, le corps ayant perdu tout son aspect matériel pour acquérir une nouvelle essence, totalement spirituelle. Toutefois, nos Sages affirment (Chabbat, 88b ; Sanhédrin, 93a) qu'un tel raisonnement est erroné et que Moïse était encore en mesure de dépasser ce niveau. En effet, lorsqu'il est redescendu dans ce monde, où règne le mauvais penchant, et qu'il est malgré tout parvenu à se maintenir à ce summum spirituel, sans se laisser le moins du monde pervertir, il a acquis un degré encore plus élevé. Car, durant son séjour dans les cieux à proximité des anges, Moïse n'a pas eu besoin de lutter contre le mauvais penchant, auquel il dut ensuite faire face au moment où il redescendit sur terre. Or, c'est grâce à un travail sur soi que Moïse parvint à vaincre les incessantes attaques du mauvais penchant, qui tenta par tous les moyens de le faire trébucher. Moïse ne succomba cependant pas à l'épreuve, ce qui lui donna le mérite de connaître une élévation spirituelle supplémentaire et d'acquérir une nouvelle dimension dans le service de son Créateur.

L'être d'Adam, forgé par le Saint béni soit-Il Lui-même, correspondait apparemment à un niveau d'autosuffisance – *dayam* – puisque, que pouvait-on bien attendre de plus de sa part ? Nos Sages, de mémoire bénie, affirment en effet (Midrach Tan'houma, A'harei Mot, 2) qu'avant le péché, la profusion de lumière émanant d'Adam était telle que son talon éclairait bien plus que le soleil qui, à ses côtés, semblait obscur. Aussi peut-on supposer que si Adam était parvenu à rester à son niveau élevé et n'avait pas fauté en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, il aurait, en cela même, acquis un échelon supplémentaire dans son élévation. Etant donné qu'Adam avait déjà atteint le summum spirituel, il n'était pas

supposé faire de bonnes actions afin de s'élever spirituellement, mais il lui suffisait de s'abstenir de mal agir – en se pliant à la seule interdiction qu'il avait reçue de Dieu –, pour connaître une élévation infinie dans le jardin d'Eden.

Nos Maîtres, de mémoire bénie, affirment (Makot, 23b ; Zohar I, 170b) que les six cent treize *mitsvot* de la Torah correspondent aux parties du corps humain, composé de deux cent quarante-huit membres et de trois cent soixante-cinq nerfs. De même qu'un homme qui aurait un membre supplémentaire dans son corps serait considéré comme invalide, de même demeure-t-il également interdit d'ajouter une *mitsva* à celles contenues dans la Torah. Dans le même ordre d'idées, un rouleau de Torah dans lequel se serait glissée une lettre superflue, serait disqualifié (une étude effectuée à partir de ce rouleau ne serait pas valable) et nécessiterait la correction de l'erreur en question.

L'ordre reçu par Adam de s'abstenir de consommer du fruit de l'arbre de la connaissance n'était pas inclus dans le compte des six cent treize *mitsvot* ; il ne s'agissait pas de l'une des trois cent soixante-cinq interdictions de la Torah, mais plutôt d'une dimension particulière en rapport avec la fidélité d'Adam à la volonté divine. Il en résulte que si Adam s'était plié à cet ordre, il aurait gravi un échelon supplémentaire dans son service divin, ce qui aurait ensuite pu influencer positivement toutes les générations suivantes.

La mission de l'homme consiste à sanctifier les mondes en transmutant leur essence matérielle en essence spirituelle. Dans les Psaumes, il est écrit : « Tu couvres ma tête de Ta protection au jour du combat (*nachek*) » (140, 8), et nos Sages, de mémoire bénie, d'expliquer (Yalkout Chimoni sur Lévitique, 653) que le rôle de l'homme est de joindre (*lehachik*) la terre au ciel, c'est-à-dire d'élever tout ce qui est terrestre à un niveau céleste. Or, comment peut-on sanctifier la matière, atteindre ce « jour d'union » (selon

l'interprétation de nos Sages) ? Ceci est possible par le biais de l'étude de la sainte Torah, comparée à un baiser (*nechika*), comme il est dit : « Qu'Il me prodigue les baisers de Sa bouche ! » (Cantique des Cantiques 1, 2), verset dans lequel le terme *nechika* a également le sens d'un attachement au spirituel. En outre, nous pouvons affirmer que tout Juif a la possibilité de gravir cet échelon supplémentaire en effectuant un travail personnel consistant à sanctifier la matière, conformément à l'injonction de nos Sages : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis. » (Yebamot, 20a)

A présent, proposons une interprétation moraliste de notre verset : « Les matériaux suffirent, et par delà, pour l'exécution de tout l'ouvrage. » Le mot « suffirent » (*dayam*) peut faire allusion au fait que le Saint béni soit-Il octroie, chaque matin, à l'homme suffisamment de forces pour accomplir ses obligations tout au long de la journée. D'un autre côté, il existe un principe célèbre selon lequel : « tout est dans les mains du Ciel, à l'exception de la crainte de Dieu » (Berakhot, 33b), comme il est dit : « Qu'est-ce que l'Eternel, ton Dieu, demande de toi si ce n'est de Le craindre ? » (Deutéronome 10, 12) Autrement dit, les forces que le Saint béni soit-Il accorde à l'homme lui suffisent pour réaliser Sa volonté, mais il existe toutefois une valeur qu'il doit acquérir par ses propres moyens, en l'occurrence la crainte de Dieu. Celui qui parvient, par un perpétuel travail sur soi, à se hisser à ce niveau, aura gravi un échelon supplémentaire (*vehoter*) dans son service divin.

Il existe encore une autre manière d'interpréter ce verset. Le corps de l'homme correspond à la dimension de suffisance (*dayam*), alors que son âme s'accorde avec celle de surplus (*vehoter*). En effet, alors que le non-juif et l'animal possèdent eux aussi un corps, l'âme, d'origine céleste, n'a été implantée qu'en la personne du Juif, couronne de la Création. Il nous incombe de préserver constamment la pureté de notre âme en la sanctifiant par l'étude de la Torah et

l'observance des *mitsvot*. En réalité, l'essence du Juif est telle que toute son existence n'est remplie que d'opportunités de sanctifier la matière. Par exemple, lorsqu'il tient en main un fruit, dans l'intention de le consommer, il prononce auparavant une bénédiction, par laquelle il élève non seulement cet aliment à la sainteté, mais sanctifie également son propre corps.

Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (Tan'houma sur Pekoudei, 11) que notre maître Moïse a monté puis démonté le tabernacle par sept fois, pendant les sept jours de la cérémonie de consécration, pour ne cesser que le huitième jour, jour de l'inauguration du tabernacle. Nous pouvons nous demander d'où Moïse avait la force physique nécessaire pour monter et démonter, à lui seul, le tabernacle sept fois de suite, alors que seule la tâche consistant à le monter nécessitait environ une centaine de personnes ! De plus, il devait également oindre tous les ustensiles du tabernacle et exécuter encore nombre d'autres tâches, ce qui renforce notre question.

Nos Sages expliquent (ibid.) qu'il suffit à Moïse de toucher les planches et autres parties du tabernacle pour qu'elles se dressent toutes miraculeusement à leur place. Aussi, n'avait-il aucun effort à fournir pour monter et démonter le tabernacle, puisque ces tâches s'accomplissaient d'elles-mêmes. Par quel mérite Moïse a-t-il donc bénéficié d'un tel miracle ? Le fait que les enfants d'Israël aient apporté leurs contributions pour le tabernacle dans un esprit de dévouement, animés par le désir de les sanctifier pour la gloire de l'Eternel, a procuré à ces matériaux un atout, leur octroyant une dimension spirituelle. En outre, les saints Noms de Dieu à partir desquels Betsalel avait construit le tabernacle (Berakhot, 55a), ont encore renforcé la supériorité spirituelle de celui-ci.

Le Baal Hatourim explique (cf. Pessikta Rabati, 5 ; Baal Hatourim sur Exode 40, 18) que lorsque notre maître Moïse s'apprêtât à

construire le tabernacle, le Saint béni soit-Il s'adressa aux anges pour leur demander de Lui construire un tabernacle céleste. Quel était donc l'intérêt de cette requête ? L'Eternel désirait apparemment démontrer aux anges la supériorité que Moïse détenait sur eux, alors qu'au moment où ce dernier était monté au ciel, ils avaient voulu le tuer, prétextant : « Que fait donc ce mortel parmi nous ? » (Chabbat, 88b) Ainsi, en demandant aux anges de construire un tabernacle céleste, pour l'érection duquel ils durent faire appel à une puissante armée d'anges, Dieu leur prouva la supériorité de Moïse, apte à construire le tabernacle par ses propres moyens, sans le recours à la moindre assistance.

En guise de conclusion, ajoutons l'idée suivante. Rachi explique (Exode 35, 34) que le Saint béni soit-Il a intentionnellement suscité la participation d'Oholiab, qui appartenait à la tribu de Dan – l'une des plus modestes des tribus, issues des fils des servantes –, à la construction du tabernacle. Ceci avait en effet pour but de faire apparaître aux enfants d'Israël les vertus et la piété exceptionnelles de Betsalel. Celui-ci, loin d'être jaloux de la sagesse d'Oholiab, fut prêt à l'associer à la construction du tabernacle dans un esprit de fraternité et de solidarité, en dépit du fait que ce dernier descendait des servantes alors que lui-même était issu de l'une des plus éminentes tribus.

Résumé

♦ Le Or Ha'haïm soulève la contradiction, contenue dans le verset, entre les mots *dayam* et *vehoter* : le premier semble signifier que le peuple juif a apporté exactement ce qu'il fallait pour la construction du tabernacle, alors que le second exprime une idée de surplus. Il explique que les dons des enfants d'Israël dépassèrent effectivement les besoins, mais que tout put miraculeusement être utilisé.

- Le Ben Ich ’Haï demande comment on pouvait envisager de construire une demeure matérielle pour la Présence divine. Il explique que les matériaux utilisés pour la construction du tabernacle avaient été sanctifiés, du fait que Betsalel l’avait construit à partir des Noms saints et que les enfants d’Israël avaient apporté leurs dons dans le but de sanctifier le Nom divin. Donc, matériellement parlant, il y eut suffisamment de matériaux, mais spirituellement parlant, ils représentèrent un surplus.
- L’homme a la possibilité, dans ce monde, de connaître une élévation encore plus grande que celle de Moïse lors de son ascension au ciel, parce qu’il détient le libre arbitre et est en mesure de sanctifier la matière.
- Il existe six cent treize *mitsvot*, qui correspondent aux six cent treize parties du corps humain, chaque *mitsva* sanctifiant la partie du corps à laquelle elle correspond. Adam n’avait reçu qu’une seule *mitsva*, s’abstenir de consommer du fruit de l’arbre de la connaissance. Elle ne faisait pas partie des six cent treize *mitsvot*, puisqu’elle n’avait pas pour but d’élever la matière, qui était, à ce moment-là, déjà sanctifiée ; elle visait simplement à préserver cette sainteté déjà présente, tâche dans laquelle Adam échoua.
- Ce verset peut aussi sous-entendre, selon une explication moraliste, que l’homme reçoit quotidiennement de nouvelles forces, qui suffisent aux besoins de l’exécution de ses différentes tâches, mais qu’il doit par ailleurs s’investir personnellement dans le domaine de la crainte de Dieu, que lui seul est en mesure d’acquérir.

Annexes

La juxtaposition des sections Ki-Tissa et Vayakhel

« Pendant six jours, le travail sera fait, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel ; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. »

(Exode 35, 2)

La section de Ki-Tissa se clôt par le verset : « Et les Israélites remarquaient le visage de Moïse, dont la peau était rayonnante ; puis Moïse remettait le voile sur son visage, jusqu'à ce qu'il rentrât pour communiquer avec le Seigneur » (Exode 34, 35), tandis que celle de Vayakhel s'ouvre par l'ordre relatif au respect du Chabbat. Quel lien existe-t-il entre ces deux sujets ?

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Tan'houma, Ki-Tissa, 37) que lorsque notre maître Moïse parlait au Saint béni soit-Il, la peau de son visage rayonnait et éclairait de loin. Afin d'éviter que les enfants d'Israël ne s'en montrent choqués, il avait pris

l'habitude, quand il leur parlait, de se couvrir d'un masque (cf. Rachi sur Exode 34, 33), qu'il retirait ensuite au moment où la Présence divine s'adressait à nouveau à lui. Ce comportement dénote l'importante mesure de modestie de Moïse et sa volonté de rester l'égal du peuple et de ne pas ressentir la moindre supériorité sur lui. Moïse craignait par ailleurs que, si les enfants d'Israël remarquaient le rayonnement particulier de son visage, ils se montrent réticents à son égard et refusent de s'approcher de lui. Aussi, prit-il l'habitude de recouvrir son visage lorsqu'il leur parlait, de sorte que, le percevant comme leur égal, ils acceptent plus facilement ses paroles.

Il semble donc que le dénominateur commun aux deux sujets précédents est la solidarité. En effet, de même que le masque porté par Moïse visait à diffuser un climat de solidarité au sein du peuple, de même, le Chabbat symbolise et favorise également cette valeur, puisque l'ensemble de la famille, sans distinction d'âge ni de classe, s'y trouve réunie autour d'une table, pour se délecter ensemble de la joie propre à ce saint jour. Le Chabbat possède un pouvoir particulier permettant de rapprocher les cœurs des hommes et de raffermir les liens conjugaux comme familiaux. Tel est donc le rapport entre les sujets, juxtaposés, de ces deux sections, tous deux mettant en valeur l'importance de la solidarité qui ne représente pas moins que la pierre angulaire de l'existence du peuple juif.

En outre, il est intéressant de remarquer que ces sections sont lues à la période de Pourim, qui commémore le fait que les enfants d'Israël ont « accompli (*kiymou*) et pris sur eux (*kiblou*) » (Esther 9, 27) la Torah. Je me suis maintes fois interrogé sur le sens de ce verset, qui affirme que le peuple juif a d'abord observé la Torah, puis qu'il l'a acceptée. En effet, n'est-il pas plus naturel, pour un homme, de donner tout d'abord son accord pour un contrat, en le signant, pour seulement ensuite le mettre en application ? Comment

donc peut-on accomplir ce qu'on n'aurait pas préalablement accepté ?

Aman, l'Agaghite, avait prévu d'exterminer tous les Juifs, hommes, femmes et enfants, en l'espace d'un seul jour, sous prétexte qu'« il est une nation répandue, disséminée parmi les autres nations (…) » (Esther 3, 8). En d'autres termes, du fait que la solidarité faisait défaut au sein du peuple juif, on donna le champ libre au Destructeur. Or, les enfants d'Israël eurent vite fait de comprendre ce message. Réalisant que la solidarité représentait la pierre angulaire assurant leur existence, ils s'empressèrent aussitôt de mettre en œuvre *(kiymou)* la condition sine qua non à l'acceptation de la Torah, à savoir la solidarité, pour ensuite être en mesure de l'accepter (*kiblou*) également d'un cœur entier. Par ce comportement, ils permirent à la Torah de résider de nouveau parmi eux.

Pourquoi les hommes ont devancé les femmes dans les dons pour le tabernacle

« Les hommes vinrent, ainsi que les femmes. Tous les gens dévoués de cœur apportèrent boucles, pendants, anneaux, colliers, tout ornement d'or ; quiconque avait voué une offrande en or pour le Seigneur. »

(Exode 35, 22)

Dans le verset évoquant les prélèvements effectués par les enfants d'Israël pour le tabernacle, il est écrit : « Les hommes vinrent, ainsi

que (littéralement : sur) les femmes », alors qu'il aurait semblé plus logique qu'il soit dit : « avec les femmes ». Que vient donc nous enseigner cette formulation spécifique ?

Je propose l'explication suivante. Le tabernacle constituait une expiation du péché du veau d'or, dont seuls les hommes s'étaient rendus coupables (Pirkei de Rabbi Eliezer, 44). C'est pourquoi, les hommes étaient bien plus pressés que les femmes de construire le tabernacle, afin d'y trouver un amendement à leur faute. Le choix des termes employés par le verset nous indique donc que les hommes apportèrent leurs dons avec plus d'empressement que les femmes, du fait qu'ils représentaient pour eux un moyen d'élévation. Quant aux femmes, elles firent des dons dans le seul but d'accomplir l'ordre divin.

Cette idée se retrouve dans les lettres composant respectivement les mots *nachim* (femmes) et *anachim* (hommes) : le terme hébraïque désignant les hommes possède uniquement un *Aleph* de plus que celui désignant les femmes. Or, le *Aleph* fait allusion au Maître (*Alouph*) du monde, envers lequel les hommes ont fauté en construisant le veau d'or.

En outre, seuls les hommes ont l'obligation d'étudier la Torah. Par ailleurs, il existe un principe selon lequel « celui qui accomplit une *mitsva* suite à un ordre, est plus grand que celui qui en accomplit une de son propre gré » (Kidouchin, 31a), et ce, en raison du mauvais penchant qui essaie de freiner l'élan de la personne ayant reçu l'ordre, qui doit, par conséquent, se montrer d'autant plus zélée. Aussi, les hommes durent-ils s'empresser plus que les femmes d'apporter leurs dons au tabernacle, ce qui explique l'emploi de la préposition « sur », qui indique la nécessité de ce surplus d'empressement que les hommes durent témoigner pour connaître une nouvelle élévation suite à leur péché.

La valeur d'un supplément de sainteté

« Les matériaux suffirent, et par delà, pour l'exécution de tout l'ouvrage. »

(Exode 36, 7)

Le Ben Ich 'Haï soulève la question suivante (« Chana Chenia », Vayakhel). Le verset affirme d'une part que les matériaux donnés par les enfants d'Israël s'avérèrent suffisants pour la construction du tabernacle, et d'autre part qu'ils en dépassèrent les besoins. Comment donc comprendre ce paradoxe : le peuple juif a-t-il apporté exactement ce qu'il fallait ou bien plus ?

Il semble que lorsque les dons des enfants d'Israël correspondirent exactement aux besoins du tabernacle, Moïse leur signala qu'il n'était plus nécessaire d'y ajouter. Ces dons constituaient des objets matériels, tels que des ustensiles d'or, d'argent et de cuivre. Betsalel, qui se distinguait par son exceptionnel degré de sainteté, œuvra à construire le tabernacle avec magnificence et sainteté. Il le bâtit en s'appuyant sur les saints Noms à partir desquels Dieu avait créé le monde (Berakhot, 55a), et c'est dans ce sens que les Ecrits saints (Berakhot, 55a ; « Néfech Ha'haïm » 1, 4) le qualifient de monde en miniature.

Afin de sanctifier les matériaux apportés par le peuple juif, Betsalel construisit le tabernacle à partir des Noms saints. Ceux-ci détenaient en effet le pouvoir d'élever la matière de son niveau purement terrestre à un niveau spirituel. Le terme « suffirent » (*dayam*), employé par la Torah, signifie que les dons matériels apportés par les enfants d'Israël s'avérèrent suffisants pour les besoins de la construction. Or, Betsalel, qui désirait sanctifier ces

contributions en leur octroyant un niveau spirituel, construisit alors le tabernacle à partir des Noms saints, y ajoutant (*vehoutar*) ainsi une dimension sacrée. Remarquons, de plus, que le mot *vehoutar* est composé des mêmes lettres que le mot Torah, allusion au fait que, de même que la Torah contient tous les Noms divins, ainsi se trouvèrent-ils également insérés par Betsalel, avec la plus haute concentration, dans l'édifice du tabernacle.

Nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (Genèse Rabba 16, 2) qu'originellement, le Saint béni soit-Il ne désirait pas créer l'or et l'argent afin d'éviter que les mécréants n'en profitent. Cependant, anticipant le besoin que Betsalel aurait de ces précieux métaux, Il se dit : « Il vaut mieux que les impies jouissent de ces précieux matériaux, l'essentiel étant que Betsalel puisse lui aussi en disposer pour la construction du tabernacle et les sanctifier par le biais des Noms saints. »

Cette idée peut être mise en parallèle avec l'attitude adoptée par le Juif lorsqu'il consomme un aliment : avant de le porter en bouche, il prononce une bénédiction qui sanctifie l'aliment, puis, après avoir terminé de le manger, il prononce une nouvelle bénédiction, remerciant cette fois le Maître du monde de n'avoir rien fait manquer dans le monde et d'y avoir au contraire placé tout ce dont un être humain a besoin. Autrement dit, nous avons l'opportunité d'élever tout objet matériel, comme par exemple la nourriture, en prononçant une bénédiction – tel est aussi le sens de l'ablution des mains. Par contre, un homme qui ne veille pas à bénir l'Eternel avant et après s'être restauré, se rabaisse au niveau de la bête, qui engloutit immédiatement tout ce qui lui vient sous la main, sans demander la permission ni remercier son Créateur. En outre, au moment où nous mangeons, il nous incombe de garder présent à l'esprit le fait que cette consommation n'a pas pour seul but de satisfaire ou réjouir notre corps, mais bien plus, vise à le raffermir

afin de le rendre apte à servir le Maître du monde. Il existe de nombreuses anecdotes au sujet de grands justes qui se contentaient d'une alimentation très rudimentaire, leur unique préoccupation étant d'assurer le maintien de leur corps pour le rendre apte à servir l'Eternel ; aussi, lorsque ce but était atteint, cessaient-ils de se restaurer.

De même, si l'argent est essentiellement de nature matérielle, il est toutefois possible de le sanctifier en l'utilisant, par exemple, pour l'accomplissement de la *mitsva* de charité ou pour soutenir une institution de Torah. Dans ces cas, l'argent acquiert une nouvelle essence spirituelle, puisque de nombreux mondes en dépendent.

Pour conclure, je suggérerais une dernière interprétation de l'oxymore contenu dans notre verset. Les donations des enfants d'Israël dépassèrent (*vehoutar*) effectivement de loin les besoins réels de la construction du tabernacle ; cependant, ils les avaient données avec une joie telle qu'ils eurent l'impression d'avoir apporté peu (*dayam*).

Section Pekoudei

Du devoir de procéder à un examen de conscience

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Midrach Tan'houma, Pekoudei, 5) qu'une fois que toutes les donations faites par les enfants d'Israël pour le tabernacle ont été rassemblées, Moïse a établi un bilan général afin de leur communiquer à combien s'élevaient les dons de chacun des matériaux. Il s'est ainsi comporté à la manière d'un trésorier d'une synagogue, qui, après avoir sollicité les fidèles, leur fait part des résultats de la collecte pour les informer de l'utilisation qui sera faite de leur argent ; de cette façon, il gagne leur confiance. Toutefois, si nous comprenons aisément pourquoi le trésorier agit ainsi, et pourquoi il est également

courant de donner un reçu à une personne qui fait un don, l'attitude de Moïse nous est, quant à elle, plus difficilement concevable. En effet, en tant que chef révéré et guide spirituel du peuple juif, il était évident que Moïse ferait bon usage des donations, les consacrerait, chacune, au but précis pour lequel elle était vouée, et il n'était pas le moins du monde envisageable, à Dieu préserve, qu'il ne les détourne. Par conséquent, il nous faut éclaircir la raison pour laquelle Moïse a jugé nécessaire d'établir un bilan pour en faire part au peuple, et pourquoi ce dernier ne s'y est pas opposé.

En outre, nos Sages, de mémoire bénie, rapportent (Midrach Tan'houma, Pekoudei, 7) que lorsque Moïse eut terminé de présenter au peuple le bilan des donations, celui-ci remarqua qu'un certain montant n'avait pas été inclus dans cette balance. Moïse fit alors un nouveau compte, suite auquel il établit définitivement à quel but avait été consacré chaque centime donné par les enfants d'Israël. Néanmoins, cette explication soulève une difficulté. Comment Moïse a-t-il pu commettre une telle erreur, et pourquoi n'a-t-il eu le mérite de comprendre de manière exacte à quoi avait été consacré chaque don qu'après qu'il a imploré l'Eternel de le lui révéler ?

Enfin, la tournure spécifique du verset : « Tels sont les comptes du tabernacle (*hamichkan*), tabernacle (*michkan*) du Témoignage » peut également nous interpeller. Que vient donc nous enseigner cette redondance ?

Proposons l'explication suivante. Tout Juif porte en lui la dimension d'un tabernacle, du fait que le Saint béni soit-Il fait résider Sa Présence en lui. Cependant, il arrive parfois à l'homme de présumer de ses vertus et de penser qu'il n'est pas moins que LE tabernacle par excellence. Cet individu croit alors avoir atteint le summum de la perfection, alors qu'il en est en réalité très loin. Par conséquent, la Torah a intentionnellement répété le terme

« tabernacle », en le faisant d'abord apparaître précédé de l'article défini *ha*, puis sous forme indéfinie, afin de nous transmettre le message selon lequel il nous est interdit de nous enorgueillir du fait que nous suivons la voie de la Torah et des *mitsvot*, sommes attachés à l'Eternel et respectons Sa volonté. Car, même dans ce cas, nous nous tenons bien loin de la perfection, et un travail considérable nous attend encore si seulement nous désirons y tendre. Seul l'homme qui a conscience de n'être qu'un tabernacle en miniature – *michkan* –, méritera finalement de parvenir à un degré plus élevé, niveau auquel fait allusion la première occurrence du terme tabernacle, apparaissant sous sa forme définie – *hamichkan*.

Revenons, à présent, à notre question initiale. Nous nous demandions pourquoi Moïse a établi un bilan général de toutes les donations effectuées par les enfants d'Israël, en dépit du fait que ces derniers avaient évidemment confiance en lui et savaient pertinemment que chaque matériel serait voué à la cause lui correspondant au mieux. En réalité, Moïse désirait ainsi transmettre au peuple juif le message selon lequel tout Juif, quel que soit son niveau, a l'obligation de procéder régulièrement à un examen de conscience personnel, lui permettant d'analyser ses actes – auxquels font allusion les contributions – en profondeur, afin d'y déceler les éventuels points demandant à être corrigés.

Quant à l'erreur commise par Moïse, elle est, elle aussi, porteuse d'un message pour toutes les générations à venir : tout homme, serait-il le plus juste et le plus élevé, est mortel et donc sujet à l'erreur. En effet, même Moïse, qui atteignit un niveau infiniment élevé, puisqu'il eut le mérite de monter au ciel et de parler directement à la Présence divine, se trompa néanmoins et n'éprouva pas de honte à le reconnaître. Aussi, à plus forte raison nous incombe-t-il à chacun d'entre nous, dans notre médiocrité, de reconnaître notre faiblesse et d'examiner systématiquement nos

actions dans le but de déterminer nos manquements ainsi qu'un moyen d'y remédier.

La Torah est comparée à un arbre, comme le souligne le verset : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent ; la soutenir, c'est s'assurer la félicité. » (Proverbes 3, 18) Si le texte associe la Torah à l'arbre, quel est donc le lien entre ces deux ? En y réfléchissant, je me suis souvenu qu'il m'est une fois arrivé, lors de mon enfance, de couper toutes les feuilles d'un arbre, jusqu'à ce qu'il en soit totalement dépourvu. En agissant ainsi, je pensais avoir définitivement prononcé l'arrêt de mort de cet arbre, mais quelle ne fut pas ma surprise de constater que, après quelques mois, de nouvelles feuilles vertes, toutes fraîches, se mirent à pousser. Tel est le justement le point commun entre la Torah et l'arbre : de même que la nature de l'arbre est telle qu'il se renouvelle perpétuellement par l'apparition constante de nouvelles feuilles, et ce, même lorsqu'on lui en coupe – à la seule condition toutefois qu'on ne le déracine pas –, de même, la Torah est toujours présente, de manière conscience ou non, dans le cœur de tout Juif. Par conséquent, même si un Juif se comporte extérieurement comme un vrai mécréant, on ne peut savoir quand viendra le jour où la flamme spirituelle, enfouie en lui, se ravivera à nouveau et où il retournera de tout cœur vers son Père céleste.

D'ailleurs, il existe de nombreux individus, éloignés de la Torah et des *mitsvot*, qui, toute l'année, vivent de façon totalement licencieuse et n'ont aucun contact avec tout ce qui touche, de près ou de loin, au judaïsme, mais qui, arrivé le jour de Kippour, jeûnent et se rendent à la synagogue. Ce fait, pour le moins surprenant, prouve l'existence de racines juives, profondément ancrées en tout Juif, même non pratiquant, qui continuent toujours à agir en lui et éveillent, un jour ou l'autre, sa fibre sensible pour le ramener vers son Père céleste.

Il existe, à ce sujet, une célèbre histoire au sujet du Baal Chem Tov, que son mérite nous protège, qui était réputé pour son habitude de défendre le peuple juif auprès du Tout-Puissant. Un jour, alors que ce juste était en train de marcher dans la rue, il croisa un Juif non pratiquant. Lorsqu'il s'enquit de son bien-être, le Juif répondit que, grâce à Dieu, il allait bien. Le Baal Chem Tov renouvela alors sa question, et l'homme lui donna la même réponse. Ahuris devant ce scénario qui se reproduisit encore un certain nombre de fois, ses élèves le questionnèrent au sujet de son insistance à réitérer sa question à ce Juif, du moment que la réponse de ce dernier restait la même. Et le saint maître de leur répondre : « Voyez ! Qui donc peut être comparé au peuple juif ? Même un Juif totalement détaché de sa religion détient invariablement en lui une fibre juive, toujours active, qu'il entretient en prononçant perpétuellement le Nom de l'Eternel, lorsqu'il attribue son bien-être à Sa bénédiction. »

Au moment où un homme se soumet à un examen de conscience personnel, il peut connaître un élan spirituel d'une intensité si grande qu'il le ramène, instantanément, à ses profondes racines et lui permet de retrouver la proximité de son Créateur. Par conséquent, Moïse, conscient d'une part que « le Protecteur d'Israël n'est ni trompeur, ni versatile » (Samuel I 15, 29), de l'autre qu'en tout Juif subsiste une âme pure, apte à le ramener vers le droit chemin, jugea nécessaire d'établir le bilan des prélèvements afin d'enseigner aux enfants d'Israël l'importance primordiale de procéder à un examen de conscience. Cet exercice permet en effet à l'homme de réaliser ses propres égarements, puis de trouver un moyen d'y remédier. En outre, celui qui se soumet à une introspection, méritera une aide divine particulière, qui lui permettra de gravir les échelons de la Torah et de la crainte de Dieu et de tendre vers le modèle de perfection idéale, *hamichkan*. A l'inverse, l'Eternel n'hésitera pas à placer face à la réalité, l'homme

qui se considère comme un parangon de vertu et pense n'avoir rien à corriger, en lui montrant ce qu'il vaut réellement – en l'occurrence, pas même le titre de petit sanctuaire, *michkan*.

Il arrive parfois à l'homme de croire qu'il est engagé sur la bonne voie et agit comme il le doit, pour finalement réaliser, au bout d'un certain temps, qu'il se leurrait complètement. Une fois, une jeune-femme, mariée depuis deux ans, me téléphona afin que je lui donne une bénédiction pour la réussite de ses études. Je lui demandai alors si elle avait des enfants et elle me répondit que, en raison de la pression et de la surcharge de ses études, elle n'avait jusqu'à présent pas désiré en avoir, ce dont elle se sentirait certainement capable une fois qu'elle aurait obtenu son diplôme. Je lui fis remarquer qu'elle commettait une grave erreur et qu'elle n'avait aucun droit d'adopter cette attitude. En plus de cela, elle n'avait aucune garantie que, par la suite, elle trouverait effectivement un travail qui lui permettrait de gagner honorablement sa vie, et il n'était donc pas du tout certain qu'elle désirerait, à ce moment-là, mettre des enfants au monde. Or, il s'agissait d'une femme pratiquante qui observait la Torah et les *mitsvot*; pourtant, elle ne s'était pas rendue compte que, en empêchant la venue au monde d'enfants Juifs, elle allait totalement à l'encontre de la loi, ce qu'elle ne réalisa que suite à ma remarque.

Cette anecdote illustre le fait que, même lorsqu'un homme procède à un examen de conscience personnel, il n'est pas réellement en mesure de déceler ses propres erreurs. Car, de même qu'un prisonnier ne peut se libérer de prison par ses propres moyens (Berakhot, 5b) mais a besoin du secours d'une personne extérieure, de même, l'homme n'est pas capable de reconnaître ses leurres, dans la mesure où le regard qu'il porte sur lui-même est subjectif, donc limité. C'est justement de cette nécessité d'un regard extérieur que nous informe la Torah, à travers la *mitsva*: « Reprends

ton prochain et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui » (Lévitique 19, 17). En effet, le Saint béni soit-Il, sachant pertinemment que l'homme n'est, bien souvent, pas en mesure de se corriger par le biais d'un seul examen de conscience personnel, nous a ordonné de développer un sentiment de responsabilité et d'intérêt par rapport à autrui, afin que nous puissions nous entraider en nous signalant, réciproquement, nos égarements respectifs.

Cependant, l'homme doit être conscient que la responsabilité de se soumettre à un examen de conscience repose sur lui seul, la *mitsva* de réprimander son prochain ne jouant qu'un rôle d'assistance à cet égard. En établissant le bilan des donations alors qu'il n'en était nullement contraint, Moïse nous a fourni l'exemple d'un tel comportement, puisqu'il en a personnellement ressenti la nécessité. Au fur et à mesure qu'un homme développera son sens des responsabilités par rapport à lui-même et prendra conscience des domaines particuliers dans lesquels il lui appartient de se corriger ou de s'investir davantage, il méritera, parallèlement, une aide divine, qui le hissera du niveau de « *michkan* » à celui de « *hamichkan* », le summum de la perfection.

Résumé

- Pourquoi Moïse a-t-il jugé nécessaire d'établir le bilan de tous les dons effectués par les enfants d'Israël en faveur du tabernacle ? En l'absence de ce compte-rendu, ne lui auraient-ils pas fait confiance ? Comment expliquer que, conformément à l'avis de nos Sages, une erreur se soit glissée dans les comptes de Moïse, qui l'a uniquement réalisée quand le peuple l'a relevée ?
- Pourquoi le verset : « Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage » est-il redondant ? La clé de notre problématique se trouve justement dans cette redondance. Tout homme possède en lui la dimension d'un petit sanctuaire, à laquelle fait allusion la première

occurrence du terme *michkan*. Or, il existe un niveau supérieur, celui correspondant à la seconde occurrence de ce mot, *hamichkan*, summum de la perfection. Ce degré peut être atteint par l'homme qui a l'habitude d'examiner scrupuleusement ses actions pour y déceler ses éventuels égarements.

- C'est pourquoi Moïse a soigneusement passé en revue tous les prélèvements effectués par le peuple, ceux-ci représentant symboliquement les actions humaines, afin de nous enseigner notre devoir de nous soumettre constamment à un examen de conscience. L'erreur de Moïse nous prouve, par ailleurs, que tout homme est sujet à l'erreur mais qu'il a la possibilité de se corriger. La Torah, comparée à l'arbre, illustre ce principe : de même qu'un arbre connaît une nouvelle floraison après avoir été dépouillé de toutes ses feuilles, ainsi tout Juif détient en lui un formidable pouvoir de renouveau lui permettant de s'amender.
- Lorsque l'homme, aveuglé par ses désirs personnels, ne parvient pas à progresser par ses propres moyens, l'aide d'autrui lui est utile, ce pour quoi la Torah nous a donné l'ordre de reprendre notre prochain.

L'homme, un petit sanctuaire

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Dans la section de Pekoudei, sont relatés tous les sujets en rapport avec le tabernacle. On y mentionne notamment ses

ustensiles : le chandelier, la table, les autels, etc. Or, la fonction de ces ustensiles ne se limitait pas à l'utilisation qu'on en faisait au tabernacle, mais consistait également à transmettre à l'homme, sous forme d'allusion, son devoir de servir l'Eternel avec dévouement, tant dans le domaine de la pensée que dans celui de l'étude de la Torah. Dans le même sens, le tabernacle, aussi désigné par l'appellation de « tente d'assignation », nous rappelle notre obligation de nous escrimer à l'étude dans la tente de la Torah, comportement qui constitue la seule garantie de pérennité pour la Torah que nous apprenons (Berakhot, 63b).

A la lumière de ce principe, nous pouvons également comprendre pourquoi le Saint béni soit-Il a choisi de donner la Torah au peuple juif dans le désert et l'y a ensuite laissé errer pendant quarante ans, plutôt que de la lui donner en terre d'Israël ou juste avant qu'il n'y entre. En réalité, il est évident que l'Eternel ne désirait pas causer de souffrance à Ses enfants. Cependant, Il voulait leur enseigner que la Torah ne peut se maintenir qu'en celui qui se dévoue de façon absolue pour elle, et c'est pourquoiIl leur a donné la Torah, puis les a obligés à parcourir le désert, selon Ses directives, durant une période de quarante ans.

Les sacrifices conséquents que l'homme est prêt à faire pour ses affaires devraient nous servir de leçon. Pour cette cause, il est en effet capable de parcourir le monde entier et d'entreprendre de très longs voyages. Or, c'est justement ce dévouement que nous devons témoigner si nous désirons acquérir la Torah de manière durable. De même, l'homme est souvent prêt à se lever très tôt pour son travail et à y rester de nombreuses heures, alors que lorsqu'il s'agit d'étudier la Torah, il se sent soudain pris de fatigue… Cette réalité prouve malheureusement que l'homme aime davantage l'argent que la Torah. Aussi, nous incombe-t-il de nous soumettre à une introspection, afin de déterminer si nous déployons les mêmes

efforts en faveur de l'étude de la Torah que pour amasser de l'argent.

Le roi David s'est exclamé : « Mon âme soupirait (*nikhsefa*) et languissait (*calta*) après les parvis du Seigneur » (Psaumes 84, 3). Que signifient les termes *nikhsefa* et *calta* ? Nous pouvons expliquer que le premier est une allusion à l'argent (*kessef*), et le second à son caractère limité (*calé*), le roi David désirant ici témoigner que son amour était exclusivement dirigé vers la Torah et qu'il n'éprouvait pas la moindre attirance pour l'argent.

Un jour, un Juif vint me voir pour me demander comment il pouvait être certain qu'il aimait réellement le Saint béni soit-Il. Je le questionnai alors au sujet du comportement qu'il adopterait, dans le cas où son fils pleurerait au milieu de la nuit. Sans hésiter, il me répondit qu'il se lèverait immédiatement afin de déterminer la cause de ces larmes et d'y remédier. Je l'interrogeai, une fois de plus, sur la manière dont il réagirait si son enfant se remettait à pleurer quelques instants plus tard, et sa réponse fut identique. Sur ces entrefaites, je lui fis remarquer : « Si c'est ainsi, tu détiens ici un excellent moyen de te tester ! Pour ton enfant bien-aimé, tu es prêt à te lever de nombreuses fois au milieu de la nuit ; serais-tu également prêt à agir ainsi pour l'étude de la Torah ? » En effet, un homme qui témoignerait un tel dévouement pour l'étude, prouverait son amour authentique pour son Créateur et la Torah.

L'Eternel désirait que le peuple juif construise un tabernacle dès son séjour dans le désert, plutôt qu'il n'attende son entrée en terre d'Israël pour bâtir directement un Temple. Nous pouvons nous demander quelles étaient les motivations de ce choix divin. En outre, étant donné que de nombreuses *mitsvot* ne pouvaient être appliquées qu'en Terre Sainte, il aurait a priori semblé plus logique d'ordonner aux enfants d'Israël d'attendre leur entrée dans ce pays pour construire le Temple.

Proposons l'explication suivante. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le tabernacle est aussi surnommé « tente d'assignation », ou, dans la langue hébraïque, *ohel moèd*. Or, le terme *moèd* possède deux acceptions. D'une part, il est synonyme de fête, et de l'autre, il se réfère à la mort lorsqu'on parle de *moèd lekol 'hay*. Cette dernière expression se trouvait d'ailleurs inscrite à l'entrée du cimetière, au Maroc. J'ai pensé que le lien entre ces deux notions est que la mort de l'homme représente le réel moment de fête, du fait qu'il n'est alors plus en mesure de fauter – risque auquel il est soumis toute sa vie durant, conformément à l'enseignement de nos Sages : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). A présent, si, au cours de son existence, l'homme a respecté la Torah et accompli les *mitsvot*, la mort sera véritablement pour lui un jour de fête. Par conséquent, le *ohel moèd* rappelle à l'homme que, s'il souhaite que sa mort devienne synonyme de fête, il lui incombe, de son vivant, de se dévouer corps et âme pour la Torah. Aussi, l'Eternel désirait-Il que les enfants d'Israël construisent le tabernacle tandis qu'ils étaient encore dans le désert, afin que celui-ci constitue pour eux un rappel quant à leur obligation de se vouer pleinement à l'étude de la Torah, de sorte à conférer à leur mort un caractère de fête.

Lors d'un de mes séjours à Paris, des conjoints vinrent me voir pour me faire part de leur décision commune de divorcer – le divorce étant, malheureusement, devenu de plus en plus banal de nos jours, y compris dans les milieux religieux. Je questionnai alors la femme au sujet des raisons qui l'avaient conduite à cette décision, et elle me répondit que son mari désirait introduire dans leur foyer des objets qui contredisaient l'esprit de la Torah. Lorsque je me tournai vers le mari pour lui demander plus de précisions, je me heurtai à un refus de sa part. Son épouse persista sur sa position selon laquelle, la volonté de son mari s'avérait opposée à l'esprit de la Torah, tel que sa mère le lui avait inculqué. A cet égard, il est

désolant de constater le grand nombre de personnes qui, extérieurement, prétendent aimer Dieu, alors qu'en réalité, elles ne sont pas intéressées à vivre conformément à l'esprit de la Torah et accordent plus d'importance aux vanités de ce monde.

Enfin, le tabernacle, ou *ohel moèd*, constitue une allusion pour l'homme, qui désire que son étude se maintienne durablement en lui, quant à son devoir de s'exiler vers un lieu de Torah et de ressembler à une tente, constamment construite puis à nouveau démontée afin de l'accompagner dans ses pérégrinations successives. Au contraire, il nous est interdit de nous établir de manière définitive à un certain endroit, sans chercher à faire des sacrifices pour la Torah.

L'établissement du tabernacle

Il est écrit : « Alors, on apporta à Moïse le tabernacle et le pavillon avec toutes leurs pièces : agrafes, solives, traverses, piliers et socles. » (Exode 39, 33) Et Rachi de commenter en ces termes : « Parce qu'ils n'étaient pas capables de le monter. Du fait que Moïse n'avait exécuté aucun travail dans la fabrication du tabernacle, le Saint béni soit-Il lui a conféré l'honneur de le monter. Aucun homme au monde n'aurait été capable de le faire, étant donné le poids des planches que nul n'aurait pu dresser. Cela, Moïse l'a fait. Moïse avait dit à l'Eternel : "Comment pourrait-on le monter de la main d'un homme ?" Il lui a répondu : "Charge-t-en de ta propre main, et ce sera comme si c'était toi qui le montais !" En fait, il s'est monté et dressé de lui-même, comme il est écrit : "(…) fut dressé le tabernacle" (ibid. 40, 17). C'est ce qui est expliqué dans le Midrach de Rabbi Tan'houma. »

Les enfants d'Israël n'étant pas en mesure de monter le tabernacle, Dieu conféra alors cet honneur à Moïse, en guise de récompense pour toute la peine et le dévouement qu'il avait

témoignés à l'égard du peuple juif, à qui il avait fait descendre puis transmis la Torah du ciel.

Certains commentateurs posent la question suivante. Pendant toute la période de quarante ans durant laquelle les enfants d'Israël ont traversé le désert, ils voyageaient puis campaient alternativement, lors desquels les Lévites démontaient puis remontaient le tabernacle. Dès lors, comment expliquer qu'ils ne réussirent pas à monter le tabernacle pour la première fois, ce à quoi Moïse seul parvint ?

En fait, au moment où Moïse monta le tabernacle dans le désert, les anges en bâtirent également un dans les cieux (Pessikta Rabati 5 ; Baal Hatourim sur Exode 40, 18) ; il y avait donc un tabernacle terrestre ainsi qu'un tabernacle céleste, auquel fait allusion la lettre *hé* du terme *hamichkan* de notre verset. Plus encore, le tabernacle ne se limite pas à la réalité de celui construit dans le désert, mais chaque Juif détient en lui la dimension d'un tabernacle, muni d'ustensiles que sont ses mains, ses pieds et les autres membres de son corps. Moïse n'est parvenu à monter le tabernacle que grâce à l'assistance de Dieu, allusion au fait qu'il sera impossible à l'homme de se construire sans compter sur le secours divin. C'est donc dans le but d'enseigner aux enfants d'Israël ce message que Moïse a demandé au Saint béni soit-Il de lui venir en aide. Ils réalisèrent ainsi qu'on ne peut rien entreprendre sans l'aide du Tout-Puissant, ce qui rejoint l'enseignement de nos Sages (Soukka, 52b) – au sujet du mauvais penchant – selon lequel, « si ce n'était que l'Eternel l'aide, il ne pourrait pas le vaincre ».

L'homme, un sanctuaire miniature

Dans les ouvrages kabbalistiques (Zohar I, Tossefta 60a ; Chaar Haguilgoulim introduction, 13 et Chaar Maamarei Rachbi, section Noa'h), il est écrit qu'à tout homme correspond une image céleste.

Celui qui manque à l'accomplissement d'une *mitsva* dans ce monde, engendre un défaut dans son image céleste. A sa mort, on montre à l'homme la figure céleste qu'il a, de son vivant, créée par ses actions. S'il transgresse une *mitsva* et porte ainsi atteinte au membre lui correspondant, ce même membre sera invalide dans son image céleste. Or, il n'y a pas de plus douloureux pour l'homme que de constater l'infirmité de son corps. Aussi, l'Eternel informa-t-ll Moïse en ces termes : « Sache que lorsque tu construis un tabernacle, ici-bas, un tabernacle est également construit dans les sphères célestes, et quand un homme fait une bonne action dans ce monde, cela ravive simultanément son image céleste. »

Un autre point demande à être éclairci. Pourquoi la Torah répète-t-elle l'expression « Moïse fit » au sujet de la fabrication de chaque ustensile du tabernacle ? Il aurait en effet semblé suffisant d'écrire une seule fois, de façon générale, que Moïse a fait tout ce qu'on lui avait demandé. Par ces répétitions successives, l'Eternel désirait apparemment enseigner à l'homme son obligation d'être toujours à l'œuvre. De même que la Torah n'a pas cherché ici à restreindre les mots des versets, alors qu'ils sont composés des Noms divins, de même il est interdit à l'homme de minimiser ses efforts dans le domaine des *mitsvot* en pensant qu'il en a déjà fait suffisamment.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer l'emploi d'expressions variées au sujet de la fabrication du tabernacle : « tu feras », « tu placeras » – à propos de l'arche du Témoignage (cf. Exode 40, 3) – et « tu feras venir ». Pourquoi la Torah n'a-t-elle pas utilisé le même verbe pour exprimer tous les ordres donnés à Moïse ? Car le tabernacle et ses ustensiles correspondent symboliquement aux membres de l'homme et constituent donc une allusion pour ce dernier, qui est un sanctuaire miniature. Par conséquent, la Torah utilise autant de verbes en rapport avec les actes de l'homme –

prendre, amener, mettre, faire – afin de lui signifier qu'il détient le potentiel lui permettant d'accomplir toutes ces tâches, et qu'il lui appartient de se montrer toujours actif et d'éviter, au contraire, de se laisser emporter par la nonchalance.

L'arche était portée à l'aide de barres, qui, dépassant de part et d'autre, pouvaient être vues de l'extérieur. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Yoma, 54a) qu'on montrait les barres aux personnes qui montaient en pèlerinage à Jérusalem. Je pense que ceci constitue, pour l'homme, une allusion au fait qu'il détient de pouvoir de soulever l'arche, autrement dit, le potentiel d'étudier la Torah. On retrouve d'ailleurs cette idée dans le mot *badim* (barres), dont les première et dernière lettres forment le terme *bam*, employé dans le verset : « tu en (*bam*) parleras », tandis que les lettres centrales, *Dalet* et *Youd*, sont de même valeur numérique – plus ou moins un – que le Nom de l'Eternel. Les barres font donc écho à la gloire divine, comme celle évoquée par le verset : « Proclamez la puissance de Dieu ; Sa majesté s'étend sur Israël » (Psaumes 68, 35), où la puissance de Dieu fait elle-même référence à la Torah.

La section de Pekoudei s'ouvre par le verset : « Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage » (Exode 38, 21). Lorsqu'un homme s'efface devant son Créateur, considère son corps comme un petit sanctuaire, et voue l'ensemble de ses deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs au service divin, il mérite alors d'acquérir la dimension de réceptacle de la Présence divine. Par contre, si un homme ne s'efforce pas de servir l'Eternel de tout son corps, il ne pourra acquérir cette dimension.

Résumé

- Le tabernacle et ses ustensiles constituent une allusion au devoir reposant sur l'homme, assimilable à un sanctuaire miniature.

- Le tabernacle était aussi appelé *ohel moèd* (tente d'assignation). Le mot *ohel* rappelle l'idée selon laquelle la Torah ne peut se maintenir durablement qu'en l'homme qui s'escrime à l'acquérir dans sa "tente". Le mot *moèd* possède deux acceptions, fête et mort : celui qui désire que sa mort ait le caractère d'une fête, doit, au prix de sacrifices constants, vouer sa vie à l'étude de la Torah.
- Le Saint béni soit-Il donna la Torah aux enfants d'Israël alors qu'ils se trouvaient dans le désert, afin de leur enseigner que la Torah ne peut se maintenir qu'en celui qui se tue à la tâche pour elle. C'est aussi pourquoi Il leur ordonna de construire un tabernacle, qu'ils durent monter puis démonter maintes fois, pour leur signifier que l'homme ne peut se passer de cette « tente d'assignation », c'est-à-dire de sacrifices permanents dans la tente de la Torah.
- Il est possible d'évaluer son amour pour le Créateur par le test suivant : est-on prêt à se donner autant de peine pour l'étude de la Torah qu'on s'en donne pour son enfant, pour les affaires, ou pour toute autre réalité à laquelle on aspire ardemment ?
- Les enfants d'Israël ne parvinrent pas à monter le tabernacle, honneur qui fut alors conféré à Moïse, en récompense pour son dévouement en faveur du peuple juif.
- Au tabernacle terrestre, correspond un tabernacle céleste. De même, l'homme, sanctuaire miniature, possède une image céleste qu'il nourrit par ses actions.
- Les ordres donnés à Moïse pour la construction du tabernacle sont exprimés, par la Torah, à travers des expressions variées afin de signifier à l'homme qu'il détient de nombreuses forces qu'il doit mettre au service de l'Eternel, plutôt que de se montrer paresseux.

La symbolique du tabernacle du Témoignage

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Explication de Rachi :

« Ont été énumérés dans ce passage les poids de toutes les offrandes pour le tabernacle, en argent, en or et en cuivre, et y sont énumérés tous les ustensiles servant à son culte. »

Lorsque Betsalel devait construire le tabernacle dans le désert, les enfants d'Israël se présentèrent tous pour lui apporter leurs dons, chacun selon son niveau et en fonction de ses possibilités. Rachi affirme que, suite à cela, Moïse établit le bilan de toutes les contributions, en évaluant le poids de toutes les offrandes – ustensiles d'or, d'argent, tissus pour les tentures… En lisant cette interprétation de Rachi, je me suis heurté à une difficulté de taille : comment comprendre que Moïse ait jugé nécessaire de présenter ce bilan au peuple juif, qui se tenait pourtant à un niveau spirituel extrêmement élevé ? En effet, la « génération de la connaissance », telle qu'elle était alors surnommée, avait un mode de vie totalement miraculeux – elle était nourrie de manne céleste, buvait l'eau du puits qui l'accompagnait dans le désert et était protégée contre tous les dangers par une nuée.

De nos jours, nous avons certes l'habitude que le trésorier d'une synagogue établisse le bilan des dons et en fasse part aux fidèles. Il

s'agit là d'une pratique judicieuse et nécessaire, visant à informer clairement ces derniers de l'utilisation qui a été faite de leur argent. Cependant, il nous est plus difficile de comprendre pourquoi Moïse a établi le bilan des contributions apportées par les enfants d'Israël. Est-il donc envisageable de penser que quelqu'un aurait douté de l'honnêteté de Moïse et l'aurait soupçonné d'avoir détourné une partie des biens ? [Le Midrach Tan'houma explique que Moïse s'est dit : « Je sais bien que les enfants d'Israël ont tendance à récriminer ; je vais alors leur présenter le bilan. » Autrement dit, ils doutaient de son honnêteté.] Il semble au contraire évident qu'il ait établi ce bilan, non pas suite à une sollicitation de la part du peuple, mais plutôt poussé par sa propre droiture. En réalité, j'avoue ignorer ses réelles motivations profondes, mais je pense néanmoins que nous pouvons retirer de ce sujet une leçon édifiante quant à notre obligation de nous montrer particulièrement précis et droits lorsque nous sommes en charge de l'argent d'une communauté, tâche qui représente une très haute responsabilité et pour laquelle il nous appartient donc de redoubler de vigilance. Si déjà notre maître Moïse s'est donné la peine d'établir le bilan des contributions, à plus forte raison tout trésorier se doit-il de remplir son rôle avec la plus grande honnêteté et de déclarer publiquement aux fidèles de quelle manière leur argent a contribué à la restauration ou à l'entretien de la synagogue.

La section de Pekoudei s'ouvre par le verset : « Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage » (Exode 38, 21). Pourquoi le verset emploie-t-il cette expression redondante ? Rachi explique que la répétition du terme tabernacle (*michkan*) fait allusion à sa prise en gage (*machkan*) lors des destructions des deux Temples, qui auront lieu à cause des fautes du peuple juif. Nous déduisons également de ce verset qu'un troisième Temple sera construit, aux temps futurs, de manière définitive.

Le saint *Admour* de Tsanz, que son mérite nous protège, pose une

remarquable question. Il existe un célèbre principe selon lequel « un moment de joie est un moment de joie » (Genèse Rabba 27, 4), autrement dit, en un instant où règne une atmosphère de gaieté, il est interdit d'y mêler de la tristesse afin de ne pas entacher la joie générale. L'*Admour* demande donc pourquoi le Saint béni soit-il a annoncé la future destruction des deux Temples, précisément le jour de l'inauguration du tabernacle, lors duquel le bonheur avait atteint son paroxysme, puisqu'on venait enfin d'établir cette merveilleuse demeure pour la Présence divine. Ceci est assimilable à une personne qui annoncerait à un futur marié, venant juste d'entrer sous le dais nuptial, que la femme qu'il s'apprête à épouser mourra rapidement, qu'il en épousera ensuite une seconde qui connaîtra le même sort, et que seule sa troisième femme aura le mérite de vivre à ses côtés de nombreuses années. Il est certain que nul n'envisagerait de prononcer de tels propos au jeune marié, à ce moment de bonheur intense que représente son mariage, lors duquel on a plutôt tendance à insister sur le caractère joyeux de la célébration, en dépit des difficultés et des obstacles qui surgiront sans doute inévitablement une fois que les bases du foyer auront été établies.

Toutefois, le marié a l'habitude de briser un verre sous le dais nuptial, en souvenir de la destruction des Temples. Dès lors, notre difficulté se fait à nouveau jour : comment expliquer cette coutume, qui semble en directe contradiction avec le principe évoqué plus haut, de ne pas mêler la tristesse avec la joie ? En réalité, cette coutume vise à sensibiliser le marié au fait que la beauté et l'éclat extérieurs – à l'image du magnifique Temple devant lequel tous restaient ébahis – demeurent loin de représenter l'essentiel dans la vie, et que, en l'absence de qualités d'âme et de vertus, tout ce faste demeure totalement insignifiant. C'est ce qui explique que le Temple finit par être détruit, en raison du vide intérieur qui caractérisait les

hommes de cette génération, animés d'un sentiment de haine gratuite envers leur prochain (Yoma, 9b).

Par conséquent, le bris du verre sous le dais nuptial transmet aux futurs époux le message selon lequel seule la sainte Torah détient le pouvoir d'affiner les traits de caractère de l'homme et assure pérennité et stabilité à son nouveau foyer. Ils prennent ainsi conscience que, si, à Dieu ne plaise, ils ne suivent pas cette voie, leur foyer risquera de connaître la même fin tragique que le Temple, détruit suite à la haine gratuite régnant entre les hommes.

Le tabernacle symbolise la résidence de la Présence divine, et nos Sages, de mémoire bénie, ajoutent (Zohar II, 162b) qu'il représente également l'homme puisque, de même que le Saint béni soit-Il fait résider Sa Présence dans le tabernacle, ainsi la fait-Il résider au sein de chaque Juif. Tel est le sens du verset : « Ils Me construiront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Exode 25, 8) Nos Maîtres font en effet remarquer (Ets Hadaat Tov, Ki-Tissa) qu'il n'est pas dit « au milieu de lui », mais « au milieu d'eux », afin de nous enseigner qu'il appartient à tout homme de rendre son corps apte à devenir un réceptacle de la Présence divine. Si l'homme manque à ce devoir, son mauvais comportement risquera de mener à la destruction du Temple, et c'est justement la raison pour laquelle l'Eternel y a fait allusion lors de l'allégresse de l'inauguration du tabernacle.

A présent, j'aimerais proposer une démarche expliquant pourquoi Moïse a jugé nécessaire d'établir le bilan des dons reçus pour le tabernacle. Je pense que l'intention sous-jacente de Moïse était d'enseigner aux enfants d'Israël leur obligation de se soumettre continuellement à un examen de conscience personnel, afin de s'assurer qu'ils étaient bien engagés dans la voie de la Torah et des *mitsvot* et ne s'étaient pas, à Dieu ne plaise, égarés. Lorsque le peuple juif est fidèle à la volonté divine, le Saint béni soit-Il fait résider Sa Présence en son sein, et le Temple a la possibilité de se

maintenir ; mais dès le moment où il oublie son devoir d'introspection et dévie du droit chemin, il sème la graine du malheur et annonce l'imminente destruction du Temple. Nous comprenons dès lors, simultanément, pourquoi Moïse a fait part au peuple du bilan des contributions, en dépit de la confiance absolue que tous avaient en lui, et pourquoi est fait allusion à la destruction des Temples le jour de l'inauguration du tabernacle, la réflexion nous ayant démontré en quoi ces deux notions sont intimement liées.

Par conséquent, l'homme détient en lui une dimension de tabernacle, puisque sa construction personnelle dépend du perpétuel examen de conscience intérieur et extérieur auquel il se soumet. L'homme doit aimer la Torah et son Créateur de la même manière qu'il aime l'argent, et il lui incombe de veiller à son niveau spirituel et d'en vérifier la bonne évolution avec la même précaution qu'il s'évertue à employer pour gérer au mieux son argent.

On m'a une fois raconté que notre maître Rav Chakh, de mémoire bénie, avait pris l'habitude, durant une longue période, de pleurer tous les matins à huit heures. Lorsqu'on lui en a demandé la raison, il a expliqué qu'il y avait des milliers d'élèves, non pratiquants, qui commençaient leur journée en ignorant leur devoir de réciter le *Chema*, et que, mû d'un sentiment de solidarité à l'égard du peuple juif, il pleurait afin d'exprimer sa tristesse. Rav Chakh était conscient du fait que la nouvelle génération, qui ne prononçait pas le *Chema*, pas plus qu'elle ne se soumettait à des examens de conscience, risquait fortement de se dégrader. En effet, le Saint béni soit-Il retire Sa Providence de celui qui ne s'efforce pas de rendre son corps apte à recevoir Sa Présence. C'est alors que surviennent toutes sortes de calamités, douloureuses pour l'homme, sans même que celui-ci soit en mesure de comprendre qu'elles ne sont en réalité que le résultat de son propre choix de s'éloigner de son Créateur.

Comme nous le savons, la première manifestation de vie d'un nouveau-né est le cri. Mise à part l'explication purement biologique de ce phénomène, nous pouvons expliquer que le nourrisson pleure, conscient qu'il va devoir affronter un monde empli d'épreuves. Ceci rejoint l'enseignement de nos Maîtres, qui affirment : « Contre ton gré, tu as été créé, contre ton gré tu es né » (Maximes de nos Pères 4, 22). Autrement dit, on ne laisse pas à l'homme le choix de décider s'il désire, ou non, venir au monde, mais il est appelé à vivre et a l'obligation de remplir sa mission dans ce monde et d'y sanctifier, par son comportement, le Nom divin. Ceci lui sera possible s'il procède, à l'instar de Moïse, à un examen de conscience personnel.

Il y a quelques temps, j'ai lu les résultats d'une enquête selon laquelle, si nous n'avions pas perdu, lors de l'Holocauste, six millions de nos frères, ces derniers auraient pu se multiplier jusqu'à ce jour pour atteindre le chiffre de vingt-deux millions. Par ailleurs, la population juive du monde entier a aujourd'hui été estimée à près de douze millions, alors qu'après l'Holocauste, il restait encore entre six et huit millions de Juifs dans le monde. Comment donc expliquer ces deux données, a priori contradictoires ? Pourquoi le peuple juif, dans son ensemble, ne s'est-il pas développé conformément aux statistiques, et pour quelle raison la population juive européenne ne s'est-elle pas du tout accrue ? Il existe une réponse unique, à la fois pertinente et douloureuse, à ces interrogations : l'assimilation. L'expansion galopante de ce courant s'est en effet avérée hautement ravageuse, au cours des dernières générations, où un très grand nombre de Juifs se sont malheureusement perdus parmi les nations, suite à des mariages mixtes, que Dieu nous en préserve.

Le mot *michkan* (tabernacle) peut être interprété d'une autre manière. Ce terme provient en effet de la racine hébraïque *machakh*,

signifiant tirer. Autrement dit, tout homme a l'obligation d'attirer à lui la tradition reçue de ses ancêtres et de la mettre en pratique, et ce, en dépit de toutes les vicissitudes que la vie réserve. Le verset répète deux fois le mot *michkan* afin de signifier que, lorsque l'homme n'attire pas à lui la tradition ancestrale, il cause une double destruction – à l'image des destructions des deux Temples –: la sienne ainsi que celle de son fils. Car, en coupant le lien le rattachant aux générations précédentes, il empêche également la nouvelle génération de connaître la voie de la Torah et des *mitsvot*.

Au moment où la vie du roi David approchait de son terme, il fit appeler son fils Salomon pour lui transmettre ses dernières volontés : « Je suis près d'aller où va toute chose terrestre ; prends courage et sois homme ! Obéis fidèlement à l'Eternel, ton Dieu, en marchant dans Ses voies, en observant Ses lois, Ses préceptes, Ses règles et Ses statuts » (Rois I 2, 2-3). Le roi David voulut souligner que lui-même allait bientôt mourir, tandis que son fils devrait se renforcer et devenir un homme, c'est-à-dire se tenir à l'écart des vanités de ce monde pour consacrer son temps à l'étude de la Torah. Telle est en effet la définition de l'homme, comme le soulignent les premiers versets des Psaumes : « Heureux l'homme qui ne suit point les conseils des méchants, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs, et ne prend point place dans la société des railleurs, mais qui trouve son plaisir dans la Torah de l'Eternel, et la médite jour et nuit ! » Conscient que l'avenir spirituel de son fils était entre ses mains, le roi David a jugé nécessaire de lui transmettre avant sa mort ce message fondamental, afin de s'assurer qu'il continue à perpétuer la noble tradition ancestrale et d'éviter ainsi la destruction de "deux temples".

Les fils de Joseph, Menaché et Ephraïm, eurent le mérite de faire partie des douze tribus, en dépit du fait qu'ils grandirent en Egypte, pays corrompu par l'immoralité et l'idolâtrie. Si nous y réfléchissons

de plus près, ceci ne manquera pas de nous surprendre : comment Joseph a-t-il réussi à éduquer ses enfants conformément à la voie de la Torah et de la crainte de Dieu, malgré la dépravation environnante, d'autant plus qu'il était lui-même submergé par les affaires de la royauté ? Il semble que le secret de la réussite de cette éducation réside dans la volonté ferme de Joseph d'ancrer profondément en ses enfants la conscience qu'ils étaient la progéniture des patriarches, Abraham, Isaac et Jacob – c'est en effet cette tradition ancestrale qui leur fournit les forces nécessaires pour lutter et se protéger contre toutes les menaces extérieures. Par ailleurs, notre patriarche Jacob a béni ses petits-fils, Menaché et Ephraïm, en ces termes : « Que l'ange qui m'a délivré de tout mal, bénisse ces jeunes gens ! Puissent-ils perpétuer mon nom et le nom de mes pères, Abraham et Isaac ! Puissent-ils se multiplier à l'infini au milieu de la contrée ! » (Genèse 48, 16) A travers cette bénédiction, Jacob a, lui aussi, ancré en ses petits-enfants la conscience de leur devoir de fidélité à la voie de leurs saints ancêtres, c'est-à-dire à la Torah, afin de mériter de perpétuer leurs noms.

Pour ma part, si je m'appelle David 'Hanania Pinto, je ne peux me contenter de ce seul nom, mais suis conscient d'être également le fils de Moché Aaron, lui-même fils de 'Haïm, lui-même fils de Yehouda, et ainsi de suite, en remontant toutes les générations jusqu'à Abraham, Isaac et Jacob. Car c'est cette continuité dans la tradition ancestrale que nous attirons à nous – le terme *michkan* pouvant être interprété dans le sens de *mechikha* – qui, seule, détient le pouvoir de nous maintenir dans cette voie. De même, l'appellation de « tabernacle du Témoignage » constitue une allusion au devoir, reposant sur le père, de léguer à ses enfants la noble tradition ancestrale, afin de leur permettre de devenir, eux aussi ainsi que leurs propres descendants, de nouveaux maillons dans la prestigieuse chaîne du peuple juif.

Résumé

- « Tels sont les comptes du tabernacle » : Rachi explique qu'ont été énumérés, dans ce passage, le poids de toutes les offrandes. Pourquoi Moïse a-t-il jugé nécessaire d'établir ce bilan et d'en faire part au peuple juif ? Cette « génération de la connaissance » aurait-elle douté de son honnêteté ? Ceci constitue une leçon, a fortiori, à l'intention des trésoriers des synagogues, qui doivent se montrer très méticuleux concernant les dons des fidèles.
- La redondance du verset : « tabernacle, tabernacle du Témoignage » pose également problème. Rachi l'explique comme une allusion à la destruction future des deux Temples – seul le troisième, qui sera reconstruit, étant destiné à se maintenir éternellement. Cependant, pourquoi évoquer le souvenir de ces destructions le jour de l'inauguration du tabernacle, alors qu'on ne mêle généralement pas la tristesse avec la joie ? Le bris du verre par le marié sous le dais nuptial soulève la même problématique. En réalité, le but est de sensibiliser le marié au fait qu'en l'absence de vertus, son foyer risque de s'effondrer – à l'image du Temple qui fut détruit en raison de la haine gratuite animant les hommes –, l'éclat et la beauté extérieurs ne garantissant en rien la pérennité du foyer. Le rappel de la destruction des Temples le jour de l'inauguration du tabernacle, vise à signifier à l'homme, assimilable à un tabernacle en miniature, son devoir de tirer leçon de ces événements en veillant à ce que son comportement ne soit pas destructif.
- Moïse a établi le bilan des offrandes dans le but de rappeler aux enfants d'Israël leur obligation continuelle de procéder à un examen de conscience personnel, pour s'assurer qu'ils ne dévient pas du droit chemin, n'éveillent point la colère divine et ne suscitent pas les destructions des Temples.
- Le mot *michkan* peut être rapproché du mot *mechikha* et signifier que l'homme doit perpétuer la tradition ancestrale. La redondance de ce terme le renvoie respectivement au père et au fils, puisque, si un

homme coupe son lieu avec cette tradition, il cause non seulement sa propre destruction, mais également celle de son propre fils, qui, par sa faute, n'aura aucune connaissance concernant le judaïsme.

♦ Avant de quitter ce monde, le roi David ressentit la responsabilité de transmettre ses dernières instructions à son fils Salomon, en lui disant : « Prends courage et sois homme ! » De même, les fils de Joseph, Menaché et Ephraïm, méritèrent de faire partie des douze tribus, malgré le fait qu'ils grandirent en Egypte, au milieu de la corruption, parce que leur père les avait éduqués conformément à la tradition reçue des patriarches. Leur grand-père Jacob les bénit lui aussi avant sa mort par le souhait : « Puissent-ils perpétuer mon nom et le nom de mes pères ! »

L'obligation de préserver le cœur et le cerveau

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

De nombreux commentateurs demandent pourquoi la Torah répète, dans ce verset, le terme « tabernacle », au lieu de dire simplement : « tels sont les comptes du tabernacle du Témoignage ». Cette redondance peut être interprétée de différentes manières. On explique notamment que les deux occurrences de ce mot font

référence aux deux Temples qui seront plus tard détruits à cause des fautes du peuple juif. Il existe également une autre interprétation selon laquelle la réitération de ce terme est une allusion aux deux tabernacles qui furent construits, à savoir le grand tabernacle et le petit tabernacle qui entourait l'arche. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment en effet que lorsque Moïse termina d'établir le compte de toutes les contributions apportées par les enfants d'Israël, il constata qu'une certaine somme d'argent était superflue par rapport aux besoins de la construction du tabernacle ; il demanda alors au Saint béni soit-Il ce qu'il devait en faire, et Il lui ordonna de construire un second tabernacle, plus petit, qui abriterait l'arche du Témoignage.

Cependant, nous nous heurtons dès lors à une autre difficulté : quelle était la nécessité de ce second tabernacle qui entourait l'arche ? De plus, pourquoi l'arche, plutôt que tout autre ustensile, comme par exemple le chandelier, fut-elle choisie pour être déposée à l'intérieur du petit tabernacle ?

Un verset de la section de Chela'h-Lekha nous livre la clé de ces interrogations. Il est écrit : « Vous ne vous égarerez point à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité » (Nombres 15, 39). Les moralistes expliquent que les yeux et le cœur sont des entremetteurs, car l'œil voit des spectacles interdits, le cœur se laisse séduire, puis le cerveau donne l'instruction aux membres du corps de commettre la transgression. Si l'homme désire éviter que son cœur ne soit attiré par le péché, il doit donc tout d'abord préserver ses yeux des visions interdites, puisque lorsque les yeux restent purs, le cœur et le cerveau le restent également – au niveau de la pensée. Or, afin de nous sensibiliser au fait que le cœur et le cerveau nécessitent, d'un point de vue spirituel, une préservation constante, le Saint béni soit-il a créé ces organes avec une fragilité physique telle qu'ils ont besoin d'une

surveillance constante – d'autant plus que tous les autres membres du corps dépendent directement du cœur et du cerveau et sont donc également atteints lorsque, à Dieu ne plaise, ces organes vitaux le sont.

Il est connu que les os formant le crane du bébé sont, au départ, écartés l'un de l'autre, constitution qui implique une grande vulnérabilité de son cerveau et nécessite donc une extrême vigilance de notre part. De même, l'adulte doit veiller à préserver son cœur de tout accident qui serait susceptible de s'avérer dramatique pour l'ensemble de son corps. Par conséquent, ces membres vitaux du corps humain nécessitent, à tout âge et en toute circonstance, une protection constante, allusion au fait que nous devons, depuis notre plus tendre enfance et jusqu'à nos vieux jours, veiller, également et a fortiori, à les préserver d'une perdition spirituelle.

A présent, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi l'Eternel a ordonné à Moïse de construire un petit tabernacle supplémentaire qui devait entourer l'arche du Témoignage. Ceci nous enseigne en effet que les paroles de Torah doivent constamment être protégées et renforcées, à l'image du cœur et du cerveau, principaux organes du corps humain qui nécessitent un suivi et une protection permanents. En outre, de même que le cerveau et le cœur sont indispensables au fonctionnement du corps, de même, l'homme ne peut survivre en l'absence de la sainte Torah, qui représente toute sa vitalité. Le fait que l'arche, symbolisant la Torah, était entourée d'un tabernacle supplémentaire, nous démontre qu'il est impératif de préserver la pureté spirituelle de notre cerveau et de notre cœur – qui correspondent à l'arche – de sorte qu'ils ne nous entraînent pas au péché. Comment donc l'homme a-t-il la possibilité de protéger ces membres capitaux ? En s'attachant à la sainte Torah, qui nous met en garde

en ces termes : « Vous ne vous égarerez point à la suite de votre cœur et de vos yeux ». En d'autres termes, il nous incombe de préserver leur pureté afin d'être en mesure de nous attacher à la Torah de manière authentique et d'être animés d'une profonde crainte de Dieu.

Résumé

- Le redoublement du terme « tabernacle » est l'objet de nombreuses interprétations de nos commentateurs. Selon l'une d'entre elles, Moïse construisit effectivement deux tabernacles : un grand – celui auquel on fait généralement référence – dans lequel se trouvaient tous les ustensiles saints, et un autre, plus petit, qui abritait en son sein uniquement l'arche du Témoignage, et qui fut construit à partir du surplus d'argent qui restait des donations du peuple juif.
- Pourquoi seule l'arche devait-elle être entourée d'un tabernacle supplémentaire ?
- Les yeux et le cœur sont les entremetteurs de l'homme : l'œil voit, le cœur désire et le cerveau ordonne l'exécution du péché. Physiquement parlant, le cerveau et le cœur représentent les organes moteurs du corps humain, desquels dépend toute sa vitalité. Le Créateur les a intentionnellement créés fragiles, afin de nous enseigner notre devoir des les préserver spirituellement de la même manière que nous les protégeons de tout choc physique. L'arche du Témoignage, contenant la Torah, qui était entourée d'un tabernacle supplémentaire, véhicule la même idée : la Torah représente le but essentiel de la vie et assure le maintien du monde, à l'image du cerveau et du cœur, organes vitaux du corps humain.

Lien entre la destruction des Temples et le tabernacle

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Explication de Rachi :

« Du tabernacle, tabernacle : la répétition du mot tabernacle fait allusion à sa prise en gage (*machkan*) lors des deux destructions à cause des fautes d'Israël. »

L'interprétation littérale du verset pose problème, du fait que le terme tabernacle y est répété, et Rachi d'expliquer cette redondance comme une allusion aux destructions des deux Temples qui auraient lieu au cours des générations futures. En effet, le manque de fidélité des enfants d'Israël aux lois données par Dieu lors de leur séjour dans le désert et au moment du don de la Torah, excita la colère divine, qui se dirigea alors contre les bois et les pierres pour causer la destruction du Temple.

Le saint *Admour* de Tsanz, que son mérite nous protège, demande pourquoi il était nécessaire, précisément en ce jour de fête de l'inauguration du tabernacle, de mentionner au peuple juif le triste fait que les Temples seraient plus tard détruits, alors que ce rappel aurait pu être fait à n'importe quelle autre occasion. Comme nous l'avons rapporté dans le chapitre précédent, il propose une belle interprétation quant à l'importance de mentionner un message si dramatique à ce moment de joie.

Suggérons, à présent, une autre explication. Le mot *michkan* (tabernacle), composé des mêmes lettres que le mot *nimchakh* (littéralement : tiré), constitue pour les enfants d'Israël une allusion quant à leur devoir de perpétuer la chaîne des générations en s'attachant à la tradition ancestrale. Chaque homme détient en lui une dimension de tabernacle, puisque, de même que le Saint béni soit-Il faisait résider Sa Présence dans le tabernacle, ainsi, Il la fait également résider sur tout Juif fidèle à la Torah et aux *mitsvot*. D'où la responsabilité, reposant sur chacun d'entre nous, de permettre à la Présence divine de résider en son sein, et ce, en observant méticuleusement toutes les lois et en perpétuant la tradition reçue de nos ancêtres. Car, dans le cas contraire, le comportement de l'homme cause le départ de la Présence divine, non seulement de lui-même, mais aussi du Temple – ce qui explique la fin tragique que connurent, successivement, les deux Temples.

Or, le Saint béni soit-Il a intentionnellement évoqué la destruction des Temples le jour joyeux de l'inauguration du tabernacle, afin que les enfants d'Israël ne deviennent pas ivres de joie, et prennent au contraire conscience de la douloureuse réalité et se renforcent alors d'autant plus dans le respect des lois divines et la perpétuation de la tradition des ancêtres, qui se sacrifièrent pour satisfaire la volonté de Dieu. Tel est le sens de la bénédiction prononcée par Jacob : « Puissent-ils perpétuer mon nom et le nom de mes pères, Abraham et Isaac » (Genèse 48, 16) ; autrement dit, lorsque les enfants d'Israël se rattachent à la voie tracée par les patriarches, ils méritent que les saints noms de ces derniers leur soient attribués, et simultanément, que la Présence divine continue à résider parmi eux.

On retrouve la même interrogation au sujet de la coutume consistant à faire briser un verre par le marié, sous le dais nuptial, en souvenir de la destruction du Temple. En effet, pourquoi choisir

ce moment joyeux pour rappeler une telle tragédie ? La réponse est, elle aussi, similaire à la précédente. Le but de cette coutume est de permettre aux futurs époux de réaliser que, s'ils désirent renforcer l'amour les unissant, fonder leur foyer sur des bases solides et s'assurer de sa pérennité, il leur incombe de l'établir sur les bases de la sainte Torah, puisque, dans le cas contraire, il risquerait de connaître la même fin tragique que celle du Temple – détruit suite à un délaissement, de la part du peuple juif, des *mitsvot* et de la tradition ancestrale.

Une femme est une fois venue me voir à Lyon pour me faire part de son histoire. Après de nombreuses années de mariage, sa mère n'avait toujours pas eu d'enfants. Profondément accablée, elle se rendit un jour auprès de Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, pour lui demander de la bénir d'une descendance viable. A sa grande surprise, le juste lui dit de lui faire parvenir une certaine somme d'argent, multipliée par trois, afin que cet acte de charité lui tienne lieu de mérite et que sa bénédiction puisse s'accomplir en sa faveur. Lorsque la femme demanda pourquoi elle devait apporter une triple somme d'argent, il lui expliqua qu'il désirait la bénir non seulement elle, mais également sa fille et sa petite-fille. La femme se plia alors à ses directives, et, grâce à Dieu, mérita effectivement peu de temps après d'enlacer un nouveau-né.

Il y a quelques années, figurait à la une de tous les journaux le rapport du terrible accident d'avion qui devait relier Lyon à Strasbourg, et lors duquel tous les passagers, à l'exception d'une seule femme, trouvèrent la mort. Cette unique survivante, surnommée Madame Lévy, se présenta à moi, accompagnée de sa mère, pour me raconter l'anecdote mentionnée plus haut. Elle ajouta qu'elle comprenait à présent pourquoi le juste Rabbi 'Haïm Pinto avait demandé à sa mère de lui apporter une triple somme

d'argent en guise de *kofer néfech*[74] pour elle-même, ainsi que pour sa fille et sa petite-fille qui allaient naître. Effectivement, quel intérêt y aurait-il eu à la bénir d'une descendance, si celle-ci était destinée à disparaître, dès la première génération ?

Lorsque j'entendis ce récit, je sentis un frisson parcourir tout mon corps. Je réalisai alors à quel point les justes sont clairvoyants, détiennent la capacité d'anticiper l'avenir et de réagir en conséquence.

Dans le même ordre d'idées, on raconte l'anecdote suivante. Une fois, on fit venir devant Rabbi Akiva Eiger, de mémoire bénie, un homme qui refusait, depuis déjà de nombreuses années, de donner le *guèt*[75] à son épouse, ce qui, évidemment, ne faisait qu'amplifier et prolonger la détresse de cette dernière. Le juste fit remarquer à cet homme qu'il existait deux manières par lesquelles une femme peut être libérée de la tutelle de son mari, le *guèt* étant l'une d'elle et la mort de l'époux étant l'autre. Cependant, l'homme se moqua effrontément des paroles de ce maître, auquel il opposa un refus catégorique et obstiné. Or, à peine quelques semaines s'écoulèrent, que les paroles du Rav se réalisèrent et que l'homme rendit l'âme suite à une mort violente.

De telles histoires ne manquent pas d'affermir notre foi en nos Sages. Toutefois, ce renforcement ne doit pas rester purement théorique, mais il convient de le convertir en actes, afin d'en prolonger l'effet. Car il incombe à tout homme de tirer personnellement leçon d'événements de la sorte et de se montrer particulièrement méticuleux à respecter l'injonction du verset : « Tu agiras (…) selon toutes leurs instructions » (Deutéronome 17, 10).

---

74. Somme d'argent, donnée par un individu, en vue de se racheter de ses péchés et d'avoir ainsi la vie sauve.
75. Acte de divorce.

En d'autres termes, même si les paroles du Rav semblent a priori quelque peu surprenantes, nous avons l'obligation de nous y conformer aveuglément (Sifrei Choftim, 11), du fait que seuls les *Guedolei Hador*[76], dotés d'une vision pénétrante, sont en mesure d'anticiper l'avenir.

Les sages détiennent cette formidable capacité parce qu'ils sont intimement liés aux lois de l'Eternel, qui « réjouissent le cœur » et éclairent les yeux. Or, tout homme, à son niveau, détient la possibilité de transformer son être en sanctuaire propre à recevoir la Présence divine, en étudiant la Torah et en accomplissant les *mitsvot*.

Résumé

- Le terme tabernacle est mentionné deux fois dans le verset, et Rachi explique cette répétition en allusion à la future destruction des deux Temples. L'*Admour* de Tsanz demande pourquoi le rappel de cette tragédie devait précisément être fait en ce moment de joie.
- Le mot *michkan*, composé des mêmes lettres que le mot *nimchakh*, fait allusion au devoir de l'homme de perpétuer la tradition ancestrale et de s'attacher à la Torah et aux *mitsvot*. Il était justement nécessaire de rappeler le souvenir des destructions le jour de l'inauguration du tabernacle, afin que le peuple juif réalisât ce qui risquait d'advenir s'il ne suivait pas la voie de la Torah.
- De même, le bris du verre sous le dais nuptial a pour but de rappeler aux jeunes mariés que s'ils désirent assurer la pérennité de leur foyer, ils doivent le fonder sur les bases de la Torah et de la crainte de Dieu, car, dans le cas contraire, il s'effondrerait.

76. Grands sages de la génération.

Pourquoi le tabernacle devait être construit avant les ustensiles

« Betsalel, fils d'Ouri, fils de Hour, de la tribu de Juda, exécuta donc tout ce que l'Eternel avait ordonné à Moïse. »

(Exode 38, 22)

Explication de Rachi :

« Il n'est pas écrit : "ce que Moïse lui ordonna", mais : "tout ce que l'Eternel ordonna à Moïse". Ceci nous enseigne que, même dans ce que son maître ne lui a pas dit explicitement, il s'est trouvé d'accord avec ce que l'Eternel avait dit à ce dernier au Sinaï. Car Moïse avait ordonné à Betsalel de commencer par la fabrication des ustensiles de culte, et d'entreprendre ensuite celle du tabernacle. Ce à quoi Betsalel avait objecté : "On commence d'habitude par construire la maison, et seulement ensuite on y met les meubles !", ajoutant : "Voilà ce que j'ai entendu de la bouche du Saint béni soit-Il !" Moïse lui dit alors : "On dirait bien que tu t'es trouvé à l'ombre de l'Eternel (*betsel kel*), car il est certain que c'est bien ce qu'Il m'a ordonné !" »

Toutefois, comment Moïse a-t-il pu envisager que le Saint béni soit-Il lui ait ordonné de commencer à construire les ustensiles puis seulement ensuite le tabernacle, alors que cet ordre de procéder est contraire à l'usage ? Par ailleurs, la construction du tabernacle, qui reposait sur les profonds secrets de la construction de l'univers, devait-elle réellement obéir aux diktats du monde profane, et donc, sur quoi se fonde l'argument de Betsalel lorsqu'il affirme que les hommes ont l'habitude de construire d'abord une maison, puis les meubles qu'ils ont l'intention d'y placer ?

Proposons l'explication suivante. Comme nous le savons, le tabernacle avait pour but d'expier la faute du veau d'or (Tan'houma, Terouma, 8), lors de laquelle les enfants d'Israël entachèrent le degré élevé qu'ils avaient atteint au moment où ils avaient déclaré : « Nous ferons et nous comprendrons ». Suite à cette proclamation, le Saint béni soit-Il s'était exclamé : « Qui a donc révélé ce langage secret à Mes enfants, que seuls les anges de service emploient ? » (Chabbat, 88a) L'Eternel avait trouvé, dans cette déclaration du peuple juif, une réplique aux anges, qui désiraient L'empêcher de lui donner la Torah, leur rétorquant : « Vous voyez bien que les enfants d'Israël se tiennent au même niveau que vous, en dépit du fait qu'ils possèdent un corps physique et vivent dans un monde matériel. » Cependant, lorsqu'ils construisirent le veau d'or, ils se dégradèrent, comme il est dit : « Les enfants d'Israël renoncèrent à leur parure du mont Horeb » (Exode 33, 6). Ce verset souligne en effet qu'ils déchurent du niveau de « Nous ferons et nous comprendrons » et durent rendre les couronnes qu'ils avaient reçues lors de cette proclamation (Chabbat, 88a). Par conséquent, le tabernacle, qui constituait une expiation du péché du veau d'or, avait pour but de restituer son niveau antérieur au peuple juif.

C'est dans ce sens que Moïse appréhenda le sens de l'ordre de construire le tabernacle. Tandis qu'il se demandait, au départ, quelle était l'utilité d'une demeure pour le Saint béni soit-Il, il comprit par la suite que le tabernacle représentait l'homme, comme il est dit : « Ils Me construiront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux » – c'est-à-dire au sein de chaque membre du peuple juif. Quant aux ustensiles saints, ils représentaient la Torah, celle-ci étant surnommée "instrument de guerre" – de même que les justes sont, eux aussi, désignés par cette expression (Ruth Rabba 4, 12), ce qui fit dire, suite au décès de Rabbénou Hakadoch, que « les ustensiles de guerre avaient disparu ». Or, notre maître Moïse désirait que les enfants d'Israël commencent par accepter la Torah

– représentée par les ustensiles – à l'instar de leur déclaration : « nous ferons », puis, dans un second temps, adaptent cette pratique à leur niveau spirituel personnel, symbolisé par le tabernacle – conformément à la seconde partie de leur engagement : « nous comprendrons ». C'est pourquoi, il modifia l'ordre de construction tel que l'Eternel le lui avait donné, dans l'intention de permettre au peuple juif de retrouver le niveau où il se tenait, au pied du mont Sinaï, au moment de sa célèbre déclaration.

Néanmoins, Betsalel lui répondit que telle n'est pas l'habitude des hommes, qui commencent par construire leur maison, pour seulement ensuite y placer les meubles. A travers cette réflexion, il désirait en fait signifier que, suite au péché du veau d'or, le peuple juif, qui avait servi l'idolâtrie comme les nations, s'était rabaissé à leur niveau. Or, les non-juifs ne peuvent observer les *mitsvot* s'ils ne se rendent pas, au préalable, aptes à les recevoir. D'où la nécessité de construire en premier lieu le tabernacle, en référence à la construction spirituelle de chaque Juif, de sorte qu'il transforme son être en réceptacle, et soit ensuite apte à observer la Torah – représentée par les ustensiles – et les *mitsvot*. Si les enfants d'Israël avaient certes atteint le summum en déclarant, lors du don de la Torah, « Nous ferons et nous comprendrons », ils avaient par la suite déchu en commettant le péché du veau d'or, qui les a rabaissés au niveau des nations du monde. Dès lors, il leur est devenu nécessaire de remonter progressivement la pente pour, étape après étape, réacquérir le degré de réceptacle de Torah.

Moïse répondit alors à Betsalel : « Le Saint béni soit-Il m'a effectivement ordonné de construire le tabernacle avant ses ustensiles, mais je pensais qu'il était possible, en inversant cet ordre de construction, de rehausser les enfants d'Israël au niveau qu'ils avaient atteint au moment de leur déclaration : "Nous ferons et nous comprendrons". A présent, je comprends que tu as raison et que

ceci demeure impossible. On dirait bien que tu t'es trouvé à l'ombre de l'Eternel, car, du fait que t'es effacé devant Lui, Il t'a vraisemblablement révélé ce qu'Il m'avait originellement ordonné de faire. »

Nous pouvons trouver deux preuves au bien-fondé du raisonnement de Betsalel.

Premièrement, les versets évoquant la création de l'homme soulignent que l'Eternel a commencé par former le corps de l'homme, comme il est dit : « L'Eternel-Dieu façonna l'homme, poussière détachée du sol » (Genèse 2, 7), puis y a placé une âme, comme il est dit : « Il fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie » (ibid.). Comme nous l'avons expliqué précédemment, le corps, qui est un réceptacle, détient une dimension de tabernacle, tandis que l'âme, qui correspond à une partie divine supérieure (Chla, « Dix paroles », parole deuxième, 17), représente la Torah. Par ailleurs, la Torah est composée des Noms divins (Zohar II, 124a ; introduction du Ramban sur la Torah), qui sont symbolisés par les ustensiles. Par conséquent, de même que Dieu a créé le corps de l'homme avant son âme, il était nécessaire de construire le tabernacle avant les ustensiles.

Deuxièmement, l'Eternel a créé le corps de l'homme en le composant de deux cent quarante-huit membres et de trois cent soixante-cinq nerfs, de sorte que l'ensemble de son corps corresponde aux six cent treize *mitsvot* de la Torah (Makot, 23b ; Zohar I, 170b). Lorsqu'un homme meurt, il n'a plus la possibilité d'utiliser son corps pour l'accomplissement des *mitsvot*, et c'est pourquoi un défunt en est exempt. C'est uniquement lorsque l'homme vit, c'est-à-dire quand le réceptacle est prêt à remplir sa fonction, que se présente l'opportunité d'accomplir les *mitsvot*.

Il en résulte donc qu'il fallait préalablement transformer le corps des enfants d'Israël, alors semblable à un celui d'un mort, en un

sanctuaire miniature, pour seulement ensuite pouvoir y faire pénétrer les "ustensiles", à savoir la Torah, véritable "élixir de vie", capable de réinsuffler la vie en l'homme.

Résumé

- Il est écrit que Betsalel a exécuté tout ce que l'Eternel avait dit à Moïse et non pas tout ce que Moïse lui avait ordonné, car Moïse lui avait dit de commencer par construire les ustensiles puis seulement le tabernacle, alors que Betsalel a fait l'inverse, affirmant que telle était l'habitude des hommes. Pourquoi Moïse a-t-il inversé l'ordre de construction tel qu'il l'avait reçu du Saint béni soit-Il, et en quoi le tabernacle, édifice de nature spirituelle, devait-il se conformer aux normes du monde ?

- En commettant le péché du veau d'or, les enfants d'Israël déchurent. Moïse désirait les rehausser à leur niveau antérieur – celui, qu'ils avaient atteint lors de leur proclamation : « Nous ferons et nous comprendrons » – par le biais d'une allusion provenant du tabernacle. Celui-ci représente l'homme, tandis que ses ustensiles symbolisent la Torah ; il aurait donc été idéal qu'ils préparent d'abord ces ustensiles, c'est-à-dire la Torah – en référence au « nous ferons » – afin que tout soit prêt pour le tabernacle, autrement dit pour l'homme en tant que réceptacle – en référence au « nous comprendrons ». Mais Betsalel affirma que, suite à la dégradation causée par le péché du veau d'or, le peuple juif s'était disqualifié de son statut de réceptacle, qu'il avait acquis au moment du don de la Torah, et s'était rabaissé au niveau des nations du monde, à la logique desquelles il devait donc désormais se conformer.

- Il existe deux preuves du bien-fondé de la position de Betsalel. L'Eternel a d'abord créé le corps de l'homme – symbolisé par le tabernacle –, puis a placé dans ce réceptacle une âme – symbolisée par les ustensiles. En outre, un homme mort est exempté de

l'accomplissement des *mitsvot*, et ce, en dépit de l'éternité de son âme, parce qu'il est impossible d'en accomplir sans le corps, qui constitue le réceptacle.

L'arche d'Alliance

« Tu y déposeras l'arche d'Alliance, et tu abriteras cette arche au moyen du voile. »

(Exode 40, 3)

Comme nous le savons, l'arche d'Alliance se trouvait dans le Saint des saints, et le voile qui la recouvrait marquait la séparation entre l'arche et le chandelier. Le chandelier était placé à l'extérieur du voile, de même que les barres de l'arche qui dépassaient et étaient donc visibles de l'extérieur (Exode 40, 2-5). Par conséquent, lorsque le prêtre allumait le chandelier et qu'il regardait en direction du voile, il apercevait les barres de l'arche.

Il est, a priori, difficile de comprendre pourquoi l'arche d'Alliance devait être à l'intérieur du Saint des saints. En effet, n'aurait-il pas été préférable que les enfants d'Israël puissent voir cet ustensile sacré, qui représentait la Torah, donc le but ultime de la création ? S'ils en avaient eu la possibilité, ils se seraient certainement souvenus des tables de la Loi qui y étaient déposées – raison pour laquelle l'arche était surnommée « arche du Témoignage » – et auraient ainsi réalisé que la Torah doit régner au plus profond de tout homme, comme l'affirme le roi David : « Ta Loi a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles. » (Psaumes 40, 9)

Aussi, pourquoi l'arche devait-elle être placée à l'intérieur du Saint des saints, à un endroit où personne ne pouvait la voir, hormis le grand prêtre le jour de Kippour, où il pénétrait alors pour faire brûler l'encens et prier en faveur du peuple (Lévitique 16, 12-14) ? Au premier abord, il aurait semblé préférable que l'arche soit placée à l'extérieur du voile, de sorte que les enfants d'Israël puissent la voir et prendre conscience de leur mission, à savoir celle de s'investir de toutes leurs forces dans l'étude de la Torah, celle-ci représentant l'unique bien que l'homme aura la possibilité d'emporter, au moment où son corps reposera dans le tombeau, comme il est dit : « ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8) – la vertu faisant toujours référence à la Torah, comme le souligne le verset : « C'est la justice, la justice seule, que tu dois rechercher » (Deutéronome 16, 20).

La vision de l'arche aurait pu sensibiliser l'homme au fait que son corps, composé de deux cent quarante-huit membres et de trois cent soixante-cinq nerfs, parallèles aux six cent treize *mitsvot* de la Torah (Zohar I, 170b), doit donc, lui aussi, être un témoignage de Torah. Nos Sages vont jusqu'à affirmer (Yebamot, 97a) au sujet de l'homme qui parvient à sanctifier son corps en l'imprégnant de notre sainte Torah, que, même dans la tombe, ses lèvres continuent à remuer, récitant des paroles de Torah.

Il nous faut également comprendre pourquoi les barres de l'arche dépassaient du voile (Rois I 8, 8 ; Mena'hot, 98a), alors que l'arche elle-même devait être placée à l'intérieur du Saint des saints, à l'abri des regards. Enfin, tentons aussi d'éclaircir la raison de la place particulière du chandelier, derrière le voile, et ce pour quoi celui-ci devait le séparer de l'arche.

Il est certain que, si l'on se réfère aux interprétations ésotériques, on découvrira de nombreux et profonds secrets dissimulés dans la place particulière de chacun des ustensiles sacrés du tabernacle,

puisque la Création entière de l'univers s'y trouvait évoquée sous forme allusive. Betsalel construisit en effet le tabernacle, animé par l'Esprit saint, comme notre maître Moïse le fit remarquer lorsqu'il lui dit : « On dirait bien que tu t'es trouvé à l'ombre de l'Eternel », sous-entendu, pour connaître les secrets relevant de la Création (Berakhot, 55a). Cependant, à notre modeste niveau, nous nous contenterons, avec l'aide de Dieu, de proposer une lecture littérale ainsi qu'une interprétation allusive de ces concepts.

Comme nos Sages le rapportent (Yoma, 52b), le roi Josias (Yochiyahou) avait enfoui l'arche du Témoignage, le feu, le flacon de la manne et le bâton d'Aaron. Cet étrange comportement demande à être éclairci. Par ailleurs, ils affirment (Ezra 3, 12 ; Pessikta Rabati, 35) que lorsque les derniers prophètes virent le second Temple, ils se mirent à pleurer parce que sa sainteté était inférieure à celle du premier, à cause de l'absence de l'arche et des autres objets sacrés, qui avaient alors été enfouis par le roi Josias. Dès lors, comment comprendre la décision de ce dernier ? Nos Maîtres expliquent (Yoma, 52b) que, bien que conscient du drame que représentait l'ensevelissement de ces objets sacrés, puisqu'il amenuiserait la sainteté du second Temple, le roi opta cependant pour ce choix afin d'éviter que ceux-ci ne soient envoyés en exil.

A ce propos, le Rav Passifitchi, qu'il ait une longue et bonne vie, autrefois enseignant au *Collel*[77] de Lyon, m'a posé une remarquable question. Il est écrit que le voile devait être placé derrière l'arche du Témoignage. Or, à l'époque du second Temple, en l'absence de l'arche qui avait été enfouie par le roi Josias, le voile se tenait uniquement devant la pierre d'assise[78], donc pourquoi la Torah n'a

---

77. Institut d'étude de la Torah pour hommes mariés.

78. Pierre avec laquelle Dieu a créé le monde et qui se trouvait au Temple dans le Saint des saints.

pas été plus précise en mentionnant que le voile se tenait également devant cette pierre, plutôt que de simplement dire qu'il se trouvait face à l'arche ?

Avec l'aide de Dieu, tentons d'expliquer le concept qui suit, d'une grande profondeur. L'homme se doit de réaliser que la Torah n'est ni dans les cieux, ni au-delà des mers, mais qu'elle élit au contraire domicile en tout lieu où il se trouve, où elle l'accompagne et lui offre l'opportunité de méditer ses voies et d'observer ses préceptes (Deutéronome 30, 11-14). La mission de l'homme, dans ce monde, consiste à se vouer à l'étude de la Torah (Sanhédrin, 99b), étude dont il ne doit cependant pas se contenter, puisque « l'étude mène à l'acte » (Kidouchin, 40b). Nos Maîtres explicitent cette idée (ibid.) en affirmant que le Saint béni soit-il considère une bonne intention comme un bon acte, uniquement dans la mesure où l'individu n'avait pas la possibilité de concrétiser sa pensée en acte ; néanmoins, ce principe ne s'applique pas au cas d'un homme qui avait l'opportunité de transcrire sa bonne intention en acte et qui s'est contenté d'en rester au niveau de la pensée.

De même, nos Maîtres, de mémoire bénie, nous enseignent (Meguila, 6b ; « Chem Olam » 1, 13) le principe selon lequel : « Tu as fourni des efforts et tu en as été récompensé : c'est plausible. Tu as fourni des efforts, mais tu n'en as pas été récompensé : ce n'est pas plausible ! » Cet enseignement sous-entend que la Torah est comparée à une découverte. Un homme qui perd un objet précieux, en ressent une profonde tristesse. Si, par la suite, il le retrouve, il sera envahi d'une joie profonde, et plus particulièrement encore dans le cas où sa propre vie dépend directement de cet objet, où il aura alors l'impression qu'on lui a fait cadeau d'une nouvelle vie. C'est ainsi que le mauvais penchant tente constamment de susciter l'oubli ou le délaissement de la Torah par l'homme. Puis, lorsque l'homme se réveille et se repent, en se rattachant à nouveau à la

sainte Torah, une joie incommensurable pénètre son cœur, de par la conscience que celle-ci représente sa vie et assure le prolongement de ses jours sur terre, et qu'il lui incombe de s'adonner à son étude jour et nuit. Par ailleurs, la Torah est également comparée à une femme vertueuse, comme il est dit : « Qui a trouvé une femme [distinguée] a trouvé le bon » (Proverbes 18, 22), le terme bon faisant toujours référence à la Torah (Avoda Zara, 19b).

Dès lors, nous comprenons mieux l'enseignement de nos Maîtres, évoqué précédemment : lorsque l'objectif désiré n'est pas atteint, c'est en soi le signe que l'homme n'a pas fourni suffisamment d'efforts, puisque le Saint béni soit-Il a regardé la Torah pour créer le monde (Zohar II, 161b) et il demeure donc impossible de ne pas trouver la Torah, dont l'empreinte est ancrée dans toute création. Toutes proportions gardées, les chercheurs parviennent, au prix de nombreuses années d'efforts acharnés et d'investissements financiers démesurés, à faire avancer la science et la technologie à grands pas. La réussite de ces découvertes s'explique par toute la volonté que les chercheurs y ont investie, outre l'enseignement de nos Sages qui affirment qu'« on mène l'homme vers la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). Or, si déjà des scientifiques ont pu, après s'être ingénié de toutes leurs forces, découvrir tant de secrets dissimulés dans la création, à plus forte raison sommes-nous en mesure d'y déceler les trésors enfouis de la Torah, qui « se trouve à tous les coins de rue », et de s'attacher, par son intermédiaire, à l'Eternel, béni soit-Il. En effet, le principe selon lequel, « on mène l'homme vers la voie qu'il désire emprunter », s'applique d'autant plus pour ce qui touche au spirituel, l'aide divine étant principalement dirigée vers les entreprises de cet ordre.

Revenons, à présent, aux questions soulevées plus haut. L'arche du Témoignage était placée à l'intérieur du Saint des saints, afin que

l'homme comprenne son devoir de rechercher, toute sa vie durant, la vérité, et ce, jusqu'à ce qu'il la trouve, puisque, comme nous l'avons expliqué, s'il fournit des efforts, il en sera récompensé. En effet, la Torah n'est pas loin de l'homme, mais ne lui apparaît simplement pas de manière évidente, à l'image de l'arche qui était cachée par le voile, mais que seule une petite distance séparait du peuple juif. Par conséquent, la position bien particulière de l'arche, contenant les tables de la Loi, constitue une allusion quant à notre devoir de nous investir au maximum dans nos recherches en Torah qui, certes dissimulée au premier abord, se révélera assurément à nous, si seulement nous en exprimons le désir par les efforts que nous y consacrons.

Quant aux barres par lesquelles on portait l'arche du Témoignage, elles apparaissaient à l'extérieur du voile, alors que l'arche elle-même en était recouverte et cachée. Leur position spécifique signifie qu'il incombe à l'homme de saisir les livres saints – dont elles sont le symbole – afin de mettre à jour les merveilleux trésors dissimulés dans la Torah, dont la profondeur dépasse celle des plus grands fonds marins. L'homme qui s'attache à ces livres saints, aura aussitôt le mérite de goûter au subtil délice de la Torah et de son étude.

Il est dit (Tana debé Eliahou Rabba, 21) : « Heureux que nous sommes ! Que notre lot est bon, notre sort agréable et notre héritage extraordinaire ! » Le mot *'hélkénou* (lot) est assimilable au mot *léka'h*, qui se réfère lui-même à la Torah, comme le souligne le verset : « Car Je vous donne d'utiles leçons (*léka'h*) : n'abandonnez pas Ma Torah » (Proverbes 4, 2). Autrement dit, lorsqu'un homme prend une part active dans la Torah, il se trouve immédiatement pénétré par un sentiment de bonheur profond, conscient de la chance qu'il détient d'avoir hérité d'un lot si beau, celui de pouvoir s'adonner à l'étude de la Torah.

En outre, la position des barres, qui apparaissaient au-delà du voile, constitue également une réponse éternelle aux harcèlements du mauvais penchant, qui tente constamment de décourager l'homme en lui disant : « Qui oserait donc s'élever sur la montagne de l'Eternel et fréquenter Son sanctuaire, alors que la Torah est un feu dévorant, tandis que toi n'es qu'une vermine provenant de la poussière et vulnérable au feu ? » C'est pourquoi, les barres devaient être visibles de l'extérieur et l'arche devait être cachée, de sorte à nous transmettre le message selon lequel, de même qu'il était possible de saisir ces barres, visibles, pour porter l'arche, de même il est possible par le biais de la Torah écrite – comparée aux barres – de pénétrer également la Torah ésotérique – représentée par l'arche, dissimulée derrière le voile. De plus, ceci laisse aussi entendre que la Torah ésotérique n'est pas accessible à tout un chacun, et qu'il est au préalable nécessaire d'acquérir un bon bagage de connaissances dans les sciences exotériques – *Chass*[79], *Poskim*[80] …– pour seulement ensuite, une fois parvenu à pleine maturité dans ce domaine, aborder la Torah ésotérique, d'une sainteté encore supérieure (Rambam, « Yessod HaTorah » 4, 13). Ainsi donc, les positions respectives de l'arche et de ses barres nous enseignent que, tandis que la Torah exotérique est à la portée de tous, la Torah ésotérique est, quant à elle, réservée aux initiés – ceux qui, dans un premier temps, ont saisis les barres, c'est-à-dire acquis un bagage suffisamment important en Torah exotérique.

Le fait que seules les barres, et non l'arche elle-même, étaient visibles de l'extérieur, insinue enfin à l'homme son devoir d'étudier assidûment la Torah et de la pénétrer en profondeur, plutôt que de se contenter de simplement "tenir les barres", c'est-à-dire d'une

---

79. Ensemble des livres de Guemara composant le Talmud.
80. Décisionnaires en matière de loi.

approche superficielle. Tel est le sens des enseignements de nos Maîtres : « Ne considère pas le vase, mais ce qu'il renferme » (Maximes de nos Pères 4, 20), et : « Ce n'est pas l'étude qui est l'essentiel, mais la pratique » (ibid. 1, 17).

A présent, le voile était placé de sorte qu'il sépare l'arche du chandelier. Le chandelier, qui était composé de sept branches, représente l'homme, dont l'existence s'étend sur soixante-dix années, et dont la mission consiste à s'investir au maximum dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*, en vertu du principe : « Car la *mitsva* est un flambeau et la Torah une lumière » (Proverbes 6, 23). Cependant, le mauvais penchant tente continuellement de faire écran entre l'homme et la Torah, afin d'empêcher ce dernier d'allumer le flambeau des *mitsvot*. Or, il existe un jour élevé dans l'année, celui de Kippour – nom assimilable au mot *parokhet* (voile) –, destiné à apporter l'expiation de tous les péchés commis par l'homme durant l'année passée, à la condition toutefois qu'il se repente sincèrement. Dès le moment où l'homme se repent et où ses fautes lui sont pardonnées, le voile peut être retiré et il a alors la possibilité d'évoluer dans la sainteté, à l'instar du grand prêtre qui, exempt de tout péché, pénétrait dans le Saint des saints le jour de Kippour.

Ceci signifie, symboliquement, que tant qu'un homme est entaché de nombreux péchés, un voile fait écran entre lui et l'arche du Témoignage, qui représente la sainte Torah, et il n'a pas la possibilité d'étudier la Torah ni d'accomplir les *mitsvot* véritablement. A l'inverse, lorsque l'homme se repent de ses fautes, le jour de Kippour vient les expier, comme si le voile se pliait pour lui permettre l'accès au Saint des saints, à la Torah ésotérique.

Combien souffre l'homme que ses péchés séparent et éloignent de la Torah ! En effet, c'est la Torah seule qui l'accompagnera vers sa destination finale et qui intercédera en sa faveur au jour du

jugement. Le Zohar affirme à ce sujet (II, 82b) que les *mitsvot* de la Torah détiennent la dimension de suggestions indiquant à l'homme la manière dont il peut surmonter son mauvais penchant et s'attacher à l'Eternel. L'homme qui met en application ces conseils en renforçant son lien avec la sainte Torah, peut atteindre un niveau spirituel encore plus élevé que celui du grand prêtre. Car, alors que ce dernier n'avait l'opportunité de pénétrer dans le Saint des saints que le jour de Kippour, l'homme qui étudie la Torah a le loisir de s'imprégner de sainteté à tout instant de sa vie, lorsqu'il s'adonne au plaisir de la dialectique et de la méditation ésotérique. Quel mérite exceptionnel que de pouvoir nous hisser à un niveau supérieur à celui du grand prêtre !

A l'époque du second Temple, l'emplacement de l'arche du Témoignage était resté vacant, en raison de l'outrage qu'avait subi la Torah (cf. Nedarim, 81a ; Ran ad loc.). Le Saint béni soit-Il ne désirant pas punir Ses enfants eux-mêmes, Il dirigea alors Sa colère contre les bois et les pierres et suscita la destruction du Temple (Yalkout Chimoni sur Psaumes, 824). L'absence de l'arche du second Temple constituait, pour les enfants d'Israël, un rappel quant à la gravité du manque d'assiduité dans l'étude de la Torah, puisque, si l'Eternel avait certes pardonné à Son peuple en construisant un second Temple, la marque de la désolation du premier, due à un manque de respect pour la Torah, y subsistait néanmoins encore. Dans une telle situation, l'arche du Témoignage, qui symbolisait la Torah, ne pouvait plus être présente, et son absence était en quelque sorte une mise en garde, à l'intention du peuple juif : si, à Dieu ne plaise, il reproduisait son erreur et délaissait à nouveau la Torah, le second Temple risquait lui aussi d'être détruit.

C'est pourquoi, la Torah précise que le voile se situait derrière l'arche du Témoignage, mais ne fait pas mention de la pierre

d'assise, afin que la tragique absence de l'arche, et tout ce qu'elle sous-entend, s'inscrive à jamais dans notre mémoire. Idéalement, l'arche aurait effectivement dû retrouver sa place dans le Saint des saints quand le second Temple fut construit ; cependant, à cause des fautes du peuple juif, le roi Josias fut contraint de la cacher (Yoma, 52b). Aujourd'hui, nous avons le devoir de remplir l'espace vacant causé par l'absence des tables de la Loi de l'arche, en intensifiant notre étude de la Torah. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment par ailleurs (Erouvin, 54a) que si Moïse n'avait pas brisé les tables de la Loi, les enfants d'Israël auraient été en mesure de comprendre instantanément la Torah, mais du fait qu'il les a brisées suite au péché du veau d'or, ils ont dû fournir des efforts acharnés pour la saisir.

A l'époque du second Temple, en dépit du fait que l'arche était absente du Saint des saints, le voile séparait toujours le chandelier de la pierre d'assise. La pierre d'assise véhiculait elle aussi un message selon lequel l'homme a le devoir de briser la dureté de son cœur, comparable à une pierre, pour avoir accès aux eaux de la Torah, qui représente la base du monde – puisque le Saint béni soit-Il a regardé la Torah puis a créé le monde à partir de cette pierre. L'absence de l'arche derrière le voile, nous rappelle notre obligation de combler ce manque par une assiduité redoublée dans l'étude de la Torah et un raffermissement de notre crainte de Dieu. De nos jours où nous n'avons plus de Temple, de grand prêtre ni de chandelier pour nous rappeler notre mission dans ce monde, il nous appartient d'autant plus de travailler sur nous-mêmes afin de rendre notre être semblable à une arche et de maîtriser, comme un lion, notre mauvais penchant. Or, l'étude menant à l'acte, nous avons donc, par ce biais, l'opportunité de nous construire jusqu'à acquérir la sainteté de l'arche du Témoignage.

Aujourd'hui, les maisons d'étude détiennent une dimension de

Temple, et la lumière qu'elles répandent rejaillit au loin, à l'image des barres de l'arche qui apparaissaient à l'extérieur. Néanmoins, si l'on désire appréhender de plus près la Torah se trouvant dans l'arche de la maison d'étude, il faudra y pénétrer, et, plus un homme s'efforcera de s'en approcher, plus il méritera d'accéder à cette sainteté, comme s'il retirait le voile de ses transgressions – à l'instar du grand prêtre qui, le jour de Kippour, soulevait le voile pour pénétrer dans le Saint des saints et apporter l'expiation au peuple, et qui, par ailleurs, allumait le chandelier auquel l'homme est comparé.

La déficience en sainteté du second Temple, due à l'absence de l'arche du Témoignage, nous livre un principe fondamental quant à la place primordiale qu'occupe la Torah dans le monde. L'homme détient toutefois la possibilité de combler ce manque en se hissant à des degrés élevés de Torah et de foi en Dieu, élévation qui lui permettra d'acquérir la dimension de l'arche. Cependant, malgré l'absence de l'arche dans le second Temple, on pouvait, lors des fêtes, y être inspiré de l'Esprit saint (Ruth Rabba 4, 9 ; Ramban sur Genèse 29, 2), et nos Maîtres soulignent (Soukka, 51a) que « celui qui n'a pas assisté à *Sim'hat beit Hachoéva*[81] n'a jamais vu de véritable joie de sa vie ». Si l'on s'en tient à une interprétation ésotérique, ce niveau exceptionnel put être atteint grâce à la grande réforme qui fut alors établie[82].

---

81. Littéralement, « la joie du puits », dont l'on tirait l'eau, versée sur l'autel à Soukkot.
Grandes démonstrations de joie qui avaient lieu durant le pèlerinage du peuple juif lors de la fête de Soukkot. Ces manifestations accompagnaient l'apport de sacrifices et se caractérisaient par une profusion de danses et de chants.

82. Cette réforme visait à établir une séparation nette des hommes et des femmes, et se conclut par l'obligation des femmes de rester dans le parvis et celle des hommes d'occuper l'espace extérieur au parvis.

A cette époque, les sages avaient mis en garde le peuple juif, lui enjoignant de veiller à s'attacher à la Torah afin de combler le manque suscité par l'absence de l'arche, de sorte à éviter que le Saint béni soit-Il, qui avait déjà dirigé Sa colère contre les bois et les pierres, n'ait d'autre choix que de la diriger cette fois contre l'homme lui-même, que Dieu nous en préserve. De nos jours, en l'absence de Temple, combien plus nous incombe-t-il de puiser Torah, sagesse, sainteté et pureté des maisons d'étude !

Pour conclure, notons qu'il est écrit : « tu abriteras (*vessakota*) cette arche au moyen du voile » (Exode 40, 3), où le terme *vessakota*, assimilable au terme *soukka*, contient une allusion au fait que, dans les temps futurs, l'Eternel rebâtira la *soukka* en ruine de David et que nous mériterons alors de voir le troisième Temple définitivement reconstruit.

Résumé

- Pourquoi l'arche du Témoignage était-elle placée à l'intérieur du Saint des saints, alors qu'il aurait a priori semblé plus judicieux qu'elle fût visible par le peuple juif afin de lui rappeler les tables de la Loi qu'elle contenait ? De même, pourquoi les barres apparaissaient-elles de l'extérieur et pourquoi le chandelier devait-il se trouver derrière le voile ?
- Le roi Josias a enfoui un certain nombre d'objets sacrés, dont, notamment, l'arche du Témoignage. Comment expliquer qu'il l'ait cachée, alors qu'il causa par ce biais un amoindrissement de la sainteté du second Temple en regard de celle qui régnait à l'époque du premier ? On m'a également demandé pourquoi il est écrit dans la Torah que le voile devait être placé derrière l'arche, alors que celle-ci était absente du second Temple, et qu'à cet emplacement ne subsistait donc que la pierre d'assise. Dans ce cas, il aurait semblé plus logique que la Torah définisse la position du voile également par rapport à la pierre d'assise.

- En réalité, l'étude de la Torah, qui mène elle-même à l'acte, représente la mission essentielle de l'homme dans ce monde. Une bonne intention est considérée comme un bon acte, mais uniquement dans la mesure où l'homme n'a pas eu l'opportunité de traduire sa pensée en acte. Par ailleurs, nos Maîtres affirment qu'il n'est pas plausible qu'un homme ait fourni des efforts sans en avoir été récompensé, car cela signifierait qu'il n'en aurait pas fournis suffisamment. Ces principes nous permettent de comprendre la position spécifique de l'arche, symbole de la Torah : elle insinue à l'homme son devoir de s'efforcer de percer les profondeurs de la Torah qui, à l'image de l'arche, est proche de lui mais seulement voilée. En outre, de même que les tables de la Loi se trouvaient dans l'arche, de même la Torah doit-elle élire domicile dans les entrailles de l'homme.

- Le fait que les barres étaient visibles de l'extérieur alors que l'arche elle-même était dissimulée, nous enseigne qu'il ne suffit pas de saisir les barres, c'est-à-dire de se contenter d'une approche superficielle de la Torah, puisqu'il nous incombe au contraire de l'étudier assidûment afin d'en découvrir la profondeur ésotérique – à laquelle l'arche cachée fait allusion.

- Le chandelier, composé de sept branches, peut être comparé aux soixante-dix années composant la vie d'un homme. L'idée selon laquelle les fautes de l'homme font souvent écran entre lui et la Torah, se retrouve en filigrane à travers l'image du voile qui séparait l'arche du chandelier ; seule l'expiation (*kapara*) de nos péchés, à laquelle fait allusion le mot *parokhet* (voile), détient le pouvoir de retirer cet écran et de permettre à l'homme de raffermir à nouveau son lien avec la Torah.

- Au temps du second Temple, l'arche avait été enfouie en raison du manque de respect témoigné par le peuple juif à l'égard de la Torah, son absence constituant un rappel permanent de ce péché. C'est également pour cette raison que la Torah a précisé la position du voile uniquement par rapport à l'arche – sans faire mention de la pierre d'assise –, afin que la place vacante de celle-ci, autrement dit les

manquements à l'égard de la Torah, soient éternellement ressentis.

- La pierre d'assise, placée à côté de l'arche du Témoignage, signifie à l'homme son devoir de briser son cœur, dur comme une pierre, pour être en mesure de boire les eaux de la Torah, sur laquelle le monde entier repose.
- De nos jours, les maisons d'étude sont semblables à de petits sanctuaires et leur lumière est perceptible au loin, de même que les barres de l'arche apparaissaient à l'extérieur. Plus un homme se montre assidu dans son étude, plus il méritera d'accéder à la sainteté dissimulée, c'est-à-dire à la Torah ésotérique, levant, par l'abolition de ses péchés, le voile qui le sépare de l'arche.

Annexes

« Mon péché est sans cesse sous mes regards »

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Explication de Rachi :

« Le terme "tabernacle" est répété deux fois, en allusion à la destruction future des deux Temples. »

Cette interprétation soulève une difficulté : comment expliquer que justement le jour joyeux où tous les dons pour le tabernacle ont été rassemblés, on ait mentionné le triste souvenir de la future destruction des deux Temples ?

Apparemment, le but était d'inscrire la cause de ces destructions, en l'occurrence la faute du veau d'or, dans l'esprit des enfants d'Israël. En effet, si le peuple juif n'avait pas commis ce péché, l'édifice du Temple aurait été éternel. Aussi, le rappel des

conséquences dramatiques de leur péché, visait-il à les empêcher de le réitérer. Tel est le sens de la déclaration du roi David : « Mon péché est sans cesse sous mes regards ». Autrement dit, il se souvenait perpétuellement de son péché afin de s'assurer de ne pas le reproduire.

Cette idée se retrouve en filigrane dans le verset, où le terme *pekoudei* (littéralement : comptes), qui dénote un manque, vient souligner la raison pour laquelle les deux Temples ont été détruits : à cause du péché du veau d'or. Ainsi, au moment où le bilan des dons a été effectué, le peuple juif s'est souvenu de la cause de la destruction des Temples et a aspiré à ne plus fauter dans ce domaine.

Notons que le terme *pekoudei* possède d'autres connotations. Aussi, exprime-t-il également les notions de souvenir et de disparition, suggérant alors la nécessité de se souvenir de la cause de la destruction des Temples. Enfin, ce mot peut avoir le sens d'un ordre, laissant entendre que si les enfants d'Israël s'attachaient aux *mitsvot*, les Temples ne seraient pas détruits.

L'impression du péché

« Tels sont les comptes du tabernacle, tabernacle du Témoignage, qui ont été établis sur ordre de Moïse ; tâche confiée aux Lévites, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Exode 38, 21)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Tan'houma sur Pekoudei, 7) que lorsque le bilan des dons fut établi, on constata qu'il en

manquait une partie, et le peuple juif soupçonna immédiatement Moïse de vol. Ce dernier procéda alors à un second compte, et il s'avéra qu'une erreur s'était effectivement glissée dans le premier, dans lequel on avait oublié d'inclure les crochets des piliers.

Cependant, comment comprendre que les enfants d'Israël aient soupçonné leur maître Moïse, qui avait joué un rôle essentiel dans la sortie d'Egypte et avait notamment demandé à l'Eternel de faire tomber en leur faveur, dans le désert, des cailles du ciel ? De plus, conformément à l'interprétation de nos Sages (Exode Rabba 46, 2) du verset : « Taille pour toi », dans le sens de : « afin que tu t'enrichisses », Moïse était déjà très riche. Enfin, nous trouvons (ibid. ; Sota, 13a) que Moïse n'était pas intéressé par les biens matériels, puisque, tandis que tout le peuple était occupé à s'emparer du butin de l'Egypte, il a lui-même négligé cette opportunité pour choisir de s'occuper des ossements de Joseph.

Il semble donc que ce soit le Satan qui ait cultivé ces soupçons au sein du peuple juif, puisque, redoutant au plus haut point la pureté que le tabernacle diffuserait dans le monde, il a cherché par tous les moyens à dresser des embûches dans sa construction. En effet, lorsqu'un pécheur, quel qu'il soit, aurait la possibilité de voir sa faute expiée par le biais d'un sacrifice et que tous les péchés du peuple seraient pardonnés le jour de Kippour, les puissances impures perdraient, de manière significative, de leur impact. Aussi, le Satan a-t-il pris les devants en propageant dans le monde un courant d'impureté, qui a commencé à se répandre dès le péché du veau d'or, et dont l'impression a subsisté même une fois que l'Eternel a pardonné cette faute à Son peuple. Au moment de la construction du tabernacle, le Satan a fait pénétrer ce courant d'impureté dans les cœurs des enfants d'Israël, au point qu'ils se sont mis à émettre des soupçons au sujet de leur maître Moïse. Le Satan espérait semer la discorde entre ce dernier et le peuple juif et

empêcher ainsi la Présence divine de résider dans le tabernacle, tout en suscitant au contraire une sévère punition à l'encontre des enfants d'Israël. Le Saint béni soit-Il rappela alors à Moïse que les crochets des piliers n'avaient pas été inclus dans le bilan, tandis que les enfants d'Israël réalisèrent combien ils avaient été affectés par le péché du veau d'or, puisque l'impression de cette faute les avait conduits à oser soupçonner leur juste maître.

Haftara de Chekalim

Le roi Joas

« Joas avait sept ans quand il devint roi. »

(Rois II 12, 1)

La *Haftara* de Chekalim rapporte l'histoire du règne de Joas, qui fut nommé roi à l'âge de sept ans. Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Rois II, 11 ; Yalkout Chimoni, 1085) que la reine Athalie, grand-mère de Joas, avait fait exécuter toute la lignée royale et que Joas en avait été le seul rescapé, sa tante Josabeth l'ayant caché dans le Saint des saints, où il est resté pendant six années. Etant donné que le grand prêtre était le seul à pouvoir pénétrer en ce lieu saint et uniquement le jour de Kippour, ce récit semble très surprenant. Comment un enfant tellement jeune a-t-il pu rester une si longue période dans le Saint des saints, et de quelle manière a-t-il été en mesure d'y satisfaire ses différents besoins physiques ?

Le livre des Prophètes relate, par ailleurs, que Joas se soucia d'effectuer les réparations nécessaires au Temple, qui avait subi de sérieuses dégradations. Il alla même jusqu'à faire appel au grand prêtre Joïada ainsi qu'à l'ensemble du peuple juif, pour rassembler les fonds destinés à ces travaux d'entretien. Cependant, après le

décès de Joïada, certains contemporains de Joas se présentèrent à lui, persuadés que s'il avait survécu à un séjour de six années dans le Saint des saints, c'était la preuve qu'il était un dieu. Ils se mirent même à se prosterner à lui. Or, au lieu de les réprimander, Joas se tut, son silence traduisant son approbation (Chroniques 24, 17-22). Suite à cet épisode, Joas modifia son comportement, comme il est écrit : « Il agit mal aux yeux de l'Eternel ».

Comment comprendre qu'un homme qui avait vécu pendant six années dans le Saint des saints ait, par la suite, pu connaître une telle décadence ? L'enseignement de nos Sages, de mémoire bénie, nous livre la réponse : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). En d'autres termes, il incombe à l'homme de lutter toute sa vie contre son perpétuel ennemi, le mauvais penchant. Toutes les générations ont connu, d'une part de grands justes qui ont déchu, et d'autre part de véritables mécréants qui se sont repentis. Tant que l'homme est vivant, c'est le signe qu'il n'a pas encore achevé sa mission et qu'il est donc susceptible à tout instant, soit de s'élever davantage, soit au contraire de trébucher, que Dieu nous en préserve.

Si un homme venait se prosterner devant moi, prétendant que je suis un dieu, je m'empresserais de le renvoyer, aussi comment expliquer que Joas, qui était un grand juste, n'a pas chassé les personnes qui ont affirmé une telle absurdité ? Qu'est-ce qui a suscité la dégradation de Joas et pourquoi a-t-il approuvé les propos erronés de ses contemporains ?

Il semble que de telles pensées avaient déjà parcouru l'esprit de Joas, qui se demandait lui aussi comment il avait pu survivre six ans dans un endroit si saint. Cette pensée fallacieuse, selon laquelle il aurait été une divinité, avait entaché son esprit depuis l'instant où il était sorti vivant de son séjour dans le Saint des saints. Or, il lui était interdit d'envisager une telle probabilité ; ceci cultiva en lui de

la fierté, vice assimilable à l'idolâtrie. Par conséquent, Joas, qui transgressa l'ordre : « afin que son cœur ne s'enorgueillisse point à l'égard de ses frères » (Deutéronome 17, 20), faillit à son devoir de modestie, pour se dégrader progressivement jusqu'à finalement agir mal aux yeux de l'Eternel.

Tout roi avait l'obligation de posséder deux rouleaux de Torah (Sanhédrin, 22a), afin que ses pensées soient constamment orientées vers le Saint béni soit-Il et qu'il ne s'enorgueillisse point. En effet, le roi, devant qui le peuple entier devait se soumettre et qui détenait tous les pouvoirs, y compris celui de décider de la peine de mort, était particulièrement en proie à des sentiments de fierté, et il lui était donc certainement très difficile de ne pas transgresser cet ordre de la Torah – « afin que son cœur ne s'enorgueillisse point ». C'est pourquoi, il devait posséder deux rouleaux de Torah, qui lui rappelaient en permanence les *mitsvot* de l'Eternel et l'empêchaient ainsi de se laisser aller à l'arrogance.

Dans la suite de la *Haftara*, il est écrit : « Joas fit toute sa vie ce qui plaît au Seigneur, conformément aux enseignements que lui avait donnés le prêtre Joïada. » (Rois II 12, 3) En d'autres termes, tant que Joïada indiquait à Joas la voie à suivre, il s'y conformait et se pliait ainsi à la volonté divine ; cependant, dès l'instant où il ne disposa plus de ces rappels à l'ordre – à la mort de Joïada –, Joas s'en détourna. Nous en déduisons l'importance cruciale, pour l'homme, d'être indépendant dans son service divin. Tout père éduque son jeune enfant à servir l'Eternel ; néanmoins, arrivé un certain âge, ce dernier doit faire preuve d'indépendance et continuer à Le servir de par sa propre volonté et poussé par son libre arbitre.

Lors d'un de mes voyages en avion, il m'arriva de surprendre un *ba'hour yechiva*[83] en train de regarder l'écran de télévision.

---

83. Jeune homme étudiant la Torah à la *Yechiva*.

Lorsqu'il m'aperçut, il prit peur. Je lui fis alors remarquer qu'il était inutile d'avoir peur de moi, mais qu'il devait savoir quel était son niveau réel, sur quelle voie il cheminait dans son service divin, et craindre le Saint béni soit-Il.

Alors que tous les rois d'Israël avaient des maîtres, nous pouvons néanmoins remarquer que le texte ne précise explicitement qu'au sujet de Joas que c'était Joïada qui lui indiquait la voie à suivre. Vraisemblablement, il semble que seul Joas avait besoin de quelqu'un qui lui montrait en permanence le bon exemple, à cause de la pensée erronée qui habitait son esprit, selon laquelle il n'était pas un homme ordinaire du fait qu'il était sorti vivant d'un long séjour dans le Saint des saints. En l'absence de guide spirituel, il se serait leurré, ce qui finit effectivement par arriver, à la mort de celui-ci.

Joas aurait dû comprendre qu'il avait été sauvé en raison de son ascendance particulière. L'Eternel avait en effet juré que tous les rois descendraient de la lignée de David, et c'est pourquoi Il a sauvé Joas, qui n'aurait donc pas dû attribuer sa survie à son propre mérite.

Il arriva une fois qu'un accident d'avion provoqua la mort de tous les passagers, à l'exception d'un seul homme. Ce dernier, au lieu de réaliser l'ampleur du miracle divin dont il avait bénéficié, expliqua qu'il avait eu la chance d'être assis au fond de l'appareil, ce qui lui avait sauvé la vie. Je lui rétorquai : « Comment peux-tu renier un si grand miracle ? Où donc est ta reconnaissance ? » Puis, j'ajoutai encore : « A quoi sert-il que tu sois resté vivant si tu ne crois pas en Dieu après ce qui t'est arrivé ? » Malheureusement, un homme qui n'est pas pleinement impliqué dans l'étude de la Torah, peut en arriver à un tel degré de dénégation.

L'initiative de Joas de restaurer le Temple

Dès que Joas constata que le Temple nécessitait des réparations,

il prit la décision d'en assumer l'exécution. On déposa alors une caisse, près de l'autel, destinée à recevoir les dons de quiconque se rendait au Temple. Toutefois, comment comprendre qu'il ait fallu ramasser l'argent de cette façon et que personne n'ait été prêt à faire, en l'honneur du Temple, un don conséquent qui aurait couvert tous les frais de restauration (à la manière dont on trouve immédiatement un grand donateur lorsqu'il manque quoi que ce soit dans une *Yechiva*) ? En outre, la précision du verset relative à la localisation de cette caisse semble signifier que si elle n'avait pas été placée à cet endroit saint –près de l'autel – il n'aurait pas été certain que les gens y eussent déposé de l'argent, ce qui renforce notre question.

Toutes proportions gardées, il m'est une fois arrivé de pénétrer dans le réfectoire d'une *Yechiva* en France et d'en constater le délabrement. Je m'empressai alors de prendre contact avec quelques donateurs, à qui je montrai l'état des lieux, et qui acceptèrent volontiers de participer généreusement aux travaux qui s'imposaient. Par conséquent, il est difficile de comprendre que personne ne se soit porté volontaire pour adresser un don important en faveur de la restauration du Temple, au point qu'il eut été nécessaire de placer une caisse près de l'autel pour rappeler aux gens la nécessité de participer, tout au moins, à cette cause sacrée.

Il semblerait donc que Joas était lui-même responsable de cette situation. Son désir d'entretenir le Temple provenait effectivement, non pas de la sainteté inhérente à ce lieu, mais plutôt du fait qu'il y avait grandi. Aussi, le caractère intéressé des motivations de Joas et le fait qu'il se considérait, fût-ce inconsciemment, comme un être extraordinaire, eurent pour conséquence qu'il ne bénéficia pas de l'aide divine pour concrétiser son projet, et dut au contraire user de toutes sortes de stratagèmes pour que le peuple veuille bien répondre à sa demande, ce qui n'eut lieu que lorsque le grand prêtre

s'impliqua lui-même dans ce projet. Comme nous l'avons expliqué, il était interdit à Joas de donner crédit aux propos du peuple, selon lesquels il aurait été une divinité ; au contraire, il aurait dû le réprimander pour cela, et le fait qu'il s'en est abstenu prouve qu'au fond de lui, il y croyait également.

En outre, nous pouvons expliquer d'une autre façon la réticence du peuple à adresser ses dons en faveur de la restauration du Temple. Lorsque règne une atmosphère idolâtre, règne également un courant de refroidissement, qui peut aller jusqu'à un désintérêt général pour tout ce qui concerne le Temple. Par idolâtrie, on entend toute cause étrangère à la Torah et à la volonté divine. Par exemple, une pensée étrangère qui traverse l'esprit de l'homme pendant la prière, ou un message qu'il reçoit au milieu de son étude, est assimilable à l'idolâtrie. A l'époque de Joas, il y avait des idolâtres. En dépit du fait qu'ils furent exterminés, Joas ne parvint pas à contrer totalement leur influence, qui persista encore, parce que, se prenant lui-même pour une divinité, il cultiva cette tendance, qui influença ses contemporains au point qu'ils refusèrent, dans un premier temps, de participer à la rénovation du Temple.

Jérusalem en proie à l'attaque des ennemis

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Genèse Rabba 65, 22) que lorsque les ennemis s'apprêtèrent à détruire le Temple, ils redoutèrent d'y pénétrer, craignant que le Saint béni soit-Il leur fasse connaître le même sort que Pharaon et Sanhérib. Ils eurent alors l'idée d'ordonner à un Juif d'y pénétrer en premier, de sorte que la profanation lui soit attribuée et qu'eux-mêmes puissent ensuite y entrer sans crainte. A celui qui oserait s'y risquer, ils octroyèrent le droit de se choisir un objet sacré. Un certain Juif, nommé Joseph Mechita, accepta cette proposition. Après être resté quelques temps dans le Temple, il en ressortit avec le chandelier, qu'il désirait garder. Mais les ennemis lui objectèrent : « Le

chandelier, nous désirons le prendre pour nous, car il représente la Torah ; rends-toi une seconde fois dans le Temple pour y choisir autre chose. » Cependant, Joseph Mechita répondit : « N'ai-je pas déjà suffisamment provoqué la colère de mon Créateur en pénétrant une fois dans le Temple et en touchant aux ustensiles sacrés ? Comment donc voulez-vous que j'y entre une seconde fois ? » Et il ne récidiva effectivement pas.

Cette histoire soulève toutefois une difficulté. Comment expliquer que Joseph Mechita, qui était un mécréant, n'a pas accepté de pénétrer une seconde fois dans le Temple ? Il semble que les quelques instants qu'il y a passés aient suffi pour l'influencer positivement et l'inciter à se repentir. Néanmoins, une autre interrogation se fait alors jour : pourquoi le Temple a-t-il pu avoir une influence sur Joseph Mechita, alors qu'il n'en a pas eu sur Joas, qui, après un séjour de six années dans le Saint des saints, a fini par mal agir aux yeux de l'Eternel ?

En réalité, Joseph Mechita méconnaissait totalement la Torah au point qu'il pensait même être Romain. Cependant, dès le moment où il entra dans le Temple et y vit l'autel et les autres ustensiles saints, il ressentit l'atmosphère de sainteté ambiante et en fut profondément impressionné. Il comprit aussitôt qu'il était interdit de se révolter contre l'Eternel, devant Lequel il s'effaça, ce qui lui permit de se repentir. Par contre, Joas ne sut pas effacer son ego, puisqu'il persista à croire qu'il était une personne sortant de l'ordinaire et détenant de grands mérites – du fait qu'il avait survécu après un long séjour dans le Saint des saints –, et c'est pourquoi il ne put profiter de l'influence bénéfique du Temple.

Aujourd'hui, il existe de nombreuses personnes qui se repentent. Toutefois, comment peuvent-elles s'assurer qu'elles se sont réellement repenties ? Un simple indice leur permettra de le savoir : lorsqu'un homme ressent qu'il a coupé tout lien avec ses anciennes

croyances et qu'il ne désire plus récidiver ses errements passés, c'est le signe que son repentir était sincère. A l'inverse, si son esprit est encore tourné vers le passé, c'est la preuve qu'il ne s'en est pas encore entièrement détaché et que son repentir demeure incomplet. Telle était justement l'erreur de Joas et la source de sa dégradation qui s'ensuivit : du fait qu'il persistait à penser de manière erronée, il ne put se repentir et finit même par devenir un mécréant.

Dès lors, nous comprenons la différence entre ce qui advint respectivement de Joseph Mechita et de Joas. Ce dernier avait cultivé en lui une pensée erronée. Etant donné qu'il avait grandi dans le Saint des saints – dans lequel se trouvait l'arche d'Alliance, qui contenait les tables de la Loi –, il pensait être lui-même un "tabernacle", présomption qui contenait justement les germes de sa décadence. Quant à Joseph Mechita, il perçut immédiatement la sainteté du Temple et réalisa simultanément combien d'années de sa vie il avait déjà gaspillées. Il arriva finalement à la conclusion que le Temple était un lieu saint dans lequel résidait la Présence divine, devant laquelle il était impératif de s'effacer, car « il n'existe personne hormis Lui ».

A présent, il nous reste à comprendre pourquoi nos Sages, de mémoire bénie, ont choisi l'histoire de Joas pour la *Haftara* de Chekalim, alors que ce roi finit par devenir mécréant. Leur intention était certainement de nous transmettre l'interdiction de nous comporter comme Joas et de nous permettre de réaliser que, même lorsque l'Eternel nous fait bénéficier d'un miracle, ce n'est pas en raison de notre mérite, mais simplement de par Sa grande Miséricorde.

En effet, en nous présentant un homme qui s'est soucié de la restauration du Temple – allant jusqu'à réprimander le grand prêtre pour le manque d'intérêt général pour cette cause –, puis de la manière dont on effectuait les travaux, et qui finit cependant par

déchoir, ce récit nous enseigne une véritable leçon de morale quant à la manière dont nous devons mener notre vie. Le Ben Ich 'Haï affirme que la Torah, dans son ensemble, enseigne à l'homme la manière dont il doit vivre. Ainsi, l'histoire des fils du grand prêtre Eli, qui ont été condamnés à mort en dépit des sacrifices qu'ils avaient apportés, est riche d'enseignements. Raban Yo'hanan ben Zakaï explique que ces sacrifices n'ont pas suffi à expier leur faute, que seule l'étude de la Torah détient le pouvoir d'effacer (Yalkout Chimoni sur Samuel I, 99). Si le roi Joas s'était impliqué dans l'étude de la Torah de sa propre initiative, il ne se serait certainement pas laissé mal influencer, mais du fait que la droiture de sa conduite n'était due qu'à la tutelle de Joïada, il ne put connaître de véritable ascension personnelle et finit par déchoir.

Les rois qui ont précédé Joas n'ont pas pensé restaurer le Temple, projet pour lequel seul Joas fit preuve d'intérêt. Or, il semble que la motivation de ce dernier était liée au fait qu'il avait vécu de nombreuses années en ce lieu saint et ressentait, par conséquent, que c'était sa propre maison. Son désir de rénover le Temple était donc motivé par un sentiment personnel plutôt que par le respect qui sied à cette demeure de l'Eternel.

Notons, d'ailleurs, que tant que Joïada était vivant, nul n'osa affirmer à Joas qu'il était une divinité. Les personnes qui le firent, attendirent effectivement le décès de ce grand prêtre, conscientes qu'il aurait réfuté de telles affabulations. Suite à sa mort, elles savaient, au contraire, qu'elles trouveraient appui à leurs propos, puisque Joas lui-même y croyait déjà inconsciemment.

Résumé

- A peine jeune enfant, le roi Joas vécut pendant six ans dans le Saint des saints. Il en ressortit ensuite pour régner à l'âge de sept ans. Lors de son règne, il entreprit de restaurer le Temple, mais à la fin de sa

vie, il déchut. Comment expliquer la décadence d'un homme qui habita une si longue période dans une atmosphère de sainteté ? Car, conformément à l'enseignement de nos Sages, on ne peut croire en soi jusqu'au jour de sa mort. Donc, Joas qui attribua sa survie à son propre mérite au lieu de réaliser la bonté de l'Eternel qui l'avait sauvé pour perpétuer la lignée royale de David, finit par trébucher.

- Du fait qu'il était sorti vivant après un séjour de six années dans le Saint des saints, Joas pensait être une personne sortant de l'ordinaire, et c'est ce sentiment de fierté – assimilable à l'idolâtrie – qui fut à la source de sa décadence.
- Tout roi avait l'ordre de posséder deux rouleaux de Torah, qui devaient toujours être à ses côtés afin qu'il ne tombe pas dans le piège de l'orgueil, auquel sa position prestigieuse le rendait particulièrement vulnérable.
- Le texte précise que Joas se comportait suivant les indications de Joïada, ce qui sous-entend que, de lui-même, il n'aurait pas adopté la bonne voie.
- Comment comprendre que Joas ait dû déposer, près de l'autel, une caisse destinée à rassembler les dons du peuple en faveur de la rénovation du Temple et que personne n'ait pris l'initiative de soutenir généreusement ce projet ? Joas, qui considérait le Temple comme sa propre maison, était animé par des motivations personnelles, ce que le peuple ressentit apparemment, raison pour laquelle il se montra réticent.
- Autre explication : à cette époque, régnait une atmosphère idolâtre, c'est-à-dire contraire à la volonté divine. En outre, Joas lui-même ne montrait pas le bon exemple dans ce domaine. Cette atmosphère influença le peuple au point qu'il ne voulut pas participer à la rénovation du Temple.
- Lorsque les ennemis franchirent les portes de Jérusalem, ils craignirent de pénétrer dans le Temple. Ils demandèrent alors à un Juif de commettre à leur place cet acte de profanation, ce pour quoi Joseph

Mechita, un certain renégat, se porta volontaire. Ce dernier sortit avec le chandelier qu'il désirait conserver, mais les ennemis le convoitant eux aussi, lui ordonnèrent de retourner dans le Temple pour choisir un autre objet sacré. Or, Joseph Mechita, qui s'était entre temps repenti, s'y refusa.

- Comment Joseph Mechita a-t-il pu être influencé en si peu de temps par la sainteté du Temple, alors que Joas n'a pas su bénéficier de cet effet après un long séjour de six ans ? Car Joas attribuait sa survie à son mérite personnel et, subséquemment, il demeura incapable de se renforcer spirituellement en jouissant de l'atmosphère élévatrice du Temple.